



Fondation Hassan II
pour les Marocains Résident à l'Étranger

A large, circular image of a globe is centered on the page. The globe is tilted, showing the continents of Africa and Europe. The colors are a mix of green and yellow, suggesting a satellite or topographic view. The text "Marocains de l'Extérieur 2021" is overlaid on the globe.

Marocains de l'Extérieur 2021

Sous la direction de
Mohamed Berriane

Marocains de l'extérieur 2021

Marocains de l'extérieur - 2021

© Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Rabat - Maroc- 2023

Sous la direction de Mohamed Berriane

Conception, mise en page et impression :

Axis Design

Tél : 05 37 83 47 02 - Email : axisdesign@gmail.com

Dépôt légal : 2023MO1037

ISBN : 978-9920-9367-8-1

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de la Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Etranger

مؤسسة الحسن الثاني
للبحوث والدراسات الخارجية



Fondation Hassan II
pour les Marocains Résident à l'Étranger

**Fondation Hassan II
pour les Marocains Résident à l'Étranger**

Marocains de l'extérieur 2021

Sous la direction de
Mohamed Berriane

2023

Table des matières

Préface.....	9
<i>Omar Azziman</i>	
Chapitre introductif	
Les Marocains de l’extérieur en temps de crise sanitaire planétaire	11
<i>Mohamed Berriane</i>	
Partie I : Les nouveaux savoirs sur les Marocains de l’extérieur 2021..	35
Chapitre 2	
Etat de la recherche sur les migrations marocaines entre 2017 et 2021.....	37
<i>Mohamed Berriane</i>	
Chapitre 3	
L’évolution des politiques migratoires marocaines de l’indépendance à nos jours.....	79
<i>Sara Benjelloun</i>	
Chapitre 4	
Viellissement, vulnérabilité et gestion de la mort	
Les vieux immigrés face à la pandémie COVID-19	99
<i>Omar Samaoli</i>	
Chapitre 5	
Retour et poly-résidence des retraités marocains	119
<i>Jordan Pinel</i>	
Chapitre 6	
Migration et travail des Marocain.e.s à Dubaï avant et depuis la pandémie COVID-19	141
<i>Arab Chadia, Moujoud Nasima</i>	
Chapitre 7	
Mobilités transnationales à l’initiative des femmes marocaines	
Les réseaux migratoires d’allié-e-s	159
<i>Fatima Qacha</i>	
Chapitre 8	
Rénovation et renaissance	
Paysages culturels juifs marocains à l’époque du Roi Mohammed VI.....	183
<i>Aomar Boum</i>	
Chapitre 9	
Entre deux patries et deux diasporas	201
<i>Orit Ouaknine-Yekutieli</i>	
Chapitre 10	
Les jeunes marocains d’Italie ou l’identité composée.....	213
<i>Moulim El Aroussi</i>	

Chapitre 11	
Déchiré entre le Maroc et Israël	
Un voyage personnel et intellectuel	231
<i>André Levy</i>	
Chapitre 12	
Les Marocains et la construction des circulations euro-méditerranéennes de la mondialisation par le bas (1991-2020) et effets de la pandémie.....	241
<i>Alain Tarrius</i>	
Chapitre 13	
Migration et développement	
Etude de cas dans le Tadla, la Haute Moulouya et Figuig.....	265
<i>Mohammed Aderghal, Lahoucïn Amzil</i>	
Chapitre 14	
« J’habite à Haïfa [parce que] ça me rappelle Casablanca »	
Trajectoires diasporiques de familles juives marocaines en France et en Israël.....	287
<i>Yona Abeddour</i>	
Partie II : Les Marocains d’Europe	309
Chapitre 15	
Les Marocains d’Allemagne	
Les défis de la pandémie et des nouvelles immigrations.....	311
<i>Khatima Bouras-Ostmann</i>	
Chapitre 16	
Des Marocains de Belgique aux Belgo-Marocains	
Etat des lieux de la première communauté d’origine étrangère en Belgique (2021)	347
<i>Fatima Zibouh</i>	
Chapitre 17	
Les Marocains d’Espagne	
Une communauté stabilisée et de plus en plus intégrée.....	379
<i>Mohammed Khaldi</i>	
Chapitre 18	
Marocains de France à la croisée des chemins	413
<i>Thomas Lacroix</i>	
Chapitre 19	
La communauté marocaine en Italie en temps de COVID-19	
Impacts socio-économiques de l’épidémie et nouvelles stratégies de développement durable à travers le patrimoine culturel	443
<i>Immacolata Caruso & Sabrina Greco</i>	
Chapitre 20	
La communauté marocaine des Pays-Bas	
Une communauté établie mise au défi de la pandémie de COVID-19	477
<i>Nadia Bouras</i>	

Chapitre 21	
Les Marocains du Royaume-Uni	
La résilience d'une communauté face aux changements.....	509
<i>Myriam Cherti</i>	
Partie III : Les Marocains du reste du monde	541
Chapitre 22	
Les Marocains en Afrique de l'Ouest en 2021	
Destinations, profils et activités professionnelles de communautés en mouvement	543
<i>Johara Berriane</i>	
Chapitre 23	
Les Marocains des pays du Golfe en 2021 (Emirats Arabes Unis et Qatar)	
La parenthèse de la COVID-19.....	565
<i>Mohamed Berriane</i>	
Chapitre 24	
Les Marocains des États-Unis	
Une communauté diasporique encore peu étudiée.....	589
<i>Aomar Boum</i>	
Les auteurs	605
Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger.....	610
Catalogues de l'Espace Rivages : de 2016 à 2023.....	614

Préface

Le Discours Royal du 20 Août 2022 a rappelé aux acteurs publics et privés de la société marocaine l'importance que le pays doit accorder aux Marocains de l'extérieur. Alors que toutes les instances dédiées à cette cause réfléchissent à la déclinaison du Discours Royal, la société dans toutes ses composantes a fait preuve d'une fusion exceptionnelle avec l'exploit de l'équipe nationale de football qui comprend bon nombre de jeunes de l'émigration. En même temps et contrairement aux prévisions des uns et des autres, les transferts de la migration marocaine ont continué de croître malgré la pandémie, atteignant des records jamais atteints auparavant, et révélant l'attachement de cette communauté à son pays d'origine en toutes circonstances.

Dans ce contexte, l'accompagnement des Marocains de l'extérieur, appelle plus que jamais à une connaissance approfondie et continue de leurs situations diverses et variées et des importantes mutations que ces communautés connaissent. Avec cette cinquième édition de « Marocains de l'extérieur » qui intervient après celles de 2003, 2007, 2013 et 2017, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, fidèle à sa devise « mieux connaître pour mieux servir », démontre une fois encore sa régularité de parution et son travail de veille, d'observation et d'analyse. Elle maintient le cap des innovations introduites en 2013 avec son volet d'études thématiques transversales axées sur des sujets d'actualité, menés avec une approche scientifique, par de jeunes chercheurs. Elle propose un volet thématique varié : effets de la pandémie, évolution des politiques publiques migratoires, vieillesse et féminisation de la migration, migration et développement, cultures de la migration, participation des Marocains aux circulations transnationales, Marocains de confession juive. Le volet des études par pays s'est efforcé de focaliser l'approche, chaque fois que possible, sur les impacts de la crise sanitaire planétaire de 2020-2021.

Pour finir, je me dois de remercier vivement M. Mohamed Berriane pour sa judicieuse coordination du travail collectif comme je me dois de remercier les chercheurs, d'ici et d'ailleurs, pour leur contribution à cette cinquième édition.

Omar Azziman

Chapitre introductif

Les Marocains de l'extérieur en temps de crise sanitaire planétaire

Mohamed Berriane

Le Discours Royal du 20 août 2022 a reposé à nouveau la question des Marocains de l'extérieur, invitant l'Etat et la société dans sa globalité à réfléchir et à agir pour l'accompagnement de cette communauté, évaluée aujourd'hui à 5 millions de personnes réparties sur les quatre continents. Cet accompagnement doit s'appuyer entre autres sur une réflexion ouverte pour repenser l'action de l'Etat dans ce domaine, mais aussi pour mieux connaître cette communauté marocaine ou d'origine marocaine qui vit en dehors des frontières. Parmi les outils mis au service de cette connaissance, la présente série « *Marocains de l'extérieur* », que publie la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger, maintient sa régularité de parution tous les 4 ans et publie aujourd'hui sa cinquième édition correspondant à 2021. Rappelons que l'objet principal de cette série est de suivre les mutations continues de cette migration et ses problèmes, en identifiant ses nouvelles tendances à travers les panoramas les plus à jour des différentes communautés marocaines vivant à l'étranger.

Or, cette communauté tout en augmentant en nombre suite à de nouveaux apports, mais aussi par une procréation sur place, évolue dans ses caractéristiques sociodémographiques, culturelles, économiques et politiques. Tout en vieillissant dans sa composante des primo-migrants, elle a tendance à s'équilibrer démographiquement et à s'enraciner dans les pays d'accueil, elle se renouvelle par ses différentes générations, s'intègre et adopte de nouvelles configurations. Et malgré ces évolutions récentes et complexes, elle reste fortement attachée à son pays d'origine, alors que les Marocains de l'intérieur entretiennent bien cet attachement¹. Cependant, ces mutations de la communauté marocaine de l'extérieur s'accompagnent inmanquablement de nouveaux problèmes parmi lesquels la crise sanitaire planétaire de 2020 a été très éprouvante.

Pour réussir ce suivi dans la connaissance des Marocains du monde, cette nouvelle édition poursuit et consolide l'approche inaugurée avec la livraison de 2013 qui avait innové sur un certain nombre de points en s'inscrivant toujours dans les thématiques d'actualité. *Marocains de l'Extérieur – 2021* ne déroge pas à cette pratique puisqu'elle a été pensée sous l'angle de l'impact de la pandémie Covid 19.

¹ La fusion entre les Marocains de l'intérieur et ceux de l'extérieur à l'occasion de la bonne prestation de l'équipe nationale du Maroc dans laquelle évoluent de nombreux jeunes de l'émigration fut remarquable lors de la coupe du monde de football de 2022.

1. L'approche méthodologique

En termes de méthodologie, nous avons essayé de maintenir une certaine continuité avec les deux éditions précédentes. Celle-ci porte sur les sources, les auteurs, le volet thématique, le volet traitant des Marocains par pays de résidence et l'outil cartographique. Invitée dans les débats, la crise sanitaire avec ses effets n'a pas été facile à cerner et a compliqué la tâche de cette édition ne serait-ce qu'en raison des contraintes à la mobilité internationale qui ne nous ont pas permis d'aller sur les différents terrains où on ne dispose pas d'auteurs sur place.

La question incontournable des sources

Comme par le passé, se pose toujours la question de sources fiables et actualisées. Pour pouvoir mener un suivi comparatif tous les quatre ans, il faut disposer de données statistiques actuelles portant sur la période concernée, entre 2017 et 2021 dans le cas présent, suffisantes, fiables, et surtout comparables. Cette situation idéale n'existe, malheureusement, pas. Nous sommes de ce fait obligés d'exploiter tous les moyens à notre disposition, même si les possibilités de comparaison ne sont pas idéales.

Dans la grande variété de situations, celle des appareils statistiques européens et la plus satisfaisante : ils sont extrêmement performants et présentent une grande régularité, ce qui permet un suivi dans le temps des transformations, et une homogénéité des variables retenues. On peut de ce fait établir de véritables radioscopies de ces communautés sur les plans sociodémographique, économique, culturel, et en termes d'intégration. On peut suivre leur évolution dans le temps et dans l'espace. Mais pour des raisons de définitions statistiques, les bases de données centralisées des services statistiques européens ne prennent en compte que les étrangers nés en dehors de ces pays européens et ceux qui gardent leurs nationalités d'origine. Tous les Marocains qui obtiennent la nationalité du pays d'accueil ne sont plus considérés par les statistiques de ce pays comme marocains et disparaissent automatiquement de ces statistiques. Les enfants nés de parents marocains installés dans ces pays peuvent acquérir la nationalité du pays d'accueil par naissance. La situation est la même au Canada dont le service statistique est assez performant mais dont les données pour 2020 ou 2021 n'étaient pas encore publiées au moment de la rédaction de l'ouvrage².

Ceci n'est pas le cas dans la plupart des autres pays. Aux Etats-Unis, on ne dispose que de quelques sondages fournis par l'American Community Survey du Bureau de recensement des États-Unis et qui ne couvrent pas tous les aspects. Dans les pays arabes et les pays africains, il n'y a pas de statistiques disponibles sur les résidents étrangers.

On se trouve donc face à une situation paradoxale du moins dans les pays d'Europe : alors que la population marocaine ou d'origine marocaine augmente dans les faits, les statistiques officielles rendent compte d'une diminution de cette population.

Face aux déficiences des appareils statistiques des pays d'accueil, on doit se contenter des données détenues par les services consulaires et centralisées en

² De ce fait, ce pays manque dans cette édition

principe par la DACS au niveau du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. L'application *Al Konso*³ que gère la DACS et qui centralise les données des consulats marocains à l'étranger à partir des enregistrements des Marocains vivant dans les pays où sont implantés ces consulats, pose aussi de nombreux problèmes. Tous les Marocains résidant dans un pays étranger ne sont pas immatriculés, notamment les résidents en situation irrégulière, alors que ceux ayant quitté le pays ne sont pas radiés de ces registres. En plus, les données basées sur les déclarations des immatriculés sont parfois très approximatives, notamment en ce qui concerne le lieu d'origine au Maroc, le lieu de résidence dans le pays d'accueil ou encore le métier exercé. Ces données sont donc utilisées, malgré leurs imperfections, comme un échantillon considéré comme représentatif de la population étudiée et non des effectifs totaux.

Pour vérifier ces données et les compléter, les auteurs les ont recoupées avec les résultats d'entretiens qualitatifs approfondis avec des Marocains vivant dans ces pays.

Mentionnons ici une difficulté supplémentaire en 2021 liée à la pandémie. Pour les analyses de la situation des MRE dans les différents pays de résidence, nous essayons chaque fois qu'il est possible de faire appel à des auteurs installés sur place, car saisissant mieux la réalité des Marocains vivant dans ces pays et dans un souci aussi de réduire les frais et le nombre de missions. Cependant dans certains pays nous n'avons pas pu trouver des auteurs domiciliés sur place et s'intéressant à la thématique des migrations marocaines. C'est ainsi que lors des éditions précédentes nous avons organisé entre 2 et 3 missions à l'étranger en envoyant des auteurs sur place. Ceci ne fut malheureusement pas possible pour cette édition, et on a dû laisser de côté deux pays (la Tunisie et le Canada) et traiter à distance deux autres régions (l'Afrique de l'Ouest et les pays du Golfe). Dans ces trois derniers cas, les données de la DACS ont été complétées par des enquêtes et entretiens en ligne ou par téléphone auprès des personnes ressources identifiées lors des éditions précédentes.

Le parti pris de faire appel à de jeunes auteurs parmi la diaspora

Afin d'éviter les redondances et explorer de nouvelles idées et de nouvelles approches, nous avons au fur et à mesure des parutions cherché à renouveler l'équipe éditoriale. Cette tendance a été maintenue pour *Marocains de l'extérieur 2021* avec notamment l'appel à de jeunes chercheurs de l'émigration, souvent appartenant à la deuxième génération, et qui travaillent au sein de différentes institutions universitaires sur un thème qui les concerne directement. On a veillé aussi à respecter la composante genre. C'est ainsi que sur un total de 25 auteurs, 12 sont de jeunes chercheurs, 12 des femmes et 8 appartiennent à la diaspora.

Les volets thématique et géographique

Introduit depuis 2013, le volet thématique qui précède les états des lieux des communautés marocaines à l'étranger par pays, point fort de cette veille, a été maintenu et développé davantage. Il s'agit d'analyses thématiques transversales à toutes ces communautés ayant comme principal objectif de contextualiser les analyses par pays, analyses qui ne peuvent être bien menées si on ne tient

³ Système de la gestion consulaire

pas compte à la fois des grandes évolutions que connaissent les communautés marocaines à l'étranger, et les principaux progrès de la recherche scientifique dans la production d'un savoir autour de ces migrations. Nous avons, comme les fois précédentes, procédé à une sélection de résultats de recherches récentes en sollicitant des contributions auprès des chercheurs et des équipes de recherche les plus en vue travaillant sur les migrations marocaines.

Partant de l'état de la recherche 2017-2021, qui ouvre ce volet thématique, nous avons choisi de retenir des thèmes qui se sont imposés au cours des dernières années et qui sont liés aux évolutions récentes de la communauté marocaine à l'étranger. Nous continuons donc à creuser les sillons des thématiques sur *l'émigration féminine, le vieillissement de ces communautés, les questions de développement et les aspects culturels*. Néanmoins, on a abordé aussi de nouveaux sujets ayant fait l'objet de recherches récentes tel que *les politiques publiques migratoires, la question des Marocains de confession juive installés en Israël* et surtout la thématique des effets de *la pandémie Covid-19*.

Concernant le volet géographique, comme indiqué plus haut, notre travail a été handicapé par la fermeture des frontières et la non-publication à temps des données couvrant la période étudiée pour certains pays. Au total, 11 chapitres traitent les cas de l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et le Royaume-Uni en Europe, les USA en Amérique, l'Afrique de l'Ouest en Afrique subsaharienne, et les pays du Golfe (Qatar et Emirats Arabes Unis). Sont absents par rapport à l'édition précédente le Canada et le Maghreb.

Concernant le contenu de ces contributions par pays, nous avons certes gardé l'approche type « annuaire » en amenant les différents auteurs ayant participé à l'ouvrage à mener des analyses et descriptions selon les mêmes rubriques et pour tous les pays, ce qui facilite les comparaisons à la fois entre les différents pays et dans le temps. Mais nous avons néanmoins veillé à ce que cette standardisation nécessaire laisse assez de souplesse pour que les spécificités de la communauté marocaine de tel ou tel pays puissent apparaître, les auteurs pouvant ajouter ce qu'ils jugeaient utile pour la compréhension de la situation des Marocains dans le pays concerné.

Le premier sous-thème retenu concerne la place des Marocains dans l'immigration vers le pays d'accueil étudié : repères historiques de l'immigration vers ce pays et événements marquants de la politique d'immigration de ce pays, éléments d'histoire de la migration marocaine dans ce pays, autres nationalités et poids et place des Marocains. Le deuxième sous-thème s'arrête sur l'étude sociodémographique de la communauté marocaine dans le pays concerné : caractéristiques démographiques, répartition spatiale, les Marocains dans le système éducatif, la problématique de l'intégration. L'insertion des Marocains dans le tissu économique du pays d'accueil constitue la troisième rubrique : insertion professionnelle des Marocains dans le marché du travail, salaires, entrepreneuriat marocain, effets de la crise, formation professionnelle. Les aspects juridiques qui encadrent l'entrée et la résidence dans le pays d'accueil font l'objet de la quatrième rubrique : conditions d'entrée et de séjour, droit de la famille, conventions bilatérales, population carcérale, entre autres. Enfin, la radioscopie de la communauté marocaine dans tel ou tel pays se termine sur les questions culturelles et identitaires : statut et

gestion institutionnelle de l'islam, jeunes (contre-culture et affirmation de soi), double culture, associations, comportements socio-culturels, etc.

Pour la présente édition, les auteurs ont cependant été invités en plus à tenir compte des effets de la Covid-19 dans chacun des pays étudiés. Ils ont essayé chaque fois que les données disponibles le permettaient d'analyser les conséquences de cette crise parmi la diaspora marocaine sur les plans social, économique et psychologique. Outre les effets sur l'emploi dus à l'arrêt ou le ralentissement des activités économiques et les contraintes apportées aux mobilités internes et internationales, ils ont suivi les conséquences du confinement sur les familles et les individus, notamment au niveau de la problématique des enterrements des morts, ainsi que la vulnérabilité sanitaire de ces communautés. Ils ont mis en évidence dans certains cas la solidarité communautaire remarquable durant cette crise.

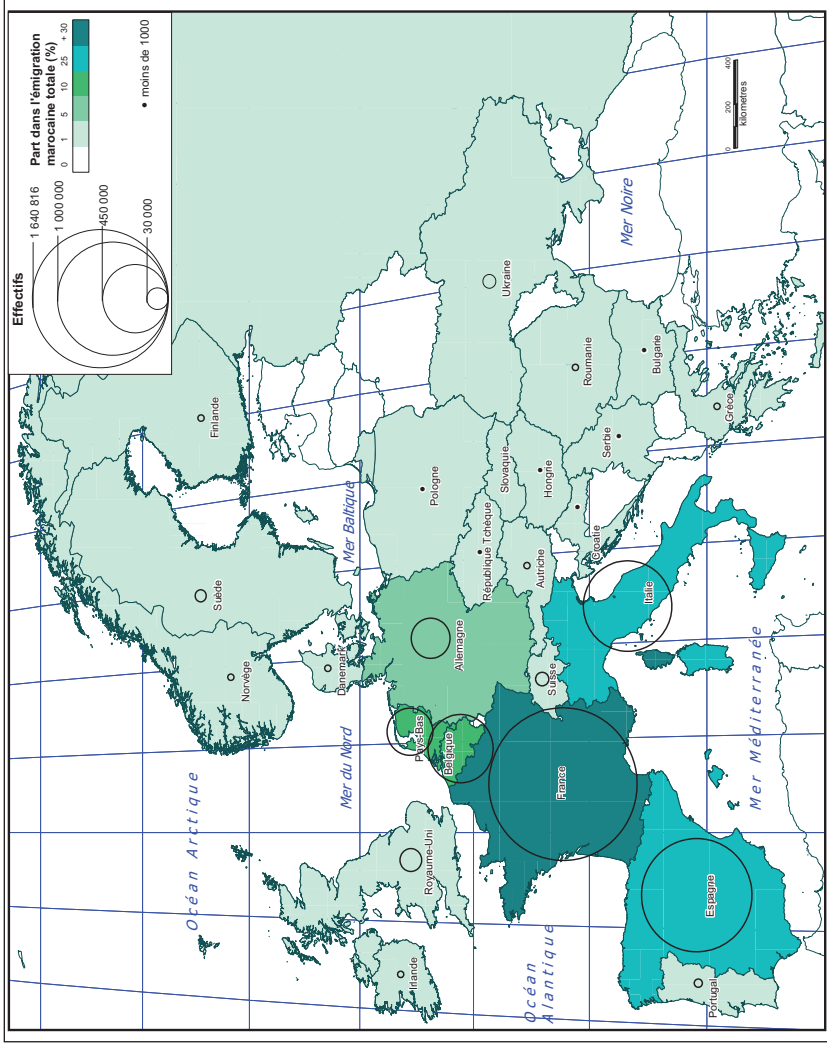
La dimension géographique des Marocains du monde : le traitement cartographique

L'approche cartographique qui fait la spécificité de la série a été maintenue pour saisir le déploiement spatial des communautés marocaines à l'étranger. Lorsque la disponibilité de données statistiques détaillées le permettait, ces données ont été mobilisées par une méthodologie appropriée pour l'établissement de cartes originales traitant de la distribution spatiale des Marocains de l'extérieur par points ou par plages de couleurs.

Le double constat relevé dans les éditions précédentes perdure : à la fois une dispersion et une concentration spatiales des Marocains du monde. A un niveau général la tendance à la dispersion de l'émigration marocaine continue à être remarquable en se maintenant et en se renforçant sur tous les continents, y compris les plus lointains comme les Amériques et l'Australie (Figure 1). Cette dispersion aux quatre coins du monde fait toujours la spécificité de la migration marocaine comparée à celles des pays voisins et elle est l'aboutissement des différentes vagues d'émigrations, chacune ayant privilégié une aire géographique.

En même temps, ces populations se caractérisent par de fortes concentrations. Les cartes des figures 1 et 2 montrent bien les regroupements des Marocains en Europe, dans les pays arabes, en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale. Les Marocains en Europe illustrent bien cette concentration au sein de quelques pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie (Figure 2). Enfin la concentration dans l'espace sans dispersion aucune est encore plus marquée dans les pays du Golfe. Ceci dit, on relève ici et là quelques redistributions spatiales des populations marocaines suite à des mobilités internes. Les cartes par pays de résidence qui accompagnent les différents chapitres montrent encore mieux la complexité de cette dispersion/concentration. Enfin, ce sont les deux cartes des figures 1 et 2 qui nous ont guidés dans le choix des pays à étudier en détail.

Figure 2 : Répartition des Marocains en Europe - 2021



Source : DACS - 2021

2. Les Marocains de l'extérieur et la pandémie Covid 19

L'installation brutale de la pandémie

L'année 2020 restera dans les annales de l'histoire comme l'un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de l'Humanité. Déclarée officiellement par l'OMS, le 11 mars 2020, la pandémie due au coronavirus, responsable de la maladie Covid 19, qui avait commencé à se propager en Europe dès janvier et même bien avant, va bouleverser les systèmes de santé, des économies et des sociétés dans le monde. L'Europe qui abrite une forte communauté marocaine va avoir du mal à gérer cette pandémie et voit s'installer dans un premier temps, panique et désordre. Et si le virus frappe sans discernement toutes les populations, celles ayant choisi de migrer et de vivre dans d'autres pays vont être particulièrement touchées et ce à différents niveaux. Ceci fut le cas des Marocains vivant en Europe, ou sur d'autres continents mais à des degrés différents : dans les pays africains les Marocains et les autres immigrés ont été peu traumatisés par la pandémie.

Les contributions à cet ouvrage ont essayé d'analyser les effets de cette crise sur les Marocains de l'extérieur même si les conditions pour mener ces analyses ne furent pas optimales. En effet, outre les difficultés dans l'accès à des terrains et à des informations qui n'étaient pas toujours disponibles, l'éloignement dans le temps, nécessaire pour une analyse qui ne soit pas que journalistique, a fait défaut. Par ailleurs, au tout début de la crise alors que le nombre des décès augmentait de façon vertigineuse, les résidents étrangers étaient absents dans les statistiques qui rendaient compte de la progression de la maladie. Aux Pays-Bas, par exemple, les personnes issues de l'immigration sont restées longtemps invisibles dans les rapports sur l'état de santé de la population et les facteurs qui lui sont liés. Il a fallu attendre un certain temps pour que les Marocains et les autres immigrés soient intégrés dans les études autour de la pandémie, le statut migratoire n'étant pas toujours inclus dans les enregistrements des tests et des maladies et les hôpitaux n'enregistrant pas automatiquement les informations relatives au pays de naissance dans leurs registres. On ne pouvait donc pas faire le lien entre la pandémie et l'origine migratoire ou non des malades et des morts (N. Bouras).

Malgré cela nous disposons d'assez d'éléments pour ramener ces effets à 6 grandes conséquences liées à (1) la fermeture momentanée, mais brutale des frontières, (2) le confinement chez soi, (3) la vulnérabilité sanitaire des communautés immigrantes marocaines ou autres, (4) l'arrêt ou la baisse des activités économiques, (5) les relents de racisme qui en ont découlé et (6) la réactivité des Marocains et de leurs associations face à la crise.

La fermeture des frontières

La première réaction des pays souhaitant se protéger de l'arrivée du virus, fut la fermeture des frontières. La réactivité du Maroc à ce propos fut assez stricte et nous ne reviendrons pas ici sur l'agenda des différentes fermetures des frontières aériennes, maritimes et terrestres. Mais ces fermetures vont avoir différentes conséquences sur les mobilités transnationales. Visites dans les deux sens, processus du regroupement familial, et rythme des naturalisations, sont quasiment suspendus durant ces périodes de fermetures.

- Arrêt ou baisse des visites de courtes durées et de l'immigration

En Europe et dans d'autres pays, les déplacements pour de courts séjours sont à l'arrêt à partir de la mi-mars 2020, date du début de la pandémie, de même que pendant plusieurs mois le droit de vivre en famille et de pouvoir effectuer une demande de visa ou visiter ses proches ou encore aller au bout d'une démarche de regroupement familial n'a pu être exercé. En Belgique, par exemple, le nombre des séjours de courte durée (maximum 90 jours) pour lesquels les Marocains occupent la quatrième place, a été divisé par quatre entre 2019 et 2020 (F. Zibouh).

En Italie, les données statistiques indiquent également comment la tendance à la diminution progressive de la population italienne, déjà mise en évidence auparavant, a commencé à concerner également la population d'origine étrangère, qui est passée de 5.306.548 individus en 2020 à 5.035.643 en 2021, soit une baisse de -5,1%. En fait, les mouvements migratoires ont subi une forte baisse (-17,4%). En particulier, par rapport à la comparaison avec les mêmes mois de la période 2015-2019, il y a eu une diminution de -6% pour les mouvements internes, entre communes, et de -42% et -12%, respectivement, pour les mouvements vers et en provenance de l'étranger. La migration en 2020 a été inférieure de 27% par rapport aux prévisions de 2019, les restrictions de circulation ayant fortement affecté les migrations pour raisons professionnelles et familiales (I. Caruso et S. Greco).

Mais la baisse des mouvements rentrants s'accompagne dans d'autres pays par des mouvements sortants. C'est le cas des pays du Golfe où le séjour d'un étranger est étroitement lié au travail. Or, la baisse ou l'arrêt des activités qui emploient de nombreux marocaines et marocains notamment dans l'hôtellerie et le transport aérien, a privé ces employés de leurs emplois. Dans les EAU et le Qatar on a relevé deux cas de figures⁴. Soit que l'employé ayant perdu son travail a été obligé de quitter le pays avec sa famille, soit qu'il a pu trouver un autre emploi de substitution mal payé et donc ne permettant pas de subvenir aux besoins de sa famille qu'il a du renvoyer au Maroc. On a de ce fait enregistré une grande baisse de la population des deux pays, estimée à 160.000 personnes entre mars 2020 et mars 2021 pour le Qatar. Le renvoi des femmes et enfants au Maroc a transformé la communauté marocaine en une communauté d'hommes célibataires se regroupant dans des colocations pour minimiser le coût de la vie (M. Berriane).

L'impossibilité de rendre visite au pays d'origine et aux familles restées sur place et vivant des moments difficiles en raison de la pandémie, ainsi que l'impossibilité pour les membres de ces familles restées au pays de rendre visite à leurs parents dans la migration ont eu de graves conséquences sur la santé mentale des deux côtés.

- La question de l'inhumation en terre d'origine

La conséquence la plus dure à vivre a été celle du rapatriement des dépouilles des Marocains décédés dans les pays d'Europe pour être enterrés au Maroc comme cela fut le cas avant la crise. Rappelons que cette question de l'inhumation des personnes migrantes et de leurs descendants a occupé les esprits des différentes générations de la migration. Pour les primo migrants il n'y avait aucune autre alternative au retour au pays pour y être enterrés. Les banques avaient saisi cette

⁴ Chapitre 23.

opportunité et proposaient des assurances spécifiques pour couvrir les frais du rapatriement qui sont généralement très élevés, le retour vers le village ou la ville d'origine étant vu comme une pérennisation du lien avec la terre patrie. Avec le temps et la fin du mythe du retour et l'ancrage de plus en plus fort des générations suivantes, mais aussi du drame que vivaient les descendants de ne pas pouvoir se recueillir sur les tombes de leurs parents enterrés au Maroc, des débats se sont installés au sein des familles immigrés. A partir de ce moment, un autre problème s'est posé : ceux qui faisaient le choix d'être enterrés dans leur pays de résidence européen n'avaient pas suffisamment ou pas du tout de carrés musulmans dans les cimetières de leurs villes ou villages de résidence. Mises sous pression, les collectivités locales commençaient un peu partout en Europe où il y avait de fortes concentrations de communautés musulmanes, dont des Marocains, à mettre en place des cimetières musulmans ou des carrés musulmans dans les grands cimetières. Malgré cela l'envoi des dépouilles pour l'inhumation au pays continuait, ne serait-ce qu'en raison de la faiblesse des espaces dédiés aux musulmans.

Avec la pandémie et la fermeture des frontières aériennes, le rapatriement des corps est devenu impossible. La reprise des vols n'a pas changé la donne dans la mesure où les interdictions ont perduré pour des raisons sanitaires. Cela a entraîné de fortes déchirures au sein des familles, surtout que les communautés marocaines ou d'origine marocaine ont été fortement impactées par le virus et un nombre élevé de décès.

La situation a été la même dans l'ensemble des pays européens et la plupart des contributions rendent compte de ce drame et du nombre élevé d'enterrements de personnes de confession musulmane (1120 dans le seul cimetière d'Evre en Belgique en 2020, où on passe d'une dizaine d'enterrements par semaine, à une dizaine d'enterrements par jour) (F. Zibouh). En France, les décès, toutes causes confondues, en mars et avril 2020 ont augmenté parmi les nés à l'étranger de 48% (54% pour ceux nés au Maghreb) par rapport aux mêmes mois en 2019, contre 22% pour ceux nés en France (T. Lacroix). Au Royaume-Uni, on a pu démontrer qu'en termes de mortalité, les minorités musulmanes ont été le groupe religieux souffrant du taux de mortalité le plus élevé avec 198,9 décès pour 100.000 hommes et 98,2% pour 100.000 femmes (M. Cherti). Dans le même pays, plusieurs familles marocaines touchées par ces décès, devaient garder les dépouilles des personnes décédées dans la morgue en attendant la réouverture des frontières.

Suite à cette crise et les habitudes qui se sont installées, on a relevé une tendance nouvelle depuis 2021 et la réouverture des frontières, et qui se poursuit de nos jours : les familles n'envoient plus les corps de leurs morts au pays d'origine. Le risque qui se profile à l'horizon concerne le manque de places dans les espaces multiconfessionnels dans les prochaines années. Il y a là une action de longue haleine qui devient nécessaire pour que des espaces suffisants soient mis à la disposition des musulmans, et parmi eux les Marocains, qui vivent dans ces pays.

La question de l'enterrement dans le pays de résidence n'a été qu'un aspect des contraintes imposées par le confinement.

Les effets du confinement

La pandémie a imposé des périodes de confinement plus ou moins longues selon les pays et ce confinement va impacter sérieusement les communautés de migrants dont les marocaines.

L'une des conséquences fut la perte de nombreux emplois dans la mesure où les secteurs employant le plus de Marocains ne permettaient pas la formule du travail à domicile pour réduire les contacts au maximum. Hébergement, restauration, soins aux personnes à domicile et secteurs de services en général sont des secteurs d'emplois qui supposent des contacts directs avec les autres et sont de ce fait les plus touchés par le chômage causé par la crise sanitaire. L'augmentation du chômage se traduit immédiatement par la baisse des revenus et l'augmentation de la pauvreté. L'incidence de celle-ci a augmenté entre 2019 et 2020 de 22,0% à 25,7% chez les immigrés d'Italie contre 4,9% à 6,0% chez les Italiens de souche. Au Royaume-Uni sur 4000 travailleurs ayant perdu leurs emplois à cause du Covid 19, 21% appartiennent à des minorités ethniques plus touchées que d'autres par la progression de la pauvreté (M. Cherti). En France, la période de confinement obligatoire du 17 mars au 11 mai 2020 a nécessité la mise en place d'une allocation pour les personnes se retrouvant privées de leurs activités et les Marocains, dont plusieurs sont salariés, ont été concernés par ces mesures plus que la moyenne de la population (T. Lacroix).

L'autre conséquence du confinement ayant pénalisé les Marocains du monde concerne les nouvelles règles dans la vie de tous les jours durant cette période. L'une des mesures mises en place en France fut l'exigence des attestations dérogatoires nécessaires pour sortir. Or, dans les Foyers des Travailleurs Migrants où vivent de nombreux migrants marocains, les résidents ne disposaient pas d'ordinateurs ou de connexions internet pour pouvoir obtenir ce laissez-passer. Le confinement aux EAU s'est traduit aussi par l'obligation de test à chaque passage de frontière entre les Etats des Emirats, test payant et assez cher. Or, de nombreux Marocains sont employés comme chauffeurs de taxis et devaient circuler entre Abou Dhabi et Dubaï.

La fermeture des écoles et des universités durant ce confinement et même après et l'appel aux cours en ligne a constitué aussi une sérieuse contrainte pour ces familles. Livrés à eux-mêmes, les élèves de parents marocains souffraient de problèmes techniques comme le manque d'ordinateurs et l'accès insuffisant à l'internet ainsi que le manque d'espace aux domiciles, ce qui rendait l'apprentissage beaucoup plus difficile (C. Arab et N. Moujoud ; M. Berriane). Cette remarque a été relevée dans la quasi-totalité des pays de résidence que ce soit en Europe ou dans les pays du Golfe.

Les conditions du confinement ont également augmenté la vulnérabilité sanitaire des familles d'immigrés.

La vulnérabilité sanitaire

De manière générale, tous les segments des sociétés des pays de résidence ont été touchés par la pandémie. Cependant, les facteurs socio-économiques et les inégalités structurelles, notamment les inégalités sanitaires et sociales qui prévalaient bien avant la crise ont exacerbé l'impact parmi les ménages des

immigrés. Différents facteurs expliquant ces inégalités et le fait que les personnes d'origine migratoire étaient soit plus disposées, soit plus exposées à être infectées, ont été thématiques dans les études de cas; on peut les résumer comme suit :

La fragilité et le haut risque face à l'épidémie caractérisaient les Marocains dans les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) en France. Ils sont généralement âgés avec des pathologies liées à la vieillesse, et célibataires (car les familles sont restées au Maroc); ils sont isolés car ne pouvant plus se rendre dans le pays d'origine, présentent des symptômes dépressifs et souffrent de séquelles physiques liées à leurs parcours professionnels et en situation de pauvreté (O. Samaoli). Ces résidents et les groupes sociaux les plus défavorisés vivant en Europe ont été les plus fortement touchés.

En général, les fortes densités de certains quartiers ainsi que les densités des logements où habitent ces populations en situation de précarité (Belgique, France, Royaume-Uni) ont été des facteurs décisifs. Les types de métiers occupés par ces migrants dans les secteurs des soins (infirmiers, aides-soignants, médecins) ou dans le transport, l'hôtellerie et la restauration, ou encore la livraison à domicile et le nettoyage, les ont placés en première ligne dans la gestion de la crise et ont augmenté leur vulnérabilité.

Tout cela a fait que les résultats des premières analyses ont montré que les risques relatifs de mortalité liés au Covid-19, furent généralement plus élevés chez les personnes immigrantes que chez les habitants de souches. Ceci a été aussi bien démontré dans les Pays-Bas, qu'en Italie, France ou Belgique. Au Royaume-Uni, les études ont également montré que les musulmans et les Marocains britanniques ont été touchés de manière disproportionnée par l'épidémie et ont enregistré les taux de mortalité les plus élevés. La pandémie a surtout révélé les inégalités systémiques préexistantes de longue date et qui ont probablement rendu ces communautés plus susceptibles de contracter la Covid-19. Privations socioéconomiques, pauvreté, concentrations dans des zones urbaines, promiscuités et surpeuplement des logements, faiblesse de revenus, sont les principaux facteurs mis en évidence pour le Royaume-Uni (M. Cherti).

Le développement d'idées racistes en rapport avec la crise sanitaire

Dans certains pays européens, on a relevé une tendance à attribuer la responsabilité de la propagation du virus aux minorités d'origine étrangère, d'abord celles ayant un faciès asiatique, ensuite celles de confession musulmane. Au Royaume-Uni, cette tendance a contribué à la dissémination d'une perception négative des musulmans par des hommes politiques d'extrême droite, et qui a été relayée par des médias en utilisant des photos et des scènes mettant en avant des images représentant des musulmans qui semblaient ignorer les règles de distanciation. Des articles prétendaient sans aucun fondement statistique ou scientifique que des pics d'infections correspondaient à la période du Ramadan car ce mois était supposé disséminer le virus à travers les rassemblements de familles (M. Cherti). En Italie, où la pandémie s'est installée de façon brutale entraînant un état de confusion au début, une partie de l'opinion qui ne comprenait pas les décisions contradictoires des pouvoirs publics, a cherché les coupables chez les Chinois dans un premier temps, pour ensuite généraliser cette culpabilité à tous les immigrés. Attitudes qui vont exacerber l'intolérance et la discrimination déjà existantes avant la pandémie.

La rhétorique populiste a eu tendance ainsi à exagérer les thèmes de l'invasion des étrangers, de leur dangerosité et de l'insécurité sociale et sanitaire, discours repris dans les campagnes électorales qui, à travers un raccourci malsain, a transformé ces étrangers en « propagateurs du virus » (I. Caruso et S. Greco).

Mais des réactions de solidarités communautaires

- L'organisation de la solidarité

Face à cette situation de crise, les communautés marocaines vivant à l'étranger ne sont pas restées passives. Elles ont montré une réactivité remarquable, tout d'abord à travers le mouvement associatif qui a essayé d'aider à surmonter la crise, mais aussi à travers des envois d'argent qui au lieu de s'effondrer ont enregistré une croissance soutenue et inattendue.

En Belgique, par exemple, la solidarité a été quotidienne durant la pandémie. Malgré le confinement et les mesures sanitaires, les mobilisations des Belgo-Marocains pour la collecte de vivres pour les personnes démunies, la confection de masques par les mères couturières ou les collectes de dons pour les villages d'origine au Maroc ont été nombreuses durant la pandémie (F. Zibouh).

Ce fut le cas également en France où la pandémie a, une fois de plus, mis en évidence la vulnérabilité de cette population, tout en entraînant une mobilisation sans précédent des associations pour prévenir la diffusion du virus dans les foyers de migrants où résident nombre de personnes âgées et où les mesures sanitaires du confinement étaient difficiles à mettre en œuvre en raison de l'importance des communs et de la mixité du public (T. Lacroix).

Cette solidarité ne se limitait pas aux seules associations et impliquait aussi des individus. Au Royaume-Uni, les services funéraires musulmans sont souvent gérés par des bénévoles généralement âgés et donc obligés de s'isoler car vulnérables. Mais rapidement une nouvelle génération de bénévoles s'est mobilisée et a été formée aux rituels funéraires traditionnels en faisant appel aux technologies modernes comme l'application Zoom. Les contraintes du confinement ne permettant pas aux familles des morts d'être présentes aux enterrements, de nombreuses mosquées et prestataires de services funéraires ont exploité encore une fois la technologie pour diffuser ces funérailles en direct en fournissant des liens vidéos aux concernés (M. Cherti).

Par ailleurs, des initiatives locales ont accompagné les mesures gouvernementales contre la crise, en complétant l'offre publique. Des groupes livraient de la nourriture à domicile à ceux qui étaient obligés de s'isoler et au personnel des hôpitaux⁵.

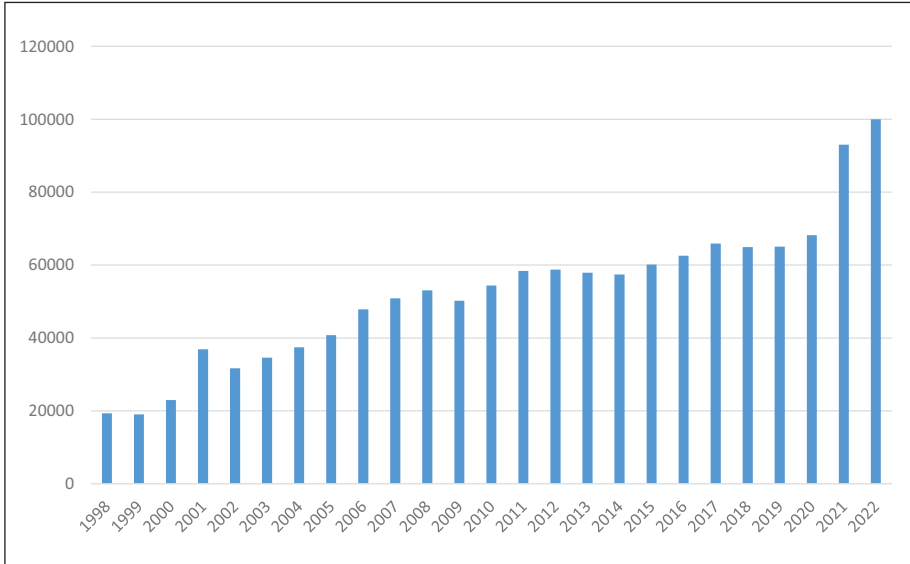
- Le maintien des transferts vers le Maroc malgré la crise

La réactivité des Marocains du monde durant la crise s'observe aussi dans le comportement des transferts de leurs épargnes. En effet, on aurait pu s'attendre à ce que ces transferts vers le pays s'effondrent à la suite de l'arrêt de la vie économique et tous les impacts à la fois économiques, sociaux, psychologiques et

⁵ Voir d'autres réponses émanant d'initiatives de groupes ou d'individus au RU dans le chapitre 20.

sanitaires dont souffraient ces communautés. Or, les données disponibles sur ces transferts montrent le contraire.

Figure 3 : Evolution des transferts financiers des Marocains du monde vers le Maroc en millions de DH (1998-2022)⁶



Sources : Office des Changes et Bank Al Maghrib

En effet, l'attachement des Marocains du monde au pays s'est toujours confirmé à travers la tendance soutenue des envois de leurs épargnes. On le sait, en temps normal, les émigrés marocains n'affichent généralement qu'un taux d'emploi relativement bas et un taux de chômage élevé, et ces deux indicateurs s'aggravent dès que s'installe une crise dans les pays de résidence. Or, malgré cela on est frappé par le maintien voire l'augmentation du volume des envois d'argent au Maroc, avec de rares exceptions (Figure 3). Comparés à d'autres communautés de migrants, les Marocains occupent une place non négligeable en termes de transferts financiers. En 2013, ceux établis dans la zone OCDE avaient émis le troisième flux de transferts de fonds en pourcentage du PIB du pays d'origine, soit 7%, n'ayant été devancés que par les ressortissants des Philippines (10%) et du Salvador (16%). L'évolution en dirham courant des transferts des revenus des MRE vers le Maroc est impressionnante.

Sur le graphique de la figure 3, on relève quelques baisses coïncidant avec des crises comme celle de 2008. Le maintien de ces transferts parfois, malgré la brutalité des crises, interpelle cependant. Et c'est à ce sujet que la pandémie de la Covid 19 est source d'un grand étonnement. Alors que les analystes et spécialistes annonçaient les années de la crise comme des années de baisse brutale

⁶ Le chiffre de 2022 est issu des estimations publiées avant la fin de l'année par Bank Al Maghrib.

de ces transferts, le montant des transferts des migrants marocains est passé de 65 milliards en 2019 à 71 milliards en 2020. Mieux encore, ces transferts ont augmenté de façon spectaculaire durant 2021 et devraient atteindre, selon les estimations, 100 milliards en 2022.

Des explications ont été avancées pour 2020 : proximité et solidarité familiale entre les émigrés et les bénéficiaires de ces fonds au Maroc, baisse de la consommation dans les pays émetteurs, fermeture des commerces et des lieux de loisirs se répercutant sur l'épargne, arrêt de la mobilité en raison des fermetures des frontières qui fait baisser les transferts en nature au profit des transferts bancaires. Mais si ces circonstances peuvent expliquer ces performances des transferts durant les moments les plus forts de la crise, quelles explications imaginer aujourd'hui alors que les transferts continuent leur envolée atteignant et dépassant le record de 100 Milliards de DH ?

3. Les autres principaux thèmes qui se dégagent de la livraison 2021

A l'instar de la dernière édition, nous essayons dans ce qui suit de mettre en évidence les principales thématiques qui se dégagent de la présente édition ? Celles-ci seront saisies à partir des chapitres thématiques de la première partie qui, rappelons-le, rendent compte de résultats de diverses recherches récentes menées soit par des équipes, soit par des individus. On mettra à profit également les apports des chapitres des parties suivantes qui s'arrêtent sur les communautés marocaines des différents pays d'accueil. La grande thématique des effets de la Covid 19 ayant fait l'objet de la deuxième partie de ce chapitre, les autres sujets se rapportent aux *politiques publiques*, aux *aspects démographiques et de genre* (vieillesse et femmes de la migration), à la *question de la migration et ses rapports avec le développement*, aux *circulations transnationales dans le bassin méditerranéen* dans lesquelles se sont également insérés les Marocains et à l'émigration des *Marocains de confession juive établis en Israël* et leurs rapports au pays d'origine.

Les politiques publiques

Le chapitre 2 sur l'état de la recherche insiste sur l'importance prise par le thème des politiques publiques dans les recherches sur les migrations marocaines durant les cinq dernières années. Nous avons de ce fait suscité une contribution qui traite de l'évolution de ces politiques de la migration de l'indépendance à nos jours⁷.

La contribution de S. Benjelloun rappelle que ces politiques sont passées par différentes phases en fonction de l'évolution du phénomène migratoire et des relations du Maroc avec l'Europe et l'Afrique. Une première phase qui va de l'indépendance à 1989 a été marquée par une politique de contrôle, l'Etat voyant dans l'émigration une solution pour calmer des tensions postindépendance dans certaines régions périphériques et prenant l'initiative de la conclusion d'une série de conventions avec des Etats européens demandeurs de main-d'œuvre. L'émigration était vue également comme un instrument économique.

Au début des années 1990, commence une nouvelle phase d'ouverture, de libéralisation et d'entretien de la migration. Des institutions d'accompagnement

⁷ Ayant fait l'objet d'une thèse de doctorat récemment soutenue.

sont créées : une fondation (La fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Étranger) qui gère des programmes destinés à la diaspora marocaine dans les domaines culturel, juridique, économique et social, un ministère, une banque (Bank Al Amal) chargée de les aider dans leurs investissements et un Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger qui est une institution consultative et prospective.

Arrive ensuite la troisième phase durant laquelle le Maroc doit aussi gérer des flux d'immigration et de transit de ressortissants africains sur leur chemin vers l'Europe. Au départ fortement sécuritaire, la gestion de ces flux rentrants devient très vite plus respectueuse des droits humains en inaugurant une politique d'asile et d'immigration en 2013. Ce changement s'inscrit aussi dans une nouvelle stratégie vis-à-vis de l'Afrique.

Au fil des années, ces politiques débouchent sur le développement d'une véritable diplomatie migratoire déployée à l'échelle globale en se mobilisant pour l'accueil et la présidence de conférences et conventions internationales sur les migrations internationales. Parallèlement, ses politiques passent d'un agenda réactif principalement guidé par l'UE à une réponse beaucoup plus proactive et réfléchie en adéquation avec les priorités internationales du Maroc.

La vieillesse, la retraite et l'émigration féminine

L'édition précédente avait pour la première fois abordé deux thématiques peu traitées jusqu'alors par la recherche : penser la migration marocaine à partir des expériences des femmes qui partent seules et travaillent en Europe et tenir compte du vieillissement des Marocains de l'extérieur et des problèmes de gestion de cette vieillesse. Depuis, les recherches sur ces deux thèmes se sont davantage développées, d'autant plus que la crise de la Covid 19 a introduit un nouveau paramètre. D'où la nécessité de suivre les parcours des retraités et d'analyser les effets de la pandémie sur cette catégorie et d'explorer la migration féminine ailleurs qu'en Europe.

J. Pinel nous rapporte les parcours et expériences de 20 retraités marocains ayant travaillé en France la majeure partie de leur vie active et dont certains ont choisi de retourner dans leurs régions d'origine, alors que d'autres adoptent une pratique de circulation entre les deux pays. Il précise que ces différentes stratégies résidentielles et de mobilité après le départ à la retraite reposent sur divers facteurs qui sont l'âge, la recherche d'aménités, les liens à la famille et les enjeux de santé et de couverture sociale.

Il aboutit à la conclusion que dans les motivations à la migration de retraite dite « de retour », ou dans les logiques des choix et stratégies résidentielles, trois éléments influent les décisions des retraités marocains et franco-marocains. La recherche d'aménités afin de couper avec la région du travail à travers une circulation de retraite, ce qui permet de rester près des enfants en France. La famille restée au pays joue aussi un rôle dans la prise de décision : le retour auprès de la famille restée au pays est aussi pensé dans la perspective du vieillissement. Enfin, la santé aussi prend de l'importance avec l'avancée en âge et nécessite la proximité des services et donc une installation en ville.

Cette circulation transnationale ou nationale à l'âge de la retraite fut fortement perturbée durant la pandémie de la Covid -19. O. Samaoli met en relief la vulnérabilité des personnes âgées au virus et les problèmes de la gestion de la pandémie parmi cette catégorie. Rappelons ici les caractéristiques d'une population particulière, celle des résidents des foyers pour travailleurs migrants (FTM), qu'analyse l'auteur. La fragilité et la vulnérabilité de cette population à haut risque viennent du fait que ce sont des hommes isolés, « célibatairisés », qui ne peuvent plus faire leurs allers-retours incessants entre le Maroc et la France où se trouvent leurs familles. Nombreux sont, parmi cette population, les sujets qui développent une *symptomatologie dépressive et des séquelles physiques* résultant de parcours professionnels à qui on a imposé un confinement. Etant âgés avec des pathologies liées à la vieillesse et en situation de pauvreté, ils appartiennent aux populations à haut risque. Enfin la promiscuité et le partage des chambres et/ou des parties communes dans ces foyers aboutissent à des facteurs de contamination extrêmement élevés.

Concernant la migration féminine marocaine, les recherches dont nous avons rendu compte dans l'édition précédente avaient montré comment les femmes avaient été d'abord éclipsées par la migration des hommes les rendant invisibles et maintenues dans le statut de *rejoignantes* passives et non autonomes. Dans un deuxième temps ces recherches ont mis en avant le rôle d'autres femmes qui émigrent seules suite à une nouvelle demande d'une main d'œuvre spécifique. Mais dans ce cas aussi, comme dans celui des femmes qui émigraient, depuis plusieurs décennies déjà dans le cadre du regroupement familial, restaient toujours invisibles.

F. Qacha s'arrête sur cette catégorie de femmes marocaines migrantes établies en France, tout en renouvelant ce champs des investigations. Elle accorde une attention particulière aux femmes du regroupement familial, et aux femmes « qui restent » au pays, et à la façon dont les unes et les autres se connectent aux réseaux familiaux et aux réseaux de passages informels en milieu rural. Elle démontre ainsi comment ces femmes, par les diverses mises en relations qu'elles opèrent, facilitent la circulation des individus, même si les initiatives personnelles de ces femmes dans certaines mobilités transnationales sont masquées. Les choix qu'elles opèrent alors sont sélectifs et orientés vers leur parentèle et leurs amitiés et entraînent une recomposition des réseaux familiaux à leur avantage. Ces logiques migratoires sont analysées dans le cadre de la famille transnationale et leurs implications en termes de réseaux, de rapport à l'espace et d'autonomie individuelle et collective sont mesurées. Ces femmes, aux profils très variés, apparaissent alors comme des actrices transnationales des circulations migratoires et des passages de frontières.

Toujours à propos de la migration féminine, C. Arab et N. Moujoud déplacent le curseur vers Dubaï pour saisir les effets de la crise sanitaire Covid-19 sur les femmes marocaines installées dans ce pays et actives dans des secteurs économiques très impactés comme le tourisme. La recherche se focalise sur des femmes issues de milieux populaires, dont certaines sont recrutées directement dans des écoles professionnelles et d'autres ont noué des relations avec les milieux du tourisme. Quelques-unes sont devenues entrepreneures (propriétaires de restaurants, hôtels, commerces divers). La perte du travail suite à l'impact

de la pandémie a souvent entraîné l'expulsion et le retour au Maroc dès que les frontières furent ouvertes l'été 2020. Ce fut le cas de la majorité parmi celles qui n'avaient pas une nationalité « occidentale » ou des enfants citoyens émiratis, ou qui ne bénéficiaient pas de protections sociales dans des entreprises. Tout en tentant une comparaison entre les femmes installées en Europe et celles qui résident à Dubaï, la contribution cherche aussi à déconstruire les préjugés sur les Marocaines de Dubaï, et plus largement sur les femmes parties « seules », qui introduisent des transgressions des frontières sociales, géographiques, et de genre.

La migration et le développement

Concernant les recherches récentes menées dernièrement par des consortiums internationaux, le projet H2020-AgruMig est intéressant à plus d'un titre. Il porte sur une nouvelle manière de saisir l'articulation entre migration et développement agricole et rural à travers une comparaison entre trois régions : le Tadla et le Dir de Béni Mellal, la Haute Moulouya et le Haut Atlas Oriental et les oasis présahariennes de Figuig. Partant de ces situations aux contextes géographiques différents, M. Aderghal et L. Amzil rendent compte de la démarche et des résultats de cette recherche. La recherche est sous-tendue par trois questions principales : comment les processus migratoires renvoient-ils à des trajectoires territoriales spécifiques et s'articulent avec des transformations des systèmes agricoles et ruraux dont les moteurs sont multiples ; dans quelle mesure les migrations à travers les transferts, les investissements et les actions collectives induisent des dynamiques de changement, et comment les initiatives des migrants s'insèrent-elles dans les plis de l'action publique en rapport avec la gouvernance migratoire et le développement agricole et rural.

La recherche aboutit à diverses conclusions. Le développement basé sur un transfert des capitaux et des savoir-faire de l'émigration vers les régions d'origine a exacerbé au lieu de la diminuer la propension à l'émigration. Cette émigration est devenue sélective, le projet migratoire nécessitant plus de moyens financiers et cognitifs et devant se baser sur les réseaux familiaux et de proximité culturelle. La faible présence des migrants sur la scène des politiques locales et régionales oblige à reconsidérer leur rôle dans les dispositifs de développement territorial. A travers les différentes initiatives nationales ou internationales essayant de lier le développement et la migration, les décideurs cherchent à placer la migration au centre des dispositifs de développement territorial, régional et local en considérant les associations de migrants comme des acteurs parmi d'autres associés à la gouvernance du développement. Mais on se pose la question de savoir si les migrants ont la capacité de faire passer leurs projets sans avoir à affronter l'opposition des acteurs qui possèdent le droit de véto et le pouvoir d'influencer directement la décision, en l'occurrence, le Ministère Chargé des MRE, l'OIM et le Conseil de la Région, principaux acteurs de ces initiatives. En effet, bien qu'engageant des processus de décentralisation/déconcentration dans le cadre de la régionalisation avancée, la gouvernance est encore soumise aux contraintes qu'impose le degré élevé de centralisation ; au moment de l'application, les relais ne fonctionnent pas de façon optimale et ne donnent pas toute leur cohérence à ces politiques sur le terrain.

Les aspects culturels

Les cultures de la migration continuent aussi à faire l'objet de recherches et de réflexions. Nous en retenons ici deux aspects : la construction d'une culture hybride développée par les jeunes d'origine marocaine en Italie et la renaissance de la culture juive marocaine.

Dans l'édition de 2018, M. El Aroussi avait présenté les résultats d'une première recherche autour des créateurs issus de la deuxième génération en France, qui avaient forgé une identité spécifique de l'émigration marocaine dans ce pays, refusant une assimilation culturelle tout en ne voulant pas ressembler aux anciens. Dans cette édition, il élargi son analyse à un autre contexte, celui de l'Italie. Arrivés, dans ce pays, généralement après leur naissance au Maroc, les jeunes devaient apprendre une autre langue directement à l'école, et non pas dans le foyer familial, en compagnie de leurs petits camarades qui s'expriment aisément dans leur langue maternelle. Cette douleur du contact avec la culture d'autrui, qui deviendra par la suite leur culture aussi, va se transformer en atout et non en handicap.

Arrivés en bas âge ou nés en Italie, les jeunes d'origine marocaine ont un sentiment aigu de l'appartenance au pays de leur parents mais possèdent peu d'éléments de la culture d'origine. Et c'est avec beaucoup de prudence qu'ils montrent leur maîtrise de la culture d'accueil sans vouloir renoncer à la culture du père. L'identité en construction dont il s'agit est encore à l'état de composition : selon les situations on va mettre en avant l'une ou l'autre des deux identités culturelles comme on peut aussi faire valoir les deux à la fois. L'auteur examine ces hypothèses à travers différents mouvements de création en cours dans l'écriture littéraire, le cinéma, la musique et où ces jeunes créateurs essayent de mettre l'une en face de l'autre, deux cultures et de les juxtaposer dans un véritable jeu de miroir. Aujourd'hui la communauté marocaine en Italie semble encore silencieuse, mais les germes d'une fronde culturelle se préparent et les jeunes créateurs pressentis dans cette étude seront à coup sûr les portes- paroles de cette culture de demain.

Un autre pan de la culture de la migration marocaine est représenté par la renaissance des paysages culturels juifs marocains. A ce propos A. Boum propose de s'arrêter sur le courant culturel et la politique de la protection, de la redécouverte et de la conservation du patrimoine juif au Maroc. Sauvegarde des cimetières et des quartiers juifs, tourisme religieux et patrimonial, et dialogues interreligieux sont mis en avant, ainsi que les initiatives de l'Etat marocain pour faciliter la mobilisation des agents culturels et politiques et les institutions de conservation de la culture juive. Débutée depuis les années 1990, cette politique tend à préconiser un modèle marocain de tolérance et de dialogue interconfessionnel aux niveaux national et international.

La promotion de nombreux festivals à travers le Maroc arrive à attirer les jeunes malgré une résistance réelle à ces festivals et à la participation des Israéliens marocains à ces événements. Mais la création d'espaces pour la chanson juive marocaine remplit le vide laissé par les écoles et les Juifs marocains continuent de rentrer chez eux, au Maroc, pour participer à des conférences et des festivals financés par l'État et les gouvernements régionaux. En Israël aussi, les Juifs marocains sont engagés dans de nombreux projets de renaissance culturelle, et de

nombreux chanteurs juifs marocains revendiquent ce patrimoine andalou comme faisant partie de leur identité marocaine pour promouvoir un discours de tolérance et d'entente judéo-musulmane que le Maroc prétend avoir hérité de l'Espagne musulmane après l'Inquisition et l'installation des réfugiés juifs et musulmans à Fès, Marrakech, Tanger, Tétouan et Essaouira.

La circulation transnationale

Les migrants marocains en Europe méditerranéenne ne sont pas tous sédentaires et fixés dans un pays particulier. A côté de l'émigrant et de l'immigrant, A. Tarius propose de s'arrêter sur le transmigrant, nomade transfrontalier, « d'ici et de nombreux ailleurs », qui traverse de nombreux pays au cours d'incessantes « tournées commerciales ». Il nous convie donc à la brève histoire des années 80 à nos jours, de la genèse d'un *peuple commerçant entre pauvres, nomade et euro-méditerranéen* qui est le fait de populations maghrébines, parmi lesquelles les Marocains occupent, depuis les années 1990, une place centrale. A travers cette histoire, on assiste à l'échelon euro-méditerranéen et populaire à « *l'émergence de territoires (...) « informels » et leur connexion directe avec le système monde* » ou des « *territoires des mobilités transnationales* ».

Le rôle des Marocains est essentiel dans cette émergence. L'une des premières routes transnationales reliait le Maroc à Bruxelles et Anvers, par Tanger, Tolède, Irun, Paris. Elle rencontrait la route turque qui passe par Istanbul, Sofia, Francfort. Par la suite, les Marocains commerçants sédentaires installés à Bruxelles et à Anvers créent des liens commerciaux entre les producteurs d'audio-visuel et de tissus classiques africains hollandais, les producteurs d'électro-ménager allemands, de contrefaçons de disques et cassettes polonais, de tapis belges, afin de fournir les filières convergeant vers Marseille, par les étapes de Strasbourg et de Lyon. Ils étaient donc derrière la constitution, la mise en mouvement et le contrôle éthique (notamment à travers l'institution des notaires informels) de ce territoire des circulations euroméditerranéennes de la mondialisation par le bas, d'Espagne jusqu'en Turquie.

L'élargissement de l'ouverture sur les Marocains de confession juive

De par leurs relations privilégiées avec le Maroc et leur attachement au pays où ont vécu leurs ancêtres, les Marocains de confession juive ayant émigré furent toujours présents dans le système de veille et de suivi de la Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Étranger. En 1994, *l'Annuaire de l'Émigration du Maroc*, ancêtre de la présente série, consacrait déjà plusieurs contributions aux juifs du Maroc, notamment au Canada. Par la suite, *Marocains de l'extérieur* ayant pris le relais, a abordé cette thématique dans la plupart des éditions. En 2014, l'étude des Marocains du Canada a traité de la communauté juive marocaine de ce pays et en 2018, outre les mentions à ces Marocains dans les textes traitant des USA et du Canada, deux chapitres leurs furent dédiés dans le volet thématique : le premier a abordé les juifs marocains d'Europe et le second ceux des Amériques⁸.

⁸ M. Kenbib, Chapitre 10 : Les Juifs marocains d'Europe : Passé et présent; A. Boum, Chapitre 11 : Circuits diasporiques : Les communautés juives marocaines en Amérique Latine et en Amérique du Nord.

Continuant à améliorer cet outil de veille au fur et à mesure de la parution des différentes éditions, en englobant le maximum de Marocains du monde, la présente édition innove sur deux points. Elle donne la parole à des auteurs de confession juive du Maroc qui revendiquent et assument leur origine marocaine et leur marocanité⁹ et accueille des auteurs juifs ou descendants de juifs marocains établis en Israël. Cette ouverture s'inscrit en droite ligne de l'approche adoptée par la série depuis l'édition de 2014. Celle-ci consiste à donner la priorité dans l'analyse de la situation des Marocains partout dans le monde, et chaque fois que cela est possible, à des auteurs vivant sur place et issus de la diaspora marocaine. Se situant entre l'analyse scientifique pure et le témoignage personnel, les textes reçus apportent des éclairages directs sur le vécu et la perception de cette relation au pays d'origine.

La lecture des trois textes à la fois auto-ethnographiques et analyses objectives inclus dans l'ouvrage permet de suivre les différentes étapes de cette émigration et la redécouverte du Maroc et de leur marocanité par des descendants de migrants juifs vers Israël. Ces auteurs font partie aujourd'hui du million environ de juifs descendants des 250.000 Marocains ayant émigré en Israël dans les années 1950-60, et constituant l'une des plus grandes diasporas maghrébines au monde.

- Le départ et l'installation en Israël ou dans les pays européens

Il y a d'abord la restitution des conditions du départ à différentes dates et de l'installation en Israël des auteurs, accompagnant leurs parents. Encore enfants ou jeunes adolescents, le souvenir de leur vécu au Maroc devient avec le temps très vite flou et ce sont les parents qui font l'effort de sauvegarder le souvenir de ce vécu, même si les adolescents sont peu réceptifs à ces tentatives de préserver un passé nostalgique (A. Lévy). D'autres ne sont pas nés au Maroc mais durant la mobilité diasporique de leurs parents. Dans tous les cas ils évoluent dans un système scolaire qui essaie d'homogénéiser culturellement des immigrés aux origines culturelles et linguistiques diverses en imposant une langue unique, l'hébreu. Ils adoptent de ce fait une posture de résistance à l'héritage culturel de leurs parents et au multilinguisme (*darija*, français, hébreu) qui continuait à fonctionner lorsque la famille s'est établi dans des villes ou des quartiers à majorité de migrants marocains.

Là, la vie quotidienne et les rythmes de l'année continuaient ceux laissés au Maroc en compensant l'arrachement aux villages et villes d'origine. Cuisine, musique, fêtes, dont la plus marocaine fut la *Mimouna*, avant qu'elle ne devienne un événement public et centralisé, essayaient de restituer et de prolonger la vie du Maroc. Mais ils étaient implantés volontairement avec leurs familles dans des régions marginales où les conditions de vie étaient très difficiles, et où la politique volontariste de *Melting Pot* du système mis en place par l'Etat visait à effacer la diversité des immigrants et à les fondre dans le même moule. Ce moule était conçu selon un prototype imaginaire et présenté comme « l'opposé de l'image hyper-orientaliste présumée du « juif marocain » » tout en opposant les juifs séfarades aux ashkénazes (O. Ouaknine-Yekutieli). Au fil du temps, l'époque marocaine a

⁹ L'Annuaire de la Migration du Maroc de 1994 avait déjà fait appel aux plumes d'auteurs/chercheurs juifs marocains établis essentiellement au Canada (El Baz, E. Beanim Ouaknine, E. Levy, Y. Cohen).

été balayée par la présence israélienne et l'hébreu a pris le dessus sur les langues ramenées du Maroc.

On apprend aussi que cette situation ne fut pas acceptée facilement puisque la contestation s'organise à partir des manifestations du quartier de Wadi Salib à Haïfa en 1959 menées par des activistes marocains et au cours desquelles le portrait du Roi Mohammed V fut brandi comme expression de la contestation.

Devenus adultes, nos jeunes auteurs vont redécouvrir le Maroc d'abord en interrogeant les aînés sur leurs origines, ensuite à travers leurs études universitaires. L'aboutissement de cette quête sera leur spécialisation dans des disciplines universitaires leur permettant de s'investir dans la connaissance du Maroc, de la migration et du passé de leurs parents, mais aussi de découvrir et de reconstruire leur marocanité revendiquée.

- La redécouverte du Maroc

Cette redécouverte du pays de leurs ancêtres coïncide, entre autres, avec l'appel du Roi Hassan II à tous les fils de la diaspora de rentrer chez eux, au Maroc. En même temps ces descendants de migrants marocains établis en Israël iront à la rencontre du Maroc et de l'histoire de la présence juive au Maroc à travers leurs études et recherches, généralement situées dans les domaines de l'anthropologie et de l'histoire. Ils vont donc réagir positivement à cet appel et inscrire des missions de terrain pour leurs recherches scientifiques, mais aussi leurs explorations généalogiques, le tout les acheminant vers une véritable prise de conscience de leur marocanité. Voyages de tourisme, voyages de retours aux sources et aux racines, pèlerinages vont se croiser ainsi avec des missions de terrain pour des recherches empiriques. Aux retours diasporiques vers le Maroc, s'ajoutent ainsi des retours académiques.

Précisons que parfois les rencontres des anciens juifs du Maroc furent décevantes pour eux car ne retrouvant pas le Maroc qu'ils imaginaient, car « *le retour dans l'espace ne permettait pas le retour dans le temps.* » (A. Levy).

Mais en même temps, se développait en Israël un nouveau sentiment de marocanité à travers une effervescence culturelle (littérature, chanson, théâtre, cinéma) due aux deuxième, troisième et quatrième générations. Toutes ces productions contiennent des références au Maroc, son drapeau marocain, ses Rois, ses lieux, le tout évoquant la nostalgie du bon vieux temps.

- La construction identitaire

Les études et les recherches de nos auteurs explorent aussi les récits et les discours des différentes générations descendantes des juifs marocains primo-migrants en Israël ou en Europe afin de saisir la construction identitaire de ces descendants. La compréhension de cette dernière tient compte de la diversité préexistante qui caractérisait le judaïsme marocain dans le pays d'origine, le Maroc, ainsi que la situation socio-culturelle et politique en Israël ou en France (Y. Abedour). Les expressions recueillies par l'auteur telles que « *Nous vivons entre deux pays* » ou « *J'ai grandi avec deux cultures* » ou encore « *Nous Marocains* », « *Nous Israéliens* » renseignent largement sur ces identités hybrides et ces situations d'entre deux. Mais en même temps, dans les cas étudiés, ces familles, même

si elles ont quitté physiquement le Maroc, maintiennent, délibérément ou inconsciemment, une affiliation spirituelle et culturelle continue avec les traditions de leur lieu de naissance ou de la naissance de leurs parents.

En dernière analyse, avec ces trois contributions, *Marocains de l'extérieur 2021* ajoute un nouveau jalon à la connaissance des diverses communautés marocaines du monde en explorant les processus identitaires des communautés juives d'Israël d'origine marocaine. En fin de compte, ces expériences vécues ou étudiées par ces auteurs rappellent en quelque sorte celles vécues par d'autres Marocains des deuxième et troisième générations évoluant dans d'autres pays, européens entre autres. Hiérarchies culturelles, politiques d'intégration, homogénéisation, hybridation, mais en même temps attachement au pays d'origine sont les conclusions qui reviennent dans les deux cas.

Bibliographie

- Berriane M., de Haas H. & Natter K., (2015), Introduction: revisiting Moroccan migrations, *Journal of North African Studies*, Special Issue: Revisiting Moroccan Migrations, Volume 20, Issue 4, pp. 503-521
<http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13629387.2015.1065036>
- Berriane M., de Haas H. & Natter K. (2021), Social Transformations and Migrations in Morocco, International Migration Institute (IMI), working Paper 171, March 2021.
- de Haas, H. (2014), Un siècle de migrations marocaines : transformations, transitions et perspectives d'avenir, in *Marocains de l'extérieur – 2013*, (sous la direction de M. Berriane), Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 700 pages, pp. 61-72
- OCDE (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/9789264264304-fr>
- Kenbib M., (2018), Chapitre 10 : Les Juifs marocains d'Europe : Passé et présent. In *Marocains de l'Extérieur 2017*, (sous la direction de M. Berriane), Ed. Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Etranger, Rabat, Maroc, pp.231-231, (accès libre):
<https://www.fh2mre.ma/wp-content/uploads/publications/marocains-de-l-exterieur-2017.pdf>
- Boum A., (2018), Chapitre 11 : Circuits diasporiques : Les communautés juives marocaines en Amérique Latine et en Amérique du Nord. In *Marocains de l'Extérieur 2017*, (sous la direction de M. Berriane), Ed. Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Etranger, Rabat, Maroc, pp. 251-271, (accès libre):
<https://www.fh2mre.ma/wp-content/uploads/publications/marocains-de-l-exterieur-2017.pdf>

Partie I :
Les nouveaux savoirs sur les Marocains
de l'extérieur 2021

Chapitre 2

Etat de la recherche sur les migrations marocaines entre 2017 et 2021

Mohamed Berriane

Introduction

L'édition 2014 de la série *Marocains de l'extérieur*¹ avait innové en introduisant un chapitre dont l'objectif était l'analyse des résultats les plus récents des recherches sur les migrations marocaines. En effet, suivre, observer et analyser l'évolution de la situation des Marocains du monde pays par pays, objectif premier de l'ouvrage, ne peut se faire sans tenir compte des grandes tendances de la connaissance et de la production du savoir autour de ces Marocains. Ce chapitre introduisait en fait la première partie de l'ouvrage, qui fut également une innovation. Il s'agissait d'une partie thématique, qui essayait d'informer sur les résultats les plus récents des recherches sur les migrations marocaines à travers une sélection de thèmes présentés par leurs auteurs.

Cette pratique a été respectée dans l'édition suivante² et nous continuons sur cette lancée en introduisant la présente édition par un chapitre qui actualise l'état des recherches récentes sur les migrations marocaines. Il va de soi que les études de cas pays par pays restent l'ossature centrale de l'ouvrage³. L'état de la recherche traité lors de la première édition (2014) portait sur la recherche telle qu'elle se présentait au début des années 2010 ; celui de 2017 a porté sur la période de 2010 à 2017 et la présente édition couvre la période 2017-2021. Le chapitre ambitionne donc de saisir les tendances de la recherche sur les migrations durant cette dernière période. La reprise de l'année 2017 dans le présent bilan, alors qu'elle a déjà été abordée lors de la dernière édition, se justifie par le fait que la précédente analyse s'est déroulée durant l'année 2017 et de ce fait les références collectées n'ont pas couvert toute l'année, alors qu'avec cette édition on est en mesure de présenter un bilan pour l'année 2017 plus complet.

Pour établir notre base de données correspondant à la période retenue nous avons eu recours à diverses sources. La principale source est représentée par la recherche en ligne. Plusieurs plateformes ont été exploitées. Academia a été dépouillée lorsque le chercheur concerné dispose d'une page sur ce support. Deux autres sources en ligne ont été d'un grand secours par l'introduction de requêtes sur Google Scholar et Publish or Perish afin de collecter la production des différents auteurs lorsqu'ils étaient cités. Et à l'instar de la dernière fois n'apparaissent sur ces deux plateformes, notamment sur Publish or Perish, que les publications les plus citées

¹ *Marocains de l'extérieur – 2013*, (2014), (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger.

² *Marocains de l'extérieur 2017*, (2018), (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger.

³ Nous renvoyons ici aux éditions de 2003, 2007, 2014 et 2017

et donc les plus visibles. C'est, à notre avis, un critère essentiel qui traduit l'impact scientifique de ces publications. Il faut toutefois émettre une réserve concernant ces deux sources. Comme elles sont basées sur les citations, les publications les plus récentes (2020 et 2021) n'apparaissent pas encore dans les citations par les autres auteurs. Nous avons essayé de compléter cette recherche laborieuse en envoyant un courrier à de nombreux chercheurs au Maroc et à l'étranger, en les priant de nous transmettre les listes de leurs publications. Plusieurs collègues ayant répondu, alors que d'autres chercheurs n'ont pas jugé utile de réagir, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous ceux ayant pris la peine de nous renvoyer leurs références publiées entre 2017 et 2021⁴. Cependant la somme de références collectées a bénéficié d'un appui inestimable de la fondation du Roi Abdul-Aziz pour les études islamiques et les sciences humaines à Casablanca qui nous a communiqué généreusement et à notre demande un extrait de leur très riche base de données⁵. Ce listing compte quelques 457 références entre articles, ouvrages, chapitres d'ouvrages, thèses, rapports, etc. Nous avons retenu environ la moitié de cette liste, l'autre moitié étant composée de références en langue arabe mises de côté pour les raisons explicitées plus bas.

En recoupant toutes ces sources d'informations, le total des publications collectées en un temps record sur la période considérée est de 363 références⁶. Deux avertissements s'imposent avant l'exploitation de cette liste bibliographique. En premier, nous nous sommes limités aux publications en langues française, anglaise et espagnole en mettant de côté la longue liste de références en arabe fournie par la fondation du Roi Abdul-Aziz. Ceci dans un souci de comparaison avec la situation telle qu'analysée dans l'édition de 2017, d'autant plus que l'un des critères de l'évaluation de cette production et sa dissémination consiste à faire la part des publications parues dans des revues indexées, ce qui n'est pas le cas des textes en arabe. Cependant la masse de documents publiés en arabe est telle qu'on ne peut pas l'ignorer ; nous avons opté pour son analyse à part dans le cadre d'une autre publication. En deuxième lieu on doit préciser que la liste établie se limite aux seules publications scientifiques issues de recherches fondamentales et publiées sous formes d'articles de revues ou d'ouvrages en laissant de côté les rapports d'expertises et autres rapports de consultations commandés, notamment par les organismes de l'UE très actifs dans ce domaine. Ce choix se justifie par le souci de mettre en évidence les apports de la recherche scientifique libre de toute contrainte et d'orientation que peuvent imposer les commanditaires de ces rapports. Enfin, la recherche des références a été élargie aussi bien aux chercheurs marocains qu'aux chercheurs étrangers, essentiellement européens en évitant la posture qui consiste à dire qu'il n'y a que les chercheurs marocains qui sont au fait de la réalité et qui peuvent saisir cette réalité. Au contraire, notre objectif est de confronter la production marocaine à la production internationale et de la situer dans cette dernière. En effet, durant les quinze dernières années, la recherche

⁴ Nous tenons ainsi à remercier ici et vivement les collègues ayant répondu à notre courrier, Arab Chadia, Benjelloun Sara, Catherine Therrien, Charef Mohamed, El Abid Ghizlaine, El Madmad Khadija, Khachani Mohamed, Khrouz Nadia, Moujoud Nassima, Pinel Jordan, Samaoli Omar et Tarrius Alain.

⁵ Que notre collègue M. Mohamed Sghir Janjar, Directeur-adjoint de la Fondation, reçoit ici nos remerciements et notre reconnaissance les plus sincères.

⁶ Voir corpus bibliographique en fin de chapitre.

marocaine est devenue de plus en plus visible et participe progressivement au savoir international sur la migration marocaine en particulier et les migrations en général. Sans vouloir la dissocier de la recherche internationale, notre ambition dans ce qui suit c'est de mettre en évidence ses percées au sein d'une recherche internationale foisonnante sur le Maroc.

Il reste évident, cependant, que malgré les efforts consentis et l'élargissement des sources bibliographiques, il y a nombre de références importantes qui ont probablement échappées à la collecte car non couvertes par les sources utilisées. Néanmoins la moisson peut être considérée comme un bon échantillon représentatif de la progression du savoir sur les migrations marocaines durant la période considérée ici.

Pour éviter les répétitions avec la dernière analyse de 2017, nous laissons de côté les aspects relatifs aux structures de cette recherche, largement décrites dans l'édition précédente⁷. Nous rappellerons toutefois dans une partie introductive les grandes lignes des conditions dans lesquelles se développe cette recherche. Dans une seconde partie on mettra en évidence l'ensemble des grandes thématiques qui ont été traitées par cette recherche durant la période retenue. Enfin, dans une troisième partie on s'arrêtera sur les nouvelles tendances en matière de thèmes qui se dégagent de cette recherche.

1. Les conditions du développement de la recherche sur les migrations marocaines

L'importance toujours grandissante de l'université au sein des structures de recherche

Rappelons brièvement ici que jusqu'au début de la décennie 2000, l'essentiel de la production scientifique sur la migration internationale qui concerne le Maroc, était le fait, on le sait, des établissements universitaires et des centres de recherche internationaux. Face à cette monopolisation de la recherche par le Nord, la recherche marocaine va commencer à émerger dès les années 1970, pour s'affirmer progressivement à partir des années 1990, devenant de plus en plus visible. Surtout le fait d'initiatives individuelles au début, elle va progressivement s'organiser au sein de structures plus ou moins solides et permanentes et se lancer dans la recherche de financements nationaux et internationaux (Alami-M'chichi, 2011 ; Berriane et Aderghal, 2013 ; Berriane, 2017).

Aujourd'hui, cette recherche marocaine s'affirme sans conteste comme une recherche mature et participe désormais à la production collective du savoir autour des mobilités humaines en générale. Depuis le début de la décennie 2000, elle s'est déployée dans des universités publiques ou privées où s'activent des chercheurs dont les préoccupations tournent autour des migrations. Rabat, Casablanca, Agadir, Oujda, Meknès, Beni Mellal, Marrakech, Tanger sont des universités qui abritent aujourd'hui des collectifs organisés en équipes, groupes ou laboratoires ou des chercheurs travaillant individuellement sur les migrations. D'autres institutions spécialisées comme l'INSEA ou le CERED⁸ organisent des

⁷ Nous renvoyons ici au chapitre 1 de l'édition « Marocains de l'extérieur 2017 ».

⁸ Le Centre d'Etudes Démographiques (CERED) relève du Haut-Commissariat au Plan. Ce

enquêtes et mènent diverses études. La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger initie une série d'études et d'enquêtes, débouchant sur des publications ; le Conseil Consultatif de la Communauté Marocaine à l'Étranger⁹ et le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration font de même et sponsorisent des recherches et des publications. Ajoutons à cela des associations qui regroupent des chercheurs travaillant sur la migration. Tout ceci traduit un bouillonnement certain et confirme que le paysage de la recherche marocaine autour de la migration est en pleine gestation, même si on doit déplorer quelque peu des redondances et des chevauchements entre ce que font les différents organismes dédiés aux Marocains du monde.

Une relève qui se consolide grâce à un rajeunissement des chercheurs et à l'articulation entre recherche marocaine et internationale

Nous avons déjà relevé en 2017 l'arrivée de plus en plus de jeunes chercheurs marocains qui rejoignent la communauté travaillant sur les migrations. En 2017 les 359 références de notre corpus étaient dues à quelques 236 chercheurs, dont 40% étaient des chercheurs marocains et 57,3% des jeunes chercheurs inconnus jusqu'au début des années 2000. Entre-temps plusieurs parmi les chercheurs de la première génération qui ont animé cette recherche depuis la décennie 1970, puis durant les deux décennies suivantes (essentiellement des économistes et des géographes), ont pris leur retraite même s'ils continuent encore à produire du savoir. Aujourd'hui, le nombre important de jeunes chercheurs marocains qui s'investissent dans la thématique annonce une bonne relève. C'est ainsi qu'en 2021, les 372 références identifiées correspondent à 249 chercheurs/auteurs. Sur ce total on dénombre désormais 56,0% de chercheurs marocains et 46,2 de jeunes auteurs qui n'apparaissaient pas auparavant. La relève est donc effectivement bien assurée à travers ce rajeunissement. A noter également que de plus en plus de jeunes de l'émigration participent à cette communauté de chercheurs sur les migrations marocaines. Emigrés trop jeunes avec leurs familles, ou bien nés dans l'émigration ou enfin partis pour suivre des études supérieures et demeurés sur place au terme de leurs études, ils se sont insérés dans la communauté des chercheurs dans différents pays européens : France, Espagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Royaume Uni, etc. Nous avons tenu à ce que de nombreux auteurs participant à la présente édition appartiennent à cette catégorie de jeunes chercheurs de l'émigration.

Cette présence de plus en plus grande des jeunes chercheurs de l'émigration continue à entretenir l'ouverture des collectifs de chercheurs marocains sur l'extérieur, jouant souvent le rôle de pont entre recherche marocaine et recherche internationale.

Cette ouverture se fait aussi par le partenariat et par les différents canaux de financement. L'un des buts de ce partenariat demeure la recherche de moyens de financement car ceux-ci manquent ou ne sont pas suffisants en interne. Mais souvent, au-delà du financement, ce qui est recherché, ce qui est essentiel, c'est l'interaction avec la recherche internationale avec comme ultime but la contribution de la recherche marocaine à la progression du savoir universel dans

dernier organise régulièrement des enquêtes sur la migration marocaine.

⁹ <https://www.ccme.org.ma/fr/publications>

le domaine des migrations. Nous avons déjà présenté des exemples de partenariat international dans ce domaine¹⁰, partenariat qui se continue de nos jours. Deux exemples, qui ne sont pas exclusifs, sont à rapporter ici pour la période qui nous concerne.

A l'instar des LMI (Laboratoire Mixte International), montages multilatéraux d'équipes de recherche françaises et du sud qui se sont multipliés ces dernières années au Maroc, le LMI MOVIDA déjà mentionné dans la précédente édition a pris sa vitesse de croisière. Il a lancé en 2019 et en partenariat avec l'UIR une revue intitulée *Afrique(s) en Mouvement* qui est à son 5ème numéro. Cette revue « vise de mettre en exergue les évolutions sociales, culturelles et économiques en Afrique par notamment le prisme des mobilités humaines, des savoirs, des marchandises et des techniques (...) pour débattre des questions africaines et partager leurs analyses des mouvements et changements qui se produisent sur le continent africain »¹¹.

Le second exemple concerne un grand projet monté dans le cadre du programme H2020 au sein de l'Université Mohammed V de Rabat. Le Projet Agrumig¹², traite des relations réciproques entre les migrations et les changements dans l'agriculture et le monde rural, en cherchant à identifier les interventions qui peuvent valoriser la migration, stimuler une croissance durable et équitable et réduire la détresse associée à la migration. Il prône une approche comparative à une échelle régionale, articulée sur plusieurs axes. Un consortium a été constitué pour la mise en œuvre du projet AgruMig, coordonné par la School of oriental and African studies de l'Université of London (SOAS), l'Université de Birmingham (UoB) et l'International Water Management Institut (IWMI). Il associe les institutions universitaires et de recherche dans 7 pays : l'Université Mohammed V de Rabat au Maroc¹³, Mekelle University et Arbaminch University AMU (Ethiopie), Raks Thai Foundation (Thaïlande) et University of Vienna (Autriche), Social Science Baha (Népal), Institut National De Certari Economice Al Academiei De Stinte A Moldoei (Moldavie), Universitat of Central Asia (Kirghizistan), South China Agricultural University (Chine).

En dernière analyse, les différents cas de partenariat montrent qu'il y a toujours une logique derrière leurs montages avec une vision stratégique. Leur principal apport est la connexion des chercheurs marocains à l'international car cela leur permet de sortir de leur isolement, mais aussi de croiser les résultats de leurs recherches avec leurs homologues européens et de se placer au niveau des standards de recherche internationaux. Ils permettent enfin à la recherche marocaine sur les migrations de disséminer ces résultats dans les prestigieuses revues internationales indexées.

¹⁰ Cf. Chapitre I de « Marocains de l'extérieur 2017 ».

¹¹ Editorial du numéro 1, 2019.

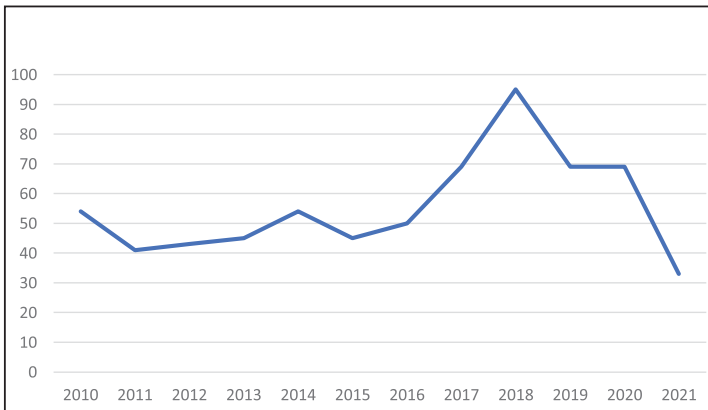
¹² « Migration governance and agricultural & rural change in 'home' communities : comparative experience from Europe, Asia and Africa » » (2019-2021)

¹³ A travers une équipe constituée de chercheurs et doctorants géographes du Laboratoire « Ingénierie du Tourisme, Patrimoine et Développement durable » (LITOPAD) et coordonnée par Mohammed Aderghal.

Une production scientifique de plus en plus disséminée

L'objectif ultime de tout système de recherche étant la production d'un savoir et sa dissémination parmi les pairs, au sein de la société et parmi les décideurs, le livrable le plus recherché et le plus noble dans ce processus de valorisation est la publication. Nous avons souligné en 2017 l'augmentation de la production scientifique publiée autour des migrations marocaines durant la période 2010-2017. Or, cette production continue à être remarquablement soutenue. Aux 359 références collectées à l'époque sur une période de 8 ans, répondent aujourd'hui 372 références mais sur 5 ans seulement. La production moyenne annuelle avait été de 45 titres par an, alors qu'en 2021, cette moyenne a grimpé à 74,4 soulignant l'augmentation remarquable de cette production. Ceci bien que nous n'ayons retenu que les publications en langues étrangères. La figure 1 montre bien cette évolution au fil des années. Pour bien mettre en évidence l'augmentation remarquable de la production scientifique publiée durant la dernière période (2017-2021) on a repris les chiffres de la période précédente en établissant une courbe de 2010 à 2021 (Figure 1). L'augmentation à partir de 2016 est assez spectaculaire marquant un pic en 2018 puis un palier en 2019-2020. La baisse de 2021 est tout à fait normale car on est à la fin de la période retenue et le recensement n'est pas exhaustif. La même observation avait été faite pour 2017, année bouclant la série retenue à l'époque ; en 2021, la liste établie en 2017 a augmenté de manière significative.

Figure 1 : Evolution de la production scientifique autour des migrations marocaines entre 2010 et 2021)



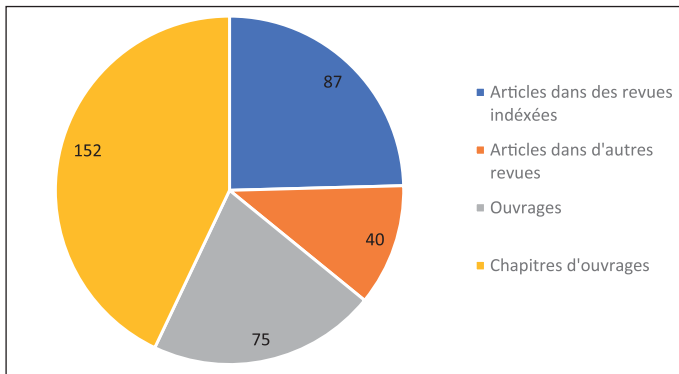
Source : Corpus réuni par l'auteur en 2017 et 2021

Autre nouveauté accompagnant cette augmentation soutenue de la production, est le type de supports des publications.

En considérant le type de supports des publications et les normes internationales, il faut souligner que ce savoir est de plus en plus disséminé parmi la communauté scientifique internationale. Certes les ouvrages et les chapitres d'ouvrages, supports ne bénéficiant pas d'une grande reconnaissance accaparent encore 63% des références, le reste étant publié dans des revues. Mais ce qu'il faut souligner c'est la part grandissante des publications dans des revues indexées et à comités

de lecture : 25,2%, soit 90 références ont été publiés dans ces revues. Il s'agit de revues à comités de lecture très exigeants, souvent publiées en anglais et prises en compte dans les études de bibliométrie et de visibilité des universités. C'est le mode de dissémination qui valorise le plus les résultats de la recherche et la rend visible sur le plan international. Dans les universités étrangères, ce sont les publications dans ces supports qui sont considérées dans le classement des enseignants-chercheurs et leurs promotions. C'est la raison pour laquelle les universités marocaines incitent de plus en plus leurs chercheurs à publier dans ces supports. Il va de soi que ce sont ces publications qui portent le plus loin possible les résultats de la recherche sur les migrations marocaines lui permettant de rentrer ainsi en interaction avec la recherche internationale.

Figure 2 : Répartition de la production scientifique (2017-2021) par type de support



Source : Corpus réuni par l'auteur en 2021¹⁴

Désormais, la masse de connaissances produite durant ces 5 dernières années, bien que sûrement sous-estimée, est relativement importante, et doit de ce fait être prise ici comme un échantillon qui, malgré cela, nous semble-t-il, est assez représentatif. Elle gagnerait cependant à être davantage valorisée pour augmenter la part des articles publiés dans des revues indexées, seule canal de diffusion considéré aujourd'hui comme assurant une très bonne visibilité.

2. L'ensemble des grandes thématiques traitées par la recherche au cours des cinq dernières années

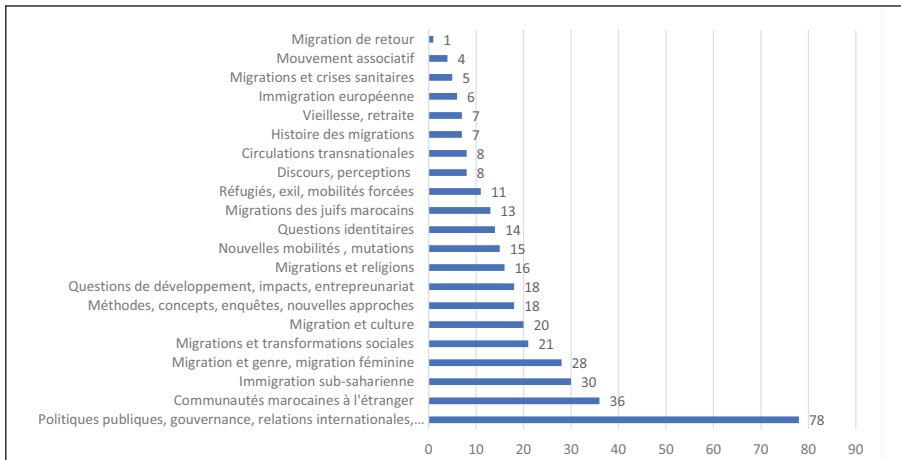
En 2017 et selon la même démarche, nous avons identifié 15 grandes thématiques autour desquelles s'articulait la recherche sur les migrations marocaines. Aujourd'hui, ce nombre est passé à 20, ce qui démontre la diversification de cette recherche et sa capacité à s'adapter à l'évolution du phénomène (Figure 3). Comme auparavant ces grandes thématiques n'ont pas la même importance. L'unique référence identifiée sur l'étude des migrations de retour rapportée aux 78 références qui traitent des politiques publiques, de la gouvernance des migrations, des relations internationales et du droit en dit long sur ce gap. En fait, l'évolution

¹⁴ Les graphiques qui suivent ont été construits à partir de la même source

et la complexification des migrations à partir, vers et à travers le Maroc oblige la recherche à explorer de nouveaux aspects et à mettre en veille d'autres. La migration de retour avec 15 références en 2017 et une seule référence en 2021 en est l'exemple extrême et éloquent ; nous y reviendrons. A l'autre bout du graphique, la thématique des politiques publiques, de la gouvernance, des relations Maroc/Europe et les questions de droits des mobilités accapare apparemment l'essentiel des efforts des chercheurs et pour cause.

La période 2017-2021 est marquée aussi par l'apparition de nouvelles thématiques, peu ou pas du tout étudiées auparavant. C'est le cas des thématiques suivantes par ordre décroissant : les questions culturelles en rapport avec la migration, les migrations et les religions, l'émigration des juifs marocains, les questions identitaires, les problèmes des réfugiés et des mobilités forcées, et enfin les effets des crises sanitaires, en l'occurrence la pandémie de la Covid-19. Là aussi, la recherche fait preuve de réactivité par rapport à l'actualité et l'évolution du phénomène migratoire.

Figure 3 : Classement des thématiques traitées entre 2017 et 2021



Pour bien montrer l'importance de ces évolutions, rappelons que les thèmes abordés par les recherches jusqu'à la fin des années 2000, tournaient autour de deux grands axes : le premier traitant des différents types de *mobilités*, et le second s'attachant aux rapports entre *émigration internationale et développement*. Dans l'axe *mobilités* on regroupait les recherches ayant porté sur la problématique des *retours* qui a fait son apparition dès les années 1990, suite à la fermeture de l'Europe, celles traitant de *la recomposition des territoires* de cette mobilité avec l'analyse de l'élargissement des foyers de départ et des pays d'accueils et, enfin, les nouveaux flux de mobilité tel que *la féminisation de l'émigration*. Dans celui consacré à *l'émigration internationale et le développement* figuraient plusieurs sous-thèmes tels celui des *transferts* des revenus de l'émigration et leurs effets, celui du co-développement dans le contexte des années 1970-1990, *le mouvement associatif* vu à la fois du côté des pays d'accueil et de celui du Maroc, *les effets des migrations sur les régions de départ* en accordant une grande importance au *milieu rural* en premier, puis au *milieu urbain* ensuite.

Depuis, le phénomène migratoire s'est beaucoup complexifié : les aspects mobilitaires et de réseaux transnationaux et circulatoires deviennent de plus en plus saillants et venant s'ajouter à cela, la tendance la plus spectaculaire, depuis le début des années 2000, a trait à de nouveaux flux cette fois-ci vers le Maroc, diamétralement opposés dans leurs orientations : un flux sud-sud et un flux nord-sud.

Durant la période 2017-2021, cette complexification va se renforcer, des thématiques qui faisaient l'actualité jusqu'à 2017, ont baissé d'intensité ou ont pratiquement disparues, alors que d'autres ont émergé ou se sont amplifiées. Quelles sont donc ces nouvelles tendances ?

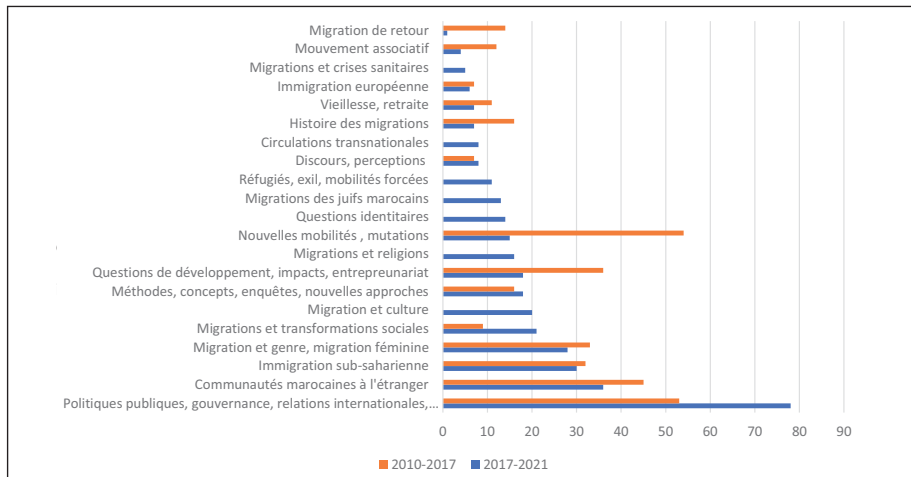
3. Les tendances de la recherche sur les migrations marocaines qui se sont esquissées ou renforcées entre 2017 et 2021

Afin de saisir les nouvelles tendances apparues durant la période retenue ici, il convient d'organiser l'analyse en s'arrêtant autour de quatre types de tendances :

- 1- Des thèmes qui ont sensiblement reculé ;
- 2- Des thèmes qui ont gardé la même importance qu'auparavant ;
- 3- Des thèmes qui ont pris de l'ampleur par rapport à la période précédente ;
- 4 - De nouveaux thèmes émergents.

Pour cela on s'appuie sur le commentaire de la figure 4 qui suggère une comparaison entre les thématiques traitées durant les deux périodes.

Figure 4 : Les nouveaux thèmes esquissés entre 2017 et 2021 et comparaison avec la période précédente (2010-2017)



Les thématiques ayant perdu de l'importance

Sept grandes thématiques ne bénéficient plus de la même importance qu'auparavant. Il s'agit de *la migration de retour*, du *mouvement associatif*, de *la thématique de la vieillesse*, de *l'immigration européenne*, des *nouvelles mobilités*, des *questions*

de développement et de l'histoire de la migration. Ce sont des sujets qui, s'ils sont toujours présents, ont été quelque peu occultés par d'autres sujets en rapport avec l'évolution du phénomène migratoire.

Durant la période 2010-2017 nous sortions de la crise financière de 2008 qui avait frappé l'Europe durant les années suivantes. Les retours à la suite de cette crise étaient devenus fréquents, notamment de l'Espagne, et ont suscité des recherches et des réflexions intenses (Cherti et al, 2013 ; Cherti, 2018). Les retours devenaient assez fréquents et nous nous sommes même interrogés sur un éventuel « *retour de balancier, d'un changement structurel de la donne migratoire, ou simplement d'un effet de conjoncture encore loin d'affecter les pratiques et les représentations des individus sur l'attractivité des pays du Nord ?* » (Berriane, 2018). Aujourd'hui peu de gens parlent de retours et la stabilisation des populations marocaines en Europe s'est consolidée. Il y a, certes, des retours aujourd'hui, mais ce sont des retours volontaires souvent de jeunes marocains de l'extérieur revenus pour fructifier un savoir ou une épargne. Les retours de la période précédente étaient plutôt des retours forcés en liaison avec la crise et donc plus problématiques, et interpellant la recherche. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, et du coup, la recherche a tourné ses regards vers d'autres thématiques.

C'est le cas également du sujet des mouvements associatifs en milieu migratoire. En 2017 nous avons recensé 12 références traitant de ce sujet contre 4 références seulement en 2021. Est-ce que cela traduit une baisse des activités des associations ? ou bien c'est la recherche qui se détourne de ce sujet ? Pourtant le thème est d'une grande importance étant lié aux questions de l'intégration et de la précarité auxquelles font face les immigrés dans les pays de résidence et des rôles que ces mêmes immigrés sont censés jouer dans le développement de leur pays d'origine. Les politiques de soutien des diasporas mises en œuvre par les pays d'accueil ou d'origine ont entraîné la multiplication d'associations de migrants. Les signes d'ouverture vers l'implication de la société civile, parallèlement à la consécration de politiques de décentralisation ont pour résultats, la recrudescence de projets de développement initiés par des collectifs de migrants (Lacroix, 2018). Enfin, dans certains pays d'accueil ces associations ont joué un rôle essentiel durant la crise de la Covid-19. Mais le temps de la recherche n'étant pas celui du journalisme, il faudra attendre quelques années pour que les résultats des recherches autour de cette thématique apparaissent.

Le traitement de *la vieillesse* et de la problématique de la retraite en migration est passé de 11 références en 2017 à 7 seulement aujourd'hui. N'empêche que la recherche accorde encore une certaine importance à ce sujet et on a recensé même une thèse consacrée à cette problématique. En effet, les problèmes qui se posent désormais aux migrants de la première génération, ayant tout atteint l'âge de la retraite, sont nombreux et se sont aggravés avec la pandémie de la Covid 19 comme on le verra. Les communautés marocaines installées depuis longtemps en Europe nécessitent la prise en compte des changements démographiques comme le vieillissement de ces populations désormais faisant l'objet d'analyses relevant de la gérontologie, science qui s'occupe des problèmes biologiques, psychologiques, sociaux et économiques posés par les personnes âgées (Samaoli, 2011, 2014, 2016, 2018).

L'immigration européenne vers le Maroc qui avait attiré l'attention des chercheurs se maintient encore parmi leurs préoccupations, mais a perdu un point. La recherche hésite encore à considérer les Européens installés dans les ryad des centres historiques ou dans les maisons d'hôtes des oasis et des montagnes comme des immigrés. Ils sont d'abord considérés comme des touristes et non de vrais immigrés (Berriane et Janatai, 2017). Or, ces « touristes » correspondent parfaitement à la définition de migrants et sont désormais étudiés en tant que tels ou à travers de nouveaux concepts empruntés aux anglo-saxons comme celui de *Life Style Migration* (Oussoulous, 2019 ; Oussoulous et Berriane, 2020). Appartenant au même processus qui génère des flux nord-sud vers le Maroc, la migration résidentielle des retraités européens se développe également et de plus en plus.

Un autre thème a enregistré un recul dans les préoccupations des chercheurs. Les *questions de développement, des impacts économiques et du développement de l'entreprenariat des migrants*, bien qu'essentielles dans l'étude des rapports des migrants avec leur pays d'origine, ont vu le nombre de références passer de 36 à 18. Si l'intérêt pour ce sujet n'a pas complètement disparu, sa baisse demeure inexplicable.

Enfin, l'histoire de la migration n'a enregistré que 7 références contre 17 en 2017. Le sujet est-il épuisé ?

Les thématiques qui sont toujours d'actualité

Trois grandes thématiques sont toujours d'actualité. N'ayant perdu que quelques points par rapport à la période précédente, ils requièrent encore l'intérêt de la recherche. Il s'agit de *la migration féminine*, de *la migration subsaharienne*, et de *la thématique des communautés marocaines vivant à l'étranger*.

- Migration féminine

Le thème s'est imposé dès le début des années 2000, la femme étant devenue un acteur essentiel de l'émigration marocaine. Rappelons que depuis, trois statuts de la femme migrante marocaine se juxtaposent. Il y a celles qui ont accompagné le mari ou le père de la première génération. On a ensuite les filles nées en situations migratoires, ayant eu accès à l'instruction et à l'emploi et présentant un profil différent de celui de leurs mères. Certaines parmi ces dernières s'identifient aux valeurs de la modernité de la société d'accueil, alors que d'autres n'arrivent pas à dépasser le conformisme culturel et/ou religieux que leur impose la communauté d'origine. Arrive ensuite un troisième profil, celui des femmes recrutées pour le travail agricole saisonnier en Espagne (Arab et Moujoud, 2018, Arab, 2017). Enfin, un quatrième profil tend à se détacher ces dernières années : celui des jeunes femmes ayant rejoint les pays du Golf avec des contrats de domestiques, d'artistes ou de spécialistes des soins, d'employés travaillant dans l'hôtellerie, etc. Ces différents profils ayant été déjà cernés plus ou moins, la recherche qui s'est développée durant les cinq dernières années s'est attachée à suivre l'évolution de la femme marocaine en émigration et ses problèmes en affinant les analyses. Sexualité et genre, processus de stigmatisation, questions identitaires, migrations saisonnières, ascension sociale, ressources et stratégies des femmes en migration,

effets de la pandémie de la Covid 19, etc. sont les thèmes qui reviennent le plus souvent dans les études récentes (Khachani, 2018; Moujoud, 2018)¹⁵.

- Immigration subsaharienne

L'immigration subsaharienne, a émergé comme thème privilégié depuis déjà le début des années 2000 car à la fois importante et visible dans la société et les territoires. Arrivées au Maroc de façons régulières ou clandestines, ces populations sont venues s'ajouter à des flux antérieurs d'étudiants et de pèlerins déjà largement étudiés. Le motif principal étant le transit par le Maroc pour atteindre l'Europe, la majorité de ces flux se fixent au Maroc en attendant un hypothétique passage vers l'Europe.

Ces flux furent d'abord abordés sous forme d'évaluations quantitatives avec une certaine tendance à la dramatisation et la reproduction d'images forgées par une actualité à l'affût du sensationnel. Les analyses faisaient une part importante au modèle classique du pull/push et qui opposait la misère de l'Afrique répulsive à l'opulence de l'Europe attractive. De nouvelles approches avaient ensuite forgé des outils méthodologiques et des postures théoriques pour comprendre ces nouveaux flux et les populations qui les constituent.

Aujourd'hui les analyses vont au-delà des schémas explicatifs des flux et s'attachent à la compréhension du vécu de ces populations bloquées au Maroc ou ayant fait le choix de s'y établir. A part quelques articles qui s'arrêtent sur les problèmes des passages des frontières vers l'Europe, et les réseaux de traite, l'essentiel des travaux traitent de leurs évolutions dans le pays. Villes refuges et dispersion à l'intérieur du pays, aspects juridiques, vie quotidienne, statut de l'illégalité, mobilités et expériences sociales, processus de régularisation, questions de droit, processus d'insertion par le travail, sont des thématiques récurrentes durant les cinq dernières années (El Arabi, 2021; El Mhamdi, 2021 ; Khrouz, 2019 ; Alioua, 2018, 2019).

- Communautés marocaines à l'étranger

Principal sujet de la série *Marocains de l'extérieur* que publie la Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'étranger, l'analyse de la situation des communautés marocaines à l'étranger est également présente dans d'autres publications. En effet, le Maroc à travers les organismes chargés de la gestion des résidents marocains à l'étranger (Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Etranger, Ministère chargé de cette question, CCME) a besoin d'un suivi régulier des évolutions et des problèmes de ces communautés. De ce fait, la thématique des transformations *démographiques, économiques, politiques et sociales des Marocains de l'étranger* est toujours omniprésente et n'a perdu que quelques points par rapport à 2017. Les sujets traités aujourd'hui sont nombreux et d'actualité. Evolutions sociodémographiques problématique de l'intégration, insertion dans le marché du travail, entrepreneuriat, culture et identité et, aujourd'hui, effets de la pandémie Covid 19, notamment sur les vieux¹⁶.

¹⁵ Voir également le Chapitre 6 dans ce même ouvrage.

¹⁶ Cf. Sommaire du présent ouvrage.

Les thématiques ayant pris de l'ampleur

De l'ensemble des thématiques qui reviennent, deux ensembles se détachent par l'importance qu'ils ont pris durant les années 2017-2021. Il s'agit de thématiques déjà abordées auparavant, mais qui ont pris de l'ampleur. Ce sont les thèmes des *politiques publiques migratoires* et des *transformations sociales en rapport avec les migrations*, et dans une moindre mesure l'ensemble des références traitants des *méthodes, enquêtes, concepts et nouvelles approches*.

- Les politiques publiques migratoires

La situation d'entre deux (Europe et Afrique) du Maroc et l'installation de l'émigration marocaine dans la durée posent de sérieuses questions de droit et de gouvernance des circulations entre les deux rives, d'où la nécessité d'accorder une importance plus que par le passé aux politiques publiques ; ceci relève aussi bien des préoccupations des chercheurs marocains que des chercheurs européens.

Effectivement, l'on sait déjà, que le Maroc doit gérer une nouvelle double fonction ; outre son rôle historique de pays d'émigration, il assure désormais la fonction d'un pays où se fixent de façon définitive ou temporaire des populations venues du Sud, tout en devenant le lieu de fixation de façon plus ou moins temporaire des Européens et de quelques populations venant des pays arabes. Mais il sert aussi de passage pour les Africains désireux de rejoindre l'Europe, d'où l'importance des relations internationales à gérer avec l'Union Européenne, mais aussi de l'importance de l'image du Maroc vis-à-vis des pays africains. D'où l'importance de la thématique qui s'est imposée durant les 5 dernières années : celle des politiques publiques. Derrière « politiques publiques » nous regroupons en fait toutes les questions de gouvernance des migrations, y compris dans ses aspects de relations internationales avec les pays européens, mais aussi toutes les questions relevant du droit. Cet ensemble a totalisé 78 références et arrive en tête des préoccupations des chercheurs seniors, mais surtout juniors. Les analyses des discours, des politiques publiques, des stratégies nationales et des pratiques institutionnelles permettent ainsi de comprendre les stratégies mises en place pour la gestion de ces questions. On distingue généralement trois grandes phases dans ces politiques, mais qui se chevauchent et se recourent : celle de la gestion de l'émigration, puis celle de la gestion sécuritaire de l'immigration et de l'émigration irrégulière et enfin celle d'une immigration plus ouverte (Benjelloun, 2020). Se positionnant face à ces trois enjeux, l'action la plus visible est celle relative à la politique nationale d'immigration et d'asile lancée en septembre 2013¹⁷. La position vis-à-vis de l'Union Européenne et de l'Espagne est également présente (Belguendouz, 2017).

De nombreuses références parmi les 78 collectées permettent de vérifier une hypothèse que nous avons émise dans la conclusion de l'analyse de l'état de la recherche de 2017 : ces politiques publiques migratoires poursuivent en fait des intérêts géostratégiques et géopolitiques. Leur analyse permet de mettre en évidence leur caractère proactif. En effet, les recherches antérieures avaient complètement ignoré que l'Etat marocain ne s'enferme pas dans un rôle passif en se contentant d'exécuter les directives politiques européennes. « *Au*

¹⁷ Voir dans ce même ouvrage le chapitre 3.

contraire il joue un rôle actif dans l'élaboration des politiques migratoires du pays, prenant en compte les pressions internes et les préoccupations autour de l'image que renvoie le pays en matière de droits de l'homme. En même temps il y a un accompagnement de l'émigration en raison de ses retombées sur l'économie du pays. Le tout combiné à des intérêts géopolitiques et économiques, notamment pour maintenir de bonnes relations avec les pays africains voisins » (Berriane, 2018). Aujourd'hui le terme « diplomatie migratoire » s'impose de plus en plus (Benjelloun, 2020 ; El Oualy, 2019).

Dans cette large thématique, les questions de droit tiennent une bonne place. On aborde tour à tour les liens entre migration et droits universels de l'Homme (Chouki, 2019), ou encore les problèmes de discrimination (Benjelloun, 2019), ou encore la protection juridique des migrants subsahariens (Hali, 2017), ou enfin le droit et les pratiques concernant l'étranger au Maroc (Khrouz, 2019).

- Migrations et transformations sociales

En termes de migrations, le Maroc appartient à un groupe de pays (Mexique, Turquie, Égypte et Philippines, entre autres) que Skeldon (1997) qualifie de « frontière du travail mondiale ». Ce sont des pays à revenu intermédiaire qui se caractérisent par des transformations sociales, économiques et démographiques rapides ayant généré des niveaux d'émigration élevés. Ces pays sont souvent, mais pas nécessairement, situés à la frontière géographique entre le « Sud » et le « Nord » mondiaux. Ayant recruté leur main-d'œuvre peu qualifiée durant les années 50 et le début des années 60, dans les pays du sud de l'Europe, les pays industriels du nord-ouest du même continent ont, suite à la prospérité économique, la démocratisation et les transitions démographiques de ces derniers, déplacé leurs frontières du travail vers l'est pour inclure la Turquie ainsi que vers le sud à travers la Méditerranée pour inclure les pays du Maghreb et, en particulier, le Maroc. Ce qui s'est accompagné d'une émigration croissante du Maroc, qui se poursuit jusqu'à nos jours. Le trait commun à ces pays des « frontières du travail » c'est qu'ils sont le siège de transformations sociales intenses.

Ces transformations démographiques, économiques, culturelles et sociales sont en grande partie liées aux migrations et un nombre de recherches appréciable s'attache à l'analyse de ces transformations. Histoire sociale liée aux migrations, déprises démographiques et changements des comportements démographiques, mobilités sociales, changement des structures familiales, individualisme, mobilisations sociales dans les régions de départ, etc. sont autant de sujets traités durant cette période (Kassou, 2018 ; Therrien, 2022 ; Van Beurden, 2020 ; Oiry-Varacca, 2019 ; Anbi, 2020 ; El Majid, 2017).

Mais les transformations sociales ne sont pas prises en compte seulement comme effets des migrations. Elles peuvent être appréhendées aussi et surtout comme causes de ces migrations. On a pu ainsi démontrer comment les processus fondamentaux des transformations économiques, politiques, démographiques et culturelles façonnent les schémas des migrations aussi bien internes qu'internationales. En adoptant une perspective à long terme, la migration est considérée comme une partie intégrante du processus de développement au sens large, plutôt que comme une simple cause de conséquences (Berriane, de Haas, Natter, 2021). On a pu ainsi démontrer que les migrations marocaines sont loin

d'être expliquées par le seul modèle push-pull qui réduit ces explications à un nombre limité de « déterminants de la migration » ramenés au revenu et aux aspects démographiques qui « poussent » les gens hors des zones rurales et des pays pauvres. Ces explications ne saisissent généralement pas le rôle important des changements culturels, politiques et technologiques dans le façonnement des aspirations et des capacités de migration des personnes (de Haas et al., 2020).

La transformation sociale est alors appréhendée comme un changement fondamental dans la façon dont les sociétés sont organisées et les ressources distribuées. Cinq dimensions (le politique, l'économique, le technologique, la démographie et la culture) offrent ainsi différentes perspectives pour étudier les processus de changement social fondamental. Ces dimensions prises séparément et dans leurs interactions mutuelles façonnent la migration marocaine, qui à son tour affecte ces processus de transformation à part entière (Berriane, de Haas, Natter, 2021).

- Les méthodes, concepts et nouveaux questionnements

Nous avons vu que la recherche qui était arrivée à un certain stade avait commencé à réfléchir sur ses méthodes et concepts. Ces réflexions se sont continuées au cours des 5 dernières années. On y a ajouté les séries d'enquêtes organisées par le HCP et qui posent des questions méthodologiques fondamentales. Cet ensemble comporte aussi des interrogations théoriques sur des questions qui se posent de plus en plus à ce stade de l'évolution des migrations marocaines. On s'interroge sur l'avenir des migrations méditerranéennes et marocaines, ainsi que sur les crises et les causes des migrations internationales (Hamdouch, 2017; Khachani, 2017). On analyse à nouveau le système migratoire régional (Charef, 2020). On affine les théories sur les migrations et aspirations (de Haas, 2021).

Enfin, l'hypothèse de l'insertion du Maroc dans le processus de transition migratoire est revisitée et largement nuancée. Rappelons qu'en conclusion de l'état de la recherche de 2017 nous posions la question de la transition migratoire en ces termes « *la question essentielle qu'imposent à la fois les transformations en cours du Maroc et de sa migration et les nouvelles théories des migrations est celle de savoir si le Maroc aborde sa transition migratoire, comme il avait réalisé dans le passé sa transition démographique. Le fait qu'on (...) établisse au contraire un lien entre émigration et développement, la baisse relative des flux migratoires, le retour des émigrés et l'arrivée de plus en plus d'immigrés à la fois de l'Europe et de l'Afrique rendent cette interrogation légitime. Tous ces indicateurs poussent également à s'interroger sur le devenir de cette migration : le Maroc deviendra-t-il un pays d'immigration nette ou bien un pays qui continuera à fonctionner selon un modèle classique d'un pays surtout d'émigration ?* » (Berriane, 2018).

Aujourd'hui et sur la base des nouvelles recherches, tout laisse à penser que le Maroc est loin de réaliser cette transition. Selon cette théorie on devait s'attendre à ce que le développement qu'a connu le Maroc au cours des décennies 2000 et 2010 conduise à une diminution progressive de l'émigration marocaine allant en parallèle avec l'augmentation de l'immigration et donc à l'enclenchement de la fameuse transition, le Maroc se trouvant au point de basculement d'une transition migratoire. Suite à ce basculement on devait s'attendre à ce que les niveaux d'émigration diminuent selon les schémas qui se sont produits dans d'autres pays

à revenu intermédiaire comme le Mexique et la Turquie. Cependant, le rebond de l'émigration marocaine semble contredire ces attentes.

Pour expliquer ce paradoxe de la poursuite de l'émigration malgré des améliorations significatives du niveau de vie global et une réduction significative de la pauvreté au Maroc, la perspective de la transformation sociale fournit une compréhension meilleure de la migration au-delà des explications réductionnistes se limitant aux revenus ou aux facteurs démographiques. En fait, la société marocaine a connu une disjonction croissante entre, d'un côté, un changement culturel profond et rapide qui a modifié les idées sur le « bien vivre » en termes d'aspirations matérielles et de modes de vie chez les Marocains de toutes les classes sociales et, de l'autre, un développement économique resté atone, partiel et très inégal. L'écart croissant entre les aspirations et les opportunités des nouvelles générations de jeunes mieux éduqués et mieux informés explique la coexistence paradoxale d'une émigration toujours élevée, d'une immigration croissante et d'un ralentissement de l'exode rural (Berriane, de Haase, Natter, 2021).

- Les discours et perceptions

Les discours autour de la migration et la perception du phénomène par les Marocains commençaient à être abordés déjà dans la période précédente. Installé comme un fait social durable, le phénomène migratoire suscitait une certaine perception. L'image demeure cependant assez hésitante puisque la production du discours varie du positif au négatif, car provenant des migrants eux-mêmes qui ont réussi ou échoué. Aujourd'hui la perception concerne le traitement médiatique, les représentations sociales et la perception de la mixité des couples, les perceptions et croyances, l'émergence de nouvelles conceptions des migrations. Dans les pays de résidence, un discours sur la représentation des migrants arabo-musulmans commence aussi à se développer (Timera, 2018; Rakid, 2019; Benlaayouni, 2021).

Les thématiques émergentes

Les six sujets traités dans cet ensemble n'apparaissent pas dans la période précédente, du moins dans la liste bibliographique collectée à l'époque. Par contre dans l'actuel base de données établie pour les besoins de cette analyse ces thèmes s'identifient bien sur la figure 4. Il s'agit par ordre décroissant des thèmes sur *migration et religions, les questions identitaires, la migration des juifs marocain, les réfugiés et les mobilités forcées, la migration et la culture, les circulations transnationales et la migration et les crises sanitaires.*

- Migration et religions

Le sujet de *la migration et les religions* accumule le plus de référence dans cet ensemble. Il y a tout d'abord ce qu'il est convenu d'appeler le renouveau religieux parmi les communautés marocaines à l'étranger. L'installation de ces communautés dans la durée se traduit effectivement par l'esquisse d'un renouveau religieux qui est le produit de personnes novatrices, généralement des intellectuels formés aux sciences humaines, à itinéraire séculier et parfois sans formation théologique. On dresse alors un horizon de la pensée islamique en pleine effervescence et dans lequel les Marocains jouent un rôle essentiel. Un Islam français ou belge apparaît comme une construction intellectuelle d'une nouvelle pensée, qui s'oppose à la résonance traditionnelle des pays d'origine (Mahi, 2018).

A côté de cette évolution dans les pays de résidence des Marocains s'impose une autre dimension de la migration et la religion au Maroc même en relation avec l'immigration subsaharienne qui a contribué en quelque sorte à diversifier le paysage religieux du pays. Le phénomène le plus en vue est la multiplication des églises de maison relevant souvent de l'Eglise évangélique et créées par les immigrés africains de religion chrétienne dans les quartiers populaires de la ville marocaine développant des îlots de chrétienté en plein milieu musulman. Abordés autrefois surtout en Egypte (Bava, 2010) et en Tunisie (Boissevain, 2020), ces questions arrivent au Maroc avec l'arrivée des migrants subsahariens. Le thème est abordé au Maroc pour la première fois par Timera¹⁸ (2011) qui traite des migrants sénégalais au Maroc. Par la suite les recherches et publications se multiplient mettant en rapport le soufisme et la migration africaine surtout sénégalaise à travers la confrérie Tijani (Berriane J. 2018), puis abordant le développement du culte chrétien par le biais de l'installation dans la durée de communautés chrétiennes subsahariennes.

Ce dernier thème mobilise plusieurs chercheurs à travers des articles et des chapitres d'ouvrages collectifs et une thèse. Cette dernière soutenue par une australienne, May Ngo, en 2018 et publiée en 2020 est basée sur un travail de terrain dans le temple protestant de Rabat. Autrement, on s'arrête sur les migrations africaines et les variations religieuses (Bava et Boissevain, 2020). On démontre comment la création de lieux religieux chrétiens contribue à la mobilité et à la connexion transnationale des migrants pendant leurs périodes de transit et de trajets fragmentés (Berriane J., 2021). L'établissement de lieux de culte par les migrants chrétiens d'Afrique de l'Ouest et du Centre y est décrit comme le résultat des blocages et des ruptures que beaucoup d'entre eux connaissent dans la zone tampon que le Maroc est devenu. On montre aussi comment les pratiques religieuses et sociales au sein de ces espaces migratoires contribuent au développement de la mobilité entre les nations d'origine et d'accueil, ainsi qu'à l'intégration du croyant dans les territoires chrétiens charismatiques transnationaux. Dans ce contexte d'immobilité forcée et de liberté religieuse limitée, les dimensions transnationales et décentralisées du christianisme charismatique pentecôtiste ont été particulièrement adaptées aux migrants africains chrétiens bloqués qui visent à s'installer et à réussir par la suite leur émigration vers l'Europe (idem).

On montre aussi comment les appartenances à des communautés religieuses se *matérialisent* et se *prouvent* par le biais d'une bureaucratisation et l'émission de cartes de baptême qui facilitent la circulation transnationale. L'église évangélique est alors considérée par les migrants comme une institution universalisée qui, au Maroc aussi, peut lui offrir du soutien et de l'aide en cas de besoin. Ces « cartes » sont utilisées pour afficher les identités, mais aussi pour dissimuler, ou pour avoir accès à des ressources et des droits en migration. Elles attestent du caractère organisé et bureaucratique, de certaines communautés religieuses africaines qui se sont également engagées dans l'octroi de documents d'identité. Sans pour autant remplacer les documents d'identité civils produits par les Etats ou les organisations internationales (comme le HCR, notamment), ces cartes confessionnelles s'y articulent et jouent un rôle important dans l'expérience

¹⁸ Mahamet Timéra, (2011), La religion en partage, la « couleur » et l'origine comme frontière : Les migrants sénégalais au Maroc. Cahiers d'études africaines n° 201, pages 145 à 167.

migratoire. Finalement, les groupes religieux produisent des cartes d'identité et d'autres documents administratifs pour identifier, coordonner et contrôler les membres de leurs propres communautés dans leurs pérégrinations sur la route de l'Europe (idem).

- *Migrations et culture et questions identitaires*

La littérature maghrébine et marocaine en particulier s'est fait sa place à l'internationale. L'impact de cette littérature est en partie le fait des diasporas marocaines notamment en France et en Europe. Dans ces publications le Maroc est certes le thème prédominant, mais les Marocains et Marocaines revendiquent en même temps leur double ou pluri culture et enrichissent autant la littérature marocaine que les littératures plurielles (Enjolet, 2018). Cinéma, arts plastiques, roman, culture comme levier pour le vivre ensemble, sont les principaux thèmes abordés.

Cette littérature, ajoutée à la culture en générale à travers diverses expressions artistiques, annonce l'éclosion d'une nouvelle identité qui tout en étant ancrée dans un legs culturel marocain, revêt des aspects nouveaux (El Aroussi, 2018). On assiste alors à la reconstruction d'une nouvelle identité à travers les expressions artistiques. La production scientifique autour de la construction identitaire en migration traite de thèmes divers : Identités et frontières, interculturalité, ruptures alimentaires et constructions identitaires, crises identitaires, etc.

Parmi les sous-thèmes de ces constructions identitaires, celui concernant les juifs marocains ayant quitté le Maroc pour l'Europe, le Canada ou Israël occupe une place de plus en plus émergente.

- *Migrations des juifs marocains*

Bien que répartis un peu partout dans le monde, les Juifs marocains demeurent, dans leur majorité, attachés au pays d'origine. Que ce soit en Europe (Kenbib, 2018) ou en Amérique du Nord (Boum, 2018), cet attachement se concrétise par des retours temporaires, devenus de plus en plus massifs en 2021-22 ou reste au niveau du symbolique et du nostalgique. Pour souligner cet aspect identitaire de l'entre-deux, nous avons, dans la présente édition, donné la parole à des chercheurs issus de cette communauté pour des témoignages. La somme d'enseignements tirée de ces témoignages est assez remarquable sur le parcours de cette émigration marocaine particulière.

- *Nouvelles mobilités*

L'un des thèmes qui avait caractérisé la période précédente (2010-2017) concerne *les nouvelles mobilités* qui bénéficia à l'époque de 54 travaux sur un total de 359 références. Nouveau système de mobilités, nouveaux types de flux et nouvelles fonctions migratoires du Maroc furent les principaux sujets identifiés et illustraient la réactivité de la recherche aux nouvelles tendances du système migratoire marocain.

Ce thème semble cependant perdre de son importance aux yeux des chercheurs puisque le nombre de références collectées sur le sujet est tombé à 15 ! En fait à l'époque, la soudaineté, des nouvelles mobilités (étudiants marocains vers d'autres

destinations que la France et étudiants subsahariens vers le Maroc, émigration des compétences et des personnes hautement qualifiées, nouvelles routes migratoires, problèmes de définitions que pose l'arrivée et l'installation d'Européens qu'on a du mal à classer et nouvelle position du Maroc en tant que carrefour migratoire ou principal hub reliant deux systèmes migratoires le système euro-méditerranéen et le système africain) avait frappé les esprits et concentré une partie de l'effort de la recherche. Ces tendances de l'époque ce sont entre-temps installées dans le paysage migratoire marocain. Mais la recherche aujourd'hui qui revisite de temps en temps la position de confluence du Maroc, ou les interrogations à propos des nouveaux touristes résidents, ou encore l'émigration académique, devrait à notre sens s'attacher beaucoup plus à ces changements du système migratoire.

- Enfin, trois autres thèmes apparaissent bien qu'ayant une moindre importance. Il s'agit du thème réfugiés, exils qui émerge depuis que le Maroc est devenu une destination des mobilités forcées avec une forte dimension accordée aux aspects juridiques. Réfugiés au Maroc, Maroc terre d'exil, enquêtes sur la migration forcée, l'exclusion et le « vivre ensemble », mobilités forcées en lien avec les changements climatiques, statut et politiques des réfugiés sont les thèmes qui reviennent le plus.

- Il s'agit ensuite du thème des nouvelles circulations transnationales développé par le sociologue Alain Tarius et son équipe de Toulouse. Ces travaux analysent l'intégration des Marocains au sein des 200.000 nomades qui circulent entre la mer Noire et le sud de l'Espagne pour acheminer des marchandises composées d'appareils électroniques. Ces derniers envoyés essentiellement de Hong Kong vers les pays du Golfe échappent au contrôle de l'OMC et alimentent ainsi les marchés des pauvres en Europe. C'est ainsi que plusieurs routes se croisent au sein du bassin méditerranéen mobilisant des marchands marocains à côté d'autres nationalités dans un véritable commerce transnational « de pauvres à pauvres » (Tarius, 2020, 2021).

- Dernier venu, le thème des Migrations et crises sanitaires est lié à l'apparition de la pandémie de la Covid-19. L'une des conséquences directes de cette pandémie étant les contraintes imposées aux mobilités internationales, les migrations en général ont été fortement handicapées. L'on sait que cette pandémie a fortement touché les migrants dans les pays de résidence¹⁹, mais les quelques références glanées se limitent pour l'instant aux problèmes de circulation et de droit : Droits des migrants à l'épreuve du covid ; libre circulation, droit à l'épreuve de l'état d'urgence, sont quelques thèmes abordés. Il va de soi que l'analyse scientifique du vécu des migrants marocains en temps de pandémie nécessite une distanciation dans le temps pour éviter les traitements journalistiques.

Conclusions

De ce fait, et au terme de cette analyse, au lieu de résumer ces tendances au risque de nous répéter, nous privilégions dans cette conclusion la mise en évidence de quelques pistes de recherche autour des migrations marocaines qui méritent plus d'investigations et de réflexions pour comprendre le phénomène migratoire dans

¹⁹ Voir les développements contenus dans le présent ouvrage.

ses évolutions futures. Nous retenons quatre thèmes qui ne sont pas exclusifs, mais qui sont importants.

Un peu de théorie des migrations : A propos de la transition migratoire

La théorie de la transition de la mobilité soutient que la relation entre les niveaux de développement socio-économique et les diverses formes de migration est fondamentalement non linéaire (de Haas 2010). Lancée par Zelinsky (1971) elle défend l'idée que les processus de « modernisation » ont tendance à augmenter initialement l'émigration et les niveaux globaux de mobilité, car le développement économique et les transitions démographiques font reculer les moyens de subsistance ruraux traditionnels et augmentent l'emploi urbain. Les jeunes générations préfèrent alors et de plus en plus vivre en milieu urbain (Mabogunje 1971). Ces transformations socio-économiques stimulent généralement la migration à grande échelle des campagnes vers les villes de jeunes à la recherche d'un emploi et d'un mode de vie en dehors de l'agriculture de subsistance, du travail agricole et de l'artisanat traditionnel. Au fil du temps, ces migrants s'installent de plus en plus avec leurs familles dans les villes et les cités et, à mesure que les gens acquièrent les ressources nécessaires pour assumer les coûts et les risques de la migration à l'étranger, ces mouvements ruraux vers les villes débordent également de plus en plus les frontières internationales. Le recrutement de main-d'œuvre par les entreprises et les gouvernements dans les pays de destination joue souvent un rôle crucial dans la création de schémas initiaux de migration internationale des zones rurales des pays d'origine vers les zones urbaines des pays de destination. Celles-ci sont ensuite reproduites et amplifiées par les réseaux migratoires.

La théorie de la transition prédit qu'au-delà d'un certain point de basculement de la prospérité, l'émigration devrait diminuer. Parallèlement, l'augmentation des niveaux d'éducation et de spécialisation continue de générer d'importantes migrations urbaines et une mobilité circulaire non migratoire. Ces théories de la transition de la mobilité ont été confirmées par des études empiriques montrant que les niveaux d'émigration sont généralement les plus élevés dans les pays à revenu intermédiaire (Clemens, 2014 ; de Haas, 2010). Ce n'est que lorsque les pays atteignent le statut de pays à revenu intermédiaire supérieur que l'émigration a tendance à diminuer parallèlement à l'augmentation de l'immigration. On estime qu'en moyenne, les niveaux d'émigration commencent à diminuer si les pays franchissent un seuil de richesse correspondant à des niveaux de revenu du PIB par habitant de 7.000 à 8.000 dollars, soit à peu près le niveau actuel du PIB du Maroc, qui s'élevait à 7.500 dollars PPA en 2019, contre 4.400 dollars en 2000 (Banque mondiale, 2019).

Mais, comme nous l'avons déjà vu plus haut, contrairement aux prédictions de la théorie de la transition de la mobilité, les données récentes sur la migration marocaine ne semblent pas indiquer une baisse des niveaux d'émigration à partir du Maroc, qui s'est plutôt accélérée depuis le début des années 1990. Au contraire, bien qu'il y ait eu une baisse de l'émigration après la Grande Récession de 2008 en réponse à la hausse du chômage dans les pays de destination européens, ces dernières années, les niveaux d'émigration légale et irrégulière ont de nouveau augmenté. Cependant, cette tendance s'est accompagnée d'un ralentissement de la migration interne et d'une augmentation de l'immigration en provenance

d'Afrique subsaharienne et d'Europe. Le Maroc serait en voie de réaliser une transition migratoire à l'instar d'autres pays à revenu intermédiaire comme la Turquie ou le Mexique ? (de Haas, 2018). *Afin de donner un sens à ces tendances migratoires, il convient de mener des recherches et organiser des réflexions pour suivre l'évolution du système migratoire marocain plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici.*

Migrations et transformations sociales

Une deuxième hypothèse a été développée durant les dernières années (Berriane, de Haas, Nater, 2021) et concerne les relations complexes entre migration et transformations sociales. Sauf que jusqu'à maintenant ces relations ont été analysées dans un sens unique, les migrations étant sensées avoir des impacts sur les transformations sociales. Or, selon l'hypothèse envisagée dernièrement (*idem*, 2021), ces relations sont plus complexes, les transformations sociales pouvant générer des flux migratoires ou les amplifier. Plus encore ces flux migratoires font partie intégrante de ces transformations sociales. Dans ce cas les migrations ne sont plus perçues comme un problème à résoudre comme cela fut le cas jusqu'à maintenant. Au contraire, les migrations participent aux processus de développement plus larges et ne sont pas une simple conséquence. La migration n'est pas seulement façonnée par les processus de transformation sociale, mais elle affecte également ces mêmes changements. Ceci est particulièrement pertinent dans un pays à forte émigration comme le Maroc. Les transformations de la société marocaine du rural vers l'urbaine ne peut se comprendre sans tenir compte du rôle central de la migration rurale-urbaine et internationale dans ce processus de transformation. La migration internationale a pour sa part accéléré les processus de changement démographique, social et culturel et a affecté les tendances de l'urbanisation et de la migration interne.

Ce sont autant d'hypothèses construites à partir des théories de la migration, mais qui nécessitent des vérifications empiriques et des recherches approfondies qui manquent encore pour le Maroc. Il serait souhaitable que dans les années à venir des recherches empiriques soient menées sur le cas marocain.

Migrations interne et internationale : un seul système ?

Nous avons vu dans les deux points précédents qu'un lien étroit existe entre la migration internationale d'un côté et les migrations internes de l'autre. Or, dans les trois différents états de la recherche publiés jusqu'à maintenant par la série Marocains de l'extérieur il apparaît que la recherche s'obstine à séparer ces deux mouvements qui en réalité n'en font qu'un. *En effet, pour saisir la complexité des mobilités au Maroc, il est temps d'arrêter d'étudier ces deux phénomènes de manière séparée. Des recherches futures considérant les deux mouvements dans leurs relations mutuelles sont à privilégier dans le futur.*

Problème de définition du migrant marocain

Le vocable « *Marocains de l'extérieur* » de cette série, recouvre des réalités pluriels qui se complexifient, on l'a vu, au fur et à mesure que les éditions se suivent. Outre le fait qu'il y a différentes générations et différents type de profils de la migration marocaine, aujourd'hui l'installation dans la durée et les naissances dans les pays d'accueil, mais aussi l'augmentation spectaculaire des naturalisations exigent la révision des appellations qu'on donne aux Marocains du monde. En effet,

l'émergence de nouvelles générations parmi ces communautés marocaines, remet en question les appellations de *Marocains résident à l'étranger*. Aujourd'hui, on parle désormais de « Maroc-descendants », de « Belgo-Marocains », etc. Or, en même temps, ces nouvelles générations qui évoluent avec aisance dans des pays et des sociétés qu'elles considèrent les leurs, montrent un certain attachement au pays d'origine. *En fait, derrière les appellations se cache une sérieuse question identitaire. La recherche aurait beaucoup à gagner en consacrant des travaux et des réflexions à cette question.*

Références bibliographiques

Articles

- Abdouh O., (2020), « Quel traitement médiatique de la question de l'immigration au Maroc ? », in *Mobilités et solidarités : de la croisée des chemins au destin commun ?* pp. 127-144
- Abourabi Y., Ferrié J.-N., (2019), « La politique migratoire du Maroc comme instrument de sa diplomatie africaine ». *Afrique en mouvement*, n° 1, pp. 68-80.
- Aboussi M., (2020), « The emigrant political participation in Morocco and Tunisia : diasporic civil society and the transnationalization of citizenship in the Arab Spring context ». *The Journal of North African Studies*. - Vol. 25, n. 2, pp. 228-250.
- Ahouga Y., R. Kunz, (2017), « Gendarme de l'Europe ou chef de file ? », in *Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéenne*. *Critique internationale*. - 20171 n. 74, p. 95-115.
- Alexander I., (2019), « Waiting to burn : Spanish-Maghribi relations and the making of a new migrant class ». *The Journal of North African Studies*. - Vol. 24, n° 1, pp. 152-174
- Alioua M., (2019), « La confluence migratoire au Maroc en question ». *Afrique en mouvement*, n° 1, pp. 10-18.
- Alvarez Mercedes Jiménez G., K. Espèrera & L. Gazzotti, (2020), « Migration policy and international human rights frameworks in Morocco : tensions and contradictions ». *The Journal of North African Studies*, pp. 1-20.
- Amghar A., (2019), « Les représentations identitaires et la passion de l'ailleurs chez Tahar Ben Jelloun. ». *Les cahiers du Centre des études doctorales*. - N. 7, pub. Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'Sik, pp. 63-68.
- Arab C., (2017), « Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement entre la France et le Maroc ». *Revue Norois* N° 244, pp.35-46.
- Arab C., M. Gouyon, N. Moujoud, (2018), « Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre », *Migrations Société*, vol. 173, no. 3, pp. 15-26.
- Arab C., N. Moujoud, (2018), « Le stigmate de « Marocaine » à Dubaï. Les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, vol. 173, no. 3, pp. 99-114.
- Arjouni A., (2020), « Représentations sociales des jeunes migrants de Fquih Ben Saleh sur le processus de radicalisation dans les pays d'installation ». *Jeunesse et sociétés au Maghreb*, pp. 94-112.
- Azizi A., (2017), « Quand des immigrés prennent la parole : appropriation des plateformes de blogging à des fins politiques par des immigrés marocains. ». *TIC & société*. - Vol. 10, n° 2-3, pp. 231-268.
- Bajalia A. G., (2020), « Dima Africa, daily darija : im-migrant sociality, settlement, and state policy in Tangier, Morocco. ». *The Journal of North African Studies*, pp. 1-20
- Bava S., (2019), « Vous n'êtes pas là par hasard ». *La fabrication d'une théologie*. *Afrique en mouvement*, n° 1, pp. 30-39.

- Bava S., (2021), « Cheminements théologiques et vocations religieuses de migrants chrétiens africains au Maroc. ». Cahiers d'études africaines. - Vol. 1, No. 241, pp. 1-24.
- Bava S., K. Boissevain, (2020), « Migrations africaines et variations religieuses : les églises chrétiennes du Maroc et de Tunisie. » Migrations Société. - N. 179, pp. 115-129.
- Benjelloun S., (2019), « Réponse juridique à la discrimination et au racisme à l'égard des immigrés au Maroc à l'aune de la nouvelle politique migratoire », *Revue Hijra*, n°4, p.29-40.
- Benjelloun S., (2020), « Morocco's new migration policy: between geostrategic interests and incomplete implementation ». *The Journal of North African Studies*.
- Benjelloun S., (2020), « Pour un système national d'asile effectif garant des droits internationalement reconnus aux réfugiés et aux demandeurs d'asile ». Troisième numéro de la série des *Policy Brief* « Noubda : l'expertise en bref ». Publiée par la Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord (Bilingue : français et arabe).
- Benjelloun S., (2020), « Résumé de thèse : Diplomatie migratoire du Maroc. La nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc ». *La revue Géographie et développement au Maroc (GéoDév.ma)*, vol. 8, en ligne.
- Bensaid N., (2020), « Union exogame des descendants de migrants marocains ». *La Revue Nouvelle*, (1), 47-55.
- Berriane J., (2017), „Transit, Einwanderung und Zirkulation. Geopolitische und sozioökonomische Faktoren der marokkanischen Migrationstransition«. *Berliner Debatte Initial* 28, Heft 4, pp. 95-107.
- Berriane J., (2020), « Religion in Spaces of Transit: African Christian Migrant Churches and Transnational Mobility in Morocco », *Journal of Intercultural Studies* 41, Heft 4, pp. 424-441.
- Berriane J., (2020), « Les cartes de baptême dans le voyage de migrants chrétiens rencontrés au Maroc ». Blog La bureaucratization des sociétés africaines.
- Berriane M. et Janati Idrissi M., (2017), « Les résidents européens de la médina de Fès : une nouvelle forme de migration Nord-Sud vers le Maroc, Autrepant (77), De L'Europe vers les Suds : nouvelles itinérances ou migrations à rebours ? », pp. 87-105.
https://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=AUTR_077_0087
- Berriane M., de Haas H. and Natter K., (2021), « Social Transformations and Migrations. » IMI (International Migration Institute), Working Paper Series 2021, No. 171, 47 p. WP171_Social_Transformations.pdf
- Buehler M., (2019), « Divergent opposition to sub-Saharan African and Arab migrants in Morocco's Casablanca region : prejudice from the pocketbook ? ». *British Journal of Middle Eastern Studies*, pp. 1-24.
- Boissevain K. (2017), « Studying religious mobility: pilgrimage, shrine visits and religious tourism from the Maghreb to the Middle East. New Itineraries and Pathways in Pilgrimage studies ». fhalshs01791452f.
- Chattou Z., (2019), « Les entrepreneurs transnationaux d'origine marocaine dans le tourisme à Marrakech ». *Afrique en mouvement*, n° 1, pp. 67-79.
- Cheikh M., (2018), « De l'amour tarifé au don d'amour : intimité et sexualité entre filles qui sortent et garçons de la diaspora marocaine. » *Migrations société*. - Vol. 30, N. 173, Paris : Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, pp. 51-64. –
- Chouki M., (2019), « La politique migratoire au Maroc : quelle protection des droits de l'Homme ? » *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, pp. 285-297.
- Da Silva M. C., (2017), « Moroccan Jewish first-places : contraction, fabrication, dissipation. » *International Journal of Heritage Studies*, - Vol. 42, No. 2, p. 167-180.

- de Haas H., (2021), « A theory of migration: the aspirations-capabilities framework. » *Comparative Migration Studies*, 9(1), 1-35.
- de Haas H. S. Castles and M.J. Miller, (2021), « The Age of Migration », 6th Edition International Population Movements in the Modern World, Bloomsbury Publishing Plc 2021.
- Décosse, F., & Hellio, E., (2020), « De la migration circulaire à la canalisation des mobilités: une réflexion sur l'utilitarisme migratoire contemporain à partir de l'étude comparée des contrats OFII (France) et des contratos en origen (Espagne) ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*.
- Detue F., (2017), « Ceuta, dernière frontière témoignage à charge d'un migrant subsaharien illégalisé ». e-Migrinter. - N. 16, 2017, pp. 1-13.
- Diallo A., (2018), « Politique de l'inanimé : un dispositif informel d'identification des « corps sans vie et sans papiers » au Maroc. Politique africaine. », N° 152, pp. 141-163.
- Akrikpan Kokou Doukou G., P. Philippart, K. Karbouai, (2018), « L'expérience migratoire est-elle une source de potentialités pour l'entrepreneur ? : le cas marocain. », *Revue internationale P.M.E.* - Vol. 31, n. 2, pp. 89-126.
- El Abid Gh., (2021), « Promotion de la culture artistique marocaine par des travailleurs immigrés en France », *Hommes Migrations*, n° 1332 no 1. pp. 205-213.
- El Abid Gh., (2015), « La diaspora marocaine. De l'engagement citoyen à la citoyenneté », *Afrique contemporaine.*, n° 256, no 4, pp. 110-113.
- El Abid Gh., et Meyer J.-B., (2020), « Maroc : la bi-citoyenneté à l'épreuve du confinement », *Politique Africaine*, Le Carnet. 5p.
- El Arabi S., (2021), « Géographie de la dispersion des migrations subsahariennes au Maroc : le cas de deux villes-refuge, Tiznit et Taza. ». *Carnets de géographes.* - No. 15, pp. 1-8
- El Gueddari A., (2021), « La libre circulation des migrants marocains face à la pandémie de Covid-19. Le droit à l'épreuve de l'état d'urgence sanitaire dû au Coronavirus Covid-19 ». *Etudes et documents*, pp. 529-539.
- El Madmad K., (2022), « Les femmes en déplacement durant Covid-19 et leurs droits de la mobilité à l'immobilité : le cas du Maroc », Dakar, 10 mars 2022. En ligne, <https://lesafricaines.net/2022/03/10/9749/>
- El Mhamdi W., (2021), « Les migrants subsahariens au Maroc à l'ère du Covid-19. Le droit à l'épreuve de l'état d'urgence sanitaire dû au Coronavirus Covid-19 ». *Etudes et documents*, pp. 541-552.
- Elmorchid B. et Hourmat Allah H., (2018), « Le Maroc face au défi des réfugiés économiques : quelle approche pour quelle gouvernance migratoire ? ». *Revue européenne des migrations internationales.* - Vol. 34, pp. 229-252.
- El-Oualy M., (2019), « Les dimensions géopolitiques et sécuritaires de la nouvelle politique migratoire du Maroc. » *Revue Istichraf pour les études et les recherches juridiques.* - N. 3-4, pp. 17-30.
- El-Oualy M., (2019), « Les dimensions géopolitiques de la nouvelle politique migratoire du Maroc ». *Revue marocaine d'études internationales et stratégiques.* - N. 1, pp. 83-97
- Espiñeira K., Gazzotti L. & Jiménez-Alvarez M. (2020), « Migration policy and international human rights frameworks in Morocco: tensions and contradictions. » *The Journal of North African Studies* (online first).
- Fathi L., (2020), « La gestion de la migration trans méditerranéenne : entre partage de responsabilité et convergence d'intérêts ». *Afrique en mouvement*, n° 2, pp. 45-53
- Fernández-Molina I., M. Hernando De Larramendi, (2020), « Migration diplomacy in a de facto destination country : Morocco's new intermestic migration policy and international socialization » by / with the EU, pp.1-24.
- Ferrié, J.-N., (2020), « Contraintes et limites de la politique migratoire marocaine. » *Migrations Société.* - Vol. 32, n° 179, pp. 109-113.

- Fidelin, C., (2021), « La lutte contre le sida au Maroc : opportunités et limites pour l'accès aux soins des personnes en migration ». *L'année du Maghreb*. - No. 25, pp. 1-16.
- Finlay R., (2019), « A diasporic right to the city : the production of a Moroccan diaspora space in Granada, Spain. » *Social & Cultural Geography*. - Vol. 20, n° 6, pp. 785-805.
- Frelier J. A., (2020), « Dear dad : an homage to Laila Lalami and her Moroccan American dream. » *Journal of the African Literature Association*. - Vol. 14, n° 3, 337-389.
- Garrido M. R., (2017), « Deskillling and de languaging African migrants in Barcelona : pathways of labour market incorporation and the value of global English. » *Globalisation, Societies and Education*. - vol. 15, N. 1, 22 p. .
- Gazzotti L. & Gross-Wyrtzen L., (2020), « Telling histories of the present: postcolonial perspectives on Morocco's 'radically new' migration policy. » *The Journal of North African Studies* (online first).
- Gazzotti, L. & Hagan, M., (2020), « Dispersal and dispossession as bordering: exploring migration governance through mobility in post-2013 Morocco ». *The Journal of North African Studies* (online first).
- Gazzotti, L. (2020), « Deaths, Borders, and the Exception: Humanitarianism at the Spanish–Moroccan Border ». *American Behavioral Scientist* 64(4): 408-435.
- Gazzotti, L. (2021), « (Un)making illegality: Border control, racialized bodies and differential regimes of illegality in Morocco ». *The Sociological Review* 69 (2): 277-295.
- Gazzotti, L., (2019), « From irregular migration to radicalisation? fragile borders, securitised development and the government of Moroccan youth ». *Journal of Ethnic and Migration Studies*, - Vol. 45, No. 15, pp. 1-22.
- Gil de Arriba C., H. Bouqallal, (2017), « Touristes internationaux ou résidents étrangers ? : nouvelles tendances du tourisme résidentiel et des migrations d'agrément au Maroc. » *Téoros : revue de recherche en tourisme*. - Vol. 2, No. 36, pp. 1-23.
- Girardot M., (2018), « Migrants et réfugiés : de l'autre côté du miroir. » *Etudes*, pp. 7-16.
- Gouirir, M., (2018), « État, politique et absence : le statut des Marocains Résident à l'Étranger, MRE. » *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*. - N° 144, pp. 81-98.
- Gouyon, M., (2018), « Circular pour aimer, aimer pour circuler. Le « travail émotionnel » de l'amour entre hommes comme ressource migratoire vers la France et Dubaï ». *Migrations Sociétés*, Vol. 3, No. 17, pp. 1-15.
- Gross-Wyrtzen, L., (2020), « Contained and abandoned in the « humane » border: Black migrants' immobility and survival in Moroccan urban space ». *Environment and Planning D : Society and Space* 38 (5): 887-904.
- Gross-Wyrtzen L., L. Gazzotti, (2020), « Telling histories of the present : postcolonial perspectives on Morocco's 'radically new ». *Migration policy*, pp. 1-18.
- Hali, A., (2017), « La protection juridique des migrants subsahariens au Maroc à la lumière des conventions internationales. » *Revue des sciences juridiques*. N. 6, pp.126-148.
- HCP., (2020), « La Migration Internationale au Maroc: Résultats de l'Enquête Nationale sur les Migrations Internationales, 2018–2019 ». Rabat: Haut Commissariat au Plan.
- Higbee W., (2019), « Moroccan diasporic cinema : the 'rooted transnationalism' of the cinéastes de passage. » *Transnational Screens*. - Vol. 10, n° 2, pp. 1-14.
- Imbert L., (2018), « Refoulements sommaires : la CEDH trace la « frontière des droits » à Melilla ». Note CEDH, 3 octobre 2017, N.D. et N.T. c. Espagne, req. n°8675-15 et 8697-15. *La Revue des droits de l'homme : revue du Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux*. « Actualités Droits-Libertés », p. 1-14.
- Kassou K., (2018), « Migration internationale et déprise démographique de l'Oasis de Figuig, Maroc. » *Maghrebi journal of human and social studies*. - N. 2, pp. 13-30.
- Kdid M., (2018), « Le Maroc et l'asile. » *Revue méditerranéenne des études juridiques et judiciaires* : N. 6, Casablanca, pp. 19-34.

- Khachani M., (2018), « La femme marocaine en migration : du regroupement familial à l'émigration autonome et individuelle ». In Sanderson J-P. et Oris M (dir), *Familles en transformation. Quand les modes de construction familiale se réinventent*. Association Internationale des Démographes de Langue Française (AIDELF).
- Khachani M., (2019), « La migration potentielle », *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*.
- Khachani M., (2021), « Inmigración y derechos humanos en las fronteras exteriores del Sur de Europa. » In Del Valle Galvez A. (dir), *Actas de las jornadas del Centro de Excelencia Jean Monnet de la Universidad de Cadiz*. Serie Estudios Internacionales y Europeos. Madrid.
- Kobelinsky, C., (2017), « Exister au risque de disparaître : récits sur la mort pendant la traversée vers l'Europe. » *Revue européenne des migrations internationales*. - Vol. 33, n. 2 et 3, pp. 115-131.
- Kobelinsky, C., (2020), « Border beings : present absences among migrants in the Spanish enclave of Melilla ». *Death Studies*. - No. 02 Jun, pp. 1-10.
- Kutz, W. & Wolff, S., (2020), « Urban Geopolitics and the Decentering of Migration Diplomacy in EU-Moroccan Affairs ». *Geopolitics* (online first).
- Kutz, W., S. Wolff, (2021), « Le « piège localiste » de la gouvernance décentralisée des migrations au Maroc. » *Migrations Société* (Paris). - Vol. 3, No. 185, pp. 155-170.
- Le Gall J, Therrien C and Geoffrion K (eds) (2022). *Mixed Families in a Transnational World*. London: Routledge. <https://www.routledge.com/Mixed-Families-in-a-Transnational-World/Gall-Therrien-Geoffrion/p/book/978036764786>
- Leblanc, J., Pinel, J., (2020), « Chibanis et chibanias ou l'(in)hospitalité au long cours », *e-migrinter*, n°20, en ligne <http://journals.openedition.org/e-migrinter/2263> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2263>
- L'Haroual, M., (2018), « La gouvernance de la migration au Maroc : pour une politique migratoire humaniste, responsable et solidaire ». *Mouhakama : revue juridique trimestrielle spécialisée*. - N. 15, pp. 3-20.
- Limam M., (2020), *Les Partenariats pour la Mobilité de l'Union européenne avec le Sud*. Med Dialogues Series no. 21. Konrad Adenauer Stiftung - Programme Régional Dialogue Politique Sud Méditerranée.
- Louali Souley M., A. Zoubeidi, (2017), « Migration irrégulière et droits humains : quelle gouvernance au Maroc ? » *Revue marocaine des sciences politiques et sociales*. - N. 9, vol. 15, pp. 167-186.
- Maa A., (2020), « Manufacturing collaboration in the deportation field : intermediation and the institutionalisation of the International Organisation for Migration's 'voluntary return' programmes in Morocco. » *The Journal of North African Studies*, pp. 1-23.
- Magallanes-Gonzalez, C., (2020), « Sub-Saharan leaders in Morocco's migration industry : activism, integration, and smuggling ». *The Journal of North African Studies*, pp. 1-21
- Mahaman, Hadjaratou, H., (2019). « Le régime juridique de l'admission des travailleurs migrants au Maroc : le cas des Sénégalais ». *Revue marocaine d'administration locale et de développement*. - N. 146, pp. 165-178.
- Marsh K., (2017), « Colonial workers, imperial migrants and surveillance ». *Social History*. - Vol. 43, n. 1, pp. 1-29.
- Buehler M., Kyung J. H., (2018), « Who endorses Amnesty?: an original survey from Morocco's Casablanca region assessing citizen support for regularizing clandestine migrants. », *Review of Middle East studies*. - Vol. 52, issue 2, pp. 283-298.
- Merbouh K., (2017), « Passager clandestin et transporteur maritime : prévention et sanctions. ». *Revue marocaine de droit pénal et de sciences criminelles*, N. 4-5, p. 17-41.

- Moujoud N., (2018), « Les sans-papiers et le service domestique en France : femmes et non-droit dans le travail », *Recherches féministes*, Vol. 31, n° 1, pp. 275-291.
- Moukhliiss Y., M. Nadraoui, (2019), « International migration : its characteristics and impact on development in Khouribga Morocco. » *مجلة جامعة الحسين بن طلال للبحوث : مجلة علمية محكمة*. مج. 4، ملحق 1 دورية، pp. 300-308.
- Nachtaoui M., (2020), « Femmes marocaines immigrées et mutilation identitaire. » *Revue marocaine d'administration locale et de développement*, pp. 55-67.
- Natter K. (2021), « Ad-hocratic immigration governance: how states secure their power over immigration through intentional ambiguity ». *Territory, Politics, Governance* (online first).
- Natter K., (2020), « Crafting a 'liberal monarchy': regime consolidation and immigration policy reform in Morocco. » *The Journal of North African Studies*, pp. 2-25.
- Nejmi M., (2018), « La présence de quelqu'un qui n'est pas là : rencontre avec Malik Nejmi, artiste. » *Propos recueillis par Hélène Bertheleu. Hommes & migrations : revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, pp. 137-145.
- Norman Kelsey P., (2020), « Migrant and refugee mobilisation in North African host states Egypt and Morocco in comparison. » *The Journal of North African Studies*, pp. 1-30
- Nouiouar Y., (2019), « L'islam traditionnel marocain ». *Les minorités religieuses en France : panorama de la diversité contemporaine*, pp. 526-540.
- Ojeda Mata M., (2018), « Moroccan Jewish emigration in the age of Independence movement: a reappraisal », *Hesperis-Tamuda*, Vol. 53, fasc. 3, pp. 145-163.
- Oore I., (2018), « Entre le mirage et la réalité : l'histoire d'une migration au Canada ». *دراسات : مجلة محكمة Revue Dirassate, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines d'Agadir*, pp. 33-49.
- Palladino M., (2018), « (Im)mobility and Mediterranean migrations: journeys between the pleasures of wealth and the desires of the poor ». *The Journal of North African studies*. - Vol. 23, n. 1-2, p. 71-89.
- Peralta Garcia L., (2020), « Migrations in Moroccan cinema, 1958–2015: main thematic lines and evolution. » *The Journal of North African Studies*. - Vol. 25, n° 1, pp. 1-24
- Peralta Garcia L., (2020), « Risky and unauthorized migrations: a view from Moroccan cinema (1958–2015) main narrative approaches and features. » *Journal of Intercultural Studies*. - Vol. 41, n° 2, pp. 148-162.
- Pinel J., (2021), « Mobilités résidentielles des retraités français au Maroc : entre choix hédonistes et enjeux familiaux. » *Retraite et société*. - Vol. 2, No. 86, pp. 119-140
- Pinel J., (2021), « Entre France et Maroc : un vieillissement dans l'entre-deux », *Cahiers d'EMAM*.
- Raport L., (2019), « Bruxelles et le Rif : habiter en migration ». *CLARA*. - N. 6 (hors-série), 1, pp. 44-63.
- Reklaoui A., Ouazzani A., Tijani O., (2018), « Déterminants de la mobilité de la main d'œuvre qualifiée : cas du Maroc. » *Revue marocaine d'administration locale et de développement*. - N. 141, pp. [153]-174.
- Sadni M., (2020), « L'intégration juridique des immigrés par l'acquisition de la nationalité marocaine. » *مجلة علمية محكمة، مجلة الدراسات القانونية، مسارات : في الأبحاث والدراسات القانونية*, pp. 23-51
- Sbai J., (2018), « Une mobilité sous haute surveillance : les Nord-africains en France (document inédit, 1937) ». *Hespéris-Tamuda*. - Vol. 53, fasc. 3 (Numéro spécial-partie II), pp. 109-143.
- Scioldo-Zurcher Y., (2017), « Du bateau au village » et parfois à Jérusalem : les olim marocains face à la politique migratoire israélienne (1948-1961) », *Etudes arméniennes contemporaines*. - N. 9, sept. 2017, p. 167-187.

- Stenner D., (2019), « Mediterranean crossroads: Spanish-Moroccan relations in past and present. » *The Journal of North African Studies*. - Vol. 24, n° 1, pp. 7-16.
- Stock I., (2020), « The impact of migration policies on civil society actors' efforts to improve migrants' access to social and economic rights in Morocco. » *The Journal of North African Studies*. - No. 2, pp. 1-23.
- Talibi K., A. Bragance, (2019), « Territoires et mémoire : l'expérience du rapatriement dans une enfance marocaine. » *Les cahiers du Centre des études doctorales*. - N. 7, Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'Sik, pp.73-82.
- Tarius A., (2021), « « S'expatrier », Naissance d'un peuple européen nomade. Histoire et actualité des territoires transmigrants de la « mondialisation par le bas » en Europe méridionale. » In *Sociétés Plurielles* n° 4, 2021. 14 p.
- Therrien C., (2020a), « It's more complex than 'black' and 'white': Social perception of mixed parentage children in Morocco ». *Hesperis-Tamuda* 55(3): 275–307.
- Therrien C., (2021), « The king's offer: a helping hand to try my luck », *Journal of North African studies*, 26(5): <https://doi.org/10.1080/13629387.2020.1800205>
- Therrien C., (2022), « My father is Muslim and my mother is Christian: What about me? Religious identity and agency within mixed families in Morocco. » *Social Compass* 69(3). <https://doi.org/10.1177/00377686221089115>
- Therrien C. and Le Gall J., (2017), « Projets identitaires parentaux des couples mixtes au Québec et au Maroc. Similitudes et effets du contexte national ». *Recherches Familiales* 1(14): 55–66. <https://www.cairn.info/revue-recherches-familiales-2017-1-page-55.htm>
- Therrien C., Le Gall J. and Cerchiaro F., (2022), « Above and beyond social boundaries: Everyday life of Mixed Muslim–non-Muslim families in contemporary societies ». *Social Compass* 69 (3) : 263-294.
- Therrien, C., (2018), « Work, love, refuge, and adventure : contemporary Spanish migrants in the city of Tangier. » *The Journal of North African Studies*, - Vol. 24, No. 1 (2018), pp. 175-200.
<https://doi.org/10.1080/13629387.2018.1459269>
- Therrien C., (2020), « It's more complex than « Black » and « White » : symbolic boundaries of mixedness in the Moroccan context ». *Hespéris-Tamuda* Vol. 55, No. 3 pp. 1-30.
- Therrien C., J. Abena Banyomo, (2020), « The king's offer : a helping hand to try my luck. » *The Journal of North African Studies*, pp. 1-7.
- Timera M., S. Luste Boulbina, (2018), « Migrants de l'Afrique au Nord : entre-deux, perceptions et croyances : entretien. » *Africultures*. - N° 106, pp. 162-169.
- Torrekens C., (2019), « Pratiques religieuses des Belges de confession musulmane. » *La revue nouvelle*. - n°. 6, pp. 61-75.
- Tyszler E., (2020), « Humanitarianism and black female bodies: violence and intimacy at the Moroccan–Spanish border. » *The Journal of North African Studies*. - No. 3, pp. 1-20.
- Van Beurden S. L., (2020), « I Want good children, also for this country : how Dutch minority Muslim parents' experience and negotiate parenting, parenthood and citizenship ». *Journal of Intercultural Studies*. - Vol. 41, pp. 1-18.
- Van Mol C., (2017), « Moroccan women in Madrid: between change and continuity ». *Global studies in culture and power*, Vol. 24, n. 1, pp. 100-118.
- Vermeren, Pierre, (2019), « Le royaume du Maroc a lié son destin aux migrations. » *Hérodote*. - N° 174, pp. 209-224.
- Vicinanza R., (2020), « Le marché sénégalais de l'ancienne médina de Casablanca : une mondialisation par le bas en question ». *Afrique en mouvement*, n° 4, pp. 57-65
- Wagner L., (2017), « Viscous automobilities: diasporic practices and vehicular assemblages of visiting 'home'. » *Mobilities*. » - Vol. 12, No. 6, pp. 1-21.

- Wijers, Gea D. M., (2019), « The migration and development nexus in Morocco: an embedded study of French, German and Dutch returnee entrepreneurship support. » *Migration and Development*, 27 p.
- Zakkari Y., (2018), « L'adhésion du Maroc à la CEDEAO face au défi de la libre circulation des personnes ». *Revue marocaine d'administration locale et de développement*. - N. 142, pp. 59-73.

Ouvrages et thèses

- Abderrahim T., (2019), *A tale of two agreements: EU migration cooperation with Morocco and Tunisia*. European Institute of the Mediterranean, Barcelone, 38 p.
- Alami Mchichi H. (dir), (2018), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*. l'Harmattan, 217 p.
- Alioua M. et Ferrié J.-N. (dir), (2017), *La nouvelle politique migratoire marocaine*. Pub. Fondation Konrad Adenauer, 207 p.
- Anbi A., M. Gerardi, P. Fauvel [et al.] (coord), (2020). *Mobilités et solidarités : de la croisée des chemins au destin commun ?* 200 p.
- Arab C., (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Edition En toutes Lettres, Casablanca, 188 p.
- Azdouz R., (2018), *Le vivre ensemble n'est pas un rince-bouche*. Montréal : EDITO, 205 p.
- Bava S. (dir), (2018), *Dieu, les migrants et l'Afrique*, 241 p.
- Berriane M., (2019), (dir), *Marocains de l'extérieur – 2017*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, 736 pages
- Berriane M., (2017), *Tendances récentes de la recherche marocaine sur les migrations marocaines (2010-2016)*. Sharaka, 84 p.
https://www.academia.edu/35271394/TENDANCES_R%C3%89CENTES_DE_LA_RECHERCHE_MAROCAINE_SUR_LES_MIGRATIONS_2010_2016_
- Bouassria L., (2020), *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*. Editions La Croisée des chemins, 269 p.
- Bouchfar Y., El Hajjam C., France Engolo D. et al, (2019), *Migrations au Maroc : l'impasse ?* Casablanca : En toutes lettres, 161 p.
- Chamkhi A., (2018), *Intentions de mobilité et migration de retour : le cas du Maroc. Pourquoi certains immigrés reviennent et la plupart des étudiants veulent partir ?* Beau Bassin : Editions universitaires européennes, 365 p.
- Charef, M., (2018), *Fragments des réalisations des Marocains du monde dans la région du Souss-Massa*. Publications du Ministère chargé de la communauté marocaine à l'étranger et des affaires de l'immigration, Rabat, 110 pages.
- Charef M., (2018). *L'état, le rôle et la place des Marocains du monde dans la région du Souss-Massa*. Publications du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), Rabat, 310 pages.
- Charef M., Faouzi H., Wissal A., (2021), *Migrations, identités et frontières*, Editions l'Harmattan, Collection : Colloques et rencontres, Broché - format : 15,5 x 24 cm, 256 pages.
- Charef M., Zefzef A. et al., (2017), *Le tissu associatif travaillant dans le domaine d'immigrations au Maroc*. Publications de l'ORMES, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr d'Agadir
- Charef M., (2018), *Un siècle de migrations Marocaines, vu par des caricaturistes ?* Editions ORMES-Université Ibn Zohr. Agadir juin 2018. 80 pages.
- Cohen Y. (dir), (2017), *Les sépharades du Québec : parcours d'exils nord-africains*. Montréal : DEL BUSSO éditeur, 185 p.

- Domingo Pujante G. (coord), (2017), *Désir et sexualités non normatives au Maghreb et dans la diaspora*. Expressions maghrébines. New Orleans: Department of French and Italian, Tulane University, 272 p.
- Edogué Ntang, J.-L., (2021), *Vie des migrants dans la forêt de Belyounech : l'hospitalité des sangliers*. L'Harmattan, 265 p.
- El Fellah R., Errami L. (coord), (2021), *Regards croisés sur la question migratoire au Maroc et dans l'espace euro-méditerranéen*. Pub Fondation Konrad Adenauer, 488 p.
- El Khamsy R., Lacomba J. (coord), (2018), *La diáspora marroquí y sus aportes a los países de recepción : desvelando un valor oculto*. Publications de l'Institut des études hispano-lusophones, 251 p.
- Elouafa, J., (2017), *Le vieillissement et la mort en migration : le vieillissement et la mort des immigrés marocains dans les Foyers d'ADOMA en France*. Riga: Presses académiques francophones, 639 p.
- Escrig Sos, M. L., (2019), *Interculturalidad, salud y convivencia: saberes, discursos y prácticas de la inmigración marroquí en Castellón*. Castellón de la Plana: Universito Jaume I, 440 p.
- Fakoussa D. and Lale Kabis-Kechrid L. (édit.), (2017), *Socio-economic challenges in Morocco: migration, education, and employment: perspectives from the region and Europe*. Berlin : German Council on Foreign Relations, 91 p.
- Hamdouch B. (dir.), (2017), *L'avenir des migrations trans méditerranéennes* [Texte imprimé] : au-delà des crises. Association Migration internationale, pp. 260
- Hannoum A., (2020), *Living Tangier: migration, race, and illegality in a Moroccan city*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 272 p.
- Haut-Commissariat au Plan, (2021), *La migration forcée au Maroc : résultats de l'enquête nationale de 2021*. Pub. HCP, 251 p.
- Haut-Commissariat au Plan, (2020), *La migration internationale au Maroc : résultats de l'enquête nationale sur la migration internationale, 2018-2019*. HCP, 214 p.
- HCP, (2019), *Premiers résultats de l'enquête du Haut-Commissariat au Plan sur la migration internationale au cours de 2018-2019*. Haut-Commissariat au Plan, 13 p.
- Hesperis-Tamuda, (2018), *Mobilité individuelle et collective en Méditerranée et en Méditerranée atlantique, XVe-XXe siècle : perspectives historiques. Partie II, Mobilités individuelles et collectives à la fin de l'époque moderne et pendant l'époque contemporaine, XVIIIe-XXe siècles*. Vol. 53, fasc. 3, 196 p.
- Cheikh Moussa I. (coord), (2018), *Migration, identité et interculturalité*. Pub Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, 314 p
- Institut royal des études stratégiques, Fondation Konrad Adenauer, (2018), *La question migratoire en Afrique : enjeux, défis et stratégies de réponse* [Ressource électronique], 218 p.
- Kakon N.-S., (2019), *Itinéraire d'un Juif franco-marocain : Maroc-France, aller-retour*. Créteil : Auteurs du monde, 503 p.
- Khachani M., (2019), *La question migratoire au Maroc*. Ouvrage publié avec le soutien du ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, 418 p.
- Khalil J., (2021), *La réinterprétation des modèles culturels et religieux des natifs et des migrants de Timiderte, un village de la vallée du Dra'a*. Publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines Ben M'sik, 302 p.
- Khrouz N., (2019), *L'étranger : droit et pratiques au Maroc*, Collection Mobilités africaines, Dakar, L'Harmattan, 394 p.

- Messika M., (2020), *Politiques de l'accueil : états et associations face à la migration juive du Maghreb en France et au Canada des années 1950 à la fin des années 1970*. Presses universitaires de Rennes, 269 p.
- Morales C., Jorge A., (2017), *El control de fronteras a cambio de los derechos humanos [Texte imprimé] : la inmigración indocumentada por países de tránsito, el caso de México y Marruecos*. Saarbrücken : Editorial Académica española, 55 p.
- Mouna K., Harrami N., Maghraoui D., (coord), (2017), *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration*. Rabat : Fondation Heinrich Boll, pp. 83 p.
- Mouna K., (2017), *Pour une gouvernance de la migration centrée sur l'intégration*. Fondation Heinrich Boll, 10p.
- M'rabet E., (2017), *L'UE, le Maroc et les migrations africaines irrégulières*. Paris : Alfabarre, 224 p.
- OIM, (2019), *Bilan OIM Maroc [Ressource électronique] : édition 2019 / Organisation internationale des migrations*, 48 p.
- Oiry-Varacca M., (2019), *Montagnards dans la mondialisation : réseaux diasporiques et mobilisations sociales dans l'Atlas, Maroc, les Highlands, Écosse, et les Alpes françaises*. Saint-Martin-d'Hères : PUG, 234 p.
- Pape E., (2020), *Transmissions intergénérationnelles dans des familles d'origine marocaine en France et en Allemagne : la fierté d'être soi*. Paris : l'Harmattan, 264 p.
- Peralta Garcia L., (2018), *Migrando por el cine marroquí*. Madrid : Fragua, 206 p.
- Rakid M., (2019), *Migrant sportif : comportements et représentations : cas de la population mellali*. Beau Bassin : Editions universitaires européennes, 305 p.
- Ricci Cristián H., (2019), *New voices of Muslim North-African migrants in Europe*. Leiden : Brill, 189 p.
- Sadoqi I., Maghraoui D., Zerhouni S., (dir), (2019), *Immigration au Maroc : la culture comme levier pour le « vivre ensemble »*. Social Studies Institute, 14 p.
- Slootman, M., (2018), *Ethnic identity, social mobility and the role of soulmates*. Springer, 202 p.
- Stock, Femke J., (2017), *Home and migrant identity in dialogical life stories of Moroccan and Turkish Dutch*. Leiden : Brill, 421 p.
- Stock I., (2019), *Time, migration and forced immobility : sub-Saharan African migrants in Morocco*. Bristol University Press. 192 p.
- Tarius A., (dir), (2020), *Naissance d'un peuple européen nomade. La route cosmopolite de la mondialisation par le bas de la Turquie au Maroc par les Balkans et le Levant Ibérique*. Éditions du Trabucaire. Cosmopolitismes méditerranéens 305 p.
- Tarius A. (dir), (2020), *Naissance d'un peuple européen nomade : la route cosmopolite de la mondialisation par le bas de la Turquie au Maroc par les Balkans et l'Italie*. Canet : Trabucaire, 312 p.
- Therrien C., (2019), *Celui qui échoue devient sorcier. Parcours d'un migrant camerounais parti d'Afrique et arrivé... en Afrique*. Québec: Presses de l'Université Laval <https://www.pulaval.com/produit/celui-qui-echoue-devient-sorcier-parcours-d-un-migrant-camerounais-parti-d-afrique-et-arrive-en-afrique>
- Trinidad Requena A., M. Soriano-Miras Rosa, Soles M. (edit), (2019), *Localized global economies on the northern borderlands of Mexico and Morocco*, 250 p.
- Ulloa M.-P., (2019), *Le nouveau rêve américain : du Maghreb à la Californie*. Paris : CNRS Editions, 380 p.
- Ustübcici A., (2018), *The governance of international migration : irregular migrants' access to right to stay in Turkey and Morocco*. Amsterdam University Press. 248 p.
- Alayoud K., (2021), *الهجرة والتحويلات السوسيو-مجالية والاقتصادية بسهل اشتوكة. حالي سيدي بيبي وأيت أعميرة*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,

- Alilouch H., (2020), *المراكز الناشئة بسهل اشتوكة بين دينامية الهجرة والتوسع العمراني. حالة مركز أيت عميرة*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- Benjelloun S., (2019), *Diplomatie Migratoire du Maroc. La Nouvelle Politique Migratoire ou la Formation d'une Politique Publique Engagée pour Soutenir la Politique Etrangère du Maroc*. Grenoble: Université de Grenoble, Thèse de doctorat.
- Benlaayouni A., (2021), *Representations of the Arab-Muslim Immigrant In European Modern Caricatures: A critical discourse Analysis*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- Charroud A., (2021), *التحولات الريفية ودور الهجرة في التنمية بالأطلس الصغير الغربي. حالة بلاداغرم*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- Chehm R., (2021), *الهجرة والتجهير والتحركات القبلية بالجنوب المغربي من القرن السادس عشر إلى بداية القرن العشرين*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- Cohen García-Juez, M. Á., (2017), *Recordar, resistir, apostar: conversaciones con judíos hispano-marroquíes en Israel y Argentina*. Tesis doctoral, Psicología. Universidad Autónoma de Madrid, 638 p
- El Akel N., (2018), *Identity and belonging in Spanish-Moroccan literature* [Ressource électronique]. Doctorat : Littératures : King's College London, 286 p.
- El Haiba B., (2019), *Migrations féminines au Maroc : le cas des ouvrières agricoles dans la région de Souss Massa*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- El Mourtaki M., (2019), *Jeunes issus de l'immigration marocaine en France : Perception, Intégration et contribution au développement du pays d'origine et d'installation. Cas des villes françaises : Chartres et Dreux (région Centre-val de Loire) / Romans sur Isère et Bourg de péage (région Auvergne - Rhône alpes)*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- Jamour A., (2021), *هجرات مواطني دول جنوب الصحراء بالجنوب الغربي المغربي*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir,
- Maazouz A., (2020), *Le rôle des MRE dans la promotion du développement et de la citoyenneté. Le cas de Tinejdad (sud du Maroc)*. Thèse de doctorat, Université Ibnou Zohr, Agadir, 292 p.
- Natter K., (2019), *Political Regimes and Immigration Policymaking: The Contrasting Cases of Morocco and Tunisia*. Amsterdam: University of Amsterdam, unpublished doctoral thesis in Sociology.
- Norman, Kelsey P., (2017), *Reluctant reception: understanding migration and refugee policy in Egypt, Morocco and Turkey*. Ph. D. Political science : Irvine, University of California, 216 p.
- Oussoulous N., (2019), *L'Émergence d'une Destination de Tourisme Rural et Rôle des Résidents Étrangers: Le Cas du Pays d'Ouarzazate*. Rabat: Université Mohammed V de Rabat, Thèse de doctorat.
- Pinel J., (2020), *Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire franco-marocain*, thèse de géographie, Université de Poitiers, 394 p.

Chapitres d'ouvrages

- Aboussi M., (2018), « Una aproximación reflexiva a mi trayectoria académica y profesional en el ámbito de las migraciones y el Desarrollo ». In Rajae El Khamsy, Joan Lacomba (coord.), *La diáspora marroquí y sus aportes a los países de recepción : desvelando un valor oculto*, pp. 207-212
- Abouyoub Y., (2018), « Marocains des Etats-Unis : une multitude à la quête du rêve américain ». In Houria Alami Mchich, *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, L'Harmattan, pp. 50-75

- Agudal J., (2017), « Les migrants subsahariens dans la ville de Meknès : mobilité spatiale et expérience sociale ». In Khalid Mouna, Noureddine Harrami, Driss Maghraoui (coord), *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration* pp. 73-79
- Aït Ben Lmadani F., (2018), « La nouvelle politique migratoire du Maroc : constats et défis d'avenir ». In Houria Alami Mchich (dir), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, l'Harmattan, pp. 133-149
- Ait Ben Lmadani F., (2018), « Senegalese Migrants in Morocco : from a Gender Perspective » In Kalpana Hiralal, Zaheera Jinnah *Gender and Mobility in Africa: Borders, Bodies and Boundaries*, pp. 175–185. Palgrave Macmillan, Cham. https://doi.org/10.1007/978-3-319-65783-7_10
- Alami M'chichi H., (2018), « Emergence d'une nouvelle conception des migrations : entre rêves, désillusions et reconstructions ». In Houria Alami Mchich (dir), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, l'Harmattan, pp. 11-28
- Alioua M., (2017), « Exil, mémoire et lien social : triptyque épistémologique pour capter un monde en mouvement ». In Mustapha Bencheikh & Yves Geffroy (coord) *Exil, mémoire, migration*, Université internationale de Rabat, pp. 269-279
- Alioua M., (2018), « Les migrants subsahariens au Maroc et sur la route de l'Europe : de l'altérité au cosmopolitisme ». in S. Bava (dir) *Dieu, les migrants et l'Afrique* Paris : L'Harmattan pp. 225-241
- Alioua M., (2018), « Transnational migration is always a migration in stages : the Moroccan stopover of Sub-Saharan migration ». In Laure-Anne Bernes, Hassan Bousetta, and Caroline Zickgraf (edit), *Migration in the western Mediterranean : space, mobility and borders*, London, Routledge, pp.139-160
- Alioua M., (2019), « Les migrants subsahariens au Maroc : de la clandestinité à la reconnaissance ». In, *Frontières, sociétés et droit en mouvement : dynamiques et politiques migratoires de l'Europe au Sahel*, pp. 129-146
- Anbi A., (2020), « Les familles transfrontalières dans un contexte marqué par l'émergence de la culture de la monnaie : une approche du changement de la structure familiale marocaine et un défi pour la politique de l'état ». In, *Mobilités et solidarités : de la croisée des chemins au destin commun?* pp. 69-85
- Arab C., (2020), « Genre et migration - De l'inhospitalité des dames de fraises marocaines en Espagne à la fabrique de harragates? » In Riadh Ben Khalifa (coord) *Migrations méditerranéennes du Moyen Age à nos jours*, Editions Nirvana, pp. 373-397
- Arab C., (2020), « Huelva, carrefour migratoire des saisonnières marocaines en Espagne ». In Alain Tarrus, Lamia Moussaoui et fatima Qacha (dir), *Naissance d'un peuple européen nomade, La route cosmopolite de la mondialisation par le bas de la Turquie au Maroc par les Balkans et l'Italie*. Edition Tribucaire, pp. 236-247
- Arab C., (2021), « La migration féminine à Dubaï- de la circulation migratoire au mariage local », In Mustapha Merizac, (coord), *Migrations et/ou mobilités. Etat, espaces et sociétés*. Pub. Université Moulay Ismail de Meknès
- Arab C., 2019, « Les mots pour dire les saisonnières marocaines en Espagne ». In Bard Christine, Le Nan Frédérique (dir), *Dire le genre, avec les mots, avec le corps*. CNRS Editions, pp. 123-148
- Arab C., Azaitraoui M., (2021), « Les dames de fraises et la fabrique de la marge : harcèlement, violation, exploitation et résistance », In Mustapha Merizac,(coord) *Migrations et/ou mobilités. Etat, espaces et sociétés*. Pub. Université Moulay Ismail de Meknès
- Arab C., et A. Vinay, (2017), « Familles en exil », , In Aubeline Vinay (dir.), *La famille aux différents âges de la vie*, pp.158-171
- Arab C., N. Moujoud, (2020), « Les Marocaines à Dubaï pionnières de la migration ». In Alain Tarrus, Lamia Moussaoui et fatima Qacha (dir), *Naissance d'un peuple européen*

- nomade, La route cosmopolite de la mondialisation par le bas de la Turquie au Maroc par les Balkans et l'Italie*. Edition Tribucaire, pp.247-262
- Arab C., N. Moujoud, (2019), « Migration et travail de Marocaines parties « seules » ». France, Espagne et Italie, In Mohamed Berriane (dir.), *Marocains de l'extérieur - 2017*. Pub. Fondation Hassan II, pp. 93-114
- Azizi A., (2018), « Engagement politique des immigrés marocains sur le Web. L'exemple d'une vidéo politique pamphlétaire ».. *Communication - Information, médias, théories, pratiques*, Université Laval, 2018
- Azarias, L., (2019), « L'impact de la diplomatie marocaine sur la crise migratoire africaine ». In *الدبلوماسية الاقتصادية والأمنية للدول المغاربية تجاه إفريقيا جنوب الصحراء : أشغال الندوة المغاربية العاشرة،* 24-25 أبريل 2018 pp. 284-297
- Bartels, I., (2017), « Managing migration in times of crisis : reflections about the International Organization for migration in trans-Mediterranean border and migration politics ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des*, Association Migration internationale, pp.231-256
- Bava, S., (2019), « Prédications et réalités migratoires : les réponses théologiques aux migrations africaines au Maroc ». In *Frontières, sociétés et droit en mouvement : dynamiques et politiques migratoires de l'Europe au Sahel*, pp. 111-127
- Belguendouz A., (2017), « Le partenariat de mobilité entre le Maroc, L'Union Européenne et ses Etats membres ou la politique de la carotte au bout du bâton ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*. Association Migration internationale, pp. 183-208
- Belkheiri O., Y. Benarros, S. Benmoussa, (2019), « Tanger : (ses) mondialisations, (ses) migrations, (son) urbanisation : une ville qui pousse, des politiques qui suivent : repérages et images ». In Yolande Benarros (dir), *Le travail mondialisé au Maghreb : approches interdisciplinaire*, pp. 435-456
- Ben Abdennebi O., (2019), « Les affaires de la migration au Maroc : de l'agenda européen à l'agenda africain ». In *Un chemin marocain, 1999-2019 : parcours d'un royaume en transformation*, pp. 215-239
- Benbelli S., (2020), « La migration saisonnière des ouvrières agricoles : une forme de vulnérabilité ou un projet d'autonomie et d'ascension sociale ? » in Leila Bouasria (coord), *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*, pp. 25-63
- Benjelloun S., (2018), « Mise en Œuvre et Enjeux Diplomatiques de la Nouvelle Politique Migratoire. » In M. Alioua, J.- N. Ferrié and H. Reifeld (edit), *La Nouvelle Politique Migratoire Marocaine*. Rabat: Konrad Adenauer Stiftung, pp. 77-121.
- Benjelloun S., (2017), « Nouvelle politique migratoire et opérations de régularisation ». In *La nouvelle politique migratoire marocaine*, Konrad Adenauer Stiftung , pp.35-75.
- Benjelloun S., (2017), « Mise en œuvre et enjeux diplomatiques de la nouvelle politique migratoire ». In *La nouvelle politique migratoire marocaine*, Konrad Adenauer Stiftung, pp.76-121.
- Benmansour H., (2018), « Ruptures alimentaires et constructions identitaires : le cas de la population migrante marocaine Norvège ». In Ijjou Cheikh Moussa, *Migration, identité et interculturalité*. Pub Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, pp. 231-240
- Bennani J., (2017), « Les réfugiés au Maroc : de l'exclusion au « vivre ensemble » ». In Mustapha Bencheikh & Yves Geffroy (coord) *Exil, mémoire, migration*, Université internationale de Rabat, pp. 31-46
- Benarros Y., (2019), « Migrations de travail célibataires à Tanger : quels processus d'individualisation ? : Une comparaison entre femmes et hommes ». In Yolande

- Benarrosh (dir), *Le travail mondialisé au Maghreb : approches interdisciplinaires* pp, 435-456
- Bernardot M.-J., (2019), « Étrangers, immigrés : (re)penser l'intégration ». In *Savoirs, politiques et acteurs*, Presses de l'EHESP, 2019
- Berriane J., (2018), « The Moroccan 'moment': mobility and belonging in the transnational trajectories of sub-Saharan migrants » in: Oliver Bakewell und Loren Landau (Hrsg.), *Forging African societies. Mobility, Integration and Belonging*. Palgrave MacMillan, Basingstoke, pp. 79-101
- Berriane J., (2018), « When Senegalese Tidjanis meet in Fez: the political and economic dimensions of a transnational Sufi pilgrimage » in: Ute Luig (Hrsg.), *Approaching the Sacred: Processions and Pilgrimages in an historical and intercultural perspective*. Topoi Verlag, Berlin, pp. 299-321
- Berriane J., (2019), « Les Marocains de l'Afrique de l'Ouest. Evolutions récentes d'une communauté en mouvement (Sénégal et Côte d'Ivoire) » in: Fondation Hassan II des Marocains résidant à l'étranger, *Marocains de l'extérieur - 2017*, pp. 571-611
- Berriane J., (2020), « Transnational Evangelical Spaces in Muslim Urban Settings: The Presence and Place-Making of African Christian Migrants in Morocco » in: Adam Jones and Philip Clart (Hrsg.): *Transnational religious spaces*, De Gruyter, pp. 133-149
- Berriane J., (2021), « Faith Papers. Transnational Mobility, Christian Networks, and Citizenship in Morocco and Senegal » in: Séverine Awenengo Dalberto und Richard Banégas (édit.): *Biometric Citizenship? The Social Life of IDs in Africa*, Routledge, pp. 302-319
- Berriane J., (2021), « Conquering new Territories for Jesus? The Transience and local Invisibility of African Pentecostal Migrant Presence in Morocco », in: Birgit Meyer and Peter van der Veer (Hrsg.): *Refugees and Religion. Transregional Trajectories across Asia, Africa and Europe*. Bloomsbury Collection, pp. 143-159
- Berriane M., (2019), « Introduction générale ». In Mohamed Berriane (dir), *Marocains de l'extérieur - 2017*, Pub. de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, pp. 11-27
- Berriane M., (2019), « L'enseignement de la langue et de la culture d'origine (ELCO) parmi les Marocains de l'extérieur. » In Mohamed Berriane (dir), *Marocains de l'extérieur - 2017*, Pub. Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, pp. 131-150
- Berriane M., (2019), « Les Marocains des pays du Golfe Al Wafidoune et leur diversité (Emirats Arabes Unis et Qatar) ». In Mohamed Berriane (dir), *Marocains de l'extérieur - 2017*, Pub. Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, pp. 677-720
- Berriane M., (2019), « Tendances récentes de la recherche sur les migrations marocaines (2010 et 2017) », In Mohamed Berriane (dir), *Marocains de l'extérieur - 2017*. Pub. Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, pp. 31-70
- Berriane M., (2020), « Les Dimensions temporelle et spatiale des migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc. » In M. Kenbib (édit), Pour une Maison de l'Histoire du Maroc. Académie du Royaume du Maroc, pp. 265-300.
- Beurdeley L., (2017), « Régularisation administrative et politique des subsahariens au Maroc : un défi sociétal inédit ». In Philippe Icard (dir), *Les flux migratoires au sein de l'Union*, Bruxelles : Bruylant, pp. 167-194
- Bouasria L., (2020), « Partir, arriver et s'installer à Casablanca : ressources et stratégies des migrantes autonomes ». in Leila Bouasria (coord), *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*, pp. 205-257
- Boum A., (2018), « Circuits diasporiques: Les Communautés Juives Marocaines en Amérique Latine et en Amérique du Nord ». In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 251-272

- Bouras N., (2018), « Les Marocains des Pays-Bas: Efforts d'Intégration et Instrumentalisation Politique ». In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger, pp., 451-490
- Bouzouita S., (2017), « De la traversée des frontières : conscience et modèle de la reconstruction de la famille fassie en Angleterre ». In Mohammed Melyani et Manon Istasse (dir), *Fès intemporelle*, L'Harmattan, pp. 115-138
- Brauner S., (2018), « Diversités judéo-argentines enracinées dans le monde arabe : identités, migrations et religiosité, du dernier tiers du XIXe au début du XXIe siècle ». In Bernard Botiveau, Hernando Salcedo Fidalgo, Aude Signoles (dir). *Amérique latine-Monde arabe, la diagonale des Suds*, Paris : Riveneuve, pp. 183-203
- Briké X., (2019), « Ceuta et Melilla, comme espaces d'observation des frontières européennes ». In *Mutations dans les migrations, conflictualités dans les pratiques*, pp.107-124
- Capote Lama A., (2018), « Le bouleversement des projets migratoires de Marocains en Espagne ». In François Genton et Susanne Berthier-Foglar (dir), *L'Allemagne et les migrants : théories, stratégies et regards croisés sur une réalité complexe*, Paris : l'Harmattan, pp.75-90
- Caquel M., H. Jamid, (2017), « La caravane des mineurs marocains du Nord-Pas-de-Calais : du projet mémoriel au pèlerinage identitaire ». In Virginie Baby-Collin, Sylvie Mazzella, Stéphane Mourlane (dir) *Migrations et temporalités en Méditerranée : les migrations à l'épreuve du temps, XIXe-XXIe siècle*, Paris : Karthala, pp 285-299
- Caruso I. et Greco S., (2017), « Migrations maghrébines : tendances récentes de la présence marocaine en Italie entre dynamiques économiques et politiques migratoires ». In Bachir Hamdouch (dir) *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*, Association Migration internationale, pp. 51-71
- Caruso I. and S. Greco., (2018), « Les Marocains d'Italie: Entre Coopération et Développement. » In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Étranger, pp, 415-449
- Chaker A., (2018), « Une approche exploratoire de la communauté marocaine résidant au Japon ». In Houria Alami Mchich (dir), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, Paris, l'Harmattan, pp. 77-99
- Charef M., (2020), « The Regional Migration Systems in the Middle East and North Africa ». In Christine Inglis, Wei Li and Binod Khadria (edit), *The Sage Handbook of International Migration*, pp. 247-261.
- Charef M. (2020), « Notes sur les droits des migrants à l'épreuve du Covid 19 et au-delà', in *Les communautés réfugiés et migrantes à l'épreuve du Covid 19 au Maroc : réflexions et recommandations du monde académique*. Agence des Nations Unies pour les réfugiés-Maroc, pp. 33-48.
- Charef M., (2021), « Poste face 'en guise de conclusion', Migrations et/ou mobilités » ; Mélanges à la mémoire de feu Harrami Noureddine, in Merizak, Mustapha (dir), *Etat, Espace et Société*. Université Moulay Ismaïl de Meknès, pp. 353-358.
- Charef M., (2021), « Réflexions sur les migrations africaines : entre rejet, distance, proximité et engagement ». In Gwénola Sebaux et Meryem Youssoufi (coord), *Frontières de la citoyenneté : enjeux d'accueil des primo-arrivants*. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Ibn Zohr, Agadir, pp 17-41.
- Cheikh Moussa I. (coord), (2018), « Migration et identité dans la littérature de la diaspora Judéo-marocaine ». In Ijjou Cheikh Moussa (coord) *Migration, identité et interculturalité*, pp. 47-67
- Chena S., A. Kadri, K. Messamah, (2018), « Les circulations intra-maghrébines : des espaces transfrontaliers à l'espace intra-maghrébin ». In Houria Alami Mchich (dir), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*. L'Harmattan, pp. 189-211

- Czopek N., (2018), « Las huellas de la migración hispanica y portuguesa en Marruecos ». In Ijjou Cheikh Moussa (coord) *Migration, identité et interculturalité*, pp. 25-45
- El Azzaoui A., (2017), « L'entrepreneuriat immigré au Maroc : un état des lieux ». In *Entreprenariat et politiques publiques au Maroc*, Dar Al Aman, pp. 85-95
- El Bejaoui M., (2017), « Le mirage canadien. Déplacements et publics. » In Laurence Denooz et Sylvie Thiéblemont-Dollet, Presses universitaires de Nancy-Éditions universitaires de Lorraine, pp. 275-284
- El Ghachi M., H. Reddad, A. Quadem, (2019), « Changement climatiques et mobilités forcées au Maroc : un enjeu d'avenir ». In *Espace, territoire et société au Maroc : mutations, dynamiques et enjeux*. Pub. Faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammedia, pp. 149-160
- El Kharraz J., (2018), « Una trayectoria transnacional al servicio de la ciencia ». In Rajae El Khamsy, Joan Lacomba (coord.), *La diáspora marroquí y sus aportes a los países de recepción : desvelando un valor oculto*, pp. 233-241
- El Majid F., (2017), « Transformations sociales et impacts socio-économiques des immigrants au Maroc. » In Bachir Hamdouch, *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*. Association Migration internationale, pp. 109-124
- El Moukhi H., (2018), « La crise économique en Espagne et l'intégration des immigrés marocains en Catalogne ». In Houria Alami Mchich (dir), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, l'Harmattan, pp. 101-116
- El Qasri J., (2018), « Figures de l'immigré et problématiques identitaires dans l'œuvre de Tahar Ben Jelloun » In Ijjou Cheikh Moussa (coord) *Migration, identité et interculturalité*, pp. 157-164
- Enjolet C., (2018), « Rencontres littéraires marocaines : rayonnement mondial des Marocains ». In Mohamed Berriane (dir), *Marocains de l'extérieur – 2017*, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, pp. 198-210
- Ennaji M., (2019), « Moroccan women migrants in Europe : a transformative experience ». In Karla McKanders (edit), *Arabs at home and in the world : human rights, gender politics, and identity*, London : Routledge, pp. 158-177
- Fakir I., (2019), « EU-Morocco : finding a new balance. » In *The European Union and North Africa*, pp. 53-85
- Gaillard A.M., J. Gaillard, (2017), « La mobilisation des compétences S&T marocaines à l'étranger ». In Jacques Gaillard, Hamid Bouabid (eds.), *La recherche scientifique au Maroc et son internationalisation - Saarbrücken : Edition universitaires européennes*, pp. 279-312
- Gaillard A.M., J. Gaillard, (2017), « Retour au Maroc et circulation des chercheurs marocains » [Ressource électronique] : une contribution à l'internationalisation de la science marocaine. In Jacques Gaillard, Hamid Bouabid (eds.), *La recherche scientifique au Maroc et son internationalisation - Saarbrücken : Edition universitaires européennes*, pp. 313-336
- Gallou R., (2018), « Vieillir en immigration : les femmes face au départ de leurs enfants ». In Imbert et al., *La famille à distance*, INED éditions, pp.329-356.
- Gandolfi P., (2020), « Sentir le Maroc dans sa peau : pratiques cosmopolites des jeunes italiens d'origine marocaine ». In *Les jeunes du Maroc : comprendre les dynamiques pour un nouveau contrat social*, pp. 90-124
- Gharrafi M.M., (2018), « L'exilé dans le roman arabe : le tendre, le fort et le parfait ». In Ijjou Cheikh Moussa *La littérature comparée et les identités mouvantes : littérature de l'immigration et de l'exil*. - Rabat : Faculté des lettres et des sciences humaines, pp 69-83

- Haji Y., (2018), « Migration en méditerranée et droits de l'homme ». In Driss Lagrini (coord), *actes du colloque organisé par l'Organisation d'action maghrébine et le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger en partenariat avec la Fondation Hans Seidel*, Marrakech, les 27 et 28 janvier 2018, pp. 51-58
- Hamdouch B., M. Mghari, (2017), « Effet de la migration internationale sur le niveau de vie des ménages au Maroc ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*. Association Migration internationale, pp. 95-107
- Hamdouch B., M. Mghari, (2017), « Les crises et les causes des migrations internationales au Maroc ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*. Association Migration internationale, pp.17-28
- Rachik H. et F. Ait Mous, (2020), « Dynamiques de la migration féminine autonome à Casablanca ». In Leila Bouasria (coord), *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*, pp. 167-204
- Houari L., El Bakkali T. et Joti I., (2021), « Le féminin à l'épreuve du masculin dans « Zeida de nulle part ». In *Enracinement et affranchissement dans la littérature francophone*, pp. 124-136
- Hugon P., (2018), « Les relations entre l'Europe et l'Afrique et le rôle du Maroc : quelles perspectives ». In *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, pp. 269-284
- Infantino F., (2018), « State-bound visa policies and Europeanised practices : comparing EU visa policy implementation in Morocco ». In Laure-Anne Bernes, Hassan Bousetta, and Caroline Zickgraf *Migration in the western Mediterranean : space, mobility and borders*, London : Routledge, pp. 52-69
- Jaïdi L., (2018), « Les enjeux africains de la nouvelle politique migratoire au Maroc ». In *Le partenariat Afrique-Europe en quête de sens*, pp. 241-250
- Juntunen M., S. Kalcic, (2018), « Constructing mobile lifestyles between Europe and Africa : sha'bi Moroccan men and new European nomads ». In *Migration in the western Mediterranean : space, mobility and borders*. Edited by Laure-Anne Bernes, Hassan Bousetta, and Caroline Zickgraf. – London, Routledge, pp. 161-182
- Kchikech Z., (2017), « Immigration subsaharienne au Maroc : cas du campement de Fès : monographie du lieu par immersion ». In Khalid Mouna, Noureddine Harrami, Driss Maghraou (coord) *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration* coordonné par, pp.65-72
- Kenbib M., (2018), « Les Juifs Marocains d'Europe: Passé et Présent. » In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 231–249
- Khachani M., (2017), « Les migrations marocaines à l'épreuve des crises ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*. Association Migration internationale, pp. 29-49
- Khalidi M. (2018), « Les Marocains d'Espagne: Enracinement et Mobilité ». In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp.349–382
- Khalil J. et T. Houssam, (2020), « Conditions et espace de vie de la migrante autonome à Casablanca. ». In L. Bouasria (coord), *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*, pp. 118-166
- Khrouz N., (2018), « Négociations et déploiements du raisonnement juridique : reconnaissance de filiation et personnalité juridique de l'étranger en séjour irrégulier au Maroc ». In Colemans J. et Dupret B. (dir), *Ethnographies du raisonnement juridique*, pp. 107-126

- Khrouz N., (2019), « Maroc : une politique d'immigration pour un « pays de transit ». In Perrin D., Mazella S. (dir.) *Frontières, sociétés et droit en mouvement : dynamiques et politiques migratoires de l'Europe au Sahel*, pp. 195-219
- Khtou H., (2018), « Religious pluralism and immigration in Morocco ». In *Cultures and languages in contact IV*. In R. Erguig, A. Boudlal, A. Sabil (edit), Faculté des lettres et des sciences humaines d'El Jadida, pp. 177-184
- Kich A., (2017), « Migration et mémoire collective : à propos d'un site historique : le chant de timna. » In Mustapha Bencheikh & Yves Geffroy (coord) *Exil, mémoire, migration*, Université internationale de Rabat, pp. 280-302
- Kobelinsky, C., (2019). « Un geste pour ceux qui ne sont plus là : le traitement des morts autour de l'enclave de Melilia ». La crise de l'accueil. In Annalisa Lendaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen (dir), *Frontières, droits, résistances*, pp. 231-249
- Laâla H., (2017), « Les étudiants subsahariens chrétiens et la société marocaine : la révélation du contraste culturel ». In Marie-Claude L'Huillier et Anne Jollet, *Nation(s), mondialisation(s) : toute une histoire*, Quatrièmes Rencontres d'histoire critique, [Gennevilliers, 26-28 novembre 2015] ; sous la direction de- Paris : l'Harmattan, pp. 151-162
- Lacroix T., (2018), « Migration Marocaine, Régionalisation Avancée et Développement Local ». In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp.115–130.
- Lahlou M., (2018), « Regional migration dynamics and implications for innovation and development in North Africa ». In Triandafyllido A. (edit), *Handbook of Migration and Globalisation*. Coll. Social and Political Science 2018. Pp. 247-261
- Lahlou M., (2021), « Morocco, a country of departure, transit, and migrant settlements: Regional context and political implications? » In Hassan Boubakri (édit), *Migration in North Africa : An Uncomfortable Position between Sub Saharan Africa and Europe ?*. Konrad Adenauer Stiftung, pp. 14-25
- Lapidus S., (2017), « Crises identitaires entre laïcité et orthodoxie ». In *Les sépharades du Québec : parcours d'exils nord-africains*. - Montréal : DEL BUSO éditeur, pp.145-160
- Le Bigot B., (2019), « Hivernants au Maroc et backpackers en Thaïlande : portraits d'itinérants Nord-Sud. » In *Les migrations des Nord vers les Suds*, pp. 49-59
- Le Gall J. and Therrien C., (2022), « Identity transmission in a (trans)national context: A comparison between parents in mixed couples in Quebec and Morocco. » In: Le Gall J, Therrien C and Geoffrion K (eds) *Mixed Families in a Transnational World*. London: Routledge, pp.48–68.
- Lévy A., (2019), « Dotting urban spaces : Jewish survival politics in current Casablanca ». In Haim Yacobi and Mansour Nasasra (edit), *Routledge handbook on Middle East cities*, pp. 45-56
- Lfatmi Y., (2017), « L'accès des enfants réfugiés syriens à l'école : entre le poids de la condition sociale et les enjeux d'intégration : le cas de l'agglomération de Rabat ». In Khalid Mouna, Nouredine Harrami, Driss Maghraoui (coord) *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration* pp. 13-21
- Lopez-Sala A., (2020), « Keeping up appearances : dubious legality and migration control at the peripheral borders of Europe : the cases of Ceuta and Melilla ». In *Fundamental rights challenges in border controls and expulsion of irregular immigrants in the European Union : complaint mechanisms and access to justice*, pp. 25-42
- Louali Souley M. (2017), « Migration estudiantine subsaharienne vers le Maroc : quelles spécificités ? » In Khalid Mouna, Nouredine Harrami, Driss Maghraoui *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration*, pp. 21-33

- Louhamanae M., (2018), « El andar de una ciudadana transnacional ». In In Rajae El Khamsy, Joan Lacomba (coord.) *La diáspora marroquí y sus aportes a los países de recepción : desvelando un valor oculto*, Instituto de Estudios Hispano-Lusos, pp.213-223
- El Jilali M., M. Bennabi-Bensekhar, (2021), « L'identité interculturelle au prisme de la transmission familiale : la narration de soi chez des adultes issus de l'immigration maghrébine. » *L'Autre* 2021/1 (Volume 22)
- Marchandise S., (2017), « La culture migratoire des étudiants marocains ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*. Association Migration internationale, pp. 125-145
- Marroune S., (2018), « eEngendering migration in Laila Lalami's Hope and other dangerous pursuit. In Kamal Sbiri, Abdelghani el Khairat *Mobility, agency and trauma : new perspectives on contemporary (North) African narratives*, Faculté des langues, arts et sciences Humaines d'Ait Melloul, pp. 300-308
- Mckanders K., (2018), « Morocco at the crossroads : the intersection of race, gender, and refugee status. In Doris H. Gray, Nadia Sonneveld (édit), *Women and social change in North Africa : what counts as revolutionary ?* Cambridge University Press, pp. 189-214
- Mellakh K., (2019), « Migration internationale et reconfigurations des rapports sociaux de genre dans la région de Beni Meskine. In *Espace, territoire et société au Maroc : mutations, dynamiques et enjeux*. Pub. Faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammedia
- Messika M. et Y. Cohen, (2017), « Juifs marocains à Paris et à Montréal », in *Les sépharades du Québec : parcours d'exils nord-africains*. - Montréal : DEL BUSO éditeur, pp. 57-75
- Meyer J.-B., (2017), « Diaspora, connaissances et développement : principes pour une meilleure intégration ». In Bachir Hamdouch (dir) *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*, Association Migration internationale, pp. 149-156
- Moujoud N., Arab C., (2020), « Quand les femmes deviennent pionnières de la transmigration : des Marocaines à Dubaï », in Alain Tarrus, Lamia Missaoui et Fatima Qacha, *Recherches en cours, Naissance d'un peuple européen nomade. La route cosmopolite de la mondialisation par le bas*, pp. 236-246.
- Moujoud N., Arab C. et Gouyon M., (2018). « Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre », *Migrations Société*, vol. 173, no. 3, 2018, pp. 15-26.
- Moujoud N., Arab C. et Gouyon M., (2018), « Aux frontières des sexualités, du genre et des migrations », direction d'un numéro de la revue *Migrations et Société*, vol. 173, no. 3.
- Mouna, K., (2018), « Espace imaginé, espace vécu et espace négocié : parcours croisés des migrations espagnoles et subsahariennes à Tanger ». In Houria Alami Mchich (dir), *Un autre regard sur les migrations : expériences du Maroc*, l'Harmattan, pp. 151-164
- Moustir, H., (2018), « Arbres de mots : sur la composante généalogique du roman marocain de la diaspora ». In Ijjou Cheikh Moussa (coord) *Migration, identité et interculturalité*, pp. 111-127
- M'rabet E., (2017), « La politique européenne de voisinage et la problématique de l'immigration irrégulière au Maroc ». *Les flux migratoires au sein de l'Union européenne*. In Philippe Icard (dir), *Les flux migratoires au sein de l'Union*, Bruxelles : Bruylant, pp. 105-166
- Nazarena L., Seck A., (2018), « Conditions migratoires et production de ressources symboliques : le cas des dahira-s sénégalises au Maroc », in S. Bava (dir) *Dieu, les migrants et l'Afrique* Paris : L'Harmattan pp. 133-154
- Niang Rouduiyata O., (2020), « Approche genre et droits des migrants subsahariens au Maroc. (R)évolution ? ». In *Femmes et société marocaine*, pp. 57-91
- Ngo M., (2020), « Between Humanitarianism and Evangelism in Faith-based Organisations. A Case from the African Migration Route ». Routledge, 172 Pages (these et temple protestant de Rabat)

- Ouchelh M., J. Ouafa, (2020), « L'entre-deux pays : ou la psyché partagée de l'immigré ». In *Enjeux du numérique et modernisation de l'action publique*, pp. 373-385
- Ould Aoudia J., (2019), « Mutation des diaporas, mutations des territoires : le cas marocain à travers l'expérience de l'ONG Migrations & développement ». In Yolande Benarrosch (dir), *Le travail mondialisé au Maghreb : approches interdisciplinaires*, pp. 141-158
- Perdoncin A., (2018), « (Post) colonial migrations between states and companies : Moroccan workers in Europe ». In Muriam Haleh Davis *North Africa and the making of Europe : governance, institutions and culture*, London, pp. 67-89
- Perdoncin A., (2018), *Des Marocains pour fermer les mines : immigration et récession charbonnière dans le Nord-Pas-de-Calais (1945-1990)*. Sociologie. Université Paris Saclay (COMUE), 2018. Français
- Pinel, J., Valette M.-F., (2018), « Le piège du retour : quand rentrer rime avec privation de prestations sociales », In *Colloque international « De l'émigration empêchée à l'immigration piégée*.
- Polistena C., (2017), « L'insertion professionnelle des migrants subsahariens diplômés au Maroc : le cas de Fès et de Meknès ». In Khalid Mouna, Noureddine Harrami, Driss Maghraoui (coord), *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration*, pp. 35-43
- Pumares Fernandez P., (2017), « L'immigration marocaine en Espagne face à la crise : impacts et stratégies ». In Bachir Hamdouch (dir), *L'avenir des migrations méditerranéennes : au-delà des crises*, Association Migration internationale, pp. 73-91
- Qorchi K., (2020), « Impacte de l'émigration sur l'extension urbaine de la ville de Sidi Slimane ». In *Mobilités et solidarités : de la croisée des chemins au destin commun ?* pp. 159-170
- Rajeb S., (2019), « Mobilité du genre et géographie au Maroc ». In M. Zhar, A. Ibn El Farouk, A. M. Ouadrim (coord), *Espace, territoire et société au Maroc : mutations, dynamiques et enjeux*, coordinateurs. Pub. Faculté des lettres et des sciences humaines de Mohammedia, pp. 283-304
- Rami M., (2018), « La problématique de l'immigration clandestine ou le récit de l'anthropologie moderne : approche tétralogique de Cannibales de Mahi Binebine ». In Ijjou Cheikh Moussa (coord) *Migration, identité et interculturalité*, pp. 165-175
- Rouland B. (2018), « Les Marocains du Maghreb : De l'Absence d'Intégration Régionale à une Mondialisation Migratoire Limitée (Algérie et Tunisie). In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 645-674.
- Sadni M., (2021), « La régionalisation des droits de l'immigré au Maroc : opportunités et défis. » In *البعد المجالي لحقوق الإنسان في السياسات العمومية بالمغرب* pp. 36-51
- Sajid M., (2019), « La question politique migratoire dans la politique marocaine : l'obsession sécuritaire. » « الحكامة الأمنية بالمغرب : مقاربات في ثنائية الأمن والحرية مؤلف جماعي ؛ تقديم الدكتور عبد الحكامة الأمنية بالمغرب ؛ تنسيق الدكتورة نعيمة عبا، هشام المقراني، حميد ملاح القادر تيعلائي ؛ تنسيق الدكتورة نعيمة عبا، هشام المقراني، حميد ملاح » pp. 165-175
- Suárez Collado A., (2018), « Dinámicas de participación y movilización política y social de la diáspora marroquí en España : el caso del asociacionismo Amazigh ». In Rajae El Khamsy, Joan Lacomba (coord.) *La diáspora marroquí y sus aportes a los países de recepción : desvelando un valor oculto*, Instituto de Estudios Hispano-Lusos, pp. 65-92
- Tanane F., (2018), « Du « Monomogues du désespoir » à la quête du bonheur du « Guémilingnoa » ». In Ijjou Cheikh Moussa (coord) *Migration, identité et interculturalité*, pp. 217-230
- Tarius A., (2021), « In Nomad lives. From Prehistoric Times to the Present Day ». In Averbouh A., Goutas N., Méry S., *Birth of a nomadic European people. Territories of the migrants of globalisation among the poor in Southern Europe*, pp. 28-51.
- Tauchnitz J., Y. Amine Elalamy, (2017), « La mer Méditerranée comme passage et arrêt des clandestins ». In Hassan Moustir, Ijjou Cheikh Moussa (coord), *Arts plastiques et*

- littérature francographe au Maroc : localité et mondialité*. Pub. Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, pp. 210-223
- Terrazoni L., (2017), « Les Français au Maroc : profils et temporalités d'un nouveau régime de migration ». In Virginie Baby-Collin, Sylvie Mazzella, Stéphane Mourlane (dir.) *Migrations et temporalités en Méditerranée : les migrations à l'épreuve du temps, XIXe-XXIe siècle*, Paris : Karthala, pp. 95-111
- Therrien C. (2020), « When Europeans move to Morocco 'for love': Navigating legislative and religious boundaries in a Muslim context ». In: Sutter B and Åkesson L (eds) *Contemporary Europeans Emigrations: Situating Integration in New Destinations*. London: Routledge, pp.97–115.
- Tison B., (2018), « L'exemple des mineurs non accompagnés (MNA) venus du Maroc ». In Bachir Hamdouch (dir), *Mineurs étrangers non accompagnés : dires et réflexions de psychologues*. L'Harmattan, pp. 47-58
- Trvisan-Semi E., (2017), « Lifewriting between Israel, the diaspora and Morocco : revisiting the homeland through locations and objects of identity ». In *Contemporary Sephardic and Mizrahi literature : a diaspora*, pp. 84-97
- Ustübcü A., (2018), « Migrant illegality beyond EU borders : Turkey and Morocco in a comparative perspective ». In *The governance of international migration*, pp. 181-203
- Ustübcü A., (2018), « Morocco as a case of political incorporation ». In *The governance of international migration*, pp. 83-127
- Vacchiano F., (2018), « Du karian au hreg et retour : spatialité subalterne et désir d'émigration au Maroc ». In Thomas Fouquet et Odile Goerg (dir), *Citadinités subalternes en Afrique* Karthala, pp. 157-175
- Vicente A., (2017), « Two cases of Moroccan Arabic in the diaspora ». In Catherine Miller (edit), *Arabic in the city : issues in dialect contact and language variation*, pp. 123-143
- Villemin V., (2018), « Migration inversée : le choix d'une retraite au Maroc : entre retour aux sources et contingences économiques ». In Sylvie Carboneille et Dominique Joly, *Vieillir aujourd'hui : des mondes recomposés ?* Louvain-la-Neuve : Academia-l'Harmattan, pp. 59-77
- Weyel S., (2017), « Les personnes subsahariennes sur le marché du travail au Maroc : le cas des centres d'appels ». In Khalid Mouna, Noureddine Harrami, Driss Maghraoui *L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration*, pp. 54-61
- Yousoufi M., (2019), « Multiculturalisme, interactions sociales et processus d'intégration des migrants subsahariens au Maroc ». In *Actes de l'international Conference Multilingualism*, les 09-10 mai 2018 organisée par le Laboratoire Valeurs, société et développement ; coordonné par Naima Trimasse, pp. 177-197
- Zibouh F. (2018), « Les Belgo-Marocains et les Marocains de Belgique: Entre Contribution, Discrimination et Reconnaissance d'un demi-siècle de Présence ». In M. Berriane (dir), *Les Marocains de l'Extérieur 2017*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 313–347.
- Zouhairi A., (2020), « Transferts et lien familial : le cas des migrants autonomes à Casablanca ». In Leila Bouasria (coord), *Migration féminine à Casablanca : entre autonomie et précarité*, , pp. 65-115

Chapitre 3

L'évolution des politiques migratoires marocaines de l'indépendance à nos jours

Sara Benjelloun

Introduction

Depuis l'avènement du Maroc moderne, le Royaume s'est tour à tour présenté comme étant un pays d'émigration, un pays de transit ou encore comme pays d'accueil et de destination. La revendication de chacun de ces profils migratoires s'accompagne d'actions de politiques publiques spécifiques.

Le présent chapitre revient sur l'évolution des politiques migratoires du Maroc de l'indépendance du Royaume à nos jours. Il s'attache, par ailleurs, à démontrer que l'élaboration et la mise en œuvre des différentes politiques migratoires marocaines ne répondent que partiellement aux approches théoriques classiques.

En science politique, une politique migratoire renvoie à l'ensemble des règles du droit positif (lois, réglementations et autres actes qui ont force de droit) adoptées et appliquées par un État dont l'objectif est d'affecter le volume, l'origine, la direction et la composition interne de la migration (De Haas et Vezzoli, 2011 ; Czaika et De Haas, 2013).

La politique migratoire constitue souvent le résultat de compromis entre des intérêts concurrents multiples (De Haas *et al.*, 2018) dont les objectifs ne sont pas singuliers et peuvent donc difficilement être définis de manière objective (Hollifield, 1992 ; Freeman, 1995 ; Czaika et De Haas, 2013).

L'hypothèse défendue soutient que la politique migratoire marocaine évolue principalement en fonction de l'autoreprésentation de l'État vis-à-vis du fait migratoire et que le principal déterminant des politiques migratoires marocaines est l'intérêt national connecté aux relations internationales (Benjelloun, 2019).

Revenir sur le contexte et les récits de formation de politiques publiques permet de mieux saisir comment certaines questions liées à la migration ont été sélectionnées et considérées à un certain moment comme un enjeu politique, puis construites et présentées comme étant des objets légitimes d'intérêt sociétal qui requièrent une action publique particulière.

L'analyse du discours, des politiques publiques, des stratégies nationales et des pratiques institutionnelles permet d'identifier trois différents modes de conduite de gestion migratoire qui correspondent à des périodes temporelles plus ou moins distinctes :

- une politique émigrationniste ;
- une politique anti-transit qui consistait en une gestion sécuritaire de l'immigration et de l'émigration irrégulières et ;
- une politique d'immigration plus ouverte.

Ces modes de conduite à l'égard des migrations décrivent des tendances générales à des périodes définies mais qui peuvent se poursuivre dans le temps et s'entremêler à certains moments. En effet, le Maroc n'a pas cessé d'être un pays d'émigration au début des années 2000, ni un pays de transit en 2013. Le Royaume du Maroc est aujourd'hui à la fois un pays d'émigration, de transit et d'immigration. La présente réflexion s'attache à démontrer que l'adoption de chacun de ces profils migratoires par l'État est davantage le fait de la conception que se font les autorités marocaines du Maroc et de ses intérêts intérieurs et extérieurs à un moment donné plutôt qu'une réponse à un changement de situation.

1. Des politiques visant à gérer l'émigration

Politiques de contrôle (1956-1989)

L'émigration n'a pas été un processus autonome. Elle a été activement stimulée par le protectorat puis par l'État marocain nouvellement indépendant. Les premières migrations des Marocains vers l'Europe ont débuté pendant la période coloniale avec le recrutement par les armées française et espagnole de soldats maghrébins. Durant les deux Guerres mondiales, ce sont respectivement 40.000 et 126.000 Marocains qui ont rejoint les rangs de l'armée française (Bidwell, 1973 ; Muus, 1995), et pas moins de 40.000 jeunes rifains ont été enrôlés par l'armée franquiste durant la guerre civile espagnole entre 1936 et 1939 (De Haas, 2005b). Parallèlement aux recrutements par les armées, plusieurs milliers de Marocains ont été recrutés temporairement pour pallier aux pénuries de main d'œuvre dans les usines, les champs et les mines en temps de guerre (Bonnet et Bossard, 1973 ; De Haas, 2007). Certains soldats marocains de retour de France se sont convertis en agents de recrutement pour le patronat français en quête de main d'œuvre pour la reconstruction d'après-guerre (Belbah et Veglia, 2013).

Au lendemain de l'indépendance du Maroc, le pouvoir en place a dû faire face à l'entrée en rébellion de certaines tribus amazighs du Rif et du Moyen-Atlas. Celles-ci étaient motivées par la violente crise économique qui frappait ces régions mais également par un mécontentement politique certain et par le ressentiment fort d'une discrimination à l'égard des populations amazighes. L'émigration a ainsi été pensée pour apaiser les tensions de ces régions considérées comme notoirement turbulentes (De Mas, 1978 ; Reniers, 1999) et ce sont les autorités marocaines qui prennent le plus souvent l'initiative de contacter les gouvernements européens en besoin de main d'œuvre peu ou pas qualifiée pour soutenir la forte croissance de leurs productions industrielles (Frennet-De Keyser, 2003).

A partir des années 1960, le Maroc devient l'un des principaux pays d'émigration au monde. L'ampleur numérique de l'émigration marocaine s'accroît de manière très soutenue et la portée géographique des pays de destination de celle-ci commence à se diversifier. Alors que l'émigration marocaine était jusque-là principalement orientée vers l'ancienne puissance colonisatrice, celle-ci s'installe progressivement dans d'autres pays d'Europe occidentale.

La politique marocaine d'émigration s'est traduite par la conclusion d'une série de conventions portant sur le recrutement de main d'œuvre avec des États européens, notamment avec la République Fédérale d'Allemagne (RFA) et la France en 1963, la Belgique en 1964 ou encore les Pays-Bas en 1969. Ces conventions

inaugurent une nouvelle ère dans laquelle le Maroc se présente officiellement comme pourvoyeur de main d'œuvre en Europe de l'Ouest. L'ensemble des parties prenantes (État d'origine, États de destination et migrants eux-mêmes) envisageaient alors cette migration de travail comme étant strictement temporaire. À ce moment, l'émigration marocaine est avant tout ouvrière, peu qualifiée, jeune et masculine (Nuno et Souiah, 2013).

Les conventions donnent au ministère de l'Emploi la prérogative d'organiser les recrutements. Ceux-ci ont été dirigés vers les zones amazighs et rurales où le taux de chômage est le plus élevé. Pour les Européens, il s'agissait de recruter des ouvriers analphabètes afin d'éviter à tout prix « l'importation » de potentiels militants syndicaux (De Haas, 2007). Les recruteurs néerlandais, belges et allemands ont été orientés vers le Rif. Cela explique la surreprésentation des rifains parmi les travailleurs recrutés dans les années 1960 (El Qadim, 2015). Les français ont, pour leur part, davantage recruté dans les autres régions amazighs du Maroc qui avaient été colonisées par la France (De Haas, 2007).

L'une des principales préoccupations du régime de Hassan II a été de contrôler les activités politiques de ses opposants politiques ainsi que la mobilisation des différentes catégories de Marocains installés en France (travailleurs, étudiants et exilés politiques). Il impose dès lors un contrôle strict sur la communauté marocaine installée en Europe et peut compter pour cela sur un large réseau composé des ambassades et des consulats marocains, des mosquées mais aussi et surtout des amicales créées à partir de 1973 en France, en Belgique et aux Pays-Bas (Belguendouz, 2006 ; De Haas, 2007). Les « Widadyates » dont l'objectif affiché était de rassembler les émigrés marocains au sein d'une structure associative solidaire à des fins socioculturelles constituaient en réalité « l'auxiliaire administratif coercitif et le bras droit du dispositif sécuritaire marocain » (Belguendouz, 2006), ou encore le prolongement de la police secrète (El Qadim, 2015). Les amicales se chargeaient en effet de surveiller, d'encadrer et d'empêcher les émigrés marocains de prendre part aux mobilisations visant à revendiquer un traitement égal à celui des travailleurs nationaux ou même à protéger leurs droits acquis (Belguendouz, 2006). Le travail des amicales rencontrait parfois les intérêts des autorités françaises (Lacroix, 2005) qui collaboraient avec elles à certains moments afin que cessent certaines mobilisations (Brand, 2006).

L'État marocain a longtemps perçu toute expression d'émancipation des émigrés comme une menace à laquelle il répond par une logique coercitive et répressive. Dans les années 1980, le Maroc privilégie la stratégie de la cooptation à travers laquelle il ouvre des postes à responsabilité ou des fonctions représentatives à certains meneurs des mouvements syndicalistes et associatifs. Cinq sièges ont par exemple été réservés aux représentants de la communauté marocaine à l'étranger aux législatives de 1984. Le vote a été organisé et rendu possible dans différents consulats, mais les élections ont été entachées d'irrégularités (Belguendouz, 2006) et les élus semblent avoir été choisis par le Gouvernement (El Qadim, 2015). « La députation controversée » (Belguendouz, 2006, 26) n'a pas été reconduite puisque les 5 circonscriptions de l'étranger ont été supprimées en 1992. Par ailleurs, si la représentation politique a longtemps constitué l'objet de revendication des émigrés, leur entrée au Parlement avait essentiellement pour objectif de maintenir les liens entre les émigrés et leur mère patrie tout en les contrôlant. D'autant plus

que ces derniers accèdent de plus en plus à la vie politique dans les pays d'accueil à travers la naturalisation ou par le biais du droit de vote et d'éligibilité.

La conclusion d'accords de main d'œuvre a été pensée par les autorités marocaines comme un important instrument économique. L'aspect utilitariste et fonctionnel de la migration apparaît dans le plan quinquennal de 1968-1972 qui préconise « une politique « émigrionniste » à outrance » (Belguendouz, 2006, 3). On y lit notamment que « L'extension de l'émigration [...] permettra un accroissement des rentrées de devises qui financeront en partie les investissements intérieurs [ainsi que] l'emploi d'une partie de notre population qui ne peut être absorbée à l'intérieur de nos frontières » (Plan quinquennal 1968-1972 - volume 1, 1968). Le plan quinquennal suivant présente l'émigration comme « l'équivalent au plan économique global à une exportation d'une production réalisée au Maroc » (Plan quinquennal 1973-1977 - volume 1, 1973) et fixe à 155 000 le nombre de marocains « à exporter ». L'émigration est ainsi réduite à une simple industrie d'exportation lucrative.

Les transferts de fonds constituent une source d'entrée de devises importante puisqu'ils représentent environ 10% du Produit Intérieur Brut (PIB) national annuel (Bouoiyour, 2008). Alors que les transferts d'argent s'effectuaient principalement par des voies informelles et échappaient à tout contrôle étatique, un ensemble de dispositifs a été mis en place pour améliorer le niveau des envois de fonds et orienter l'affectation des flux financiers. A cet effet, la Banque Centrale Populaire (BCP) a été chargée en 1968 d'organiser le rapatriement des fonds. Les agences de la BCP ouvertes en Europe ont rapidement remplacé la poste comme principal moyen de transfert d'argent (Refass, 1998). Alors que 25% des transferts s'opéraient via la BCP en 1969, ce taux a été doublé cinq ans plus tard (Brand, 2006 ; Iskander, 2010).

Politiques de connexion et bienveillance (1989-...)

Un changement majeur dans la conduite de la politique d'émigration a été opéré au début des années 1990 au moment où Hassan II engage une politique d'ouverture relative. Alors que l'émigration censée être temporaire semble bel et bien définitive et que les transferts de fonds enregistrent une tendance baissière, le roi Hassan II initie une politique de connexion et les autorités réorientent leurs efforts autour du maintien de liens privilégiés entre les émigrés et leur pays d'origine. Autrefois traqués, les opposants de gauche sont autorisés à rentrer au Maroc et à y participer à la vie politique. Dès lors, il s'agissait moins de contrôler les activités politiques des émigrés que de maintenir les liens avec eux en adoptant une approche multidimensionnelle qui inclut notamment les aspects économiques, culturels et religieux.

Le changement de conduite s'est notamment manifesté par la libéralisation du régime des passeports. Alors que leur émission s'effectuait de manière très sélective au début de l'émigration à grande échelle, l'accès au passeport n'est plus utilisé comme un instrument de contrôle de l'émigration depuis les années 1990 (De Haas, 2007 ; Natter, 2014).

La « nouvelle stratégie audacieuse » (Iskander, 2010) des autorités marocaines s'est également traduite par la création d'un ensemble d'institutions spécialement

consacrées aux relations avec les émigrés. Trois structures ont été créées entre 1989 et 1990 : un ministère délégué chargé des Affaires de la communauté marocaine résidant à l'étranger; une fondation (FH2MRE) dont les compétences couvrent les domaines religieux, social et culturel; et enfin; une banque chargée d'accompagner la création et le développement de projets d'investissement des MRE ou des émigrés de retour au Maroc. Le processus de création institutionnelle s'est poursuivi sous Mohammed VI qui crée en 2007 le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger dont la principale mission est la représentation des émigrés. Le Conseil est notamment chargé du suivi et de l'évaluation des politiques publiques que mène le Maroc à l'égard de ses ressortissants installés à l'étranger. Diverses actions ont permis d'améliorer l'accueil et l'image de l'émigré. Ce dernier n'est plus considéré comme une menace au régime ou une simple source potentielle de devises mais comme un acteur du développement et un vecteur de la richesse immatérielle du Maroc. Sur orientation royale, diverses actions ont été menées pour instaurer une « citoyenneté extraterritoriale et inaliénable » (Dumont, 2013) qui se traduirait notamment par le droit de vote et d'éligibilité. Le constat est l'échec de leur mise en œuvre à chaque échéance électorale.

Le rapport à la naturalisation des émigrés marocains par leurs pays d'accueil a également changé dans les années 1990. Autrefois farouchement hostile à la naturalisation et à l'intégration des émigrés marocains dans leurs pays d'accueil, Hassan II change de point de vue et voit en cela la garantie de la pérennité des envois de fonds (de Haas, 2007). En lui succédant, Mohammed VI s'inscrit dans la continuité de cette nouvelle logique en encourageant activement la double nationalité. La décision de revoir la « Moudawana » (Code de la famille) en 2007 pour permettre à la femme marocaine d'octroyer sa nationalité à sa descendance en atteste grandement.

Le changement de conduite à l'égard des émigrés apparaît également dans la terminologie utilisée pour les désigner. Les expressions « Ressortissants Marocains à l'Étranger » et « Marocains Résidant à l'Étranger » sont apparues dans le discours officiel des années 1980 pour remplacer peu à peu l'expression « Travailleurs Marocains à l'Étranger » qui considère d'abord le migrant par la raison pour laquelle il a émigré : le travail. En arabe, celle-ci « *عمالنا في الخارج* » est toujours accolée à l'adjectif possessif pluriel « nos » qui conforte l'image utilitariste de l'émigration. Moins connotée, la nouvelle appellation prend compte de la diversité de l'émigration marocaine qui ne peut être réduite à la seule migration de travail. L'expression « Les Marocains du Monde » apparaît au milieu des années 2000 pour signifier l'existence et la richesse d'une communauté marocaine transnationale.

1. Politiques sécuritaires visant à mettre fin au transit (2000-2013)

Une politique anti-transit résolument sécuritaire

La question de l'immigration apparaît de manière de plus en plus manifeste à partir des années 1990. Le discours porté par les médias et les hommes politiques se focalise surtout sur l'immigration subsaharienne de transit tout en occultant les diverses formes d'immigration plus anciennes qui ont prévalu jusque-là. Alors que les autorités marocaines ont longtemps refusé d'y répondre politiquement,

celles-ci changent d'attitude au début des années 2000. En se définissant comme pays de transit, le Maroc introduit une politique restrictive dans laquelle l'approche sécuritaire prédomine au détriment de la garantie du respect des droits de l'Homme internationalement reconnus. La loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, à l'émigration et l'immigration irrégulières adoptée en 2003 reconnaît officiellement pour la première fois l'existence de l'immigration irrégulière ainsi que le besoin de la réguler.

La mise sur agenda de la question n'est pas la réponse à un changement du modèle migratoire mais bel est bien à celui du contexte politique (Natter, 2012 ; Benjelloun, 2020). Se positionner en tant que « pays de transit » permet au Maroc de concourir à un double objectif : géopolitique (restaurer son rôle en tant qu'acteur régional important) et économique (approfondir la coopération économique avec l'Europe).

Au début des années 2000, les autorités marocaines transforment la migration irrégulière en un problème national en enclenchant une campagne médiatique offensive (Natter, 2012 ; Vignati, 2009). Jusqu'en 2002, les Marocains sont plus nombreux à tenter le passage en Europe que l'ensemble des autres ressortissants de pays d'Afrique réunis. À l'époque, l'émigration irrégulière était plutôt bien acceptée par la société car de nombreuses familles espéraient que leurs proches soient en mesure de les aider financièrement une fois installés en Europe (Wunderlich, 2010). Dans ce contexte, toute mesure restrictive ne peut être qu'impopulaire auprès de la société qui en serait affectée socialement et économiquement (Benjelloun, 2019).

Pour faciliter l'adhésion populaire et légitimer la politique restrictive à venir, le discours politique s'est focalisé à présenter la question de la migration irrégulière comme étant un problème exclusivement subsaharien (Natter, 2012) en prenant soin d'éclipser le *hrig* des Marocains (Pian, 2009). La presse s'est fait l'écho de ce discours qui insiste sur le « déferlement » et l'« invasion » du Maroc par des « hordes de clandestins » vecteurs de dangers aussi bien sécuritaires (terrorisme, traite des êtres humains, criminalité), que sanitaires (transmission de maladies comme le sida ou la tuberculose) et sociaux (mendicité, prostitution...). Les menaces véhiculées par la presse recoupent celles traditionnellement présentées par les opposants des politiques d'accueil des migrants et catégorisées par Tsoukala (2005).

L'adoption de la loi n°02-03 s'est faite dans un contexte particulier. Alors qu'il n'était inscrit dans aucun programme gouvernemental, le projet de loi a été préparé par le Gouvernement puis approuvé en Conseil des ministres en janvier 2003 avant d'être soumis au Parlement quelques semaines plus tard. La Chambre des représentants a été convoquée en session extraordinaire pour délibérer sur deux projets de loi : l'un relatif à la lutte contre le terrorisme (projet de loi n°03-03) et l'autre relatif à l'entrée et au séjour des étrangers et à l'émigration et l'immigration irrégulières (projet de loi n°02-03). Certains militants et chercheurs engagés s'étaient alors interrogés sur le sens de cette procédure accélérée ayant permis la programmation de deux projets de loi dans lesquels les aspects sécuritaires et restrictifs prédominent et sur le risque que cela puisse potentiellement produire un amalgame entre le terrorisme et la migration (Benjelloun, 2019).

L'adoption expéditive des deux textes de loi a été d'autant plus facilitée à la suite des attentats terroristes du 16 mai ayant frappé Casablanca. Ces événements ont constitué une fenêtre d'opportunité pour l'État qui a pu jouir d'une marge de manœuvre confortable pour adopter plus aisément des législations restrictives.

La loi n°02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers, à l'émigration et l'immigration irrégulières adoptée en 2003 constitue l'élément fondamental et le plus illustratif de la conduite sécuritaire de l'État marocain vis-à-vis des migrations irrégulières. La loi vient abroger cinq lois tombées en désuétude qui règlementent l'émigration et l'immigration datant de l'ère coloniale (Benjelloun, 2019).

Si l'adoption de la loi n°02-03 est la réponse de l'État au nouveau profil migratoire revendiqué et assumé, la notion de transit elle n'apparaît pas de manière explicite dans la nouvelle législation. Il est question d'entrée et de séjour des étrangers, d'immigration et d'émigration irrégulières mais à aucun moment la notion de transit qui recoupe l'ensemble de ces phénomènes n'est utilisée (Khrouz, 2016, 273).

La forte dimension sécuritaire apparaît tout le long des 58 articles du texte législatif. Pour s'en rendre compte, il suffit de relever que le mot « menace » est utilisé sept fois et que l'expression « ordre public » l'est neuf fois en plus de l'emploi d'autres expressions telles que « sûreté de l'État » et « sécurité publique ». Ces concepts ne sont définis à aucun moment, offrant ainsi un pouvoir d'appréciation étendu au juge.

Une première stratégie intitulée « Stratégie globale de lutte contre la migration irrégulière » a été élaborée et mise en œuvre en 2004. Dans son articulation, elle reprend certaines actions déjà menées comme la mise à niveau législative (qui s'est traduite par l'adoption de la loi n°02-03) ou encore la mise à niveau institutionnelle (avec la création de la Division de la Migration et de la Surveillance des frontières et de l'Observatoire de la migration au sein du ministère de l'Intérieur). La stratégie concentre également son action sur le renforcement de la sensibilisation sur les risques de la migration irrégulière, la mise en œuvre de projets de co-développement et de développement socio-économique dans les régions à forte potentialité migratoire (en particulier dans la région Khouribga - Béni Mellal - Fquih Ben Salah) et le renforcement de la coopération internationale. En réalité, l'une des premières actions mises en œuvre a été l'augmentation des gardes-frontière permanents dont le nombre a été porté à 8 000 (Sghir dans OIM, 2006, 123).

L'inflexion dans la gestion des migrations irrégulières

La gestion sécuritaire des migrations irrégulières a été mise sous les feux des projecteurs pendant les événements dramatiques de l'automne 2005 aux frontières de Ceuta et Melilla, les deux enclaves espagnoles au Nord du Maroc. D'août à octobre 2005, plusieurs attaques collectives des grillages aux frontières ont été organisées par les migrants depuis les forêts de Belyounech et Gourougou. Le passage du double grillage de trois mètres construit à la fin des années 1990 avait été rendu difficile les mois précédant les assauts du fait d'une surveillance plus étroite des autorités marocaines. Les migrants organisent des tentatives de passage massif contre les barrières de barbelés. Ce mode de passage forcé et

collectif a déjà été opéré en 2004 et continue à se reproduire depuis. Au mois d'août 2005, plusieurs tentatives d'entrée groupée à Melilla ont été conduites. La nuit du 29 août, un migrant camerounais décède au cours de l'une d'entre elles des suites de violences commises par la *Guardia civil* et de l'usage à bout portant d'armes munies de balles en caoutchouc (Migreurop, 2006). Un mois plus tard, dans la nuit du 28 au 29 septembre, environ 500 à 600 migrants mènent un assaut sur Ceuta à l'aide d'échelles qu'ils ont confectionnées eux-mêmes. Environ 200 personnes arrivent à pénétrer dans le territoire espagnol et au moins cinq migrants sont morts blessés ou accrochés aux grillages. La dernière de cette série d'attaques meurtrières a été menée sur Melilla par 500 migrants le 5 octobre au soir faisant six morts tués par balles réelles. L'ampleur des attaques et de l'usage de la force qu'elles ont entraîné a largement été relayée aussi bien dans les médias européens qu'africains et marocains. Les images des caméras de surveillance à infrarouges installées sur les miradors provoquent un profond émoi à travers le monde. Celles-ci seront suivies par des vidéos amateurs montrant des migrants dans des régions désertiques qui auraient été arrêtés par les autorités marocaines dans les forêts et les villes avant de les abandonner dans les zones frontalières. Le traitement réservé à ces migrants puis leur abandon dans le désert fait la une des grands médias (The Guardian, 02/10/2005 ; Le Monde, 06/10/2005). Le régime marocain très soucieux de son image depuis la fin des années de plomb en prend un coup. Différentes ONG se mobilisent pour dénoncer et s'indigner de la violence à l'égard des migrants.

Alors que la presse marocaine défendait largement jusque-là la gestion sécuritaire des migrations irrégulières en mettant en avant des considérations d'ordre interne, celle-ci qualifie très vite ces événements de « crise » et place le Maroc en tant que victime de l'externalisation des politiques européennes. Les officiels marocains insistent, pour leur part, à présenter le Maroc comme victime de la géographie qui lui assigne d'office le rôle de pays de transit (Benjelloun, 2019).

Les événements de Ceuta et Melilla ont poussé le Maroc à réajuster la conduite de sa politique migratoire. Cela s'est traduit par l'adoption d'une nouvelle stratégie qui vient remplacer la précédente. Comme le suggère son intitulé, la nouvelle stratégie vise à lutter contre la traite des êtres humains et non plus contre la migration illégale. La stratégie lie ensemble les notions de « trafic » et « d'êtres humains » alors que dans le droit international il est d'usage d'associer d'une part « le trafic » et « les migrants » et de l'autre « la traite » et les « êtres humains ». La traite des êtres humains couvre un ensemble varié de formes d'exploitation des êtres humains comme la prostitution, l'esclavage ou encore le prélèvement d'organes. Pour sa part, le trafic des migrants désigne le fait d'assurer l'entrée illégale d'une personne en échange d'un avantage financier ou matériel. L'expression retenue dans la stratégie de 2007 renvoie donc à deux phénomènes distincts et crée volontairement la confusion entre les deux afin de rendre moins visible la distinction entre la traite et le trafic (Lautier, 2009).

La nouvelle stratégie de lutte contre le trafic des êtres humains s'articule autour de trois axes majeurs : la prévention, la lutte et la protection. La prévention regroupe un ensemble d'actions visant à réduire les causes de vulnérabilité des populations cibles (en particulier les mineurs non accompagnés, les femmes violentées...), la sensibilisation de l'opinion publique sur les dangers de la migration irrégulière

ou encore la formation des agents des différents services de sécurité sur la traite des êtres humains, le trafic des migrants et la lutte contre la corruption. S'il est louable que la prévention fasse l'objet d'un axe entier de la nouvelle stratégie et que celui-ci apparaisse en premier devant la lutte et la prévention, il n'en reste pas moins qu'il est curieux de voir un haut cadre de la DMSF déclarer que « le contrôle frontalier constitue un instrument central de la prévention permettant de neutraliser les circuits d'infiltration forcée des victimes » (Sghir dans CCDH, 2009, 94). La prévention ici a pour but d'éviter que le trafic des êtres humains gagne le territoire national et non pas d'éviter l'apparition du phénomène qui est considéré ici comme étant strictement transnational. La nouvelle stratégie porte ainsi à 11 000 (Sghir dans CCDH, 2009, 94) le nombre d'agents mobilisés pour la surveillance du seul littoral marocain contre 8 000 dans la précédente stratégie pour le contrôle de l'ensemble des frontières terrestres et maritimes (Sghir dans OIM, 2006, 123).

Dans la formulation de la stratégie, le renforcement du contrôle frontalier est également intégré dans le processus de lutte contre le trafic des êtres humains. La généralisation des documents biométriques et la mise en place de système de reconnaissance de spécimens de passeports concourent à cet objectif. La lutte contre les réseaux de trafiquants passe également par le renforcement de la coopération judiciaire et policière et l'intensification des poursuites à l'encontre des trafiquants.

L'axe consacré à la protection des victimes n'occupe qu'une page sur les trente-trois que compte la stratégie. Celle-ci prévoit la création de structures d'assistance d'urgence et des mécanismes de protection des victimes contre d'éventuelles représailles des réseaux. Ces actions ne sont dédiées qu'aux victimes de nationalité marocaine. Pour les autres, seule la facilitation des rapatriements volontaires est envisagée. Les autorités marocaines s'engagent à assurer le logement, la nourriture et l'assistance médicale avant leurs départs vers leurs pays d'origine. L'octroi de permis de séjour temporaires n'est possible que pour des cas jugés exceptionnels (Benjelloun, 2019).

Dans le droit international, les personnes qui ont été prises dans un réseau transnational de traite des êtres humains qui a planifié leurs migrations irrégulières sont des victimes de la traite. Or, aucune disposition du droit marocain ne définit ce qu'est la traite des êtres humains (jusqu'à l'adoption de la loi n°27-14 en 2016). Du moment que le cadre légal marocain ne permet pas d'identifier les victimes de la traite, il semble que leur protection effective est difficile à garantir par le biais d'une stratégie.

L'analyse de la stratégie mise en œuvre à partir de 2007 révèle que celle-ci intègre certains standards internationaux de respect des droits humains qui ont fait l'objet de plaidoyer de différentes organisations de la société civile comme le besoin de protection ou la nécessaire distinction entre les victimes et les trafiquants. La nouvelle stratégie de 2007 introduit pour la première fois la figure du migrant comme une potentielle victime de réseaux de trafiquants alors même que la loi en vigueur le considère comme délinquant. Cette évolution s'accompagne d'un changement de discours et la garantie de certaines protections. Cependant, celles-ci restent limitées et la confusion opérée dans la formulation de l'intitulé de la stratégie prouve que les autorités n'ont pas fondamentalement changé

d'orientation. À travers cette nouvelle stratégie, les autorités focalisent davantage les regards sur la traite des êtres humains que sur les migrations irrégulières et visent ainsi à légitimer des politiques sécuritaires en mettant en avant des standards de protection.

3. Politiques visant à gérer l'immigration (2013- ...)

Depuis l'adoption de la stratégie de 2007, la politique du Maroc à l'égard de l'immigration irrégulière est restée relativement inchangée. Jusqu'en 2013, le traitement de celle-ci par le Maroc se focalise principalement, de manière plus ou moins soutenue selon les périodes, sur la lutte contre l'émigration irrégulière (désamorçage des tentatives, destruction des campements de fortune installés dans les forêts et éloignement des migrants). Ce type d'action publique révèle que les autorités privilégient le transit dans la définition de l'espace migratoire marocain et occultent une nouvelle réalité : le fait que le séjour des migrants subsahariens s'inscrit de plus en plus dans la durée (Timera, 2009). En effet, une étude quantitative conduite par l'Association Marocaine d'Études et de Recherches sur les Migrations (AMERM) portant sur l'immigration subsaharienne au Maroc en 2008 révèle que « la durée moyenne de séjour au Maroc se situe à environ 2,5 ans pour l'ensemble des migrants subsahariens enquêtés » (AMERM, 2008). Aussi, la durée de séjour de 65,5% des migrants est comprise entre 1 et 3 ans et près du quart des migrants subsahariens (24%) sont au Maroc depuis 4 à 12 ans. Ces données interrogent la notion de transit au profit de celle de la sédentarisation ou de l'installation plus ou moins durable des migrants.

Si la politique est restée inchangée, la réorientation de la politique étrangère vers le continent africain et les événements ayant secoué le monde arabe en 2011 auguraient d'une probable évolution de la politique migratoire (Natter, 2012) dans le sens d'une gestion davantage orientée vers le respect des droits humains et plus ouverte sur l'Afrique. En effet, la gestion jusque-là sécuritaire de la transmigration a laissé place à une gestion plus respectueuse des droits humains qui s'est matérialisée par la mise en œuvre d'une politique d'asile et d'immigration en 2013. Celle-ci a largement été accueillie comme une rupture symbolique importante avec le passé récent (Cherti et Collyer, 2015).

Le point de départ de cette rupture a été la présentation par le CNDH d'un rapport thématique au Roi intitulé « Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : Pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle ». Celui-ci introduit officiellement un nouveau profil migratoire en affirmant que le Maroc « est une terre d'immigration et d'accueil, même si la conscience collective n'a pas intégré cette donnée historique » (CNDH, 2013). Dans ce rapport, le CNDH pointe du doigt l'action des pouvoirs publics qui s'est faite par « touches successives » en l'absence d'un cadre global adapté et dénonce les « nombreuses violations des droits des migrants en situation irrégulière ». Ensuite, il « invite », « appelle » et « exhorte » tour à tour « les pouvoirs publics, l'ensemble des acteurs sociaux et les pays partenaires à prendre acte des nouvelles réalités et à agir en commun pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable politique protectrice des droits » (CNDH, 2013). Le CNDH formule dans son rapport un ensemble de recommandations précises et opérationnalisables pour mener une politique globale qui puisse intégrer quatre composantes majeures : l'amélioration de

la situation des réfugiés et des demandeurs d'asile, de celle des étrangers en situation irrégulière ainsi que celle des étrangers en situation régulière et enfin la lutte contre la traite humaine (Benjelloun 2017a).

Sur initiative royale, le gouvernement a procédé à la création de quatre commissions *ad hoc*, chargées chacune de coordonner l'un des volets majeurs de la nouvelle politique. La régularisation des étrangers en situation administrative irrégulière est dévolue au ministère de l'Intérieur. Les affaires étrangères président la Commission en charge de la régularisation des réfugiés reconnus par le HCR. La refonte du cadre juridique a été attribuée à la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme qui a été chargée de préparer trois projets de loi (asile, immigration et traite des êtres humains). Enfin, une dernière commission sur laquelle très peu d'informations ont été communiquées est chargée de la supervision de l'action diplomatique et de la promotion de la coopération régionale et internationale dans le domaine de la migration.

Afin de compléter le dispositif institutionnel, un département en charge des affaires de la migration est créé le 10 octobre 2013 au sein du MCMRE dont l'appellation change pour devenir : Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM). La coordination, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique migratoire reviennent désormais à ce Ministère dont la mission première a été jusque-là de conduire les politiques de connexions avec les Marocains du Monde, les accompagner dans leurs démarches, répondre à leurs doléances et défendre leurs intérêts à l'étranger. Décharger le ministère de l'Intérieur de cette mission pour la confier au MCMRE permet de marquer symboliquement le passage d'une politique sécuritaire vers une nouvelle politique plus ouverte sur les migrants dans laquelle le migrant irrégulier n'est plus perçu comme une menace ou un criminel mais comme un être humain qui aspire simplement à une vie digne.

Le processus de réforme s'est basé sur de larges annonces visant à régulariser les étrangers en situation irrégulière et à leur reconnaître un vaste ensemble de droits dont jouissent les Marocains. Deux opérations de régularisation des étrangers en situation irrégulière ont été conduites et ont cherché à profiter au plus grand nombre possible de personnes. Les différents dispositifs mis en place avec le concours des associations de la société civile ont permis de nouer des liens de confiance avec les populations immigrées et de les accompagner dans leurs démarches de demande de régularisation. Un large ensemble d'assouplissements, d'arrangements, de concessions et de pratiques extraréglementaires a été mis en place par les autorités dans le but de régulariser le plus grand nombre d'étrangers (Benjelloun, 2017a et 2020). Ces conduites, qui ne sont pas sans créer d'importantes frustrations chez les sécuritaires marocains, ont permis d'atteindre des taux de régularisation particulièrement élevés qui ont été largement médiatisés à l'international. Officiellement, la régularisation a bénéficié à quelques 50 000 étrangers (Benjelloun, 2019).

Le changement de conduite à l'égard de l'immigration intervient alors que le Maroc a mis au point une véritable stratégie africaine, qu'il entretient des relations plus approfondies avec divers États africains, qu'il aspire à regagner sa place au sein de l'UA et à occuper un rôle de puissance sur le continent africain (Berriane *et al.*, 2015). Dans ce contexte, le maintien de mesures restrictives visant

à limiter les flux migratoires n'est plus possible car celles-ci peuvent s'avérer particulièrement contre-productives aux relations économiques et politiques qu'entretient le Maroc avec les pays d'origine (Cassarino et Fargues, 2006) et réduire à néant ses ambitions africaines.

En plus de consolider la politique africaine du Royaume, cette nouvelle conduite répond également, comme par le passé, mais de manière différente et plus distancée, aux attentes de l'UE qui demeure déterminée à limiter au maximum le nombre d'entrées irrégulières sur son territoire. Tout en continuant à surveiller ses frontières septentrionales, le Maroc accueille et offre des moyens de vivre dignes aux migrants irréguliers. Il espère in fine proposer une alternative viable à de potentiels immigrés en Europe. Cette politique a un coût. Le Maroc ne le supporte pas seul. D'importants fonds européens y sont alloués (Den Hertog, 2017 ; Gazzotti, 2018).

Les moments de prise de décisions publiques sont hautement symboliques et viennent conforter la prééminence des considérations géopolitiques dans la conduite de la politique migratoire marocaine. Au moins trois convergences calendaires peuvent être relevées. Tout d'abord, le rapport exécutif du CNDH a été présenté au Roi Mohammed VI le 9 septembre 2013, soit la veille de la présentation à Genève du rapport sur la situation des travailleurs migrants et des membres de leur famille devant le Comité onusien dédié à cet effet. La délégation marocaine était tenue de répondre à une trentaine de questions adressées par le Comité qui épinglent l'action du Maroc sur la question des droits des migrants ainsi que sa réponse au racisme et à la discrimination dont font l'objet les migrants originaires des Etats d'Afrique centrale et de l'Ouest.

Ensuite, la stratégie nationale d'immigration et d'asile a été adoptée en conseil du gouvernement le 18 décembre 2014. Cette date correspond à la journée internationale des droits des travailleurs migrants qui commémore l'adoption de la Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leurs famille en 1990, dont le Maroc peut se prévaloir d'être l'un des rédacteurs ainsi que l'un des premiers signataires.

Enfin, l'annonce le 12 décembre 2016 du lancement de la deuxième campagne de régularisation des migrants en situation irrégulière a été faite au lendemain d'une tournée royale de trois semaines en Afrique au cours de laquelle le souverain a effectué sept visites officielles. Cette décision intervient également à la suite de l'arrestation par les autorités algériennes, du cantonnement puis de l'expulsion vers le Niger de près de 1 400 migrants originaires d'Afrique de l'Ouest (Benjelloun, 2019).

Si les résultats de l'opération de régularisation menée en 2014 puis reconduite en 2017 ont largement contribué à renforcer l'image du Maroc, il n'en demeure pas moins que les importants retards enregistrés dans l'élaboration d'une nouvelle loi pour gérer la situation des immigrés reflètent incontestablement les hésitations des autorités ainsi que la dualité avec laquelle elles appréhendent le sujet. En 2021, la loi n°02-03 largement critiquée pour sa forte orientation sécuritaire est toujours en vigueur. Si d'un côté les autorités souhaitent améliorer significativement la situation des migrants présents sur le territoire national, elles tentent, de l'autre, d'éviter tant que faire se peut d'être légalement tenues d'adopter une conduite

particulière à leur égard. De ce fait, elles préfèrent temporiser au maximum l'adoption d'un nouveau cadre législatif en accordant des droits aux migrants à travers des décisions ad hoc (notamment par le biais de circulaires ministérielles) plutôt que d'opérer des changements législatifs qui leur seront contraignants par la suite (Benjelloun, 2017b).

Cette situation n'est pas sans fragiliser le processus de réforme engagé dans son ensemble. En l'absence d'un cadre législatif qui garantit une certaine stabilité des droits reconnus aux migrants et renforce et assure un accès aux services de bases, la réforme engagée demeure de l'ordre du procédural et la probabilité d'un changement brusque de conduite à l'égard de l'immigration n'est pas à exclure. Le retour à des pratiques sécuritaires observé durant l'été et l'automne 2018, dans le Nord du Maroc en particulier, vient confirmer la fragilité du processus engagé. L'introduction de l'autorisation électronique de voyage au Maroc marque également un retour certain à des pratiques sécuritaires et reflète une externalisation moins distancée des politiques migratoires européennes. Une contextualisation de ces événements et leur mise en perspective avec l'évolution des relations avec l'UE, notamment depuis la décision de la Cour européenne de justice du 21 décembre 2016, permettent de mieux appréhender la conduite du Maroc. Conforté par la fermeture successive des routes migratoires orientale et centrale de la Méditerranée, le Maroc a joué sur les peurs obsidionales européennes et espagnoles en particulier pour maximiser les contreparties de sa participation aux politiques migratoires européennes.

4. Les déterminants des politiques migratoires marocaines

Les chercheurs en sciences sociales ont commencé à s'intéresser à la formation des politiques de contrôle des migrations au milieu des années 1970. John Higham (1955) et Maldwyn Allen Jones (1960) sont considérés comme les précurseurs en la matière. Les premières approches théoriques sont apparues quelques années plus tard et se basent principalement sur des facteurs économiques pour expliquer autant le phénomène migratoire que les politiques menées par les États de destination (Zogata-Kusz, 2012).

Si ces approches expliquent bien les politiques européennes durant les Trente Glorieuses qui consistaient à conclure des accords pour le recrutement d'une main d'œuvre temporaire puis le resserrement progressif de celles-ci au lendemain du choc pétrolier de 1973 qui vient marquer la fin de la prospérité économique des Golden Sixties, il n'en demeure pas moins qu'elles n'expliquent que partiellement la politique émigrationniste conduite par le Maroc.

En effet, la signature des premières conventions de main d'œuvre dans les années 1960 acte la mise en place des jalons d'une politique d'émigration qui conçoit celle-ci comme moyen pour accroître les entrées de devises. Mais l'émigration a surtout été pensée comme substitut à la création d'emploi et outil d'apaisement de potentielles contestations politiques comme en atteste le régime de délivrance des passeports ou encore l'orientation des recruteurs européens vers certaines régions réputées rebelles. Peu à peu, le régime de Hassan II impose un contrôle politique strict sur les populations émigrées pour désamorcer toute velléité d'action collective visant à contester le système politique marocain.

Les politiques migratoires conduites plus tard répondent principalement, pour leur part, à des préoccupations de politique étrangère. Les théoriciens des relations internationales se sont peu intéressés aux politiques migratoires les considérant comme faisant parties des « low politics » (Hollifield, 2000). Il a fallu attendre les grands flux migratoires des années 1990 pour que le champ des politiques migratoires gagne davantage de terrain au sein des relations internationales. Cela s'est fait au fur et à mesure que les questions de sécurité et de souveraineté de l'État s'imposaient avec prééminence dans les débats sur les migrations.

L'approche sécuritaire des théories des politiques migratoires (Zogata-Kusz, 2012) présente l'immigration comme étant une menace à la « sécurité sociétale » (Waever, 1993). Myron Weiner (1985), qui a été le premier à établir le lien entre l'immigration et la sécurité soutient que la peur des étrangers peut être à l'origine de la déstabilisation des sociétés aussi développées et démocratisées soient-elles.

Ce corpus qui lie sécurité et immigration sert principalement à analyser les politiques restrictives mais n'est pas en mesure d'offrir une lecture compréhensive et complète de la politique engagée par le Maroc au début des années 2000. En effet, la question de l'immigration a été construite et présentée par les autorités comme étant une menace à la sécurité du Maroc. Largement véhiculée par la presse, cette représentation négative de l'immigré originaire d'Afrique de l'Ouest a servi à légitimer la politique anti-transit (Natter, 2012).

La politique restrictive lancée au début des années 2000 a largement été analysée comme l'acceptation de l'externalisation par l'Europe de ses propres politiques migratoires (Belguendouz, 2003 et 2005 ; Wunderlich, 2010 ; Lahlou, 2011 ; Cassarino, 2014 ; Del Sarto et Limam, 2015). Situé aux portes de l'Europe, le Maroc a longtemps constitué le point de passage privilégié des migrants irréguliers qui souhaitent regagner le continent européen. De ce fait, la coopération du Maroc a « naturellement » été sollicitée par l'Union européenne (UE) pour tenter d'endiguer l'immigration irrégulière largement perçue comme une menace à la sécurité de l'Europe.

Différentes expressions sont, tour à tour, utilisées par la presse et les chercheurs pour qualifier la volonté européenne d'externaliser au Maroc une partie de la gestion migratoire. À ce titre est invoquée la volonté européenne de faire du Maroc « un glacis migratoire » (Belguendouz, 2005), « le gendarme de l'Europe » (Belguendouz, 2003) ou encore « une zone tampon entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne » [traduction libre] (Delcour & Tulmets, 2008). Les tenants de cette explication ne manquent pas de lier la politique migratoire du Maroc à l'évolution des politiques migratoires européennes.

Sans être erronées, ces approches qui consacrent un certain diktat européen négligent l'autonomie du Maroc en tant qu'acteur politique (Natter, 2012) et sous-estiment sa capacité à élaborer des contre-stratégies à même de contribuer à la redéfinition des politiques européennes elles-mêmes (El Qadim, 2010 et 2015). En effet, la gestion des flux migratoires transnationaux a constitué l'un des instruments par lequel le Maroc a essayé de s'affirmer à l'international à la suite de son retrait de l'Union Africaine et de la consolidation de la construction européenne ayant entraîné son isolement relatif de la scène internationale. La fermeture des frontières européennes ayant entraîné l'évolution du profil

migratoire du Maroc (De Haas, 2005a ; Wunderlich, 2010), de pays d'émigration, celui-ci devient progressivement aussi un pays de transit. En menant une politique de lutte contre l'immigration et l'émigration irrégulières qui considère le migrant comme une menace, le Maroc satisfait aux préoccupations européennes. Il tente de se constituer en acteur indispensable à la sécurité de l'Europe et d'occuper ainsi une place de partenaire de premier plan. Une légère inflexion de cette approche sécuritaire a été opérée à la suite de la crise de l'automne 2005 qui a terni l'image du Royaume à l'international.

Bien qu'en situation d'asymétrie structurelle par rapport à l'UE (El Qadim, 2010 et 2015), le Maroc adopte de manière générale une stratégie qui s'avère payante : se positionner en bon élève et négociateur des rétributions de plus en plus importantes en opérant un emboîtement des enjeux migratoires avec des enjeux politiques et économiques. Cette pratique appelée « *issue linkage* » consiste à lier la négociation de certains dossiers avec d'autres qui sont à priori bien distincts. La question migratoire constitue dès lors une ressource politique qui permet au Maroc de négocier des contreparties conséquentes. Ali Bensaâd parle à cet effet de « *rente géographique* » (Bensaâd dans *Le Monde*, 28/10/2005). De cette manière, les mesures prises par le Maroc dans le domaine ne sauraient être interprétées comme le résultat exclusif des pressions européennes. Loin de représenter le simple récipiendaire de politiques migratoires européennes quelconques, le Maroc se positionne en tant qu'acteur dans la définition de ces dernières (El Qadim, 2010).

Différentes considérations de politique étrangère sont à même d'expliquer le changement de conduite opéré en 2013 à l'égard de l'immigration. Au premier rang de celles-ci figure la volonté du Maroc d'occuper un rôle central dans le gouvernement des différents systèmes migratoires auxquels il appartient.

Au niveau du dispositif régulateur des migrations dans l'espace euro-méditerranéen, le Maroc semble accepter de manière générale l'externalisation voulue par l'Europe. Il prend part et joue un rôle important dans l'ensemble des mécanismes de coopération développés par l'Union européenne. Cela lui permet d'approfondir ses relations avec l'UE, d'accroître ses ressources financières ou encore de moderniser son appareil sécuritaire. La situation d'asymétrie structurelle par rapport à l'Europe ne cantonne pas pour autant le Royaume au simple récipiendaire des politiques d'externalisation européennes. Au contraire, le Maroc développe des contre-stratégies et renégocie en continu les termes de sa coopération avec l'UE en prenant en compte ses intérêts géostratégiques pour tirer le meilleur profit de sa participation aux politiques migratoires européennes. La résistance depuis une vingtaine d'années à la conclusion d'un accord de réadmission est l'un des exemples les plus illustratifs de la capacité d'action du Maroc. L'évolution de la politique marocaine à l'égard de l'immigration reflète le passage d'un agenda réactif principalement guidé par l'UE à une réponse beaucoup plus proactive et réfléchie en adéquation avec les priorités internationales du Maroc et notamment le souci qu'il porte de soigner son image. À travers sa participation active à certains dialogues, le Maroc construit une rhétorique dans laquelle il se place en tant que médiateur entre les pays du Sud et du Nord et entre les pays d'origine, de transit et de destination. Par le biais de ces stratégies, le Royaume cherche à promouvoir son rôle de puissance au service des intérêts africains, tout en entretenant sa relation privilégiée avec l'Europe. Le Maroc constitue toutefois

un partenaire exigeant qui n'hésite pas à remettre en cause ces liens privilégiés lorsqu'il estime que ses intérêts, et notamment l'intégrité territoriale, sont attaqués. Les événements de Ceuta de mai 2021 en attestent grandement.

À l'échelle africaine, le Maroc a mis à profit la nouvelle politique migratoire pour mener un certain nombre d'offensives diplomatiques dont l'objectif a été de se faire reconnaître en tant que « Leader africain » sur les questions migratoires au sein de l'Union africaine (UA). Depuis, le Maroc s'est attaché à redéfinir de manière plus positive le fait migratoire. Il a également cherché à pérenniser sa diplomatie migratoire africaine en accueillant l'Observatoire africain de la migration dont il a proposé la création dans l'Agenda africain qu'il a lui-même élaboré. La diplomatie migratoire déployée en Afrique constitue l'un des derniers-nés des volets de la stratégie africaine du Royaume qui vise à défendre son intégrité territoriale et à se constituer en tant que puissance continentale.

La conduite de cette diplomatie des migrations tente de faire tenir ensemble des intérêts difficilement compatibles. À titre d'exemple, s'il est dans l'intérêt du Maroc de renforcer son partenariat avec l'UE, les demandes européennes d'externalisation, via notamment un meilleur contrôle des entrées sur le territoire marocain, semblent bien contradictoires avec la volonté du Maroc d'intégrer la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui constitue un espace de libre circulation des personnes. L'ouverture que le Maroc souhaite démontrer aux pays africains est limitée par les pressions de l'UE pour une meilleure sécurisation des frontières. La politique migratoire du Maroc est donc en quête permanente d'un équilibre fragile pour satisfaire autant ses partenaires européens qu'africains.

La diplomatie migratoire du Maroc se déploie enfin à l'échelle globale. En faisant prévaloir la position géographique, l'évolution du profil migratoire ou encore l'expérience acquise et l'expertise développée, les acteurs marocains se mobilisent conformément à une réflexion stratégique mûrement développée afin que l'accueil et la présidence des principales conférences et conventions internationales en lien avec les migrations internationales reviennent au Maroc. Cette « diplomatie des conférences ou des conventions internationales relative aux migrations » (Wihtol De Wenden, 2014) semble porter ses fruits puisque le Maroc a abrité au mois de décembre 2018 deux événements d'envergure globale : le Forum mondial sur la migration et le développement puis la Conférence intergouvernementale d'adoption du Pacte mondial. Que ce soit à l'échelle régionale, continentale ou globale, la migration est véritablement pensée et utilisée comme un outil du soft power et un moyen de projection du Maroc sur le continent africain et sur la scène internationale. En développant une expertise sur une thématique globale d'actualité, jusque-là peu ou pas assez négociée dans les différents cadres de coopération, le Maroc conduit une véritable diplomatie de niche.

Les évolutions récentes de la politique marocaine à l'égard de l'immigration reflètent le passage d'un agenda réactif principalement guidé par l'UE à une réponse beaucoup plus proactive et réfléchie en adéquation avec les priorités internationales du Maroc (Cherti et Collyer, 2015), notamment avec sa volonté à constituer une puissance structurelle en Afrique, à approfondir ses relations avec l'UE et enfin à s'imposer en médiateur régional, continental et mondial dans les différents systèmes de gouvernement des migrations auxquels il appartient.

Bibliographie

- « À Ceuta ou Melilla, immigrer ou mourir (06/10/2005) », *Le Monde*. Repéré à : https://www.lemonde.fr/europe/portfolio/2005/10/06/a-ceuta-ou-melilla-immigrer-ou-mourir_696591_3214.html
- Association Marocaine d'Études et de Recherche en Migration (AMERM) (2008), *L'immigration subsaharienne au Maroc : Analyse socio-économique*. Rabat : AMERM.
- Belbah M., & Veglia P., (2003), « Pour une histoire des marocains en France ». *Hommes & Migrations*, 1242 (2), 18-31.
- Belguendouz A., (2003), *Le Maroc non africain, gendarme de l'Europe ? Alerte au projet de loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulières !* Salé : Imprimerie Beni Snassen.
- Belguendouz A. (2005), « Expansion et sous-traitance des logiques d'enfermement de l'Union européenne : l'exemple du Maroc ». *Cultures & Conflits*, 57 (1), 155-219.
- Belguendouz A. (2006), *Le traitement institutionnel de la relation entre les Marocains résidant à l'étranger et le Maroc* (CARIM Research Reports 2006/06). San Domenico di Fiesole: European University Institute: Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- Benjelloun S. (2017a), « Nouvelle politique migratoire et opérations de régularisation ». Dans M. Alioua & H. Reifeld (dir.), *La nouvelle politique migratoire marocaine* (p. 35-76). Rabat : Konrad Adenauer Stiftung.
- Benjelloun S. (2017b), « Mise en œuvre et enjeux diplomatiques de la nouvelle politique migratoire ». Dans M. Alioua & H. Reifeld (dir.), *La nouvelle politique migratoire marocaine* (p. 77-122). Rabat : Konrad Adenauer Stiftung.
- Benjelloun S. (2019), *Diplomatie migratoire du Maroc. La nouvelle politique migratoire ou la formation d'une politique publique engagée pour soutenir la politique étrangère du Maroc*, (Thèse de doctorat). Université Grenoble Alpes.
- Benjelloun S. (2020), « Morocco's new migration policy: between geostrategic interests and incomplete implementation ». *The Journal of North African Studies* (online first).
- Bensaâd A. (28/10/2005), « Le Maghreb pris entre deux feux », *Le Monde*. Repéré à : www.lemonde.fr/idees/article/2005/10/28/le-maghreb-pris-entre-deux-feux-par-ali-bensaad_704363_3232.html
- Berriane M., De Haas H., & Natter K., (2015), « Introduction: revisiting Moroccan migrations », *The Journal of North African Studies*, 20 (4), 503-521.
- Bidwell R., (1973), *Morocco under Colonial Rule: French Administration of Tribal Areas 1912-1956*. London: Cass, 1973.
- Bonnet J., & Bossard R., (1973), « Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe ». *Revue de Géographie du Maroc*, 23-24, 5-50.
- Bouoiyour J., (2008), « Diaspora et développement : quelles interactions dans le cas marocain ? » *Migrations Société*, 120 (6), 103-129.
- Brand L., (2006), *Citizens Abroad: Emigration and the State in the Middle East and North Africa*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Cassarino J.-P., (2014), « Channelled Policy Transfers: EU-Tunisia Interactions on Migration Matters ». *European Journal of Migration and Law*, 16 (1), 97-123.
- Cassarino J.-P. & Fargues P., (2006), « Policy Responses in MENA Countries of Transit for Migrants: An Analytical Framework for Policy-Making ». In N. Nyberg Sorensen (Ed.), *Mediterranean Transit Migration* (pp. 101-108). Copenhagen: Danish Institute for International Studies.
- CCDH, (2009), *La protection des réfugiés au Maroc* (Table ronde : 14 février 2008, Rabat - Maroc). Rabat : CCDH.

- Cherti M. & Collyer M., (2015), « *Immigration and Pensée d'État: Moroccan migration policy changes as transformation of 'geopolitical culture'* ». *The Journal of North African Studies*, 20 (4), 590-604.
- CNDH (2013), *Étrangers et droits de l'Homme au Maroc : pour une politique d'asile et d'immigration radicalement nouvelle* (Résumé exécutif).
- Czaika M. & De Haas H., (2013), « The Effectiveness of Immigration Policies. Population and Development Review », 39 (3), 487-508.
- De Haas H., (2005a), *Morocco's Migration Transition: Trends, Determinants and Future Scenarios*, (Global Migration Perspectives n°28). Geneva: Global Commission on International Migration.
- De Haas H., (2005b), *Maroc : De pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe*. Migration Information Source.
- De Haas H., (2007), *Between courting and controlling: the Moroccan state and 'Its' emigrants* (COMPAS Working paper n°54). Oxford: Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS).
- De Haas H., Natter K. & Vezzoli S., (2018), « Growing Restrictiveness or Changing Selection? The Nature and Evolution of Migration Policies ». *The International Migration Review*, 52 (2), 324-367.
- De Haas H. & Vezzoli S., (2011), « Leaving matters: The nature, evolution and effects of emigration policies » (International Migration Institute: Working paper 34 - DEMIG project paper 4). Oxford: International Migration Institute.
- De Mas P., (1978), *Marges marocaines : limites de la coopération au développement dans une région périphérique : Le cas du Rif*. La Haye : NUFFIC/IMWOO/PROJET REMPLD.
- Del Sarto R. & Limam M., (2015), *Periphery under Pressure: Morocco, Tunisia and the European Union's Mobility Partnership on Migration* (Borderlands Project, EUI Working papers: RSCAS 2015/75). San Domenico di Fiesole: European University Institute: Robert Schuman Centre for Advanced Studies.
- Delcour L., & Tulmets E., (Ed.) (2008), *Pioneer Europe? Testing EU Foreign Policy in the Neighbourhood*. Baden-Baden: Nomos.
- Den Hertog L., (2017), *Study EU and German external migration policies: The case of Morocco*. Rabat: CEPS and Heinrich Böll Stiftung - Afrique du Nord - Rabat (Final draft / Not edited yet).
- Dumont A., (2013), « Les migrants au Parlement : La revendication du droit de vote et d'éligibilité aux élections législatives marocaines ». *Hommes & Migrations*, 1303 (3), 113-117.
- El Qadim N., (2010), « La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités ». *Politique européenne*, 31 (2), 91-118.
- El Qadim N., (2015), *Le gouvernement asymétrique des migrations. Maroc/Union européenne*. Paris : Dalloz.
- Freeman G., (1995), « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States ». *The International Migration Review*, 29 (4), 881-902.
- Frennet-De Keyser A., (2003), « La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique ». *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1803 (18), 5-46.
- Gazzotti L., (2018), *Governing the 'Immigration Nation': Development humanitarianism and migration politics* (PhD thesis), University of Cambridge.
- Higham J., (1955), *Strangers in the Land: Patterns of American Nativism, 1860-1925*. New Brunswick (N.J, US): Rutgers University Press.

- Hollifield J., (1992), *Immigrants, Markets and States: The Political Economy of Postwar Europe*. Cambridge (MA, US): Harvard University Press.
- Hollifield J., (2000), « Migration and the 'New' International Order: The Missing Regime ». In B. Ghosh (dir.), *Managing Migration: Time for a New International Regime?* (p. 75-109). Oxford: Oxford University Press.
- Iskander N., (2010), « Creative State: Forty Years of Migration and Development Policy in Morocco and Mexico ». Ithaca (NY, US): Cornell University Press.
- Jones M. A., (1960), *American Immigration*. Chicago: University of Chicago Press.
- Khrouz N., (2016), *La pratique du droit des étrangers au Maroc : Essai de praxéologie juridique et politique (Thèse de doctorat)*. Université Grenoble Alpes.
- Lacroix T., (2005), « L'engagement citoyen des Marocains de l'étranger : Les migrants et la démocratie dans les pays d'origine ». *Hommes & Migrations*, 1256 (4), 89-102.
- Lahlou M., (2011), *Le Maghreb dans son environnement régional et international : Un schéma migratoire reconfiguré, dans les faits et dans l'approche politique (Note de l'IFRI)*. Paris : IFRI - Programme Migrations, identités, citoyenneté.
- Lautier C. (coord.), (2009), *Traite transnationale des personnes : État des lieux et analyse des réponses au Maroc*. Rabat : Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).
- Migreurop (2006), *Le livre noir de Ceuta et Melilla*. Paris : Migreurop.
- Muus P., (1995), « L'émigration marocaine vers l'Europe : Changement et continuité ». Dans *Le Maroc et la Hollande : Une approche comparative des grands intérêts communs*. Rabat : Université Mohammed V - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.
- Natter K., (2012), *The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): An investigation on migration policies in transit states and public policy making outside the liberal-democratic context* (Research master thesis). Institut d'Études Politiques - École doctorale de Sciences Po (Paris).
- Natter K., (2014), « Fifty years of Maghreb emigration: How states shaped Algerian, Moroccan and Tunisian emigration » (International Migration Institute: Working paper 95 - DEMIG project paper 21). Oxford: International Migration Institute.
- Nuno M. & Souiah F., (2013), « Les politiques mises en place par le Maroc envers ses ressortissants ». *Hommes & Migrations*, 1303 (3), 147-150.
- OIM (2006), *Migration and Development Conference* (March 2006, Brussels. Final report). Brussels: IOM: Regional liaison and coordination office to the European Union.
- Pian A., (2009), « Entre « visibilisation » et « invisibilisation », les migrations subsahariennes au Maroc ». Dans A. Bensaâd (dir.), *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes* (p. 63- 85). Paris : Karthala.
- Plan quinquennal 1968-1972 - volume 1* (1968). Rabat : Division de la coordination économique et du plan.
- Plan quinquennal 1973-1977 - volume 1* (1973). Rabat : Division de la coordination économique et du plan.
- Refass M., (1998), « Les transferts des ressortissants marocains à l'étranger : Essai d'évaluation à travers une étude localisée ». Dans M. Berriane, & H. Popp (dir.), *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe : Les effets sur les pays de destination et d'origine* (p. 97-105). Rabat : Université Mohammed V - Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.
- Reniers G., (1999), « On the History and Selectivity of Turkish and Moroccan Migration to Belgium ». *International Migration*, 37 (4), 679-713.
- Timera M., (2009), « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale : Nouveaux et anciens migrants « Subsahariens » au Maroc. Politique Africaine », 115 (3), 175-195.

- Tsoukala A., (2005), « *Looking at Migrants as Enemies. In D. Bigo, & E. Guild (Ed.), Controlling Frontiers: Free Movement Into and Within Europe* » (p. 161-192). Aldershot (UK): Ashgate Publishing.
- Under fire at Europe's, border (02/10/2005), *The Guardian*. Repéré à : <https://www.theguardian.com/world/2005/oct/02/spain.theobserver>
- Vignati D., (2009), *Role, Influence and Use of the Media in Policy-Making Process for Migration Issues in Sending and Transit Countries in the Mediterranean* (Final paper - Executive master). The Graduate Institute (Geneva).
- Waever O., (1993), « Societal Security: The Concept ». In B. Buzan, M. Kelstrup, P. Lemaitre, & O. Waever, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe* (p. 17-40). New York: St. Martin's Press.
- Weiner M., (1985), « On International Migration and International Relations ». *Population and Development Review*, 11 (3), 441-455.
- Wihtol De Wenden, C., (2014), *Faut-il ouvrir les frontières ?* Paris : Presses de Sciences Po.
- Wunderlich D., (2010), « Differentiation and Policy Convergence Against Long Odds: Lessons from Implementing EU Migration Policy in Morocco ». *Mediterranean Politics*, 15 (2), 249-272.
- Zogata-Kusz A., (2012), « Theoretical Perspectives on Immigration Policy and Politics ». *Journal of Contemporary European Studies*, 7 (1), 5-21.

Chapitre 4

Vieillesse, vulnérabilité et gestion de la mort

Les vieux immigrés face à la pandémie COVID-19¹

Omar Samaoli

Introduction

Ce texte est une écriture complexe, il propose de revenir sur les prémisses mondiales de l'épidémie de Covid-19 et sur ses premiers effets en France. En ce sens, si les données statistiques mondiales ou locales sont disponibles et accessibles, il n'en va pas de même pour des restitutions qualitatives qui renseignent sur le vécu quotidien des populations vulnérables face à l'épidémie. La littérature scientifique disponible, par ailleurs abondante, porte essentiellement sur des projections épidémiologiques et sur l'examen minutieux des concepts ayant présidé aux décisions publiques prises pour combattre l'épidémie. Elle comporte enfin quelques rares écrits sur la situation sanitaire dans les hôpitaux, qui sont autant de cris d'alarme devant leur saturation ou l'épuisement des soignants très sollicités.

Dans ce texte, nous portons une attention exclusive sur l'émergence de l'épidémie et les mesures qu'elle a entraînées. Nous pensons que les mois de mars, avril et mai 2020 ont été des moments uniques, sans aucune similitude avec ce qui a été vécu par la suite. Au désarroi profond caractérisant cette séquence ont succédé des accommodations et des petits arrangements, qui n'ont pas exclu la peur de l'épidémie, mais où l'organisation de la vie s'est faite autrement.

L'observation du terrain a été rendue difficile par le contexte même. Elle se heurtait à l'impossibilité de circuler librement en raison du confinement et de rencontrer les personnes. Ce n'est qu'avec la levée du premier confinement que l'observation et la circulation sur le terrain sont devenues possibles. Demeurait toutefois la crainte toujours présente d'un risque de contamination et ce, en raison d'une observation très aléatoire des mesures barrières et de l'absence, à cette période, d'une généralisation des tests qui mettait à l'abri autant les usagers que l'observateur.

Par là même, ce que nous présentons dans cette analyse est surtout une mise en situation, dans ce contexte d'épidémie, des relations qui se sont imposées entre une population vulnérable et particulièrement exposée, celle des personnes âgées dans l'immigration, leur cadre de vie, et l'ensemble des mesures à caractère sanitaire prises pendant cette période. L'objectif est de restituer des éléments de la vie quotidienne démontrant le désarroi particulier de ces personnes et la façon dont elles ont intégré dans leur vécu l'angoisse de l'épidémie et la contrainte des mesures barrières.

¹ Ce texte ce sont les premières notes d'une recherche plus étendue en cours, qui porte non seulement sur les premiers moments de l'apparition de l'épidémie dans ce contexte spécifique des foyers de travailleurs migrants mais sur sa diffusion dans un public âgé hommes et femmes plus large. Notre recherche en cours porte également sur les questions de la mort et de sa gestion dans ces instants difficiles. Ce travail est mené grâce au soutien financier du CCME.

1. Un désastre sanitaire mondial

Au niveau international

De l'année 2020, les manuels d'histoire et les générations à venir retiendront que l'humanité entière a été prise en otage par une épidémie sans précédent. Une épidémie ravageuse qui a fait voler en éclats tous les systèmes de santé dans le monde et qui a occasionné un nombre considérable de décès. Partie de Chine, l'épidémie de Covid-19 a très rapidement gagné l'Europe dans une atmosphère de désordre et de panique généralisés telle que les pays occidentaux n'en avaient plus connu depuis longtemps.

Le 31 décembre 2019, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a été informée par les autorités chinoises d'un nombre alarmant de pneumonies dont tous les cas initialement confirmés semblaient liés à un marché d'animaux vivants dans la ville de Wuhan (région du Hubei). Le 9 janvier 2020, un nouveau virus a été identifié par l'OMS comme étant responsable de ces cas groupés de pneumopathies en Chine. Il s'agit d'un coronavirus, officiellement désigné sous le nom de SARS-CoV-2, responsable de la maladie appelée Covid-19 par l'OMS le 11 février 2020.

A l'échelle européenne, la situation, à ce moment précis, était complexe et variable d'un pays à l'autre. Le tableau ci-dessous résume le nombre de décès de patients atteints du Covid-19 dans différents pays, ainsi que le surcroît de mortalité liée à la pandémie. Les taux sont faibles en Autriche, en Allemagne et en Suisse. Ils sont intermédiaires en France et plus élevés en Italie, Espagne, Royaume-Uni, Suède et aux États-Unis.

Tableau 1 : Situation des décès dans le monde au 1er octobre 2020

	Nombre de décès dus au Covid-19	Décès dus au Covid-19 pour 100.000 habitants	Excès de mortalité (en nombre de décès)	Excès de mortalité par 100.000 habitants
Autriche	799	9,02	1 403	15,84
Allemagne	9 500	11,4	7 552	9,10
Suisse	1 782	20,9	1 489	17,43
France	31 956	47,7	28 306	42,24
Italie	35 894	59,5	47 484	78,67
Espagne	31 791	67,7	46 742	99,58
Suède	5 893	57,6	5 197	50,80
Royaume-Uni	42 143	63,2	57 844	86,79
États-Unis	206 928	62,9	190 959	58,03
Source	ECDC*	ECDC*	Human Mortality Database**	Human Mortality Database**

* Centre européen de prévention et de contrôle des maladies 1er octobre, 2020

** A compter du 1^{er} mars 2020

Au 26 avril 2020, le virus avait déjà coûté la vie à quelque 193.710 personnes dans le monde. Or, le taux de mortalité était cinq fois plus élevé que la moyenne chez les plus de 80 ans. De ce fait, au regard de la situation mondiale, la pandémie

de Covid-19 a été dès le début une source de craintes et de souffrances indicibles, particulièrement chez les personnes âgées.

Chronologie de l'épidémie en France

L'exportation de cas de Covid-19 depuis la Chine vers d'autres pays a été observée dès le mois de janvier 2020. L'ensemble des continents a été progressivement touché, conduisant l'OMS à déclarer l'état d'urgence de santé publique internationale (USPPI) le 30 janvier 2020. Le 11 mars 2020, l'OMS déclarait la pandémie de Covid-19.

Le premier cas importé en France dont la séquence génétique du virus est connue, est officiellement répertorié le 24 janvier 2020. Le 14 février, le premier mort recensé est l'un des deux touristes chinois arrivés en France le 23 janvier 2020 et hospitalisés dès le lendemain. Âgé de 80 ans, il décède dans le service de réanimation de l'hôpital Bichat, à Paris. Trois jours plus tard débute le rassemblement évangélique de l'Église Porte ouverte chrétienne à Mulhouse. Il réunit de 2.000 à 2.500 personnes jusqu'au 21 février 2020. Un millier de personnes au moins sont contaminées. Cette manifestation jouera un rôle majeur dans la propagation du virus en France après le retour des fidèles à leur domicile et provoquera un important foyer épidémique dans le département du Haut-Rhin, puis dans la région Grand Est. Le 15 mars 2020, la France est au stade 3 de l'épidémie. Le pays a connu depuis lors trois périodes de confinement, mesure extrême instaurée dans l'espoir de ralentir la propagation du Covid-19. Un premier confinement, mis en place le 17 mars 2020, a été progressivement levé à partir du 11 mai. Un second confinement, moins strict, a été en vigueur du 30 octobre au 15 décembre 2020. Enfin, un troisième confinement est intervenu du 3 avril au 3 mai 2021. Indépendamment de ces mesures de confinement, l'application des « gestes barrières », effective dès le début de la période, reste depuis lors fortement recommandée tandis que localement, d'autres mesures ont été prises et laissées à l'initiative des autorités locales.

2. Vulnérabilité, isolement et Covid-19

L'attention du lecteur est ici sollicitée pour ne pas voir dans ce qui suit une ^{nième} lecture de la réalité dans les foyers de migrants, un propos devenu presque familier. Dans ce contexte d'épidémie, il est nécessaire de s'attarder sur les caractéristiques d'une population fragile et à haut risque devant l'épidémie, du fait de plusieurs facteurs (UNAFO, 2020) :

- parce que ce sont des hommes *isolés*, « *célibatairisés* » : ils vivent seuls en FTM, ont laissé leur famille au pays et font pour la plupart des allers-retours permanents entre leur pays d'origine et la France. Or, depuis le début de l'épidémie, ces navettes n'ont plus été possibles, ce qui a accru leur isolement.
- parce qu'un tiers d'entre eux présente d'ores et déjà *une symptomatologie dépressive* à l'échelle CES-D (Verdier-Taillefer MH, Gourlet V, Fuhrer R, Alperovitch, 2001) (contre 17% des plus de 65 ans dans la population générale). A ce jour, le confinement a engendré des situations de décompensation forte et de détresse psychologique lourdes.

- parce qu'ils ont pour la plupart *des séquelles physiques très lourdes*, résultant de parcours professionnels marqués par de multiples accidents du travail.
- parce qu'ils *sont âgés*, majoritairement de plus de 60 ans² (Adoma, 2020) et présentent des pathologies liées à la vieillesse comme la perte de mémoire, des problèmes de prostate, de cœur, d'hypertension et du diabète. Ils sont aussi confrontés à des problèmes précoces de dépendance : 4,5% des 60-69 ans nés au Maghreb sont concernés par ces problèmes contre 1,3% chez ceux nés en France. Ils ont souvent le profil des personnes accueillies normalement en EHPAD.
- parce qu'ils *sont en situation de pauvreté* : la plupart d'entre eux touchent l'allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et connaissent des entraves administratives pour accéder à leurs droits sociaux, d'autant plus qu'ils sont généralement illettrés.
- *parce que certains d'entre eux partagent des chambres ou des parties communes (toilettes et sanitaires)* dans les FTM non transformés en résidence sociale. Cette promiscuité est un facteur de contamination exponentiel qui peut leur être fatale. Cette situation est criante en Ile de France, avec les foyers qui regroupent des personnes originaires d'Afrique subsaharienne, mais elle existe aussi dans certains foyers situés dans les régions Grand Est, Sud, AURA et Hauts de France, en lien avec l'histoire des vagues migratoires en France.

Il est aussi utile de préciser la nature du logement concerné par notre propos et de souligner ses caractéristiques, parce que selon que l'on parle de « foyer » ou de « résidence sociale », on a affaire à deux entités distinctes. Un « foyer » est un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs, meublés ou non, et des locaux communs affectés à la vie collective. Il accueille notamment des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes travailleurs, des étudiants, des travailleurs migrants ou des personnes défavorisées (Code de la construction et de l'habitation. Article L633-1). Il se compose de chambres individuelles ou collectives pouvant contenir deux ou trois lits par chambres. On rencontre encore quelques dortoirs de quatre lits pouvant aller jusqu'à vingt. A l'extérieur de la chambre, les résidents partagent cuisine et sanitaires (WC et douches) collectifs. La « résidence sociale », quant à elle, est destinée à des individus isolés ou à des familles. Il s'agit d'un établissement destiné à l'accueil, sans condition de durée, de personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire.

Le contexte de l'épidémie en France a mis au premier plan de l'actualité les fragilités et les vulnérabilités accrues affectant bon nombre de personnes. Ce sont les personnes âgées ou très âgées, qui souffraient déjà d'un état de santé dégradé par des affections et des morbidités diverses, qui ont le plus pâti des premiers effets de l'épidémie. A ces états de santé dégradés se sont ajoutées les mauvaises conditions de vie et de logement. C'est ainsi que les personnes âgées immigrées

² Dans les effectifs des personnes hébergées dans le parc de Adoma, le plus grand logeur en France des populations isolés, les résidents de 60 ans et plus sont 22.962 majoritairement des hommes à 96% et la part des personnes de 70 ans et plus représente 55,4% de ces effectifs. Adoma, Les cahiers thématiques, n°11, janvier 2020

des Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) se sont retrouvées en première ligne de l'épidémie et ont été concernées autant par l'extension des contaminations que par les décès.

Néanmoins, on n'aurait jamais remis sur le devant de l'actualité la situation désastreuse des personnes qui vivent dans les foyers si les données sanitaires, sur le plan national, n'avaient pas insisté sur le tribut que payent prioritairement les personnes âgées à ce virus ravageur et tout particulièrement les résidents des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (Ehpad). Depuis le 9 mai 2020, un total de 4365 *clusters* dont 684 en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ont été enregistrés. L'identification des *clusters* dits « à criticité élevée » place les Ehpad au premier rang avec un taux de 73%. Viennent ensuite ce qui est désigné comme les « communautés vulnérables » avec un taux de 58% (Santé publique France, 2020).

Le parallèle établi ici entre établissements sanitaires d'hébergement pour personnes âgées et foyers de travailleurs migrants s'explique par la vulnérabilité comparable des deux publics qui y résident. Il s'avère ainsi qu'après les Ehpad, les foyers sont devenus l'une des collectivités les plus fragiles, du fait du partage d'espaces de vie communs et du délabrement sanitaire de bon nombre de personnes qui y vivent, particulièrement les plus âgées.

Ainsi, et dès le premier avril 2020, une coordination de foyers et de résidences sociales a saisi les acteurs publics (gestionnaires, responsables publics, institutions sanitaires et élus locaux) par une lettre ouverte dans laquelle elle exprime leurs inquiétudes et précise leurs besoins. Ces acteurs réagissent ainsi à l'apparition des premiers cas de Covid-19 dans leurs établissements, en raison des difficultés qu'occasionne le confinement dans ces espaces. Leurs revendications se résument dans les points suivants :

- que les foyers et les résidences sociales soient considérés comme des établissements à risque, à l'instar des Ehpad ;
- que les résidents soient testés massivement, en toute priorité ; que des masques et des bouteilles de gel hydroalcoolique leur soient distribués en nombre dès à présent et surtout lorsqu'un résident contracte le Covid-19 ;
- que le nettoyage des établissements soit renforcé, avec des mesures de désinfection dès la détection d'un cas suspect ;
- qu'il soit vérifié, dans chaque établissement, que tous les résidents aient bien à leur disposition les numéros de téléphone à appeler en cas de doute ou de maladie avérée ;
- qu'il soit vérifié que les consignes de protection soient bien diffusées dans les foyers, en particulier via les comités de résidents, notamment le lavage des mains, mais aussi les consignes à respecter en cas de symptômes (ne prendre aucun médicament autre que le Doliprane, aucun anti-inflammatoire, aucun traitement par voie nasale ou inhalation) ;
- que le paiement des redevances soit différé ;
- que la redevance soit partout diminuée d'au moins 50 €, du fait de la disparition de nombreuses prestations telles que le ménage, le changement de linge, etc.

Ainsi, la vie dans les foyers est devenue un enjeu sanitaire important, ces établissements étant des espaces de risque dont il faut mesurer la gravité et tenir compte à tout instant. Par ailleurs, dès avant l'arrivée de l'épidémie, nous savions que ces lieux de vie comptaient de plus en plus de résidents immigrés âgés et très âgés, dont beaucoup étaient déjà en situation de perte d'autonomie (certains étant incapables de sortir de leur chambre ou sortant très peu) et pour lesquels se posait le problème des prestations socio-sanitaires (soins infirmiers ou d'hygiène, suivi médical et accompagnement social).

3. L'application des mesures barrières

Comme dans les autres pays européens et au-delà, l'épidémie a continué de progresser en France, avec chaque jour un nombre de plus en plus élevé de contaminations, d'admissions dans les services des urgences hospitalières et de décès. C'est dans ces circonstances que le concept de *cluster* a bénéficié d'une fortune à la fois sanitaire et médiatique en mettant l'accent sur la dangerosité des attroupements et des rencontres ou des croisements massifs de populations dans tous les espaces publics ou privés.

Dès lors, la réponse publique a consisté, dans un premier temps, à inciter les populations à observer des « gestes-barrières » préventifs : port du masque recommandé, lavage des mains fréquent ou utilisation de gel hydroalcoolique et respect des distances sociales.

La mise en place de ces mesures préliminaires préventives a rencontré bon nombre de difficultés sur lesquelles il n'est pas inutile de revenir pour en examiner leur contenu, leur mise en œuvre et leur chance d'aboutir ou non à des résultats probants.

Concernant le port du masque, au-delà de l'épisode initial concernant son utilité ou son inutilité, ou la question de savoir s'il fallait le réserver au seul personnel soignant, il a surtout fallu faire face à la pénurie de ce produit, dans les foyers comme partout ailleurs. Faute de pouvoir en fabriquer localement, la France a connu une vraie « crise des masques » dont l'importation s'est avérée très difficile. La distribution a ainsi été rationnée au plan national, ce qui en fin de compte a poussé les collectivités locales à s'en procurer par leurs propres moyens et à en distribuer sur leurs territoires. A ce propos, il faut souligner l'implication des acteurs sociaux qui se sont employés à fabriquer et à distribuer des masques pour les populations fragiles, notamment celle des foyers. Restent aussi à signaler les mauvais usages, n'assurant pas la protection, de cet élément peu familier qui a fait irruption dans la vie quotidienne des individus. Très souvent, l'avoir sur soi était juste un alibi : en réalité les personnes l'avaient dans la poche, autour du poignet, ou juste sur la bouche, mais nullement là où il devait être, recouvrant prioritairement le nez et la bouche.

Si la distribution de gel hydroalcoolique s'est faite sans difficulté, la question du lavage des mains, geste extrêmement important, aurait pu faire l'objet d'une pédagogie pratique sur les techniques de lavage et sur les risques encourus à tout instant de la vie, ce à quoi beaucoup de gens ne pensaient pas. Il était illusoire de croire qu'un affichage dans les halls ou dans les parties communes des lieux de vie pouvait être d'une grande efficacité, alors qu'il s'agit d'un public majoritairement analphabète et un peu fataliste, même dans ce moment de grande inquiétude.

Le respect des distances sociales a été la mesure phare des préconisations et en même temps celle qui a été la plus difficile à mettre en œuvre dans les foyers. L'exiguïté des espaces de vie partagés, l'usage collectif de certains d'entre eux, la promiscuité générale rendaient cette mesure particulièrement difficile à appliquer et à faire respecter. Les attitudes et gestes spontanés de convivialité et de proximité reprenaient vite le dessus, faisant fi de ces consignes, et seule la découverte ou la déclaration d'un cas contagieux touchant un voisin de palier ou une connaissance proche faisait prendre conscience de la dangerosité du moment.

Néanmoins, dans un avis publié le 16 mars 2020, le Conseil scientifique Covid-19 constatait l'échec manifeste des mesures dites de distanciation sociale, et formulait d'autres préconisations, à savoir :

- pour la population métropolitaine dans son ensemble, la mise en œuvre rapide d'un confinement généralisé strict sur le modèle de l'Italie, mis en place au niveau national sur l'ensemble du territoire français, avec éventuellement des mesures plus strictes dans les zones les plus touchées.
- pour les personnes les plus fragiles, conformément à l'avis émis le samedi 14 mars 2020 par le Haut Conseil de la Santé publique, des recommandations permettant d'assurer une protection maximale pour ces personnes. Ces recommandations comportaient des mesures d'exclusion concernant tous les établissements hébergeant des personnes à risque de forme grave de Covid-19 (hébergement de personnes âgées dépendantes, hébergement de personnes handicapées, hébergement de personnes précaires), un confinement total à domicile pour les personnes fragiles non hébergées dans des établissements spécialisés et des mesures spécifiques à mettre en œuvre pour les personnes précaires. L'exclusion signifiait en l'occurrence que les personnes contaminées par le Covid-19 seraient soustraites à la vie en collectivité et transférées dans des hôtels ou des villages-vacances, comme cela a été ponctuellement pratiqué.

Durant cette période d'incertitude et de confusion, un climat complexe s'est installé entre les requêtes de résidents qui s'estimaient peu ou pas pris en compte, des responsables qui déclaraient faire ce qu'ils pouvaient avec les faibles moyens dont ils disposaient et des autorités sanitaires qui se dédouanaient en affirmant leur prise en compte des risques divers encourus par la population, et particulièrement par les personnes fragiles et vulnérables, indépendamment de leur lieu de vie. Dans tous les cas, la protection des publics des foyers restait conditionnée par la mise en œuvre des recommandations suivantes (cellule de crise Covid-19, avril 2020) :

- un *dépistage systématique en FTM*, pour protéger ceux qui n'étaient pas atteints et orienter ceux qui l'étaient sur les sites de desserrement ;
- la possibilité *d'assurer* le confinement en orientant de manière effective les personnes vers les centres d'hébergement spécialisés ;
- la possibilité de les protéger en leur faisant bénéficier *des chambres d'hôtels* dans les territoires où les sites de desserrement ne permettent pas leur accueil
- la fourniture *d'équipements de protection individuelle, de kits hygiène et d'autres éléments permettant de protéger* salariés et résidents, pour assurer une présence minimum dans les Foyers de Travailleurs Migrants (FTM) ;

- la fourniture de *tickets services pour disposer de linge jetable* ;
- la mobilisation des équipes mobiles soignantes *dans des délais plus rapides* que ceux ordinairement pratiqués, afin de passer régulièrement sur les sites pour évaluer les besoins, rassurer les personnes et orienter les malades le cas échéant ;
- la continuité de service des *aides à domiciles* (infirmiers, repas, etc...)
- la non-rupture des droits sociaux et de ceux liés *au titre de séjour*.

Toutes ces dispositions étaient tributaires de l'engagement des moyens de l'État et de ses services de santé (Agences Régionales de la Santé), mais il était à craindre que ce qui paraissait pertinent sur le papier le serait beaucoup moins dans la pratique, par l'insuffisance des moyens déployés.

4. Autopsie d'un confinement

Les mesures barrières déployées n'ont pas suffi à réduire suffisamment la circulation du virus et c'est dans leur prolongement, face à une situation épidémique toujours incontrôlée, qu'une première mesure de confinement généralisé sur deux mois (mars-avril 2020) a été prise. Au mois de février 2020, la France ne comptait encore que quelques cas de ce qui était désigné par le coronavirus. Néanmoins freiner la propagation du virus semblait de plus en plus illusoire et le pays devait se préparer au passage au stade inexorable de l'épidémie.

Début mars, les échos venant de l'Italie, premier pays européen meurtri par l'épidémie et dans lequel on comptait déjà les morts par milliers, n'étaient guère rassurantes. Les projections épidémiologiques en France étaient de plus en plus alarmantes et le rempart des gestes barrières semblait dérisoire pour freiner l'épidémie. Dès lors la décision fut prise de fermer crèches, écoles, collèges, lycées, universités, mais aussi les gymnases, les bars, les restaurants et les discothèques (ainsi que tout établissement accueillant du public, tels que les lieux culturels) et de confiner la population. Ainsi, le 17 mars 2020, la France entière a été mise « sous cloche » et le pays a connu un arrêt sans précédent de ses activités, notamment économiques.

Tableau 2 : Chronogramme des trois périodes de confinement en France (2020-2021)

17 mars	avril	11 mai	30 octobre	novembre	15 décembre	3 avril	3 mai
2020	2020	2020	2020	2020	2020	2021	2021

La vie sociale s'est ainsi trouvée réduite au strict nécessaire, avec la fermeture des lieux publics (hors commerces alimentaires) et une circulation réduite à minima et fortement réglementée, une attestation de déplacement étant rendue obligatoire pour circuler.

Pour les résidents en foyer, le confinement a privé les plus âgés des rares sorties régulières qu'ils effectuaient. En raison de la fermeture des lieux de culte, ils ne pouvaient plus se rendre aux différents offices de la prière. Les marchés hebdomadaires, lieux de rencontres et d'échanges par excellence pour ce public, étaient également fermés.

Le choix de s'attarder, dans cette contribution, sur la première période du confinement de mars-avril 2020 se justifie à plus d'un titre. D'abord, cette période a constitué une première en matière de politique publique sanitaire avec ses retombées et son impact social, économique et même politique. Ensuite, ce choix se justifie par l'impact psychologique que ces mesures ont produit sur la population des foyers, sommée de s'enfermer et de réduire ses interactions sociales, pour ne pas dire de renoncer totalement à toute vie publique en restant enfermée chez elle. Isolement, enfermement, absence de contact avec le monde extérieur sont devenus les marqueurs de la vie quotidienne, doublés d'une effroyable peur qui a touché tout le monde. Les visites sont devenues impossibles et même la continuité des soins, pour certains malades, a été bouleversée, voire interrompue. La fracture numérique a été durement ressentie et l'exemple le plus significatif a été celui des attestations dérogatoires nécessaires pour sortir. Ne disposant ni d'ordinateurs, ni de connexion internet, les résidents des foyers ne pouvaient se procurer ces sésames devenus indispensables au moindre déplacement. Cette situation a entraîné une foule de petits « trafics » qui ont fait l'affaire des gérants de téléboutiques, mais même dans ce cas de figure, il fallait trouver une âme charitable pour remplir ces formulaires de sortie.

Même si ce que nous avons présenté jusqu'ici sur la vie quotidienne et l'impact des mesures publiques concerne la singularité d'une population et de son environnement, il n'est pas excessif de rapprocher tout cela des difficultés d'ensemble que le pays a connu. Il est dès lors intéressant d'apprécier le bilan d'étape de la Mission indépendante qui a été mise en place pour évaluer la stratégie nationale sur cette période (Didier Pittet, Laurence Boone, Anne-Marie Moulin, Raoul Briet, 2020).

Les premiers constats de la Mission mettent en évidence des défauts manifestes d'anticipation, de préparation et de gestion de la pandémie. La Mission souligne ainsi le déclin progressif du degré de priorité accordé à la prévention des pandémies au cours de la dernière décennie, concourant à une moindre préparation et vigilance au risque. La dynamique de l'épidémie a pris de vitesse tant les systèmes de surveillance sanitaire que les entités chargées de l'anticipation et du déploiement des contre-mesures. Le retard d'appréciation a été d'autant plus pénalisant que la croissance du nombre des hospitalisations s'est avérée exponentielle.

La disponibilité des masques a pâti des hésitations sur leur doctrine d'emploi et de graves insuffisances en matière de gestion. Pour sa part, la capacité de tests a souffert initialement d'un retard dans leur déploiement à grande échelle. Aujourd'hui, plusieurs questions se posent : la stratégie de priorisation, les délais de restitution des résultats et leur utilisation opérationnelle en vue du contrôle de l'épidémie (traçage, isolement). Enfin, la communication gagnerait à être améliorée. La confiance dans les autorités a été ébranlée au début de la crise par les polémiques sur les masques puis, dans une moindre mesure, sur les tests. Les changements du discours officiel sur leur emploi ont conduit à ce qu'il soit perçu comme contradictoire par une partie de la population.

En résumé, ce qui s'est tramé dans cette situation complexe et à responsabilités multiples, c'est une sorte de réaction en chaîne : les résidents ou leurs représentants ont fait état de leurs inquiétudes et de leurs besoins auprès des responsables directs

de leur cadre de vie et ces derniers en ont appelé à l'Etat pour les doter de moyens conséquents afin de répondre aux usagers.

5. Une mort frustrée entre réglementations et rituels

Ce chapitre appelle une triple analyse : d'abord la lecture de la part importante des décès chez les populations natives de l'étranger et notamment chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Ensuite, il nous paraît important d'examiner les mesures sanitaires relatives à la gestion des décès et l'organisation des funérailles des personnes décédées du Covid-19. Enfin, nous esquisserons quelques éléments concernant les rituels funéraires et les lieux de sépulture.

Pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, le nombre de décès a fortement augmenté en France, avec des différences marquées selon le pays de naissance des personnes décédées.

Tableau 3 : Décès des étrangers en Ile de France et dans la France entière entre 2019 et 2020

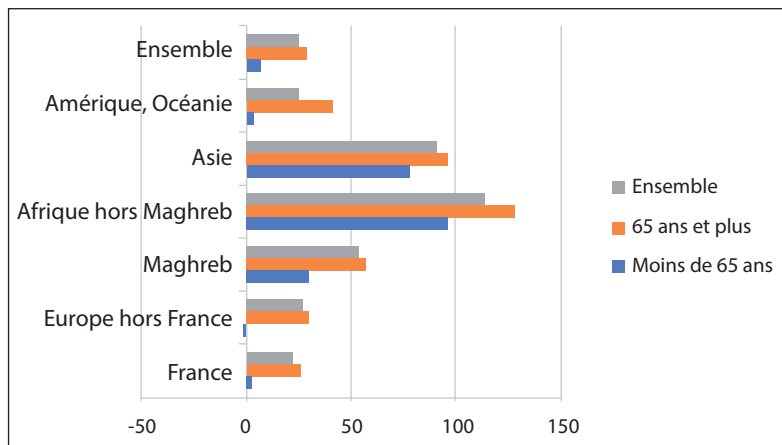
	Ile de France		France	
	Nombre de décès 2019	Nombre de décès 2020	Evolution 2020/2019 en %	Evolution 2020/2019 en %
France	9.379	16.686	78%	22%
Europe hors France	920	1.695	84%	27%
Maghreb	1.250	2.925	134%	54%
Afrique hors Maghreb	404	1.289	219%	114%
Asie	346	933	170%	91%
Autres pays (Amériques, Océanie)	118	271	130%	25%
Ensemble	12.417	23.799	92%	25%

Source : INSEE, Focus, 2020

Toutes causes confondues, les décès en mars et avril 2020 de personnes nées à l'étranger ont augmenté de 48% par rapport à la même période en 2019, contre +22% pour les décès de personnes nées en France. La hausse a été la plus forte pour les personnes nées en Afrique (+54% pour les décès de personnes nées au Maghreb, +114 % pour celles nées dans un autre pays d'Afrique) ou en Asie (+91 %) (Tableau 3).

Il ressort aussi des données statistiques disponibles concernant les personnes nées à l'étranger, que la tranche d'âge des 65 ans ou plus a été durement touchée par les décès dans *la période de mars-avril 2020* et ce en comparaison avec la même période de l'année 2019. (Graphique 1). Ainsi les décès des personnes natives du Maghreb ont augmenté de presque 60% et les décès des personnes nées en Afrique hors Maghreb ont augmenté de manière vertigineuse de plus de 120 %. Et de manière continue, le nombre des décès imputés à l'épidémie n'a cessé d'augmenter (Tableau 3) malgré la période de confinement généralisé durant les mois de mars et d'avril 2020.

Figure 1 : Évolution du nombre des décès entre mars-avril 2019 et mars-avril 2020 en fonction de l'âge, par pays de naissance



Source : INSEE, Focus, 2020

Depuis février 2020, la législation funéraire est devenue un champ juridique complexe tributaire de l'évolution de l'épidémie et des décès qui ne cessent d'augmenter, mettant à forte contribution les professionnels du funéraire. Une législation funéraire s'en trouve alors marquée ou plus exactement partagée entre rigidité et assouplissement, entre obsession hygiéniste face à un risque éventuel de contamination et ouverture et compassion pour des familles endeuillées de plus en plus dépossédées ou empêchées de célébrer leur mort ou de leur rendre les derniers hommages. Le caractère mondial de ce décompte macabre des gens emportés par l'épidémie a mis en relief le rôle d'un acteur social devenu incontournable, les agents des pompes funèbres.

Le caractère mondial du phénomène a été l'occasion pour l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS 2020) d'insister sur le rôle de ces acteurs et l'adaptation de leurs pratiques. Ainsi :

- les agents de santé ou le personnel mortuaire chargé de préparer le corps (lavage du corps, coiffage des cheveux, coupe des ongles, ou rasage) doivent porter un Equipement de Protection Individuel (EPI) approprié, conformément aux précautions standard (gants, blouse jetable imperméable [ou blouse jetable avec tablier imperméable], masque médical, protection oculaire) ;
- Si la famille souhaite uniquement voir le corps et ne pas le toucher, elle peut le faire, en respectant les précautions standard en permanence, notamment l'hygiène des mains. La consigne claire de ne pas toucher ou embrasser le corps est donnée à la famille ;
- L'embaumement n'est pas recommandé, afin d'éviter de trop manipuler le corps ;
- Les adultes âgés de plus de 60 ans et les personnes immunodéprimées ne doivent pas avoir d'interactions directes avec le corps.

Les avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Différents avis ont accompagné l'adaptation des rituels funéraires en temps de Covid-19 et ont cherché à concilier la dignité due aux défunts, le respect des familles et les exigences sanitaires impérieuses.

Le 18 février 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), saisi par la Direction générale de la santé (DGS), a préconisé une mise en bière immédiate en cas de présomption de Covid-19, l'interdiction des soins de thanatopraxie et le placement du défunt dans une housse hermétique.

Le 24 mars 2020, alors même que les consignes et gestes barrière se renforçaient dans le pays, les experts ont changé d'avis et étendu le délai de mise en bière (pas de mise en bière immédiate et transport du corps vers une chambre funéraire autorisée). Ils ont également déclaré qu'il était possible d'ouvrir la housse de protection sur 5 à 10 cm, au niveau du visage. Ils ont aussi autorisé les toilettes rituelles. Le secteur du funéraire, par les voix des représentants des trois fédérations professionnelles (Union du pôle funéraire public, Fédération française des pompes funèbres, Confédération des professionnels du funéraire et de la marbrerie), s'est inquiété de cet avis dans une lettre adressée au Premier ministre datée du 27 mars. Les nouvelles préconisations représentaient, selon elles, un risque important, alors même que toutes les structures funéraires n'avaient pas accès aux protections adaptées.

Le 2 avril, le Haut Conseil a rétabli la consigne de mise en bière immédiate et interdit à nouveau la toilette mortuaire. Ces avis successifs et contradictoires du HCSP ont posé la question de la mise en œuvre des directives nationales et de leur compréhension au niveau local, avec la possibilité qu'elles provoquent des inégalités territoriales. De plus, ces recommandations à l'usage des professionnels ont été rédigées sans consulter les opérateurs funéraires, ni même le Conseil national des opérations funéraires (CNOF), instance consultative placée auprès du ministre de l'Intérieur.

Les décrets encadrant les rites et pratiques funéraires

L'état d'urgence sanitaire institué par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 a autorisé le pouvoir réglementaire, sur le fondement des articles L. 3131-15 à L. 3131-17 du Code général des collectivités territoriales, à prendre des mesures dérogeant au droit commun, afin de lutter contre la propagation du Covid-19.

Différents décrets ont adapté les rituels funéraires en temps de Covid-19 et ils ont tous été scrupuleusement communiqués par la Direction générale des collectivités locales (DGCL), entraînant un va-et-vient d'informations inédit entre les collectivités et le milieu du funéraire.

Les opérations consécutives au décès

Le décret n°2020-293 du 23 mars 2020, actualisé par le décret n°2020-497 du 30 avril 2020, prévoit que les défunts atteints ou probablement atteints du Covid-19 au moment de leur décès doivent être *mis en bière dans les plus brefs délais et ne doivent donc pas être transportés hors cercueil du lieu de décès au lieu de sépulture.*

Le décret n° 2020-384 du 1er avril 2020, complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, stipule que les défunts, quelle que soit la cause du décès, *ne peuvent pas faire l'objet d'une présentation en chambre funéraire (loi n° 93-23 du 8 janvier 1993), ni de toilette funéraire, ni de soins de conservation*, aussi appelés thanatopraxie. Le décret n° 2020-497 du 30 avril 2020 *réautorise les soins de conservation et la pratique de la toilette mortuaire pour les défunts ni probables, ni porteurs du Covid-19.*

Le décret n° 2020-548 du 11 mai 2020 et le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 maintiennent *l'interdiction des soins de conservation et la toilette mortuaire pour les personnes atteintes ou probablement atteintes du Covid-19*, mais *autorisent les soins post-mortem* (toilette de propreté, obturation des orifices, habillage) s'ils sont réalisés par un professionnel de santé ou un thanatopracteur.

Sur le choix du mode de sépulture, il est rappelé que la volonté du défunt, ou, à défaut, de la personne qui pourvoit aux funérailles, doit être respectée.

Conformément à l'article 3 du décret n° 2020-352 du 27 mars 2020, le *délai d'inhumation et de crémation prévoit un allongement de 6 à 21 jours*, qui n'est plus conditionné à l'accord du préfet.

L'organisation des cérémonies funéraires

La tenue des cérémonies funéraires est autorisée, mais le décret n° 2020-545 du 11 mai 2020 adapte leur déroulement. Il autorise les *regroupements allant jusqu'à 20 personnes, personnel funéraire compris*, dans les établissements de culte ou en cimetière, toujours dans le respect des règles de distanciation physique. À compter du 11 mai 2020, les cimetières sont à nouveau ouverts au public. Les crématoriums, fermés au public pendant le confinement, n'ont pas pu accueillir de cérémonie, situation d'autant plus compliquée qu'il n'existe pas d'autres lieux où réaliser celle-ci, si elle est civile et non religieuse. La lecture combinée des articles 3 et 47 du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 *lève les interdictions de rassemblement de plus de 10 personnes dans les crématoriums et funérariums*, dans les établissements de culte et dans le cadre des cérémonies funéraires organisées hors des établissements recevant du public.

L'option du dépositaire

Un décret n° 2020-352 du 27 mars 2020, portant adaptation des règles funéraires en raison des circonstances exceptionnelles liées à l'épidémie de Covid-19, *a autorisé la mise en place de « dépositaires », permettant la conservation temporaire de cercueils*, en attente de la fin du confinement pour organiser les obsèques. Ce dépôt ne peut pas être supérieur à 6 mois. La question du dépôt provisoire s'est posée, notamment dans le cas des personnes dont le corps ne pouvait pas être rapatrié au pays, qu'il ait été ou non infecté par le Covid-19. Ainsi lorsque la saturation des équipements destinés au dépôt des corps avant et après la mise en bière ne peut être évitée, le préfet peut réquisitionner, au titre de l'article 50 du décret 2020-663 du 31 mai 2020, un lieu qui permet la poursuite des opérations funéraires faisant office de morgue.

Dans la foulée, à la demande de la Préfecture de police de Paris, un *dépositaire faisant office d'une morgue temporaire a été mis en place à Rungis* début avril

2020 pour accueillir les corps qui ne pouvaient être stockés par les services funéraires.

Quoiqu'ayant connu un précédent lors de la canicule de 2003 qui avait compté de très nombreux décès pour lesquels s'était posé un problème de « stockage » avant de leur trouver une sépulture, cette initiative a provoqué une vive émotion parmi les familles endeuillées. C'est la gestion des lieux par un opérateur (leader des services funéraires), qui a été critiquée. Le temps de recueillement auprès d'un défunt y était limité à une heure et la prestation facturée (159 euros de frais d'admission et de séjour, 35 euros par jour supplémentaire après le dépassement du délai réglementaire de 6 jours, et 55 euros pour se recueillir auprès du proche).

Le cas particulier du transport international ou rapatriement

Lorsque le corps qui doit être rapatrié est celui d'une personne atteinte ou probablement atteinte du Covid-19, et que celui-ci fait l'objet d'une mise en bière immédiate, le défunt doit être mis en bière dans un cercueil hermétique. Par ailleurs, cette question du rapatriement des défunts a constitué une vraie difficulté pour les familles qui ont décidé d'enterrer un défunt dans son pays d'origine. La fermeture des frontières au Maroc a rendu impossible le rapatriement, à plus forte raison lorsqu'il s'agissait de défunts décédés du fait du Covid-19. Seule la Turquie acceptait le rapatriement de tous les défunts, y compris celles et ceux décédés de la Covid-19.

Très attachées à l'espoir qu'un défunt trouve le repos éternel dans son pays, certaines familles se sont engagées vers des « séjours temporaires » de la dépouille d'un proche dans des chambres funéraires. Pour donner suite aux protestations du personnel funéraire, le gouvernement a acté par un arrêté fin mars 2020 une mesure exceptionnelle autorisant à différer jusqu'à six mois l'inhumation ou la crémation des défunts.

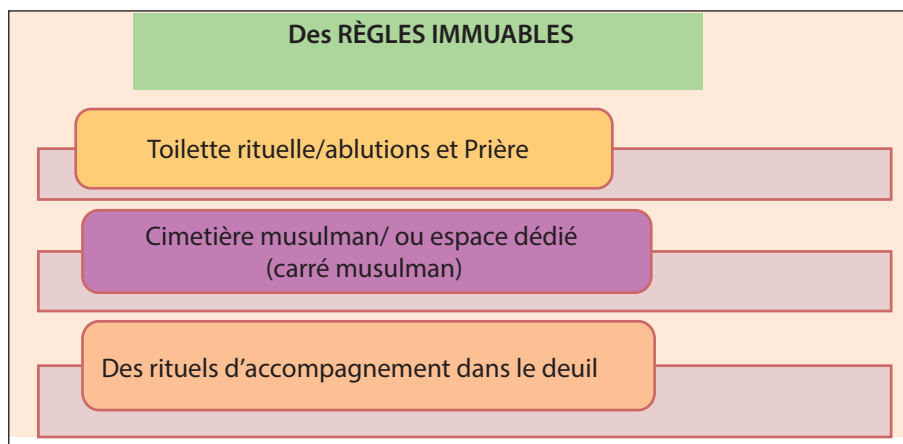
D'autres plus résignées, ou au nom des considérations intimes et familiales, ont accepté de donner une sépulture locale à leur défunt mais dans le for intérieur de nombreuses familles le désir d'un retour au pays est toujours perceptible. Par ailleurs il convient de souligner que lorsqu'il s'agit de personnes indigentes pour lesquelles il faut solliciter la prise en charge des frais d'obsèques et de rapatriement aux autorités marocaines, les procédures et les instructions des dossiers d'aide sont longues et parfois mêmes décourageantes.

Nous n'avons aucune statistique fiable sur le nombre exact des défunts pour lesquels on souhaite ou envisage un rapatriement si cela devenait possible avec l'ouverture des espaces aériens, mais il nous était déjà connu par des enquêtes antérieures que les immigrés venus d'États membres de l'Union européenne souhaitait majoritairement être enterrés en France (c'est le cas, par exemple, des deux tiers des Espagnols et des trois quarts des Italiens), tandis que les personnes originaires du continent africain préfèrent généralement être inhumées dans leur pays d'origine : près de 60 % des immigrés maghrébins et 45 % de ceux issus d'Afrique subsaharienne feraient ce choix. 68 % des Turcs inclineraient également en faveur du rapatriement de leur corps (Jacquat, Bachelay, 2013).

Les répercussions sur les funérailles musulmanes ?

S'agissant de cette même période de référence (mars-avril 2020), dans la mesure où le personnel funéraire ne pouvait pas être au contact des défunts, la communauté musulmane a dû renoncer à la toilette mortuaire. Pour la remplacer, les « officiants » proposaient des ablutions « sèches » après la mise en bière, consistant à passer une pierre au-dessus du corps, à travers la housse mortuaire hermétiquement fermée. Seules deux personnes étaient autorisées à assister à la mise en bière et à ce rituel. En outre, en raison de la fermeture des mosquées, il n'était pas possible d'y célébrer la prière des morts.

Figure 2 : Schéma des standards observés dans la tradition musulmane



Ainsi, la mort met en évidence des dysfonctionnements qui sont vécus comme autant d'agressions que de transgressions. L'agression est ressentie devant toutes les restrictions qui empêchent des célébrations ritualisées et à forte connotation et valeurs religieuses. La transgression est contenue dans ce sentiment de manquement aux derniers devoirs vis-à-vis d'un défunt ou d'une mort accompagnée hors des normes traditionnelles. Cette situation n'est pas sans rappeler une déclaration prémonitoire de Louis-Vincent Thomas, qui disait que « l'homme dans nos sociétés est privé de sa mort (...) les funérailles et les rites du deuil sont escamotés, les cadavres se font encombrants. » (Thomas, 1975).

Aligné ou rangé à l'avis du Haut Conseil de Santé Publique, le Conseil Français du Culte Musulman (CFCF, 2020) apporte dans une contribution quelques éléments de réponse en direction des populations musulmanes sur plusieurs points. Il justifie d'abord son accord avec l'avis concernant le risque de contamination encouru par le personnel funéraire. Ainsi, il déclare que :

- *S'agissant des corps des personnes décédées par suite d'une infection par Covid-19, « il faut d'emblée préciser que le protocole préconisé par le HCSP laisse très peu de place à l'intervention du personnel funéraire avant la mise en cercueil du défunt. En effet, de nombreuses manipulations, comme le port de combinaison protectrice et son retrait, nécessitent une formation et l'exécution de protocoles précis. En général le personnel de santé y est*

formé contrairement au personnel funéraire. Il faut donc prendre en compte les recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique qui sont de bon sens et ne s'opposent nullement aux dispositions du droit musulman qui, tout en respectant la dignité du défunt, donnent naturellement la priorité à la santé des vivants » (CFCM, 2020).

Dans ce même avis, le CFCM, fournit des explications et des précisions relatives à la doctrine musulmane :

- S'agissant des ablutions (toilette mortuaire)

Le cas du lavage mortuaire d'un défunt décédé par une maladie contagieuse a été exposé il y a quelques années avec la maladie SARS. Des savants ont répondu à ce sujet en se basant sur les principes et fondements du droit musulman dont voici quelques éléments :

- En cas d'impossibilité du lavage, on passe au versement de l'eau sur le corps. En cas d'impossibilité du versement de l'eau, il faut faire les ablutions sèches (*tayammum*).
- Certains savants considèrent que le *tayammum* n'est pas un substitut au lavage obligatoire, étant donné que le lavage est instauré pour le nettoyage et non pas pour la pureté rituelle (*tahâra*). Selon eux, le défunt peut être enterré sans lavage ni *tayammum*.
- Ainsi, si les médecins experts interdisent le contact avec le défunt, y compris pour le lavage et le *tayammum*, il est possible de prier sur le défunt directement sans lavage ni *tayammum*.
- Dans les maladies contagieuses, la nécessité de préserver les laveurs aboutit à l'exemption de l'obligation du lavage mortuaire. Mais cette exemption se restreint aux limites de ladite nécessité. Ainsi, les médecins experts définissent les limites dans lesquelles il est permis à quelqu'un de laver le défunt infecté. Il faut aussi que les laveurs soient familiers des mesures de précautions et ne les prennent pas à la légère.

- S'agissant de la prière mortuaire (Salat Janaza)

- La prière mortuaire pourra avoir lieu directement dans le cimetière, en respectant les consignes de sécurité et de prévention concernant les rassemblements et concernant aussi l'entretien du corps du défunt.
- La prière pourra se faire, si la situation l'exige, *sur la tombe après l'enterrement*.

-Des lieux de sépulture encore insuffisants

Si les rituels de la toilette ou de la prière ont pu supporter soit les contraintes soit les arrangements, il n'en va pas de même pour la question du lieu de la sépulture en raison de la charge affective qui lui est liée. Pourtant, il s'agit d'une revendication ancienne que cette circonstance a mis au-devant de l'actualité. En effet, au travers de trois circulaires (celle du 28 novembre 1975, du 14 février 1991 et du 19 février 2008), le ministère de l'Intérieur relève la place croissante qu'occupe la religion musulmane en France et, par conséquent, l'acuité du problème de la conciliation du mode de funérailles des défunts de confession islamique avec la législation

française applicable en la matière (La Gazette des communes, 2016). Décalées dans le temps, ces circulaires présentent des caractéristiques communes :

- elles prennent acte de la demande de plus en plus affirmée concernant les lieux d'enterrement des populations de confession musulmane ;
- elles rappellent le caractère neutre, public et laïque des lieux de sépulture ;
- elles incitent les maires à répondre favorablement à la demande de création de carrés musulmans si le besoin s'en fait sentir dans leur commune ;
- elles suggèrent des regroupements confessionnels de fait, mais sans préjudice pour le respect de la loi sur la neutralité des cimetières.

Aussi, il peut paraître paradoxal de revendiquer des lieux de sépulture et en même temps de plaider pour que le rapatriement d'un défunt dans son pays d'origine soit facilité, nous l'avons vu particulièrement pour les personnes très attachées au Maroc. Nous pensons que cette contradiction tient compte du fait que de nombreuses familles se sont définitivement qu'il s'agit là d'un dilemme que vivent bon nombre de familles partagée en permanence entre enracinement en France et attachement au pays d'origine.

De plus, les autorités religieuses justifient la possibilité pour un enterrement en France (lieu de décès) par un renvoi à une pratique du temps du Prophète d'enterrer les personnes dans la région où elles sont mortes et le plus rapidement possible (juste après la prière mortuaire). Or, dans notre pays, la France, nous avons déjà des cimetières musulmans et des carrés musulmans. Par conséquent, il est inutile et inapproprié de procéder au rapatriement du corps dans le pays d'origine, notamment dans ce cas précis de pandémie et au vu des difficultés occasionnées.

Cependant, la France ne compte encore aujourd'hui que quelques 300 « carrés musulmans » dans les cimetières communaux de l'hexagone, qui sont au nombre de 35 000. Ces carrés ne sont qu'une « largesse » ou « un arrangement de fait » concédé aux populations de confession musulmane ; ils sont sans fondement juridique parce qu'incompatibles avec la neutralité des lieux d'enterrement qui ne peuvent pas être confessionnels. Ce caractère dérogatoire, qui ne repose que sur des circulaires du ministère de l'Intérieur et des Cultes (CFCM, 2020), laisse ainsi toute latitude aux maires des communes de l'accepter ou non. En ce sens, le Conseil français du culte musulman a demandé dans un communiqué de « ne pas ajouter à la douleur des familles, la souffrance de ne pas pouvoir honorer leurs morts et s'adressant aux maires des communes, il leur demandait qu'ils prennent leurs responsabilités face à la souffrance et à la douleur de ces familles qui ont perdu un être cher et qui se trouvent en grande difficulté pour inhumer leurs défunts ».

Cette question n'avait pas échappé à l'intérêt de la mission d'information concernant la situation des personnes âgées immigrées dès 2013 (Jacquat, Bachelay, 2013). Ainsi, le rapporteur de la mission, le député Alexis Bachelay, avait plaidé dans le rapport final pour : « la publication d'une nouvelle circulaire du ministre de l'Intérieur, ayant pour objet de réaffirmer et de compléter les circulaires de 1975, 1991 et 2008. Il s'agirait de rappeler aux maires, qui assurent

en application des articles L. 2213-8 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la police des funérailles et des cimetières, la nécessité de créer des regroupements confessionnels de fait en nombre suffisant après avoir procédé à l'évaluation des besoins à l'échelle des communes ou des intercommunalités ». (*idem*).

Avoir une sépulture ou donner une sépulture à un proche de confession musulmane, peut être considéré comme un indice d'enracinement, cependant il faut souligner la fragilité juridique qui l'accompagne en l'absence d'une loi encore impossible parce qu'elle supposerait la refonte du principe de séparation de l'Église et de l'Etat. Quoiqu'indirectement, cette fragilité juridique s'ajoute à des considérations sociales, familiales et intimes qui expliquent aujourd'hui encore la part très importante des rapatriements des dépouilles des défunts vers les pays d'origine.

Dans le prolongement de cette question du lieu de sépulture en France, un autre souci et une autre appréhension demeurent entiers et font question. Il s'agit de la question des sépultures en déshérence, de la reprise des concessions lorsqu'elles arrivent à terme et ne sont pas renouvelées, et celle du devenir des restes des défunts. Une mission confiée aux sénateurs Jean-Pierre Sueur et Jean-René Lecerf a donné lieu à un rapport qui revient sur ce point sensible concernant les musulmans enterrés dans des « carrés » en France (Sueur, Lecerf, 2005-2006).

En effet, la question épineuse de la reprise des concessions, qui constitue une inquiétude majeure, demeure entièrement posée quant au devenir des restes des corps. Si les auteurs du rapport considèrent que la reprise des concessions en déshérence ou non renouvelées est une nécessité, ils préconisent que les communes doivent *garantir le droit, pour toute personne qui le souhaite, que ses restes ne donnent jamais lieu à crémation, ce qui implique la création de deux ossuaires (Article L2223-4 du code général des collectivités territoriales). Cet élément est tout aussi fort comme inquiétude et comme appréhension que le souhait d'un repos éternel dans un carré confessionnel.* (Sueur, Lecerf, 2005-2006).

-Quel deuil pour quel apaisement ?

Meurt toujours mal qui meurt loin de sa terre natale, loin de ses origines, loin de sa culture et en l'absence de ces rituels qui posent le mort ou la mort dans son univers et facilitent surtout le retour à la vie. En cette période d'épidémie jugée à l'aune des différentes décisions prises concernant la mort, et en raison des contraintes imposées pour accompagner les morts, il est manifeste que les familles ou les proches qui ont perdu quelqu'un n'ont pas pu ni entamer, ni faire correctement le deuil de sa disparition. Il y avait dans le vécu de ces instant toutes les conditions pour un deuil traumatique (Bacqué, 2020)

On a assisté en ce sens à l'émergence d'expressions qui témoignent de ce manque (Châtel, Hébel, Mathé) : on parle de « deuil frustré » ou de « deuil empêché ». Ces expressions témoignent du fait que la mort est un processus complexe qui ne s'arrête ni ne s'achève par la seule mise en terre, mais qu'il englobe nécessairement l'apaisement des vivants. Celui-ci est un processus qui repose lui aussi sur des éléments propres. Or, force est de constater que dans le contexte de cette pandémie, les éléments constitutifs d'un deuil réussi ont été perturbés, entamés, modifiés, voire interdits, et la chaîne du funéraire a été profondément affectée.

La reprise ou l'analyse méthodique de chacun des éléments constitutifs du deuil, à la lumière des restrictions imposées par cette pandémie, montre clairement l'intensité d'une souffrance intime qui a été infligée à ceux qui ont perdu des proches et dont ceux-ci se remettront (ou non) un jour avec tout un travail qui restera à faire :

- les personnes endeuillées ont été dans *l'impossibilité d'accompagner le proche décédé de la Covid-19 dans ses derniers instants*, en raison des risques de contamination, ce qui a occasionné dans bon nombre de cas une mort solitaire ;
- *ces personnes n'ont pas pu voir le corps du défunt, mis en bière immédiatement* en raison de règles sanitaires strictes, ce qui a rendu la mort et le mort invisibles.
- *les funérailles, comme acte social et hommage adressé au défunt*, ont été largement perturbées dans leur fonctionnement, interdits puis limitées à quelques personnes.
- *les règles strictes de distanciation physique pendant et après les funérailles*, associées au confinement, ont empêché les réunions, n'ont pas permis aux personnes endeuillées de se témoigner des gestes d'affection, des embrassades, ou même de s'apporter le soutien nécessaire dans cette situation difficile.

Chaque civilisation imprime ses propres marques à la mort dans une continuité sociale, culturelle et religieuse qui opèrent par ailleurs comme des référents identitaires incontournables et atemporels. Malheureusement « *Notre société découvre une difficulté déjà malheureusement expérimentée au XXème siècle (...) une mort réduite à des données chiffrées, des défunts privés d'accompagnement social, un processus du deuil malmené par la brutalité de l'épidémie et des contraintes sanitaires* ».

Conclusion

Ce texte est probablement une première esquisse de l'impact de l'épidémie sur les personnes âgées immigrées avec ses limites dictées par le climat que l'épidémie a imposé en France. Son choix de centrer le regard sur une population vulnérable et fragile, sur ses conditions de vie, sur ses attentes, sur ses angoisses n'avait qu'un seul objectif : la rendre visible. Telle démarche que nous entreprenons par ailleurs depuis longtemps pour rendre compte de ce que nous appelons « la vieillesse malheureuse » de ceux et celles qui sont souvent en attente de plus d'attention, plus de prise en compte de leurs problèmes et autant de solutions appropriées pour leur faciliter la vie dans leur vieux jour.

Si la gestion de la pandémie a imposé des règles générales dictées par l'urgence et devant la gravité du moment, nous pensons que dans le cas précis des populations âgées immigrées des foyers, certaines mesures auraient pu être appliquées de manière plus appropriée si le cadre de vie de cette population s'y prêtait plus favorablement et si des moyens conséquents ont été mis en place dès les premières alertes pour accompagner cette population.

Par ailleurs, la brutalité ressentie par les mesures concernant la mort, sa gestion et sa célébration est la traduction de ce rapport compliqué qu'entretient la société à la mort. Il a été beaucoup plus question du mourir et d'une mort à éloigner en toute urgence, que des morts eux-mêmes et des familles endeuillées. Or les gens

réclamaient de pouvoir s'acquitter de ces instants selon leurs convictions et selon des pratiques sociales et religieuses très enracinées dans leur comportement. Il va de soi aussi que la question des lieux de sépulture restera entièrement posée et d'actualité aussi longtemps qu'elle ne sera traitée qu'indirectement par des circulaires sans force juridique.

Bibliographie

- Bacqué M.-F., (2020), « La mort réduite à une donnée...l'épidémie de Covid-19 peut-elle modifier les représentations de la mort en France ? » pp. 535-543, *Pandémie 2020, Ethique, société et politique*, Edition du Cerf 2020, 870p.
- CFCM. (2020), « N'ajoutons pas à la douleur des familles, la souffrance de ne pas pouvoir honorer leurs morts », Communiqué du 13 avril 2020.
- Châtel T., Hébel P., Mathé Th. (2016), « Les Français face au deuil », enquête quantitative et qualitative dans le cadre de l'enquête, *Les Français et les obsèques*, CSNAF-CREDOC, 2016.
- Conseil Français du Culte Musulman (2020). *Avis relatif à la prise en charge du corps d'un patient décédé infecté par le coronavirus (Covid-19)* Paris, 17 mars 2020.
- Jacquat D., Rapporteur M. Bachelay A., (2013), *Rapport d'information au nom de la mission d'information sur les immigrés âgés*, juillet 2013.
- La Gazette des communes (2016), *Carrés confessionnels : une gestion bien délicate, analyse juridique*, 31/10/2016.
- OMS, (2020). *Conduite à tenir en matière de lutte anti-infectieuse pour la prise en charge sécurisée du corps d'une personne décédée dans le contexte de la Covid-19*. Orientations provisoires du 24 mars 2020.
- Pittet D., Boone L., Moulin A.-M., Briet R. (2020), *Mission indépendante nationale sur l'évaluation de la gestion de la crise du Covid-19 et sur l'anticipation des risques pandémiques. Rapport d'étape*. Remis en décembre 2020.
- Samaolí O. (1998), « Esquisse autour des derniers moments de la vie et leur accompagnement, Le troisième âge de l'immigration », *Ecarts d'identité*, n°87.
- Sueur J.-P. Lecerf J.-R. (2005-2006),. *Rapport d'information fait au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale (1) par la mission d'information (2) sur le bilan et les perspectives de la législation funéraire*. n° 372 (2005-2006).
- Thomas L.V. (1975), *Anthropologie de la mort*, Editions Payot, bibliothèque scientifique, 1975,540p
- UNAFO (2020), *Note en date du 30 mars 2020 de l'Union Professionnelle du Logement Accompagné*.
- Verdier-Taillefer MH, Gourlet V., Fuhrer R., Alperovitch A. (2021), Neuroepidemiology, Psychometric properties of the Center for Epidemiologic Studies-Depression scale in multiple sclerosis. *Neuroepidemiology* 2001;20(4):262-7.

Chapitre 5

Retour et poly-résidence des retraités marocains

Jordan Pinel

Introduction

Depuis près de 20 ans, il est constaté un fort vieillissement de la population migrante en France (Attias-Donfut et al., 2005) et la population marocaine ne fait pas exception à ce vieillissement : en 1999, plus de 38% des immigrés marocains en France avaient entre 45 et 70 ans (*Ibidem*). Dans cette phase de la vie où la retraite intervient, de nombreux questionnements émergent, notamment sur les choix de localisation pour la vie post-active. Ces dilemmes quant aux lieux de vie, décrits par Abdelmalek Sayad (1999) constituent un enjeu pour des populations qui ont été socialisées dans deux pays et qui ont souvent circulé intensément de part et d'autre de la Méditerranée (Charef, 2003). Ce chapitre va donc s'intéresser aux différents choix, logiques et stratégies qui sont celles de ces retraités, d'un point de vue résidentiel et des mobilités. Quels choix sont opérés par les émigrés à l'aune du vieillissement ?

Les éléments d'analyse mis en avant dans ce chapitre se basent sur les parcours et expériences de 20 retraités marocains ayant travaillé en France la majeure partie de leur vie active. Leurs propos ont été récoltés au cours d'une enquête de terrain effectuée entre 2018 et 2019 dans la région du Souss-Massa, dans le cadre d'une thèse de doctorat en géographie soutenue en 2020 (Pinel, 2020). Ces retraités ont effectué une migration dite « de retour » en devenant résident au Maroc ou sont résidents en France et pratiquent une forme de poly-résidence, en fréquentant à la fois un logement en France et un autre au Maroc de manière alternée, souvent en tant qu'hivernant – c'est-à-dire en passant l'hiver au Maroc et l'été en France. 18 hommes et deux femmes composent l'échantillon d'enquête. Ces deux femmes, ainsi que six hommes, possèdent la double nationalité franco-marocaine par naturalisation. Émigrés en France entre les années 1960 et 1980, ces 20 Marocains étaient ouvriers (8), commerçants et artisans (6) ou employés (3) avant la retraite, et trois autres étaient cadres ou occupaient une profession intermédiaire¹.

Si certains choisissent le retour dans la région d'origine, une alternative à cette réinstallation au Maroc est aussi souvent trouvée dans l'instauration d'une pratique de circulation entre les deux pays dont on peut interroger la pérennité pour des personnes vieillissantes. Au-delà des questions économiques et financières qui limitent les possibilités de déplacement et les choix résidentiels, les différentes stratégies résidentielles et de mobilité mises en place à la retraite par les Marocains immigrés en France reposent en fait sur un triptyque de facteurs qui influent, plus ou moins en fonction de l'âge et de la position dans le cycle de vie, sur ces choix : la recherche d'aménités, les liens à la famille et les enjeux de santé et de couverture sociale. Nous allons en partie suivre ce triptyque dans la progression de

¹ Selon les catégories socioprofessionnelles (PCS) à partir des classifications de l'INSEE.

ce chapitre, en analysant comment la retraite et les projets qui y sont associés sont très liés à la recherche d'aménités, mais aussi aux enjeux familiaux, les retraités cherchant à « couper » de la vie active et à « profiter » d'une retraite qu'ils jugent méritée. Puis, nous aborderons les questions d'insertion sociale qui sont soulevées par une réinstallation dans une région quittée depuis de longues années. Enfin, les pratiques de soins et les enjeux de protection sociale viendront éclairer les projets de ces retraités dont le vieillissement devient un enjeu central.

1. Recherches d'aménités et enjeux familiaux de la migration de retraite

Alors que les migrations de retraite des *baby-boomers* européens ou américains sont souvent montrées comme résultant d'un effet d'une génération plus individualiste que les précédentes (Albou, 1999 ; Putnam, 2000), les émigrés vieillissant en France sont souvent montrés comme mettant d'abord les enjeux familiaux au centre de leurs stratégies résidentielles et des mobilités adoptées (Emsellem, 2007) et donc de leurs préoccupations pour la retraite. Pour les Marocains, c'est souvent un cadre familialiste, parfois injonctif, qui est mis en avant (Leblanc, Pinel, 2020). Dans la littérature, les termes généraux de « rapprochement familial » ou « migration de retour » peinent à montrer la réalité et la diversité des stratégies résidentielles, mais aussi familiales, à la retraite pour les émigrés marocains. Cette littérature semble en tout cas systématiquement exclure les retraités marocains comme pensant la retraite de manière plus individualiste où la recherche d'aménité pourrait être un facteur important dans les choix résidentiels et de mobilité opérés. En tentant de dépasser cette dualité « individualisme » *versus* « familialisme », nous considérons ici que les pratiques de mobilité des retraités révèlent « une position » sociale et résidentielle au sein d'une géographie familiale.

Les géographies familiales, pressions sociales et fonctionnements hérités, ainsi que les positionnements des différents membres de la famille, continuent d'influencer les pratiques à la retraite des Marocains. Mais l'espace de la retraite est également motivé par des logiques plus hédonistes. La part d'individualisme sous-jacente à la migration de retraite en tant que projet individuel est visible dans le discours des retraités et le terme d'hédonisme permet de considérer la retraite comme un moment prévu pour jouir de son temps libre, par la recherche d'aménités. Ainsi, il existe dans les logiques de retraite des Marocains une sorte de « fil conducteur » qui met en avant une tension entre hédonisme et familialisme et qui amène l'élaboration d'espaces de vie de la retraite reliant les lieux qu'ils occupent, leurs pratiques spatiales et leur réseau social.

« Profiter » après la vie active

Avec l'allongement de la vie et la généralisation d'un revenu liée au vieillissement et à la fin de la vie active, la retraite en France ne correspond plus à un simple revenu économique de subsistance, mais a acquis aujourd'hui une valeur plus symbolique qui allie le temps libre à un revenu permettant un repos « mérité » (Albou, 1999). Cette vision est très présente chez les retraités français en migration qui considèrent la fin de la vie active comme un avantage pour « profiter » du temps libre en coupant géographiquement avec le lieu de résidence de la vie active, associé à l'emploi et parfois à la famille (Pinel, 2020). C'est un discours tranché que l'on retrouve également dans les entretiens menés avec les retraités

marocains où l'idée de « finir ses jours tranquillement » est régulièrement entendue. Bien qu'il ait été montré la difficulté de se concevoir comme retraités pour les travailleurs immigrés (Noiriel *et al.*, 1992 ; Sayad, 2001), la pension de retraite peut également être vue comme un facteur d'intégration, gage de la réussite sociale (Attias-Donfut *et al.*, 2005). Cette idée se retrouve parmi les enquêtés rencontrés où la pension de retraite est appréciée et jugée méritée après de nombreuses années de travail en France, souvent marquées par des privations, des conditions de travail parfois difficiles, voire un éloignement des proches. C'est ce qu'explique Hassan, qui considère la retraite comme le moyen de « profiter » :

« Le travail en France c'était dur. Moi j'ai travaillé dans les mines au début. Et après j'ai arrêté et j'ai fait le travail d'usine. C'était compliqué. Il faut faire les 3-8, c'est répétitif, tu es debout... Et puis tu ne gagnes pas beaucoup d'argent. Enfin assez pour vivre avec la famille, mais pas de folie quoi. On rentrait au Maroc en vacances de temps en temps mais c'est tout. Là, maintenant avec la retraite c'est beaucoup mieux. C'est du repos. C'est du repos payé en plus ! Moi depuis que je suis retraité je vis mieux. J'ai plus de temps, je ne me presse pas et je voyage en plus. Et je suis chanceux car j'ai la santé et ma femme aussi. La France a été une bénédiction pour ça. Au Maroc, je n'aurais pas de retraite quasiment, donc je ne pourrais pas profiter. » (Hassan, 69 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien ouvrier).

Nous retrouvons dans ce discours certaines caractéristiques propres aux *baby-boomers* dont les retraités marocains ne font pourtant pas partie. L'hypothèse qui avait été faite dans le cadre de nos travaux de thèse est que certains émigrés marocains ont adoptés quelques codes sociaux de cette génération du *baby-boom* par mimétisme et par l'expérience migratoire dans laquelle ils ont vécue. La part d'individualisme, visible à la retraite, fait partie de ses caractéristiques générationnelles (Albou, 1999 ; Olazabal, 2009). Nous avons pu vérifier cet attrait pour la « vacance » dans le sens où l'entendait Abdelmalek Sayad (2001) à partir des données de l'Enquête Famille et Logements². En effet, près de 75% des populations originaires du Maghreb et d'Europe du Sud et qui fréquentent régulièrement un autre logement à l'étranger déclarent le faire principalement pour les loisirs et les vacances, devant la famille. Cet élément, associé à différents discours sur la retraite entendus, à l'instar de celui d'Hassan, nous pousse à penser que le pays de socialisation et de travail importe particulièrement dans le rapport à la retraite et dans le socle de valeurs et de pratique adoptées après la cessation d'activités liées au travail. Pour l'ensemble des vingt enquêtés, la retraite n'est pas vu comme une « vacance » insupportable, mais à l'inverse, elle a acquis une valeur symbolique synonyme de « récompense ». En outre, une dimension géographique est associée à cette retraite avec la possibilité de « couper » physiquement avec les espaces qui sont liés au travail et à l'immigration pour des lieux liés au repos et donc à la région d'origine. Certains travaux sur la retraite ont montré qu'une coupure géographique nette permet une coupure sociale de la vie liée au travail (Blanché, 2014) et les émigrés marocains n'échappent pas

² L'Enquête Famille et Logements (EFL) de 2011 a été réalisée par l'INSEE en France métropolitaine auprès d'un échantillon représentatif de 360 000 individus de 18 ans ou plus résidant en France. L'enquête s'intéresse à la diversité des familles en France et à leurs pratiques de résidence.

à cette logique. Au contraire, les liens entretenus avec le Maroc tout au long de la vie active permettent de mettre en place aisément cette coupure géographique, de manière définitive par un retour au pays ou provisoirement par des séjours réguliers tout au long de l'année. Et cette « coupure » se justifie par les aménités proposées par le pays d'origine comme l'explique Ahmed :

« Pourquoi je serais resté en France ? Ici il y a tout : le soleil, la vie pas chère, la douceur de vivre... si je veux rentrer voir mes enfants, j'ai juste à prendre un avion pour Paris. Et maintenant ce n'est vraiment pas cher, même pas besoin de prendre le bus comme à l'époque ! J'aurais été un peu idiot de rester dans le froid parisien l'hiver ! » (Ahmed, 73 ans, Marocain, hivernant, en couple, ancien vendeur).

Pour ceux qui pratiquent le va-et-vient, nous évoquons clairement le profil « d'hivernant » –très associé aux Français et Européens dans la littérature – car les calendriers fonctionnent souvent sur les avantages climatiques. Youssef expliquait par exemple que sa motivation à se rendre l'hiver plutôt que l'été au Maroc était le climat beaucoup plus doux qu'en France. Ce raisonnement climatique, il l'applique aussi à son alternance entre ses deux maisons au Maroc : l'une à Tiznit, sa ville d'origine, où il a acheté depuis les années 1990 quand il travaillait en France ; l'autre près d'Aglou, sur la côte, dans un petit village où il a fait construire une maison il y a quatre ans.

Ainsi, étudiés principalement à travers le prisme du champ d'étude des migrations de retour (Berriane, 2000 ; Harrami, 2006 ; Cherti, 2014), les retraités marocains sont peu associés aux motivations héliotropiques de la migration de retraite ou plus largement aux aménités territoriales. Pourtant, deux éléments permettent d'affiner l'approche de ce champ en regardant ces migrations de retour sous un nouveau jour :

- D'abord, si nous considérons le retour – définitif ou temporaire – vers la région d'origine dans sa valeur symbolique de retour « aux sources », il est possible de le considérer comme une forme de migration liée à l'aménité. C'est-à-dire qu'au-delà du retour présent dans la migration, le pays d'origine est choisi car il représente ce qui semble être le plus proche d'une qualité de vie recherchée pour la retraite.

- Ensuite, les retraités dits « de retour » sont certes liés par leur nationalité et lieu de naissance au Maroc, mais ils mettent également en avant des intérêts pragmatiques dans leur choix de résidence à la retraite. Ainsi, les questions climatiques, de qualité de vie, d'enjeux économiques, etc. entrent aussi en considération au moment de choisir le lieu de vie à la retraite.

En gardant en tête ces deux éléments, nous pouvons alors considérer ces retours et les formes de poly-résidence qui y sont associées à une migration d'aménité assez ignorée dans la recherche en sciences sociales, car liée à des migrations comptabilisées et observées uniquement en tant que « retours ». Néanmoins, les choix de lieux d'installation semblent limités dans le discours des retraités marocains : alors que la migration internationale de retraite montre un large panel de destinations pour les retraités, les émigrés marocains n'envisagent pas des lieux tiers pour la retraite.

France et Maroc pour la retraite

Qu'ils soient franco-marocains ou marocains, les retraités émigrés enquêtés évoquent uniquement la France et le Maroc comme lieux privilégiés pour leur retraite. Ainsi, même si l'on décèle des aspects assez hédonistes dans leurs discours – comparables en ce sens à des retraités d'autres nationalités effectuant une migration –, ces derniers changent peu de ce qui a été mis en avant dans la littérature concernant le retour des émigrés dans leur pays (Charef, 2003 ; Cassarino, 2004 ; Petit, 2007 ; Cherti, 2014). Cette orientation vers ces deux pays est clairement visible avec les données de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) qui répertorie les individus retraités en fonction du lieu où est perçue la pension de retraite. Les dernières données obtenues, de 2009, permettent de donner un cadrage statistique sur le retour des Marocains à l'âge de la retraite (Tableau 1). Nous constatons ainsi que seulement 2,45% des femmes et 2,43% des hommes choisissent un pays tiers pour la retraite. La majorité des retraités restent résident en France, malgré une forte disparité de genre : seules 0,9% des femmes retraitées perçoivent leur pension au Maroc, contre 20,55% des hommes. Cette distinction confirme la préférence des femmes à rester dans le pays d'accueil à la retraite comme l'a montré la littérature (El Hariri, 2003).

Tableau 1 : Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par lieu de résidence

Sexe	Femmes			Hommes		
	France	Maroc	Autre	France	Maroc	Autre
Total	96,65	0,90	2,45	77,02	20,55	2,43
	100			100		

Source : CNAV, données du premier trimestre de 2009. Valeurs exprimées en pourcentages sur les effectifs non pondérés.

Lecture : 96,65% des femmes nées au Maroc et pensionnées de la CNAV résident en France, 0,90% au Maroc, et 2,45% dans un autre État. 77,02% des hommes nés au Maroc résident en France, 20,55% au Maroc et 2,43% dans un autre État.

Enfin, les données montrent que l'âge est un paramètre crucial dans la décision du retour définitif au Maroc. En effet, plus l'âge est avancé, plus la part de résidents au Maroc est importante. Elle ne concerne ainsi que 15% des pensionnés de moins de 69 ans, contre plus de 30% pour les plus de 75 ans (Figure 1). Cet écart entre les tranches d'âge est constaté sur le terrain associatif français et s'explique principalement par deux éléments : la poursuite d'une activité salariée en France malgré la liquidation des droits à la retraite pour les jeunes retraités et l'arrêt des va-et-vient entre la France et le Maroc à partir d'un âge avancé (Berhili, 2021).

L'attachement et l'ancrage dans le pays d'origine est toujours présent comme l'explique Hassan qui n'a pas considéré d'autre issue que le retour au Maroc pour sa retraite : « *Qu'est-ce qui donne envie au saumon de remonter le cours d'eau ? D'aller mourir là-bas ! C'est son instinct ! Alors moi c'est mon instinct, je suis né ici, j'ai grandi ici et tout être humain est plus attaché à son enfance qu'à sa*

nationalité, ses origines. » (Hassan, 69 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien électrotechnicien).

Au-delà du pays, c'est la région d'origine qui est plébiscitée pour le retour : 19 des 20 enquêtés rencontrés dans le Souss-Massa en sont originaires. Ils se sont installés dans les environs des lieux de leur enfance, dans lesquels ils sont régulièrement revenus durant leur vie active. Cela vient rappeler les séjours annuels au pays d'origine mis en avant dans la littérature sur l'émigration marocaine en France (Schaeffer, 2001). Tous les retraités sont propriétaires du logement qu'ils fréquentent au Maroc. Trois d'entre eux résident dans un logement dont ils ont hérité des parents. Sept autres possèdent un logement qu'ils ont acheté ou fait construire pendant la période active en France, en préparation de la retraite et il se situe dans la commune d'origine ou dans une commune environnante. Après avoir passé plusieurs séjours estivaux chez leurs parents pendant les premières années de l'émigration, ces retraités ont pu avoir leur propre logement et s'est alors mis en place un « nomadisme prolongé et [une] sédentarisation inachevée » (Pinson, 1999, p.73). Enfin, les neuf derniers enquêtés vivent dans un logement acheté au moment de la retraite, ou quelques années après et qui ne se situe pas dans la commune d'origine – celle des parents – mais dans une commune rurale environnante ou dans la ville la plus proche (Tiznit ou la périphérie d'Agadir). Pour ces retraités, le logement a souvent été trouvé à partir des réseaux sociaux locaux – amicaux ou familiaux – qui se sont activés grâce au bouche-à-oreille permettant de faire circuler les informations foncières. La recherche se fait donc de manière informelle, mais toujours dans la région d'origine, bien connue et fréquentée de longue date. Une seule retraitée sort de ce schéma et se rapproche plutôt d'un fonctionnement résidentiel aperçu chez de nombreux retraités français vivant au Maroc (Pinel, 2020). En effet, cette retraitée originaire du Rif a choisi, pour des raisons climatiques, de s'installer dans le Souss-Massa. Connaissant peu la région, elle est alors passée par un promoteur immobilier et vit désormais dans une résidence fermée où la communauté est principalement française. Il s'agit d'un cas isolé de la plupart des Marocains qui ont plutôt montré une forte connaissance des enjeux fonciers locaux *a fortiori* car il s'agit d'une région de réinstallation dont ils n'ont jamais vraiment été absents de par leurs visites régulières.

Cet attachement au pays est parfois mis en parallèle d'un attachement à la France à travers la ville habitée ou le quartier, ou à travers la famille. Il s'agit alors d'un « enracinement » (Attias-Donfut, 2006) qui ne leur permet pas d'envisager de quitter ce pays où ils ont vécu :

J.P. : Et pour la retraite, tu ne voulais pas revenir ici complètement ?

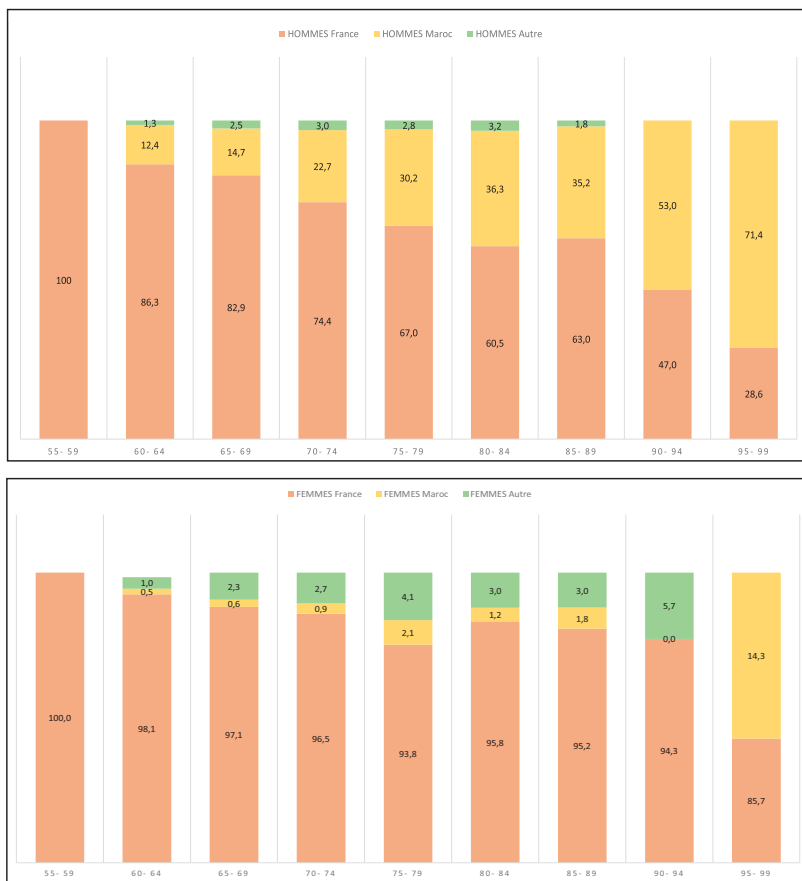
Y : Je ne peux pas. Il y a mes enfants aussi en France, c'est très important. Donc même si je pouvais, je ne le ferais pas.

J.P. : Et rester en France, tu ne le ferais pas ?

Y : Non parce qu'il me manque ce pays aussi. C'est difficile... Il faut aller là-bas et il faut venir ici. Comme je te disais tout à l'heure, on est entre le marteau et l'enclume. On n'a pas le choix, on est là-bas on est heureux, on est là on est heureux. Si je suis en France, le Maroc me manque. Si je suis au Maroc, la France me manque. Parce que j'ai mes amis, mes copains, beaucoup de gens que je connais qui viennent me voir c'est vrai, mais qui n'aiment pas que

je reste longtemps ici (Au Maroc). Parce que là-bas, je suis utile à quelque chose, je suis bénévole. » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial).

Figure 1 : Distribution des pensionnés de la CNAV nés au Maroc par sexe, tranche d'âge et lieu de résidence



Source : Pinel (2020) à partir des données de la CNAV du premier trimestre de 2009. Valeurs exprimées en pourcentages sur les effectifs non pondérés.

Lecture : Parmi les pensionnés nés au Maroc, âgés de 60-64 ans, 86,3 % résident en France, 12,4 % au Maroc et 1,3 % dans un autre État.

L'attachement aux deux pays est souvent clairement exprimé par les enquêtés hivernants qui disent apprécier leurs deux lieux d'installation. Les motivations liées aux aménités, explicitées plus haut, sont mises en avant pour exprimer les calendriers de mobilité mis en place autour d'un été en France et d'un hiver au Maroc. Mais la famille demeure également un pilier de ses stratégies.

Des liens familiaux souvent à distance

En vivant au Maroc à l'année pour les résidents, ou une partie uniquement pour les hivernants, certains retraités se trouvent physiquement éloignés de leurs proches restés en France et notamment des enfants. En effet, seuls 3 enquêtés ont tous leurs enfants au Maroc, les autres ont leurs enfants en France, dans un pays tiers, ou répartis entre la France et le Maroc.

Mais dans leurs discours deux éléments sont régulièrement évoqués comme permettant de faciliter cette mise à distance. D'un côté, les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettant de conserver un contact régulier par les messageries instantanées ou les appels vocaux et vidéos. En effet, très peu de retraités n'ont pas de smartphone et quasiment tous utilisent des applications comme *Whatsapp*. De l'autre côté, les liaisons aériennes entre Agadir et la plupart des villes françaises qui permettent de se rendre rapidement en France et à des coûts relativement faibles depuis la mise en place de nombreux vols *low cost*. Ainsi, alors qu'ils ont tous connu les allers-retours en France – notamment estivaux – en voiture ou en car (Schaeffer, 2004), un seul continue les voyages par ce moyen de transport. Désormais, les allers-retours en avion sont souvent moins chers et surtout beaucoup moins longs (il faut compter plus de deux jours de trajet en car entre Paris et Agadir), comme l'ont rappelé de nombreux retraités immigrés. Amir par exemple, ne prend plus la voiture pour rentrer en France depuis qu'il est retraité. Il réside aujourd'hui à l'année à Tiznit et l'aéroport d'Agadir – à environ 1h30 en bus – lui permet de se rendre facilement chez son fils, en région parisienne. Il trouve généralement des billets dont le prix varie de 100 à 160 euros pour l'aller et le retour. Arrivé à l'aéroport d'Orly, son fils vient le chercher en voiture, ce qui permet au retraité de limiter les coûts. À travers ce changement de mobilité – plus sûr et moins fatigants pour des personnes âgées – nous voyons que la démocratisation des infrastructures de transport facilite la circulation entre les deux pays. Le développement des lignes aériennes et la baisse des coûts des billets permet de pouvoir augmenter le nombre d'allers-retours, et ainsi de relier les deux lieux de résidence pour les hivernants ou ceux des enfants en France pour les résidents. Le développement de ces réseaux permet ainsi le maintien des liens familiaux à distance par des visites potentiellement plus régulières.

Cet élément, associé au fait que pour la plupart d'entre eux le « retour » au Maroc n'est pas synonyme de rapprochement familial, met en avant une « non-implication » des enfants dans les choix résidentiels opérés pour la retraite. C'est ce qu'explique par exemple Brahim, résident au Maroc et dont l'ensemble des enfants vivent en France :

B : Mes enfants n'ont pas besoin de savoir ce que je fais, c'est mes histoires.

J.P. : Mais ils connaissaient vos projets d'installation à la retraite ici ?

B : Pas vraiment, parce que ça n'a jamais été clair. On n'en a pas parlé en fait. C'est-à-dire que c'est mon choix, et ma femme était d'accord. Donc on en a parlé entre nous quand j'ai eu la retraite et on s'est dit qu'on serait mieux au Maroc. Alors, on a mis en vente l'appartement et on est partis.

J.P. : Sans rien dire aux enfants ?

B : Non... Ils ont juste observé ! (rires) Enfin, ils ont su qu'on partait quand on a mis en vente. Et ça n'était pas un problème pour eux car ils savaient de toute façon que je suis indépendant, donc ils n'avaient pas à me dire quoi faire tu vois ? » (Brahim, 81 ans, Marocain, résident à l'année, en couple, ancien ouvrier du textile)

Cette absence de prise en compte des enfants dans les projets de retraite implique parfois leur adaptation à ces choix, en particulier pour les quatre Marocains qui n'effectuent aucune visite en France. Les retraités reçoivent alors régulièrement les visites des membres de la famille qui vivent en dehors du Maroc. L'éloignement physique avec la famille ne représente pas un problème, il marque plutôt une forme d'indépendance des parents vis-à-vis des enfants à la retraite. La difficulté demeure parfois dans le désintérêt des enfants à venir passer du temps au Maroc. Cela marque une forme d'amertume pour les retraités concernés qui peinent à voir leurs enfants et petits-enfants régulièrement et qui par ailleurs s'éloignent de la culture et de la région familiales. « *Ils n'en n'ont rien à foutre du bled, alors ils ne viennent pas* » expliquait un retraité à propos de nombreux enfants d'immigrés retraités. Ahmed explique par exemple l'éloignement progressif de sa femme, berbérophone et arabophone avec son fils aîné qu'elle voit peu et avec ses petits-enfants, tous francophones :

« J'ai des difficultés avec mes enfants. Je veux dire pour qu'ils viennent. Donc moi j'y vais une ou deux fois par an, avec ma femme. Des fois, j'y vais seul aussi. Et puis sinon on les a par téléphone. Quand mon fils appelle du Canada, c'est que moi qui parle aux enfants parce qu'ils ne parlent pas berbère. C'est la faute de la mère et du père qui ne leur ont pas appris. Et les enfants qui sont en France c'est pareil... Heureusement que je parle français parce que la femme de mon fils est française, normande et mon fils parle berbère mais il ne l'a jamais parlé avec ses enfants. » (Ahmed, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman)

Le désintérêt pour le Maroc de certains enfants d'immigrés vivant en France empêche certains retraités de rentrer « définitivement » au pays car le cercle familial proche retient en France. La littérature sur la « seconde génération » a plusieurs fois traité ce sujet du retour au prisme de la présence familiale, tout comme l'importance des épouses dans la décision du retour (El Harriri, 2003 ; Cortes, 2016), notamment par une manifestation à rester en France pour les enfants. L'un des enquêtés a d'ailleurs été confronté au refus de son épouse de rentrer au Maroc, préférant rester auprès des enfants et petits-enfants. Ce retraité a finalement choisi de rentrer sans elle et le couple vit séparé depuis le retour. Hamid n'est pas rentré en France depuis son retour, mais aucun de ses enfants ni même sa femme ne sont venus le voir, sa décision n'ayant pas été comprise par la famille. Il est « *allé de l'avant* » comme il l'explique, en se mariant une seconde fois au Maroc et en fondant une nouvelle famille à la retraite :

« H : Je me suis marié une nouvelle fois ici, parce qu'on peut. Ma femme n'a pas voulu rentrer, donc moi je suis rentré seul, alors je me suis marié. Et j'ai un enfant maintenant aussi. Il a trois ans.

J.P. : Et vos enfants en France, ils viennent vous voir ?

H : Non, ils ne sont pas venus depuis que je suis là. Ils ne veulent pas. Tant pis pour eux ! Moi je suis allé de l'avant, j'ai fait de nouvelles choses. C'est la vie. » (Hamid, 68 ans, Franco-Marocain, résident à l'année, en couple, ancien épicière)

L'histoire d'Hamid est intéressante car elle montre jusqu'à quel point peuvent aller les dissensions face à une décision de retour. Le cas du remariage, instaurant de fait une situation de polygamie, est révélateur de ces situations. En effet, la polygamie est autorisée par la justice marocaine sous certaines conditions et justifications. L'une de ces dernières peut être le refus de retour au Maroc de la première épouse³. Même si ces « coupures » des liens familiaux ne sont pas majoritaires, elles montrent combien la décision du retour n'est pas anodine.

Par ailleurs, la famille justifie souvent le fait d'être au Maroc uniquement une partie de l'année car l'éloignement physique des proches et les rencontres peu nombreuses lors du séjour au Maroc provoquent des regrets chez de nombreux retraités. Les deux femmes rencontrées ont d'ailleurs évoqué ce point, en insistant sur des liens familiaux qui se distendent par la distance physique. La difficulté de l'éloignement sur le temps long face à des petits-enfants qui grandissent est alors souvent évoquée. Les hommes ont soit été plus discrets à ce sujet ou alors ont évoqué le manque ressenti par leurs épouses : « *C'est bien que nous rentrions en France pour voir les enfants, parce que ma femme ça lui manquerait trop c'est sûr. Une mère a besoin d'avoir ses enfants pas loin, c'est normal* » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial). Et dans ce sens, on constate que des adaptations sont faites dans les formes d'installation et dans les mobilités des retraités, pour poursuivre une vie familiale tout en restant sur le choix résidentiel au Maroc. L'une des plus visibles est le retour régulier en France – y compris pour les hivernants –, avec des calendriers de séjours au Maroc qui seront adaptés aux besoins familiaux. Ainsi, beaucoup de Marocains rentrent en France pour Noël, souvent fêté par leurs enfants et petits-enfants, ou alors calquent leur calendrier de séjours en France sur les vacances scolaires des petits-enfants mettant en avant un rôle de grand-parentalité apprécié par beaucoup d'enquêtés :

« On rentre toujours au moment des vacances d'avril, car les petits sont en vacances et vu que leurs parents travaillent ils viennent chez nous. On les garde quoi. C'est important pour les parents que ce soit nous qui les gardions, déjà parce qu'on n'habite pas loin et aussi parce que c'est super cher les nounous ! Et l'été aussi, on les garde un peu. En juillet surtout. Les parents ils prennent des vacances en août et souvent on part ensemble. À la mer souvent, parce que les petits aiment bien et on nage ensemble. » (Youssef, 66 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien assistant familial)

³ Une note conjointe du Maroc et de la France – représentée par le ministère délégué à la cohésion sociale et à la parité –, datant de 2006 et servant à rappeler les droits en France des femmes marocaines, explique à ce propos : « L'époux devra justifier d'un motif objectif exceptionnel. Ce sont les tribunaux marocains qui détermineront la jurisprudence. L'appréciation sera donnée au cas par cas. On peut imaginer que la stérilité de la première épouse ou le refus de retourner au Maroc au moment de la retraite du mari soit suffisant pour le caractériser. Il semble que le mari ne pourra s'en prévaloir plus d'une fois. » (p.11). Source : https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/05/guide_marocaines.pdf (Consulté le 30/05/2020).

Ainsi, pour ceux qui pratiquent encore le va-et-vient et qui ont de la famille en France, les dates de retour sont justifiées par la présence de la famille, les dates des vacances ou l'envie de passer du temps avec les proches. C'est un fonctionnement que l'on retrouve chez beaucoup de retraités français vivant au Maroc ou alternant également entre deux résidences (Pinel, 2020). Parfois, le choix même de ne pas se réinstaller au Maroc dépend de cette envie de ne pas se séparer trop longtemps de la famille, pour éviter de distendre les liens familiaux ou par « obligation » parentale, comme l'explique Amine :

« Si je pouvais, je viendrais plus souvent ici. J'y suis plus tranquille... j'y suis seul souvent ! Mais là non, je ne peux pas venir comme ça, autant que je voudrais. J'ai fait le choix de rester vivre en France. Je reste en France, car ma fille est à l'université et elle a besoin de moi. Et je ne vais pas la mettre à la rue. Donc je ne viens ici qu'un peu, de temps en temps. » (Amine, 65 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien artisan boulanger)

Avec cette circulation entre les deux pays, beaucoup de retraités arrivent à concilier leur projet résidentiel de retraite au Maroc et la « vie d'avant », celle qu'ils avaient avant le départ où la famille prend souvent une place centrale. Ainsi, même si la conception du projet de retraite est plutôt indépendante de la famille, sa mise en pratique replace les enjeux familiaux comme centraux par des adaptations des mobilités aux enfants notamment ou par la mise en place d'une circulation régulière pour garder une présence en France. Au-delà de la famille, ce sont les liens sociaux de manière large qui sont au cœur du « retour » dans la région d'origine et qui sont centraux dans la réinsertion sociale dans le Souss-Massa.

2. Insertion sociale et migration de retour

Au Maroc : un réseau social marqué par la migration

Dans d'autres contextes géographiques, plusieurs auteurs ont mis en avant les liens sociaux distendus entre le migrant et sa communauté d'origine comme un potentiel frein au retour (Massey et al., 1987 ; Guilmoto, Sandron, 2000), en particulier après un séjour dans le pays d'accueil souvent plus long que les années passées dans le pays d'origine (Attias-Donfut et al., 2005). Le retour dans la région d'origine, comme c'est le cas ici pour la quasi-totalité des enquêtés, prend donc en compte cette question du réseau social : comment se réinsérer socialement dans une région quittée depuis de nombreuses années ? Les liens sociaux entretenus et dont il a été question en entretien sont souvent liés aux relations quotidiennes ou de voisinage, établies dans les espaces quotidiens : mosquées, souks, cafés, épiceries ; ou alors lié à un nouveau réseau social qui se forge à la retraite. Pour ce dernier, les liens mis en avant sont ceux de la migration, c'est-à-dire des anciens migrants en France ou parfois en Europe qui se fréquentent régulièrement, voire deviennent amis. Ceci est permis par l'émergence de quelques associations ciblées autour des retraités marocains de retour de l'étranger, qui les aident dans leurs démarches administratives (Leblanc, Pinel, 2020), ainsi que la « Maison des Marocains du Monde », structure dépendant du ministère des Marocains Résidant à l'Étranger et des affaires de la migration. À Tiznit par exemple, plusieurs retraités s'y croisent et font connaissance, en particulier autour de leurs problèmes administratifs communs.

Ces rencontres se font également dans certains cafés où beaucoup de retraités ayant travaillé en France se côtoient quotidiennement. Ils permettent de se retrouver entre retraités ayant eu des parcours migratoires similaires et « ils expliquent que l'un de leur principal plaisir quand ils sont au Maroc, est de se retrouver entre amis de France, du Maroc et d'ailleurs pour prendre un thé ou un café, permettant de ne pas s'enfermer dans une forme d'isolement » (*Ibidem*). Des échanges quasi quotidiens peuvent ainsi y être observés, avec parfois des conseils et des suivis des problèmes des uns et des autres. À Tiznit, deux cafés se sont révélés assez cruciaux dans l'établissement d'un réseau social pour certains retraités. D'un côté, « La Ville Nouvelle » dont la position centrale entre la ville moderne et la médina en fait un lieu très populaire. De l'autre, « Au Plaisir », café plus excentré du centre mais fréquenté par beaucoup de retraités « de retour » ou en séjour hivernal, notamment parce que le propriétaire est le fils d'un ancien émigré en France. Le nom du café fait d'ailleurs référence à la ville « d'adoption » de cet émigré et de sa famille : Plaisir, dans les Yvelines.

Le réseau social reste donc marqué par la migration, notamment à travers les lieux de sociabilité. Le retour se faisant au sein de localités fréquentées régulièrement depuis l'enfance, le réseau social déjà présent peut être entretenu, ou être renouvelé à travers les partages d'expériences communes. Cependant, ces lieux de sociabilité ne permettent pas à certains de contrer l'isolement social d'un retour.

Des difficultés de réinsertion sociale dans le retour

Même si la famille reste très présente dans les logiques des retraités marocains, soit en étant présente au Maroc, soit en restant très en lien avec les retraités depuis la France, la migration pour la retraite peut tout de même générer des formes d'isolement social important. En effet, la migration de retraite se fait souvent en rupture avec le cadre relationnel préexistant et provoque parfois une distance à la famille, qui se traduit par une coupure géographique, mais parfois aussi par une coupure des liens. La coupure se fait aussi par rapport à la France et notamment l'espace de vie de la période d'activités où le réseau social amical est présent. Par la migration de retraite, la vie sociale de ces Marocains est marquée par des « temporalités » qui participent parfois à un sentiment d'isolement, notamment de ceux ayant leurs proches en France. Ces temporalités peuvent se caractériser par des temps longs passés au Maroc sans contact et visites des proches, suivis par des temps courts (allant de quelques jours à plusieurs semaines) de proximité familiale, rendus possibles par les mobilités des retraités ou les visites familiales. Les contacts avec les proches restés en France se font alors par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, mais aussi par des visites en France dans le cadre d'une circulation migratoire. Mais cette circulation a un coût financier parfois important, ce qui peut contraindre les retraités les plus précaires à plus d'isolement en limitant leurs allers-retours entre la France et le Maroc.

Dans un système marocain où les solidarités privées familiales sont essentiellement sollicitées pour la prise en charge du vieillissement, comment se positionne les Marocains émigrés de retour ou en circulation ? Nous pouvons notamment penser aux retraités de retour au Maroc malgré la présence des enfants en France. Les institutions marocaines proposent pour leur part peu d'actions pour cette population

vieillissante, la renvoyant à un positionnement culturel plutôt déterministe d'une solidarité vers les plus âgées qui se fait au sein d'un réseau social surtout familial. Mais l'enquête a montré que ces sphères d'aide privées, familiales, pouvaient avoir une limite comme le rapportait Muriel Sajoux et Béatrice Lecestre-Rollier (2012) pour les personnes âgées marocaines de manières plus large. Ici, après plusieurs décennies d'absence, certains retraités peuvent souffrir de difficultés dans leur réinsertion sociale au Maroc.

La difficulté à se réinsérer dans la société d'origine a été évoquée dans plusieurs recherches sur les migrations de retour (Samaoli, 1989 ; Gauthier, 1998 ; Schaeffer, 2001), avec une difficulté à partir de France, mais aussi des difficultés à rentrer au pays et se réinsérer dans une société que l'on a quittée pendant de nombreuses années. Des émigrés de retour rencontrés ont montré une réinsertion dans un réseau social marocain de longue date, familial et amical. D'autres alternent entre leur réseau social marocain et français par les allers-retours qu'ils effectuent régulièrement. Mais, certains n'ont pas ces réseaux sociaux « d'appui » dans le retour qu'ils ont mis en place. Ainsi, pour quatre hommes enquêtés, les contacts sociaux se cantonnent aux liens familiaux (épouse, enfants et parfois fratrie et neveux), et les contacts avec l'extérieur se faisaient peu. L'enquête montre que la famille est bien souvent le socle important du réseau social de ces retraités. Mais il est aussi parfois possible de voir des traces du « carcan familial » qu'évoquait Fanny Schaeffer (2001) dans son travail sur le retour des Marocains. C'est par exemple le cas de Nassim qui a par ailleurs des difficultés à se réinsérer dans sa région d'origine. En 2009, après avoir vécu 35 ans à Paris, il est rentré dans son village d'origine. Il a choisi d'y résider à l'année pour rejoindre sa femme qui n'est jamais venue en France. Sa fille y réside également, alors que ses deux fils ont émigré. Bien que rentré et n'étant pas hivernant, il a choisi de conserver le studio qu'il a acheté il y a quelques années dans un arrondissement parisien. Il va y passer deux ou trois semaines de vacances tous les ans pour « être au calme » et voir quelques amis :

« Tous les ans, j'y vais en vacances, quelques semaines comme ça. Pas trop longtemps, parce que ma femme est là. Mais moi ça me fait du bien tu vois. Je vois les copains, je suis au calme, tranquille. Je vais dans la discothèque où je travaillais, je vois les collègues, le patron, des clients. Et puis je fais ce que je veux surtout ! Personne ne me surveille, pas de femmes, pas d'enfants ! (...) Je suis libre. Ma femme n'est pas là à me dire des trucs tout le temps. Ma fille non plus. Je suis seul, je fais ce que je veux. Je peux sortir, aller en discothèque, voir les copains. » (Nassim, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman)

L'indépendance dont jouissait Nassim à Paris lui manque aujourd'hui. Il a rejoint une famille à laquelle il n'était habitué que pendant ses vacances annuelles et surtout, il a quitté son cercle amical en France. Il vit son retour au Maroc comme une « contrainte » : ses parents et les membres de sa fratrie sont décédés et il n'a plus de contact avec les autres membres de sa famille. En dehors de son épouse et sa fille, il est isolé d'un point de vue social depuis qu'il est rentré au Maroc et il ne cherche d'ailleurs pas à se faire des relations en portant un jugement très dur sur la société marocaine et la population de sa région à laquelle il ne réussit pas à se réadapter. Il semble finalement nostalgique de la vie qu'il menait en France : « Ici

les gens qui ne sont jamais sortis de chez eux pour voir comment ça se passe des choses dans la vie, pour moi ce sont des arriérés. C'est pour ça que je suis un peu isolé. C'est-à-dire que je ne m'intègre pas beaucoup avec les gens du village. (...) Parce que je me suis habitué à une autre mentalité. » (Nassim, 75 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien barman).

Bien que nous ne pouvons établir une généralité, les problèmes de Nassim sont symptomatiques des difficultés d'un retour après cette vie passée en migration et ils arrivent ici à leur paroxysme avec un rejet d'une bonne partie de la société marocaine l'entourant. D'autres exemples moins marqués reflètent ces difficultés : un homme ne fréquente que quelques membres de sa famille au Maroc, alors qu'il était investi dans la vie associative de son quartier en France ; un autre associe son retour aux ressources économiques qu'il peut procurer à ses proches, sources de conflits. En effet, ce retraité explique qu'en tant qu'ancien émigré il est vu comme un « riche » par son entourage, ce qui l'a poussé à couper ses liens progressivement avec amis ou membres de la famille : *« Du coup, on veut toujours me faire payer plus, comme si j'étais un touriste de passage. Et bien sûr, c'est toujours moi qui paie tout, qui fait les cadeaux. J'ai dû me fâcher avec la famille du coup qui frappait toujours à la porte pour que je paie leurs dettes. »* (Mohamed, 68 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien épicier). Ce vécu, avec un décalage ressenti par rapport à la société d'origine et cette pression pour les cadeaux est fréquente chez les émigrés qui reviennent dans le pays d'origine, pour se réinstaller ou pour des vacances et n'est donc pas spécifique qu'au cas des retraités (Bouammali, 2009 ; Sargent et al., 2005).

Enfin, la rupture sociale la plus visible est celle des hommes rentrés au Maroc sans leur famille restée en France. C'est le cas d'Hamid qui depuis son retour au Maroc il y a huit ans, est de fait séparé de sa femme qui a préféré rester en France auprès de ses enfants. Ces derniers ont d'ailleurs quasiment rompu leurs liens avec Hamid, suite à sa décision de retour. Par quelques mots pudiques glissés lors de l'entretien, il fait comprendre qu'il redoute de vieillir seul et que son état de santé se détériore.

Ces quelques témoignages ne disent pas toutes les réintégrations « réussies » au sein de réseaux sociaux de la région d'origine. Néanmoins, ils mettent en avant les risques d'isolement social de certains individus de retour. Ces derniers ne peuvent généralement compter que sur quelques membres de la famille proche et un isolement progressif s'est mis en place. Mais même si la famille reste un pilier de ce réseau, il risque d'être mis en péril en cas de départ des enfants dans une autre région marocaine ou à l'étranger, ou même en cas de veuvage qui constitue un risque d'isolement social important.

3. Pratiques des soins et vieillissement

Une gestion transnationale des soins de santé

Avec l'avancée en âge de nos enquêtés, l'un des enjeux importants abordés en entretien concernait leurs projets pour le vieillissement et la gestion de leur pratique des soins médicaux : comment envisagent-ils la vieillesse ? Comment et où se soignent-ils ? La pratique des soins ne peut être pensée sans la nécessité d'avoir une couverture sociale. En effet, les coûts financiers pouvant être engendrés par

la pratique de soins et leur potentielle récurrence liée à l'âge, obligent les retraités à penser à cette couverture sociale dans leur entreprise migratoire. Plusieurs cas existent alors en fonction du statut résidentiel :

- Pour les retraités sous un statut de polyrésidence, la résidence principale est toujours en France, ce qui leur permet de rester affiliés à la sécurité sociale en France et de bénéficier de la prise en charge de leurs soins effectués en France. Concernant leurs soins effectués au Maroc, ils peuvent être pris en charge à la condition de ne pas avoir dépassé un délai de 90 jours sur le territoire marocain. C'est là où les allers-retours entre la France et le Maroc deviennent nécessaires, y compris pour les retraités passant moins de six mois par an au Maroc (et donc conservant la résidence principale en France). Cependant, plusieurs enquêtés n'effectuent pas cet aller-retour et restent plus de 90 jours consécutifs au Maroc, souvent entre cinq et six mois. C'est le cas de Fatima et son époux, qui expliquent qu'ils « *prennent le risque* » : « *Pour le moment, grâce à Dieu, tout va bien. On prend le risque si tu veux... Il ne nous est rien arrivé, hamdoullah, car on n'a pas l'assurance sinon.* » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, en couple, hivernante, ancienne ouvrière non qualifiée).

- Les retraités qui résident désormais au Maroc ne peuvent à l'inverse plus prétendre à la couverture de la sécurité sociale française. Ils doivent alors basculer à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), ou alors s'affilier à la Caisse des Français de l'Étranger pour ceux ayant obtenu la nationalité française. Une autre option, plus risquée, est de rester affilié à la sécurité sociale française en ne se mettant pas en conformité avec la législation. Certains renoncent parfois à se faire rembourser leurs soins « mineurs » au Maroc et rentrent en France – quand ils le peuvent – pour des cas plus importants :

« *Je ne me fais pas rembourser ce que je paie ici. C'est pas grave, j'y vais pas souvent. Il y a six ans, j'ai eu les artères bouchées, alors j'ai été dans une clinique d'Agadir et quand j'ai vu que dans le couloir ils parlaient argent et non pas sauver le patient... 110.000 dirhams pour commencer, après 35.000 dirhams pour chaque artère débouchée ! Et c'était une urgence, mais je sais que j'aurais pas été remboursé. Alors je suis parti en France le lendemain ! J'ai vu le cardiologue le jour après et on m'a débouché les veines à la Salpêtrière. Comme ça c'est pris en charge.* » (Franco-Marocain, résident à l'année, en couple).

Dans le cas de ce retraité, les billets d'avion coûtaient moins chers que les soins à régler pour lesquels il n'aurait pas été remboursés. Cependant, il s'agit d'un risque qu'il a pris, ayant préféré attendre d'être en France pour pratiquer ces soins. Au-delà de ces mises en danger, quelques retraités prennent des risques financiers en ne se mettant pas en conformité avec le cadre légal. Confrontés à des problématiques similaires, certains retraités français qui résident aujourd'hui au Maroc ont pu bénéficier de services de mutuelle émergents qui les prennent en charge en tant que retraités français à l'étranger. Mais ce type de service n'est aujourd'hui toujours pas ouvert aux retraités n'ayant pas la nationalité française, quand bien même ils touchent une pension de retraite en France.

Certains retraités se contraignent donc à une pratique transnationale de leurs soins médicaux, avec l'ensemble des risques que cela comprend. Cependant, une distinction peut être observée sur la base du rapport à la mobilité et au logement,

entre les résidents et les hivernants. En effet, les résidents au Maroc se font essentiellement suivre et soigner au Maroc, tandis que les hivernants privilégient plutôt leur période en France pour se faire soigner. L'un des éléments explicatifs est bien sûr la question de la protection sociale pour ces personnes résidentes en France.

En ce qui concerne la seule pratique des soins, le constat d'un système défaillant et de réticences à se soigner au Maroc a été partagé par deux retraités marocains et deux autres franco-marocains. Jamal par exemple, continue de pratiquer ses soins en France en tant qu'hivernant et refuse tout type de prise en charge au Maroc lors de ses séjours annuels. Il compare d'ailleurs sa situation aux retraités français au Maroc : « *Quand tu as un problème de santé ici pour les retraités français, l'instinct c'est d'aller en France. C'est pareil pour les immigrés, ils restent en France pour se soigner. Et bien ça reflète l'état de la santé chez nous.* » (Jamal, 69 ans, Franco-Marocain, hivernant, en couple, ancien électrotechnicien). Un autre retraité profite quant à lui de ses vacances annuelles en France pour aller voir ses médecins habituels, généralistes et spécialistes et il prévoit tous les soins qu'il juge « importants » en France. Il estime ne pas avoir confiance dans les médecins marocains, ni dans les infrastructures. C'est là que se retrouve la subjectivité dans la perception des soins pratiqués et des infrastructures sanitaires et hospitalières au Maroc. Dans une même région et pour les mêmes pratiques de soins, certains n'auront pas confiance et préféreront effectuer des retours ponctuels en France pour les soins, tandis que d'autres choisiront les soins au Maroc, les jugeant de qualité. Les réflexions que portent les retraités rappellent l'une des conclusions du travail de Laura Villa-Torres et ses collègues (2017) qui montraient que les pratiques transnationales dans la gestion des soins de santé émergeaient essentiellement pour une raison d'optimisation des coûts, mais relevaient également de la perception de la qualité des services.

Avec le vieillissement, une évolution du projet de retraite ?

La retraite est également synonyme de vieillissement et ce dernier peut venir en obstacle à la circulation migratoire des Marocains qui ont choisi de rester un peu « ici » et un peu « là-bas ». Pourtant ce questionnement est peu évoqué par les enquêtés qui n'envisagent pas un arrêt des va-et-vient. Une retraitée a pourtant évoqué cette question de la compatibilité du mode de vie choisi et l'état de santé en lien avec le vieillissement : « *Les allers-retours ce sera impossible si on est malades, on devra choisir un des deux pays. Et nos enfants sont en France, on y a une maison et surtout on est beaucoup mieux soignés en France, alors la question ne se posera pas en fait, on arrêtera de venir au Maroc. Mais ça, c'est vraiment si physiquement on ne peut plus profiter des deux.* » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée). L'état d'esprit de Fatima, qui est aussi le même que l'autre femme enquêtée, correspond à ce que plusieurs recherches sur les femmes émigrées ont montré : un attachement important à l'espace d'installation par les femmes, notamment en lien avec la famille, qui donne une préférence au vieillissement en France, auprès des enfants (El Hariri, 2003). Les hommes pratiquant la circulation entre la France et le Maroc semblent moins préoccupés à « choisir » face à un vieillissement qui ne pose pas encore problème et la projection vers un futur hypothétique semble difficile. Sur les neuf retraités concernés, deux seulement ont évoqué un éventuel

arrêt de leur circulation par leur état de santé, sans pour autant évoquer de solution ou de choix : « *On verra bien, on n'y est pas encore.* » (Karim, 65 ans, Franco-Marocain, en couple, hivernant, ancien artisan boulanger).

Sur cette question du « retour » au pays, de la circulation, mais surtout des liens familiaux, il y a donc une distinction forte en fonction du genre. Fatima, que nous citons plus haut, envisage même une adaptation à ses mobilités vers le Maroc pour profiter plus encore de ses enfants et petits-enfants :

« F : *Tu sais, je crois qu'on va arrêter de venir ici plusieurs mois d'affilé comme on fait. On va venir pour des vacances un peu longues maintenant.*

J : *Ah oui ?*

F : *Oui, c'est trop long pour moi, trois, quatre mois... Moi je veux voir mes enfants le plus souvent possible. Et là ce n'est pas possible, ils travaillent tous et les petits sont à l'école. Et l'été ça ne me suffit pas.*

J : *Et ton mari, il a envie de passer plus de temps en France aussi ?*

F : *Il ne le dira pas comme ça... Mais bon, je sais que ses enfants lui manquent et qu'il ne sera pas contre passer plus de temps avec eux. Seulement, il va préférer dire qu'on va passer plus de temps en France pour moi, pour me faire plaisir.* » (Fatima, 68 ans, Franco-Marocaine, hivernante, en couple, ancienne ouvrière non qualifiée)

Ainsi, aucun homme n'a dit en entretien qu'il souhaitait être plus présent en France pour passer du temps avec sa famille. Ce sont les femmes qui abordent le sujet ou des hommes qui expliquent que ce sont leurs femmes qui le souhaitent. Cela pose notamment la question de l'intériorisation de normes de genre par les retraités qui se répercutent sur les discours quant au retour.

Les hommes se retrouvent cependant plus dans des logiques de proximité aux services face au vieillissement. En effet, une logique de rapprochement des services et plus largement du milieu urbain qui est aussi visible dans le cadre de la présence au Maroc, notamment en tant qu'anticipation d'éventuels problèmes de santé en lien avec le vieillissement. Cette logique s'est retrouvée à plusieurs reprises pour des résidents et hivernants à Tiznit ou dans l'agglomération d'Agadir. Le logement choisi est alors en ville, plutôt que dans le milieu rural. Et dans cette réflexion, les aspects sanitaires prennent une place importante dans la stratégie résidentielle. C'est ce qu'explique Fouad, qui en 2002, lorsqu'il a pris sa retraite, s'est installé avec sa femme dans la maison qu'il avait fait construire, année après année, lorsqu'il travaillait en France. Sa propriété se situe dans son village natal, isolé, à environ 30 minutes en voiture au sud de Tiznit. C'est cet éloignement de la ville et de ses services qui ont fait décider le couple à acheter une nouvelle maison dans la sous-préfecture régionale en 2012. En effet, comme Fouad l'explique, avec sa santé déclinante, il a préféré se rapprocher des services hospitaliers et des médecins :

« *On est parti à Tiznit parce que moi je suis cardiaque et quand j'ai eu 70 ans, j'ai dit « s'il arrive quelque chose quand je suis au village, je n'aurais pas le temps d'aller à l'hôpital c'est trop loin ». Alors, avec ma femme on a acheté la maison à Tiznit et l'autre on l'a pas vendue, car je veux qu'elle aille aux enfants. Mais*

on y va de temps en temps, pour passer une journée ou les weekends. (...) Parce que mon village il est trop loin, c'est au moins 30 minutes. Alors, on s'est dit que c'était pas bon pour la santé d'être loin comme ça. » (Fouad, 76 ans, Franco-Marocain, en couple, résident à l'année, ancien contremaître en usine)

Le projet résidentiel initial subit alors une modification par un changement de résidence. Il s'observe donc une nouvelle forme de migration à une nouvelle échelle, cette fois-ci locale. Les départs vers la France, eux, sont peu envisagés. Les hommes notamment, pensent surtout à une adaptation de la manière de s'installer au Maroc, de circuler, voire à une fin de vie au Maroc en cas de perte de la motilité. Cependant, les choix résidentiels qui sont les leurs sont parfois « sous contraintes » face à la question des droits sociaux pour les retraités ne possédant pas la nationalité française.

Retraite et droits sociaux : quand le « non-retour » s'impose

Dans le rapport aux lieux et donc dans les choix qui peuvent être effectués, la question juridique a son importance. Dans le cas des pratiques migratoires des Marocains en France, ce rapport est conditionné en partie par l'accès aux droits sociaux.

Si les retraités marocains peuvent toucher leur pension de retraite au Maroc lorsqu'ils choisissent le retour, ce n'est en revanche pas le cas pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) – ou pour l'allocation d'invalidité (ASI), puisqu'il s'agit de prestations sociales soumises aux conditions de résidence en France. Or, beaucoup des anciens travailleurs émigrés bénéficient de ces aides pour pallier des retraites très faibles dues à des déclarations de travail imparfaites, des absences de déclaration pour une partie de leur carrière ou encore une arrivée « tardive » sur le territoire français. Aujourd'hui, ces retraités ne peuvent pas effectuer de retour définitif quand bien même ils le souhaiteraient, quand bien même leurs familles les attendent au pays d'origine : « Les retraités étrangers sont condamnés à demeurer en métropole plus de six mois de l'année pour toucher leur retraite et les aides sociales complémentaires » (M.C., 2012, p.14). Pour ces individus, en majorité des hommes, 180 jours par an doivent être passés en France et ils sont régulièrement contrôlés par l'administration qui sait pertinemment que ces retraités sont ceux qui sont le plus à même de se rendre longuement à l'étranger (Math, 2012). Et l'instauration en 1998 de la carte « retraité » censée faciliter les allers-retours entre les deux pays n'a pas apporté de solution à ces questions de droits sociaux, au contraire elle a participé à écarter certains retraités titulaires de la carte de prestations, car considérés comme résidant à l'étranger (Host, Pépin, 2012 ; Math, 2012). Jérôme Host et Juliette Pépin (2012) décrivent une situation de « piège » tendue aux chibanis : aucune explication des règles en place et un « parti pris » administratif, laissant les retraités étrangers dans leur isolement et les plaçant devant le fait accompli de leurs erreurs administratives aux conséquences parfois dramatiques.

Rentrer au pays ou rester ? La question est finalement complexe et la dimension du retour au pays d'origine ne peut se résumer à une simple question, notamment face à la complexité des pratiques observées. Il en est de même avec le vieillissement et la nécessité de rester dans un des deux pays si la circulation n'est physiquement plus possible. Ces retraités ne peuvent donc réellement « choisir » :

s'ils perçoivent des aides sociales, ils « *devront choisir* » la France pour continuer à les toucher.

Enfin, le dernier aspect contraignant repose sur la prise en charge des soins médicaux évoqués plus haut : il est nécessaire de ne pas dépasser un délai de trois mois au Maroc afin d'être pris en charge et remboursé par la sécurité sociale française, ce qui impose une intégration de cette règle dans les déplacements et les modes de vie choisis. Par ailleurs, le problème qui a subsisté concerne la prise en charge des soins en France pour les retraités résidents au Maroc. Face à la pression de militants associatifs franco-marocains, certains politiques français se sont mobilisés pour les droits de ces travailleurs immigrés. Ainsi, depuis le 1er juillet 2019, les retraités immigrés rentrés au Maroc peuvent bénéficier de leurs droits à la Sécurité sociale en France via une inscription au Centre national des retraités de France à l'étranger⁴. C'est une réelle avancée dans leurs droits, cependant, le cas des bénéficiaires de l'ASPA n'est pas réglé et ces retraités sont toujours assujettis à la résidence en France. En outre, la possibilité de bénéficier des droits de la Sécurité sociale ne reste valable qu'en France et continue donc d'impliquer des venues en France de la part de ces retraités, ce qui pose un certain nombre d'interrogations pratiques face à une population âgée, à la dégradation possible de l'état de santé ou à l'impossibilité pour certains de se déplacer, y compris d'un point de vue financier.

Conclusion

L'analyse des données d'enquête montre que dans les motivations à la migration de retraite dite « de retour », tout comme dans les logiques qui s'opèrent dans les choix et stratégies résidentielles, les retraités marocains et franco-marocains ont, dans leurs esprits en tout cas, trois éléments qui influent sur leurs décisions. Tout d'abord, la recherche d'aménité car la fin de la vie active est synonyme de libération d'un temps libre permettant d'envisager une « coupure » avec la région du travail et d'effectuer une migration ou tout du moins une circulation de retraite. Ce changement permet une hausse de la « qualité de vie » permise par un faisceau de paramètres larges et subjectifs : héliotropisme, baisse des coûts de la vie, installation dans la région de l'enfance entraînant une forte nostalgie. Ensuite, la famille reste au cœur des projets des retraités en ce qu'elle peut influencer leurs décisions. Ainsi, des retraités n'envisagent pas le « retour » définitif, mais plutôt la circulation afin de rester près des enfants en France ; d'autres voient le retour comme la possibilité de rentrer auprès des proches restés au pays ; et le rapprochement des proches est aussi pensé dans la perspective du vieillissement. Enfin, la perspective de la santé en lien justement avec ce vieillissement prend de l'importance avec l'avancée en âge. Les retraités recherchent alors souvent une proximité aux services et dans ce cadre, des adaptations au projet de retraite sont parfois effectuées ou envisagées : fin de la circulation, déménagement du village vers la ville.

La notion de stratégie résidentielle que nous avons utilisée vise à intégrer les compromis de chaque individu entre les contraintes auxquelles leurs choix les confrontent et les mises en œuvre effectives témoignant d'une certaine autonomie dans leurs décisions. Cela a permis de sortir d'un déterminisme fort où le retraité

⁴ Source : <https://cutt.ly/JykQDSw> et <https://cutt.ly/vykQZAY> (Consultés le 05/05/2020).

marocain n'est vu que comme un individu qui est « de retour », n'aurait pas de prise sur ces questions résidentielles, mais tout en évitant l'écueil d'une rationalité totale où le retraité, sans contrainte, pense consciemment sa stratégie.

Justement, les contraintes dans les choix résidentiels sont bien présentes et les Marocains – face aux retraités ayant obtenu la nationalité française – sont susceptibles d'être fortement limités dans leurs projets par la dimension politique des frontières. L'exemple des droits sociaux exposés dans ce chapitre met en lumière ces limites imposées dans leurs pratiques : le « non-retour » doit être la règle pour les retraités marocains les plus précaires, ceux dépendant d'aides sociales ou qui souhaitent conserver les bénéfices de la sécurité sociale. Dans tous ces cas, qui relèvent de moyens de subsistance économiques ou de prise en charge des soins, les choix résidentiels sont contraints à la birésidence, avec une obligation de résidence en France.

Par ailleurs, même si comme nous l'avons vu, le retour et la circulation dans la région d'origine est largement désiré et pratiqué par les émigrés marocains âgés, le retour peut aussi être vu comme difficile, dans une région laissée en partie derrière soit pendant plusieurs décennies. Pour certains, le retour n'est pas synonyme d'un « retour » dans un réseau social actif, notamment lorsque la plupart des membres de la famille sont à l'étranger ou ont quitté le village d'origine.

Enfin, un autre aspect pourrait venir compléter ces propos : ceux du rapport à la mort et au lieu d'inhumation. En effet, nous avons parlé de la retraite dans ce chapitre comme d'un vieillissement qui met à jour de nombreuses réflexions communes et universelles à de nombreux autres retraités. Mais une autre doit être prise en compte à travers le décès, souvent souhaité dans la région d'origine, afin de reposer auprès des ancêtres.

Références bibliographiques

- Albou P., (1999), *L'image des personnes âgées à travers l'histoire*, Paris : Glyphe & biotem éditions, 228 p.
- Attias-Donfut C., Tessier P., Wolff F-C., (2005), Les immigrés au temps de la retraite, *Retraite et société*, n°44, pp. 11-47.
- Attias-Donfut C. (dir.), (2006), *L'enracinement. Enquête sur le vieillissement des immigrés en France*, Paris : Armand Colin, 358 p.
- Berhili C., (2021), *Les chibanis : une amnésie française*, Espace Mendès France, Poitiers, 7 janvier 2021.
- Berriane M., (2000), Les émigrés de retour et le développement urbain et local à Nador, *Colloque international « Le rôle des émigrés à l'étranger : nouveaux entrepreneurs et nouveaux acteurs des villes du monde arabe »*, Tours, URBAMA, 27-28 janvier 2000.
- Blanché A., (2014), *La retraite, une nouvelle vie : une odyssée personnelle et collective*, Paris : Odile Jacob, 272 p.
- Bouammali N., (2009), Familles des émigrés restées à Oujda, *Migrations Société*, n°121, pp. 13-30.
- Cassarino J-P., (2004), Theorising Return Migration: A Revisited Conceptual Approach to Returnees, *International Journal on Multicultural Societies*, vol. 6, n°2, pp. 253-279.
- Charef M., (2003), Des hommes passerelles entre l'Europe et le Maghreb, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 6-17.

- Cherti M., (2014), La migration de retour vers le Maroc : Un voyage sans fin, in Berriane, Mohamed (dir) *Marocains de l'extérieur – 2013*, Rabat : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, pp. 107-138.
- Cortes G., (2016), Femmes et migrations : celles qui restent, *EchoGéo*, n°37. En ligne : <https://journals.openedition.org/echogeo/14742>.
- El Hariri S., (2003), Les femmes et le retour au pays d'origine, *Hommes & Migrations*, n°1242, pp. 43-52.
- Emsellem S., (2007), Décrypter le vieillissement des immigrés par le prisme de leurs liens familiaux, *L'Année du maghreb*, vol. III, pp. 601-614.
- Harrami N., (2006), La « réinsertion » sociale des migrants de retour dans le pays d'origine, in *La réinsertion des migrants de retour au Maroc. Analyse des résultats de l'Enquête sur la Migration de Retour des Marocains Résidant à l'Étranger de 2003-2004*, Rabat : CERED, 1522 p.
- Host J., Pépin J., (2012), Justice et dignité pour les chibanis. *Plein droit*, n°93, pp. 8-11.
- Gauthier, Catherine (1998) Migrants marocains entre deux rives, *Plein Droit*, n°39. En ligne : <https://www.gisti.org/spip.php?article4023> (consulté le 07/09/2020).
- Guilmoto C., A. ; Sandron F., (2000), La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement, *Population*, n°55, pp. 105-135.
- Leblanc J., Pinel J., (2020), Chibanis et chibanias ou l'(in)hospitalité au long cours. Une comparaison France-Maroc, *E-migrinter*, n°20, en ligne : <https://journals.openedition.org/e-migrinter/2263>.
- Noiriel G., Guichard É., Lechien M-H. (dir.), (1992) *Le vieillissement des immigrés en région parisienne*, Villeurbanne : Enssib, pour la version en ligne de 2017 : <http://barthes.enssib.fr/travaux/Vieillesse-immigres-en-RP.pdf> (Consulté le 22/02/2019).
- Math A., (2012), Le contrôle par la résidence, *Plein Droit*, n°93, pp. 3-7.
- Massey D., Alarcon R., Durand J., Gonzalez H., (1987) *Return to Aztlan – The Social Process of International Migration from Western Mexico*, Berkley : University of California Press, 332 p. (Studies in Demography).
- Olazabal I. (dir.), (2009), *Que sont les baby-boomers devenus : aspects sociaux d'une génération vieillissante*, Québec : Nota bene, 290 p.
- Petit V., (2007), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, Paris : Les collections du CEPED, 208 p.
- Pinel J., (2020), *Les espaces de la retraite internationale : pour une géographie du contre-champ migratoire franco-marocain*, thèse de géographie, Université de Poitiers, 400 p.
- Pinson D., (1999), Les maisons du Marocain, in Bonnin, Philippe ; Villanova, Roselyne (dir.) *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris : Éditions Créaphis, pp.69-88.
- Putnam Robert D., (2000), *Bowling alone: the collapse and revival of American community*, New York : Touchstone Books, 544 p.
- Sajoux M., Lecestre-Rollier B., (2012), Inégalités et difficultés sociales dans la vieillesse au Maroc. Mise en évidence des limites des solidarités privées et de besoins croissants en matière de protection sociale, in *XVIIe colloque international de l'AIDELF, Démographie et politiques sociales*, Ouagadougou : novembre 2012. En ligne : <https://cutt.ly/aivLgOQ> (Consulté le 26/06/2020).
- Samaoli O., (1989), Immigrants d'hier, vieux d'aujourd'hui : la vieillesse des maghrébins en France, *Hommes & Migrations*, n°1126, pp. 9-14.
- Sargent C. F., Yatera S., Larchanché S., (2005), Migrations et nouvelles technologies, *Hommes et Migrations*, n°1256, pp. 131-140.
- Sayad A., (1999), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris : Le Seuil, 437 p.

- Sayad A., (2001), La vacance comme pathologie de la condition d'immigré. Le cas de la retraite et de la pré-retraite. *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 11-36.
- Schaeffer F., (2001), Mythe du retour et réalité de l'entre-deux. La retraite en France, ou au Maroc ?, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 17, n°1, pp. 165-176.
- Schaeffer F., (2004), *Le territoire des passe-frontières : dynamiques sociales, identitaires et spatiales de la structuration du champ migratoire marocain*, Poitiers : Université de Poitiers, 478 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- Villa-Torres L. *et al.*, (2017), Transnationalism and health: A systematic literature review on the use of transnationalism in the study of health practices and behaviours of migrants, *Social Science & Medicine*, vol. 183, pp. 70-79.

Chapitre 6

Migration et travail des Marocain.e.s à Dubaï avant et depuis la pandémie COVID-19

Arab Chadia, Moujoud Nasima

Introduction

Cet article a pour objet l'étude de l'impact de la crise sociale et sanitaire sur les migrations marocaines en partant de cas de Marocains à Dubaï, et plus particulièrement des femmes de milieu populaire, c'est-à-dire de femmes dites « non qualifiées » qui sont parties pour mieux vivre et faire vivre leurs proches. Pour comprendre l'impact de la crise sur les migrations, et saisir ce qui fait la particularité de l'espace migratoire dubaïote, en comparaison avec l'espace européen, le texte propose de revenir sur les effets migratoires de la crise économique de la moitié des années 1970 et de 2008 dans des pays européens de fortes migrations marocaines, puis de situer les parcours de Marocaines installées à Dubaï en lien avec les principales figures de femmes « non qualifiées » que nous avons étudiées sur les migrations marocaines en Europe (notamment France et Espagne). Nous nous intéresserons surtout aux femmes dont les trajectoires migratoires sont liées au tourisme, puisque ce dernier domine dans les parcours dubaïotes et reflète un domaine fortement touché par la crise sanitaire de ces dernières années¹.

Alors qu'en France, la migration marocaine s'est féminisée à partir de la crise économique et migratoire de la moitié des années 1970, et qu'elle s'est beaucoup diversifiée en Espagne dans les années 1990, la présence des migrantes caractérise l'histoire « récente » des Marocains dans le très prospère État de Dubaï. Cette présence ne coïncide pas avec une période de crise ni de recrutement de main-d'œuvre masculine impliquant le regroupement familial par les hommes. Les Marocaines sont pionnières des chaînes migratoires à Dubaï (Arab et Moujoud, 2020). Leur inscription dans cet État cosmopolite laisse à des femmes peu diplômées plus de marges pour construire de nouvelles ressources qui les rendent visibles par l'entreprenariat, par exemple, et par le statut de véritables têtes de pont à la création de filières migratoires. Qu'est-ce que leur migration nous apprend sur l'impact migratoire de la pandémie de la Covid-19 ? Quels liens entre l'actuelle crise sanitaire, les effets des anciennes crises économiques et la migration des femmes, notamment dans les pays où la communauté marocaine est fortement et anciennement représentée ? Quelles différences observées entre

¹ Chadia Arab et Nasima Moujoud ont réalisé trois enquêtes à Dubaï dans le cadre de deux programmes de recherche : GEDI (« Genre et discriminations »), financé par la région des Pays de la Loire, et JSex (« Jeunes et sexualités »), financé par l'Université d'Angers. La première enquête réalisée par Chadia Arab a été financée par son ancien laboratoire de recherche, Migrinter, Université de Poitiers. Ces recherches empiriques seront ici enrichies d'une nouvelle recherche effectuée pendant la crise sanitaire (Internet, téléphone). Nous y reviendrons ultérieurement dans le texte.

les formes d'insertion des Marocaines à Dubaï et celles étudiées en France et en Espagne, ou plus largement en Europe, et dans quelle mesure ces formes d'insertion professionnelles ont-elles été différemment touchées par la crise sanitaire ? Qu'est ce qui caractérise les parcours des Marocaines à Dubaï avant et depuis l'actuelle crise sanitaire et sociale ?

C'est à ces différents questionnements que sont consacrées les pages qui suivent, abordant l'enjeu du lien entre genre, crise et migration, notamment des femmes représentées comme « peu qualifiées » (non diplômées, très peu scolarisées et issues de milieux populaires). Appuyé principalement sur les résultats de trois recherches empiriques auprès de Marocain.e.s à Dubaï et au Maroc, puis sur un retour téléphonique et virtuel (facebook, visioconférence, Whatsapp²) vers les mêmes personnes pendant la crise sanitaire (2021), ce texte entend montrer l'ancienneté et la particularité des liens entre genre et crises sociales. Il fait apparaître que si la migration à Dubaï peut être la source de mobilité sociale mobilisant des savoirs peu reconnus en Europe, la crise sanitaire révèle la forte précarité de cette présence privée de droits sociaux et de séjour indépendants du travail. Dans un premier temps, un rapide détour historique nous permettra de rappeler l'ancienneté des liens entre crise et migration des femmes dans l'espace européen. Nous proposons ensuite des éléments sur la migration marocaine à Dubaï. Dans un troisième temps, nous tentons de lire cette migration à la lumière de la pandémie de la Covid-19. Nous essayerons chaque fois de partir de parcours de femmes et d'hommes que nous avons rencontrés lors de nos enquêtes puis recontactés pour répondre à l'étude des impacts de la crise sanitaire dans le cadre de ce chapitre.

1. La crise, le genre et la migration : le détour par l'histoire et l'Europe

Les périodes de crise économique sont historiquement « néfastes pour les droits des femmes ». Le chômage devient un prétexte pour délégitimer le travail salarié des femmes, notamment mariées, et justifier le retour des femmes au foyer (Fanny Gallot, 2021). Du point de vue de la question migratoire, l'historien Gérard Noiriel indique que, dans les divers principaux cycles migratoires, « on constate qu'à chaque période de stabilisation du processus migratoire, c'est-à-dire en période de crise, le taux de masculinité diminue, alors que le taux de féminité augmente » (Noiriel, 1991 : 14). Les migrantes s'impliquent paradoxalement davantage dans l'immigration et sur le marché du travail français pendant les périodes de crise. Le même historien précise que, dans ce cadre, la « *vocation principale des femmes en situation d'immigration, plus encore que dans d'autres contextes, est de s'occuper de l'espace domestique* »³. Sabah Chaïb montre toutefois qu'en France, les femmes étrangères d'hier et d'aujourd'hui ont intégré le marché du travail « *que cette société soit marquée par la prépondérance de l'agriculture, de l'industrie ou des services* » (Chaïb, 2008). Les secteurs traditionnellement assignés aux femmes demeurent néanmoins fortement visibles dans les études sur genre et migration en France et dans d'autres pays européens. Le travail

² Pour accéder au terrain virtuel, nous avons identifié des groupes sur facebook « les Marocains de Dubaï » ; « Marocaines de Dubaï », et utilisé Internet ou le téléphone pour reprendre contact avec des Marocain.e.s que nous avons interrogés lors de nos précédents séjours à Dubaï, ou au Maroc.

³ Comme le souligne l'historien Gérard Noiriel (2004 : 152).

domestique, le ménage, la garde d'enfants, les soins aux personnes âgées ou la prostitution sont à la fois féminisés et peu valorisés au niveau idéologique et matériel (conditions de travail, droits sociaux, reconnaissance comme moyen de régularisation du séjour ou de naturalisation, stigmatisation, etc.). Ces secteurs se redéfinissent et se développent dans les deux contextes de crise et de croissance économique (Moujoud et Falquet, 2010).

En France comme en Espagne, l'accès des migrantes au secteur des services à domicile s'est historiquement défini lors d'une période de croissance économique, à un moment où les femmes autochtones ont connu des mutations les amenant à délaisser les secteurs de la domesticité. L'insertion dans/par les services est notamment la conséquence de l'augmentation de la demande de main-d'œuvre étrangère lorsque ce secteur est délaissé par les nationales, les hommes nationaux n'y sont en général pas assignés. Elle se maintient aussi pendant les crises, alors que le travail des hommes immigrés est dévalorisé, voire limité.

La migration des femmes et leur insertion professionnelle sont reliées surtout en France au chômage des hommes migrants. Lors des périodes des crises d'avant la Covid-19, le taux de chômage des étrangers (incluant la majorité des immigrés) est supérieur à celui des autochtones. Il était déjà en 2000 de 20,9 %, soit le double de celui des « Français » (Attias-Donfut Claudine et Delacroix Catherine, 2004 : 149). En Espagne, les travailleurs étrangers ont toujours maintenu un niveau plus élevé d'inactivité que les autochtones. Entre 1993 et 1997, la crise a sérieusement affecté le secteur de la construction dans les grandes villes et par conséquent favorisé le pourcentage de migration de femmes comme pionnières de la chaîne migratoire (Oso Casas, 2012). Les Marocains qui s'insèrent dans ce marché du travail espagnol ont des emplois de qualité réduite (moindre qualification, rémunération plus faible) et un plus fort taux d'inactivité que la population autochtone et qu'une bonne partie de la population immigrée des autres pays. Alors qu'en 2008, il y a eu moins de 9,4 % pour l'emploi masculin, avec une augmentation du nombre d'emplois féminins (+5,6 %), en 2009, on note une perte pour les deux sexes : 18,7 % des hommes et 16,1 % des femmes deviennent chômeurs. En 2012, plus des deux tiers de la jeunesse marocaine émigrée en Espagne est inoccupée (68,8 %), le nombre de foyers avec l'ensemble des membres actifs sans emploi a beaucoup augmenté, pour atteindre 32 % en 2012. Si, avant la crise, en 2007, 71 % de la population active masculine et 69 % de la population féminine étaient en situation de précarité (inemployé, emploi saisonnier, emploi fixe de mauvaise qualité, emploi de courte durée...), en 2011, le taux de précaires a augmenté pour atteindre 81 % des hommes et 84 % des femmes (Le Collectif IOE, 2012).

Parallèlement, la précarité de l'emploi augmente la perte d'enthousiasme en particulier des hommes immigrés, ce qui favorise l'insertion des femmes pour pallier à la perte ou absence de revenus de la famille (Collectif IOE, 2012). La féminisation de la migration et du travail se développe donc à la suite d'une double mutation socio-économique touchant à la fois les femmes autochtones et les hommes immigrés, surtout pendant les crises économiques. La féminisation du travail en contexte migratoire de crise d'avant le Covid-19 signifie le maintien ou l'augmentation de travail de femmes, avec l'extension des formes précaires d'emploi. Les femmes se retrouvent obligées de ne pas quitter des conditions de

travail précaires, d'intégrer le salariat en dépit de ces conditions ou d'inventer de nouvelles sources de revenus, comme il est possible de le voir aussi dans le cas italien, que nous avons abordé dans un autre article (Arab et Moujoud, 2018a).

Aussi les deux crises économiques de la moitié des années 1970 puis de 2008 n'ont pas réduit l'importance du secteur des services à la personne ou la visibilité des migrantes qui y travaillent. Rappelons que le secteur des services à la personne est représenté comme la principale source d'insertion assignée aux migrantes des Suds en Europe. Saskia Sassen estime que, dans les villes globales, pour chaque création d'emploi très qualifié, un emploi très peu qualifié est créé directement ou indirectement. En outre, « deux mondes cohabitent » dans les bureaux des grandes entreprises de la mondialisation, sans se mélanger : « *la nuit laisse place aux femmes de ménage, services de gardiennage et d'entretien. Au travail ou dans la ville, ces deux mondes ne font que se croiser, sans vraiment se mêler* ». Ce sont souvent les femmes et les migrant.e.s les plus défavorisé.e.s qui répondent à ces emplois (Sassen 2001, 2004). Qu'en est-il de l'insertion professionnelle des Marocaines dans l'espace dubaïte ? Cette insertion passe-t-elle par les secteurs de services habituellement mis en évidence sur la migration des femmes en Europe ? Quels liens et quels impacts l'exemple de Marocaines nous apprend sur l'actuelle crise sanitaire, qui croise des processus de précarisation du travail des étrangers, en particulier dans les pays du Golfe ?

2. La migration des Marocain.e.s à Dubaï : la période d'avant COVID-19

Le rêve dubaïte au regard des migrations marocaines

L'Émirat de Dubaï est l'un des endroits les plus prospères (Boulangier, 2009) et les plus cosmopolites de la planète. Il s'agit d'un espace les plus anciennement mondialisé qui s'appuie sur le commerce, le tourisme et les réseaux aériens (Frank Tétart, 2016). Comme les autres régions du Golfe, Dubaï a instauré depuis une vingtaine d'années une diversification de son économie afin de faire face à la raréfaction du pétrole. La sidérurgie, la finance, le commerce, l'éducation, la culture, mais surtout le tourisme, qui nous intéresse ici, sont des activités majeures qui participent de cette évolution et à la mise en place de projets gigantesques (des tours et gratte-ciel immenses, des îles artificielles, des malls monumentaux). Dubaï se publicise mondialement comme un « *eldorado* » et diversifie son offre (Kazerouni, 2015). Mais cette prospérité cache de grandes disparités au sein de la population, et notamment entre Emirati.e.s et immigré.e.s, mais aussi entre migrant.e.s eux-mêmes, comme le montre Amélie Le Renard (2019) en pointant le « *privilege occidental* » à Dubaï. Ce privilège peut être relié à ce que les Marocains rencontrés dans divers espaces migratoires appellent « *le passeport rouge* », en référence notamment aux avantages liés aux nationalités européennes, surtout la libre circulation. Ces disparités sont visibles dans les migrations marocaines. Celles-ci se traduisent en effet au pluriel. Elles se composent d'une diversité de profils. Parmi ces profils, des cadres supérieurs : marocains, bi-nationaux, marié.s, vivant seul.e, ingénieurs, journalistes, employés dans une multinationale reconnue, une entreprise privée, dans l'administration émiratie, l'administration marocaine, etc. Sont présents également des employés recrutés au Maroc à la suite d'une procédure officielle, ou recrutés à la suite d'une rencontre informelle, jeunes diplômés recrutés dans une modeste école de tourisme ou d'hôtellerie, ou bien

arrivés seul.e.s en tant que touriste ou avec des amis et installés à Dubaï malgré l'expiration de la date du visa. Et on retrouve enfin des épouses qui rejoignent un mari rencontré lors d'un séjour touristique au Maroc et des personnes circulantes qui pratiquent le commerce entre Dubaï et la Turquie, ou entre Dubaï et le Maroc depuis de nombreuses années.

Aux Émirats, plus de 65% des personnes migrantes ont entre 25 et 54 ans. La tranche des 25 à 44 ans représente à Dubaï 58,6 % (Dubaï Statistics Center). Il s'agit d'une majorité d'hommes (72%) et 28% de femmes. Les Marocain.e.s aux Émirats Arabes Unis sont toutefois majoritairement des femmes. Cette caractéristique touche l'ensemble des pays du Golfe (Berriane, 2018). Les données statistiques sur la présence marocaine aux Émirats Arabes Unis sont peu accessibles. Mohamed Berriane (2018) indique qu'il y aurait 51.569 personnes immatriculées aux deux consulats de Dubaï et Abu Dhabi (soit 0,54% de la population totale aux Émirats et 0,61% des étrangers). Ce chiffre des inscrits ne tient toutefois pas compte des personnes marocaines qui ne viennent pas s'enregistrer au consulat, et qui sont présentes parmi les personnes que nous avons rencontrées. Ces personnes incluent celles et ceux qui circulent régulièrement, qui ne possèdent pas de documents de séjour valides ou qui circulent en utilisant leurs passeports européens ou américains, qui permettent d'éviter l'obligation de visas ou le passage par le consulat marocain. Un représentant du Conseil pour la Communauté Marocaine à l'Étranger (entretien, 2018) suppose qu'il existe au moins 40.000 Marocains à Dubaï, dont une partie circule par le biais d'un passeport européen ou américain. Le consul du Maroc à Dubaï (entretien, 2016) estime le nombre de Marocain.e.s à 60.000 personnes, bien que le nombre d'immatriculés au Consulat soit de 20.000 Marocain.e.s.

En 2018, 86,5% des Marocains ont moins de 44 ans et 64% entre 24 et 44 ans (Berriane, 2018). Mohamed Berriane constate qu'il existe plus de Marocaines que de Marocains, signalant à 56,8% le pourcentage de femmes marocaines aux Emirats Arabes Unis en 2018 (Berriane, 2018). Alors que la migration générale est majoritairement masculine à Dubaï, comme indiqué plus haut, la part des femmes dans la migration marocaine est plus élevée. Certaines migrations sont en effet fortement féminisées dans les pays du Golfe, comme le cas des infirmières indiennes, dès les années 1970 (Percot, 2005). Le Golfe représente un miroir grossissant de la féminisation des migrations (Longuenesse, 2007). Ce miroir se lit à travers le cas marocain, qui incarne la stigmatisation des migrations des femmes, en les assimilant à la prostitution (Arab, Moujoud, 2018b), tout en niant leurs diversité et savoirs-migrer. La présence des Marocaines offre par ailleurs des particularités par rapport à d'autres migrations féminines à Dubaï, comme celles des Philippines assignées aux services domestiques. Les Marocaines que nous avons rencontrées ne s'orientent pas vers les services domestiques, contrairement à d'autres migrations fortement féminisées.

Pour toutes ces femmes, et pour les hommes marocains aussi, Dubaï est un État divers et contrasté. Il n'est ni paradis pour riches ni principal lieu d'exploitation. Mais « *c'est très cher !* » et « *on ne peut pas y prendre racine* », comme le disent la majorité des personnes que nous avons interrogées, surtout celles qui ne sont pas mariées à Dubaï, et qui précisent ainsi les difficultés de vivre bien sans d'importantes ressources financières, et de faire lien dans ce lieu « *pensé pour être*

de passage », « *comme un aéroport* », pour reprendre la formule utilisée par le Consul marocain (entretien, 2015). Au niveau social, la gratuité des infrastructures publiques (école et hôpital) est réservée aux nationaux, alors que les conditions pour la naturalisation sont très limitatives, y compris pour les enfants nés sur le sol émirati – dont le père n'est pas émirati. Les cadres supérieurs envisagent leur installation comme éphémère, malgré leur satisfaction de leur insertion professionnelle. Les migrant.e.s travaillant dans les secteurs peu valorisés partagent avec les cadres supérieurs la précarité du séjour mais le logement est aussi l'une de leurs principales préoccupations. Or, parmi ces derniers, des femmes parviennent à s'installer durablement à Dubaï ou à circuler entre divers espaces nationaux. Leur parcours se distingue-t-il de ceux des Marocaines dans d'autres espaces d'arrivée, surtout en Europe ?

Nous avons déjà tenté dans un autre article de déconstruire le stigmatisme qui pèse sur les Marocaines à Dubaï, les assimilant à la prostitution, aussi bien au Maroc qu'aux Émirats Arabes Unies (Arab et Moujoud, 2018b). Nous avons mis en évidence les ambivalences du stigmatisme ainsi que la diversité des parcours de ces femmes⁴. Nous avons également insisté sur l'amitié et sur le mariage comme ressources migratoires, surtout pour les femmes qui se lient avec des hommes de différentes nationalités, et indiqué le peu de travaux sur cette migration des femmes, comme sur la migration marocaine dans les pays du Golfe en général. Il nous semble intéressant de nous interroger ici sur l'originalité de cette migration, par rapport à celle des migrantes, notamment en Europe, où les Marocaines sont souvent représentées essentiellement comme des épouses ou des filles qui suivent un mari ou un père, et assignées aux seules services domestiques, à l'instar d'autres migrantes peu avantagées et issues des Suds. Dubaï rend en effet visibles les femmes comme pionnières des chaînes migratoires et comme actrices de parcours croisant migration, travail et tourisme.

Des parcours migratoires et d'insertion professionnelle liés au tourisme : avant-Covid

D'après nos constats de terrain, ainsi que les quelques rares études sur le sujet, la migration des Marocaines les plus anciennement installées à Dubaï remonte aux années 1980 (El Ghali, 2007 ; Arab et Moujoud, 2018b). Elle s'inscrit dans le cadre du développement du tourisme au Maroc. Le « premier âge »⁵ de cette migration est en effet lié à l'arrivée à partir de la fin des années 1970 de touristes originaires des pays du Golfe, au moment même où le boom pétrolier contribue à la création d'emplois dans les pays du Golfe ouverts à des femmes migrantes, dont des Marocaines.

Ce lien entre tourisme et migration apparaît à travers les parcours des différentes générations de Marocaines rencontrées dans le cadre de notre recherche sur Dubaï.

⁴ Nous avons repris l'analyse développée par Gail Pheterson (2001) selon laquelle le stigmatisme de « pute » adressé aux femmes n'est pas associé seulement à la prostitution proprement dite, il l'est à la migration autonome et à la transgression des normes sexuelles, migratoires, sociales, etc. dominantes. La prostitution est donc un « prisme » qui renvoie aux divers aspects de l'oppression des migrantes.

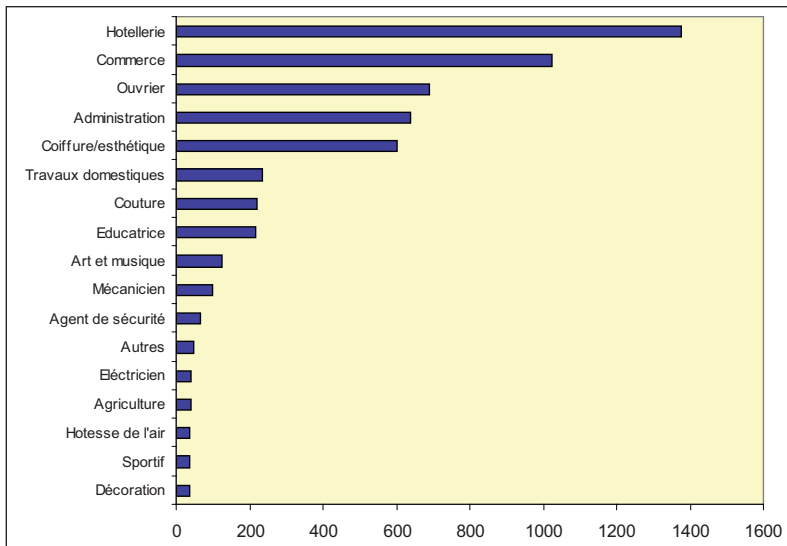
⁵ Cette expression est tirée des travaux d'Abdelmalek Sayad (1977), sur la migration algérienne en France, dont le premier âge est essentiellement masculin dans les études de ce sociologue et de l'ensemble des spécialistes des migrations en France.

Les femmes qui ont des enfants nés aux Émirats et âgés de la vingtaine, voire de la trentaine aujourd'hui, avaient choisi Dubaï à la suite d'une rencontre avec des touristes (saoudiens, émiratis, syriens, etc.) dans des lieux de formation ou de loisirs, donc touristiques, au Maroc. Parmi ces femmes, certaines sont devenues entrepreneures (propriétaires de restaurants, hôtels, commerces divers) souvent dans un domaine lié au tourisme. L'augmentation des migrations marocaines à partir de 2010, que Mohamed Berriane (2018 : 699) indique dans son travail daté de 2018, semble elle-aussi liée dans notre terrain à des dynamiques touristiques, probablement favorisées par les marchés financiers et économiques, puisque les Émirats Arabes Unis sont un principal investisseur au Maroc⁶. Aussi, les plus jeunes migrants, qui ont participé à notre recherche, ont été recrutés dans des écoles de tourisme, ou d'hôtesse de l'air, ou ont tiré des avantages migratoires à la suite de relations construites dans des espaces touristiques situés dans la société d'émigration. L'origine professionnelle de la migration peut être institutionnelle et issue d'accords bilatéraux et inter-étatiques. Mohamed Berriane (2018) précise dans ce cadre le rôle des « placements à l'international par l'ANAPEC », qui devient visible en ce qui concerne les Émirats, qui nous intéresse ici, à partir de 2011, et explique probablement aussi l'intérêt que des jeunes marocain.e.s portent sur la migration à Dubaï depuis notamment les années 2010. Cet intérêt est par ailleurs créé par les offres de contrats réels ou fictifs, qui se sont diffusées pendant les deux dernières décennies au Maroc, et que Mohamed Berriane (2018 : 694-695) analyse en situant le contexte législatif émirati et *khaliji*.

Le lien entre tourisme et migration, que nous proposons de pointer dans ce texte, apparaît aussi à travers l'usage de visas de tourisme pour partir aux Émirats, et y rester parfois après la date d'expiration de ce document. Il se lit dans tous les récits que nous avons recueillis auprès de professionnel.le.s (employés d'hôtels, cabarets, restaurants, serveurs, compagnie aérienne, etc.) de différentes nationalités, que nous avons questionnés sur la migration marocaine à Dubaï. Ces récits évoquent le tourisme pour situer l'environnement de départ ou raconter le vécu depuis l'arrivée. Le lien entre tourisme et migration traduit parfois une imbrication entre tourisme d'hommes de pays de Golfe et migration de Marocaines, imbrication que nous retrouvons dans d'autres études, sur l'Espagne (Jabul, 2011). Le lien entre tourisme et migration influe sur les parcours au Maroc, impliquant le choix d'une destination migratoire dans un contexte touristique, et sur l'insertion professionnelle dans l'espace d'arrivée, dominé par le secteur touristique. Ce dernier apparaît aussi comme une principale donnée sur la présence marocaine à Dubaï, comme le laisse supposer l'importance de l'hôtellerie dans l'insertion professionnelle des Marocain.e.s aux Émirats, qu'on peut lire ci-dessous.

⁶ « Les Emirats Arabes Unis premier investisseur arabe au Maroc », par La Vie Eco, 3 décembre 2015 : <https://www.lavieeco.com/economie/les-emirats-arabes-unis-premier-investisseur-arabe-au-maroc/>. Consulté le 1er juillet 2021

Figure 1 : Insertion professionnelle des Marocain.e.s aux Emirats Arabes Unis entre 2000 et 2006



Source : In M. Khachani (2009, p. 32), Ministère de l'emploi.

Ce graphique montre la répartition des migrants marocains par secteur professionnel aux Émirats. Ce sont des données officielles du Ministère de l'emploi, sur un total de 5.525 personnes. Outre l'hôtellerie, on note l'importante du commerce, la coiffure et l'esthétique, secteurs privilégiés dans l'insertion professionnelle des femmes que nous avons rencontrées à Dubaï. Lorsque nous avons entamé l'enquête en 2009 (Chadia Arab, seule), avant de la reprendre à deux (Chadia Arab et Nasima Moujoud) en 2015, 2016, 2018, ce qui nous a frappé, c'est la diversité des emplois occupés par les Marocain.e.s représentées comme peu qualifiées et issues de milieux populaires. Nous avons rencontré des ingénier.e.s, des responsables de grands rayons de magasin (carrefour, Chanel...), une responsable manager des opérations commerciales pour une entreprise américaine basée à Dubaï, une responsable de la communication et des relations publiques auprès du gouvernement de Dubaï. Nous avons rencontré des hôtesse.s d'accueil dans des hôtels, des vendeuse.s dans les boutiques des *mega-malls*, des esthéticienne.s et coiffeuse.s, des danseuse.s, beaucoup de serveuse.s, des femme.s qui effectuent des échanges économique-sexuels, pour reprendre la formule de l'anthropologue Paola Tabet (2004), qui inclut ainsi « la prostitution » dans un processus global, mais aussi beaucoup de femme.s très peu diplômées qui exercent dans le secteur des loisirs et qui parviennent à occuper des emplois de responsabilités dans l'hôtellerie ou la restauration, ou à créer des entreprises et à regrouper leurs proches du Maroc par la suite.

Les femme.s rencontrées utilisent leur travail ou leurs relations sociales pour créer du regroupement familial ou amical. Parmi les proche.s concerné.s, les enfant.s. Une dizaine des femme.s rencontrées ont initialement laissé leur.s enfant.s au Maroc. Hanane envisage de faire venir son fils qu'elle a laissé à sa mère. Sarah (26 ans,

étudiante rencontrée dans un restaurant dubaïote) a été regroupée par sa mère, qui a également regroupé le frère de Sarah, après son remariage avec un homme émirati. Cette femme a migré à Dubaï où elle a travaillé après sa séparation avec le père de ses enfants, qui est resté au Maroc. Elle a ensuite été rejointe par son propre frère et sa mère. Sa jeune sœur les a rejoints à la suite d'un mariage avec un Émirati connu par l'intermédiaire du mari de la mère de Sarah, que nous n'avons pas rencontrée ; nous limitant aux entretiens avec sa fille. Pour les femmes peu qualifiées rencontrées, l'amitié est une ressource importante pour entretenir des liens sociaux, et maintenir des ressources tout au long de l'espace transnational, entre femmes et avec des hommes. Samira, une de nos principales interlocutrices, qui est aujourd'hui installée en Grande Bretagne, et ses amies venues la rejoindre aux Émirats se connaissent depuis le lycée. Samira a utilisé son réseau social émirati pour favoriser la migration de ses amies. Elle a par ailleurs elle aussi regroupé son frère, en favorisant l'obtention de son visa et en fournissant les ressources nécessaires au voyage puis à l'installation à Dubaï. Mais comme beaucoup de Marocains rencontrés, la quête de ressources migratoires, donc sociales, invite ces femmes, surtout célibataires, et beaucoup d'hommes, surtout cadres supérieurs, à se projeter dans de nouvelles migrations notamment européennes.

Il existe en effet chez tous les Marocains rencontrés une hiérarchisation entre les espaces migratoires européens et émiratis. Cette hiérarchisation touche la citoyenneté, représentée comme accessible en Europe, contrairement aux Émirats. Elle est par contre redéfinie en faveur de l'espace émirati lorsqu'il s'agit de l'insertion professionnelle, comme le précise Hanane (32 ans), que nous avons rencontrée (en 2015 et en 2016) dans un hôtel où elle exerce en tant que gérante d'un salon de thé. Hanane subit une forme de pression de la part de ses proches vivant au Maroc pour utiliser son statut professionnel afin d'obtenir un visa européen et rejoindre son frère qui vit en Suisse, ou ses cousines en Italie, et bénéficier ainsi de la citoyenneté européenne et de droits sociaux. Mais Hanane nuance sur « *la situation des Marocaines en Europe, travaillant toutes dans le ménage, la garde d'enfants ou les soins aux personnes âgées* ». Pour elle, « *on s'insère mieux à Dubaï qu'en Europe !* ». L'insertion professionnelle de Hanane se construit dans un espace touristique où elle enrichit ses ressources et ses relations sociales.

Hanane a été l'une des principales interlocutrices à nous avoir éclairé sur les comparaisons entre les contextes migratoires émirati et européens. Son regard confirme nos constats sur la diversité des parcours professionnels des Marocaines à Dubaï, en relation avec ce que nous connaissons auprès de migrantes appartenant à des milieux similaires – que celui de Hanane et de ses camarades à Dubaï – et vivant en France, en Espagne ou en Italie (Arab et Moujoud, 2018a). Ces formes d'insertion professionnelle dubaïotes expliquent peut-être le point de vue de jeunes hommes marocains à revenus modestes qui précisent que Dubaï est « *plus facile pour les femmes que pour les hommes marocains* ». Cette représentation sur les avantages des migrantes femmes à Dubaï croise parfois celle sur la prostitution, surtout parmi les personnes « étrangères » aux femmes marocaines, et traduit leur stigmatisation, puisqu'elles parviennent à occuper des places et des rôles habituellement assignés à des hommes immigrés, comme ceux de pionnières de chaînes migratoires et d'entrepreneuriat « marocain ». La stigmatisation relève en effet d'un double processus d'attrait et de rejet, que nous avons relié aux

mobilités sociales que les femmes acquièrent en mobilisant différentes ressources (Arab et Moujoud, 2018b)⁷. Des figures de patronnes marocaines sont sollicitées par les institutions marocaines aux Émirats Arabes Unis (lors de réceptions au Consulat, aux salons de l'investissement au Maroc, etc.). Le consul lui-même évoque cette transgression de genre, en disant que « *les femmes qui sont ici sont des hommes* » (entretien, 2015, Dubaï), ce qui signifie une perturbation des catégories de genre généralement évoquées pour différencier les femmes et les hommes, et des catégories sur les travailleurs immigrés, qui sont ici des travailleuses insérées dans divers secteurs, et des entrepreneurs représentant le pays d'origine et des investissements dans ce pays et à Dubaï.

C'est peut-être ce qui distingue le plus nos terrains dubaïotes et européens : en France, en Italie et en Espagne, les services domestiques et l'agriculture (pour ce dernier secteur, Arab, 2018) monopolise le travail des Marocaines peu qualifiées, là où à Dubaï le travail des femmes issues de milieux populaires est caractérisé par sa diversité. De ce fait les parcours de femmes provenant de milieux populaires et sans diplôme supérieur sont plus hétérogènes à Dubaï, qu'en Europe, même s'il va de soi que la diversité caractérise les migrations des femmes en Europe également. Nous proposons des hypothèses à partir de nos constats à l'issue de nombreuses recherches sur Dubaï et dans d'autres espaces migratoires, pour fournir de nouvelles pistes d'analyse qui méritent d'être développées. La reconnaissance des langues que les Marocaines maîtrisent dans leurs variantes (le marocain, les variantes de la langue arabe parlées dans chaque pays du Golfe, l'arabe classique, l'égyptien, le libanais, etc.), et qui ne bénéficient pas d'une place valorisée dans le monde du travail en Europe, joue probablement en faveur de cette insertion professionnelle et sociale des Marocain.e.s à Dubaï⁸. Ces femmes enrichissent ces savoirs en utilisant des compétences relationnelles et des savoirs artistiques, culinaires, vestimentaires ou corporels, qui sont valorisés dans les espaces de vente (gâteaux ou plats marocains dans les supermarchés), de tourisme ou de loisirs à Dubaï. Par exemple, l'utilisation dans l'espace public dubaïote, et la reprise par des chanteurs « locaux » (émiratés, saoudiens) de chansons tirées du registre dialectal et populaire marocain, que les femmes concernées utilisent et s'autorisent à mobiliser dans les lieux publics (dancings, boîtes, marchés, malls, etc.). Ou bien l'adoption des habits marocains par des femmes émiraties, surtout pendant les fêtes et dans l'espace privé. Nous supposons que ces circulations culturelles sont favorisées par les circulations des femmes de milieux populaires, dont les initiatives ont probablement précédé, et donc permis, l'émergence et la reconnaissance dans les pays du Golfe, puis dans d'autres pays, de jeunes chanteurs et chanteuses marocains actuellement reconnus, en chantant en marocain. Les circulations de ces femmes ont à notre avis permis notamment une certaine diffusion, voire une reconnaissance, du dialecte marocain, que

⁷ Le rejet s'exprime parfois par des mobilisations d'autres femmes (notamment saoudiennes) qui mènent « une campagne anti-Marocaines ». Voir, par exemple, le texte consultable sur <http://www.illionweb.com/societe/c-chaud/arabie-saoudite-une-campagne-anti-marocaines>.

⁸ On note par ailleurs le racisme et les discriminations comme motif de migration de Français maghrébins qui s'installent à Dubaï. Voir, sur ce sujet, les travaux d'Amélie le Renard et Elyamine Settoul. Nous pouvons supposer que le marché du travail dubaïote, autorise des expressions (culturelles ou religieuses) qui font l'objet de discriminations en Europe. Cette piste d'analyse nécessite une étude approfondie et comparative dans le cadre d'une future recherche.

nous avons pu entendre de la bouche d'Arabes non marocains, surtout dans les espaces de loisirs et de tourisme, alors que nous sommes habituées à entendre les Marocains parler égyptien ou un autre dialecte arabe sous prétexte que le marocain est incompréhensible, ou peu valorisé. Ces différentes performances sont situées dans les espaces et les relations liés au tourisme, qui a connu une réelle difficulté pendant la crise sanitaire.

Les secteurs de tourisme et des loisirs sont en effet fortement perturbés, voire arrêtés depuis les mesures liées à la pandémie de la Covid-19. « *La planète tourisme* » est arrêtée puisqu'avec la Covid-19, « *toutes les destinations sont verrouillées* », comme l'écrit Mohamed Berriane (2020). Si cette crise d'un nouveau genre a révélé les métiers de service comme secteurs valorisés, tout au moins dans les discours sur les invisibles qui continuent le travail malgré le confinement, elle constitue un moment perturbateur pour d'autres secteurs, surtout le tourisme et les loisirs. Qu'est-ce qui s'est passé donc pour les Marocain.e.s, notamment de milieux populaires, sous l'effet de ce contexte ?

3. La migration précaire à la lumière de la pandémie de la Covid- 19

Dès le 8 mars 2020, et l'annonce de la pandémie de Covid-19, les Émirats Arabes Unis ont pris des mesures fortes comme la fermeture des écoles puis le confinement (Agnès Levallois, 2020 : 105). Outre les autorisations de sortie pour travailler, il n'est possible de sortir que pour faire des courses (alimentation, pharmacie) ou en cas d'urgence, en obtenant un permis spécial à demander en ligne. Parmi les autres mesures, le port du masque et de gants est obligatoire ainsi qu'un couvre-feu à respecter. Le 19 mars, le territoire émirati ferme son entrée et réduit ses sorties. Seuls les citoyens émiratis étaient autorisés à rejoindre leur pays. Le 24 mars, tous les vols sont suspendus. Des membres des familles de Marocains, en visite notamment chez leurs filles, ou sœurs vivant à Dubaï, ont été obligés de rester sur place. Ils ont attendu juillet 2020 pour repartir au Maroc. Les cadres supérieurs marocains qui vivent seuls témoignent de l'isolement vécu tout au long du printemps 2020 :

« C'était long, pénible et forcément oppressant, car il était devenu impossible de voyager au Maroc ! Du jour au lendemain ou presque, la vie est devenue irréelle. On a cessé de sortir, de fréquenter les plages et de voir les collègues. On avait aussi peur pour notre emploi et nos salaires ! Peur des gens qui peuvent être porteur du virus ! Tout est devenu incertain et dur à supporter ! » (Yassine, ingénieur, 31 ans, entretien 2021).

Du point de vue sanitaire, le pays dispose d'un système de santé performant. La gestion de cette crise a toutefois négligé la situation des travailleurs immigrés vivant dans des situations précaires, notamment par le logement, qui ne permet pas le respect des mesures sanitaires de distanciation. Cet enjeu est pointé par les organisations internationales (Levallois, 2020 : 108). Il est évoqué par les participantes à notre recherche sur les effets de la crise sanitaire, qui disent que les Marocains partagent les problèmes que connaissent les autres migrants touchés par « les mesures Corona », mais que ce n'est pas la même chose selon le statut au travail. Ce dernier implique le maintien dans l'emploi, ou sa perte, donc la perte d'autres ressources qui en dépendent, puis parfois l'inscription dans un

nouveau parcours migratoire. « *Il ne faut pas rester à Dubaï lorsqu'on n'a plus de travail !* » (Nawel, agent d'accueil, 26 ans, entretien 2021).

La perte de travail pendant la crise sanitaire expose à l'expulsion. Sans travail, sans visa de séjour aux Émirats, comme le montre un documentaire Arte qui note la réduction de la population dubaïote à la suite des expulsions pendant la pandémie⁹. Cette perte a concerné les métiers peu valorisés et réduit les moyens de maintien dans le logement, alors même que celui-ci a été pointé par les Marocains à revenus modestes qui ont participé à nos recherches d'avant-Covid comme la principale difficulté à Dubaï :

« Les Marocains qui souffrent le plus de Corona sont ceux qui se trouvent déjà dans une situation fragile : les hommes et les femmes qui gagnent peu ou travaillent de façon informelle, et n'avaient pas pu suffisamment épargner pour affronter la crise. Il ne faut pas croire que tout le monde a pu télétravailler ou avoir un logement pour s'enfermer chez lui ! Les temps sont durs pour ceux qui ne sont pas riches. » (Le frère de Nawel, employé dans un supermarché, dont les responsables l'ont recruté au Maroc en tant que boucher).

L'articulation entre travail et logement constitue une des principales raisons du retour au Maroc d'une partie des personnes que nous avons interrogées dans le cadre de cette recherche sur les effets de la pandémie. Ces personnes ont perdu leur emploi dans l'hôtellerie et utilisé leur épargne pour vivre pendant les premiers temps, avant de choisir le retour dans leur pays d'origine, au moment de la réouverture des frontières internationales (été 2020). Il est difficile de poursuivre le paiement des loyers (souvent dans le cadre de colocations) sans avoir un salaire ou en ayant un salaire réduit du fait des mesures qui font suite à la pandémie. Ces mesures ont fortement touché le principal secteur de travail des Marocain.e.s à revenus modestes : le tourisme. Alors que des Marocaines rencontrées s'auto-valorisent en désignant l'insertion professionnelle dans le tourisme à Dubaï, en comparaison à des proches insérées dans les services à domicile en Europe, l'arrêt du tourisme les a forcées à redéfinir leur quotidien, et parfois revoir leur projet migratoire.

La fermeture des écoles est aussi mise en avant comme un principal problème pendant la crise sanitaire. Ce sujet est évoqué par les parents, notamment les mères mariées à un non-Marocain, qui ne sont pas revenues au Maroc, comme le précise Malika (36 ans, employée dans la compagnie aérienne émiratie, à la suite d'un recrutement dans son école au Maroc, en 2009, et mariée à un agent de la sécurité yéménite).

« Les Marocains ont été durement touchés par la crise, pas que les Marocains, la plupart des gens ! Beaucoup de Marocains sont retournés au pays. Ceux qui n'ont jamais envisagé le retour commencent à y penser ; j'en fais partie ! Pour le travail, ceux qui ont été renvoyés se sont retrouvés face à la pure réalité et devaient revenir au Maroc ! Ceux qui n'ont pas été renvoyés, comme moi, ont vu leurs salaires diminuer, parfois de moitié, mais le coût de la vie est resté le même ! Les prix n'ont pas suivi la baisse des salaires et ont même été parfois augmentés ! De manière générale, les conditions de vie ne nous satisfont plus ici aux Émirats ! Les choses ont changé ! C'est vrai que le coût de la vie était déjà élevé avant Corona, mais c'était ok ! On se débrouillait et on pensait

⁹ <https://www.arte.tv/fr/videos/101553-000-A/dubai-les-travailleurs-immigres-sur-le-fil/>

rester ! J'ai une amie qui compte retourner au Maroc pour les enfants ! La scolarité est en ligne, comme partout dans le monde, je suppose. Mais ici, elle pose déjà problème : nos enfants n'apprennent ni l'arabe ni l'anglais de façon adaptée et ils sont maintenant scolarisés en ligne ! Les profs se mobilisent pour finir les programmes ! Les enfants sont épuisés. Nous les parents on paie cher pour les suivre nous même à domicile ! On n'a pas d'autres alternatives ! Ce que je veux dire, nos salaires ont diminué, les prix augmentent et nous devons nous serrer la ceinture ! Nous ne pouvons plus nous faire plaisir, faire des achats ou des sorties, ni faire plaisir à nos proches au Maroc ! Mais Hamdou lillah dans tous les cas ! » (Entretien recueilli le 25 mai 2021)

Pour Malika comme pour d'autres personnes interrogées sur les effets de la pandémie, « *la crise ne s'arrêtera pas avec la fin de Corona !* ». Les un.e.s ont utilisé leur épargne pour faire face aux aléas de la Covid. Ils n'ont pas d'autres ressources financières pour se loger et bien vivre en cas de poursuite des mesures sanitaires, limitant le travail. Le savoir-migrer implique une lucidité autour des enjeux sur le moyen et le long terme, notamment pour les femmes dont les enfants n'ont pas la citoyenneté émiratie. Le séjour des femmes mariées et mères d'enfants émiratis ne dépend en effet pas de l'emploi. Elles ne rencontrent pas les difficultés juridiques que connaissent d'autres Marocains. L'âge des enfants, et le lien avec leur scolarité, ainsi que le type de mariage semblent en effet déterminants dans le choix de rester ou partir de Dubaï. Le mariage mixte constitue une structure sécurisante selon la nationalité et le statut social du mari, ou la relation conjugale et d'emploi de la femme. Ce mariage inclut pour les Marocaines les différentes nationalités présentes sur le territoire émirati. Il a été parfois conclu à la suite d'une rencontre dans un espace touristique au Maroc, avec un touriste saoudien, syrien, anglais, indien, émirati, etc. Ce mariage est peu visible parmi les hommes marocains. Nous n'avons pas pris connaissance de situation de mariage entre un Marocain et une émiratie, ni de mariage mixte ou de projet d'un participant à notre recherche de se marier à Dubaï. Les hommes que nous avons rencontrés envisagent de se marier au Maroc, ou d'éviter le mariage. Les cadres supérieurs qui ne bénéficient pas de la bi-nationalité souhaitent faire un séjour en Europe pour obtenir une nationalité européenne et pouvoir accéder à la libre circulation mondiale, avant de s'attacher par le lien conjugal.

La crise sanitaire met en évidence la forte précarité du statut des personnes qui n'ont pas une nationalité « occidentale » ou des enfants citoyens émiratis, ou qui sont dépourvues de protections sociales dans le cadre d'une entreprise reconnue, internationale ou nationale (comme la compagnie aérienne) :

« Comme tout le monde, nous les Marocains de Dubaï, nous sommes affectés par Corona. Beaucoup d'entreprises privées ont fermé. Des gens ont vu leur salaire arrêté, d'autres diminué. Les grandes entreprises qui n'ont pas fermé ont maintenu le salaire ou une partie du salaire de leurs employés. Les mesures du travail à distance facilitent le maintien de l'emploi. Elles ont été appliquées depuis le début de Corona. D'abord un confinement graduel depuis mars 2020. On est resté presque quatre mois confinés, sans possibilité de sortir sans autorisation. Les voyages au Maroc ont été possibles à partir de juillet ! Tout a été fermé : les écoles, les universités, les restaurants, les hôtels, les dancings, les salons de coiffure... En ce qui concerne les Marocains, c'est comme pour tout le monde ! Tous les Marocains sont concernés. Je connais des Marocains qui occupent des postes élevés qui ont vu leur salaire diminué de moitié. Les

Marocains modestes, qui travaillent dans des salons de coiffure ou dans des restaurants ont arrêté, sans salaire ni travail ni rien ! C'est ce qui existe même maintenant ». (Fatima, 40 ans, entretien réalisé la mi-mars 2021)

Dans la période d'avant l'actuelle crise sanitaire, à l'exception des Marocaines épouses d'un *muwatin* (citoyen émirati), ou d'un homme avantageé bénéficiant d'une nationalité d'un pays du Golfe ou d'une nationalité « occidentale », les exemples que nous avons rencontrés montrent un turn-over des migrant.e.s, et des migrations plutôt temporaires. Cela s'explique par des difficultés à pouvoir s'installer durablement, s'enraciner, obtenir des droits, la cherté de la vie, les discriminations et la difficile obtention d'une citoyenneté, voir l'impossible accès à la nationalité. Ce « sont les bas salaires qui *prédominent* », comme le précise Mohamed Berriane (2018 : 706). Cette présence juridique précaire, qui dépend de l'emploi, est fortement perturbée par la Covid-19. Le contexte émirati fait dépendre le séjour de l'emploi, alors que ce dernier est très limité pendant la pandémie. Cette précarité juridique n'est pas limitée aux personnes peu qualifiées. Les cadres supérieurs ont redéfini leur séjour à la suite de la diminution des salaires, ou la perte des avantages d'avant la Covid-19, notamment lorsqu'ils ne possèdent pas un passeport « occidental ». La précarité du séjour se révèle déterminante sous l'effet de la crise sanitaire, surtout pour les femmes et les hommes aux positions professionnelles imprévisibles et précaires, dont une grande partie est retournée au Maroc. Il importe d'effectuer une étude quantitative et qualitative sur ces retours tracés sous l'effet de l'actuelle crise sanitaire, qui par ailleurs a mené des binationaux (marocains et canadiens, ou marocains et français, etc.) à quitter Dubaï parfois en compagnie de leurs enfants. En devenant sans travail, certain.e.s d'entre eux sont devenus expulsables, au même titre que d'autres étrangers subissant les effets de la pandémie aux Émirats¹⁰.

Conclusion

Pour conclure, à travers ces analyses, ce sont finalement les savoirs-migrer des femmes dans des contextes de crise et de croissance économiques, c'est-à-dire de rejet ou de bienvenue des migrants, que cet article a tenté de mettre en évidence, en insistant sur la diversité des migrations marocaines et des femmes dans un même espace d'arrivée, et entre les pays, émirati et européens. Il s'agit ainsi de contribuer à déconstruire les préjugés sur les Marocaines de Dubaï, et plus largement sur les femmes parties « seules », qui introduisent des transgressions des frontières sociales, géographiques, et de genre. D'ordinaire frappées d'invisibilité, ces migrantes marquent leur présence dubaïote en valorisant des biens culturels marocains, malgré leur nombre restreint. La plupart des femmes que nous avons rencontrées, et qui ne sont pas cadres supérieures à Dubaï, sont parties du Maroc pour mieux vivre et faire vivre leurs proches. Leur migration a en général été impulsée par les circulations touristiques. Ces femmes proviennent de milieux peu favorisés et ont souvent eu des liens professionnels (Écoles de tourisme, Instituts d'esthétique, centre de formation, etc.) ou sociaux (amicaux, amoureux, matrimoniaux ou sexuels) construits dans des espaces touristiques, qui constituent ensuite les principaux lieux d'insertion professionnelle à Dubaï.

¹⁰ Sur ce dernier sujet, voir l'émission Arte *Dubaï : les travailleurs immigrés sur le fil*, sur : <https://www.arte.tv/fr/videos/101553-000-A/dubai-les-travailleurs-immigres-sur-le-fil/>

Celles qui n'ont pas de qualifications supérieures, qui leur permettraient de s'insérer dans des emplois de bureau, des entreprises, des multinationales, des administrations ou des compagnies aériennes, à l'instar d'autres Marocain.e.s de Dubaï, parviennent, non sans mal, à construire des trajectoires de mobilités sociales et géographiques pour elles, et pour leurs proches, et à se dire qu'elles le font grâce aux ressources qu'elles ont pu mobiliser à Dubaï, et qu'elles n'auraient probablement pas pu développer, tout au moins de façons identiques (formes d'insertion professionnelle, regroupement familial ou amical, durée de séjour avant la mise en place de ces démarches, etc.) dans d'autres pays d'immigration, notamment européens, l'Europe étant leur principal objet de comparaisons.

En somme, les Marocaines de Dubaï jouent un rôle très important dans la circulation de proches, la valorisation d'objets culturels marocains (dont la langue) et la constitution de communautés marocaines à Dubaï et dans les pays du Golfe, en dépit de la stigmatisation. Le premier enseignement à tirer de leurs parcours est la dimension plurielle des migrations marocaines, historiquement liée ici au tourisme dans les deux espaces marocain et émirati. Le cas dubaïote rend visibles des parcours peu reconnus dans les études sur l'Europe, comme ceux des Marocaines pionnières de la migration, et des migrantes parties pour des raisons de travail, ou à la suite de circulations touristiques. Le second enseignement est le caractère perturbateur de la crise Covid-19, qui redéfinit une migration féminine de pionnières, dont les parcours se distinguent des migrations de Marocaines en Europe, où la non reconnaissance de savoir-faire des Marocaines concernées, et probablement les discriminations, limitent l'insertion professionnelle des femmes peu qualifiées aux services ménagers ou domestiques. Avec l'arrêt des circulations touristiques, et la fermeture des établissements de loisirs sous l'effet de la pandémie, les parcours des Marocaines et des Marocains insérés professionnellement dans les espaces touristiques, et qui ne sont pas mariés à un homme privilégié à Dubaï, ou mère d'un enfant *muwatin*, sont souvent incertains, ou redéfinis et généralement orientés vers le retour au Maroc, avec souvent des projets d'investissements ou de futures circulations vers Dubaï d'après-Covid, ou bien vers d'autres destinations migratoires.

Pour ce qui est des femmes mariées ou durablement installées à Dubaï, en tant que mères d'enfants émiratis, ou saoudiens, par exemple, l'inscription dans le territoire émirati perturbe la représentation des espaces migratoire du Golfe, où il s'agit d'une « *main d'œuvre dont on a besoin, mais qui doit repartir lorsqu'on en n'aura plus besoin* », comme le montre Mohamed Berriane (2018 : 677-678). Les Marocaines concernées par ces processus enrichissent le modèle migratoire des pays du Golfe en introduisant, non sans mal, l'accueil et l'enracinement sans obligation de travail. En revanche, il est intéressant de noter que les diverses communautés marocaines dubaïotes disposent de réseaux d'entraide et de solidarité déployés à travers en particulier les réseaux Internet (divers groupes Facebook, par exemple) et les circuits amicaux et familiaux situés dans plusieurs territoires au Maroc, dans les pays du Golfe et dans d'autres espaces migratoires. Ces réseaux de solidarité dépassent les frontières nationales, et parfois sociales, et peuvent probablement apporter de nouveaux soutiens pour sortir de la crise actuelle et envisager l'après-COVID.

Bibliographie

- Arab C., (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Édition En toutes Lettres, Casablanca, 187 p.
- Arab C. et Moujoud N., (2018a), « Migration et travail de Marocaines parties « seules » (France, Espagne et Italie) », In Mohamed Berriane dir., *Marocains de l'extérieur – 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger Rabat – Maroc, pp. 93-114.
- (2018b), « Le stigmate de « la Marocaine » à Dubaï. Les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, n° 173, pp. 99-114.
- (2020), « Quand les femmes deviennent pionnières de la transmigration : des Marocaines à Dubaï », in Alain Tarrius, Lamia Missaoui et Fatima Qacha, Recherches en cours, *Naissance d'un peuple européen nomade. La route cosmopolite de la mondialisation par le bas*, pp. 236-246.
- Attias-Donfut C. et Delacroix C., (2004), « Femmes immigrées face à la retraite », *Retraite et Société*, n° 43, La Documentation Française, p. 138-163.
- Berriane M., (2018), « Les Marocaines des pays du Golfe. Al Wafidoune et leur diversité (Émirats Arabes Unis et Qatar) », In Mohamed Berriane dir., *Marocains de l'extérieur – 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger Rabat – Maroc, pp. 677- 720
- Berriane M., (2020), « Le tourisme marocain de l'après-COVID-19. Simple relance de l'activité ou refonte profonde du modèle touristique ? », *Téoros* [Online], 2020, Online since 10 November 2020, connection on 01 July 2021. URL : <http://journals.openedition.org/teoros/7627>
- Boulanger P., (2009), « Les défis géopolitiques d'une nouvelle puissance régionale : les Émirats arabes unis », *Hérodote*, vol. 133, no. 2, 2009, pp. 58-91.
- El Ghali K., (2007), Le travail des femmes marocaines dans les pays du Golfe. Séminaire du CCDH (Conseil Consultatif des Droits de l'Homme). Les femmes marocaines dans l'immigration. 24-25 mars 2007, Rabat.
- Gallot F., (2021), « Les femmes vont-elles une nouvelle fois payer la crise ? » <https://www.contretemps.eu/crise-covid19-economie-inegalites-genre-feminisme/>
- Jabul A. J. H., (2011), « La inmigración marroquí en España : estudio histórico », thèse de la Faculté de philosophie et lettres, département d'Histoire Contemporaine, pp. 109-140, sous la direction de Juan Gay Armenteros.
- Kazerouni A., (2015), « Musées et soft power dans le Golfe persique », *Pouvoirs*, vol. 152, no. 1, 2015, pp. 87-97.
- Khachani M., (2009), *la migration marocaine dans les pays du golfe*. CARIM, notes d'analyses et de synthèse, 2009/34, 21p. Consulté le 1er juillet septembre 2021 : <https://cadmus.eui.eu/handle/1814/12838>
- Le Collectif IOE, (2012), *El estatus de la mujer migrante. Las marroquíes en España*, 2007-2011, Rapport, mai 2012.
- Le Renard A., (2016), « « Ici, il y a les Français français et les Français avec origines » » : reconfigurations raciales autour d'expériences de Dubaï », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 30, pp. 55-78.
- Le Renard A., (2019), *Le Privilège occidental. Travail, intimité et hiérarchies postcoloniales à Dubaï* (Presses de Sciences Po.), coll. « Monde et sociétés », 2019, 266 p, Paris.
- Levallois A., (2020), « La situation sanitaire au Moyen-Orient à la lumière de la pandémie de Covid-19 », in Bertrand Badie et al., *Le Moyen-Orient et le monde*, La découverte, pp. 105-110.

- Longuenesse E., (2007), *Migration en méditerranée et au Moyen Orient*. In Séminaire organisé par la commission Méditerranée, Lyon, juin 2007. Texte intégral : <http://www.local.attac.org/attac06/IMG/rtf/HistoiredesMigrationsenMe.rtf>
- Moujoud N. et Falquet J., (2010), « *Cent ans de sollicitude en France. Domesticité, reproduction sociale, migration et histoire coloniale* », *Agone*, n° 43, pp. 169-195.
- Noiriel G., (1991), « *L'histoire des femmes immigrées* », in *Femmes immigrées. Quelles chances pour quelles insertions sociales et professionnelles?*, Rencontre-débat, 13 décembre 1990, GREC (Groupement de Recherches d'Échanges et de Communication), Cahier du GREC, n° 8, p. 11-19.
- (2004), *Gens d'ici venus d'ailleurs, La France de l'immigration de 1900 à nos jours*, Éditions du Chêne-Hachette Livre, Paris.
- Oso Casas L., (1998), *Mujeres marroquíes y servicio doméstico en Madrid*, Instituto de la mujer, Madrid.
- (2012), *An overview of gender and migration in Spain : from the presence of feminized migratory flows to a greater gender balance*, sur www.migrationeducation.org.
- Percot M., (2005), « *Les infirmières indiennes émigrées dans les pays du Golfe : de l'opportunité à la stratégie* », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 21 - n°1 | 2005, 29-54.
- Pheterson G., (2001), *Le Prisme de la prostitution*, Paris : L'Harmattan, 216 p.
- Sayad A., 1977, « *Les trois âges de l'émigration algérienne en France* », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 15, pp. 59-81.
- Sassen S., (2004), « *Introduire le concept de ville globale* », *Raisons politiques*, vol. no 15, no. 3, 2004, pp. 9-23.
- Sassen S., (2001), *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton, Princeton University Press, 2001 (1re éd. en 1991).
- Tabet P., (2004), *La grande arnaque : Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmatan, coll. « *Bibliothèque du féminisme* », 2004, 207 p.
- Tétart F., (2016), « *Chapitre 6. Un espace dans la mondialisation : de la rente à la diversification* », *La péninsule arabique. Coeur géopolitique du Moyen-Orient*, sous la direction de Tétart Frank. Armand Colin, 2016, pp. 143-185

Chapitre 7

Mobilités transnationales à l'initiative des femmes marocaines

Les réseaux migratoires d'allié-e-s

Fatima Qacha

Introduction

Cette contribution revient sur les implications des femmes relevant de la procédure du « regroupement familial » dans les mobilités transnationales, et leurs places dans les réseaux migratoires en particulier familiaux. D'abord éclipsées par la migration des hommes recrutés en France dans le cadre de l'appel à la main d'œuvre, leur visibilité médiatique, politique et académique, à partir du milieu des années 1970, fut problématique à bien des égards. Les stéréotypes projetés sur ces femmes migrantes ont longtemps masqué leur rapport actif à la migration. Leur statut administratif de rejoignantes, assimilé à un mode migratoire « passif », voire « non autonome », ainsi que leur peu de visibilité sur le marché du travail ont eu pour effet un intérêt moindre pour ce type de migration (Morokvasic, 2011). Ces femmes sont surtout associées aux thèmes de l'immigration/intégration et de l'accès au marché du travail. Dans un second temps, l'introduction d'une perspective de genre dans les études migratoires a concordé avec la mise en visibilité des migrations de travail d'autres femmes liées à la progression des flux féminins en provenance des pays du sud vers le nord. L'intensification de ce phénomène migratoire liée à une demande de main d'œuvre spécifique a fait l'objet de nombreux travaux, mais a contribué par la même occasion à invisibiliser une nouvelle fois les femmes qui émigrent, depuis plusieurs décennies déjà, par la voie du regroupement familial. Le modèle de la migration de travail des femmes dites « seules », voire « indépendantes », a pour partie voilé la continuité des processus migratoires historiques et contemporains, et les fortes implications des femmes du « regroupement familial » dans les mobilités transnationales des femmes dites « seules ». Ainsi si on note une plus grande visibilité des femmes dans les migrations, elle concerne davantage les femmes qui partent, moins celles du regroupement familial et « celles qui restent » dans les localités d'origine (Cortès, 2016). Nous nous intéresserons, à partir des migrations féminines marocaines, à ces femmes quel que soit leur statut au regard de la migration. Si les hommes ne sont évidemment pas exclus de ces échanges, nous privilégierons les relations et interactions émanant de l'ensemble de ces femmes. Les initiatives féminines seront appréhendées dans une perspective transnationale.

L'approche processuelle des formes historiques et contemporaines de la migration favorise une vision d'ensemble des places des femmes, situées dans des rapports transnationaux, dans les configurations migratoires. A partir de communes rurales et de douars en bordure des montagnes pastorales du Moyen-Atlas central, nous aborderons l'entrée des femmes, hors période coloniale, dans les processus

migratoires et leurs implications grandissantes dans les circulations transnationales. Nous explorerons la dimension familiale des réseaux migratoires initiés par les femmes et leur capacité de régulation des parcours migratoires en étapes. Les femmes mobilisent des réseaux divers : nous aurons ici une plus grande attention pour les femmes du regroupement familial, les femmes « qui restent » au pays, et la façon dont les unes et les autres se connectent aux réseaux familiaux et aux réseaux de passages informels en milieu rural. Les mobiles et les sédentaires, les migrants et non-migrants ne s'opposent pas dans les problématiques migratoires (Mazzella, 2014).

Les femmes migrantes enquêtées s'inscrivent dans deux mouvements migratoires marocains différenciés. Le premier, historique et postcolonial, fait apparaître dès les années 1970 la migration des femmes sur le mode du regroupement familial et leur descendance qui sont, depuis des décennies, l'objet des discours publics sur l'intégration, l'insertion, la mixité sociale etc. Le prisme de l'immigration/intégration tend à masquer la pluralité de leurs univers de références et de leurs champs d'action qui ne se limitent pas aux frontières de l'État-nation. Ces femmes, celles engagées dans des pratiques transnationales, ont en effet un rôle actif dans les migrations internationales. Elles se sont particulièrement impliquées dans les migrations marocaines qui se sont réorientées vers le sud de l'Europe à partir des années 1990/2000 (Lopez Garcia, Berriane, 2004). On identifie, à l'intérieur de ce second mouvement, une migration de femmes marocaines aux caractéristiques originales¹ : célibataires, divorcées, veuves, avec ou sans enfants (Ramirez, 1999 ; Khachani, 2006). A la différence des premières, elles migrent « seules » dans le sens où elles ne relèvent pas de la procédure du regroupement familial au moment où elles quittent le Maroc. Ce second mouvement migratoire s'inscrit dans le contexte particulier de la restructuration du paysage migratoire en Europe : les pays du sud de l'Europe se transforment en pays d'immigration. Le sud de l'Europe devient un nouvel espace migratoire avec une demande croissante et spécifique orientée vers le service domestique, service d'aide, d'assistance aux personnes âgées, garde d'enfants (Oso Casas, 2003) mais aussi la restauration, l'hôtellerie, l'agriculture. Ce qui ouvre directement la voie à des filières migratoires féminines. Les nouveaux migrants sont maintenus dans un statut de séjour irrégulier ou précaire, une composante de la politique européenne de l'immigration. C'est dans ce cadre que l'on remarque l'émigration de travail des femmes marocaines vers l'Espagne et l'Italie, mais aussi en direction de nouvelles destinations (Lahbabi, 2002 ; Arab, 2010 ; Arab et Moujoud, 2018). Cette deuxième forme migratoire est complexe. Elle se caractérise, en partie, par des parcours migratoires en étapes : parcours de villes en villes européennes qui durent généralement plusieurs années, et concernent plusieurs pays. On parle alors de transmigration (Tarrius, 2010). La mobilité de ces femmes dépend aussi de leurs réseaux, et particulièrement du soutien des « migrantes historiques » installées dans les anciens pays d'immigration², en France notamment. La migration relève rarement d'une stratégie isolée.

¹ Ces caractéristiques ne sont toutefois pas nouvelles, des femmes marocaines au profil similaire migraient déjà dans les années 1970 (Ait Ben Lmadani, 2012).

² France, Belgique, Allemagne, Benelux, selon les grands foyers ruraux d'origine. Les Rifains par exemple se sont dirigés vers l'Allemagne et le Benelux (Aderghal, 2007).

Dans le cadre de la famille transnationale³, les femmes, par les diverses mises en relation qu'elles opèrent, facilitent la circulation des individus. La famille prend alors la forme d'un réseau présentant des ressources pour les processus de mobilités en général. Toutefois, l'écran imposant du réseau familial masque les initiatives personnelles des femmes qui se manifestent par un engagement plus fort dans certaines mobilités transnationales. C'est cette deuxième forme de régulation familiale, voilée derrière la généralisation des mouvements migratoires, qui nous intéresse. De façon privée, les femmes opèrent des choix sélectifs essentiellement orientés vers leur parentèle (et leurs amitiés). Ces choix de mobilisation entraînent une recomposition des réseaux familiaux à leur avantage.

A partir des processus socio-historiques de la migration des femmes du Moyen-Atlas, nous analyserons ces logiques migratoires dans le cadre de la famille transnationale avant d'en mesurer les implications en termes de réseaux, de rapport à l'espace et enfin d'autonomie individuelle et collective. L'ensemble de ces femmes, aux profils très variés, apparaissent comme actrices transnationales des circulations migratoires et des passages de frontières⁴.

1. Les femmes migrantes du « regroupement familial » : des femmes doublement invisibilisées dans le champ des migrations inter-transnationales⁵

Invisibilité des femmes migrantes du « regroupement familial », visibilité des femmes migrantes « seules »

Jusque dans les années 1970 en France, la figure du travailleur immigré postcolonial correspond à celle de l'ouvrier salarié temporaire alors directement recruté dans les localités d'origine dans le cadre de l'appel international à la main d'œuvre. Il s'agit d'hommes « seuls », d'origine rurale, qui subissent des conditions de travail, de logement difficiles et précaires, et vivent en marge de la société de résidence. Dans les imaginaires des mondes de l'immigration, cette figure renvoie à celle du « Zoufri », à son immense solitude, à ses sacrifices (Boubeker, 2003).

En France et dans les anciens pays d'immigration européens, l'année 1974 marque un développement de la littérature au sujet des femmes dites « immigrées » (Taravella, 1984 ; Guerry, 2009 ; Morokvasic, 2011). Avec la fermeture des frontières à l'immigration de main d'œuvre, la prise de conscience de l'installation durable des « travailleurs immigrés », rejoints par leurs familles, rend visible les femmes à partir du milieu des années 1970 (Golub, Morokvasic, Quiminal, 1997). Les recherches sur l'immigration les envisagent dans leurs rôles de mère, d'épouse, de « femme d'immigré » statutairement dépendante du

³ La famille transnationale constitue un objet d'études qui a récemment émergé dans le champ des études migratoires (Le Gall, 2005 ; Razy et Baby Collin, 2011).

⁴ Nous ferons un focus sur le terrain marocain, mais les enquêtes qualitatives par entretiens et immersion/observations ont également concerné Toulouse, Barcelone et Perpignan. L'ensemble des résultats exposés dans cet article s'appuie sur une thèse soutenue en 2010 : Qacha F., « Migrations transnationales : rôles des femmes et des réseaux familiaux », Thèse de Doctorat en sociologie, sous la direction d'Alain Tarrius, Toulouse, Université Toulouse 2 Le Mirail, 606 p.

⁵ Cette partie s'appuie principalement sur des bilans de chercheurs.

conjoint pourvoyeur de ressources (Ouali, 2003). Elles sont considérées comme des femmes issues de sociétés traditionnelles et immuables : victimes de la tradition et de la domination masculine, elles subiraient passivement la migration de leurs hommes. Cette vision évolutionniste souligne le trajet linéaire que ces femmes-victimes auraient eu à parcourir vers la modernité incarnée par la société d'accueil et ses valeurs égalitaires. L'attention politique, médiatique, académique se focalise sur les femmes et les enfants issus de l'immigration postcoloniale à travers le paradigme tradition/modernité ou autour des questions d'intégration supposant la nécessité de la prise en charge de ces populations (Morokvasic, 2010 ; Guerry, 2009). L'économie domestique, en direction de ces femmes, a d'ailleurs été au centre de nombreux programmes de formation en France, en Suède et en Allemagne (Golub, Morokvasic, Quiminal, 1997). Malgré quelques rares travaux de chercheuses féministes mettant en avant la figure de « l'immigrante travailleuse », l'approche évolutionniste reste dominante (Morokvasic, 2011).

La mobilité internationale des femmes dans le cadre de la procédure du regroupement familial souffre de déconsidération. Tout se passe comme si le statut administratif d'épouse rejoignante rendait leur mobilité seconde car dépendante de la volonté des conjoints, et donc moins digne d'intérêt pour les analyses (Golub, Morokvasic, Quiminal, 1997). Cela suppose une hiérarchie des mobilités opérée à partir de la forme migratoire : l'une serait subie, l'autre active ; l'une aurait valeur de dépendance, l'autre d'autonomie. Ce regard ignore non seulement la dimension individuelle, mais aussi collective des projets migratoires des femmes. Les travaux à leur endroit, essentiellement tournés vers la société d'accueil, ont réduit comme peau de chagrin leurs imaginaires, leurs univers d'appartenances et l'étendue de leurs champs d'action. La sociologie française a souvent pris pour objet leur inscription dans la société d'accueil, et a privilégié, non sans impensé normatif, l'étude de leur « intégration » dans l'espace public (alphabétisation, activités associatives diverses, entrée sur le marché du travail) vue comme un signe d'émancipation d'un cadre domestique et familial supposé contraignant, sinon asservissant. L'attention s'est donc peu portée sur les pratiques des femmes migrantes du regroupement familial situées dans des rapports transnationaux. Ce constat a perduré dans le temps.

A partir des années 1990, une sociologie des migrations se développe pour rendre compte des tendances du phénomène migratoire qui se complexifie. Elle remet en question l'idée dominante selon laquelle les processus migratoires seraient unidirectionnels. Les chercheurs réorientent alors profondément les problématiques migratoires dans une perspective transnationale⁶. En France, à partir de travaux empiriques sur les migrants marocains, tunisiens, turques, portugais, chinois, ces chercheurs développent une réflexion théorique originale pour penser les modes collectifs d'organisation en réseau des migrants, à travers les frontières nationales. Cette approche centrée sur les activités transnationales, notamment économiques, des hommes, a fait émerger le rôle des réseaux familiaux dans les processus de mobilités, pour autant les femmes sont restées peu visibles (Le Gall, 2005). Ces travaux mettent en évidence la production de territoires circulatoires à l'initiative

⁶ En France, il faut noter les travaux pionniers d'Alain Tarrius et des géographes du Laboratoire Migrinter à Poitiers : Gildas Simon, Yves Charbit, Stéphane De Tapia, Patrick Gonin, Marie-Antoinette Hily, Emmanuel Ma Mung, Michel Poinard.

des migrants, ce qui réinterroge le rapport des individus aux territoires et complexifie la donne des rapports entre sédentarité et mobilité (Tarrus, 1993). A cette période, le sud de l'Europe devient un nouvel espace migratoire auquel se connectent des courants migratoires exclusivement féminins (Oso Casas, 2003). On parle alors de « nouvelles formes migratoires » dans lesquelles s'inscrivent les hommes mais aussi les femmes dans une perspective transnationale.

Dans les années 1990/2000, on évoque de plus en plus le rôle actif des femmes immigrées, les analyses, centrées au départ sur les immigrantes, s'orientent de plus en plus vers le genre, puis l'articulation des rapports sociaux de domination. Le modèle méditerranéen de l'immigration (Pugliese, 2010), qui contribue au développement de filières migratoires féminines, stimule la production de connaissances. On constate que les femmes migrent « seules » à la recherche d'un emploi ou en tant que principaux soutiens de famille c'est-à-dire comme cheffes de famille. Elles sont également pionnières de chaînes migratoires (Oso Casas, 2003). La visibilité de l'immigration féminine de travail a définitivement favorisé l'introduction d'une perspective de genre dans les études migratoires au début des années 2000, mais les femmes du regroupement familial, coincées dans les problématiques traitant de l'immigration/intégration, ont moins retenu l'attention. La montée en visibilité du mouvement migratoire des femmes dites « seules » a remis dans l'ombre les femmes du regroupement familial. Comme pour la migration masculine, la migration des femmes envisagée sous l'angle économique a éclipsé les autres femmes considérées sous l'angle des migrations familiales. Ainsi la participation de ces dernières, notamment les migrantes historiques, aux circulations inter-transnationales paraît minorée dans le champ des études migratoires.

Les travaux centrés sur les femmes migrantes « seules », dans la perspective genre/migrations, se sont particulièrement focalisés sur la figure de la travailleuse domestique et du *care* (Morokvasic, 2011), secteur d'activités à l'origine à la fois du déploiement de filières migratoires spécifiquement féminines mais aussi d'un transfert international Sud/Nord du travail reproductif (Truong Thanh-Dam, 1996). Ces analyses sont essentielles et cette nouvelle donne a permis la production conséquente de connaissances. Le développement de ces études a rapidement montré – à travers la diversité des expériences des femmes dites seules- les limites des effets « émancipateurs » de la migration sur leur statut et la complexité de ces processus globaux (Morokvasic, 2010). La production de connaissances consacrées au travail des femmes dans les secteurs d'activités – dont informels- qui les emploient dans les pays du nord suggère en filigrane une autre figure, transversale, celle de la femme victime. Le bilan de ces travaux fait ressortir au moins deux aspects : d'une part, la figure de la femme victime persiste (Morokvasic, Catarino, 2005) et d'autre part, on en a oublié les migrations familiales qui restent le principal mode d'entrée des femmes dans les anciens pays d'immigration en Europe (Morokvasic, 2011).

Visibilité des femmes migrantes « seules », invisibilité des autres femmes

La migration familiale et la migration économique des femmes sont souvent traitées de façon distincte (Le Bail *et al.*, 2018). Même les termes utilisés pour les nommer diffèrent : les femmes qui migrent dans le cadre de la procédure du

regroupement familial sont souvent dites femmes « immigrées », et celles qui migrent pour le travail sont plus volontiers désignées sous le terme de femmes « migrantes ». De nombreux travaux traitent de ces dernières dans le champ des migrations inter-transnationales alors que les premières sont davantage associées à la société d'installation. Les femmes dites immigrées, appréhendées comme objet, sont marquées par le poids de la famille et des politiques publiques ; les migrantes, envisagées comme sujet de leur migration, sont davantage situées dans la recherche de l'autonomie. Il en ressort que l'identification par le type de migration se traduit par la différenciation des groupes de femmes. Cette différenciation, d'abord structurée par le critère juridique et administratif d'épouse rejoignante/dépendante, se reproduit implicitement à travers le critère distinctif du mode migratoire des femmes. Cela suggère une hiérarchisation des formes migratoires féminines : la forme migratoire individuelle révélerait une femme-sujet alors que la forme migratoire familiale serait associée à une migration subie par les autres femmes, objets des mobilités initiées par les hommes. La visibilité des femmes « qui partent » paraît conditionnée à leur migration économique ou encore à leur insertion économique dans la société d'installation. On opposerait donc les femmes migrantes qui travaillent aux « autres » femmes ? De plus, l'autonomie ne se conjugue pas nécessairement avec le seul critère du travail formel et valorisé. La visibilité des femmes en migration paraît pourtant conditionnée aux critères classiques que nous relierions à l'autonomie ou à l'autonomie relative. Paradoxalement, la figure de victime continue malgré tout d'être prédominante pour l'ensemble de ces femmes. Dans cette recherche, c'est la notion d'autonomie que nous interrogeons implicitement, mais à travers la dimension familiale du réseau migratoire des femmes.

L'entrée par l'analyse processuelle des formes historiques et contemporaines de la migration des femmes s'est progressivement imposée au cours de cette recherche du fait de la découverte des fortes connexions et des sociabilités existantes entre ces femmes⁷. Dans le cadre de la migration marocaine, ces deux mouvements migratoires ne se superposent pas, mais se caractérisent par de très nettes articulations dont il s'agit de saisir à la fois la genèse, les logiques et les enjeux. Cette entrée favorise la visibilité, non pas d'une forme migratoire féminine spécifique, mais de l'ensemble des femmes impliquées dans les processus migratoires : celles « qui sont parties », celles qui « partent », mais aussi celles qui « restent ». Il s'agit d'appréhender les femmes situées dans des rapports transnationaux à travers les liens qu'elles entretiennent quel que soit leur statut au regard de la migration. Ces femmes, aux profils variés, mais issues des mêmes milieux transnationaux d'interconnaissances apparaissent comme des actrices transnationales à travers leurs implications directes dans les mobilités et dans la formation de réseaux réticulaires « par le bas » (Tarrus, 2001). L'organisation des mobilités transnationales, à l'initiative des femmes, configure des espaces d'autonomie individuels et collectifs. L'autonomie de ces femmes est donc aussi à interroger du côté de la structuration des champs migratoires.

⁷ Comme ce fut le constat de nombreux travaux qui ont fait émerger les relations entre les femmes « seules » en migration et leurs parentes (mères, sœurs, tantes etc.) restées dans le pays d'origine, notamment dans le cadre de la famille transnationale.

2. Les femmes situées dans des rapports transnationaux : l'exemple de quelques communes rurales du Moyen-Atlas

Du projet migratoire originel aux pratiques transnationales des émigrées historiques

Pour mieux appréhender les processus migratoires des femmes, un retour à leur ancrage dans les lieux d'origine est nécessaire. Nous privilégierons ici les femmes enquêtées issues des communes rurales et des douars situés dans le Maroc central en bordure des montagnes pastorales du Moyen-Atlas. Les habitants y développent des activités agricoles, pastorales et forestières. L'intérêt de la zone investiguée réside dans son histoire migratoire inscrite dans la mémoire locale et visible à travers les investissements des migrant-e-s dans leurs localités d'origine.

Après les deux plus anciens foyers ruraux que sont le Rif (Nord) et le Souss (Sud-Ouest), le Moyen Atlas constitue une des régions d'émigration du Maroc. Cette région fait partie des « nouveaux foyers » en milieu rural qui s'étendront ensuite aux capitales de ces régions (Simon, 1995). L'occupation française, les années de sécheresse et la marginalisation de la région au lendemain de la décolonisation sont venues perturber ces équilibres agropastoraux (Jennan, 1996) entraînant une paupérisation d'une partie de ces populations. Entre 1969 et 1972, les foyers de l'émigration marocaine commencent à se généraliser malgré la prédominance des foyers traditionnels (Bonnet J., Bossard R., 1973). Jusque dans les années 60, les « pays pastoraux du centre » semblent ignorer l'émigration internationale (Noin, 1970). Au début des années 1970, dans les communes rurales investiguées, l'émigration n'est pas valorisée, elle se développe d'abord timidement avant que cette zone ne se structure en champ migratoire (Simon, 1995)⁸. A cette période, les habitant-e-s de cette zone agropastorale, entre plaines et plateaux des contreforts du Moyen-Atlas, ont peu de considération pour l'émigration internationale, toutefois elle s'amorce, d'abord motivée par des projets migratoires, à caractère provisoire, d'investissements agropastoraux dans le milieu d'origine. Durant cette phase, l'appel à la main d'œuvre concerne les besoins en matière d'exploitation forestière. Ces provinces ont pourvu les bassins français traditionnels de l'emploi en ouvriers et tâcherons forestiers : d'abord les départs des hommes, puis des femmes et des enfants dans le cadre du regroupement familial. On se souviendra de ces hommes longtemps caractérisés par leur absence dans la société d'immigration, considérés comme des « parents démissionnaires », des pères absents (Missaoui, 1995 ; 1996). En réalité, par leurs allers-retours réguliers, leurs investissements locaux, ils continuaient d'entretenir des liens forts avec les villages d'origine en cultivant une nécessaire « présence-absence ». Le lien à la société rurale d'origine a été rudement mis à l'épreuve par la migration et s'est renégocié pour ces hommes et ces femmes de façon continue.

Cette zone a ensuite connu les départs « réorientés », légaux ou clandestins, de femmes et d'hommes vers les nouveaux pays d'immigration comme l'Italie mais

⁸ Le phénomène migratoire international se développe d'abord durant la période coloniale. Le Moyen-Atlas est une des principales régions pourvoyeuses de soldats pour les troupes indigènes de l'armée française (Aderghal, 2007). Il existe un lien entre colonisation, contingents militaires de combattants « indigènes » et émigration des années 1970. En effet, certains anciens soldats indigènes recrutaient sur place des candidats à l'émigration vers la France.

surtout l'Espagne à partir des années 1990-2000. Ces provinces font partie des foyers les plus touchés par l'émigration vers l'Espagne (Aderghal, 2007). Ces localités ont une tradition migratoire et la plupart de leurs habitants, résidents ou non, se situent dans des rapports transnationaux.

Les « émigré-e-s historiques » initient l'espace transnational au sens matériel, symbolique et affectif en le marquant par un ancrage fort au lieu d'origine. Les pratiques transnationales se traduisent par l'entretien de liens économiques, sociaux, familiaux et personnels, mais aussi par des investissements symboliques, matériels et financiers dans la région d'origine. Les générations suivantes s'inscrivent dans ces liens (Streiff-Fénart, 1999 ; Boubakri, Mazzella, 2011). Ces immigré-e-s ont fait le pari de l'intégration en France mais pour autant, ils n'ont jamais renoncé à développer des pratiques transnationales.

Haza et son compagnon Moha apportent un témoignage éclairant au sujet de cette période historique de l'émigration marocaine et des prémisses de l'élaboration du « projet migratoire originel » à la fois collectif - dimension sociale, familiale et conjugale - et individuel que nous aborderons essentiellement du point de vue d'Haza. L'époux d'Haza a été un des premiers hommes à migrer à partir de cette zone agropastorale en 1972 à une période charnière où l'émigration, encore peu envisagée, allait s'amplifier. De même, Haza a été une des premières femmes à partir en migration dans le cadre du regroupement familial, elle migrera en 1977 avec ses enfants. Après une rupture avec la famille étendue, les conditions de vie du couple et de leurs enfants s'en trouvent fragilisées. Haza et Moha vivent encore quelques temps sur les plateaux de l'Atlas avant de descendre sur la plaine s'installer dans un petit terrain nouvellement acquis et destiné à la culture d'oliviers. Ils s'inscrivent également dans une mobilité pastorale, saisonnière pour les besoins de leur troupeau constitué de quelques dizaines de moutons et chèvres qu'ils conduisent à l'automne vers des pâturages en altitude. A la fin des années 1960 et au début des années 1970, ni la migration des hommes, ni celles des femmes ne bénéficiaient d'un quelconque prestige, elle était au contraire représentée comme un danger dans une société rurale enclavée, récemment décolonisée. Danger de la perte de soi, de son identité, la migration était alors surtout considérée comme un danger de déstructuration des sociétés tribales déjà profondément affectées par la colonisation. A cette période, Moha est coopté par un entrepreneur français sur le retour qui lui propose de migrer en France. Haza refuse de consentir au départ de son conjoint, elle le regrettera ensuite du fait de leur situation de précarité. Cette occasion migratoire n'était toutefois pas encore précédée par l'élaboration d'un projet migratoire au sein du couple. A la veille de l'arrêt officiel de l'émigration de main d'œuvre vers les pays européens d'immigration, les informations sur le recrutement de candidats à l'émigration circulent au sein de ces territoires. Le projet migratoire du couple mature, il est associé à la fois à une migration de travail et de survie mais il vise aussi, malgré les incertitudes, à retrouver le statut social et économique antérieur à la rupture familiale qui les a impactée. Un ou deux ans plus tard, Haza, malgré ses inquiétudes, s'engage dans le projet migratoire.

Haza : Bien sûr, on en a discuté, il m'a demandé conseil, il m'a dit qu'il n'avait rien à nous donner, qu'il allait donc partir en France, qu'il allait partir travailler et qu'il nous enverrait de l'argent pour que les enfants mangent, je

lui ai dit d'accord. (...) il nous a laissé sur la plaine comme ça, tous seuls... comme des poules. Il nous a laissé 30 MAD si tu veux que je te contes la misère! Il ne trouvait rien de plus à nous laisser.

Et tu t'es dit quoi à l'époque ? Qu'il allait revenir vite?

Haza : Ah non! Je ne savais pas, je me suis dit « il va partir » et c'est tout, je me suis dit : « nous verrons bien ».

D'autres hommes emboîteront progressivement le pas à Moha essentiellement sous la forme de migrations saisonnières, mais aussi « permanentes ». Dans les deux cas, cela n'a pas entraîné de rupture avec la société rurale d'origine. De fait, le départ des hommes a placé les femmes, qui ne partageaient pas le même espace domestique que la famille étendue⁹, dans une situation de cheffé de famille avec des conditions de vie particulièrement rudes, teintées de grandes incertitudes. Les « veuves sans morts¹⁰ » ont investi cette responsabilité des années durant avant de prendre, à leur tour, la route vers l'Europe. Haza prenait déjà en charge l'économie familiale, entretenait des activités de subsistance, revendait fruits, légumes et volailles au souq hebdomadaire, mais en l'absence de son mari, elle assurera également, avec l'aide de ses enfants aînés, la continuité des activités d'entretien et d'irrigation de leur jeune oliveraie. Des années durant, Haza épargne une partie des mandats, que Moha destine à la subsistance familiale, grâce à ses compétences en matière d'économie domestique et à sa force de production. Elle réinvestira son pécule, complété par son mari, dans l'achat d'un second terrain agricole peu avant le regroupement familial en France. Le sens du projet migratoire initial répond à la fois à un impératif économique en même temps qu'il s'insère dans la continuité de leur projet d'investissement d'une oliveraie. Moha, propriétaire terrien déshérité, se réinscrit dans un processus d'ancrage à travers l'acquisition de terres agricoles locales. La migration, de plus en plus considérée comme moyen d'investissement au pays, viendra paradoxalement renforcer ce processus d'ancrage à une société rurale en pleine transformation. A l'époque, au fur et à mesure de l'émergence d'exemples migratoires, les incertitudes portaient moins sur la migration comme investissement que sur son caractère provisoire ou non, même lorsqu'elle devint familiale. A partir des années 70, les pratiques transnationales prennent forme au sein de rares foyers transnationaux. Les nouvelles circulaient par la voie des moyens réduits de l'époque sous forme de lettres postales, de cassettes audio grâce au va-et-vient des migrants issus des milieux d'interconnaissances d'origine, ou encore par téléphone (plus coûteux). Puis vint l'heure du regroupement familial.

« -Haza : C'est vrai, je ne m'y attendais pas, je ne m'attendais pas à partir au début... Je me suis dit peut-être que oui, peut-être que non.

Et à ce moment-là, vous en avez discuté ?

⁹ Ce sont en effet ceux/celles qui pour des raisons différentes ont quitté la famille étendue et sont descendus vers les plaines se retrouvant dans des situations de relative pauvreté. De ce fait, les hommes se sont rapidement inscrits dans la migration de travail en direction de la France. Et pour ceux dont les conjointes étaient restées en montagne, dès les premiers envois de mandats, elles descendaient s'installer en plaine.

¹⁰ On appelait ainsi les femmes d'émigrés (Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]).

Haza :Oui, il partait, restait quelques mois puis il rentrait... (...) puis il m'a parlé de tous partir, je lui ai dit bien sûr on part! (...)

Moha :Je leur ai dit qu'il y avait la possibilité de partir, ils m'ont dit oui on part et elle, elle m'a dit on part tout de suite! Et là je suis reparti et j'ai commencé à monter le dossier. Je lui envoyais les papiers et elle s'occupait de produire les pièces nécessaires, c'est elle qui s'en occupait... (...) »

Le regroupement familial est proposé, discuté au sein de la famille, et vivement soutenu par Haza qui s'occupe du montage du dossier côté marocain. Haza et Moha s'associent pour mener à bien la réalisation du projet migratoire. On est ici loin d'une mobilité seconde derrière laquelle s'est longtemps dressée l'image d'une femme passive, « suiveuse », entraînée dans un projet migratoire unilatéralement décidé et entrepris par un homme dominant. L'engagement d'Haza est d'autant plus saillant que la migration internationale était alors déconsidérée. Au nom de la cohésion des siens, on déconseillait la migration aux femmes. Différents membres de la famille étendue ont tenté de dissuader Haza de partir.

« Je me suis dit que j'allais partir et pourtant beaucoup m'ont déconseillé de partir... J'ai dit non, je vais partir pour trouver un endroit pour que mes enfants vivent bien et pour voir aussi ce que je pouvais faire pour moi aussi, tu m'entends ? J'ai mon frère qui n'a rien, qui est pauvre, j'ai aussi des personnes pour qui je suis obligée de faire quelque chose... Bref, je voulais aussi épargner un pécule personnel, partir pour peut-être trouver du travail, j'ai aussi ma force ! Et faire bien vivre mes enfants. Les scolariser. (...) »

Le projet migratoire révèle la dimension collective, mais aussi individuelle des projections d'Haza. Un possible travail à l'étranger est envisagé comme moyen de constituer une épargne personnelle associée à une forme d'autonomie. L'autonomie pour soi réside aussi pour Haza dans la capacité à venir en aide à sa proche parentèle et à être en mesure de disposer d'une « liberté de dons ». Peu après son arrivée en France, elle travaillera par intermittence dans le domaine forestier pendant une quinzaine d'années sans jamais être déclarée. A ce niveau, la migration n'a pas entraîné une réelle rupture.

Moha émigre en 1972, Haza prend la route accompagnée de ses enfants en 1977. Elle émigre par la voie fléchée réservée aux femmes inscrites dans la procédure du regroupement familial, une étiquette autour du cou avec l'adresse de destination quelque part dans le massif central. La route fut longue et éprouvante. La famille logera les premières années dans un habitat insalubre en forêt à distance des axes routiers.

Après les départs de plus en plus significatifs des femmes dans le cadre juridique de la procédure du regroupement familial, les pratiques transnationales se traduisent par des séjours réguliers au Maroc depuis la fin des années 1970. Les lieux d'origine ne se sont pas désempilés sous l'impact de l'émigration internationale, au contraire les actions des migrant-e-s ont participé de la transformation de la morphologie des villages mais aussi de leurs temporalités. Dans le Moyen-Atlas, les revenus migratoires seront alors systématiquement injectés dans l'économie agricole afin de la moderniser (Simon, 1995). Dans les décennies 80 et 90, on observe des investissements massifs dans différents modèles de groupes électrogènes parce qu'il n'y avait pas d'électricité, dans des pompes à eau pour l'irrigation participant

du développement des exploitations agricoles, puis dans le développement de commerces tels que les téléboutiques, hammam, cafés, épiceries, restaurants devenus visibles dès les années 90. Ces investissements nécessitent des démarches nombreuses, des formalités administratives, des connaissances et des rapports de confiance pour déléguer des activités durant l'année, etc. Au-delà de l'aspect « vacances », ces familles reprennent place, là-bas, dans les rythmes sociaux de cette quotidienneté, au sein de leur société rurale d'origine. La présence dans le pays d'origine se traduit aussi par le jeu des visites et des célébrations officielles, à travers ces échanges symboliques circulent des informations sur l'espace de la parenté et les milieux transnationaux d'interconnaissances. De façon générale, ces moments fonctionnent comme de puissants vecteurs d'informations et de reconnaissance des milieux d'origine. La perspective transnationale, en héritage, concerne désormais plusieurs niveaux généalogiques (Qacha, 2020).

A partir des années 1990-2000, ces provinces rurales ont connu une réorientation, par ailleurs généralisée (Simon, 1996), de la migration des hommes et des femmes vers les pays du sud de l'Europe, en Italie, mais surtout vers l'Espagne. Ils ont rejoint, au moins dans un premier temps, les contingents de main d'œuvre de l'Europe méditerranéenne du sud. Ces migrants, en situation légale ou illégale, ont connu des parcours sensiblement différents de leurs aînés : incertitude des politiques migratoires, phénomène de « re-mise dans l'illégalité » (Geiger, 2010), parcours migratoires en étapes etc. Durant ces étapes, hommes et femmes ont sollicité les membres de leurs milieux transnationaux d'interconnaissances, dont les familles, particulièrement les « émigré-e-s historiques » et leurs descendant-e-s sédentarisé-e-s en Europe depuis des décennies (Qacha, 2010). Face à la généralisation des volontés migratoires, les retours estivaux des femmes du regroupement familial sont aussi l'occasion, dans le cercle de parenté des femmes, de renforcer les liens, partager un projet de mobilité, s'assurer de ses alliances, ou encore veiller à bénéficier de soutiens le long du parcours migratoire.

Les projets migratoires ultérieurs varient (Aderghal, Berriane, 2014), ils émanent d'une diversité de profils de femmes désireuses de migrer aussi bien dans le cadre du regroupement familial que dans celui de la migration (irrégulière) de travail. Parmi elles, nous avons rencontré des jeunes femmes célibataires d'une vingtaine d'années issues de familles de type monoparental et alliées à leurs mères, mais aussi des femmes divorcées avec ou sans enfants d'une trentaine ou quarantaine d'années. Toujours à partir du terrain marocain, nous aborderons les implications des femmes qui restent dans les mobilités transnationales de leurs filles candidates à l'émigration, à travers les réseaux de passages et de passeurs du « *hriague*¹¹ ». Dans cette zone, les départs des femmes vers l'Espagne s'intensifient à partir des années 2000-2001 sous la forme d'une émigration irrégulière qui prend appui sur des filières migratoires clandestines organisées depuis les communes rurales.

Les femmes « qui restent » : l'entreprise transnationale du passage

La question des modalités de passages éclaire les mobilisations et connexions existantes de part et d'autre de la Méditerranée, nous aborderons le cas de la

¹¹ Le verbe « *harrag* » signifie « brûler », « griller » dans le sens générique de la transgression des règles, des codes, des lois, des étapes, et plus précisément ici, des frontières maritimes et terrestres. Le « *hriague* » renvoie à la pratique elle-même.

traversée maritime par voie de « zodiacs ». Les contacts qui s'établissent, la veille des départs par zodiacs, déroulent les options des candidates. Les passeurs sont des acteurs quasi-incontournables des réseaux migratoires, ce sont des intermédiaires à part entière de la mobilité. Ils proposent divers services, pallient la faiblesse des ressources familiales, reconnectent à partir du sud les migrants à leurs divers réseaux européens. Dans un univers contraint, ils favorisent la possibilité de faire des choix.

Dans les communes investiguées, la migration constitue un élément majeur de la vie sociale des habitants. L'année 2005, en l'espace de quelques mois, elles connaissent un pic de l'activité du *hrrigue* : des hommes et des femmes quittent les villages pour la traversée maritime par voie de zodiacs à destination des côtes de la province d'Almeria en Espagne. Cette modalité de passage relève de réseaux organisés qui coordonnent la traversée à partir même des communes rurales, et proposent des services allant de la mobilité à l'insertion (Qacha, 2010). Ces départs modifient considérablement les rythmes sociaux de quotidienneté et de voisinage des villageois. Pendant quelques jours, l'agitation est vive. La dangerosité de cette étape rend l'attente angoissante. Le sujet est de toutes les conversations. Les familles vivent au rythme du périple de leurs membres avec lesquels elles restent en communication, les téléboutiques sont prises d'assaut à l'approche de l'embarquement/débarquement. La traversée en mer provoque de longues veillées familiales ponctuées par les visites d'autres membres, d'amis, du voisinage. Ces perturbations des temporalités quotidiennes manifestent à la fois l'inquiétude, mais aussi la forte mobilisation des membres de la famille au cours de ces premières étapes éprouvantes du trajet migratoire. Durant cette courte période, des femmes, mères de candidates à l'émigration, entrent en relation avec des passeurs. Ces connexions se caractérisent par des mises en relation triangulaire de part et d'autre de la Méditerranée, entre les mères au village, les candidates et les passeurs. Dans l'univers des migrations, les femmes sont aussi des actrices majeures du passage en tant qu'elles conservent et mettent en circulation l'argent du voyage.

Dans l'entreprise collective du passage, nous avons fréquemment rencontré le couple suivant : mères divorcées ou veuves avec enfants et leurs filles, une vingtaine d'années, candidates à l'émigration. Dans ces cas, le projet migratoire est essentiellement discuté entre les jeunes candidates et leurs mères. Les réticences de ces dernières tiennent à la dangerosité du mode de traversée, mais elles finissent par partager et soutenir leur projet.

- « (...) je ne voulais pas qu'elle « harrag » mais elle est jeune, elle m'a dit « je ne trouve pas de travail, je ne fais rien, tu comprends ? ». Alors on s'est dit qu'elle pouvait partir pour pouvoir elle aussi trouver du travail, qu'elle ne soit pas dépendante et pour que je sois plus tranquille par rapport à sa vie. Que veux-tu faire ? Ce n'était pas écrit. » (Veuve d'une cinquantaine d'années, mère d'une candidate à l'émigration de 23 ans qui a tenté en vain la traversée maritime (*le hrrigue*) à deux reprises en 2005 et 2006)

« Je lui ai répondu « d'accord ma fille si tu veux partir, tu as ma bénédiction. Je ne voulais pas que tu partes, que tu t'abandonnes à la mer mais si c'est ton souhait, je te donne ma bénédiction. » Et puis je l'ai emmenée. J'ai payé pour elle, et elle est partie. » (Divorcée, une quarantaine d'années, mère d'une jeune migrante de 19 ans partie aussi en 2005 « brûler les frontières » et actuellement en France en situation régulière)

Les femmes qui restent sont très présentes dans ces parcours migratoires. Certaines paient intégralement la traversée maritime, d'autres complètent le pécule de leurs filles. Puis, lorsque la traversée est imminente, les candidates préviennent leurs mères pour de nouvelles mises en relation avec des passeurs, connus ou inconnus, dans l'objectif d'assurer la continuité du trajet migratoire à l'arrivée sur les côtes espagnoles.

- « *Oui mais moi en fait je comptais sur les passeurs (« haragin ») de l'autre côté.*

- *Qui les prévient ?*

- *Ma mère les prévient, une fois que je rentre en mer pour dire que je suis sur la route » (candidate à l'émigration en 2005, 24 ans.)*

Nous sommes ici dans le cas de passeurs inconnus, mais dont les numéros de téléphone circulent à travers la configuration migratoire de ces chaînes relationnelles. Ils proposent des services rémunérés après le débarquement : circulation, colocation, travail informel etc. Toutefois lorsque c'est possible, les familles préfèrent avoir recours à des passeurs connus, issus des mêmes villages. Les services proposés par les passeurs fonctionnent comme des ressources mises à disposition par et pour les migrants. Ce dispositif entre en complémentarité avec les autres acteurs du réseau des femmes ou comble un défaut de ressources.

La mobilisation transnationale des femmes « qui restent » révèle leur rôle majeur à la fois dans les mises en relation avec les passeurs, mais aussi dans le financement des étapes européennes. Les femmes mariées, divorcées ou veuves, mères des candidates à l'émigration, conservent toujours l'argent du voyage. Les femmes « qui restent » endossent alors un rôle majeur car sans la conservation de l'argent puis sa remise en circulation, le parcours migratoire des femmes migrantes connaîtrait de sérieuses entraves. Les femmes divorcées s'impliquent directement dans les nouvelles transactions financières nécessaires à la poursuite du voyage. A partir des nouveaux services proposés par les *harragin-relais*¹², au sud de l'Europe, des connexions triangulaires s'établissent entre parentes et passeurs. La transaction financière s'effectue au Maroc entre les femmes et un individu mandaté par le passeur.

« - Oui, il [le passeur] l'a juste trouvée (au moment du débarquement du « zodiac » ainsi nommé par les enquêtées) et il l'a emmenée chez lui. Elle est restée chez lui 5 jours. J'ai donné de l'argent à celui-là... (...) Imagine que toi, tu es là-bas et que tu me dises que tu as recueilli ma fille, mais que si tu veux que je l'emmené à telle adresse, il faut que tu me donnes 7000 MAD ou 10.0000 ou 9000 MAD, bref le tarif en fonction de la distance parcourue... et moi à ce moment, je te réponds de l'emmener à une adresse convenue et je te paie en échange... puis toi tu me rappelles et tu me dis de donner l'argent à untel de ta famille par exemple qui se trouve au Maroc puisque toi à ce moment-là, tu es en Europe. Et toi, tu me donnes le numéro de téléphone de la personne à qui tu veux que je paie au Maroc, moi j'appelle (...) bref on communique jusqu'à ce qu'on se retrouve à un endroit, un café. Puis une fois qu'on est en face à face,

¹² Ce sont des passeurs qui, à partir du Maroc, interviennent sur une étape de l'acheminement des migrants.

c'est lui qui appelle la personne qui a ma fille au Maroc et une fois qu'il lui a expliqué ce qui se passe, je lui dis de me passer ma fille, que je veux l'entendre avant de donner l'argent. Et là, il me passe ma fille, qui, elle, me dit "donne lui l'argent, ici on prend soin de moi. »

Les femmes « qui restent », engagées dans la mobilité transnationale de leurs filles, se tournent vers les réseaux de passeurs, mais également vers d'autres femmes : des parentes « sédentarisées » en France ou en Europe et qui entretiennent des pratiques transnationales depuis des décennies. Dans ce cadre, la dispersion géographique constitue une ressource spatiale (Ma Mung, 1999). Les femmes du regroupement familial et leurs descendantes sont particulièrement sollicitées, parmi elles celles dont la migration était autrefois déconsidérée.

3. Convergence des sollicitations « migratoires » vers les femmes relevant du regroupement familial

L'existence des familles transnationales est possible à la condition d'entretenir le lien malgré les divers processus migratoires (Legall, 2005). Les femmes occupent une position centrale dans les échanges familiaux. Leur rôle est pivot : entretien des sociabilités familiales, détention de l'information sur l'espace de la parenté, connaissances en matière de relations généalogiques (Streiff-Fénart, 1999). Le travail d'entretien des relations familiales est en large partie assuré par les femmes (Ambrosini, 2008 ; Le Gall, 2002 ; Calogirou, 1998 ; Streiff-Fénart, 1999 ; Camilleri, 1992). Ces rôles, réappropriés par les femmes, peuvent être considérés comme des compétences traditionnelles. En effet, les femmes ont toujours exploité les contradictions de la famille patriarcale pour en limiter les effets, et l'existence de contre-pouvoirs féminins relativise l'idée d'une « incorporation » de la domination masculine traditionnelle (Lacoste-Dujardin, 1996 [1985]). Les « places » réservées aux femmes dans la famille patriarcale, au cœur de l'entretien familial, constituent paradoxalement une position centrale dont elles usent stratégiquement à travers leurs implications dans la recomposition de l'espace transnational de la parenté. C'est cette dimension réticulaire du réseau, basé sur les liens de parenté des femmes, qui a retenu notre attention.

La reconfiguration des flux migratoires marocains vers l'Europe, dans un contexte mondialisé, a renforcé la famille transnationale. Après la fermeture des pays traditionnellement d'immigration, les migrations internationales se développent par voie légale et illégale. Les restrictions politiques migratoires et les contrôles rendent ces parcours complexes : précarité des permis de travail, conditions de séjour produisant des phénomènes de « re-mises dans l'illégalité » (Geiger, 2005) et en conséquence, aggravation de la précarisation des travailleurs étrangers. Dans cet univers de contraintes et d'incertitudes grandissantes, les femmes migrantes construisent leurs parcours migratoires en étapes. Les liens de parenté sont mobilisés au cours de ce processus au moment de l'élaboration du projet migratoire, de la traversée, du passage et des étapes européennes. Face à la généralisation progressive des « volontés migratoires » dans un contexte de fortes contraintes voire d'impossibilité officielle de circulation, les femmes du regroupement familial et leurs descendantes sont particulièrement sollicitées. Du fait de la centralité occupée dans les échanges familiaux, les femmes voient converger vers elles les sollicitations « migratoires ». Leurs sédentarités en Europe

(étalement des réseaux familiaux), conjuguées à des pratiques transnationales, leur confèrent une position intéressante dans ces configurations migratoires en ce sens que leur sédentarité dans les anciens pays d'immigration en Europe constitue une ressource transnationale pour les migrant-e-s en circulation ou pour les candidat-e-s à la migration. Les femmes du regroupement familial (depuis les années 1970), parfois leurs descendantes, se sont saisies de l'intensification des migrations et s'y sont impliquées.

Les études migratoires, dans une perspective transnationale, ont mis en avant le rôle structurant des réseaux dans la mobilité des migrant-e-s par-delà les contextes nationaux (Hilly M. A., Berthomière W., Milhaylova, 2004). La famille transnationale est un dispositif fort du redéploiement des individus. Le réseau familial constitue une assise qui facilite les circulations internationales, mais il se traduit sous une forme associée à une « communauté naturelle » aux rôles et valeurs figés (Hilly M. A., Berthomière W., Milhaylova, 2004). Cette forme « naturelle » et imposante du réseau familial fait écran, elle masque notamment la régulation familiale des migrations transnationales par les femmes.

L'implication des femmes dans les migrations internationales favorise une relecture de leurs investissements dans des domaines traditionnels. Par exemple, les mobilisations qui font état du mariage sont à inclure dans les stratégies de passage des frontières c'est-à-dire que le mariage peut être considéré comme une opportunité de régularisation et d'insertion économique dans le pays d'accueil. En outre, il n'y a pas d'obligation d'alliances matrimoniales à l'intérieur du réseau dit « communautaire » : des mariages et des unions dites « mixtes », contractées par les femmes marocaines durant leurs parcours, intègrent désormais la famille transnationale¹³. Les femmes « qui restent », « qui partent », « qui sont parties » commercent avec les représentations sociales et familiales qu'elles renégocient à l'aune de configurations migratoires mondialisées dans lesquelles s'insèrent leurs proches. Les transformations sociales dans le pays d'origine font écho à l'intensification des migrations : les unes et les autres réinvestissent le champ migratoire qui relie leur localité d'origine aux membres de leurs réseaux divers en Europe. On observe alors un glissement des transactions des femmes vers le domaine des migrations inter-transnationales, dont leur participation directe au franchissement des frontières par-delà l'« inhospitalité européenne » (Escoffier, 2006). Ces stratégies féminines relèvent de stratégies migratoires qui favorisent essentiellement le dépassement d'un ordre institué, bien réel, celui des pouvoirs officiels. Leurs mobilisations parviennent à contourner voire dépasser les dispositifs modernes mis en place aux frontières des nations européennes, mais aussi à se mettre en phase avec toutes sortes de dispositifs institutionnels territorialisés basés sur la sédentarité. Les femmes négocient la circulation et la sédentarisation (provisoire) de leurs proches en opérant sur le mode de la superposition et de l'articulation au territoire (Tarrus, 1993).

La famille est une ressource particulièrement négociée par les femmes pour faire circuler des individus, leur faire traverser les frontières, les héberger, leur trouver un emploi, les replacer dans un autre segment familial, régulariser leurs situations, etc. Le renouvellement des informations, les opportunités d'emplois, de mobilités spatiales, économiques et sociales sont fortement « encastrés » dans le lien social

¹³ Cela concerne aussi les hommes marocains.

fort. De ce point de vue, l'autonomie se mesure surtout à la capacité à entretenir un réseau relationnel, mais aussi à se mobiliser pour d'autres. Il existe donc entre le Maroc et l'Europe des formations familiales qui débordent les frontières nationales. Dans ce cadre, les femmes participent activement à la recomposition de l'espace de la parenté, et à une « nouvelle géographie de l'unité familiale » (Le Gall, 2005). Les mobilisations des femmes font alliance.

Le degré d'implication des femmes dans la mobilité des migrant-e-s est variable. Leurs actions révèlent une tendance à favoriser leur parentèle c'est-à-dire à la matrilatéralité¹⁴. Les femmes usent de leur position centrale dans les échanges familiaux afin d'orienter les choix et les alliances en faveur de leur parentèle (hommes et femmes). Le privilège accordé à la lignée maternelle n'est évidemment pas étranger à la position centrale des femmes dans les échanges familiaux. C'est une façon –qui n'est pas nouvelle– de s'assurer des allié-e-s dans leur cercle de parenté (Streiff-Feinart, 1998 ; Boukhobza, 2001).

La prééminence des femmes dans le réseau de parenté, mais aussi la dimension matrilatérale des relations familiales ne sont pas propres à la famille transnationale. Le système de parenté dans les « sociétés occidentales » connaît en théorie un type de filiation indifférencié, pourtant des travaux en sociologie de la famille montrent la tendance statistique en France chez les couples hétérosexuels en milieu urbain, surtout populaire, à privilégier aussi la lignée maternelle (Jonas, Le Pape, 2006). L'analyse des solidarités familiales révèle ainsi l'économie cachée de la parenté, précisément l'inégalité des échanges qui vont du couple vers la belle-famille (Décheaux, Herpin, 2004). Au détriment de la lignée masculine, c'est la lignée féminine qui est privilégiée, mais peu d'études portent sur les conséquences de ce biais matrilatéral (Jonas, Le Pape, 2006)¹⁵.

Ces choix de mobilisation des femmes, principalement dirigés vers leur parentèle, ont des effets directs sur la recomposition de la famille transnationale. Les femmes opèrent une sélection dans la migration qui entraîne, de l'intérieur des réseaux migratoires, une recomposition de ces derniers à leur avantage. Précisément à l'avantage des femmes qui se sont mobilisées en faveur de migrant-e-s aujourd'hui installé-e-s en Europe¹⁶. Ces femmes, en marquant favorablement des trajectoires individuelles, diversifient dans le même temps leurs propres appuis : ces appuis fonctionnent comme des ressources car les services rendus engagent un renforcement considérable des liens forts et généralement la réciprocité dans ces échanges. Ces relations familiales se recomposent dans un espace transnational, mais aussi pratiques et intéressées soient-elles, elles ont la vertu de ne pas séparer le principe de matérialité de ses dimensions symboliques. Ce qui fait réseau,

¹⁴ La tendance des femmes à entretenir des liens étroits avec leur lignée.

¹⁵ Les travaux qui traitent de la famille transnationale ou de la famille « immigrée » prennent en considération la parenté par alliance et favorisent une vue d'ensemble des rapports de parenté. Ils traitent, dans des mesures variables, des conséquences du biais matrilatéral. La mise en commun de ces champs disciplinaires pourrait s'avérer tout à fait heuristique pour l'analyse des stratégies familiales.

¹⁶ Si nous focalisons sur la construction des réseaux familiaux des femmes, elles développent des relations au-delà de ces cercles et se constituent ainsi des réseaux sociaux qui englobent leurs liens forts. Leurs réseaux ne se réduisent pas à la dimension matrilatérale de leurs liens familiaux, il y a aussi les amitiés, les milieux transnationaux d'interconnaissances, les « communautés de destin », les nouvelles connaissances nouées dans le/les pays traversés.

c'est qu'il existe des chaînes d'interactions réciproques initiées par les femmes. Derrière l'écran « réseaux migratoires », « chaînes migratoires » mais aussi « réseaux familiaux », se profilent des logiques de reconstruction/constitution de « réseaux d'allié-e-s » à l'échelle transnationale (réseau dans le réseau).

L'approche processuelle des migrations permet de mettre en perspective ces réseaux d'allié-e-s initiés par les femmes. Leurs mobilisations favorisent la possibilité de projeter des carrières migratoires. Les femmes migrantes s'appuient à la fois sur ce dispositif réticulaire d'allié-e-s et sur une mise en réseau généralisée.

4. Femmes migrantes « seules » à la recherche de nouvelles étapes

Stratégies individuelles et imbrication des réseaux

Au moins jusqu'à régularisation de leurs situations, les femmes construisent des parcours migratoires en étapes. Elles peuvent compter en particulier sur les segments de réseaux qui hébergent des femmes de leur parentèle. Elles parviennent à se construire de nouvelles étapes également en mobilisant des réseaux d'acteurs issus de leurs milieux transnationaux d'interconnaissances, de leurs réseaux personnels, ou en faisant appel à des réseaux de passeurs connus ou pas. Enfin, les femmes nouent de nouveaux liens durant la migration transnationale. La mobilisation de ces réseaux se conjugue avec des stratégies individuelles, notamment à travers la captation de rencontres opportunes lors de leurs activités quotidiennes.

Les rencontres opportunes sont de natures différentes. En premier lieu, cette captation se traduit par leurs capacités d'interpellation de personnes dont elles devinent des origines communes au gré des parcours dans les espaces publics. Le rapprochement s'effectue systématiquement autour de la question suivante : « *tu es d'où ?* » ou « *tu viens d'où ?* », « *tu es Marocain-e ?* ». Les échanges qui suivent favorisent le partage d'expériences migratoires, et peuvent fonctionner comme de véritables cooptations qui débordent rapidement le critère de l'« origine commune ». En second lieu, et dans certains cas, les migrantes (ou candidates à la migration) usent de leurs capacités de séduction allant parfois jusqu'aux échanges « économique-sexuels¹⁷ » (Paola Tabet, 2004). Elles font un usage tactique de leur séduction et de leur compagnie comme moyens de s'assurer des mobilités, et de remplir leurs objectifs de migration. Ces relations alimentent des ressources matérielles, financières, morales qui se doublent, selon les perspectives des migrantes, d'une circulation de ressources informationnelles et/ou juridiques, ce qui est particulièrement visible chez les femmes en quête d'une régularisation¹⁸.

L'ensemble de ces éléments impacte favorablement leurs trajectoires de mobilités.

¹⁷ Ce concept désigne l'ensemble des relations sexuelles entre hommes et femmes impliquant une transaction économique. Ces échanges prennent des formes très différentes, mais il est possible de situer ces relations le long d'un continuum qui reconnaît les similitudes entre différents statuts des femmes (de la prostitution au mariage).

¹⁸ Ces relations se construisent autour d'arrangements tacites mais prégnants. Elles peuvent être épisodiques ou continues mais affichent généralement un caractère durable. Elles requièrent un investissement psychologique, social et n'excluent pas toujours les sentiments. Ces pratiques ne correspondent pas au travail sexuel, confusion faite fréquemment comme l'indique Paola Tabet (2009).

La régulation des parcours par étapes à l'initiative des femmes : des interactions triangulaires

La régulation des mobilités Sud/Nord se caractérise par des interactions triangulaires entre des femmes aux statuts variés au regard de la migration : celles qui restent (femmes de *là-bas*), celles qui partent (femmes migrantes « seules »), celles qui sont parties (femmes migrantes installées dans les anciens pays d'immigration en Europe, et relevant de la procédure du regroupement familial ; femmes migrantes « seules » plus récemment installées en Europe). L'ensemble de ces femmes négocie des points de chute durant la circulation-même ou lorsque l'avancée de la migrante est bloquée. De même, circulent entre elles des informations au sujet des opportunités de régularisation en Europe. L'intérêt porté à l'émigration féminine marocaine au début des années 2000, à partir de quelques communes rurales, a renseigné l'aspect collectif des mobilisations des femmes, et a écarté leur différenciation par le statut juridique ou le mode migratoire.

Tafsut, jeune femme célibataire de 23 ans, quitte en 2005 son douar en bordure des montagnes pour la traversée clandestine selon les modalités décrites plus haut. Au large des côtes d'Almeria, elle est récupérée par un *harraga-relais* à qui elle communique l'adresse d'une amie de sa mère installée en Espagne. La transaction financière de cette nouvelle étape s'effectuera au Maroc entre une personne mandatée par le passeur et la mère de Tafsut, Zina, une femme divorcée. Le passeur conduit alors Tafsut chez Kahina, l'amie de Zina. Cette dernière traduit ce lien comme un lien fort : « *Kahina est très proche de moi* ». Régularisée depuis peu, Kahina a elle-même migré en Espagne selon les mêmes modalités de passage que Tafsut. Cette dernière loge chez Kahina une dizaine de jours puis fait appel, de sa propre initiative, à un membre de son réseau personnel : un jeune homme ayant lui-même récemment migré, et avec qui elle entretenait épisodiquement une relation amoureuse au Maroc. Il vit en colocation avec d'autres migrants au nord de l'Espagne, non loin de la frontière franco-espagnole. D'un commun accord, il part chercher Tafsut qui se trouve dans une province du sud. D'après Zina, ce jeune homme souhaitait épouser sa fille avant même qu'elle ne quitte le Maroc.

« (...) un jeune homme qui voulait faire les papiers à ma fille, il m'a contacté et je lui ai dit : « *d'accord va la chercher* ». Il est en Espagne, il a ses papiers d'identité (...) il voulait déjà l'épouser quand elle était ici ».

Zina maintient une confusion délibérée entre mariage et « *faire les papiers* ». Dans les situations rencontrées, le mariage est réinvesti par les femmes à l'aune des opportunités migratoires. Il est négocié dans un continuum qui va du caractère juridique et purement instrumental du mariage dit « blanc » (catégorie juridique et administrative) à celui sincère et traditionnel du mariage dit « *de vérité* ». Le mariage, notamment instrumental, est appelé dans un premier temps « *mariage de vérité* » par les enquêtées. Il est discuté et argumenté selon des valeurs traditionnelles, notamment la promesse d'un projet familial. Les négociations autour du « mariage de vérité », entendu comme une stratégie de mobilité liée à la régularisation et dont personne n'est dupe, ne présagent toutefois pas de la suite de la relation, ni de sa durabilité. En outre, si les négociations autour du « mariage de vérité » échouent, il arrive que les femmes proposent plus explicitement un mariage instrumental et entrent dans de nouvelles transactions pour la fixation

du prix ou l'équivalence en valeur foncière. Elles négocient ainsi différentes dimensions du mariage mais aussi du passage vers l'Europe. Le « *mariage blanc de vérité* » caractérise la variabilité de ces relations et de leurs issues, il traduit un ensemble de situations exprimées par les enquêtées le long d'un continuum qui va du « mariage blanc » ou « arrangé » au « mariage de vérité ».

Le projet de mariage entre Tafsut et son nouveau compagnon de route capote rapidement, mais l'activation de ce contact permet à la jeune femme de continuer sa remontée vers le nord et de se rapprocher de la France où elle dispose d'un réseau familial plus dense.

« Il l'a donc emmenée et puis au bout d'un moment, ma fille ne voulait plus rester avec lui et elle est partie.

- Mais il l'a fait rentrer en France ?

- Non, il ne l'a pas emmenée en France, il l'a remontée à la frontière française (...). Et de là sa cousine maternelle est venue la chercher pour la France.

- Mais elle est restée combien de temps avec ce jeune homme ? »

- 13 jours en Espagne chez des amis à lui.... Donc elle est restée là-bas quelques jours »

Conjointement, Zina et Tafsut réactivent les contacts des membres de leur parenté côté français dans l'objectif d'un accueil : des femmes issues du regroupement familial des décennies 1980, l'une Hadda vivant dans les environs de Montpellier, l'autre Chama vers Toulouse, mais aussi Bahha, une descendante de l'immigration de la décennie 1970, aux alentours de Perpignan. Dans les cas rencontrés, les femmes activent plusieurs contacts en même temps afin d'optimiser leurs chances de repositionnement. Cela est possible à la condition d'entretenir un réseau transnational. Bahha avait déjà été mise au courant par Zina des étapes du parcours de Tafsut. Bahha explique ainsi les raisons pour lesquelles Zina l'a contactée :

« Écoute, d'une, c'est une cousine à moi et puis elle connaît mon caractère quand même ! Que je suis correcte. Elle va pas appeler mon père elle sait qu'il tient pas toujours parole, elle va pas appeler ma mère non plus, c'est pas de sa famille... (...) puis j'ai une fille de ma famille sans papiers donc, elle se dit aussi que j'ai des possibilités ».

Zina est la cousine de Bahha, elles entretiennent des liens, et cette dernière héberge une parente. Zina présume qu'elle a potentiellement de l'expérience en matière d'opportunités de régularisation. Bahha, partagée quant à une intervention possible, décide finalement de ne pas s'impliquer. Elle adopte une logique récurrente dans ces cas-là, celle du contournement, qui en outre favorise une certaine pérennité des relations familiales. Plus tard, Bahha fournira toutefois de nombreuses informations à Zina au sujet de certaines procédures administratives de régularisation. Finalement, c'est Hadda qui viendra chercher Tafsut au nord de l'Espagne. Elle restera quelques temps à Montpellier, mais des tensions apparaissant entre elle et les filles d'Hadda, Chama sera de nouveau sollicitée pour héberger Tafsut aux environs de Toulouse. Tafsut y fera la rencontre d'un jeune français chez qui elle s'installera avant de l'entraîner dans le sud de l'Espagne dans la province d'Almeria car, entre-temps, des connaissances de

son réseau marocain y font étape, comme elle auparavant. Tafsut cherche une opportunité de régularisation par des contrats de travail. En vain. Elle finira par obtenir la régularisation par le mariage (mixte) avec son compagnon. Tafsut est mariée, installée en France et elle a un enfant. Avec son conjoint, ils se rendent régulièrement au Maroc. Le foyer de Tafsut constituera ensuite une plateforme d'entrée familiale pour son frère aîné, sa sœur, et un point de chute pour sa cousine, tous sans-papiers. Après quelques années, tous ont régularisé leurs situations par la voie du mariage dans la même région. Ces chaînes migratoires sont marquées par une matrilatéralité discrète. Ces chaînes sont affectivement, mais aussi stratégiquement investies par les femmes car ces réseaux d'allié-e-s configurent des chaînes d'interactions réciproques porteuses d'autonomie. Les chaînes migratoires des femmes dépassent le seul cadre de leur initiation du regroupement familial¹⁹ déjà signalé dans les travaux sur les femmes marocaines (Oso-Casas, 2003).

Les femmes du « regroupement familial » et leur descendance s'impliquent dans la mobilité des migrantes. Ces dernières s'appuient durant leurs parcours sur une mise en réseau généralisée avant de devenir à leur tour des interlocutrices privilégiées de la mobilité. La régularisation de Tafsut sur le territoire français, justifiée par le mariage et la sédentarité, va paradoxalement créer une nouvelle jonction, fondamentale, avec son pays d'origine : la mobilité des membres de sa parentèle. Cette logique récurrente rejoint celle des femmes « immigrées » relevant du regroupement familial. Ces mobilisations font alliance. Les services rendus engagent un renforcement des liens forts dans l'espace du transnationalisme. Lorsque l'« officialité » offre peu d'alternatives, la « société des individus » (Elias, 1991) se met en mouvement, se reconfigure et mutualise des ressources internes.

Conclusion : des processus d'influences réciproques entre les formes historiques et contemporaines de la migration féminine marocaine

Si les migrantes sans-papiers s'inscrivent résolument dans le transnational, les femmes relevant du regroupement familial, parfois leur descendance, renforcent à leur tour cette inscription. La mobilité des femmes migrantes dites « seules » trouve un écho favorable dans la sédentarité des femmes installées rive nord de la Méditerranée. Ainsi la mobilité des unes, qui quittent leurs espaces d'origine, entre en complémentarité avec la sédentarité des autres qui les avaient déjà réinvestis. Ces dernières se sont saisies d'un mouvement migratoire qui allait en s'amplifiant et y ont pris une part grandissante. Leurs implications connaissent des degrés variables, mais on observe toujours des engagements et des mobilisations personnels qui s'orientent vers des personnes de leur parentèle. C'est une première rencontre entre ces deux logiques migratoires. Par ailleurs, les implications des femmes « du regroupement familial » dans les mobilités des migrantes sans-papiers leur suggèrent la vision d'espaces intermédiaires²⁰ comme autant de continuités : à travers leurs étapes, les migrantes sans-papiers permettent aux

¹⁹ Le conjoint est le rejoignant dans le cadre de la procédure administrative du regroupement familial.

²⁰ Les espaces intermédiaires renvoient ici aux villes européennes, lieux divers qui ont constitué des étapes dans la circulation des femmes migrantes.

autres femmes d'envisager de nouveaux espaces en Europe c'est-à-dire des lieux qu'on peut habiter, où on peut trouver du travail, des informations spécifiques, etc.

Les femmes migrantes sans-papiers construisent leurs parcours entre rencontres opportunes et mobilisation de leurs réseaux. Au terme de leurs parcours, elles engagent rapidement des actions favorisant en particulier la mobilité spatiale, économique et sociale, des membres de leurs parentèles là-bas et/ou vers l'Europe²¹. Et c'est précisément à partir de ce moment-là que leurs places se modifient dans le dispositif transnational et la configuration de ces chaînes relationnelles : elles possèdent un nouveau statut dans les réseaux migratoires transnationaux car on les reconnaît désormais, grâce à leurs expériences et à leurs nouvelles « sédentarités », comme des interlocutrices privilégiées de la mobilité²². En ce sens, elles rejoignent les femmes migrantes du regroupement familial et comme elles, font passer, font circuler. C'est la seconde rencontre entre ces deux logiques migratoires. Durant leurs intenses mobilités dans l'espace européen, les migrantes sans-papiers ont eu l'occasion de construire de nouvelles chaînes relationnelles qui viennent s'articuler aux plus anciennes. Ces chaînes sont mobilisées par ces femmes lorsqu'elles engagent d'autres membres de leurs réseaux dans les mobilités. La configuration de ces réseaux favorise la possibilité de projeter des carrières migratoires et renforce le lien entre ancrage et mobilité.

Ces femmes sont devenues sujets de leurs migrations. En investissant le champ migratoire, elles construisent des « réseaux d'allié-e-s » comportant des ressources à la fois personnelles et collectives. La régulation des dispersions familiales à l'initiative des femmes entraîne une recomposition des réseaux migratoires familiaux à leur avantage c'est-à-dire que des segments de réseaux apparaissent particulièrement redevables de leurs actions. Ces segments se fondent dans les réseaux familiaux transnationaux (mais aussi dans les réseaux migratoires de façon générale), et sont en capacité de s'en autonomiser sous l'influence des parentèles féminines. Le recours à ces ressources, à l'échelle transnationale, provoque l'irruption d'espaces d'autonomie à la fois individuels et collectifs : individuels parce que le recours à ces réseaux constitue d'abord une ressource personnelle à la faveur de ces femmes et c'est ce qui fait leur spécificité ; collectifs parce que ces réseaux comportent des ressources que les femmes peuvent, si elles le souhaitent, mettre à disposition d'autres membres de leurs réseaux.

Bibliographie

- Aderghal M., (2007), « L'émigration vers l'Espagne et la recomposition des territoires migratoires au Maroc », *Seminario las movilidades en el Mediterraneo occidental*, Universidad Granada.
- Aderghal M., Berriane M., (2014), « *Productions d'images sur l'Europe et aspirations migratoires des femmes en milieu rural et urbain. Considérations à partir des résultats de l'enquête et des entretiens menés dans le cadre du Projet Eumagine Maroc* », Conférence internationale organisée par l'université Euro-méditerranéenne de Fès et l'université d'Oxford : Migrations marocaines. Transformations, Transitions et Perspectives Futures. Fès, Maroc.

²¹ Ce qui constitue un facteur de perturbation des hiérarchies familiales.

²² L'univers des migrations produit des statuts sociaux informels et variés.

- Ait Ben Lmadani F., (2012), « Femmes et émigration marocaine », *Hommes et migrations*, n°1300, p. 96-103.
- Ambrosini M., (2008), « Séparées et réunies : familles migrantes et liens transnationaux », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 24, n°3, p. 79-106.
- Arab, C., (2010), « Emergence de circulations migratoires féminines des Marocains vers de nouvelles destinations – l'Espagne et les Emirats Arabes Unis », *NAQD*, n°28, p. 179-200.
- Arab, C., Moujoud, N., (2018), « Le stigmate de « Marocaine » à Dubaï : les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, n°173, p. 99-114.
- Baby-Collin V., et Razy E., (2011), « La famille transnationale dans tous ses états », *Autrepart*, n° 57-58, p. 7-22.
- Berriane M., et Lopez Garcia B., (dir.), (2004), Atlas de l'immigration marocaine en Espagne, en collaboration avec l'Université autonome de Madrid et en co-édition avec Bernabé Lopez Garcia.
- Bonnet J., et Bossard R., (1973), Aspect de l'émigration marocaine vers l'Europe, *Revue de Géographie du Maroc*, n°23-24, p. 5-50
- Boubakri H., et Mazzella S., (2011), « L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie », *Autrepart*, n°57-58, p. 111-126.
- Boubeker A., (2003), *Les mondes de l'ethnicité : la communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Paris : Balland, 362 p.
- Boukhobza N., (2001), « Dénouer les nœuds », *Terrain*, n°36, p.45-57
- Calogirou C., (1998), « Autour des usages sociaux du téléphone. Organisation et solidarités familiales dans les familles d'origine immigrée », *Migrants-Formation*, n°112, p 89-102.
- Camilleri, C., (1992), « Évolution des structures familiales chez les Maghrébins et les Portugais de France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n°2, p. 133-146.
- Catarino C., et Morokvasic M., (2005), « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 21, n°1, p. 7-27.
- Cortès G., (2016), « Femmes et migrations : celles qui restent », *EchoGéo*, n° 37.
- Déchaux J-H., et Herpin N., (2004), « Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité », *Économie et Statistique*, n°373.
- Elias N., (1991), *La société des individus*, Paris : Fayard
- Escoffier C., (2006), « Communauté d'itinérance et savoir-circuler des transmigrant-e-s au Maghreb », Th. Doct. Sociologie, Toulouse : Université Toulouse 2.
- Geiger M., (2005), « Les acteurs locaux et l'inclusion sociale des ouvriers agricoles marocains dans la province espagnole d'Almeria », *Migrations Société*, vol. 17, n°102, p. 215-233.
- Golub A., Morokvasic M., et Quiminal C., (1997), « Évolution de la production de connaissances sur les femmes immigrées en France et en Europe : quelques réflexions sur la recherche et les politiques publiques », *Migrations Société*, vol. 9, n°52, p.19-36
- Guerry L., (2009), « Femmes et genre dans l'histoire de l'immigration. Naissance et cheminement d'un sujet de recherche », *Genre et Histoire*, n°5.
- Hily M-A., Berthomière W., et Mihaylova D., (2004), « La notion de réseaux sociaux en migration », *Hommes et Migrations*, n°1250.
- Jennan L., (1996), « L'évolution des structures socio-spatiales du Moyen-Atlas central: le cas du pays Amekla (Sefrou) », *Revue de Géographie Alpine*, 1996, Vol. 84, n°4, p. 61-74
- Jonas N., et Le Pape C., (2007), « Famille ou belle-famille ? La matrilatéralité des échanges au sein de la parenté », *Sociologies*, p. 1-20.

- Khachani M., Mghari M., (2006), *L'immigration marocaine en Espagne*, Rapport CARIM-AS, Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales. Notes d'analyse et de synthèse, module démographique et économique.
- Lacoste-Dujardin C., (1996 [1985]), *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb*, Paris : La Découverte.
- Lahbabi F., (2002), « L'immigration marocaine en Andalousie : vie sociale et mobilités économiques des sans-papiers dans la province d'Almeria ». Thèse de Doctorat de sociologie, Université Toulouse 2.
- Le Bail H., Lieber M., et Ricordeau G., (2018), « Migrations par le mariage et intimités transnationales. Introduction », *Cahiers du Genre*, vol. 64, n° 1, p. 5-18.
- Le Gall J., (2005), « Familles transnationales : bilan des recherches et nouvelles perspectives », *Diversité urbaine*, vol. 5, n° 1, p. 29-42.
- Le Gall, J., (2002), « Le lien familial au cœur du quotidien transnational : les femmes chiites libanaises à Montréal », *Anthropologica*, vol. 44, n°1, p 69-82.
- Ma Mung E., (1999), « La dispersion comme ressource spatiale », *Cultures et conflits*, n° 33-34, p. 89-103. *Migrations*, n°1242, p. 71-82.
- Missaoui L. (1996), Transferts technologiques en milieu rural tunisien à l'initiative de migrants : trajectoires exemplaires et tendances générales, *Espaces et Sociétés*, n°87, p. 37-58
- Missaoui L., (1995), Généralisation du commerce transfrontalier : petit ici, notable là-bas, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 11, n°1, p.53-75
- Morokvasic M., (2010), « Des femmes au genre en migrations », *NAQD*, n°28, p. 35-54.
- Morokvasic M., (2011), « L' (in)visibilité continue », *Cahiers du Genre*, n°51, p. 25-47.
- Noin D., (1970), *La population rurale du Maroc*, Paris : PUF.
- Oso Casas L., (2003), « Les femmes et le droit des migrations : le cas de l'Espagne », *L'Année sociologique*, vol. 53, n° 1, p. 123-141.
- Ouali N., (2003), « Les Marocaines en Europe: diversification des profils migratoires », *Hommes et*
- Pugliese E., (2010), « Le modèle méditerranéen de l'immigration. Contexte, espace, périodisation, caractéristiques, stabilité », *Italies*, n°14, p. 15-32.
- Qacha F., (2010), « Migrations transnationales : rôles des femmes et des réseaux familiaux ». Thèse de Doctorat de sociologie, sous la direction d'A. Tarrus, Université Toulouse 2 Le Mirail, 606 p.
- Qacha F., (2010), « Réseaux de confiance au Maroc central », *Plein Droit*, n°84, p. 17-20.
- Qacha F., (2020), « La perspective transnationale en héritage : ancrage local et mobilités familiales », in Tarrus A., Missaoui L. et al, *Naissance d'un peuple européen nomade*, Perpignan : Trabucaire, p. 199- 213.
- Ramirez A., (1999), « La valeur du travail. L'insertion dans le marché du travail des immigrées marocaines en Espagne », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, n°15, p. 9-36.
- Simon G., (1995), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris : PUF.
- Streiff-Fenart, J., (1999), « Construction d'un réseau de parenté transnational : une étude de cas d'immigrés tunisiens dans le sud de la France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 15, n° 3, p 45-61.
- Tabet P., (2004), *La grande arnaque : sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris : L'Harmattan.
- Taravella L., (1984), *Les femmes migrantes : bibliographie analytique internationale (1965-1983)*, Paris : L'Harmattan.
- Tarrus A., (1993), « Territoires circulatoires et espaces urbains », *Annales de la Recherche Urbaine*, n°52, p. 51-60.

- Tarius A., (2010), « Territoires circulatoires et étapes urbaines des transmigrant(e)s », *Regards croisés sur l'économie*, n°8, p. 63-70.
- Truong TD., (1996), « Gender, international migration and social reproduction: implications for theory, policy, research and networking », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 3, n° 1, p.27-51

Chapitre 8

Rénovation et renaissance

Paysages culturels juifs marocains à l'époque du Roi Mohammed VI

Aomar Boum¹

Introduction

C'est par une chaude journée d'été que je suis arrivé à Khmis Arazan, un petit centre-ville rurale du sud du Maroc, situé à une trentaine de kilomètres à l'est de la province de Taroudant. C'était jeudi, jour du souk, quand un groupe d'enfants du quartier m'a repéré. Ils savaient exactement où j'allais avant même que je ne dise un mot. Il n'y avait qu'une seule raison pour laquelle les étrangers se rendaient dans cette communauté isolée de la région du Sous : visiter la synagogue récemment restaurée.² Cela fait quatre décennies que les derniers juifs avaient quitté Khmis Arazan (Flamand, 1959), dont les quelque 8000 habitants actuels sont presque tous musulmans. Cependant, il était évident, au vu du chemin bien tracé, que plus d'un touriste avait emprunté cette rue non pavée pour se rendre dans le quartier juif, aujourd'hui en ruines.

En arrivant à la synagogue, un bâtiment datant de la fin du XIX^e siècle et récemment rénové, j'ai été accueilli par Hmad Harim, un musulman d'une soixantaine d'années qui a passé une grande partie de sa vie à s'occuper de cette relique du riche passé juif du Maroc. Plus de 130 juifs vivaient dans le village de Khmis Arazan jusqu'aux années 1930,³ et Harim se souvenait très bien de ses voisins juifs de son enfance, se rappelant même de beaucoup de leurs noms de famille. Harim n'était pas le seul à jouer ce rôle de gardiens musulmans de cimetières et synagogues juifs.

Lors de mes voyages de recherche à travers le Maroc au cours des trois dernières décennies, j'ai rencontré de nombreux Harim musulmans qui ont pris l'initiative de protéger et d'entretenir les lieux saints de la communauté juive de leur pays, qui a pratiquement disparu.⁴ Au fil du temps, ce gardiennage a évolué et j'ai commencé à remarquer des panneaux sur les portes des cimetières juifs indiquant le numéro de téléphone du gardien. Si le cimetière n'avait pas de mur ou de clôture, le numéro était parfois affiché sur une pierre au bord de la route. Chaque fois que j'appelais l'un de ces numéros, la personne qui répondait était un musulman, souvent quelqu'un qui avait hérité cette tâche d'un parent ou même d'un grand-parent. L'existence de ces gardes, qui sont payés de façon saisonnière

¹ Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf

² <https://www.youtube.com/watch?v=siAWE9uLAIk>

³ Entretien de Bouzaglo and Perez avec Zhor Reihl. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=N8wYUijXnys>

⁴ À voir le documentaire récent *Ziyara* (Pèlerinage) de Simone Bitton.

ou régulière, a protégé les cimetières juifs du vandalisme, faisant du Maroc l'un des endroits où l'on entend rarement parler de profanation de tombes juives. Dans la ville côtière d'El Jadida, j'ai rencontré Abbas, qui est le gardien du cimetière depuis les années 1950. À Ighil N'Oho, un village situé au sud de Marrakech, une femme nommée Zoubeida détient les clés de la synagogue récemment restaurée. À Essaouira, Malika Idarouz et son fils gardent deux cimetières juifs et la synagogue de Haim Pinto.

Ces individus ne sont pas seulement les gardiens des clés des espaces juifs de mon pays d'origine, mais ils sont aussi des points de contact entre le Maroc local et ses diasporas juives. Ils occupent peut-être une petite place dans l'échelle sociale, mais leur présence globale en tant que coordonnées locales d'une diaspora juive transnationale n'a pas encore été conceptualisée.

Dans cet article, je souligne le courant culturel et politique de la protection, de la redécouverte et de la conservation du patrimoine juif au Maroc. J'analyse également les débats politiques et sociaux sur la relation entre Israël et le Maroc compte tenu des liens entre la sauvegarde des cimetières et des quartiers juifs, le tourisme religieux et patrimonial, et le dialogue interreligieux. Je note que le gouvernement marocain a facilité la mobilisation des agents culturels et politiques et des institutions de conservation de la culture juive depuis les années 1990 pour préconiser un modèle marocain de tolérance et de dialogue interconfessionnel aux niveaux publics national et international. Je soutiens également qu'alors que le conflit israélo-palestinien continue à élargir le fossé de l'incompréhension et du dialogue entre les communautés juives et musulmanes à travers le monde, le Maroc continue à déployer différentes formes de patrimoine religieux et artistique, comme les festivals de musique, pour fournir un nouveau modèle de la *Convivencia* andalouse dans le Maroc après l'indépendance.

1. La renaissance du patrimoine juif

La musique se prête à ces usages génératifs tant au Maroc que parmi les Juifs marocains en Israël. Elle a été un lieu par lequel les Juifs disparus ont essayé de revendiquer leur héritage historique dans le contexte des sphères publiques de leurs pays respectifs: le Maroc et Israël. Il est clair que les politiques de représentation de la symbiose judéo-musulmane montrent qu'un autre type d'espace sacré est à l'œuvre dans le Maroc post-colonial: ces festivals musicaux, religieux et culturels du sacré ont été imaginés à travers un espace culturel andalou revivifié, qui trouve sa continuité historique au Maroc. En d'autres termes, bien que les juifs et les musulmans aient coexisté dans l'Espagne islamique médiévale, ils ont tous deux trouvé leur foyer définitif au Maroc, en particulier lorsque la persécution des juifs, qui a conduit à l'Inquisition de 1492, a contraint les juifs et, plus tard, les descendants des musulmans à émigrer en partie au Maroc et dans l'Empire ottoman. Les festivals musicaux qui s'inspirent de la musique andalouse et d'autres formes de musique sacrée sont censés défier le récit fondamentaliste arabo-islamique qui en fait, du moins à un niveau superficiel, des festivals de normalisation des relations avec Israël. Leur organisation permet à l'État et à son élite de maintenir son discours officiel arabo-islamique sans porter atteinte aux droits des Palestiniens. En même temps, cette stratégie permet à l'État de projeter une image internationale de démocratisation et de respect des minorités.

Pendant des siècles, les Juifs ont vécu au Maroc sous la protection des sultans et des rois successifs du pays (Kenbib, 1994). Les seigneurs et chefs tribaux assuraient également la sécurité et la protection des Juifs suite à des décrets royaux. Sur le plan linguistique et culturel, les Juifs partageaient pour la plupart les mêmes coutumes que leurs voisins musulmans marocains. Bien que les Juifs aient autrefois payé une taxe spéciale en échange de leur protection physique en tant que *dhimmis*, ils sont considérés comme des citoyens à part entière depuis l'indépendance du Maroc en 1956. En 2011, et à la suite des soulèvements des pays arabes, le Maroc a pris la mesure inhabituelle de réformer sa constitution nationale pour reconnaître la dimension hébraïque du pays. En moins de sept décennies, la population juive du Maroc est passée de 240.000 Juifs à la fin des années 1940 à moins de 4000 en 2022. Alors que la diaspora juive marocaine en Europe et aux Amériques se compte par milliers, la majorité des juifs marocains vivant à l'étranger réside aujourd'hui en Israël où ils forment l'une des plus grandes communautés juives. Bien que les effectifs de la population juive continuent à baisser de façon drastique, même après les Accords d'Abraham et la normalisation officielle entre le Maroc et Israël, cette minorité religieuse dont l'existence future se voit fragilisée, et dont les racines historiques remonteraient à la destruction du Premier Temple en 587 avant Jésus-Christ, au sein même du Maroc, hante les responsables marocains (Boum, 2013). Le Maroc possède en effet la plus grande communauté juive d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, mais au sein même du pays, la communauté est inégalement répartie entre Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Tanger et Agadir. Plusieurs facteurs, dont l'existence d'une synagogue active, d'écoles juives et la possibilité d'avoir des aliments juifs rituels, entre autres, déterminent le lieu où les Juifs restants choisissent de résider. Les jeunes sont surtout attirés par l'émigration vers l'Europe.

Dans un contexte de diminution de la population juive, la population marocaine et le gouvernement ont préservé les lieux sacrés de la communauté juive, malgré leur absence depuis plusieurs décennies. Même avant la création de la Fondation du patrimoine culturel judéo-marocain en 1995 pour sauvegarder à la fois le patrimoine matériel de la communauté—synagogues, cimetières et sanctuaires—et ses éléments plus intangibles tels que les œuvres littéraires, la nourriture et la musique, les familles musulmanes travaillaient avec acharnement pour maintenir et transmettre les espaces juifs. Le travail de la Fondation a cependant permis la restauration de plus de cinq synagogues ainsi que l'entretien d'un musée juif à Casablanca. En 1997, Simon Lévy, Jacques Toledano, Boris Toledano et Serge Berdugo ont créé le Musée juif de Casablanca (Boum, 2010, 2013). Il s'est imposé comme le premier musée juif à abriter des artefacts culturels et historiques du judaïsme marocain. Simon Lévy, directeur fondateur du Musée juif de Casablanca et secrétaire général de la Fondation du patrimoine culturel judéo-marocain, a été largement reconnu comme le pionnier de cette initiative culturelle (Trevisan Semi et al., 2013; Wagenhofer, 2013). Avec l'émigration croissante des Juifs marocains, Lévy avait compris que la survie du judaïsme marocain passait par la conservation des synagogues et des cimetières juifs. C'est pourquoi, au début des années 1990, il a lancé un certain nombre de projets de restauration de synagogues à Fès et dans les montagnes de l'Atlas. Sous sa direction, la Fondation s'est engagée dans la restauration de synagogues.⁵ Bien que la majorité de ces restaurations ont été

⁵ Parmi ces synagogues, on trouve la synagogue Ibn Danan datant du XVIIe siècle (Fès),

achevées avant le décès de Simon Lévy en 2011, d'autres projets de restauration de synagogues, comme la synagogue Etedgui (Casablanca), étaient au cœur de la mission du gouvernement dans sa quête de revitalisation culturelle juive.

Il a également entrepris une tournée de collecte d'objets juifs à travers le Maroc, dont la plupart font partie de l'exposition permanente du Musée juif de Casablanca. En collaboration avec Zhor Rehilil, qui est aujourd'hui la conservatrice du musée, Lévy a rassemblé un large éventail d'objets juifs. Cette collection comprenait des amulettes pour la protection personnelle (*khamisa*), des *mezouzahs* pour la protection de la maison, des lampes d'Hanoukka, des pointeurs de la Torah, des sacs pour châles de prière, des fleurons de la Torah, des lampes de synagogue suspendues, des lampes d'Hanoukka suspendues, des rouleaux d'Esther, des *Ketoubah*, des Torahs, des robes de mariée, des gilets de marié, des manteaux de Torah et bien d'autres objets. Si la conservation des synagogues a commencé à la fin des années 1990 avec Simon Lévy, elle s'est accélérée au XXI^e siècle, faisant du patrimoine juif l'une des caractéristiques les plus visibles du tourisme marocain. Ce qui n'était au départ qu'un effort modeste est aujourd'hui un projet à part entière qui attire des milliers de visiteurs chaque année, plaçant le Maroc à l'avant-garde des pays qui reconnaissent et commémorent leur patrimoine juif.

Lorsque Levy construisait le musée au nom de la communauté juive, le Maroc n'avait pas une compréhension moderne des musées et de leurs missions. Le pays dispose désormais d'une Fondation Nationale des Musées du Maroc. Présidée par Mehdi Qotbi, la Fondation nationale s'est associée à la communauté juive pour construire trois musées juifs à Tanger, Marrakech et Fès. Ces musées sont destinés à mettre en valeur l'histoire et la diversité culturelle juive des différentes régions marocaines. Alors que l'ouverture du Musée juif de Casablanca en 1997 représente un moment de prise de conscience culturelle concernant les défis futurs auxquels est confronté le patrimoine juif marocain (Boum, 2013; Wagenhofer, 2013; Pieprzak, 2010), la récente tendance à la renaissance du patrimoine juif à travers des projets de restauration impliquant des mellahs, des synagogues et des cimetières, et l'augmentation des festivals juifs à travers le Maroc, met en lumière la marque officielle marocaine de *Convivencia* (*ta'ayush*) et de tolérance marocaine. La publicisation de ces projets est un moyen très clair pour l'État marocain de se distinguer des autres pays de la région, en créant une contre-image ainsi qu'un contre-discours face au racisme, à la xénophobie, à l'islamophobie et à l'antisémitisme répandus, qui sont en hausse dans le monde entier. Le patrimoine juif au Maroc est donc devenu un point de convergence dans lequel le financement de l'UNESCO rencontre la *Convivencia* discursive marocaine et la volonté des bailleurs de fonds européens de soutenir de tels projets dans lesquels des personnalités marocaines importantes comme André Azoulay ont joué un rôle clé. Ce discours marocain de *Convivencia* est également lié à d'autres institutions européennes telles que la Fondation suisse Hommes de Parole, basée à Genève, qui a été fondée en 2001 et a lancé le Congrès mondial des imams et rabbins pour la paix, où Azoulay et d'autres membres fondateurs ont essayé d'amener des

le rabbin Baruch Toledano (Meknès), le rabbin Isaac Ben Walid (Tétouan), la synagogue Errachidia, la synagogue Ighil N'Ogho, la synagogue Nahon, la synagogue Khmis Arazan, la synagogue Oufrane et, récemment, la Slat El Fassiyine (Fès).

imams et des rabbins à travailler sur des initiatives visant à rétablir la paix et le rapprochement entre le judaïsme et l'islam.

Ces projets de restauration cruciaux ont néanmoins été largement menés par des membres de l'élite de la société et ont rarement eu un large impact sur la société dans son ensemble. La jeune génération de Marocains est le plus souvent absente et non ciblée par ces projets. Cela s'explique en partie par le fait que seuls quelques membres privilégiés de la société ont monopolisé le pouvoir discursif depuis l'indépendance. Les jeunes Marocains étaient rarement impliqués dans les débats politiques et la gestion des questions sociales, politiques et économiques. Au lendemain de l'indépendance du Maroc, le roi Hassan II a encouragé l'émergence d'une nouvelle élite tribale rurale, politique et économique, en grande partie pour lutter contre la montée de l'opposition (Cherifi, 1988). À la fin des années 1970, les villes et les régions marocaines étaient associées dans l'imaginaire populaire à une élite patronale locale et fortement influente sur le plan politique, économique, le sport et la culture. À Fès, par exemple, Faouzi Skali a fondé le Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde en 1994, faisant de la ville l'une des principales destinations du tourisme religieux au début des années 1990. Le succès et la popularité du Festival des Musiques Sacrées du Monde ont encouragé les dirigeants natifs de la ville d'Essaouira à lancer le Festival Gnaoua et Musiques du monde d'Essaouira en 1997. Contrairement au festival de Fès, le Festival Gnaoua a réussi à attirer un large public national et international au fil des années. La marque du festival était largement axée sur les dimensions musicales maroco-africaines, célébrant occasionnellement d'autres traditions musicales africaines et afro-américaines, y compris le jazz.

En 2010, le roi Mohammed VI a lancé une initiative visant à préserver les cimetières juifs dans tout le pays. Supervisé par Serge Berdugo, le président du Conseil national des communautés juives, ce programme a permis au Maroc de préserver plus de 167 cimetières et quelque 12.600 tombes individuelles. Le projet comprend l'installation de clôtures de protection, le déblaiement des terrains, le nettoyage et la restauration des pierres tombales, ainsi que l'installation de nouveaux portails et portes. L'effort est documenté dans un livre de 2015, intitulé *Réhabilitation des Cimetières Juifs du Maroc: Les Maisons de la Vie* et publié par le Conseil des Communautés Juives du Maroc. Encore une fois, le fossé entre l'élite et les Marocains ordinaires est clair dans ce projet. Alors que les dirigeants de la communauté juive supervisent les efforts et les sites, ce sont les gardiens musulmans, étant souvent des bénévoles, qui travaillent pour concrétiser cette vision. Plusieurs de ces gardiens considèrent les cimetières comme des archives vivantes et des monuments commémoratifs d'une partie importante de l'histoire de leur pays. Ces projets ont été soutenus par un nombre croissant de touristes juifs marocains et américains.

2. La patrie et la diaspora

Au lendemain de la création d'Israël en 1948, les premières générations d'immigrants marocains ruraux et urbains ont été confrontées au dilemme de choisir entre l'effacement de leurs origines culturelles amazighes et arabes et l'adoption de la culture européenne dominante. Au début des années 1950, les immigrants juifs marocains en Israël ont été envoyés dans des camps situés à la

périphérie de l'État. Ces premières villes de développement ont été établies entre 1952 et 1964 en tant que camps de transit appelés *ma'barot* (singulier *ma'bara*). Au début des années 1960, la majorité des résidents de Netivot et Sderot étaient des immigrants juifs marocains. Rachel Shabi décrit leur première expérience d'immigration et leur installation :

Ils ont quitté le Maroc en bateau de Casablanca au port français de Marseille, ont attendu parfois pendant des mois dans un centre d'intégration surpeuplé, puis ont embarqué sur un autre bateau pour le port de Haïfa dans l'État juif—comme vers la France, ce fut un voyage d'une semaine. De Haïfa, ils étaient chargés dans des camions, « comme du bétail qu'on emmène au marché, » dit l'un des habitants âgés de Sderot qui a fait le voyage. Comme le bétail, ils ont été aspergés de désinfectant, ce qui reste un souvenir viscéral aujourd'hui. Les camions se dirigeaient vers Sderot et d'autres zones périphériques, toujours la nuit et souvent avec l'assurance, une fois la destination atteinte, qu'elle se trouvait à une faible distance des grandes villes comme Tel Aviv et Haïfa (2008 : 56).

Pendant des années, les communautés juives marocaines en Israël ont affirmé que différents modes de discrimination informels et institutionnalisés ont renforcé les barrières structurelles contre leur acceptation sociale et leur mobilité économique dans la société en général. Dans les bidonvilles de Wadi Salib à Haïfa, l'Union des immigrés nord-africains a appelé à manifester en 1959 pour protester contre la marginalisation des Marocains par les partis politiques et les dirigeants israéliens. Les émeutes ont marqué le début d'une nouvelle ère d'opposition politique parmi les Marocains d'Israël. Le 3 mars 1971, un groupe de jeunes du bidonville de Musrara a manifesté devant l'hôtel de ville de Jérusalem. Âgés d'une vingtaine d'années, ils étaient pour la plupart délinquants et avaient abandonné l'école primaire (De Martino, 2013). Même les jeunes du bidonville de Jérusalem étaient principalement marocains, ils ont ensuite été rejoints par d'autres manifestants. Connus sous le nom des Panthères noires (Black Panthers), ils réclamaient l'égalité des droits économiques, politiques, sociaux et culturels (Bernstein, 1984). Ces structures reproduisaient des cycles de pauvreté et de désespoir⁶ (Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016: 169).

Alors que la « périphérisation » de la communauté devenait la norme parmi les dirigeants européens, un mouvement de résistance marocain croissant a commencé à faire pression contre l'endoctrinement et la ségrégation officiels d'Israël. Lorsque les immigrants marocains sont arrivés en Israël, ils ont été soumis à un discours culturel hégémonique dans l'espoir de créer un nouveau Juif nord-africain à travers l'art, le théâtre et le cinéma. *Telem*, un théâtre ambulante ciblant les camps de transit, est apparu comme un espace pour présenter la société israélienne idéale pour le nouvel immigrant (Mamman, 2007). L'un des cas les plus importants de cette production culturelle est *Kasablan*, une pièce qui mettait en lumière les frustrations culturelles et sociales des immigrants marocains dans leurs nouvelles colonies à travers l'expérience de *Kasablan*, un jeune immigrant juif marocain. Parallèlement, la pièce a maintenu les stéréotypes traditionnels de l'archétype du juif marocain décrit comme ayant « le sang chaud, le caractère bien

⁶ Voir aussi le témoignage de Ouaknine Yekutieli dans ce même ouvrage.

trempe, l'irrationnel, quelque peu primitif, mais courageux et loyal envers ses amis » (Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016: 170; Urian, 2001).

En 2013, j'ai rencontré Haim dans la ville côtière d'Essaouira, au Maroc, lors du festival Andalousie atlantiques auquel de nombreux Israéliens d'origine marocaine se rendent chaque année. Vêtu d'un *yamalke* et d'une djellaba, Haim présentait les signes culturels complexes d'une identité culturelle israélienne ancrée dans les racines religieuses, culturelles et historiques marocaines. Il s'est exprimé en arabe marocain et a veillé à agrémenter sa conversation de français et parfois d'hébreu. Réfléchissant sur son identité israélienne et marocaine, Haim a déclaré:

Nous sommes déchirés entre deux nations: Israël et le Maroc. Chaque pays essaie de revendiquer notre appartenance. Nous appartenons aux deux. Nous l'avons fait comprendre à leurs dirigeants. Les Marocains veulent que nous coupions les liens avec notre Terre Sacrée. Israël veut que nous coupions tous les liens religieux et culturels avec notre pays natal, le Maroc. Nous avons refusé d'écouter l'une ou l'autre proposition et nous avons maintenu nos liens particuliers avec les deux endroits. Juifs irakiens, Juifs égyptiens, Juifs yéménites, Juifs kurdes, Juifs libyens... tous ont oublié leurs racines... Pour nous, le Maroc était notre histoire. Notre judaïsme n'existerait pas sans sa saveur marocaine... Les dirigeants travaillistes ont refusé de le reconnaître ; et par conséquent, nous avons refusé leur Israël... Lorsque le Likoud et Begin ont accueilli notre héritage marocain, nous avons accueilli leur État israélien et nous avons accepté de reconnaître et de respecter en partie les dimensions ashkénazes d'Israël parce que nous pensions qu'elles reflétaient notre histoire juive. Nous avons forcé le Maroc et Israël à accepter notre conviction profonde que nous avons deux patries et que nous voyagerons toujours entre les deux.⁷

Aujourd'hui, les villes de Sderot, Kiryat Gat, Netivot, Beersheva, Ashdod et Ashkelon, entre autres, sont encore en grande partie des colonies juives nord-africaines et marocaines. Pourtant, bien qu'ils aient quitté le Maroc, les Juifs restent attachés à leur culture, leur langue, leurs coutumes religieuses et leurs traditions marocaines. Moshe, un habitant d'Ashdod, m'a décrit le rejet culturel auquel il a été confronté pendant ses premières années de migration: « *Je me sentais inférieur aux autres Juifs. Les Juifs européens nous considéraient, moi et les autres Marocains, comme moins civilisés. Nous n'avons jamais été considérés ou traités comme de vrais Juifs.* » Après avoir souligné les moments difficiles qu'il a vécus dans les années 1960, Moshe a changé de ton pour parler de ce que son identité marocaine signifiait pour lui et sa famille dans les maisons de fortune d'Ashdod:

Au Maroc, nous étions maîtres de nos vies malgré les désaccords occasionnels que nous avons avec nos voisins musulmans. Nos tsadiq (hommes saints) nous ont protégés pendant des siècles. Nous avons été bénis, alors quand nous sommes arrivés, nous nous sommes assurés de conserver notre culture, nos traditions religieuses et nos croyances. Certains d'entre nous avaient honte de leur langue et évitaient donc de parler l'arabe et les dialectes berbères marocains; d'autres ont changé de nom. Beaucoup ont refusé de chanter nos chansons ou de danser notre Ahwash. Pourtant, lorsqu'ils ont vu

⁷ Communication personnelle.

*que les choses n'avaient pas changé après avoir essayé d'être Européens, ils sont redevenus Marocains. Nous avons exigé nos droits. Nous nous sommes révoltés contre la direction corrompue et raciste du [parti] travailliste. Nous nous sommes finalement sentis libres, surtout lorsque nos mères se sont senties fières de chanter en amazigh.*⁸

Cet extrait, comme beaucoup d'autres, reflète la perception de la suppression de l'identité culturelle marocaine depuis la création d'Israël. Ben Gurion considérait les Juifs marocains comme des Arabes, traditionnellement religieux et arriérés. Dans les années 1960, les Juifs marocains symbolisaient les « maladies » sociales et culturelles des Juifs orientaux dans leur ensemble... [ils] étaient fréquemment l'objet des formes de dénigrement les plus racistes de la part de l'élite européenne d'Israël, souvent en raison de leur ténacité à s'accrocher à leurs propres coutumes « d'influence arabe » et à leur héritage religieux traditionnel » (Zohar, 2005: 305). À la suite des révoltes violentes des Panthères noires israéliennes dans les années 1970, le Premier ministre israélienne Golda Meir a reconnu le fossé économique dans son discours à la Knesset. En même temps, elle a imputé la situation dans laquelle se trouvent les Juifs marocains et d'autres Juifs orientaux à leur culture d'origine et a refusé de l'associer aux premières politiques israéliennes. Elle a fait remarquer dans son discours:

De nombreux immigrants des pays islamiques ont apporté avec eux, dans leurs bagages, la privation et la discrimination depuis leurs pays d'origine... [i]l s'agissait de leur destin de vivre dans des pays qui ne se sont pas encore développés intellectuellement, industriellement et culturellement (Meir cité dans Zohar, 2005: 312).

Mas'oud, un enseignant israélien d'origine marocaine, a noté que l'attitude de Meir et la position condescendante du Parti travailliste envers les Marocains ont convaincu de nombreux Juifs marocains que la seule façon de changer leur situation économique et sociale était de chercher une nouvelle alliance politique. En 1977, leur solution a été de voter pour le parti de droite Likoud dirigé par Menachem Begin. Pour Mas'oud, « le Likoud nous a reconnus comme des êtres humains et de vrais Juifs, pas différents de nos frères et sœurs ashkénazes. Pour la première fois, nous nous sommes sentis respectés et acceptés. » À la fin des années 1970, de nombreux Juifs marocains se sont sentis réhabilités et, pour la première fois, ils ont pu écouter leurs chansons et prier pour leurs saints en Israël. Mas'oud a observé comment la reconnaissance par l'État de leurs traditions musicales et de leurs rituels a conduit beaucoup d'entre eux à sentir qu'ils avaient un « espace. » Contrairement aux Juifs irakiens qui ont protesté contre les politiques israéliennes au début des années 1950 et ont pu obtenir de nombreux droits, les Juifs marocains n'ont émergé en tant que force politique qu'à la fin des années 1970, après les émeutes de Wadi Salib à Haïfa en 1959 et la montée des Panthères noires (Black Panthers) en 1970.

Entre-temps, le roi Hassan II est apparu au cours de ces années comme un acteur central dans le conflit du Moyen-Orient et a gagné en popularité parmi les Juifs marocains en Israël, suivant le même respect qu'ils avaient pour son défunt père, le roi Mohammed V. Contrairement à de nombreux dirigeants arabes, le roi Hassan

⁸ Communication personnelle.

Il a essayé de projeter une attitude nuancée et modérée envers le conflit israélo-arabe, même s'il a lutté contre le nassérisme et l'ingérence de l'Égypte dans la politique locale marocaine. Alors que quelques juifs marocains tels que Abraham Serfaty, Sion Assidon et Edmond Amran El Maleh critiquaient Israël et le sionisme et s'opposaient au rapprochement entre le Maroc et Israël, le roi Hassan II a reçu le soutien des membres de la communauté juive au Maroc et à l'étranger ainsi que du Comité des juifs américains et d'autres organisations juives pour le droit politique du Maroc sur le Sahara. Malgré la résistance initiale des États-Unis, sous l'administration du président Jimmy Carter, à la vente d'armes américaines au Maroc dans sa lutte contre le Polisario, le Congrès a ensuite approuvé et voté sans opposition une proposition de vente d'avions de reconnaissance, de combat F-5E et d'hélicoptères avec le soutien financier de l'Arabie Saoudite. Le soutien sans équivoque du Maroc à l'initiative El Sadate-Begin a placé le roi à l'avant-garde de la diplomatie américaine au Moyen-Orient. Cependant, en dépit de ce que cette attitude relativement positive à l'égard des juifs marocains signifiait pour la communauté internationale et son soutien à la monarchie, les partis d'opposition marocains ont poursuivi leur campagne anti-israélienne dans leurs journaux arabes et français et ont promis leur soutien inconditionnel à la cause palestinienne. Ne se laissant pas décourager par cette opposition interne et régionale, le roi Hassan II a continué à s'impliquer directement dans les négociations de paix. Il s'est appuyé politiquement sur les Juifs marocains à l'intérieur et à l'extérieur du Maroc et a continué à souligner l'importance de la négociation. Le 24 décembre 1977, il a donné une interview à *Al-Ahram* dans laquelle il a avancé :

J'appartiens à l'école de pensée de notre prophète Muhammad, qui prônait le dialogue et ne déclarait la guerre qu'en dernier recours. C'est ce que j'ai proposé aux Palestiniens il y a quatre ans. S'ils avaient accepté, nous aurions pu les aider dans cette démarche. Mais les circonstances rendaient cette option moralement prématurée.

Le roi Hassan II était personnellement impliqué dans toutes les questions relatives aux Juifs marocains du monde. Il a encouragé les Juifs marocains vivant en Israël, en France et en Amérique du Nord à visiter le Maroc.

Au début des années 2000, l'histoire juive de villes marocaines telles que Fès, Marrakech et Essaouira avait été appropriée et reconditionnée, mettant en évidence l'histoire de la tolérance culturelle au Maroc et plaçant al-Andalus au centre du projet touristique national. La festivalisation des espaces urbains marocains après les années 1990 est en partie liée à la mise en valeur de l'esprit d'al-Andalus, qui est censé survivre dans la musique, l'architecture, l'artisanat, les vêtements, le dialecte et la religion marocains. Avant 2000, Essaouira était principalement présentée comme une ville aux liens africains plutôt qu'andalous. En fait, le Festival National de la Musique Andalouse se tient historiquement à Fès, tandis que le Festival International de la Musique Gharnati a lieu chaque année à Oujda. Le lien entre Essaouira et l'Espagne musulmane a été établi sur la base du fait que la ville est fondée sur de nombreuses cultures et religions méditerranéennes, qui comprennent des juifs, des chrétiens, des musulmans, des Arabes et des Amazighs. Ce passage de la dimension gnaoua africaine à l'esprit andalou est également lié à une performance régionale et mondiale de la « *Convivencia* » dans laquelle le Maroc a essayé d'être un acteur actif et majeur.

En 2004, le Festival des Andalousies Atlantiques a été inauguré à Essaouira, ce qui a donné lieu à un nouveau débat sur le Maroc en tant que « nouvelle Séville, » où juifs et musulmans chercheraient refuge de la même manière que les juifs ont cherché protection au Maroc après l'Inquisition.

Au centre de nombreux projets nationaux et internationaux de dialogue interconfessionnel entre juifs et musulmans, Azoulay et d'autres juifs et musulmans marocains représentent une élite économique qui a un impact considérable sur la renaissance de leurs propres villes natales. Dans de nombreux entretiens avec les médias, Azoulay a exprimé au fil des ans un engagement fort célébrant ainsi l'histoire de la coexistence judéo-musulmane (*al-ta'ayush*) dans sa ville natale. Azoulay raconte à nouveau des histoires de son enfance, au début des années 1950, où juifs et musulmans vivaient dans le même quartier, et parfois dans la même enceinte résidentielle, tout en conservant leur identité religieuse. Une histoire d'enfance est réapparue au fil des ans dans les conversations médiatiques d'Azoulay. Il raconte l'histoire suivante:

C'était un soir d'hiver, dans les années 1950, à l'intérieur du bureau d'affaires de mon père, au bout d'une rue de la Kasbah d'Essaouira/Mogador, lorsque Hajd Limam, un ami de la famille, vint voir mon père. Après les salutations, il prit un petit sac rempli de terre dans sa djellaba et le mit dans la main de mon père en lui disant: « Ceci est pour toi et pour ta famille. Je reviens de mon pèlerinage à al-Quds et comme il t'était impossible d'y aller, je suis venu partager avec toi mes prières et t'apporter une partie de cette terre sacrée qui nous appartient à tous les deux » (2012, 25-6).

Aux yeux d'Azoulay, ce souvenir d'enfance reflète sa croyance en une tolérance enracinée qui a marqué, au fil des siècles, les rencontres sociales, religieuses et politiques entre juifs et musulmans au Maroc en général, et dans sa ville natale d'Essaouira en particulier. Encouragé par les politiques économiques d'Hassan II (surtout après la nomination de Serge Berdugo comme ministre du tourisme en 1993) comme moyen d'encourager le tourisme juif et de soutenir une économie marocaine en difficulté, Azoulay s'est tourné vers la revitalisation urbaine de sa ville natale à travers la festivalisation de l'espace public de la ville (Belghazi, 2006; Boum, 2012b).

3. Chanter la convivencia (Al-Ta'ayush)

Ce changement est le début de ce que je considère comme le début de la réactivation officielle des sons musicaux marocains en Israël et le début de leurs échos dans les espaces urbains marocains. Alors que la Mimouna est devenue un rituel nord-marocain célébré par la politique et la société israéliennes (Levy, 2018), la musique et la nourriture juives marocaines sont devenues peu à peu des symboles culturels visibles et positifs dans l'ensemble de la société israélienne. En 1988, Eli Ben Hammou, Samy El Maghribi et Aryeh Azoulay ont lancé le *Center for Sacred Sounds and Poetry*. L'objectif était de former des musiciens aux traditions musicales et aux instruments nord-africains. En 1994, Motti Malka et Yehiel Lasri créent officiellement l'Orchestre andalou d'Israël à Ashdod. Dans son travail ethnographique sur l'Orchestre et son influence culturelle en Israël, Aharon note que l'Orchestre a été:

établi comme un orchestre classique de style occidental, avec une prépondérance d'instruments à cordes absents du format « traditionnel » original. Il comptait 45 instrumentistes, répartis en deux groupes. Le premier était appelé, dans le jargon local, « l'ensemble authentique », et le second était appelé « l'orchestre ». La plupart des membres de « l'ensemble authentique » étaient, et le sont encore aujourd'hui, des immigrants d'Afrique du Nord et des Israéliens d'origine mizrahi (2012: 448).

Entre-temps, au Maroc, et surtout sur le plan politique, le roi Hassan II a continué à étudier les moyens de renforcer ses relations avec les Juifs marocains et les dirigeants à l'étranger. En France, André Azoulay a été encouragé à créer *Identité et dialogue* avec les objectifs généraux de renforcer un réseau et une alliance judéo-musulmans, de trouver une solution au conflit israélo-arabe et de préserver l'identité juive marocaine. En 1978, une conférence internationale est organisée par le groupe à Paris, où plus de cent participants musulmans, juifs marocains et israéliens assistent à ses ateliers. Une nouvelle élite politique musulmane et juive, dirigée par André Azoulay, David Amar, Moulay Ahmad Alaoui, Adil Jazouli, Ahmed Reda Guedira entre autres, est devenue le visage de ce mouvement de relations judéo-musulmanes (Boum et Park, 2016). En 1984, le Conseil de la communauté juive marocaine et son secrétaire général David Amar ont assisté à une réunion tenue à Rabat où André Azoulay a prononcé l'un des discours inauguraux. À la même époque, Moulay Ahmed Alaoui a créé l'Association des Fils d'Abraham dans le cadre d'un mouvement plus large visant à renforcer l'alliance entre Juifs et Arabes dans la région et à chercher des solutions au conflit politique.

Dans les années 1980, il était très clair qu'un changement culturel commençait à s'opérer au Maroc et en Israël, animé par le rêve de trouver une solution au conflit arabo-israélien. Un nouveau discours sur le dialogue et la culture interconfessionnels est apparu au centre de ce mouvement. Originaire d'Essaouira, André Azoulay a vu dans sa ville natale un espace viable où ce discours pourrait être façonné de manière durable. Avec sa riche histoire religieuse, politique et musicale et sa démographie complexe africaine, arabe, amazighe et juive, Essaouira est rapidement devenue un espace de rencontres musicales et théâtrales. Au début des années 1980, l'association culturelle Essaouira-Mogador est fondée et compte parmi ses membres le célèbre acteur et dramaturge marocain Tayeb Seddiqi et André Azoulay. Au début des années 1990, Azoulay est officiellement nommé conseiller du roi Hassan II et devient rapidement l'un des mécènes de la ville d'Essaouira où un modèle économique bien défini et structuré pour le développement d'Essaouira est officiellement lancé à travers l'art, la musique et les festivals sous le nom du Festival Gnaoua d'Essaouira en 1997 (Boum, 2012a, 2012b).

Il faudra près de vingt ans de préparation scénique pour célébrer officiellement les sons juifs sur les scènes publiques marocaines. Durant les années 1980 et 1990, les représentants de l'État marocain se sont largement concentrés sur les débats politiques du conflit depuis la visite de Shimon Peres jusqu'à l'accord d'Oslo. La nomination de Serge Berdugo au poste de ministre du tourisme en 1993 a entraîné un changement majeur dans le discours national sur l'identité juive et son importance dans les relations internes et externes. La conservation des sites

du patrimoine juif, y compris les synagogues et les cimetières, a été la première phase d'un discours officiel à long terme sur les Juifs marocains et leur rôle dans la construction de la nation. Au début des années 2000, une culture des festivals s'est répandue à travers le pays, quand chaque région ou ville a commencé à capitaliser sur ses traditions culturelles et musicales et à organiser des festivals en accord avec son patrimoine local. Les festivals marocains ont mis en vedette des chanteurs juifs et musulmans tels que le rabbin Haim Louk et Mohammed Briouel, avec aussi des événements honorant des chanteurs musulmans et juifs tels que le rabbin Samy El Maghribi, Zohra El Fassia et Abdessadeq Chaqara.

Pourtant, l'un des festivals les plus importants où l'on a assisté au rétablissement des voix juives et marocaines israéliennes est le Festival des Andalousies Atlantiques qui a lieu à l'automne. Lors de l'édition de novembre 2018 du festival, Hajja Hamdaouia et Raymonde El Bidaouia, deux célèbres figures musulmanes et juives de la musique populaire, ont chanté ensemble un certain nombre de chansons populaires qui ont historiquement été au cœur des festivités traditionnelles marocaines, y compris les cérémonies de mariage. Vêtues de caftans traditionnels marocains, les deux icônes de la musique ont échangé des accolades et des baisers au milieu de leur spectacle.⁹ La performance a été largement rapportée par les journalistes en Israël et au Maroc.

Aujourd'hui, l'un des aspects centraux de ce mouvement d'échos musicaux juifs dans les festivals publics marocains est qu'il est souvent porté par de jeunes musiciens israéliens d'origine marocaine. Neta El Kayam et Amit Hai Cohen sont deux musiciens israélienne qui illustrent ce mouvement. Nés dans les années 1980, ils font partie d'une nouvelle vague d'Israéliens qui retournent au Maroc pour renouer avec le passé et le patrimoine de leurs parents. Le rétablissement sonore a lieu dans le cadre de nombreuses conférences et rencontres culturelles à travers le pays. Récemment, André Azoulay a lancé ce que je considère comme la dernière dimension du projet des échos musicaux juifs au Maroc: *Le Centre de Recherches Haïm Zafrani sur l'Histoire des Relations Islam-Judaïsme*.¹⁰ Alors que des invités juifs, tels qu'Izza Genini, sont récemment devenus les invités d'honneur de festivals culturels à Fès, Oujda, Marrakech, Essaouira, Debdou et ailleurs, la création d'un centre de recherche à Essaouira vise à souligner, à travers la recherche et les conférences universitaires, la longue histoire des rencontres et des relations sociales entre juifs et musulmans au Maroc. Comme de nombreux invités de l'émission de radio « Nass El Mellah » de Zhor Rehilil, Genini fait partie de l'ancienne génération qui joue un rôle central dans la diffusion des connaissances sur les relations entre Juifs et Musulmans avant la période d'immigration. Alors que les films marocains récents sur les Juifs, comme *Tinghir-Jerusalem Les Échos du Mellah*¹¹ de Kamal Hachkar, fournissent le contexte de cette émigration et des idées sur la vie juive marocaine en Israël (Kosansky et Boum, 2012; Stillman et Boum, 2016), la radio et ses invités soulignent les histoires de la vie juive au Maroc à travers les voix des Juifs marocains comme Izza Genini, Suzanne Harush, Sonia Zachury, et Simone Bitton entre autres. L'une des plus célèbres

⁹ Disponible à : <https://www.youtube.com/watch?v=L9ednogUZ9I> (Consulté le 26 Octobre 2019).

¹⁰ The Haïm Zafrani Centre for Research on the History of Relations between Islam and Judaism

¹¹ Tinghir-Jerusalem: Echoes from the Mellah

productrices et distributrices de films juifs marocains français, Izza Genini, a produit *Transes*, un film sur le groupe de musique populaire Nass El Ghiwane en 1981. Au milieu des années 80, elle s'est intéressée aux documentaires en produisant une série de projets sur Ahwash et Gnaoua. C'est la récente vague culturelle de rétablissement des sons juifs qui a permis à Genini et à d'autres jeunes artistes israéliens marocains tels que Neta El Kayam d'être à nouveau visibles dans les espaces marocains en participant à la célébration des sons juifs dans les espaces publics, les places et les salles de conférence à travers le Maroc.

Dans le monde virtuel, les spécialistes du Maghreb, en particulier Chris Silver, ont joué un rôle important dans la nouvelle renaissance des paysages sonores marocains et juifs. En avril 2007, Silver, devenu professeur adjoint à l'Université McGill, a lancé un blog sur le « Maroc juif », qu'il a ensuite baptisé « Jewish Maghrib Jukebox », où il a fourni des informations historiques détaillées sur la vie et la musique juives au Maroc, en Algérie et en Tunisie. En octobre 2017, il a rebaptisé le blog Gharamophone.com en lançant une nouvelle « archive en ligne dédiée à la préservation du passé musical juif d'Afrique du Nord, un disque à la fois ».¹² Largement intéressé par les traditions musicales juives et ce qu'elles signalent des relations judéo-musulmanes, Silver rapporte que ses collections nord-africaines juifs:

*fournissent une bande sonore du Maghreb du vingtième siècle. En fait, ces disques fragiles—qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui contre vents et marées—ne révèlent pas seulement leur époque et la musique qui l'anime, mais mettent également à nu un monde de relations culturelles entre juifs et musulmans dans un passé pas si lointain. En d'autres termes, lorsqu'il s'agissait de musique au Maroc, en Algérie et en Tunisie, juifs et musulmans—interprètes et amateurs—étaient inséparables jusqu'au XXe siècle.*¹³

Cet intérêt pour la conservation de la musique et des sons juifs fait également partie du travail universitaire et communautaire de Vanessa Paloma El Baz, qui a lancé en 2007 le projet « *Khoya: les archives sonores du Maroc Juif* ». Ces archives tentent de préserver la mémoire musicale des Juifs marocains en capturant des chansons et des histoires par le biais d'entretiens avec des membres de l'ancienne génération. Alors que Genini a capturé différents répertoires musicaux du Maroc, les projets de Chris Silver et de Vanessa Paloma El Baz se concentrent principalement sur les chanteurs et la musique juifs.

5. Musées, centres de recherche et jeunesse musulmane

Dans les premières années du XXI^e siècle, un mouvement anti-festivalisation a émergé en réponse à ces festivals, surtout lorsqu'ils ont commencé à présenter des musiciens israéliens d'origine marocaine. De nombreux militants considéraient ces événements comme faisant partie de la normalisation des relations du pays avec Israël. Entre-temps, des personnalités islamiques ont contesté ces activités comme un signe de déclin moral et de gaspillage de ressources financières. Néanmoins, les festivals ont continué à attirer des visiteurs nationaux et internationaux au fil des ans. Dans le même temps, les dirigeants ont commencé à se concentrer

¹² Disponible à : <https://gharamophone.com/2017/10/> (Consulté le 26 Octobre 2019).

¹³ Disponible à : <https://gharamophone.com> (Consulté le 26 Octobre 2019).

sur la création de partenariats avec les jeunes du Maroc et de l'étranger. Le club Mimouna est devenu l'un des visages de ces débats parmi la jeune génération. Le Festival d'Essaouira a représenté une opportunité d'atteindre une plus grande population parmi les jeunes marocains. En tant que président du comité exécutif de la Fondation des Trois Cultures et des Trois Religions basée à Séville, et l'un des membres fondateurs du groupe Projet Aladin, André Azoulay est passé des festivals à la sensibilisation et à l'éducation des jeunes.

Convaincu qu'Essaouira et le Maroc sont les seuls endroits où un nouveau partenariat et une nouvelle alliance entre le judaïsme et l'islam peuvent être construits et encouragés, Azoulay s'est concentré sur la création d'un débat intellectuel et culturel sur le judaïsme et l'islam. Bien qu'Essaouira abritait plus de trente synagogues privées et publiques, la majorité de ces synagogues privées s'étaient effondrées. Entre 2015 et 2018, la synagogue Bet Ha-Knesset Simon Attia, datant du XIXe siècle, a fait l'objet d'une rénovation profonde financée par l'Allemagne, sous la supervision de l'association Dar Souiri et la direction personnelle d'Azoulay. Les frais de rénovation se sont élevés à près de 900.000 euros. Contrairement à la majorité des synagogues restaurées, qui sont devenues des destinations clés du tourisme juif, Slat Attia a été restaurée dans un but différent. Le bâtiment ne servira pas seulement de lieu de culte ; il est également destiné à fonctionner comme un musée et un centre de recherche où seront organisées des conférences et où seront logés des chercheurs.

Portant le nom de Haïm Zafrani (1925-2004), en hommage à l'un des principaux spécialistes du judaïsme marocain et originaire d'Essaouira, le centre de recherches Haïm Zafrani sur l'histoire des relations islamo-judaïque sera installé au deuxième étage du bâtiment. Le centre a pour vocation de souligner, à travers des recherches et des conférences universitaires, la longue histoire des rencontres et des relations sociales entre juifs et musulmans au Maroc. Au vingtième siècle, la synagogue Simon Attia abritait les tribunaux rabbiniques d'Essaouira. En 2018, Azoulay a inauguré le Centre d'Études et de Recherches Abraham Zagouri, qui sera également installé au deuxième étage du musée. Le centre Zagouri, ce dernier étant une figure de proue du droit juif marocain, organisera des conférences et financera des recherches sur le droit juif marocain. En transformant la synagogue en centres de recherche axés sur l'histoire et le droit juifs et sur les liens entre l'islam et le judaïsme (Zagouri, 1959, 1958), A. Azoulay tente de faire revivre une autre dimension de l'histoire d'Essaouira et de ses liens avec l'Espagne, l'Afrique et la Grande-Bretagne. Après des décennies de festivals, Azoulay vise à établir l'espace urbain d'Essaouira comme une marque de « *Convivencia* » et un environnement « sacré » où musulmans et juifs, Israéliens et Palestiniens peuvent se rencontrer et dialoguer. Malgré l'absence physique des Juifs d'Essaouira, Azoulay et l'Association Essaouira-Mogador se sont engagés au fil des années dans le reconditionnement culturel et la communication sur le patrimoine juif de la ville comme symbole de sa tolérance et gage de son respect pour la différence religieuse et les minorités. Au début des années 1990, Essaouira a réussi à concurrencer Fès sur la marque « *Convivencia* » en mettant l'accent sur les dimensions africaines, puis andalouses, de l'histoire du Maroc. Aujourd'hui, avec l'ajout de son musée et de ses centres de recherche, Essaouira va potentiellement défier le Musée juif de Casablanca en tant qu'étape régulière dans les circuits

culturels des touristes étrangers juifs et non-juifs et en tant qu'unique musée juif du monde arabe.

Alors que l'image exceptionnelle du Maroc en tant que pays accueillant pour les Juifs s'est développée, devenant une composante de l'image mondiale de la « spécificité marocaine », l'Etat a élargi son attention à la conservation et la valorisation de la culture juive pour inclure le Mellah de Marrakech, les cimetières et les synagogues à Fès, Casablanca et Essaouira. Pourtant, malgré l'intérêt académique pour le judaïsme marocain parmi un petit cercle d'étudiants et de professeurs d'universités, les universités marocaines continuent à témoigner de peu d'intérêt et d'enthousiasme intellectuel pour le judaïsme et les Juifs marocains, en grande partie à cause du poids politique du conflit israélo-arabe et de l'effet d'une potentielle stigmatisation attachée à toute personne qui étudie les Juifs (Boum, 2013).

En 2007, une association d'étudiants musulmans connue sous le nom de Club Mimouna a été créée à l'Université Al-Akhawayn d'Ifrane, au Maroc. Elle est devenue un élément central du projet « branding *Convivencia*. » Composée principalement de jeunes musulmans et dirigée par Elmehdi Boudra, diplômé de l'université Brandeis, l'association a établi un partenariat avec des universités et associations civiles à travers le Maroc. Durant les étés 2017 et 2018, l'Université juive marocaine organisée par le Club Mimouna s'est tenue à Essaouira en partenariat avec l'Association Essaouira Mogador. L'Université juive marocaine s'est imposée comme un rassemblement annuel de trente à quarante étudiants musulmans impliqués dans les questions liées au judaïsme marocain. Ce rassemblement a débuté en 2015 et se tient depuis, avec une fréquence annuelle. De manière tout aussi importante, la Mimouna a également été impliquée dans des collaborations internationales associant des musulmans et des juifs du Moyen-Orient, d'Europe et des Amériques. En 2018, le club Mimouna et la Goutte de lait [Drop of Milk], une association égyptienne dirigée par Magda Haroun investie dans la restauration de cimetières juifs et de synagogues, ont participé au Festival des Andalousies Atlantiques à Essaouira. Fille de Shahata Haroun, Magda est aujourd'hui l'une des dernières juives d'Egypte (qui sont exactement six femmes juives âgées de 66 à 92 ans) et la chef de sa communauté. « *Je suis la dernière à fermer la porte et à éteindre les lumières de la synagogue* », m'a-t-elle confié lors d'une rencontre à New York en 2019; « *Je dois m'assurer que les clés des cimetières et des synagogues sont remises à une nouvelle génération de gardiens comme André Azoulay.* » Pour Haroun, le modèle marocain est unique car il a réussi à préserver le patrimoine juif malgré la baisse des effectifs de la communauté. En conséquence, le club Mimouna et la Goutte de lait ont récemment lancé un partenariat qui consiste à former les jeunes à l'histoire juive à travers des rencontres académiques. En février 2019, une conférence sur Maïmonide a été organisée conjointement par les deux organisations afin de sensibiliser les jeunes musulmans. Le rassemblement a eu lieu dans la synagogue de Slat El-Fassiyin, récemment restaurée. En juillet 2019, le même groupe se réunissait au Caire, dans la synagogue de Moïse Maïmonide.

S'appuyant sur son enfance et son expérience personnelle de l'histoire judéo-musulmane à Essaouira, Azoulay ancre son modèle d'Essaouira comme un site de *convivencia* et un *mahaj* (lieu de pèlerinage) de tolérance entre les confessions,

les ethnies et les nationalités. En même temps, il comprend que le discours de tolérance et de dialogue interconfessionnel exige qu'un modèle et des pratiques deviennent routinières et familières dans une société qui a perdu sa population juive après des années de migration. Le centre d'étude de l'Islam et du Judaïsme remettra potentiellement en question la manière traditionnelle d'étudier le judaïsme dans les universités publiques marocaines, en mettant en évidence le lien entre ces religions abrahamiques et les relations sociales qui ont caractérisé les relations judéo-musulmanes à travers les siècles. Le modèle de Simon Attia représente une innovation en ce qui concerne les musées du monde arabe. Non seulement il construit son slogan sur une perception historique imaginée de la tolérance, mais il aspire également à en faire un sujet de recherche et d'apprentissage en reliant le musée au centre de recherche. Dans cette optique, alors que l'enseignement de l'histoire et de la culture juives marocaines doit encore avoir lieu dans le système éducatif national, Azoulay aspire à faire passer le débat judéo-musulman au Maroc de la performance de la *Convivencia* au débat intellectuel, reprenant ainsi le modèle andalou comme un modèle marocain à copier par les générations futures dans le monde arabe et au-delà de cette région.

Conclusion

À Khmis Arazan, j'ai demandé à Harim, le concierge musulman de la synagogue, ce qui pouvait bien motiver un musulman à consacrer sa vie à ce genre de travail. Il n'a pas hésité à me donner une réponse. « *La synagogue et le cimetière sont une confiance* », a-t-il déclaré. « *Notre conscience religieuse et notre obligation morale exigent que nous les gardions en sécurité. Nous l'avons fait quand ils étaient parmi nous et que nous savions que leurs propriétaires viendraient un jour réclamer ces lieux. Je suis heureux de l'avoir fait.* » Alors que les promoteurs de nombreux festivals à travers le Maroc ont réussi ces dernières années à attirer les jeunes et à leur faire découvrir certains aspects de la tradition musicale complexe et des histoires décrites ci-dessus, il existe toujours une résistance à ces festivals et à la participation des Israéliens marocains à ces événements. Dans ce contexte, les responsables continuent à créer des espaces pour les chansons/songs juifs et à les relier aux histoires des rencontres judéo-musulmanes dans le modèle andalou de *Convivencia* remplissant le vide laissé par les écoles. Les Juifs marocains continuent de rentrer chez eux pour participer à des conférences et des festivals financés par l'État et les gouvernements régionaux. En Israël, les Juifs marocains sont également engagés dans de nombreux projets de renaissance culturelle. Le discours sur la musique andalouse et son appropriation par la communauté mettent en évidence ce que j'appelle le patrimoine marocain d'un modèle andalou (Boum, 2012a). Aujourd'hui, un certain nombre de chanteurs juifs marocains en Israël revendiquent ce patrimoine andalou comme faisant partie de leur identité marocaine pour promouvoir un discours de tolérance et d'entente judéo-musulmane que le Maroc prétend avoir hérité de l'Espagne musulmane après l'Inquisition et l'installation des réfugiés juifs et musulmans à Fès, Marrakech, Tanger, Tétouan et Essaouira. Dans cette réalité, le Maroc s'est défini comme la nouvelle Séville de l'Andalousie.

Bibliographie

- Aharon M., (2012), « *Riding the Culture Train: An Ethnography of a Plan for Social Mobility through Music.* » *Cultural Sociology* 7(4): 447–62.
- Azoulay A., (2012), « *Essaouira, Mogador: pour d'autres lendemains ?* », In Leïla Sebbar (ed.), *Une enfance juive en Méditerranée musulmane.* Saint-Pourçain-sur-Sioule: Bleu Autour.
- Belghazi T., (2006), « *Festivalization of Urban Space in Morocco.* » *Critique: Critical Middle Eastern Studies* 15(1): 97–107.
- Bernstein D., (1984), « *Conflict and Protest in Israeli Society: The Case of the Black Panthers of Israel.* » *Youth and Society* 16 (2): 129–52.
- Boum A., (2013), *Memories of Absence : How Muslims Remember Jews in Morocco.* Stanford : Stanford University Press.
- Boum A. (2012a.), 'The Performance of « Convivencia »: Communities of Tolerance and the Reification of Toleration'. *Religion Compass* 6.3: 174–84.
- Boum A., (2010), 'The Plastic Eye: The Politics of Jewish Representation in Moroccan Museums'. *Ethnos* 75.1: 49–77.
- Boum A., (2012b.), « 'Sacred Week': Re-Experiencing Jewish-Muslim Co-existence in Urban Moroccan Space. » In Glenn Bowman (ed.), *Sharing the Sacra: The Politics and Pragmatics of Inter-communal Relations around Holy Places.* London: Berghahn Books: 139–55.
- Boum A. and Thomas P., (2016), *Historical Dictionary of Morocco.* Lanham: Rowman and Littlefield.
- Cherifi, Rachida. (1988). *Le makhzen politique au Maroc: Hier et aujourd'hui.* Casablanca: Afrique Orient.
- De Martino C., (2013). « Mizrahi Voices in Musrara: An Inter-Jewish Discriminative Spatial Pattern. » *EchoGéo* 25: 2–12.
- Flamand P., (1959). *Diaspora en terre d'Islam: les communautés Israélites du sud maroc.* Casablanca: Imprimeries Reunites.
- Kenbib M., (1994), *Juifs et musulmans au Maroc 1859-1948: Contribution à l'histoire des relations inter-communautaires en terre d'Islam.* Rabat: Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines.
- Kosansky O. and Aomar B., (2012), « The « Jewish Question » in Postcolonial Moroccan Cinema. » *International Journal of Middle East Studies* 44 (3): 421–42.
- Levy A., (2018), « *Happy Mimouna: On a Mechanism for Marginalizing Moroccan Israelis.* » *Israeli Studies* 23 (2): 1–24.
- Mamman O., (2007), « *Telem, Theatre for Transit-Camps: the Beginning of the « Double Turn » in Israel Theatre.* » *Katedra* 123: 125–54. [in Hebrew].
- Ouaknine-Yekutieli O. and Yigal Shalom N., 2016, « « My Heart is in the Maghrib »: Aspects of Cultural Revival of the Moroccan Diaspora in Israel. » *Hespéris-Tamuda* LI.3: 165–92.
- Pieprzak K., (2010), *Imagined Museums: Art and Modernity in Postcolonial Morocco.* Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Shabi R., (2008), *We Look Like the Enemy: The Hidden Story of Israel's Jews from Arab Lands.* New York: Walker & Company.
- Stillman A. and Boum A., (2016), « *Cinema: Muslim-Jewish Relations on Screen.* » In *The Routledge Handbook of Muslim-Jewish Relations*, ed. Josef Meri, 401–428. New York and London: Routledge.
- Trevisan Semi E., Miccoli D. and Tudor P., (2013), *Memory and Ethnicity: Ethnic Museums in Israel and the Diaspora.* Newcastle: Cambridge Scholars.

- Urian D., (2001), « *The Birth of the Moroccan Stereotype in the Israel Theater: a Reexamination on the play Kazablan, 1954.* » *Bamah* 159–160: 48–66.
- Wagenhofer S., (2013), '« *We Have Our Own History* »: *Voices from the Jewish Museum of Casablanca*', in Emanuela Trevisan Semi, Dario Miccoli, and Tudor Parfitt (eds), *Memory and Ethnicity: Ethnic Museums in Israel and the Diaspora*, Newcastle: Cambridge Scholars, pp. 169–94.
- Zagouri A., (1958), *Le divorce d'après la loi talmudique chez les marocains de confession israélite et les réformes actuelles en la matière*. Paris: Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Zagouri A., (1959), *Le régime successoral des israélites marocains et les réformes actuelles en la matière*. Tangier: Les éditions marocaines et internationales.
- Zohar Z., (2005), « *Sephardic and Oriental Jews in Israel: Rethinking the Socio-Political Paradigm.* » In Zion Zohar (ed), *Sephardic and Mizrahi Jewry: From the Golden Age of Spain to Modern Times*. New York: New York University Press: 300–27.

Chapitre 9

Entre deux patries et deux diasporas

Orit Ouaknine-Yekutieli¹

*Mon grand-père défait, est assis sur le balcon de sa maison à Béer Sheva
fixant les voisins bruyants et les petits-enfants qui jouent
Il n'est pas là
Nous courons devant lui, passant devant une photo d'un grand-père
celle qui reviendra m'accompagner plus que la douleur de mes parents
plus que ma révolte
elle me conduira à sa terre natale
au tissage des fils d'or
aux longues, très longues bobines
et le garçon qui sera mon père court et tend des fils d'or
lorsqu'ils seront vendus, ils suffiront pour un repas de Shabbat, et peut-être
seulement pour une bouteille de Mahia
Je tisse votre histoire en soie-or et en coton brut*

Introduction

Dans le contexte de ce volume de Marocains de l'extérieur qui met l'accent sur les expériences personnelles, cet article présente quelques réflexions sur l'évolution de ma marocanité diasporique, qui m'a finalement conduit à une occupation académique et émotionnelle approfondie avec cette problématique. L'article oscille entre le personnel et le communautaire afin d'attirer l'attention sur mon cas et son intégration à « l'histoire » de ma génération en Israël. Après avoir relaté certains souvenirs de jeunesse dans la première partie de l'article, je traite dans un deuxième temps et de façon concise de l'évolution des perceptions de la marocanité en Israël à partir des années 1950, pour, enfin, revenir à l'aspect personnel et réfléchir à ma trajectoire dans le cadre plus large des expériences diasporiques et post-diasporiques.

1. Souvenirs d'enfance

Mon père est né à Fès alors que ma mère est née à Constantine. Ils ont tous les deux immigré en Israël à l'adolescence. Ils se sont rencontrés et mariés dans la ville de Beer-Sheva, au sud du pays, qui abritait un grand mélange d'immigrants venant principalement d'Afrique du Nord. Lorsque j'étais très jeune, mes parents ont vécu pendant quelques années en France, puis sont revenus en Israël. À la maison, ils avaient l'habitude de parler français, une réalité à laquelle je résistais, enfant, en leur demandant de revenir à l'hébreu. Ma résistance résultait d'un récit

¹ Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf

persistant adressé à mes camarades de classe et à moi, de la maternelle au lycée, à savoir que nous devions être reconnaissants à l'État d'Israël qui avait sauvé nos familles du sort malheureux que les Juifs avaient enduré pendant 2000 ans – celui de la diaspora. Le paradigme était que la diaspora est une tache honteuse de l'histoire nationale juive qui devait être effacée en même temps que ses attributs, les plus apparents dans le mélange diversifié de cultures, de langues et de coutumes des Juifs arrivant du monde entier. Le système éducatif dans sa globalité a propagé que l'hébreu devait être la seule langue des Juifs qui se rassemblaient en Israël. Influencée par cet endoctrinement du *Melting Pot*, qui s'opposait aux autres langues et accents, je n'ai pas collaboré au multilinguisme de mes parents et j'ai insisté pour qu'ils utilisent l'hébreu. Rétrospectivement, j'ai découvert plus tard qu'un certain nombre de mes amis, ainsi que ceux qui étaient un peu plus âgés que moi, agissaient de la même manière à cette époque (Dahan-Kalev, 2001).

Lorsque, de temps à autre, ma grand-mère marocaine venait me chercher à l'école, et qu'elle parlait plus le marocain que l'hébreu, je me sentais gênée, surtout que son accent marocain était très perceptible. Mon grand-père, pour qui j'ai composé le poème au début de cet article, quant à lui, semblait aliéné, et ne trouvait pas sa place dans le nouveau pays.

Après que mes parents aient changé de lieu de travail, nous avons déménagé dans un Mochav² à proximité de Tel-Aviv où j'ai fréquenté une école régionale réputée où la plupart des enfants venaient des kibboutzim (colonies collectives) voisins, peuplés majoritairement de familles *ashkénazes* (juifs d'origine européenne). Ce contexte était très différent de celui que j'avais connu à Beer-Sheva, où avaient vécu les familles et les communautés plus larges de mes parents. La première fois que l'enseignant m'a appelé par mon nom de famille très marocain en plein classe, tous les regards se sont tournés vers moi, et je me suis sentie très différente. Ce sentiment de différence s'est immédiatement traduit par un besoin inconscient de vouloir apprendre à s'intégrer dans ce nouvel environnement. Plus tard, surtout après avoir lu l'épilogue d'Ella Shohat (2006) à la traduction en hébreu de *Les Damnés de la Terre* de Frantz Fanon, où elle parle également des immigrants juifs en provenance de pays musulmans venant s'installer en Israël, j'ai réalisé que ma réaction était très « fanonienne » par nature.

Le cadre programme d'éducation nationale, prévoit qu'à l'âge de 12-13 ans, tous les écoliers juifs israéliens soumettent un « Projet Racines ». Ce projet vise à raconter les origines de la famille et à décrire comment elle a immigré en Israël. En entendant mes camarades de classe ashkénazes qui parlant de leurs projets, décrivaient comment leurs grands-parents étaient des « pionniers » (à l'époque, il y avait une éthique locale du prestige des « pionniers ») qui ont construit les premiers kibboutzim, villes et usines, je me suis plainte à mon père : « *Je n'ai rien à écrire. Mes grands-parents n'ont rien construit ici. Ils n'étaient pas des pionniers ...* ». « *Tu apprendras* », m'a répondu mon père.

Au cours de mes années de lycée, qui ont coïncidé avec l'éveil des *Mizrahim*³ dans les années 1970, et avec le changement politique important qu'a connu le pays (voir ci-dessous), j'ai renoué entièrement avec mon identité nord-africaine,

² Village agricole semi-collectif

³ Dénomination commune pour les Juifs israéliens venant de pays musulmans

ainsi qu'avec l'arabe et le français de ma famille. Depuis, je me suis retrouvée entraînée d'interroger intensément les aînés de notre communauté sur nos origines et à écouter avidement les histoires de leur jeunesse au Maroc et en Algérie. Je voulais en savoir plus sur ces autres patries, vers lesquelles ils semblaient éprouver une incroyable nostalgie. En écoutant de nombreux récits de ce type, il m'est apparu qu'ils étaient à plusieurs niveaux ; à côté des souvenirs nostalgiques, des modes de narration récurrents apparaissaient. Des récits contenant la formule « *autrefois, c'était bien* » étaient plus courants, suivie d'élaborations telles que « *la communauté était plus forte jadis... tout le monde se souciait des autres... l'éducation était bien meilleure... la nourriture était plus savoureuse* », etc. En ce sens, un profond sentiment de perte semblait envelopper tous les souvenirs.

Il m'a fallu un certain temps avant de pouvoir aborder et entamer la recherche sur ces questions plus longuement, surtout qu'en plus d'élever trois enfants et d'avoir des difficultés en tant que jeune famille, l'emploi était notre principale préoccupation. Cependant, à un moment donné, je ne pouvais plus réprimer ma curiosité. J'ai démissionné de mon emploi et me suis inscrite à l'université pour poursuivre mes études supérieures. Je voulais acquérir des perspectives plus complexes sur les conflits que j'observais entre les souvenirs, la nostalgie, les langues, les récits et les réalités actuelles. Je souhaitais en apprendre davantage sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, mieux comprendre la dialectique de l'arabisme palestinien et m'ouvrir à d'autres historiographies que celles dans lesquelles j'avais grandi.

Parallèlement au programme académique formel, je suis devenue un guide touristique au Maroc. J'arrivais souvent avant les groupes ou je restais après leur départ pour acquérir un sentiment personnel d'appartenance au pays, visiter des lieux, et apprendre la *darija* et un peu de *tashelhit*.

Dans ces circonstances, j'avais l'impression que le Maroc redevenait mon autre patrie.

2. Une histoire concise de la diaspora marocaine en Israël

De nombreux épisodes de ma biographie sont partagés par d'autres personnes en Israël. En devenant une chercheuse qui est en même temps un membre de la communauté qu'elle étudie - mélangeant aussi bien l'émique que l'étiqique - j'ai pu voir plus clairement comment ces multiples histoires personnelles construisent une image générale, et réciproquement comment cette image affecte les nombreuses biographies individuelles. Il est également apparu clairement que le cadre de référence pour aborder l'histoire de la diaspora marocaine est celui de l'ensemble des Mizrahi qui, d'une part, luttait pour la reconnaissance de l'unicité de ses communautés spécifiques et, d'autre part, aspirait à une plus grande appartenance à l'israélité. La part marocaine dans la lutte des Mizrahi est particulièrement prononcée en raison de la taille de la communauté et de son haut niveau d'engagement - comme dans le cas des Panthères Noires (voir ci-dessous).

Environ 250.000 marocains ont émigré en Israël dans les années 1950-60, où ils vivent actuellement, avec leurs descendants, dont le nombre est entre 750.000 et 1 million (Boum, 2010; Baïda, 2011). En tant que tels, ils constituent l'une des plus grandes diasporas maghrébines au monde.

Pour la plupart des immigrants marocains, le déménagement en Israël a constitué un changement radical de leur statut social et économique. Bien que formellement ils soient considérés comme des citoyens égaux, à leur arrivée, ils ont très souvent été traités de manière inégale et ont été implantés dans des régions périphériques et difficiles à vivre faisant face à des niveaux élevés de pauvreté et de chômage. Beaucoup d'entre eux ont vécu des bouleversements de leur statut social tout en s'adaptant à la nouvelle situation dans laquelle les formes culturelles qu'ils avaient connues et appréciées au Maroc avaient été mises de côté (Smooha, 1984).

Ce bouleversement et le vide qu'il a généré ont été en partie créés volontairement par le système hégémonique qui a essayé, dans le cadre de sa politique du *Melting Pot*, d'effacer la grande diversité de la diaspora et de fondre tous les immigrants dans le même modèle imaginé du « Juif israélien ». Cette image a été façonnée d'après un prototype européen imaginaire et présentée comme l'opposé de l'image hyper-orientaliste présumée du « Juif marocain ».

Après le choc migratoire subi par les nouveaux arrivants, la contestation de leur statut a commencé. En 1959, les immigrants juifs marocains du quartier défavorisé de Wadi Salib à Haïfa se sont révoltés contre la discrimination continue des immigrants nord-africains par l'État israélien. Menées par des activistes marocains, les manifestations ont dévoilé pour la première fois la profonde frustration des immigrants nord-africains face à leur marginalisation et à leur discrimination socio-économique et culturelle. Au cours des émeutes, un petit groupe de manifestants a levé une photo du roi Mohammed V en déclarant : « Nous sommes ses fils, pas ceux de Ben-Gurion ! ». Les manifestations se sont étendues à d'autres endroits mais ont été sévèrement réprimées par le gouvernement qui les a décrites comme de fausses allégations (Dahan-Kalev, 1999 ; 2006 ; Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016).

Après la victoire israélienne lors de la guerre de 1967, l'euphorie qui régnait chez de nombreux Israéliens juifs a détourné l'attention du public de la discrimination économique et culturelle des Mizrahim. Cependant, les conditions ne s'étant pas améliorées, une nouvelle révolte éclate en 1971 dans le bidonville de Musrara à Jérusalem, menée par un groupe qui se faisait appeler « Les Panthères Noires. » Initialement associé à la gauche israélienne, le groupe a adopté le nom et certains concepts généraux du mouvement américain Black Power, créant ainsi un parallélisme de vocabulaire entre « Mizrahi » et « Noir ». Comme les manifestations précédentes, ce mouvement était également dirigé par des activistes marocains. Ils ont contesté la discrimination des juifs Mizrahi, leurs mauvaises conditions de vie, les taux de chômage élevés, et l'inégalité des chances par rapport aux prérogatives accordées aux immigrants juifs d'Union soviétique. Comme lors des anciennes émeutes de Wadi Salib, les manifestations ont été accueillies par une réaction ferme et quelque peu paniquée du gouvernement.⁴

La montée des protestations des Panthères Noires a coïncidé avec la traumatisante guerre du Yom Kippour de 1973, qui a été suivie par des vagues de manifestations antigouvernementales (Hattis, 1999). En réaction à ces événements, le gouvernement a essayé d'améliorer son attitude envers les Mizrahim en créant des institutions de soutien comme le Centre d'intégration de l'héritage des juifs

⁴ Entretien avec Reuven Abergel, 2015.

orientaux. Néanmoins, en ce qui concerne le parti au pouvoir, ces efforts sont arrivés un peu trop tard. Lors des élections de 1977, le Parti Travailleiste, qui dirigeait le pays depuis sa création, a été chassé du pouvoir par l'opposition, le Parti Likoud. Ce tournant s'est produit en grande partie en raison d'un vote massif des Juifs Mizrahi contre le pouvoir précédent dont ils étaient très déçus (Ram, 2015 ; Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016).

En plus du changement gouvernemental, la situation a confirmé le poids électoral de la communauté marocaine. Réalisant que la nouvelle administration était lente à améliorer les besoins de la communauté, les immigrants marocains ont créé leurs partis politiques : *Beyahad* de Sam Ben-Chetrit (né à Talsint), *Tami* dirigé par Aharon Abu-Haseirah (né à Arfoud), et *Shas* dirigé par Nissim Ze'ev, né en Israël dans une famille originaire d'Irak, Shlomo Dayan (né à Tétouan) et Itzhak Peretz (né à Casablanca).

Comme c'est souvent le cas à travers le monde, lorsque les communautés diasporiques acquièrent un pouvoir électoral, leur culture commence à être perçue différemment ; elle est reconnue et commence à être considérée comme un « enrichissement » de ce qui était supposé être la culture nationale par les forces dominantes. Ce schéma s'est produit en Israël également à partir des années 1980, et s'est traduit par une série de productions culturelles traitant de l'expérience de l'émigration et des difficultés d'installation en Israël, et qui étaient l'œuvre d'immigrants marocains de première et deuxième générations (Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016 : 177, note 46).

Alors que l'État et la communauté diasporique marocaine étaient impliqués dans diverses stratégies de collaboration et de cooptations politiques, le jeune activiste marocain Shaul Ben-Simhon a fait sortir le festival de la *Mimouna* des limites de la communauté marocaine pour l'intégrer dans la sphère publique nationale. En quelques décennies seulement, sa démarche a fait de la *Mimouna* un élément de la culture israélienne dominante tout en le transformant en un événement fréquenté par les plus hautes personnalités politiques à la recherche du vote de la diaspora marocaine (Shar'abi, 2009).

Sur la scène internationale, la période allant du milieu des années 1980 au début des années 2000 a vu une amélioration des relations entre le Royaume du Maroc et l'État d'Israël. En 1986, le roi Hassan II a invité le Premier ministre israélien Shimon Peres au Maroc. Cet acte a ouvert les portes aux Juifs marocains d'Israël pour qu'ils entreprennent des « visites patrimoniales » dans leur ancienne patrie. Ces voyages ont eu une signification profonde pour les membres de la communauté diasporique marocaine qui ont pu renouer avec leurs vies antérieures, leurs souvenirs, leur langue et leurs traditions. En outre, ces voyages ont eu un effet positif sur la diaspora marocaine en Israël en démontrant aux juifs Israéliens ayant d'autres origines l'attachement émotionnel et culturel de la diaspora marocaine à leur ancienne patrie.

Parallèlement à ces processus, un nouveau sentiment de marocanité s'est développé en Israël, particulièrement visible dans la production culturelle des artistes, écrivains, chanteurs, acteurs et réalisateurs de la deuxième à la quatrième génération. L'un des meilleurs exemples de cette activité est celui des théâtres en langue marocaine en Israël, le premier ayant été créé par l'actrice et directrice de

théâtre Ronit Ivgi au début des années 2000. La motivation initiale de la création de ces théâtres était de produire une culture accessible aux générations des plus âgés de la communauté diasporique qui étaient privés de théâtre dans leur langue. Il s'agissait d'un acte de respect envers une génération qui se sentait culturellement écartée des productions théâtrales israéliennes dominantes.⁵ Depuis lors, le public qui assistait à ces productions s'est élargi pour inclure des générations plus jeunes et de nombreux fans. La plupart des spectacles de ce genre étaient des comédies faisant référence à la vie quotidienne de la communauté juive marocaine. Ils représentent des géographies et temporalités multiples, du Maroc d'avant la migration, en passant par les calamités de la migration, les premières années dans le nouveau pays, et la vie actuelle en Israël. La plupart des pièces théâtrales contiennent des références au Maroc : le drapeau marocain⁶, des photos des rois Mohammed V⁷, Hassan II,⁸ et Mohammed VI⁹, des références à des lieux réels du Maroc, dont beaucoup représentent les paysages des années 1950-1960, et des chansons qui évoquent la nostalgie du bon vieux temps (Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016). La scène théâtrale est donc devenue une arène essentielle pour imaginer le Maroc, en combinant souvenirs, réalités et fiction.

Comme mentionné précédemment, ces politiques culturelles (Shohat et Alsultany, 2013) ne se limitent pas au théâtre, mais se retrouvent dans d'autres domaines culturels tels que le milieu académique, la littérature, le cinéma, les arts du spectacle et la cuisine. Ce processus témoigne d'un désir sincère et d'un attachement à un sens unique de la marocanité. Il renforce l'identité de la diaspora marocaine en Israël. Il soutient financièrement de nombreuses personnes, démontrant ainsi que la marocanité peut également devenir un bien.

3. Devenir une chercheuse sur le judaïsme marocain

Au début de mon travail universitaire, je me suis concentrée sur les aspects de l'histoire culturelle générale du Maroc, voie de recherche qui n'avait pas souvent cours parmi les chercheurs israéliens qui s'intéressaient au Maroc. Ma thèse de maîtrise portait sur l'histoire et la biographie de Thami Al-Glaoui, le Pacha de Marrakech, et ma thèse de doctorat traitait de la manière dont les artisans de la ville de Fès racontent la modernité et y font face. Cependant, ces recherches m'avaient aussi involontairement redirigé vers des sujets juifs car il semblait que les Juifs étaient liés à presque tous les sujets de l'histoire du Maroc.

Cette prise de conscience a coïncidé avec la recherche des traces de ma famille au Maroc. Dans ce contexte, j'ai vécu un « événement fondateur » personnel dont je me souviens avec beaucoup de détails. Lors de mon premier voyage à Fès, mon

⁵ Entretien avec Ronit Ivgi 2011, 2015, et Asher Cohen, 2015.

⁶ E.g., Asher Cohen, « The Gossiper, » 2012, <https://youtu.be/SFIZzIVKeSo>, consulté le 9 Octobre 2021.

⁷ Asher Cohen, « L'avare, » 2012, <https://youtu.be/178Vp3r40Jk>, et « Wedding in Square, » 2013, <https://youtu.be/RcikYyGjJxc>, consultés le 9 Octobre 2021.

⁸ Gibli Yakov, « Untitled theatre play, » 2011, <https://youtu.be/SnIET2gBwDc>, consulté le 9 Octobre 2021.

⁹ Asher Levi, « L'mra kbiha, » 2013, <https://youtu.be/prz4fdECW5w>, consulté le 9 Octobre 2021.

père m'avait demandé d'essayer de trouver la maison de sa famille dans le Mellah de cette ville.

« *Comment vais-je trouver la maison ?* », lui ai-je demandé.

Mon père a alors dessiné une carte que j'ai essayé de lire comme une carte normale. Mais, apparemment, il avait dessiné une sorte de vue aérienne des toits de la ville avec les chemins qu'il utilisait pour courir d'une maison à l'autre quand il était enfant avant d'émigrer en Israël avec son groupe appartenant à un mouvement de jeunesse. Il m'a montré une ruelle menant de la rue principale du Mellah à une cour fermée. « *Celle-ci était notre rue* », a-t-il indiqué sur la carte, ajoutant : « *Toute la famille y avait vécu : nous y étions père, mère, tantes, oncles et beaucoup d'enfants.* »

Quand je suis arrivée à Fès, je suis entrée dans le Mellah avec la carte, accompagnée dans mes pensées par les croquis, les histoires et la biographie de mon père. Mon imagination a dérivé vers l'intrigue du film *Halfaouine, l'enfant des terrasses*. Ce film décrit l'évolution de Noura, qui, enfant à Tunis, avait l'habitude de passer d'un toit à l'autre, tout comme mon père avait visualisé son enfance sur les toits. En pensant à sa carte, j'ai aussi imaginé le plan dessiné pour l'anthropologue Stefania Pandolfo. Il s'agissait d'un plan du Qsar (village fortifié) qui a servi d'outil à ses recherches dans la vallée du Drâa, dans le sud du Maroc, et avec lequel elle tentait de s'orienter dans les dédales de la réalité, de la mémoire et des rêves (Pandolfo, 1997). À partir de ces connotations, mes pensées ont dérivé vers les histoires de ma mère, des labyrinthe des toits fassi, aux souvenirs des réunions des femmes dans les hammams de Halfaouine, et aux ruelles sinueuses de Constantine en Algérie où elle est née et a grandi. Ces histoires racontent la peur d'une jeune fille face à la guerre qui faisait rage autour d'elle et sa nostalgie de son ancien quartier où juifs et musulmans vivaient côte à côte. Ces ruelles ont dépeint le paradis perdu de l'enfance à travers ses souvenirs et ses récits, reflétant une dissonance entre la peur et la nostalgie, et les réalités passées échangées contre ce qui est communément identifié comme une vie de « meilleure qualité » en Israël.

J'ai suivi la carte de mon père, j'ai tourné à gauche de la rue principale du Mellah, et l'endroit qu'il avait décrit se trouvait là où il était attendu : une petite place ombragée par de vieux et hauts bâtiments qui l'entouraient. Tout autour, il y avait plusieurs entrées étroites et des fentes de fenêtres qui perçaient des murs de pierre usés. Alors que je me tenais là, entre réalité et mémoire, les mots que l'anthropologue maroco-canadien d'origine juive Mikhaël Elbaz a dit à son collègue et interviewé Abraham Serfaty,¹⁰ me sont revenus en mémoire :

« *Je me suis exilé volontairement du Maroc [...] Je suis devenu anthropologue dans la solitude. Je me sens étranger à ce qui m'était familier [...] Je reviens vers la demeure sans retrouver les figures d'antan. Il reste la mémoire des pierres, les pas des revenants, les sépultures, les résidus de la langue maternelle. Ils sont tous partis [...]. Le monde d'hier est à jamais englouti.* » (Serfaty et Elbaz, 2001 : 68).

¹⁰Un communiste juif marocain, qui avait été arrêté pendant de nombreuses années pour son opposition à la politique du roi Hassan II, a été expulsé du Maroc et y est retourné.

Des enfants qui couraient partout m'ont tiré de mes pensées. Ils ont appelé une voisine âgée.

« *Qui êtes-vous ? Qui cherchez-vous ?* », demande-t-elle.

« *Je suis la fille de Joseph Ouaknine - Jojo. La petite-fille d'un tel et tel, la nièce de ceux et celles qui ont vécu ici.* »

« *Bienvenue* », m'a dit la dame qui m'a invité à entrer dans sa maison humide. Une lourde porte en bois, des marches étroites et hautes en pierre, des restes de tuiles colorées qui témoignaient d'une beauté ancienne presque entièrement cachée sous des couches de plâtre et de saleté.

Elle m'a dit : « *C'est la maison de ton père, et c'est là qu'était l'hôtel de ton grand-père* » et, à ma grande surprise, elle a cité les oncles et les tantes de mon père par leurs noms et m'a demandé comment ils allaient. Nous avons ri et pleuré en parlant de ceux qui sont morts, et de ceux qui sont encore en vie. Nous avons parlé de la tante qu'elle aidait à coudre quand elle était enfant et chez qui elle mangeait les « *gâteaux spéciaux* » que les Juifs préparaient à la Pessah. En partant, elle a promis de garder un œil vigilant sur la maison de mon père.

Cette visite m'a donné le sentiment que je ne visitais pas un lieu étranger mais bien un endroit accueillant et chaleureux. La maison de mon père m'a beaucoup ému. Néanmoins, elle était beaucoup plus petite que je ne l'avais imaginée. « *Celui qui se souvient des lieux de son enfance se les rappelle plus grands qu'ils ne l'étaient* », ai-je dit à mon père sur un ton anthropologique et psychologique à mon retour en Israël « *Ta théorie ne me semble pas correcte* », m'a-t-il répondu (Ouaknine-Yekutieli, 2016).

L'ancienne maison familiale du Mellah et ses vagues de mémoire et d'associations déclenchèrent mon intérêt pour la recherche sur l'histoire juive marocaine dans le contexte de la société marocaine et pour l'étude de la diaspora marocaine dans mon autre patrie, Israël.

En outre, le travail accumulé au Maroc m'a ouvert les yeux sur des phénomènes que j'observais au sein de « ma » diaspora marocaine. Par exemple, comme mentionné plus haut, j'étais depuis longtemps consciente d'un modèle récurrent de narration diasporique qui tendait à glorifier le « bon vieux temps » dans l'ancienne patrie par rapport aux déficiences actuelles dans la nouvelle patrie. Un récit similaire à celui-ci dans sa forme (mais pas dans son contenu) avait également émergé de mon étude parmi les artisans de Fès dans laquelle j'avais analysé leur conception de la modernité (Ouaknine-Yekutieli, 2015). Dans les deux cas, le récit dépeint une période antérieure où régnaient l'honneur, l'intégrité et l'unité, et qui contrastait avec un état actuel considéré comme pire à ces égards. Les pertes liées à la modernité sont en effet évidentes dans les deux cas - perte de la patrie et des communautés passées dans un cas, et perte des anciennes normes et professions artisanales dans l'autre cas. Cependant, tout en soulignant les dommages causés par la modernité, ce récit renforce en même temps l'un des principaux thèmes de la modernité: le présent n'étant par définition pas assez bon, nous devrions demeurer insatisfaits et transformer cette insatisfaction en une quête perpétuelle de quelque chose de meilleur que seule la modernisation peut

atteindre. C'est ainsi que ce « récit de crise » est simultanément le produit de la modernité tout en la reproduisant (Ouaknine-Yekutieli, 2015 : 123-4).

4. Devenir post-diasporique

Influencés par les récits enthousiastes de mes voyages au Maroc, mes parents ont décidé de se joindre à moi et de visiter à leur tour aussi le pays. Dès sa première visite, mon père a senti qu'il était rentré chez lui, et cette visite a été suivie de beaucoup d'autres.

En arrivant à Fès, la priorité absolue de mon père était de voir de ses propres yeux la maison de son enfance. En marchant avec lui, je me suis rendue compte que même si j'avais bien identifié la rue et la petite place, je m'étais trompée dans l'identification de sa maison. Elle se trouvait de l'autre côté de la cour, en face de l'endroit que j'avais détecté avec l'aide de la vieille voisine. Elle était effectivement grande, comme dans son souvenir. Ainsi, non seulement je n'ai pas trouvé la bonne maison, mais mon diagnostic, « *celui qui se souvient des lieux de son enfance se les rappelle plus grands qu'ils ne l'étaient* », malgré toutes ses références anthropologiques et psychologiques, s'est avéré faux. Plus largement, cette expérience unique a démontré comment les souvenirs du passé des familles se mêlent à de multiples interprétations pour créer de nouvelles narrations et comment ces narrations sont les multiples touches de peinture qui produisent l'image globale de la diaspora juive marocaine.

Un « ton » particulier de cette image globale, qui est devenu plus clair avec le temps, est celui des « retours diasporiques » - ces mouvements constants et continus de va-et-vient entre les patries/diasporas, qui, entre autres mérites, facilitent la gestion du traumatisme de l'immigration (Pedaya, 2011).

Les retours de la diaspora marocaine se manifestent et se célèbrent souvent à travers la production culturelle ; au cinéma, par exemple dans *Juifs marocains* (1978) de Haim Shiran, et *Le Retour à Oulad Moumen*, (1991) d'Izza Genini ; en musique, avec des spectacles comme les concerts de Neta Elkayam qui ont lieu à la fois au Maroc et en Israël,¹¹ ou en littérature, avec des romans comme *Les pierres en marbre pur* de Herzal Cohen (Cohen, 2004).

La voie du « retour » académique que j'emprunte est essentiellement parallèle à celle de la production culturelle. Cependant, ici les chercheurs célèbrent leurs retours individuels tout en cherchant des expressions et des explications pour des événements sociaux et historiques plus larges - à noter *le Retour à Casablanca ; Juifs, Musulmans et un anthropologue israélien* d'André Levy (Levy, 2015).

Les fréquents déplacements entre mes deux patries, Israël et le Maroc, m'ont également permis d'acquérir des perspectives supplémentaires sur le discours public dans lequel j'ai été élevé. Dans mon enfance, on m'a appris à considérer les immigrants juifs arrivés en Israël en provenance du Maroc et d'ailleurs comme les membres d'une société composée de diverses diasporas, qui avaient fini par rentrer « chez elles » après des siècles d'exil. Dans ce contexte, la « patrie » était conçue comme le lieu vers lequel ils avaient émigré, Israël, et non comme le lieu d'où

¹¹<https://www.netaelkayam.com/press>

ils étaient arrivés¹². Les retours fréquents à la patrie antérieure ont ouvert, pour moi et pour d'autres, des points de vue supplémentaires, qui montrent clairement qu'Israël est une diaspora tout autant qu'une patrie. Par conséquent, le fait d'être en mouvement « entre deux patries » est devenu interchangeable avec le fait de se déplacer « entre deux diasporas » (voir également Levy, 2015 : 146-154).

Parallèlement, l'aura négative du concept de « diaspora », qu'on m'a appris à reconnaître, s'est estompée. Le paradigme dogmatique selon lequel une diaspora est quelque chose dont il faut avoir honte est devenu, pour moi comme pour beaucoup d'autres, une conception dépassée. Notamment, cette notion a été promue par mes deux pays d'origine, car il fut un temps où le Maroc aussi considérait ses communautés diasporiques avec des perceptions négatives (Drhimeur, 2020). Mes mouvements et mes retours, qui m'ont aidé à saisir les bons côtés de la diaspora, ou du fait d'être diasporique, indiquaient que je devenais post-diasporique (Rollins, 2010 : 246-7 ; Laguerre, 2017 : 11-32).

En tant que membre post-diasporique de la diaspora marocaine, rejoint par des amis qui partagent des biographies et des sentiments similaires, nous avons créé au cours de la dernière décennie plusieurs voies pour partager et rechercher les biographies de nos communautés. Il s'agit notamment de *My Heart is in the Maghreb*, un groupe de chercheurs, d'étudiants diplômés et d'étudiants de troisième cycle, dont l'objectif est d'étudier la renaissance culturelle de la marocanité dans les diasporas en utilisant des méthodes historiques, anthropologiques, sociologiques, architecturales et visuelles. Le *forum pour l'étude des juifs et des chrétiens dans les cultures musulmanes* est un deuxième lieu de rencontre. Ce dernier réunit des chercheurs de diverses institutions académiques pour étudier la culture et l'histoire des groupes socioreligieux qui ont vécu ou vivent actuellement dans la sphère culturelle islamique. L'hypothèse fondamentale du forum est que l'étude de l'histoire du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord nécessite une appréciation de la contribution des groupes locaux juifs et chrétiens à la culture islamique et, de manière complémentaire, que ces groupes ne peuvent être étudiés que dans le cadre de l'histoire de la culture islamique (Ouaknine-Yekutieli, Ram et Anzi, 2020). Enfin, nous avons récemment lancé *Bladna*, un groupe d'action et de recherche dont l'objectif est de renforcer les liens entre la diaspora marocaine mondiale de toutes les ethnies et religions et leur pays d'origine, le Maroc. Ce groupe aspire à renforcer les liens entre la diaspora marocaine et sa patrie, à réfléchir à des moyens créatifs permettant d'être à la fois résident et immigrant, à préserver et à maintenir le patrimoine marocain dans la diaspora, à collecter des fonds pour des projets au Maroc, à étendre l'entraide aux immigrants marocains, à mener des recherches historiques et sociologiques sur la diaspora et l'immigration, et à permettre aux jeunes générations d'accéder à tous les aspects de la culture marocaine.

La condition post-diasporique m'a donc contraint à des tentatives de type thérapeutique de reconstruction de la patrie au sein de la diaspora et vice versa, une situation que j'accepte de tout cœur. Entre mes deux patries et mes deux diasporas, je suis à la fois un produit de cet entre-deux et l'une de ses chercheurs et conteurs.

¹² Pour plus de développement sur ce type de discours, voir Raz-Krakotzkin, 2017

Bibliographie

- Baïda J., « The Emigration of Moroccan Jews, 1948-1956. », (2011), In *Rethinking Jewish Culture and Society in North Africa*, edited by Emily Benichou Gottreich and Daniel J. Schroeter, 321-333. Bloomington: Indiana University Press.
- Boum A., (2010), From 'Little Jerusalems' to the Promised Land: Zionism, Moroccan Nationalism, and Rural Jewish Emigration. *The Journal of North African Studies*, 15(1): 51-69.
- Cohen H., (2004), *Stones of Pure Marble*. Tel-Aviv: Am Oved. [In Hebrew].
- Dahan-Kalev H., (1999), The Wadi Salib Riots. *Theory and Criticism* 12-13: 149-157. [In Hebrew].
- Dahan-Kalev H., (2001), You're so Pretty—You Don't Look Moroccan. *Israel Studies* 6(1): 1-14.
- Dahan-Kalev H., (2006), The Study of Oriental Jewry in Israel — Moroccan Jewry as the Test Case. *Pe'amim* 108: 87-126 (In Hebrew).
- Drhimeur L. A., (2020), *Moroccan Diaspora politics since the 1960s: Literature Review*. DOI: 10.5281/zenodo.4080855 ERC AdG PRIME Youth ISLAM-OPHOB-ISM 785934.
- Frankel Oz., (2008), « What's in a Name? The Black Panthers in Israel. » *The Sixties: A Journal of History, Politics and Culture* 1: 9–26.
- Hattis S. R., (1999), « The Domestic Fallout of the Yom Kippur War. » *Israel Affairs* 6: 177-194.
- Laguerre M. S., (2017), *The Postdiaspora Condition: Crossborder Social Protection, Transnational Schooling, and Extraterritorial Human Security*. Basingstoke: Palgrave Macmillan.
- Levy A., (2015), Return to Casablanca; Jews, Muslims and an Israeli Anthropologist. Chicago: the University of Chicago Press.
- Ouaknine-Yekutieli O., (2015), « Narrating a Pending Calamity – Artisanal Crisis in the Medina of Fes (Morocco). » *International Journal of Middle East Studies* 47(1): 109-129.
- Ouaknine-Yekutieli O., (2016), « Fieldwork among the Artisans of Fes, Morocco », in Ruth Ginio, Noa Levy and Lynn Schler (Eds.) *The Field in Africa: Experiences of Research and the Construction of Knowledge*. Pardes and Tamar Golan Africa Center, Ben-Gurion University, Haifa. Pp. 29-45 [in Hebrew].
- Ouaknine-Yekutieli O. and Yigal S. Nizri, (2016), « My Heart is in the Maghrib »: Aspects of Cultural Revival of the Moroccan Diaspora in Israel. *Hesperis Tamuda*, 51(3): 165-194.
- Ouaknine-Yekutieli O., Ram H. and Anzi M. (editors), (2020), *Jama'a, Interdisciplinary Journal for the Study of the Middle East*, volume 25: *Jews, Christians and Minorities in Muslim Cultures*. (In Hebrew).
- Pandolfo S., (1997), *Impasse of the angels*. Chicago: the University of Chicago Press.
- Pedaya H., (2011), *Walking Through Trauma*. Tel Aviv: Resling. (In Hebrew).
- Ram U., (2015), Israeli Sociology: Social Thought Amidst Struggles and Conflicts. » *Irish Journal of Sociology* 23: 98-117.
- Rollins J. (2010), Post-diaspora and the Poetics of 'What?' in Fred Wah's Diamond Grill. *Diaspora: A Journal of Transnational Studies* 19(2-3): 229-253.
- Serfaty A. et Elbaz M., (2001), *L'insoumis, Juifs, Marocains et rebelles*, Paris: Desclée de Brouwer.
- Shar'abi R., (2009), *The Mimouna Festival, From the Periphery to the Center*. Tel Aviv: Hakibbutz Hameuchad.
- Shohat E., (2006), Epilogue in Frantz Fanon, *Les Damnés de la terre*. Translated by Orit Rosen [In Hebrew].
- Shohat E. and Alsultany E., (2013), The Cultural Politics of the Middle East in Americas, an Introduction. In *Between the Middle East and the Americas: The Cultural Politics*

of Diaspora, eds. Evelyn Alsultany and Ella Shohat (Ann Arbor: The University of Michigan Press), Pp. 3-41.

Smooha S., (1984), Three Perspectives in the Sociology of Ethnic Relations in Israel. *Megamot* 2/3: 169-206 [En hébreu].

Chapitre 10

Les jeunes marocains d'Italie ou l'identité composée

Moulim El Aroussi

Introduction

La présente étude fait suite à une première recherche réalisée auprès des créateurs issus de la deuxième génération de l'émigration marocaine (El Aroussi, 2018). Le travail avait été consacré dans sa grande partie aux artistes résidant dans des pays francophones. Au cours de la recherche il a été révélé que cette génération avait réussi à se forger une identité spécifique. Elle se refusait à être assimilée et ne voulait surtout pas ressembler aux anciens. Les jeunes n'étaient pas arabes comme on les a ainsi nommés dans les pays d'accueil, pourtant ils ne rejetaient pas non plus la culture des parents ; de là est né le qualificatif de *Beur* ; arabe en verlan. Les *Beurs* ont donc forgé leur propre culture et ont ainsi trouvé un espace sur la place publique européenne. On ne les appelle plus arabes mais on les nomme par la culture même qu'ils ont développée.

Nous ne le savons que trop aujourd'hui, les artistes ne sont que la cristallisation d'un problème qui existe déjà et que la création reflète et met en valeur d'une manière ou d'une autre. L'art donne forme à ce qui se meut au fond de la société sans trouver de nom ; l'art le nomme.

L'étude dont il était question en 2017, ne s'était pas intéressée aux jeunes marocains issus de l'immigration, en Espagne, en Allemagne, en Hollande ou en Italie¹. Il faut dire que les difficultés de la langue ajoutées au manque de moyens étaient les principaux obstacles devant une telle entreprise. Une recherche de cette ampleur demanderait des moyens financiers et logistiques importants. Pour la première recherche j'avais compté surtout sur mes moyens personnels, sur mes relations privées et surtout sur ma culture francophone. Il a fallu attendre une opportunité qui s'est présentée à moi, celle, pour des raisons toutes personnelles, de résidence en Italie, pour pouvoir rentrer en contact avec une population que les Marocains ne connaissent que très peu sur le plan culturel. Il s'agit d'une jeune population fraîchement installée dans ce pays méditerranéen et qui garde encore des relations toutes vives avec le pays d'origine, ses traditions, ses langues et ses coutumes. Il y a un manque de documents surtout socio culturels, sur les origines des populations, sur leurs niveaux d'instruction, etc. Il a fallu donc faire un travail d'investigation que j'ai dû recouper avec le peu de travaux de recherches récemment publiés sur le sujet.

Pour s'approcher de cette population (les jeunes marocains d'Italie) il faut opérer un retour à l'origine de l'émigration marocaine en Italie. Il faut dresser le profil

¹ J'avais signalé quelques expériences un peu partout dans le monde mais la problématique s'était construite autour des jeunes nés dans les cultures francophones.

de cette communauté pas assez connue pour la grande majorité des chercheurs². Les informations que nous possédons proviennent le plus souvent du terrain. Nous savions qu'une population issue de la région du Grand Tadla, était habituée à voyager en Italie, on savait dans les récits populaires, dans les chansons des chikhates et à travers les comportements des individus pendant les grandes vacances que beaucoup d'individus de cette région avaient des activités diverses en Italie. On le savait par les immatriculations des voitures, par le nombre de cafés qui portent des noms de villes, de personnalités ou de villages italiens... On le savait par les autorités locales des villes de Khouribga, de Fqih Bensalae et plusieurs localités de la région qui parlent d'un nombre important de petits investissements opérés par des personnes qui ont des activités en Italie. Mais toutes ces données ne permettaient pas de parler d'une communauté marocaine en Italie car notre recherche porte sur une population sédentaire capable de produire un mode de vie en essayant de composer avec les cultures environnantes. Or on ne signalait que des individus qui pratiquaient le commerce ambulancier aussi bien sur les marchés que dans les rues des grandes villes et d'autres, des hommes surtout, on ne signale pas de femmes.

On parle souvent du début de l'immigration en avançant la date de 1973, date du premier choc pétrolier. Mais le vrai afflux allait se sentir deux décennies plus tard.

1. Sédentarisation, acculturation, interculturalité et mal être

Une population qui se sédentarise

Une vraie communauté allait commencer à se construire à partir de la fin des années quatre-vingt. Plusieurs observateurs attribuent cela à la fermeture des pays connus traditionnellement pour l'accueil des migrants marocains, on indique la France, la Belgique et la Hollande. On se souvient de l'imposition des visas avant de généraliser ceux de l'espace Schengen. A ce moment-là les premières prémices d'une sédentarisation allaient se manifester.

Avant cela les spécialistes remarquent que le nombre de migrants marocains enregistrait un fort taux de clandestinité de par l'existence des réseaux familiaux et régionaux. Ces réseaux opéraient principalement à partir de certaines régions connues pour être des foyers d'émigration à destination de l'Italie, en particulier le Tadla et la Chaouia. Mais encore une fois les clandestins non fixés sur des lieux précis, sans leurs familles ne constituent pas une vraie cible de notre recherche.

Selon les données des autorités italiennes, les permis de séjours délivrés à des Marocains, ont commencé à connaître une forte augmentation à partir de la deuxième moitié de la décennie des années quatre-vingt-dix³. Le premier signe distinctif de cette situation est traduit sur le terrain par le nombre d'élèves d'origine marocaine qui a été multiplié par six pendant cette même décennie. C'est vers ces

² Signalons toutefois les deux grands chapitres des deux dernières éditions de Marocains de l'extérieur, véritables radiocopies des Marocains d'Italie (édition de 2018), ainsi que quelques thèses ayant abordé les premiers flux migratoires vers l'Italie.

³ Voir I. Caruso et S. Greco, Les Marocains d'Italie, in Marocains de l'extérieur 2013, Direction M. Berriane et édition Fondation Hassan II des Marocains Résident à l'Étranger, pp339-370 et des mêmes auteurs et même éditeurs (2018) « Les Marocains d'Italie: Entre coopération et développement », pp. 415-450.

dates que les spécialistes annoncent une population marocaine émigrée en Italie qui commence à se sédentariser et qui allait prendre de l'envol vers les débuts des années quatre-vingt-dix. En effet, l'on a commencé à remarquer d'abord l'augmentation des chiffres importants de demandes de permis de séjour pour motif familial. On a remarqué ensuite la présence des femmes qui commençait à se sentir au sein de la communauté où on relève à cette époque 30% de demande de permis de séjour pour motif familial. Ce phénomène s'est accompagné de cette forte tendance à la féminisation de la population qui était dominée jusqu'à lors par les hommes, et a eu pour conséquence immédiate, des foyers familiaux qui se sont créés et d'autres qui se sont retrouvés. Ce phénomène allait devenir important car le taux de féminisation est passée de 10% en 1992 à 30% en 2002.

Ainsi, pourrait-on dire que la majorité des enfants, qui ont aujourd'hui entre 25 et 40 ans et qui intéressent notre recherche sont arrivés en Italie après leur naissance au Maroc. Beaucoup d'entre eux ont regagné l'école à des niveaux avancés de leur scolarité (CM1 ou CM2, voir le collège des fois) selon mes investigations personnelles. Cette situation se trouvera au cœur de notre recherche quand on traitera de l'interculturalité et l'acculturation de cette tranche de la communauté.

Le phénomène s'explique par le fait qu'il s'agit d'une population jeune, qui a enfanté juste après son arrivée en Italie ou a profité de la loi du regroupement familial pour s'installer définitivement en famille dans ce pays d'accueil.

Pour cela il est important de souligner « *que 67% des citoyens marocains dans la Lombardie, selon l'étude de Sofia Borri et Gisella Raimondi ont entre 18 et 39 ans. C'est le cas aussi pour le reste de la population en Italie* » (Sofia Barro et al, 2002). Cette étude qui a porté sur l'immigration marocaine dans cette région du Nord du pays a été réalisée en 2002. La même tendance s'est confirmée et accentuée depuis, selon les chiffres présentés par Immacolata Caruso et Sabrina Greco, dans leur excellente recherche réalisée en 2017 (Immaculat et Greco, 2018). Il faut souligner que ce phénomène continue, des enfants nés au Maroc et ayant déjà été inscrits à l'école, se voient rejoindre l'un des membres de la famille (mère ou père ou les deux), à des niveaux avancés de la scolarité. Si cette situation règle le problème du regroupement familial, elle pourrait se poser par ailleurs en tant que barrière sur le plan de l'intégration culturelle et affective.

Acculturation et interculturalité

Nous avons affaire à une population qui n'avait aucun contact avec la culture italienne, ni européenne. Une population, sans instruction. Nous ne disposons pas de chiffres qui confirment cet état de fait, mais une enquête auprès des organismes et des associations chargés d'alphabétiser et d'intégrer les membres de cette communauté dans le tissu social, révèlent qu'une très grande majorité de ses membres n'avait jamais eu l'occasion de tenir un crayon entre les doigts avant son arrivée en Italie. Ils ont été plongés, du jour au lendemain, dans un bain linguistique sonore, un système culinaire et un mode vestimentaire totalement différents des leurs. Ils proviennent en majorité des campagnes éloignées des grandes villes. A l'école les enfants découvrent un monde qu'ils ne connaissent pas à la maison. Ils découvrent les différences qui les séparent de leurs camarades sur tous les plans. Leurs parents n'ont aucune connaissance du système des codes culturels, administratifs et juridiques qui régissent la société dans laquelle ils

vivent. Elle est mise devant le défi d'absorber une autre culture pour pouvoir exister.

Cet état met la population marocaine, émigrée en Italie, devant des problèmes d'interculturalité et des difficultés intellectuelles alors qu'elle n'a commencé à se sédentariser que vers les débuts des années quatre-vingt-dix et à jeter les bases d'une vraie vie marocaine en terre étrangère. La cible, qui fait l'objet de notre étude, est composée des jeunes de cette communauté. Ils ont eu à résister, à lutter afin de pouvoir acquérir la langue et les codes des jeunes de leur génération parmi la communauté des Italiens mais aussi parmi celles des autres communautés installées sur le même sol.

Mal-être dans une civilisation

Les premiers immigrés arrivés en Italie se sont heurtés à une société qui se développait dans le sens d'un pluralisme culturel, ethnique et linguistique complexe. Les statistiques de 2017 montrent que les Marocains et les Albanais sont en tête des communautés d'origine étrangère, suivis en cela par les Chinois en troisième position et les Ukrainiens en quatrième. On doit en déduire que la société italienne se compose d'individus avec des traditions culturelles, des religions, et des styles de vie différents. La majorité de la communauté marocaine qui arrivait, vivait dans ce pays sans pour autant être visible. Ces membres vivaient comme dans des sociétés secrètes où tout se pratique à la maison et se conserve jalousement contre l'assimilation et l'anéantissement total dans la culture de l'autre. Mais ils font des enfants, consomment, se déplacent sans être réellement vus ; ils sont des *fantômes*. Dans leurs foyers, ils prient, pratiquent leur culte, meurent et font voyager les dépouilles dans leur pays d'origine. Ils ne laissent aucune trace dans le pays d'accueil, hormis la force de leur travail qui ne porte même pas leurs noms ni leurs signatures⁴ (Facchi, 2006)

Cette vie presque secrète et invisible impacte le comportement des enfants. Ils sont à l'école, dans les clubs sportifs, dans les parcs de distractions mais ils se contentent d'être dans la marge et d'observer. Des mamans me disent que leurs enfants évitent de parler en arabe ou en amazighe marocains de peur qu'ils ne soient stigmatisés. Ils n'ont pas les moyens de défendre leur culture qui à coup sûr leur paraît en déphasage avec la modernité européenne.

Il s'agit donc d'une culture encore mal portée par certains enfants et jeunes marocains surtout à l'école où il est difficile de défendre l'aspect de la maman qui ne ressemble pas aux autres mamans ou le papa complètement différent des autres.

Ils sont ainsi victimes d'un conflit de valeurs qui ne s'exerce pas nécessairement par le milieu où ils vivent mais qui vient du fait que les enfants vivent mal leur différence culturelle qui les stigmatise sans qu'ils le veuillent.

2. Vers une nouvelle identité ?

Transformer le handicap en atout

Arrivés, comme il a été signalé plus haut, après leur naissance au Maroc, ils ont eu à subir la violence de l'acquisition d'une autre langue directement à l'école,

⁴ Voir à ce titre, l'excellent article d'Alessandra Facchi, (2006).

et non pas dans le foyer familial, en compagnie de leurs petits camarades qui s'expriment aisément dans leur langue maternelle. Cette douleur du contact avec la culture d'autrui, qui deviendra par la suite leur culture aussi, va se transformer en atout et non en handicap. A ce titre, Altay Manço remarque: « *On constate que les jeunes, les plus qualifiés, sont aussi ceux qui peuvent prendre en compte les contradictions culturelles: le dépassement de la conflictualité est rendue possible par l'interprétation de l'héritage traditionnel en fonction de la modernité. La dynamique interculturelle et l'intégration psychosociale des personnes en situation de multiculturalité inégalitaire ne sont donc possibles que dans des cadres globaux d'accueil et d'éducation dont le projet est de permettre la valorisation et l'articulation active des traits originels aux éléments de la culture d'accueil, sans les pervertir par un excès de conservatisme.* » (Manço, 2006)⁵. Il affirme par ailleurs que les enfants bilingues se montrent plus compétents au niveau de l'imagination, en revanche les monolingues montrent une compétence quand il s'agit de la production linguistique. Les enfants ayant réussi leur scolarité parmi la communauté maghrébine, sont plus aptes à résoudre les difficultés rencontrées que ceux qui sont nés dans la culture maternelle de leur pays.

L'idée de l'interprétation de l'héritage *traditionnel* au vu de la modernité est un élément fondamental de ce que nous avons pu constater chez les jeunes Marocains issus de l'émigration vers les pays francophones. Ils y ont trouvé salut et un moyen de rendre visible une partie de la culture de leurs parents (El Aroussi, 2018).

Dans notre recherche actuelle ceci revêt encore le caractère d'hypothèse par rapport à la situation de la jeunesse d'origine marocaine en Italie. Il faudra attendre l'analyse des faits pour pouvoir infirmer ou confirmer cette idée.

Le débat aujourd'hui, en France surtout, dans les milieux des jeunes, se concentre sur la distinction entre les jeunes *de culture* et les *sans cultures* : ceux qui sont d'origine européenne et ceux qui viennent de cultures extra européennes. Il faut avoir une origine à l'extérieur de la France ou de l'Europe pour acquérir une certaine originalité. Les médias ne s'intéressent pas encore à cette dimension, encore moins la recherche académique.

A la recherche d'une nouvelle identité

La communauté marocaine, comme d'autres d'ailleurs, ne trouve de moyen pour exprimer sa visibilité et affirmer sa différence que par la religion : Ramadan, la prière et les mosquées, la fête du mouton et tout dernièrement les enterrements et les funérailles.

Ainsi contrairement aux jeunes marocains issus de l'immigration dans les pays francophones, ceux qui vivent en Italie trouvent encore énormément de difficultés à exprimer leur identité hybride. Mais ils font des efforts en essayant de mettre deux cultures l'une en face de l'autre, de les juxtaposer. « *Je fais jouer la fonction du miroir* » me déclare un réalisateur cinématographique d'origine marocaine⁶. Sans jugement de sa part, il livre ses deux identités, il les juxtapose et il les soumet

⁵ Le professeur Manço parle ici de l'expérience belge, mais nous avons cru relever des similitudes avec l'expérience des jeunes marocains en Italie.

⁶ Entretien avec Elias Moutamid, dit Elia, réalisateur d'origine marocaine ayant à son actif des films que la presse italienne a toujours salué avec beaucoup d'enthousiasme.

au spectateur en lui laissant le loisir de juger par lui-même. Il adresse son message à la société italienne dans son ensemble.

Il paraît comme évident que les nés ou émigrés en Italie ont eu à travailler leur personnalité culturelle et artistique avec beaucoup de difficultés. Ils ont un sentiment aigu de l'appartenance au pays de leur parents mais possèdent peu d'éléments de la culture d'origine. En fait la documentation en langue italienne sur la culture marocaine aussi bien moderne, contemporaine que traditionnelle manque beaucoup ou est difficile à obtenir. D'autre part la majorité des jeunes et des acteurs culturels actuels dans ce pays, l'Italie, sont issus de familles majoritairement rurales et en particulier des régions du Bassin du Tadla, et les plateaux de Khouribga ; mais d'importantes arrivées de tout le Maroc ont eu lieu à partir des années 1990 comme on a pu le signaler plus haut. Ils n'ont donc que la culture de leurs parents, souvent illettrés. Une culture très régionale qui ne leur permet pas l'accès à tout ce qui se passe au Maroc surtout au niveau de la culture savante. Il leur manque la référence à l'histoire, à la géographie, à la littérature, aux arts du pays d'origine de leurs parents. Même au niveau des autres pratiques culturelles : le costume, la musique, la cuisine...ils sont obligés de compter sur l'héritage très restreint légué par leurs parents dans la langue et le dialecte local de la famille parentale. Avec beaucoup de prudence ils montrent leur maîtrise de la culture d'accueil sans vouloir renoncer à la culture du père, ce qui se manifeste par leur attachement au drapeau marocain lors des manifestations sportives qui arrivent à faire adhérer beaucoup de jeunes et moins jeunes.

Il me semble que nous sommes là devant une approche qui n'a pas encore réussi la synthèse mais qui plaide pour un dialogue et une communication entre les deux cultures : celle du foyer familial et celle de l'école et de la rue. *Comment s'ouvrir à l'autre sans se perdre soi-même ?*⁷

Il s'agit d'une identité encore à l'état de composition dans le sens où selon les situations on fait valoir l'une ou l'autre des deux identités culturelles comme on peut aussi faire valoir les deux à la fois. Une situation qui rappelle par beaucoup celle des jeunes issus de l'immigration en France à la fin des années quatre-vingt.

De l'identité composite

-Réalités culturelles et sociales

Le repli des familles sur elles-mêmes doublé du leitmotiv éternel du retour définitif au *Bled*, n'aident pas les jeunes, surtout ceux parmi ceux qui n'ont pas eu la chance d'accéder à un certain niveau d'instruction et de s'intégrer dans la société d'accueil. En agitant très souvent cette idée de retour, on maintient les enfants et les jeunes dans un climat d'*extranéité* permanente. On donne aux jeunes, sans le vouloir, les arguments de refus de l'intégration. D'autant plus que ces jeunes, nés en Europe ou ayant construit leurs personnalités dans une culture européenne, se voient mal revenir reprendre contact avec une culture, celle des parents, dont la connaissance qu'ils en ont est plus que rudimentaire. Ceci crée une situation d'isolement de ces jeunes.

⁷ C'est la question que s'était posée le romancier français d'origine martiniquaise Édouard Glissant dans son *Introduction à la poétique du divers*, dans laquelle il décortique son idée de *créolisation* dans les Caraïbes et les Amériques.

Alessandra Facchi (Facchi, op.cit.) croit trouver une explication du phénomène d'isolement des enfants des immigrés dans le fait qu'ils soient toujours exclusivement entre eux dans la rue. Si cette explication a une part de vérité elle n'en demeure pas moins quelque peu sans analyse approfondie de la situation. Elle décrit le phénomène sans réellement l'expliquer. Si les jeunes marocains issus de l'immigration en Italie vivent dans un refus de la culture du pays d'accueil ils ne le font certes pas par choix mais par l'incapacité d'accès à la culture de ce pays. Il s'en suit un repli sur soi. Toutefois les enfants vont à l'école, se font des amis, mais demeurent quand-même exclus dans le quartier par le fait même de la situation de leurs habitations et les quartiers où ils sont logés. Nous avons connu ce genre de problème social en France et dans les pays du Benelux où les immigrés maghrébins se sont retrouvés avec tous les immigrés venus de pays différents. Cette situation a poussé la jeunesse de ces quartiers, dits périphériques, de se soulever contre l'injustice sociale en 1983⁸. Il s'agissait d'un tournant dans la vie de la communauté maghrébine, non seulement en France, mais dans tous les pays voisins et de grandes traditions d'immigration, notamment la Belgique et la Hollande. L'Italie n'en est pas encore là, mais ceci n'est pas exclu pour le moment.

- Le concept de l'identité composite

Quand le sujet s'accroche à sa culture d'origine et ne veuille point la quitter et essaie surtout d'adopter la culture de l'autre juste en tant que moyen pragmatique pour faciliter la vie, il se crée une tension et un malaise culturel et civilisationnel. On pense ainsi à la culture ou à la langue des colons. Des individus, voire des communautés pouvaient considérer qu'apprendre la langue du dominateur est en soi une manière de le connaître pour bien le combattre. Mais apprendre la langue n'est pas une marque distinctive de l'être humain. S'habiller, présenter un aspect extérieur semblable à celui de l'étranger surtout s'il est dominateur, (le cas du colonialisme) est peut-être la chose la moins tolérée par les communautés. Adopter les aspects et les objets. Mais la langue peut aussi constituer un élément en mesure de faire perdre la personnalité surtout pour les dominés. Ne pas ressembler au dominateur est une règle qu'on retrouve chez tous les peuples ayant vécu la domination. Le refus de tout : cuisine, objets, aspects extérieur... C'est peut-être pour cela que les forces d'occupation cherchent toujours à valoriser ceux qui étaient à la marge de la société avant l'intervention coloniale.

Mais pour continuer à exister l'on est toujours obligé d'adopter certains aspects de la vie du dominateur soit par nécessité soit sous la contrainte. Il faut envoyer les enfants à l'école, il faut connaître la langue des maîtres (par rapport aux esclaves) ...Ainsi on se sent obligés de garder jalousement sa propre tradition, intacte, intouchable afin qu'elle ne se confonde pas avec celle du dominateur. Pas de

⁸ C'est ainsi qu'un article sur le site de la Fondation Jean Jaurès, décrit-il ce mouvement : « C'est au cours de cette année 1983 que la population issue de l'immigration maghrébine a véritablement accédé à la visibilité. Alors que cette population résidait en France depuis des années sans avoir acquis droit de cité, on allait assister à un surgissement brutal de ce groupe social dans le paysage et les représentations collectives. Qu'il s'agisse des longues grèves dans l'automobile, de la Marche des Beurs, de différents faits divers ou bien encore de films et de chansons, la France a subitement pris conscience cette année-là que cette population d'origine immigrée était partie intégrante du pays. ».

mixité, pas d'emprunt, rien qui puisse altérer la culture dans sa prétendue pureté. Le phénomène de la reconquête de l'identité que connurent les cultures aussi bien arabes qu'africaines ou même asiatiques, au lendemain de l'indépendance est très révélateur. Il a même des fois été destructeur. On a procédé à un nettoyage systématique de tous les emprunts de la culture occidentale en usant quelquefois de la violence la plus atroce. L'exemple de Pol Pot, chef des Khmer rouges au Cambodge, dépasse l'imagination. On y allait jusqu'à juger les consciences. Au Maroc, au Maghreb et en Afrique en général cela a touché les enseignements, la culture visuelle, l'architecture... Une guerre contre l'apport culturel imposé à la culture du dominé. On finira bien par profiter de cette identité composée pour la transformer en une acculturation bénéfique⁹. L'identité composée n'est donc qu'une étape pour forger une nouvelle identité comme nous avons pu le remarquer dans le cas des jeunes marocains dans les pays francophones.

Les barrières à l'intégration

Malgré les efforts déployés aussi bien par certaines autorités politiques régionales italiennes afin de favoriser l'intégration des immigrés en général et les immigrés marocains en particulier, il demeure au fond de la société un certain ensemble de préjugés hérités des temps reculés. Des images qui perdurent et qui resurgissent à chaque incident dans lequel est impliqué un immigré, ou un issu de l'immigration et amplifié par les médias. Les Marocains souffrent d'une image qui vient d'un passé lointain certes, mais les comportements de certains individus de cette communauté en mal d'intégration fournissent souvent des arguments à ceux qui cherchent à trouver des boucs émissaires à n'importe quel malaise social.

- L'image du Marocchino

Les Marocains installés aujourd'hui en Italie ont eu à compter aussi avec les idées reçues que la société italienne avait déjà du *Marocchino*. Le Marocain n'est pas inconnu dans ce pays. Celui des marocchini qui fut et demeure le premier à être le plus médiatisé est bien El Hassan Ibn Al Ouazzane, connu en Europe sous son nom d'emprunt de Léon l'Africain. Mais bien avant lui l'Italie romaine avait été dirigée par des empereurs de la grande Mauritanie, nom de l'actuel Maghreb à cette époque. On parle de Macrin, l'empereur romain qui régna de 217 à 218, son fils Diaduménien, qui régna en 218 et Émilien promu empereur en 253. Mais la péninsule connut aussi l'écrivain et orateur Appulé en latin *Lucius Apuleius*, en amazighe *Afulay*, né en 125 et mort en 170 de l'ère chrétienne, il est l'auteur du célèbre roman *Métamorphose* ou *l'Âne d'or*.

Ceci pour les célébrités, mais il eut aussi des marchands qui venaient à Venise, Gênes mais surtout à Livourne. On cite à ce titre la célèbre famille marocaine juive des Montefiore qui se déplaça des années après en Angleterre après que leur fils Moses Haïm se soit lié par le mariage à la famille Rothschild.

Mais d'autres relations et événements plus actuels ont marqué l'imaginaire italien. On ne peut pas ne pas parler du célèbre café marocchino qu'on rencontre tous les

⁹ L'écrivain, algérien de langue française (Kateb Yassine) avait déclaré devant cette déferlante contre la langue de l'occupant que « *la langue française n'était pas un cadeau mais un butin de guerre* », des écrivains africains qui n'avaient que le français comme langue écrite s'étaient trouvés au jour au lendemain dans une situation critique.

matins devant les comptoirs des bars ; Il est né à Alexandrie dans le Piémont, à Torino plus exactement, au milieu du XX^e siècle, plus précisément dans l'historique Caffè Carpano situé en face de Borsalino, une marque de chapeaux bien connue. Le nom marocain dérive de la couleur d'un type de cuir utilisé comme bande pour les chapeaux très populaire dans les années 1930. La maroquinerie a toujours été en vogue en Europe. Mais outre le café, de tristes événements survenus sur les côtes italiennes lors du débarquement pendant la deuxième guerre mondiale, ont l'air de ne pas vouloir s'effacer des mémoires surtout que les médias ratent rarement l'opportunité de les amplifier quand l'occasion leur est donnée. Mais le marocchino, et contrairement à ce que l'on croit, n'est pas seulement le marocain que l'on connaît et que l'on désigne aujourd'hui par une identité administrative (le passeport), mais pour beaucoup de gens du peuple italien, il est tout un chacun qui viendrait du sud de la Méditerranée. Certains peuvent vous parler de l'égyptien, tunisien, libyen et l'algérien en les indiquant par marocchino. Comme quoi l'ADN des anciens romains a l'air de toujours fonctionner sans oublier ses anciennes querelles avec la grande Maurétanie.

- *L'avenir d'une identité en construction*

Dans les études transculturelles ou migratoires on a souvent tendance à rapprocher le concept de *l'identité composée* de celui de *créolité*. Mais dans le cas que nous traitons on ne peut exclure la dimension créole (à voir la culture et le langage Beur en France aujourd'hui on se croirait devant un type de culture qui tout en appartenant à l'Europe s'en démarque par beaucoup d'aspects), surtout comme elle a été développée dans les études récentes¹⁰. Mais à ce niveau on parlerait plutôt d'interculturalité et d'acculturation dans le sens de l'enrichissement réciproque des deux cultures ; celle qui reçoit et celle qui débarque.

Or l'acculturation et l'interculturalité est quelque chose d'inscrit dans l'ADN culturelle et civilisationnelle du Marocain. La culture marocaine est pétrie, comme le stipule la constitution du royaume du Maroc depuis 2011, dans l'africanité, l'arabité, l'europanité (l'Andalousie en plus des différents cultes et croyances qui se sont sédimentés à travers les siècles). Ce n'est donc pas quelque chose qui rebute le Marocain. Au Maroc même en se déplaçant dans les régions à l'intérieur du pays on peut faire l'expérience de la différence culturelle.

On travaille l'interculturalité et l'acculturation à travers un héritage multiple qu'on apporte avec soi dans d'autres aires géographiques et culturelles et qu'on prend le soin de réadapter sans qu'il perde son parfum dans le nouveau contexte d'accueil. Les immigrés marocains et maghrébins n'ont nullement de difficultés à garder vivace leur relation au patrimoine du pays car ils ont l'occasion de le réactualiser sans cesse chaque année par des retours ponctuels au *Bled*. Il est peut-être difficile de trouver un lien avec les africains de l'Amérique, qui victimes du commerce triangulaire, avaient été obligés de quitter définitivement leur culture et

¹⁰ Les études qui s'appuient sur l'expérience des africains noirs, débarqués de force dans les Amériques et qui ont subi des bouleversements culturels, passant de la *blanchitude*, la *négritude* à l'*indianité* mettent en accent un trait commun à notre objet d'étude celui des sujets qui continuent à fantasmer sur un éventuel retour définitif, même des siècles après. Le cas des Marocains de l'Italie n'est pas encore à ce niveau tant par rapport à la durée de leur vie sur ce sol que par rapport à la liberté de retourner dans leur pays d'origine où ils ont souvent des biens et des logements décentes.

n'avaient d'autres alternatives que de la garder vivace en la véhiculant oralement et dans la mesure du possible sur le plan matériel.

- Aspects de la visibilité culturelle

Les Marocains commencent à se montrer encore une fois par la religion : où prier ? Où enterrer les morts ? Timidement, certaines manifestations culturelles, notamment les fêtes religieuses, commencent à poser un problème et réclament des espaces dans la société d'accueil. Un autre élément surtout pour les immigrés issus de sociétés musulmanes non européennes, l'aspect extérieur caractérisé par le port du voile et de la barbe commence à être un signe distinctif qui fait sortir ces populations de l'anonymat et de leur situation fantomatique, surtout avec le *matraquage médiatique* et la diffusion des images du *musulman type* souvent assortie d'un discours peu objectif.

Pour enrichir la culture du pays d'accueil il faut d'abord posséder sa culture du pays d'origine. Or les jeunes marocains de l'Italie souffrent d'un manque de connaissance comme on l'a bien signalé plus haut. Les médias de leur pays d'origine, le Maroc, qui livrent des contenus en langue arabe classique et populaire, en langue française ou en espagnol leur sont totalement hermétiques. Il y a un effort louable de la part de certaines associations¹¹ mais malheureusement faute de moyens humains, ce travail reste souvent axé sur les aspects sociaux de l'immigration et de l'intégration. Or il est difficile de maintenir la cohésion d'une communauté sans le ciment culturel. L'issue de la religion seule les mets souvent mal à l'aise.

Alors d'où tirent-ils leur connaissance de la culture du pays d'origine ? Tout comme leurs semblables des pays francophones c'est pendant les quelques jours de vacances qu'ils passent au *Bled* qu'ils s'arment en matière culturelle. Mais encore une fois il s'agit de rudiments qui souvent ne leur permettent pas de défendre leur différence culturelle. Il faut souligner que cette tâche, en France ou en Belgique, est dévolue à une armée d'intellectuels, d'artistes et aujourd'hui de femmes et d'hommes politiques d'origine marocaine, maghrébine, arabe ou musulmane. Sur les écrans de télévision, sur les antennes des radios on parle de la culture d'origine. Les artistes musiciens, humoristes, comédiens, cinéastes danseurs, écrivains tous d'origine marocaine ont souvent l'occasion de parler de la culture d'origine. Tout ceci manque en Italie où il y a une population d'à peu près un demi-million aujourd'hui.

3. L'affirmation du moi culturel

Le moi citoyen

Si les jeunes sont en mesure de parler aujourd'hui de leur culture ou juste de leur existence et de celle de leurs parents, c'est qu'ils ont compris et assimilé plus que leurs aînés le fait de vivre dans une démocratie, de jouir de leurs droits et de leur liberté individuelle. Mais comment peuvent-ils utiliser la nationalité qu'ils ont adoptée pour défendre leurs intérêts et se rendre visibles sans qu'ils ne soient stigmatisés en tant qu'étrangers absolus ? Ils sont aussi italiens et doivent

¹¹ L'Association des femmes marocaines de Romagne organise des événements autour des coutumes et traditions marocaines et offre un soutien aux femmes maghrébines

revendiquer la jouissance des mêmes droits que n'importe quel autre citoyen du pays. Le droit à la citoyenneté ne règle pas totalement le problème de la différence culturelle. La scène italienne voit se déployer en son sein plusieurs ethnies, plusieurs cultes venus des quatre coins du monde. Chacun revendique une place sur la scène de la vie quotidienne et chacun use d'une manière particulière pour se faire entendre et devenir ainsi visible aux autres. Ce qui crée nécessairement, ne serait-ce qu'au début, des frictions voire des affrontements. *La bataille culturelle* n'a pas encore commencé dans ce pays mais elle se prépare. Les membres de la communauté marocaine sont les plus visibles parmi la population d'origine étrangère ; mais ceci ils le doivent surtout à leurs aspects et à leurs actes qui ne vont pas souvent dans le sens de leur intégration citoyenne, et qui montrent le malaise dans lequel vit une bonne partie de cette communauté¹². De là l'intérêt de voir l'émergence d'une personnalité italo-marocaine à travers la production artistique et littéraire.

En fait l'expression de la différence culturelle à travers la production artistique et intellectuelle, est portée par au moins deux types de créateurs parmi la communauté marocaine en Italie :

- 1- Ceux qui sont nés ou ont étudié et grandi en Italie
- 2- Ceux qui sont venus en Italie après avoir fait une partie de leurs études au moins jusqu'au cycle du baccalauréat.

Les membres des deux groupes maîtrisent la langue italienne et sont intégrés dans les circuits de la production artistique et intellectuelle d'une manière ou d'une autre. Ceux qui sont né ou arrivés tôt dans leur petite enfance peinent à accéder à la culture du pays d'origine, ils utilisent des moyens très subtils afin de capter l'essentiel de cette vie. Ils font très attention à la gestuelle, aux objets, aux couleurs et aux sonorités.

La fonction du miroir et l'annulation de la contradiction

- Elias Moatamid, le langage cinématographique

L'exemple du cinéaste italien d'origine marocaine Elias Moatamid est éloquent à ce propos. Il est arrivé en Italie dans le landau. Il a grandi dans la région de Brescia où le dialecte local ne facilite pas nécessairement l'intégration dans la société italienne globale. Il reconnaît à la terre des paysans de son lieu d'adoption le fait de l'avoir accueilli, il a pu évoluer sans grand problème en apprenant le dialecte de la localité avant de se lancer dans des études de cinéma. Elias est très attaché à la terre et à la culture de ses parents, il parle un arabe très teinté de l'accent de Fès et de sa région mais reconnaît qu'il lui est difficile de lire l'arabe classique et de saisir les subtilités de la langue française, les deux seuls médiums de l'information sur le Maroc. Il a la chance d'avoir fait des études sur l'image et a donc la capacité de saisir par sa sensibilité ce que beaucoup d'autres n'arrivent pas à comprendre par la lecture.

¹² L'observation de certains espaces communs, supermarchés, marchés hebdomadaires, même dans les villages et les agglomérations éloignées des villes, révèle la présence des nord africains, qui se fait fortement sentir sur la place publique. Nous avons surtout observé ces espaces, en Lombardie, Emilia Romagne, Piémont, Ligurie, des régions où il y a des concentrations de la communauté marocaine.

« *Le rapport avec l'image me vient de mon père, il pratiquait la photographie.* »¹³ Son père était venu en Italie pour le commerce des chaussures et pour donner un coup de main à son frère, l'oncle d'Elias. Mais l'oncle est rentré définitivement au Maroc alors que son père a décidé de rester. Il a changé de métier, et est devenu vendeur de matériel agricole. Au contact des paysans italiens il est devenu « *un élément de curiosité* ». Le *marocchino* qui atterrit dans un monde totalement différent de sa culture d'origine. Il s'adapte vite au milieu et à la culture du pays. Un jour il décide de revenir au Maroc non pas pour y rester, comme l'a fait son frère, mais pour faire venir sa femme, la mère d'Elias. Ce dernier venait de naître. Le père était technicien alors que sa femme était instruite, elle était professeure d'école primaire au Maroc. Elle a accepté de tout laisser et de venir avec son mari dans un autre pays qu'elle ne connaissait pas du tout.

Les parents d'Elias sont des citoyens de Fès. Ils ont un certain niveau d'instruction. La maman qui fut enseignante, a donc tout de suite compris l'intérêt de garder son fils proche de sa culture d'origine. A ce propos Elias nous explique : « *Je n'ai certes pas vécu au Maroc mais ce dernier était avec moi à travers la culture de ma mère et de mon père ainsi qu'à travers les photos que me montrait mon père. Quand j'étais petit mes parents tenaient absolument à ce que je passe quatre mois dans l'année, en été, à Fès dans la famille. J'ai ainsi connu la vie de quartier, l'épicier du coin, les jeux ... je me suis construit une personnalité marocaine, j'ai appris à parler l'arabe que je parle maintenant.* »

Mais la connaissance qu'il a du Maroc lui vient surtout de sa famille, celle de l'Italie ou celle de Fès. Il parle l'arabe mais beaucoup de subtilités lui font défaut. Il a ainsi opté pour l'image. Sa rétine enregistre tout, ainsi s'est-il dirigé vers le cinéma qu'il considère comme un langage capable de montrer plus que la parole toutes les différences mais surtout toutes les absurdités. Il observe la vie de ses parents et celles de son environnement et analyse ainsi les discours, les gestes et les faits.

Les préjugés à l'épreuve

- *Gaiwan*

Elias Moatamid essaie d'être universel dans son travail cinématographique. Quand j'ai vu un court métrage qu'il a réalisé sous le nom Gaiwan, la tasse traditionnelle chinoise pour infuser le thé, j'ai vu tout de suite la force du propos où l'on met deux cultures l'une en face de l'autre afin qu'elles se livrent l'une à l'autre pour dévoiler la stupidité des préjugés. Deux hommes, l'un oriental, un asiatique et l'autre occidental, d'origine européenne, se livrent chacun à un rite traditionnel dans un cimetière. Très peu de dialogue mais la force du silence et de l'image mettent l'accent sur chaque geste, chaque objet, pour marquer la différence mais pour dire que finalement pour la même chose on utilise des objets différents. Sur le plan spirituel, on s'adresse à la même chose mais avec un vocabulaire différent.

¹³ Toutes les citations, celles d'Elias ou des autres acteurs culturels marocains en Italie, ont été recueillies directement souvent en langue arabe avec un accent très italianisé. Certains parlent très peu le français mais je leur ai laissé le choix de s'exprimer dans la langue qu'ils préfèrent, même l'italien que je ne maîtrise pas, cela me permettait de reprendre à chaque fois les propos pour le nuancer.

- *Talien*

C'est l'interrogation en direction de cette différence que Moatamid allait encore entreprendre dans son premier long métrage, *Talien*. Il s'agit d'un voyage en compagnie de son père.

« *Mon père avait décidé de rentrer définitivement au Maroc pour travailler et s'installer de nouveau dans son pays natal.* » Pendant le voyage qui s'effectue dans une caravane, le père et le fils parlent de l'histoire familiale et de l'arrivée de Abdelouahab, le père, en Italie en début des années 1980. Le film est le point de vue du réalisateur sur l'immigration et sur la société italienne. L'arrivée de la famille en Italie et ce voyage de retour ne sont en fait que le prétexte pour interroger les transformations de la société italienne et son point de vue sur l'immigration. Le film en soi est un regard qui intéresse plus les Italiens que les Marocains pour leur livrer une lecture de leur vie face à une autre encore plus secrète, celle des Marocains.

4. L'apport de la culture marocaine savante

Abdelmajid El Fargi, le passeur de la culture

Il a terminé ses études universitaires au Maroc avant de s'installer en Italie à Turin plus exactement. A. El Fargi a été journaliste au Maroc où il a travaillé surtout avec le journal *El Alam* aux côtés de Feu Mohamed Larbi Messari, haut cadre du Parti de l'Istiqlal et ancien ministre de la Communication dans le gouvernement de Abderrahmane Youssoufi. Son expérience dans le domaine de la communication lui a permis d'émigrer en Italie pour continuer ses études en art et audio-visuel et notamment le cinéma. A partir de la ville de Torino, où il réside, il collabore avec plusieurs journaux et médias en général sur les questions des communautés arabes et la communauté marocaine en particulier. Il rend cette communauté plus visible pour les Marocains du Maroc.

Par ailleurs El Fargi est cinéaste, plasticien et musicien. Il avait toujours eu une intense activité sur le plan culturel dans la ville de Témara où il est né et a vécu jusqu'à son départ pour l'Italie.

Il aborde la question de l'intégration dans un milieu culturel d'une manière toute particulière. Il considère qu'il n'a pas eu de difficultés car : « *la chance que j'ai eu c'est que l'Italie a le même profil que le Maroc surtout par sa géographie. C'est une 'île que traversent les routes des caravanes. Elle a ainsi acquis une pluralité dans les domaines culturels et notamment de la musique. Je vous donne un exemple, les Italiens du Nord appellent les sudistes des terreni, ce qui veut dire qu'ils appartiennent à la terre.* » El Fargi traduit *terreno* par 'Aroubi (عَرُوبِي), paysan, le mot utilisé au Maroc pour désigner ceux qui sont attachés à la terre. Ils sont aussi ceux qui ont des chants et des rythmes particuliers. Abdelmajid El Fargi croit détecter dans leurs rythmes des similitudes avec les musiques du Maroc. « *Dans la musique des sudistes il y a des rythmes qui me rappellent les rythmes de la Méditerranée, du Maroc et de l'Afrique du Nord.* »

Les rythmes du Sud italien sont méditerranéens. La *tarantella* par exemple, est comme *Ahwach* de chez nous, il y a une dimension populaire « *une amie qui*

m'a vu danser la tarentella a d'abord cru que j'étais italien avant que je ne lui explique que cela ressemblait beaucoup à notre musique. En fait c'est l'esprit de la fête qui se ressemble, et c'est cela qui traverse la Méditerranée. » Des chants et des danses inspirés du soufis Andalou Marocain Ibn 'Arabi, sont souvent à la base de ses créations musicales. Il insiste sur l'interculturalité et sur la capacité de la culture italienne à s'ouvrir sur les autres formes d'expression méditerranéennes ainsi que d'autres cultures. Il considère que c'est à ceux qui sont venus s'installer en Italie de montrer l'apport de leur culture et de participer à faire tomber les barrières des préjugés.

C'est ainsi que dans son film en 2015 il a imaginé une performance où interviennent, des Congolais, de Équatoriens, des Italiens, une manière de protester contre le racisme de certains milieux dans le pays. Contre le racisme, l'interculturel, peut beaucoup car la culture n'est pas raciste, mais ce sont les individus qui l'instrumentalisent dans ce sens, affirme-t-il. Il faut prendre de la distance pour évaluer le racisme, sans en faire un problème croit-il. Réfléchir sur le racisme et sur l'autre. C'est ainsi que son rôle de passeur de culture prend un sens.

« C'est très noble que d'être un passeur, que de faciliter, plus que des contacts, la connaissance et le savoir venus de deux cultures différentes. Le tourisme est un passage superficiel. Quand on lit les poètes ou les romanciers d'un peuple étranger, on se nourrit et on peut mieux définir ce peuple que par la simple lecture d'un guide touristique ». (Tahar Benjelloun, 2007).

Par ailleurs il déplore le manque d'intérêt qu'ont les Marocains du Maroc pour la culture italienne. Il considère qu'elle est concurrencée par la culture espagnole. *« Dans nos médias on donne de la place à la culture ibérique et rien du tout à la culture italienne alors que nous somme aujourd'hui plus d'un demi-million. »*

L'immigration est un problème qu'il a vécu très tôt dans sa vie. Son père travaillait en Lybie et il correspondait avec lui à travers des enregistrements audios à l'époque des mini cassettes magnétiques. Ce lien avec le lointain, l'étranger et le nostalgique a fini par former sa personnalité. Il revient sur les traces de l'immigration marocaine en Italie, depuis les célèbres marchands ambulants qui vendaient les tapis et qui venaient en Italie de Mars à septembre. On les appelait *« vo Campra »*, qui est en fait *voi camprare* ; veux-tu acheter en langue italienne. Les vendeurs de tapis ont, apparemment, déplacé leur activité au Portugal. Travailler sur les tapis leur origine et ils sont réellement partis au Portugal ?

5. La recherche de l'universalité avec des éléments marocains

D'autres jeunes pétris dans la culture italienne, s'efforcent de construire une personnalité transculturelle qui traverse les cultures, les nationalités et les espaces.

Anas Ould Alla, la musique d'aujourd'hui transcende les cultures

Né au Maroc, il y a fait ses études primaires et secondaires. Après avoir obtenu le baccalauréat il rejoint son père en Italie pour poursuivre ses études en ingénierie. Mais il comprend vite que sa vocation n'était point là où la société l'a orienté. Il se dirige vers la musique. Mais cette fois en tant que métier et carrière et non pas en tant que simple activité de distraction. Or sa situation de fils d'immigré ne lui facilite pas la tâche. Pour creuser son propre sillon et construire sa carrière, il lui

a fallu en même temps lutter contre les images préconçues à propos des étrangers. Jeune d'origine marocaine, il se voyait souvent enfermé dans la case de la musique ethnique ou encore des problématiques ayant trait à la religion, à l'immigration ou aux traditions nord africaines. Mais Anas veut faire de la musique universelle. Il écrit en Anglais et veut que la musique soit de niveau international. Ceci ne lui fait pas oublier sa culture d'origine, il parle l'arabe, il le lit et il l'écrit ; il parle même le français et il l'écrit. Mais il a envie et veut se donner la liberté d'accéder à l'universalité et à s'adresser à un large public à travers une langue, l'anglais, qui ne l'enferme pas dans une image identitaire réduite. Il ne veut pas s'adresser uniquement à sa communauté d'origine ou celle de son adoption, il veut attirer l'écoute de toutes les sociétés au niveau planétaire.

Quant à son acquis de la culture marocaine, Anas Ould Alla considère qu'il le porte en lui et qu'il n'a pas besoin de le brandir à chaque fois, car sa sensibilité musicale s'est formée d'abord dans son pays natal. Les vibrations de son corps, de ses rêves et de son imaginaire sont formés au Maroc.

Mohammed Amine Bour, la poésie contre la tourmente de l'identité

À l'âge de 11 ans, il a pris la décision courageuse de partir rejoindre son père en Italie, laissant sa mère et sa famille au Maroc. Mohammed Amine semble avoir bien entamé sa carrière, il a déjà été invité à de nombreux événements littéraires en Italie, notamment à Milan et à Brescia, où il ne cesse d'aborder la question de la crise d'identité des jeunes de la deuxième génération des Marocains de l'extérieur. Il a récemment été invité à lire ses poèmes à la Foire du livre de Turin, où il avait déjà participé en 2017. Aujourd'hui, Amine a 25 ans, et donne l'impression, par la force de son verbe qu'il en a le double.

Devant une expérience de cette force on est toujours tenté de savoir quels sont les événements de son enfance, de son adolescence ou de sa vie tout court, qui l'ont marqué et fait qu'il s'oriente vers l'écriture.

Il insiste sur le décès de sa grand-mère en 2012 alors qu'il venait juste d'avoir 16 ans (Arrivé en Italie 2007 d'avoir 16 ans). Elle est morte à Casablanca alors qu'il était à Torino. Cela a eu un impact significatif sur sa vision du monde. *« J'ai appris la plus grande partie de ma relation avec les autres grâce à ma grand-mère. Après sa mort, je me suis engagé dans la voie spirituelle, trouvant refuge dans la religion de l'Islam. Plus tard, j'ai découvert le monde de la philosophie et de la littérature, ce qui me permet constamment de réaliser et de rechercher des solutions mystiques et spirituelles. Ce qui peut paraître paradoxal, car je suis d'abord scientifique, j'ai toujours admiré le monde de la logique, des mathématiques et de la physique. »*

Il était d'abord étudiant à l'École polytechnique de Turin avant de tourner la page scientifique et se diriger vers des études littéraires. C'est un changement important et une décision souvent difficile à prendre. Il a toujours été attiré par le monde de la recherche scientifique. Il voulait se spécialiser dans les nanotechnologies. Mais apparemment sa passion pour l'expression littéraire l'a emporté en fin de parcours.

« Mais ce qui m'a le plus poussé, vers la littérature, je crois, c'est le désir d'exprimer par des mots ce que je ressens et ce que je pense. Le fait de ne pas

avoir de langue maternelle capable de me permettre d'exprimer pleinement ce que j'ai à l'intérieur m'a conduit à étudier l'italien, une langue qui me semble la mieux adaptée pour incarner ma pensée. » déclare-t-il.

Parlez-nous de votre poème. Vous avez été appelé à lire vos écrits dans de multiples manifestations. Votre poème parle aux gens. Que voulez-vous exprimer à travers vos poèmes?

À travers ses poèmes, il semble essayer non seulement d'exprimer ce qu'il pense et ce qu'il ressent, mais aussi de reprendre aussi bien les poètes de la culture occidentale que les poètes arabes à qui il se sent appartenir. Les poètes et écrivains qui ont influencé l'humanité à travers l'histoire. « *Pour cela, comme le dit Borges, « les autres se vantent des lignes qu'ils ont écrites, moi, je suis fier de ce que j'ai lu ».* Le fait que mes poèmes soient accueillis par ceux qui les écoutent, prouve la puissance de la parole est capable de raisonner dans les cœurs des autres. Si à un moment donné je trouvais satisfaction dans des formules mathématiques pour décrire le monde, maintenant je crois que les mots, et la poésie en particulier, sont le meilleur moyen de parler aux autres, de se confronter à eux et de se consoler. »

En parlant de consolation il indique une histoire personnelle, celle d'un jeune homme qui, enfant, s'est jeté dans l'océan d'une autre culture dont il ne maîtrisait que très peu les mécanismes. Quelle relation tout peut-il avoir avec son histoire personnelle?

Il est sûr que son histoire est aussi celle des gens qui l'ont vécue avec lui. Le poète, a, selon Mohammed Amine Bour, pour tâche d'observer la réalité qui l'entoure, en se faisant l'interprète des tourments de ceux qui n'ont pas les moyens d'exprimer leur douleur et leur souffrance. Donner une voix aux émotions des autres, à des joies et angoisses difficiles à nommer.

Ainsi son recueil de poésie qui a pour titre *Zahra ou la nostalgie*, Zhara est bien sa grand'mère, mais à travers elle c'est tout Casablanca et tout le Maroc qui s'invite dans cette belle poésie, dont voici un extrait :

*J'ai marché au bord de la vie
Je cherche tes yeux à l'aube
J'ai nagé dans l'impureté d'un mot
Pour chuchoter l'amour auquel tu ne crois pas
J'ai déchiré le ciel bleu, aspirant à toi
Et ne te trouvant pas, j'ai perdu la direction
Ainsi j'ai perdu l'aube dans tes yeux.*

Les poèmes où j'utilise le matériel de la mémoire, ma mémoire d'enfance sans narration sont écrits la nuit. J'utilise des images sonores, olfactives, visuelles, de ma ville natale Casablanca.

*Sur la terrasse étendue de lumière d'été
vêtements et serviettes ralentissent les heures
Danses ou lamentations, paroles ou prières
toi et les voisines, chats errants et fenêtres
ici la vie est secouée
par un vent que l'on ne voit pas
La stase est secouée par la voix*

*d'un vendeur de poisson ambulancier
à midi, les heures ralenties
dans notre petit quartier
ici j'oublie la frontière
qui m'a coupé le cœur en deux*

En guise de conclusion : La force de la mémoire

La mémoire ne disparaît jamais, il n'y a pas d'amnésie en matière de culture. Le retour de la mémoire, *l'anamnèse* est une action inconsciente, elle ne dépend pas de la volonté de l'individu. Surtout quand il s'agit d'une pratique qui interpelle les sens tel que l'art. Le lieu de la naissance, ou le legs parental même quand il n'est pas clair ou conscient ... il se déploie sous des formes différentes quand le moment de la création se présente. Ces jeunes, et bien entendu ceux qui n'ont pas eu la chance d'avoir une voix pour nous faire parvenir leurs points de vues, portent en eux un Maroc qu'ils ont façonné à leur mesure mais qui trouve des liens avec le Maroc des autres jeunes qui partagent avec eux la vie dans un pays comme l'Italie. Aujourd'hui la communauté marocaine en Italie semble encore silencieuse. On parle beaucoup du marocchino, mais on lui donne rarement la parole. Ce sont là les germes d'une fronde culturelle qui se prépare. Les jeunes créateurs que nous présentons seront à coup sûr les portes-paroles de cette culture de demain.¹⁴

Références bibliographiques

- Manço A., (2006), « Jeunes issus de l'immigration en Europe : comment faire de l'école un instrument de mobilité sociale et d'acquisition de compétences interculturelles ? », in *Quelle cohésion sociale dans une Europe multiculturelle ? Concepts, états des lieux et développements*, op.cit. p.178
- Facchi A., « Citoyenneté, égalité et droits sociaux dans une société plurielle », in *Quelle cohésion sociale dans une Europe multiculturelle ? Concepts, états des lieux et développements*, édition du Conseil de l'Europe, Octobre 2006, p.109
- Caruso I. et Greco S. (2018), « Les Marocains d'Italie, entre coopération et développement », in *Les Marocains de l'extérieur 2017*, sous la Direction de Mohamed Berriane p.415 et sq.
- El Aroussi M., (2018), « Les expressions artistiques des Marocains de l'extérieur, la reconstitution d'une nouvelle identité », *Les Marocains de l'extérieur 2017*, sous la Direction de Mohamed Berriane, Fondation Hassan II, pour les Marocains de l'extérieur, Rabat 2018, p.211 et sq.
- Barro S., Raimondi G., Alberizzi F. et Sacco V., (2002), « L'immigration marocaine en Lombardie », in *Le Migrant marocain en Italie*, Exodus Edition, Milan, Italie, non daté p.281
- Benjelloun T. (2007), « Entretien avec Jean François Clément », Horizons Maghrébins

¹⁴ D'autres noms sont à signaler et plus particulièrement des journalistes. On signale Karima Moual journaliste et réalisatrice de documentaires pour la télévision italienne. Elle participe activement aux débats télévisuels sur les problèmes de l'intégration des communautés d'origine étrangère et notamment les marocains.

Chapitre 11

Déchiré entre le Maroc et Israël

Un voyage personnel et intellectuel

André Levy¹

1. Souvenirs perplexes

Pendant toute ma vie, jusqu'à ce jour, le Maroc a occupé une grande place dans mon imagination et mes pensées. Malheureusement, je ne me rappelle pas des cinq premières années de ma vie à Casablanca ; ou, plus précisément, je crois que je n'ai vraiment aucun souvenir de cette phase de ma vie. En vérité, je ne suis pas sûr de la crédibilité de mes souvenirs, ou de leur absence. Mes réminiscences intimes sont une réserve désordonnée de souvenirs fragmentés ; leur statut n'est pas clair : ces souvenirs sont-ils des événements réels ? Ou bien, des récits qui ont gagné au fil du temps une stature d'événements réels, effectifs, dont j'ai vraiment été témoin ? En effet, le souvenir du Maroc a toujours été une sorte de nuage informe, changeant d'état à travers le temps et modifiant celui-ci en fonction des expériences que j'ai vécues en Israël.

Certes, plus que toute autre personne, ce sont mes parents qui se sont efforcés de nourrir nos souvenirs du Maroc. Pourtant, pour un adolescent vaniteux comme moi, leurs histoires étaient considérées comme des munitions futiles puisque j'y voyais une tentative de préserver un passé trop reluisant et, en même temps, de servir d'outil critique contre le présent israélien. En effet, au cours de mes deux ou trois premières décennies en Israël, ces arguments n'ont pas pu être efficaces contre la pression de la réalité israélienne agressive, dirigée par le système d'éducation nationale. L'échec immanent de mes parents a fait que je ne croyais pas à leurs histoires sur le Maroc ni pendant mon enfance ni plus tard au cours de mon adolescence.

Bien sûr, mes parents n'étaient pas la seule source de souvenirs marocains. Les habitants de la Rue Eilat dans la ville portuaire d'Ashdod, où mes parents ont vécu jusqu'à leur mort, étaient une source abondante d'histoires sur le Maroc. Après tout, la plupart des familles de notre rue faisaient partie de la première génération des migrants marocains. Quand j'étais jeune, j'avais l'habitude de compter le nombre de Marocains vivant dans cette rue. Et ils étaient nombreux. Par exemple, il y avait 16 appartements dans l'immeuble où nous habitons. Tous les occupants de ces appartements étaient d'origine marocaine, à l'exception de deux familles qui avaient émigré d'Inde et d'Alger. En estimant prudemment que chaque appartement comptait en moyenne 10 personnes (nous, qui étions considérés comme une petite famille, étions six personnes), il devait y avoir 140 résidents. Cela signifie que dans la seule Rue d'Eilat, il y avait plus de 2500 Marocains qui ont tous participé sans trop le savoir à la construction d'une réalité marocaine dans mon esprit.

¹Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf.

En effet, dans l'Ashdod du début des années 1960, la présence d'un « marocanisme » imaginé a dominé la rue. Les langues utilisées par la plupart des résidents étaient un mélange de darija, de français et d'hébreu, aux côtés de l'espagnol et de la haketia². Le rythme du temps, qu'il s'agisse d'un cycle hebdomadaire ou annuel, semblait poursuivre celui de l'endroit que les Israéliens d'origine marocaine ont laissé derrière eux. Dans divers cas, cette époque marocaine a compensé l'arrachement aux espaces marocains. Mais, au fil du temps, l'époque marocaine a été balayée par la présence israélienne. Et l'hébreu a pris le dessus sur les langues marocaines. Les artisans, qui au départ continuaient leurs travaux d'artisanat du Maroc ont progressivement disparu du paysage. Le rémouleur a cessé d'appeler les femmes pour aiguiser les ciseaux, les tondeuses ou les couteaux. De même, le mendiant, qui allait de porte en porte tous les vendredis après-midi pour demander des dons en échange de bénédictions mystiques, a disparu aussi. L'époque du cardeur a également disparu au fil des ans. Je me souviens qu'à l'approche de chaque fête de Pessah, il s'asseyait à l'extérieur sur le sol, recevait de la literie usée et, à l'aide de longues et fines barres de fer, il démêlait, nettoyait et mélangeait leurs fibres de laine afin que les matelas et les oreillers soient à nouveau bien moelleux. Enfant, j'étais fasciné par la façon dont il agitait habilement la paire de barres dans l'air, brisant la laine qui avait été compressée au cours de l'année ; les petits morceaux de laine ressemblaient à des flocons de neige atterrissant doucement sur le drap qu'il étendait sur le sol. Quand il avait fini de carder, il utilisait une aiguille épaisse et courbée pour recoudre les matelas et les oreillers. Le boucher au bout de la rue Eilat qui s'était spécialisé dans la farce juteuse de *merguez* marocains a disparu lui aussi. De plus, dans un immeuble adjacent au nôtre, vivait un homme qui préparait dans sa petite cuisine des gourmandises sucrées, souvent à base de nougat et de noix de coco. Il poussait dans la rue son petit chariot rempli de ses sucreries, vendant sa marchandise aux enfants jouant dehors. En plus de ses clients aléatoires dans la rue, il fournissait des biscuits pour les occasions festives, surtout pour ceux qui cherchaient à s'accrocher aux saveurs sucrées délaissées au Maroc. On avait surtout besoin de lui pour les gâteaux de *bar-mitsva* et la glorieuse *pièce montée* d'un mariage. Enfant, cette fabuleuse pièce montée semblait s'élever à des hauteurs presque impossibles. Pendant la Mimouna, ce *boulangier* doué était particulièrement occupé.

En général, les préparations avant et pendant les vacances tentaient de maintenir un sentiment de « marocanité ». Cela était particulièrement vrai pour le mois de Tishrei pendant lequel on célébrait les fêtes de Rosh Ha-Shana, Kippour et Sukkot, et durant lequel se tenait la prière musicale à la synagogue. La fête de la Mimouna, qui mérite un chapitre à part, marquait le point culminant des célébrations marocaines ; bien avant qu'elle ne devienne un événement public et centralisé.

Hélas ! La plupart de ces personnages fascinants qui étaient tributaires de la durée de l'époque marocaine ont cessé d'exister à la fin de celle-ci.

² Dialecte judéo-espagnol parlé par les Juifs séfarades installés au Maroc à la suite de l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492.

2. Il n'existe pas qu'un seul Maroc

En effet, dans mon enfance, la présence du Maroc m'a englouti : les goûts, les couleurs, les images, les sons, les voix et le rythme de la vie. Pourtant, le Maroc n'a jamais été une entité imaginée claire, ou harmonieuse. Une observation sobre des manifestations de la « marocanité » en Israël a révélé des fissures et des crevasses entre les différents groupes sociaux marocains, doté chacun de son propre Maroc unique. Ces différents Maroc-s se sont parfois heurtés, et d'autres fois ont pris des chemins différents.

Cela est devenu évident dès le début de notre nouvelle vie en Israël. C'était pendant les premiers jours de notre installation dans la Rue Eilat. Mon père avait choisi de fréquenter, les week-ends, la synagogue sépharade voisine ; elle se trouvait à une minute de marche de notre maison. Notez que mon père ne fréquentait pas les synagogues lorsqu'il était au Maroc. Au grand dam de sa mère, il menait une vie laïque à Casablanca. Mais en Israël, mon père insistait non seulement pour aller à la synagogue pendant les jours fériés et en fin de chaque semaine, mais aussi pour que je me joigne à lui. Lors de l'un des premiers offices du samedi, le chantre a annoncé au public que « c'est une synagogue sépharade et que les prières seront conformes aux coutumes espagnoles ». Sur le chemin du retour, mon père m'a informé, tout en rouspétant, que nous ne visiterions plus jamais cette synagogue, me disant « Ils ne veulent pas de nous ici ». Enfant, je ne comprenais pas la signification de l'événement, car le chantre semblait dire ce qui était évident. Je ne comprenais pas la politique de ségrégation. Le chantre demandait à quiconque qui n'était pas habitué à la prière selon la manière traditionnelle espagnole de s'abstenir de fréquenter la synagogue ou de garder le silence comme un figurant ou un *kibitzer*.³ C'était une demande impossible à suivre, car les Marocains sont encouragés à participer activement au service, et cela inclut les commentaires, les remarques critiques sur la prononciation, etc. Bien qu'il soit né à Marrakech, mon père a trouvé une synagogue Meknassi qui répondait à ses besoins.

Le cas de la synagogue illustre bien à quel point le « Maroc » n'était pas monolithique en Israël ; il était plein de fissures. Ces fissures sont devenues plus visibles avec la migration ; les Juifs ont émigré de tous les coins du Maroc, chaque communauté ayant ses propres notions de « marocanité », pour se retrouver réunis dans la petite rue d'Eilat. En effet, étant enfant, j'ai été exposé à des divergences significatives entre les différents voisins marocains. Il suffisait d'entendre les différences linguistiques : le voisin du dessus parlait arabe-marocain et espagnol, mais pas français. Une autre voisine ne parlait ni français ni arabe marocain. Elle comprenait le Tashelhit et avait beaucoup de mal à parler en hébreu. Pour nous, les enfants, mes parents parlaient français, mais, entre eux, ils parlaient en darija. A mon arrivée en Israël, je ne parlais que le français, mais au fil des années en Israël, j'ai absorbé deux langues simultanément : L'hébreu et la darija ; j'ai appris la première à l'école et la seconde dans le quartier. Mon incapacité à parler la darija faisait de moi une cible de moqueries ; ma darija était un étrange mélange de différents dialectes familiers : Souiri, Marrakechi, Meknassi, Bidaoui, Fassi, etc. Certes, j'ignorais les différences entre les différents dialectes.

³ En Yiddish, le mot *kibitzer* signifie un spectateur, qui généralement offre des conseils ou des commentaires souvent indésirables.

Ma grand-mère paternelle, qui parlait la darija marrakchi, se moquait de mes efforts quand je parlais avec elle. En revanche, ma mère était fière de cette ignorance : « André ne connaît pas l'arabe, il ne parle que le français ! » annonçait-elle fièrement.

Comme beaucoup de citoyens juifs au Maroc, les juifs s'identifiaient à la culture française. D'ailleurs, mon prénom résume bien cette approche.

Ce Maroc fracturé a été soumis à des pressions par des sources extérieures. L'école, qui était régie par ce qui était défini comme un programme « israélien » (c'est-à-dire ashkénaze), est devenue un outil efficace pour effacer la pertinence du Maroc. L'histoire des Juifs des pays de la région MENA, y compris le Maroc, a été réduite au silence. L'histoire juive n'existait qu'en Europe et en Amérique du Nord, tout comme la poésie, la philosophie, l'art, etc. Le silence n'est qu'une partie de l'oppression des Juifs des pays de la région MENA. Même le judaïsme, qui était présenté comme une catégorie générale, était ashkénaze. Les fêtes ashkénazes étaient célébrées comme des fêtes juives, rendant les traditions de ma famille insignifiantes, voire même fausses. Par exemple, à l'école, on nous enseignait des coutumes de vacances qui étaient étrangères à mes parents, comme l'échange de cadeaux à Pourim, ou le fait de manger « *les Oreilles de Haman* » (*Hamantash* en Yiddish) lors de cette même fête. Le *Ngula* (petit pain fait maison, avec un œuf dur au milieu), que nous avons l'habitude de manger à Pourim était appelé par nous « *l'Oeil de Haman* » ; le *Ngula* a perdu son statut indépendant pour devenir une note de bas de page des *Oreilles de Haman* ashkénaze. Ainsi, l'autorité des enseignants à l'école a sapé les connaissances de mes parents sur les fêtes juives. Le doute grandissait en moi, enfant, quant à la connaissance du judaïsme de mes parents car, comme je l'ai dit, mes parents étaient influencés par la notion de « laïcité » dans le cadre de leur « francisation » au Maroc. Nous fêtions Noël à la maison avec toutes ses caractéristiques : Sapin de Noël, cadeaux pour tous les membres de la famille, etc. Pas étonnant que je croyais que mes parents ne connaissaient pas grand-chose aux fêtes juives. La structure ethniquement hiérarchisée de l'école a amplifié l'exclusion des représentations marocaines : il ne m'a pas été difficile de remarquer qu'à part le directeur de l'école, les enseignants étaient ashkénazes. Seul le concierge était marocain.

La hiérarchie symbolique ashkénaze est apparue très clairement lorsque j'étais en quatrième ou cinquième année. Durant l'une des récréations de mes premiers jours à l'école, mon enseignante principale m'a dit : « Je ne me sens pas à l'aise avec votre nom. J'ai du mal à le prononcer. Il faut que tu le changes. Que penses-tu du nom Abraham ? » J'ai ressenti de la rage et de l'impuissance. Cependant, je n'ai pas osé la confronter. Je me souviens m'être demandé pourquoi elle ne demandait pas à mes camarades de classe qui avaient émigré de Roumanie ou de Pologne de changer leurs prénoms également. J'ai compris qu'elle ne me demandait pas mon consentement et que je devais accepter sa « suggestion ». Rapidement, « Abraham » est devenu mon nom à l'école tandis que dans la Rue d'Eilat, je suis resté André. Ma consolation était que je savais que je trouverais un moment pour retrouver le nom qui m'avait été donné par mes parents. Cela s'est produit lorsque je suis passé au lycée. J'ai insisté pour que je réapparaisse en tant qu'André dans les registres.

3. Études et formations

Ma détermination à m'engager dans une voie académique n'était pas évidente ni claire pour moi ; rien n'indiquait que je deviendrais un universitaire. J'étais un si mauvais élève à l'école, au point que j'ai dû repasser la classe de la 10ème année. J'ai commencé mes études universitaires en sociologie et en anthropologie. J'ai choisi ces disciplines principalement parce que c'était la seule option disponible pour moi. Les deux premières années ne laissaient pas présager un avenir radieux. En tant qu'étudiant d'un système éducatif pauvre et peu sophistiqué à Ashdod, je n'ai pas acquis les compétences d'apprentissage fondamentales. Heureusement, au cours de ma troisième année, j'ai suivi deux cours d'anthropologie qui ont changé ma vie. Le premier cours, donné par le Dr. Yoram Bilu, portait sur l'ethnopsychiatrie, et le second, donné par le Dr. Harvey Goldberg, sur l'anthropologie des Juifs d'Afrique du Nord. Mon exposition à ces thèmes a eu un effet bouleversant. Le cours de Bilu portait (entre autres) sur les techniques thérapeutiques culturellement spécifiques des Juifs d'Afrique du Nord. Goldberg, quant à lui, offrait une large vision anthropologique et historique de l'étude des Juifs d'Afrique du Nord. Certes, je n'avais jamais été exposé à des connaissances académiques sur les Juifs d'Afrique du Nord avant ces cours. Le fait même de mener des recherches sur les Juifs marocains était une nouveauté rafraîchissante. Sans aucun outil analytique en main, l'anthropologie, en tant que discipline humaniste, semblait convenir à l'étude du Maroc ; les êtres humains étaient représentés de manière concrète et vivante. En suivant ces cours, je me suis intéressé aux relations étroitement liées entre l'anthropologie et les Juifs marocains. Cependant, les lentilles anthropologiques ont changé ma perception du Maroc et de ses Juifs en général, et de mon histoire en particulier. La recherche universitaire offrait un moyen intellectuel unique de renouer avec le Maroc que mes parents ont quitté il y a quelques décennies. Malheureusement, la perspective intellectuelle a intégré un échec à se reconnecter au Maroc. La recherche, par exemple, même dans sa manifestation la plus intime (surtout les méthodes telles que l'observation participante en anthropologie, ou le travail de terrain), a, ipso facto, produit une distance au lieu de contribuer à la réduire.

Cependant, le gouffre entre le Maroc et moi n'était pas seulement le résultat de l'émigration. Il est apparu même bien avant et il ne fut pas seulement le résultat des dures politiques sociales des institutions israéliennes absorbantes. Je fais référence ici à la prise de contrôle du Maroc par le Protectorat français. En fait, l'influence française, qui a pris une forme formelle (« protectorat ») en 1912, mais qui a commencé plus tôt, a entraîné une distanciation croissante entre Juifs et Musulmans au Maroc. Pour de nombreuses raisons, les Juifs ont choisi de s'allier à la France.

Voici, par exemple, ce qu'a écrit Carlos de Nasri dans un texte pseudo-ethnographique sur ce dont il était témoin :

« Les juifs des différentes générations sortent du Mellah sous vos yeux. Voici l'ancienne génération. Il a une longue barbe, une *jellaba* foncée, et une *kippa* sur la tête. Et sa conduite révèle une humiliation fière, c'est l'humiliation majestueuse des sages ».

Simultanément, il parle de votre génération : celle qui célèbre la culture occidentale :

« Voici la nouvelle génération. Elle porte le fardeau de l'existentialisme du (vingtième) siècle, dans un style conçu par Marlon Brando. Leurs chaussures brillantes claquent alors qu'ils se promènent dans les rues de Gomorrhe. Cette génération aspire à être à l'avant-garde du progrès, même si elle se trouve à la croisée du snobisme ».

4. Les Israélites marocains au temps des choix (1958)

Certes, la transition entre les générations décrite par de Nasri a commencé avant la période qu'il décrit. En effet, au début du vingtième siècle, les juifs ont commencé à abandonner les petits villages dans lesquels ils vivaient au profit des villes. A cette époque, les juifs représentaient entre 25 et 40% (selon les différents sondages) de la population urbaine, alors qu'ils ne comptaient qu'environ 100.000 personnes.

Contrairement à l'image commune (qui a été indirectement cultivée et entretenue par la sociologie et l'anthropologie israéliennes), les Juifs marocains ont été coupés de la vie dans le pays périphérique au moins 50 ans avant d'émigrer du Maroc au milieu du 20e siècle. Le processus d'urbanisation, dans lequel, comme mentionné ci-dessus, les Juifs étaient une composante importante, a été renforcé par l'influence croissante de la France. Beaucoup d'entre eux se sont empressés d'adhérer à la culture européenne que la France proposait, par le biais de mécanismes coloniaux tels que la bureaucratie menée en français, ou la mission civilisatrice proposée par les établissements d'enseignement (médiatisées par les Juifs de France).

En général, on peut dire que les Juifs se sont rapidement détachés des Musulmans et se sont empressés de se connecter à la mission culturelle française. Ils ont choisi l'éducation européenne. La tentation de rejoindre les Français était double : l'annulation de facto (mais pas de jure) de l'humiliant statut de *Dhimmi* et la tentation offerte par l'économie française moderne. Bien que le statut de *Dhimmi* n'ait pas été formellement annulé, les Juifs qui se rapprochaient des Français faisaient disparaître les signes de ce statut humiliant. Par exemple, à certaines époques, un juif n'était pas autorisé à porter une Djellaba de couleur. Avec la France, ils choisissaient de ne pas porter de Djellaba colorée mais plutôt des vêtements européens. La France offrait ainsi une voie qui contournait la supériorité musulmane. Même si la ruée vers les grandes villes a nécessité un lourd tribut (pauvreté, prostitution, etc.), ceci n'a pas découragé les juifs ; nombreux sont ceux qui ont rejoint la bureaucratie française. Avant même d'épouser ma mère, mon père a quitté Marrakech et s'est installé à Casablanca transformée à cette époque en une ville française moderne qui se développait à une vitesse vertigineuse. Il occupait un poste stable dans l'une des banques françaises. Cette intégration dans le système français a permis une sortie de l'intérieur du Mellah et même un éloignement des quartiers dans lesquels les Juifs se sont concentrés après leur départ (dans la *Rue des Anglais*, par exemple). Mes parents ont acheté une maison dans un petit quartier bourgeois de Casablanca, où vivaient surtout des chrétiens de différents pays (surtout de France, et d'Italie) et où il n'y avait aucun musulman.

Réalisant que la fin de la domination directe française est proche, le fossé avec les musulmans s'est aggravé ; les militants politiques musulmans, qui ont lutté pour l'indépendance du Maroc, considéraient les Juifs comme des traîtres aux objectifs nationaux. Il convient de noter qu'il y avait bien sûr des activistes juifs dans divers mouvements de résistance. Parmi les plus connus figurent Simon Levy et Abraham Serfaty, dont la vision d'un Maroc indépendant était en désaccord avec les principales tendances qui soutenaient la royauté. La crainte par les juifs de la réaction des musulmans n'était qu'une parmi plusieurs causes de leur départ du Maroc. L'inquiétude était également renforcée par l'infiltration des idées antisémites européennes qui s'infiltraient au Maroc dans l'ambiance du régime de Vichy.

Un autre facteur important fut la décision du roi Mohammed V que le Maroc serait musulman et arabe. A cet effet, deux minorités ont été marginalisées : les Amazighs et les Juifs. Il n'est pas surprenant que les Juifs ne se soient pas sentis les bienvenus dans leur patrie. Outre les facteurs d'incitation, il existait également un facteur d'attraction : le sionisme. Les militants sionistes ont travaillé sans relâche pour persuader les Juifs de quitter le Maroc. Même s'il existait des poches d'opposition juive à l'immigration en provenance du Maroc, une vision historique large indiquait que la décision de quitter le Maroc était prise.

Dans ces conditions, si à son apogée la communauté juive comptait environ un quart de million de personnes, aujourd'hui ce nombre ne dépasse pas 2 000 personnes au total, dont la plupart (environ 95%) sont concentrées à Casablanca.

Dans les premières années, la destination privilégiée des émigrés était Israël, où ils ont découvert une triste réalité. Dès leur arrivée en Israël, les Juifs marocains ont été ridiculisés, opprimés et marginalisés sur le plan économique, politique, géographique et culturel. Il existe de nombreuses études sur la dure réalité que les Marocains ont rencontrée en Israël ; j'y ai fait allusion. Pourtant, il est important pour moi de souligner ici un autre point ; les Marocains israéliens ont vécu avec une connaissance claire et inébranlable que leur retour au Maroc était impossible. La politique publique du Maroc pendant la majeure partie du 20ème siècle, qui s'est identifiée à la cause palestinienne, a bloqué toute possibilité de retour. Tout ce qui restait aux Israéliens marocains était leurs souvenirs, et ceux-ci, malheureusement, ont subi un processus d'érosion lent, mais régulier et imparable.

5. Le retour au Maroc

Le tournant dans ce processus frustrant d'amnésie a été l'annonce d'Hassan II qui a appelé tous ses fils de la diaspora à rentrer chez eux, c'est-à-dire au Maroc.

Son appel a été accueilli avec un grand enthousiasme, ce qui a surpris les Israéliens ashkénazes. Les Marocains ont commencé à revenir visiter les quartiers de leur enfance et les *Tsadikim*⁴, d'abord en groupes organisés, puis à titre individuel. On estime qu'environ 40.000 Israéliens d'origine marocaine se rendent au Maroc chaque année. S'il n'y avait pas l'épidémie du COVID-19, les Accords d'Abraham auraient probablement triplé et le tourisme en provenance d'Israël aurait augmenté.

⁴ Tradition de pèlerinage sur les tombes des *tsadikim* (les Justes) en particulier le jour anniversaire de leur mort (*hiloula ou yartzeit*).

Les premiers voyages organisés au Maroc au début des années 1980 étaient caractérisés par un mélange de sentiment de transcendance et d'expériences banales. Lors d'un voyage auquel j'ai participé en tant qu'anthropologue-pèlerin vers ma patrie, les gens se comportaient comme s'ils participaient à une expérience mythique. L'itinéraire des premiers voyages - un départ d'Israël, un voyage via l'Espagne (pour obtenir le visa) vers Gibraltar, et l'entrée au Maroc - semblait résumer de grands événements historiques et des mythologies fondatrices.

Le voyage d'Espagne le long de la Costa del Sol, vers Gibraltar, semblait incarner l'expulsion des Juifs d'Espagne en 1492. L'entrée au Maroc était considérée, dans une sorte de renversement symbolique, comme « l'Alyah (migration) vers Israël ». Les associations des passagers étaient hautement émotionnelles, et les émotions étaient intenses. Un passager, lorsqu'il a posé le pied sur le sol marocain, a ramassé une motte de terre et l'a embrassée, comme l'ont fait les pèlerins dans la Terre d'Israël pendant des siècles.

La rencontre concrète avec le Maroc a cependant été décevante. Les souvenirs ne correspondaient pas à la réalité qu'ils rencontraient en tant que touristes. Une partie de cette déception était liée au fait que plus l'oppression des Marocains d'Israël se renforçait, plus le Maroc imaginé devenait utopique. Ce Maroc utopique a été démoli face à ses manifestations *concrètes*. Une expression de ceci était claire quand quelqu'un a dit ironiquement qu'il se souvenait qu'étant un jeune garçon, un troupeau de vaches pouvait galoper à travers le *souk*, « et aujourd'hui une vache peut marcher à travers la rue principale du marché ! » Il n'était pas le seul à devoir confronter le Maroc du souvenir à celui que les touristes rencontrent. Dans la mémoire de beaucoup, le Maroc était urbain, juif et français ; il manquait de musulmans. Ils se sont donc souvenus qu'ils avaient quitté les villes européennes, peuplées de chrétiens. « Combien d'Arabes y a-t-il ici ! » a dit un des passagers avec un grand étonnement. Puis, il a repris ses esprits et a ajouté tout en souriant : « Pourquoi ? Qu'est-ce que je m'attendais à trouver ici, des Chinois ?! » Malgré cette lueur d'esprit, les passagers étaient déçus que les musulmans ne se souviennent pas du passé juif marocain. Ils ont été surpris de constater que beaucoup n'avaient jamais rencontré de juif.

La déception était inévitable dans ce voyage. Bien qu'il ait offert un retour dans l'espace, ce voyage ne pouvait offrir un retour dans le temps. L'illusion que le retour dans l'espace compensera le temps passé a été brisée à plusieurs reprises pendant le déroulement du voyage.

Cette désillusion a été vécue de la manière la plus banale qui soit. Par exemple, les passagers ont essayé de marchander les prix au marché comme si le temps ne s'était pas écoulé ; la déception était grande lorsqu'ils réalisaient que les prix qu'ils avaient payés étaient encore plus élevés que ceux payés par les touristes européens. La désillusion était difficile, frustrante, et rendait impossible le fait de se détacher du Maroc. Cependant, cette même incapacité à tourner la page a incité les voyageurs à revisiter le Maroc encore et encore. Beaucoup espéraient que le prochain voyage compenserait l'échec du retour intime vers leur patrie, le Maroc.

La rencontre avec les Juifs qui ont choisi de rester au Maroc était également saturée de tampons et de lacunes. Symboliquement, ces Juifs constituaient une ressource précieuse pour les voyageurs. Ces Juifs avaient la charge d'être les

porteurs d'une biographie alternative. Ils étaient ostensiblement la réponse à une question à laquelle il était impossible de répondre autrement : « Que se serait-il passé si nous (ou nos parents) n'avions pas quitté le Maroc ? »

Par conséquent, les Juifs du Maroc se sont vu attribuer le rôle de représenter la biographie alternative des Israéliens. Cependant, les Juifs ont refusé d'assumer ce rôle, en rejetant la présentation de soi des voyageurs. Ils ont rappelé à plusieurs reprises le passé minable des voyageurs. Alors que les voyageurs se vantaient de leur supériorité économique (comme le font souvent les touristes) dans le présent, les Juifs ont souligné à maintes reprises leur passé de villageois à faible revenu. Cette dynamique, bien sûr, a suscité des tensions, dans lesquelles les voyageurs, pour leur part, ont contesté le caractère sensible de la décision des Juifs de rester au Maroc : « Pour quelques sous qu'ils gagnent au Maroc, ils s'humilient ! »

6. Et maintenant ?

Même si le poids des Juifs au Maroc est devenu démographiquement insignifiant, leur place symbolique reste solide. Ce fait a de nombreuses manifestations dans la sphère publique marocaine. En juillet 2011, les programmes scolaires marocains ont intégré l'étude de l'histoire juive du Maroc. Il en va de même pour les mellahs juifs des villes impériales qui ont été réhabilités. Le mellah de Marrakech, par exemple, a achevé sa rénovation. Dans le cadre de cette rénovation, les rues du mellah, dont les noms avaient été convertis en arabe après l'émigration des Juifs, ont retrouvé leurs anciens noms hébreux. L'émergence ou la reconnaissance de l'importance des Juifs dans l'histoire du Maroc n'est pas seulement le résultat d'une activité officielle. Des activistes sociaux et culturels cherchent également à restaurer le patrimoine et la présence des Juifs au Maroc. Par exemple, Kamal Hashkar, un réalisateur estimé, a produit deux films qui célèbrent les relations intimes entre Juifs et Musulmans au Maroc, y compris les Juifs qui ont émigré de ce pays vers Israël. Le Maroc est inondé d'expositions, d'écrits d'histoire populaire, de revues de presse, de films, et même de touristes, qui tous ensemble soulignent la place vitale des Juifs au Maroc. L'Association Mimouna est très active pour rappeler aux Marocains la place historique et culturelle du Juif. Lors de ma dernière visite à Rabat, à l'été 2011, j'ai été submergé par les médias qui souhaitaient m'interviewer sur ces thèmes. En somme, il semble que le juif absent soit très présent au Maroc.

Au fil du temps, je me trouve étroitement lié au Maroc. Je me suis donné beaucoup de mal pour obtenir la citoyenneté et le passeport marocain, ce qui me permet de séjourner pendant de longues périodes au Maroc. Je vis au Maroc et je l'étudie. Ces activités sont destinées à compenser le fossé qui s'est creusé entre moi et le Maroc à la suite de l'émigration. Je ne peux pas réparer ce fossé, mais seulement changer le schéma des relations entre le Maroc et moi, alors que ma famille fait partie intégrante de ce voyage.

Si au début de mon voyage, qui n'aura jamais de fin, je pensais que j'étais unique dans la rencontre frustrante avec les fissures entre moi et mon passé marocain, alors plus j'ai appris sur le Maroc, plus j'ai découvert que cette expérience frustrante concerne une grande majorité des Juifs marocains. En outre, ces fragments et ces fissures existent également parmi les Juifs qui n'ont jamais quitté le pays, mais j'aurai besoin de consacrer un chapitre à part pour élaborer sur ce sujet.

Chapitre 12

Les Marocains et la construction des circulations euro-méditerranéennes de la mondialisation par le bas (1991-2020) et effets de la pandémie

Alain Tarrius

Introduction

L'histoire de la création d'un territoire des circulations commerciales souterraines à travers sept nations européennes méditerranéennes, que je vais présenter après trente-cinq années de recherches, ne s'écrit pas avec un « H » majuscule. Évidemment, elle prend une place mineure dans la grande Histoire de l'affirmation d'une nation. Mais le court intermède dont j'ai été témoin, de 1985 - et pour les Marocains plus précisément de 1991- à 2021, présente un fait majeur pour les sociétés européennes : *l'étranger, le migrant, est susceptible d'initiatives collectives transfrontalières* et, puisant dans ses ressources sociales, culturelles et économiques propres, dans l'antériorité migratoire de proches, peut échapper à l'injonction des « nations d'accueil » européennes de soumission à un parcours « du dehors au-dedans institutionnel » que l'on désigne en France comme *intégration*, voire *assimilation*. Un néologisme, côtoyant l'émigrant et l'immigrant, celui qui part versus celui qui arrive, apparaît depuis les années 90 : le transmigrant, nomade transfrontalier, avec de fait le statut étonnant « d'ici et de nombreux ailleurs », nations traversées au cours d'incessantes « tournées commerciales ». L'analyse de la présence de l'étranger doit inclure celui qui passe, et donc élargir le classique paradigme du binaire *dedans-dehors* au nouveau paradigme du ternaire *dedans-dehors-trans*. En quelque sorte accepter que l'étranger n'épouse pas les lois et usages de la nation qu'il traverse à de multiples reprises, et dont on ne sait si, quand, où il s'arrêtera.

C'est donc la brève histoire, des années 80 à nos jours, de la genèse d'un *peuple commerçant entre pauvres, nomade et euro-méditerranéen* que je vais relater. Façonné par des populations maghrébines, parmi lesquelles les Marocains occupent, depuis les années 1990, une place centrale. C'est, autrement dit, l'histoire à l'échelon euro-méditerranéen et populaire de « *l'émergence de territoires (...) 'informels' et leur connexion directe avec le système monde* », comme l'énonçait Mohamed Berriane en 2011 à propos du tourisme populaire au Maroc.

Un tel bouleversement du paradigme historique de l'étranger dans nos territoires européens ne pouvait se produire qu'à partir d'une gestation souterraine. Le parcours transfrontalier, assorti souvent d'un visa touristique, l'a permis : échappant à la tutelle de chaque nation par la brièveté de leur présence, ces passagers perçus comme sans danger puisque ne réclamant aucune place dans le système productif, dans les apprentissages culturels, dans les milieux sédentaires locaux, inventaient des *territoires des mobilités transnationales* (Tarrius, 1989,

1992, 1993), avec leurs étapes discrètes parmi leurs proches sédentarisés dans les villes et les campagnes. L'organisation politique des nations, basée sur de multiples frontières des sédentarités (communes, départements, régions, nations) ne s'est jamais sentie remise en question par ces formes d'échanges souterrains économiques abordables en termes de fluidités, de temporalités sans emprise territoriale. De telle sorte que de vastes parcours transeuropéens, d'originaux territoires de mobilités collectives, se sont affirmés dans les années 2000, caractérisés par des normes éthiques et des cooptations cosmopolites originales, illisibles, inconnues dans l'organisation administrative-territoriale des nations européennes.

Lire et décrire ces phénomènes demande une conjonction des approches, des conjugaisons *entre mobilités, identités, territoires* (Tarrus, 2000) que les socio-anthropologues proches des écoles allemandes de phénoménologie, représentées par Georg Simmel (1901) puis par les écoles sociologiques de Chicago, de Robert Ezra Park (1920-1954) jusqu'aux interactionnistes, tel Erwin Goffman (1979), Ulf Hannerz (1983, 1998), etc., ont développé. Concurrentement aux approches sociologiques françaises, qui séparent en « domaines » les principales activités humaines¹, ceux-ci décryptent l'intrication des dimensions économiques, *et* sociales, *et* affectives, des *situations*, des *moments* révélateurs (Winkin, 1989) des *interactions humaines*. Il s'agit moins, dans ces approches, d'approfondir chaque « domaine » que de comprendre leurs complémentarités, pour le dire rapidement. Ces approches nous ont permis de lire le sens sociétal des niveaux souterrains des initiatives transnationales de populations pauvres.

Nos propres recherches, de 1985 à aujourd'hui, ont pu saisir la genèse de cette originale construction d'un « territoire des circulations sud-européennes » ou encore « euro-méditerranéennes » (Figure 1) dès les premiers moments de son apparition. Originale par sa régulation éthique, qui fédère aujourd'hui des personnes d'origines extra-européennes (C.E.) très diverses, du Maghrébin, surtout Marocain, à l'Albanais, au Géorgien, à l'Afghan, au Syrien, à l'Ukrainien et aux divers peuples de la « mosaïque balkanique » (Derens, 1987) dans un cosmopolitisme de coopération que nous allons décrire. D'ordinaire les résidents immigrés sédentaires originaires de ces peuples variés occupent, dans les villes européennes, des enclaves urbaines désignées comme ethniques. Rien de tel parmi les transmigrants du commerce en « poor to poor », ou « par les pauvres, pour les pauvres », souterrain en tournées. Au contraire, nous assistons à la naissance de liens croisés forts : cosmopolitismes de collaboration qui conduisent parfois à des métissages, lorsque se produit l'opportunité d'une sédentarisation. Le rôle des circulants marocains y est central : reprenant les marchés statiques de migrants antérieurs, ils impulsent une dynamique de réseaux, comme nous le verrons.

Toutefois une route plus ancienne, marocaine et turque, existait : celle reliant le Maroc à Bruxelles et Anvers, par Tanger, Tolède, Irun, Paris. Dans la capitale belge s'opérait la rencontre avec des Turcs passés par Istanbul, Sofia, Francfort (de Tapia, 2006). Mais l'intégration de ces échanges au « système monde » était

¹ La séparation entre ces courants de la sociologie européenne naissante s'est formellement produite lors de la publication de l'ouvrage de Georg Simmel *Philosophie de l'argent*, 1901. Le clivage durkheimien en domaines spécifiques entre rationalités économiques et relations affectives y est nettement contesté.

bien moins affirmée que dans le territoire des circulations euro-méditerranéennes. Une seule étape significative par ses implantations artisanales marocaines existait : Tolède, porte sud de Madrid, traditionnel lieu de fabrication de bijoux artisanaux, que des Marocains familiers de la route de Tanger à Bruxelles sauvèrent de la faillite en renouvelant l'art du façonnage des bijoux en « or de Tolède », et en reprenant les ateliers locaux en fin d'initiatives. Mais cette route, à l'exception de l'étape de Tolède, et bien sûr de l'arrivée à Bruxelles, ne suscitait pas de cosmopolitismes de circulation.

La réalité de l'intégration « au système monde » de vastes échanges souterrains date, pour les routes euro-méditerranéennes, des années 2000 (Tarius, 2002, 2007), bien que les initiatives qui l'ont permise se situent, comme nous le verrons, dans les années 1980. Le processus que nous analysons dans ce chapitre² a pu se développer sous l'influence de l'institution des « notaires informels » marocains, initiateurs d'une éthique favorable au cosmopolitisme de collaboration.

1. L'institution du notaire informel

Belsunce

Lorsqu'en 1989 le gouvernement algérien déclare irrecevables les résultats des législatives favorables au FIS, Front Islamique du Salut, une partie des militants de cette organisation politique prend le maquis et prépare ce qui sera la « guerre intérieure » des années 90. Rapidement se pose la question des revenus : à l'étranger et principalement en France, les Algériens commerçants furent soumis à un « impôt révolutionnaire », d'abord ceux liés au grand marché de Belsunce, nombreux et bien connus en Algérie (Tableau 1) par le flux annuel, en 1987, de 700.000 acheteurs, hommes et femmes, de milieux populaires. Non seulement leurs faibles marges, liées aux transactions souterraines, furent amputées mais encore et surtout leur capacité de négociations avec des Turcs, des Hollandais et des Belges, avec des Sub-sahéliens accompagnateurs de pièces de contrefaçons automobiles produites par « le dispositif Fiat³ », et déjà avec des Marocains très mobiles, assurant les coordinations entre les accompagnateurs et les commerçants et anticipant les premiers effectifs du « grand mouvement migratoire 1990-2001 » (Tableau 2).

² Les productions de chercheurs marocains sont nombreuses et de qualité sur les modalités de transmigrations de populations marocaines vers l'Europe, ou encore africaines vers l'Europe par le Maroc. Nous avons choisi des publications récentes de chercheur-e-s marocain-e-s pour décrire les contextes sociaux et économiques révélateurs des mouvements transmigrationnaires. Outre les travaux de Mohamed Berriane, nous utiliserons dans les pages qui suivent ceux de Chadia Arab sur les nouvelles routes féminines marocaines en Europe (2009, 2018), Fatima Lahbabi et Pilar Rodriguez sur les passages clandestins de jeunes femmes du Rif vers l'Andalousie (2003, 2005), Fatima Qacha sur le rôle des déploiements familiaux et des femmes du Maroc à l'Espagne, puis en France (2010, 2015), Rachid Id Yassine (2015, 2014) et Mehdi Alioua sur l'étape marocaine des transmigrationnaires subsahéliens (2007). Les recherches de Swannie Potot sur les migrations féminines européennes de l'Est vers l'Andalousie, corrélées aux précédentes, présentent un intérêt majeur pour leur compréhension. Je ne répéterai donc pas les références à ces auteurs dans le texte qui suit.

³ Travail familial en 3 x 8 à domicile pour la confection de pièces automobiles. Des familles saisissent l'occasion pour confectionner des pièces de contrefaçon de Renault, Peugeot, Volkswagen vendues dans les grands marchés souterrains signalés (Turin, Belsunce, Bruxelles, etc.).

Figure 1 : Territoire circulatoire euro-méditerranéen

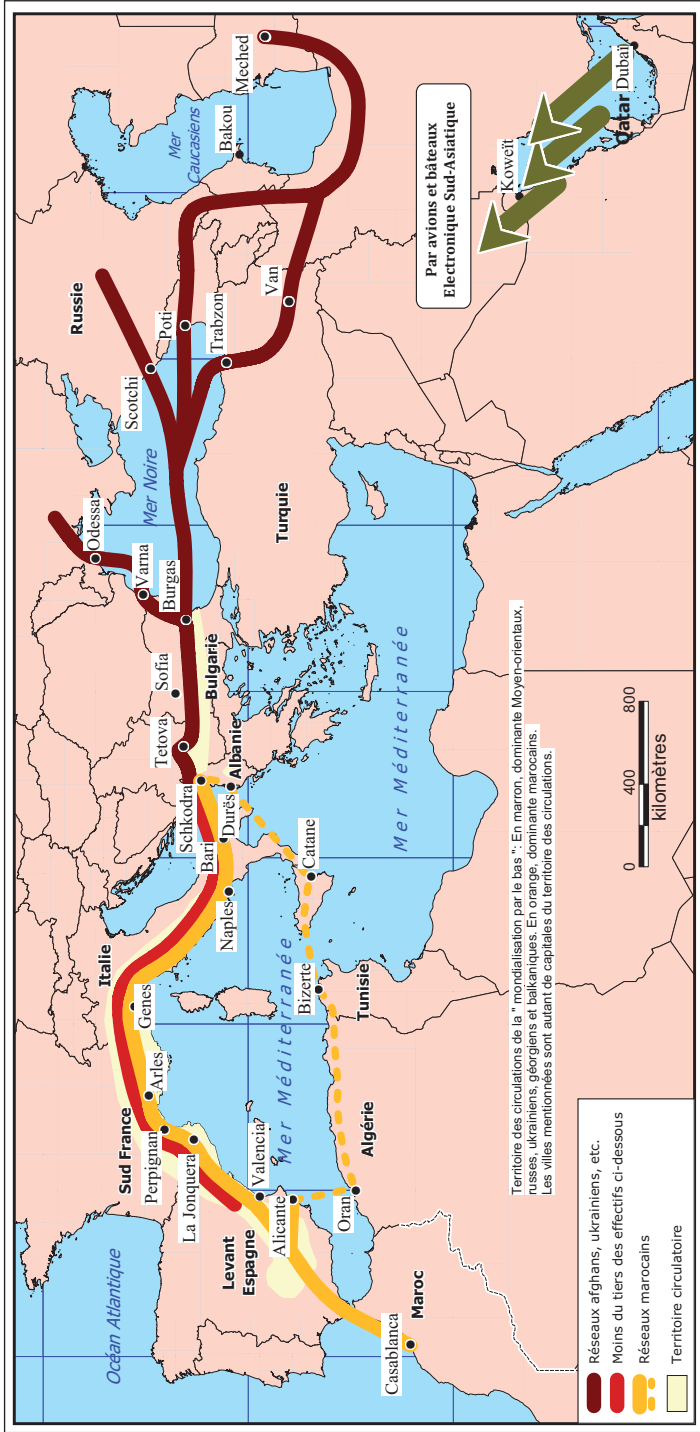


Tableau 1 : Mobilisations familiales et individuelles d'Algériens (A), de Tunisiens (T), et de Marocains (M)

Premier niveau* 37 familles = 155 personnes	Deuxième niveau* 107 seuls+169 familles Soit 838 personnes	Troisième niveau* 711 seuls+959 familles Soit 5026 personnes
	92 familles=414 personnes + 57 seuls	587 familles=2802 personnes + 411 seuls
A 16 familles=72 personnes	A=412 T=47 M=12	A=2602 T=483 M=128
	55 familles = 231 personnes + 34 seuls	291 familles=1184 personnes + 221 seuls
T 13 familles= 50 personnes	A=55 T=187 M=23	A=292 T=1003 M=110
	22familles= 86 personnes + 16 seuls	81 familles=329 personnes + 79 seuls
M 8 familles= 33 personnes	A= 9 T= 19 M= 74	A=33 T=82 M=293
Total A = 3745, Total T= 1871, Total M= 673. Total général = 6019 mobilisés pour Belsunce		

** Premier niveau : présences permanentes ; Deuxième niveau : présence du jeudi au samedi ; Troisième niveau : présence à la demande du 1er niveau pour transporter personnes et marchandises.*

Les quelques Marocains présents à Belsunce étaient en effet liés à la filière, précédemment évoquée : Casablanca-Tolède-Irun-Paris-Bruxelles et Francfort. Les Marocains commerçants à Bruxelles et à Anvers, alertés par leurs proches installés sur le grand marché marseillais, eurent tôt fait de créer les liens commerciaux nécessaires entre des producteurs d'audio-visuel et de tissus classiques africains hollandais, des producteurs d'électro-ménager allemands, de contrefaçons de disques et cassettes polonais, de tapis belges, afin de fournir les filières convergeant vers Marseille, par les étapes de Strasbourg et de Lyon. Pour l'électroménager allemand, les Marocains de Francfort achetaient, à demi-prix, des fins de série de marques prestigieuses, encore en vente dans la distribution officielle et leurs correspondants de Belsunce les revendaient, sous garantie, à moins de 30% de la valeur affichée dans les proches commerces de la « ville officielle »⁴. Les 20% manquants rémunéraient les négociateurs marocains et les « transitaires » turcs. Le même processus se déploya en Italie à partir de Turin pour les pièces de voitures et de Gênes pour les chaussures italiennes, incluant des contrefaçons de marques diverses.

⁴ Par exemple FNAC en Centre Bourse, à 50 mètres de Belsunce.

Tableau 2 : Marocains immigrés dans 7 nations européennes entre 1991 et 2001 et en 2013

Pays	Effectifs	
	1991-2001	2013
France	742.000	1.146.652
Espagne	231.000	671.669
Italie	116.000	486.958
Belgique	205.000	297.919
Pays-Bas	108.000	164.909
Allemagne	87.000	264.909
Suisse	5.700	8.990
Total	1.494.700	3.003.051

Source : Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Etranger et Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration

De telle sorte que lorsque la grande émigration marocaine se déclencha et s'amplifia (Tableau 2) au cours des années 90, la quasi-totalité des commerces algériens de Belsunce liés à la circulation internationale de leurs marchandises changèrent de main, *non plus sur le mode de la reprise de la vente sédentaire en magasin mais sur celui de la distribution itinérante le long des routes migratoires marocaines qui se constituaient, avec leurs étapes de sédentarisation*. Les autres commerces, notamment alimentaires, rejoignirent les marchés locaux, les « puces » marseillaises ou encore des réseaux nationaux d'« épicerie de nuit ».

Tableau 3 : Dispositif commercial maghrébin de Belsunce en 1998

Etats des boutiques	Nationalités	Nombre de boutiques
Actives : 83	Algériens	32
	Tunisiens	41
	Marocains	10
Fermées servant d'entrepôts : 232	Algériens	12
	Tunisiens	16
	Marocains	197

Source : Enquête A. Tarius en 1998, (Tarius, 2015)

Ces doubles mouvements simultanés de délégitimation cosmopolite des Algériens commerçants⁵, et d'apparition des Marocains sur le mode des réseaux transnationaux, avec délestages locaux en étapes urbaines marocaines bouleversèrent l'organisation des marchés souterrains (Tarius, 1992, 1995).

⁵ Les Turcs, les Subsahéliens, les Marocains et les Tunisiens fuyaient les commerçants algériens « liés » d'une quelconque façon au FIS puis au GIA. Le paiement de « l'impôt révolutionnaire », rapidement connu de tous, dans ce milieu aux interactions multiples et intenses, fut un marqueur essentiel de ces liens.

Tableau 4 : Mobilités pour recherche d'un emploi (hors études) des 18 – 25 ans de Perpignan dans les Pyrénées-Orientales, et au-delà

Populations 18-25 ans	Garçons/ Filles par année d'enquête	Mobilités intra-départementales	Mobilités régionales (Languedoc-Roussillon)	Mobilités France entière
18-25 ans « racines locales »	F. 2004	18%	12%	7%
	G. 2004	12%	8,5%	1,4%
18-25 ans : « Néo-résidents Français »	F. 2006	21%	21%	10,5%
	G. 2006	20%	20%	7%
18-25 : « Binationaux Franco-Marocains »	F. 2005	17%	17%	47%
	G. 2005	14%	14%	32%

Enquête Missaoui - Tarius, 2004-2006

Évidemment cette migration dense et dynamique, favorisant les implantations sédentaires urbaines et rurales et la constitution de « territoires transnationaux de circulations » fut déterminante de statuts intra-urbains originaux : ainsi notre enquête de 2004-2006 (Missaoui – Tarius, 2015) sur la mobilité des jeunes de 18 – 25 ans pour la recherche d'un emploi dans une ville étape importante de la migration donne ces étonnants résultats (Tableau 4).

Les mobilités des jeunes bi-nationaux franco-marocains, sur le périmètre national sont sans commune mesure avec les autres jeunes perpignanais. L'enquête a montré qu'il s'agit de l'influence et du lien avec les Marocains transmigrants.

Les différentes observations qui précèdent contribuent à la compréhension de la construction du territoire circulaire transnational euro-méditerranéen que nous allons aborder.

Nécessité d'une régulation de l'éthique marchande : l'institution des « notaires informels » et l'affirmation du nécessaire cosmopolitisme marchand

Très rapidement, dès 1991, les initiatives individuelles, alliant parfois commerces de produits d'usages licites et de produits d'usages illicites, drogues, contrefaçons, etc., ternirent la réputation des derniers commerçants de la place marchande marseillaise. La première réaction de clarification fut celle de l'affirmation d'une éthique marchande frustrée mais rigoureuse, du type « commerce de marchandises risquant l'amende fiscale, oui, circulations de produits entraînant des pénalisations, non ». Le responsable gambien d'une salle de prière musulmane, dans le bas-Belsunce, proche de la Canebière, lança le mouvement de contrôle et de dénonciation. Massivement les nouveaux commerçants circulant marocains souscrivirent aux exigences énoncées par le religieux. Un « comité pour la

propreté du commerce » se constitua, qui aboutit à la « charte de 1992 », et à une réunion constitutive en avril de la même année⁶. Cinq propositions sont retenues pour fonder une éthique des réseaux :

- il y avait désormais suffisamment de recul pour choisir, parmi les commerçants circulants ou sédentarisés des « responsables de l'éthique »;
- aucune activité relevant de poursuites pénales ne sera tolérée. Dénonciation immédiate le long des réseaux et exclusion de toutes les transactions des fautifs;
- aucune morale religieuse ne doit être imposée, car notre développement tient à notre capacité de travailler avec des non musulmans des villes et des villages traversés, comme avec d'autres circulants non musulmans d'économies souterraines avec qui nous sommes appelés à collaborer. Nos compagnons de route et nos clients sédentaires *sont les pauvres*;
- les notaires informels seront des commerçants reconnus pour leur loyauté dans les transactions : ils seront résidents dans les principales étapes d'installation des immigrants marocains, pas nécessairement dans les grandes villes;
- ils devront connaître les lois et règlements du pays et présenter une capacité de mobiliser immédiatement des avocats, de discuter avec des responsables politiques, douaniers, policiers pour éviter la pénalisation de délits douaniers.

Ces cinq propositions « fondatrices de l'éthique des réseaux » favoriseront d'emblée les projets *d'associations cosmopolites* le long des routes transnationales, qui seront particulièrement activés dans les années 2000 (Tarrus, 2000, 2002), surtout après la fusion des réseaux marocains hispano-franco-italiens avec ceux, afghans, syriens, ukrainiens et balkaniques, commercialisant les produits électroniques « made in SEa and passed by Dubaï » (Tarrus, 2007).

À partir de la diffusion de la charte d'avril 1992, trois mois furent nécessaires au « nettoyage » des réseaux par expulsion des marchands de cannabis et de contrefaçons. Deux années façonnèrent le « territoire circulatoire », incarnation, réification de la notion dématérialisée de « réseaux transnationaux ». Le mouvement, la mobilité devenait un attribut de la légitimité, de l'identité du nomade, du transmigreur, des économies souterraines de la « mondialisation par le bas ».

2. Naissance des initiatives commerciales souterraines et transnationales en France

La fin des Trente Glorieuses, période de croissance continue des années 50 à l'orée des années 80, est riche en analyses des deux types de migrations internationales dominantes. Celle, accompagnant l'ère industrielle depuis la seconde moitié du XIX^{ème}, captatrice de la mobilisation de la force de travail internationale, d'abord européenne puis coloniale ; elle conduit des *individus* regroupés par bassins d'emploi à parcourir les voies de l'intégration républicaine (Noiriel, 1988). Celle de l'accueil de collectifs identitaires chassés de leurs nations par la guerre, la répression, qui négocieront, dès la Révolution française,

⁶ Grâce au responsable de la salle de prières, frère d'un commerçant populaire à Belsunce, je fus informé des négociations menées lors de cette réunion fondatrice qui dura, le 6 avril, de 10 heures à 23 heures.

leur intégration républicaine individuelle et *collective* (Schnapper, 1980, 2001): il s'agit des *diasporas*, israélite tout au long du XIX^{ème} puis, après les lois sur la laïcité, arménienne, russe blanche, espagnole de la *retirada*, etc.

Ces années 1980, de claire définition des migrations, sont aussi celles de la mise en évidence de l'hybridation des deux formes dominantes, particulièrement par la spécificité des « mobilisés coloniaux », les Algériens de l'après indépendance surtout (Stora, 1992) et de leurs enfants, les « beurs » (Boubeker, 1982, 2003, 2016). La sociologie de la domination explore alors la reproduction de la non-intégration républicaine des descendants de la mobilisation de la force de travail coloniale (Sayad, 1977, 1999) engendrant les *analyses postcoloniales et postfordistes* des années 2000 (Bancel, Blanchard, Boubeker et alii, 2010).

Ainsi initié, le débat porté par les milieux scientifiques et politiques français fouillera dans les ressources constitutionnelles (Wahnich, 1997 ; Weil, 1995), dans les évolutions de l'économie nationale et dans l'histoire des dominations coloniales la compréhension des situations migratoires contemporaines.

L'appel à mobilisation pour les « orphelins de la République », les « beurs », deuxième génération des *pères disparus*⁷, engage la communauté nationale à tenter de comprendre et de résoudre ce qui apparaît, à partir des années 1980, comme un dysfonctionnement majeur du processus républicain d'intégration intergénérationnelle de l'étranger. Dans ce contexte, l'apparition publique d'une forme migratoire nouvelle, à l'initiative de ces pères soi-disant disparus, dimensionnée sur une internationalisation européenne des circulations de biens et de personnes, n'est pas perçue : des quartiers centre-urbains en déshérence, à Marseille, Turin, Lyon, Strasbourg, Bruxelles, concentrent en effet, à partir de ces mêmes années 1980, de vastes emplacements commerciaux réservés aux populations des anciennes colonies, notamment maghrébines, comme nous l'avons vu pour Belsunce, tels des comptoirs commerciaux coloniaux à rebours (Raulin, 2000).

Voir et décrire les manifestations marchandes, mobiles et sédentaires, d'une « mondialisation par le bas » naissante : 1985-1995

J'eus donc l'opportunité d'enquêter, en 1985 et 1986, sur celui de Marseille (Tarrus, 1987, 1995 et tableau 1), animé dans le quartier historique central en déshérence de Belsunce, par plus de 6000 Maghrébins, surtout Algériens. Ces commerçants, rabatteurs, livreurs, accompagnateurs, étaient les « pères disparus » qui, laissés pour compte des évolutions économiques nationales dès les années 1970, développaient des initiatives à partir de leur dispersion européenne et donc de leurs connaissances des ressources et des mobilités pour y accéder. L'espace métropolitain marseillais et son arrière-pays régional offraient les effectifs commerciaux pour les 350 boutiques, jusqu'à 700.000 clients annuels⁸. L'Italie fournissait à partir du dispositif industriel piémontais des pièces de voiture contrefaites, passées par des Sénégalais et des Maliens, les Turcs d'Allemagne apportaient l'électroménager, les Marocains de Bruxelles et de Rotterdam

⁷ Il s'agit d'Algériens arrivés dans les années 70 et, sans travail, se consacrant à des activités souterraines (Boubekher 1982).

⁸ Selon une enquête de la SEDES, bureau d'études de la Caisse des Dépôts et Consignations, en 1987.

et Anvers les étoffes et les tapis industriels, l'audio-visuel, les Polonais des contrefaçons de cassettes musicales, etc.

Ainsi, désormais, l'approche des circulations européennes des anciens ou nouveaux migrants coloniaux relevait plus des *problématiques des mobilités* que des approches immigratoires/émigratoires. L'approche des migrations par la *mobilisation de la force de travail internationale* cédait le pas à l'approche par le *fétichisme de la marchandise* en mondialisation libérale avancée.

L'existence de ce vaste dispositif « souterrain », autoproduit donc par les immigrants coloniaux, et substitut aux difficultés d'importation de l'Algérie, m'imposa la nécessité de construire des notions à même de le voir, de le décrire, de le comprendre. Je proposai d'abord celle, sociologique, de *paradigme de la mobilité* (Tarius, 1989), conjuguant trois niveaux des espace-temps porteurs des initiatives à partir des mobilités liées aux rythmes sociaux de voisinage. Puis les mobilités résidentielles, les déménagements, à l'échelle d'un segment d'histoire de vie. Enfin des circulations migratoires vues comme mobilités transnationales. De préférence à l'analyse usuelle des juxtapositions des seuls lieux supports je reconstituai les continuités des *temps sociaux*, celles-là même développées *méthodologiquement* dans l'approche multi scalaire des situations d'interactions liées à leurs contextes sociétaux (Goffman, 1983, Winkin 1988), de la transaction de marché au nomadisme migratoire transnational.

Cette première notion méthodologique et théorique impliqua celle de *territoire circulaire* que je mis en œuvre à partir de 1990 (Tarius, 1992, 1993). Échappant aux régulations étatiques, les multiples *interactions sociales, affectives et économiques* entre commerçants nomades, entre eux et les populations immigrées sédentaires de mêmes origines suggéraient un maillage territorial original support aux routes et réseaux des circulations migratoires européennes. Ainsi apparut une sorte de société transnationale marocaine avec ses régulations spécifiques, débordant toujours celles des nations traversées par ses fonctions *unificatrices des dispersions migratoires précédentes*, ses capacités *d'accompagnement, d'installation, d'absorption, de relocalisation* (fonctions « buvard ») de populations marocaines et de leurs proches. L'expansion des mobilités transnationales et leur incessante production d'interactions économiques et *indissociablement* affectives et sociales signifiait à chaque Marocain concerné par les échanges constitutifs des territoires circulatoires les nouvelles frontières de sa présence en Europe⁹. *A la façon dont Alain Girard (1965) décrivait dès les années 1960 un territoire portugais, non vu, amnésié par les acteurs nationaux, superposé à la Région parisienne. La réalité même de vastes superpositions de populations aux références et aux usages locaux et internationaux différents sur un espace commun avait été décrite par Maurice Halbwachs (1941) dans son admirable enquête Topographie légendaire des Évangiles en Terre Sainte.*

En 1989 et 1990 j'étendis mes investigations aux cadres internationaux circulants entre Londres (New Docklands), Paris, Bruxelles et Milan, afin de vérifier si des attributs typologiques que je prêtai aux nouveaux migrants internationaux

⁹ Lamia Missaoui affirmait, dès 1995, la double présence des migrants maghrébins, « et là-bas et ici », contrepoint de la future (1999) « double absence » d'Abdelmalek Sayad, « ni de là-bas ni d'ici ».

marocains étaient partagés par toutes les populations mobilisées par la mondialisation des économies, souterraines comme officielles. En fait, et pour le dire brièvement, la circulation des élites professionnelles est entièrement soumise aux rationalités de grandes entreprises : avion, train, hôtels, loisirs, immeubles professionnels, sont autant de dispositifs rationnellement exploités qui déploient les seules interactions sociales archétypées dans les rituels des rapports de travail des cadres internationaux. Dans les Docklands réaménagées sous l'autorité de Madame Thatcher, les coprésences entre populations étaient lisibles, dès 1990, en termes d'instauration de nouveaux rapports de domination entre anciens occupants immigrants irlandais pauvres, et nouveaux venus par débordement des grandes entreprises de la City. Les connexions transnationales entre ces derniers et leurs homologues de La Défense, de Milan et de Bruxelles n'avaient rien à voir avec les territoires circulatoires et leurs porosités entre circulations et ancrages d'étapes. *Il y avait bien deux modèles de mondialisation*, celui de l'officialité et « l'autre », souterrain, « par le bas ». Dans le premier les rapports sociaux organisés en *liens faibles* s'encadraient dans les schèmes d'entreprises multinationales (Granovetter, 2000), dans le second l'organisation des mobilités et de leurs étapes était afférente aux rapports sociaux *et* affectifs de proximité, aux *liens forts*. Plusieurs notions, notamment celles de *réseaux*, d'*initiatives*, prenaient des sens différents selon que l'on approchait les formes sociales de l'une ou l'autre des mondialisations.

L'histoire des territoires circulatoires européens « entre pauvres » de 1995 aux années 2000 : de l'ethnique au cosmopolite

À partir de 1991 les Marocains qui entraient dans une exceptionnelle décennie migratoire, 1.200.000 d'entre eux émigrant vers l'Europe de 1990 à 2001, créent le premier territoire de circulations transfrontalières, du Maroc à l'Italie du Sud par le pourtour euro-méditerranéen. Ce territoire était parcouru mensuellement par 120.000 commerçants en tournées d'une à trois semaines (Tarrus 1995, 2000) ; des étapes familiales et commerciales apparaissent dans les villes traversées. Ces *mobilités transnationales* prennent la relève des immigrations économiques combattues par les pouvoirs politiques. À partir de 1997 le territoire circulatoire marocain s'enrichit d'une composante algérienne maritime d'Oran à Alicante.

Dès 1999-2000 des Afghans et des Syriens, rejoints par des Ukrainiens, des Russes et des Géorgiens, se présentent dans les ports des rives est de la Mer Noire, qu'ils dénomment « premier balcon d'Europe ». Ils étaient mandatés par des importateurs émiratis d'électronique du Sud Est asiatique (SEa). Des marchandises arrivent dans ces ports par cargos aériens et maritimes depuis Dubaï et Qatar, où ils « entrent libres de taxes et hors contingentement et repartent sans déclarations OMC », soit avec un abattement de prix jusqu'à 60% par rapport à ceux pratiqués par les distributeurs officiels européens. Des cosmopolitismes de coopération naissent entre ces populations (Tarrus, Missaoui, 2000). La route trans-balkanique de la mondialisation souterraine par le bas ou « entre pauvres », « poor to poor », est née, soutenue dans un premier temps par des banques liées aux importateurs émiratis afin de faciliter les achats de marchandises. *La route trans balkanique dite « des Sultans » rencontre, au passage de la mer Adriatique, à Bari, Brindisi et Tarente, la route marocaine dite « en pointillés¹⁰ » : elles*

¹⁰ « En pointillés » désigne les étapes, du Maroc au Sud de l'Italie dans des quartiers à dominante

fusionnent. En quelques années les trans balkaniques adoptent l'organisation marocaine des « notaires informels » et les Marocains le cosmopolitisme trans migratoire des premiers.

C'est en mars 2007 que les ministres français et anglais Nicolas Sarkozy et James Gordon-Brown interdisent aux banques anglaises et françaises, très implantées au Moyen Orient, de financer les avances d'achats d'électronique par le poor to poor. Les trafiquants de drogues opiacées, la culture du pavot s'étant élargie d'Afghanistan à la Turquie, à la Géorgie et à des républiques caucasiennes, blanchiront désormais une partie de leurs bénéfices dans le financement de ces avances¹¹, pour environ 110.000 Afghans, Syriens, et riverains de la mer Noire en six phases de circulations annuelles correspondant aux interventions culturelles sur le pavot à opium¹² (Tarrius, 2007).

Cependant, durant les années 1990 et 1991 plus de 1100 entreprises syriennes¹³ se déclarent en Bulgarie dans les commerces de vêtements, de bijoux et dans le secteur médical et pharmaceutique. La Bulgarie, et surtout Sofia, devient lieu d'accueil des migrants syriens (Vladimirova, 2020). Quelques années plus tard de nombreux Afghans vont se battre avec les albanophones kosovars contre la Serbie, et s'installent en Macédoine Nord, au Kosovo, et en Albanie, créant, en prolongement des Syriens de Bulgarie, des milieux favorables aux migrations Moyen-Orientales. L'Albanie est séculairement en relation migratoire intense avec les Pouilles italiennes, par Brindisi, Bari, Tarente et la puissante mafia des Pouilles, Santa Corona Unita. *Le territoire circulaire euro-méditerranéen, de la mer Noire au Maroc est ainsi né dans les premières années 2000.* Les déplacements à partir de la Bulgarie s'effectuent en groupes mixtes, de religions et de nationalités, de 8 à 12 personnes qui se louent en route pour des travaux d'agriculture et de construction, en même temps qu'ils distribuent l'électronique « made in SEa ». À partir des transactions entre nomades et sédentaires naît le « peer to peer » ou « entre experts » : des « correspondants-distributeurs », jeunes des enclaves urbaines, informés par des forums-internet des dernières commercialisations électroniques « made in SEa », commandent des entrées de gamme de marques prestigieuses, par exemple Olympus, Nikon, Sony et Panasonic pour les appareils photographiques, clefs USB, cartes SSD, micro-ordinateurs, tablettes, téléphones, etc. Ils les commercialisent dès réception par les transmigrants de passage. L'internet, et notamment le « face à face » Skype, permet ces logistiques commerciales.

À partir de 2007, après l'interdiction des prêts par les banques émiraties aux transmigrants afin de régler leurs avances d'achats massifs de produits « made

résidentielle maghrébine, pour le commerce.

¹¹ Enquête Université des Sciences économiques de Sofia, 2006, estimation à 6 milliards de dollars : 30% d'avance = 1,8 md \$.

¹² Plantation des graines, puis, trois à quatre mois après, éclaircissage des jeunes pousses, puis encore trois à quatre mois plus tard, saignée des gousses et fabrication des boules d'opium. Selon les itinéraires et expositions, un décalage de deux mois offre l'opportunité de six déplacements.

¹³ Sofia accueillait de nombreux étudiants syriens, plutôt que le lointain « grand frère » russe avant la fin des alliances avec le COMECON, et la chute du socialisme, en 1989. Fils et filles de bazaris et autres entrepreneurs, se convertirent rapidement aux activités caractéristiques des savoir-faire familiaux : sanitaire (pharmacies, prothèses, ...), vêtements, savonneries (Alep) et bijoux d'or (Damas).

in SEa and passed taxless », les prêts sont effectués par l'association des mafias russo-ukrainiennes, dites du « Dniepr », avec 'ndrangheta¹⁴, Calabre italienne, et Sacra Corona Unita¹⁵, Pouilles italiennes. Il s'agit de blanchiments : les mafieux, acceptant la « coulure » usuelle lors de telles transactions, demandent aux transmigrants de rembourser 70 à 80% des sommes avancées, ce qui abaisse le prix des ventes. Les côtes albanaises, « 2ème balcon d'Europe », et la mer Adriatique sont franchies avec l'aide de ces organisations : passages de Durrës à Bari, Brindisi, et Tarente, en même temps que les drogues opiacées et les femmes pour la prostitution dans les clubs du Levant espagnol (Tarrius, Bernet, 2011). Plus de 40.000 femmes transitèrent par ce territoire circuloire vers La Junquera et le Levant ibérique entre 2007 et 2016 (Tarrius et alii, 2020). Les nomades, ou transmigrants, de la mondialisation par le bas, sous contrôle des notaires informels, reçoivent les prêts des mafias, mais se tiennent à distance des trafics criminels.

Ainsi le long de ce territoire circuloire se sont agglomérées, à partir des années 2000 des populations transmigrantes non requises par la « mondialisation par le bas », mais enrichissant de leur présence la « route de la mondialisation souterraine des produits du SEa » : *des femmes*, marocaines (Lahbabi, Rodriguez, 2004), balkaniques (Potot, 2007), attirées par le travail agricole ou touristique (Arab, 2018,), ou encore objets de trafics prostitutionnels par les mafias russo-italiennes signalées.

Le territoire circuloire euro-méditerranéen atteignait, en 2020, sa plus grande expansion et spatiale et sociale et économique

Les nombreuses interactions entre circulants et sédentaires créent un collectif conscient que l'identité commune et première est la pauvreté. Les conflits d'altérités ethniques ou religieuses, l'Arabe, le Musulman, l'Orthodoxe et le Romain, Albanais ou Ukrainien, n'ont pas cours : les diversités sont garantes d'efficacité commerciale (Braudel, 1948 ; Simmel, 1901) de généralisation des ventes par la multiplication des clientèles. Le néo-libéralisme des puissants, qui divise le monde, la nation, la ville, en zones de pauvreté toujours instrumentées et soumises, est supplanté par un libéralisme commercial entre pauvres qui abolit les différenciations culturelles et les constructions politiques nationales qui les légitiment. Arabes, Gitans, femmes, Ukrainiens, etc., composent un territoire où le statut de mobilité, qui exige un cosmopolitisme de coopération entre tous, est en train d'effacer les altérités hostiles constitutives des rapports entre sédentaires « enclavés ». La traversée des Balkans par la Bulgarie, la Macédoine Nord, le Kosovo et enfin l'Albanie, est initiatrice de ce cosmopolitisme et marchand et social, à partir de la *mosaïque* de communautés religieuses et « extra nationales » (Derens, 2006). Ces circulants évitent, à la demande des commerciaux du SEa, les grandes métropoles, Istanbul, Naples, Gênes, Marseille, Barcelone, pour ne pas concurrencer les principaux distributeurs officiels et se noyer dans les grands marchés souterrains avec leurs contrefaçons.

¹⁴ Il s'agit d'une mafia calabraise particulièrement active de Turquie aux deux rives de la Méditerranée dans le trafic des drogues opiacées.

¹⁵ Mafia historique incluant les Pouilles italiennes et l'Albanie. C'est elle qui « régule » tous les passages de l'Adriatique entre ces deux nations.

C'est donc dans les années 1990, que j'identifiais l'originalité *des territoires circulatoires transeuropéens marocains*. Ils comptaient dès 1994, plus de 200.000 circulants pour des tournées commerciales de chez soi à chez soi, par l'Andalousie, le Piémont italien, la Campanie, jusqu'aux Pouilles, puis Lyon, Strasbourg et Bruxelles, et d'innombrables créations de commerces, d'associations culturelles et culturelles, le long de ses routes. C'est ainsi que furent mis en relation plusieurs centaines de milliers de Marocains précédemment sédentarisés par l'assignation à lieux de la mobilisation coloniale (Tarrius, Missaoui, 1995). Ces routes, ramifications d'un vaste réseau transeuropéen, drainaient, outre les nomades des commerces souterrains, des immigrants marocains sédentaires pour la recherche familiale d'emplois, pour une nouvelle implantation migratoire et bien souvent pour d'originales collaborations cosmopolites (Battegay, 2003) entre diverses composantes des populations mobilisées par les « trente glorieuses ». Ces territoires des proximités entre personnes et leurs multiples interactions réalisent donc autant une fonction de facilitation des mobilités qu'une « fonction buvard » d'absorption et de fixation de populations. En relation avec l'apparition d'autres territoires circulatoires transnationaux, les voies marocaines réalisent une concrétisation ouest-européenne d'un *système mondial des économies souterraines* (Tarrius, Missaoui, 1995) qui sont apparues sur un mode proche sur tous les continents (Alioua, 2007 ; Bensaad, 2009 ; Flores Sara Maria Lara, 2010 ; Ma Mung, 2005, 2006 ; Odden Gunhil, 2010 ; Pellerin, 2011), souvent à partir du support de réseaux religieux (Bava, 2003 ; Berriane J., 2016 ; Demart, 2013).

Enfin, depuis les années 1990, jusqu'à aujourd'hui, c'est ce troisième discret et original territoire circulatoire euro-méditerranéen, décrit ci-dessus, que j'étudie. Cosmopolite, mêlant des riverains de la Mer Noire, des Moyen Orientaux et des populations balkaniques, il est vecteur de la distribution de produits électroniques d'entrée de gamme des transnationales industrielles du Sud Est Asiatique par les Émirats du Golfe Persique. Il supporte des réseaux de commercialisation¹⁶ à bas prix pour des populations pauvres et, souvent, immigrées : économie souterraine mondiale du *poor to poor* ou *par les pauvres pour les pauvres*. Il s'agit d'un axe majeur d'une *mondialisation des économies souterraines* (Tarrius, Missaoui, 1995) ou d'une *mondialisation par le bas* (Portes, 1999 ; Tarrius, 2002), « rêvée » par les entrepreneurs des majors transnationales du Sud Est Asiatique et réalisée par les migrants pauvres en tournées européennes de chez eux à chez eux. Cette mondialisation est cosmopolite (Tarrius, Missaoui, 2000-b) et draine, outre les migrants commerciaux, de nombreux clandestins, surtout en zones frontalières nationales (Agier, 2013), de telle sorte que les témoins sédentaires des flux de populations commerçantes transmigrantes, à Sofia, Tetovo, Podgorica, Shkodra, Bari ou Turin, comme en écho aux marchés des XVI et XVIIème siècles, décrits par Braudel (1949), ne la désignent jamais par un qualificatif identitaire. Les voies balkaniques de la Mer Noire à la Mer Adriatique (Derens, 2008) sont désignées

¹⁶ En 2005 l'évaluation des flux de « migrants commerciaux » prêts à passer annuellement en Bulgarie était d'environ 110.000 personnes, avec une forte proportion d'Afghans, réparties entre les ports d'Odessa, Sotchi, Poti et Trabzon destinataires de plus de six milliards de dollars de produits électroniques du SEa passés par les Émirats du Golfe, « libres de taxes et de contingentements », c'est-à-dire vendus à moins de 50% dans le marché mondial des pauvres, ou *poor to poor*. (Tarrius, 2014). Enquêtes Katia Vladimirova, Université d'Economie Nationale et Mondiale de Sofia, et Alain Tarrius (2007).

comme « routes des Sultans » puis celles d'Italie, de France, d'Espagne et de Belgique comme « routes en pointillés », reliant les quartiers urbains ségrégués des villes traversées, généralement peuplés d'immigrés maghrébins.

Ces cosmopolitismes d'accompagnement, de partage des activités militantes et marchandes, de métissages résultant des proximités affectives entre circulants, entre eux et les sédentaires (Qacha, 2013), produisent une multitude d'interactions, de sorte que la fonction d'absorption, d'agrégation, de ce territoire transnational s'exerce, comme nous allons le voir, à l'avantage des *actuels exilés moyen-orientaux*.

Le triangle européen des trois territoires circulatoires suggère un « système migratoire mondial » (Simon, 2008) connecté aux mouvements mondiaux de populations¹⁷, à condition d'y adjoindre l'originale migration transnationale chinoise (Guillon, Taboada-Leonetti, 1986 ; Ma Mung, 2005, 2006) hybride de diaspora et de mobilisation internationale au regard des critères classificatoires évoqués. Enfin il faut signaler la multiplication d'initiatives collectives originales périphériques aux territoires circulatoires, des femmes marocaines (Arab, 2009, 2018) et roumaines (Potot, 2005). Et encore, à partir des années 2000, l'amplification des circulations résultant des usages des NTIC, Nouvelles Techniques Informatiques de Communication (Diminescu, 2005).

3. Des territoires transnationaux de la mobilité. Habiter et circuler : trois « espaces de mœurs transfrontaliers »

Après 2006 les prêts¹⁸ aux transmigrants de l'Est, ceux-là mêmes qui achetaient les marchandises SEa dans les Émirats, furent assumés par les trois organisations criminelles, Dniepr, russo-ukrainienne, Sacra Corona Unita, italo-albanaise des Pouilles, et « nangrehta » de Calabre et des Pouilles. Les notaires informels redoublèrent de vigilance afin que les commerçants ne pactisent pas avec les mafieux pour faciliter la circulation des drogues opiacées d'est en ouest et de la cocaïne dans l'autre sens, et encore évidemment des femmes balkaniques qui rejoignaient le Levant espagnol et ses clubs prostitutionnels légaux¹⁹. Trois vastes espaces transfrontaliers étaient en particulier gérés par les milieux criminels. Reprenant la notion de l'École de Chicago de « moral area » ou « espace de mœurs », qui désignait la superposition de milieux troubles, souvent nocturnes, avec l'apparence 'légale', plutôt diurne, des scènes de quotidienneté urbaine, je la déconstruisais pour l'appliquer à des zones transfrontalières marquées par une grande intensité des échanges criminels et des passages massifs illégaux « sous » l'apparence d'un renforcement de « l'ordre légal » (Tarius, 2015). Les trois « espaces de mœurs transfrontaliers » sont figurés sur la figure 2 :

- a. La mer Noire : sous le contrôle de la mafia russo-ukrainienne dite « de Dniepr », à partir des ports d'Odessa, Ukraine, de Sochi, Russie, de Poti,

¹⁷ Les transmigrants circulent généralement sous visa touristique de trois ou six mois, soit, en France, quelques dizaines de milliers de visas (consentis en Bulgarie et Italie pour la C.E.) sur les dizaines de millions consentis chaque année (Viard, 2015).

¹⁸ D'un montant d'un quart de la valeur des marchandises (hors taxes), les 75% restant étant payés après ventes, au retour. Les sommes désormais prêtées par les milieux criminels, pour blanchiment, étaient remboursées à hauteur de 80%, voire 70%, incluant la « coulure » inhérente au blanchiment.

¹⁹ 43.000 femmes des Balkans et du Caucase entre 2007 et 2015.

Géorgie et de Trbzon, Turquie, mobilisation de jeunes femmes balkaniques et caucasiennes et de drogues opiacées, et accompagnements, par Varna et Burgas, Bulgarie, jusqu'au deuxième « espace de mœurs transfrontalier ».

- b. Espace transadriatique albanophone²⁰-Pouilles italiennes : intégration des deux mafias italo-albanaises à la russo-ukrainienne ; prise de pouvoir des trois organisations criminelles sur la traditionnelle Camora napolitaine qui jusque là organise ces trafics dans l'arc méditerranéen européen (CE). Ports concernés : Durës en Albanie, Bari, Brindisi Tarente en Italie.
- c. Espace Schengen catalan franco espagnol : redéploiement des mafias précédentes pour la maîtrise des flux illégaux de femmes et de drogues dans les clubs prostitutionnels du Levant ibérique..

Dans le premier « espace de mœurs transfrontaliers » de la Mer Noire, les Marocains ne sont pas présents, dans le deuxième, de la mer Adriatique, ils ne chargent pas de marchandises *made in SEa*, leur port de réapprovisionnement italien étant La Spezia en Emilie, non loin de Gênes. Le passage du troisième, frontière franco-espagnole catalane, est plus problématique : en effet La Jonquera, ville frontière espagnole, est capitale des réseaux prostitutionnels de « grande Catalogne » (de Barcelone à Alicante et Lérída). Les transmigrants marocains ne s'arrêtent pas dans cette ville où plus de 3000 camions internationaux se garent au moins quatre heures chaque jour. Par contre ils font étape à Perpignan, une des capitales du territoire circulaire euro-méditerranéen, ville qui appartient aussi à ce troisième « espace de mœurs transfrontalier ».

Dans cette ville-préfecture de 120.000 habitants, les Marocains sont particulièrement dynamiques et organisés pour dialoguer avec les autorités politiques et administratives municipales et départementales après de graves conflits survenus en 2005 (Id Yassine, 2015). Le sénateur-maire, Jean-Paul Alduy, développant une politique dite « d'Archipel », a veillé, dès 2002, à l'affichage municipal d'une représentation marocaine. Deux notaires informels veillent scrupuleusement à la dissociation entre réseaux criminels et commerces des transmigrants. Une route avec l'Andorre s'est développée pour la livraison de marchandises SAE.

Le lien financier de dépendance des transmigrants de l'est, Afghans, Russes, Ukrainiens, etc., pour les avances d'achat d'électronique dans les Émirats est actuellement, en situation de confinement, en train de disparaître, comme nous nous allons le voir.

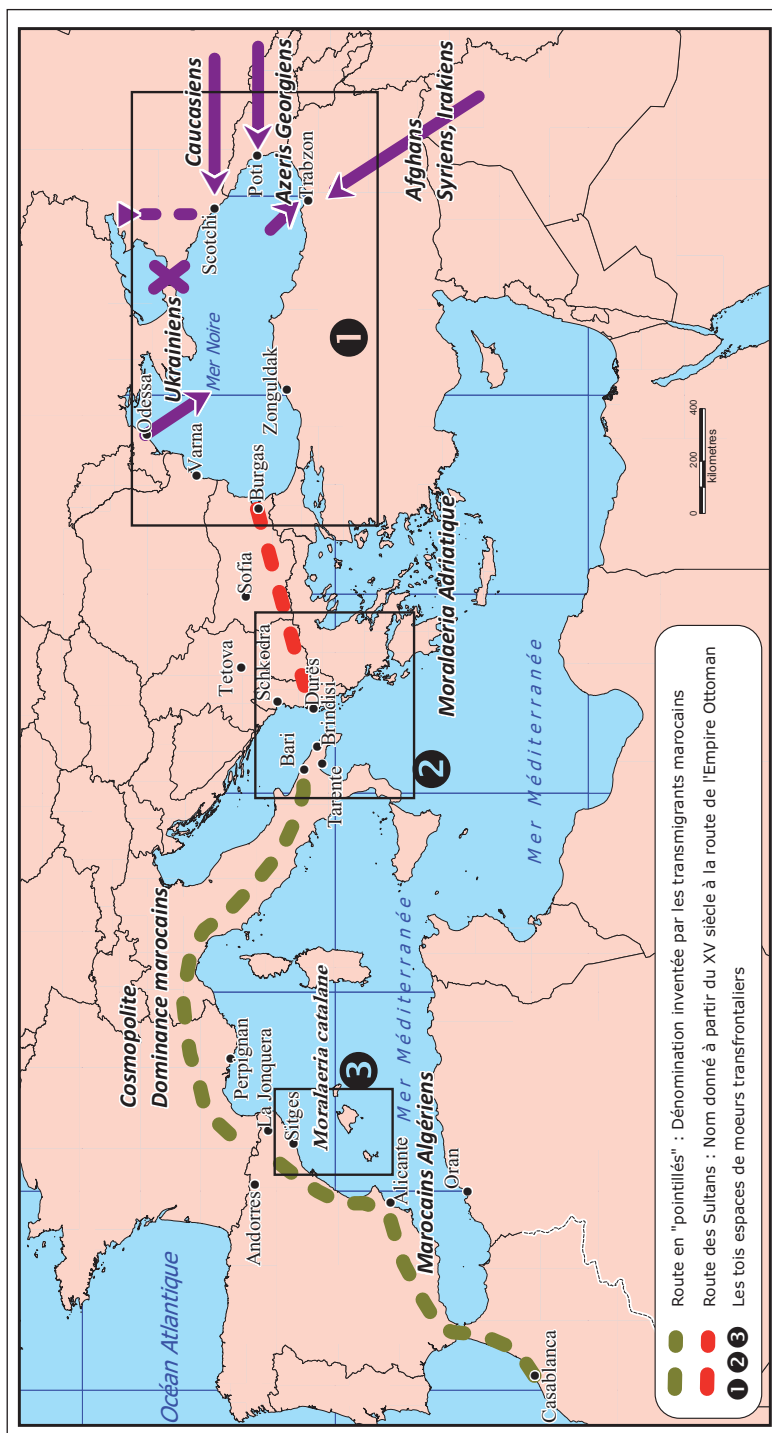
Tableau 5 : Marocains résidents à Perpignan et ses environs

Année	Effectifs
1962	26
1968	576
1975	1545
1982	2068
1990	3198
2010	5853

Source : Communiqué par Rachid Id Yassine

²⁰ Albanie plus sud-est du Montenegro, plus sud-ouest serbe, plus Kosovo, plus nord-ouest macédonien.

Figure 2 : Trois espaces de mœurs transfrontaliers le long du territoire circulaire euro-méditerranéen



4. Territoire circulatoire et confinements

En mai 2020, une réunion des responsables commerciaux de grands exportateurs du SEa se tint à Abu Dhabi : la *mondialisation par le bas* lancée par les mêmes acteurs au cours des premières années 2000 et devenue le puissant *territoire circulatoire* que nous venons de décrire, était évidemment évaluée comme un indispensable « outil commercial ». Plusieurs grandes décisions furent prises :

- a. inclusion de Hong Kong dans le dispositif productif du SAe²¹ afin d'intégrer les marques chinoises Lenovo et Huawei.
- b. en finir avec le financement des transmigrants du « poor to poor » euro-méditerranéen par le blanchiment d'activités criminelles et donc revenir aux procédures antérieures à 2006. Cela avait l'avantage d'éloigner clairement les trafics criminels des activités du « poor to poor »²². Évidemment les pertes liées aux remboursements avec « coulure » renchérirent les marchandises d'environ 20%.
- c. faire lourdement appel aux logistiques maritimes (Figure 3) et aux cabotages en ports secondaires de chaque nation traversée par le territoire circulatoire afin d'approvisionner les commerçants du « poor to poor »
- d. abandonner provisoirement les tournées transnationales pour des tournées nationales, toujours le long du territoire euro-méditerranéen de la mondialisation par le bas, dans l'attente des levées des contrôles restrictifs aux frontières.

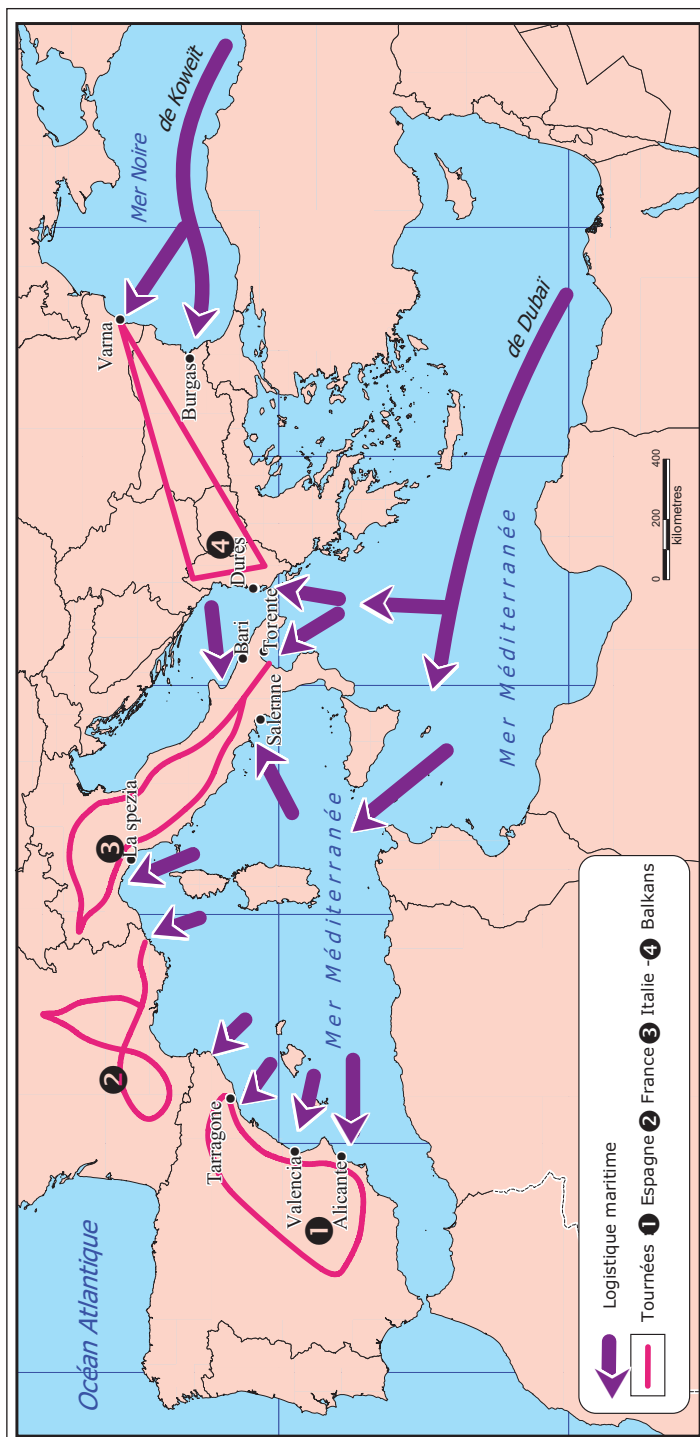
La conséquence majeure de ces décisions est la fin du cosmopolitisme international des « équipes de vente », les Marocains étant quasiment seuls en Espagne et en France, accompagnés d'Albanais en Italie et absents dans les Balkans. Par contre nous notons une forte implication de jeunes de la migration marocaine dans les nouveaux circuits des tournées nationales (Figure 3). Cette disposition est susceptible de fortes conséquences dans la dynamique d'implantation des Marocains dans les régions méditerranéennes espagnole, française et italienne.

Tout se passe comme si les Marocains transmigrants avec des visas touristiques, empêchés de circulation par les mesures restrictives des nations européennes, déléguaient à de jeunes binationaux marocains leur fonction de commerçants du « poor to poor ». Là encore les « notaires informels » veillent au recrutement et aux comportements de ces nouveaux circulants.

²¹ Jusque-là Hong Kong avait une unique fonction de plateforme de transit de marchandises de Corée, du Japon et de Taiwan.

²² Les « notaires informels », généralement Marocains, veillaient le long du territoire circulatoire à la claire séparation entre les activités de ventes de produits « made in SEa and passed taxless by Dubaï » et les trafics criminels : entre le délit douanier, passible de surtaxes et les activités pénalisables (drogues, prostitution).

Figure 3 : Tournées nationales le long du territoire circulaire euro-méditerranéen et cabotages maritimes de produits « passed by Dubai »



Par contre les milieux criminels pratiquent toujours la continuité transnationale du territoire circulatoire euro-méditerranéen, grâce aux « espaces de mœurs transfrontaliers » (Figure 2) par un usage massif des camions sous TIR conduits par des « travailleurs détachés » : compléments de salaires par le transport de femmes balkaniques²³, et peut-être de produits d'usages illicites.

La réduction de la délivrance de visas touristiques aux Marocains par les nations européennes, face à la pandémie, dans le contexte de réorganisations nationales des tournées euro-méditerranéennes, a provoqué, en Italie, en France et en Espagne la quasi-disparition des « nomades » moyen-orientaux et balkaniques et, bien sûr, des Marocains non-résidents dans ces trois nations, comme nous venons de le signaler. La relève a été prise immédiatement par des commerçants sédentaires binationaux et leurs nombreux jeunes familiers. Les cosmopolitismes de coopération se sont développés dans les populations sédentaires plus que précédemment, sous l'influence des transmigrants, des 'nomades' : on observe déjà une redéfinition des territoires des circulations nationaux (Figure 3). Alors qu'auparavant Nîmes et Perpignan étaient les étapes le long du territoire français des circulations du « poor to poor », désormais Valence, Lyon, Toulouse, le Val d'Aran et Andorre, Carcassonne et Limoux, Beaucaire et Arles, sont devenues étapes des tournées nationales, « désenclavant » des secteurs de confinements urbains et modifiant l'accès aux produits SEa de commerçants sédentaires. Cette dynamique économique et sociale qualifie les binationaux marocains actuellement circulants auprès de populations enclavées. Les nouveaux circulants, lorsqu'ils se réapprovisionnent dans des ports secondaires, s'entendent dire que, dès que la « situation sera redevenue normale » les livraisons maritimes dans les deux ports méditerranéens français cesseront. Toutefois si nous pouvons supposer qu'il en sera ainsi, nous pouvons encore prédire une forte rémanence de la situation actuelle et donc une réorganisation des continuités transfrontalières et, probablement, en France, un effet amplifié à l'ensemble des régions occitanes, rhodaniennes et provençales de la cosmopolitisation positive des relations entre minorités urbaines. Consulté, le « notaire informel » de Perpignan affirme « *les nouveaux notaires, au Val d'Aran, à Carcassonne et Valence (France) et les nombreux jeunes, fils et, c'est nouveau, filles de commerçants marocains 'à la place' (ndr : sédentaires) qui tournent attendent la réouverture des frontières pour les longues tournées (ndr : le territoire circulatoire) ; ce n'est pas moi qui va les décourager.* ». L'enquête en cours, jusqu'en octobre 2021, nous renseignera plus précisément. En Espagne la nouvelle tournée nationale inclut les circulations anciennes entre Algésiras et Tolède et la route Saragosse, Lérída, Vai d'Aran, plaçant en « tête à tête » cette communauté catalano-espagnole avec le nouveau circuit français, par Toulouse, Saint Gaudens et le Val d'Aran. En Italie, les Albanais des Pouilles se sont entendus avec les Marocains déjà installés : aux premiers l'itinéraire Bari, Pescara, Imperia, Milan, aux Marocains Gênes, Turin, Rome, Naples, Avellino, avec quelques mixités dans chaque itinéraire. Là encore le « notaire informel » marocain d'Avellino affirme qu'il y aura « *des grands*

²³ Pré-enquête en cours par Oriol Romani (U. Tarragone), Olivier Bernet (U.T2J), Alain Tarrus (U.T2J), Katia. Vladimirova (U. Sofia)) pour la préparation d'une soumission européenne. Rappelons qu'au passage franco-espagnol du Perthus-La Jonquera, environ 3000 camions stationnent au moins quatre heures chaque jour ; au passage Durrès- Bari 2300 arrêts d'au moins quatre heures, et souvent d'une nuit.

changements à la réouverture du Bari – Durës. On n'a plus des amis des Balkans, sauf les Albanais, et les jeunes auront leur place ».

Conclusion

Les Marocains ont donc joué des rôles essentiels dans la constitution, la mise en mouvement, le contrôle éthique, de ce territoire des circulations de la mondialisation par le bas euroméditerranéenne, d'Espagne jusqu'en Turquie. Les liens de proximité commerciale des circulants avec les migrants sédentaires, associatifs culturels ou religieux, mais aussi avec d'autres implantations urbaines de migrants, Turcs, Balkaniques, ont contribué à apaiser des tensions intercommunautaires de sédentaires là où elles existaient. Le modèle cosmopolite apaisé, de collaboration entre composantes des transmigrants, instauré par les « notaires informels » marocains, modifia donc dans le même sens les fréquents conflits de voisinages urbains. Enfin, l'originalité de la réorganisation du territoire transnational en espaces nationaux élargis, le recrutement, pour ce faire, de jeunes locaux, garçons et filles, promet un développement nouveau du vaste territoire transnational lorsque rouvriront les frontières.

Et inévitablement prospérera la cohésion des transmigrants de la route euro-méditerranéenne vers l'affirmation d'un territoire des circulations en « poor to poor », européennes et nomades, excédant largement des routes les plus directes à travers les régions parcourues que nous avons décrites en les supposant à leur apogée.

Bibliographie

- Alioua M., (2007), « *Nouveaux et anciens espaces de circulation internationale au Maroc* », Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée, 119-120 novembre 2007, p. 39-58.
- Alonso-Meneses G., (2019), *La Antropologia de las migraciones clandestinas en tiempos de neo-movilidades alternativas y el muro de Donald Trump*. Religación, Revista de Ciencias Sociales y Humanidades.
- Arab C., (2009), *Les Aït Ayad, la circulation migratoire de Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, PUR.
- Arab C., (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Des invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Edition En toutes Lettres, Casablanca,
- Battegay A., (2003), *Les recompositions d'une centralité commerçante immigrée : la Place du Pont à Lyon*. REMI, vol 19 n°2.
- Bava S., (2003), « *De la baraka aux affaires* » : *ethos économique religieux et transnationalité chez les migrants sénégalais mourides* », REMI vol 19.
- Bensaid A., (2009), « *Le Moyen-Orient : un carrefour migratoire entre conflits territoriaux et mondialisation des circulations* », Maghreb-Machrek, n° 199-1, p. 7-22.
- Berriane J., (2016), Ahmad al-Tijâni de Fès. Un sanctuaire soufi aux connexions transnationales. L'Harmattan.
- Berriane M., (2011), « *En marge des grands chantiers touristiques mondialisés, l'émergence de territoires touristiques 'informels' et leur connexion directe avec le système monde* », Méditerranée, 116. 2011 pp.115-122.
- Berthomière W., Doraï K., de Tapia S., (2003), *Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire*. REMI vol 19 n° 3.
- Blanchard N., Bancel A., Boubeker A., (2010), *Ruptures postcoloniales. Les nouveaux visages de la société française*, La Découverte.

- Bordes Benayoun C., Schnapper D., (2006), *Diasporas et nations*, Odile Jacob.
- Boubeker A., (1982), *Quartier Cousin*, Les Temps Modernes, n° 437.
- Boubeker A., (2003), *Les Mondes de l'ethnicité : la communauté d'expérience des héritiers de l'immigration maghrébine*, Balland.
- Boubeker A., (2016), *Les plissures du social. Des circonstances du social dans une société fragmentée*, PUN.
- Boucheron P. (s.d), (2017), *Migrations, réfugiés, exil*. Odile Jacob.
- Boudon Ra. et Lazarsfeld P., (1965), *Le vocabulaire des sciences sociales : concepts et indices*, Paris, la Haye Mouton.
- Braudel F., (1948-2017), *La Méditerranée et le monde méditerranéen au temps de Philippe II- Destins collectifs et mouvement d'ensemble*. Armand Colin.
- Bredeloup S., (2007), *A propos des centralités immigrées, Rives méditerranéennes*, vol 26, n°1.
- Briquet J-L., Sawicki Frédéric (dir), (1998), *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, PUF
- Corti P., (2011), *Storia delle migrazioni internazionali*, GLF- editori Laterza.
- Da Silva Telles Vera, (2014), *Crime, violence et ville*, in l'Ordinaire des Amériques n° 216.
- de Tapia Stéphane, (2006), *Migrations et Diasporas turques*. Circulation migratoire et continuité territoriale. Maisonneuve et Larose/IFEA, 402 p.
- Demart S., (2013), *Congolese migration to Belgium and postcolonial perspectives*, African Diaspora, v 6.
- Derens J.-A., (2008), *Balkans, la mosaïque brisée*. Ed. du Cygne.
- Diminescu D., (2003), *Visibles mais peu nombreux*. Les circulations migratoires roumaines. Éd de la Maison des Sciences Humaines.
- Flores L., Sara M., (2010), (coord.), *Migraciones de trabajo y movilidad territorial*, Porrúa, Mexico.
- Foucault M., (1967), roneo, Hétérotopies, hétérochronies, un parallélisme hors des espaces-temps usuels.
- Glick Schiller N., Basch L., Blanc-Szanton C., (1992), *Transnationalism : a New Analytic Framework for Understanding Migration*. Annals of the New-York Academy of Sciences vol 645.
- Glick Schiller N., Basch L., Blanc-Szanton C., (1995), *From Immigrant to Transmigrant : theorizing Transnational Migration*, Anthropological Quarterly. V 68-1.
- Goffman E., (1983), « *The interaction order* », American Sociological Review, vol 48 n°1.
- Grafmeyer Y., Joseph Isaac, (1979), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*. Ed. du Champ Urbain.
- Granovetter, (2000), *Le marché autrement*, Desclée de Brouwer.
- Guillon M., Taboada-Leonetti I., (1986), *Le triangle de Choisy*. Un quartier chinois à Paris. CIEMI-L'Harmattan.
- Halbwachs M., (1941), *La topographie légendaire des Évangiles en Terre sainte*, P.U.F.
- Hannerz U., (1983), *Explorer la ville*, éd. de minuit.
- Hannerz U., (1996), *Transnational Connections : Culture, Peoples, Places*. Psychology Press.
- Id Yassine R., (2014), *Musulmans et Catalans, une identité incertaine*, Trabucaire.
- Id Yassine R., (2018), *Perpignan d'une île à l'autre : Marocains et catalanité urbaine*, in Alduy et Tarrus, Perpignan, laboratoire social et urbain, l'Aube.
- Lahbabi F., (2002), *L'immigration marocaine en Andalousie, vie sociale et mobilités économiques des sans-papiers dans la province d'Almeria*. Thèse UT2J.
- Lonni A., (1989), in *Sapere la Strada*, Einaudi.
- Ma Mung Emmanuel, (2005), *La diaspora chinoise et la création d'entreprises : réseaux migratoires et réseaux économiques en Europe du Sud*, in Muller et de Tapia La création d'entreprises par les immigrés (1920, 1955), L'Harmattan.

- Ma Mung E., (2006), *Négociations identitaires marchandes*, REMI, vol 22 n°2.
- Marié M., Regazzola T., (1977), *Situations migratoires. La fonction-miroir*. Galilée.
- Martinello M., (1993), *Ethnic leadership, ethnic communities political powerlessness and the state in Belgium*, *Ethnic and Racial Studies*, vol 16, n° 2.
- Missaoui L., (2003), *Les Étrangers de l'intérieur : filières, trafics et xénophobie*, Paris, Ed Payot.
- Moge C., (2020), Mafia, collusions et clientélisme, in Academia.edu.
- Noiriel G., (1988), *Le creuset français. Histoire de l'immigration (XIX-XX siècle)*, Seuil.
- Odden G., (2010), « *Parcours et projets des migrants subsahariens en Espagne* », H&M.
- Park Robert E., ([1920]-1955), *The Collected Papers of R.E. Park*, Free Press of Glencoe.
- Pellerin H., Gabriel Christina, (2008), *Governing International Labour Migration*. Current issues, challenges and dilemmas. Routledge N.Y.
- Portes A., (1999), *La mondialisation par le bas. L'émergence des communautés transnationales*. ARSS v 129, 1.
- Potot S., (2005), « *La place des femmes dans les réseaux migrants roumains* », REMI, vol 21.
- Qacha F., (2007), « *les enjeux de la régulation des dispersions familiales dans l'espace Europe/Maghreb pour les femmes maghrébines.* », in Audebert C., Ma Mung E.,
- Qacha F., (2010), *Migrations transnationales : rôles des femmes et des réseaux familiaux*. Thèse, UT2J.
- Raulin A., (2000), *L'ethnique au quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines*, L'Harmattan.
- Rodriguez Martinez P., Lahbabi F., (2005), *Migrantes y trabajadoras del sexo. Del Blanco*.
- Sayad A., (2016), *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Le Seuil.
- Schnapper D., (1980), *Juifs et Israélites*, Gallimard.
- Schnapper D., (2001), *De l'Etat-nation au monde transnational*. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora. REMI.17.2
- Simmel G., (1901-2014), *Philosophie de l'argent*. PUF.
- Simon G., (1904-1984), « *La métropole et l'étranger* », in Y.Grafmeyer et I. Joseph (dir) l'Ecole de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine. Aubier.
- Simon G., (1995), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*. PUF.
- Simon G., (2006), *Migrations, la spatialisation du regard*. REMI.vol 22-n° 2.
- Stora B., (1992), *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France (1912-1992)*. Fayard.
- Tarrius A., (1987), *L'entrée dans la ville : migrations maghrébines et recomposition des tissus urbains à Tunis et à Marseille*. REMI, vol 3, 1.
- Tarrius A., (1989), *Anthropologie du mouvement, le paradigme de la mobilité*, éd. Paradigme, 185 p.
- Tarrius A., (1992), *Les fourmis de la mondialisation. Migrants riches, migrants pauvres et nouvelles villes internationales*. L'Harmattan 205p.
- Tarrius A., (1993), « *Territoires circulatoires et espaces urbains : différenciation des groupes de migrants* », in Annales de la recherche urbaine n°59 pp. 51-60.
- Tarrius A., (1995), *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, l'Aube, 220p. Avec Lamia Missaoui.
- Tarrius A., (1999), *Les nouveaux cosmopolitismes. Mobilités, identités, territoires*, l'Aube, 266p. Avec Lamia Missaoui.
- Tarrius A., (2000), « *Leer, describir, interpretar las circulations migratorias ; conveniencia de la noción de territorio circulatorio. Los nuevos hábitos de la identidad* », in Relaciones. Estudios de historia y sociedad. » 21-83 ;

- Tarrius A., (2001), « *Au-delà des Etats-nations : des sociétés de migrants* », in REMI, vol 17-2, pp. 37-61
- Tarrius A., (2002), *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*. Préface Michel Wieviorka, Balland, 165p.
- Tarrius A., (2007), *La remontée des Sud. Afghans et Marocains en Europe méridionale*. L'Aube, 202p. avec Lamia Missaoui.
- Tarrius A., (2013), *Transmigrants et nouveaux étrangers. Hospitalités croisées entre jeunes des quartiers enclavés et migrants internationaux*, PUM, 200p. Avec F. Qacha et Lamia Missaoui.
- Tarrius A., (2014), *Mondialisation criminelle : la « moral area » de Perpignan à la Junquere*, en téléchargement gratuit : <http://www.fichier-pdf.fr/2014/03/21/rapport-enquete/>, collaboration Olivier Bernet.
- Tarrius A., (2015), b- *La mondialisation criminelle*, l'Aube, 142 p.
- Tarrius A., (2015), a- *Étrangers de passage*. Peer to peer, poor to poor ; l'Aube, 160 p.
- Tarrius A., (2018), « *Les routes européennes des nouvelles migrations : des mobilisations internationales aux mobilités transnationales*. Pp. 217-238. s/d Patrick Boucheron, Migrations, réfugiés, exil. Odile Jacob. 408p.
- Tarrius A. et alii, (2020), *Naissance d'un peuple nomade européen*. éd. Trabucaire, 308p. (notamment articles de Jean-François Pérouse sur Istanbul, de Katia Vladimirova sur les migrations en Bulgarie et de Kolë Gjelošaj sur l'espace albanophone).
- Tarrius A., (2010), *Pobres en migracion, globalizacion de las economias y debilitamiento de los modelos integradores : el transnacionalismo migratorio en Europa meridional*. *Empiria*. Revista de metodologia de Ciencias Sociales, v.19, 133-156..
- Tarrius A., Missaoui L., Sempere David, Romani Oriol, (2000), *Rapport de recherche DG XII Europe (5ème PCRD) : Apparition des comptoirs, et des réseaux souterrains marchands, marocains le long du Levant Ibérique*. 132 pages, novembre 1999/ Janvier 2000. Travaux repris par A. Tarrius in *La mondialisation par le bas*. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine. Balland 175 p. 2002. Et par Péraldi Michel (éd), *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et reseaux migrants transfrontaliers*. Maisonneuve et Larose, 2001, 361 pages.
- Viard J., (2015), *La France dans le monde qui vient*, l'Aube.
- Wahnich S., (1997), *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution Française*. Albin Michel.
- Weil P., (1995), *Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration 1938-1945/ 1974-1995*. *Vingtième siècle*, vol. 47, n° 1.
- Whitold de Wenden C., (2017), *Faut-il ouvrir les frontières ?* Presses de Sc. Po.
- Wieviorka M., (1997), (s.d), *Une société fragmentée, La Découverte*, 1997.
- Winkin Y., (1988), *Les Moments et leurs Hommes*, Seuil.

Chapitre 13

Migration et développement

Etude de cas dans le Tadla, la Haute Moulouya et Figuig

Mohammed Aderghal, Lahoucine Amzil

Introduction

Le fait migratoire, à travers ses différentes métamorphoses, impose de nouveaux défis aux responsables politiques. Depuis quelques décennies le discours sur les migrations internationales inclue la dimension du développement, et les organismes internationaux l'intègrent aussi comme composante dans leurs programmes. C'est le cas du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fait de la relation entre migration et développement un élément de l'agenda politique des Etats. La même orientation est relevée chez l'OIM, le PNUD, la FAO, ou les organismes de coopération technique (AFD, GIZ, etc..). Mais la question qui se pose, c'est de savoir comment les décideurs dans les pays de départ des migrants inscrivent cette perspective de l'interaction entre migration et développement comme une priorité dans leurs politiques publiques ? Autrement dit, est ce que la ratification par les différents pays des conventions internationales sur les migrations ou les objectifs de développement durable, se traduit par des actions publiques concrètes qui au-delà de leur sectorialité, prennent en compte l'éventuel apport des migrants et leur participation.

La relation migration et développement relève de plusieurs registres : du politique à travers les dispositifs et les orientations de l'action publique en fonction des principes de gouvernance porteurs d'une manière de voir et d'exercer des Etats ; de l'action de la société civile dont la marge de manœuvre en termes d'actions au niveau local est sujette à des compromis de différents ordres, et de l'apport des migrants en termes de capital matériel et social dont l'effet peut être relevé au niveau des ménages et à une échelle communautaire et locale.

Partant du cas de l'articulation entre migration et développement agricole et rural, notre objectif dans cet article est de voir à partir de la situation dans 3 régions marocaines : i) comment les processus migratoires renvoient à des trajectoires territoriales spécifiques et s'articulent avec des transformations des systèmes agricoles et ruraux dont les moteurs sont multiples ; ii) dans quelle mesure les migrations à travers les transferts, les investissements et les actions collectives induisent des dynamiques de changement, et iii) comment les initiatives des migrants s'insèrent-elles dans les plis de l'action publique en rapport avec la gouvernance migratoire et le développement agricole et rural. Les matériaux empiriques, résultats des enquêtes quantitatives (300 ménages) et dires d'acteurs (entretiens semi directifs et ateliers régionaux), qui fondent notre analyse ont été collectés dans les 3 régions concernées par le projet H2020 AgruMig¹. Il s'agit

¹ Projet H 2020 AgruMig « Migration governance and agricultural & rural change in 'home' communities : comparative experience from Europe, Asia and Africa », (2019-2021), coordonné

de régions situées dans des contextes géographiques différents, plaine et piémont (Tadla et Dir de Béni Mellal), montagne et bassin intramontagnard (Haute Moulouya-Haut Atlas oriental) et oasis présaharienne (Figuig). Dans les trois régions la trajectoire des systèmes agricoles comme des processus migratoires ont pour toile de fond les conditions de transformations qui agissent dans l'ensemble des régions marocaines. On serait tenté de voir à un niveau global l'existence de nombreuses similitudes, mais une fois la focale réduite à un niveau local les différences apparaissent importantes. Les facteurs globaux de changement interagissent avec des réalités sociales et territoriales différenciées, et aboutissent à des configurations des systèmes sociaux et des formes migratoires spécifiques.

1. Migration et systèmes agricoles et ruraux. Les effets de contexte

Les causes des migrations, une construction autour des sécheresses et des inégalités sociales

Au Maroc, l'émigration interne et internationale a d'abord touché les populations paysannes dans des territoires ruraux confrontés aux contraintes liées à la disponibilité des moyens de subsistance, compte tenu du caractère aléatoire de l'agriculture vivrière à faible productivité et qui ne dégage pas suffisamment de surplus commercialisable. Cette faible productivité s'explique par des facteurs écologiques, (relief montagneux, pauvreté des sols et aridité du climat), rendus encore plus prégnants dans des contextes sociaux marqués par les inégalités d'accès aux ressources et l'absence d'opportunités d'emploi hors des exploitations familiales. Avant de devenir internationale, l'émigration à partir de ces territoires a d'abord été interne. Les flux étaient polarisés par les plaines où des aménagements hydro agricoles ont permis le développement d'une agriculture moderne productive et demandeuse de main d'œuvre, ainsi que par les centres miniers et les villes du littoral atlantique en plein essor économique.

Quand on regarde de près l'évolution dans le temps des mouvements migratoires, internes et internationaux issus des campagnes, on remarque que les pics importants sont marqués au lendemain des crises de sécheresse. Et nous avons dans les sécheresses des années 80 l'exemple de l'événement climatique sévère survenu dans un contexte où les filets de sécurité ont perdu de leur efficacité, et où la santé du système économique est encore conditionnée par l'état de l'agriculture. Dans un pays où l'agriculture continue à représenter plus de 14% du PNB tout en étant largement soumise aux aléas climatiques, il est normal que les crises qui l'affectent agissent sur les autres aspects de la vie économique et sociale du pays (Clément, 1995 ; Mari, 2017). Toute sécheresse suivie d'une baisse des productions céréalières a des effets qui se ressentent sur l'équilibre budgétaire chez un grand nombre de foyers, pas seulement à la campagne mais également en ville.

par School of oriental and African studies, Université of London (SOAS), The Université Of Birmingham (UoB) et International Water Management Institut (IWMI). Au Maroc les travaux sont menés dans 3 régions, le Tadla (province de BéniMellal et Fquih Ben Salah), la Haute-Moulouya-Haut Atlas oriental (province de Midelt) et l'Oasis de Figuig (province de Figuig). L'équipe chargée du projet est constituée de chercheurs et doctorants géographes du Laboratoire « Ingénierie du Tourisme, Patrimoine et Développement durable » (LITOPAD) de l'Université Mohammed V de Rabat, coordonnée par Mohammed Aderghal.

D'aucuns considèrent que les crises agricoles et rurales se manifestent souvent par de nouvelles dynamiques sociales. A la campagne de nombreux exploitants vulnérables se voient astreints à abandonner l'activité agropastorale pour émigrer en ville ou à chercher sur les lieux une activité non agricole. Leur terre et leur cheptel vont consolider la richesse de ceux dont les moyens permettent de surpasser la crise. Mais c'est sur le volet développement rural que ces moments de crise ont été le plus éprouvants. L'arrêt de l'investissement de l'Etat dans les infrastructures rurales, scolaires et de santé a contribué à l'accélération de l'exode rural et sa massification. De 1982 à 2014 le taux d'urbanisation est passé de 42,7% à 60,3%. Ce qui signifie un dépeuplement des campagnes et un déplacement des foyers de départ de la migration internationale vers les villes. Le déclassement a surtout atteint le monde rural où en plus des disparités de revenus, sont relevés des incapacités plus grandes d'accessibilité aux services publics, à la qualité de la vie, aux biens d'équipement et à la logistique (El Aoufi, 2016). Cet état de fait du sous-développement est attribué à la non efficacité des mécanismes de redistribution des fruits de la croissance parmi les différentes couches de la société et entre les différents types d'espaces (Chatri et al., 2019). Ce que El Aoufi et al. (2016 : 36) qualifient d'absence d'effets de « ruissellement » due à « la rigueur budgétaire qui ne laisse pas de place aux actions de redistribution ». Le pays a enregistré des indicateurs de croissance positive le classant parmi les pays intermédiaires à économie en voie d'émergence. Entre 2000 et 2017 la croissance annuelle moyenne du PIB a été de 4,4%, tandis que le PIB par tête a progressé annuellement de 3,1% (OXFAM, 2019). Alors que paradoxalement l'indice de Gini est resté le même, autour de 0,395, durant toute la période entre 1998 et 2014 (Dalia et Ihnach, 2018). De même le PIB régional reflète une concentration de la richesse du pays dans les régions du littoral urbanisé du Nord et du Nord-Ouest. En 2020, les régions de Casablanca –Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tetouan-Al Hoceima, concentrent 59,1% du PIB national, contre 40,9% pour l'ensemble des 9 autres régions (HCP, 2022.). L'inefficacité des stratégies de développement agit sur les perspectives d'avenir de larges couches de la population, notamment les jeunes ruraux, la catégorie qui a le moins profité des résultats des fruits de la croissance économique au cours des 2 dernières décennies. Compte tenu de l'état de la scolarisation dans la campagne, les jeunes ont des difficultés à poursuivre leurs études et à recevoir des formations adéquates qui leur permettent une insertion facile dans le marché de l'emploi. Les horizons de vie entre le douar et la localité la plus proche sont souvent bloqués et leur attente à avoir une vie meilleur ailleurs nourrit leurs aspirations à la migration (Chauffour, 2017).

Selon l'enquête mondiale Gallup (OCDE, 2017), entre 2010 et 2013, « les intentions d'émigration auto déclarés » sont importantes au sein de la population marocaine née dans le pays, 29% de la population totale enquêtée souhaitent s'installer à l'étranger, 45% chez les jeunes entre 15 et 24 ans, et 23% chez les femmes. Même si ces taux ne signifient pas que l'intention allait être suivie d'une concrétisation du projet, 14% des personnes ayant des intentions de migrer avaient un projet concret. Il n'en demeure pas moins que ces taux rendent compte d'un sentiment de frustration nourri par l'absence de perspectives claires en matière d'emploi et de moyen de vie, voire des libertés fondamentales. Ce que pointe du doigt aussi un rapport de l'IRES (2020) qui considère que les jeunes « se sentent exclus des bénéfices potentiels du changement et ne voient pas un avenir meilleur

se profiler à l'horizon, d'où leur désenchantement qui alimente leur souhait de quitter le Maroc à la conquête d'un bien-être hypothétique ailleurs ».

Trajectoires migratoires, dynamiques agricoles et territoires ruraux

La trajectoire migratoire dans chacune des 3 régions du projet AgruMig a un lien avec l'état des systèmes agricoles et les processus de changement qui les ont affectés durant les trois moments de l'histoire marocaine, précolonial, colonial et postcolonial. Sans aller dans le détail des mécanismes qui conditionnent ce lien, l'on peut dire qu'il s'agit d'une interaction dont les effets sont variables au niveau de deux séquences de la trajectoire des migrants. La première renvoie à leur départ qui provoque un bouleversement des structures sociodémographiques et de production dans les lieux d'origine. La séquence 2 correspond à l'effet retour en termes des nouvelles ressources matérielles et immatérielles des migrants drainés vers ces mêmes lieux. En prenant en compte, bien sûr, comment ces ressources sont valorisées pour lutter contre le déficit des moyens de subsistance, ou pour permettre une amélioration du cadre de vie, à l'échelle des ménages et des localités bénéficiaires des différents transferts des migrants.

- Le cas du Tadla

Dans la plaine du Tadla et son porteur, la construction du barrage Bin El Ouidane et sa mise en eau durant les années quarante, a entraîné le bouleversement du système agricole et spatial d'une plaine aride, longtemps utilisée comme parcours d'hiver, complémentaire des terroirs d'agriculture irriguée du piémont et des terroirs sylvo-pastoraux de la montagne. L'irrigation moderne introduite par la colonisation a fait du Tadla un des fleurons de la politique hydro-agricole marocaine. En témoignent l'importance de l'irrigation dans ses formes de grande hydraulique ou de la petite et moyenne hydraulique et le pompage, ainsi que la diversité et le volume des productions agricoles et agroindustrielles. Le Tadla contribue avec 20% de la production nationale des agrumes, 28% de betterave sucrière, 50% de grenadier et 85% de niora. La modernisation agricole de ces dernières décennies s'est matérialisée essentiellement par la diffusion de techniques nouvelles d'irrigation au goutte à goutte et des plantations fruitières qui ont conquis les terres des marges du périmètre irrigué, du piémont et de la montagne. D'une région exclusivement agricole, la plaine du Tadla s'est largement urbanisée et dotée d'un tissu économique complexe. Dans un premier temps, la reconversion d'anciens espaces agropastoraux en région hydro agricole moderne, la proximité du bassin phosphatier sont des facteurs géoéconomiques qui ont contribué à la faible propension des populations du Tadla à l'émigration internationale, contrairement à son caractère massif enregistré dans le Sous et le Rif. Des foyers anciens d'émigration vers l'étranger existaient, toutefois, dans les zones de montagne et de piémont (*Dir* de Béni Mellal) (Berriane et Aderghal, 2011). Il s'agit essentiellement de flux migratoires vers l'Algérie française, au début du siècle dernier, et des migrations de contingent dans les années 60 (Arab, 2009).

La progression des flux ne prit de l'ampleur qu'à partir de 1986 (Abou Laaz, 2001). Le Tadla est passé en peu de temps d'un espace faiblement touché par l'émigration à une des régions migratoires les plus réputées du pays.

Les flux d'hommes et de biens entraînés par le phénomène migratoire dans le Tadla et son pourtour montagneux ont eu un effet structurant sur les plans socioéconomique et spatial. Au début du déclenchement du phénomène il y eut un moment de déprise démographique, surtout dans les campagnes et les centres ruraux en gestation. Fut enclenché aussi un processus de mutation des structures agraires causée par les transferts fonciers et la vente des terres et du cheptel pour financer les projets migratoires. Ce vide laissé par les enfants du pays a été comblé par des populations venues d'autres contrées plus pauvres, la région n'étant pas en réalité déficitaire en termes d'offre d'emploi dans les secteurs agricoles et agroindustriels. A tout cela s'ajoute aujourd'hui la réinstallation d'anciens migrants, dont certains avec des projets d'investissements. Ce qui fait du Tadla actuel « un espace de brassage intense des populations » (Troin et al, 2002, p. 160). La diversité des profils récents des migrants internationaux nous éloigne du type rural issu d'une exploitation agricole en difficulté, et inscrivant l'émigration internationale dans une stratégie de survie et de soutien de la famille. Tout en continuant à marquer les espaces ruraux, l'émigration internationale dans la région s'est aussi urbanisée, et la hausse des flux ne reflète plus uniquement la crise de l'économie agricole, mais aussi celle des villes de la région. La base économique de ces dernières n'est pas en mesure de résorber la demande d'emploi croissante et de créer les conditions qui permettent de dissuader les jeunes à nourrir des aspirations migratoires.

- Le cas de la Haute Moulouya-Haut Atlas oriental

Dans cette région de montagne excentrique sur le plan géographique, les mutations économiques de la période coloniale n'ont pas déclenché de mouvements migratoires massifs. Alors que la région s'est ouverte à l'économie extractive des ressources naturelles, les paysanneries des vallées et montagnes étaient maintenues dans un équilibre précaire certes, mais qui ne rendait pas l'exode rural et/ou l'émigration vers l'étranger une nécessité vitale. Le mouvement migratoire va prendre de plus en plus d'ampleur, surtout dans sa dimension interne, quand la terre et l'eau, fondement même de l'existence de cette paysannerie, sont en partie accaparées par des exploitants entrepreneurs plus orientés vers la production de la pomme. Cette orientation capitaliste du système agricole encadrée par l'Etat a constitué un facteur déstabilisateur des économies et des communautés locales.

Mais même si tous les indicateurs socioéconomiques permettent de classer la région de Midelt comme répulsive, les flux migratoires n'ont pas pris pour autant une ampleur pour entraîner son dépeuplement spectaculaire.

C'est là une particularité relevée il y a quelques années, mais qui ne semble pas résister au temps. Les bouleversements agraires récents ont constitué des facteurs catalyseurs de l'émigration interne et internationale. Dans un premier temps les hommes sont engagés dans une mobilité circulaire pour le travail dans les chantiers du bâtiment des villes du nord, à laquelle les femmes se sont jointes plus tard en allant travailler dans les domaines modernes des cultures d'exportations des régions agricoles, Tadla, Basse Moulouya, Souss. Cette émigration d'abord temporaire a connu une double évolution : i) la tendance vers la fixation définitive dans les villes régionales ou lointaines, ii) la tendance des jeunes hommes et des femmes à émigrer clandestinement vers l'Europe.

Cette tendance migratoire s'est consolidée durant les dernières années. A l'opposé, la région s'est de plus en plus ouverte à l'investissement capitaliste dans l'arboriculture moderne, et d'importantes pressions sont exercées sur les ressources hydriques souterraines. La construction du barrage *Tamalout sur l'oued Ansegmir* affluent amont de la Moulouya, non seulement a entraîné le départ de nombreuses familles, mais a également soumis la terre à la spéculation des investisseurs urbains (Bouraqa, 2015).

- *Le Cas de l'Oasis de Figuig*

L'oasis occupe une position géographique entre chaînons de l'Atlas saharien, les Hauts plateaux et les plaines désertiques. Elle se réduit à un espace habité, cultivé et pâturé d'une vingtaine de km² qui correspond à ce qui était appelé durant le protectorat le « pays de Figuig » (Madani, 2006). Les faibles moyennes pluviométriques, 122 mm/an, limitent l'espace agricole aux terres irriguées par des sources artésiennes et des drains, *foggaguir*, creusés par les hommes (Bencherifa et Popp, 1992). Une région géographique où le fait frontière conditionne les mouvements des hommes et des biens, et qui depuis toujours a contribué à l'orientation des flux migratoires selon l'état des relations, entente ou conflit, entre les deux pays voisins, le Maroc et l'Algérie. La région a subi une emprise coloniale française sur le territoire à partir de l'Algérie bien avant la mise sous Protectorat du Maroc. La conséquence fut le déclenchement d'un mouvement migratoire en partie orienté vers l'Algérie comme première étape d'un périple dont la destination finale était la France.

L'ancienneté de l'émigration interne et internationale a eu un énorme impact sur le fonctionnement du système oasien. Non seulement l'oasis fut vidée de sa substance démographique, entraînant, par manque de main d'œuvre agricole, la mise en friche d'une partie des terres, mais également les formes d'adaptation développées par ceux qui sont restés n'ont pas trouvé échos dans les politiques agricoles, coloniales puis nationales. L'oasis continue à vivre sur un système agraire séculaire qui fonctionne au rythme d'une gestion traditionnelle de l'eau et de l'orientation vers la production des dattes et des cultures légumières et fourragères. Les seuls éléments du paysage oasien qui renvoient à une action de modernisation encadrée par l'Etat se limitent à des canaux d'irrigation bétonnés en remplacement des anciennes *séguia* en terre, et à des bâtiments des services agricoles, de l'ancien Centre des Travaux (CT) devenu Centre du Conseil Agricole dépendant de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA). Cette limite en termes de développement a rendu le système agricole oasien très vulnérable et incapable de répondre aux besoins des populations. Les dynamiques récentes de ce système se manifestent, d'une part, par la déprise rurale à travers la mise en friche forcée d'une partie de l'espace productif dans la palmeraie, et de l'autre par l'ouverture de nouvelles terres de l'oasis à l'investissement agricole porté par des migrants de retour ou des figuiguis locaux.

Quel que soit le moment du déclenchement des migrations, les profils migratoires des 3 régions présentent des similitudes. Au départ, les migrations concernaient essentiellement des hommes jeunes d'origine paysanne qui partaient pour des motifs de travail et faisaient appel à des solidarités familiales et communautaires pour faciliter leur voyage et l'installation dans le pays d'accueil.

Parmi les causes déterminantes à l'origine des flux migratoires les plus citées, on trouve les conditions de vulnérabilité dans lesquelles les populations vivent. Une vulnérabilité attribuée à l'incapacité de l'agriculture à générer suffisamment de revenus en mesure de couvrir les besoins basiques, essentiellement alimentaires des populations, et aux économies rurales locales peu développées pour offrir des opportunités de travail décent. En effet, les migrations à partir des exploitations familiales au Maroc sont le résultat de l'impasse agricole et rurale qui est une situation extrême qui renvoie surtout au système d'agriculture pluviale (bour). Or les exploitations enquêtées dans les trois régions sont situées dans des contextes où l'eau et les ressources pastorales constituent les éléments fondamentaux des agrosystèmes, de plaine et du piémonts dans la région du Tadla, des vallées montagnardes dans le cas de la Moulouya-Haut Atlas oriental, et d'oasis présaharienne dans le cas de Figuig. Ce sont des exploitations où l'irrigation est bien présente et où les systèmes de culture ne dépendent pas exclusivement de la céréaliculture. Et quand elle est pratiquée, sa conduite se fait en irrigué dans l'oasis de Figuig, en pluvial et en irrigué dans le Tadla et la Moulouya-Haut Atlas oriental.

Dans les trois régions, les systèmes de culture se distinguent aussi par la pratique de l'arboriculture, le maraichage, les cultures fourragères et industrielles, dont les produits sont destinés au marché et les revenus censés couvrir les besoins du ménage, alimentaires entre autres.

L'impasse agricole se situerait alors à d'autres niveaux du système agricole. Il s'agit d'abord de la commercialisation, quand celle-ci est pratiquée au delà du souk local, elle implique l'intervention des intermédiaires et expose les prix à des logiques du marché que les exploitants ignorent. La possibilité des exploitants à accéder au marché et leur capacité à récupérer l'essentiel de la valeur ajoutée de leur produit peut faire la différence entre ceux qui maintiennent en équilibre leur trésorerie, et ceux qui évoluent vers une faillite programmée. Il s'agit ensuite de l'absence d'organisation et d'encadrement. Depuis la disparition des centres de travaux, remplacés par des antennes de l'ONCA, l'accès des petits paysans aux services de vulgarisation et d'encadrement technique est devenu difficile. Allant dans le sens de la théorie de subsistance (de Haas, 2010) la migration comme d'ailleurs la recherche d'autres revenus non agricoles fait partie d'un faisceau de solutions par lesquelles les familles cherchent à dépasser l'impasse agricole à laquelle les exploitations sont confrontées. La question qui se pose dès lors est de savoir dans quelle mesure la migration génère suffisamment de moyens pour soutenir un changement social tout en permettant au système agricole de conserver sa capacité de résilience.

2. Transferts et investissement, lutte contre la pauvreté et/ou contribution au développement

Le débat autour du lien entre migration et développement remonte au lendemain de la deuxième guerre mondiale, avec le questionnement sur comment les pays anciennement colonisés se trouvant dans une situation de sous développement rattraperaient les retards qui les séparent des pays occidentaux. Ceux là même qui les avaient colonisés. En rapport avec l'émigration, l'exportation de la main d'œuvre était considérée comme un vecteur de développement, dans la mesure

où elle est supposée permettre, à travers les transferts, le drainage de capitaux dont ont besoin les pays de départ. Mais cette perspective optimiste autour de l'ampleur que commençait à prendre l'émigration de la main d'œuvre n'était pas partagée. Si certains y voient une réponse normale au décalage de développement entre deux groupes de pays, d'autres y voient au contraire une reconduction des rapports de domination des pays industriels sur les pays aux économies encore sous développées (Piché et al, 1982). La synthèse faite par de Haas (2010) montre comment les recherches inscrites dans les champs théoriques de l'économie néoclassique et néo marxiste affichent des points de vue variables entre optimisme développementaliste dans les années 1950 et 1960, et pessimisme néo-marxiste au cours des années 1970 et 1980, avant de s'afficher dans une perspective pluraliste au tournant des années 2000. La relation migration et développement est ainsi appréhendée à partir du prisme non seulement des transferts monétaires mais également du capital social des migrants qui leur permet d'avoir de l'influence et d'introduire dans leur milieu d'origine des connaissances, des normes et des nouvelles valeurs.

L'intérêt porté au rôle des migrants dans le développement illustre en fait un changement de perception dans le rapport qu'ils sont censés entretenir avec leur territoire d'origine. D'abord considérés par les Etats comme un secteur parmi les agrégats de l'économie nationale, ils sont devenus ensuite un potentiel humain et financier en circulation entre pays d'origine et pays de destination. Leurs ressources multilocales permettent d'apporter une relative correction aux déséquilibres qui ont été la cause de leur départ (Berriane et Aderghal, 2014). Les transferts de l'épargne, la participation des associations des migrants dans le renouveau de leur territoire d'origine, la valorisation du rôle des migrants entrepreneurs et porteurs d'un capital social sont les éléments de langage utilisés à ce propos.

Les rôles affectés aux transferts monétaires

La relation des transferts monétaires des migrants et le développement est souvent appréhendée à travers l'effet sur la croissance économique globale et sur le niveau de vie des ménages bénéficiaires. Toutes les études soulignent l'importance en volume de ces transferts qui connaissent une progression ascendante, traversée de quelques fluctuations dans le sens de la baisse, en relation avec l'état de santé économique du pays d'accueil, comme ce fut le cas entre 2007 et 2009 (Khachani, 2018). Mais la tendance ne semble pas être affectée par l'effet générationnel et la propension des descendants des premières générations de migrants à couper le lien avec le pays d'origine de leurs parents. Le volume des transferts est ainsi passé de 40.737 MDH en 2005 à 66.123 MDH en 2017, voire environ 100 Milliards de DH en 2021, selon les données de l'Office de Changes, en dépit de la crise du Covid 19. Ce maintien du niveau des transferts continue à être interprété selon la perspective des équilibres macroéconomiques en termes de contribution au PNB et à la croissance. L'opacité demeure toutefois autour des circuits bancaires des capitaux rapatriés sur comment ils sont investis. Pour mieux rentabiliser les fonds issus des transferts des migrants, les organismes bancaires choisissent les régions les plus performantes sur le plan économique, et qui ne sont pas forcément les régions d'origine de la majorité des migrants. Par ailleurs, les conditions d'octroi des crédits aux particuliers sont très contraignantes et disqualifient souvent l'émigré (Berriane et Aderghal, 2010).

Au niveau microéconomique les transferts des migrants sont interprétés à travers leur rôle de filet de sécurité contre la pauvreté et de moyens mis à la disposition des ménages pour une meilleure éducation des enfants et l'amélioration de l'accès aux soins médicaux privés. Or les résultats des enquêtes empiriques incitent à nuancer le propos.

Selon l'enquête HCP (2019), environ 99,8% des ménages en milieu rural vivent avec au moins 2 sources de revenus contre 94% en milieu urbain. Dans cette diversité des sources de revenus, l'émigration n'est pas toujours classée parmi les revenus principaux. A partir des données de l'enquête sur les niveaux de vie réalisée en 1998/99, Teto (2001), montre que les transferts perçus par les ménages pauvres proviennent surtout des transferts des migrants internes, à hauteur de 76,2% contre 36,6% pour les ménages plus aisés. Alors que les transferts des migrants internationaux concernent 13,0% des ménages pauvres et 23,6% des plus aisés. Selon Hamdouch (2008) les dépenses des migrants dédiées à leurs familles proches ne dépassent pas 15,6% de leur épargne.

Enseignement à partir des trois régions

Les enquêtes menées dans le cadre du projet AgruMig montrent que la migration constitue la troisième source de revenus avec 14% de contribution aux revenus des ménages. Elle enregistre un taux de 9,7% dans le Tadla et 4,3% dans la Moulouya-Haut Atlas oriental. Pour 62% des personnes interrogées, l'argent reçu sert à faire face aux dépenses courantes. Alors que pour 9,1% les transferts sont orientés vers l'investissement dans l'exploitation. Les dépenses liées à la scolarité des enfants concernent 5,4% des ménages enquêtés, celles relatives à la santé 4,8%. Et seuls 3,8% des répondants déclarent orienter cet argent vers l'investissement hors exploitation. De même, pour 3,8% des personnes interrogées cet argent couvre des dépenses imprévues causées par des accidents et des affaires judiciaires. (Aderghal et Amzil, 2022).

Dans les trois régions de l'étude, les transferts des migrants sont considérés comme des revenus d'appoint et ne permettent pas d'importants changements dans toutes les exploitations qui les reçoivent. Ils servent à couvrir une partie des dépenses, mais pas suffisamment substantiels ni réguliers pour permettre une sortie de la pauvreté, surtout quand ses causes sont structurelles (Losch et al, 2015 ; Teto, 2001). Quand l'investissement est possible les revenus migratoires deviennent alors un facteur qui consacre les inégalités, et restructure les hiérarchies sociales. Les répondants qui appartiennent à la catégorie des exploitants non confrontés aux problèmes de subsistances, déclarent utiliser les transferts dans des investissements en rapport avec l'exploitation agricole, matériel mécanique, intrants, main d'œuvre salariée, ainsi que dans l'achat des terres, etc. Des postes de dépenses qui selon Lipton (1980, cité par de Haas, 2010) sont classés dans la catégorie des « investissements de consommateurs », dont la portée est limitée en termes de création de capital et d'augmentation de la productivité des terres (Chort et Lambert, 2010).

- Les migrants entrepreneurs

Les études renouvelées sur les questions de l'investissement migrant adoptent un nouveau paradigme du migrant entrepreneur réservé à une nouvelle génération de migrants diplômés nés au Maroc ou en pays d'immigration et imprégnée de

culture d'entreprise. Ce qui n'exclue pas les migrants dont le parcours de vie n'est pas marqué par de longues années passées à l'école et qui sont intéressés par l'investissement rentable dans le domaine agricole. (Khachani, 2018). Dans les 3 régions de nombreux migrants de retour déclarent investir dans l'agriculture en orientant leur exploitation vers des produits de niche, du terroir, ou en associant à l'activité agricole une activité de tourisme rural.

- Les migrants de retour et l'investissement dans l'agriculture

Les observations menées dans les trois régions permettent de constater que l'investissement des migrants de retour dans des entreprises agricoles utilisent des fonds qui ne sont pas toujours issus d'une épargne sur salaire et qui dans de nombreux cas s'appuient sur les subventions du PMV. Dans plusieurs cas aussi le lancement dans un projet agricole relève plus de la réalisation d'un rêve que d'une entreprise qui se fonde sur un choix rationnel.

Des migrants proches du profil de l'entrepreneur d'opportunité (Gea D. M. Wijers, 2019) sont à l'origine de la création de domaines agricoles. Ils mettent en irrigation au goutte à goutte de nouvelles terres aménagées, gagnées sur le *bour* ou sur d'anciens parcours collectifs. Leurs investissements agricoles s'alignent sur les orientations déjà existantes des systèmes agricoles. Il s'agit de la culture du grenadier, de l'agrumiculture et de l'élevage bovin laitier sur la rive droite de l'Oum er Rbia à la périphérie du périmètre irrigué de Tadla (commune de Oulad Abdellah et Oulad Youssef) ; des plantations de pommier dans le bassin de la Haute Moulouya, et du palmier dattier à Figuig. Ces migrants de retour investisseurs sont de véritables entrepreneurs qui associent à l'agriculture d'autres activités commerciales et de travaux publics. Leur vie est partagée entre la résidence en ville et le domaine. Leurs liens avec la communauté d'origine sont entretenus à travers des actions philanthropiques qu'ils mènent envers les plus démunis et des soutiens qu'ils apportent aux associations locales.

Les fonds investis sont issus soit d'une activité lucrative du migrant en tant qu'indépendant du commerce transnational, soit d'un capital familial hérité et auquel s'est ajouté le capital épargné par des frères unis et solidaires, les uns migrants, les autres restée au pays. Dans la vallée des Ait Ayach (Haute Moulouya-Haut Atlas oriental), un cas est relevé qui concerne une fratrie de migrants en Espagne qui investissent dans l'achat des terres situées à 50km du village pour créer une exploitation arboricole autonome. Un des frères, le plus jeune, se charge de la prospection des terres à acheter et des travaux de mise en valeur du domaine agricole, en plus de nourrir un projet immobilier de restauration et de station service dans le centre de sa localité.

Parmi ces migrants entrepreneurs certains se sont appuyés dans leur investissement sur les subventions du plan Maroc Vert. C'est le cas d'un migrant de retour dans la commune de Tagzirt, piémont de Béni Mellal, ancien artisan du bâtiment à Gênes en Italie. Il présente l'exemple de l'investisseur initié aux rouages de l'administration, bien informé, et qui agit par opportunisme pour capter les subventions de l'Etat. A son retour au début des années 2000, il a d'abord investi dans le bâtiment et les carrières. Des problèmes avec l'administration l'ont poussé à abandonner l'entreprise, et il s'est intéressé à l'investissement dans l'agriculture. Il mobilise ses fonds pour acheter des terres et étendre et agrandir son domaine

agricole sur un terroir articulé entre montagne, piémont et plaine. Pour saisir l'opportunité des subventions de l'Etat, il plante des caroubiers, des oliviers, adopte l'irrigation au goutte à goutte et pratique l'élevage laitier. Soit un système de culture conforme aux orientations du PMV dans la région.

Ce sont là des migrants dont le profil se rapproche de l'entrepreneur d'opportunité même si on considère que leur capacité à créer des emplois reste faible et leurs projets manquent d'innovation.

- Investissement agricole par nécessité et recherche d'un style de vie néorural

Dans l'Oasis de Figuig, les migrants qui retournent appartiennent à deux générations. Ceux d'une première génération de retraités s'installent dans le centre de Figuig où ils construisent une maison, s'adonnent à l'agriculture sur les terres familiales, comme manière de se réapproprier les lieux et de s'intégrer dans la communauté de leur *qsar* (village).

D'autres plus jeunes, même s'ils sont aussi des retraités, appartiennent à une deuxième génération de ceux qui ont rejoint leur père après une jeunesse passée à Figuig. Ils reviennent mais préfèrent investir dans des domaines agricoles en dehors de la palmeraie. Les cas rencontrés justifient leur choix par les conflits autour du foncier familial. Dans la création de leur domaine, ils font appel à leurs ressources propres et cherchent à être novateurs en termes des techniques de culture sans s'éloigner de la tradition du palmier dattier. Ils associent en fait leurs savoirs agricoles de jeunesse, acquis quand ils participaient au travail agricole en l'absence de leur père migrant, aux connaissances apprises au cours de leur propre expérience migratoire. Mais leur objectif de création du domaine agricole répond plus à un besoin de consécration d'un rêve nourri de retourner au pays et de mener un style de vie qui les satisfait. Ils ont tous en tête le mouvement des néo-ruraux en France. C'est une catégorie de migrants de retour qui vivent un relatif isolement par rapport à la communauté d'origine dans l'oasis, et qui cherchent à nouer du lien social avec les autres migrants de l'intérieur, à la retraite, ou des locaux qui s'installent aussi sur des terres acquises par achat en dehors de l'oasis.

Les cas que nous venons de citer témoignent de la dispersion des migrants de retour qui se disent entrepreneurs. Ils n'arrivent pas encore à constituer des collectifs organisés et la taille de leurs investissements ne permet pas à leurs entreprises d'engendrer sur le plan local des effets multiplicateurs notables au niveau économique et social. L'on peut même se poser la question sur la durabilité des domaines agricoles créés, si on prend en compte les pressions qui s'exercent sur les ressources en eau, la salinité qui affecte certains sols, et les problèmes de commercialisation qui pèsent sur la valeur des produits.

3. Le lien migration et développement : Vers la gouvernance par les dispositifs.

Dispositifs du développement agricole et rural du Plan Maroc Vert, l'intégration indirect des migrants.

Le Plan Maroc Vert s'inscrit dans une politique publique agricole entamée depuis 2008 et qui s'articule autour de deux piliers. Le premier concerne le secteur agricole

moderne qui pour devenir plus compétitif exige d'importantes réformes au niveau de la structure agraire et une véritable ouverture à l'investissement national et étranger. Le deuxième cherche à moderniser la petite agriculture paysanne en la rendant, là aussi, plus ouverte aux marchés et en proposant un modèle qui, sans sortir du conventionnel, s'inscrit dans une démarche de qualité à travers la promotion et la labellisation des produits de terroir. Mais ce qui est intéressant dans ce deuxième objectif, c'est d'avoir en perspective le développement d'une économie sociale et solidaire à travers la promotion des activités génératrices de revenus et l'intégration des producteurs dans des filières à travers leur organisation en associations et en coopératives. C'est un programme qui tout en étant sectoriel, trouve des déclinaisons au niveau des régions à travers les Plans agricoles régionaux (PAR). Ces dispositifs ne distinguent pas les migrants en tant que catégorie spécifique, mais considérés comme des citoyens qui peuvent avoir accès aux avantages des subventions accordées aux exploitations familiales ou postuler pour des projets de partenariats publics privés. Le plan ne nomme pas directement les migrants, mais ne les exclue pas des appuis mis en place pour stimuler l'investissement agricole.

Il est certain que ces dispositifs ont été derrière le déclenchement d'un processus de changement social et économique dans les campagnes, même les plus reculées. D'un côté, l'extension de l'investissement capitaliste et l'ouverture de nouveaux espaces à l'agriculture commerciale a des effets induits en matière d'opportunités de travail, même si les salaires et les conditions sociales ne respectent pas les normes, et de développement de nouvelles activités, surtout dans les centres ruraux les plus proches. De l'autre, on relève dans les régions rurales les signaux d'un changement culturel qui va dans le sens d'une prise de conscience de l'importance des organisations associatives et coopératives, et la tendance à adopter des innovations dans le système de production pour rendre plus rentable l'activité agricole (Aderghal et al., 2019; Aderghal, 2020). Des changements aussi qui entraînent le décrochage de nombreux petits exploitants et des sans terres dont la vulnérabilité a augmenté du fait même de ces dynamiques qui ont rendu plus ardue la compétition autour des ressources dans un contexte où la communauté en tant qu'institution n'est plus agissante comme avant. Les actions mises en place dans ces dispositifs sont des facteurs qui peuvent influencer la décision des migrants ou donner des solutions pour la réinsertion socioéconomique des migrants de retour. Ils peuvent agir aussi sur le changement du rapport à l'émigration et au travail agricole, à travers les programmes de soutien destinés aux jeunes en termes de formation et de subventions des projets. A ce niveau les dispositifs du Plan Maroc Vert se croisent avec ceux, par exemple, du programme « Mourafaka », mis en place par l'Office de Développement de la Coopération (ODECO) pour l'accompagnement des coopératives, ou de l'ANAPEC² dont le rôle est d'encadrer aussi la formation pour l'emploi en fonction des besoins du marché, ou encore de la stratégie agricole « Génération Green 2020-2030 » qui ambitionne de faire de l'agriculture marocaine le nouvel eldorado pour les jeunes et la classe moyenne .

C'est donc à la croisée de tous ces dispositifs qui émanent de plusieurs organismes agissant dans le domaine du développement agricole et rural, d'une part, et

² Agence Nationale de Promotion des Emplois et des Compétences

celui des questions de migration et développement, de l'autre, que se joue la problématique de la gouvernance migratoire au niveau régional et local.

Dispositifs et action collective

Les subventions accordées par le PMV ont suscité l'intérêt des migrants pour investir dans l'agriculture en adoptant la technique d'irrigation au goutte à goutte et en procédant à la reconversion des terres céréalières en plantations d'oliviers. Mais c'est le volet organisationnel ayant donné lieu à l'initiation de certaines actions collectives qui retient notre attention:

Le migrant de retour initiateur d'un projet collectif dans la région de Tagzirt (Dir de Béni Mellal).

De retour dans le douar, il nourrit l'ambition de créer un projet agricole collectif en cherchant à mutualiser les moyens avec ses voisins et optimiser l'investissement subventionné par l'Etat pour installer un réseau d'irrigation au goutte à goutte collectif, créer un domaine en fusionnant les micro parcelles des paysans et procéder à la plantation des oliviers. Les micro exploitations paysannes sont censées constituer un domaine agricole viable géré collectivement par le groupement d'agriculteurs constitué à cette fin. Une démarche aux allures révolutionnaires commentent certains, qui n'a pas abouti, à cause de la résistance des fellahs. En fait le projet collectif proposé par le migrant de retour s'inscrit dans le programme retenu par le Plan Agricole Régionale de la Région Béni Mellal-Khénifra. Sa non réussite fait suite à l'échec d'un autre projet de même type dont le financement était porté par une ONG autrichienne. La résistance des exploitants est expliquée par leur attachement aux pratiques coutumières dans la gestion des terres et de l'eau. Ils expriment aussi une crainte de perdre leur droit d'eau et de se mettre à pratiquer une technique qu'ils ne maîtrisent pas.

Ingénierie sociale et développement du pommier

La région de la Haute Moulouya et Haut Atlas oriental, n'est pas reconnue par l'importance du fait migratoire international. Les dispositifs de développement agricole et rural du PMV se sont orientés vers le développement du pommier en mettant en place des instruments d'organisations des producteurs. Il s'agit de la création d'un groupement de producteurs associés à un agrégateur, et des coopératives censées aussi s'agréger dans un Groupement d'Intérêt Economique (GIE). L'agrégation concerne un domaine de 1900 ha destinés à la production de la pomme. Le domaine est constitué par les terres de l'agrégateur, 400 ha dont 62 ha plantés, et celles de 224 exploitants agrégés, soit 1500 ha dont 440 ha de plantations dispersés entre 3 localités, Ait Ayach, Boumia et Midelt. Mais il semble que l'agrégation n'a pas fonctionné longtemps alors qu'elle a bénéficié des financements du PMV pour la plantation des arbres fruitiers et l'installation d'un entrepôt frigorifique. L'expérience n'a pas réussi à cause des conflits qui ont opposé l'agrégateur qui agissait en patron d'entreprise aux petits exploitants assimilés à des salariés. Les travaux de plantation du pommier n'ont pas été réalisés et l'entrepôt frigorifique continue à être exploité par l'agrégateur.

Dans le cas de la coopérative, il s'agit d'un groupement de 120 paysans issus de plusieurs douars (villages) installés sur 200 ha des terres collectives dont ils

sont les ayant-droit. La plantation du domaine et les équipements d'irrigation sont financés par l'Etat qui, à travers les services de l'ONCA³, assure l'encadrement des agriculteurs et les assiste dans leur reconversion du système céréaliculture élevage à un système qui intègre l'arboriculture.

Les interventions par l'agrégation et la création de la coopérative arboricole sur des terres collectives, ou encore le soutien des exploitations agricoles familiales qui se reconvertissent dans l'arboriculture ou le maraichage sont présentés comme des solutions aux problèmes structurels de l'agriculture dans la région : sécurisation du foncier, maîtrise du système technique des cultures fruitières et surtout l'amélioration des revenus et des savoir-faire techniques des agriculteurs. La transformation du système agricole est supposée aussi avoir un effet sur la migration. Les offres d'emploi dans les plantations des pommiers sont censées limiter les départs voire rendre la région attractive pour des migrants issus d'autres régions. Mais ce qui est constaté et ce qui ressort des entretiens, c'est que le fait migratoire dans la région en rapport avec la dynamique agraire en cours prend d'autres formes qui reflètent la tendance chez les jeunes scolarisés à aspirer à une émigration moins *prolétaire* dans les villes littorales du nord et du sud voire à l'étranger. Des jeunes issus des familles d'exploitants pratiquant l'arboriculture fruitière, ayant suivi des formations professionnelles et techniques nourrissent aussi l'espoir de faire partie des contingents recrutés par les entreprises internationales installées dans les zones franches et industrielles de Tanger ou de Kénitra. Une étape peut-être vers une aventure migratoire plus lointaine.

La diaspora et le Projet Valorisation du patrimoine naturel et hydraulique de la palmeraie de Figuig

L'oasis de Figuig fait partie de la Région de l'Oriental, caractérisée par une forte émigration nationale et internationale. Depuis la fermeture de la frontière avec l'Algérie, les populations se sont trouvées privées des avantages de la mobilité transfrontalière. Dans un environnement aride, l'oasis avec ses différentes palmeraies et qsours est engagée dans une dynamique de développement qu'impulsent des associations locales et des associations de la diaspora de Figuig, surtout installées en France. Son territoire accueille plusieurs initiatives et des projets qui articulent le développement autour de la question migratoire. Cette présence des associations locales et des migrants à travers les projets permet au territoire de tirer un avantage des opportunités d'investissement offertes par le Plan Maroc Vert. L'oasis est dans le prolongement de l'écosystème dattier des oasis du Tafilalet et du Draa, et la datte un produit de terroir labellisé qui la rend attractive pour les investisseurs marocains émigrés et non émigrés. Mais l'oasis est un territoire qui, compte tenu de son excentricité géographique, aux confins de deux grandes régions institutionnelles, l'Oriental et Draa Tafilalet, à l'extrême Sud-Est du pays, souffre d'un sous développement en termes d'équipement, des infrastructures et des services de base. Une situation qui justifie l'appui des migrants de la diaspora pour combler le déficit de l'action publique, et une manière d'exprimer leur attachement à leur communauté d'origine. Cette présence des associations de la diaspora fait que Figuig dans la région de l'Oriental est intégrée aux dynamiques enclenchées par les dispositifs mis en place par différents

³ Office National du Conseil Agricole

organismes internationaux, OIM, PNUD, USAID, dont la dimension migration et développement est prise en compte et sur lesquels s'agrègent des projets sectoriels qui relèvent de l'action publique⁴.

La mise en œuvre du projet est cédée à 3 associations locales qui appartiennent à différents qsar, l'Association Alomostakbal pour le Développement- qsar Lamaiz, l'Association Badr pour le Développement Agricole- qsar Zenaga, l'Association Amal Alwaha-Berkoukes, et la Cooperative ifassen- hay Baghdad, en partenariat avec 2 associations de migrants en France, le réseau Immigration-Développement-Démocratie (IDD) et l'Association Socio-culturelle Zenaga en France.

Le projet a pour objectif d'équiper l'espace agricole de l'ancienne palmeraie avec un système d'irrigation au goutte à goutte, et de l'étendre sur une superficie supplémentaire de 200 ha. Il s'agit aussi d'améliorer les systèmes techniques de production, avec en perspective l'installation d'un entrepôt frigorifique et la création d'un espace d'animation et de formation au niveau de la palmeraie.

Ce projet se superpose à un autre projet, « Investissements et transfert de savoir-faire des migrants pour la relance de la polyculture dans l'Oasis de Figuig », en rapport avec le dispositif de l'OIM « Retour temporaire des ressortissants qualifiés (TRQN III) ». Ce projet implique la participation de la Diaspora, à travers la Fédération des Associations des Amis de Figuig en France, en partenariat avec l'Association des coopératives de Figuig (ACAF). Ce projet, contrairement au premier, ne se limite pas au volet technique et économique de la productivité. Ses objectifs sont multiples :

- le développement durable à travers la sauvegarde de la biodiversité et des ressources naturelles de l'oasis, la valorisation des produits de terroir et l'orientation vers des activités éco touristiques ;
- l'organisation et l'encadrement des producteurs par la création des structures coopératives dédiées aussi aux femmes ;
- la formation, par le renforcement des capacités des agriculteurs pour accéder aux innovations de l'agriculture durable.

Ces deux projets renseignent bien sur une situation de convergence de deux interventions avec des perspectives de développement de la palmeraie qui s'opposent.

Nous remarquons que les deux projets associent des émigrés, pas seulement dans le cadre des associations de la diaspora, mais aussi à titre individuel en tant qu'investisseurs qui réhabilitent des parcelles et des palmiers de la propriété familiale, ou qui acquièrent de nouvelles propriétés. Ce sont des projets où une certaine synergie est prise en compte entre plan de développement agricole et action d'organisation des migrants.

Au delà de l'intervention dans le domaine agricole, en initiant ces projets, les migrants de la diaspora cherchent à se faire une situation sur la scène locale. Leur

⁴ Le projet s'inscrit dans le programme Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui associe l'USAID, l'Union Européenne, le Fonds DELIO, le Plan Maroc Vert et le Fonds de Développement Agricole.

objectif est aussi d'avoir la reconnaissance des autres acteurs et d'inciter le conseil municipal à intégrer leurs initiatives dans l'agenda du développement local.

Nous estimons que les projets de développement auxquels participent les migrants à travers les associations diasporiques ou en tant qu'entrepreneurs, sont des catalyseurs du changement des pratiques et d'instauration de nouveaux rapports à la terre et au travail agricole. En théorie, l'implication des associations locales et des coopératives suppose le dépassement de l'isolement dans lequel vivaient les exploitants et leur marginalisation par rapport à la prise de décision au niveau local. Ils permettent aussi un transfert des savoir-faire et l'ouverture des producteurs sur le marché, en plus d'une tendance à l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Mais si c'est là le discours à travers lequel les uns et les autres essaient de présenter ce type de projets, au regard de la réalité on se rend compte que non seulement les associations locales vivent un certain repli et n'expriment plus le même enthousiasme pour ce type de projets, mais aussi le GIE censé fédérer les coopératives n'est pas encore fonctionnel. Les clivages identitaires entre les associations empêchent la maturation d'une action collective qui aurait pour finalité le développement du territoire de Figuig, et pas seulement des sections de terroirs relevant de chacun des 7 qsans qui constituent la palmeraie. De l'avis de nombreux exploitants ces projets n'ont pas intégré tous les paysans et leur effet en termes de rentabilité agricole n'est pas vérifié. Ils ont au contraire attisé certains conflits autour des terres familiales en indivision entraînant leur abandon par des familles dont les enfants sont aussi tentés par l'émigration.

Les dispositifs de la gouvernance migratoire à l'échelle régionale

La régionalisation avancée, est considérée comme un choix stratégique pour assurer une territorialisation des politiques publiques et une meilleure convergence des acteurs locaux et régionaux. Le but serait d'assurer un meilleur développement et lutter contre les disparités territoriales et les inégalités sociales. La loi permet au conseil de région une autonomie pour développer une vision propre en prenant en considération les orientations des politiques publiques de l'Etat, de la planifier et l'exécuter à travers le Plan de Développement Régional (PDR). Dans ces plans les acteurs régionaux sont appelés à intégrer dans leur réflexion stratégique la question de la gouvernance migratoire.

Depuis novembre 2020, les deux régions Béni Mellal-Khénifra et l'Oriental avec la Région Sous-Massa sont engagées dans le programme « *Déploiement des politiques migratoires au niveau régional* »- DEPOMI-Maroc, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par Enabel - Agence belge de développement.

La spécificité de ce projet étalé sur 3 ans (de novembre 2020 à février 2023), c'est de s'inscrire d'abord dans une perspective de Recherche Action, pilotée par le Laboratoire Population Environnement Développement (LPED) de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et par le Centre d'études de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) de l'Université de Liège en partenariat avec l'Université Sultan My Slimane de Béni Mellal. La Recherche-Action est essentielle dans le projet, dans la mesure où elle va aboutir à la production d'une connaissance sur les mécanismes de gouvernance à travers lesquels serait envisagée l'intégration des ressortissants des pays tiers et des Marocains de l'étranger de retour au pays. C'est

sur la base de cette connaissance que sera conçue la mise en œuvre appropriée des activités du projet DEPOMI pour appuyer les acteurs institutionnels et de la société civile dans l'élaboration de politiques mieux adaptées aux besoins des deux catégories de migrants..

Nous considérons que les objectifs retenus par DEPOMI, sont les mêmes que ceux retenus par un autre programme en cours dans la même région « *Renforcement des collectivités territoriales marocaines dans l'amélioration des structures d'accueil des migrants* » (RECOSA5). Un programme financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ), en partenariat avec le Ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'étranger, Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger. Mis en œuvre par la GIZ le projet a pour objectif en plus de soutenir les projets des migrants et demandeurs d'asile, d'appuyer la coordination institutionnelle entre les différents acteurs ; le renforcement des compétences des acteurs clés, leur mise en réseau et l'appui des mécanismes de concertation.

Cette coprésence des mêmes programmes avec des objectifs similaires est aussi relevée dans l'Oriental. Le programme DEPOMI y est mené en parallèle avec le programme régional des initiatives de la migration au Maroc (PRIM4), financé par l'Agence française de développement (AFD) et mis en œuvre par Expertise France (EF), et qui a pour objectif aussi d'accompagner la régionalisation de la politique migratoire au Maroc dans les régions de l'Oriental et du Souss-Massa.

Ces programmes sont portés par des initiatives d'organismes internationaux, notamment de l'Union Européenne qui déclinent des orientations des politiques migratoires européennes, et nationales propres à chaque pays de destination des migrants marocains et issus des autres pays d'Afrique.

Dans cette perspective les instances marocaines de gouvernance des migrations, notamment le Ministère chargé des MRE, à travers la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) et la Stratégie Nationale en faveur des Marocains résidant à l'étranger (SNMRE), partagent ces initiatives avec le souci, toutefois, d'exercer à leur propos une gouvernance adaptée au contexte marocain, national et régional.

Il est vrai qu'il est long le processus de mise en place d'une culture de la gouvernance en mesure d'affaiblir la pesanteur de la bureaucratie des institutions publiques, technocratiques et représentatives. Ces programmes qui se déploient de façon simultanée, ou selon une succession dans le temps, peuvent aller dans le sens du développement de cette culture. Pour un acteur impliqué dans ces programmes, ayant bien voulu répondre favorablement à notre demande d'entretien « *les expériences en cours dans les deux régions de l'Oriental et de Béni Mellal-Khénifra, ne répondent pas aux exigences normatives des dispositifs de gouvernance migratoire. il y a des associations qui sont actives pour les immigrés, il y a des associations de diasporas, il y a l'implication des collectivités territoriales, il y a des agences de coopération qui travaillent, il y a des fonds, etc. Mais il n'y a pas de gouvernance. Pour le moment on peut à la rigueur parler d'un écosystème de la migration et pas d'une véritable gouvernance. Celle-ci*

c'est une thématique qui s'installe doucement dans le débat public et le débat territorial »⁵.

Conclusion

Le traitement de la question du lien entre migration et développement à travers le transfert des capitaux vers les pays du départ a montré ses limites. Non seulement le développement basé sur un transfert des capitaux et des savoir-faire du nord au sud n'a pas permis la régression des inégalités entre pays, mais a exacerbé au lieu de la diminuer la propension à l'émigration chez de larges couches de la société. Mais l'émigration est devenue sélective, et les plus pauvres en sont exclus, car nourrir un projet migratoire nécessite plus de moyens financiers et cognitifs, et plus que jamais doit se baser sur les réseaux familiaux et de proximité culturelle. En focalisant son intérêt sur la réponse au manque de capitaux d'un côté, et au déficit de main d'œuvre de l'autre, les politiques migratoires dans leur lien avec le développement ont instrumentalisé la migration sans donner aux migrants les moyens d'un ancrage politique au niveau des territoires où ils cherchent à s'investir.

Les controverses liées à cette faible présence des migrants sur la scène des politiques locales et régionales pousse à une reconsidération de leur rôle dans les dispositifs de développement à portée territoriale. A travers les initiatives de l'OIM (« Initiative conjointe pour le développement et la Migration » (ICMD) et INDIMAJ 1 et 2), ou de l'Union européenne, DEPOMI et PRIM 4, les décideurs cherchent à resituer la migration au centre des dispositifs de développement territorial, régional et local. En principe, les associations de migrants sont considérées, au même titre que les conseils élus, les services déconcentrés et la société civile des acteurs associés à la gouvernance du développement en relation avec la problématique migratoire. En théorie la conception de cette architecture de la gouvernance au niveau régional et local semble idéale. Mais comme c'est la migration qui est placée au centre des dispositifs l'on se demande si les migrants groupés dans différentes catégories sont en mesure d'imposer leur légitimité et leurs points de vue sur des décisions qui les concernent en premier lieu. En d'autres termes, est ce que les migrants ont la capacité de faire passer leurs projets sans avoir à affronter l'opposition des acteurs qui possèdent le droit de véto et le pouvoir d'influencer directement la décision, en l'occurrence, le Ministère Chargé des MRE, l'OIM et le Conseil de la Région ? Le dispositif devient ainsi un lieu de production de « relations sociales de pouvoir » (Ahouga et Kunz, 2017).

Par ailleurs, malgré les processus de décentralisation/déconcentration engagés dans le cadre de la régionalisation avancée, les pratiques de gouvernance sont encore soumises aux contraintes qu'impose le mode de gouvernement du pays, marqué par un degré élevé de centralisation et où les départements ministériels fonctionnent selon des normes qui laissent peu de place aux synergies et aux visions concertées autour des politiques et programmes proposés. La littérature produite sur les politiques publiques montre que même si l'Etat occupe une position dominante et son action est déterminante, il n'en demeure pas moins qu'au niveau de l'application, les relais ne fonctionnent pas de façon optimale et ne donnent pas toute leur cohérence à ces politiques sur le terrain. C'est un

⁵ Propos recueillis par Mme Hanane El Baraka, doctorante Université Sultan My Slimane Béni Mellal

mode de gouvernement qui tout en imposant la norme, fait appel aux bricolages institutionnels qui lui permettent d'improviser les solutions, de désamorcer les tensions et d'appliquer un gouvernement par délégation mélangeant management autoritaire et gouvernance participative (Hibou et Bono, 2016 ; Hibou et Tozy, 2020). L'on peut donc se demander si les migrations dans leur rapport au développement constituent un enjeu stratégique majeur sur le plan interne pour susciter une action publique structurelle qui ne se limite pas à un simple affichage médiatique.

Bibliographie

- Aboulaaz A., (2001), Impact de l'immigration internationale sur l'espace rural de Tadla, Doctorat d'Etat, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Université Mohammed V de Rabat, -379p (en arabe).
- Aderghal M., (2014), « Discours, images et opinions sur l'émigration au Maroc ». Les Marocains de l'Extérieur, 2013. Pub. de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidents à l'Etranger, pp : 139-158.
- Aderghal M. et al., (2019), L'émergence des spécificités locales dans les arrière-pays méditerranéens, Les Impromptus du LPED, 5, 393p.
- Aderghal M., (2020), « Montagnes, territoires en recomposition et offre publique de développement », in. M. Berriane (coord.) Savoir et patrimoines locaux. Des atouts pour le développement des arrière-pays au Maroc Hassan II Académie Press octobre 2020, pp : 95-123.
- Aderghal M. et Amzil L., (2022), agriculture & migration, case study in Morocco, WP 2. Projet H2020, AgruMig, « Migration governance and agricultural & rural change in 'home' communities: comparative experience from Europe, Asia and Africa », rapport (non publié), 103p.
- Ahouga Y., Kunz R., (2017), « « Gendarme de l'Europe » ou « chef de file » ? Le Maroc dans le dispositif régulateur des migrations euro-méditerranéennes », Critique internationale 2017/1 (N° 74), pages 95 à 115
- Arab, Ch., (2009), *Les Aït Ayad : la circulation migratoire des Marocains entre la France, l'Espagne et l'Italie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 358 p.
- Bencherifa A., et Popp H., (1992), L'oasis de Figuig. Persistance et changement ». PUB de la FLSH et Universitas Pataviensis, 109p
- Berriane M. et Hnaka A. (2002), « Les entrepreneurs migrants au Maroc », in. J. Cesari (coord.), La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb Université de Provence, Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme, 293 p.
- Berriane M. et Aderghal M., (2010), Migration et développement : Etude de faisabilité pour l'adaptation du programme mexicain 3 pour 1 au cas du Maroc.
<https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr>
- Berriane M. et Aderghal M., (2011), « Territorios y entornos sociales de la emigración en Marruecos », in A. Cohen y M. Berriane, (dir.) De Marruecos a Andalucía: Migracion y espacio social. Edition : Editorial Universidad de Granada, Campus Universitario de Cartuja - Granada
- Berriane M. et Aderghal M., (2014), « Etat de la Recherche sur les migrations marocaines ». Les Marocains de l'Extérieur 2013, pub. Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Etranger, pp. 23-60
- Berriane M., (ss. la dir.), 2018, Marocains de l'Extérieur-2017. Pub de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résident à l'Etranger, Rabat, 719p.

- Bouraqe T., (2015), « Expropriations. Un barrage menace les habitants de Tizinou », Magazine TelQuel du 1er juillet 2015
- Braunsdorf, F., (ed.), (2017), Les causes des migrations dues aux politiques « Made in Europe ». Politiques européennes et corrélations avec les migrations. Friedrich Ebert Stiftung, Analyse politique Internationale, 46p.
- Chatri A., (ed.), (2019), Ouverture productivité et croissance au Maroc. Laboratoire d'Économie Appliquée, Policy Center for the New South & CNRST, 315p.
- Chauffour J.P., (2017), Le Maroc à l'horizon 2040 Investir dans le capital immatériel pour accélérer l'émergence économique, World Bank Publications, 402p.
- Chort I. et Lambert S., (2010), « Remises migratoires et redistributivité », in. Regards croisés sur l'économie, La Découverte, 2010/2 n° 8, pp. 128-137.
- Clément J.F., (1995), « Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain ». In: Politique étrangère, n°4 - 1995 - 60^eannée. pp. 1003-1013 (https://www.persee.fr/doc/polit_0032-342x_1995_num_60_4_4476)
- Dali A., Ihnach H., (2018), La question des inégalités sociales : Clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques. DEPF-Etudes, Ministère de l'économie et des finances, Royaume du Maroc, 38p.
- David A. et Nilsson B., (2021). « Migration and rural development in NENA countries, » Region et Développement, LEAD, Université du Sud - Toulon Var, vol. 53, pp. 147-165.
- de Haas H., (2010), « Migration and Development : A theoretical Perspective », International Migration Review, volume 44/1, pp. 227-264 (<https://doi.org/10.1111/j.1747-7379.2009.00804.x>)
- de Haas H., (2014), « Un siècle de migrations marocaines : transformations, transitions et perspectives d'avenir », in Marocains de l'extérieur – 2013, Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains résident à l'étranger, pp. 61-72
- Despois J. et Reynal R., (1968), L'Afrique du Nord-Ouest, Paris, Payot, 570p.
- El Aoufi N. et Hanchan S., (2016), Les inégalités réelles au Maroc. Une introduction. Economie critique, ouvrage publié avec le concours de l'Académie du Royaume du Maroc, 339p.
- Fargues, F., Rango M., Börgnas E. et Schöfberger I. (dir. publ.), (2021), Migration en Afrique de l'Ouest et du Nord et à travers la Méditerranée. Organisation internationale pour les migrations (OIM). Genève.
- Guibert, F. et Giordano T., (2006), Migrations internationales et développement : un tournant ? Institut du développement durable et des relations internationales, Synthèse n° 02/2006 | Gouvernance Mondiale, 4 p.
- Hamdouch B. (dir.), (2008), Marocains Résidant à l'Etranger L'utilisation des Transferts *Résultats d'enquête*. Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger FH2ME. 160p
- Haut Commissariat au Plan., (2022), Comptes régionaux et dépenses de consommation finale des ménages. 2020 base 2014. <https://www.hcp.ma>
- Hibou B. et Bono I.(ss. la dir.), (2016), le gouvernement du social au Maroc, Paris, Eds. Karthala, 362p.
- Hibou B et Tozy M., (2020), Tisser le temps politique au Maroc. Imaginaire de l'Etat à l'âge néolibéral, Karthala, Paris, 656 p.
- Institut Royal des Etudes Stratégiques, (2020), Evolution du positionnement international du Maroc , 184p.
- Khachani M., (2018), La question migratoire au Maroc, ouvrage publié avec le concours du Ministère chargé des MRE.

- Losch B, Fréguin-G. S, White E. Th., (2013), Transformations rurales et développement Les défis du changement structurel dans un monde globalisé. AFD-BM. Coll. L'Afrique en Développement.
- Madani T. (2006), « Le partage de l'eau dans l'oasis de Figuig (Maroc oriental) », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, 36-2 | 2006, 61-81
- Mari F.J., (2017), « Politique de la pêche, politique agricole et politique économique : comment l'Union européenne accroît la faim et la pauvreté en Afrique », in : Felix Braunsdorf (ed.) *Les causes des migrations dues aux politiques « Made in Europe ». Politiques européennes et corrélations avec les migrations*. Friedrich Ebert Stiftung. Analyse politique Internationale, pp. 29-34
- Monsutti A., (2008), « Migration et développement : une histoire de brouilles et de retrouvailles », *Annuaire suisse de politique de développement*, mis en ligne le 01 avril 2010, consulté le 08 aout 2021. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/162> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/aspd.162>
- Obenland W., (2017) « L'influence de l'Europe sur les inégalités dans le monde », in : Felix Braunsdorf (ed.) *Les causes des migrations dues aux politiques « Made in Europe ». Politiques européennes et corrélations avec les migrations*. Friedrich Ebert Stiftung. Analyse politique Internationale, pp. 19-23.
- OCDE. (2017), *Talents à l'étranger : Une revue des émigrés marocains*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264264304-fr>.
- OXFAM (2019), Un Maroc égalitaire une taxation juste, Maroc, rapport 51p.
- Peraldi M. (dir.), (2002), *La fin des norias. Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Maisonneuve et Larose, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, Paris, 2002, 495 p
- Piche V., Gregory J.W., Desrosieres D., (1981), « Migration et sous développement en Haute Volta : essai de typologie », *Cahier Québécois de Démographie*, vol. 10, n°1, pp. 87-120.
- Portes A, Guarnizo Luis E. et Landolt P., (2002), Les entrepreneurs transnationaux : une forme alternative d'adaptation économique des immigrants, in M. Peraldi Éd., *La fin des norias ? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Maisonneuve et Larose - Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
- Rapoport H., (2017), « Migration et développement : les externalités de la diaspora », in. *Revue d'économie du développement* 2017/1 (Vol. 25) : 31- 61
- Royaume du Maroc, (2009), *Etude sur la contribution des Marocains Résidant à l'Etranger au développement économique et social du Maroc*. (Ministère Chargé de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger), 144p.
- Teto A., (2001), Contribution des transferts a la solidarité sociale et familiale a la consolidation des filets de sécurités et de protection contre la pauvreté: cas du Maroc. Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey.
- Troin J-F. (ss. dir.), (2002), *Maroc. Région, pays, territoires*. Tarik et Maisonneuve et Larose, Paris, 502 p
- Vignolles B., (2010), « Commerce international et migrations », in. *Regards croisés sur l'économie*, La Découverte, 2010/2 n° 8 :180-182 (article en ligne : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-180.htm>)
- Wihtol de Wenden C., (2010), « La géographie des migrations contemporaines, » in *Regards croisés sur l'économie*, 2010/2 (n° 8), La Découverte, pp. 49 à 57 (Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2010-2-page-49.htm>)

- Yang D., (2017), « Des politiques migratoires pour promouvoir le développement », in. Revue d'économie du développement 2017/1 Vol. 25 : pp.75 à 95, (article en ligne <https://www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2017-1-page-75.htm>).
- Zimmermann K.F., (2017), « La migration en faveur du développement : des défis aux opportunités, » Revue d'économie du développement, De Boeck Université, vol. 25(1), pages 13-30

Chapitre 14

« J’habite à Haïfa [parce que] ça me rappelle Casablanca »

Trajectoires diasporiques de familles juives marocaines en France et en Israël¹

Yona Abeddour

Comment vous définissez-vous aujourd’hui ?

Aujourd’hui, je suis israélien, c’est tout ! (...) J’ai une carte d’identité israélienne, mes enfants sont israéliens ; ils sont tous nés ici, baroukh Hachem [« Dieu merci »].

Pourquoi avez-vous déménagé en Israël ?

Parce que j’aime Jérusalem.

Alors pourquoi vivez-vous à Haïfa et pas à Jérusalem ?

J’habite à Haïfa [parce que] ça me rappelle Casablanca.

Introduction

Cet extrait est tiré d’un entretien de deux heures avec Shimon Bohbot, citoyen israélien d’origine marocaine. J’ai rencontré Shimon en 2016 dans une synagogue « marocaine » de son quartier à Haïfa. Natif de Casablanca où il a vécu jusqu’à l’âge de dix-sept ans, Shimon a emménagé en Israël en 1954 ; son enthousiasme à l’idée de rencontrer un compatriote marocain m’a d’emblée valu une invitation à partager un café chez lui. Sur le chemin de la synagogue à son domicile, Shimon me raconte (en français), avec passion, son enfance et sa vie aventureuse d’adolescent à Casablanca. De fait, ce n’est qu’à son arrivée en Israël que Shimon est devenu juif pratiquant. Installé sur le canapé de son salon, Shimon évoque des souvenirs vivaces qui m’amène à poser la question suivante : « Shimon, comment vous définissez-vous aujourd’hui ? ».

Dans sa réponse, reproduite ci-dessus, on dénote un double ancrage, à la fois *at home* et *abroad*, caractéristique de sentiments et de pratiques diasporiques (Bidet et Wagner, 2012). Voilà un mécanisme complexe d’identification qui tend à caractériser des individus déracinés et réimplantés dans un autre lieu.

Le grand départ des Juifs du Maroc depuis les années cinquante et soixante vers divers pays, principalement la France et Israël, a suscité un processus de négociation et de reconstruction de l’identité. Ce chapitre entend aborder les manières dont la notion de « marocanité » est perçue et exprimée par les générations nées en France et en Israël de parents ou grands-parents juifs marocains. Il s’agit également

¹ Ce chapitre de recherche doctorale s’appuie sur un travail de terrain ethnographique. La recherche est menée sous la cotutelle de l’université de Ben Gourion du Néguev, supervisée par Orit Ouaknine-Yekutieli et Haggai Ram, et de Sciences Po Bordeaux, supervisée par Sophie Duchesne.

d'étudier les manières dont cette notion informe leur(s) identité(s) « française », « israélienne » et « juive ».

1. Méthodologie

Dans ce chapitre, quatre récits familiaux seront explorés. Ils ont été récoltés à l'aide de méthodes qualitatives, principalement ethnographiques, sur une période de quatre ans (2016-2020). Le terrain sur lequel ont été conduits les entretiens s'étend de Paris, Lyon et Toulouse en France à Jérusalem, Giv'at Ze'ev et Netanya en Israël – en plus de fréquentes visites au Maroc. À travers ces trajectoires de vie mobiles, je tenterai d'examiner les modes par lesquels la deuxième et la troisième génération de familles d'immigrants juifs marocains² racontent, représentent, affirment et négocient des récits d'elles-mêmes. Dans la collecte de données, cette recherche interdisciplinaire s'appuie sur des méthodes ethnographiques, particulièrement utiles pour examiner les interactions de la vie quotidienne et comprendre les manières dont les sujets interrogés interprètent le monde dans lequel ils vivent. Ainsi, mon travail de terrain ethnographique se déroule principalement à travers l'observation participante et des entretiens semi-structurés.

La nature de mon travail de terrain requiert de construire des relations étroites et intimes avec les familles interrogées. Comme le soutient André Levy, ce type d'anthropologie intègre « le tissu de la vie des personnes qu'il cherche à comprendre [parce que] son analyse n'est pas froide et distante ; elle est impliquée et engagée » (Levy 2015 : 3). C'est d'ailleurs dans le rôle de « l'ami » que « la communication, la confiance et la réciprocité sont les plus facilitées » (Throssell 2018 : 34). Cela dit, en tant qu'anthropologue – dans une certaine mesure – « autochtone », mon défi ne résidait pas tant dans le fait d'appartenir à la communauté étudiée que dans celui de prendre mes distances et de me rappeler constamment la nécessité de le faire (Bibas, 1998 : 261).

Afin de situer et de mieux comprendre chaque famille³ dans son contexte respectif, j'ai élaboré une tabulation sociologique où j'ai inclus des variants prédéfinis concernant chaque ménage, sur trois générations. Cet exercice met en évidence divers facteurs dont l'emplacement des familles, le lieu d'où elles viennent et celui où elles vivent actuellement. Tout aussi important est leur niveau d'instruction, leur statut socio-économique, la ou les nationalités qu'elles possèdent, la ou les langues qu'elles parlent, leur degré de religiosité, etc.

² « Marocain », « Sépharade », « Juif arabe » et « *Mizrahi* » (« oriental ») sont toutes des étiquettes qui ont tendance à être utilisées de manière interchangeable pour désigner les Juifs marocains en dehors du Maroc. Pour cette étude, j'emploie le terme « marocain » pour désigner les Juifs installés en Israël et nés au Maroc ou ceux dont l'un ou les deux parents ou grands-parents sont nés au Maroc. Les autres marqueurs sociaux sont moins pertinents pour ce chapitre.

³ Les membres des familles se sont vu attribuer des noms et prénoms fictifs.

Tableau 1: Résumés des variables retenues pour les 4 familles interrogées

	France			Israël	
	<i>Génération</i>	<i>Sisso</i>	<i>Chetrit</i>	<i>Azuelos</i>	<i>Marciano</i>
Ville(s) d'origine du côté marocain de la famille	1	Casablanca	Fès	Eljadida/ Mazagan	Settat, Casablanca & Midelt (rurale)
Quand la famille a-t-elle quitté le Maroc ?	1	1956	1961	1965	1962 (côté paternel), 1956 (côté maternel)
Pourquoi la famille est-elle partie ?	1	Peur d'un Maroc instable	Muté en France	Idéologie sioniste	Idéologie sioniste
Âge et sexe	1	19 (m), 19 (f)	1939 (f), 1935 (m)	1937 (m), 19- (f)	1939 (m), 1949 (f)
	2	1963 (m), 1965 (f)	1971 (f), 19- (m)	1962 (m), 196- (f)	1968 (m), 1969 (f)
	3	1990 (f), 1992 (m), 1996 (m), 2003 (f)	2017 (m)	1990 (m), 1992 (f), 1995 (m), 2000 (m)	1994 (m), 1997 (f)
Profession et études	1	N/A	Technicien Télécom	Rabbin, femme au foyer	Musicien & banquier, femme au foyer
	2	Affaire de famille	Gestion et marketing	CEO (PhD), Médecin (PhD)	Travail administratif, femme au foyer
	3	Affaire de famille	N/A	BA, Études de médecine, Yeshiva, musicien	Serveur (m), service militaire (f)
Villes actuelles	1	Lyon	Toulouse	Jérusalem	Netanya - Kiryat Ata
	2	Écully	Paris	Giv'at Ze'ev	Netanya
	3	Lyon-Écully	Paris	Jérusalem-Giv'at Ze'ev	Netanya
Citoyenneté(s)	1	Français	Français	Israélien	Israélien & Marocain
	2	Français & Israélien	Français	Israélien	Israélien
	3	Français & Israélien	Français	Israélien	Israélien
Famille en France, Israël et/ ou Maroc	Toutes	Fille en Israël	Des proches en Israël	Des proches en Israël	Des proches en France et au Maroc

La famille est-elle (retournée) au Maroc ?	1	Jamais	La mère (une fois)	2012, 2019	Plusieurs fois
	2	Jamais	Jamais	2012, 2018, 2019	Le père plusieurs fois, la mère deux fois
	3	Jamais (sauf pour le travail)	Jamais	2019	2019
Langues dans lesquelles nous communiquons	1	N/A	Français	Français	Français, arabe marocain, hébreu
	2	Français	Français	Hébreu	Hébreu et arabe marocain
	3	Français	Français	Hébreu & anglais	Hébreu
Présence d'autres ethnies en plus des marocains	1	Mari algérien	Non	Non	Non
	2	Femme algérienne	Un conjoint Franco-Israélien d'origine tunisienne	Femme Achkénaze	Non
	3	Femme demi-algérienne	N/A	Femme Achkénaze, mari d'origine tunisienne	N/A
Langues parlées à la maison	1 (au Maroc)	Français & arabe marocain	Français & arabe marocain	Arabe marocain & français	Arabe marocain & français
	1 (en France ou Israël)	Français	Français	Arabe marocain & français & hébreu	Arabe marocain & français & hébreu
	2	Français	Français	Hébreu	Hébreu
	3	Français	Français	Hébreu	Hébreu
L'observance religieuse (basée sur l'observance du Chabat)	1	Pas observateur du Chabat	Pas observateur du Chabat	Strict observateur du Chabat	Pas observateur du Chabat
	2	(Devenus) observateur du Chabat	Pas observateur du Chabat	Strict observateur du Chabat	Pas observateur du Chabat
	3	(Devenus) observateur du Chabat	N/A	Strict observateur du Chabat	Pas observateur du Chabat

Le tableau ci-dessus met en évidence certaines informations clés concernant les familles en question. À première vue, on peut supposer qu'il s'agit de schémas migratoires homogènes ; pourtant, ce n'est pas tout à fait le cas.

Premièrement, alors que les familles sont originaires à la fois de zones urbaines et rurales du Maroc, actuellement elles vivent toutes en zone urbaine. Deuxièmement, toutes les familles ont émigré du Maroc entre 1956 et deux ans avant 1967. 1956 a été l'année de l'indépendance du Maroc et une période de transition qui a généré une grande instabilité et engendré de nouvelles pressions démographiques poussant des populations (principalement juives mais aussi musulmanes) à partir. Quant à 1967, année de la guerre des Six Jours en Israël, elle fut considérée comme une date clé dans l'exode des Juifs de pays musulmans dont le Maroc. Outre les facteurs au niveau macro-historique qui ont poussé les familles à émigrer, il existe également des facteurs micro-historiques qui ont poussé les familles, et parfois certains membres du ménage, à se disloquer. Troisièmement, les familles qui ont opté pour Israël ont tendance à partager un récit sioniste, ou, du moins, c'est ainsi qu'elles comprennent leur immigration aujourd'hui. Il est intéressant de noter que les deux familles françaises étudiées partagent également des sentiments favorables envers le sionisme et l'État juif, alors même qu'elles n'y sont pas installées. Enfin, certaines familles sont retournées visiter le Maroc dans le cadre d'un voyage dit « de racines » ou « de retour vers les racines familiales »⁴ ; les autres, en revanche, ne sont jamais retournées au Maroc, ce qui a inévitablement eu un impact conséquent sur la décision de leurs enfants.

2. Trajectoires diasporiques et identités fragmentées

Le concept d'« identité » est indispensable dans le cadre de ma recherche sur la construction, précisément identitaire, de familles juives marocaines installées en France et en Israël. Par conséquent, voici une proposition de définition de ce concept largement « utilisé et abusé » (Cooper et Brubaker, 2005 : 60). Selon Erik H. Erikson, dont le travail est considéré dans le discours académique comme une source majeure de vulgarisation de la notion d'« identité », « le terme « identité » exprime une relation mutuelle en ce qu'il évoque une similitude persistante en soi (*selfsameness*) et un partage persistant de certaines caractéristiques essentielles avec d'autres » (Erikson, 1980 : 190). Autrement dit, l'identité concerne essentiellement la manière dont les acteurs « se définissent » ou se voient et voient les autres (Sökefeld, 2001 : 532).

En ce qui concerne les identités de la diaspora, Stuart Hall maintient qu'elles « se produisent et se reproduisent constamment à nouveau, à travers la transformation et la différence » (Hall, 1990 : 235). L'« identité » est donc comprise comme un processus historique, comme une accumulation d'événements historiques, de souvenirs et d'expériences qui façonnent la compréhension de soi.

La diversité préexistante qui caractérise le judaïsme marocain dans le pays d'origine, le Maroc, ainsi que la situation socio-culturelle et politique en France et en Israël, sont également fondamentales pour comprendre la construction identitaire des familles examinées. Leurs parcours ont été influencés par différents

⁴ Il est assez fréquent en Israël de parler de *tiyyul chourachim*, littéralement « voyage de racines ».

lieux au Maroc (ville, communauté, ou région), par la langue (berbère, arabe, judéo-espagnole) et par le rite (sépharade ou *megourash* et autochtone ou *toshav*)⁵ (Schroeter, 2008).

À partir de mes rencontres ethnographiques et observations, j'émet l'hypothèse que lorsque ces familles ont quitté le Maroc, elles ont connu une « diaspora inversée » positionnant le Maroc comme la nouvelle patrie (*homeland*). L'héritage collectif marocain tend à informer leur conscience, ce qui se traduit par certains sentiments et pratiques diasporiques. Ces identités sont une sorte de continuation de processus historiques dans des temps et des espaces différents, puisqu'elles ne sont pas construites exclusivement à l'intérieur des sujets eux-mêmes. La conclusion de Brubaker (2005 : 13) se révèle particulièrement utile ici.

Finalement, plutôt que de parler d'une « diaspora » ou de la « diaspora » comme d'une entité, comme d'un groupe délimité, une réalité ethno-démographique ou ethno-culturelle, il serait plus fécond et certainement plus exact de parler de positions, de projets, de revendications, d'idiomes, de pratiques diasporiques et ainsi de suite.

Cette suggestion semble adaptée au cas de familles juives d'origine marocaine qui comportent des expériences migratoires assez hétérogènes. En rejoignant la démarche de Bidet et Wagner (2012), et conformément à ma définition de ce que l'on peut qualifier de « marocanité »⁶, je m'intéresserai davantage aux ressentis et pratiques diasporiques des familles examinées.

La famille Sisso : « Nous vivons entre deux pays »

L'idée de faire l'*aliya* (littéralement « montée vers Israël ») est souvent chargée de sentiments nationalistes et d'idées à orientation sioniste⁷. Cette démarche est habituellement associée à un retour à Jérusalem, un souhait qui a vécu avec le peuple juif pendant des siècles. L'État moderne d'Israël, depuis sa création en 1948, se positionne comme patrie historique légitime de la communauté juive du monde entier. Aujourd'hui, malgré la possibilité de « retourner à Sion », un nombre important de Juifs de la diaspora choisissent délibérément de vivre dans leur pays de naissance ou d'accueil. Certains continuent de vivre dans leur pays en nourrissant l'idée de s'installer en Israël – « peut-être l'année prochaine si Dieu le veut », comme c'est le cas de la famille Sisso à Lyon.

Les Sisso mènent une vie confortable dans la banlieue lyonnaise. Parents de quatre enfants, ils leur ont assuré à tous une éducation juive traditionnelle. Corinne, la mère du foyer, confie avoir sacrifié sa carrière pour le bien de ses enfants et leur éducation. Il était plus important pour elle que pour son mari Guy que leurs enfants reçoivent une éducation religieuse appropriée dès leur plus jeune âge. Très préoccupée par le degré d'assimilation que sa propre famille avait subi, « pousser »

⁵ Les *megorashim* sont les Juifs expulsés de la péninsule ibérique qui ont trouvé refuge en Afrique du Nord aux XIV^e et XV^e siècles. Ils ont été précédés des siècles par les caractères qui sont les premiers habitants juifs du Maroc.

⁶ Le terme « marocanité » est un concept dérivé d'un lieu géographique particulier ; il a été inventé en faisant allusion à « un état ou une condition qui sont inévitablement le produit de plusieurs lieux d'origine et de destinations, de 'plusieurs diasporas' » (Ouaknine-Yekutieli & Nizri, 2016 : 2).

⁷ Voir, par exemple, Boyarin and Boyarin (2003 : 92) et Shelef (2010).

ses enfants à côtoyer des enfants juifs principalement relevait aussi d'une décision stratégique. La fille aînée, Katia, a fait son *aliya* en 2010. Par conséquent, ses parents ont demandé et obtenu la nationalité israélienne – bien qu'ils continuent à vivre et à travailler en France avec des visites occasionnelles en Israël. Notons que dans le contexte de la pandémie de Covid-19, Israël - comme la plupart des pays - a fermé ses frontières aux ressortissants étrangers, à l'exception de ses citoyens de nationalité israélienne. Au cours d'entretiens, Guy et Corinne Sisso ont d'ailleurs pu m'exprimer leur soulagement d'avoir la possibilité de se rendre en Israël en cas de besoin.

Pour exemple, observons cette scène pendant un dîner du vendredi soir, où toute la famille est conviée autour d'une table festive pour honorer le Chabat : après avoir fait le *kiddouch* (bénédiction du vin), je suis sollicité pour chanter des chants de Chabat, certains convives me rejoignent un moment puis continuent leurs conversations. Je suis assis à côté de Georges, le père de Corinne, qui lors de la récitation de la prière du *kiddouch* et des chants, ne cesse de nous demander d'être plus discrets. Il connaît toutes les bénédictions et certains des chants par cœur, mais il ne fait que les murmurer.

Revenons brièvement sur la vie de Georges : né en 1937, il a grandi en France au temps de la Seconde Guerre mondiale. Dès l'âge de 5 ans, il doit cacher son identité juive. Jusqu'aujourd'hui, il murmure les prières et fait très attention à ne pas être « visiblement » juif, en portant la *kippa* en public par exemple. Il semble ne pas être pris au sérieux par les autres à l'exception de sa fille Corinne qui m'a d'ailleurs dit lors de nos conversations que « *l'histoire se répète* » et « *qu'il est temps d'aller en Israël* ».

Retour sur la scène : au moment où la conversation à table est passée à un sujet brûlant, l'antisémitisme en France, le frère de Guy, Jacques, se tourne vers la plus jeune fille, Sandra, et lui demande si elle préfère être marocaine ou algérienne (les origines de sa mère). « *Marocaine* » est sa réponse immédiate.

Mes visites fréquentes, mes entretiens et mes observations avec les Sisso m'ont permis de constater qu'ils ne parlent en réalité pas beaucoup du Maroc (ou de l'Algérie). Leurs pratiques ou parfois leur attitude évoquent cependant certaines choses liées au Maroc. Par exemple, Corinne appelle son fils Charles « *le Marocain* » car il exerce une autorité sur sa petite sœur. Lorsqu'ils bavardent à propos de certains membres de la communauté, ils soulignent généralement s'il s'agit « du Marocain ou non ». Guy, ses frères et ses fils assistent au *hilloulot* (célébration commémorative) des rabbins marocains à Lyon. En outre, surtout lorsque la famille est réunie, ils utilisent fréquemment des mots et des phrases en arabe marocain. En regardant un match de football par exemple, j'ai pu entendre Jonathan et Charles prononcer des phrases en arabe marocain comme « *Lopez laħmar* » (« Lopez l'idiote ») avec un « ħ » fortement prononcé ou « *na'abi bassek* » (« bravo ») à l'un des joueurs qu'ils aiment. Lorsque l'on demande à Guy s'il parle arabe, il répond en arabe en disant « *man'aref* » (« je ne sais pas »).

Pour cette famille, ainsi que pour d'autres familles et individus juifs d'origine marocaine que je fréquente en France, le fait de parler quelques mots ou phrase en arabe n'est pas forcément la marque d'une identité quelconque. Certains préfèrent même éviter de parler l'arabe quand ils entrent en contact avec un arabe marocain

ou d'une origine différente. L'arabe reste une forme d'expression identitaire dans l'intimité de leur foyer. Fait intéressant : la grande majorité des Juifs marocains qui continuent de vivre au Maroc parlent surtout le français dans leur quotidien. L'arabe dans leur cas est plutôt utilisé pour parler aux femmes de ménage ou au marché (Levy, 2020).

Dans le climat actuel en France, Guy et Corinne estiment que le moment est venu d'aller s'installer en Israël, car « nous ne sommes plus en sécurité ici » répètent-ils constamment. Le sentiment général que j'ai eu de la famille⁸, y compris des proches que j'ai pu rencontrer, est que ce n'est pas sûr pour les Juifs « ici » (en France), que leur situation en France est temporaire et que tôt ou tard ils partiront pour Israël. Ce sentiment de ne pas être en sécurité en France s'est intensifié après la crise nationale des « gilets jaunes ». Au cours d'un entretien, Corinne m'a d'ailleurs dit :

J'ai toujours été vigilante vis-à-vis des choses, des personnes, des situations et de certaines choses qui se passent dans la société [française]. Pour moi, l'histoire se répète. Donc étant donné que l'histoire se répète, tout ce qui se passe, comme dans les années 30 et 1935, tu vois, je le sais, c'est tout. Pour moi, nous avons besoin d'une nouvelle vie, de vivre en Eretz [« Israël »], ma vie n'est plus ici. Quant à mes enfants, ils ne voient leur vie qu'ici. Donc je suis bloqué, je suis fermé.

Lorsque j'ai interviewé Guy en 2019, il a également exprimé son inquiétude face à la situation en France. Il semble que le couple est prêt à partir, mais ce sont leurs fils qui se voient encore vivre en France. Corinne le dit sans ambages : « On vit les fesses entre deux chaises », c'est-à-dire entre la France et Israël. Ils sont installés en France, c'est le centre de leur vie. Pourtant, ils ressentent aussi un lien avec Israël. Lorsque j'ai rencontré Guy et Corinne pour la première fois en 2017, ils exprimaient déjà leur intérêt d'apprendre l'hébreu avec moi afin de pouvoir converser en hébreu lorsqu'ils seraient dans leur « deuxième » pays.

Il y a un sentiment de dualité des identifications et donc de l'appartenance. Le lien entre les groupes de la diaspora et les pays d'origine, dans ce cas Israël et pas le pays des parents, est généralement marqué par l'ambivalence et les angoisses psychologiques ; généralement parce que le sujet diasporique est tiraillé entre deux conceptions différentes du « chez-soi ». Bill Ashcroft (1995 : 425) l'explicite justement en ces termes :

L'éparpillement conduit à un clivage dans le sens du chez-soi. Une ambivalence fondamentale se cache dans le terme diaspora : une double ontologie dans laquelle le sujet diasporique est perçu comme regardant dans deux directions – vers une identité culturelle historique d'une part, et la société de délocalisation d'autre part.

Corinne et Guy reflètent l'inquiétude et les angoisses de beaucoup de parents juifs en France aujourd'hui. Ils ont le sentiment d'appartenir à deux foyers, leur véritable foyer en France et leur patrie ancestrale, la terre Israël. L'État d'Israël, qui se positionne en tant que patrie ancestrale de tous les Juifs, à travers un discours nationaliste et en accentuant l'antisémitisme en France, joue également un rôle actif dans l'exagération du sentiment d'appartenance à l'État juif. L'existence de

⁸ Ce sentiment est intensifié davantage par certaines structures éducatives et culturelles juives conventionnelles.

l'État d'Israël, comme le soutient Wolitz, donne une tranquillité psychologique et un réconfort aux Juifs de France (1994 : 125, 127) et peut-être à certains Juifs de la diaspora.

Un autre facteur important qui nourrit le désir des Sisso de déménager en Israël est leur nouveau mode de vie religieux. Au cours des quatre dernières années, ils sont devenus progressivement plus observateurs des règles religieuses. Nonobstant le fait qu'ils vivent dans une grande ville avec toutes les institutions et services juifs nécessaires (écoles juives, boucheries et restaurants *casher*, synagogues, etc.), ils voient Israël comme la terre de refuge où tous les Juifs devraient tôt ou tard s'installer.

La famille Marciano : « J'ai grandi avec deux cultures »

Avec les Marciano, il s'agit d'une autre configuration. Alors que les Sisso continuent de vivre en France avec le désir de s'installer en Israël, ressentant ainsi une dualité d'appartenance, les Marciano dont les parents ont déménagé en Israël dans les années 1960 ont le sentiment d'avoir grandi en Israël avec une dualité de cultures. Au départ, Yosef et sa femme Eliana, bien qu'issus de la même famille, ont eu une éducation différente. Eliana est fière que ses parents parlent français – lors des mes entretiens, elle m'indiquait les moments où ses parents se parlaient en français. Elle a grandi à Netanya, une ville francophone, contrairement à Yosef qui lui a grandi dans un quartier populaire de Haïfa.

Lorsque les parents d'Eliana sont arrivés par bateau à Haïfa, ils ont refusé de débarquer avant d'être rassurés sur le fait qu'ils se rendaient à Netanya et non au « milieu de nulle part », c'est-à-dire dans le désert du sud d'Israël. Au début de la constitution de l'État d'Israël, les conditions de vie étaient relativement difficiles, surtout pour les Juifs venant de pays musulmans (Shohat, 1988 ; Dahan-Kalev, 2007 ; Khazzoom, 2003). Shoshana, la mère d'Eliana, n'arrêtait pas d'envoyer des lettres à sa famille au Maroc pour lui dire de ne pas « venir en Israël [car] nous sommes traités comme des Arabes ici ». Un jour, elle reçoit d'ailleurs une réponse de Tsahal lui demandant de ne plus envoyer de telles lettres.⁹ Apparemment, une grande partie de ces lettres ne sont jamais arrivées au Maroc, car censurées par l'armée israélienne.

Yosef Marciano, dans l'une de nos conversations enregistrées, a affirmé qu'il « *avait grandi avec deux cultures : la marocaine à la maison et l'autre à l'extérieur à l'école et avec des amis. T'y imagines vivre avec deux cultures ? C'est étrange !* ». Cette interaction entre le privé et le public, la « sous-culture » ethnique contre le courant dominant a été largement vécue par la deuxième génération d'immigrants marocains en Israël¹⁰. Yosef ajoute : « *Mes parents parlaient à leurs enfants principalement en hébreu, et entre eux, ils parlaient à la fois en hébreu et en arabe. Mes frères et moi [nés en Israël] avons appris l'arabe principalement de nos grands-parents qui parlaient principalement l'arabe* ». Au sein du foyer familial, la musique marocaine, l'arabe, les traditions et les souvenirs étaient

⁹ L'historien Michel Abitbol, dans une conférence prononcée lors d'un colloque sur Albert Memmi, a d'ailleurs déclaré : « Nous ne comprenons toujours pas pourquoi les Juifs voulaient partir, ceux de retour au Maroc recevaient des lettres d'avertissement, mais ils ont opté pour Israël quand même ».

¹⁰ Voir, par exemple, Chetrit (2009).

vécus ; tandis qu'en dehors, la musique israélienne dominante, l'hébreu et *Yom Hashoah* (i.e le Jour du souvenir de l'Holocauste) prévalaient. Yosef, ainsi qu'une partie importante de la société israélienne, ne parviennent pas à s'identifier à de telles images d'Israël (Smooha, 1972 ; 35). Par conséquent, ils se sentent tiraillés entre deux cultures apparemment opposées.

Dans l'État d'Israël contemporain, après avoir subi divers processus, la proclamation de l'identité marocaine est devenue non seulement socialement acceptable mais aussi « à la mode ». Il y a une sorte de renaissance culturelle marocaine en Israël (Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016) qui favorise les relations israélo-marocaines. Au cours de la dernière décennie, par exemple, le Maroc a été une destination attrayante pour les Israéliens de divers horizons. La *Mimouna*, une fête judéo-marocaine célébrée à la fin de *Pessah* (la Pâques juive), reste la marque phare de la communauté marocaine d'Israël. Elle accentue l'expression de la marocanité plutôt que de la judaïté. Cela contextualise la réponse de Shay à la question de son père « *Et toi, es-tu marocain ?* » : « *Oui, je suis marocain. Marocain des deux côtés ; un marocain shalem [(« entier »)].* » Et d'ajouter ensuite une anecdote sur son récent « voyage de racines » au Maroc avec son père, lequel affirme être originaire de Demnat afin d'obtenir des prix « locaux » i.e. moins élevés.

De plus, les réseaux sociaux ont joué un rôle clé dans le renforcement de l'identité marocaine en Israël. Ces plateformes ont facilité un contact « virtuel » avec la « patrie » ; elles ont considérablement élargi l'arène des interactions entre les membres de la famille et la communauté élargie. Conscients du rôle crucial des médias sociaux dans l'influence de la (re)construction identitaire, certains animateurs ont créé des groupes Facebook pour fournir un espace de discussion, une plateforme où les photos de famille et de classe sont exposées et partagées avec un réseau plus large de personnes qui peuvent taguer/identifier les différents membres de la famille ou camarades de classe. Ces communautés en ligne, ou selon les termes d'Appadurai, ces « quartiers virtuels » (1996, 195) se développent rapidement. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils ne sont « plus limités par le territoire, les passeports, les taxes, les élections et autres signes diacritiques politiques conventionnels » (1996, 195). Du point de vue de l'anthropologie culturelle, cela peut être considéré comme un « phénomène culturel » (Maisel, 2013, 189). Ces « quartiers virtuels » sont devenus primordiaux en proposant de nouvelles manières alternatives de « participer à la production de la localité » (Appadurai, 1996, 197).

Revenons au cas de Yosef : il s'est rendu plusieurs fois au Maroc à tel point qu'il est devenu expert des visites d'étrangers au Maroc. Il aide désormais les Israéliens à obtenir des visas touristiques pour le Maroc. Yosef parle de son premier voyage au Maroc comme d'un tournant, un élément qui a changé sa vie. C'est lors de ce voyage en 1996 qu'il a prononcé pour la première fois une phrase en arabe marocain. Contrairement aux circuits touristiques ou de pèlerinage typique analysés par André Levy¹¹, les voyages de Yosef sont destinés à entretenir une interaction avec le Maroc contemporain. La différence possible entre Yosef et les informateurs de Lévy qui ont découvert leur « *israélienité* » au Maroc réside dans le fait que la plupart de ces pèlerins israéliens étaient en fait nés au Maroc et étaient

¹¹ Voir André Levy (1997).

donc à la recherche de souvenirs d'enfance qui n'existent plus. Yosef, quant à lui, « revient » au Maroc en tant que « marocain » : il parle l'arabe marocain, passe du temps avec ses amis locaux, écoute les derniers tubes de musique marocaine et voyage beaucoup au Maroc. Cette attitude envers le Maroc, en tant que pays existant et non de notion abstraite, est ce qui a motivé Yosef à emmener son fils, Shay, en tournée.

L'une des expériences remarquables que j'ai eues avec la famille Marciano se situe pendant la fête de Shavouoth. Nous sommes allés chez les parents d'Eliana qui habitent à proximité ; c'était ma première rencontre avec eux. Armand, son père, m'a salué en arabe et m'a aussitôt pris par la main pour aller voir son « musée » privé. Je suis entré dans une salle aux allures de musée et j'ai été étonné de la quantité d'instruments de musique dont il disposait, de CD et de livres de musique marocaine, y compris certains prix qu'il avait reçus. Armand est un chanteur professionnel et joueur de Oud ; il joue dans d'importants festivals au Maroc et en Israël. Il a des amis artistes musulmans marocains avec qui il est encore en contact aujourd'hui et il va souvent leur rendre visite au Maroc.

Après le dîner, Armand m'a invité à m'asseoir à côté de lui, a apporté un de ses *ouds*, l'a accordé et m'a demandé de chanter une chanson marocaine. Armand maîtrise le répertoire de la musique classique marocaine ; les chansons marocaines qu'il interprète suscitent manifestement des sentiments qui le transportent dans des périodes spécifiques de sa vie. Lorsque je lui ai posé plus tard la question, Armand a indirectement confirmé mon hypothèse, m'expliquant : « *ces sentiments me font revivre certains moments qui ne reviendront jamais* ».

La famille Azuelos : « Nous Marocains », « Nous Israéliens »

En mai 2019, dans le cadre de mon travail ethnographique de terrain, j'ai rejoint les Azuelos dans le cadre d'un voyage familial au Maroc mêlant trois générations. Vingt-deux membres de la famille ont fait leurs valises, obtenu un visa, pris une photo de famille à l'aéroport Ben Gourion et entamé leur voyage vers Casablanca (comme ils l'ont annoncé sur Facebook). Pour certains d'entre eux, c'était la première fois qu'ils séjournèrent dans ce pays ou dans n'importe quel pays à majorité musulmane. Pour les membres de la deuxième génération et de la troisième, c'est une rencontre particulière avec des lieux de mémoire dans lesquels les grands-parents ont transmis des histoires, des souvenirs et des anecdotes.

La famille avait loué un minibus avec chauffeur et fait appel à un chef musulman pour cuisiner des repas *casher* pendant le séjour. Alors que nous approchions de Mazagan/Eljadida (lieu de naissance des grands-parents), ville côtière autour de laquelle s'organisait le voyage, toutes les têtes se sont penchées au bord de la route afin d'observer et d'apercevoir la ville pour la première fois. Les membres de la famille Azuelos ont allumé leurs caméras, grand ouvert les rideaux des fenêtres et le compte à rebours avant d'atterrir dans la ville natale a démarré. À notre arrivée, l'oncle Isaac s'est enthousiasmé et a spontanément commencé à faire une visite de la ville à travers les fenêtres du bus. C'était la première fois qu'il voyait sa ville natale après l'avoir quittée en 1965 à l'âge de 24 ans. « *J'ai toujours été ici, Mazagan a toujours été dans mon cœur* » précise-t-il comme s'il s'adressait à la ville. Elad, le petit-fils, lui dit en hébreu : « *Nous pouvons te couvrir les yeux et tu*

trouveras toujours ton chemin autour de Mazagan ». Voilà de quoi renforcer un peu plus l'humour et la confiance d'Isaac.

Comme le note Tsagarousianou (2004 : 56), lorsque les communautés diasporiques « retourneront » dans leur « patrie », ces dernières « se seront transformées de manière méconnaissable ». Entre autres commentaires, j'entends fréquemment auprès de la famille des phrases telles que « *ça a changé* », « *le nouveau propriétaire de la maison a modifié son agencement* », « *ce n'était pas comme ça avant* ». De plus, il est difficile de reconnaître le Maroc de leur enfance, ou plus précisément leur quartier et leur vie citadine tels qu'ils sont conservés dans leurs mémoires, car les noms de rues ont été remplacés et la population a changé. Le seul lieu resté intact est le cimetière juif de la ville et ses tombes ; le grand-père Haim, dont la vue s'est affaiblie, a pu localiser assez facilement les tombes de ses proches qui datent de la fin du XIX^e siècle.

Uri Azuelos, le fils aîné (né en 1989), aime interagir et discuter avec les habitants. Il est passionné de musique marocaine andalouse et apprécie les poèmes liturgiques appelés *Piyyutim*. C'est l'un des organisateurs de cours de *Piyyutim* et de *Bakkashot* dans un centre du judaïsme nord-africain en Israël. Uri s'attendait à voir des Marocains locaux chanter de la musique andalouse marocaine partout dans les rues. C'est son propre Maroc, tel qu'il l'imaginait. De la même manière, le discours d'Uri et d'autres membres de la famille passe de « *nous Marocains* » lorsqu'ils sont en Israël à « *nous Israéliens* » au Maroc.

Comme note empirique pour illustrer ce point, lors de ce voyage, nous sommes passés devant le conservatoire de musique de Casablanca. À cette occasion, nous avons vécu la scène suivante : alors que nous arrivions, nous avons entendu de l'extérieur l'écho d'un orchestre andalou. Les yeux d'Uri se sont grand ouverts et il a voulu se précipiter à l'intérieur. Étant donné que c'était vendredi après-midi et que l'orchestre répétait, nous n'avons pas été autorisés à entrer. J'ai essayé d'intervenir et d'expliquer au gardien que nous voulions juste jeter un œil ; sans succès. À ce moment-là, Uri a commencé à chanter une chanson andalouse en hébreu, sur la même mélodie que la version arabe. Le gardien, qui avait auparavant refusé de nous laisser entrer, a pris Uri par la main et l'a emmené dans une autre pièce pour rencontrer le directeur. Nous pouvions à présent mieux entendre l'orchestre. Cette fois, c'est le gardien qui priait le directeur de nous laisser entrer. Le directeur a frappé à la porte de la salle de répétition, a précisé les choses au chef d'orchestre, et nous nous sommes retrouvés à l'intérieur. Nous avons tous été émerveillés par ce grand orchestre. Reconnaisant toutes les chansons, Uri était tout excité.

Le chef d'orchestre s'est approché de nous et nous a demandé qui nous étions. J'ai donné une brève explication et j'ai souligné qu'Uri était actif au centre du patrimoine nord-africain de Jérusalem. Uri a immédiatement ouvert son téléphone et montré des vidéos de répétitions avec le rabbin Haim Bitton, où la même chanson que celle répétée par l'orchestre était jouée. Le chef d'orchestre a regardé Uri avec étonnement, lui a souri, s'est tourné vers les musiciens et d'un geste les a arrêtés. Il a prononcé en arabe littéraire sur un ton officiel :

« Nous sommes honorés aujourd'hui d'avoir quelques membres de notre diaspora marocaine en Israël. Ils continuent à jouer notre musique andalouse et perpétuent notre héritage. Nous sommes fiers de vous. »

Les musiciens se sont tous joints pour applaudir et Uri a été invité à se joindre à l'orchestre pour jouer. À cette occasion, le chef d'orchestre a choisi une pièce symbolique, *sawt al Hassan yenadi* (« la voix du Hassan appelle »). Il s'agit d'une chanson hautement patriotique qui célèbre le défunt roi du Maroc Hassan II et sa lutte pour récupérer le Sahara en tant que partie du Maroc. Uri, de toute évidence, connaissait la chanson et a joué en chantant l'ouverture *Allah Akbar, Allah Akbar* (« Dieu est grand »).

L'interaction entre « *Nous Marocains* » en Israël et « *Nous Israéliens* » au Maroc en dit long sur la formation de l'identité, la négociation et la performance. Ces familles et informateurs qui se présentent comme « marocains » ne sont pas nécessairement marocains dans la définition légale du terme, c'est-à-dire qu'ils ne détiennent pas de carte d'identité ou passeport marocain. Le marocain transcende ici la définition formelle et vient plutôt accentuer une certaine appartenance au pays de naissance des parents ou une simple distinction avec d'autres ethnies. Dans le dernier chapitre de son livre sur l'évolution du judaïsme marocain sous le protectorat français, Doris Bensimon (1968 : 127) indique que « quand, finalement, il [le Juif] a décidé d'émigrer en Israël, il a été considéré, pour la première fois, en tant que « Marocain » ». Alors que leur ancienne identité était juive dans les pays musulmans, en Israël, les immigrants nord-africains sont devenus des « Tunisiens », des « Marocains »¹², et ainsi de suite. Pour la deuxième génération et la troisième qui ne sont jamais allées au Maroc, le « Maroc » est une notion construite à travers des histoires et des souvenirs de famille, parfois incompatible avec le Maroc contemporain qui a beaucoup changé.

La famille Chetrit : « Si je pars sain et sauf, je ne remettrai jamais les pieds au Maroc »

Dès mes premières rencontres avec Véronique Chetrit, elle aime parler à la fois du passé de sa famille à Fès (Maroc), d'Israël et de l'antisémitisme en France. En ce qui concerne sa compréhension d'elle-même, elle utilise ces termes pour se définir :

Par rapport à mon identité qui est marocaine, qui est française et qui est israélienne : je te disais, je sais plus quand, que quand en fait un Français me demande, un Français qui n'est pas juif, me demande ce que je suis, je lui réponds « je suis juive ». Quand un Israélien me demande [...], je lui dis « je suis française » [...] Je suis française parce que je parle le français, parce qu'où que j'aille dans le monde je suis évidemment française. Quand un juif me demande ce que je suis, je lui réponds « je suis marocaine ». (Elle s'arrête, marquant la fin de sa réponse.)

Et quand je lui demande : « *Et quand un marocain musulman te le demande ?* », elle répond « *Je suis française, et s'il veut en savoir plus, je suis marocaine aussi, voilà !* »

¹² Voir Shlomo Deshen et Moshe Shokeid (1974).

De cette situation, on déduit qu'il y a un élément contextuel, c'est-à-dire que le mode d'expression de soi varie selon l'interlocuteur : pour Véronique et d'autres personnes issues de la diaspora, il n'y a pas de soi fixe et solide¹³. Véronique se définit comme juive d'abord vis-à-vis des non-Juifs et se distingue comme « marocaine » vis-à-vis des autres Juifs.¹⁴ Ce que Bourdieu (1979 : 192) interprète en ces termes : « L'identité sociale se définit et s'affirme dans la différence. »

L'identification à différents lieux connus et inconnus n'est pas rare parmi les groupes diasporiques. Véronique ne détient qu'un passeport français, mais elle choisit de ne pas s'identifier avec les documents légaux qu'elle possède. Il est également intéressant de noter la manière dont l'interlocuteur devient un agent actif dans ce processus d'identification ; ce faisant, l'autre participe à la confirmation de cette compréhension de soi socialement et culturellement construite.

Quelques mois plus tard, j'ai rencontré l'oncle de Véronique, Simon Chetrit, qui vit à Chambéry, en France. Sa réponse à la même question de savoir comment il se définit aujourd'hui est assez différente. Avant de la donner, revenons sur le parcours de Simon. Né en 1931 à La Fiat, la ville nouvelle de Fès, d'une mère juive marocaine et d'un père juif algérien de nationalité française (naturalisé français par décret Crémieux de 1870), Simon a été rapatrié en France dans les années 1960. Il a épousé une femme catholique française avec laquelle il a trois enfants. Sa femme est décédée en 2014.

Lorsque j'ai rencontré Simon en avril 2018, il était en train de préparer son *aliya*, qu'il a achevée il y a environ deux ans ; il vit désormais à Tel Aviv. Son départ de France est intimement lié à sa manière de se définir. Il voit dans son départ de France vers Israël une réaction à la politique française. Ainsi explique-t-il : « *Il n'y a pas si longtemps j'aurais dit, je suis français et juif. Aujourd'hui, avec la politique actuelle, je me sens profondément juif d'abord, puis français.* ». Simon en se définissant ne fait aucune allusion à ses origines marocaines, car, comme il l'explique d'un ton légèrement agacé :

J'ai complètement quitté le Maroc. J'ai tracé un trait (...) Je ne relativise pas tout par rapport au Maroc : au Maroc il y avait ceci ou cela, non, c'est tout ! J'ai tracé une ligne, et c'est fini.

Ironiquement, lorsque Simon est arrivé en Israël en tant que *Oleh Hadash* (« nouvel immigrant »), il a été qualifié, dès le contrôle des frontières, de « Marocain » en raison de son nom de famille et de son lieu de naissance. Simon et son frère Jérôme (né en 1935), le père de Véronique, partagent l'indifférence à entretenir toute relation avec le Maroc. Jusqu'en 1961, date du départ de la famille, Jérôme est agent actif dans l'*aliya* B, un type d'immigration clandestine facilitant le départ des Juifs du Maroc vers Israël. Il garde un souvenir négatif de cette époque où il était inscrit sur liste noire par les autorités marocaines, et risquait donc d'être

¹³ C'est précisément ce qu'écrit Young-Oak Lee à propos d'Edward Said : « Le soi est constamment transformé en fonction de ses contextes environnemental, politique, social et culturel » (Lee, 2009 : 68).

¹⁴ Bahloul (1983 : 24) écrit de manière similaire sur le Juif algérien qui se définirait d'abord comme Juif par rapport aux autres non-Juifs, et se distinguerait des autres Juifs européens par sa lecture maghrébine de la tradition juive.

torturé. Il avait promis que s'il quittait le Maroc sain et sauf, il n'y remettrait plus les pieds – c'est le cas.

Les Juifs marocains naturalisés français au Maroc, notamment par l'intermédiaire d'un conjoint ou d'un parent algérien, semblent entretenir un rapport ambivalent avec leur pays de naissance. Certains se sentent plus attachés culturellement à la France qu'au Maroc. Un autre facteur important qui pourrait expliquer cette appartenance culturelle à la France réside dans le tissu d'écoles de l'Alliance Israélite Universelle (AIU). Opérant en contact étroit avec la « mission civilisatrice » française que cet établissement d'enseignement a promue dès son arrivée au XIXe siècle, les jeunes Juifs marocains qui parlaient arabe à la maison étaient interdits de l'utiliser en classe. Finalement, cela produisait des Juifs francisés ou des « évolués » comme on appelait les Juifs modernes éduqués par l'AIU¹⁵. Cette stratégie s'est traduite par un attachement national et affectif à la France, et donc des relations conflictuelles au sein des familles.

Bien que le père et l'oncle de Véronique aient eu de mauvaises expériences en grandissant à Fès et n'aient aucune intention d'y retourner, Véronique est toujours très curieuse et même obsédée par Fès. J'ai remarqué que, par exemple, lorsqu'elle parle à son fils maintenant âgé de trois ans, elle emploie des mots affectifs en arabe marocain, alors même qu'elle ne parle pas arabe. J'ai mieux compris cette dynamique lorsque j'ai interviewé sa mère Léa qui s'adressait à son petit-fils de cette même manière affective.

Léa est née en 1939 dans le Mellah, quartier juif de Fès, et comme Véronique me l'a dit à propos de sa mère avant même que je la rencontre : « *Fès était le centre de sa vie, tout a évolué autour d'elle et de ses habitants.* » Dans un entretien avec Léa, celle-ci m'a raconté la vie dans le Mellah de Fès en le faisant ressembler à un conte de fées où tout le monde était heureux :

Tous les Juifs vivaient dans le Mellah, nous fêtions toutes les fêtes. C'était le paradis. Je regrette, je regrette, je regrette. Le Mellah me manque et j'aurais aimé pouvoir rester. Nous n'avons pas du tout été dérangés par les musulmans.

Ici, nous entrevoyons le récit opposé de son mari qui ne souhaite pas retourner dans cette ville. Cela pourrait signifier que chaque membre de la famille a une vision différente de sa ville natale ou de résidence. La « diasporicité », en tant que catégorie d'analyse (Ouaknine-Yekutieli et Nizri, 2016), en vient à impliquer les expériences vécues de personnes qui peuvent maintenir des liens, des visions, des souvenirs vivants ou des mythes sur une patrie d'origine. On le comprend, à travers l'exemple précis de la famille Chetrit, j'ai tenté de montrer à quel point la vie diasporique est nourrie par une conscience du pays, et plus particulièrement de la ville d'origine qui continue de nourrir, dans le cas qui nous intéresse, le désir de la mère et de la fille d'y revenir.

¹⁵ Voir Mohamed Kenbib (2011).

Conclusion

Du macro-historique au micro-historique

Les trajectoires de familles constituent l'essence de cette recherche. La façon dont elles racontent et rendent compte de leurs trajectoires est tout aussi importante. Les histoires retenues sont singulières et distinctes, mais se recoupent parfois avec des récits plus larges. Car « aucune histoire de soi ou d'expérience personnelle n'est jamais une production individuelle. Elle découle d'un groupe plus large, d'un contexte culturel, idéologique et historique » (Denzin 1989 : 73). Comme je l'ai mentionné au début de ce chapitre, les contextes d'immigration des quatre familles étudiées sont semblables à l'échelle macro-historique, mais ils diffèrent au niveau micro-historique. Examiner les raisons immédiates qui ont poussé les familles à partir se révèle nécessaire pour notre étude : bien que toutes les générations qui ont effectivement migré ne soient pas vivantes ou en condition de s'exprimer directement, ce qui est présenté ici est aussi le récit retenu par les générations nées dans le pays d'arrivée.

Les « diasporas », note Van Hear, « comprennent des individus et des communautés avec des histoires migratoires souvent complexes » (Van Hear, 1998 : 51). La plupart des familles considérées dans cette étude ont un passé migratoire complexe ; elles ont émigré en bloc vers diverses destinations, principalement la France et Israël. Bien que leurs histoires d'immigration adhèrent à un récit plus large, il existe également des facteurs au niveau micro-historique qui les ont poussées à partir comme vient le suggérer le propos de feu Simon Lévy¹⁶. À la question de savoir pourquoi les Juifs marocains sont partis, il répondait souvent par la formule : « Il y avait 300 000 Juifs au Maroc, et donc il y a 300 000 raisons pour lesquelles ils sont partis ». Cette réponse n'est pas entièrement inexacte ; elle reflète la complexité des individus et des logiques communautaires en des temps instables. Chaque famille, et membre de la famille, avait des facteurs justifiant le départ (ou le fait de rester). Ce que note Van Hear (1998) en ces termes : « Ces « facteurs déclencheurs » se chevauchent sans doute du macro au micro-historique, mais il existe des raisons spécifiques qui poussent la famille à décider de faire ses valises et de partir. »¹⁷

Les quatre familles étudiées, malgré leurs trajectoires diverses et hétérogènes, ont toutes quitté le Maroc entre 1956 et 1967. Pour comprendre les macro-facteurs derrière ces émigrations, il convient d'examiner quelques éléments historiques majeurs qui ont transformé le Maroc contemporain. Le Maroc fut sous protectorat français à partir de 1912. En 1956, il obtient son indépendance de la France et en partie de l'Espagne. Par conséquent, ces immigrations pourraient être considérées comme faisant partie des immigrations post-coloniales mondiales, incluant ainsi les Musulmans marocains qui sont partis en grands nombres vers les pays d'Europe occidentale principalement. D'où le fait que presque toutes les familles parties avant 1967 aient tendance à garder une image positive et à cultiver des liens avec le Maroc. En 1967, tous les pays arabes qui ont attaqué Israël pendant

¹⁶ Militant juif marocain et communiste, il fut également le fondateur du musée juif de Casablanca.

¹⁷ Traduit par moi : « *These "precipitating factors" certainly overlap from macro to micro, yet there are specific reasons that provoked the family to decide to pack and leave.* »

la guerre des Six Jours ont perdu. Cette humiliation a conduit à un sentiment anti-juif croissant dans le monde arabe, y compris au Maroc, ce qui explique le flux de Juifs du Maroc qui a eu lieu principalement en 1967. La plupart des Juifs se sont sentis obligés de partir après 1967 ; ils ont sans doute entretenu une image négative du Maroc en raison de toutes les émeutes, boycotts et violences qui visaient les Juifs et les institutions juives.

L'arrivée au pouvoir du roi Hassan II en février 1961 est extrêmement importante ; elle aura un impact direct sur le nombre de départs dans les deux années à venir. Les autorités du protectorat avant l'indépendance refusaient d'accorder systématiquement des passeports et des visas aux Juifs qui entendaient partir (Assaraf, 1997). Plus tard, le roi Mohammed V ne sera pas favorable au départ des Juifs, choisissant plutôt de comprendre leurs problèmes (Kenbib, 2011). Cela avait conduit à un type d'immigration clandestine qui s'est poursuivie jusqu'en 1961. En janvier 1961, le navire Egoz coule avec quarante-quatre immigrants se dirigeant clandestinement d'Al-Hocima, une ville côtière du nord du Maroc, vers Gibraltar en route vers Israël. Cet événement tragique contraint les autorités à laisser partir les Juifs. À côté de ces événements majeurs, un autre élément important concerne la montée du nationalisme marocain, principalement incarné par le parti politique d'al-Istiqlal.¹⁸

Si ce large contexte socio-politique éclaire de grands mouvements, l'observation au niveau local, du point de vue de la vie quotidienne, est également précieuse. Dans le cas des Sisso où la famille de Guy a vécu à Casablanca jusqu'en 1956, ils m'ont raconté l'histoire d'immigration suivante : lorsque le Maroc obtient son indépendance en 1956, la situation est instable et il y a quelques émeutes dans les rues ; la mère de Guy, Fanny, est terrifiée à l'idée de rester dans ce chaos post-indépendant et exhorte la famille à partir. Plus tard, j'ai appris que la mère de Guy avait une tante déjà bien installée à Lyon. J'ai compris que cette tante était riche, âgée, et sans enfant ; et qu'elle avait promis d'aider financièrement la famille à s'installer et éventuellement de lancer une entreprise dans la ville. La raison immédiate, et probablement la principale : une opportunité économique. Plus tard, alors qu'ils étaient probablement déjà arrivés à Lyon et en regardant rétrospectivement leur déménagement, ils ont fourni des explications qui correspondaient au climat politique plus large de l'époque ou qui étaient compatibles avec celui de tous les autres.

Pour les Chetrit, leurs motifs de départ quant à eux étaient plutôt liés au travail. Jérôme travaillait comme technicien à la poste à Fès sous le protectorat français et a été muté d'abord aux Sables d'Olonne (département de Vendée en France) puis à Toulouse en 1961. Son épouse, Léa aurait préféré aller à Nice et non à Toulouse où vivait la famille de Jérôme.

En somme, ces deux familles ont opté pour la France puisqu'elles avaient des opportunités économiques, éducatives ou d'emploi adéquates. Leurs décisions de partir pourraient avoir été influencées ou même accélérées par les contextes nationaux et internationaux plus larges. Les familles qui sont parties pour Israël, en revanche, ont tendance à partager des sentiments plutôt religieux et sionistes vis-

¹⁸ Parti nationaliste, fondé en décembre 1943 (Piquin, 1959), aux vues fortement nationalistes défendues par son chef, Allal El Fassi, en faveur du panarabisme et du panislamisme.

à-vis d'une « patrie » mythique, la terre à laquelle eux et leurs ancêtres aspiraient. Ce dernier point a facilité la mission de l'Agence Juive (établie en 1929) qui s'est appuyée sur ces mêmes sentiments et idées pour promouvoir l'*aliya* auprès des communautés juives urbaines et rurales.

La décision des Azuelos de partir a été déclenchée par la famille de Haim, qui était prête à partir. Haim (né en 1937) est un rabbin bien éduqué. Après avoir terminé ses études religieuses en France, il retourne au Maroc où il dirige une Yeshiva à Tétouan et plus tard dans sa ville natale de Mazagan/Eljadida. Il n'a pas l'intention de partir pour Israël, mais sa femme et sa sœur insistent sur le fait que le moment est venu. Il le dit ainsi : « *Nous avons fait notre aliya grâce à l'amour de ma chère femme pour Jérusalem* ».

L'histoire du départ des Marciano contient deux récits. D'un côté, celui des parents d'Eliana partis de Settat, et de l'autre celui des parents de Yosef partis de Demnat. Voilà l'exemple d'une famille issue de milieux socio-économiques différents. Les parents d'Eliana avaient clairement l'intention de quitter le Maroc et de s'installer à Netanya afin de rejoindre leurs proches déjà installés dans cette ville côtière. Les parents de Yosef, en revanche, ont été dirigés vers la périphérie à Kiryat Ata, et ont reçu des ressources plus modestes.

Partant de l'observation de Giovanni Levi selon laquelle les groupes « se définissent généralement en fonction de conflits et de solidarités, qui ne peuvent cependant pas être assumés a priori mais résultent de dynamiques qui font l'objet d'analyses » (Levi, 1991 : 105), les familles donnent des interprétations spécifiques aux raisons pour lesquelles elles sont parties. Parfois, ces versions sont compatibles avec les grands récits, parfois ce sont des reconstructions rétrospectives, adaptées pour répondre à une certaine vision. Elles contribuent à donner du sens et donc de la valeur à leurs expériences de vie. Il est très courant d'entendre parmi ceux qui sont partis des phrases comme : « *Nous sommes partis parce que tout le monde partait* », faisant allusion à un certain arbitraire, comme si l'immigration s'était simplement produite d'elle-même, ou qu'elle était amenée à se produire naturellement. En outre, les gens donnent généralement un sens au passé ainsi qu'au présent en fonction des circonstances de leur vie présente. Par conséquent, les informateurs ont tendance à expliquer leur immigration en termes idéologiques et dans un langage religieux qu'ils perçoivent probablement comme plus cohérent avec l'histoire plus large.

Trajectoires diasporiques

Les situations socio-politiques de la France et d'Israël diffèrent à l'égard des Juifs marocains. Au départ, la population marocaine d'Israël est entièrement juive alors qu'en France la population marocaine est essentiellement musulmane et les Juifs marocains constituent une petite minorité au sein d'une minorité. Les Juifs marocains de France sont incorporés au sein de la communauté juive nord-africaine, dite séfarade, et moins au sein de la communauté marocaine plus large de France. Cependant, un processus différent a eu lieu en Israël. Les immigrants juifs arrivés en Israël en provenance du Maroc après 1948, bien que catégorisés différemment de l'extérieur, sont restés globalement un groupe homogène. Ils ont été homogénéisés non seulement dans un groupe ethnique (*marokaym*) mais aussi dans une catégorie plus large qui comprend tous les Juifs des terres musulmanes

(*mizrahim*). Pourtant, « sépharade » reste l'affiliation religieuse que les Juifs du Maroc adoptent pour se distinguer des Juifs ashkénazes.

Bien que ces familles aient quitté le territoire physique du Maroc, elles ont maintenu, délibérément ou inconsciemment, une affiliation spirituelle et culturelle continue avec les traditions de leur lieu de naissance. Il n'est pas surprenant de constater que « le judaïsme marocain est aujourd'hui plus évident à l'extérieur qu'à l'intérieur du Maroc lui-même » (Baïda, 2011, 321). La première génération d'immigrés marocains établis en France et en Israël a tendance à ressentir un sentiment de « double affiliation ». Certains d'entre eux ont en conséquence connu des changements socioculturels en adoptant des traits culturels plus conformes aux normes de la société d'accueil. Cependant, d'autres ont résisté à ces traits mêmes du pays hôte. C'est le cas de l'identité religieuse juive marocaine de Haim Azuelos qui s'oppose à l'orthodoxisation des juifs marocains, de l'interprétation de la musique arabe marocaine par Armand Marciano, de Yosef Marciano parlant ce même arabe qui était auparavant une source de honte, de la lutte de Moshe Azuelos pour incorporer l'histoire des Juifs des pays arabes et musulmans dans le programme des écoles en Israël.

Le schéma général parmi les membres de la famille découle d'une caractéristique commune partagée par les personnes diasporiques ; le sentiment de dualité d'appartenance où les gens semblent être « culturellement doublement situés chez eux et à l'étranger » (Boyarin, 2019). Ces traits diasporiques se déploient également dans les pratiques de la vie quotidienne à l'intérieur et au-delà de l'espace privé. Cela s'incarne dans des exemples concrets de la vie quotidienne : parler l'arabe marocain, accrocher des photos des grands rabbins du Maroc, cuisiner des plats marocains, célébrer la Mîmouna, observer les fêtes juives selon le rite des juifs marocains, ou encore assister à un concert de musique andalouse, la *hilloula* d'un *tsaddik*, apprendre en centres culturels sur le patrimoine marocain, fréquenter la synagogue nord-africaine/marocaine du quartier, ou faire des recherches et assister à une série de conférences et d'événements sur le judaïsme marocain.

Les quatre familles juives marocaines examinées dans deux localités différentes ont formulé des identités qui ne sont pas informées dans des espaces locaux isolés mais plutôt dans des relations complexes entre les caractéristiques diasporiques locales et mondiales. Pour tenter de comprendre comment ces notions aident à formuler des identités transnationales, la question de l'hybridité telle que formulée par Homi Bhabha (1994) est indispensable. Le concept d'hybridité continue d'être au cœur de nombreuses recherches sur les communautés diasporiques. En défiant les notions de pureté, de plénitude et d'uniformité, l'hybridité constitue des identités fluides et dynamiques, en constante reformulation. Dans le cas des générations étudiées qui ont dépassé le stade de l'immigration (c'est-à-dire qui ne sont plus considérées comme des immigrants), tout en faisant partie intégrante de la société israélienne et/ou française, leur *marocanité* constitue une facette pertinente de leur « judéité ». Dans d'autres cas, à partir d'une analyse au niveau du monde social et associatif, c'est par le biais de la *marocanité* qu'ils se font une place dans leurs sociétés respectives.

Bibliographie

- Abitbol M., (2021), *Discours prononcé à l'Albert Memmi Centenary International Conference*, Institut Ben Zvi, Jérusalem, 23-25 mai.
- Appadurai A., (1996), *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Ashcroft B. et coll, (1995), *The Post-Colonial Studies Reader*. London : Routledge.
- Assaraf R., (1997), *Mohammed V et les Juifs du Maroc à l'époque de Vichy*. Paris : Plon.
- Bahloul J., (1983), *Le culte de la table dressée. Rites et traditions de la table juive algérienne*. Paris : Éditions Métailié.
- Baïda J., (2011), « *The Emigration of Moroccan Jews, 1948-1956.* » Dans *Jewish Culture and Society in North Africa*, dirigé par Emily Gottreich et Daniel Schroeter. Bloomington : Indiana University Press.
- Bensimon D., (1968), *Évolution du Judaïsme Marocain sous le Protectorat Français 1912-1956*. Paris, La Haye : Mouton and Co.
- Bhabha H., (1994), *The Location of Culture*. Londres et New York : Routledge.
- Bibas D., (1998), *Immigrants and the Formation of Community: A Case Study of Moroccan Jewish Immigration to America*. New York : AMS Press.
- Bidet J. et Lauren W., (2012), « *Vacances au bled et appartenances diasporiques des descendants d'immigrés algériens et marocains en France.* » Dans *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 23. Consulté le 20 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/traces/5554> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/traces.5554>
- Bourdieu P., (1979), *La distinction*. Paris : Éditions de Minuit.
- Boyarin D. et Joanthan B., (2003), « *Diaspora: Generation and the Ground Jewish Diaspora.* », Dans *Theorizing Diaspora: a Reader*, dirigé par Jana Evans Braziel et Anita Mannur. Oxford : Blackwell Publishing.
- Boyarin D., (2019), « *Diasporic Reading of Communities in North Africa and the middle East* » présenté au symposium de Ben Gurion University, Beersheva, 9-10 décembre.
- Brubaker R., (2005), « *The 'diaspora' diaspora.* » Dans *Ethnic and Racial Studies*, 28 : 1, 1-19
- Cooper, Frederick, et Rogers Brubaker.
- Brubaker R., (2000), « *Beyond 'Identity'.* » *Theory and Society* 29 : 1-47. Pays-Bas : Kluwer Academic Publishers.
- Dahan-Kalev H., (2007), « *L'étude des Orientaux dans la sociologie israélienne - les Marocains comme « cas » du cas.* » (en Hébreu) Dans *Pe'amim*, 108 : 87-126.
- Denzin N., (1989), *Interpretive interactionism and the use of life stories*. Newbury, CA : SAGE Publications.
- Deshen, S. et Moshe S., (1974), *The Predicament of Homecoming: Cultural and Social Life of North African Immigrants in Israel*, THACA et Londres : Cornell University Press.
- Erikson, E. H., (1980), *Identity and the Life Cycle*. (Première édition en 1959). New York : Norton & Co.
- Joffé. E. G. H., (1985), « *The Moroccan Nationalist Movement: Istiqlal, the Sultan, and the Country.* » Dans *Journal of African History*, 26 : 289-307. Royaume-Uni.
- Khazzoom A., (2003), « *The Great Chain of Orientalism: Jewish Identity, Stigma Management, and Ethnic Exclusion in Israel.* », *American Sociological Review*, 68 (4).
- Kenbib, M., (2011), « *Muslim-Jewish Relations in Contemporary Morocco.* » Dans *Jewish Culture and Society in North Africa*, dirigé par Emily Gottreich et Daniel Schroeter. Bloomington : Indiana University Press.
- Lee, Y-O., (2009), « *Transcending Ethnicity: Diasporicity in A Gesture Life.* » Dans *Journal of Asian American Studies* 12 (1). Baltimore : Johns Hopkins University Press.

- Levi G., (1991), « *On Microhistory.* » Dans *New Perspectives on Historical Writing.* Cambridge : Polity Press.
- Levy A., (2020), « *Striving to be Separate: The Jewish Struggle for Predictability in Casablanca.* » Dans *Anthropological Quarterly*, 93 (1) : 1579-1606. George Washington University Institute for Ethnographic Research.
- Levy A., (2015), *Return to Casablanca: Jews, Muslims, and an Israeli Anthropologist.* Chicago et Londres : The University of Chicago Press.
- Levy A., (1997), « *To Morocco and Back: Tourism and Pilgrimage among Moroccan-Born Israelis.* » Dans *Grasping Land: Space and Place in Contemporary Israeli Discourse and Experience*, dirigé par Eyal Ben-Ari et Yoram Bilu, 25-46. Albanie : State University of New York Press.
- Maisel S., (2013), « *The Construction of Virtual Identities: Online Tribalism in Saudi Arabia and Beyond.* » Dans *Anthropology of the Middle East and North Africa: Into the New Millennium*, dirigé par Sherine Hafez and Susan Slyomovics. Indiana : Indiana University Press.
- Ouaknine-Yekutieli O. et Yigal S. N., (2016), « 'My Heart is in the Maghrib': *Aspects of Cultural Revival of the Moroccan Diaspora in Israel.* ». Dans *Hespéris-Tamuda LI (3)*. Rabat : Mohamed V University.
- Piquin J-M., (1959), *Thèmes unitaires du nationalisme marocain à travers l'hebdomadaire de langue française le journal « Al-istiqlal.* » Rabat.
- Schroeter D., (2008), « *The Shifting Boundaries of Moroccan Jewish Identities.* » Dans *Jewish Social Studies, New Series 15 (1) Sephardi Identities* : 145-164. Bloomington : Indiana University Press.
- Chetrit Sami S., (2009), *Intra-Jewish Conflict in Israel: White Jews, Black Jews.* New York : Routledge.
- Daniel S., (2008), « *The Shifting Boundaries of Moroccan Jewish Identities.* » Dans *Jewish Social Studies New Series*, 15 (1) : 145-164. Indiana : Indiana University Press.
- Shelef Nadav G., (2010), *Evolving Nationalism: Homeland, Identity, and Religion in Israel, 1925-2005.* Ithaca et Londres : Cornell University Press.
- Shohat E., (1988), « *Sephardim in Israel: Zionism from the Standpoint of Its Jewish Victims.* » Dans *Social Text*, 19/20 : 1-35. Caroline du Nord : Duke University Press.
- Smootha S., (1972), « *Israel and Its Third World Jews: Black Panthers: The Ethnic Dilemma.* » Dans *Society* 9 (7).
- Sökefeld M., (2001), « *Reconsidering Identity.* » Dans *Anthropos* 96 (2) : 527-544. Anthropos Institut.
- Throssell K., (2018), « *In the Mouths of Babes: A Discussion of the Use of Semidirective Projective Interviews with Children.* » Dans *Bulletin de Sociological Methodology*, vol. 137-138 : 25-44. Londres : SAGE publications.
- Tsagarousianou R., (2004), « *Rethinking the Concept of Diaspora: Mobility, Connectivity and Communication in a Globalised World.* » Dans *Westminster Papers in Communication and Culture*, 1 (1).
- Van Hear N., (1998), *New Diasporas.* Londres : UCL Press.
- Wolitz S. L., (1994), « *Imagining the Jew in France: From 1945 to the Present.* » Dans *Yale French Studies* (85) : 119-134.

Partie II :
Les Marocains d'Europe

Chapitre 15

Les Marocains d'Allemagne

Les défis de la pandémie et des nouvelles immigrations

Khatima Bouras-Ostmann¹

Introduction

La pandémie de la Covid 19 a frappé l'Allemagne à une époque de forts changements dus à l'immigration et à la mondialisation. Les relations denses entre le Royaume du Maroc et la République fédérale d'Allemagne ont notamment leurs origines dans le recrutement d'une main-d'œuvre marocaine pour l'économie allemande durant les années 1960. Cette phase a été suivie par celle du regroupement familial de ces employés. Au cours du développement économique et social largement stable qui suivit, des Marocains vinrent en Allemagne surtout pour les études ou pour fonder des familles. Avec l'élargissement de l'Union Européenne vers l'Est, la crise financière européenne et l'accueil de nombreux réfugiés originaires de zones de crise, la situation a changé de manière drastique. L'augmentation du nombre de concitoyens étrangers de plus de deux tiers en une décennie, sans qu'il y ait eu une hausse de la demande en main d'œuvre ni une augmentation de l'offre en logements, affecte plusieurs domaines de la vie sociale et économique. Dans le cadre de l'afflux de réfugiés, un certain nombre de Marocains, jeunes pour la plupart, sont entrés illégalement en Allemagne. Depuis, la plupart d'entre eux ont à nouveau quitté le pays ou sont en cours d'expulsion. Actuellement, on constate un afflux de concitoyens d'origine marocaine en provenance d'autres pays européens. Les efforts menés par l'Allemagne pour l'intégration et l'insertion économique des nouveaux arrivés ont des effets considérables sur la vie des personnes déjà installées depuis longtemps dans le pays, surtout ceux ayant un passé migratoire. Aux effets de l'augmentation considérable des flux de l'immigration directe s'ajoutent les conséquences de la globalisation croissante et de la délocalisation à l'étranger de l'extraction des matières premières, de l'industrie et de l'offre des services.

Cette analyse de la situation des Marocains de l'Allemagne en 2021 est structurée en six parties. La première donne un bref aperçu de l'histoire de la migration marocaine en République fédérale d'Allemagne et des dernières évolutions européennes et internationales. La deuxième traite de l'évolution démographique des migrants marocains et leur répartition régionale dans les différents Etats fédéraux. La troisième analyse la situation socioéconomique des populations d'origine marocaine en la mettant en rapport avec les changements de la société allemande. La quatrième aborde la question de la participation à l'éducation et du transfert du patrimoine culturel par les migrants d'origine marocaine. La cinquième soulève le débat actuel sur la délinquance des Marocains, suscité par la vague d'immigration illégale. En guise de conclusion nous aborderons l'évolution de l'image du Maroc dans l'opinion publique allemande².

¹ Traduit de l'allemand par Johara Berriane

² Concernant la situation des périodes précédentes, nous renvoyons aux éditions précédentes

1. L'immigration en Allemagne

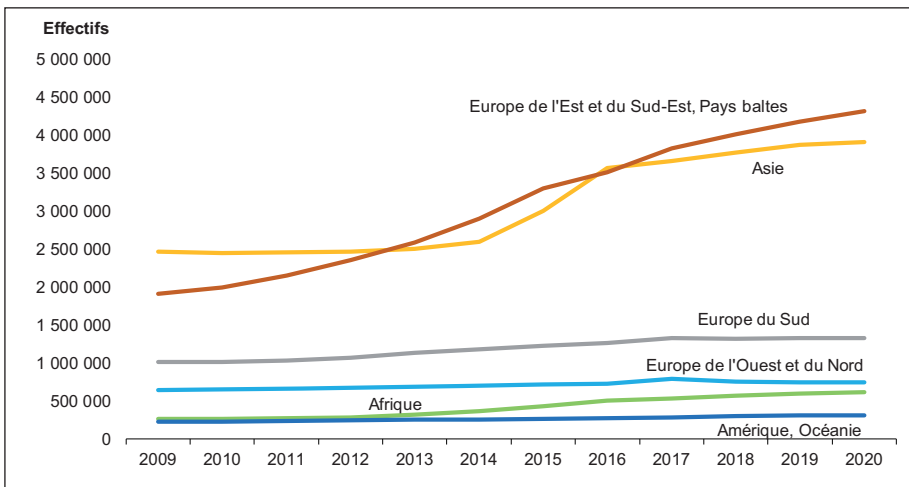
Afin de pouvoir couvrir ses besoins en main-d'œuvre, l'Allemagne recruta un grand nombre de travailleurs immigrés entre 1950 et 1973. Les premiers accords de recrutement furent signés avec l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, la Turquie, le Maroc et la Yougoslavie. Pour les candidats à l'immigration, qui étaient majoritairement des hommes, l'installation en Allemagne était d'abord perçue comme provisoire.

L'accord de recrutement entre la République fédérale d'Allemagne et le Royaume du Maroc a été paraphé le 24 mai 1963 et avait pour objectif de permettre à l'Allemagne de recruter de la main-d'œuvre marocaine pour ses mines de charbon. Le titre de séjour était limité à cette fin. Le modèle de contrat de travail, qui devait être conclu pour une durée minimale d'un an, plaçait explicitement les travailleurs marocains sur un pied d'égalité avec leurs collègues allemands en ce qui concerne la convention collective, la rémunération, les horaires de travail, les congés et la sécurité au travail. L'employeur devait prendre en charge les frais de voyage et assurer un cours de langue ainsi que la formation des nouveaux employés. L'hébergement payant, qui devait être examiné par l'Agence pour l'Emploi, était prévu dans des foyers pour mineurs de deux à trois personnes par chambre. En outre, le contrat de recrutement prévoyait des mesures visant à endiguer l'immigration illégale de travailleurs munis de visas touristiques (AA, 1963). La majorité des Marocains vivant en Allemagne est originaire des régions du Rif et d'Oujda car à travers l'exploitation et l'exportation du minerai de fer du Rif oriental, cette région entretenait des relations particulières avec l'Allemagne.

Dans les débats publics, les migrantes étaient uniquement représentées comme femmes aux foyers accompagnant leurs maris. C'était d'ailleurs l'image que l'on avait des migrantes, à la fois celles venues du Maroc et celles issues d'autres pays, notamment celles originaires des pays de la Méditerranée. Or, cette perception des migrantes est étonnante étant donné qu'en 1970 déjà, environ un tiers des étrangers employés en Allemagne étaient des femmes. Entre 1960 et 1973, leur nombre a été multiplié par seize, passant de 43.000 à 700.000. Pour la majorité des migrantes aussi, le travail était la principale raison de leur présence en Allemagne. En 1970, plus de la moitié des femmes étrangères vivant en Allemagne, soit 55%, étaient actives et travaillaient surtout dans les industries de l'agro-alimentaire et du textile. Elles étaient aussi recrutées dans les métiers de services domestiques devenant de plus en plus précaires. Les hommes étaient surtout employés dans le secteur de l'industrie, en particulier dans les travaux publics, les mines et la sidérurgie. Les immigrés marocains étaient particulièrement réputés pour leur fiabilité et leur assiduité (Bouras-Ostmann, 2014). Après l'arrêt du recrutement en 1973, les arrivés de migrants marocains continuaient en raison du processus de regroupement familial. C'est pour cette raison que les effectifs des migrants marocains ont continué à augmenter de manière significative jusqu'en 1985. Dans les années 1990, les origines régionales des migrants marocains en Allemagne se sont diversifiées comme Fès, Tanger, Rabat, Casablanca ou Marrakech (Berriane, 2014b). Les motifs de l'immigration étaient surtout le regroupement familial et les études.

Avec la disparition du rideau de fer à la fin des années 1980 et jusqu'à 1998, un afflux considérable de demandeurs d'asile eut lieu. Puis, le 1er mai 2004, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Hongrie et Chypre intégrèrent l'Union européenne, suivies le 1er janvier 2007 par la Bulgarie et la Roumanie. S'en suivit un grand afflux vers l'Allemagne de populations originaires surtout de Pologne, Hongrie, Bulgarie et Roumanie. Entre 2009 et 2020, le nombre de concitoyens originaires d'Europe de l'Est, d'Europe du Sud-Est et des pays baltes installés en Allemagne a augmenté de 125% (StBA, 2021c).

Figure 1 : Population étrangère en République Fédérale d'Allemagne par région d'origine



Source : StBA 2021c

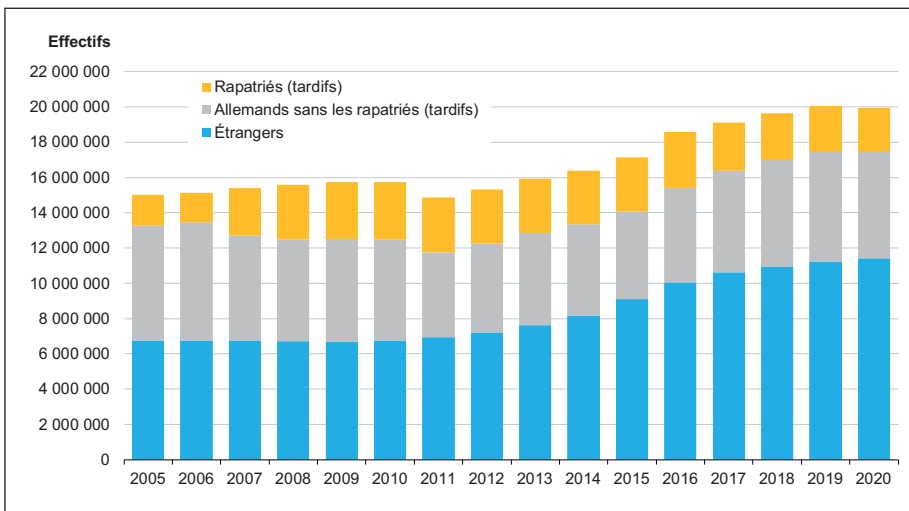
A partir de 2010, l'immigration en Allemagne de ressortissants des pays du sud de l'Europe, particulièrement touchés par la crise financière, a aussi considérablement augmenté. Enfin, à partir de 2015, les flux de réfugiés venus du Moyen Orient se dirigent principalement vers l'Europe et tout particulièrement l'Allemagne, en raison de sa politique d'asile et de sa situation économique. Comparée à la plupart des autres États de l'Union européenne et notamment ceux ayant adhéré récemment, l'Allemagne était particulièrement disposée à accueillir des réfugiés. C'est pour cette raison que le nombre de concitoyens originaires de pays d'Asie a augmenté de 60% depuis 2010. Mais les crises dans beaucoup de pays africains ont également contribué, après une baisse temporaire en 2008, à une augmentation dépassant les 130% des effectifs des originaires de cette région. Depuis 2017, la croissance de la population étrangère en République fédérale s'est ralentie. En 2020, première année de la crise liée à la Covid-19, cette croissance a encore légèrement diminué (StBA, 2021c).

Après un creux intermédiaire d'environ 6,7 millions en 2009, près de 11,5 millions d'étrangers vivaient en République fédérale en 2020. Cela correspond à une augmentation de plus de 70 % du nombre des étrangers, qui représentent

aujourd'hui environ 14 % de la population totale. Traditionnellement, la migration vers l'Allemagne est européenne, mais ces dernières années, les flux originaires des pays asiatiques ont fortement augmenté. Avec 1,5 million de personnes, les Turcs représentent toujours le plus grand groupe, soit 13% des résidents étrangers. Ils sont suivis par les ressortissants des pays de l'Ex-Yougoslavie qui représentent 11%, de la Pologne 8%, de la Syrie et de la Roumanie chacune 7%, de l'Italie 6%, et de la Russie, l'Ukraine et la Biélorussie regroupées 4% (StBA, 2021c).

Etant donné que beaucoup d'anciens migrants étrangers ont obtenu la nationalité allemande, les données statistiques portant sur les nationalités ne donnent qu'une image incomplète des migrations surtout lorsqu'il s'agit des jeunes générations. Des données plus détaillées prenant en compte les antécédents migratoires sont disponibles dans le micro-recensement³. Selon cette source, presque un quart de la population de la République Fédérale d'Allemagne dispose d'un antécédent migratoire dans le sens restreint du terme⁴. Et vu que les rapatriés tardifs (Spätaussiedler) disposent de la nationalité allemande, ils n'apparaissent pas dans ces statistiques (StBA, 2021d).

Figure 2 : Population avec antécédent migratoire en République Fédérale d'Allemagne



Source : StBA 2021d

³ Le micro-recensement allemand se base sur le recensement de la population globale et sur un dénombrement à travers des échantillons réguliers. C'est ainsi que 1% des ménages en Allemagne sont interrogés annuellement sur leur situation économique et sociale. Cependant il n'existe pas de données annuelles pour tous les domaines et tous les pays d'origine (StBA 2021d).

⁴ Une personne est considérée comme ayant un antécédent migratoire lorsqu'elle-même ou au moins un de ses deux parents n'a pas reçu la nationalité allemande par naissance.

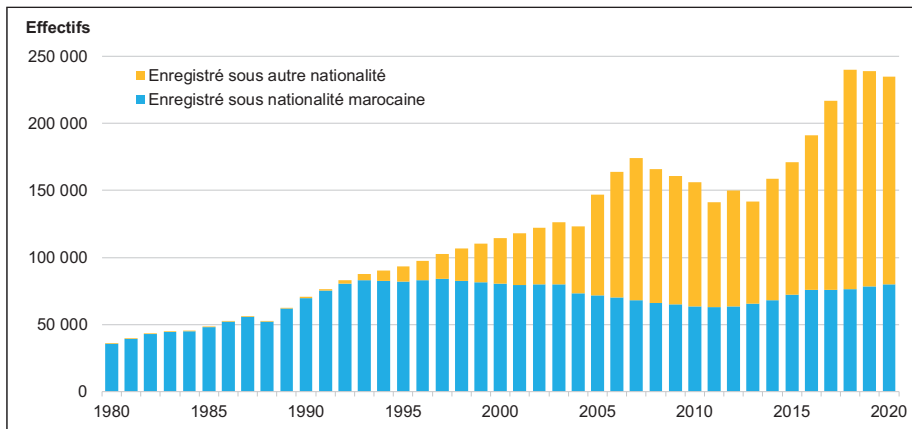
2. L'évolution démographique des migrants marocains en Allemagne

Evolution des effectifs de la population

Le nombre de résidents en Allemagne d'origine marocaine augmente de façon continue. Dans les statistiques allemandes, les personnes ayant une double nationalité dont l'allemande apparaissent comme allemandes et non comme étrangères. Avec un potentiel de naturalisation épuisé de 6,1% en 2020, le taux de naturalisation des Marocains est sept fois plus élevé que celui des Turcs. Si on considère que la naturalisation représente un indice d'intégration, on peut dire que les citoyens d'origine marocaine font particulièrement preuve d'une volonté d'intégration. En effet, des travaux scientifiques ont pu montrer que les Marocains ont une attitude positive vis-à-vis de l'Allemagne (Schneiders, 2013).

Ainsi, outre les Marocains sans nationalité allemande, il est nécessaire de prendre en compte ceux qui ont été naturalisés ainsi que leurs enfants. La mise à jour du micro-recensement en 2020 indique qu'environ 235.000 personnes ont un antécédent migratoire marocain (StBA, 2021d). Parmi eux, la grande majorité, soit plus de 155.000, n'étaient pas enregistrés sous la nationalité marocaine, mais sous la nationalité allemande ou une autre nationalité (StBA, 2021c).

Figure 3 : Concitoyens ayant un une origine migratoire marocaine



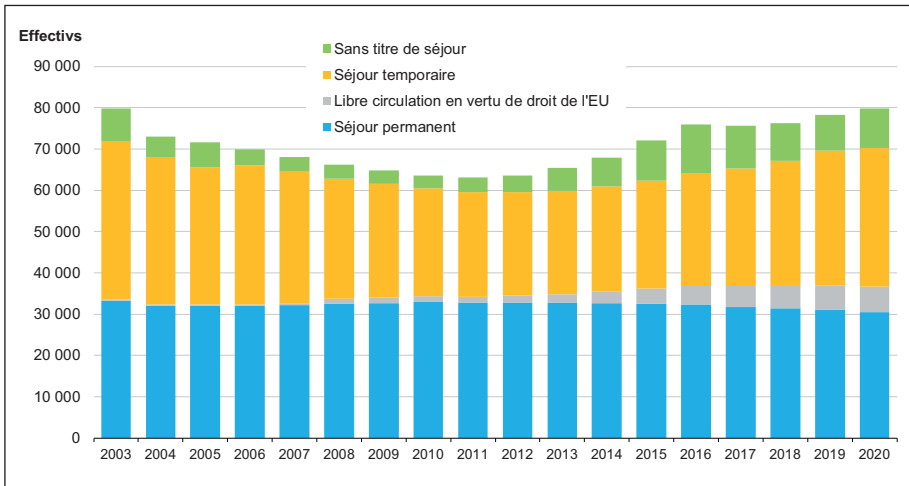
Source : StBA 2017; StBA 2021d

Sur les quelques 80.000 restants enregistrés sous la nationalité marocaine, plus de 30.000 disposaient d'un titre de séjour permanent et environ 34.000 d'un titre de séjour temporaire. Dans le contexte d'arrivée massive de flux de réfugiés, un grand nombre de personnes, jeunes pour la plupart, issues des grandes villes marocaines, sont entrées en République fédérale de façon irrégulière. De ce fait, le groupe des Marocains sans titre de séjour a fortement augmenté entre 2010 et 2016. Mais depuis, leur nombre a de nouveau diminué, avec 9.445 personnes en 2020.

En règle générale, en Allemagne, les demandes d'asile des Marocains sont refusées. En 2020, seuls 1.350 Marocains avaient un permis de séjour pour raisons

humanitaires, politiques ou en application du droit international. 950 autres ont reçu un permis de séjour après avoir déposé une demande d'asile. 2.385 ont obtenu une suspension temporaire de l'expulsion. Les 6 110 personnes restantes sans titre de séjour, ou bénéficiant d'une tolérance pourraient être invitées à retourner au Maroc à tout moment (StBA, 2021c).

Figure 4 : Statut de résidence des Marocains en Allemagne



Source : StBA 2005, StBA 2021c

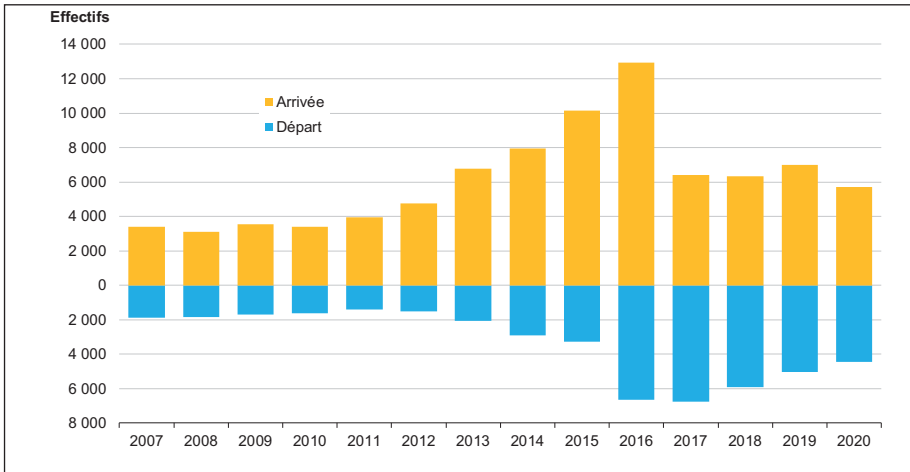
Avec la diminution du nombre de Marocains arrivés illégalement et vivant dans des conditions sociales difficiles, la délinquance des jeunes d'origine marocaine s'est à nouveau nettement normalisée ; ce point sera discuté plus en détail plus loin.

L'afflux mentionné auparavant de Marocains sans titre de séjour jusqu'en 2016 et leur départ à nouveau ont fortement perturbé les mouvements des registres au cours des dix dernières années. En outre, une immigration de Marocains en provenance d'autres pays de l'Union européenne a commencé. Cette dernière est probablement due en grande partie à la situation difficile du marché du travail, notamment dans le sud de l'Europe. En 2020, 4.455 départs et 265 décès ou radiations ont été enregistrés contre 5.715 arrivées et 605 naissances. La faible proportion de naissances et d'arrivées d'enfants marocains de moins de 5 ans s'explique par le fait que les enfants nés en Allemagne obtiennent généralement, dans un premier temps, la nationalité allemande (BMJ, 2016). La part des migrants qui retournent au Maroc après leur retraite professionnelle est apparemment faible (StBA, 2021a). Un retour serait également rendu difficile par le fort ancrage des jeunes générations en Allemagne (Bouras, 2006 ; Schneiders, 2013).

Le nombre d'arrivées et de départs (sans les naissances, les décès et les radiations) a de nouveau diminué de moitié entre 2016 et 2020. Il est cependant encore plus de deux fois supérieur à celui de 2010. Sous l'effet des restrictions de voyage en situation pandémique, le nombre d'arrivées et de départs n'a que légèrement

diminué en 2020. Près des deux tiers d'entre eux concernaient le sexe masculin. Dans le cadre de la libre circulation des personnes au sein de l'Union européenne, les Marocains se rendent en Allemagne principalement pour des raisons économiques. Pour les autres Marocains titulaires d'un titre de séjour, les raisons semblent être en premier lieu le regroupement familial, le mariage ou les études (BpB, 2016 ; StBA, 2021a).

Figure 5 : Bilan des arrivées et des départs des ressortissants marocains en 2016



Source : StBA 2021a

La structure par âge des Marocains d'Allemagne

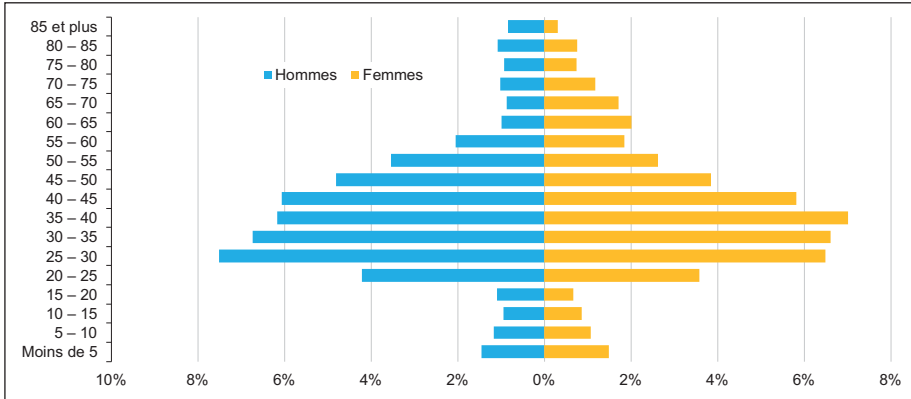
Les tailles des ménages d'origine étrangère sont généralement plus grandes que celles des ménages allemands constitués en moyenne de deux personnes. Ceux d'origine marocaine sont constitués en moyenne de trois personnes, avec des variations selon les cas qui vont du ménage d'étudiant composé d'une personne aux parents qui hébergent encore leurs enfants. Une famille avec un antécédent migratoire marocain a en moyenne 2,2 enfants. Le nombre moyen d'enfants est encore un peu plus élevé (2,6) dans les familles issues de l'immigration syrienne (StBA, 2021d).

La pyramide des âges des Marocains vivant en Allemagne montre l'importance de la tranche d'âge 25 à 45 ans. Les enfants et les adolescents ne sont presque pas représentés, étant donné que généralement les enfants nés en Allemagne bénéficient de la nationalité allemande (BMJ 2016). Le faible poids des femmes parmi les seniors âgés de plus de 75 ans s'explique par l'histoire migratoire des Marocains en Allemagne qui ne date que de 60 ans et par les écarts d'âge traditionnellement courants entre les conjoints (StBA, 2021c).

La population totale de la République fédérale d'Allemagne montre une forte tendance au vieillissement (StBA, 2021b), processus qui ne concerne pas uniquement l'Allemagne, mais la plupart des nations industrielles occidentales. L'augmentation de l'espérance de vie et la baisse simultanée des taux de natalité

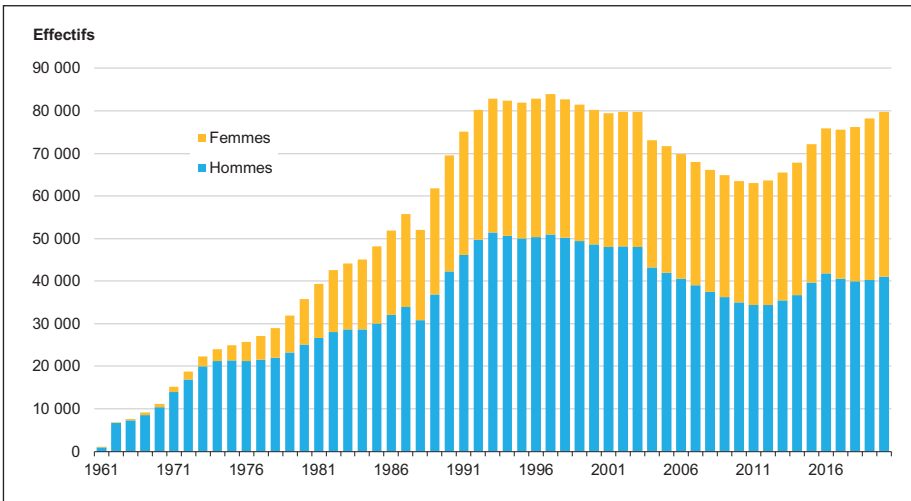
entraînent une augmentation à long terme de l'âge moyen de la population. Cela entraîne des difficultés considérables en matière de retraite et de prise en charge des personnes âgées. En comparaison, les migrants originaires du Maroc sont nettement plus jeunes et peuvent, grâce à leurs structure démographique et leur activité professionnelle, contribuer dans le cadre du pacte intergénérationnel allemand au système de retraite.

Figure 6 : Répartition par âge des Marocains en Allemagne en 2020



Source : StBA 2021c

Figure 7 : Les citoyens marocains par sexe



Source : StBA 2012; StBA 2021c

Evolution de la structure par sexe

Conformément à la demande d'emploi, la migration marocaine vers l'Allemagne était avant tout masculine. Mais dans le cadre du regroupement familial, nombreux sont les hommes qui ont fait venir leurs femmes et leurs enfants. Il est intéressant de noter que les Marocains qui viennent en Allemagne pour les études sont aussi majoritairement des hommes. Ceci semble être aussi le cas des Marocains rentrés récemment en Allemagne de façon irrégulière. Par rapport au nombre total de concitoyens originaires du Maroc (Figure 3), l'influence de la naturalisation sur les statistiques est ici encore flagrante (StBA, 2021c).

Les originaires du Maroc épousent deux fois plus souvent un partenaire sans antécédent migratoire que ceux d'origine turque. Ceci concerne surtout les hommes. En 2020, 73% des femmes et 87% des hommes mariés à des Marocains installés en Allemagne avaient eux-mêmes un antécédent migratoire (StBA, 2021d).

La répartition régionale des Marocains en Allemagne (Figure 8)

La répartition des Marocains d'Allemagne qui avait été décrite dans la dernière édition de Marocains de l'extérieur (2017) n'a pas beaucoup changé. Et comme toujours, l'échantillon limité du micro-recensement, ne renseigne pas pour tous les Länder sur les populations ayant un antécédent migratoire. De façon générale, aujourd'hui, environ 43% des personnes ayant un antécédent migratoire marocain et vivant en Allemagne sont concentrées en Rhénanie-du-Nord-Westphalie et presque 32% vivent en Hesse. Cette répartition géographique s'explique par l'histoire migratoire, les premiers travailleurs marocains ayant été appelés surtout pour l'exploitation des mines, la sidérurgie et l'industrie automobile (Berriane et al., 1996). Ces secteurs économiques sont très représentés dans le bassin du Rhin-Ruhr et du Rhin-Main. Par contre dans les nouveaux Etats fédéraux de l'Est, moins que 2% de ces habitants d'origine marocaine sont installés (StBA, 2021d). Plusieurs parmi eux sont venus en Allemagne pour étudier (StBA, 2021g) et une fois leurs études terminées, nombreux sont ceux qui - comme les Allemands - migrent vers les anciens états fédéraux en Allemagne de l'Ouest, surtout en raison des meilleures perspectives professionnelles et de revenus. Et vue le fonctionnement des réseaux familiaux, les destinations des diplômés marocains sont souvent à nouveau la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la Hesse.

3. La situation socioéconomique des migrants marocains

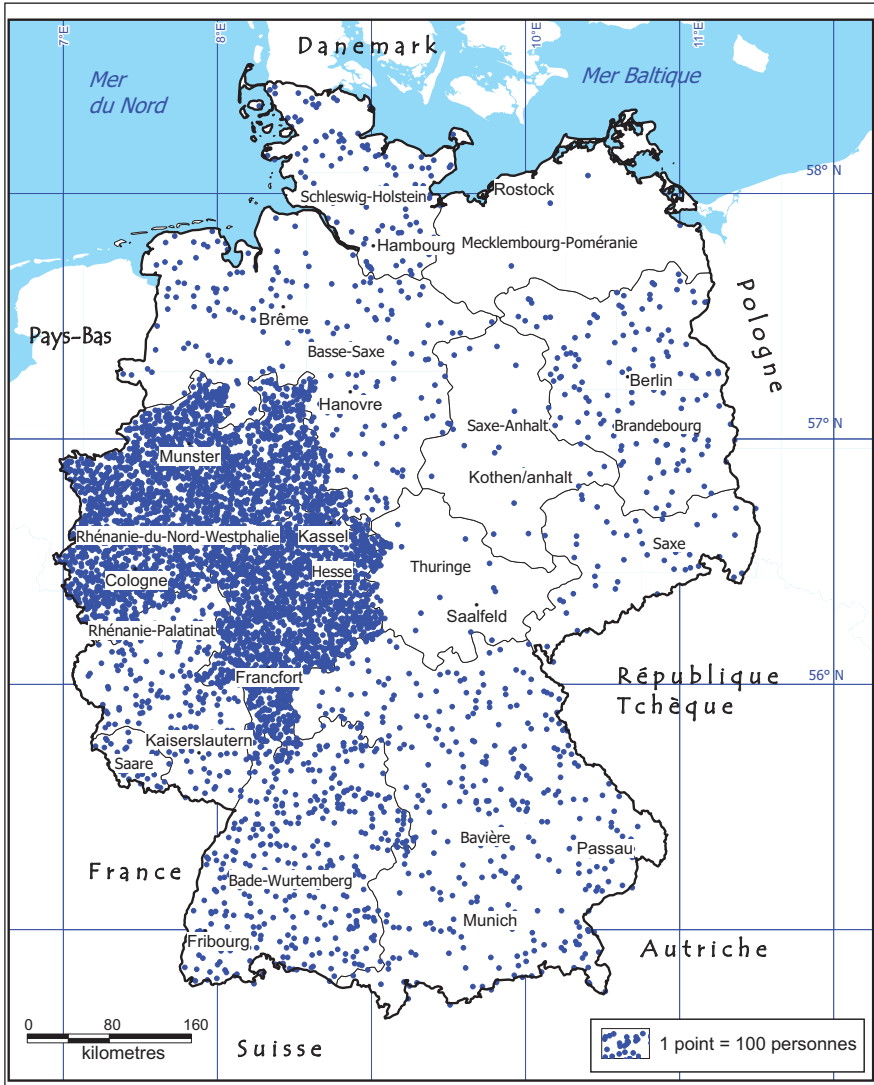
Contrairement au déploiement géographique des Marocains sur le territoire allemand qui n'a pas beaucoup bougé depuis la dernière analyse, leur situation socio-économique de 2021 a beaucoup souffert de la crise sanitaire planétaire de la Covid 19.

L'impact de la Covid-19 sur l'économie allemande

L'économie de la République fédérale est fortement touchée par la crise du Covid-19. Cela ne concerne pas seulement le secteur de la restauration et des voyages. Comme réaction à cette crise, l'outil du chômage partiel permet aux entreprises de réduire temporairement le temps de travail de tout ou d'une partie de leurs employés et les dépenses qui y sont liées, sans résilier les contrats de travail. Les indemnités de chômage partiel destinées à compenser en partie

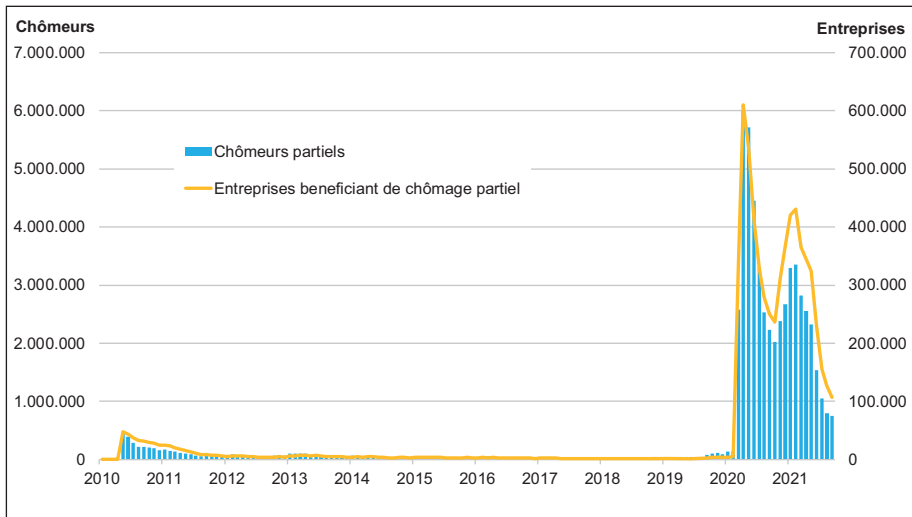
le manque à gagner des salariés sont versées à partir des fonds de l'assurance chômage. De nombreux employeurs complètent l'allocation de chômage partiel par leurs propres subventions (BMF, 2021 ; BT, 2019). En avril 2020, un pic de longue durée a été atteint avec près de 6 millions de salariés indemnisés au titre du chômage partiel conjoncturel dans plus de 600.000 entreprises. Les valeurs extrapolées pour septembre 2021 étaient toujours de plus de 750.000 chômeurs partiels dans plus de 105.000 entreprises (BA, 2021e).

Figure 8 : Répartition régionale en République Fédérale d'Allemagne des citoyens issus de l'immigration marocaine en 2020



Source : StBA 2021c; StBA 2021d

Figure 9 : Entreprises en chômage partiel indemnisées au titre du chômage partiel conjoncturel



Source : BA 2021d; BA 2021e

Suite à la pandémie, les conditions d'obtention de l'allocation de chômage partiel ont été facilitées et la durée maximale d'indemnisation a été augmentée. En plus de cet instrument du chômage partiel, d'autres aides financières importantes sont mises à disposition. L'aide de transition permet aux entreprises et aux travailleurs indépendants de demander des subventions pour les coûts fixes et parfois des subventions pour les fonds propres en cas d'une baisse du chiffre d'affaires de plus de 30 %. Les indépendants sans frais fixes significatifs peuvent également bénéficier d'une aide au redémarrage. Pour les entreprises particulièrement touchées, il existe des aides individuelles en cas de difficultés, si d'autres programmes d'aide ne sont pas possibles.

Un fonds spécial de 2,5 milliards d'euros est mis à disposition pour les manifestations culturelles. Les entreprises, les indépendants et les professions libérales en difficulté financière suite à la crise de la Covid-19, peuvent obtenir des crédits spéciaux de la « Kreditanstalt für Wiederaufbau ». Pour les entreprises particulièrement importantes de l'économie, un fonds de stabilisation économique fournit des garanties de crédit et des recapitalisations pour un volume total de 850 milliards d'euros. Les petites et moyennes entreprises peuvent recourir à des programmes publics de contre-garanties. À cela s'ajoute une série d'allègements fiscaux, tels que des subventions exonérées d'impôt versées par les employeurs pour les allocations de chômage partiel, le report du paiement des impôts et la suspension des mesures d'exécution, de meilleures possibilités d'amortissement, un forfait pour le travail à domicile et des taux de TVA temporairement réduits (BMF, 2021).

Pour soutenir la conjoncture, les investissements dans les domaines de l'administration publique et de la défense sont privilégiés. Le développement

d'un réseau de téléphonie mobile à haut débit sera accéléré. Les incitations en faveur de nouvelles techniques de propulsion dans l'industrie automobile et de la rénovation énergétique des bâtiments seront renforcées. La science et la recherche recevront d'importantes subventions supplémentaires (Fuest, 2020).

Le marché du travail allemand a jusqu'à présent fait preuve d'une grande élasticité face aux effets de la pandémie et de la forte augmentation de l'immigration (BA, 2021a ; StBA, 2021d), comme en témoigne la faible augmentation du nombre de chômeurs au cours des dernières années. Il faut toutefois tenir compte du fait que les mesures de soutien prises, telles que les indemnités de chômage partiel, les aides à la stabilisation, la protection contre l'insolvabilité et l'augmentation des investissements publics, entraînent des dépenses communautaires très importantes. La taxe carbone sur les combustibles fossiles et, en de nombreux endroits, les taxes immobilières ont déjà été augmentées. D'autres augmentations d'impôts sont débattues par les politiques.

Une concurrence accrue sur le marché du travail

Avant la Covid-19, la situation en République fédérale avait déjà considérablement évolué en quelques années en raison de la forte augmentation du nombre de ressortissants étrangers. Cette situation est fondamentalement différente de celle qui prévalait lors du recrutement historique de la main-d'œuvre migrante pour l'économie allemande, qui sur la base de contrats bilatéraux devait en règle générale combler un besoin spécifique des entreprises allemandes. Ces personnes venaient très souvent d'un milieu rural et de pays stables et sans conflits internes et ne fuyaient pas des guerres. A leur arrivée en Allemagne, les employeurs et l'Etat leur assuraient en général un logement, un cours de langue et un emploi afin que leur intégration économique dans la société allemande puisse se faire aussitôt.

Aujourd'hui, à travers l'élargissement de l'Union européenne, un grand nombre de travailleurs originaires de l'ancien bloc de l'Est et de l'Ex-Yougoslavie viennent en Allemagne. Outre les facilités déjà existantes pour les diplômés universitaires, la loi sur l'immigration de main-d'œuvre qualifiée, entrée en vigueur en 2020, simplifie l'arrivée de non-universitaires disposant d'un diplôme professionnel reconnu et venant de l'extérieur de l'Union européenne (BGBI, 2019). De plus en plus de maçons, jardiniers, aides-soignants et aides ménagères travaillant en Allemagne sont originaires des pays d'Europe de l'Est. Mais des professionnels des soins en provenance d'Asie et de la gastronomie en provenance d'Afrique sont également en formation selon les normes allemandes (BMW, 2021b). La prise en charge des réfugiés qui affluent depuis quelques temps vers l'Allemagne revient d'abord à l'Etat et doit être financée à travers les fonds publics. L'organisation de l'hébergement et des programmes d'intégration représente un grand défi pour la société allemande. S'ajoutant aux autres migrants à la recherche d'emploi, les réfugiés rentrent en compétition directe avec des personnes actives installées depuis plus longtemps en Allemagne. Ceci concerne autant les employés que les travailleurs indépendants.

En outre dans le cadre de la mondialisation qui progresse, on assiste à des processus de délocalisation des services vers des pays où le coût du personnel est plus bas et l'appel sans cesse aux services fournis à distance dans le cadre de la pandémie accélère cette évolution.

Des entreprises d'Europe de l'Ouest ouvrent des filiales en Europe de l'Est, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud dans le but de conquérir les marchés domestiques sur ces continents. Les employés de ces succursales sont payés selon les tarifs du marché du travail local, soit pour le même travail, des salaires plus bas que ceux de leurs collègues en Allemagne. Dans le domaine des emplois plus qualifiés, la concurrence internationale en Allemagne prend aussi de l'ampleur. Beaucoup d'entreprises allemandes emploient des spécialistes d'origines indienne, chinoise, russe ou ukrainienne en Allemagne ou dans leurs succursales étrangères. Par exemple, selon des communiqués de presse, la société Stellantis prévoirait le transfert des emplois du centre de développement d'Opel en Allemagne à Kénitra.

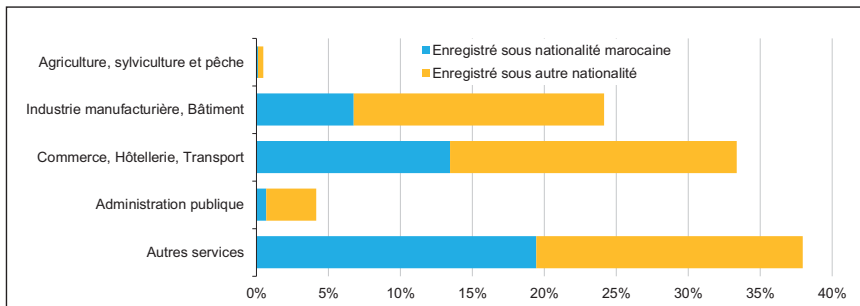
Les activités professionnelles des migrants marocains

On remarque au fil des années un changement des secteurs d'activité des Marocains d'Allemagne. Alors qu'au départ le recrutement avait eu pour but de combler le besoin en main-d'œuvre dans le secteur primaire de l'extraction minière, la majorité des employés marocains se sont vite retrouvés dans le secteur secondaire de l'industrie manufacturière et l'industrie du bâtiment (BA, 2012).

Aujourd'hui, c'est le secteur tertiaire qui domine en employant 83% des actifs occupés. Selon le micro-recensement, cela concerne également les employés d'origine marocaine dans leur ensemble. En 2020, 75% de ces derniers étaient actifs dans le secteur des services et 24% dans les secteurs manufacturiers et le bâtiment. Dans le secteur tertiaire, les Marocains travaillent avant tout dans les secteurs de la santé, du commerce, la restauration et l'hôtellerie et la logistique dans divers autres services.

Récemment, le nombre de travailleurs d'origine marocaine a augmenté, en particulier dans les secteurs de la santé, des services divers et même à nouveau dans le secteur de la construction, où des migrants d'origine marocaine d'autres pays de l'Union européenne pourraient aussi avoir trouvé du travail. Malgré la pandémie, une légère augmentation a été constatée dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, qui a toutefois relativement perdu de son importance.

Figure 10 : Employés issus de l'immigration marocaine par secteur économique en 2020



Source : BA 2021b; StBA 2021d

Environ un quart des Marocains actifs assujettis à la sécurité sociale sont des femmes. Celles-ci représentent cependant presque deux tiers des Marocains

exerçant une activité professionnelle mineure. En effet, en raison des charges familiales, beaucoup de femmes se contentent d'emplois à temps partiel et gagnent moins de 450 euros par mois et ne sont donc pas assujetties à la sécurité sociale (BA, 2017c ; Destatis, 2017d). Cette tendance s'est même renforcée durant les dernières années (BA, 2021b ; StBA, 2021d).

Tableau 1 : Marocains par secteur d'activité en 2020

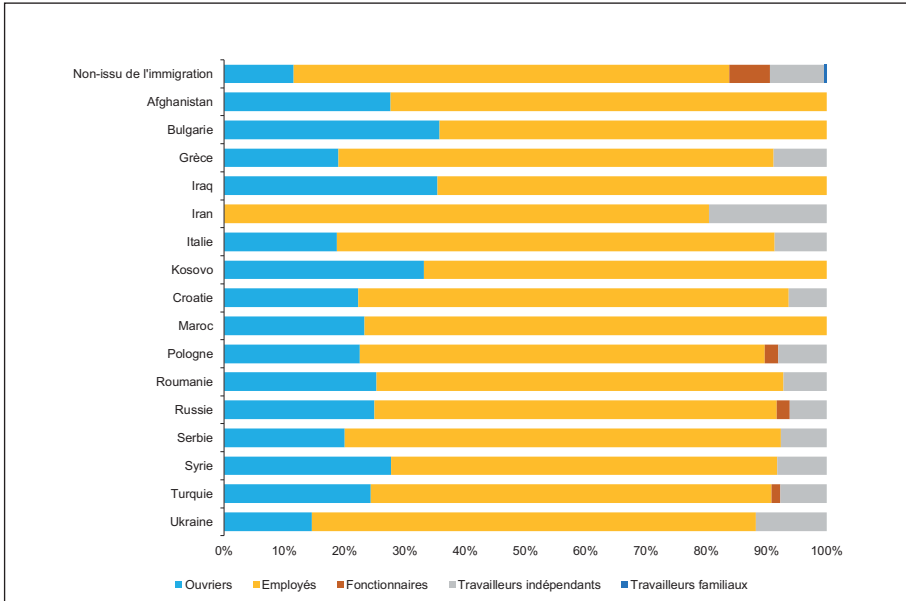
Secteur économique	Total	Assujettis à la protection sociale	Activités minimales
A Agriculture, sylviculture et pêche	0,2%	0,1%	0,0%
B Industrie minière ; D Energie ; E Alimentation en eau, Traitement des déchets	1,5%	1,5%	0,0%
C Industrie manufacturière	11,0%	10,5%	0,5%
F Industrie du bâtiment	4,2%	3,9%	0,3%
G Commerce ; Maintenance et réparation de voitures	12,0%	10,3%	1,7%
H Transport et Entreposage	10,0%	9,3%	0,8%
I Hôtellerie et Restauration	11,3%	8,9%	2,4%
J Information et Communication	2,4%	2,2%	0,2%
K Finances et Assurances	0,6%	0,6%	0,0%
L Immobilier ; M Services libérales, scientifiques et techniques	4,4%	3,7%	0,6%
N Autres services économiques	22,8%	17,3%	5,5%
O Administration publique, Défense ; Sécurité sociale ; U Organismes extraterritoriaux	1,6%	1,6%	0,0%
P Éducation et enseignement	2,0%	1,6%	0,4%
Q Domaine de la santé et services sociaux	12,3%	11,3%	1,0%
R, S Autres services ; T Travail domestique	3,8%	2,2%	1,6%
9 Aucun classement possible	0,0%	0,0%	0,0%
Total	100,0%	84,9%	15,1%

Source : BA 2021b

Selon la théorie économique, le passage du secteur économique primaire au secteur tertiaire en transitant par le secteur secondaire est un processus normal et prévisible. Cependant chez les Marocains d'Allemagne, ce passage d'un secteur à l'autre était très important et s'est accompagné de grands risques pour les employés. La main-d'œuvre peu ou pas qualifiée du secteur des services est particulièrement facile à remplacer. Car en raison des faibles coûts d'investissement, le secteur des services connaît beaucoup de réaménagements et des fermetures, lorsque la rentabilité est trop faible. Le secteur des services est en outre particulièrement touché par la crise causée par la pandémie du Covid-19 (Fuest, 2020). Ceci semble aussi se refléter dans le revenu des concitoyens d'origine marocaine puisqu'en 2020, ces derniers avaient un revenu moyen de 2.699 euros net par ménage. Ce revenu moyen était de ce fait beaucoup plus bas que celui des concitoyens sans antécédent migratoire ou originaires des autres pays d'immigration classique comme l'Italie, la Grèce ou la Turquie. Les originaires des pays de l'Est comme la Roumanie ou la Pologne qui travaillent en Allemagne ont aussi des revenus sensiblement plus élevés. Dans les familles d'origine marocaine, le

revenu net par personne était de 1.080 euros, soit un revenu bien inférieur à celui des originaires de Turquie ou des autres pays déjà cités. Ceci est également lié au nombre relativement élevé d'enfants mentionné plus haut. Les immigrés d'origine syrienne ou irakienne ont des revenus nets par ménage et personne encore plus bas.

Figure 11 : Position professionnelle des originaires d'une sélection de pays - 2020



Source: StBA 2021d

Les différences de revenus entre les familles issues de la migration et les autres s'expliquent probablement aussi par l'histoire migratoire, durant laquelle on a surtout recruté des populations originaires de régions rurales avec un niveau d'instruction plutôt bas pour des emplois de basse qualification et aux revenus faibles. Ceci concerne cependant aussi dans l'ensemble les autres pays de recrutement classique. Vu qu'une partie de ces pays soit aujourd'hui membre de l'Union européenne, un nombre important de travailleurs qualifiés et universitaires de ces pays, qui peuvent accéder à des revenus supérieurs, ont aussi immigré vers l'Allemagne. Par ailleurs, les originaires d'autres régions semblent être plus engagés dans la création d'entreprises, ce qui peut aussi mener à des revenus plus élevés.

Concernant l'évolution de la situation socioéconomique générale, il faut aussi prendre en considération le fait, qu'en raison de la forte immigration des dernières années, les prix du logement ont considérablement augmenté, ce qui réduit encore plus le revenu disponible après la déduction des frais du logement.

En plus du statut professionnel comme salarié, employé, fonctionnaire ou travailleur indépendant, c'est aussi la source du revenu actuel qui joue un rôle décisif pour le niveau du revenu net. Chez les concitoyens d'origine marocaine,

on observe une forte dépendance vis-à-vis des allocations de chômage et autres types de soutien de l'Etat. Cette dépendance est supérieure à celle des originaires de Grèce ou d'Italie ainsi que de ceux originaires d'autres pays d'émigration classiques ou encore les employés venus des nouveaux pays membres de l'Union Européenne. Et contrairement aux non migrants et aux originaires de Turquie ou de Pologne, les migrants d'origine marocaine n'ont pas de revenus significatifs issus de différentes rentes comme le produit de loyers et d'intérêts issus de placements bancaires (StBA, 2021d). Cela peut s'expliquer par des raisons similaires à la faible représentation de l'entrepreneuriat.

L'évolution du chômage

La hausse importante du taux de chômage au cours de la dernière décennie parmi les ressortissants d'origine marocaine est certainement un résultat des changements structurels en cours de l'économie allemande. Mais en même temps, on peut déjà observer ici les retombées d'une concurrence renforcée autour des emplois existants. Les mesures concernant le Covid-19 ne semblent toutefois pas avoir changé la situation jusqu'à présent. Chez les Marocains, le taux de chômage était de 10,3% en 2021, soit un taux environ deux fois plus élevé que celui des ressortissants d'autres pays d'émigrations classiques vers l'Allemagne, comme la Grèce ou l'Italie (StBA, 2021d).

Apparemment ce sont surtout les Marocains récemment arrivés en Allemagne qui ont le plus de difficultés à accéder au marché du travail allemand. Rapporté au nombre total d'actifs assujettis aux cotisations de la sécurité sociale, aux personnes employés à temps partiel et aux chômeurs, le taux de chômage des migrants d'origine marocaine inscrits comme citoyens marocains était de 20,4% en 2021. Avec un taux de chômage de 27,3%, la situation des femmes marocaines est particulièrement précaire (BA, 2021a ; BA, 2021c) surtout que dans le domaine des emplois peu qualifiés, beaucoup d'emplois ont été supprimés durant les dernières années. De plus, la législation allemande du travail favorise l'embauche des nationaux et des membres de l'Union Européenne pour des emplois vacants aux dépens des ressortissants de pays tiers. Ces règles rendent la recherche d'emploi pour les Marocains sans titre de séjour et sans autorisation de travail particulièrement difficile.

Le taux de chômage encore plus élevé parmi les ressortissants de certains pays d'Asie explique la situation de forte concurrence sur le marché du travail. Il faut préciser ici que les étrangers n'apparaissent dans les statistiques officielles du chômage ou de la recherche d'emploi que lorsqu'ils sont autorisés à mener une activité professionnelle en Allemagne. Le suivi des chiffres des sans-emplois laisse aussi pressentir un renforcement des effets de la concurrence sur le marché du travail dans les années à venir. Cette évolution se fera au fur et à mesure des nouvelles arrivées et de l'augmentation du nombre de ceux qui acquièrent les conditions légales et linguistiques nécessaires pour une embauche et qui intégreront le marché de l'emploi allemand. L'évolution des effets de la pandémie reste également à déterminer.

Tableau 2 : Chômeurs et demandeurs d'emploi pour certaines nationalités en 2021

	Total	Allemagne	Étranger	Afghanistan	Bulgarie	Grèce
Chercheurs d'emploi	4 536 314	3 127 185	1 393 178	65 017	68 833	36 165
Chômeurs	2 687 191	1 861 763	815 921	36 999	39 824	20 720
Hommes	1 497 324	1 050 128	441 171	21 873	18 097	11 478
Femmes	1 189 856	811 629	374 745	15 126	21 727	9 242
15 - 24 ans	228 282	159 845	67 368	6 568	3 480	1 460
25 - 54 ans	1 835 717	1 186 415	641 996	27 539	32 532	14 731
55 ans et plus	623 060	515 429	106 499	2 887	3 808	4 528
Taux de chômage	6,6%	5,4%	14,1%	31,6%	18,5%	11,2%
Hommes	7,1%	5,9%	12,8%	23,8%	14,4%	10,7%
Femmes	6,2%	4,8%	15,9%	60,2%	24,1%	12,0%
	Iraq	Italie	Maroc	Pologne	Syrie	Turquie
Chercheurs d'emploi	65 393	61 993	14 601	65 131	251 392	206 775
Chômeurs	38 758	35 611	9 041	38 675	144 466	129 008
Hommes	22 125	21 264	4 613	15 845	90 129	73 113
Femmes	16 633	14 347	4 428	22 830	54 337	55 895
15 - 24 ans	3 597	2 673	240	2 298	18 128	6 787
25 - 54 ans	32 344	24 953	7 945	30 206	114 890	102 698
55 ans et plus	2 810	7 984	856	6 171	11 433	19 519
Taux de chômage	40,0%	10,6%	20,4%	7,2%	44,5%	17,1%
Hommes	31,8%	10,5%	16,4%	5,2%	36,3%	16,1%
Femmes	61,0%	10,7%	27,3%	9,8%	70,7%	18,6%

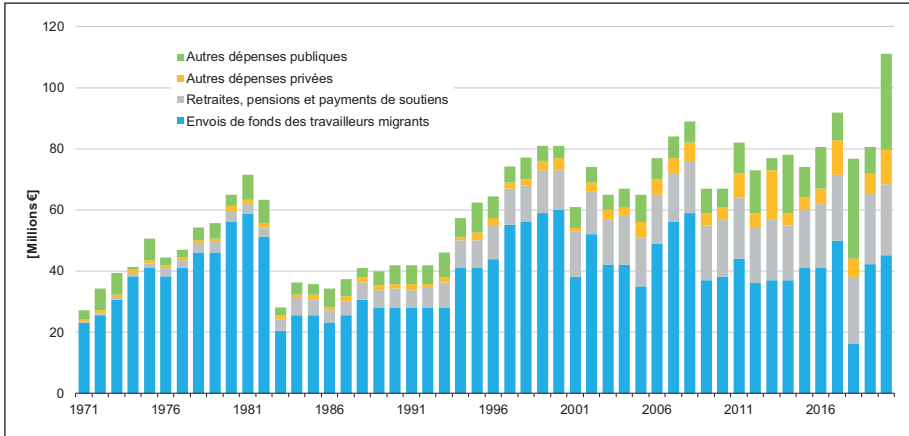
Source : BA 2021a; BA 2021c

Les transferts d'argent des migrants marocains

En moyenne, les transferts financiers des migrants marocains d'Allemagne vers le Maroc, tels que recensés par la Deutsche Bundesbank, n'ont pas changé de manière significative ces dernières années, malgré la crise financière européenne, l'augmentation du chômage parmi les migrants d'origine marocaine et la Covid-19. Les pensions et les retraites versées par l'État ont légèrement augmenté. Les autres dépenses courantes publiques et privées dans le cadre de la coopération internationale, qui sont souvent des soutiens dans le cadre de l'aide au développement, ont connu une forte augmentation. Par exemple, la « Kreditanstalt für Wiederaufbau » (institution publique qui octroie des crédits

pour la reconstruction) soutient le Maroc pendant la pandémie (KfW, 2020). Au total, environ 111 millions d'euros ont été transférés en 2020. Il convient de noter que les transactions courantes de la « Deutsche Bundesbank » (banque fédérale allemande) ne comprennent pas, par exemple, les flux de paiement effectués par le biais de sociétés de transfert financier internationales (BBk, 2012 ; BBk, 2017 ; BBk, 2021). Il reste toutefois que le gros des transferts est composé des envois des Marocains résidant en Allemagne.

Figure 12 : Transferts courants de l'Allemagne vers le Maroc



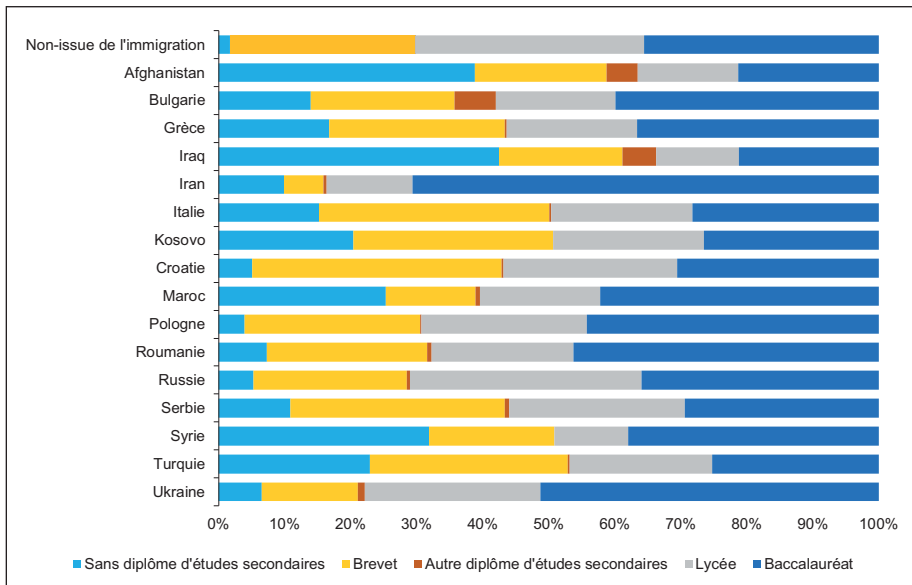
Source : BBk 2012; BBk 2017; BBk 2021

4. L'accès à l'éducation et la préservation du patrimoine culturel

La formation et l'intégration

Une condition primordiale pour l'intégration dans la société allemande et particulièrement dans le marché du travail est l'accès à l'éducation. Sans niveau d'instruction suffisant, la socialisation et le succès professionnel ne peuvent guère être atteints dans une société compétitive telle que l'allemande. Comme pour la plupart des autres travailleurs immigrés (« Gastarbeiter ») venus en Allemagne dans les années 1960 et 1970, les migrants marocains de la première vague disposaient d'un niveau d'instruction très bas (Bouras-Ostmann, 2014b). Cette situation s'est depuis considérablement améliorée. Selon la mise à jour du grand recensement de la population via le micro-recensement, en 2020, 40% d'entre eux avaient le baccalauréat ou le brevet d'études secondaires, 18% le certificat d'études secondaires, 14% le certificat d'études secondaires et 25% n'avaient aucun diplôme. La proportion de diplômés du baccalauréat ou du brevet d'études secondaires était donc même légèrement supérieure à la moyenne des Allemands non issus de l'immigration (36%). Il faut cependant noter que parmi ces derniers, moins de 2% ne disposent d'aucun diplôme scolaire de fin d'études secondaires (StBA, 2021d).

Figure 13 : Diplômes scolaires obtenus par les résidents issus de l'immigration en 2020



Source : StBA 2020d

Les Marocains qui viennent étudier en Allemagne doivent au moins être titulaires d'un baccalauréat ou d'un brevet d'études professionnelles. C'est pourquoi l'augmentation temporaire de la proportion de concitoyens marocains sans diplôme de fin d'études jusqu'à 42% entre 2012 et 2017 indique que beaucoup d'autres nouveaux immigrants marocains proviennent plutôt de couches peu instruites (StBA, 2020). Le nombre de Marocains ayant migré des pays de l'Union européenne vers la République fédérale n'a cessé d'augmenter entre 2009 et 2020 comme on l'a déjà souligné. La nette baisse temporaire du niveau d'instruction des Marocains en Allemagne est donc probablement l'effet de l'immigration récente de Marocains issus de classes sociales défavorisées du Maroc dans le cadre de la vague des réfugiés déjà mentionnée.

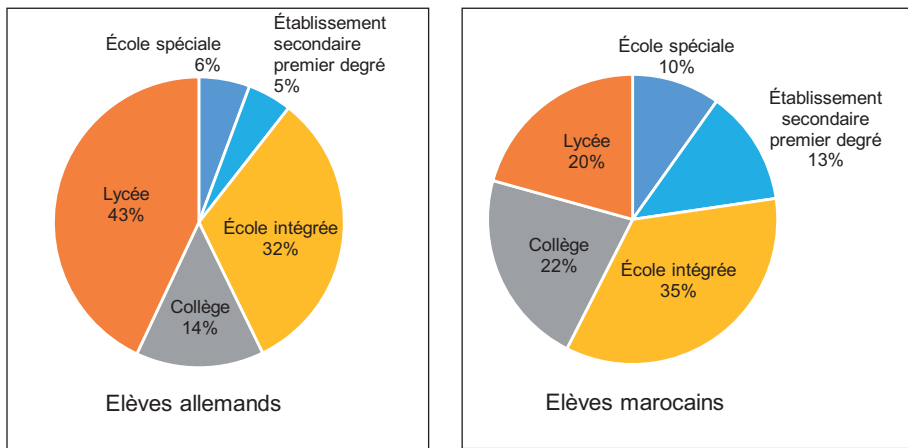
Les proportions des diplômés de l'enseignement scolaire général parmi les différents groupes d'immigrés semblent être fortement influencées par les contextes de la migration. En fonction des profils de travailleurs demandés, la proportion de personnes sans diplôme de fin d'études secondaires est généralement beaucoup plus élevée parmi les recrues venant des pays de recrutement classiques que sont la Turquie, le Maroc, la Grèce et l'Italie que parmi les Européens de l'Est arrivés récemment. Lorsque l'on considère les diplômés de fin d'études secondaires dont sont titulaires les populations originaires des régions récemment touchées par la crise comme l'Afghanistan, l'Irak et la Syrie, la situation semble assez désespérée en matière d'éducation. En revanche, les réfugiés politiques semblent souvent provenir des couches de la population particulièrement conscientes de l'importance de l'éducation, comme le montrent les diplômes généraux des concitoyens issus de l'immigration iranienne. La Russie et l'Ukraine ne faisant

pas partie de l'Union européenne, le titre de séjour des travailleurs originaires de ces pays est aussi souvent lié à une qualification professionnelle supérieure et à un emploi.

Les élèves marocains dans les écoles allemandes

Le niveau d'instruction des enfants de migrants marocains vivant en Allemagne s'est considérablement amélioré au fil des décennies. Comme chez les enfants des migrants venus d'autres pays, le type d'écoles et les diplômes d'études atteints par les enfants de migrants sont cependant toujours en dessous de ceux atteints par leurs camarades allemands. Alors que 43% des élèves allemands étaient inscrits dans des lycées (Gymnasium) durant l'année scolaire 2020/21, les élèves marocains se retrouvent surtout dans des écoles intégrées regroupant les trois filières allemandes correspondant au premier et deuxième cycle français (Gesamtschule) et les collèges (Realschule). Le taux d'élèves inscrits dans les établissements secondaires du premier degré orientant vers la vie active (Hauptschule) est plus de deux fois supérieur chez les enfants de migrants marocains que chez les enfants allemands. Il faut cependant rappeler ici que ces statistiques prennent en considération uniquement la nationalité et non le pays d'origine. En ce sens, ces chiffres ne sont que très partiellement représentatifs de l'ensemble des élèves d'origine marocaine (StBA, 2021f).

Figure 14 : La répartition des élèves selon le type d'école pour l'année scolaire 2020/21



Source : StBA, 2021f

On a longtemps pensé que la réussite scolaire était liée en premier lieu à des compétences cognitives. Mais depuis quelques années, on intègre d'autres variables qui peuvent influencer cette réussite, dont les compétences linguistiques, les déficits linguistiques pouvant avoir des effets très négatifs sur la réussite scolaire. Dans une société multiculturelle, cette constatation est valable aussi bien pour les enfants monolingues que pour les enfants multilingues, car dans ce dernier cas, la majeure partie de l'acquisition des connaissances et de la

communication quotidienne se fait par le biais de la deuxième langue. Dans la communication orale en deuxième langue, les enfants de migrants marocains ont en règle générale un niveau semblable à celui des enfants du même âge et même niveau social pour qui l'allemand est la langue maternelle. À côté de ces capacités conversationnelles, il existe aussi des compétences cognitives liées à la parole à un niveau d'exigence plus élevé. Ces compétences linguistiques académiques sont particulièrement nécessaires pour la maîtrise de la langue écrite et donc primordiales pour la réussite scolaire, universitaire et professionnelle (Bouras-Ostmann, 2013).

Les crèches et les programmes préscolaires ont également un rôle important à jouer dans le développement linguistique. Lors de la fermeture générale des écoles dans le cadre des mesures de lutte contre la pandémie, les crèches n'offraient généralement un accueil qu'aux enfants des parents de certains groupes professionnels qui devaient impérativement se rendre sur leurs lieux de travail (Fickermann et Edelstein, 2020). Afin de compenser la prise en charge limitée dans le cadre de la crise autour de la Covid-19, l'éducation linguistique dans les structures d'accueil de jour pour enfants est soutenue par des subventions pour le matériel d'apprentissage, du personnel supplémentaire et des fonds pour l'utilisation des médias numériques. Ce programme devrait être augmenté de 100 millions d'euros d'ici la fin 2022. Les offres de soutien réelles et virtuelles pour les parents d'enfants de moins de trois ans seront soutenues à hauteur de 50 millions d'euros supplémentaires d'ici la fin 2022. Plus de 70 millions d'euros seront alloués à la promotion des camps de vacances et d'autres offres extrascolaires pour les enfants, les jeunes et les familles. L'engagement bénévole pour le soutien des enfants et des jeunes sera soutenu par 30 millions d'euros supplémentaires (BMFSFJ, 2022).

En mars 2020, face à la pandémie, les Länder ont successivement décidé une fermeture générale des écoles pour une durée initiale d'environ deux mois. Un enseignement numérique et analogique à distance a alors été mis en place, avec de grands défis à relever en raison du manque de structures. À partir de mai 2020, les écoles ont rouvert graduellement. Souvent, les classes ont été divisées en petits groupes qui ont fréquenté l'école un jour par semaine, le reste de la semaine étant en apprentissage à distance grâce au numérique. Les moyens dont disposent les familles pour équiper leurs enfants pour qu'ils puissent suivre ces enseignements à distance vont jouer un grand rôle.

De ce fait plusieurs études mettent en évidence l'influence de la famille et de l'origine sociale. La socialisation familiale est notamment influencée par le revenu disponible, le niveau d'éducation des parents et le réseau social de la famille. Les parents issus de l'immigration sont généralement peu familiarisés avec le système éducatif allemand et ne peuvent apporter qu'une aide limitée à leurs enfants sur le plan scolaire, notamment en raison de leur propre niveau de formation. Les familles nombreuses d'immigrés ne disposent généralement pas de moyens financiers suffisants pour un soutien scolaire professionnel. La différence d'origine entre les élèves issus de familles peu instruites et ceux issus de familles plus favorisées, déjà visible à l'entrée à l'école, s'accroît également de manière mesurable pendant les vacances scolaires. En effet, les conditions de socialisation au sein de la famille et dans l'environnement social, en particulier

l'environnement résidentiel, exercent une influence supplémentaire sur le développement des performances scolaires. La pandémie renforce les différences entre les enfants issus de milieux aisés et ceux issus de milieux plus modestes. Les élèves doivent désormais plus souvent étudier de manière autonome à la maison, où ils reçoivent un soutien très variable. Dans ces circonstances, les enseignants peuvent apporter beaucoup moins d'aide directe. Les échanges personnels avec d'autres élèves disparaissent également en grande partie. Aux problèmes techniques liés à l'enseignement à distance, tels que le manque de terminaux et l'accès insuffisant à Internet, s'ajoutent souvent, dans les familles immigrées, des conditions spatiales étroites qui rendent l'apprentissage concentré beaucoup plus difficile (Fickermann et Edelstein, 2020).

Devant les défis posés par la situation migratoire auxquels s'ajoutent ceux de la crise de la Covid-19, la comparaison entre les types d'écoles fréquentées et les diplômes obtenus par les élèves d'origine marocaine vivant en Allemagne apparaît d'autant plus remarquable. En effet, malgré une position de départ souvent moins favorable en raison de l'orientation vers une filière scolaire, le pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur est désormais plus élevé chez eux que chez leurs concitoyens allemands (StBA, 2021d).

La transmission du patrimoine culturel aux jeunes générations

La compétence linguistique n'est certes pas le seul facteur de réussite scolaire et professionnelle ; mais il est l'un des plus importants. Dans les familles de migrants, les compétences linguistiques aussi bien de la langue maternelle que de la deuxième langue, l'allemande, sont souvent faibles. Ceci est particulièrement le cas pour la troisième génération. La langue maternelle des parents, des autres membres de la famille et des autres concitoyens issus de la migration marocaine adopte en partie un lexique et une diction qui sont partiellement en décalage par rapport aux évolutions qu'a connu la langue au Maroc. Durant leurs séjours dans le pays d'origine, les enfants des migrants se font souvent remarqués par leur langue dépassée et influencée par l'environnement où ils évoluent en Allemagne. Ce phénomène se remarque aussi bien chez les Marocains que chez ceux originaires d'Égypte, d'Irak, du Liban, de la Syrie, de la Turquie ou de la Tunisie. Des variantes spéciales de la langue maternelle se sont aussi développées parmi d'autres populations immigrées, comme par exemple les Européens émigrés en Amérique du Nord.

Pour les enfants des migrants marocains, l'amazigh et l'arabe sont souvent les langues maternelles que ce soit pour la première génération ou la deuxième et parfois même pour la troisième génération. Dans l'usage quotidien de la langue, les enfants parlent l'allemand pratiquement comme des locuteurs natifs allemands, et les frères et sœurs parlent souvent allemand entre eux. Néanmoins, de nombreux parents nés en Allemagne attachent une grande importance à la transmission de leur propre langue maternelle à leurs enfants. Dans les familles amazighophones, les enfants ont des possibilités relativement limitées d'apprendre leur langue maternelle, car elle est principalement parlée par les parents et d'autres membres de la famille et rarement utilisée dans la vie quotidienne. Entre-temps, les offres marocaines en langue amazigh se développent et sont également disponibles sur Internet. Pour les enfants immigrés issus de familles arabophones, la situation

est un peu plus simple. Ils peuvent également apprendre leur langue maternelle par d'autres canaux, comme les médias en arabe disponibles en Allemagne, les cours complémentaires de langue d'origine ou dans le cadre de l'enseignement religieux à la mosquée. Certains enfants issus de familles amazighophones ont également des connaissances de l'arabe pratiquement dans leur langue maternelle. De même, il arrive que des parents amazighophones transmettent à leurs enfants l'arabe comme première langue (Bouras, 2006 ; Maas, 2016).

L'enseignement de la langue d'origine a été introduit à l'origine pour faciliter le retour prévu des enfants avec leurs parents immigrés dans leur pays d'origine. Mais au fil des décennies, cet enseignement s'est transformé en un instrument de promotion des compétences en langue maternelle et de transmission de la culture du pays d'origine des parents. En tant qu'aide à l'orientation dans la réalité culturellement complexe de la famille, de l'école et de la préparation à la vie professionnelle, il doit contribuer à la réussite de l'intégration sociale des élèves issus de l'immigration. L'enseignement de la langue d'origine est dispensé dans de nombreuses langues, telles que l'arabe, le grec, l'italien, le polonais, le portugais, le russe, l'espagnol ou le turc. Pour les enfants immigrés maghrébins, l'enseignement de la langue d'origine est proposé exclusivement en arabe. En règle générale, il est dispensé par des enseignants de langue maternelle qui sont en principe titulaires d'un diplôme universitaire d'enseignants obtenu dans le pays d'origine ou en Allemagne et doivent disposer de connaissances suffisantes en allemand. Du point de vue organisationnel, l'enseignement dans la langue d'origine est placé sous la responsabilité des Länder (Bouras-Ostmann, 2016).

Les langues considérées en Allemagne comme utiles pour l'avenir comme l'allemand, l'anglais, le français ou l'espagnole sont privilégiées dans le système éducatif. En revanche, l'offre d'enseignement complémentaire de la langue d'origine en arabe dans les écoles générales a été considérablement réduite jusqu'à l'année scolaire 2015/16. Cependant, suite à l'afflux massif de migrants arabophones, notamment en provenance du Moyen-Orient, cette offre scolaire optionnelle a été rapidement étendue. Jusqu'à présent, la grande majorité des enseignants de l'enseignement complémentaire de la langue d'origine en arabe étaient originaires du Maroc. Cependant, il semble que les postes vacants ou créés soient désormais occupés principalement par des candidats originaires d'autres pays arabophones. Ainsi, en 2020/21, 53 enseignants étaient qualifiés pour enseigner l'arabe dans les écoles d'enseignement général de Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Dans ces établissements, 68 enseignants étaient de nationalité syrienne, 14 enseignants de nationalité irakienne et 18 enseignants de nationalité marocaine. En 2017/18, le nombre d'enseignants syriens et irakiens était inférieur à 11 et ne figurait pas dans les statistiques scolaires générales (MSW NRW, 2021).

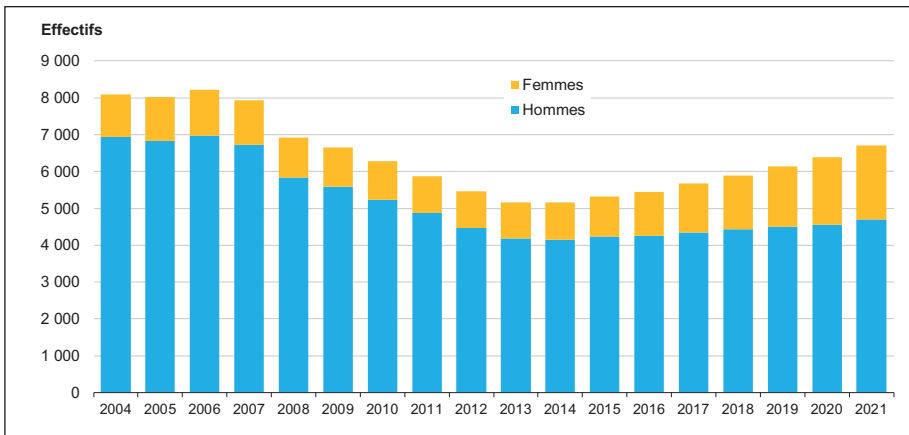
Outre les défis que pose déjà depuis toujours la coexistence de l'arabe et de l'amazigh, l'afflux de migrants arabophones en provenance de régions en crise pose des problèmes considérables à l'enseignement complémentaire de la langue d'origine pour les enfants d'origine marocaine. Jusqu'à présent, les enseignants, généralement eux-mêmes originaires du Maroc, pouvaient transmettre la culture maghrébine aux enfants et maîtrisaient souvent l'amazigh et bien sûr l'allemand, ce qui leur permettait de faire le lien avec les élèves majoritairement amazighophones. Aujourd'hui, la plupart des nouveaux enseignants et élèves ne

sont plus issus de la culture maghrébine et ne maîtrisent pas non plus l'amazigh. Certes, le Maghreb et le reste du monde arabe ont de nombreux points communs historiques et culturels, mais aussi des particularités importantes. En outre, il faut s'assurer que la confrontation directe des enfants et des adolescents originaires d'un Maroc politiquement stable avec des expériences vécues dans des zones de guerre n'ait pas d'effets négatifs sur leur processus de socialisation.

Les étudiants marocains dans les universités allemandes

L'excellence du niveau et des équipements des universités allemandes, ainsi que leur réputation dans les domaines des technologies, des sciences naturelles et des sciences humaines y attirent des étudiants internationaux. Le nombre de ces étudiants inscrits dans les universités allemandes a plus que doublé durant les vingt dernières années. Ils sont souvent ressortissants des pays de l'Union Européenne, mais aussi de Chine, de Turquie, d'Inde, de Russie, d'Iran, d'Ukraine, du Cameroun et du Vietnam (StBA, 2021g). La République fédérale d'Allemagne fait de grands efforts pour intégrer les nombreux réfugiés arrivés ces dernières années en leur offrant des cours de langue et d'intégration et en leur donnant accès au système allemand de promotion de la formation à travers des subventions et des crédits. Les diplômes scolaires et universitaires des nouveaux arrivants de régions en crise sont désormais reconnus sans que leurs titulaires ne soient toujours obligés de présenter des documents. Le nombre d'étudiants issus de ces régions a pris un rapide essor. Mais en raison du manque de moyens, et de la forte demande, ces mesures d'accompagnement des nouveaux venus, certes louables, imposent des changements de priorités au sein des programmes d'admission pour les étudiants étrangers. L'accès au système d'éducation allemand devient ainsi en partie plus difficile pour les étudiants étrangers venus d'autres pays.

Figure 15 : L'évolution des effectifs des étudiants marocains dans les universités allemandes



Source : StBA 2021g

Le nombre d'étudiants marocains dans les universités allemandes a plutôt diminué au cours des quinze dernières années et n'augmente à nouveau que lentement. Le pourcentage d'étudiantes marocaines est passé de 4% à 30% entre les semestres d'hiver 1975/76 et 2020/21. Mais parmi les étudiants marocains inscrits dans les universités allemandes au semestre d'hiver 2020/21, 92% n'ont pas obtenu leur diplôme de fin d'études secondaires en Allemagne (StBA, 2021g). En raison du durcissement des conditions d'admission en Allemagne, de nombreux Marocains optent désormais plutôt pour des études au Canada ou en Chine. La crise de la Covid-19 joue certainement aussi un rôle à l'heure actuelle puisque l'Allemagne a temporairement fermé ses frontières à de nombreux étudiants étrangers selon les pays d'origine. Les visas ne sont parfois délivrés que pour l'inscription dans certaines disciplines, principalement dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de l'ingénierie.

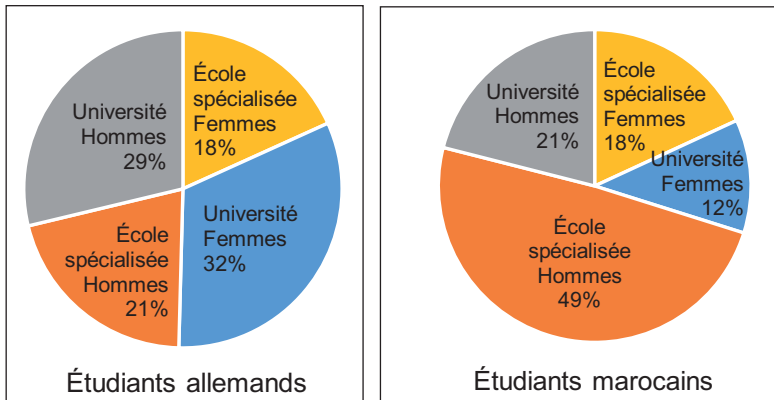
Sous l'influence du Covid-19, depuis le semestre d'été 2020, les cours et les examens dans les universités allemandes se sont déroulés essentiellement de manière virtuelle. En très peu de temps, le système universitaire a été largement converti en enseignement à distance. Les contenus d'enseignement et les cours ont dû être numérisés. En plus de l'enseignement virtuel par vidéoconférence, des supports numériques interactifs ont été développés et des documents de référence ont été mis à disposition. Les étudiants ont dû s'adapter aux nouvelles formes d'enseignement et s'équiper, en principe par leurs propres moyens, de dispositifs informatiques appropriés et d'un accès à Internet de qualité suffisante. A travers l'enseignement à distance, le contact personnel avec les professeurs et les camarades d'études a été rendu plus difficile. D'un autre côté, cela permettait en principe aux étudiants étrangers de participer aux cours virtuels même s'ils n'avaient pas la possibilité d'être en Allemagne. Aujourd'hui, les établissements d'enseignement supérieur tentent de revenir progressivement à un format entièrement en présentiel pour les cours et les examens. En même temps, de nombreux amphithéâtres et salles de séminaire ont été équipés de matériel de diffusion pour l'enseignement virtuel ou hybride. Les nouvelles méthodes numériques de transmission du savoir seront sans doute davantage utilisées et développées, aussi après la pandémie.

Selon les données du Service des Étudiants Allemand, les étudiants avec une origine migratoire appartiennent à des familles qui ont peu de moyens comparativement aux étudiants allemands. De ce fait ils ont besoin d'un soutien financier et sont obligés de travailler pour financer leurs études, ce qui nécessite un plus grand effort et une plus grande ténacité. C'est pour cette raison que nombreux sont ces étudiants qui ont tendance à abandonner leurs études. En contexte pandémique, ces étudiants ne disposaient pas toujours de l'infrastructure technique et de l'espace nécessaires à la maison. Et comme la crise a réduit les occasions pour avoir un revenu à côté des études, le financement de ces études s'est avéré parfois difficile. Cependant, différentes offres de soutien ont été mises en place pour répondre à ces situations et il est notamment possible de demander une aide temporaire (DHZW, 2021).

Le système universitaire allemand est composé d'universités et d'écoles supérieures spécialisées. Ces dernières offrent une formation plus axée sur la pratique qui permet un accès direct au marché du travail pour un grand nombre d'étudiants.

Cependant, pour les employeurs un diplôme universitaire a généralement plus de valeur qu'un diplôme délivré par les écoles supérieures spécialisées. Par ailleurs, les salaires de départ et les possibilités de promotion des lauréats des universités sont plus intéressants. Enfin, au niveau international, les diplômes des écoles supérieures spécialisées ne sont pas toujours reconnus. De ce fait, les étudiants allemands préfèrent les universités, bien que l'on remarque, depuis quelques années, une augmentation de la demande sur ces écoles supérieures spécialisées. Par contre, plus des deux tiers des étudiants marocains inscrits durant le semestre d'hiver 2020/21 ont choisi une école supérieure spécialisée. La préférence des jeunes femmes marocaines pour les études supérieures spécialisées est toutefois un peu moins marquée que celle des jeunes hommes (StBA, 2021g).

Figure 16 : Répartition des étudiants allemands et marocains par type de formation académique au semestre d'hiver 2020/21



Source : StBA 2021g

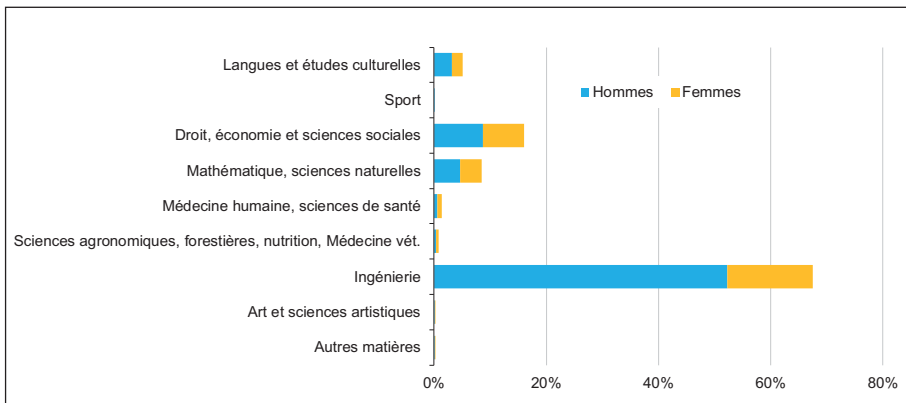
Les étudiants marocains d'Allemagne sont surtout attirés par les sciences de l'ingénieur (67%), suivies des sciences économiques et sociales (16%) et des sciences naturelles et mathématiques (8%). La langue et la culture sont aussi de plus en plus prisées par les étudiants marocains. Probablement en raison de l'accès restrictif avec *numerus clausus* à certaines formations, seuls très peu d'étudiants marocains peuvent s'inscrire en médecine.

Par comparaison, l'éventail des études choisies par les étudiants allemands est plus diversifié. Ces derniers étudient surtout les sciences économiques et sociales, les sciences de l'ingénieur ainsi que les langues et les études culturelles. Suivent les sciences naturelles et les mathématiques ainsi que la médecine et les sciences de la santé. Les étudiantes allemandes sont presque autant représentées que les hommes (StBA, 2021g).

Dans les années 1980 et 1990, les étudiants marocains étudiaient surtout dans les États fédéraux de Rhénanie-du-Nord-Westphalie et de Hesse, c'est-à-dire là où vivait la majorité des migrants d'origine marocaine (Berriane et al., 1998). Rappelons qu'avant d'accéder à l'enseignement supérieur en Allemagne, la plupart des étudiants étrangers doivent passer par une année préparatoire. Depuis, environ

la moitié des étudiants marocains en année préparatoire s'inscrivent dans les nouveaux Etats fédéraux (Länder). Ceci est probablement aussi lié aux procédures d'admission des universités, étant donné que les étudiants allemands privilégient les études dans les anciens Etats fédéraux et qu'il est donc plus facile d'être admis dans les nouveaux Etats fédéraux. S'y ajoute que les coûts de la vie sont en partie beaucoup plus bas dans les nouveaux Etats fédéraux. Depuis 2004, le nombre des inscrits marocains aux années préparatoires a diminué d'environ un dixième. Dans le contexte pandémique et en fonction de la classification de risque de leurs pays d'entrée, les étudiants ont désormais besoin de documents supplémentaires pour l'obtention du visa et de nombreux établissements universitaires ne délivrent ces documents que pour certaines filières. Ce dernier point ne pourrait toutefois expliquer à lui seul le recul des participants au cours des deux dernières années (StBA, 2021g). Certains établissements d'enseignement supérieur limitent désormais l'accès à l'année préparatoire (« Studienkolleg ») à l'inscription dans certaines disciplines spécifiques. D'autres limitent l'accès exclusivement aux réfugiés et demandeurs d'asile enregistrés. En plus des conditions générales d'admission aux études fixées par la conférence des ministres de l'éducation et des affaires culturelles, certains établissements ont introduit des exigences spécifiques sous forme d'un numerus clausus pour les étudiants marocains.

Figure 17 : Les filières d'études des étudiants marocains au semestre d'hiver 2020/21

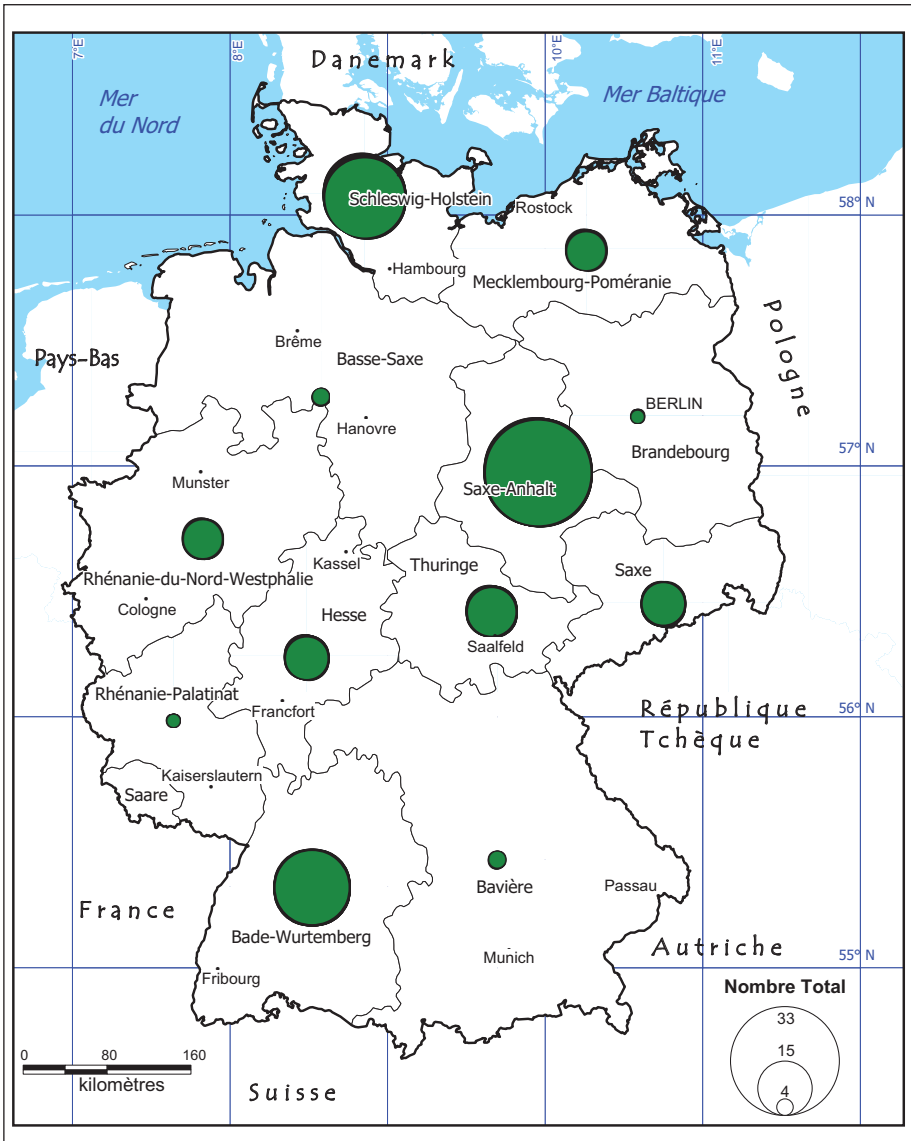


Source : StBA, 2021g

En comparant la carte de la répartition des étudiants marocains inscrits en année préparatoire de 2020/2021 (Figure 18) aux années précédentes⁵ on se rend compte que les étudiants marocains ont tendance à se disséminer de plus en plus dans les différents lands.

⁵ Voir les éditions de Marocains de l'extérieur de 2014 et 2018.

Figure 18 : Les étudiants marocains en année préparatoire (« Studienkolleg ») au semestre d'hiver 2020/21



Source : StBA 2021g

Le système de formation professionnelle de la République Fédérale d'Allemagne

La tradition des guildes du Moyen Age et des autres associations professionnelles a une très grande influence sur le marché du travail et les structures de formations à la fois en Allemagne et dans d'autres pays européens. En plus d'un diplôme

d'étude générale, les employeurs allemands attendent en règle générale que leurs employés disposent d'une qualification professionnelle. Celle-ci est généralement acquise à travers une formation, au sein d'une académie professionnelle ou dans le cadre d'études universitaires.

En tant qu'alternative aux études supérieures, le système de formation professionnelle en alternance occupe une place très importante en Allemagne. La formation se déroule en coopération entre l'entreprise et l'école professionnelle. Les contenus pratiques de la formation sont dispensés trois à quatre jours par semaine dans l'entreprise et complétés par une connaissance théorique acquise pendant un ou deux jours à l'école professionnelle. Dans certains cas, des cours interentreprises sont également organisés pour transmettre les contenus de la formation. La formation professionnelle dure généralement entre deux et trois ans et demi et ce en fonction de la profession choisie et des pré requis. Les apprentis reçoivent déjà une rémunération pendant cette période. Au terme de leur formation, les apprentis doivent être en mesure d'être autonomes en tant que professionnels. En 2019, environ 425.800 entreprises en Allemagne ont formé elles-mêmes des apprentis.

Conformément à ce système de formation professionnelle, le pourcentage de personnes d'origine allemande sans qualification professionnelle est faible, alors que pour les ressortissants de pays qui n'ont pas de tradition de formation professionnelle ce taux est très élevé. C'est notamment le cas des travailleurs d'origine marocaine vivant en Allemagne puisqu'en 2020, 60% d'entre eux n'avaient pas de diplôme professionnel et 24% avaient une qualification professionnelle non académique. Environ 7% avaient un diplôme d'enseignement supérieur spécialisé et 9% un diplôme universitaire. En revanche, 13% des Allemands sans antécédent migratoire directe avaient un diplôme universitaire, 8% un diplôme d'une école supérieure spécialisée, 66% une qualification professionnelle non universitaire et seulement 13% ne disposaient d'aucun diplôme professionnel.

En fait, la situation éducative des enfants d'immigrés marocains nés en Allemagne nécessite un soutien particulièrement intensif. En effet, en 2020, seuls 9% d'entre eux disposaient d'un diplôme universitaire, 10% d'un diplôme d'une école spécialisée, 45% d'une qualification professionnelle non universitaire et 35% n'avaient aucun diplôme professionnel. Le même constat peut être fait pour l'ensemble de la population issue de l'immigration en Allemagne. La proportion de ceux n'ayant aucun diplôme professionnel est nettement plus élevée chez ces derniers que chez les Allemands non issus de l'immigration au sens strict (StBA, 2021d). Cela représente aujourd'hui un grand défi pour la réussite d'une carrière professionnelle en République fédérale.

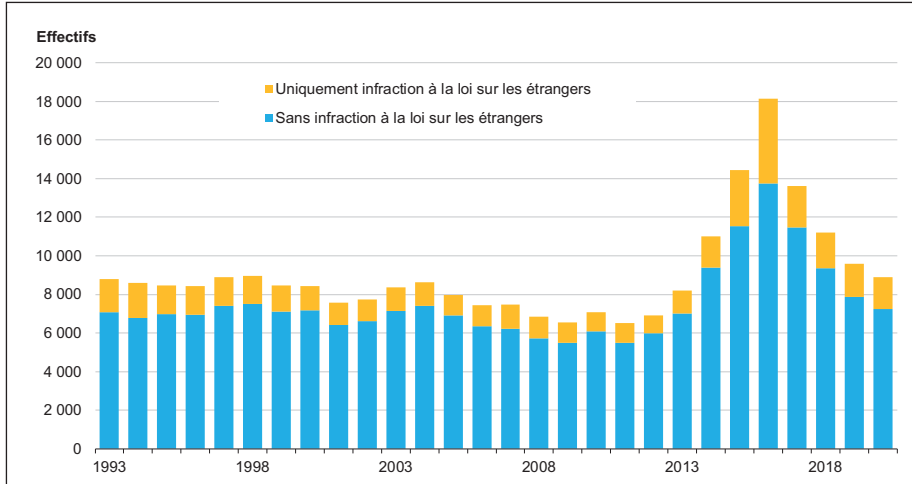
5. Criminalité

Le retour à la normale

Dans le cadre de l'afflux de réfugiés, un certain nombre de Marocains, jeunes pour la plupart, sont rentrés illégalement en Allemagne. Compte tenu des difficultés à obtenir un permis de travail et des faibles chances de succès d'une demande d'asile, nombreux parmi eux ont basculé dans la délinquance, le vol, la fraude et

l'escroquerie aux prestations. Tous ces délits revêtent l'aspect d'une criminalité de la pauvreté (Pfeiffer et al., 2018).

Figure 19 : Les suspects marocains en Allemagne



Source : BKA 2021

La forte augmentation de la délinquance parmi les Marocains entre 2011 et 2016 s'expliquaient largement par la présence de ces jeunes Marocains sans titre de séjour (Bouras-Ostmann, 2018). D'après l'évolution du statut de séjour et les bilans migratoires il semble qu'une grande partie de ce groupe ait quitté la République fédérale ou se trouve en cours d'expulsion. Entre temps les taux des Marocains suspects, condamnés et incarcérés en Allemagne sont revenus au même niveau qu'avant la vague des réfugiés. En même temps ce taux a augmenté de façon considérable chez les ressortissants des autres pays.

Evolution des suspicions d'infraction, des condamnations et des peines de prison : la faible présence des Marocains

En 2020, deux tiers des suspects étaient de nationalité allemande, y compris les migrants naturalisés. Les Allemands sont suivis par les Turcs, les Roumains et les Syriens avec 3% chacun. Par contre, les concitoyens marocains sont en 19ème position avec 0,5% parmi les suspects. En 2016, le Maroc avait occupé la 14ème position. Cette baisse enregistrée chez les Marocains au cours des quatre dernières années ne pourrait s'expliquer par les seules restrictions de la liberté de circulation introduites comme mesures de gestion de la pandémie du Covid-19.

Dans l'interprétation des statistiques criminelles, il faut tenir compte du fait que tous les suspects ne sont pas des délinquants. Selon plusieurs études scientifiques, le comportement dénonciateur est entre autres influencé par la distance sociale entre la victime et l'auteur. Il y a aussi le risque que les agents de sécurité travaillant dans les commerces identifient surtout des délinquants correspondant à certains stéréotypes alors que les autres sont moins visibles. Ainsi, l'apparence, le

comportement ou l'origine social d'une personne influencent le fait de la fouiller ou non (Pfeiffer et al., 2018 ; Walburg, 2014).

Lorsque l'on compare les suspects et les personnes condamnées, il faut tenir compte du décalage temporel considérable qui peut exister entre l'accusation et la condamnation. Ainsi, le nombre élevé de suspects marocains de 2016 a dû avoir des répercussions sur les années suivantes. Avec un léger retard, le nombre de Marocains condamnés semble toutefois lui aussi se rapprocher du niveau d'avant la vague de réfugiés.

Comparé au taux de condamnées parmi les ressortissants des pays de l'ancien bloc de l'Est, le nombre de femmes condamnées chez les Marocains est faible et s'élève à environ 8% en 2020. Ce phénomène peut être lié d'une part au taux de concitoyennes qui est généralement nettement plus élevé pour les pays d'Europe de l'Est (StBA, 2021c). D'autre part, ceci dépend probablement aussi des images dominantes des rôles des hommes et femmes dans les pays d'origine. De nombreuses études menées en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et dans d'autres pays soulignent également l'influence de la culture d'origine sur le taux de délinquance par sexes.

La série spécialisée de l'Office fédéral de la statistique dans les poursuites pénales (StBA 2021h) différencie entre autres les « délits dans leur ensemble », les « délits dans la circulation routière » et les « délits selon la loi sur le séjour des étrangers ». Malheureusement, cette série spécialisée ne présente qu'une sélection de nationalités. Parmi les nationalités mentionnées, les Allemands représentent 65 % des condamnés pour le « total des infractions », suivis par la Turquie (4 %), la Roumanie et la Pologne (3 % chacune). Comme pour les suspects, la part des condamnés marocains est de 0,5 %. Si l'on exclut les « infractions routières », la part des Allemands s'élève à 64 %, suivie de la Turquie avec 4 %, de la Roumanie et de la Pologne avec 3 % chacune. La part des condamnés marocains était à nouveau de 0,5 %. Si l'on exclut les « infractions au code de la route » et les « infractions à la loi sur le séjour des étrangers », la proportion d'Allemands était de 66 %, suivie par les Turcs (4 %), les Roumains et les Polonais (3 % chaque). La proportion de condamnés marocains était ici également de 0,5 %.

Comme on pouvait s'y attendre, le décalage entre la suspicion et la condamnation est particulièrement important pour les délits passibles d'une peine de prison. Après une augmentation du nombre de prisonniers et de détenus marocains en République fédérale jusqu'en 2018, l'évolution positive constatée chez les suspects et les condamnés semble avoir un retard d'environ deux ans. La longueur de cette période indique également que les ressortissants marocains sont principalement condamnés à des peines de prison plus courtes et moins souvent pour des délits graves, tels que des crimes capitaux.

La série spécialisée de l'Office fédéral de la statistique concernant l'exécution des peines (StBA 2021i) ne présente malheureusement qu'une sélection de nationalités. En 2021, la part des détenus et des personnes placées en détention des Allemands était de 66%, suivie par les ressortissants de Turquie (4%), de Pologne (3%) et de Roumanie (2%). La part des détenus et des personnes placées en détention des Marocains était de 1%.

Finalement l'augmentation jusqu'en 2016 de la criminalité (liée à la pauvreté) chez les ressortissants marocains sans nationalité allemande semble être due en grande partie aux nouveaux arrivants sans titre de séjour à cette époque. Depuis, le nombre de délinquants marocains se rapproche à nouveau du niveau d'avant le début de la vague de réfugiés.

En guise de conclusion: l'image du Maroc chez les Allemands

Pour le grand public allemand, le Maroc était pendant longtemps perçu comme appartenant à l'Orient plus qu'à l'Occident. Les nombreux films tournés dans le pays y sont certainement pour quelque chose. Les intenses interactions historiques entre le Maroc et l'Europe sont souvent peu connues. Le développement du tourisme a aidé quelque peu pour la découverte du Maroc par les Allemands, notamment la région d'Agadir très appréciée comme destination de vacances, ainsi que la culture du pays. La faible présence des immigrés marocains en Allemagne, comparativement aux Turques, par exemple, explique aussi cette méconnaissance relative. Mais ces travailleurs marocains étaient considérés comme particulièrement fiables et travailleurs par leurs employeurs allemands (Bouras-Ostmann, 2014). Ces travailleurs étaient généralement discrets et exerçaient leur activité professionnelle sans problèmes (BKA, 2021).

Mais cette image positive du Maroc dans l'opinion publique allemande s'est fortement fissurée lorsqu'à l'occasion de la vague d'immigration des réfugiés, des jeunes marocains issus des conditions sociales difficiles des grandes villes marocaines sont rentrés illégalement en Allemagne. Dans la nuit du réveillon de 2016, des agressions eurent lieu durant les festivités de la Saint-Sylvestre. La police de la ville de Cologne a parlé de 1.000 à 1.500 hommes d'apparence nord-africaine qui auraient été impliqués dans ces agressions. Dans le langage courant des médias allemands et, en partie, de la police, le terme *Nord-Africains* ou plus particulièrement *Marocains* et l'abréviation *NAFRI* ont été utilisés pour désigner de manière générale les citoyens d'Algérie, de Libye, du Maroc, de Tunisie, d'Égypte, du Liban, de Syrie et d'autres pays arabes. Parfois, le terme a encore été élargi aux critères « adolescents ou jeunes adultes sans titre de séjour et présentant un certain profil d'infraction » (BpB, 2016 ; Landtag NRW, 2017). Les médias se sont emparés du sujets à force de reportage et de documentaires et d'interviews.

Certes, chaque infraction commise est une infraction de trop. Mais comme nous l'avons démontré précédemment, la part des Marocains dans la criminalité totale en République fédérale est très faible, même lors de la phase d'augmentation temporaire maintenant bien révolue. Cependant, elle a fait l'objet d'une attention disproportionnée de la part du public. Cela est notamment dû à l'attribution trompeuse de délits commis par d'autres groupes de populations aux nord-africains et en particulier aux Marocains (BKA, 2017 ; BpB, 2016 ; Landtag NRW, 2017). Ceci montre le rôle et le poids de la migration dans la connaissance mutuelle des peuples.

A l'opposé, on observe également des représentations récentes très positives du Maroc et de ses succès politiques et sociaux. Ainsi, l'auteur d'une étude ethnologique qui vient de paraître décrit le Maroc comme étant de loin le pays le plus prospère d'Afrique du Nord (Haller, 2021). De nombreux articles scientifiques font également régulièrement éloge de la politique énergétique

visionnaire du Maroc en faveur des énergies renouvelables (DLF, 2017 ; NDR, 2020). Une intensification des relations publiques des professionnels marocains en Allemagne, des prises de position en temps voulu sur des sujets concernant le Maroc ainsi que des conseils aux autorités allemandes et aux médias de masse sur les événements importants et leur contexte pourraient en principe aider à éviter les malentendus et à présenter les concitoyens marocains sous un bon jour.

Bibliographie

- Auswärtiges Amt (AA) (1963), *Deutsch-marokkanische Vereinbarung vom 21. Mai 1963 über die vorübergehende Beschäftigung marokkanischer Arbeitnehmer in der BRD*. Bonn, Allemagne.
- Berriane M. / Hopfinger H. / Kagermeier A. / Popp H. (1996), *Remigration Nador I: Regionalanalyse der Provinz Nador (Marokko)*. Maghreb-Studien, Heft 5. Passau, Allemagne.
- Berriane M., Popp, H. (dir), (1998), *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – les effets sur les pays de destination et d'origine*. Maghreb-Studien, Heft 10. Passau, Allemagne.
- Berriane M., (2003), « Les Marocains résidant en Allemagne ». In: Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger (éd.) (2003), *Marocains de l'extérieur 2003*. Rabat, p. 21-49.
- Berriane M., (2007), « Les Marocains d'Allemagne ». In: Hamdouch, Bachir (éd.) (2007), *Marocains de l'extérieur 2007*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Rabat, p. 261-305.
- Berriane M., (éd.) (2014a), *Marocains de l'extérieur 2013*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Rabat.
- Berriane M., (2014b), « « Territoire nomade » – Migration zwischen Marokko und Deutschland ». In: Pott *et al.* (2014 : 269-298).
- Berriane M., (éd.) (2018), *Marocains de l'extérieur 2017*. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger. Rabat.
- Bouras K., (2006), *Mehrsprachigkeit und Schulerfolg bei Migrantenkindern. Soziolinguistische Untersuchungen zur Bildungslaufbahn und mündlichen Sprachkompetenz am Beispiel von Kindern marokkanischer Migranten*. Hamburg, Allemagne.
- Bouras-Ostmann K., (2013), « Der Einfluß der Muttersprache auf Zweitsprache und Schullaufbahn. Empirische Studie am Beispiel marokkanischer Migrantenkinder ». In: Wolff, Armin (éd.) (2013), *Zielsprache Deutsch*. Tome 02/2012. Tübingen, Allemagne, p. 39-55.
- Bouras-Ostmann K., (2014), « Marokkaner in Deutschland – Ein Überblick ». In: Pott *et al.* (2014: 33-61).
- Bouras-Ostmann K., (2016), « Arabisch ». In: Burwitz-Melzer, Eva / Mehlhorn, Grit / Riemer, Claudia / Bausch, Karl-Richard / Krumm, Hans-Jürgen (éd.) (2016), *Handbuch Fremdsprachenunterricht*. Tübingen, Allemagne, p. 483-487.
- Bouras-Ostmann K., (2018), « Les Marocains d'Allemagne. Chances et risques de la mondialisation ». In: Berriane (2018: 275-311).
- Bundesagentur für Arbeit (BA) (2012), *Sozialversicherungspflichtig Beschäftigte. Sozialversicherungspflichtig beschäftigte Marokkaner am Arbeitsort nach Wirtschaftsabschnitten WZ73*. Nürnberg, Allemagne, 21 décembre 2012.
- Bundesagentur für Arbeit (BA) (2021a), *Arbeitsmarkt in Zahlen. Arbeitsuchende und Arbeitslose nach Staatsangehörigkeit. März 2021*. Nürnberg, Allemagne, 1 juin 2021.

- Bundesagentur für Arbeit (BA) (2021b), *Beschäftigte nach Staatsangehörigkeiten (Quartalszahlen)*. 31. Dezember 2020. Nürnberg, Allemagne, 15 juillet 2021.
- Bundesagentur für Arbeit (BA) (2021c), *Beschäftigte nach Staatsangehörigkeiten (Quartalszahlen)*. 31. März 2021. Nürnberg, Allemagne, 15 octobre 2021.
- Bundesagentur für Arbeit (BA) (2021d), *Betriebe mit Kurzarbeit und Kurzarbeiter (konjunkturelles Kurzarbeitergeld nach § 96 SGB III)*. Mai 2021. Nürnberg, Allemagne, 31 décembre 2021.
- Bundesagentur für Arbeit (BA) (2021e), *Realisierte Kurzarbeit (hochgerechnet) (Monatszahlen)*. Dezember 2021. Nürnberg, Allemagne, 30 novembre 2021.
- Bundesamt für Migration (BFM) (2014): *Die marokkanische, die tunesische und die algerische Bevölkerung in der Schweiz*. Bern, Suisse, juin 2014.
- Bundesgesetzblatt (BGBl) (2019): *Fachkräfteeinwanderungsgesetz*. Berlin, Allemagne, 15 août 2019.
- Bundeskriminalamt (BKA) (2021), *Polizeiliche Kriminalstatistik Bundesrepublik Deutschland. Berichtsjahr 1993-2020*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 1 mai 1994 au 18 mai 2021.
- Bundesministerium der Finanzen (BMF) (2021), *Umfassende Coronahilfen für Unternehmen und Soloselbstständige*. Berlin, Allemagne, 22 décembre 2021.
- Bundesministerium der Justiz (BMJ) (2016), *Staatsangehörigkeitengesetz*. Berlin, Allemagne, 11 octobre 2016.
- Bundesministeriums für Familie, Senioren, Frauen und Jugend (BMFSFJ) (2022), *Aktionsprogramm « Aufholen nach Corona für Kinder und Jugendliche »*. Berlin, Allemagne, 4 janvier 2022.
- Bundesministerium für Forschung und Bildung (BMBF) (2017), *Die wirtschaftliche und soziale Lage der Studierenden in Deutschland 2016. 21. Sozialerhebung des Deutschen Studentenwerks durchgeführt vom Deutschen Zentrum für Hochschul- und Wissenschaftsforschung*. Berlin, Allemagne.
- Bundesministerium für Forschung und Bildung (BMBF) (2022), *DigitalPakt*. Berlin, Allemagne, 4 janvier 2022.
- Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (BMWi) (2019a), *Das duale Berufsausbildungssystem in Deutschland*. Berlin, Allemagne, 17 octobre 2019.
- Bundesministerium für Wirtschaft und Energie (BMWi) (2019b), *Fachkräftesicherung für deutsche Unternehmen im Ausland. Das « Skills Experts »-Programm des Bundesministeriums für Wirtschaft und Energie. Duale Berufsbildung – Ein wichtiger Baustein der Außenwirtschaftsförderung*. Berlin, Allemagne, 30 septembre 2019.
- Bundesministerium für Wirtschaft und Klimaschutz (BMWi) (2021a), *Erfolgsmo­dell Duale Ausbildung*. Berlin, Allemagne, 30 décembre 2021.
- Bundesministerium für Wirtschaft und Klimaschutz (BMWi) (2021b), *Skills Experts: Fachkräfte für deutsche Unternehmen im Ausland ausbilden und sichern*. Berlin, Allemagne, 30 décembre 2021.
- Bundeszentrale für politische Bildung (BpB) (2016), *Aus Politik und Zeitgeschichte. Maghreb*. APuZ 33–34/2016. Bonn, Allemagne, 15 août 2016.
- Bundeszentrale für politische Bildung (BpB) (2020), *Aus Politik und Zeitgeschichte. Schule*. APuZ 51/2020. Bonn, Allemagne, 20 décembre 2020.
- Deutsche Bundesbank (BBk) (2012), *Laufende Übertragungen. Transaktionswerte laut Zahlungsbilanzstatistik 1971 bis 2011*. Mainz, Allemagne, 27 décembre 2012.
- Deutsche Bundesbank (BBk) (2017), *Sekundäreinkommen der Bundesrepublik Deutschland. Transaktionswerte laut Zahlungsbilanzstatistik 2012 bis 2016*. Mainz, Allemagne, 18 octobre 2017.

- Deutsche Bundesbank (BBk) (2021), *Sekundäreinkommen der Bundesrepublik Deutschland. Transaktionswerte laut Zahlungsbilanzstatistik 2016 bis 2020*. Mainz, Allemagne, 30 novembre 2021.
- Deutscher Bundestag (BT) (2019), *Kurzarbeitergeld - Formen und Finanzierung*. Berlin, Allemagne, 25 septembre 2019.
- Deutsches Zentrum für Hochschul- und Wissenschaftsforschung (DZHW), *Finanzielle Probleme von Studierenden in der Corona-Pandemie und die Beantragung von Überbrückungshilfe*. DHZW Brief 05/2021. Hannover, Allemagne, 2021.
- Deutschlandradio (DLF) (2017), *Marokkos ehrgeizige Energiepolitik. Das größte Solarkraftwerk der Welt*. Köln, Allemagne, 25 juillet 2017.
- Fickermann D. / Edelstein B., (éd.) (2020), « *Langsam vermisse ich die Schule ...* ». *Schule während und nach der Corona-Pandemie*. Die Deutsche Schule. Zeitschrift für Erziehungswissenschaft, Bildungspolitik und pädagogische Praxis, Beiheft 16. Münster, Allemagne.
- Frankfurter Allgemeine Zeitung (FAZ) (2021), *Angriff auf de Vries. Der unermüdliche Kämpfer*. Frankfurt am Main, Allemagne, 7 juillet 2021.
- Fuest C., (2020), *Wie wir unsere Wirtschaft retten. Der Weg aus der Corona-Krise*. Berlin, Allemagne.
- Haller D., (2021), *Tangier/Gibraltar – A Tale of One City. An Ethnography*. Bielefeld, Allemagne.
- Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) (2020), *Unterstützung für Marokko in der COVID-19-Pandemie*. Frankfurt am Main, Allemagne, 07 décembre 2020.
- Landtag Nordrhein-Westfalen (Landtag NRW) (2017), *Schlußbericht des Parlamentarischen Untersuchungsausschusses IV zu dem Auftrag des Landtags Nordrhein-Westfalen vom 27. Januar 2016. Drucksache 16/10798*. Düsseldorf, Allemagne, 31 mars 2017.
- Maas U., (2016), *Migrationschwelle Sprachausbau. Ein gemeinsames Projekt mit Michael Bommes*. IMIS-Beiträge Cahier 50/2016. Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien. Osnabrück, Allemagne.
- Ministerium für Schule und Weiterbildung des Landes Nordrhein-Westfalen (MSW NRW) (2021), *Das Schulwesen in Nordrhein-Westfalen aus quantitativer Sicht. 2001/2002 - 2020/2021*. Düsseldorf, périodique annuel 1 août 2002 au 1 juillet 2021.
- Natter K., (2016), *Mehr als nur Herkunftsländer. Migrationsmuster in Algerien, Marokko und Tunesien*. Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Berlin, Allemagne.
- Norddeutscher Rundfunk (NDR) (2020): *Mit der Sonne in die Zukunft. Energiepolitik in Marokko*. Hamburg, Allemagne, 22 septembre 2020.
- NTV Nachrichtenfernsehen (2018), *In Haft radikalisiert. Was wir über Chérif Chekatt wissen*. Köln, Allemagne, 12 décembre 2018.
- Pfeiffer C. / Baier D. / Kliem S., (2018), *Zur Entwicklung der Gewalt in Deutschland. Schwerpunkte: Jugendliche und Flüchtlinge als Täter und Opfer*. Zürich, Suisse, janvier 2018.
- Pott A. / Bouras-Ostmann K. / Hajji R. / Mokat S., (éd.) (2014), *Jenseits von Rif und Ruhr. 50 Jahre marokkanische Migration nach Deutschland*. Wiesbaden, Allemagne.
- Schneiders Thorsten G., (éd.) (2013), *Die Araber im 21. Jahrhundert*. Wiesbaden, Allemagne.
- Der Spiegel (2016), *Anschläge von Brüssel « Mann mit Hut kann nach Frankreich abgeschoben werden*. Hamburg, Allemagne, 9 juin 2016.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2005), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung sowie Einbürgerungen. 2003-2004. Fachserie 1 / Reihe 2*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 9 février 2005 au 27 octobre 2005.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2012), *Türkische und Marokkanische Bevölkerung nach Bundesländern im Jahr 1961*. Wiesbaden, Allemagne, 19 décembre 2012.

- Statistisches Bundesamt (StBA) (2017), *Ausländer: Deutschland, Geschlecht, Staatsangehörigkeit*. Wiesbaden, Allemagne, 18 novembre 2017.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2020), *Bildungsstand der Bevölkerung. 2010-2019*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 22 octobre 2010 au 25 novembre 2020.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021a), *Ausländer: Deutschland, Geschlecht, Altersjahre, Registerzu- und -abgänge, Staatsangehörigkeit*. Wiesbaden, Allemagne, 24 août 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021b), *Bevölkerung: Deutschland, Altersjahre, Geschlecht. 31.12.2020*. Wiesbaden, Allemagne, 15 décembre 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021c), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Ausländische Bevölkerung. Ergebnisse des Ausländerzentralregisters. 2005-2020. Fachserie 1 / Reihe 2*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 7 juin 2006 au 29 mars 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021d), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Bevölkerung mit Migrationshintergrund. Ergebnisse des Mikrozensus. 2005-2020. Fachserie 1 / Reihe 2.2*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 23 août 2017 au 1 octobre 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021e), *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit. Einbürgerungen. 2020. Fachserie 1 / Reihe 2.1*. Wiesbaden, Allemagne, 27 mai 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021f), *Bildung und Kultur. Allgemeinbildende Schulen. Schuljahr 2020/2021. Fachserie 11 / Reihe 1*. Wiesbaden, Allemagne, 17 septembre 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021g), *Bildung und Kultur. Studierende an Hochschulen. Wintersemester. 2003/2004-2020/2021. Fachserie 11 / Reihe 4.1*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel septembre 2004 au 5 août 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021h), *Rechtspflege. Strafverfolgung. 2020. Fachserie 10 / Reihe 3*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 15 novembre 2010 au 21 décembre 2021.
- Statistisches Bundesamt (StBA) (2021i), *Rechtspflege. Strafvollzug. Demographische und kriminologische Merkmale der Strafgefangenen zum Stichtag 31.3. 2014-2021. Fachserie 10 / Reihe 4.1*. Wiesbaden, Allemagne, périodique annuel 18 février 2015 au 14 décembre 2021.
- Walburg C., (2014), *Migration und Jugenddelinquenz. Mythen und Zusammenhänge*. Berlin, Allemagne.
- Die Welt (2017), *Warum Marokko ein Schlüsselstaat für Spaniens Terror ist*. Berlin, Allemagne 18 août 2017.
- Westdeutscher Rundfunk (WDR), *Jung, männlich, marokkanisch - Wie ein Viertel unter Generalverdacht gerät*. Köln. Allemagne, 3 février 2016.

Chapitre 16

Des Marocains de Belgique aux Belgo-Marocains

Etat des lieux de la première communauté d'origine étrangère en Belgique (2021)

Fatima Zibouh

Introduction

En 2021, les Marocains arrivent en tête des premières nationalités étrangères en Belgique, pour la première fois. Malgré l'arrêt officiel de l'immigration en 1974, les Marocains et les Belges d'origine marocaine constituent toujours une communauté active contribuant à la dynamique sociale, politique et économique du pays.

En 2024, la Belgique commémore les 60 ans de la signature de la convention bilatérale avec le Maroc qui marque l'arrivée officielle des vagues migratoires de milliers de Marocains venus pour travailler de façon provisoire. C'était le 17 février 1964. Plus d'un demi-siècle plus tard, où en sommes-nous ? Cette contribution a pour objectif de poser un état des lieux de la complexité d'une communauté qui est loin d'être monolithique mais qui présente des caractéristiques plurielles. Elle s'inscrit dans le prolongement de la précédente édition de l'ouvrage « Marocains de l'Extérieur – 2017 » (Zibouh, 2018) qui présentait des données inédites sur le plan démographique, sociologique, économique, politique, juridique ou culturel.

Le principal défi de ce chapitre a été de trouver des données mises à jour dans ces différents domaines. Cet enjeu est lié au fait qu'il y a des résistances auprès des organismes publics pour prendre en considération les données sur la base de l'origine nationale, au-delà de la variable nationale. En effet, lorsqu'on observe le taux significatif de naturalisation des Belgo-Marocains, il est important de pouvoir tenir compte de l'origine nationale pour analyser les dynamiques de ce groupe social. Aujourd'hui, encore cette question fait débat dans les administrations mais aussi dans le champ politique, afin de pouvoir saisir des données qui permettent de tenir compte des statistiques basées sur l'origine. Il y a une citation en néerlandais qui dit « *meten is weten* », et qui signifie « *mesurer, c'est savoir* ». En d'autres termes, ces enjeux de données chiffrées permettent surtout de mieux connaître les dynamiques en cours dans des domaines qui présentent de véritables enjeux en matière de politiques publiques que ce soit dans le domaine scolaire, du logement ou de la santé, par exemple. Ceci dit, depuis 2013 et ce qui concerne l'emploi, la Belgique a commencé à produire des données qui tiennent compte de l'origine au niveau national (même si c'est par groupe de nationalités), mais aussi depuis 2019 au niveau de la Région bruxelloise, ce qui permet d'affiner la connaissance sur le marché du travail. Plus récemment, l'Office belge de Statistiques a mis en évidence dans un communiqué datant de juin 2021¹, la demande grandissante du

¹ Diversité selon l'origine en Belgique, Office belge de Statistiques, <https://statbel.fgov.be/fr/>

monde académique et des décideurs politiques pour obtenir des données basées sur l'origine.

Pour cette contribution, nous avons opté pour l'analyse des Marocains résidant en Belgique mais aussi des Belges d'origine marocaine dont certains ont gardé la binationalité² (Belge et Marocaine) alors que d'autres pas. Précisons que l'obtention de la nationalité belge n'annule pas la nationalité marocaine contrairement à d'autres naturalisations. Cela dit, pour les données statistiques présentées dans cette contribution, c'est la nationalité belge (tenant compte de la variable origine) qui est prise en compte et non pas la nationalité marocaine.

Ce chapitre a pour objectif de présenter un état des lieux et une actualisation des données liées aux Belgo-Marocains. Tout d'abord, par une présentation des derniers chiffres de l'évolution démographique tant des Marocains que des Belges d'origine marocaine. Ensuite, nous allons aborder les données liées aux différents titres de séjour et d'accès aux territoire pour analyser les nouveaux flux migratoires en provenance du Maroc. Puis, nous abordons les dimensions socio-économiques des Belgo-Marocains pour examiner leur situation sur le marché de l'emploi. Ensuite, nous examinons les dynamiques culturelles, associatives et politiques de cette communauté hétéroclite. Enfin, bien que cette dimension soit transversale à l'ensemble de cette contribution, nous concluons sur l'impact de la pandémie du Covid-19 sur les Belgo-Marocains, en particulier.

1. Caractéristiques socio-démographiques des Belgo-Marocains

La Belgique est un Etat fédéral composé de trois Régions (Flandre, Bruxelles-Capitale et la Wallonie) et de Communautés (flamande, germanophone et fédération Wallonie-Bruxelles) qui disposent chacune d'une autonomie dans sa gestion mais aussi des compétences spécifiques. Elle est dotée de trois langues nationales (le français, le néerlandais et l'allemand). On retrouve les populations marocaines dans les trois Régions du pays avec une plus forte concentration dans certaines communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Les données démographiques sont principalement tirées de l'Office belge de Statistiques.

L'évolution démographique en 2021, en général

Au 1er janvier 2021, l'Office belge de statistique comptait 11.521.238 personnes habitant légalement en Belgique. La population belge n'a augmenté que de 0,25%, ce qui constitue une diminution de moitié par rapport aux années antérieures. Ce chiffre s'explique surtout par la pandémie de Covid-19. Pour la première fois, depuis la Seconde Guerre Mondiale, il y a eu plus de décès que de naissances en Belgique. En effet, durant l'année 2020, il y a eu une augmentation du nombre de décès qui s'élève à 16,6% par rapport à l'année précédente. Dans le même temps, le nombre de naissances a également baissé de -2,9%.

Cependant, il y a eu un solde migratoire international positif (+41,756), comme pour les années précédentes. En d'autres termes, la légère croissance de 0,25% de

themes/population/origine mis en ligne le 16 juin 2021.

² A cet égard, il serait intéressant d'effectuer une analyse plus approfondie sur la question de la binationalité pour mieux identifier - au-delà de la naturalisation - le rapport à la nationalité marocaine.

la population en Belgique est donc principalement liée à la migration internationale plutôt qu'au solde naturel qui a été négatif, en 2020. Il faut souligner que malgré ce solde positif, l'immigration a baissé de -17,4% par rapport à 2019. Cette diminution est aussi probablement liée aux restrictions de la liberté de circulation des personnes en raison de la pandémie.

L'évolution démographique en 2021 des Belgo-Marocains, en particulier

Lorsqu'on analyse l'évolution démographique des Belgo-Marocains, il est important de distinguer pour des raisons statistiques, d'une part les Belges d'origine marocaine ; et d'autre part les Marocains résidant en Belgique qui n'ont pas opté pour la naturalisation belge. Ces données se complexifient si l'on prend aussi en considération ceux qui disposent de la double nationalité. Etant donné que nous ne disposons pas de ces chiffres liés à la bi-nationalité, nous allons donc nous concentrer d'abord sur la population belge d'origine marocaine qui est significative et ensuite sur les Marocains dont le chiffre baisse de façon marquée, chaque année. Ceci s'explique probablement par l'augmentation du nombre de demandes de naturalisations.

Si l'on prend en considération les données en termes d'effectifs, selon les derniers chiffres publiés par l'Office belge de statistique (2021), le plat pays comptait 12% de la population totale qui est de nationalité étrangère et 20% qui est d'origine étrangère. Les Marocains constituent la première communauté d'origine non-européenne en Belgique, et depuis 2021, elle devient *la première communauté toute origine confondue*.

Concrètement le 1^{er} janvier 2021, Statbel comptabilise 568.329 Belges d'origine marocaine, ce qui constitue 5% de la population belge en général, et 9% des Belges de moins de 18 ans dont :

- 231.232 à Bruxelles (19% de la population bruxelloise) ;
- 112.470 en Wallonie (2% de la population wallonne);
- 224.627 en Flandre (5% de la population flamande).

Notons que Bruxelles concentre 42% de la population d'origine marocaine au total et précisons par ailleurs que près de 29% des jeunes bruxellois de moins de 18 ans sont issus de cette origine.

Il s'agit donc d'une évolution démographique inédite dans la mesure où pour la première fois en 2021, la nationalité d'origine marocaine se positionne à la première place des nationalités étrangères en Belgique. Plusieurs articles dans la presse³ mentionne aussi ce caractère nouveau de l'évolution démographique du pays. Ces chiffres sont basés sur les Belges d'origine marocaine qui ont opté pour la naturalisation, mais aussi sur la base de la première nationalité enregistrée de la personne ainsi que la première nationalité enregistrée des parents.

³ RTBF, « Désormais 20% de la population belge est d'origine étrangère et les Marocains sont plus nombreux que les Italiens », mis en ligne le 13 janvier 2021 <https://www.rtbf.be/article/desormais-20-de-la-population-belge-est-d-origine-etrangere-et-les-marocains-supplantent-les-italiens-10671649>; Le 360, « Statistiques: les Marocains, première nationalité étrangère en Belgique », mis en ligne le 14 janvier 2021 <https://fr.le360.ma/monde/statistiques-les-marocains-premiere-nationalite-etrangere-en-belgique-231402>

En examinant la configuration démographique à l'échelle des trois régions du pays, on constate cependant des différenciations, selon que l'on soit à Bruxelles où les Marocains sont en première position ; en Flandre où ils sont en seconde position et en Fédération Wallonie-Bruxelles où ils arrivent en troisième position.

Pourtant, en l'espace de 10 ans (2011-2021), le nombre de Marocains a diminué en termes d'effectifs passant de 84.735 en 2011 à 80.550 en 2021. On assiste donc à une diminution relative des ressortissants marocains en Belgique. Cela dit, en observant le solde migratoire international en 2019, l'Office belge de statistique relève cependant que les Marocains font partie du top trois des flux entrants (après les Roumains et avant les Français). Le rapport de Myria (2021) précise qu'on dénombre plus exactement 6.696 en provenance du Maroc en 2019, dans le cadre du flux migratoire. Si l'on prend donc uniquement la nationalité actuelle, hors naturalisation belge, nous avons les chiffres suivants :

Tableau 1 : Les cinq premières nationalités des ressortissants étrangers résidant en Belgique de 2011 à 2021

2011		2021	
Nationalité	Effectif	Nationalité	Effectif
Italie	162.826	France	173.282
France	145.272	Pays-Bas	160.875
Pays-Bas	137.780	Italie	154.544
Maroc	84.735	Maroc	80.550
Turquie	39.828	Turquie	37.717

Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), 2021

Bien entendu ces chiffres ne suffisent pas à comprendre les dynamiques socio-démographiques des Belgo-Marocains du fait de la naturalisation des ressortissants marocains qui ont opté pour la nationalité belge. Cependant, l'effectif des Marocains optant pour la naturalisation a diminué de près de moitié en dix ans passant de 6.075 unités en 2010, à 3.756 en 2020 du fait des durcissements des conditions d'octroi de la nationalité belge alors que la Belgique disposait d'une des réglementations les plus libérales du monde en la matière. Soulignons que durant l'année 2000, on dénombre 21.917 Marocains qui ont obtenu la naturalisation et l'année suivante, ce chiffre s'élevait à 24.020. En d'autres termes en 20 ans, le nombre de naturalisations a été divisé par six. Malgré cela, les statistiques indiquent que les Marocains résidant en Belgique enregistrent le plus important taux d'acquisition de la nationalité belge, occupant ainsi la première place.

Avec 11% de taux de naturalisation, les Marocains sont non seulement le premier groupe à acquérir la nationalité belge, mais ils se retrouvent aussi loin devant les autres nationalités.

Il faut souligner qu'il y a deux façons d'acquérir la nationalité belge. D'une part, elle peut se faire par « attribution » à travers les parents, cela concerne donc principalement les mineurs ; d'autre part, elle peut se faire par « acquisition » à travers une procédure de déclaration.

Tableau 2 : Principales nationalités d'origine des personnes ayant obtenu la nationalité belge en 2020 et évolution 2019-2020

	2019	2020	% en 2020
Maroc	4.975	3.756	11%
Roumanie	2.409	2.079	6%
Afghanistan	1.418	1.464	4%
Syrie	979	1.431	4%
Italie	1.589	1.217	4%
RD Congo	1.359	1.178	3%
Pologne	1.710	1.096	3%
Cameroun	1.046	945	3%
Pays-Bas	1.296	939	3%
Irak	759	888	3%
Royaume-Uni	1.073	882	3%
Turquie	1.630	868	3%
France	952	862	3%
Russie	1.059	835	2%
Guinée	832	711	2%
Autres	17.508	14.764	44%
Total	40.594	33.915	100%

Source : Myria et Statbel - 2021

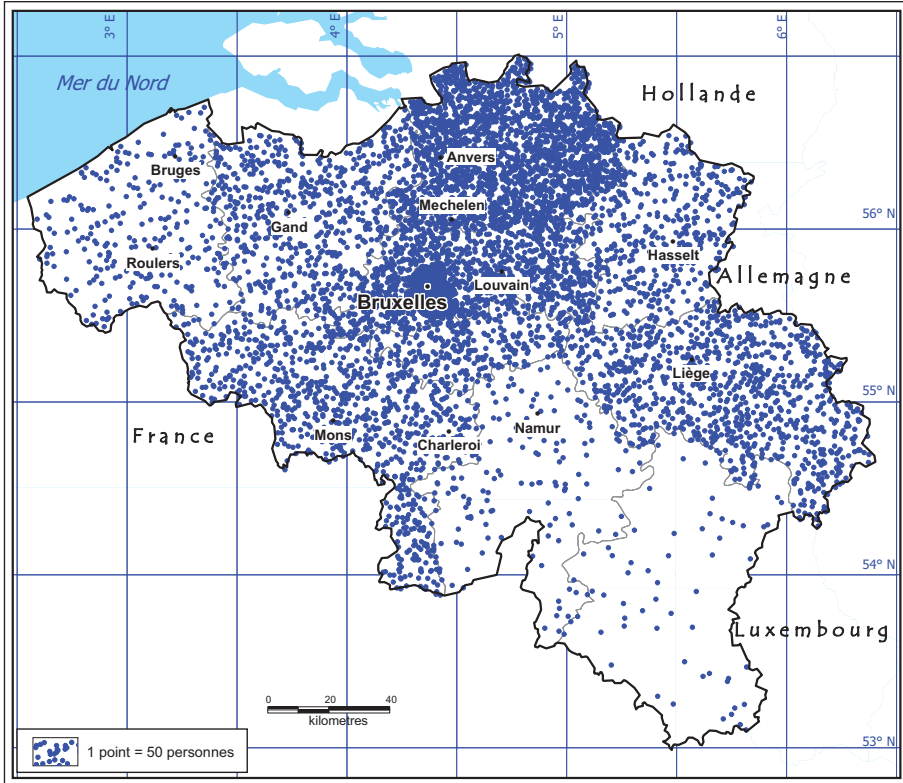
De fortes concentrations dans l'espace, mais aussi une dispersion

Dans l'étude de la situation des Belgo-Marocains en Belgique, il est important de tenir compte des disparités régionales. La capitale belge, Bruxelles, concentre toujours l'essentiel des Marocains de Belgique, suivie de la province d'Anvers. Mais cette forte concentration dans les deux régions n'empêche pas une large répartition de ces populations sur tout le territoire du pays, y compris dans des petits villages.

Les données de l'Office belge de statistiques ont permis de représenter de façon cartographique la répartition de cette communauté tout en distinguant les populations de nationalité marocaine d'une part et belge d'origine marocaine d'autre part, en 2021, dans les différentes provinces du pays.

Considérons, par exemple, l'accès à la nationalité belge. Cette cartographie montre que ceux parmi ces Marocains qui ont opté pour la nationalité belge se retrouvent dans les mêmes proportions dans toutes les provinces. Le phénomène est quasi-général dans tout le pays puisque presque partout, les Marocains naturalisés dépassent la moitié, voire les $\frac{3}{4}$ du total des Marocains.

Si l'on prend la Région de Bruxelles-Capitale, on constate que plus d'un Bruxellois sur trois n'a pas la nationalité belge. Elle est d'ailleurs considérée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM, 2015) comme étant la deuxième ville la plus cosmopolite au monde. En termes de prospective, les changements socio-démographiques en cours sont amenés à continuer étant donné qu'actuellement plus d'un Bruxellois sur deux n'est pas né belge (56% en 2016).

Figure 1 : Répartition régionale des Marocains et des Belgo-Marocains - 2021

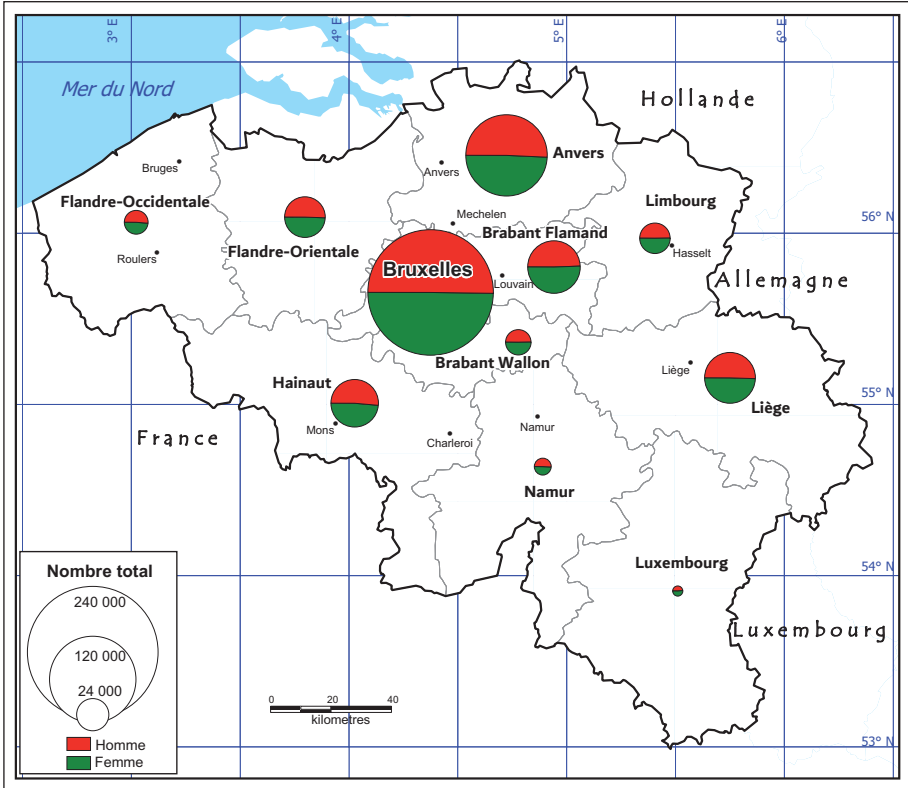
Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), 2021

Le rapport de Schoonvaere (2014) mentionne le fait que près de 80% des Marocains ont obtenu la nationalité belge et près de la moitié des Belgo-Marocains vivent à Bruxelles.

Au 1^{er} janvier 2020, l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (IBSA), dénombre 34.597 Marocains (non naturalisés) résidant à Bruxelles, dont 16.365 hommes et 18.232 femmes.

Il est aussi intéressant de constater qu'au 1^{er} janvier 2020, on dénombre 148.940 Bruxellois qui avaient la nationalité marocaine à la naissance, alors que 510.697 Bruxellois avaient la nationalité belge à leur naissance. Les Marocains constituent le premier groupe de nationalité étrangère à la naissance en Région bruxelloise.

Ce qui frappe sur la carte de la figure 2 c'est le fait qu'aucune région ne fait exception quant au rééquilibrage du genre : partout les parts respectives des femmes et des hommes sont quasiment identiques. Ceci illustre de manière éloquent un ancrage et une stabilisation d'une ancienne immigration.

Figure 2 : Répartition régionale des Marocains et des Belgo-marocains (par sexe)

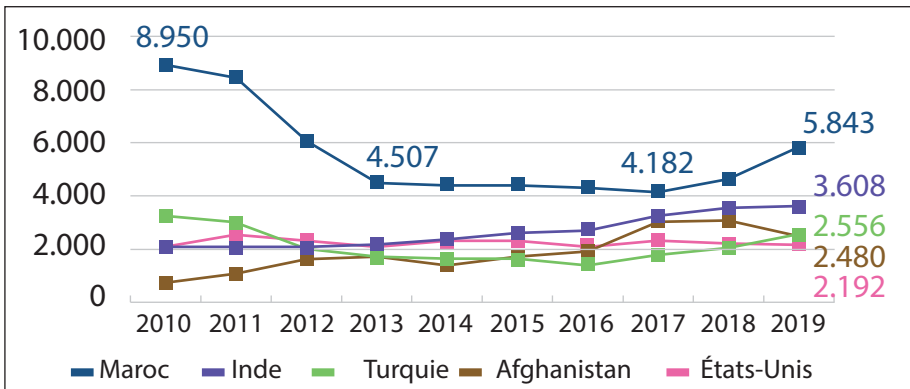
Statbel (Direction générale Statistique – Statistics Belgium), 2021

2. Résidence, accès au territoire et titre de séjour

Le dernier rapport du Centre Fédéral à la Migration publié en 2021 par Myria, apporte des éclairages intéressants sur les dernières évolutions de la population concernant les différents types de titres de séjour. En effet, pour accéder au territoire belge, les Marocains ne résidant pas en Belgique doivent disposer d'un visa. Il existe plusieurs motifs de titre de séjour (familial, humanitaire, réfugié, éducations, activités rémunérées, etc.). De manière générale, on relève des évolutions significatives entre 2010 et 2019 comme le montre ce graphique qui mentionne le top 5 des nationalités qui ont reçu un titre de séjour, tous motifs confondus.

On peut observer que les Marocains sont en tête du classement pour l'obtention de titres de séjour. Bien que ce nombre a fortement diminué entre 2010 et 2013, il a connu une légère et constante augmentation jusqu'en 2019. Le rapport de Myria (2021) précise qu'il y a une augmentation de 40% par rapport à l'année 2017.

Figure 3 : Demande de titre de séjour, par nationalité, tous motifs confondus, entre 2010 et 2019



Myria (2021)

Il faut distinguer trois types de séjour :

Les séjours de courte durée

Il y a tout d'abord les courts séjours dont la durée maximale est de 90 jours, soit trois mois. L'obtention du visa dans ce cadre est souvent liée à une visite familiale ou amicale ou pour des raisons touristiques et professionnels. Selon les derniers chiffres de l'Office des Etrangers, que ce soit en 2019 ou en 2020, les Marocains sont en quatrième position dans le classement pour ce type de séjour. Les données montrent que les chiffres ont été divisés en quatre, entre 2019 et 2020. Cette baisse s'explique par la crise- de la Covid 19 qui a eu un impact important sur la libre circulation en raison de la fermeture des frontières. A cet égard, les déplacements pour un séjour court sont quasi à l'arrêt à partir de la mi-mars 2020, marquant la date du début de la pandémie en Belgique.

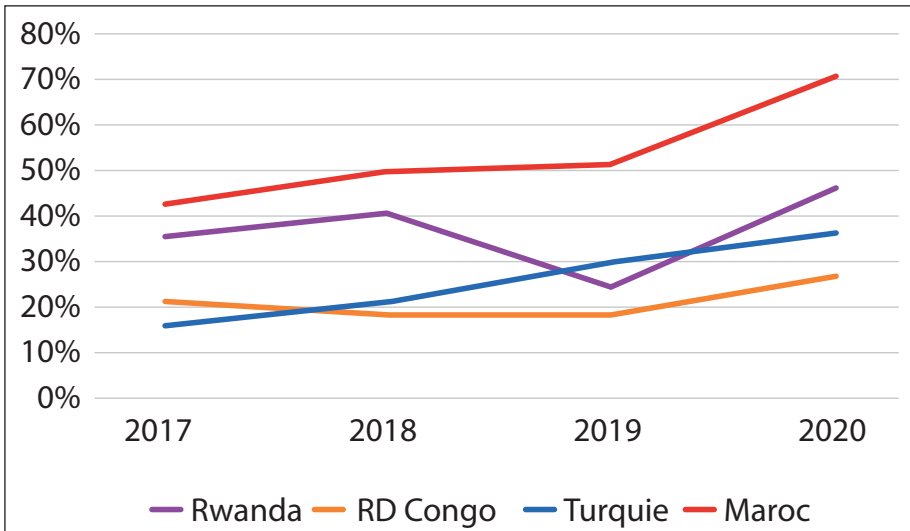
Par ailleurs, on constate également que les demandes de visas de la part des Marocains figurent parmi ceux qui sont les plus refusées par l'administration belge, touchant près de 70% des requêtes, alors que la moyenne du taux de refus est de 33%. Le rapport de l'Office des Etrangers met en évidence que la plupart des demandes ont pour objet une visite familiale alors que les dossiers n'explicitent pas suffisamment les liens de parenté et présentent aussi un risque migratoire.

Le rapport de Myria (2021) corrobore ce constat sur l'augmentation du nombre de refus des demandes de visas, en soulignant qu'en 2020, les Marocains ont été principalement concernés par ce rejet de la part de l'Office des Etrangers. Le taux de pourcentage du refus des demandes de visas pour les Marocains dépasse les 70% et arrive loin devant les autres nationalités.

Tableau 3 : Demandes de visas par nationalité, avec nombre d'accords et de refus, en 2019 et 2020

Nationalités les plus représentées				
Années	Nationalités	Demandes	Accords	Refus
2019	Chine	42402	40290	1181 (2,85 %)
	Inde	31157	28270	1944 (6,43 %)
	Congo (RD)	26646	18599	6996 (24,38 %)
	Maroc	16299	6875	7027 (50,55 %)
	Russie	15192	14587	493 (3,27 %)
	Autres	116327	82815	30042 (26,62 %)
	Total	248023	191436	46683 (19,60 %)
2020	Philippines	3978	3569	254 (6,64 %)
	Inde	6212	5552	613 (9,94 %)
	Congo (RD)	6613	4179	3591 (46,22 %)
	Maroc	3897	2035	4299 (67,87 %)
	Russie	3661	3441	180 (4,94 %)
	Autres	25529	18352	9730 (34,65 %)
	Total	49890	37128	18667 (33,46 %)

Office des Etrangers, 2020

Figure 4 : Nombre de refus de demandes de visas par nationalité de 2017 à 2020

Source : Myria, 2021

*Le regroupement familial***Tableau 4 : Les demandes de visa D en vue d'un regroupement familial**

Nationalités les plus représentées				
Années	Nationalités	Demandes	Accords	Refus
2019	Maroc	2646	1765	790
	Inde	1967	1775	75
	Afghanistan	1468	1316	367
	Turquie	958	668	199
	Ethiopie	766	423	391
	Autres	10969	8186	3071
	Total	18774	14133	4893
2020	Maroc	1996	1616	606
	Inde	1134	1064	87
	Afghanistan	789	791	373
	Turquie	844	678	199
	Syrie	782	480	371
	Autres	8027	7653	2757
	Total	13272	12282	4393

Office des Etrangers, 2020

Au nom du droit de vivre en famille, le regroupement familial a longtemps été le principal motif d'immigration légale vers la Belgique. Les demandes de visa D pour regroupement familial (long séjour) sont possibles pour les membres de la famille d'un Belge ou d'un ressortissant étranger résidant légalement en Belgique. Dans ce cadre, les Marocains sont en première position du classement pour ce type de demandes, avec une diminution significative entre 2019 et 2020. Contrairement aux demandes pour les séjours courts, le nombre d'accords est plus important que le nombre de refus.

Cependant, le rapport de Myria (2021) met en évidence que la pandémie de Covid-19 a eu un impact sur le regroupement familial étant donné que pendant plusieurs mois, il a été difficile d'exercer ce droit de vivre en famille et de pouvoir dès lors effectuer une demande de visa ou visiter ses proches.

Séjour de longue durée

Il s'agit ici des séjours de durée qui dépasse les 90 jours et qui ne s'inscrivent pas dans le cadre du regroupement familial. Ce sont, par exemple, des demandes effectuées par les étudiants, les travailleurs, pour des raisons humanitaires, etc.. Dans cette catégorie, les Marocains se retrouvent aussi parmi les nationalités les plus représentées pour les séjours de longue durée.

Tableau 5 : Séjours de longue durée

Nationalités les plus représentées				
Années	Nationalités	Demandes	Accords	Refus
2019	Inde	2741	2591	72
	Cameroun	2205	861	1326
	Chine	1770	1682	26
	Maroc	1442	1009	373
	Turquie	1227	1046	107
	Autres	13412	11670	1344
	Total	22797	18859	3248
2020	Cameroun	2111	956	1003
	Inde	1776	1613	12
	Maroc	1294	867	352
	Chine	1053	1051	17
	Turquie	934	800	73
	Autres	9780	8334	1024
	Total	16948	13621	2581

Office des Etrangers, 2020

- Migration académique

Si on regarde plus en détails, ces données pour les visas de long séjour, on constate que la **migration académique** reste importante pour les Marocains, dans les nationalités les plus représentées. Dans ce cas, les restrictions liées aux mesures sanitaires et à la liberté de circulation n'ont pas eu d'impact significatif sur les chiffres, malgré la fermeture des frontières.

Tableau 6 : Les nationalités les plus représentées dans la migration académique

2019		2020	
Cameroun	2144	Cameroun	2041
Chine	1422	Maroc	933
Maroc	957	Chine	841
Inde	749	Inde	601
Etats-Unis	690	Turquie	360
Autres	7998	Autres	5283

Office des Etrangers, 2020

- Migration économique

Par contre pour ce qui est du *permis de travail*, bien que les demandes aient augmenté en 2020, leur chiffre reste assez peu significatif par rapport aux autres types de demandes. L'accès au territoire belge pour des raisons professionnelles reste donc assez marginal. Il faut préciser que ces chiffres ne prennent pas en

considération la circulation des Marocains vivant en Espagne ou en Italie, vers la Belgique.

Tableau 7 : Les nationalités les plus représentées dans les demandes de migration économique (Décisions sur une première demande)

Type de décision par nationalité							
2019				2020			
Nationalités	Accords	Refus	Total	Nationalités	Accords	Refus	Total
Inde	1678	1	1679	Inde	1579	0	1579
Turquie	385	4	389	Turquie	423	6	429
Japon	276	0	276	Japon	346	1	347
Maroc	229	3	232	Maroc	272	11	283
Chine	209	0	209	Chine	242	0	242
Autres	1440	6	1446	Autres	2025	28	2053
Total	4217	14	4231	Total	4887	46	4933

Office des Etrangers, 2020

Les mariages de complaisances et les fausses déclarations de cohabitation

Le rapport de l'Office des Etrangers recense également les fausses déclarations de mariage et de cohabitation. Dans ce classement, les Marocains sont la nationalité la plus représentée dans les données, loin derrière les autres groupes.

Tableau 8 : Nombre de mariages de complaisance ou fausse déclaration de cohabitation en 2019 et 2020

Top 5 des nationalités	2019	2020
Maroc	1981	1802
Turquie	330	387
Brésil	369	269
Cameroun	266	264
Tunisie	293	242

Office des Etrangers, 2020

- Régularisation du titre de séjour

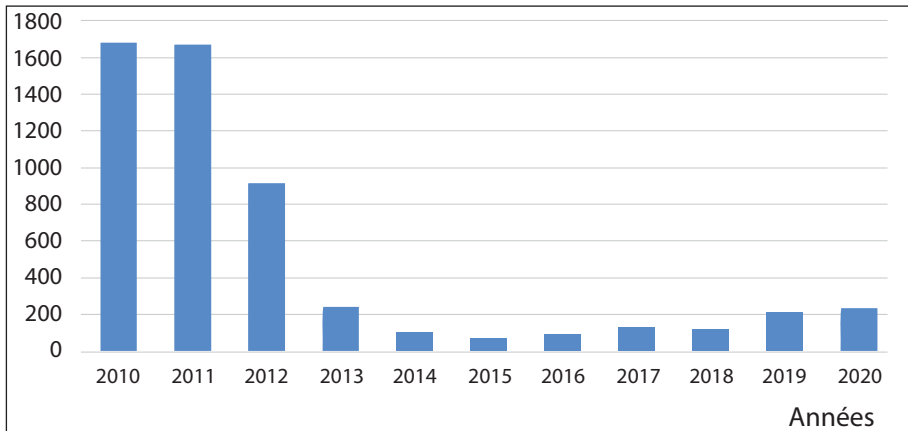
L'Office des Etrangers procède à une analyse minutieuse des dossiers liés aux demandes de régularisation. En 2020, une grève de la faim lancée par les sans-papiers, dont une grande partie est composée par des personnes d'origine marocaine, avait défrayé la chronique. Elle avait mobilisé la société civile belge mais aussi les différents partis politiques.

Le dossier de la régularisation reste une thématique sensible pour le gouvernement belge qui est soumis à de multiples pressions pour trouver une solution à ces personnes en situation irrégulière, et qui vivent dans une situation précaire. Celle-

ci a été particulièrement aggravée par les mesures liées aux différents confinements et à la fermeture de plusieurs secteurs comme l’Horeca⁴.

Il faut aussi souligner que le traitement des dossiers de régularisation est souvent très long et de plus en plus limité. En dix ans, bien qu’il y ait une sensible augmentation depuis 2019, le nombre de régularisations a drastiquement baissé. Pour les Marocains, le chiffre a chuté de 1.678 régularisations en 2010 à 234 en 2020 (Figure 5). Ils constituent le quatrième groupe parmi les nationalités les plus représentées dans le cadre des régularisations pour raisons humanitaires.

Figure 5 : Demande de régularisations par les Marocains entre 2010 et 2020



Myria, 2021

3. Caractéristiques socio-économiques des Belgo-Marocains

Au-delà des données démographiques et celles relatives au statut de séjour, quelle est la situation socio-économique des Belgo-Marocains ? Comme nous l’avons indiqué dans la précédente contribution (Zibouh, 2018), cette population habite surtout dans les milieux populaires, marqués par un taux de précarité significatif. Cela dit, on assiste à l’émergence d’une classe moyenne et supérieure au sein de ces populations qui mériterait d’être étudiée pour mieux en saisir les contours.

Sur la question du taux d’emploi et du taux de chômage des Belgo-Marocains, il est difficile d’avoir des chiffres précis actualisés pour l’ensemble du pays. On a pu obtenir des chiffres pour la Région de Bruxelles-Capitale mais sur la base de la nationalité marocaine, et non des Belges d’origine marocaine.

Selon les données de View, on dénombre 4.854 demandeurs d’emploi indemnisés (DEI) de nationalité marocaine, en décembre 2021, ce qui constitue 5,6% de la totalité des chercheurs d’emploi. En dix ans ce chiffre a baissé vu qu’en décembre 2011, on dénombrait 7.054 DEI, soit 6,6% des personnes en situation de chômage en Région bruxelloise.

⁴ Le secteur de l’Horeca représente l’hôtellerie, la restauration et les cafés.

Ce chiffre est loin d'être illustratif de la dynamique économique des personnes d'origine marocaine car comme le soulignent les données démographiques, une grande partie de cette population a la nationalité belge et n'est pas reprise dans les statistiques de View.

Pour pouvoir avoir une idée plus précise sur les populations d'origine marocaine, il est possible de se référer au dernier monitoring socio-économique (2019) qui ne catégorise pas les données par nationalité et origine mais plutôt par groupe de nationalité. Les Belgo-Marocains se retrouvent donc dans la catégorie « Maghrébins » qui comprend l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. Ces données restent cependant pertinentes étant donné que les Belgo-Marocains sont les plus nombreux dans cette catégorie. Par conséquent, il est utile d'examiner les données de ce monitoring pour saisir la situation socio-économique de ce groupe social.

Le monitoring socio-économique national, en général

Tous les deux ans, le monitoring socio-économique publie des données qui tiennent compte des variables origines mais aussi des variables socio-économiques, et ce depuis 2013. L'analyse de ces différents rapports met en évidence trois constats saillants. Tout d'abord, le taux de chômage est plus élevé pour les populations d'origine maghrébine que pour la moyenne belge. Ensuite les personnes d'origine maghrébine hautement qualifiées sont également touchées par ces inégalités, car à compétences égales, l'origine détermine encore l'accès à la profession. Enfin les personnes d'origine maghrébine se retrouvent le plus souvent dans des catégories professionnelles les moins rémunératrices et les plus précaires.

La quatrième édition du monitoring socio-économique (2019) qui a été présentée en 2021 corrobore ces constats, tout en affinant les données sur le domaine d'études dans lequel le diplôme a été obtenu. Cela dit, elle souligne que la situation des personnes d'origine maghrébine s'est améliorée sur le marché du travail. Malgré cela, leur taux de chômage reste élevé par rapport à la moyenne du pays. Enfin dernier élément nouveau, les personnes d'origine maghrébine qui sont diplômées de l'enseignement supérieur présentent un taux d'emploi supérieur aux autres origines non belges.

Le monitoring socio-économique à Bruxelles, en particulier

Pour la première fois dans la Région de Bruxelles-Capitale, un monitoring examinant le profil et la trajectoire des chercheurs d'emploi, selon l'origine nationale a été réalisé en 2019 par View, l'Observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation. Cette analyse est assez intéressante car elle décortique les données d'un territoire qui concentre une population d'origine marocaine significative, tout particulièrement dans les communes du croissant pauvre de Bruxelles. Ici aussi pour des raisons statistiques et de protection de la vie privée, c'est la catégorie Maghreb qui sera mobilisée.

Cette étude met en évidence que les personnes d'origine maghrébine constituent un tiers (29,5%) des chercheurs d'emploi, soit le plus grand groupe par rapport aux autres nationalités. Il y a une surreprésentation du taux de chômage étant donné qu'une personne d'origine maghrébine sur trois est en recherche d'emploi,

alors qu'elle constitue une personne sur cinq parmi la population bruxelloise (18 – 64 ans) en âge de travailler.

A cela, il faut ajouter le fait que les femmes d'origine maghrébine sont deux fois moins à l'emploi que les femmes d'origine belge. L'écart en termes de genre est donc aussi très élevé par rapport à la moyenne.

En ce qui concerne la formation, la proportion de personnes faiblement diplômées à l'étranger est plus importante chez les personnes d'origine maghrébine (67,5%), ce qui est probablement lié selon cette étude au fait que ces populations viennent de zones rurales où il y avait un faible taux de scolarisation. Ceci dit, le constat est pareil pour les chercheurs d'emploi d'origine maghrébine qui ont effectué leurs études en Belgique étant donné que le niveau de diplôme est plus faible (48,5%) que la moyenne (32,7%). Parmi les hypothèses citées par le monitoring, il y a la question de la relégation scolaire notamment à travers les orientations des jeunes vers les enseignements techniques et professionnels. Précisons cependant que les femmes d'origine maghrébine ont un meilleur niveau d'études que les hommes de la même origine. Pourtant, elles sont moins présentes sur le marché de l'emploi.

Au niveau des secteurs professionnels, les personnes d'origine maghrébine sont surtout représentées dans le secteur de l'industrie (38,7%), du transport et de la logistique (38%), de la sécurité et du nettoyage (37,5%), du garage⁵ (37,2%).

Les activités professionnelles des Belgo-Marocains en particulier

Au-delà des secteurs professionnels mentionnés, les données consulaires permettent d'avoir une idée plus précise des métiers exercés par les Belgo-Marocains. Ces indications sont basées sur les Marocains (et Belges d'origine marocaine ayant la double nationalité) immatriculés dans le registre du consulat marocain de Belgique en 2021.

Sur les 441.146 personnes enregistrées, dont 208.997 femmes et 232.149 hommes, on retrouve 105.952 qui sont dans une situation sans emploi (dont 69.920 femmes et 36.032 hommes). A cela s'ajoute 30.603 femmes qui se sont inscrites dans la catégorie femme au foyer et 12.757 personnes qui n'ont pas de fonction déterminée.

On retrouve 37.104 personnes dans la catégorie ouvriers mais on trouve d'autres métiers qui pourraient s'inscrire dans cette catégorisation et qui ne sont pas repris (67 chauffagistes ; 100 plombiers ; 369 magasiniers, etc.)

Au niveau scolaire, il y a 50.162 personnes inscrites comme étudiants ; 24.043 comme élèves ; 14.309 comme écoliers et 9.140 en tant que lycéen. Au total, il s'agit de 97.654 qui poursuivent encore les études. Ces catégorisations devraient être harmonisées par les instances consulaires afin d'avoir une vue plus claire sur ces différenciations de statut.

Les conditions de logement

Aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile de trouver un logement dans un marché immobilier et locatif qui est sous forte pression. Et cette difficulté se pose

⁵ Tous les métiers liés à la réparation des véhicules.

avec plus d'acuité lorsqu'on est d'origine étrangère. Les derniers chiffres publiés par Unia (2020) ont mis en évidence une augmentation du nombre de signalement de discriminations au logement par rapport à l'année précédente, le plus souvent basé sur l'origine de la personne. En 2020, une recherche de la VUB a été effectuée par Verhaeghe (2020) sur les discriminations au logement dans quatre villes wallonnes (Namur, Mons, Liège et Charleroi). Les résultats indiquent que les candidats, dont le nom est de consonance marocaine, ont été discriminés dans 28% des cas par rapport à ceux qui avaient un nom à consonance belge.

Dans cette perspective, un nouveau dispositif régional de lutte contre la discrimination a été mis en place en mai 2021 en Région bruxelloise. En Wallonie, ce plan contre les discriminations au logement a été constitué en décembre 2020.

4. Dynamiques associatives, culturelles et politiques

Une revue de littérature non exhaustive a été présentée dans les précédentes éditions (Lazaar, 2007 ; Rilke, 2013 ; Zibouh, 2018). Que ce soit à travers des ouvrages, des articles scientifiques ou des études monographiques, un certain nombre de travaux ont permis d'aborder plusieurs angles (historique, politique, sociologique ou économique) liés à la communauté marocaine de Belgique

Parmi les derniers travaux, on peut mentionner, l'ouvrage de Tom Naegels (2021) qui raconte l'histoire des immigrations en Belgique et qui permet de mieux comprendre le choix du Maroc par la Belgique, à travers ses conventions bilatérales pour faire venir la main-d'œuvre étrangère, en se basant sur des archives. On voit aussi apparaître quelques ouvrages bibliographiques d'acteurs issus de l'immigration marocaine (Sarie, 2017 ; Haddioui, 2018).

Après les attentats de Bruxelles en mars 2016, on a aussi vu l'émergence d'ouvrages qui parle des Belgo-Marocains sous l'angle du terrorisme. Ils mettent en exergue le fait que 1.300 Marocains seraient partis en Syrie. En Belgique, 200 des 248 Belges partis en Syrie étaient de nationalité marocaine.

Dans la précédente contribution (Zibouh, 2018), nous avons mis en évidence l'historique des dynamiques migratoires marocaines en Belgique, de 1964 à 2017, en prenant en considération leur contribution culturelle, associative et politique. Dans cette perspective, nous avons tracé les différents types d'associations qui ont accompagné les vagues migratoires, les initiatives culturelles et artistiques mais aussi l'évolution de la participation politique des Belgo-Marocains. A travers ces différentes dynamiques, nous avons également questionné le rapport à l'identité marocaine et belge, en mettant en évidence les interrogations autour de cette double culture. Dans cette section, nous allons examiner trois éléments nouveaux. D'une part, nous allons nous intéresser aux dynamiques de solidarités transnationales des Belgo-Marocains ; d'autre part, nous allons nous intéresser à leurs expressions culturelles et artistiques ; 3) enfin, nous allons actualiser les données liées à la participation politique étant donné qu'il y a eu plusieurs élections importantes en 2018 (niveau local) et en 2019 (niveau régional, fédéral et européen).

Les dynamiques de solidarité transnationale des Belgo-Marocains

Pas une semaine ne passe en Belgique sans qu'une initiative de solidarité ne soit organisée par les Belgo-Marocains pour récolter des fonds. Ces fonds sont destinés au financement de divers projets dans le pays d'origine comme des puits pour l'alimentation en eau des villages, projets scolaires pour des enfants en pauvreté, traitement médical de personnes en situation de précarité, aide à la construction d'infrastructures telles que des orphelinats, des mosquées ou des maisons délabrées dans les différentes régions du Maroc. Ces activités sont peu connues par le grand public et mobilisent pourtant plusieurs centaines de personnes chaque semaine dans les différentes villes du pays où résident une forte communauté belgo-marocaine.

Nous souhaitons cette fois-ci mettre le focus sur les pratiques de solidarité transnationale des Belgo-Marocains en Belgique, et à Bruxelles en particulier. Celles-ci ont été analysées dans le cadre d'une recherche doctorale consacrée aux expressions culturelles de ces derniers, entre 2010 et 2016 (Zibouh, 2021). Cette analyse est basée sur des observations ethnographiques et une immersion dans un espace porté par des acteurs informels dont la capacité de mobilisation en termes de ressources humaines et financières est souvent surprenante. Cette collecte de données a été enrichie aussi par de l'observation participante en apportant une aide concrète dans certains projets. Cette proximité culturelle et sociale a été un véritable atout pour comprendre les motivations, les processus et les obstacles à la mise en place de tels projets de solidarité.

En quoi consistent donc ces projets de solidarité, et plus précisément les thématiques abordées à travers ces actions de solidarité et quelles sont les motivations de ces acteurs ? ; Quelles sont les ressources alternatives utilisées et les types de canaux de diffusion ? ; Enfin, quel impact ces initiatives ont-elles sur ces acteurs et sur les participants à ce type de mobilisation ?

- Acteurs, pratiques et transnationalisme

Les initiatives associatives consacrées à la solidarité transnationale sont légion en Belgique, surtout à Bruxelles. Que ce soit des acteurs issus d'associations informelles, d'ASBL⁶ ou tout simplement d'une personne inscrite spontanément dans une démarche individuelle, ces projets de solidarité consistent principalement à récolter de l'argent pour aider à financer des initiatives qui sont aussi diverses que variées, très souvent orientées vers le Maroc et tout particulièrement les zones rurales touchées par la précarité. Il faut distinguer différents types de pratiques de solidarité transnationale qui englobe tant l'aide médicale, les situations de pauvreté que des initiatives d'entraide collective ou individuelle. Ces actions s'inscrivent le plus souvent dans la « cause caritative » qui se définit par une mobilisation ponctuelle pour répondre à un besoin urgent, par exemple, autour de la construction d'un puits ou d'une école dans des régions souvent marquées par une forte pauvreté. La « cause médicale » est mobilisée pour soutenir des personnes qui ont des difficultés au niveau médical. Les actions consistent notamment à aider le financement de l'hospitalisation d'un enfant par exemple, dans le pays d'origine.

⁶ Associations sans but lucratif.

Le dénominateur commun pour la majorité des projets de solidarité est la dimension transnationale avec le pays d'origine (le Maroc) mais aussi de manière plus large à une pratique transnationale musulmane faisant référence à la Oumma (communauté musulmane), qui dépasse les frontières du pays d'origine et qui touche donc l'ensemble des pays musulmans. Ceci dit, la plupart des projets seront surtout liés aux villages ou à la région dont sont originaires les acteurs mobilisés dans le cadre de ces pratiques de solidarités transnationales. Par exemple, on voit des mobilisations qui soutiennent la région du Rif en particulier, dont est originaire une partie significative de la population belgo-marocaine.

- Initiative informelle, mobilisation et ressources alternatives

Ces initiatives sont qualifiées d'informelles, car elles s'inscrivent en-dehors du soutien des institutions publiques. Dans ce contexte, les acteurs de l'informel ont développé des mécanismes alternatifs en mobilisant d'autres types de ressources humaines, financières et matérielles pour parvenir à leurs objectifs. Très souvent, la forme utilisée est celle de l'organisation de soirées caritatives, qui réunit plusieurs centaines de personnes. Généralement, le prix d'entrée s'élève entre 15 et 35 euros en moyenne, incluant un repas trois services. On constate que la plupart de ces soirées de solidarité transnationale sont organisées par des femmes, pour les femmes. Les animations sont souvent similaires : des défilés de robes traditionnelles marocaines, des conférences portant sur l'importance de la solidarité et une animation musicale par des groupes d'*anachides* (chant spirituel). Parfois une vente aux enchères est organisée grâce à la collaboration d'artistes belgo-marocains qui donnent leurs œuvres au profit d'un projet de solidarité.

Dans la grande majorité des cas, ces soirées sont organisées dans des salles de mariages au décor oriental. Ces espaces ne sont répertoriés dans aucun guide de location de salle, pourtant elles sont nombreuses à Bruxelles, on en dénombre une vingtaine avec une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 600 personnes. Elles sont souvent situées dans des quartiers populaires bruxellois et sont des lieux incontournables pour les mariages belgo-marocains mais aussi pour les soirées de solidarité. La location de ces salles coûte en moyenne 3.000 euros mais pour les soirées de solidarité, les propriétaires de salle accordent la salle (s'il n'y a pas de mariage prévu) pour un montant qui tourne autour des 500 euros.

À côté de ces soirées, il y a aussi d'autres formes d'initiatives comme les tournois de mini-foot qui permettent de récolter des fonds ou des ventes de calendrier ou autres. Par contre, le système du Crowdfunding est assez peu utilisé au sein de ces communautés.

Pour mobiliser, les organisateurs font appel à des sponsors privés, souvent des commerçants issus de la même origine marocaine pour récolter des dons. Pour la communication, les réseaux sociaux permettent la diffusion des appels aux dons et les acteurs utilisent des médias alternatifs tels que la radio communautaire AraBel FM ou la chaîne de télévision Maghreb TV ou encore des émissions numériques telles qu'Al Mouwatin TV.

Enfin à côté de ces pratiques de solidarité nationale par la mise en place d'initiatives culturelles, il y a aussi la diffusion quasi quotidienne des appels aux dons par le biais de messages diffusés sur Whatsapp ou sur Facebook.

- Impact sur les identités et les communautés

Ces initiatives permettent de « faire communauté ». Elles contribuent aussi à redéfinir les identités en mettant en évidence la double culture : belge et marocaine. Dans l'argumentaire des organisateurs, on entend parfois « le devoir de ne pas oublier les racines », de « contribuer aux pays d'origine dans une perspective de solidarité transnationale ». Comme mentionné plus haut, ces frontières de l'ethnicité peuvent aller au-delà de l'origine nationale (marocaine) pour se redéfinir dans les contours de la Oumma (Communauté musulmane) permettant ainsi de mobiliser des acteurs autour de projets de solidarité pour les Rohingyas (minorité musulmane en Birmanie, considérée par l'ONU comme étant la population la plus persécutée au monde), pour la Syrie, la Palestine ou le Sénégal par exemple.

Le discours mobilisé par les organisateurs repose souvent sur l'usage de tout un vocabulaire tiré du religieux insistant sur le devoir moral du don à travers la *Sadaqa* (le don de soi vers l'autre), la *Zakât* (l'aumône légale) qui est une obligation en islam, ou encore *Fisabilillah* (pour Dieu). Les textes scripturaires tels que des versets du Coran ou des Hadiths prophétiques mettant en évidence l'importance et les bienfaits du don sont largement déployés pour encourager la récolte de fonds pour financer les projets.

Ces initiatives associatives occupent une place majeure dans l'espace informel consacré à l'aide au développement, au travail social et à l'humanitaire. Celles-ci passent complètement sous le radar des initiatives organisées par des réseaux d'acteurs institutionnalisés (ONG, service social, etc.) investis dans ce champ. Pourtant, elles drainent plusieurs dizaines de milliers d'euros en moyenne à chaque activité et contribuent à répondre à des urgences humanitaires, médicales et sociétales. Ces initiatives sont peu ou pas connues du grand public, elles mériteraient pourtant un plus grand éclairage car elles illustrent la contribution positive des Belgo-Marocains pour pallier aux inégalités et aux injustices sociales. Elles ont été particulièrement actives durant la crise Covid-19, où la solidarité a été quotidienne. Malgré le confinement et les mesures sanitaires, les mobilisations des Belgo-Marocains pour la récolte de vivres pour les personnes démunies, la confection de masques par les mamans couturières ou les collectes de dons pour les villages d'origine au Maroc ont été nombreuses durant la pandémie.

Les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains

Dans la précédente contribution (Zibouh, 2018), nous avons mis en évidence l'histoire et la trajectoire des expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains. Peu de choses ont été écrites sur cette dimension culturelle de cette communauté caractérisée par son hétérogénéité. Dans ce qui suit, l'objectif est de retracer les quelques travaux dédiés à cette thématique mais surtout de présenter quelques résultats saillants et inédits de notre recherche doctorale (Zibouh, 2021) sur les artistes belgo-marocains.

- Les Belgo-Marocains dans la littérature sur la culture et l'artistique en particulier

La revue de la littérature sur les Belgo-Marocains a permis de souligner l'absence de travaux approfondis sur leurs productions culturelles et artistiques. De manière générale, les recherches liées à la contribution des minorités ethniques sur la scène

artistique en Belgique ne sont pas encore légion. Peu d'ouvrages ou d'articles traitent de la contribution artistique des migrants et de leurs descendants. L'un des premiers ouvrages traitant des « Belges marocains » (Gaudier, Hermans, 1991) ne dit absolument rien des expressions artistiques de ces derniers. En 1988, V. De Coorebyter publie l'une des premières recherches sur « immigration et culture » avec un focus sur les Italiens, les Espagnols, les Turcs et les Marocains (De Coorebyter, 1988) mais elle n'aborde pas du tout les expressions artistiques des minorités ethniques. La deuxième partie de cette recherche publiée en 1988 qui met le focus sur la dimension empirique des cultures immigrées se concentre sur la religion, les mœurs, la langue, les coutumes et la citoyenneté mais pas du tout sur les expressions artistiques. Cela dit, cette étude met déjà en évidence deux groupes d'immigrés, d'une part ceux qui présentaient un degré élevé d'assimilation, accompagné d'une ascension sociale et culturelle, et d'autre part ceux qui investissaient dans la perpétuation de l'identité culturelle (Blaise, de Coorebyter, 1988).

Le constat lié au manque de travaux portant sur les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains se pose également pour l'ouvrage phare sur la présence marocaine en Belgique présentant l'état des lieux de cette communauté à l'occasion de l'anniversaire des quarante ans des accords bilatéraux entre la Belgique et le Maroc (Ouali, 2004). Cet ouvrage de référence sur les trajectoires et dynamiques migratoires de l'immigration marocaine de Belgique n'aborde pas la contribution artistique des Marocains malgré un foisonnement culturel assez important et ce, dès les années soixante-dix.

Les quelques références en Belgique se concentrent le plus souvent sur le Hip Hop (Lapiower, 1997) ou plus précisément sur la danse Hip Hop (Stiers, 2007). À l'exception de quelques articles scientifiques ou de vulgarisation, il n'y a pas encore de véritables travaux approfondis publiés sur les artistes issus des minorités ethniques en Belgique. Pourtant cet aspect culturel revêt une importance majeure pour la sociologie de l'immigration et de l'intégration, que ce soit en termes de changements sociaux, de transformations identitaires mais aussi de revendications politiques. Il est paradoxal de trouver si peu d'ouvrages ou d'articles qui traitent de la contribution artistique des minorités ethniques en Belgique alors qu'elle est bien présente depuis les premières vagues migratoires. Comment expliquer cette absence de données et d'analyses ? Et en particulier sur les productions artistiques des jeunes issus de l'immigration ? Il existe pourtant une littérature qui concerne plus spécifiquement les jeunes urbaines, notamment d'origine marocaine (Nagels & Rea, 2007 ; Jamouille & Mazzocchetti, 2011), les valeurs et projets des jeunes issus de l'immigration (Manço, 1999) ou de manière plus large le rapport des jeunes à la culture (Bajoit, Franssen, 1995 ; Mazzocchetti et Franssen, 2012).

De nombreux travaux ont montré la difficulté en termes identitaires, pour ces jeunes belgo-marocains de grandir dans une double culture (De Villers, 2011), dans un contexte de crise sociale et économique où leurs spécificités culturelles ne sont pas reconnues par les institutions publiques, telles que l'école par exemple. Mais il n'existe rien de spécifique aux productions artistiques des minorités issues de l'immigration, et encore moins issues de l'immigration marocaine. Ceci pourrait partiellement s'expliquer par l'absence de visibilité de l'engagement artistique des minorités dans l'espace public mais aussi de leur reconnaissance

par les politiques publiques. De manière générale, l'intérêt a été plutôt porté sur les artistes venus d'ailleurs dans le cadre de la « World Music » ou d'une certaine folklorisation des pratiques artistiques des immigrés et de leurs descendants, sans nécessairement étudier les nouvelles productions des artistes belges issus de l'immigration qui s'inscrivent dans plusieurs référentiels. Alors qu'en France, on s'est assez tôt intéressé aux différentes formes d'expression culturelle et artistique des personnes issues de l'immigration maghrébine.

Pourtant, on assiste en Belgique à une dynamique artistique en pleine effervescence parmi les jeunes issus des quartiers populaires qui ont développé des réponses créatives et originales aux processus identitaires auxquels ils sont confrontés. Cette réalité s'inscrit dans un mouvement en émergence ouvrant de nouvelles perspectives de recherche en termes de changement social.

Dans la foulée des commémorations des 50 ans de l'immigration marocaine, un chapitre a été consacré à ces dynamiques culturelles et artistiques (Zibouh, 2015) dans le cadre d'un ouvrage collectif (Medhoune, Lausberg, Martiniello, Rea, 2015) dédié aux différentes facettes de cette communauté.

- Les différentes phases des expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains

En retrouvant la trace des pionniers des premières productions artistiques au sein des Belgo-Marocains et en ayant accès à leurs témoignages grâce aux entretiens, plusieurs constats peuvent être émis sur les évolutions de ces dynamiques artistiques :

Tout d'abord, la première phase de ces productions était marquée par un regard tourné exclusivement vers le pays d'origine, le Maroc. Les performances musicales et théâtrales étaient produites en arabe dialectal sur la forme, et comportaient soit des revendications liées à la situation politique du régime marocain, soit des chants populaires qui évoquent l'amour ou l'exil. La deuxième phase est caractérisée par le débat entre d'une part ceux qui continuent à porter ces productions artistiques et d'autre part ceux qui remettent en question ces pratiques pour interroger leur présence dans le pays d'accueil, pour commencer à produire en langue française et porter des revendications sur la double identité. Le théâtre politique et contestataire a été particulièrement florissant pendant cette période. Durant la troisième phase, on constate que la seconde moitié des années 1980 permet de voir une profusion d'acteurs et d'initiatives artistiques. Les exemples de pratiques culturelles montrent l'ouverture vers d'autres formes de productions artistiques mais aussi vers d'autres styles que ce soit par les références à d'autres styles musicaux ou à l'utilisation d'autres langues (Amazigh) mais aussi un engagement politique plus important à travers notamment l'émergence du Hip Hop dans les quartiers populaires. Enfin, la quatrième phase révèle une effervescence artistique dans des disciplines à référentiels divers et variées. On assiste à des ouvertures dans le secteur cinématographique ou de la danse. En 2004, les commémorations des 40 ans de présence marocaine en Belgique, par le biais de l'EMIM (Espace mémorial de l'immigration marocaine en Belgique), ont permis de promouvoir l'activité culturelle et artistique de cette communauté par le biais de l'organisation de toute une série d'événements permettant d'illustrer cette profusion artistique. L'un des projets concrets tirés de cette expérience est l'institution d'un lieu dédié

aux cultures de la Méditerranée, l'Espace Magh. Dix ans plus tard, en 2014, les commémorations du demi-siècle de présence officielle des Marocains en Belgique ont permis de mettre en lumière les nouvelles dynamiques artistiques.

- Radioscopie des artistes belgo-marocains

Une radioscopie des artistes belgo-marocains nous a permis de mieux les catégoriser sur la base des caractéristiques telles que leur structuration et leur positionnement dans le champ artistique.

Il n'existe pas de véritables répertoires reprenant l'ensemble de ces acteurs culturels. Indépendamment de l'absence de réseaux d'artistes belgo-marocains, il existe des associations culturelles qui font de l'artistique. Elles sont de plusieurs types. Il y a, premièrement, les troupes théâtrales qui regroupent plusieurs comédiens (Les Voyageurs Sans Bagages, Ras El Hanout, la Compagnie des Nouveaux Disparus, par exemple). Deuxièmement, les collectifs d'humoristes réunis autour du one-man-show (Scène d'Up, BX Stand-Up Comedy Club, par exemple). Troisièmement, les rappeurs qui se réunissent autour d'une initiative ponctuelle (Bx Vibes) ou d'un « Crew » (CNN199, La Fine Équipe, Ben Label). Quatrièmement, les artistes qui se réunissent en boîtes de management, de production ou d'organisateur d'événements (Skinfama, Kings of Comedy Club, Souterrain Production, Give me 5 Prod, I Rap Belgium). Dans chacune de ces structures, on trouve directement ou indirectement des artistes belgo-marocains qui sont inscrits, de surcroît, dans un réseau de relations interpersonnelles.

Cette absence de structuration freine l'émergence d'actions collectives sur la scène culturelle, sociale et politique. À cette complexité s'ajoutent les multiples fonctions occupées par certains artistes qui se trouvent dans plusieurs collectifs, qui sont investis dans plusieurs disciplines artistiques ou qui jouent à la fois le rôle d'artiste ou d'organisateur d'événements. Cette polyvalence se retrouve chez la plupart des artistes rencontrés. Par exemple, durant l'investigation empirique, nous avons rencontré un artiste qui est rappeur, réalisateur de clips, organisateur d'événements Hip Hop, fondateur d'un collectif de productions, formateur dans les écoles et animateur radio. Un autre exemple, est celui d'un artiste interrogé qui est humoriste dans le stand-up, fondateur d'un collectif d'humoristes, président d'une ASBL pour jeunes, acteur pour des publicités, chroniqueur dans une émission de radio. D'autres exemples encore illustrent cette polyvalence qui ne répond pas à cette absence de structuration mais qui permet de créer une série de liens, en développant du capital social permettant de tisser des réseaux de relations dans différents secteurs.

À côté de cette absence de structuration, existe-t-il une identité collective d'artistes, permettant de créer un sentiment d'appartenance à ce groupe d'artistes belgo-marocains qui pourrait dès lors fédérer ces acteurs ? Il est difficile de répondre à cette question dans le cas des artistes pour deux raisons. Premièrement, ils ne se définissent pas toujours comme artiste, même s'ils développent des activités artistiques. En effet, exerçant souvent leur performance dans un cadre amateur, sans avoir bénéficié d'une quelconque formation artistique, certaines personnes interrogées avaient quelques difficultés à se définir comme artistes. Deuxièmement, l'appartenance à un groupe d'artistes « belgo-marocains » a parfois été réfutée au cours de nos entretiens. Préférant se rattacher à l'appartenance « issue de la

diversité » ou à l'appartenance au quartier, à la commune ou à la ville, l'identification au groupe « belgo-marocain » n'est pas toujours de mise. Ce sentiment collectif qui se traduirait par un « nous » d'artistes belgo-marocains ne s'affirme pas dans nos entretiens. Cela dit, la majorité des artistes partage le sentiment commun d'être considérés par d'autres comme étant des artistes d'origine étrangère ou d'artistes musulmans avec les stéréotypes qui accompagnent cette catégorisation. Ce dénominateur commun n'est cependant pas suffisant pour définir une identité collective auprès des artistes belgo-marocains, et encore moins pour en définir un axe de structuration. Il est dès lors difficile de définir de véritables axes de structuration pour circonscrire l'ensemble des artistes belgo-marocains.

Cependant cette absence d'identité collective n'empêche pas la mobilisation de certains d'entre eux pour participer à des causes de solidarité (Palestine, Sans-papiers, soutien aux SDF, etc.).

Aujourd'hui, les productions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains font désormais partie intégrante d'une culture belge en redéfinition permanente.

La participation politique des Belgo-Marocains

Par comparaison à d'autres pays européens, la Belgique connaît une configuration complètement inédite en matière de représentation politique des élus d'origine étrangère, et tout particulièrement des élus d'origine marocaine (Zibouh, 2010).

Si l'on remonte aux précédentes élections communales de 2012, on dénombre près de 130 candidats d'origine marocaine qui ont été élus, dans les trois régions du pays. Parmi eux, 95 ont été élus dans la capitale bruxelloise sur les 685 élus que composaient la Région et ses 19 communes. Au niveau local, la participation politique des personnes d'origine marocaine a été significative.

Lors des élections européennes, fédérales et régionales de 2014, on dénombre 23 candidats d'origine marocaine qui ont été élus dans les différentes assemblées du pays. Une Secrétaire d'Etat d'origine marocaine (Fadila Laanan) a été désignée au sein du gouvernement bruxellois ainsi qu'un Ministre d'origine marocaine (Rachid Madrane) au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par ailleurs, le Président du parlement bruxellois qui a été désigné à la suite de ces élections est également d'origine marocaine (Fouad Ahidar).

Après les élections communales de 2018, un bourgmestre (maire) d'origine marocaine (Ahmed Laaouej) a été élu pour siéger dans la commune de Koekelberg, à Bruxelles ; et un autre bourgmestre d'origine marocaine (Mohamed Ridouani) dans la ville de Leuven, en Flandre. En 2022, une troisième bourgmestre d'origine marocaine (Mariam El Hamidine) occupe désormais la commune de Forest, à Bruxelles.

Enfin les dernières élections européennes, fédérales et régionales de 2019 confirment cette percée de la participation politique des citoyens d'origine marocaine avec 27 élus, dont deux ministres (Zakia Khattabi et Meryame Kitir) au sein du gouvernement fédéral mais aussi une Secrétaire d'Etat (Nawal Ben Hamou) dans l'exécutif bruxellois et un Président du Parlement bruxellois (Rachid Madrane), également d'origine marocaine.

5. L'impact du Covid-19 sur les Belgo-Marocains

Dans cet état des lieux de la présence marocaine en Belgique en 2021, on ne peut faire l'impasse sur l'impact de la crise Covid-19 sur les Belgo-Marocains. Comme on l'a vu, il y a eu quelques effets sur la libre circulation, la délivrance des titres de séjour, le regroupement familial, mais qu'en est-il au niveau des effets concrets sur leur santé ?

Covid-19, santé et inégalités sociales

Il n'y a pas encore de données disponibles basées sur la corrélation entre décès liés au Covid-19 et origine nationale.

Comme le mentionnent certains chercheurs (Bourguignon, et al., 2020), il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les conséquences du Covid-19 et l'analyse du taux de mortalité, en particulier pour certains groupes sociaux. Il y a quelques tendances provisoires qui sont mentionnées comme l'impact significatif du virus sur les + de 64 ans, mais aussi sur les hommes davantage que sur les femmes. Par ailleurs, on sait que les groupes sociaux les plus défavorisés ont été plus fortement touchés par cette crise qui a entraîné une forte mortalité. Des facteurs comme la densité de la population dans certains quartiers, la densité des habitants au sein d'une même habitation, le type de logement (maison ou appartement), le suivi des soins de santé, etc. ont particulièrement affecté les communautés belgo-marocaines qui se trouvent dans une situation de précarité plus importante que la moyenne belge.

En effet si on prend la Région de Bruxelles-Capitale qui concentre près de la moitié des Belgo-Marocains du pays, les différenciations basées sur leur lieu de résidence est assez illustrative de l'impact du Covid-19 sur cette population. Les données indiquent que les cinq communes les plus touchées sont Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe et Anderlecht. Il s'agit également des communes où vivent les plus importantes communautés belgo-marocaines.

Par la même occasion, il faut aussi souligner que les Belgo-Marocains occupent des métiers qui ont été en première ligne dans la gestion de la crise, que ce soit dans le secteur des soins en tant qu'infirmiers, aides-soignants ou médecins mais aussi dans le transport comme chauffeurs de bus, de métro et de taxis, dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, de la livraison, du nettoyage et autres. Ils ont été au front en ne bénéficiant pas des mesures liées au télétravail et on été sur le terrain sans relâche pour prendre soin des citoyens.

La problématique de l'enterrement en temps de Covid-19

La question de l'inhumation des personnes migrantes et de leurs descendants a toujours été une vraie question posée avec de plus en plus d'acuité, au fur et à mesure des générations nées de cette immigration. Durant les 60 ans de présence en Belgique, les premières vagues migratoires ont été enterrées dans le pays d'origine, au Maroc. Les corps étaient rapatriés vers le cimetière du village pérennisant le lien avec la terre patrie. La majorité des familles belgo-marocaines étaient d'ailleurs souscrites à l'assurance rapatriement.

Au fur et à mesure que le mythe du retour s'estompait, la question du lieu de l'enterrement relevait d'un vrai débat au sein des familles, tant elle était liée à la question de l'identité. La majorité des enterrements se faisait dans le pays d'origine mais privait les enfants de l'immigration résidant en Belgique de pouvoir se recueillir auprès de leurs proches. D'ailleurs cette déchirure a été l'objet d'une série en Flandre intitulé « Grond » (Terre, en français) qui a connu un véritable succès dans la partie nord de la Belgique. Réalisé par le duo Adil El Arbi et Bilall Fallah, cette série diffusée sur Netflix en décembre 2021 mettait en scène l'idée entrepreneuriale d'un jeune belgo-marocain d'importer de la terre du Maroc pour l'utiliser dans les enterrements en Belgique et pose la question centrale du lieu des funérailles des Belgo-Marocains issus de l'immigration.

Pendant longtemps, l'absence d'espaces confessionnels pour les musulmans ne permettait pas de pouvoir enterrer les défunts. Cependant, en 1997, le débat a pris un véritable tournant lors du décès de la petite Loubna Benaïssa, assassinée par un criminel qui avait suscité l'émoi dans tout le pays. Faute de parcelles musulmanes pour être enterrée, l'enfant a dû être rapatrié à Tanger.

En 2002, un cimetière musulman a été mis en place dans la commune bruxelloise d'Evere. Un an plus tard, on comptait 65 inhumations, ce qui représentait cinq enterrements par mois, alors qu'on comptait 400 à 500 décès de personnes de confession musulmane, par an. Il s'agissait à cette époque surtout de personnes jeunes car ceux qui étaient plus âgés, continuaient à être enterrés dans la terre natale. En 2016, le nombre d'inhumations s'élevait à 265 enterrements ; en 2019, ce chiffre s'élevait à 382 enterrements de personnes de confession musulmane à Evere.

Vingt ans après la création de cet espace multiconfessionnel, en 2022, on assiste à un changement radical dans le rapport au lieu de l'inhumation. La crise du Covid-19 a joué un rôle central dans les représentations de ces cimetières multiconfessionnels. En effet, la fermeture des frontières a empêché tout rapatriement et donc toute possibilité d'être enterré au Maroc. Et même quand les aéroports ont repris les vols, toute personne décédée du Covid-19 ne pouvait être enterrée ailleurs que dans le lieu où elle était décédée. Cette impossibilité de rapatriement a créé de véritables déchirures au sein des familles pour qui le rapatriement dans le pays d'origine était important. Comme mentionné plus haut, la communauté belgo-marocaine a particulièrement été touchée par le virus du Covid-19. Dès lors, on a assisté à plusieurs dizaines d'enterrements par jour dans le plus grand cimetière multiconfessionnel du pays.

Actuellement sur l'ensemble du pays, on dénombre 18 parcelles pour les défunts de confession musulmane.

Pour la seule année 2020, on dénombre plus de 1.120 personnes de confession musulmane enterrées au cimetière d'Evere, avec un pic entre mars et fin décembre 2020, ce qui représentait trois fois plus que l'année précédente. Au point que le directeur du cimetière, Ludo Beckers, a dit qu'il était passé d'une dizaine d'enterrements par semaine, à une dizaine par jour. Parmi eux, la plus grande majorité était composée de Belgo-Marocains.

La chaîne ARTE a consacré un reportage à « ces fossoyeurs bénévoles » pour parler de l'engagement des jeunes belgo-marocains pour inhumer les personnes décédées, mais aussi pour nettoyer et préparer les tombes durant cette pandémie.

En 2021, même si les frontières ont été ouvertes, la tendance se poursuit au point que dans les trois prochaines années, il risque de ne plus y avoir de places dans cet espace multiconfessionnel de 4,5 hectares.

Conclusion

Avec plus d'un demi-million d'habitants, la communauté belgo-marocaine est devenue pour la première fois en 2021, le premier groupe d'origine étrangère en Belgique, dépassant ainsi les Français ou les Italiens. L'actualisation des données sur cette communauté montre que la pandémie du Covid-19 a profondément impacté les communautés belgo-marocaines, et tout particulièrement les personnes âgées. Bien que les données des décès liés au virus ne sont pas (encore) disponibles par origine nationale, les chiffres sur le nombre de décès coïncident avec les concentrations résidentielles des Belgo-Marocains. En effet, les communes où résident la plus grande partie des Belgo-Marocains ont été fortement touchées par le Covid. Chaque jour, les familles belgo-marocaines étaient endeuillées par la perte d'un père, d'un oncle ou d'un voisin. Cela a d'ailleurs posé de vraies questions sur les espaces d'enterrements dans le pays d'accueil, faute de pouvoir rapatrier les corps dans le pays d'origine à cause de la fermeture des frontières.

Avec cette pandémie, ce sont surtout les pionniers de l'immigration marocaine qui s'en sont allés, et avec eux une partie de la mémoire collective qui reste encore à archiver. Ce triste constat a mis encore plus en exergue l'urgence de l'enjeu de la reconnaissance de cette histoire qui n'est pas encore assez transmise, ni valorisée à travers un espace muséal ou de mémoire qui serait dédié à ces Chibanis qui ont tant contribué pour ce pays.

A la veille des commémorations des 60 ans de la signature de la convention bilatérale entre la Belgique et le Maroc, il y aurait encore tant de choses à écrire notamment pour assurer le devoir de mémoire d'une communauté où l'histoire collective repose beaucoup sur une transmission orale mais pas suffisamment de l'écrit. Les Belgo-Marocains ont été fortement impactés par la pandémie et ont joué un rôle de première ligne dans la gestion de la crise du COVID-19. Pour conclure, il est important de mettre en évidence que la première communauté d'origine étrangère de Belgique contribue pleinement tant à son pays d'adoption, de résidence, mais aussi d'appartenance.

Bibliographie

- Attar S., (2003), « Les Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales », dans *Marocains de l'extérieur*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, Organisation Internationale pour les Migrations, pp.91-122.
- Azzouzi K., (2002), *Les mineurs marocains en Belgique dans les années 60. Cas étudiés à travers l'exemple liégeois*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.
- Bajoit G., Franssen A., (1995), *Les jeunes dans la compétition culturelle*, Paris, Presses Universitaires de France.

- Bare D., (1994), *Contribution à l'histoire de l'immigration dans l'entre-deux-guerres : la main-d'œuvre nord-africaine dans les charbonnages (1920-1940)*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.
- Belguendouz A., (2009), *Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger. Une nouvelle institution en débat*, CARIM, rapport de recherche.
- Ben Abbou K., (2009), *L'implantation, la localisation et les mutations sociales de l'immigration marocaine à Molenbeek-Saint-Jean de 1964-1974*, Mémoire inédit en Histoire contemporaine, Bruxelles, ULB.
- Ben Mohamed N., (2006), *Femmes d'origine étrangère dans l'espace public Dirigeantes d'associations et élues politiques à Bruxelles*, Bruxelles, Academia Bruylant (coll. Cahiers Migrations 36).
- Bentaleb M., (2007), « L'organisation des travailleurs immigrés marocains en Belgique : des hommes dans leur siècle », in *Les Cahiers du Fil Rouge*, n°7 et 8, CFS, pp.26-35
- Berriane M., Aderghal M. (2008), État de la recherche sur les migrations internationales à partir, vers et à travers le Maroc, Country Paper: Morocco, préparé pour le programme « Perspective Africaines sur la Mobilité Humaine », Equipe de Recherche sur la Région et la Régionalisation (E3R), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat, Université Mohammed V, Agdal, Maroc.
- Berriane M., de Haas H. & Natter K. (2015), Revisiting Moroccan Migrations, *The Journal of North African Studies* Vol. 20, Iss. 4, 2015.
- Blaise P., De Coorebyter V., (1988), « Immigration et culture (2). Analyse sociologique », dans *Courrier Hebdomadaire du Crisp*, 1988/2, n°1187-1188, pp.3-82.
- Bouras F., (1986), « Radios locales : la voix du plus fort », dans *Tribune Immigrée*, 18, Avril, 26-28.
- Bourguignon et al. (2020), « Surmortalité liée à la Covid-19 en Belgique : variations spatiales et socio-démographiques », dans *Démographie et Sociétés*, Document de travail (17), Louvain-La-Neuve.
- Bousetta H & Martiniello M. (2003), Marocains de Belgique: du travailleur immigré au citoyen transnational *Hommes et Migrations*, N°1245 (mars-avril), pp. 94-106
- Bousetta H., (2001), *Immigration, post-immigration politics and the political mobilisation of ethnic minorities. A comparative case-study of Moroccans in four European cities*, Thèse de doctorat inédite en Sciences sociales, Brussel/Utrecht, Katholieke Universiteit Brussel/Universiteit Utrecht.
- Bousetta H., (2004), « Citoyenneté et participation politique : l'exemple des belges d'origine marocaine », in *Collectif Migrations et Citoyenneté*, Publications de l'Association Marocaine d'études et de Recherches sur les Migrations, Rabat.
- Bousetta H. et Martiniello M., (2003), « les Marocains en Belgique : du travailleurs immigré au citoyen transnational », dans *Hommes et migrations*, pp. 1242 et pp. 94-116.
- Castercker F., Rea A., (2012), Migrer pour un diplôme. Les étudiants ressortissants de pays tiers à l'UE dans l'enseignement supérieur belge, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Claude F., Fargaoui A., (1998), « La fréquence, arabe », dans *Agenda Interculturel*, n°62, mars 1998, pp.6-7.
- Conseil Consultatif des Marocains à l'Etranger, (2009), Enquête auprès de la population marocaine résidant en Europe (France, Espagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Allemagne), Rabat, disponible en ligne sur : https://www.ccme.org.ma/images/activites/fr/2009/07/CCME-BVA-Presentation_Belgique.pdf
- Costanzo J., Zibouh F., (2013), « Mobilization strategies of individual and institutional actors in Brussels' artistic and cultural scenes », in M. Martiniello (Ed.), □Special Issue: Artistic separation vs mixing in European multicultural cities, *Identities: Global Studies in Culture and Power*, August 2013.

- De Coorebyter V., (1988), « Immigration et culture (1). Décor et concepts », dans *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 1988/1, n°1186, pp.3-48.
- De Villers J., (2005), « Entre injonctions contradictoires et bricolages identitaires : quelles identifications pour les descendants d'immigrés marocains en Belgique ? » dans *Lien social et Politiques*, n°53, 2005, pp. 15-27.
- De Villers J., (2011), *Arrête de me dire que je suis marocain ! : Une émancipation difficile*, Bruxelles, Edition Libre de Bruxelles.
- El Asri F., (2009), « L'expression musicale de musulmans européens. Création de sonorité et normativité religieuse », dans *Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI)*, volume 25, n°2, pp. 35-50.
- Fassin D., Fassin, E. (sous la dir.), (2006) *De la question sociale à la question raciale! ? Représenter la société française!*, Paris, La Découverte.
- Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, *Rapport annuel sur les opérations de l'exercice 2012*, Rapport présenté à l'Assemblée générale, Bruxelles, 2013.
- Frennet-de Keyser A., (2003), La convention belgo-marocaine du 17 février 1964 relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique, in *CRISP Courrier hebdomadaire*, novembre 2003, n°1803
- Frennet-De Keyser A., (2004), « L'immigration marocaine en Belgique », dans MORELLI A., *Histoire des étrangers... et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, Bruxelles, Couleur livres, pp. 329-354.
- Frennet-De Keyser A., (2011), *Histoire du Regroupement Démocratique Marocain*, Bruxelles, Carhima asbl.
- Gaudier J.-P., Hermans P., (1991), *Des Belges marocains. Parler à l'immigré/Parler de l'immigré*, Bruxelles, De Boeck Université.
- Haddioui M. (2018), *Mon demi-siècle de belgitude*, Bruxelles, Editions Ethen.
- Heine A., Licata L., (2009), Quand les immigrés deviennent des 'zmagri' et les habitants du pays d'origine des 'bledards' : Étude des stéréotypes dans des discussions Internet entre Marocains résidant au Maroc et Marocains résidant à l'étranger, *Le discours et la langue*, 1-1, pp. 25-38.
- Heine A., Licata L., Azzi A., (2007), « Pourquoi devrais-je être plus Marocaine à Bruxelles que mes cousines à Tanger? » : l'influence des contacts avec le pays d'origine sur l'(les) identité(s) des enfants d'immigrés, *Diversité urbaine*, Volume 7, numéro 2, automne 2007, p. 61-78
- Hermia J.-P., Sierens A., (2017), *Belges et étrangers en Région bruxelloise, de la naissance à aujourd'hui*, Bruxelles, IBSA, août 2017.
- Jacobs D., Bousetta H., Rea A., Martiniello M., Swyngedouw M., (2006), *Qui sont les candidats aux élections bruxelloises? Le profil des candidats à l'élection au parlement de la Région de Bruxelles Capitale du 13 Juin 2004*, Bruxelles, Academia Bruylant, collection Cahiers Migrations.
- Jacobs D., Swyngedouw M., (2005) « La participation politique des Belges d'origine marocaine à Bruxelles et en Belgique: un bref aperçu », pp.119-128 dans Bousetta, H., Gsir, S. & Martiniello, M. (eds) *Les migrations marocaines vers la Belgique et l'Union européenne. Regards croisés*, Bilbao, Université de Deusto & HumanitarianNet.
- Jacobs D., Danhier J., (2017), *Aller au-delà de la ségrégation scolaire*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
- Jacques C., (2011), *L'émergence des femmes issues de l'immigration maghrébine et de leurs ascendantes au sein du milieu associatif*, Bruxelles, Carhima asbl.
- Jamouille P., Mazzocchetti J., (2011), *Adolescences en exil*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, Anthropologie prospective.
- Khiti-Benhachem A., Taghian M., (2006), « Une expérience de la RTBF », dans *Agenda Interculturel*, N° 239-240, Janvier- Février 2006.

- Lambert P.-Y., (2001), « Les conseils consultatifs communaux des immigrés en Belgique » dans *Migrations Société*, vol. 13, n°73, janvier-février 2001.
- Lapiower A., (1997), *Total Respect. La génération hip-hop en Belgique*, Bruxelles, EVO.
- Lazaar M., (2007), « Les Marocains de Belgique », dans *Marocains de l'Extérieur 2007*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger.
- Le Soir, (2014), *Les immigrés marocains sont plus entrepreneurs que les Belges*, 16 février 2014.
- Loriaux F., (2004), *L'immigration marocaine en Belgique (1964-2004)*, Bruxelles, CARHOP, [consultable sur www.carhop.be/art04.pdf].
- Maalouf A., (1998), *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset.
- Mahieu R., (2013), « Les Marocains et les Belgo-Marocains de Belgique » dans *Marocains de l'Extérieur 2013*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Étranger, pp. 219-262.
- Manço A., (1999), *Intégration et identités : stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck.
- Martens A., (2009), « Dix ans d'expropriations et d'expulsions au Quartier Nord à Bruxelles (1965-1975): quels héritages aujourd'hui? », in *Brussels Studies*, N° 29, 5 octobre 2009, www.brusselsstudies.be
- Martin E., (2011) *Les premiers Maghrébins en Belgique. Etude de l'immigration maghrébine à Châtelineau de 1920 à 1932*, Mémoire inédit en Sciences politiques et sociales (finalité démographie), Louvain-la-Neuve, UCL.
- Martininello M., (1998), « Les élus d'origine étrangère à Bruxelles: une nouvelle étape de la participation politique des populations d'origine immigrée », in *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.14 (2).
- Mazzocchetti J., Franssen A., (2012), *Pratiques culturelles, trajectoires sociales et constructions identitaires*, Charleroi, Couleur Livres, 2021.
- Medhoun A., Lausberg S., Martiniello M., Rea A., (2015), *L'immigration marocaine en Belgique, mémoires et destinées*, Bruxelles, Éditions Couleur Livres.
- Mkichi A., (2007), « Le Maroc, l'exil : Mohamed El Baroudi, l'incorruptible », in *Les Cahiers du fil Rouge*, n°7 et 8, CFS.
- Monitoring socio-économique, (2017), *Marché du travail et origine*, Bruxelles, UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Monitoring socio-économique, (2019), *Marché du travail et origine*, Bruxelles, UNIA et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.
- Myria – Centre Fédéral Migration, (2021), *La migration en chiffres et en droits. Droit de vivre en famille sous pression*, Rapport annuel, Bruxelles.
- Nagels C., Rea A., (2007), *Jeunes à perpète. Générations à problèmes ou problèmes de générations ?*, Louvain-La-Neuve, Editions Academia-Bruylant.
- Naegels T. (2021), *La nouvelle Belgique : une histoire de l'immigration (1944 – 1978)*, Bruxelles, Racine.
- OIM, (2015), *État de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes: de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité*, Genève, Organisation Internationale pour les Migrations, 2015.
- Office des Etrangers (2020), *Rapport d'activités 2020*, Service Public Fédéral Intérieur, Bruxelles.
- Ouali N., (2004), « Le mouvement associatif marocain de Belgique », in OUALI N. (éd.), *Trajectoires et dynamiques migratoires des Marocains de Belgique*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant, p.310.

- Ouali N., (2007), « Les immigrées sur le marché du travail : un état des savoirs » in M. Martiniello, F. Dassetto, A. Rea (Eds.), *Immigration en Belgique francophone, l'état des savoirs*, Bruxelles, Academia Bruylant, pp. 269-284.
- Oulad ben Taib H., (2013), *Pionnières de l'immigration marocaine dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean: Parcours de femmes de 1964 à 1974*, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles.
- Saaf A, Sidi Hida B & Aghbal A, (2009), *Belgo-Marocains des deux rives Une identité multiple en évolution Une identité multiple en évolution* Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.
- Sarie A. (2017), *Entre le marteau et l'enclume. D'instituteur au Maroc à permanent syndical en Belgique, un parcours atypique*, Saint-Denis, Edilivre.
- Schoonvaere Q. (2014), *Belgique – Maroc, 50 années de migration. Etude démographique de la population d'origine marocaine en Belgique*, Centre fédéral Migration, 2014
- Service Public Fédéral Justice, (2017), *Rapport annuel des établissements pénitentiaires*, Bruxelles.
- Si M'Hammed A., (1999), « Identités culturelles, expressions et organisations des associations », dans *Immigration, diversité culturelle et démocratie*, Bruxelles, Editions Luc Pire, pp.100-104.
- Si M'Hammed A. (2017), *Tangellois, non peut-être ! De Tanger à Bruxelles, itinéraire d'un enfant d'immigrés*, Bruxelles,
- Sierens S., (1991), « Les fonctions sociales et symboliques de l'islam chez les immigrés marocains », dans Gaudier J-P., Hermans P., *Des Belges marocains. Parler de l'immigré. Parler à l'immigré*, Bruxelles, De Boeck.
- Stiers D., (2007), *Flashback : Histoire(s) de la danse hip hop en Belgique*, Bruxelles, Couleur Livres.
- Targosz P., (1985), *L'accord de main-d'œuvre belgo-marocain ou la gestion inter-étatique d'un flux migratoire*, Mémoire inédit en Relations internationales, Louvain-la-Neuve, Université Catholique de Louvain.
- Torrekens C., Adam I., (2015), *Belgo-Marocains, Belgo-Turcs, (auto)portrait de nos concitoyens*, Fondation Roi Baudouin.
- Unia, (2012) *Baromètre de la Diversité – Emploi*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.
- Unia, (2014), *Baromètre de la Diversité – Logement*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.
- Unia, (2018), *Baromètre de la Diversité – Enseignement*, Bruxelles, UNIA, Centre Interfédéral pour l'Egalité des Chances.
- Unia (2020), *Vulnérabilité des droits humains en temps de crise*, Rapport Annuel, Bruxelles.
- Waeyaert N., (2017), *Chiffres clés. Aperçu statistique de la Belgique*, Bruxelles, Direction Générale Statistique – Statistics Belgium, 2017.
- Verhaeghe P.-P. (2020), *Ethnic discrimination on the housing market of Wallonia : an explorative study*, Vrije Universiteit Brussels, Bruxelles.
- View.Brussels (2019), *Profil et trajectoire des chercheuses et chercheurs d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Monitoring selon l'origine nationale*, Actiris.
- ViewStat (2021), *Données statistiques sur le marché de l'emploi bruxellois*, <https://viewstat.actiris.brussels>
- Zibouh F., (2010), *La participation politique des élus d'origine maghrébine. Elections régionales bruxelloises et stratégies électorales*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant.
- Zibouh F., (2015), « De nouveaux acteurs culturels à la conquête du public », dans Medhoune A., Lausberg S., Martiniello M., Rea A. (dir.), *L'immigration marocaine en Belgique. Mémoires et destinées*, Bruxelles, Couleurs Livres.

- Zibouh F., (2018), « Les Belgo-Marocains et les Marocains de Belgique : Entre contribution, discrimination et reconnaissance d'un demi-siècle de présence », dans Berriane M. (dir.), *Marocains de l'extérieur – 2017*, Rabat, Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- Zibouh F., (2021), *Culture, ethnicité et politique. Les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains à Bruxelles (2010-2016)*, Thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université de Liège.
- Zickgraf C., (2013), *Migration, Transnationalism and Development: The Belgian Moroccan Transnational Household*, en ligne sur http://static.sdu.dk/mediafiles/Files/Om_SDU/Institutter/ISK/SoPraCon/EDMIDI%20student%20presentations/CarolineZickgraf.pdf

Chapitre 17

Les Marocains d'Espagne

Une communauté stabilisée et de plus en plus intégrée

Mohammed Khaldi

Introduction

Dans ce qui suit, l'analyse de la situation actuelle des Marocains d'Espagne est basée exclusivement sur les données statistiques officielles, produites par le pays d'accueil. Cette analyse se situe dans la continuité de celle publiée en 2018 par le dernier volume de « Marocains de l'extérieur »¹. Nous l'organisons autour de deux volets : les résidents et les travailleurs Marocains en couvrant la période allant de 2017 à 2021 avec des renvois au début du siècle courant pour identifier les tendances.

Il y sera question du profil des Marocains d'Espagne : âge, sexe, répartition géographique, scolarité, naturalisation, durée de séjour, mariages mixtes, naissances, décès, etc. Sur ce dernier point la pandémie de la Covid-19 est fortement présente. La ventilation des décès des Marocains par mois durant l'année 2020 tente de mesurer l'impact éventuel de cette pandémie. On propose également une étude approfondie de la population carcérale. Par ailleurs, nous avons voulu attirer l'attention du lecteur sur la particularité d'une composante souvent négligée de la communauté Marocaine d'Espagne ; il s'agit des résidents « à but non lucratif »: les Marocains autorisés à résider mais sans travailler.

La pandémie de la Covid-19 avait-elle des conséquences sur l'emploi des travailleurs Marocains d'Espagne ? C'est la question à laquelle s'attaque la deuxième partie de ce travail. En réalité les travailleurs marocains ont été moins touchés par les conséquences de la crise sanitaire de 2020 que par celles de la crise économique et financière de 2008. Comme dans la partie I, plusieurs aspects de « la classe laborieuse » marocaine d'Espagne sont traités. La présence de la femme, les secteurs d'activités, les chômeurs et demandeurs d'emploi, la répartition géographique comparée à celles des résidents, l'entreprenariat marocain, etc.².

1. Les Marocains d'Espagne : une communauté stable, intégrée, de plus en plus naturalisée

L'analyse qui suit est basée sur les données de l'Observatoire Permanent de l'Immigration-OPI et de l'Institut National de la Statistique-INE. Le premier, traite des étrangers en situation légale de séjour en Espagne, alors que le second, ratisse plus large et nous offre les données statistiques qui incluent tous les

¹ Publication de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger en 2018.

² Nous ne pouvons clore cette introduction sans réitérer nos remerciements aux responsables de la Fondation Hassan II. Nos remerciements aussi au professeur Berriane, pour sa présence, sa patience et son soutien.

étrangers inscrits aux registres de la population des mairies, abstraction faite de leur situation de séjour. Croiser les données de ces deux entités, permet de dégager le nombre de personnes qui se trouvent en Espagne en situation illégale de séjour. Le résultat du croisement contredit les opinions qui cherchent à politiser la question migratoire.

Une communauté déjà ancienne, intégrée et stabilisée

Le nombre de Marocains titulaires d'un « certificat de registre » [certificado de registro] ou d'un titre de séjour en cours de validité au 31 décembre 2020³ est de 811.530. L'INE en recense 775.294 au 1er janvier 2021⁴. La différence est de taille : 36.235 pour une même date. Il y a donc en Espagne plus de Marocains en situation légale de séjour que ceux inscrits aux registres des résidents (Padrón municipal) des mairies. Il fut un temps où cette différence allait à l'avantage de l'INE ; on aurait parlé alors de plus de trente mille clandestins. Mais, la situation s'est inversée désormais. Il est vrai que des Marocains tentent la traversée et arrivent des fois sur les côtes espagnoles. Il est vrai aussi que les autorités espagnoles les renvoient aussitôt et dans le cadre de l'accord bilatéral « relatif à la circulation des personnes, au transit et à la réadmission des étrangers entrés illégalement » dit de réadmission, signé à Madrid le 13 février 1992. Ceux qui restent et font une demande de protection ou d'asile, sont enregistrés auprès des mairies. Il conviendrait de signaler que le ministère espagnol de l'Intérieur recense et publie tous les quinze jours, les statistiques, cumulées, relatives à l'immigration irrégulière, provenant du sud uniquement, essentiellement par voie maritime, sans ventilation par nationalité⁵ sans indication sur les candidats renvoyés au pays d'origine.

Selon les données de l'OPI, sur les 750.531 Marocains détenteurs d'un titre de séjour en cours de validité en Régime Général, 90% sont titulaires d'un permis de séjour longue durée, 10 points de plus que l'ensemble des étrangers du même Régime. Ce permis, un pont vers la naturalisation par résidence pour plusieurs, est généralement obtenu après un séjour légal et continu de 8 ans en moyenne.⁶ Sa durée de validité est de cinq années renouvelables pour la même durée.

Entre 2010 et 2020, la proportion des Marocains titulaires d'un permis de séjour permanent est passé de 71,1% à 90%. En 2000, elle indiquait moins de 40%. Les titulaires d'un titre de séjour renouvelé pour la deuxième fois, soit ceux qui ont résidé en Espagne d'une façon continue et légale durant au moins cinq ans, constituaient 10,3% en 2010 et 0,3% en 2020. On relève la même diminution pour les autres types de permis à durée inférieure.

Il est intéressant de noter que durant les dix années référencées, le nombre des résidents Marocains sous le Régime Général n'a pas connu de changements importants et moins encore une hausse exponentielle comme on en enregistrerait dans le passé. Entre 2010 et 2020, les effectifs sont passés de 709.907 à 750.531

³ Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor según sexo, nacionalidad y régimen de residencia. OPI. 31/12/2020.

⁴ Cifras de población y censos demográficos. Demografía y población. INEbase. INE

⁵ Informe Quincenal sobre Inmigración Irregular. Balances e Informes. Ministerio del Interior

⁶ La antigüedad media de estas autorizaciones es de 8 años. Estadísticas de extranjeros en España. OPI.31/12/2020; p.11

soit une augmentation de 40.624 sur la période. Pourtant, les titres de séjour valables pour une année « type Initial » - délivrés, entre autres, aux étrangers nés en Espagne de parents étrangers - enregistrent une baisse durant la période indiquée : 55.624 en 2010 (7,8%), 25032 en 2017 (3,4%) et 40.195 (5,4%) en 2020.

Pour ce qui est des permis de séjour délivrés dans le cadre du regroupement familial, principale voie d'immigration des Marocains, ils constituent en 2020 5,2% du stock des titres de séjour en cours de validité au 31 décembre contre 9,0% en 2010. Les statistiques de l'OPI relatives aux flux annuels des concessions des permis de séjours situent les Marocains comme premiers bénéficiaires de ces titres de séjour avec plus de 15.000 permis par an, soit 1/3 des permis de ce type délivrés aux étrangers.

Il existe, certes, des ressortissants marocains qui vivent -et travaillent- en Espagne dans l'illégalité administrative de séjour et qui obtiennent à un moment donné leur droit d'y résider légalement soit par le biais de l'enracinement (*arraigo*⁷) ou pour des raisons humanitaires. Il peut s'agir d'ex-étudiants qui n'ont pas pu terminer leurs études ou qui ont changé de carrière universitaire et se sont affrontés aux difficultés administratives pour l'obtention d'une prolongation de leur titre de séjour, ou de travailleurs qui n'ont pas réussi à réunir à temps la documentation nécessaires au renouvellement de leur séjour temporaire ou encore ceux et celles entrés clandestinement, victimes de la traite des êtres humains, etc. Mais ce sont des situations qui restent minoritaires et représentent moins de 1% des permis accordés aux Marocains en Régime Général : 5053 en 2017 (0,7%) ; 6001 en 2018 (0,8%) ; 7502 en 2019 (1,0%) et 8629 en 2020 (1,1%).

Nous sommes donc en présence d'une communauté ancienne, intégrée, qui s'est assurée une stabilité de séjour et chez qui la clandestinité est désormais un souvenir lointain. Une communauté dont plus de 30% des effectifs sont nés en Espagne (31,6% en 2020) ; sans oublier bien sûr les quelques 300.000 naturalisés.

De par leur statut de résidents, les Marocains se divisent en deux groupes : les résidents en Régime Général, qui regroupe les non-communautaires, et les résidents sous le Régime Communautaire, réservé aux citoyens de l'UE et aux membres de leurs familles originaires des pays-tiers. Nous aurons à traiter les deux groupes de Marocains avec une ventilation par âge, sexe, régions de séjour etc. Mains avant, une présentation générale de cette communauté dans son contexte migratoire.

Les Marocains et les autres

L'Espagne est le deuxième pays de résidence des Marocains de l'extérieur- après la France. Pas moins d'un million y vivent légalement, naturalisés compris. Ils constituent 1,7% de la population totale du pays⁸ ce qui est un chiffre non-négligeable⁹.

⁷ Obtenu après trois années de séjour en Espagne

⁸ 2,3% sin on compte les naturalisés

⁹ A titre indicatif, les étrangers originaires du continent sud-américain (653.021) et de l'Asie (446.386), constituent respectivement 1,3% et 0,9% de la population totale d'Espagne. C'est dire l'importance numérique des Marocains en Espagne.

**Tableau 1 : Résidents étrangers dont les Marocains en Espagne :
variation annuelle (2017-2020)**

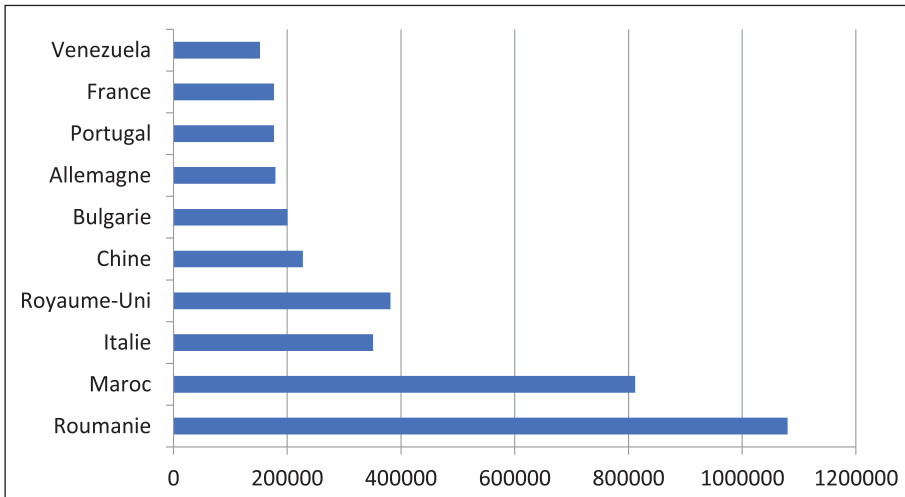
Variation absolue	2107-2018	2018-2019	2019-2020
Total étrangers	187.071	238.567	138.598
Total communautaires	111.207	119.318	33.395
Extra-communautaires	75.864	119.249	105.203
Marocains	12.580	20.232	11.653

Source : T.1 Extranjeros residentes en España a 30 de junio de 2020. OPI. Setiembre 2020.
Elaboration propre.

Il est intéressant de remarquer que le nombre des étrangers n'a pas connu de repli durant la pandémie du Covid-19 qui a frappé l'Espagne en 2020. Au contraire, il a continué à croître. C'est ainsi que 11.653 nouveaux Marocains ont intégré le groupe des étrangers titulaires d'un titre de séjour en cours de validité entre décembre 2019 et juin 2020. Une hausse certes relativement inférieure à celles enregistrées durant les années antérieures, mais somme toute importante étant donnée la conjoncture. Ils ne sont pas les seuls (Tableau 1).

Les Marocains se maintiennent en tête de liste indiquant une proportion de 29% du total des immigrés non-UE et forment de loin la première communauté extracommunautaire. Les Chinois (227.415), qui arrivent en deuxième position, ne représentent que le 1/4 des effectifs des Marocains.

Figure 1 : Top dix des principaux pays d'origine des étrangers en Espagne - 2020



Source : OPI, 31 mars 2021. Elaboration personnelle

Sans compter les hispano-marocains, (Espagnols d'origine marocaine), les 811.530 citoyens marocains titulaires d'un titre de séjour en cours de validité -en décembre 2020- constituent 14% de l'ensemble des étrangers en Espagne

(5.800.468). Les Roumains, citoyens communautaires (1.079.726) en forment 18,6% et se positionnent en première ligne réservant la 2ème place aux Marocains sur l'ensemble des immigrés (Figure 1).

A noter que le nombre de Marocains, tout comme celui des étrangers, affiche une hausse légère mais constante durant les quatre années de référence passant de 773.478 en 2017 à 811.530 en 2020 (+ 38.052 individus).

La répartition par Régions autonomes et provinces

La Catalogne (22%), Madrid (16,5%), l'Andalousie (14,5%) et la Communauté autonome de Valence (13,3%) sont les principales Régions de concentration des étrangers en Espagne, communautaires compris : 3,8 millions y résident soit 66 % du total en 2020.

Les Marocains ne font pas exception. Ces quatre Régions Autonomes abritent plus de la moitié d'entre eux (64,5%). Il y a néanmoins une différence. D'abord dans l'ordre d'importance de leur concentration et aussi dans le nombre des Régions.

Tout comme chez l'ensemble des étrangers, la Catalogne est la Région de concentration des Marocains par excellence. A elle seule, elle regroupe plus que l'Andalousie et Madrid réunies: 207.603 Marocains y sont enregistrés, soit 27,7% du total. Mais, contrairement aux étrangers, Madrid, deuxième région de concentration, passe à la cinquième position dans le cas des Marocains : 70.165 y habitent, soit moins de 10%. Ils n'y représentent que 1,2% du total des étrangers. Madrid chez les Marocains, est remplacée par l'Andalousie qui se positionne comme deuxième région de concentration avec 133.916 résidents (17,7%). Il est par ailleurs une Région, Murcie, connue par son activité agricole (24,3% du PIB), qui regroupe 11% des Marocains d'Espagne et s'affiche comme troisième Région de concentration des Marocains avec 82.707 résidents. 3,9% des étrangers y sont déclarés en 2020. En résumé, nous retiendrons que les 3/4 des Marocains d'Espagne (567.111) titulaires d'un titre de séjour en Régime Général se concentrent dans cinq Régions Autonomes : la Catalogne, l'Andalousie, Murcie, Valence et Madrid. Les 25% restant sont répartis sur les 12 autres Régions autonomes.

La répartition des MRE par Régions prend plus de visibilité quand on la compare à celle des immigrés extra-communautaires du régime Général et non pas avec l'ensemble des étrangers. Là encore, deux observations s'imposent :

- Les Marocains et les extracommunautaires se répartissent presque de façon équitable sur l'ensemble des régions espagnoles.
- Là où les Marocains sont peu nombreux et leur part sur l'ensemble des conationaux est faible, leur proportion sur l'ensemble des extracommunautaires est importante.

A titre d'exemple, à Estrémadure où sont quelques 8.337 individus soit à peine 1,1% du total des Marocains, ils représentent 54% des extracommunautaires. C'est le cas également en Aragon (2,5% ; 29,1%), aux Asturies (0,3% ; 17%), Cantabrie (0,2% ; 13,8%), dans les Iles Baléares (3,5% ; 34,5%) et les Canaries (2% ; 19,5%), à Navarre (1,3% ; 36,7%) et au Pays-Basque (2,1% ; 30%).

Figure 2 : Carte de la répartition par points des Marocains d'Espagne par provinces -2020



Source : OPI-2021

Dans une bonne partie des 50 provinces espagnoles, les Marocains occupent la première place parmi les extracomunitaires du Régime Général. Ils représentent plus de 40% dans 21 provinces. A Caceres (Estrémadure) et à Teruel (Aragon) leur proportion sur l'ensemble des non-UE atteint respectivement 70,3% et 70,2% ; 66,9% à Almeria en Andalousie et plus de 50% à Huelva, Jaén, Avila, Palencia Toledo, Tarragona et Castellón. Dans les autres provinces, ils constituent au moins 1/4 des étrangers non-communautaires. La catalane avec Barcelone qui regroupe 18% des extra-communautaires, est de loin la première province de concentration des Marocains d'Espagne : pas moins de 116.245 y habitent soit 15,5% du total. La deuxième province est située en Andalousie. Il s'agit d'Almería où vivent 92.779 extra-communautaires dont 62.038 Marocains. Ces deux provinces si différentes et si éloignées regroupent, à elles seules, 178.283 Marocains, soit presque 1/4 du total (23,8%) (Figure 2).

La structure par âge et par sexe des Marocains: équilibre des sexes et population fortement jeune

L'augmentation des Marocains relevée entre 2017 et 2020, qui les a fait passer de 773.478 à 811.530¹⁰ concerne les femmes (+25.434) plus que les hommes (12.618). Mais cette augmentation des effectifs des femmes durant des années, les maintient au dessous de ceux des hommes : leur part qui était de 40% en 2012,

¹⁰ Il s'agit des Marocains du Régime communautaire et du Régime Général

est passée à 43,2% en 2017 et 44,3% en décembre 2020, au niveau national. Cette proportion se retrouve aussi chez les femmes immigrées des autres nationalités, qui est de 47,9%¹¹. C'est généralement dans les provinces à faible concentration des Marocains que la proportion des femmes dépasse celle enregistrée au niveau national, à savoir : Alava (48,9%), Avila (49,9%), Burgos (48,7%), Corogne (48,6%), Huesca (48,3%), La Rioja (48,3%) Soria (48,3%). A Barcelone, Madrid et à Séville par exemple, elles constituent respectivement 45,2%, 45% et 46,1%. Murcie à forte concentration de marocains, elles sont à peine 40% ; tout comme à Caceres (41%) et à Las Palmas (42%) (Figure 3). La croissance du poids des femmes durant ces quatre dernières années n'a pas eu d'incidents majeur sur la pyramide des âges des Marocains. Une légère hausse de la part des femmes cependant est observée dans les groupes d'âge de plus de 69 ans.

Tableau 2 : Marocains d'Espagne par sexe (2017-2020)

Année	Total	Hommes	Femmes	% Hommes	% Femmes
2017	773478	439409	334069	56,8	43,2
2018	786058	442746	343312	56,3	43,7
2019	806290	450861	355429	55,9	44,1
2020	811530	452027	359503	55,7	44,3

Source : *Estadísticas de extranjeros en España. OPI. 15 octobre 2021. Elaboration personnelle*

En Espagne, la moyenne d'âge des Marocains est de 32,9 ans : 7 points inférieure à la moyenne d'âge des étrangers (39,7 ans) et de 10,9 points par rapport à celle de la population légale espagnole (43,8 années).

La composante jeune des Marocains est fortement présente : 23,7% sont âgés de moins de 16 ans. Une proportion qu'on retrouve aussi bien chez les hommes (22,3%) que chez les femmes (25,5%) avec un léger avantage pour ces dernières. Les personnes âgées de plus de 64 ans constituent à peine 3,5% des effectifs des Marocains : elle est de 3,4% chez les hommes et de 3,6% chez les femmes. Le groupe d'âge des 16-64 ans est le plus majoritaire : 72,3% du total (599741) (Figure 4).

La jeunesse de la population concerne les deux sexes : 5,2% seulement sont âgés de plus de 60 ans selon les données de l'Institut National de la Statistique-INE au 1^{er} janvier 2021. La majorité (379.082 individus) a moins de 30 ans d'âge et représente 48,9% du total dont 26,1% sont âgés de moins de 15 ans. Le groupe d'âge 30-59 ans concerne 45,9% des Marocains, un taux qui avoisine celui constaté chez la population d'Espagne (étrangers compris) dont 44,1% appartiennent à ce groupe d'âge. S'agissant des jeunes et des personnes âgées, les proportions sont incomparables et jouent au profit de « la jeunesse » des Marocains : 29,8% des habitants d'Espagne sont âgés de moins de 30 ans (contre 48,9% chez les marocains) et 26,1% sont âgés de plus de 59 ans multipliant par cinq le taux enregistré dans la population marocaine.

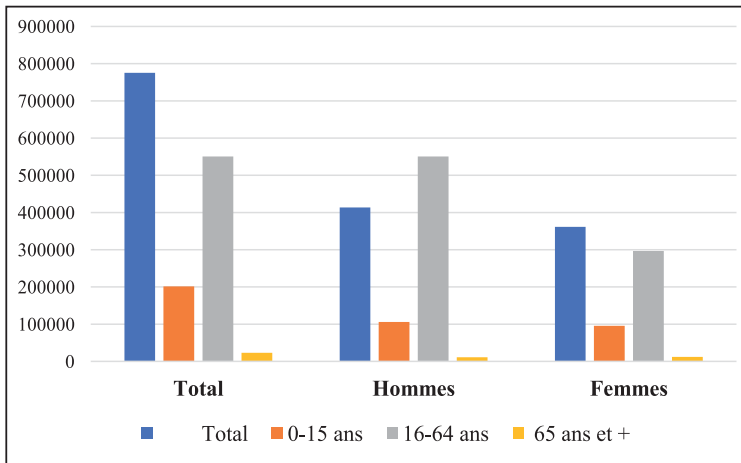
¹¹ NB. La femme représente 51% de la population d'Espagne (47.394.223 : 24,1 millions femmes et 23,2 millions hommes)

Figure 3 : Parts respectives des hommes et des femmes par provinces - 2020



Source : OPI-2021

Figure 4 : Effectifs des Marocains par sexe et groupes d'âge-Juin 2021



Source : Estadísticas de extranjeros en España. OPI. Octubre 2021. Elaboration personnelle

Il faut cependant souligner un début de vieillissement de cette population marocaine. On ne peut, en effet, passer sous silence un phénomène démographique somme toute normal que connaît la communauté marocaine en Espagne. Il s'agit

de la croissance lente mais soutenue du nombre des personnes âgées et par ricochet de leur proportion dans l'ensemble des Marocains. En 10 ans, le nombre des Marocains âgés de plus de 69 ans a connu une croissance importante passant de 5025 en 2010 à plus de 13.000 en 2021 (0,7% et 1,7% du total respectivement). Rien que ceux âgés de 90 ans et plus ont vu leur nombre multiplié par 5 durant cette décennie : 123 en 2010 à 626 en 2021. Il en est de même pour les Marocains âgés de 80 à 89 ans et de 70 à 79 ans. Les femmes étant plus nombreuses que les hommes dans ces quatre groupes d'âge. D'une façon générale, les femmes affichent des proportions légèrement supérieures dans les tranches d'âge 0-14 ans (27% des femmes contre 25,7% d'hommes), 30-44 ans (32,4% ; 28,5%) et 70 ans et plus (2% ; 1,3%).

Enfin, faudrait-il souligner que les femmes sont plus nombreuses à avoir vu le jour en Espagne que les hommes. La situation en 2021 se présente comme suit : 116.014 femmes et 110.547 hommes sont nés dans ce pays ; 345.882 hommes et 251.265 femmes sont nés au Maroc.

Les Marocains communautaires et du Régime Général

Il faut rappeler ici que les résidents étrangers en Espagne sont classés dans deux régimes différents : le Régime Communautaire et le Régime Général. Le premier est réservé aux citoyens de l'UE et des pays de l'AELC et aux membres de leur famille originaires des pays-tiers. Le second est consacré aux étrangers non-communautaires.

Les Marocains communautaires résident -et travaillent- en Espagne en tant que membres de famille¹² d'un citoyen de l'UE. Ils bénéficient du régime communautaire d'immigration et jouissent des facilités accordées aux européens en matière de circulation, de séjour et de travail. Une situation réglementaire confortable qui leur épargne pas mal de stress administratif dont souffrent des étrangers sous le Régime Général d'immigration, étudiants compris.

Plus de 60.000 Marocains sont concernés par cette situation en juin 2020. Ils représentent à peine 7,5% des Marocains d'Espagne détenteurs d'un titre de séjour en cours de validité. Leur nombre connaît un accroissement modeste mais constant. Il a même doublé durant la décennie en cours. En effet, en 2011 on en comptait 30.141 et ils représentaient 3,9% des résidents Marocains.

- Ils sont plus âgés que leurs compatriotes du Régime Général

La moyenne d'âge des Marocains communautaires est de 40,5 ans. 4,7% seulement appartient au groupe d'âge 0-15 ans. Les personnes âgées de 65 ans et plus qui représentent à peine 2,6% des résidents en Régime Général atteignent 9,1% chez les Marocains communautaires. C'est dans la tranche d'âge 16-64 ans que les deux groupes se rapprochent avec un léger bénéfice pour les Communautaires qui affichent 86,2% contre 71,7% chez les Marocains sous Régime Général.

Il est à remarquer par ailleurs que si le nombre des Marocains Communautaires a plus que doublé entre 2011 et 2020 passant, comme on l'a vu, de 30.141 à 61.095, celui des enfants de moins de 16 ans est resté presque inchangé : 2429 et 2869 respectivement. Plus encore, la part de ce groupe d'âge sur l'ensemble a baissé de

¹² Conjoint, concubin-e notoire, les ascendants et les descendants (de moins de 21 ans).

3,3 points passant de 8% en 2011 à 4,7% en 2021. En revanche, le groupe d'âge de 65 ans et plus a presque doublé durant la décennie passant de 2006 en 2011 à 5548 dix ans plus tard.

En fait, ce phénomène démographique ne diffère pas de celui observé chez les résidents marocains sous le Régime Général durant la décennie en question. Eux aussi enregistrent une baisse d'effectifs dans le groupe d'âge 0-15 ans (203.222 en 2011 à 193.474 en 2020) et une hausse de ceux âgés de plus de 64 ans. le nombre de ce dernier groupe d'âge passe de 7.918 à 20.339 entre 2011 et 2020 soit 12.421 de plus en 10 ans.

- Une féminisation en augmentation

L'accroissement observé chez les Marocains communautaires durant la décennie 2011-2020 est dû à une augmentation importante du nombre de femmes largement supérieur à celui enregistré par les hommes du même régime d'immigration. En 2011, le nombre des femmes communautaires était inférieur à celui des hommes : respectivement 14.762 contre 15.379. Dix ans plus tard, la balance s'inverse. Les femmes voient leur nombre plus que doublé (+20623) alors que celui des hommes affiche une augmentation deux fois inférieure (+10331). Une croissance inégale qui hausse évidemment la part des femmes sur l'ensemble des Marocains Communautaires. La part de la femme marocaine sur l'ensemble des communautaires du même sexe originaires des pays-tiers a aussi augmenté durant la période étudiée : de 6,8% en 2011 à 10,3% en 2020. Celle des hommes marocains en revanche est restée presque figée : 9,9% et 10,9% des hommes communautaires des pays-tiers, respectivement.

On comprend mieux ce phénomène démographique quand on le compare à celui observé chez les Marocains du Régime Général. La dynamique observée chez ce groupe majoritaire de résidents marocains est quelque peu différente. Le nombre de femmes reste inférieur à celui des hommes durant la décennie même s'il a augmenté de +31.890 individus alors que celui des hommes indique une baisse de moins 15.013 personnes. Actuellement, les hommes forment 57% des Marocains du Régime Général (contre 60,3% en 2011) ; les femmes, en revanche, dont la part à la fin de l'an 2011 était de 39,7% constituent désormais 43% au niveau national.

- Une répartition géographique déséquilibrée comme l'ensemble des Marocains

Les Marocains communautaires sont répartis sur l'ensemble du territoire espagnol mais se concentrent plus en Catalogne (23,7%) et en Andalousie (20,5%) où ils représentent 6,4% et 8,6% de l'ensemble des résidents marocains, respectivement. Il est à noter que cette proportion atteint 10% aux Iles Canaries et au Pays-Basque, deux régions qui abritent à peine 2% des Marocains chacune.

Une donne attire cependant l'attention. Malaga, ville côtière andalouse où vivent 19,3% des Marocains de cette région, concentre 34% des Communautaires marocains en Andalousie soit 14,6% de l'ensemble des Marocains de la ville. 204.173 étrangers sous Régime Communautaire vivent à Malaga, 13,2% d'entre eux (28.192) sont des parents originaires des pays-tiers dont 14,6% proviennent du Maroc (4108).

Enfin, il convient de retenir que les Marocains qui résident en Espagne sous le Régime Communautaire parce que parents de citoyens de l'UE, se positionnent, en juin 2020, en tête du podium des étrangers des pays-tiers inscrits sous ce Régime d'immigration. Ils sont suivis d'une série de pays latino-américains d'où sont originaires 67,2% du total des étrangers non-UE du Régime Communautaire en Espagne.

- Des naissances qui affichent les mêmes concentrations spatiales

Les mères de nationalité marocaine résidant en Espagne ont donné naissance en 2020 à 21.685 enfants dont 5,4% seulement (1.162) sont nés au Maroc. La majorité des naissances est enregistrée en Catalogne : 5.688 (26,2% du total), soit presque autant que l'ensemble des naissances marocaines déclarées à Madrid, Murcie et à Valence : 5.953 (27,5%) sont nés dans ces trois régions autonomes où réside une importante communauté marocaine. A l'exception de l'Andalousie qui se réserve 14,7% des naissances d'enfants de Marocaines (3.195), les 13 communautés autonomes restantes ne dépassent pas 2% du total chacune. Autrement dit, cinq régions autonomes sur 17 enregistrent plus de 65% des enfants nés de mère marocaine en 2020 en Espagne.

- Les enfants des couples mixtes

Les enfants nés de mères marocaines en Espagne n'ont pas tous un père de la même nationalité. Bien évidemment, les Marocains sont de loin les conjoints les plus nombreux : la paternité de 80,4% des 21.685 nouveaux nés de mères marocaines en 2020 leur est attribuée. Les autres, quelques 4246, sont le fruit d'unions mixtes. Les mamans marocaines d'Espagne sont en couple avec des hommes de 46 nationalités avec les espagnols, en tête de liste. Ces derniers sont père de 3666 enfants (19,6%). Les autres nationalités sont peu nombreuses : 75 pères sont originaires d'Algérie, 32 du Pakistan, 21 de la Roumanie et autant d'Egypte, 20 des Pays-Bas, 19 de France, et 13 de Mauritanie pour ne citer que ceux-là.

Il est des enfants marocains nés en Espagne la même année mais de mère non-marocaine et dont le père est marocain. Ils sont moins nombreux que ceux nés de mère marocaine : quelques 2756 seulement ; Enfants de couples mixtes aussi mais dont la maman est espagnole (2.468) ; roumaine (73) ; algérienne (22) bolivienne (16) ou néerlandaise.

Au total, en 2020, les Marocains ont déclaré 6.414 d'enfants nés d'unions mixtes ; 38,9% sont de mères non marocaines et 61,1% de pères non marocains.

- Mariages mixtes des Marocains d'Espagne

Le mariage mixte des citoyens marocains est une réalité installée en Espagne bien avant l'entrée en vigueur de la première loi organique de l'immigration (1985) et l'application du système des visas aux Maghrébins en 1991. L'Espagne compte actuellement des petits fils issus de ces unions entre Marocains et Espagnols principalement. Aujourd'hui, les Marocains des deux sexes continuent à célébrer des mariages avec des conjoints de nationalité espagnole. Chaque année plus de 2000 couples maroco-espagnols sont enregistrés entre 2017 et 2020. 5249 hommes et 4053 femmes marocains se sont unis à des conjoints espagnols,

soit 85,1% du total des couples constitués par des Marocains durant la période précitée. Le nombre des mariages entre Marocains (hommes et femmes de la même nationalité) est bien inférieur : 459 entre 2017 et 2020.

Par sexe, on constate que les femmes espagnoles mariées à des conjoints marocains dépassent en nombre les unions des Marocaines avec des conjoints espagnols : respectivement 5249 et 4053. Le mariage des Marocains avec des conjoints d'autres nationalités n'est pas absent : 328 femmes et 380 hommes marocains se sont unis à des étrangers durant cette période.

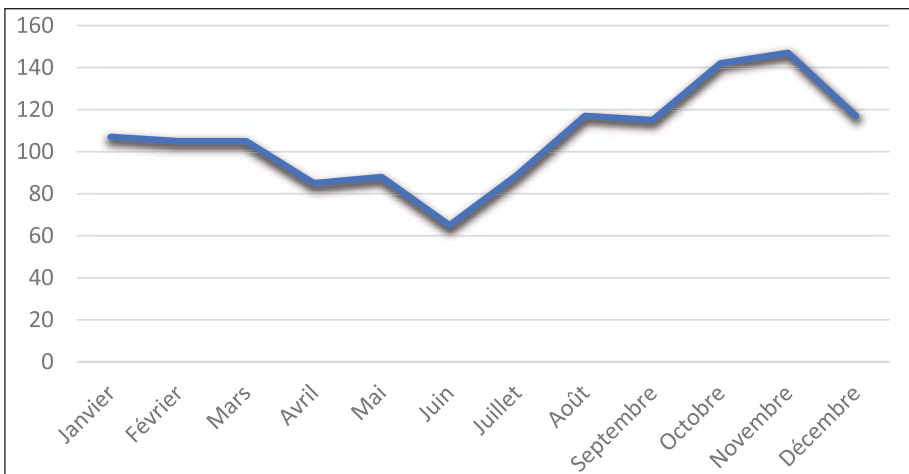
On constate donc que contrairement à l'idée répandue, ce sont les hommes de nationalité marocaine qui enregistrent le plus d'unions mixtes. Les femmes ont célébré, entre 2017 et 2020, 4381 mariages mixtes contre 5629 pour les hommes.

- Marocains décédés en Espagne

Traiter de la démographie d'une communauté passe par l'analyse des décès, analyse devenue primordiale suite à la pandémie de la Covid 19. Le nombre de Marocains décédés à l'étranger victimes du virus n'est pas connu du public pas moins que celui de ceux décédés en Espagne. Les données collectées grâce aux publications de l'Institut Espagnol National de la Statistique-INE permettent de connaître le nombre exact de Marocains (naturalisés non compris) décédés en Espagne depuis des décennies. Leur interprétation permet toutefois de deviner la part des décès liés à la pandémie.

1.282 décès de citoyens marocains ont été recensés en 2020. La moitié, 638 (49,8%), a eu lieu durant les cinq derniers mois de l'année (août-décembre/2020). Plus de 300 (24,7%) Marocains sont morts entre janvier et mars (au moment où le gouvernement espagnol n'avait pas encore pris de mesures concrètes contre la Covid-19) (Figure 5).

Figure 5 : Marocains décédés en Espagne en 2020 par mois



Source: Defunciones de extranjeros por país de nacionalidad y cifras absolutas/relativas. Cifras de población. INE ; octubre 2021. Elaboration personnelle

Par ailleurs, l'année 2020 enregistre une hausse inédite du nombre des décès (220 cas de plus qu'en 2019)¹³, soit une hausse jamais observée auparavant. Sur une série de quatre ans, 2020 est l'année qui a connu le plus de morts parmi les Marocains d'Espagne : 1282 (31%). Leur proportion sur l'ensemble des décès des étrangers indique une hausse légère, certes, mais inédite : pour la première fois en vingt ans, elle dépasse la barre des 6% : 6,8% en 2000, 6,7% en 2010 et 7,8% en 2020.

Comme dans les autres pays de résidence, les Marocains tout comme l'ensemble des musulmans d'Espagne, souffrent d'un manque d'espace réservé pour enterrer leurs défunts. La fermeture des frontières durant la pandémie et les mesures restrictives l'accompagnant, ont rendu la situation encore plus compliquée. Pour atténuer la souffrance mais aussi pour respecter leur propres lois et réglementations, des municipalités, notamment catalanes, ont répondu à la demande des associations culturelles et ont aménagé des carrés destinés à accueillir les dépouilles mortelles des musulmans. L'Espagne compte un total de 36 *Maqbaras*, la majorité circonscrite dans des cimetières municipaux : 11 en Andalousie, 5 en Catalogne, 4 à Valence, 3 à Castille-Leon et aux Îles Canaries. Les autres régions autonomes en comptent un chacune à l'exception de la Galice et de Castille-la-Manche qui n'en compte aucun.

Les Marocains naturalisés espagnols : un quart des Marocains sont des Hispano-marocains

Le Maroc et l'Espagne ne sont pas signataires d'un accord de double nationalité. Pourtant, les Marocains figurent parmi les étrangers qui accèdent le plus à la nationalité espagnole.

- 29,3% du total des naturalisés en 2020

En 2020, les Marocains étaient 23.522 à avoir obtenue la nationalité espagnole sur un total de 80.148, soit 29,3% et la même proportion que celle enregistrée en 2018. Entre 2017 et 2020, les Marocains (91.203) constituent 25,2% des 361.372 étrangers naturalisés à cette période. Actuellement, au moins $\frac{1}{4}$ des Marocains d'Espagne sont des hispano-marocains (293.876).

Il va sans dire que l'augmentation du nombre des résidents Marocains de longue durée durant les années 2000 et leur volonté d'intégration, ont facilité leur accès à la nationalité espagnole, ce qui se traduit par l'accroissement et du nombre des acquisitions de la nationalité du pays et de leur poids dans l'ensemble des étrangers naturalisés. En 2009 et 2010, par exemple, leur proportion sur l'ensemble des naturalisés ne dépassait guère les 8% (8,4% et 8,7% respectivement). On est encore loin des 29,3% observée en 2020.

Des changements sont également observés en matière des modalités d'accès à la nationalité. A la différence des hispano-américains, des sépharades et autres nationalités¹⁴ pour qui une durée de séjour de deux années suffit pour demander

¹³ C'est en 2019 que le nombre de décès au sein de la population marocaine dépasse les 1000 cas. La hausse par rapport à l'année précédente n'est alors que de 83 décès (passant de 979 à 1062) et reste loin de la hausse de 200 cas enregistrés en 2020.

¹⁴ Deux ans de séjour pour les sépharades (54.209 demandes en 2021) et pour les ressortissants

la nationalité espagnole, les ressortissants marocains – tout comme les européens et autres immigrés- ne peuvent y prétendre qu'après 10 ans de résidence légale, continue et immédiatement antérieure à la date du dépôt de la demande, à moins qu'ils ne se marient à un conjoint espagnol ou par voie de naissance. Dans ces cas de figure, la durée de séjour exigée est réduite à moins de deux ans.

Durant plusieurs années d'immigration marocaine en Espagne, la majorité des Marocains accédaient à la nationalité principalement par voie de la résidence longue durée. Cette voie prédominait sur les autres. Elle occupait la 1ère place par rapport aux autres modalités d'acquisition avec souvent plus de la moitié des cas. Un changement commence cependant à s'opérer durant le début des années 2000 pour s'accroître la décennie suivante. Le droit de sol prend de plus en plus de l'ampleur et concurrence la résidence de longue durée. A titre indicatif, la naturalisation des Marocains par le *jus solis* est passée de 33,7% en 2009 à 37,5% en 2017 pour atteindre 70,7% en 2019, taux jamais observé auparavant et qui dépasse de loin et pour la première fois les naturalisations par Résidence dont la part sur l'ensemble affiche un taux inédit : 23,1%. En 2020, en revanche les naturalisés par Naissance ne constituent que 29,1% contre 60,6% des acquisitions via la Résidence¹⁵.

En revanche, l'acquisition via le mariage recule. En 2009, les Marocains qui ont obtenu la nationalité espagnole par cette modalité représentaient 13,9% du total des naturalisés marocains. Dix ans plus tard, ils sont à peine 2,1%. Une tendance quelque peu différente de celle observée chez l'ensemble des étrangers naturalisés par voie de mariage durant les mêmes années susvisées et à des proportions largement supérieures à celles enregistrées par les Marocains : 11,3% des étrangers naturalisés par cette voie en 2009 ; 10,4% en 2020.

Hormis les acquisitions par résidence de courte durée (2 ans) et par le mariage, la part des Marocains sur l'ensemble des étrangers naturalisés s'impose avec le temps dans les autres modalités d'accès à la nationalité. Pas moins de 53,8% de naturalisés par Résidence et 58,4% par droit du sol en 2020 sont originaires du Maroc. Les naturalisés par voie de mariage sont en bas de l'échelle : 14,3%.

Nous retenons de ce qui précède que les principales modalités de l'acquisition de la nationalité espagnole pour les Marocains sont la résidence longue durée et le *jus soli*.

- Naturalisation des Marocains, par sexe

Les hommes naturalisés sont plus nombreux que les femmes. Ils représentaient 55,2% en 2009 et 60,3% en 2020. Une situation qui se maintient durant les années 2010-2020. Entre 2017 et 2020, sur les 91.203 Marocains naturalisés, 58,3% sont des hommes et 41,6% des femmes.

Il en est de même pour ce qui est des modalités d'obtention de la nationalité, mais pas toutes. Dans la modalité Mariage, la part de la femme sur l'ensemble des Marocains naturalisés est légèrement supérieure à celle des hommes. Elle était de

de la Guinée Equatoriale, les Philippines, Andorre, le Portugal et les latino-américains. Cinq ans pour les réfugiés.

¹⁵ La date de la résolution des dossiers ne coïncide pas avec celle du dépôt de la demande.

2,2%, contre 1,8% pour les hommes entre 2017 et 2020 et on retrouve la même situation à la fin de la décennie précédente : 7,9% et 6% respectivement en 2009.

Au sein du groupe des étrangers naturalisés, la répartition par sexe ne diffère pas trop de celles observées chez les Marocains, modalités d'acquisition comprises. En 2020, les hommes étrangers affichent une proportion supérieure à celle des femmes : 51,1% et 48,9%, respectivement. Mais il est cependant une différence importante à prendre en considération à savoir l'écart entre les sexes dans les deux groupes : 2,2 points chez les étrangers contre 20,7 points pour les Marocains

Tout comme chez les Marocains, le schéma s'inverse dans la modalité Mariage : 13% des femmes et 8,1% des hommes naturalisés durant cette année sont concernés. Sur l'ensemble des étrangers naturalisés en 2020, les femmes sont plus nombreuses que les hommes : 6,4% et 4,1% respectivement.

- Acquisition de la nationalité par âge : prévalence des mineurs

Le processus d'intégration des Marocains d'Espagne ne se mesure pas, en matière d'acquisition de la nationalité, par l'augmentation du nombre des naturalisés seulement et par le maintien d'une place prépondérante sur l'ensemble des étrangers ; elle se traduit aussi dans le rajeunissement de la population qui accède à la nationalité. Les mineurs marocains (-de 15ans) sont de plus en plus nombreux à acquérir la nationalité espagnole. Ils occupent la première position.

Plus de la moitié (53,9%) des Marocains naturalisés entre 2017 et 2019 a moins de 15 ans d'âge dont 42,3% sont âgés de 5 ans à 14 ans. Ils représentent 60,1% des mineurs étrangers naturalisés durant cette période. En 2009, les moins de 15 ans d'âge formaient 30,1% de l'ensemble des naturalisés marocains. La hausse est significative. On ne peut pas dire la même chose des autres groupes d'âge qui affichent tous une baisse en 2019.

Le deuxième groupe en importance est celui des Hispano-marocains âgés de 35-44 ans, avec 17,4% du total. A la différence du premier groupe dont l'importance s'expliquerait par le *jus soli*, la modalité d'acquisition de la nationalité par la résidence longue durée primerait chez ce groupe dont la plupart seraient des primo-migrants, ce qui expliquerait leur faible proportion au sein des naturalisés étrangers du même groupe d'âge (7,8%) qui, eux, bénéficiant d'une durée de séjour réduite à 2 ans, constituent 53,9% du total des acquisitions. Ce groupe d'âge représentait en 2009, le ¼ des Marocains naturalisés ; une proportion qui connaît une légère baisse les années suivantes (23,5% en 2017) mais chute de plus de dix points en 2019 (11%).

- Pays de naissance des Marocains naturalisés espagnols : l'Espagne prend le devant

Une autre donnée significative à prendre en considération et qui est l'importance quantitative des Hispano-marocains nés à l'extérieur du Maroc. Ils étaient plus de la moitié à avoir vu le jour en Espagne en 2019, 69,9% exactement contre seulement 30% nés au Maroc. Au total, sur l'ensemble des Marocains naturalisés durant la période étudiée (2017-2019), 36.873 acquièrent la nationalité par le droit de *jus soli*, soit 54,5% du total. En 2009, ils représentaient 33,4% du total. Un

signe de plus qui confirme d'avantage la volonté inéquivoque pour l'intégration des Marocains d'Espagne, parents compris.

Tableau 3 : Marocains naturalisés selon le pays de naissance

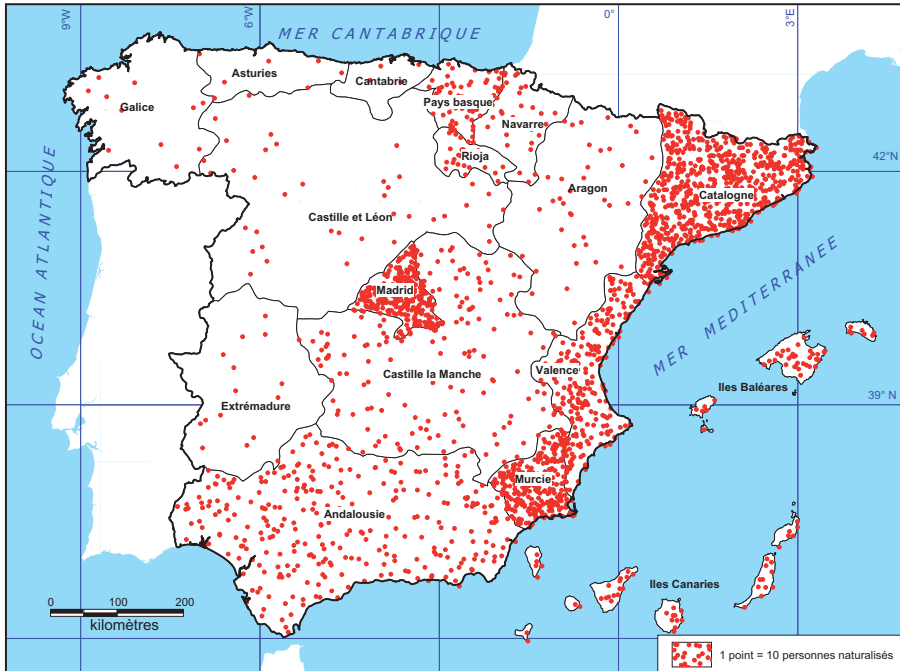
Année	Total	Nés en Espagne	Nés au Maroc	Pays-tiers
2009	6.683	2.234	4.425	20
2017	5.691	2.238	3.443	10
2018	26.784	10.037	16.674	73
2019	35.206	24.598	10.562	45

Source: *Concesiones de la nacionalidad española por residencia. OPI. Elaboration propre.*

Les Marocains naturalisés ne sont pas tous nés dans l'un des deux pays susvisés : 128 cas sont nés dans un pays tiers durant cette période.

- Les Hispano-marocains par Régions Autonomes : sur les pas des résidents

Figure 6 : Répartition des Marocains naturalisés par Région



Source : OPI.

Les Marocains naturalisés en 2020 se répartissent sur l'ensemble du territoire espagnol de façon très inégale : ils sont -1% en Asturies, Cantabrie, Extrémadure et Galice ; 12% en Andalousie et Murcie et 29,7% en Catalogne. Trois-quarts d'entre eux (75,6%) sont enregistrés dans cinq régions autonomes : la Catalogne

(29,7%), l'Andalousie (12,9%), Murcie (12,4%), Madrid (11,7%) et Valence (9,8%)¹⁶ (Figure 6). Cette répartition géographique est presque identique à celles des Marocains Communautaires et des résidents marocains titulaires d'un titre de séjour en cours de validité qui se concentrent à plus de 70% dans les cinq Régions précitées.

Par ailleurs, il conviendrait de noter qu'à l'exception de la Cantabrie (8,1%), Galice (12,3%), Asturies (11,1%) et les Iles Canaries (15,7%), la proportion des Marocains sur l'ensemble des étrangers naturalisés dans les autres Régions Autonomes est supérieure à 20%. Ils représentent plus de 40% dans quatre Régions (Andalousie 43,3% ; Castille-la-Manche 42,8% ; Extrémadure 42,9% et Murcie 48,5%) ; plus de 30% dans trois Régions (Catalogne 30,4% ; Navarre 30,5% et La Rioja 32,4%) et plus de 20% dans les cinq autres Régions.

Il n'est pas étonnant de constater que les Marocains qui ont acquis la nationalité espagnole viennent en tête de liste des étrangers naturalisés sur pratiquement 70,5% du territoire national. Ils sont les premiers naturalisés en nombre dans 12 Régions Autonomes sur 17 et dans 34 provinces sur les 50 que compte le pays (à l'exception des provinces suivantes : Saragosse, Las Palmas, Tenerife, Valladolid, Valence-capitale, Corogne, Ourense, Pontevedra, Biscaye et Guipuscoa).

Des catégories particulières

- Les Marocains scolarisés en Espagne : le quart des étrangers scolarisés

En 2020¹⁷, l'enseignement espagnol non-universitaire compte 207.706 Marocains. Ils représentent 25,6% des Marocains d'Espagne (naturalisés non-compris), une proportion de 10 points supérieure à celle des élèves étrangers par rapport au total des étrangers résidants en Espagne (14,6%) à la même date. En plus, les Marocains se positionnent en tête de liste des étrangers scolarisés (848.513) dont ils constituent le ¼. Pour se faire une idée de leur importance numérique, il suffit de rappeler que leur nombre est presque égale à celui de l'ensemble des élèves originaires des pays membres de l'UE (235.000) qui sont les plus nombreux parmi les étrangers scolarisés. Ils représentent, enfin, plus de 80% des élèves d'origine africaine.

Plus de la moitié de ces élèves n'ont pas encore atteint le niveau du Secondaire. Le Préscolaire en accueil 50.179 (24,4%), alors que 96.319 (46,9%) fréquentent le Primaire. Des proportions qui restent cependant supérieures à celles observées chez l'ensemble des étrangers (39,1% contre 19,9%). Dans le présecondaire, les Marocains constituent presque le 1/3 des écoliers étrangers (28,8%).

Il est important de remarquer que 35.711 des élèves marocains (17,4%) suivent leurs études dans le Secondaire, soit 18,9% des étrangers du même niveau. La formation professionnelle avec ses trois niveaux, qui jadis constituait la voie convoitée par de nombreux Marocains, ne compte, en 2020, que 6% des élèves d'origine marocaine. A peine 0,9% des Marocains sont inscrits dans les différents programmes de formation destinés à l'insertion professionnelle des jeunes de

¹⁶ 75,4% de l'ensemble des étrangers sont déclarés dans ces cinq régions autonomes

¹⁷ L'Espagne compte 8,2 millions d'élèves inscrits dans l'enseignement général non-universitaire dont 2,5% sont marocains et 10,4% sont des étrangers (marocains compris).

moins de 19 ans d'âge qui n'ont pas réussi leurs études secondaires. C'est dire que la scolarité des Marocains prend un élan nouveau et prometteur¹⁸ où la femme va avoir une présence prépondérante. En effet, actuellement les femmes (96.467) constituent 47% de la population scolaire marocaine et autant dans l'enseignement présecondaire. Elles sont majoritaires au niveau du baccalauréat (62,6%), dans l'enseignement artistique (70,3%) et dans celui des langues (68,5%) et constituent 49% du cycle supérieur de la Formation Professionnelle.

Il convient de signaler que dans dix Régions Autonomes, la population scolaire marocaine représente au moins 25% du total des résidents marocains. Une proportion qui dépasse les 30% dans les régions à faible concentration de ces derniers.

- *Etudiants marocains d'Espagne et en Espagne*

Nous distinguons ici entre les *étudiants marocains d'Espagne* issus de l'immigration dont la famille réside en Espagne et les *étudiants marocains en Espagne*, titulaires d'un titre de séjour temporaire pour les études et dont la famille vit au Maroc. Ces derniers sont moins nombreux que les premiers. Tous les deux fréquentent aussi bien les universités publiques que privées.

Vu sa proximité, l'Espagne accueillait la 1^{ère} communauté d'étudiants étrangers durant les années 90 et 2000. Madrid ne compte pas moins de 5 centres Cervantes et autant d'instituts espagnols au Maroc qui affichent complets à chaque rentrée scolaire et les jeunes marocains, et les moins jeunes- ont une connaissance intime du football espagnole. Cependant, les étudiants marocains semblent bouder les universités espagnoles ces dernières années, leur préférant les universités allemandes, italiennes et néerlandaises, pour rester en Europe. Les raisons seraient multiples et la langue n'en est pas une. La bureaucratie et l'application de la réglementation en vigueur en matière de délivrance et de renouvellement des titres de séjour correspondants seraient la cause principale. Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'immigration en juillet 1985, considérée alors la plus restrictive d'Europe, et son règlement d'application, aucune modification n'a été introduite pour l'entrée et le séjour des étudiants étrangers en Espagne. La loi susvisée a connu 5 amendements. L'absence d'une politique gouvernementale nationale -axée depuis toujours sur l'Amérique du sud- envers les étudiants étrangers d'une façon générale est un élément qui joue en défaveur de la promotion des universités espagnoles à l'internationale et auprès des bacheliers marocains en particulier. Ceci expliquerait la croissance très timide du nombre des étudiants étrangers titulaires d'un titre de résidence temporaire en Espagne qui en 20 ans est passé de 28.820 (2009) à 35.344 en 2020 (+6524). Les Marocains enregistrent une baisse de -1029 : 3.694 en 2009, 2.665¹⁹ en 2020 constituant 12,8% et 7,5% du total respectivement)²⁰.

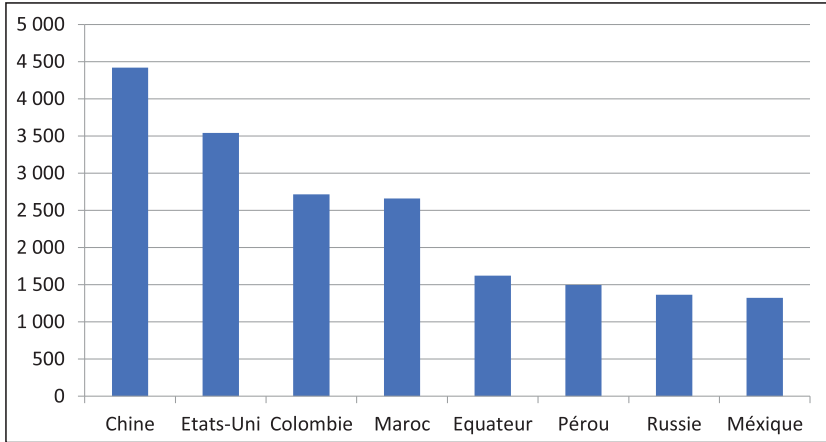
¹⁸ 9% des élèves marocains sont scolarisés dans des centres de formation privés dont 8,2% sont conventionnés. En Espagne, 32,9% de la population scolaire recourent aux centres privés (25,4% sont conventionnés). Chez les étrangers, cette proportion atteint 21% dont 14 % conventionnés.

¹⁹ Dont sept membres de la famille.

²⁰ Il est vrai que si on plaçait le curseur sur l'année 2019 -vu que 2020 était marqué par la pandémie avec ses conséquences sur la mobilité estudiantine- la donne change (+30.455 au lieu de +6524) mais pas pour les étudiants marocains : leur croissance demeure négative et leur

Durant les vingt dernières années, autant le nombre des résidents marocains enregistre une croissance, autant celui des étudiants titulaires d'une autorisation temporaire de résidence baisse. Occupant la 1^{ère} place durant les années 90 et 2000, loin devant les Hispano-américains et autres nationalités, en 2020 ils se positionnent à la 4^{ème} place après les Chinois, les nord-américains et les colombiens (Figure 7).

Figure 7 : Etudiants étrangers. Top des principaux pays d'origine (+de 1000 étudiants) 2020



Source: *Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor. OPI.*
Elaboration personnelle.

Pour les années 2017-2020, les renouvellements des titres de séjours sont supérieurs à la première acquisition, sauf pour l'année 2019 qui enregistre une hausse importante des nouveaux arrivés. 2019 reste en effet l'année phare : 1598 autorisations initiales de séjour sont délivrées aux étudiants marocains contre 868 en 2018 et 1238 en 2020. Durant les années 2019 et 2020, les étudiantes sont relativement moins nombreuses que les étudiants (48,7%/47,9%). Les deux années précédentes, la situation était inversée : elles représentaient 50,1% et 55,2% respectivement. Côté âge, à peine 1,3% des étudiants marocains sont âgés de plus de 40 ans ; la majorité (92,8%) a moins de 30 ans d'âge. Pour ce qui est du choix des centres d'études par Régions Autonomes on constate une différence entre les Marocains et l'ensemble des étrangers. Pour les premiers, c'est l'Andalousie qui apparaît en premier lieu (33,8%), suivie de Valence (21,4%) Madrid (14,4%) et de la Catalogne (14,0%). La région andalouse occupe la dernière marche du podium chez les étudiants étrangers : 12,2% seulement y sont déclarés. Leur première destination est la région de Madrid (28,7%) suivie de la Catalogne (23,1%) et Valence (13,9%). Ces quatre Régions concentrent 83,7% des étudiants marocains et 77,9% du total des étrangers.

Le cycle de la Licence absorbe plus de 75% des étudiants marocains, alors que 14,7% sont inscrits en Master et 9,7% en Doctorat. Un schéma qu'on retrouve dans proportion sur l'ensemble en deçà des 12,8% en 2000.

les quatre principales régions de concentration. La plupart des étudiants marocains s'inscrivent dans le système public (83,8%), comme les autres étrangers (85,2%). On retrouve les mêmes proportions chez les étudiants venus dans le cadre d'un programme de mobilité internationale : sur 488 étudiants marocains inscrits dans ce cadre entre 2017 et 2020, 413 étaient dans des établissements publics (84,6%) et 75 dans le privé (15,4%).

l'Educabase du ministère de l'Education et de la Formation professionnelle traite les données de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits aux universités d'Espagne, abstraction faite de la durée de la formation, sans distinguer entre ceux qui ont titre de séjour correspondant et ceux qui n'en sont pas soumis. Cette dernière source permet de saisir les principaux aspects de la population estudiantine marocaine d'Espagne. L'on apprend ainsi que les étudiants marocains dont les familles résident en Espagne sont presque deux fois plus nombreux que ceux dont les parents résident au Maroc (2278 selon la même source). 4275 Marocains d'Espagne sont inscrits dans des universités durant l'année universitaire 2019-2020 parmi lesquels 349 (8,2%) sont dans des universités privées. En 2018, ils étaient 3817 dont 284 dans le système privé (7,4%). La prépondérance de la femme étudiante, déjà relevée chez les Marocains dans d'autres pays d'Europe dits d'ancienne immigration, se confirme dans le cas des Marocains d'Espagne. Les hommes (37,6%) y sont moins nombreux que les femmes (62,4%) et leur proportion est inférieure à celle observée chez les étudiants venus du Maroc (Tableau 4).

Tableau 4 : Etudiants marocains d'Espagne (dont la famille réside en Espagne), par sexe

Année universitaire	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Total	4275	3817	3649
Femmes	2.667	2.349	2.153
Hommes	1608	1468	1496
En % Femmes	62,4	61,5	59,0
En % Hommes	37,6	38,5	41,0

Source: Educabase. Ministerio de Educación y Formación Profesional. 2021. Elaboration personnelle

- Les Marocains « visiteurs » en « Régime non-lucratif » : plus nombreux que les étudiants, mais catégorie oubliée

Quand on parle de l'immigration marocaine en Espagne, on pense souvent aux travailleurs, chômeurs ou chercheurs d'emploi, à la femme au foyer venue dans la cadre du regroupement familial, aux étudiants et, le plus souvent encore, aux *haragas*. Il est cependant une catégorie de citoyens marocains – rarement citée – qui s'installent et vivent en Espagne en toute légalité sans se soucier d'emploi. Ils disposent de moyens économiques suffisants pour y résider sans avoir à travailler. Ce sont les résidents répondant au concept de *Life style migration*, ou migration de style de vie.

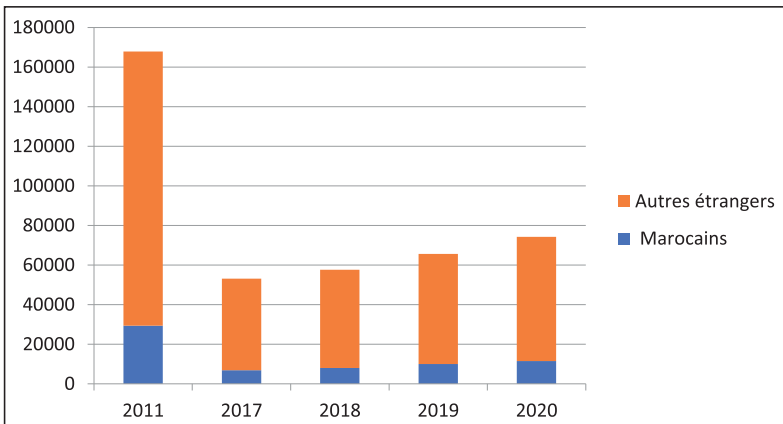
Pour rappel, un étranger originaire d'un pays extracommunautaire peut résider légalement en Espagne sans avoir à y exercer une activité professionnelle. Un titre

de séjour temporaire à caractère non-lucratif lui est remis pour une durée de validité n'excédant pas un an, renouvelable. Mais pour obtenir le droit à cette résidence, le candidat doit remplir un certain nombre de conditions²¹. La procédure administrative commence par le dépôt d'une demande auprès du consulat d'Espagne accrédité au pays de résidence légale du demandeur tout en justifiant de moyens suffisants pour subvenir à ses besoins et, le cas échéant, à ceux des membres de sa famille. Ces « moyens suffisants » sont calculés en fonction de l'Indicador Público de Renta de Efectos Múltiples-IPREM, soit l'*Indicateur Public de revenu à Effets Multiples*. En 2020, la valeur mensuelle de cet indicateur public est de 537,87 euros, le demandeur devant disposer d'un revenu mensuel au moins égal à 4x l'IPREM/mois, soit 2151,48 euros/mois, équivalent à 25817,76 euros/an. Si la demande implique les membres de la famille, il lui faudra ajouter l'équivalent de la valeur d'un IPREM/mois pour chaque membre. Ainsi, le revenu minimum annuel pour un seul prétendant à ce type de résidence est de 25.817,76 euros, 32.270,40 euros pour un couple et est de 45.181,08 euros pour une famille composée de quatre membres.

De nos jours, les Marocains titulaires de ce type d'autorisation de séjour en Espagne ne sont pas légion et sont moins nombreux qu'ils ne l'étaient il y a une dizaine d'années. En décembre 2020, ils représentent à peine 1,5% de l'ensemble des résidents marocains. Leur nombre a augmenté de 4.580 personnes passant de 6.918 en 2017 à 11.498 en 2020. Un accroissement soutenu certes, mais dont le nombre reste bien loin des 29.376 résidents non-lucratifs que comptaient la communauté marocaine en 2011 et des 64.661 en 2009.

En 2020, les Marocains titulaires d'une autorisation de séjour non-lucrative représentent 18,3% des étrangers qui résident dans le même cadre réglementaire (62.743). Une proportion qui enregistre une hausse d'environ 4 points entre 2017 et 2020. (Figure 8). En 2009, ils en constituaient 26%.

Figure 8 : Résidents marocains non-lucratifs, sur total étrangers du même régime



Source : Estadísticas de extranjeros residentes en España. OPI. 2021. Extranjeros residentes en España. Principales resultados. OPI (2009-2019). Elaboration OCMRE.

²¹ Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, aprobado por Real Decreto 557/2011, de 20 de abril (artículos del 45 al 49). « BOE » núm. 103, de 30/04/2011

En 2013, le gouvernement espagnol promulgue une loi²² pour attirer les capitaux, les professionnels qualifiés et les entrepreneurs étrangers et contribuer ainsi à dynamiser l'économie du pays et aider à sortir de la crise économique encore présente. Les résultats escomptés ne sont pas atteints et sont restés en deçà des attentes. En décembre 2020, ils ne sont que 41.305 (membres de la famille)²³ contre 62.743 résidents non-lucratifs. Parmi eux des professionnels hautement qualifiés (6360), des investisseurs, (2491), des chercheurs (1616) et des demandeurs d'emplois qualifiés (1246). On y trouve des Brésiliens, des Vénézuéliens, des Chinois, des Russes, des Hindous et pas de Marocains.

Il s'agit donc de citoyens marocains qui ont choisi de s'installer dans ce pays, à leur frais. Ils n'ont pas besoin d'y développer une activité économique pour vivre ; elle leur est d'ailleurs interdite par la loi. Leurs moyens de subsistance proviennent du Maroc, avec autorisation de l'office de changes, ou d'un capital qu'ils auraient en Espagne.

- Les cueilleuses de fraises

Chaque année, des milliers de femmes marocaines partent en Espagne pendant une durée déterminée pour travailler dans les champs de la province andalouse d'Huelva (localité de Cartaya), principalement dans la cueillette des fraises et des framboises. Leur travail et mobilité, qui génèrent des millions d'euros par compagne, s'inscrivent dans un programme dit d'immigration circulaire, cher à l'Espagne. Il est même cité comme modèle par la commission européenne. Une telle migration, édifiante de surcroît, ne peut être négligée dans un travail sur les communautés marocaines en Espagne (Arab, 2018). La migration des saisonnières agricoles marocaines a fait couler beaucoup d'encre depuis son démarrage en 2004, date d'entrée en vigueur de l'accord bilatéral en matière de main-d'œuvre entre le Maroc et l'Espagne, signé en juillet 2001. Cet accord ne stipule pas qu'il s'agissait stricto sensu de travailleuses de sexe féminin et encore moins de femmes mariées, veuves, divorcées avec enfants. Il signale certes que « art.6. :Les travailleurs marocains jouiront des droits et privilèges qui leur sont accordés par la législation espagnole ». Dans la pratique, les travailleurs sont devenus travailleuses avec des conséquences sociales non encore élucidées d'une part ; d'autre part ces « droits et privilèges » sont relativement honorés. A titre d'exemple, les travailleuses ont droit à une journée de repos par semaine, mais ledit jour de repos n'est pas précisé dans leur contrat, contrairement aux travailleuses originaires des pays de l'Est, pour qui c'était bien un dimanche. Par ailleurs la rémunération des cueilleuses marocaines dépend des heures travaillées. La formation professionnelle in situ tant célébrée, quand elle a lieu, se déroule en dehors des heures de travail rémunérées. Cet aspect de la migration marocaine nous l'avons négligé à bon escient. Il est polémique.

²² Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización. « BOE » núm. 233, de 28 de septiembre de 2013, páginas 78787 a 78882 (96 págs.) [Loi 14/2013, du 27 septembre, sur le soutien aux entrepreneurs et à leur internationalisation.]

²³ « Extranjeros residentes por régimen jurídico aplicable ». Estadística de extranjeros residentes en España a 31 de diciembre de 2020. OPI.2021; page 10.

- *La population carcérale d'origine marocaine*

Les Marocains représentent $\frac{1}{4}$ des prisonniers étrangers et ce depuis plusieurs années. Peu importe si le nombre d'étrangers incarcérés augmente ou baisse. La proportion reste la même tout en stagnant. Il n'atteint jamais les 5000 (sauf en 2010 : 6321) et ne s'éloigne que trop peu de 4000 (ex. 3943 en 2017 ; 3914 en 2018). Un autre constat : leur part sur l'ensemble des prisonniers étrangers est largement supérieure à celle des résidant marocains sur l'ensemble des immigrés en Espagne²⁴.

Le dernier annuaire du ministère de l'Intérieur relatif à la population carcérale²⁵ en recense 4.149 au 31 décembre 2020, soit 26,1% du total des prisonniers étrangers. Un chiffre qui dépasse celui de l'ensemble des prisonniers originaires des pays de l'UE dont le nombre à la même date est de 3.508 détenus. Les Marocains sont de loin la première communauté étrangère dans les prisons espagnoles. Les Roumains, dont le nombre des résidents en Espagne dépasse celui des Marocains, occupent la deuxième position, mais leur nombre est 2,5 fois inférieur (1.502) et ne constituent que 9,4% du total. La troisième place revient aux colombiens : 1.399 prisonniers soit 8,8%. Les Marocains semblent prendre une direction inverse à celle des étrangers. Alors que le nombre de ces derniers baisse au cours des années (-631 entre 2017-2020), celui des prisonniers marocains enregistre une hausse continue : +206 détenus à la même période²⁶. Soit une cinquantaine de détenus supplémentaires chaque année alors qu'on ne décompte pas ceux qui quittent les lieux après avoir purgé leur peine.

Il faudrait souligner de passage que les prisonniers marocains ne sont pas forcément tous membres de la communauté marocaine d'Espagne. Il y'aurait parmi eux des non-résidents, des résidents au Maroc ou dans d'autres pays européens, l'Espagne étant un pays de transit par excellence.

Les délits commis par les détenus marocains ne diffèrent pas de ceux de la majorité des prisonniers en Espagne. Les plus fréquents sont : vol, vol avec violence, agression, agression sexuelle, trafic des stupéfiants, homicide, tentative d'homicide, trafic des êtres humains (migration clandestine) etc. Le terrorisme et l'incitation à la violence et au djihadisme, sont les nouveaux arrivés dans

²⁴ Cette donnée ne constitue pas une particularité des Marocains. L'Espagne est connue pour être un des pays de l'UE où la proportion des étrangers incarcérés (28% en 2020) est supérieure à celle des étrangers sur l'ensemble de la population légale (12,3%, même année). Voir *Prison Populations*. SPACE I – 2020. Council of Europe: Annual Penal Statistics, notamment le tableau 12: Prison populations by nationality and legal status on 31st January 2020 (numbers), pages 62-65. Dans les prisons catalanes, 46,2% des prisonniers sont des étrangers.

²⁵ Instituciones penitenciarias. La población reclusa en España. Anuario Estadístico del Ministerio del Interior. Anuario y Estadísticas. Madrid ; 2021

²⁶ La population carcérale des pays européens étudiés dans le rapport SPACE I – 2020 du Council of Europe, a diminué de -1,7% de 2019 à 2020 et de 20% entre 2013 et janvier 2020. « En las 50 administraciones penitenciarias de las que se dispone de datos tanto para 2019 como para 2020, esta tasa se redujo de 106,1 a 104,3 reclusos por 100.000 habitantes (-1,7%). Desde 2013, cuando alcanzó un máximo de 131 reclusos por cada 100.000 habitantes, esta tasa ha disminuido cada año, alcanzando un descenso general del 20% ». La tasa de encarcelamiento en Europa sigue cayendo: estadísticas penales anuales del Consejo de Europa; Consejo de Europa. Abril 2021. Voir in <https://www.coe.int/en/web/portal/-/europe-s-imprisonment-rate-continues-to-fall-council-of-europe-s-annual-penal-statistics>.

le répertoire des prisonniers marocains : 116 personnes en sont incarcérées au 31/12/2020 dont 11 femmes. On ignore leur nationalité²⁷.

- L'action associative des Marocains d'Espagne : déficitaire

L'activité des associations marocaines d'Espagne a perdu de son dynamisme durant les 13 dernières années. La crise économique de 2008 en était pour quelque chose. Sa présence sur le terrain est, sauf dans le culturel, déficitaire à tous les niveaux.

Que ce soit les entrepreneurs ou les commerçants, les Marocains d'Espagne sont peu représentés par des associations. Ce désintérêt les pousse à bouder même les structures associatives espagnoles de leur localité qui leur sont ouvertes. On peut faire la même constatation dans le milieu scolaire où les associations des parents d'élèves ne semblent pas attirer les parents des nombreux élèves marocains. Le phénomène touche même les étudiants universitaires venus du Maroc.

Il semblerait que le seul terrain qui attire l'activisme des Marocains est celui du culte. L'Espagne compte plus de 1800 lieux de culte gérés par autant d'associations culturelles sous l'œil « engagé » et bienveillante de pas moins de 9000 « volontaires » marocains²⁸. Des dizaines de fédérations au label « islamique »/« musulmane » sont créées et gérées par des citoyens d'origine marocaine.

Le culte uni et crée des associations qui travaillent pour le bien des membres de la communauté qui les financent, par l'organisation du culte, des « colonies de vacances » in situ pour enfants, jeunes et adultes, des activités culturelles diverses, l'enseignement de la langue du coran etc. Mais il est aussi un terrain de conflit intracommunautaire par excellence.

2. Travailleurs marocains en Espagne

Le faible impact de la pandémie Covid 19

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la pandémie du Covid-19 n'a pas eu d'impacts catastrophiques sur l'emploi des travailleurs marocains- et étrangers en général- en Espagne. On est loin du scénario des conséquences de la crise économique et financière des années 2008-2012. Les mesures sociales prises par le gouvernement central, en harmonie avec les décisions de la commission européenne, ont limité l'impact de la crise sanitaire sur le marché de l'emploi et aidé à maintenir les postes de travail grâce notamment au programme ERTE²⁹. Ainsi, dans le cas des Marocains on observe que durant l'année 2020, leur nombre a diminué de -5957 travailleurs entre janvier et décembre représentant néanmoins

²⁷ Au total, 338 détenus le sont pour terrorisme à cette date. Voir Población reclusa por delitos de terrorismo a 31-12-2020 por grupo terrorista de pertenencia y sexo. La población reclusa en España. Anuario Estadístico del Ministerio del Interior. Anuario y Estadísticas. 2021

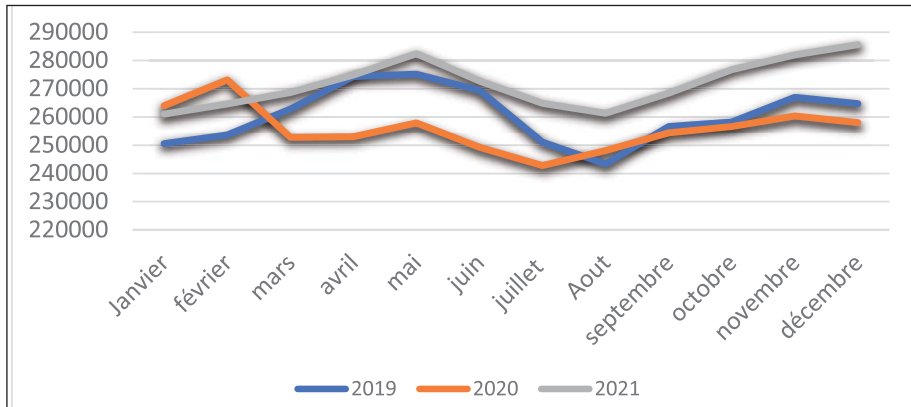
²⁸ Si on considère un ratio de 4 membres par association

²⁹ Expediente de regulación temporal de empleo (ERTE) [Régularisation de mise en disponibilité temporaire] qui cherche assurer le maintien de la relation du travail et garantit entre 70% (moins de 180 jrs) et 50% (+ de 180 jrs) de traitement de base. Cette mesure a été plusieurs fois prorogée. En vigueur, au moment de la rédaction de ce texte, jusque 22 février 2022.

26,5% des 22.446 travailleurs étrangers disparus des statistiques des actifs occupés à la sécurité sociale (Figure 9).

Il faudrait toutefois signaler que dans la série 2017-2021, l'année de la pandémie (2020) est la seule à clore avec une diminution du nombre des travailleurs étrangers, déclarés actifs occupés à la sécurité sociale, Marocains compris (-22446).

Figure 9 : Travailleurs marocains déclarés à la sécurité sociale par mois (2019-2021)



Source: *Trabajadores extranjeros afiliados a la seguridad social en alta laboral. Datos último día del mes. Mercado de trabajo. Ministerio de Trabajo y Economía social 2022*

Les travailleurs marocains et les autres

Rappelons que 40,1% des travailleurs étrangers en Espagne sont originaires des pays de l'UE. Les Marocains, représentent 12,5% de l'ensemble des étrangers, toute origines confondues, déclarés actifs occupés à la Sécurité Sociale. 21% des travailleurs extracomunautaires sont des Marocains. Rien d'étonnant qu'ils soient toujours classés au premier rang des étrangers cotisants à la sécurité sociale. Ils apporteraient en moyenne 130 millions d'euros par an au dit organisme social. Leur présence est notable dans tous les secteurs d'activités. Ils sont en tête de liste dans les secteurs de l'industrie, l'agriculture, le bâtiment et dans les services. Leur entrepreneuriat s'est ralenti et ne sont plus sur le podium des trois premiers. Dans le service domestique, ils enregistrent une diminution des effectifs et n'ont pas pu dépasser leur propre records atteint en 2010 (+ de 13.000) ; ils se contentent désormais d'une quatrième position.

Le nombre de ces travailleurs marocains actifs occupés s'est stabilisé durant la décennie 2010-2020 dans une fourchette entre 220.000 et 280.000. En 2020, par exemple, ils sont 257.914 déclarés occupés à la sécurité sociale ; trois ans auparavant, ils étaient 225.128 et 262.099 en 2019.

Cependant il faut souligner l'exception de 2021, année où pour la première fois, leurs effectifs ont dépassé la barre des 280.000 susvisée avec un record en décembre de la même année. Quant à leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers déclarés occupés à la sécurité sociale, elle ne varie pas trop non plus et

reste dans les limites des 12% : 12,4% en 2017 ; 12,5% en 2020. Il en est de même de leur proportion dans les travailleurs extracommunautaires : 21,5% en 2017 ; 20,9% en 2020 ; avec cette exception observée en 2019 quand ils atteignent 30,5% des travailleurs non-UE.

Il est cependant un mois bien concret de l'année où la proportion des travailleurs marocains sur l'ensemble des actifs occupés étrangers atteint les 13%. Il s'agit du mois d'avril : presque chaque année les Marocains affichent au moins 13%. Plus encore, en 2021, cette proportion se maintient durant trois mois, d'avril à juin. Un record jamais observé ; il dépasse celui de l'année 2018 quand cette part de 13% avait couvert deux mois, avril-mai. Une possible explication serait que le mois d'avril coïncide avec les vacances de pâques animant le secteur des services (café-restaurants notamment) très demandeur en main d'œuvre saisonnière en CDD. Le nombre d'actifs occupés marocains augmente durant ces mois et touche les deux sexes.

Si les mois d'avril constituent une hausse, le mois d'août est réputé par une diminution, somme toute légère, de la part des travailleurs marocains dans le total des travailleurs étrangers : elle se situe à 11% (sauf en 2020 année de la fermeture des frontières).

En ce concerne le chômage, les statistiques relatives à l'emploi des étrangers nous ont habitués durant des années à situer la part des chômeurs marocains sur l'ensemble des étrangers en situation de chômage à 20%. Ce fut en effet le cas en 2017 (20,4%), 2018 (20,6%) et 2019 (20,3%). Mais 2020, année des restrictions liées à la pandémie Covid-19, affiche une nouveauté : les Marocains enregistrent 16,3% du total des chômeurs étrangers soit une baisse de 4 points par rapport aux années antérieures quand ils en représentaient 20% du total. Il est vrai toutefois, et il faudrait bien le souligner, que le nombre des chômeurs marocains, et étrangers bénéficiaires d'une allocation de chômage ou d'un subside, enregistre un saut important en 2020 comparé aux quatre années précédentes.

Durant l'année de la pandémie, le nombre de cette catégorie de chômeurs étrangers (avec allocations), maintenu à un niveau inférieur à 200 mille entre 2017 et 2019, indique en 2020 un saut exponentiel et atteint les 362.200, soit une hausse de +169.978 par rapport à 2019. 10,2% d'entre eux sont des Marocains. Ces derniers, dont les effectifs des chômeurs avec allocation, n'arrivaient pas au seuil des 40.000 depuis 2017, voient leur nombre passé de 38.967 en 2019 à 59.133 en 2020 (+20.165). Une des explications possibles : les mesures sociales phares prises par le gouvernement, en concertation avec les décisions de la commission européenne³⁰, pour protéger les travailleurs - dont les employé/ es de ménage et ceux exerçant une activité libérale (autonome)- et soutenir l'emploi et l'activité productive ; notamment celle permettant aux travailleurs d'accéder « aux allocations de chômage contributives, même s'ils ne disposent pas de la période de cotisation nécessaire pour le faire ». En outre, « la période de suspension du contrat ou de réduction de la journée de travail pendant laquelle

³⁰ COVID-19: la Commission présente une réponse européenne coordonnée pour lutter contre l'impact économique du coronavirus*. Communiqué de presse. Bruxelles, 13 mars 2020 https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_459 .

ils bénéficient de cette prestation ne serait pas comptabilisée dans les périodes maximales légalement établies pour en bénéficier ».³¹

Les restrictions de 2020, -pratique du travail à domicile et fermeture des commerces et autres services-, entraînent une croissance du nombre de demandeurs d'emploi parmi les Marocains. En effet, alors que ce nombre n'a cessé de baisser de 2017 à 2019, il repart en flèche en 2020 pour atteindre 193.088 demandeurs contre 141.639 en 2019 (Tableau 5).

Tableau 5 : Marocains demandeurs d'emplois (2017-2020)

Chômeurs/Année	2017	2018	2019	2020
Total	152792	147816	141639	193088
Hommes	114107	70964	66095	99048
Femmes	75530	76852	75545	94040
Femmes, en % sur total	49,4	52,0	53,3	48,7

Source: Demandantes de empleo extranjero. Anuario de Estadísticas. Ministerio de trabajo y Economía Social.

Le tableau 5 interpelle quant aux poids des femmes dans la main-d'œuvre totale. La présentation du profil des travailleurs et travailleuses marocains, par secteurs d'activités, régions d'activités, etc. apporte une réponse.

Les travailleurs marocains par sexe

Il est vrai, et nous l'avons vu plus haut, que la femme représente plus de 40% des résidents marocains et autant des Marocains demandeurs d'emploi. Il en est autrement s'agissant des travailleurs déclarés actifs occupés à la sécurité sociale. D'une façon générale, les femmes représentent plus du ¼ des travailleurs marocains appartenant à cette dernière catégorie mais sans jamais atteindre les 30%. Leur part sur l'ensemble des travailleuses étrangères dépasse légèrement les 7% sans jamais atteindre 8% : 7,4% en 2017 ; 7,6% en 2020. Il en est de même pour les hommes : leur proportion dans les travailleurs étrangers ne dépasse pas les 12% durant cette période : 12,4% en 2017 ; 12,5% en 2020. La différence c'est que les femmes sont plus touchées par la perte de l'emploi que les hommes. En 2020, sur les 3922 Marocains disparus des statistiques des travailleurs occupés inscrits à la sécurité sociale par rapport à 2019, 58,7% sont des femmes (2301 femmes ; 1623 hommes). C'est également le cas de la femme étrangère qui représente 66,5% des 44.817 travailleurs étrangers rayés de la sécurité sociale entre 2019 et 2020.

Les travailleurs marocains par secteurs d'activités

Les secteurs d'activités qui occupent le plus les Marocains sont les services et les emplois agricoles puisque plus de 80% des Marocains y travaillent (Tableau 6).

³¹ III. Real Decreto-ley 8/2020, de 17 de marzo, de medidas urgentes extraordinarias para hacer frente al impacto económico y social del COVID-19. « BOE » núm. 73, de 18/03/2020. Texto consolidado.

Tableau 6 : Travailleurs marocains par secteurs d'activités (en %, par rapport au total des étrangers)

Année	Agriculture	Bâtiment	Industrie	Services
2017	79338 (34,1)	19914 (14,9)	15751(12,5)	110126 (8,3)
2018	83948 (35,0)	25545 (16,3)	17808 (12,8)	117403 (7,7)
2019	87350 (35,4)	30482 (17,1)	18893 (12,6)	125373 (8,8)
2020	89296 (36,3)	30828 (16,8)	18715 (12,4)	119338 (8,1)

Source: Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, según sector de actividad, por país de nacionalidad. Trabajadores extranjeros afiliados a la seguridad social en alta laboral. Anuario de Estadísticas. Ministerio de Trabajo y Economía Social.

Il fut un temps où les activités agricoles et le bâtiment constituaient les secteurs les plus « prisés » par les travailleurs marocains d'Espagne. Les activités industrielles leur étaient difficilement accessibles. Mais les temps semblent avoir changé désormais. De nos jours, le secteur qui emploie le plus de travailleurs marocains - et étrangers (71%) - est celui des services. La quasi-moitié des Marocains travaillent dans ce secteur qui, en 2020, assurait de l'emploi pour plus de 119.000 d'entre eux, soit 46,2% du total. En 2017, ils étaient moins nombreux (110.126) à y exercer mais leur part enregistra presque 50% (48,9%).

Le secteur agricole continue certes à occuper une bonne partie de la main d'œuvre marocaine, mais il se positionne après les services, avec un taux inférieur de plus de dix points par rapport à ce dernier : 34,6% en 2020 contre 33,3% en 2019. Il est à noter que l'agriculture est par ailleurs le seul secteur d'activité, avec le bâtiment, à avoir enregistré une hausse des effectifs des travailleurs marocains durant la pandémie (+1946 par rapport à 2019 ; + 346 dans le bâtiment). Soit une situation bien particulière comparée à celle de l'ensemble des travailleurs étrangers. Ces derniers, ont vu leurs effectifs augmenter dans tous les secteurs sauf dans les métiers agricoles : + 5567 dans le bâtiment ; +990 dans l'industrie et + 58.244 dans les services contre moins de 692 dans le secteur agricole. Il faut cependant souligner que si le taux des Marocains occupés dans ce dernier secteur est de 35%, celui des étrangers ne dépasse pas la barre des 12-13% dont plus d'un tiers sont de nationalité marocaine.

C'est dans le secteur des services où les étrangers sont les plus présents tout comme les Marocains, à une exception près : plus de 70% y travaillent contre 46% des Marocains (en 2020). Malgré l'importance et la place des services pour les Marocains, c'est dans ce secteur où ils sont les moins représentés : leur part sur l'ensemble des étrangers ne dépasse pas les 8% contre 16% et 12% dans le bâtiment et l'industrie respectivement.

En résumé on retient que 80% des Marocains travaillent dans les services et l'agriculture, le reste travaillant dans le bâtiment et l'industrie et que dans tous ces secteurs d'activités, ils occupent la première position parmi les travailleurs non-communautaires.

Les travailleurs autonomes

Dans un pays où le travail libéral enregistre 17% des étrangers occupés, les Chinois affichent un taux de 59,5%. En 2020, ils sont 56.888 (- 717 par rapport à 2019) à être déclarés au Régime Autonome de la Sécurité Sociale en Espagne, soit 16,1% du total des étrangers (353.657) du même Régime. Les Marocains maintiennent une position honorable qui traduit leur volonté d'aller de l'avant et s'aventurer dans des professions libérales qui améliorent leur condition de vie tout en contribuant au développement de l'entrepreneuriat dans le pays de résidence. Leur nombre, a doublé en dix ans passant de 11.458 en 2010 à plus de 23.000 en 2020, et ne cesse d'accroître : + 5.197 entre 2017 et 2020. Ils ont même maintenu leur croissance durant l'année de la crise sanitaire avec +2020 nouveaux travailleurs autonomes en décembre 2020, une hausse supérieure à celle observée en 2018 (+1574) et 2019 (+1603). Cette situation leur a permis de se maintenir en troisième position avec une proportion de 6,8% du total des Autonomes étrangers, les britanniques (7,3%), se réservent la deuxième place.

Il reste qu'avec seulement 9,3% des travailleurs marocains déclarés autonomes à la sécurité sociale, soit un taux des plus faibles comparés aux autres communautés étrangères, moins nombreuses certes que les Marocains mais dont les actifs des autonomes indiquent des taux de plus de 20% sur l'ensemble de leurs compatriotes occupés.

Les employés domestiques

Le travail domestique en Espagne, réputé précaire et avec les salaires les plus bas, emploie 7,8% des travailleurs étrangers en 2020 (10,2% en 2017) dont 1/4 sont originaires des pays de l'UE. Depuis 2017, le nombre des employés domestiques, Marocains compris, indique une évolution descendante : pas moins de 22.942 emplois perdus entre 2017 et 2020 ; - 8.911 rien qu'en 2020 (année marquée par les restrictions liées à la pandémie Covid-19) dont 21,3% reviennent aux travailleurs marocains. C'est semble-t-il l'activité professionnelle qui a été la plus touchée par la pandémie. Les Marocains y ont perdu 1897 contrats de travail, contre 277 en 2019 et 646 en 2018. Leurs effectifs en 2017 étaient de 13.226 (soit autant qu'en 2010 : 13.271). En 2020, ils sont moins de 11.000. De ce fait, leur proportion sur le total des travailleurs de la même nationalité a progressivement diminué : 5,9% en 2017 ; 4,7% en 2019 pour s'arrêter à 4,0% en 2020. Leur part sur l'ensemble des domestiques étrangers connaît le même sort : 7,2% en 2017 à 6,4% en 2020.

Les gens de la mer

Il est aussi un autre domaine d'activités où les travailleurs marocains affichent une décroissance soutenue quoique légère. Il s'agit d'un domaine qui d'emblée à recours trop peu à la main d'œuvre étrangère, moins de cinq mille en moyenne, soit 0,2% du total des étrangers occupés, mais où les Marocains étaient les plus nombreux et se positionnaient en tête de liste parmi les étrangers. Nous faisons référence aux gens de la mer. Dans le passé, ils y constituaient 1/4 des étrangers. En 2010 par exemple, ils étaient 1.140, soit 23,3% du total. Les Sénégalais, qui venaient juste après avec 640 contrats déclarés, représentaient alors 13%. La situation s'inverse dix ans plus tard. Les effectifs des Marocains diminuent et par

ricochet leur part sur l'ensemble des travailleurs étrangers du secteur et cèdent la première place aux Sénégalais. Ainsi, en 2020, sur un total de 4.390 étrangers déclarés, 819 sont marocains (18,7%) et 1.856 sont originaires du Sénégal (23,6%). En dix ans, le nombre des gens de la mer marocains se réduit de -321 ; celui des Sénégalais accroit de +397. Il semblerait que les contrats de travail délaissés par les premiers sont récupérés par les seconds. Il est à noter que ses deux nationalités constituent 42,3% des gens de la mer étrangers en Espagne en 2020 contre 36,4% en 2010.

Poids des travailleurs marocains sur les résidents et leur répartition géographique

On connaît la part des Marocains sur les travailleurs étrangers. Mais qu'en est-il de leur proportion par rapport aux résidents marocains en Espagne ? Deux chiffres s'invitent pour répondre à cette question : les travailleurs déclarés actifs occupés à la sécurité sociale constituent 31,8% du total des résidents marocains et 44,0% des Marocains en âge d'activité, en 2020.

Figure 10 : Poids en % des travailleurs marocains sur le total de la population marocaine - 2020



Source: OPI; *Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral, según comunidad autónoma, por país de nacionalidad. Trabajadores extranjeros afiliados a la Seguridad Social en alta laboral. Inmigración y Emigración. Ministerio de trabajo y economía social 2022*

Figure 11 : Effectifs des travailleurs marocains par Régions - 2020



Ces proportions nous les retrouvons au niveau des régions autonomes où les travailleurs indiquent des taux allant de 20,9% à 42,5%. Et c'est en Andalousie et à Murcie, deux des régions de concentration de la communauté Marocaine, en sus de Navarre, du Pays-Basque et de Castille-Leon, que leur part sur le total des résidant Marocains, dépasse la barre des 40% (Figure 10). Curieusement en Catalogne, première région de résidence des Marocains (27,7%), et quoiqu'ils y constituent 24,2% des travailleurs étrangers, leur part sur le total des résidents marocains de la Région reste inférieure à 30% ; elle avoisine celle enregistrée à Valence (29,3%) et à Extremadura (28,4%) où résident moins de dix pour cent des Marocains.

A l'instar des résidents, les travailleurs marocains se répartissent d'une façon inégale sur le territoire espagnol. A l'évidence, c'est la Catalogne qui réapparaît comme première région de concentration (23,8%) suivie de l'Andalousie et de Murcie avec respectivement 21,3% et 13,1% du total. Ces trois régions emploient à elles seules plus de la moitié des Marocains actifs occupés (58,2%). Les $\frac{3}{4}$ des travailleurs marocains se concentrent en fait dans cinq Régions Autonomes : les trois régions susvisées, plus Madrid (9,5%) et Valence (8,2%) laissant les 24,1% restant éparpillés sur 12 régions. Ces cinq régions autonomes regroupent 72% du total des travailleurs étrangers.

Comparés au niveau régional sur l'ensemble des travailleurs étrangers, on constate que là où ces derniers sont les moins présents, les Marocains affichent des proportions importantes et vice-versa. A titre d'exemple l'Extremadura, Murcie

et La Rioja qui enregistrent une présence très faible des travailleurs étrangers (moins de 1%), les Marocains constituent respectivement 18,8%, 14,3% et 30% du total des travailleurs étrangers. Il en est de même à Navarre, au Pays-Basque et dans d'autres Régions. En revanche, à Madrid qui regroupe 20,6% des travailleurs étrangers, les Marocains en représentent 5,8%. En Andalousie, la situation s'inverse. Avec une présence importante des étrangers (12,1%), les Marocains indiquent un taux de 22,1%. La même constatation est à faire en Catalogne mais à des taux permutés : 12,4% des Marocains sur les 24,2% des travailleurs étrangers déclarés dans la Région.

Conclusion

En dernière analyse, l'observation des Marocains d'Espagne sur la base de l'appareil statistique produit par le pays hôte montre la spécificité de ces communautés comparées aux autres composantes de la diaspora marocaine. Arrivés tardivement en Europe comme ceux installés en Italie, les Marocains d'Espagne, se distinguent par différentes caractéristiques. Ils ont pris racine rapidement dans le pays au cours des années, déclenchant un processus de rééquilibrage démographique qui indique un ancrage remarquable. Cet ancrage se manifeste aussi par un taux de naturalisation inédit et par un rôle essentiel joué par les femmes.

L'autre particularité de ces Marocains d'Espagne, c'est leur diversité : travailleurs dans différents secteurs économiques, ils sont aussi étudiants, élèves, entrepreneurs, femmes migrantes saisonnières et résidents visiteurs ayant choisi de vivre dans le pays sans motivations migratoire classique.

Le culte des Marocains d'Espagne, leur diversité linguistique, l'enseignement des langues arabe et amazighe, leur créativité intellectuelle, l'élite sportive, politique, académique, scientifique, l'évolution des transferts, la situation des irréguliers dont notamment les enfants non accompagnés etc. sont autant de thèmes qui restent encore à creuser pour compléter le savoir produit autour de cette communauté et sa connaissance. Cela n'a pas pu être traité faute de données précises et fiables.

Bibliographie

- Almqvist, Jessica et al., (2021), *Migraciones y fronteras. España en el mundo 2022: perspectivas y desafíos en democracia, derechos y ciudadanía*. Real Instituto Elcano. (Democracia y Ciudadanía). Madrid.
<https://www.realinstitutoelcano.org/analisis/espana-en-el-mundo-2022-perspectivas-y-desafios-en-democracia-derechos-y-ciudadania/>
- Arab C., (2018), *Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne*. Édition En toutes Lettres, Casablanca, 187 p.
- Castro J., Adoración et Uriarte R., Maite (2021), *La situación urbanística de los lugares de culto*. Informes. Observatorio del Pluralismo Religioso en España. Madrid. https://www.observatorioreligion.es/informes/la_situacion_urbanistica_de_los_lugares_de_culto/index.html
- Concesiones de la nacionalidad española por residencia. OPI (plusieurs années) Extranjeros con autorización de estancia por estudios en vigor. OPI
- Cornejo V., M. et al., (2022), *El impacto de la crisis del COVID-19 en las minorías religiosas en España: desafíos para un escenario futuro*. Informes. Observatorio del Pluralismo

- Religioso en España. Madrid. https://www.observatorioreligion.es/informes/el_impacto_de_la_crisis_del_covid_19_en_las_minorias_religiosas_en_espana_desafios_para_un_escenario_futuro/index.html
- Cosidó, I. (2020), Inmigración, ¿problema u oportunidad: claves para una nueva política migratoria. Real Instituto Elcano. (Retos y oportunidades de la vecindad). Madrid. <https://www.realinstitutoelcano.org/analisis/inmigracion-problema-u-oportunidad-claves-para-una-nueva-politica-migratoria/>
- Council of Europe (2020), Prison Populations. SPACE I. Annual Penal Statistics; Table 12: Prison populations by nationality and legal status on 31st January 2020, pages 62-65.
- Defunciones de extranjeros por país de nacionalidad y cifras absolutas/relativas, (2021). Cifras de población. INE
- Foro para la Integración Social de los Inmigrantes (2020), Situación de las personas migrantes y refugiadas en España. Efectos del estado de alarma declarado en el marco de la pandemia de COVID-19. Informe anual 2020. Foro para la Integración Social de los Inmigrantes. Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones. Madrid. http://www.foroinmigracion.es/ficheros/mandatos/20152018/aprobados/informes/informe_2020pdf
- Foro para la Integración Social de los Inmigrantes (2021), Situación de las personas migrantes y refugiadas en España. Nuevos desafíos y lecciones aprendidas en la pandemia de la COVID-19. Informe anual 2021. Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones. Madrid. http://www.foroinmigracion.es/ficheros/mandatos/20152018/aprobados/informes/OB_informe2021.pdf
- González E. C. (2020), Agricultura, migrantes y COVID-19. Real Instituto Elcano. (Influencia e imagen de España). Madrid.
- González E., C., (2020). La inmigración en los tiempos del virus. Retos y oportunidades de la vecindad. Real Instituto Elcano. (Influencia e imagen de España). Madrid. <https://www.realinstitutoelcano.org/analisis/inmigracion-problema-u-oportunidad-claves-para-una-nueva-politica-migratoria/>
- González E., C., (2021), Teletrabajo y migraciones. Real Instituto Elcano. (Globalización, desarrollo y gobernanza). <https://www.realinstitutoelcano.org/teletrabajo-y-migraciones/>
- INEbase. Instituto Nacional de Estadística (sans date). Cifras de población y censos demográficos. Demografía y población. INE https://www.ine.es/dyngs/INEbase/es/operacion.htm?c=Estadistica_C&cid=1254736176951&menu=ultiDatos&idp=1254735572981
- Instituto Nacional de Estadística (2022), Evolución de la población extranjera residente en España. Año 2021. Principales nacionalidades. Cifras de Población. INE. 22 de noviembre de 2022. <https://www.ine.es>
- La tasa de encarcelamiento en Europa sigue cayendo: estadísticas penales anuales del Consejo de Europa; Consejo de Europa. (2021), <https://www.coe.int/en/web/portal/-/europe-s-imprisonment-rate-continues-to-fall-council-of-europe-s-annual-penal-statistics>.
- Lacomba V., J. et al (2020), La inmigración más allá de la economía y la demografía. La aportación de la inmigración a la sociedad española. Informe final n°33. (Documentos del Observatorio Permanente de la Inmigración). Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones. Edita y distribuye: Observatorio Permanente de la Inmigración. Madrid. 259p.
- Ley 14/2013, de 27 de septiembre, de apoyo a los emprendedores y su internacionalización. «BOE» núm. 233, de 28 de septiembre de 2013, páginas 78787 a 78882 (96 págs).

- Ministerio de Educación y Formación Profesional, (2021), Alumnado. Enseñanzas no universitarias et Educación Universitaria. Estadísticas de la Educación. Educabase. Ministerio de Educación y Formación Profesional.
- Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones (2020), Extranjeros con certificado de registro o tarjeta de residencia en vigor según sexo, nacionalidad y régimen de residencia. Estadísticas de extranjeros en España Observatorio Permanente de la Inmigración (OPI). Subdirección General de Análisis Migratorio.
- Ministerio de Inclusión, Seguridad Social y Migraciones (2021), Estadísticas de extranjeros residentes en España et Extranjeros residentes en España. Principales resultados. OPI (2009-2019). Madrid. <https://cpage.mpr.gob.es/producto/extranjeros-residentes-en-espana-principales-resultados-20/>
- Ministerio de Trabajo y Economía Social (2022). Anuario de estadísticas.
- Ministerio del Interior (2021), Informe Quincenal sobre Inmigración Irregular. Balances e Informes. <https://www.interior.gob.es/opencms/es/prensa/balances-e-informes/>
- Ministerio del Interior (2021), Instituciones penitenciarias. La población reclusa en España. Anuario Estadístico del Ministerio del Interior. Anuario y Estadísticas, Madrid.
- Observatorio del Pluralismo Religioso en España (2022), Evolución de las creencias religiosas de población con nacionalidad española del 2000 a 2021. Creencias religiosas. Banco de datos. https://www.observatorioreligion.es/bancondatos/1_2__evolucion_de_las_creencias_religiosas_de_poblacion_con_nacionalidad_espanola_del_2000_a_2021.html
- Observatorio del Pluralismo Religioso en España: Directorio de lugares de culto. <https://www.observatorioreligion.es/directorio-lugares-culto/>
- Real Decreto 557/2011, (2011), de 20 de abril, por el que se aprueba el Reglamento de la Ley Orgánica 4/2000, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social, tras su reforma por Ley Orgánica 2/2009. «BOE» núm. 103
- Real Decreto-ley 8/2020, (2020), de medidas urgentes extraordinarias para hacer frente al impacto económico y social del COVID-19. «BOE» núm. 73, de 18/03/2020. Texto consolidado.
- Rodríguez B., M. et Cano Ruiz, I., (2021), La libertad religiosa en el ámbito de las relaciones de trabajo. Informes. Observatorio del Pluralismo Religioso en España. Madrid. https://www.observatorioreligion.es/informes/la_libertad_religiosa_en_el_ambito_de_las_relaciones_de_trabajo/index.html

Chapitre 18

Marocains de France à la croisée des chemins

Thomas Lacroix

Introduction

Cela fait vingt ans que j'ai quitté mon pays. Parfois on me demande ce que je pense de cet exil mais je refuse ce mot. Je ne suis pas exilée. On ne m'a pas forcée, je n'ai pas été poussée par les circonstances.

(Leila Slimani, Le parfum des fleurs de la nuit, 2021, Stock)

Près de 30 ans après Tahar Benjelloun, Leila Slimani fut, en 2016, la seconde auteure marocaine à recevoir le prix Goncourt. La romancière nous livre une expérience de sa propre migration comme celle d'un passage fluide d'un espace familial à un autre. Cette expérience de la migration est aujourd'hui partagée par une partie des immigrants marocains issus d'un monde urbain et éduqué. Dans leur écriture de la migration, un monde sépare les deux auteurs : Tahar Benjelloun se faisait l'écho des souffrances de l'immigration de travailleurs peu qualifiés (cf. Hospitalité française, la Réclusion solitaire). Tandis que ce dernier prenait la plume pour embrasser la condition immigrée dans son ensemble, Leila Slimani préfère s'exprimer à la première personne. Aujourd'hui, le prolétariat migratoire n'a pas disparu, mais il est moins constitué de ces anciens fermiers devenus ouvriers que des brûleurs de frontières, mineurs non accompagnés ou encore de personnes destituées de leur droit au séjour. Cette population coexiste aujourd'hui avec une immigration naviguant sans contraintes par-delà les frontières, les marchés du travail et les univers culturels. Cette mise en regard de ces deux écrivains nous dit quelque chose de la migration marocaine en France et de son devenir. Elle ne se raconte plus de la même façon, elle est entrée dans un nouvel âge caractérisé par l'hétérogénéité des expériences migratoires. Le changement des points de vue littéraires renvoie en filigrane à l'individualisation des vécus migratoires.

Cette migration poursuit sa transformation sous les effets conjugués d'une mutation des flux migratoires et de son adaptation dans la société d'accueil. Pour la première fois, la part de l'immigration estudiantine est équivalente à celle de l'immigration familiale. Dans les années 1980, on avait vu l'immigration ouvrière devenir une immigration essentiellement familiale. On l'observe aujourd'hui devenir une migration de personnes qualifiées. Ce changement suit en cela l'évolution de la société marocaine et de ses phases de développement : l'élévation du niveau de qualification, la mutation du tissu productif avec une diminution du poids relatif de l'agriculture au profit du secteur des services... La transformation des flux de départ répond donc au modèle de la théorie transitionnelle des migrations (de Haas 2010). Mais ce modèle prévoit également une diminution du volume des migrations, ce que, pour l'instant, la réalité dément.

Ces changements sont trop récents pour affecter les structures sociales et professionnelles de la population résidant en France. Celle-ci reste profondément marquée par son passé d'immigration ouvrière. Elle a payé, à ce titre, un lourd tribut pendant la pandémie : la surreprésentation des travailleurs essentiels dits « de première ligne », de l'emploi salarié, mais aussi les conditions de logement et d'accès aux services de santé sont autant de facteurs qui expliquent la surmortalité enregistrée (+54% comparée à la population de nationalité française).

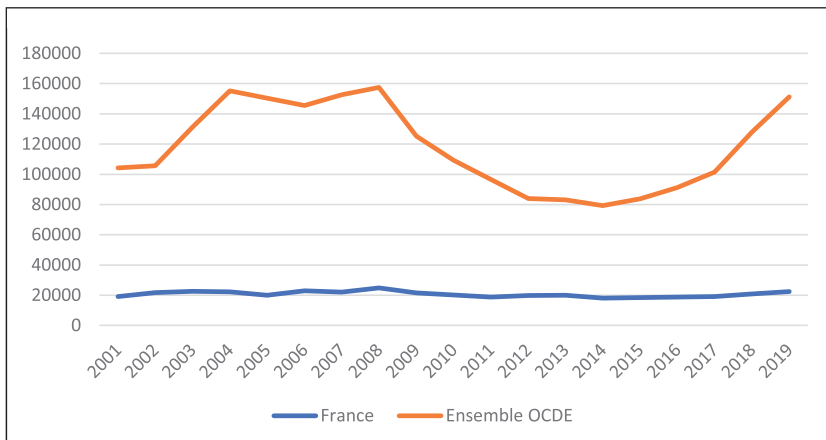
La communauté marocaine en France se trouve donc à la croisée des chemins, entre son passé ouvrier et une mobilité sociale inexorable mais incomplète. Ce chapitre examine l'ensemble de ces mutations en cours et les tensions sociales qu'elles génèrent. Après un examen statistique et cartographique des arrivées et de la structuration de la population marocaine en France, nous aborderons plus en détail les dynamiques sociales, politiques et culturelles qui travaillent cette population et ses relations avec les sociétés françaises et marocaines.

1. Immigration marocaine en France : un examen statistique et cartographique

Flux d'arrivée : le regroupement familial n'est plus le premier motif d'entrée

Les flux d'émigration marocaine vers les pays de l'OCDE ont fortement varié au cours de la décennie. Cette variabilité est largement due à la fluctuation de la situation économique en Espagne qui s'est fortement dégradée lors de la crise économique de 2009 et n'a retrouvé son volume global qu'une décennie plus tard. Par contraste, les flux vers la France sont restés relativement stables, de l'ordre de 20.000 personnes par an. Après une légère baisse au cours de la période 2014-2016 (-10%), les flux ont retrouvé leur niveau précédent en 2017-2018.

Figure 1 : Flux d'immigration des Marocains vers la France et l'OCDE (2001-2019)



Source : OCDE, International Migration Database, 2021

La France est aujourd'hui le second pays de destination des Marocains (derrière l'Espagne). En 2019, 34.929¹ titres de premiers séjours ont été délivrés, soit 9% de plus qu'en 2018 (32.054). Ce nombre de titres fait des Marocains le premier groupe étranger à venir s'installer en France, devant les Algériens. Cette vivacité du lien migratoire entre les deux pays se lit également à travers le nombre de visas de long séjour délivrés : 343.262, soit le 3e le plus important derrière les Chinois et les Russes².

Tableau 1 : Titre de séjour par motif de délivrance

Motif de délivrance	2015	2018	2019
Économique	2301	4833	6804
Étudiant	8231	11282	12500
Familial	14881	14635	14249
Admission exceptionnelle au séjour	2371	2604	2669

Source : AGDREF-DSED

Derrière cette constance de l'immigration marocaine se cache en fait une mutation d'envergure qui a marqué ces dernières années. Alors que l'immigration familiale a été, de loin, le motif principal d'admission pendant les années 2000 (la moitié des admissions en 2015), celle-ci cède le pas au profit d'une immigration qualifiée, qu'elle soit estudiantine ou professionnelle. L'immigration familiale représente en 2019 un peu plus d'un tiers des admissions, mais sa part est en diminution régulière depuis 2015. A l'inverse, le nombre d'étudiants admis est en progression de 10% par rapport à 2018, et de 40% pour les travailleurs. L'augmentation de cette dernière catégorie est à mettre au crédit de la mise en place du passeport talent (2016, élargi en 2018). Celui-ci est réservé aux travailleurs hautement qualifiés, créateurs d'entreprise ou chercheurs. On est donc loin du profil des ouvriers non qualifiés qui a caractérisé l'immigration marocaine dans les années 1960-1980.

Un autre indicateur du dynamisme migratoire des Marocains en France est celui des expulsions. Le refoulement à la frontière a concerné 4378 personnes en 2019 (contre 4206 en 2018). De même, 9224 « obligations à quitter le territoire » ont été prononcées (et 1561 effectivement exécutées). Dans les deux cas, les Marocains constituent le premier groupe concerné. Mais il faut mettre ces chiffres en regard avec ceux, exposés ci-dessus, des titres d'entrée et de séjour accordés : l'immigration irrégulière représente une petite proportion de l'immigration marocaine.

Il faut également les mettre en regard avec l'autre bout de la chaîne du processus migratoire, à savoir l'intégration dans le pays d'accueil. Les Marocains sont les premiers signataires du contrat d'intégration républicaine avec près de 12.000

¹ Source : Agdref-DSED.

² A l'heure où cet article est écrit, les chiffres détaillés par nationalité ne sont pas encore disponibles pour 2020. Il faut toutefois noter que cette année-là, le volume global des visas délivrés est en diminution de près de 80% par rapport à l'année 2019 (712.317 contre 3.534.999). L'année 2020, exceptionnelle à plus d'un titre, soutient difficilement la comparaison avec les années précédentes. Son analyse ne permet pas de dégager les tendances de fonds.

personnes concernées (soit 11,1% du nombre total de signataires). Ce contrat manifeste une volonté d'installation durable dans le pays, ouvrant notamment à des formations linguistiques. Il marque une étape qui précède la procédure de naturalisation. Cette dernière concerne 9.818 personnes en 2019. Ce chiffre est toutefois en forte baisse par rapport à 2018 (15.390) et 2017 (16.687). Les motifs de cette baisse restent encore à dénouer. Il reste à voir si elle se confirme dans les années à venir. Si c'est le cas, on peut penser que la mutation des flux d'immigration s'accompagne d'un changement dans leur temporalité : en se professionnalisant, l'immigration marocaine deviendrait-elle plus temporaire ? Les travaux montrent en effet que les migrations qualifiées sont très mobiles, cherchant à tirer profit d'un marché du travail internationalisé et rendu accessible par les technologies de la communication. Les ingénieurs marocains, par exemple, sont en circulation constante entre le Maroc, le pays où ils ont été diplômés et le (ou les) pays d'embauche (Cardona Gil, Jamid, et Gardelle, 2016).

L'ouverture consentie à l'immigration professionnelle reste cependant tributaire du bon vouloir des politiques. A l'heure où les candidats à la présidentielle française se montrent dans l'ensemble hostiles à toute forme d'immigration (y compris estudiantine), cette question demeure ouverte. En attendant, le ton général, à droite comme à gauche, est celui du contrôle et de la fermeture, condamnant pour les années à venir toute une population en situation irrégulière à la précarité sociale et économique. C'est le cas des mineurs non accompagnés. Un récent rapport permet de préciser leur profil (Le Clève et Peyroux, 2018). Dans un entretien, l'un des auteurs présente leur origine et trajectoire particulière (Cheval et Peyroux, 2019) :

De façon schématique, 40 % viennent de familles avec des difficultés financières ; 40 % de familles dans lesquelles il y a eu des divorces, des séparations ou de la violence ; 10 % sont des enfants des rues ; 10 % sont de classe moyenne. Ils viennent surtout de Tanger, Fès et un peu de Casablanca. La migration est pour eux une manière de régler des problèmes familiaux et de trouver une solution à une spirale d'échec. Pour vous donner un « profil type », il s'agit souvent de mineurs dont la mère quitte le milieu rural pour travailler en ville. Si on prend le cas de Tanger, qui est en quelque sorte devenue l'atelier de l'Espagne en matière de confection, 80.000 personnes travaillent dans ce secteur. Ce sont souvent des femmes payées un peu moins de 1,50 € de l'heure, qui subissent des cadences infernales en travaillant plus de douze heures par jour, et pour elles, le choc campagne/ville, dans un pays qui reste très conservateur, est violent. Ces départs donnent des situations de divorce, de remariage et de recompositions familiales avec des phénomènes de rejet des enfants. Progressivement, ils se déscolarisent, commencent un peu à consommer, et, influencés par les récits des pairs, décident de partir. Et c'est au cours de leur migration qu'ils vont se retrouver dans des histoires de consommation et d'abus sexuels. Souvent, ils passent par deux enclaves (Melilla et Ceuta) pour atteindre l'Espagne et être pris en charge là-bas par l'Aide sociale à l'enfance. La majorité reste en Espagne et une partie d'entre eux, une fois leur titre de séjour obtenu, continue sa

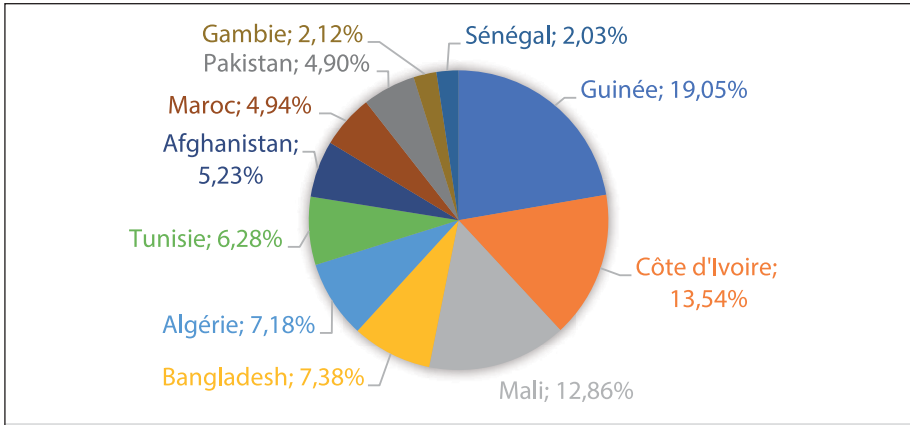
route partout en Europe. (...). Il est difficile de tout savoir bien sûr, mais nous avons pu mettre à jour que dans chaque ville ils vont rencontrer d'autres compatriotes, qu'ils ont déjà contactés par les réseaux sociaux, souvent des gens de leurs quartiers, qui sont eux-mêmes en lien avec les organisations criminelles locales. Et ils vont être utilisés de manière très temporaire, pour du vol de portable, par exemple. Ce groupe qui est installé depuis un an et demi va coacher ces mineurs, leur dire où dormir, ce qu'ils doivent faire. Autre spécificité, ils sont dans une sorte d'hypermobilité. Certains mineurs sont passés par quinze ou seize villes européennes en moins de trois ans. À la Goutte d'or, en un an et demi, on compte qu'à peu près trois cents de ces mineurs sont passés. Certains sont restés une semaine, d'autres sont restés trois mois, d'autres sont encore là. Et la difficulté est qu'il ne s'agit pas véritablement de réseaux. Suivant les villes, il y a des différences. C'est-à-dire qu'à Montpellier, par exemple, ils sont davantage tenus. Dans d'autres villes en Europe, comme à Francfort ou à Hambourg, ils alimentent des points de deal. Chaque ville a ses spécificités.

Cette population a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics. Depuis 2018, une collaboration entre la police française et les autorités marocaines associe les autorités consulaires dans le processus d'identification des personnes interpellées. En 2018 et 2019, l'équipe consulaire a mené 817 entretiens, conduisant à l'identification de 159 individus, dont 138 adultes et à l'expulsion de 23 Marocains. Depuis la fin de la pandémie, les autorités cherchent à renforcer cette collaboration. En décembre 2020, Paris et Rabat signent un accord sur les mineurs isolés³. Une circulaire est adoptée par le gouvernement français le 8 février 2021. En Juin, le Roi Mohammed VI appelle à un règlement « définitif » de la question en enjoignant les autorités d'accélérer les procédures de reconnaissance et de réception des mineurs interpellés en Europe. En septembre de la même année, le Sénat publie un rapport d'information sur les migrants mineurs non accompagnés⁴. Il est encore tôt pour évaluer les effets de ces annonces politiques. La fermeture des frontières pendant la pandémie empêche de connaître la part jouée par la mise en œuvre de ces mesures dans l'évolution des flux. Toutefois, on observe que, si le nombre global de mineurs admis dans le système d'accueil a fortement diminué (passant de 16.760 en 2019 à 9524 en 2020), celui des jeunes marocains est resté stable. Cette nationalité demeure néanmoins minoritaire.

Cet examen des flux d'entrée a mis en évidence la nouvelle structure segmentée des flux migratoires, entre immigration professionnelle d'un côté, familiale et de jeunes (mineurs) non qualifiés d'autre part. Nous allons voir à présent si cette mutation affecte la géographie de l'installation en France.

³ <https://www.infomigrants.net/fr/post/28965/la-france-et-le-maroc-signent-un-accord-pour-faciliter-le-retour-des-mineurs-isoles>

⁴ <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-854-notice.html>

Figure 2 : Principaux pays d'origine des MNA ayant intégré le dispositif en 2020

Source : Mission MNA du ministère de la Justice, rapport annuel d'activité, 2020

Géographie de la présence marocaine : consolidation des bassins historiques et émergence de nouvelles régions d'implantation

En 2018, on dénombrait 480.000 Marocains résidant en France. Ce chiffre recouvre l'ensemble des personnes de nationalité marocaine uniquement. Si l'on inclut les personnes qui ont acquis la nationalité française, leur nombre atteint les 781.000⁵. Les cartes ci-dessous donnent un aperçu de la distribution de cette population au niveau national (Figures 3 et 4).

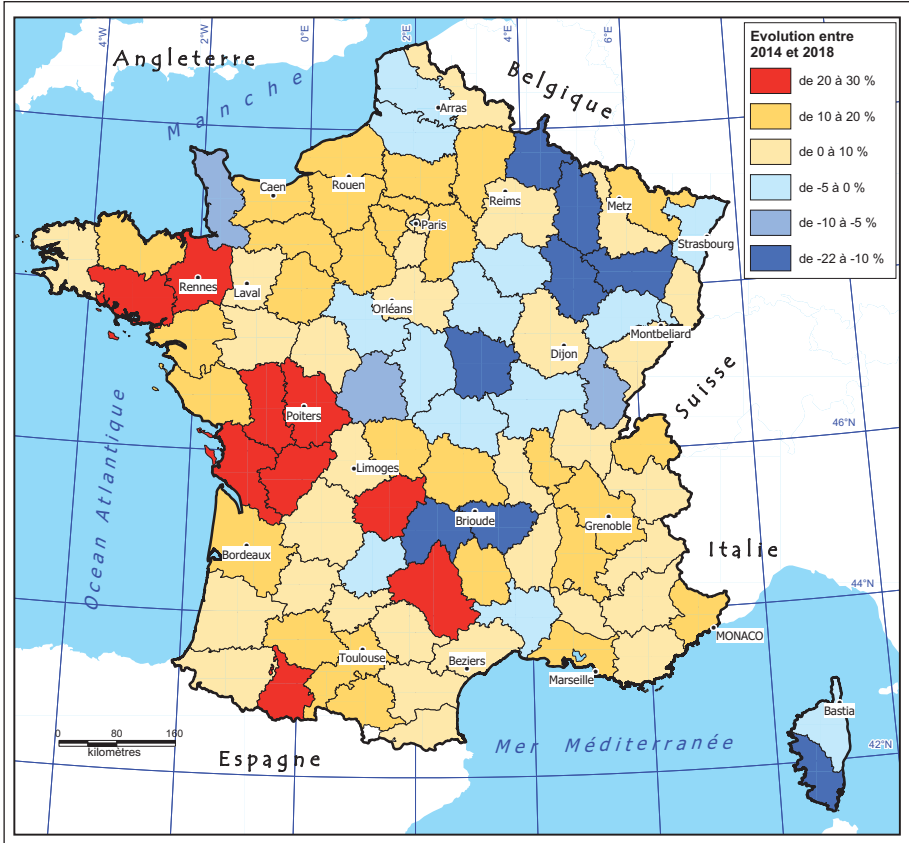
Cette géographie est d'abord caractérisée par sa permanence. La région parisienne, le département du Nord, la Méditerranée (Hérault, Bouche du Rhône, Gard), le département de l'Alsace et la région Lyon-Grenoble sont les quatre zones d'implantation historique et restent celles qui abritent l'essentiel de la population. La région parisienne compte près d'un tiers des Marocains vivant dans le pays, avec la Seine St Denis comme premier département d'implantation (33.600 personnes). Le département de l'Alsace à l'Est et l'axe de la Garonne dans le Sud-Ouest sont des régions d'implantation secondaire.

Toutefois, cette géographie évolue lentement avec une diffusion sur l'ensemble du territoire. On observe notamment l'émergence de nouvelles régions d'installation : l'axe de la Garonne (Bordeaux-Toulouse) au sud-ouest et le quart Nord-Ouest entre Paris et la Normandie (Rouen et sa région).

La carte de la figure 4 confirme une redistribution vers l'Ouest en cours depuis une dizaine d'années (déjà notée dans l'édition précédente des Marocains de l'Extérieur). On observe trois tendances. Tout d'abord, des bassins historiques, seule la région lyonnaise et grenobloise reste dynamique tandis que les autres stagnent, voire sont en déclin (Gard, Haut Rhin).

⁵ Source : INSEE, RP 2018.

Figure 3 : Répartition des personnes de nationalité marocaine résidant en France

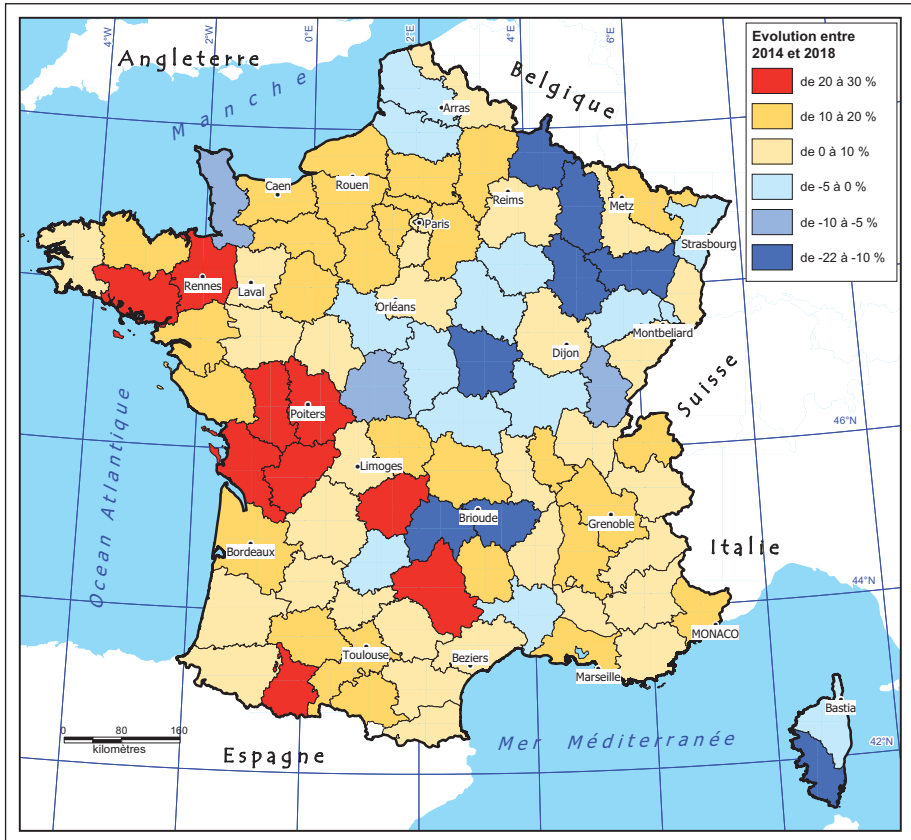


Source : INSEE, RP 2018

La seconde tendance est celle du développement des nouveaux axes d'implantation. L'axe secondaire Bordeaux-Toulouse est le résultat de cette nouvelle distribution. On y observe une augmentation soutenue de la population (entre 10 et 20% sur la période, et même près de 25% dans les Hautes Pyrénées). Une autre constante est celle du quart Nord-Ouest (Normandie, bassin de la Seine) qui connaît des taux de croissance du même ordre. Ces deux zones bénéficient d'un fort dynamisme économique, d'un faible taux de chômage, grâce à la présence de pôles industriels importants (Toulouse, Rouen, bassin de la Seine).

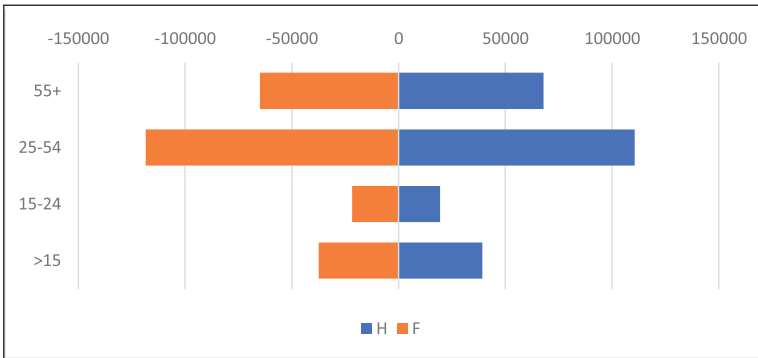
La troisième tendance est celle de l'émergence d'un « front pionnier » dans le grand Ouest, où la présence marocaine était très faible mais en très forte augmentation. Toutefois, au sein de l'arc grand Ouest, ce ne sont pas tout à fait les mêmes régions qui sont concernées. Tandis que sur la période 2008-2014, les plus fortes augmentations s'observent en Bretagne, c'est davantage la région Poitou Charente qui est concernée depuis 2014 (avec toutefois des augmentations toujours notables en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan).

Figure 4 : Evolution de la distribution spatiale des Marocains en France 2014-2018



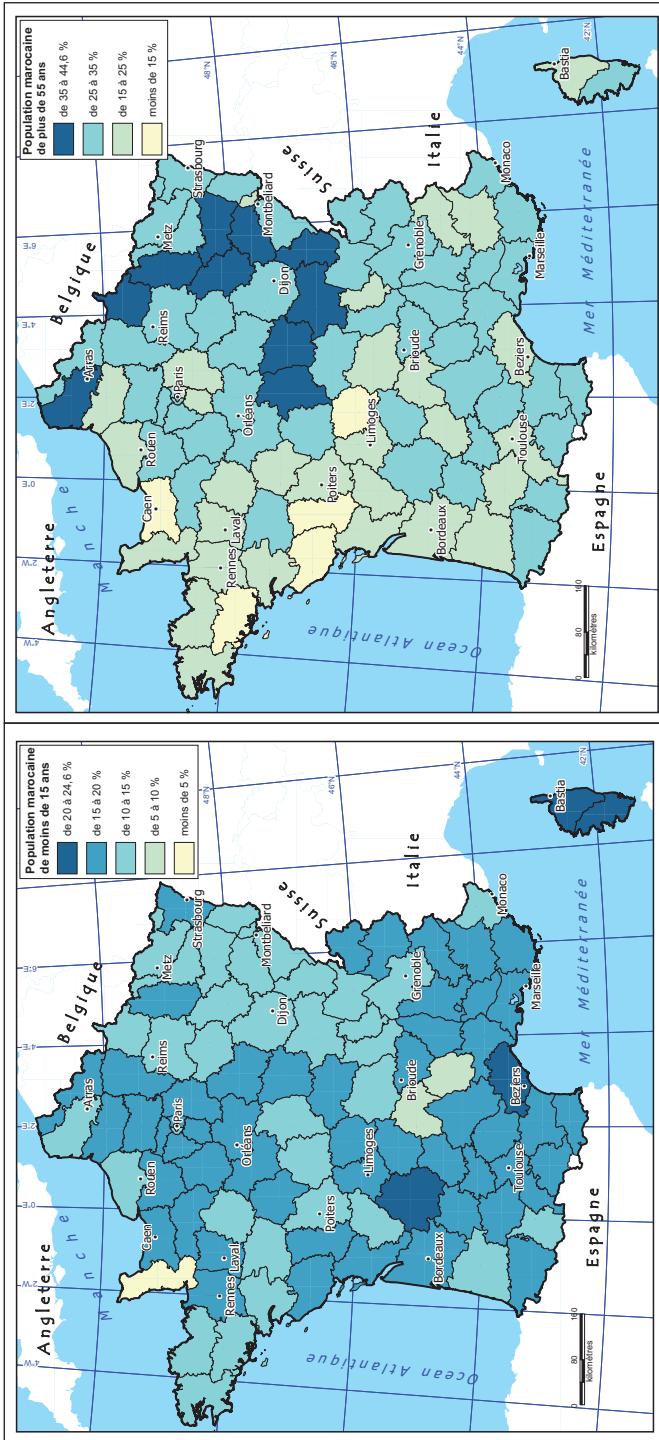
Source : INSEE, RP 2014-2018

Figure 5 : Pyramide des âges des personnes de nationalité marocaine



Source : INSEE, RP 2018

Figure 6 : Distribution des Marocains de plus de 55 ans et de moins de 15 ans

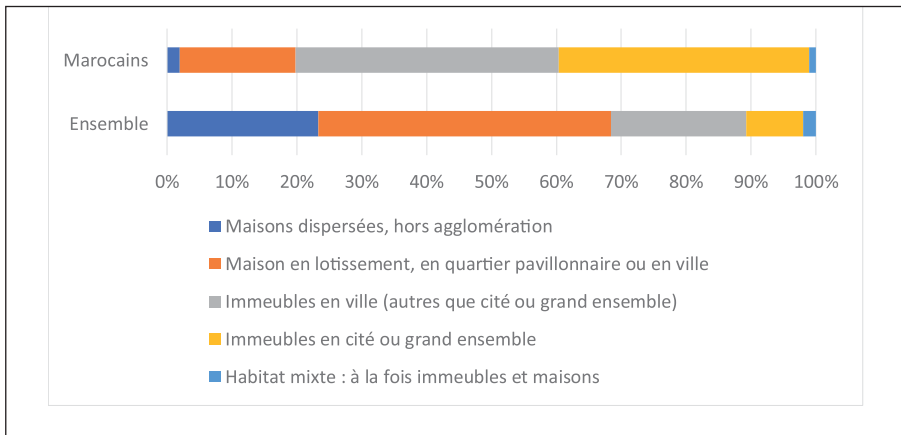


Source : INSEE, RP 2018

Cette redistribution se retrouve également lorsque l'on regarde la structure régionale par âge. Les Marocains résidant en France présentent une pyramide des âges caractéristique des migrations anciennes. La classe des 25-54 ans, en âge de travailler, reste la plus importante (près de 50% du total), mais les plus de 55 ans constituent le second groupe le plus représenté (28%).

Si l'on porte le regard sur la distribution géographique des deux extrêmes (les plus de 55 ans et les moins de 15 ans), on retrouve la même dynamique de redistribution spatiale.

Figure 7 : Type d'habitat (2020)



Source : INSEE 2020, *Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020*

Les départements les plus jeunes incluent non seulement les régions historiques d'implantation, mais également les nouveaux axes secondaires (quart Nord-Ouest et Garonne). A l'inverse, les départements les plus vieux sont aussi ceux qui se dépeuplent le plus vite, dans le quart Nord-Est et le Pas de Calais. On peut toutefois observer deux exceptions : la Corse d'une part qui est l'une des régions les plus « jeunes » de France, mais aussi l'une où la population marocaine est en diminution. Et la région lyonnaise où la proportion des moins de quinze ans reste limitée malgré une croissance du nombre de Marocains observée sur la période. Si l'on excepte ces deux cas, on en déduit que la croissance de la population dans les nouveaux axes est le fait d'une immigration récente, en âge de faire des enfants. Dans les bassins historiques l'accroissement de la population est davantage le fait du dynamisme démographique que d'une augmentation de l'immigration dans ces régions. Ces résultats préliminaires restent à confirmer par une analyse de la distribution des visas de premier séjour par département. Ces données ne sont pas disponibles au moment où ces lignes sont écrites.

Pour terminer cette présentation de la répartition géographique des Marocains, une étude de l'habitat des Marocains en France permet de préciser leur inscription spatiale (Figure 7). Celui-ci est largement dominé par le logement en immeuble. Et près de 40% résident dans un grand ensemble. A l'inverse, 2% des personnes de nationalité marocaine vivent dans une maison hors agglomération. On en déduit

que cette population est, dans son écrasante majorité, urbaine, avec une tendance à vivre dans les quartiers populaires des grandes villes.

Derrière cette répartition, on peut lire le profil ouvrier de cette population. Il faut cependant noter que 18% vivent en maison. Faut-il y voir la marque d'une classe moyenne marocaine ? L'analyse du profil socioprofessionnel va permettre de préciser la segmentation sociale de cette population.

2. Les paradoxes de la configuration socio-professionnelle des Marocains en France

Un regard porté sur la structure socioprofessionnelle révèle le paradoxe de la situation économique des Marocains en France. Les indicateurs de précarité et de mobilité sociale coexistent et renvoient au modèle d'assimilation segmentée développé par la sociologie américaine. Nous verrons que, en raison de vulnérabilités sociales persistantes, cette population a été fortement affectée par la pandémie de COVID 19. Nous tenterons enfin de tirer les enseignements de cette divergence socio-économiques et les implications qu'elle pourraient avoir tant en termes de rapports de classes que de genre.

Une « assimilation segmentée »

Cette section repose sur les données des enquêtes emplois 2019 et 2020 de l'Institut National des Statistiques et des Études Économiques (INSEE). Cette enquête trimestrielle est réalisée auprès d'un échantillon représentatif de personnes âgées de 15 ans et plus⁶.

Les Marocains présentent un pourcentage de personnes au chômage⁷ (8%) et d'inactivité (52,6%) plus élevé que ceux de la population générale (respectivement 4,2% et 49,5%). L'inactivité des femmes explique en grande partie ce différentiel puisqu'elles sont à 65% hors du marché du travail. De même, la proportion des Marocaines au chômage atteint 8,9%, soit plus de deux fois la moyenne nationale.

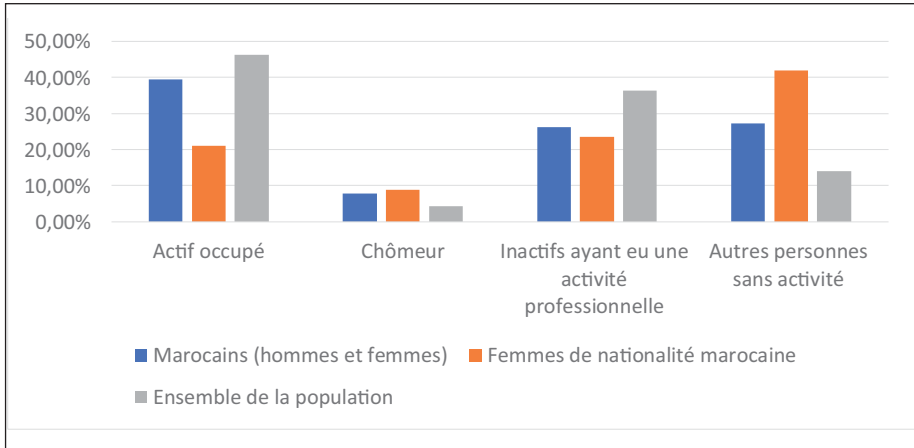
Il n'y a rien de nouveau dans ce constat. Depuis une vingtaine d'années, différentes campagnes de testing⁸ ont mis en évidence les discriminations à l'embauche existante pour les candidats d'origine africaine, les personnes de religion musulmane, les personnes vivant dans des quartiers de mauvaise réputation et les femmes (Du Parquet et Petit, 2019). Ceci, même si ces trois critères ne se croisent pas de la même façon : on observe par exemple que la discrimination pour raison religieuse tend à s'effacer avec la hausse des qualifications pour les femmes mais elle persiste chez les hommes. Cela s'explique également par le moindre niveau d'éducation des Marocains (voir ci-après).

⁶ En 2019, l'échantillon trimestriel incluait 57.000 logements

⁷ Ce pourcentage n'est pas le taux de chômage couramment utilisé. Celui-ci se définit comme le pourcentage de personnes sans emploi parmi les personnes actives. Le graphe ci-dessus présente le statut d'activité et inclut les personnes inactives dans le calcul des proportions. En 2020, le taux de chômage pour les personnes de nationalité marocaine est de 17% contre 8% dans l'ensemble de la population.

⁸ Le testing est une méthodologie d'enquête qui consiste en l'envoi massif de candidatures d'embauche construites à la partir d'un même CV et dont on modifie la variable testée.

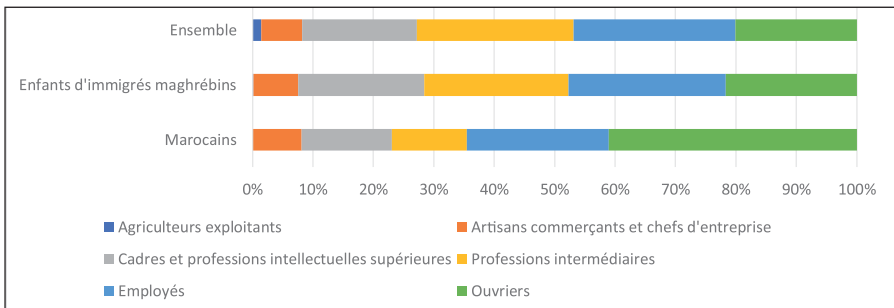
Figure 8 : Statut d'activité (sens BIT)



Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

Les données disponibles permettent de préciser la nature de l'inactivité. La catégorie « inactifs ayant eu une activité professionnelle » regroupe essentiellement des personnes retraitées. Elle est de 13 points inférieurs à la moyenne nationale (23% contre 36%) en raison de la jeunesse relative de cette population. Inversement, le nombre d'inactifs n'ayant jamais exercé d'emploi atteint près du double de la moyenne (27% contre 14%). Cela concerne les enfants scolarisés, mais surtout les femmes au foyer : 42% d'entre elles n'ont jamais eu d'emploi.

Figure 9 : Catégories socioprofessionnelles des actifs occupés (2020)



Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

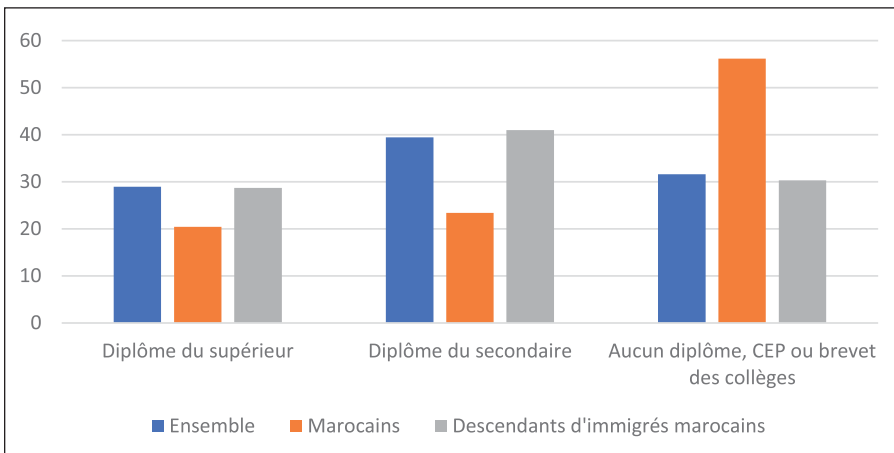
Le portrait économique des Marocains en France se précise lorsque l'on regarde leur répartition entre principales catégories socioprofessionnelles.

L'examen du statut des personnes actives confirme également la prédominance de l'emploi peu qualifié parmi les Marocains en France : 41% occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. A l'inverse, les cadres ne représentent que 15% des actifs, contre 19% dans l'ensemble de la population. Et ce différentiel est encore plus fort pour les professions intermédiaires (12% contre 26%). A noter la

surreprésentation des artisans et chefs d'entreprises (8% contre 7% en moyenne). La présence des Marocains dans le secteur de la restauration, de l'alimentation de détail ou de l'import-export est un fait documenté par la recherche depuis trois décennies (Ma Mung et Simon, 1990; Lacroix, 2003).

Nous avons voulu ici mettre ces données en regard avec celles des enfants de migrants. Il faut souligner ici que les chiffres renvoient aux enfants d'immigrés dont au moins un parent est né au Maghreb, les données concernant spécifiquement les enfants de Marocains n'étant pas disponibles. Toutefois, le contraste est ici saisissant. Le trait marquant qui ressort de ce graphique est le niveau de qualification de cette population. La proportion de « cadres et professions intellectuelles supérieures » est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des personnes enquêtées (21%). Quant aux professions intermédiaires, elle est alignée sur celle de la population générale. On observe donc parmi les catégories qualifiées, plus qu'un rattrapage d'une génération à l'autre. Et le niveau de qualification est en forte augmentation : les cadres ne représentaient que 10% des actifs occupés parmi les descendants d'immigrés en 2010 (Lacroix, 2018a).

Figure 10 : Niveau d'éducation (2020)



Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

Cette tendance intergénérationnelle est appelée à être confortée dans les années à venir dans la mesure où elle s'enracine dans une élévation du niveau de diplôme parmi les descendants de Marocains. Ce groupe présente aujourd'hui un niveau d'éducation équivalent à celui de la population générale. La dynamique de rattrapage d'une génération à l'autre s'observe à tous les niveaux de diplôme.

Toutefois, le niveau de qualification ne suffit pas à caractériser le profil socioéconomique des descendants de migrants. En effet, leur présence parmi les ouvriers et les employés reste supérieure à la moyenne nationale (et supérieure à la moyenne de la population marocaine dans le cas des employés). Par ailleurs, le taux de chômage parmi les descendants d'immigrés reste sensiblement plus élevé que celui de la moyenne nationale : 12% selon l'enquête emploi au 4^e trimestre

2020 (contre 8%). Le passage d'une génération à l'autre ne suit donc pas une trajectoire d'intégration linéaire. Il renvoie plutôt au scénario d'une « assimilation segmentée » (segmented assimilation) (Portes, Fernandez-Kelly, et Haller, 2005), à savoir un mode d'inscription dans la société réussi pour une partie tandis que le reste du groupe est marqué par une stagnation dans les strates les plus dépourvues en capital économique et humain. Je reprends ici cette expression d'assimilation segmentée pour caractériser cette fragmentation. Je tiens cependant à souligner que le recours à cette expression ne signifie pas, à mes yeux, la disparition de traits culturels, d'un sentiment d'appartenance ou de liens avec leur « marocanité ». Je me démarque ici d'une définition française et classique du terme d'assimilation. Ceci étant dit, ces chiffres révèlent en filigrane les nouvelles lignes de fracture des Marocains en France avec la formation d'une classe moyenne concomitante avec la reproduction d'une classe ouvrière.

Chômage et surmortalité pendant la pandémie

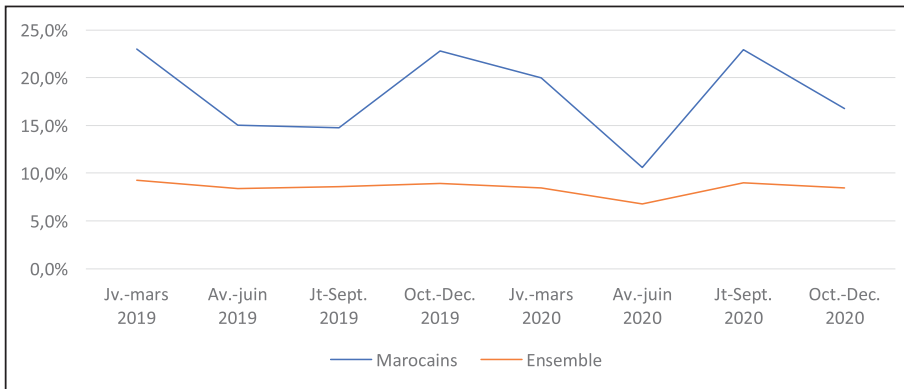
Pour compléter ce portrait économique des Marocains en France, il convient d'évoquer les effets de la pandémie sur cette population. Différents comptes rendus ont fait état du lourd tribut payé par les étrangers en France. On sait que, toutes causes confondues, les décès ont augmenté de 48% en mars et avril 2020 parmi les personnes nées à l'étranger, contre 22% pour celles nées en France. Et cette augmentation atteint 54% parmi les Maghrébins (Papon et Robert-Bobée, 2020). Cette exposition des étrangers, et des Marocains en particulier, n'est pas spécifique à la France. C'est un fait documenté dans tous les pays d'immigration en Europe et en Amérique du Nord. Trois principaux facteurs expliquent cette surmortalité : une propension à résider dans des zones d'habitat dense, une présence plus forte de facteurs de comorbidité, une plus grande tendance à occuper des emplois dits « de première ligne ». La population marocaine remplit ces trois critères. D'abord, nous avons vu plus haut que les personnes de nationalité marocaine vivent en grande majorité dans un immeuble. Ensuite, les indicateurs de la santé montrent qu'elles sont davantage sujettes à des maladies : 38% des Marocains interrogés dans l'enquête emploi de 2020 se disent affectés par une maladie chronique ou durable (diabète, asthme, maladies cardiovasculaires, etc.), contre 31% en moyenne. Par exemple, le taux de prévalence du diabète parmi les Maghrébins serait de 14%, contre 7,5% en moyenne (Braud, 2020). Enfin, nous avons vu que la part des ouvriers et employés est particulièrement élevée. L'occupation d'emploi dans les services à la personne, dans le commerce, ou le gardiennage sont des professions particulièrement exposées, de même que des postes d'ouvriers où les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont pas optimales.

Cet effet de surmortalité, combiné à l'arrêt du rapatriement des corps pendant le pic de la pandémie a eu un impact qui pourrait s'avérer durable sur le choix du lieu d'enterrement des corps. Toutefois, la mobilisation pour la création du nombre de carrés musulmans dans les cimetières témoigne, depuis une dizaine d'années, d'un changement dans les pratiques. Parmi les populations immigrées en France (et dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne), la tendance au rapatriement est à la baisse (Afouni, 2014). Le taux de rapatriement est resté élevé parmi les Marocains grâce à un système d'assurances de rapatriement généralement fournies par les banques marocaines. Or la pandémie pourrait marquer une accélération de ces changements. Face aux difficultés à assurer les services de rapatriement,

les municipalités françaises, à la demande des associations et habitants, ont agrandi les carrés musulmans dans les cimetières. Il reste à voir si la pratique du rapatriement va retrouver ces niveaux pré-pandémie ou si les Marocains feront davantage le choix d'un enterrement dans le pays où vivent leurs enfants.

Un dernier effet du confinement est visible sur l'emploi des Marocains. La période de confinement obligatoire, qui s'est étendue du 17 mars au 11 Mai 2020, suivie d'une reprise très progressive des activités économiques, a suscité la mise en place d'une allocation pour les personnes se retrouvant, de fait, privées de leur activité. Les Marocains, dont la plupart occupent un emploi salarié, ont été davantage concernés par ces mesures que la moyenne de la population. Cela s'observe à travers la chute du taux de chômage dans cette population (voir graphique ci-dessous). Cette chute peut être considérée comme un effet du confinement dans la mesure où les personnes à la maison ne furent plus considérées en recherche active d'emploi, en particulier chez les jeunes. Ce taux passe de 20% en mars 2020 à 10% en avril de la même année. Il retrouve son niveau précédent dès la fin des mesures, au mois de septembre.

Figure 11 : Taux de chômage 2019-2020



Source : INSEE 2019, 2020, *Enquête Emploi en continu (version FPR) – 2019, 2020*

Une population à la croisée des chemins

Dans la première partie de ce chapitre, nous avons identifié, une première rupture avec la fin de la prédominance du regroupement familial et l'augmentation des migrations qualifiées ou étudiantes. L'analyse du profil économique présentée dans cette section, révèle une seconde rupture : celle de l'émergence d'une classe moyenne et supérieure qui vient rompre avec l'histoire ouvrière de cette population. Cette émergence est aujourd'hui suscitée par l'élévation du niveau de qualification des descendants de migrants. Mais la combinaison des deux phénomènes est appelée à transformer en profondeur le profil social des première et seconde générations. Il s'agit d'une rupture majeure dans l'histoire migratoire de ce groupe. Pour autant, les traces de cette histoire ouvrière sont amenées à rester visibles pendant plusieurs décennies. Leur effacement est ralenti par l'inertie des mobilités sociales et la permanence des discriminations. La

population marocaine en France se trouve donc à la croisée des chemins. Son avenir présente deux scénarios possibles : soit le profil socio-économique des Marocains va progressivement se rapprocher de celui de la population générale (scénario de la convergence), soit les Marocains de France présenteront un profil socialement et économiquement fracturé entre d'une part une classe ouvrière qui restera importante et d'autre part une classe moyenne et supérieure occupant des emplois qualifiés (scénario de l'assimilation segmentée).

La trajectoire empruntée pourrait bien dépendre des femmes dont le taux d'inactivité reste très important aujourd'hui. Il conviendrait de suivre attentivement l'évolution des attitudes des Marocaines nouvellement immigrées et de celles des descendantes. Leur participation au marché de l'emploi et l'apport d'un revenu supplémentaire dans les ménages marocains pourraient précipiter les transformations en cours tant au niveau individuel qu'au niveau macro-social.

En attendant, la coprésence de dynamiques sociales divergentes est productrice de tensions à la fois démographiques, sociales, politiques et culturelles. La troisième partie examine quelques-unes de ces tensions analysées par les chercheurs.

3. De la segmentation socio-professionnelle à la fragmentation des classes sociales

Cette section s'appuie sur une série de recherches qualitatives récentes. Elle explore la traduction de cette segmentation de la population marocaine dans ses pratiques privée (conjugalité, cuisine, logement) et publique (mobilisations politiques).

Trajectoires conjugales et rapports de genre

Comme nous l'avons vu, la place des femmes dans la vie économique et sociale de la société française est un facteur clé des transformations sociales en cours. Cette place n'a pas uniquement des effets économiques, mais influe également sur les autres dimensions de la vie collective : conjugalité, relations domestiques, pratiques culturelles, etc.

Hakima Mounir se penche sur le pouvoir des femmes au sein des familles maghrébines (Mounir, 2013). Elle passe en revue les stratégies mobilisées pour aménager une sphère de contrôle au sein d'un système à dominante patriarcale. L'utilisation des enfants, la ruse et la séduction sont autant d'instruments mobilisés par des femmes dépourvues de capital social et culturel. Les marges de manœuvre des femmes s'accroissent avec leur niveau d'étude ou l'exercice d'un emploi. L'ouvrage met en évidence les négociations discrètes dans la sphère privée plutôt que les mobilisations collectives dans la sphère publique. Mais, note l'auteure, les rapports hommes/femmes au sein du couple restent profondément inégalitaires. La prééminence masculine est rarement remise en cause, en particulier dans l'espace public, étant protégé par les codes d'honneur et de respectabilité.

Dans ce processus de production des normes patriarcales, les mères jouent un rôle ambivalent. Dans un article récent, Hakima Mounir évoque les rapports entre mères et filles. A partir des témoignages recueillis dans un forum de discussions, elle donne à voir les violences souvent verbales, parfois physiques, dont sont la cible les filles de Marocains vivant en France (Mounir, 2019). Les filles sont

d'autant plus la cible de contraintes qu'elles font l'objet d'une double injonction paradoxale, entre respect de la tradition et insertion dans une modernité à laquelle elles sont appelées (Ruper, 2017). Les interdictions de sortie, la façon de s'habiller, les fréquentations sont autant d'exemples de sujets soumis au contrôle de la mère et qui ne font pas l'objet de la même attention lorsque cela concerne les fils. A l'inverse, Saadia El Hariri montre que les mères peuvent être pour les filles des relais privilégiés pour négocier auprès des pères une sortie entre amie ou scolaire, la poursuite d'études, une relation avec un non musulman (El Hariri, 2003).

La construction de la masculinité est un autre sujet d'analyse abordé par Vulca Fidolini à travers une thèse de doctorat (Fidolini, 2015). Il montre comment l'hétérosexualité est intériorisée par les garçons comme une norme naturelle et biologique. De ce principe découle un double standard genré, où hommes et femmes n'ont pas à répondre au même régime de règles et d'attentes sociales. Les interdits islamiques restent structurants, même s'ils font office de point de référence producteur de sens plutôt que de règles rigides. Ils tracent la limite entre pratiques amoureuses licites et illicites. Ils sous-tendent également le choix du conjoint : les mariages avec un conjoint de même origine sont associés avec la religiosité des personnes concernées (Carol, Ersanilli, et Wagner, 2014). Hétérosexualité, hétéro-normativité et principes religieux forment un cadre d'actions et de représentations soumis au contrôle du regard de l'autre, au sein et hors de la cellule familiale. Comme pour les femmes, la capacité à négocier les limites de ce cadre dépend des ressources sociales, intellectuelles et financières des jeunes hommes. Pour les plus démunis, la sexualité prédatrice est parfois mise en scène comme mode de défense et de valorisation. D'autres au contraire puisent dans leurs ressources pour mettre en avant une sexualité plus responsable et plus conforme avec les normes culturelles.

Au regard de ces dynamiques de production des normes de genre et de sexualité, on comprend que le choix du conjoint est une affaire complexe, qui relève à la fois de l'appartenance de classe, des ressources des femmes et de l'adhésion à des normes culturelles et religieuses. Pour Nouri Rupert, la pression sociale en faveur d'une conjugalité intra-communautaire est plus forte au sein des classes populaires et moyennes (Rupert, 2017). Et cette pression opère davantage sur les filles que sur les garçons. Cette pression n'empêche pas une plus forte propension au divorce parmi les groupes sociaux les moins favorisés. Cette règle s'applique parfaitement aux Marocains puisque le taux de divorce dans cette population atteint 7,2%⁹ parmi les ouvriers et 14,5% parmi les employés (contre respectivement 6% et 9,4% dans l'ensemble de la population). Et inversement elle descend à 3% et moins dans les classes supérieures. Pour certains, cela s'explique par les mariages de convenance, fait pour se mettre en règle. Pour d'autres, la rupture intervient à la suite d'un événement qui vient bousculer l'équilibre familial et remet en question l'autorité maritale : accident de travail, licenciement... La sociologue Catherine Delcroix met en évidence la façon dont ces incidents entraînent violences conjugales et divorce (Delcroix, 2013). Enfin on divorce plus facilement parmi les moins riches en capital car les femmes ont, de ce fait, moins à craindre une perte de leur niveau de vie.

⁹ Source : INSEE 2020, Enquête Emploi en continu (version FPR) - 2020

Inversement, les mariages mixtes (en dehors du groupe de référence) sont plus fréquents au sein des classes plus aisées. Mais, quel que soit le milieu social, les couples binationaux doivent faire preuve de capacité d'adaptation pour surmonter les regards extérieurs, que ce soit dans la sphère familiale, administrative ou professionnelle. Le conjoint natif opère une migration « intérieure » (par opposition à la migration spatiale du partenaire immigré) par l'adoption de codes culturels étrangers tel que conversion religieuse, ce qui l'amène à ressentir au quotidien les stigmates projetés par la société d'accueil, mais aussi en partageant le vécu du conjoint inséré entre deux sociétés (Odasso, 2016).

Dans ces travaux sur la conjugalité, on a examiné plus haut des facteurs et dynamiques intracommunautaires jouant sur les comportements individuels. Mais il est également question des contraintes exercées par la société française, sinon pour évoquer les injonctions à la modernité dont les filles font l'objet. Ces contraintes et le jeu de représentations qui les sous-tendent sont apparentes dans les pratiques administratives qui encadrent les mariages bi-nationaux (Robledo, 2018). Avec les restrictions imposées à l'immigration de travail, le regroupement familial est devenu une voie privilégiée pour immigrer en France. Les mariages binationaux sont de plus en plus encadrés par un dispositif du soupçon qui poussent le personnel administratif à vérifier non seulement la validité administrative de l'acte, mais également la réalité des sentiments des personnes concernées. Or, là encore, ce dispositif s'exerce davantage sur les classes populaires, et moins sur les personnes issues de milieux aisés et les couples homosexuels.

Ce dernier groupe fait néanmoins l'objet d'un autre type de dispositif du soupçon de la part de la société française. Les travaux de Salima Amari montrent comment les lesbiennes issues de l'immigration maghrébine sont elles aussi soumises à une double injonction dont la force normative est démultipliée par le caractère « illicite » de leur sexualité (Amari, 2018). Pour la majorité d'entre elles le « coming out », la révélation publique de leur identité sexuelle, est rendue impossible par la nécessité de protéger leur relation avec leur famille. Elles développent différentes stratégies pour cloisonner leur double vie en changeant d'apparence vestimentaire ou encore en contractant un mariage éclair. Dans le même temps, l'attente de ce coming out de la part des membres de la communauté homosexuelle est d'autant plus forte que s'exerce sur eux un soupçon quant à la réalité de leur homosexualité. Et ce soupçon est encore plus fort pour les femmes portant le voile et rend difficile l'intégration des milieux gay. Par ailleurs, il ne se vit pas de la même façon suivant le milieu d'origine des personnes concernées. Pour les Marocaines issues des milieux populaires, l'intégration de la communauté gay est vécue comme une ascension sociale. Pour celles issues d'un milieu aisé, ce sentiment est plus ambivalent : cette intégration s'accompagne le plus souvent d'une dégradation du niveau de vie.

Ces travaux se rejoignent pour révéler un ensemble de trajectoires amoureuses et conjugales différenciées en fonction du milieu social. Que ce soit dans la construction des identités sexuelles, hétéro-normées ou homosexuelles, dans le choix du conjoint dans ou hors du groupe de référence ou encore dans les recours au divorce, la situation de classe conditionne le regard des autres et donc les comportements individuels. Nous allons à présent rester dans la sphère familiale

pour voir comment se transforment les autres pratiques sociales et culturelles du quotidien.

Pratiques culturelles de la sphère privée entre hybridité et compartimentalisation

L'inscription des familles marocaines dans la société française se traduit dans le quotidien par des ajustements dans les pratiques culturelles, que ce soit la cuisine ou la langue écrite ou encore les façons d'utiliser le logement comme instrument pour scinder espace de vie et rôles sociaux.

Les pratiques alimentaires illustrent à bien des égards les micro-ajustements apportées dans les pratiques culturelles du quotidien. Dans leurs travaux sur la question, Natacha Calandre et Evelyne Ribert montrent comment ces pratiques ont été transformées par la migration (Calandre et Ribert, 2019). Tous les ménages enquêtés font montre d'une coexistence de plusieurs régimes alimentaires : cuisine marocaine, française, occidentale, voire asiatique, etc. Ils s'adaptent d'abord à la disponibilité des produits, ce qui les pousse à diminuer la préparation de plat issus de la cuisine marocaine (tajines, pastillas, etc.) pour introduire de nouveaux plats (frites, pizzas, burgers, viennoiseries au petit déjeuner, produits laitiers, etc.). Mais les auteurs notent également un changement dans la durée et le nombre des repas. Si, au Maroc, les familles peuvent avoir quatre repas, leur nombre est généralement de trois en France. De même, le petit déjeuner est raccourci afin de pouvoir s'adapter aux rythmes professionnels et scolaires. Enfin, comme pour les pratiques maritales, les variations observées dans l'alimentation dépendent beaucoup de l'âge et de l'appartenance de classe des personnes enquêtées. La présence de viandes et la variété des consommations dépendent en effet des moyens financiers des ménages, mais aussi de leur exposition à de nouvelles habitudes culinaires.

On observe ces pratiques adaptatives dans bien d'autres domaines que le domaine culinaire. Une étude sur l'écriture de l'arabe marocain menée auprès d'enfants de neuf ans montre comment ces enfants utilisent des règles de grammaire française pour combler leurs défaillances dans la maîtrise de cette langue (Wetz, 2015). On voit par là comment cette hybridation culturelle pénètre les structures cognitives des Marocains en France. Cette compétence multiculturelle se traduit dans la sphère professionnelle par une tendance à occuper une situation d'intermédiaire entre le public maghrébin et leur employeur. C'est par exemple le cas à l'hôpital où les médecins marocains ou franco-marocains sont sollicités pour gérer les relations avec les patients nord africains. Leurs compétences linguistiques et leurs capacités culturelles présupposées, sont ici utilisées par leur hiérarchie pour justifier cette sollicitation (Kob et Idris, 2020).

Si l'hybridation et l'emprunt simultané à plusieurs registres culturels est une première voie d'adaptation mise en évidence par les recherches, le cloisonnement en est une autre. Un exemple nous est donné par une vignette proposée par François Chobeaux. Dans un article récent, ce travailleur social raconte le contraste entre l'attitude d'une famille marocaine dans l'espace public et dans son espace privé. Afin de discuter avec les parents d'un voyage scolaire de l'une des filles de la famille, l'auteur s'est rendu au domicile de ces personnes qu'il connaissait bien. Il est surpris par l'aménagement de l'appartement, son mobilier, l'accueil de ses hôtes en djellabas pour les hommes et robes arabes pour la mère

et ses filles, alors qu'ils portent des vêtements occidentaux à l'extérieur. Même le père choisit de s'exprimer en arabe (alors qu'il parle français avec l'auteur en dehors du domicile). Le foyer apparaît dès lors comme l'espace de reproduction de la marocanité tandis qu'ils adoptent les codes vestimentaires et linguistiques de la société française à l'extérieur : « *je sonne, la porte est ouverte par le grand... sur le Maroc* » écrit-il (Chobeaux, 2020, 63). Les parents forcent le trait de ce contraste afin de faire comprendre que le travailleur social se situe sur leur terrain. L'aménagement du logis des immigrés introduit néanmoins dans leur espace de vie français, une reconstruction d'une intimité marocaine, nourrie par la décoration, les ustensiles (théière, etc.) le mobilier (salon marocain). Il participe d'une logique de juxtaposition et d'articulation des registres culturels plutôt que d'une combinaison de ceux-ci.

Dans leur adaptation au contexte de la société d'installation, les Marocains oscillent entre pratiques d'incorporation de multiples registres culturels et de compartimentalisation. Ces quelques exemples très succincts n'épuisent toutefois pas le sujet. Il serait nécessaire de voir comment ces adaptations se négocient au sein de la cellule familiale, comment elles affectent les comportements et trajectoires à l'extérieur du foyer, comment elles affectent de façon différenciée les hommes et les femmes. On manque de travaux récents attentifs à ces évolutions fines, visibles uniquement si l'on rentre dans la sphère intime des familles. Les analyses de Stéphane Baud tirées de l'observation d'une famille algérienne (Beaud, 2018) restent pertinentes pour comprendre ce qui est en jeu parmi les Marocains. Il observe comment, au sein d'une même fratrie, les comportements différenciés des parents à l'égard de leurs enfants conduisent à des trajectoires extrêmement différentes : tandis que les filles aînées poursuivent leurs études et accèdent à des postes qualifiés, les garçons arrêtent plus tôt et doivent plus longtemps faire face au chômage. La plus grande permissivité et la socialisation locale expliquent le moindre investissement dans l'école. La segmentation des trajectoires s'enracine donc dans les choix individuels et privés.

Sortons à présent de la sphère familiale pour explorer les incidences des évolutions culturelles et démographiques de la population marocaine à l'étranger sur la formation d'identités politiques et de mouvements sociaux dans la sphère publique. On le verra à travers les mobilisations autour du vieillissement ou encore l'attrait de l'islamisme radical au sein d'une frange de la jeunesse.

Evolutions socio-démographiques et nouvelles mobilisations politiques

Le vieillissement de la population marocaine en France est un phénomène bien documenté. On a vu plus haut que les plus de 55 ans représentaient le second groupe d'âge le plus important. Et ce phénomène est appelé à s'accroître dans la mesure où leur croissance est plus rapide que celle de la population marocaine. Selon Jean-Louis Rallu, le nombre de Marocains de plus de 65 ans a doublé entre 2008 et 2018 et il est appelé à tripler entre 2018 et 2028 (Rallu, 2017). Et cela concerne en particulier les femmes. Cette croissance est liée au faible nombre de retour enregistré dans cette population. Les problèmes de transferts des pensions (accords de 1965 réformés en 2011), le non-versement de certaines allocations comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées, le manque de service de santé et les problèmes de prise en charge, sont autant de freins à ces

retours effectifs. Avec l'enracinement de cette présence des personnes âgées en France, on observe l'émergence d'un tissu associatif à même de prendre en charge leurs besoins : dans les centres sociaux (Minguettes à Lyon), dans les mosquées (Vénissieux), dans les quartiers de résidence des migrants (Belsunce à Marseille) (Leblanc et Pinel, 2020). Le problème est particulièrement épineux dans les régions de faible immigration où les infrastructures existantes répondent mal aux besoins de ce public (Martineau et Plard, 2017). Il en va de même au Maroc où la prise en charge des migrants âgés qui choisissent le retour commence à devenir une question d'importance. De nouvelles associations sont ainsi créées dans les anciennes régions de départ, à Tiznit ou Agadir.

La mobilisation en faveur de la revalorisation de la pension des anciens combattants a permis de mettre pour la première fois en lumière les difficultés de cette population (Wanaïm, 2014). En 1999, à carrière égale, un militaire de carrière à la retraite pouvait toucher 6234 € par an, contre 374 € pour un Marocain ayant combattu au titre de tirailleur. En 2001, la haute juridiction administrative de Paris enjoint l'administration à revaloriser le montant de ces pensions. Cela concernait 43.000 personnes. L'alignement ne fut effectif qu'en 2011.

Plus récemment, une autre mobilisation a mis en évidence cette inégalité de traitement, cette fois au sein de la SNCF (Société Nationale des Chemins de Fer). Dans les années 1970, quelques 2000 Marocains ont été recrutés sur la base d'une clause contractuelle les excluant des droits du régime général des cheminots (Chappe, 2018). Lors de leur départ à la retraite, ces cheminots découvrent qu'ils sont bénéficiaires d'une pension beaucoup plus faible que celle de leurs collègues français. Un collectif associatif formé de l'association Ismailia, Sud Rail, l'Association des Travailleurs Maghrébins en France, le GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés), le MRAP (Mouvement de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme) et Droit à la différence, organise le dépôt d'une plainte au tribunal des prud'hommes. Le tribunal leur donne raison en 2015 et la décision est confirmée en appel en 2018.

Ces deux mobilisations sont l'expression de la constitution d'un champ associatif accompagnant une transformation démographique de la population marocaine en France (et de l'émergence de problématiques associées). Depuis lors, se sont multipliées les mobilisations pour répondre à l'insalubrité de leurs conditions de vie, le non-respect de leurs droits ou encore à leur isolement. La pandémie a, une fois de plus, mis en évidence la vulnérabilité de cette population : les associations se sont mobilisées pour prévenir la diffusion du virus dans les foyers de migrants où résident nombre de personnes âgées (El Baz et Daadouch, 2020). Les mesures sanitaires de confinement y sont impossibles à mettre en œuvre en raison de l'importance des communs et de la mixité du public. Les personnes âgées y côtoient donc des personnes qui ont continué à travailler, notamment dans les métiers de la sécurité ou du nettoyage ou en tant que livreur. Dans certains foyers, le taux de prévalence du COVID pouvait atteindre 88%.

Pour terminer ce chapitre des mobilisations politiques, il convient d'évoquer la question de l'islam radical qui exerce un attrait auprès de certains jeunes. La présence d'un tissu organisationnel de l'Islam conservateur marocain n'est pas en soi une nouveauté (Bruce, 2015). Mais les attentats de novembre 2015 ont révélé l'importance de réseaux de jeunes radicaux issus de l'immigration marocaine

et circulant entre la France et la Belgique (Bousois, 2017). Les travaux de Farhad Khosrokhavar sur le Djihadisme en France montre la complexité de cette population : tandis que certains sont issus de quartiers populaires dits « djihadogènes », quartiers creusets où sont implantés des réseaux islamistes qui prospèrent sur le terreau des fractures sociales ; d'autres sont issus des classes moyennes et cherchent une réponse à l'insécurité sociale, la discrimination et le manque de reconnaissance dont ils font l'objet (Khosrokhavar, 2019). Le sociologue distingue cinq facteurs favorisant l'insertion au sein de tels réseaux : la fréquentation d'un quartier populaire nourrissant un fort sentiment d'exclusion ; une fracture familiale caractérisée par une démission du père accompagnée de violence entre frères ; des séjours en prison ; un voyage initiatique dans un pays en conflit (Syrie, Yémen...). A ces facteurs liés à l'environnement social, il faut ajouter les facteurs comportementaux et notamment les problèmes psychologiques.

Les chercheurs français s'opposent autour de deux thèses. Pour les uns, le terrorisme est le produit d'une islamisation de la radicalité : l'Islam radical offrirait un prétexte idéologique pour l'expression d'un malaise social, comme ce fut le cas au 19^e et 20^e siècle pour l'anarchisme ou le nationalisme. Pour les autres au contraire, il serait le produit d'une radicalisation de l'Islam, c'est-à-dire une surinterprétation des préceptes d'un Islam conquérant. Les premiers mettent en avant l'absence de culture religieuse parmi des auteurs d'attentats. Leur engagement serait davantage lié à leur contexte familial et social, une carrière de délinquant, voire à leur profil psychologique (Khosrokhavar, 2018 ; Roy, 2016). Les seconds mettent au contraire en avant la diffusion d'un contexte idéologique entretenu par des organisations conservatrices, voire ouvertement djihadistes (Micheron, 2020 ; Rougier, 2021). L'analyse des transformations de la population immigrée marocaine (et plus largement, maghrébine), permet de proposer une troisième interprétation, celle d'une pathologie de l'assimilation segmentée. Les deux profils présentés par Fahrad Khosrokhavar renvoient aux deux trajectoires d'intégration socioprofessionnelles évoquées plus haut : celle d'une classe populaire peu qualifiée et souffrant d'une surexposition au chômage d'une part, celle d'une classe moyenne plus qualifiée mais pour qui les discriminations sont autant d'obstacle à l'accès au logement et au marché du travail. Ces perdants de la mobilité sociale vivent d'autant plus mal le succès de leurs proches parvenant à intégrer les strates moyennes et supérieures de la société. L'Islam radical est pour eux une réponse au sentiment de déclassement à la fois absolu (en restant bloqués dans une situation de précarité) et relatif (tandis que d'autres réussissent mieux qu'eux-mêmes) qu'ils subissent.

La fragmentation en termes de classe de cette population produit des effets sur les identifications politiques des Marocains en France. On vient de le voir dans l'émergence de nouvelles formes de mobilisations politiques en lien avec les transformations démographiques (vieillesse) et sociales (assimilation segmentée) de cette population. Plus largement, la segmentation de classe entraîne une fragmentation de cette population et le développement de comportements et stratégies de distinction (Bourdieu, 1979) qui dépasse le champ politique. Pour ceux en ascension sociale, l'affichage d'une adoption des codes dans la société française s'accompagne de l'expression d'un rejet d'une appartenance intracommunautaire. Ainsi, une étude montre que l'adhésion aux valeurs d'assimilation et de laïcité est corrélée à une appréciation plus négative

des autres Marocains en France. Inversement, parmi ceux qui ont une préférence pour les valeurs de multiculturalisme et de citoyenneté, la confiance accordée aux Marocains est plus forte (Badea et al., 2015). Il faudrait vérifier par des études comparatives si cette situation est propre à la France, un contexte propice aux discours visant le « communautarisme », ou si les liens intracommunautaires se dissolvent avec l'intégration quel que soit le contexte. Toutefois, on peut soutenir l'hypothèse que la segmentation de classe s'accompagne d'une complexification des liens intracommunautaires.

Il nous reste à voir si cette fragmentation socio-professionnelle affecte également les liens avec le Maroc.

4. Rapport au pays d'origine : des transferts monétaires aux transferts politiques

On observe un certain renouvellement dans les études sur le transnationalisme migratoire des Marocains de France. La littérature sur la question a longtemps été dominée par les transferts monétaires et l'engagement des Marocains dans le développement de leur région de départ. Les données récentes sur la question montrent que les transferts en provenance de la France ont bien résisté pendant la pandémie.

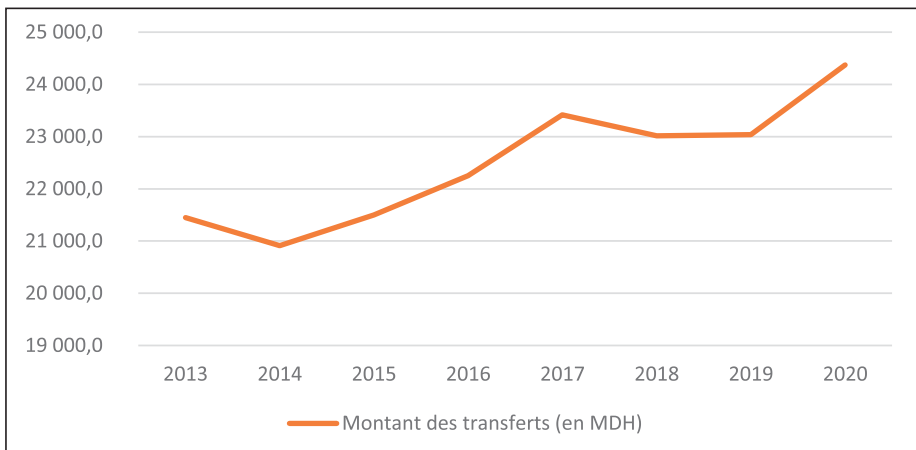
Après trois années de stagnation (2017-2019), l'année 2020 a vu les transferts des Marocains en France repartir à la hausse avec un montant record de 24,375 millions de Dirhams. Il faut y voir un signe de la reprise de l'activité et de la baisse du chômage déjà évoquée ci-dessus.

Les transferts collectifs dit « de développement » à caractère caritatif restent également une forme importante du lien avec le Maroc. Ce type d'engagement, parfois teinté de motivations politiques, est toujours présent dans l'actualité scientifique. Il est largement porté par les acteurs issus du militantisme de la gauche marocaine en France (Arab, 2017). Je ne développerai pas ce point qui a été développé dans l'édition précédente des Marocains de l'Étranger (Lacroix, 2018b). Mais ils intéressent également une nouvelle génération, amenée à l'activisme associatif par le mouvement du 20 février.

Les chercheurs s'accordent pour dire que le mouvement du 20 février 2011 a eu un écho important parmi plusieurs générations de militants en France. Ce jour-là une manifestation rassembla une centaine de personnes sur la place du Trocadéro et d'autres furent réunies à Nantes, Lille ou Marseille (Dumont, 2016). Ces manifestations, et celles qui suivirent jusqu'au Printemps 2012, rassemblent un collectif hétéroclite d'organisations traditionnelles de la gauche marocaine en France : l'Association de Défense des Droits Humains au Maroc (ASDHOM), l'Association des Travailleurs Maghrébins en France (ATMF) ; mais aussi des organisations islamistes telles que Justice et Charité. Le rapprochement entre ces deux mouvements fut initié dans les années 2000 en marge des mobilisations en faveur de la Palestine. Toutefois, lorsque fin 2011, le parti de la Justice et du Développement (PJD) remporte les élections législatives au Maroc, les organisations islamistes se retirent du mouvement du 20 février en France. Ces mobilisations se sont soldées par un semi-échec. Ils ont suscité la prise en compte des intérêts des migrants lors des mesures prises pour répondre au Printemps

Arabe : constitutionnalisation du droit des votes des émigrés, création du Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger (voir Lacroix, 2014). Toutefois, elle n'a pas su accoucher d'un paysage associatif et militant durable. La diversité des organisations impliquées est l'un des facteurs explicatifs du semi-échec de cette mobilisation. Mais, pour Antoine Dumont, on peut lire dans la faiblesse de cette mobilisation le symptôme d'un changement d'échelle dans l'activisme immigrés. Les associations se forment davantage autour d'enjeux locaux et immédiats, que ce soit en France (citoyenneté locale, lutte contre les discriminations, droit des personnes âgées) ou au Maroc (développement et activités caritatives). L'échelle nationale est ainsi délaissée au profit d'une échelle locale ou translocale. Il est possible que le mouvement du 20 février fût le chant du signe d'un militantisme nationaliste qui a structuré les engagements expatriés depuis l'indépendance du pays.

Figure 12 : Transferts MRE France-Maroc (2013-2020)



Source : Office marocain des changes, 2021

Pour autant, plusieurs auteurs voient dans ce mouvement les signes d'une mutation en cours. Hayat Berrada Bousta note en effet que les mobilisations incluaient une part importante d'étudiants récemment arrivés en France (depuis moins de trois ans) (Berrada-Bousta, 2012). Elle met cette présence étudiante en regard avec l'importance des mobilisations des « brûleurs de frontières », en France également, mais surtout dans les villes portuaires marocaines : Tanger, Al Hoceima, Bouayach. L'auteur voit dans ces deux populations « étudiants » et « brûleurs », le même désir de sortir d'un pays qui ne répond pas à leurs aspirations. Il y aurait donc une continuité logique entre exit migratoire et implication dans le mouvement du 20 février. La jointure entre ces catégories lors du Printemps Arabe fut mise en lumière dans le cas d'autres groupes, et notamment parmi les Égyptiens en France (Lamblin, 2018). Pour autant, la fracture sociale qui sépare ces deux groupes bloque la constitution d'un mouvement social unitaire. L'absence de cadre idéologique commun ne permet pas de réaliser ce qui avait pu se produire dans les années 1970, tandis qu'ouvriers et exilés politiques se rassemblaient sous la bannière de l'Association des Marocains de France.

Un autre groupe sensibilisé par le mouvement du 20 février est celui des descendants d'immigrés. Ces derniers furent beaucoup moins nombreux que les personnes nouvellement arrivées précédemment évoquées. Pour autant, les présents ont poursuivi leur investissement associatif à travers la création d'une nouvelle génération d'organisations. Laurent Lardeux évoque deux profils (Lardeux, 2018). Les premiers sont les enfants des militants de la première génération. Leur engagement réactive une mémoire familiale du militantisme soit gauchiste, soit dans le domaine des Droits de l'Homme. Toutefois, ils ne choisissent pas forcément de s'inscrire dans les mêmes structures et optent pour une cause qui leur paraît plus adaptée à leur statut de Franco-marocain (humanitaire, développement). Les seconds sont des jeunes qui n'ont pas de parents engagés dans une cause politique particulière. Leur engagement est dès lors teinté de ce que d'aucuns appellent un transnationalisme réactif (Itzigsohn et Saucedo, 2002), c'est-à-dire un réinvestissement vers le pays d'origine en réaction au racisme et la discrimination ressentie dans la société d'accueil.

Là encore, il est peu vraisemblable que ces trajectoires individuelles rapportées par Laurent Lardeux soit représentatives de l'émergence d'un militantisme transnational de seconde génération. Il semble que le nombre de personnes concernées soit trop faible pour susciter un mouvement pérenne.

Les jeunes vivant en France, qu'ils soient nés dans ce pays ou plus récemment arrivés manifestent leur marocanité par d'autres canaux. Internet et les réseaux sociaux en sont un exemple. Le site Yabiladi créé en 2002 par un descendant de migrant, réunit des personnes, souvent très jeunes, à la recherche d'une communauté virtuelle. Selon Tarik Samak, la moitié des usagers seraient nées en France. Le site revendique plus d'un million de visiteurs par mois (Samak, 2017).

L'autre indicateur de l'attachement au pays est celui de l'intentions de retour. Celle-ci est plus fortement marquée parmi les immigrants récents. La France et l'Espagne sont donc, en toute logique, les deux pays où ces intentions sont les plus fortes (respectivement 16% et 20% selon le sondage de Gallup World Poll, 2013) (OECD, 2017). Une étude de Jamal Bouoiyour et Amal Miftah dresse un portrait-robot des personnes ayant une intention de retourner (Bouoiyour et Miftah, 2014). Ces derniers sont plutôt jeunes, disposent de revenus modestes (1500 à 2000 euros par mois) ou sont étudiants. Ils sont par ailleurs plutôt qualifiés (diplômés du supérieurs) et envoient régulièrement de l'argent à leur famille restée au Maroc. Ces personnes sont donc inscrites dans un jeu de relations familiales transnationales, tandis que leur niveau d'étude leur permet d'envisager une réinsertion professionnelle au Maroc. Toutefois, les intentions de départ ne sont pas nécessairement des intentions de retour. Les migrants souhaitent parfois quitter la France pour se rendre dans un autre pays afin de continuer leur trajectoire migratoire et professionnelle. Cette intention de s'établir dans un pays tiers augmente avec le niveau de diplôme. Elle concerne donc cette population évoquée plus haut de travailleurs qualifiés évoluant dans un marché du travail ou un champ de relations sociales internationalisées.

Conclusion

Les migrations marocaines vers la France sont aujourd'hui en pleine mutation. On l'a vu à travers l'évolution des flux migratoires marqués par la fin de la prédominance de l'immigration familiale au profit d'une immigration qualifiée. Cette évolution des profils migratoires se conjugue avec l'émergence d'une jeune génération diplômée, bien qu'imparfaitement insérée sur le marché du travail. Dans le même temps persiste une immigration non qualifiée, parfois condamnée à la clandestinité en raison de la sélectivité des politiques migratoires. Elle alimente la reproduction des strates les plus pauvres de la population marocaine en France, bloquée en bas de l'échelle des revenus par l'inertie des structures sociales et la discrimination. Comme nous l'avons évoqué en introduction, ce qui caractérise aujourd'hui la migration marocaine, c'est l'hétérogénéité des expériences migratoires.

La première partie de ce chapitre a proposé une appréhension statistique de cette diversité. Elle a mis en évidence les principes d'une assimilation segmentée qui fracture les Marocains en France. Que ce soit en termes de catégories socioprofessionnelles, ou encore de niveau de diplôme, tout indique un alignement des standards sociaux sur la population générale lors du changement de génération. Dans le même temps, on voit que ce passage reste problématique, freiné par la reproduction sociale (un fils d'ouvrier a plus de chance d'être ouvrier) et la discrimination qui complique l'accès à l'emploi.

Les deux parties suivantes se fondent sur les travaux qualitatifs récents pour examiner la façon dont cette diversification des profils se traduit dans les pratiques culturelles, matrimoniales et politiques, à la fois dans la société d'accueil et vis-à-vis de la société de départ. Il s'agit ici de voir comment ces différences de positions sociales génèrent des différences de classes sociales. Que ce soit dans les pratiques culinaires, le choix du conjoint, la sexualité, les modes d'habiter ou de consommation, etc. les auteurs notent une différence de comportement en fonction de la position sociale. Cette différence peut varier d'un domaine à l'autre : tolérance plus ou moins forte à la mixité, compartimentalisation ou non des modes de vie, etc. Cette transition ne va pas sans générer de nouvelles lignes de fractures politiques. Fractures générationnelles d'abord : on le voit avec l'émergence de la problématique liée aux vieillissements des populations ou encore avec l'irruption de l'islamisme politique parmi les jeunes. Fractures sociales ensuite : on peut les lire à travers le morcellement du lien intra-communautaire érodé par la divergence du rapport à la société d'accueil, mais aussi à travers la façon dont les jeunes générations redéfinissent leur rapport au Maroc. Le mouvement du 20 février fut un moment d'interpellation pour ces jeunes à la recherche d'une identité politique.

J'ai émis l'hypothèse que l'assimilation segmentée donne une clé de compréhension des dynamiques en cours. La constitution de nouvelles classes d'âge explique l'émergence de nouvelles mobilisations. C'est le cas des « chibanis » cherchant à faire valoir leurs droits à la retraite. Mais c'est aussi le cas pour l'engagement dans l'islam politique d'une partie de la jeunesse immigrée. Cette dynamique d'assimilation segmentée qui porte la réussite de certains tandis que d'autres s'enferment dans la marginalité, est génératrice de frustrations amplifiées par les stéréotypes négatifs dont souffrent les jeunes maghrébins. Cette dynamique d'assimilation segmentée explique également l'absence de pérennisation du mouvement du 20 février. Ce mouvement aurait pu être en effet un événement à

la hauteur de ce qu'a été Mai 68 pour la génération précédente. Les manifestations de 1968 ont en effet rassemblé les différentes franges de l'immigration marocaine et notamment les ouvriers et exilés politiques. Cette jonction a permis d'amplifier le mouvement de la gauche en exil. Les marches du 20 février ont également été le point de ralliement d'une population hétérogène : militants gauchistes et islamistes, jeunes nés en France, étudiants marocains, etc. Pour autant, aucune structure pérenne n'a émergé de cet assemblage. Les chercheurs l'expliquent par la localisation des luttes au détriment d'une vision nationale. Mais on peut également supposer que l'hétérogénéité des appartenances sociales obère la formation d'un socle idéologique et donc d'un programme commun. En conséquence, le mouvement du 20 février en France n'a pas su faire communauté.

De cette mécanique de classe parmi les Marocains de France, ce chapitre ne fait au mieux qu'en pointer quelques aspérités. L'immense majorité des travaux se focalise sur les franges populaires, délaissant la réalité d'une émergence des classes moyennes et supérieures issues de l'immigration. Ce biais n'est pas propre à la recherche sur les migrations, mais il pèse sur la compréhension des dynamiques sociales en cours. Par ailleurs, il contribue à renforcer la perception dans l'opinion publique d'une équation immigration = pauvreté. On manque de travaux portant sur la formation d'une classe moyenne issue de l'immigration marocaine, ses pratiques, ses comportements, son insertion transnationale.

La recherche sur l'immigration marocaine et ses descendants en France doit donc évoluer en conséquence. Elle doit prendre en compte sa diversité, ses lignes de fracture et ses « lutte des classements ». Cela passe par une plus grande attention accordée à la formation d'une classe moyenne et supérieure et ses caractéristiques. Les modalités de l'ascension sociale sont tout aussi déterminantes que celle de la relégation pour comprendre ce qui est à l'œuvre aujourd'hui. Cela passe enfin par une attention accordée à la place des femmes. Leur place sur le marché du travail (encore relativement faible mais en augmentation) est à prendre en considération, de même que leur rôle dans les changements sociaux (ou leur conservation) au sein de la famille. Le rôle des femmes dans ce processus est probablement l'un des facteurs essentiels des changements en cours.

Références citées

- Afiouni N., (2014), « The Death of Muslim Immigrants in Britain and France ». In *The Politics of Ethnic Diversity in the British Isles*, édité par Romain Garbaye et Pauline Schnapper, 74-89. Palgrave Politics of Identity and Citizenship Series. London: Palgrave Macmillan UK. https://doi.org/10.1057/9781137351548_5.
- Amari S., (2018), *Lesbiennes de l'immigration. Construction de soi et relations familiales*. Vulaines sur Seine: Editions du Croquant.
- Arab C., (2017), « Initiatives migrantes et politiques migratoires de développement entre la France et le Maroc ». *Noroi*, no 244: 35-46.
- Badea C., Er-rafiy A., Peggy C., Jean-Baptiste L. et Patrick G., 2015, « Ethnic in-group evaluation and adhesion to acculturation ideologies: The case of Moroccan immigrants in France ». *International Journal of Intercultural Relations*, no 45: 47-55.
- Beaud S., (2018), *La France des Belhoumi: Portraits de famille (1977-2017)*. Paris: La Découverte.
- Berrada-Bousta, H., (2012), « Soulèvements au Maroc et engagement des marocains en France ». *Migrations Société* 143 (5): 139-54.

- Bouoiyour J. et Miftah A., (2014), « Socio-Economic Profile of Return Migrants: Case of Moroccan Migrants Resident in France ». *European Economic Letters* 3 (1): 26-31.
- Bourdieu P., (1979), *La distinction, critique sociale du jugement*. Le sens commun. Paris: Les éditions de minuit.
- Boussois S., (2017), « Lutte contre le terrorisme : la Belgique, maillon faible ? » *Politique étrangère*, no 4 (décembre): 173-85.
- Braud R., (2020), « Diabète des « immigrés » en France »: *Emulations - Revue de sciences sociales*, no 35-36 (décembre): 123-38. <https://doi.org/10.14428/emulations.03536.09>.
- Bruce B., (2015), « Governing islam abroad : the Turkish and Moroccan Muslim fields in France and Germany ». Thèse de doctorat, Paris: Institut d'études politiques. <https://www.theses.fr/2015IEPP0001>.
- Calandre N. et Evelyne Ribert., (2019), « Sharing norms and adapting habits. The eating practices of immigrants and immigrants' children from Malian and Moroccan origins in France ». *Social Science Information* 58 (1): 141-92.
- Cardona G., E., Jamid H., et Gardelle L., (2016), « The Highly Skilled Maghrebians « on the Move » : A Circular Cross-Border Dynamic from the Mediterranean ». *Journal of Mediterranean Knowledge* 1 (1): 45-64. <https://doi.org/10.26409/2016JMK1.1.04>.
- Carol S., Evelyn E. et Wagner M., (2014), « Spousal choice among the children of Turkish and Moroccan immigrants in six European countries: transnational spouse or co-ethnic migrant? » *International Migration Review* 48 (2): 387-414.
- Chappe, V-A., (2018), « Cheminots Marocains: une lutte syndicale et ouvrière ». *Plein droit* 117 (2): 32-36.
- Cheval P. et Peyroux O., (2019). « Mineurs et migrations ». *Les Cahiers Dynamiques* 74 (1): 24-32.
- Chobeaux F., (2020), « « Ici c'est chez moi ! » Récit d'une rencontre familiale à domicile ». *Vie sociale et traitements* 4 (148): 63-64.
- Delcroix C., (2013), « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France ». *Migrations Société*, no 145: 79-90. <https://doi.org/10.3917/migra.145.0079>.
- Du Parquet L. et Petit P., (2019), « Discrimination à l'embauche : retour sur deux décennies de testings en France ». *Revue française d'économie* 34 (1): 91-132.
- Dumont A., (2016), « Moroccan Diaspora in France and the February 20 Movement in Morocco ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies* 14 (3): 244-60. <https://doi.org/10.1080/15562948.2016.1208857>.
- El Baz A. et Christophe D., (2020), « Dans les foyers, une protection au conditionnel ». *Plein droit* 127 (4): 16-19.
- El Hariri S., (2003), « Des femmes marocaines en migration : un essai géographique ». Thèse de doctorat, Poitiers: Poitiers.
- Fidolini V., (2015), « Les constructions de l'hétéronormativité. Sexualité, masculinité et transition vers l'âge adulte chez les jeunes Marocains à l'âge adulte en France et en Italie ». Th. Doct. Sociologie, Strasbourg : Université de Strasbourg.
- Haas H. de., (2010), « Migration transitions: a theoretical and empirical inquiry into the developmental drivers of international migration ». 24. IMI/DEMIG Working Paper. Oxford: International Migration Institute.
- Itzigsohn J. et Giorguli Saucedo Silvia., (2002), « Immigrant Incorporation and Sociocultural Transnationalism ». *International Migration Review* 36 (3): 766-98.
- Khosrokhavar F., (2018), *Le Nouveau Jihad en Occident*. Paris: Groupe Robert Laffont.
- . (2019). *Radicalisation*. Paris: Les Editions de la MSH.

- Kob F. et Isam I., (2020), « Enfants de migrants dans les institutions de soins de la société française. De l'entre deux cultures à l'entre deux structures ». *Vie sociale et traitements* 4 (148): 115-21.
- Lacroix T., (2003), « Les commerçants soussis en France, entre communautarisme et mondialisation ». *Panoramique*, no 65: 70-76.
- . (2018a). « Les Marocains de France. Maturation d'une communauté transnationale ». In *Les Marocains de l'Extérieur-2017*, par Mohamed Berriane, 383-414. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- . (2018b.) « Migration marocaine, régionalisation et développement local ». In *Les Marocains de l'Extérieur-2017*, par Mohamed Berriane. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger.
- Lamblin C., (2018), « Vivre la révolution de 2011 à distance : sociologie des migrations égyptiennes en France ». Thèse de doctorat, Aix en Provence: Aix-Marseille. <https://www.theses.fr/2018AIXM0359>.
- Lardeux L., (2018), « Engagement transnational des descendants d'immigrés : carrières militantes et « rapport aux origines » ». *Cultures & Conflits*, no 109 (juillet): 61-82. <https://doi.org/10.4000/conflits.19881>.
- Le Clève A. et Peyroux O., (2018), « Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains ». Paris : Trajectoires.
- Leblanc J. et Pinel J., (2020), « Chibanis et chibanias ou l'(in)hospitalité au long cours. Une comparaison France - Maroc ». *E-Migrinter*, no 20. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.2263>.
- Ma Mung E. et Gildas S., (1990), *Commerçants maghrébins et asiatiques en France*. Recherche en géographie. Paris : Masson.
- Martineau A. et Plard M., (2017), « Le vieillissement des personnes immigrées en Maine-et-Loire. Analyse du discours d'acteurs médico-sociaux, associatifs et politiques ». *Norois*, no 244. <https://doi.org/10.4000/norois.6154>.
- Micheron H., (2020), *Le jihadisme français: Quartiers, Syrie, prisons*. Paris: Gallimard.
- Mounir H., (2013), *Entre ici et là-bas. Le pouvoir des femmes dans les familles maghrébines*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- . (2019). « Les violences intra-genre dans l'espace privé : des mères contre leurs filles en contexte migratoire ». *Pensée plurielle* 2 (50): 35-48.
- Odasso L., (2016), *Mixités conjugales. Discrédits, résistances et créativité dans les familles avec un partenaire arabe*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes. <https://www.decitre.fr/livres/mixites-conjugales-9782753551299.html>.
- OECD, (2017), « Talent Abroad: A Review of Moroccan Emigrants ». Paris: OECD. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264264281-en>.
- Papon S. et Robert-Bobée I., (2020), « Une hausse des décès deux fois plus forte pour les personnes nées à l'étranger que pour celles nées en France en mars-avril 2020 ». *INSEE Focus*, no 198. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4627049#consulter>.
- Portes A., Fernandez-Kelly P. et William J Haller., (2005), « Segmented assimilation on the ground: the new second generation in early adulthood ». *Ethnic and racial studies* 28 (6): 1000-1040.
- Rallu J-L., (2017), « Projections of Older Immigrants in France, 2008–2028 ». *Population, Space and Place* 23 (e2012). <https://doi.org/10.1002/psp.2012>.
- Robledo M., S., (2018), « Le véritable amour : le dispositif de soupçon à l'égard des couples binationaux ». *Autrepart* 2 (86): 23-41.
- Rougier B., (2021), *Figures du jihad mondial*. Quadrige. Paris: Presses Universitaires de France.
- Roy O., (2016), « Peut-on comprendre les motivations des djihadistes ? » *Pouvoirs* 158 (3): 15-24.

- Rupert N., (2017), « Faire couple avec l'intersectionnalité ? Trajectoires conjugales de Françaises dites « d'origine marocaine » en France ». *Les cahiers du CEDREF*, no 21.
- Samak T., (2017), « Moroccan diaspora in France: Community Building on Yabiladi Portal ». *Humanities Sciences* 12 (1): 1-8. <https://doi.org/10.12739/NWSA.2017.12.1.4C0213>.
- Wanaïm M., (2014), « Les anciens combattants marocains en France : leur séjour et l'usage de leur histoire (2000-2011) ». *Cahiers de la Méditerranée*, no 89. <https://doi.org/doi.org/10.4000/cdlm.7808>.
- Wetz C., (2015), « Orthographic competence among multilingual school children: writing Moroccan Arabic in France ». *International Journal of Multiculturalisme* 12 (2): 196-209.

Chapitre 19

La communauté marocaine en Italie en temps de COVID-19

Impacts socio-économiques de l'épidémie et nouvelles stratégies de développement durable à travers le patrimoine culturel

Immacolata Caruso & Sabrina Greco¹

Introduction

La pandémie de la COVID-19 fin 2019 a considérablement affecté toutes les formes de mobilités humaines; les distanciations sociales et les restrictions aux déplacements ont été mises en place dans la plupart des pays afin de freiner la propagation du virus. Plusieurs pays ont fermé leurs frontières nationales, provoquant de graves perturbations dans toutes les formes de voyages; des centaines de milliers de personnes ont dû annuler ou retarder des projets de déplacement à l'étranger. Sans surprise, les migrants internationaux ont été durement touchés; beaucoup ont été bloqués, dans l'incapacité de retourner dans leur pays, tandis que d'autres ont été contraints à retourner dans leur pays d'origine plus tôt que prévu, lorsque les opportunités d'emploi se sont taries et les écoles fermées. Il s'agit d'un nombre important de personnes quand on considère qu'en 2019 les migrants internationaux étaient estimés à 272 millions, (soit 3,5% d'une population mondiale de 7,6 milliards de personnes), dont la plupart étaient installés en Europe (89,2 millions), suivis dans l'ordre par l'Asie (77,5 millions), l'Amérique (près de 70 millions), l'Afrique (26,3 millions) et l'Océanie (8,7 millions). Dans ce contexte, les migrants forcés ont doublé en seulement dix ans pour atteindre 79,5 millions dont 40% d'enfants, 26 millions de réfugiés et 4,2 millions de demandeurs d'asile auxquels s'ajoutent 24,9 millions de migrants environnementaux que la pandémie actuelle rend particulièrement vulnérables et, selon plusieurs observateurs, de plus en plus nombreux. En revanche, on enregistre 164 millions de migrants dits économiques et dans divers pays du monde, ils représentent 20% de la main-d'œuvre, dont la contribution, lors de l'urgence de la COVID-19, est apparue fondamentale précisément dans des secteurs clés pour la lutte contre la pandémie (santé, services à la personne, nettoyage, agro-alimentaire, transports, etc.) (United Nations, Department of Economic and Social Affairs Population Division (UNDESA), 2020a; United Nations Policy Brief, 2020b)..

¹ Ce travail a été élaboré en collaboration par les deux auteurs. Les paragraphes 1, 3, 4 et 5 ont été rédigés par Immacolata Caruso, Istituto di Studi sul Mediterraneo - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISMed-CNR) Naples-Italie, <https://www.ismed.cnr.it/en/>, tandis que les paragraphes 2, 2.1 et 3 sont le fait de Sabrina Greco, Istituto di Scienze del Patrimonio Culturale - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISPC-CNR), Naples-Italie, <https://www.ispc.cnr.it/en/>. L'introduction et la conclusion sont communes aux deux auteurs.

Face à cela, cependant, au milieu de nouvelles vagues d'infections et d'une crise sanitaire, économique, sociale et politique sans précédent, les politiques de fermeture et de rejet semblent de plus en plus de mise. En même temps, la mise en œuvre de politiques d'inclusion plus organiques et structurelles doit faire face à une xénophobie croissante visant les migrants en général et, paradoxalement, les immigrés actifs, parmi les plus exposés au virus, considérés comme « boucs émissaires ». A cet égard, en Italie un enracinement territorial et une insertion organique des étrangers dans le tissu social italien, pourtant avancé, semblent s'accompagner de conditions tout aussi constantes et croissantes de vulnérabilité et de marginalisation, sans reconnaissance adéquate en termes de droits et de qualité de vie. En particulier, l'urgence sanitaire et économique provoquée par la COVID-19 en 2020, dès les premiers mois, semble avoir déterminé pour de nombreux immigrés non seulement une dégradation de l'accès à la fois aux services et biens sociaux de base et aux mesures de soutien du revenu, mais surtout un durcissement des conditions d'emploi sur un marché du travail « ghettoisé » sur une base ethnique et connaissant un net ralentissement.

Dans ce contexte, les Marocains en Italie, dans le cadre d'une diaspora oscillant entre cinq et six millions de personnes - y compris les deuxième et troisième générations - sont passés de 1.001 résidents selon le recensement de 1981 à 422.980 sur un total plus de 5 millions d'étrangers en 2019. Aujourd'hui et après un demi-siècle à partir des premières arrivées, les Marocains constituent la première communauté de citoyens non-UE installés en Italie. Cet effectif des résidents étrangers augmente lorsqu'on y ajoute ceux qui ont acquis la nationalité italienne, 13,7% de tous les étrangers qui sont devenus italiens, soit plus d'un 1,3 million personnes, à la veille de la pandémie, selon les données fournies par l'*Istituto di Statistica Nazionale* (ISTAT), mises à jour en 2018². En effet, et pour résumer l'évolution de la présence marocaine en Italie, on peut dire que les années 1970 ont représenté la phase initiale de l'installation, les années 1980 celle de la consolidation et les années 1990 celle de la recomposition familiale avec l'arrivée des femmes et la naissance d'enfants sur place. Plus tard à partir de 2000, une nouvelle phase s'est ouverte pour la communauté marocaine, avec la construction d'un deuxième niveau de vie en Italie visant à créer une relation de plus en plus profonde et stratifiée avec la société d'accueil. Et donc, un autre bond en avant important s'est produit: en 10 ans, la communauté marocaine d'Italie a augmenté de 302,6%, les titres de séjour pour motif familial sont passés de 30,6% en 2001 à 58,2% en 2011 et les deux principales motivations de cette migration, le travail et la famille, se sont renversées dans l'ordre (Centro Studi e Ricerche IDOS, 2013). En outre, au cours des dernières années, la différence de genre a continué à s'atténuer considérant que, pour certains indicateurs, les femmes sont parfois même plus nombreuses que les hommes : selon les données ISTAT sur les acquisitions de nationalité, les femmes marocaines devenues italiennes étaient 8.552 en 2018 contre 6.944 hommes. Enfin, les données construisent un lien sur la longue durée entre les deux rives de la Méditerranée où, d'un regard large sur l'espace et le temps à un zoom sur le présent, l'identité d'une communauté émerge, enracinée dans le territoire.

² <https://piuculture.it/2020/04/marocchini-in-Italia-dati-comunita/>, sur la base des données ISTAT et Ministère de l'Intérieur.

Sur la base de ce qui précède, il apparaît important de réfléchir sur les impacts socio-économiques de l'épidémie de la COVID-19 sur les immigrés en Italie et, parmi eux, les Marocains, à travers l'analyse des données des sources internationales, nationales et locales et l'utilisation des dernières statistiques disponibles. D'autre part, dans cette phase de transition, et en attendant que les réformes et les mesures engagées par les Etats se concrétisent, il apparaît de plus en plus nécessaire que les destinations géographiques, les profils des migrants, la recomposition identitaire et culturelle dans les pays d'accueil soient analysés comme des leviers efficaces pour les réseaux d'échanges transnationaux. À cet égard, dans cette étude, un accent particulier sera mis sur la coopération entre le Maroc et l'Italie pour la définition d'éventuelles stratégies de co-développement dans le domaine spécifique du patrimoine culturel et, en perspective, envisager la possibilité de « sortir » ensemble des crises à travers les communautés d'immigrés, les territoires d'accueil et d'origine et la coopération au développement.

1. Migrants et COVID-19: impacts socio-économiques de l'épidémie et enjeux du contexte italien

Effets perturbateurs de la pandémie

Les estimations préliminaires publiées par les Nations Unies semblent suggérer que la pandémie de la COVID-19 a eu un effet perturbateur sur la mobilité humaine, provoquant un ralentissement de la croissance de la migration en 2020. Ceci s'est confirmé puisque cette migration a été d'environ 27% inférieure aux prévisions de la moitié de 2019 avec une diminution du nombre de migrants approximativement de 2 millions. En particulier, les migrations pour raisons professionnelles et familiales auraient été affectées par les restrictions de circulation, tandis que celles forcées, dans des zones spécifiques de la planète, n'auraient pas enregistré une baisse aussi importante en 2020. En effet, la plupart des migrants internationaux viennent de pays à revenu intermédiaire, tandis que seulement 13% viennent de pays à faible revenu, bien que la partie de ceux-ci ait augmenté au cours des 20 dernières années en liaison avec la multiplication des crises humanitaires qui ont touché de nombreuses régions de la planète. Sans surprise, depuis 20 ans, la croissance la plus soutenue a été enregistrée non seulement en Europe, avec 30 millions de migrants supplémentaires dont beaucoup de citoyens européens qui se sont déplacés dans la région, mais également en Afrique du Nord et au Moyen-Orient qui, ensemble, ont connu une augmentation de population migrante d'environ 29 millions de personnes. L'augmentation notable des effectifs des migrants dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient a été déterminée par un afflux important de réfugiés et demandeurs d'asile qui dans ces deux régions ont dépassé les 9 millions de personnes entre 2000 et 2020, principalement à cause du conflit syrien. Cependant, au-delà de ces chiffres, ce qui a été noté par de nombreux observateurs, c'est le fait que la pandémie, tout en ayant un impact sur les nouveaux arrivants, a eu des effets socio-économiques importants sur les immigrés vivant dans les pays d'accueil. En particulier, l'urgence sanitaire et économique causée par le COVID-19 semble avoir aggravé l'accès de nombreux immigrants aux services et biens sociaux de base, mais surtout avoir détérioré les conditions d'emploi, accentuant leur vulnérabilité (OECD, 2021; Fasani, Massa, 2020). Ceci, aussi bien en termes d'opportunités d'emploi qu'en termes de santé

et d'éducation des enfants, avec le risque d'une inversion du processus déjà difficile d'inclusion des migrants dans le tissu social du pays d'accueil (Vearey, Hui, Wickramage, 2020; Devakumar, Shannon, Bhopal, Abubakar, I., 2020; ICNARC, 2020).

Tableau 1 : Classement par régions de la population étrangère résidant en Italie

Région	Citoyens étrangers			% étrangers sur la population totale	% étrangers sur la population totale	% de variation par rapport à l'année précédente
	Hommes	Femmes	Total			
1. Lombardie	561.402	590.014	1.151.416	22,9%	11,55%	+0,2%
2. Latium	298.604	323.478	622.082	12,4%	10,87%	-1,1%
3. Émilie-Romagne	255.836	286.263	542.099	10,8%	12,19%	+0,8%
4. Vénétie	231.731	252.241	483.972	9,6%	9,97%	-0,4%
5. Piémont	196.621	214.379	411.000	8,2%	9,62%	-0,2%
6. Toscane	186.586	209.073	395.659	7,9%	10,79%	-0,6%
7. Campanie	125.615	129.482	255.097	5,1%	4,49%	+0,1%
8. Sicilie	99.486	91.488	190.974	3,8%	3,95%	+0,7%
9. Ligurie	68.158	72.304	140.462	2,8%	9,30%	+0,7%
10. Pouilles	67.773	67.015	134.788	2,7%	3,43%	+0,8%
11. Marches	59.299	70.364	129.663	2,6%	8,64%	-0,7%
12. Frioul-Vénétie Julienne	51.852	56.286	108.138	2,1%	9,02%	+0,8%
13. Calabre	51.293	51.009	102.302	2,0%	5,45%	-1,1%
14. Trentin-Haut Adige	46.590	51.909	98.499	2,0%	9,13%	+1,4%
15. Ombrie	41.460	50.623	92.083	1,8%	10,65%	-0,3%
16. Abruzzes	38.085	44.177	82.262	1,6%	6,40%	-1,5%
17. Sardaigne	24.609	27.367	51.976	1,0%	3,25%	-0,7%
18. Basilicate	11.430	11.342	22.772	0,5%	4,16%	+0,9%
19. Molise	6.087	6.281	12.368	0,2%	4,17%	-3,1%
20. Vallée d'Aoste	3.518	4.513	8.031	0,2%	6,48%	-1,2%
Total ITALIE	2.426.035	2.609.608	5.035.643		100,0%	-0,1%

Source : Données ISTAT au 1er janvier 2021

En ce qui concerne le contexte italien, sur la base des données les plus récentes publiées en octobre 2021 par *Caritas e Migrantes* (Caritas e Migrantes, 2021), il est possible d'observer « l'effet pandémie » tout d'abord à travers les indicateurs démographiques. Il s'agit d'un effet produit par la combinaison de nombreux facteurs, dont - tout d'abord - les décès dus au virus, qui ont atteint en Italie les chiffres les plus élevés d'Europe (128.000 en Italie fin Juillet 2021, sur 4.095.924 décès au total, soit 3,1% du total mondial). Les données ISTAT sur les présences et les arrivées nous indiquent également comment la tendance à la diminution progressive de la population italienne, déjà mise en évidence ces dernières années, commence à impliquer la population d'origine étrangère, qui est

passée de 5.306.548 individus en 2020 à 5.035.643 (-5,1%) en 2021. Néanmoins, la baisse de la population totale en Italie est encore plus visible (-6,4%), atteignant 59.257.600 personnes, ce qui correspond à 987.000 habitants de moins par rapport à l'année précédente. Les mouvements migratoires ont également subi une réduction drastique (-17,4%). En particulier, par rapport à la comparaison avec les mêmes mois de la période 2015-2019, il y a eu une diminution de -6% pour les mouvements internes, entre communes, et de -42% et -12%, respectivement, pour les mouvements vers et en provenance de l'étranger. Cependant, en ce qui concerne la répartition territoriale des citoyens étrangers résidents, les tendances précédentes sont confirmées à savoir des modèles d'installation principalement liés aux conditions de travail des différentes communautés. En effet, le Nord (58,5%), en particulier le Nord-Ouest (34%), prédomine comme aire géographique de résidence, tandis que le Nord-Est et le Centre absorbent presque le même pourcentage de population étrangère, environ 24,5% et le Sud et les îles, respectivement, seulement 12,1% et 4,8%³. En tout cas, presque toutes les zones territoriales ont subi une baisse par rapport à 2019: la plus conséquente a été enregistrée par le Centre (-7,5 %) ; tandis que la baisse la plus faible a été enregistrée dans le Nord-Est (-3,4 %). Les 5 premières régions dans lesquelles il y a la plus grande présence de citoyens étrangers restent toutefois la Lombardie (où résident 22,9% de la population étrangère d'Italie), le Latium, l'Émilie-Romagne, la Vénétie et le Piémont (Tableau 1).

Pour ce qui est des types de permis de séjour et les motifs, le Ministère de l'Intérieur italien enregistre en 2020 3.696.697 citoyens étrangers, dont la plupart ont un permis de séjour pour raisons familiales (48,9% du total, soit plus 9,1% par rapport à 2019), suivis par le motif du travail (43,4%, soit plus 12,1% par rapport à 2019). Le troisième type de permis de séjour continue à être représenté par les motifs de protection internationale (5,0%), y compris les formes de protection humanitaire spéciale. Ces permis ont enregistré une baisse depuis 2019 (-5,6%), certainement attribuable à l'arrêt des arrivées en provenance de l'étranger, des débarquements et des passages frontaliers, à la suite des mesures gouvernementales de confinement liées à la COVID-19. Les titres de séjour des mineurs non accompagnés sur le territoire et de ceux qui deviennent majeurs à dix-huit ans ont également diminué, passant de près de 18.000 en 2019 à 3.774 en 2020. Les limitations imposées par le confinement ont également eu des effets sur les activités de lutte contre l'immigration irrégulière: les procédures administratives sont passées de plus de 40.000 en 2019 à environ 26.500 (-35,7%) en 2020. Dans le détail, les rejets à la frontière en 2020 ont concerné 4.060 personnes, soit environ la moitié de 2019; les expulsions ont touché 22.869 et les détentions dans les centres de rapatriement 4.387, soit une en baisse de presque 30% par rapport à 2019 (Caritas e Migrantes, 2021). Il semble donc qu'au-delà de quelques variations importantes attribuables à l'évolution de l'épidémie et les mesures adoptées, plusieurs indicateurs confirment un stade avancé d'enracinement territorial

³ Les aires géographiques italiennes considérées sont le Nord, le Centre et le Sud. Le Nord comprend les régions du Nord-Ouest (Ligurie, Lombardie, Piémont, Vallée d'Aoste) et celles du Nord-Est (Émilie-Romagne, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut Adige, Vénétie). Le Centre comprend les régions du Latium, des Marches, de la Toscane et de l'Ombrie. Le Sud comprend les régions de l'Italie méridionale (Abruzzes, Basilicate, Calabre, Campanie, Molise, Pouilles) et celles de l'Italie insulaire (Sardaigne, Sicile).

et d'intégration organique des étrangers résidant dans le tissu social italien, de manière à constituer une composante structurelle. D'autre part, la froideur des statistiques ne doit pas occulter les répercussions sur la vie des personnes des mesures visant à contenir la propagation des infections. Celles-ci ont exacerbé des tendances et des situations déjà observées avant la pandémie des groupes les plus vulnérables de la population, y compris les immigrants. Il semble, donc, essentiel de se focaliser sur les faits et les perceptions survenus lors de l'urgence sanitaire qui ont directement touché les immigrés en lien avec la pandémie, faisant de la migration et de sa gestion une des questions récurrentes du débat public sur la sécurité sanitaire. Il faut à ce propos, rappeler l'état de désorientation et de confusion du début de la pandémie avec les décisions contradictoires à travers un flot continu d'informations sur les comportements à adopter pour faire face à l'épidémie. Cette situation a conduit une partie de l'opinion publique à rechercher les coupables possibles de cette tragédie, attribuant la responsabilité aux Chinois dans un premier temps, puis à tous les immigrants, ce qui a exacerbé les attitudes d'intolérance et de discrimination déjà existantes avant la pandémie (Riniolo V., 2021, p. 289). Les médias traditionnels et une partie de la classe politique ont également beaucoup contribué à placer la question migratoire en 2020, dans un contexte conflictuel à travers des représentations stéréotypées, voire hostiles, et une forte rhétorique populiste qui, accentuant les thèmes de l'invasion des étrangers, de leur dangerosité et de l'insécurité sociale utilisés lors des campagnes électorales, a transformé les étrangers presque en « propagateurs du virus ». Face à la diffusion des infections, en effet, l'un des aspects les plus débattus dans le cadre de la question de la sécurité sanitaire concernait la protection de la santé des immigrés, notamment ceux présents irrégulièrement sur le territoire national à propos desquels on se demandait essentiellement s'ils représentaient ou non un problème de santé pour eux-mêmes et pour l'ensemble de la communauté. Il faut cependant rappeler que lorsqu'on considère le nombre d'étrangers touchés par le virus, on peut constater que les immigrés sont infectés dans les mêmes proportions que les Italiens, avec toutefois des différences liées aux groupes nationaux (Pasini N., Merotta V., 2021). Ces données, présentées en mai 2020⁴ par l'Istituto Superiore di Sanità (ISS) et, par la suite, mis à jour, révisés et diffusés par la *Fondazione Ismu - Iniziative e Studi sulla Multietnicità*⁵, sont particulièrement intéressantes. En effet, ces données renvoient aux principales communautés présentes en Italie et sont organisées par l'Indice de développement humain (IDH) des pays d'origine. Ils montrent qu'au 22 avril 2020, 5,1% des cas de la COVID-19 (6.395) notifiés par l'ISS concernaient des citoyens étrangers (Tableau 2).

Au premier rang on trouve les Roumains (pays à fort IDH) qui occupent aussi la première place parmi les résidents en Italie, suivis par les Péruviens, les Albanais, les Équatoriens, les Marocains, les Ukrainiens, les Égyptiens, les Moldaves et les Philippins (pays à IDH moyen) et les Indiens, Bengalis, Nigériens et Pakistanais (pays à IDH faible). Sur la base de ces données, l'Ismu a calculé le taux d'infection en comparant les cas aux données ISTAT sur les populations en Italie au 1er

⁴ Conférence de presse « COVID-19, analyse des tendances épidémiologiques et mise à jour technico-scientifique » organisée par l'ISS le 8 mai 2020 conjointement avec le Ministère de l'Intérieur, <https://www.youtube.com/watch?v=18qn3XpMgko&t=138s>.

⁵ https://www.ismu.org/i-tassi-di-affezione-da-covid-19-tra-le-nazionalita-straniere-in-italia/#_ftn1

janvier 2019. Il ressort que les groupes avec le taux d'infection le plus élevé sont les Péruviens (8,1%) et les Équatoriens (4,2%), alors que les autres groupes nationaux oscillent entre 1,8% pour les Égyptiens et 0,7 pour les Marocains.

Tableau 2 : Résidents (au 1er janvier 2019) et cas Covid-19 notifiés à l'ISS jusqu'au 22 avril 2020, par principales nationalités

Pays	Total résidents	% Résidents en Lombardie sur le total des résidents du même groupe national en Italie	Total des cas COVID-19	Cas COVID-19 pour 1.000 résidents
Roumanie	1.206.938	14,6	1.046	0,9
Pérou	97.128	44,1	787	8,1
Albanie	441.027	20,9	602	1,4
Équateur	79.249	46,3	335	4,2
Maroc	422.980	22,2	307	0,7
Ukraine	239.424	22,7	267	1,1
Egypte	126.733	67,8	225	1,8
Moldavie	128.979	16,5	188	1,5
Inde	157.965	30,0	182	1,2
Bangladesh	139.953	15,9	167	1,2
Philippines	168.292	34,7	159	0,9
Nigeria	117.358	13,7	133	1,1
Pakistan	122.308	32,9	132	1,1
Total étrangers	5.255.503	22,5	6.395	1,2
Total Italiens	55.104.043	16,1	117.809	2,1
Total	60.359.546	16,7	124.204	2,1

Source: ISMU sur données ISS et ISTAT

En effet, comme en témoigne le rapport *Caritas e Migrantes 2021*, si au début de l'épidémie, les immigrés étaient presque absents dans les statistiques, au fur et à mesure de la consolidation des données, les étrangers apparaissaient comme une population tout aussi affectée que le reste de la population. Ceci, probablement en raison de leur exposition professionnelle dans les soins aux personnes âgées à domicile et/ou dans les maisons de retraite. Avec des résultats, qui, si l'on considère que ces immigrés sont en moyenne plus jeunes, dénotent d'une situation qui est plus grave par rapport à celle des Italiens⁶. A cela s'ajoute le fait que les immigrés, notamment ceux présents dans les structures d'accueil collectif, n'étaient pas programmés dans le planning vaccinal, sauf, théoriquement, ceux considérés comme plus vulnérables du point de vue santé (personnes âgées ou personnes atteintes de maladies chroniques). L'absence de carte de santé a également exclu

⁶ A ce propos, voir les données INAIL sur les accidents et les décès du travail dans la section suivante.

des groupes entiers de la population (italienne et étrangère) de la possibilité de s'inscrire sur les portails régionaux, même lorsque cela aurait été possible selon l'âge. En l'absence d'indications précises, les Régions et les Provinces autonomes n'ont pas agi de manière homogène et coordonnée et cela a produit, encore une fois, un retard « structurel » au détriment de la population immigrée, même dans le cas particulier de la couverture de la vaccination. Dans le détail, en utilisant les données du « Registre national des vaccins » mises à jour au 27 Juin 2021 (et qui indiquent le pays de naissance et non la citoyenneté), on constate une couverture vaccinale plus faible chez les personnes nées à l'étranger par rapport à celles nées en Italie (50% contre 60%). Cette inégalité est encore plus prononcée chez les adolescents et les jeunes adultes (12-29 ans), dont la couverture est de 15% chez ceux nés à l'étranger et de 28% chez ceux nés en Italie; on observe la même tendance dans la tranche d'âge 30-49 ans (41% chez ceux nés à l'étranger contre 49% chez ceux nés en Italie). Jusqu'au 27 Juin 2021, environ 2.131.000 personnes nées à l'étranger avec une carte sanitaire ont été vaccinées, tandis que les vaccinations pour les « Etrangers Temporairement Présents (STP, immigrés sans titre de séjour) » n'ont débuté qu'en Octobre 2021, avec des prévisions qui vont se consolider, quoique lentement, dans les mois qui suivent⁷.

À cet égard, il est nécessaire de souligner comment les citoyens étrangers, parmi les groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté, en période de COVID-19 souffrent de situations antécédentes à la pandémie. En fait, se référant aux familles en situation de pauvreté, l'ISTAT a estimé qu'en 2019 celles composées exclusivement d'étrangers avec mineurs étaient cinq fois plus élevées que les familles italiennes. En outre, toujours en 2019, il y avait près de 1,4 million d'individus étrangers dans des conditions de pauvreté absolue, soit 26,9% de l'ensemble de la population étrangère. En 2020, l'incidence de la pauvreté absolue a augmenté, passant de 4,9% à 6,0% parmi les familles composées uniquement d'Italiens, de 22,0% à 25,7% parmi celles avec des étrangers, qui ont, donc, connu une diffusion beaucoup plus importante du phénomène, avec un retour aux niveaux enregistrés en 2018. Par ailleurs, si plus de la moitié de la population italienne déclarait en Juin 2020 avoir subi une contraction des revenus familiaux, force est de constater que la stagnation économique en phase pré-COVID-19 suivie de l'urgence sanitaire ont durement touché la population étrangère.

D'autre part, les interventions mises en œuvre pour faire face à l'urgence ont été caractérisées par un degré élevé de fragmentation et une complexité administrative. Les actions de soutien étaient d'un accès faible, avec une incapacité à atteindre la population étrangère, ce qui est devenu une source supplémentaire de disparités entre les populations italiennes et étrangères. Parmi les mesures adoptées, le cas des *bonus* accordés par le gouvernement en fonction de leur jouissance est un exemple. En effet, l'incidence moyenne de ces mesures sur les citoyens non-UE

⁷ Et cela face au fait que lors de l'urgence sanitaire dans la lutte contre le virus, l'Italie a pu aussi s'appuyer sur 22.000 médecins, 38.000 infirmières, 5.000 dentistes, 5.000 kinésithérapeutes, 5.000 pharmaciens, 1.000 psychologues et 1.500 chez les podologues, radiologues techniciens, biologistes, chimistes et physiciens, tous d'origine étrangère, également impliqués en première ligne, sans compter que parmi les plus de 350 médecins décédés pendant la pandémie, au moins 18 sont des médecins étrangers, beaucoup plus infectés et admis en soins intensifs. Voir Caritas e Migrantes (2021).

est de 9-10%, à l'exception des *bonus* « autonomes »⁸, des congés des parents et du *bonus* « baby-sitter », qui s'arrêtent à 3%-4% (Caritas e Migrantes, 2021). Cela confirme la difficulté que rencontrent les bénéficiaires étrangers dans l'accès au dépôt de la demande et la faible attractivité des mesures difficilement soutenables par rapport aux salaires. Ces derniers (qui sont déjà inférieurs à ceux perçus par les Italiens) peuvent être réduits de 50 ou 60% en cas d'utilisation soit du *bonus* pour les travailleurs qui du *bonus* relatif au congé parental. De plus, même la mesure actuellement en vigueur pour soutenir les personnes en situation de pauvreté, appelée le « revenu de citoyenneté », souffre d'énormes limites liées aux conditions de couverture des étrangers, l'une des conditions d'accès prévoyant une résidence en Italie de 10 ans, dont les deux derniers de façon continue.

Dans ce contexte, cependant, les initiatives entreprises par le tiers secteur⁹, même si elles restent assez isolées et fragiles, ont permis de mieux connaître les résidents sur le territoire et, de définir, par conséquent, leurs vulnérabilités, tout en identifiant la priorité des interventions à réaliser dans les secteurs les plus critiques. À cet égard, le travail social des diocèses locaux est également remarquable pour le large éventail d'informations fournies et les interventions réalisées. Malgré les difficultés, en 2020 les centres d'écoute et les services (qui fonctionnaient régulièrement même pendant le confinement), situés au niveau national dans 193 localités, ont été augmentés par rapport à 2019, soit 2.663 (69% du total). Les fiches individuelles ont atteint 211.233 (191.647 en 2019). Parmi les personnes aidées, les ressortissants étrangers représentent 52%, soit 106.416 individus. Les régions avec les pourcentages les plus élevés d'étrangers assistés sont là où se trouvent les zones métropolitaines, en particulier la Toscane, la Ligurie, l'Émilie-Romagne, le Latium et la Lombardie. En termes de nationalité, les Marocains (18,5%) et les Roumains (9,1%) prédominent. Dans la lignée des années précédentes, en 2020 le poids des citoyens européens diminue encore, face à une augmentation des personnes originaires d'Afrique et d'Amérique latine (en particulier du Pérou). Les hommes et les femmes qui ont demandé assistance représentaient respectivement 50,7% et 49,3% du nombre total des étrangers assistés. L'âge moyen est de 40 ans pour les hommes et de 42 ans pour les femmes (chez les Italiens, la moyenne est de 52 ans). La part des familles est élevée: parmi les immigrés soutenus : 60,7 % sont mariés; 74,1% déclarent avoir des enfants et 52,5% avoir des enfants mineurs (chez les Italiens, les pourcentages sont beaucoup plus faibles). A la base des nombreuses fragilités identifiées, se trouve, sans doute, la question du travail, qui s'est dégradée à la suite de la crise sanitaire et des mesures de restrictions anti-COVID. Parmi les immigrés rencontrés, la part de ceux sans-emploi est élevée (45,2% contre 36,7% parmi les Italiens), mais la part des salariés est également très élevée (30,9% contre 19,2% des citoyens italiens).

⁸ En particulier, on se réfère au Décret-loi du 17 Mars 2020, n°18 (décret Cura Italia), le Décret-loi 19 Mai 2020, n°34 (Décret de relance) et le Décret interministériel du 13 Juillet 2020, n°12 qui ont introduit, entre autres mesures, certaines allocations de soutien en faveur des travailleurs, y compris les travailleurs autonomes, dont les activités ont été affectées par l'urgence économique et sociale résultant de la pandémie.

⁹ Le tiers secteur (ou secteur à but non lucratif) concerne les entités qui opèrent et sont situées en dehors du secteur public (l'État) et du secteur marchand (le marché). Il comprend les activités productives et sociales qui ne relèvent pas du groupe des administrations publiques ordinaires car elles sont de nature privée et ne sont pas des entreprises traditionnelles car ne recherchant pas de profit.

Ces données semblent donc révéler d'une part les difficultés des ressortissants étrangers à trouver un emploi, mais en même temps les enjeux critiques liés à leur emploi, souvent précaire, sous-payé et irrégulier, pas toujours en mesure de les protéger du risque de pauvreté. L'autre source de vulnérabilité est représentée par la question du logement, beaucoup plus prononcée chez les étrangers que chez les Italiens (23% contre 15%). En outre, chez les étrangers, comme on pouvait s'y attendre, les besoins liés au statut de migrant pèsent avec des fragilités liées aux aspects administratifs ou bureaucratiques (32,3%), irrégularité juridique (22%), statut de demandeur d'asile (15%) et de réfugié (10%). Le pourcentage de ceux qui ont des problèmes liés à l'éducation n'est pas négligeable non plus, avec principalement des problèmes de langue (80%) et d'analphabétisme (9%) ou des problèmes de santé.

Le travail : une résilience de l'entreprenariat féminin

En ce qui concerne les conditions de travail, le taux de chômage des citoyens étrangers en 2020 (13,1%) était supérieur à celui des citoyens italiens (8,7%), alors que leur taux d'emploi (60,6%) a diminué fortement, à tel point qu'il était inférieur à celui des autochtones (62,8%). Dans ce contexte, les femmes immigrées ont souffert beaucoup plus de la crise que leurs homologues masculins, avec une baisse du taux d'occupation deux fois plus importante. Les plus touchés étaient les employés dans l'hôtellerie et la restauration (25,2% de l'UE et 21,5% des non-UE) et dans d'autres services collectifs et personnels (27,6% de l'UE et 25,2% des non-UE). Il y a aussi une part importante de travailleurs, plus de 2 millions, soit plus de 10,9% par rapport à 2019, qui étaient incertains quant à leur avenir et n'étant pas sûrs de pouvoir garder leur emploi. Mais si pour les Italiens la peur de subir un événement malheureux diminue parallèlement à l'augmentation du niveau d'éducation, cela n'est pas valable chez les étrangers non-UE. La part des travailleurs diplômés hors UE qui craignent pour leur situation professionnelle (15,0%) est encore plus importante non seulement pour ceux qui ont le baccalauréat (13,1%), mais aussi pour ceux qui ont au moins un diplôme d'études secondaires (14,7%). Quant aux accidents liés à la COVID, l'*Istituto Nazionale Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro* (INAIL) a signalé pour la période qui va du début de la pandémie au 31 Mars 2021, 165.528 cas; avec 69,3 % des infections qui concernaient des femmes et 30,7% des hommes. La composante féminine dépasse la composante masculine dans toutes les régions à l'exception de la Sicile, de la Campanie et de la Calabre. L'âge moyen de ceux atteints de la Covid 19 depuis le début de l'épidémie est de 46 ans pour les deux sexes. En ce qui concerne les nationalités, les travailleurs infectés proviennent principalement de Roumanie (21,0%), du Pérou (13%), d'Albanie (8,1%), de Moldavie (4,5%) et d'Équateur (4,2%), ce qui confirme que de nombreuses situations impliquaient des femmes employées dans les services de soins personnels, infectés au sein des ménages des employeurs. Si les accidents ont globalement diminué, les décès au travail ont au contraire augmenté : + 27,6 % par rapport à l'année précédente (de 1.205 à 1.538). A ce propos, plus d'un tiers des décès précités, note l'INAIL, ont été causés par la COVID-19. En outre, sur les 1.538 décès, 224 concernaient des ressortissants étrangers (14,6%) et, en particulier, des ressortissants extra-UE (70% des cas)¹⁰.

¹⁰ INAIL, Relazione annuale 2020 del Presidente, Roma, 19 luglio 2021.

Dans ce contexte, toutefois, il convient de souligner un aspect positif qui va à l'encontre de la tendance générale. Il s'agit de la croissance continue du nombre d'entrepreneurs nés à l'étranger, qui, même en 2020, a augmenté de + 2,3%, face à un immobilisme substantiel des Italiens (-0,02%). Du côté des pays d'origine, la Chine confirme son premier rang (75.906 entreprises), avec une très légère croissance par rapport à l'année précédente (+ 0,5 %). La Roumanie et le Maroc comptent ensemble plus de 70.000 entrepreneurs. Ces trois nationalités représentent près de 30% de tous les entrepreneurs nés à l'étranger¹¹. Une donnée très intéressante à cet égard est celle concernant les femmes entrepreneurs étrangères avant la propagation du virus. En 2019, les entreprises étrangères féminines approchent les 149.000, soit 11,1% du total des entreprises dirigées par des femmes, tandis que parmi celles dirigées par des hommes, les entreprises étrangères représentaient 9,8%. Avant l'épidémie de la COVID-19, le phénomène semblait être en forte croissance: les entreprises dirigées par des femmes immigrées avaient augmenté de plus de 27.000 unités entre 2014 et 2019, soit une augmentation de près de 23 points en pourcentage. Par ailleurs, les effectifs des femmes entrepreneurs étrangères ont augmenté plus que ceux des femmes entrepreneurs italiennes (+ 2,9% par rapport à 2014) mais surtout par rapport aux hommes entrepreneurs étrangers (+ 15,8%). Quant aux secteurs d'activités, c'est le secteur tertiaire qui concentre le plus de femmes entrepreneurs étrangères avec environ 106.000 femmes entrepreneurs actives. Le commerce reste le secteur avec le plus d'entreprises étrangères féminines (32,3%), suivi par les services d'hébergement et de restauration (13,3%). Il faut relever aussi la forte présence des entreprises étrangères dans le secteur de la mode où plus de 32 entreprises sur 100, parmi les femmes, sont étrangères (environ 11.000 en valeurs absolues). En termes de répartition géographique, plus de 112.000 entreprises étrangères féminines se concentrent dans le Centre-Nord de l'Italie, et représentent ici 13,2% du tissu entrepreneurial féminin de la région contre 11,4% pour les hommes. La part des régions centrales (13,5%), est particulièrement élevée, ce qui n'est pas surprenant car c'est dans ces régions que le secteur de la « mode » est le plus répandu. Au Sud, plus de 36.000 entreprises féminines, toujours sous leadership étranger, représentent 7,5% du total. En ce qui concerne les nationalités dominantes au sein de l'entrepreneuriat féminin étranger et en ne considérant que les entreprises individuelles, les entreprises chinoises sont les premières également en 2019 avec 26.113 chefs d'entreprises (17.252 dans les services et 8.129 dans l'industrie au sens étroit), suivis des Roumains avec 12.914 entreprises (1.281 dans le secteur de la construction, 863 dans l'industrie au sens strict, 805 dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche). Les Marocains arrivent en troisième position avec 8.256 entreprises (7.156 dans les services et 442 dans l'industrie au sens strict).

Cependant, en période de récession, comme celle qu'on vit actuellement, ce potentiel risque d'être érodé en raison de l'aggravation des conditions de

<https://www.inail.it/cs/internet/comunicazione/pubblicazioni/rapporti-e-relazioni-inail/relazione-annuale-anno-2020.html>.

¹¹ Les augmentations les plus significatives ont été enregistrées par les nationalités d'Europe de l'Est, en particulier la Roumanie, l'Albanie, la Moldavie et l'Ukraine, suivis du Nigéria et du Pakistan. En revanche, la croissance des entreprises détenues par des indiens et bangladais, protagonistes d'un grand pic de croissance au cours de la dernière décennie, ralentit. Voir Caritas e Migrantes (2021).

création de ces entreprises. Les obstacles sont nombreux, en particulier pour les entreprises féminines, comme, par exemple, le faible recours au crédit bancaire, la bureaucratie, une tendance économique négative antérieure. Une enquête menée par UNIONCAMERE en Octobre 2020 sur un échantillon de 2.000 entreprises manufacturières et de services pour comprendre l'impact et les réponses des entreprises à la crise de la COVID-19 souligne que plus de la moitié des entreprises en Italie- sans différences de genre - (55-56% tant pour les femmes que pour les hommes) déclarent une baisse du chiffre d'affaires en 2020. A cela s'ajoute également l'impact de la crise actuelle sur le nouvel entrepreneuriat féminin. Au cours du semestre Avril-Septembre 2020 (que l'on peut définir comme le semestre COVID-19), par rapport au même semestre 2019, les inscriptions des entreprises féminines ont diminué de près de 7 points de pourcentage de plus que les entreprises non féminines (-26,6%, soit -11.543 en valeur absolue, contre -20,0%)¹².

Le logement : un lourd impact

L'impact de la crise sanitaire sur l'accès au logement pour les immigrés risque d'être particulièrement lourd. En 2019, 21,8% des immigrés vivaient dans un logement dont ils étaient propriétaires (contre 80% d'Italiens), 63,6% habitaient en location et 14,6% étaient logés soit par leur employeur (7,4%), comme dans le cas de nombreux employés domestiques, soit par les membres de leurs familles ou leurs compatriotes (7,2%), avec souvent des situations de surpeuplement. Fin 2020, on a relevé une baisse des transactions immobilières chez les étrangers (-52,7%), ainsi que de la valeur moyenne de ces transactions (d'un maximum de 130.000 euros en 2018 à 85.000 euros) et du standing des maisons achetées (en majorité des appartements de deux pièces d'une superficie moyenne de 55 m² mètres carrés, dans des immeubles dans un état de conservation modeste). En outre, contrairement aux années précédentes, en 2020, de plus en plus d'étrangers sont retournés pour acheter des maisons dans les banlieues des principaux centres urbains, où se constituent souvent des quartiers « ghetto » à connotation « ethnique », ou dans des villages plus petits à côté des régions métropolitaines¹³.

L'Éducation : une forte poussée dans le secondaire et une vulnérabilité face à l'enseignement à distance

Dans le domaine de l'éducation, les élèves de nationalité non italienne pour l'année scolaire 2019/2020 sont, en valeurs absolues 876.801, soit 10,3% de la population scolaire totale. Leur présence aux différents niveaux scolaires confirme la prévalence, au cours des quinze dernières années, de l'école primaire. Mais la donnée la plus intéressante concerne l'augmentation progressive de leur présence dans les écoles secondaires du second degré, ce qui est un indicateur de la poussée de la deuxième génération et de l'augmentation de la fréquentation des étudiants de nationalité non italienne. En revanche, la présence dans les écoles maternelles s'accroît dans une moindre mesure: près d'un quart des enfants d'immigrés, âgés de 3 à 5 ans, ne fréquentent pas les écoles. Ce manque de participation au premier niveau scolaire, fondamental pour l'apprentissage des langues et l'inclusion, est particulièrement significatif dans certains groupes d'immigrants, originaires de l'Afrique méditerranéenne et du Sud-Est de l'Asie. Les régions italiennes avec les

¹² UNIONCAMERE (2020).

¹³ Centro Studi e Ricerche IDOS (2020).

pourcentages les plus élevés d'élèves étrangers sur la population scolaire totale sont la Lombardie (25,6%), l'Émilie-Romagne (12%) et la Vénétie (11%). À l'inverse, les régions très peuplées du Sud ont des pourcentages beaucoup plus faibles : la Campanie, la Sicile et les Pouilles, par exemple, ont respectivement 3,2%, 3,1% et 2,1% de fréquentation d'élèves de nationalité non italienne. Les 10 premières provinces avec les pourcentages les plus élevés (20% ou plus) dessinent une géographie de l'immigration caractéristique de l'Italie : elles sont toutes situées dans le Centre-Nord, dans les petites villes (Crémone, Mantoue, Lodi, Asti) ou celles de taille moyenne (Prato, Parme, Brescia). La seule métropole, Milan, est dixième. Les pays d'origine avec les pourcentages les plus élevés d'élèves nés en Italie sont la Chine (84,7%), le Maroc (76,2%) et l'Albanie (75%).

Au-delà des chiffres qui confirment une présence structurelle de certaines communautés sur le territoire italien, divers problèmes restent encore ouverts ; surtout le fait que 30% des élèves de nationalité non italienne souffrent de retard à l'école. Certes l'examen des statistiques sur les dernières années montre bien une diminution progressive de cette moyenne au fil du temps : 40,7% en 2010/2011 et 34,4% en 2014/2015. Mais ce chiffre reste encore élevé. Ce taux est inégalement réparti sur les différents niveaux scolaires et d'années d'études : (12,1% dans le primaire, 31,8% dans l'école secondaire de 1^o niveau, 56,2% dans celle secondaire de 2^o niveau). Dans tous les cas, le retard scolaire, accumulé dans le parcours de formation est l'un des facteurs qui influent sur l'abandon scolaire. De plus, les étudiants italiens terminent leurs études avec des notes plus élevées que les étudiants de nationalité non italienne. Mais il faut aussi dire que les élèves des deuxièmes générations nées en Italie obtiennent des notes qui se rapprochent de celles des Italiens que leurs camarades nés à l'étranger, arrivés en Italie préadolescents ou adolescents. La similitude des parcours scolaires entre les élèves de deuxième génération et les élèves italiens se retrouve également dans le choix des types d'écoles. Ils sont en effet plus présents dans les lycées, alors que les étudiants nés à l'étranger ou arrivés au titre du regroupement familial sont plus présents dans les instituts techniques et professionnels. Dans ce contexte, il faut tenir compte des nouvelles pratiques pédagogiques introduites par la pandémie comme l'apprentissage à distance (DAD), soit en synchrone (c'est-à-dire avec la présence en ligne de l'enseignant), soit asynchrone (parcours d'apprentissage autonome par les étudiants). De ce fait écoles et familles ont dû faire face à ces nouveaux termes et concepts qui ont souvent placé les mineurs étrangers parmi les catégories les plus vulnérables en raison de multiples désavantages liés à l'absence matérielle de supports, d'espaces et de compétences, non seulement numérique, mais également linguistiques. Ceci a été particulièrement pénalisant pour les élèves en difficulté lors des examens programmés à la fin des écoles secondaires de 1^o et 2^o niveau (Caritas e Migrantes, 2021).

Le droit à l'inhumation entre pandémie, diversité religieuse et réalités locales

Dans le cadre des impacts socio-économiques de la pandémie sur la population étrangère en Italie, on cite brièvement la question des enterrements, une problématique qui est apparue avec force surtout dans la première phase de la crise sanitaire, au cours de laquelle, en plus des milliers de personnes infectées, on a enregistré également un nombre considérable de décès à cause du virus. En effet, pendant la pandémie, bien que le nombre de morts étrangers soit resté

contenu comme dans la phase pré- pandémie¹⁴. les longues files d'attente de cercueils en attente d'inhumation dans certains cimetières ont mis en évidence le besoin de cimetières adéquats pour effectuer les rites d'accompagnement et l'enterrement pour les personnes de différentes confessions.

À ce propos, si d'un côté la loi italienne prévoit que les morts sont enterrés dans les cimetières du lieu de résidence, qui ne sont jamais équipés de tels espaces, de l'autre côté pour une grande partie de la population immigrée la pratique du transfert du corps, est toujours considérée comme le choix prioritaire, malgré le fait que, récemment, l'ancrage des étrangers sur le territoire italien a contribué à la nécessité d'enterrer ses proches dans la zone où la deuxième, sinon la troisième génération, vivent depuis longtemps. En effet, selon l'évaluation fournie par l'Union des Communautés et Organisations Islamiques en Italie (UCOII), une des organisations islamiques les plus importantes du pays, la pratique du rapatriement du corps du défunt vers le pays d'origine et/ou de résidence de la famille est le fait de presque 95% des citoyens musulmans de la première génération résidants sur le territoire national (Sacchetti F., 2017). Cette pratique a cependant subi une interruption brutale à cause de la fermeture des voies aériennes et maritimes vers l'Italie : depuis que le gouvernement italien a décidé d'établir la première zone rouge à Codogno dans le nord du pays en février 2020 pour ensuite, étendre la quarantaine à tout le territoire national, de nombreuses compagnies aériennes ont réduit ou annulé des vols et des escales en Italie.

Paradoxalement, alors que des compagnies aériennes étrangères ont pris ces dispositions, suspendant tout type de connexion, ce sont précisément les pays ayant pris ces mesures qui ont un fort lien migratoire avec l'Italie, à savoir la Roumanie, le Maroc et l'Albanie et qui comptent les principales communautés étrangères résidentes sur le territoire, principalement de confessions orthodoxe et musulmane. Ainsi, pour les familles issues de l'immigration et souhaitant le transfert de leurs proches vers leur mère-patrie, il y avait trois possibilités : soit déposer le corps dans les morgues en attendant l'ouverture aérienne et navale, soit enterrer provisoirement pour ensuite exhumer et rapatrier le corps, soit enfin procéder à l'inhumation définitive dans des carrés dits « services spéciaux », services (selon le règlement du Septembre 1990), dédiés aux défunts de religions autres que catholiques et aux étrangers, vivant sur le territoire¹⁵. Cette dernière option s'est avérée difficile à mettre en œuvre. En effet, selon une première enquête menée pour la *Fondazione Migrantes*, dans les 7.904 municipalités existantes en Italie, chacune ayant un ou plusieurs cimetières, seuls 10 « services spéciaux » et 2 cimetières exclusivement dédiés aux orthodoxes et 75 « départements spéciaux » ont été identifiés et 4 cimetières *ad hoc* réservés à la communauté musulmane. Aujourd'hui, de nouvelles réglementations permettent dans certains cas de « trouver du repos » sous la terre italienne, même dans le cimetière d'une commune autre que celle dans laquelle on réside, pendant une période transitoire, en attendant le transfert. Dans ce sens se situe, par exemple, l'ordonnance de la

¹⁴ Selon les données ISTAT au premier janvier 2019 le taux était de 1% du total des décès. Ce qui est probablement dû à la jeunesse du groupe étranger par rapport au groupe italien. Pour approfondissements voir Cristaldi F., Omenetto S. (2020).

¹⁵ Décret du Président de la République « Regolamento di Polizia mortuaria » n.285 du 10 septembre 1990. [https : //www.funerali.org/dottrina/alcune-note-sui-reparti-speciali-entro-i-cimiteri-60548.html](https://www.funerali.org/dottrina/alcune-note-sui-reparti-speciali-entro-i-cimiteri-60548.html)

municipalité de Milan du 26 mars 2020, destinée à la population de l'ensemble de la zone métropolitaine composée de 133 municipalités. L'ordonnance, bien que par une dérogation temporaire sur la base de la crise sanitaire, permet l'inhumation des citoyens étrangers pour lesquels des pratiques funéraires spécifiques sont requises conformément à la religion qu'ils professent, décédés dans la ville métropolitaine de Milan, aux conditions suivantes: a) le Consulat de l'Etat d'origine du défunt doit délivrer un certificat d'impossibilité objective de procéder au rapatriement du corps ; b.) il n'y a pas de places disponibles pour la conservation du cercueil dans le dépôt du « Cimetière Monumental », où se déroule habituellement le dépôt des cercueils destinés à l'étranger.

De plus, récemment, certaines communautés religieuses assistent les fidèles à trouver du « repos » pour leurs proches, en les aidant à surmonter les nombreuses difficultés bureaucratiques qui existent. L'UCOII, par exemple, a mis à disposition la liste des cimetières islamiques en Italie et des agences funéraires capables de respecter les canons islamiques prévus pour les procédures d'inhumation, ainsi que son propre canal social « WhatsApp » pour signaler des cas, afin que des mesures puissent être prises pour faciliter l'inhumation dans les cimetières dédiés aux musulmans. Mais la liste des cimetières islamiques mise à la disposition des citoyens et des administrations n'est pas exhaustive. Une étude de terrain montre, en effet, la présence d'autres possibilités pour accueillir les corps des musulmans et des étrangers appartenant à d'autres religions (Ometto S., 2020). Dans ce cas, des associations répondent parfois aux difficultés rencontrées auprès des administrations locales avec des propositions d'ordre général visant à soutenir et à résoudre concrètement les problèmes. Un exemple est représenté par l'action de l'Association « Dhuumcatu ONLUS », aujourd'hui engagée dans la création d'un centre multifonctionnel pour les fidèles de la religion islamique et pour toute personne désireuse d'utiliser les services mis à disposition du Centre. En particulier, l'Association, après le refus de Rome, Tivoli et Nettuno, a lancé une collecte de fonds pour acheter un terrain de 35.000 m² pour l'inhumation de 50.000 corps dans la municipalité de Fiumicino, une municipalité adjacente à la capitale. Ce centre va accueillir les corps des fidèles décédés partout dans le pays où il n'y a pas de zones dédiées¹⁶.

2. Les étrangers non communautaires en Italie en temps de crise sanitaire: présence et profil sociodémographique des Marocains

La présence étrangère en Italie

Comme on a vu précédemment, l'accélération de la dynamique migratoire pendant le XXI^e siècle, générée principalement par des facteurs démographiques et économiques, a été brutalement interrompue à la suite de la pandémie et l'année 2020 représente une chute historique des flux migratoires par rapport aux flux des années antécédentes. La crise sanitaire a eu des conséquences sans précédent sur les flux migratoires : la fermeture des frontières durant la première année de la pandémie, l'annulation des projets migratoires et le retard dans l'accomplissement des formalités administratives requises pour obtenir un titre de séjour, ont fait plonger l'immigration en Italie. Selon la source statistique

¹⁶ <https://www.gofundme.com/f/Cimitero-Islamico-Giardino-della-Pace---Darussalam>

Iscrizioni e cancellazioni anagrafiche per trasferimento di residenza (ISTAT) la comptabilisation des entrées d'étrangers en Italie en 2020 montre une réduction de 30,6% par rapport à la moyenne des cinq années antérieures. Il s'agit des données approximatives et en général, pour avoir un bilan des effets de la pandémie sur les flux migratoires il faudra attendre la diffusion des données définitives¹⁷. Au cours des mois de Janvier et Février avant la crise sanitaire une baisse de la moyenne des entrées d'étrangers de l'ordre de -8,8% par rapport à la moyenne entre 2017 et 2019 a été observée. Mais une forte baisse dans les entrées de l'ordre de -66,3% a été observée au cours de la première vague pandémique, entre Mars et Mai, quel que soit le pays d'origine. Durant la deuxième moitié de l'année, la comptabilisation des entrées d'étrangers met en évidence une baisse plus contenue mais les flux des pays africains sont toujours en diminution. Il ne s'agit plus d'une simple pandémie, mais d'une crise humanitaire qui s'installe dans la durée. En particulier, dans le cadre des transformations démographiques et des équilibres délicats entre les rives sud et nord du Bassin méditerranéen, la réduction de la mobilité est un aspect nouveau qui a bouleversé les flux migratoires. Selon le Ministère de l'Intérieur italien, le nombre des nouveaux titres de séjours délivrés aux citoyens non communautaires en 2020 (106.503) est le plus bas des dix dernières années, soit environ 40% moins par rapport au chiffre de 2019 face à une chute de -26,8% entre 2018 et 2019 avant la pandémie. Concernant la présence des ressortissants non communautaires, rappelons que l'évaluation des 207.542 demandes de régularisation sur la base de l'article 103 du D.L. 34/2020 a connu un ralentissement et l'opération de régularisation a enregistré un retard pour les titres de séjour, en 2021¹⁸.

La croissance des flux d'immigration vers l'Italie en provenance de l'Afrique méditerranéenne, et plus particulièrement à partir du Maroc, est attestée par les données officielles, à partir de 1986 et elle s'est intensifiée lors des années des régularisations, 1987 et 1990. Après des années de croissance ininterrompue de la présence marocaine, une baisse s'est installée à partir de 2014 et s'est poursuivie durant les années suivantes pour se terminer par une forte diminution en 2017, qui a ramené la communauté à des effectifs plus bas que ceux de 2010 (Caruso I., Greco S., 2019). Au premier Janvier 2020, l'Italie accueillait 428.835 Marocains en situation régulière occupant la première place parmi les principales nationalités et représentant 11,9% du total des non communautaires en Italie (Tableau 4).

¹⁷ ISTAT (2021).

¹⁸ Pour information, le cadre réglementaire de l'opération de régularisation a été fixé par le « Decreto Rilancio » qui a prévu une régularisation pour les immigrés actifs dans le secteur de l'assistance, des services domestiques et du travail agricole. Sur 207.542 demandes de régularisation, 176.848 sont pour le travail dans les services aux familles, 122.247 pour les services domestiques, 54.601 pour l'assistance aux personnes non autonomes et 30.694 pour le travail agricole et la pêche.

Tableau 4 : Ressortissants non communautaires vivant en Italie avec un titre de séjour, des 16 premières citoyennetés, au 1er janvier 2020

	Hommes %	Femmes %	Total 100%	%	Var 2019/2020
Maroc	53,2%	46,8%	428 835	11,9%	-1,2%
Albanie	50,9%	49,1%	416 703	11,5%	-2,7%
Chine	49,6%	50,4%	301 073	8,3%	-5,3%
Ukraine	21,4%	78,6%	230 639	6,4%	-1,5%
Inde	58,3%	41,7%	165 663	4,6%	1,7%
Philippines	42,8%	57,2%	157 664	4,4%	-2,6%
Bangladesh	70,2%	29,8%	148 389	4,1%	1,8%
Egypte	66,8%	33,2%	141 452	3,9%	-1,0%
Pakistan	70,7%	29,3%	131 173	3,6%	-0,1%
Moldavie	33,4%	66,6%	119 603	3,3%	-4,5%
Sri-Lanka	52,7%	47,3%	104 688	2,9%	-1,2%
Sénégal	72,4%	27,6%	102 112	2,8%	-3,9%
Tunisie	60,6%	39,4%	99 779	2,8%	-3,4%
Nigeria	56,0%	44,0%	97 939	2,7%	-8,3%
Pérou	41,7%	58,3%	90 570	2,5%	-1,1%
Équateur	42,9%	57,1%	71 477	2,0%	-6,2%
Autres pays n.c.	48,9%	51,1%	808 067	22,3%	-4,1%
Total Pays non communautaires	51,0%	49,0%	3 615 826	100%	-2,7%

Source : ISTAT

Ceci dit, l'examen des données atteste d'une tendance à la baisse de la présence de la majorité des communautés par rapport à 2019. Ceci se vérifie aussi pour la communauté marocaine qui a enregistré une baisse de -1,2% par rapport au premier Janvier 2019. En premier lieu, cette tendance est liée au processus d'acquisition de la nationalité puisque ceux qui obtiennent la nationalité italienne disparaissent des statistiques des étrangers. À ce propos la communauté marocaine occupe toujours une bonne place puisqu'elle était la 2^e aussi bien en 2018 qu'en 2019 pour l'obtention de la nationalité italienne: sur un total de 113.979 demandes, 15.812 étaient dues aux migrants d'origine marocaine en 2019, alors qu'en 2018 ils étaient 15.496, sur un total de 103.478 demandes. En second lieu, le phénomène d'accroissement du poids des citoyens d'origine marocaine parmi les nouveaux citoyens italiens est attribuable soit à leur représentativité soit à l'ancienneté de leur présence désormais consolidée sur le territoire. Par ailleurs, les données montrent une très faible prédominance des hommes marocains immigrés en Italie (53,2%) par rapport aux femmes (46,8%), soit les mêmes proportions comme pour le total des non communautaires (Tableau 4).

La répartition régionale des Marocains : une forte concentration dans le Nord

Figure 1 : Répartition par points de la communauté marocaine en Italie au 1er Janvier 2020



Source : ISTAT

Pour ce qui est de la répartition territoriale des Marocains d'Italie au 1er Janvier 2020, ces derniers se concentrent principalement en Italie septentrionale (67,2%) dans les quatre premières régions : Lombardie (22,3%) Émilie-Romagne (14,4%), Piémont (12,9%) Vénétie (11,5) (Figure 1). Cette distribution s'explique par l'importance des offres d'emploi à travers les implantations industrielles et les grandes agglomérations urbaines (Caruso I., Greco S., 2019). Les Marocains sont peu nombreux en Italie centrale (15%) et se trouvent surtout en Toscane où 6,7% des Marocains ont obtenu un premier titre de séjour ou l'ont renouvelé à l'issue de sa période de validité. Malgré son développement économique plus modeste par rapport au Nord, l'Italie du Sud, attire 17,4% des Marocains, avec une concentration

dans la région de Campanie (5%). Précisons que les données analysées ci-dessous concernent la seule immigration régulière. Enfin, conscients des lacunes concernant la disponibilité des données les plus récentes, on cite simplement les données diffusées par l'ISTAT au mois d'octobre 2021 (avec les limites des données disponibles). Même si l'Italie du Sud représente une porte d'entrée pour de nombreux marocains, leur présence est concentrée dans le Nord et au 1er Janvier 2021 la répartition de la population marocaine selon le sexe dans les différentes régions (Figure 2) montre encore une fois leur choix pour l'Italie septentrionale liée à des occasions d'emploi et une très légère prévalence des hommes.

Figure 2 : Répartition des Marocains par sexe et par régions au 1er Janvier 2021

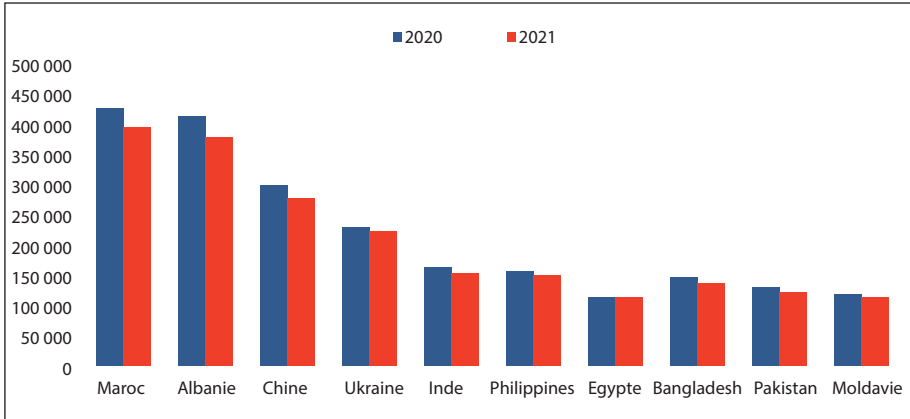


Source : ISTAT

Les Marocains parmi les autres communautés étrangères

En général, la baisse des ressortissants non communautaires qui vivent en Italie en situation régulière s'est accélérée, avec une baisse de près de 7% entre le premier janvier 2020 (3.615.826) et le premier janvier 2021 (3.373.876); ceci est en partie une conséquence de l'augmentation des acquisitions de la nationalité italienne.

Figure 3 : Top 10 des ressortissants non communautaires vivant en Italie avec un titre de séjour, 2020-2021



Source : ISTAT

A signaler aussi que la communauté marocaine n'est pas la seule ayant enregistré une baisse entre 2020 et 2021 : tous les ressortissants du top 10 des pays d'origine des immigrés connaissent cette tendance (Figure 3).

Notons, aussi, que les Marocains figurent parmi les premières dix pays pour le nombre d'acquisition de la nationalité, avec un fort pourcentage (38% des cas) d'acquisition de la nationalité italienne par le mariage¹⁹. En réalité, il s'agit de femmes ayant épousé un « nouvel italien » de la même origine. En outre, en moyenne, on recense 29 nouveaux italiens pour 100 étrangers et pour certaines communautés ce rapport est encore plus fort. Quant aux Marocains, sur 100 étrangers, on compte 48 italiens d'origine marocaine. Malgré la pandémie de la Covid-19, entre 2019 et 2020, les acquisitions de la nationalité ont augmentées : le long processus pour l'étude et la digitalisation des demandes a éliminé les effets de la diminution conjoncturelle des autres cas.

L'âge moyen de ces « nouveaux italiens » est presque de 37 ans, contre 27 ans pour les autres italiens, mais, cet âge moyen est presque supérieur de trois ans par rapport à l'âge moyen des étrangers non communautaires vivant en Italie (34 ans).

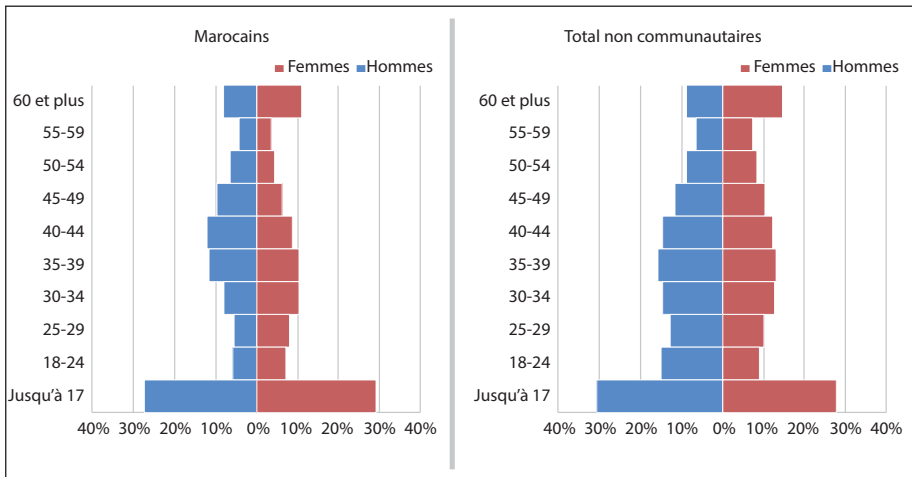
Les Marocains vivant en Italie, ont un âge moyen de 33 ans, légèrement inférieur par rapport aux étrangers non communautaires. La pyramide des âges de la population marocaine en Italie (Figure 4) montre que le groupe le plus important

¹⁹ En Italie, la loi n° 94/2009 « Disposizioni in materia di sicurezza pubblica » a introduit des dispositions plus restrictives pour l'acquisition de la nationalité par mariage.

est la catégorie des jeunes : 41,3% ont moins de 30 ans. En comparaison, la part des jeunes chez les non communautaires est réduite (39,7%). Ceci est également valable pour les femmes : la part des femmes parmi la communauté marocaine est de 44,3%, contre seulement 36,8% chez les communautés issues des pays tiers.

Le poids des mineurs en provenance du Maroc, représente 28,4% du total de la communauté et dépasse la moyenne du total des non communautaires (22%). Cette proportion élevée de mineurs marocains s'explique par le haut niveau de stabilisation de la communauté en Italie. L'effectif de ces mineurs marocains au premier janvier 2020 approchait les 121.000, soit 15,3% des mineurs non communautaires en Italie.

Figure 4 : Distribution par groupes d'âge et genre des Marocains et des ressortissants non communautaires en Italie au 1er janvier 2020 (%)



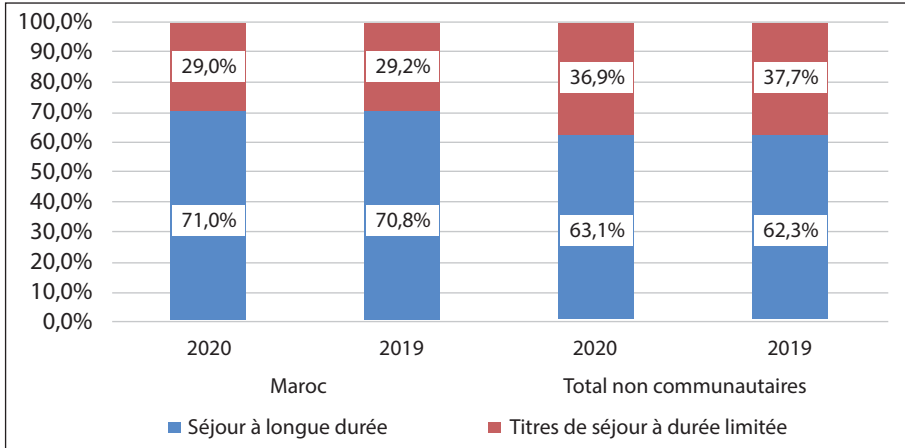
Source : ISTAT

En outre, la présence en Italie des mineurs marocains non accompagnés est faible (126), le Maroc figurant à la 12^e place (2020) sur la liste des pays d'origine des mineurs étrangers non accompagnés²⁰.

Deux types de séjours fournissent des indications sur l'ancienneté de l'installation de la communauté marocaine par rapport au total des non communautaires (Figure 5). Au 1er janvier 2020 la proportion des Marocains titulaires d'un titre de séjour de longue durée (71%) est resté presque inchangée par rapport à 2019 (70,8%). Cette part des titres de séjours de longue durée des Marocains dépasse légèrement celle du total des non communautaires (8 points). Les Marocains régularisés sont pour la plupart présents en Italie depuis de nombreuses années.

²⁰ La grande majorité rejoint clandestinement le territoire italien. Pendant la deuxième moitié de la première année de la pandémie, le pic des débarquements a enregistré 7.063 personnes, soit le plus nombreux effectif depuis fin 2017. Le phénomène s'est partiellement traduit par une croissance des titres de séjour délivrés, probablement pour le retard des formalités administratives nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour.

Figure 5 : Titres de séjour, selon le type pour les Marocains et les non communautaires au 1er janvier 2019 et 2020



Source : ISTAT

Au 1er janvier 2020, plus de deux tiers (69,1%) des migrants marocains titulaires d'un titre de séjour à durée limitée, l'ont obtenu pour motif familial (Figure 6) avec une légère augmentation par rapport à 2019 (66,8%). Ce chiffre comprend les adultes et les enfants ayant rejoint un membre de leur famille dans le cadre du regroupement familial. La part des mineurs est 96,9%. Les autres motifs sont respectivement le travail (26,8% contre 29,6% en 2019), les motifs humanitaires (1,8%), les études (0,7%) et autres motifs (1,6%).

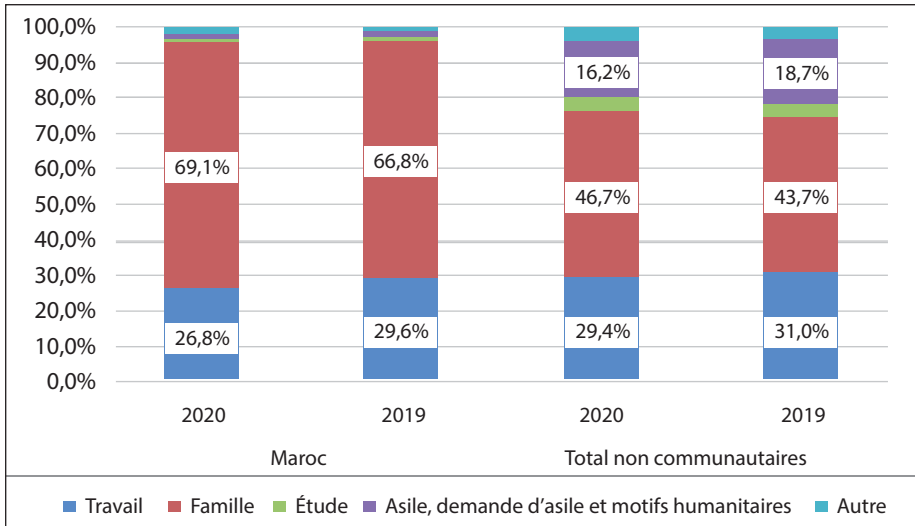
La comparaison avec le total des non communautaires, confirme encore une fois, la consolidation de la communauté marocaine en Italie avec la forte prédominance des titres de séjour pour motif familial (69,1% contre 46,7%) .

Les étudiants marocains (108.029) inscrits pour l'année scolaire 2019/2020 représentent 15,7% du total de la population scolaire non communautaire et la deuxième communauté après l'Albanie. Ils ont connu une augmentation de 2,8% par rapport à l'année scolaire d'avant, le nombre des inscrits ayant augmenté surtout dans l'école secondaire de niveau I (7,1%) et l'école secondaire de niveau II (4,3%).

En 2019 le taux d'occupation des Marocains en Italie avait baissé : (44,3% en moyenne, 66,1% pour les hommes contre 19,4% pour les femmes) par rapport à celui des non communautaires. Il a également subi une légère diminution (-0,9%) par rapport à l'année 2018 (Tableau 5).

L'augmentation de plusieurs difficultés dans la recherche d'un travail en Italie, durant les dernières années a suscité inquiétude et réactions de mécontentement des autorités et de l'opinion publique. En effet, le taux de chômage des Marocains d'Italie, est élevé (23%) et dépasse celui du total des non communautaires (13,8%); c'est la cas également du taux d'inactifs (42,5% contre 30,2%) et on ne peut espérer une réduction à courte terme, dans le contexte actuel de crise sanitaire.

Figure 6 : Titres de séjour à durée limitée pour les Marocains et les non communautaires au 1er janvier 2020 et 2019



Source : ISTAT

Tableau 5 : Population marocaine non communautaire (15-64 ans) et principales indicateurs du marché de travail, 2019

	Taux d'occupation (15-64 ans)		Taux d'inactifs (15-64 ans)		Taux de chômage (15 ans ou plus)	
	%	Variation % 2019/2018	%	Variation % 2019/2018	%	Variation % 2019/2018
Total						
Maroc	44,3%	-0,9%	42,5%	0,8%	23,0%	0,7%
Total non communautaires	60,1%	0,1%	30,2%	0,3%	13,8%	-0,5%
Hommes						
Maroc	66,1%	2,5%	18,9%	-3,1%	18,7%	-14,8%
Total non communautaires	74,0%	0,6%	16,2%	-0,1%	11,7%	-0,5%
Femmes						
Maroc	19,4%	-3,8%	69,6%	4,1%	36,4%	3,2%
Total non communautaires	46,5%	-0,4%	43,9%	0,8%	16,7%	-0,5%

Source : ISTAT

3. Coopération et développement entre l'Italie et le Maroc: la transition écologique comme outil de résilience aux crises actuelles : rôle des migrants en tant qu'agents de développement

Au cours de ces dernières décennies, les interactions entre les phénomènes démographiques et les composantes culturelles, socioéconomiques et institutionnelles des sociétés, sont devenues de plus en plus importantes. En outre, la pandémie de la COVID-19, entraînant des perturbations socio-économiques considérables qui compromettent le développement, a transformé notre façon d'envisager l'avenir, en nous faisant réfléchir sur le fait que les choix faits aujourd'hui par les gouvernements détermineront la réussite de la transition vers des sociétés et des économies plus vertes, inclusives et résilientes (Greco S., 2020). A ce propos, il faut dire que, en parallèle avec la transition écologique, l'évolution des composantes démographiques et sanitaires d'une population suit, généralement, le modèle de la transition démographique. Elle se caractérise, dans sa première phase, par une baisse de la mortalité qui s'accompagne d'une modification du profil sanitaire de la population. Toutefois, bon nombre de pays en développement n'ont pas encore achevé leur transition sanitaire, survenue plus tardivement que dans les pays développés. À cet égard, il existe un consensus de la communauté internationale sur la fonction déterminante de l'éducation et de la santé dans le processus de développement et le rôle du capital humain qui est renforcé dans l'actuelle économie de l'information et de la connaissance où l'accent est mis sur les compétences et les capacités (Sen, 1999). Dans ce contexte, les migrants et la culture peuvent jouer partout un très grand rôle pour le développement des sociétés. En outre, la littérature traitant des questions écologiques constate régulièrement que les bouleversements environnementaux dépendent de la population (Véron, 1996; Le Bras, 1994; Leridon, de Marsily, 2011). On ne peut donc continuer à ignorer la complexité des relations entre population et environnement qui se manifeste dans de nombreux domaines, de l'urbanisation aux migrations, qui peuvent, par exemple, être provoquées par des catastrophes climatiques mais aussi affecter elles-mêmes l'environnement. Les réponses à cette crise sanitaire, donc, doivent s'inscrire dans une compréhension large des inégalités et des défis du développement durable, incluant les changements climatiques et la réduction des risques liés aux catastrophes et de la nécessité d'une transition écologique.

Évidemment, il s'agit d'un processus de transformation qu'il faut rapidement consolider, où la convergence de tous les acteurs de la coopération internationale est fondamentale. Ce n'est donc pas un hasard si aujourd'hui les partenaires traditionnels du développement du Royaume du Maroc, tels que l'Union Européenne (UE), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), la Banque Africaine de Développement, les Agences de Coopération et les Organisations internationales, actives dans le pays, ont soutenu la stratégie marocaine, en accélérant l'octroi de crédits déjà prévus, ou en réorientant les activités en cours par le financement d'initiatives en faveur de la protection sociale et du renforcement du développement durable. En particulier, pour ce qui concerne l'Italie, une partie du programme de coopération bilatérale actuellement en cours au Maroc découle du *Memorandum of Understanding* (MoU), dont le protocole d'accord a été signé le 13 Mai 2009 et qui engageait les deux pays précisément

pour atteindre ces objectifs. Dans le détail, les secteurs d'intervention sont les suivants: 1) eau potable et assainissement de l'environnement; 2) éducation et alphabétisation; 3) soins de la santé de base; 4) microcrédit; 5) infrastructures routières; 6) création d'alternatives à la migration irrégulière et valorisation des migrants en tant qu'agents de développement. À cet égard, le mémorandum a également défini les zones géographiques prioritaires dans lesquelles mener des interventions pour donner une continuité à l'action italienne dans les régions du pays qui ont les taux d'émigration les plus élevés vers l'Europe²¹. Toutes les initiatives citées s'inscrivent organiquement dans le processus commencé par la « Déclaration sur le partenariat stratégique multidimensionnel » qui fait notamment référence à la consolidation des relations bilatérales et au renforcement de la coopération dans les secteurs de la culture, de la formation et du développement durable. Concrètement, la Coopération italienne participe aux espaces d'échange, de dialogue et de coordination avec les principaux acteurs du développement au Maroc, espaces gérés à la fois par la Délégation de l'UE à Rabat et par le système des Nations Unies. Plus précisément, alors que la Délégation promeut la coordination entre les États membres donateurs et gère un exercice de programmation conjointe sur les macro-questions relatives à la migration, au genre et à la société civile, le Groupe des Principaux Partenaires Techniques et Financiers (GPP), né en 2016 au sein des Nations Unies, représente une plate-forme de coordination de l'aide au développement, créant de meilleures synergies et évitant la duplication des interventions. A cette organisation complexe s'ajoutent les activités de coordination que l'Agence Italienne de Coopération au développement (AICS) au Maroc mène en direction des Organisations de la Société Civile (OSC) italiennes présentes depuis plus de 20 ans sur tout le territoire national, participant aux événements et aux activités envisagées par les projets et pour promouvoir des initiatives à connotation informative²². Enfin, la Coopération italienne offre un appui technique et financier dans le programme de lutte contre la pauvreté à travers le renforcement des Associations de Micro-Crédit (AMC). L'outil utilisé dans ce cas est celui de l'appel à proposition de projets des petites et moyennes AMC, dans le but de renforcer leur intervention en milieu rural, focalisant l'intérêt commun des Italiens et des Marocains sur l'inclusion financière, la création d'emplois, le développement économique local et, surtout, la microfinance verte, secteur économique clé du Maroc, 23ème pays au monde et 1er d'Afrique pour les énergies renouvelables²³. Cela confirme et consolide un changement de cap également pour le gouvernement italien qui, dans sa nouvelle stratégie de développement du secteur agricole, « Génération Verte 2020-2030 », réaffirme l'urgence d'investir dans la microfinance verte et dans les activités génératrices de revenus liées aux « problèmes écologiques ».

²¹ AICS-Tunisi (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo), Maggio 2021, p. 41.

²² A titre d'exemple, l'AICS a organisé le webinar « Le voyage du Maroc vers un avenir juste et durable : l'Italie est là ! dans le cadre du IV Festival du Développement Durable de l'« *Alleanza Italiana per lo Sviluppo Sostenibile* (ASviS) » dans l'édition annuelle 2020 (<https://festivalsviluppосostenibile.it>). L'événement a permis de présenter les activités de coopération au développement en cours en 2020 au Maroc visant à atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, avec une référence particulière à la situation compliquée liée à la pandémie mondiale de la COVID-19 et son impact sur les populations les plus vulnérables.

²³ Renewable Energy Country Attractiveness Index 2020, https://www.ey.com/en_gl/recai

Étroitement connectées à ce domaine d'intérêt et d'actions communes sont les projets mis en œuvre pour étayer le *nexus* migration-développement.

En effet, le Maroc représente un pays d'émigration, de transit et, plus récemment, d'immigration. Au fil du temps, ce pays s'est donc révélé être un leader régional en matière de migration grâce aux différentes initiatives mises en œuvre par le gouvernement. En particulier, en 1993, le Maroc a ratifié la « Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants » et en 2013 il a signé le « Partenariat pour la mobilité » avec l'UE et certains États membres, dont l'Italie. Par ailleurs, depuis 2014, la « Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) » et la « Stratégie Nationale des Marocains du Monde (SNMDM) » sont mises en œuvre dans le cadre de la nouvelle politique migratoire adoptée par le pays²⁴. Selon le Ministère marocain des Affaires étrangères, le nombre de Marocains résidant à l'étranger représente 13% de la population, alors qu'il y a environ 70.000 personnes arrivant d'Afrique subsaharienne, presque toutes en situation irrégulière. Dans ce contexte, se situe le projet régional « AMEM : Appui à la migration équitable pour le Maghreb » qui vise à améliorer la gouvernance qui régle la migration de travail et le système de protection des travailleurs migrants au Maroc, en Mauritanie et en Tunisie. L'AICS finance cette initiative pour un montant total de 2,4 millions d'euros. Au Maroc, les partenaires du projet sont le Ministère du Travail et de l'Insertion professionnelle, le Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, le Haut-Commissariat au Plan, l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), l'Observatoire national du marché du travail et la Confédération générale des entreprises (CGEM). Les bénéficiaires du projet se situent à deux niveaux : d'une part, les responsables des Ministères et des Agences impliqués dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques migratoires; d'autre part, les Associations et Organisations de travailleurs et de la société civile qui interviennent dans les processus de sélection et de recrutement du personnel, et qui s'engagent à sensibiliser et protéger les travailleurs migrants. Le projet Y-MED II, étendu à deux autres pays d'Afrique du Nord (Tunisie et Egypte), se situe également dans ce contexte particulier et promeut le lien entre migration et développement dans le but de favoriser la formation et l'intégration des jeunes de la Méditerranée à travers un programme de stages et de migration circulaire. L'initiative, financée par la contribution italienne (2018) du Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI), s'est achevée avec succès en Juillet 2019, offrant à treize jeunes Marocains la possibilité d'effectuer des stages dans quatre entreprises italiennes situées au Maroc. Le projet se trouve actuellement dans sa deuxième phase de mise en œuvre à travers les activités menées par l'Organisation Mondiale pour les Migrations -OIM-Italienne en coordination avec les missions de l'OIM au Maroc, en Tunisie et en Égypte, avec les respectifs partenaires techniques et institutionnels. Enfin, dans le cadre de l'appel à des « OSC 2016 », l'AICS a financé le projet « Je suis migrant », créé par l'ONG italienne « Progetto Mondo MLAL », pour un montant d'environ 1,2 million d'euros. L'initiative, qui s'est achevée en septembre 2020, joue un rôle important dans l'enjeu de la cohésion sociale car elle a permis non seulement de mener des recherches relatives au phénomène d'exclusion sociale, de radicalisme,

²⁴ Agence Italienne pour la Coopération au développement (2019).

de xénophobie, de racisme chez les jeunes mais aussi de cartographier les associations qui traitent de ces questions, mettent en place des groupes de travail, réalisent des micro-projets sociaux et des formations d'opérateurs de la société civile sur la prévention du radicalisme, l'intégration socioculturelle, les méthodes innovantes d'animation interculturelle et la gestion des conflits.

De plus, ont été créés un Observatoire interprovincial permanent sur le phénomène de la radicalité, des cellules d'accompagnement psycho-socio-éducatif et des entreprises et coopératives selon le modèle de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). À cet égard, ce n'est pas un hasard si un autre domaine considéré comme prioritaire dans la coopération au développement est celui relatif au genre²⁵. Au cours de la dernière décennie, en effet, le Maroc a mené d'importantes réformes juridiques et institutionnelles pour améliorer et garantir l'égalité de genre dans le pays, conformément aux initiatives et orientations prises au niveau international en matière de droits humains des femmes. Ces dernières représentent au Maroc 50% de la population rurale et 40% de la main-d'œuvre totale (régulière et saisonnière) dans le secteur agricole où la part des exploitations familiales représente 7% et les coopératives féminines sont d'environ 12%. Dans les zones rurales, le taux d'emploi des femmes est de 71% et elles jouent un rôle fondamental dans l'économie de ces zones et, plus largement, dans l'ensemble de l'économie nationale²⁶. Dans ce contexte, l'engagement de la Coopération italienne pour offrir aux femmes marocaines de plus grandes opportunités d'inclusion socio-économique à travers des initiatives qui impliquent également d'autres pays de la région MENA, est mis en œuvre avec un plan opérationnel multilatéral. Parmi ceux-ci figure le projet « Gemaisa II - Renforcement de l'intégration du genre pour le développement rural durable et la sécurité alimentaire », mené en partenariat avec le CIHEAM de Bari et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime en Italie; il vise précisément à renforcer le rôle des femmes avec une approche multidimensionnelle. En particulier, le projet vise à soutenir le renforcement technico-managérial des coopératives agricoles rurales et la participation des femmes dans les chaînes de valeur, la promotion des savoir-faire traditionnels, la diversification et l'amélioration de la production par l'application de pratiques respectueuses de l'environnement. Au Maroc, ont été recensées 100 femmes employées dans 4 coopératives de la région Souss Massa-Draa, au centre du pays, dans les filières de l'apiculture et des plantes aromatiques et médicinales, qui ont bénéficié aussi d'un renforcement des connaissances spécifiques sur les questions de genre qui peut conceptuellement se traduire par le développement de bonnes pratiques à diffuser au niveau institutionnel. Le financement global de l'initiative s'élève à 2,3 millions d'euros, dont 106.500 euros investis dans des activités de projet au Maroc. Le Projet PWE II « Promotion de l'entrepreneuriat féminin pour un développement économique inclusif et durable dans la région MENA » (Algérie, Égypte, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) partage également les mêmes principes qui ont conduit à l'élaboration du plan d'action du Maroc. Le budget total de l'initiative régionale est d'environ 3,7 millions d'euros, dont 1,3 million alloués par l'AICS. L'objectif commun est de contribuer à la création des conditions d'une croissance économique inclusive et durable. En particulier, le projet PWE II vise à renforcer la résilience de l'emploi et de l'entrepreneuriat

²⁵ AICS-Tunisi (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo), Maggio 2021, p.51.

²⁶ idem.

féminin au Maroc à travers un meilleur accès aux financements et aux marchés. Il vise également à améliorer la qualité et la quantité de la production dans certaines chaînes de valeur telles que celles relatives au secteur textile ou celle des épices et des plantes aromatiques et médicinales, non seulement représentatives de l'identité historique des pays méditerranéens (et en particulier de l'Italie et du Maroc) mais aussi en grande expansion au cours des dernières décennies (Bertini, Caruso, Noviello, Vitolo, 2017; Caruso, Noviello 2015; Caruso, D'Aponte, 2015).

4. Patrimoine culturel et développement local entre l'Italie et le Maroc : le rôle des communautés transnationales

L'analyse conduite jusqu'ici nous amène à croire que les défis posés par la pandémie ainsi que les stratégies et outils identifiés pour la résilience et une relance généralisée post-COVID 19 mettent au premier plan le développement durable, la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté. Ceci avec un accent particulier sur l'égalité de genre et le renforcement de l'indépendance des femmes, soit des questions qui sont fortement et de manière cohérente entrelacées avec les questions des migrations. Aujourd'hui plus que jamais, il semble y avoir une opportunité pour les institutions italiennes et marocaines (surtout intermédiaires) de justifier le lien migration/développement à travers une coopération à différents niveaux. En même temps, ceci renforce la nécessité pour les migrants de jouer un rôle moteur non seulement pour la réalisation du bien-être individuel et de leurs familles, mais aussi de jouer le rôle d'agents d'un co-développement de leurs territoires.

Plusieurs études ont mis en évidence comment les Marocains peuvent être considérés, plus que les autres diasporas, comme les pionniers d'une communauté transnationale. A travers la circulation de l'information, des transferts financiers, de la mobilité des savoirs et des qualifications, cette communauté participe pleinement, en association avec les collectivités territoriales des deux rives de la Méditerranée, au développement des territoires et des sociétés, en mobilisant une culture plurielle. D'autre part, le transfert d'idées et d'idéaux de l'étranger, les « transferts sociaux » offerts par plus d'un demi-siècle d'émigration à grande échelle vers l'Europe (et bien évidemment dans ce cas vers l'Italie), ainsi que les innovations dans les infrastructures et les communications ont augmenté la connectivité physique et virtuelle entre les Marocains vivant à l'étranger ou en ville et leurs proches en milieu rural. Cela a radicalement changé les mentalités et les attentes, favorisant une « mobilité de l'esprit » et accélérant le transfert transnational et la diffusion de normes culturelles perçues comme « modernes » autour d'innombrables dimensions de la vie quotidienne, comme, par exemple, la famille, le rôle de la femme, l'égalité de genre (Berriane, de Haas, Natter, 2021).

Dans ce contexte, l'un des secteurs qui apparaissent les plus prometteurs en ce qui concerne une réalisation effective (et non conflictuelle) du bien-être individuel des migrants et la valorisation substantielle du capital qu'ils portent, est, sans aucun doute, celui du patrimoine culturel. Pendant des siècles, en effet, l'Italie et le Maroc ont été un carrefour de différentes cultures en raison de leur position stratégique par rapport au Bassin méditerranéen, à l'Atlantique et aux frontières de l'Afrique continentale. Par conséquent, la mise en valeur du patrimoine culturel et du paysage représente une grande opportunité pour le développement

local tant au Maroc qu'en Italie. Dans les deux pays les biens culturels matériels et immatériels ne peuvent être considérés comme un secteur isolé mais plutôt comme un tout unique où éléments naturels, valeurs culturelles des collectivités et mémoires historiques permettent de tisser une imbrication relationnelle avec les autres principales composantes du territoire. De ce point de vue, il apparaît important de rappeler que la seule présence du capital social n'est pas suffisante pour favoriser adéquatement le développement local. En fait, il faudrait tenir compte au niveau local d'autres formes de capital comme le capital humain, le capital physique et financier, que détiennent les communautés transnationales comme celle des Marocains en Italie, et qui « activés » par la coopération entre sujets publics et privés au niveau national et international (Caruso, Vitolo, 2009).

À cet égard, le débat récent sur la notion de « communauté patrimoniale et/ou d'héritage », concept introduit par la Convention de Faro de 2005, est très intéressant. Selon de nombreux universitaires et experts un tel paradigme a privilégié une définition de la culture vivante, dynamique et procédurale, à travers l'ouverture du Patrimoine vers des espaces culturels qui ne peuvent être définis a priori par inventaires, mais plutôt identifiés en agissant, dans un régime de partage, de savoir et de pratique, avec tous ceux qui sont intéressés par les destinées d'un territoire.

Enfin, le cas de l'entrepreneuriat étranger en Italie, en particulier celui des femmes mentionné plus haut, apparaît exemplaire. Il s'agit d'un phénomène qui a enregistré une croissance continue et une diversification progressive dans les dernières années, malgré le fait qu'il semble actuellement influencé par une plus grande vulnérabilité socio-économique vécue par les citoyens immigrés. Et cela est surtout, comme on l'a vu, le cas des femmes, qui sont souvent encore soumises à une « double discrimination » en tant que femmes et en tant qu'immigrées. Cela signifie que les femmes entrepreneurs étrangères doivent disposer d'un bagage et de réseaux certainement pas communs à tous les étrangers résidents, afin qu'elles puissent contribuer efficacement à un développement de leurs compétences ainsi que celui de la communauté à laquelle elles appartiennent et le pays d'origine. Dans ce contexte, différentes études laissent encore espérer un changement de tendance grâce à l'activisme dont font preuve les deuxièmes générations (et/ou les troisièmes générations) et à leurs caractéristiques, très différentes de celles de leurs parents. Sur la base de ces caractéristiques, en effet, les secondes générations constituent de véritables modèles de communautés transnationales, capables de connecter en pratique différents territoires et cultures. En particulière, la littérature sur l'identité et le sentiment d'appartenance des deuxièmes générations est assez vaste et implique des chercheurs appartenant à différents domaines de la connaissance, inventant différents paradigmes pour résumer la complexité de la question. En effet, plus récemment, des courants de pensée émergent qui affirment que les secondes générations (et, en général, toutes les nouvelles générations) sont caractérisées par un cosmopolitisme marqué. Ce dernier est dû à la mobilité plus intense, mais aussi aux capitaux et aux biens, suivant les processus de mondialisation et les nouvelles technologies de l'information. D'où l'affirmation que les secondes générations d'immigrés, contrairement à leurs parents, appartiennent à des cultures en mouvement, ouvertes, plurielles et métisses, capables de surmonter sans conflit l'idée d'une culture d'origine considérée comme un « réceptif, unique, homogène, cristallisé » et, en même

temps, de préserver fièrement un sentiment d'appartenance vis-à-vis des valeurs fondamentales héritées des traditions familiales (Bellini, Conti, Rottino, Strozza, 2020).

Conclusion

L'analyse des impacts de la pandémie et de ses effets socio-économiques sur les immigrés dans le contexte italien ont confirmé une exacerbation des situations et des tendances déjà en cours avant la COVID-19. Cette exacerbation semble avoir contribué à interrompre, voire à annuler, les processus d'inclusion qui étaient en cours, y compris en ce qui concerne les communautés anciennement installées tels que les Marocains.

En général, dans la phase de transition actuelle, l'évaluation de la qualité de vie et du bien-être des immigrés en Italie et, parmi eux, des ressortissants marocains, a permis une connaissance et une réflexion approfondies des phénomènes en cours, encore trop souvent sujets à de fausses perceptions et représentations instrumentalisées. Tout cela a renforcé le sentiment que l'urgence sanitaire n'était pas la même pour tout le monde. Par conséquent, le terme « pandémie », qui signifie la propagation d'un agent infectieux capable de frapper le corps humain plus ou moins indistinctement avec la même vitesse et la même gravité partout, devrait être remplacé par le terme « syndémie », concept qui implique une relation entre de multiples maladies et les conditions environnementales et socio-économiques du contexte où l'interaction entre les pathologies et ces situations renforce et aggrave chacune d'elles (Horton, 2020). L'« infodémie » qui prévaut actuellement, c'est-à-dire la circulation d'une quantité excessive d'informations, souvent non vérifiées avec précision et véhiculant des données parfois contradictoires, rend difficile pour l'opinion publique de comprendre et s'orienter. Elle affecte aussi les efforts d'une résilience efficace à travers la définition et la mise en œuvre rapide de directives politiques adéquates pour la réalisation d'un développement durable des territoires et des sociétés qui les habitent, seule issue aux crises actuelles. À cet égard, les questions de la transition écologique et de la coopération pour le développement entre l'Italie et le Maroc ont été traitées dans la perspective d'arriver à une collaboration plus efficace et fonctionnelle entre les différents acteurs, publics et privés, individuels et collectifs, impliqués dans les processus en cours, en portant une attention particulière aux immigrés marocains en tant qu'agents de développement local des territoires dont ils sont originaires.

Dans ce cadre général, le choix de traiter et d'enquêter sur le cas du patrimoine culturel matériel et immatériel comme ressource communautaire est apparu naturel et conséquent, étant donné la grande richesse de l'héritage culturel caractérisant à la fois l'Italie et le Maroc. Par ailleurs, ce thème ainsi que celui du tourisme durable et les nouvelles formes de « communauté patrimoniale et/ou d'héritage », considérées comme stratégiques du point de vue du développement local et de l'inclusion socio-économique des territoires, apparaît cohérent par rapport au cadre conceptuel retenu, mettant en évidence comment les Marocains à l'étranger ont, en général, les caractéristiques d'une véritable communauté transnationale capable de faciliter ces processus. Concrètement, un rôle important en ce sens peut être joué par les deuxième générations, en particulier les femmes. Dans ce sens, le projet « Promotion de l'entrepreneuriat féminin pour un développement

économique inclusif et durable dans la région MENA (PWE II) », représente une expérience de coopération solide et soutient la compétitivité du secteur de l'artisanat et du design, grâce à une longue tradition de coopératives des femmes au Maroc, avec un fort impact sur le genre et l'inclusion sociale. En effet, le renforcement de ce type de projets offre l'opportunité de créer des emplois décents et durables pour les femmes et de consolider leur indépendance économique, sans compter dans la chaîne de valeur ajoutée la possible contribution des femmes migrantes. Ces dernières, promotrices de parcours complexes de mobilités géographique, économique et culturelle, liées à des stratégies individuelles et à des réseaux sociaux dans le pays d'origine, peuvent jouer un rôle de premier plan à travers les remises sociales et financières, assurant la médiation entre les différentes réglementations, référents et valeurs, et œuvrant pour la (re) construction d'une identité probablement « transnationale », dans la perspective du co-développement. Cela pourrait concerner, par exemple, la sauvegarde et la mise en valeur d'un bien culturel immatériel commun tel que celui de la Diète Méditerranéenne (DM). Dans ce projet, les femmes, en particulier les migrantes, pourraient apporter une contribution remarquable en termes de main-d'œuvre, de production, et de développement territorial durable et ce à travers la coopération et les échanges, dans le cadre d'une « agriculture multifonctionnelle ».

Bibliographie

- Agence Italienne pour la Coopération au développement (2019), Rapport « Atelier sous-régional AMEM: Les données de la migration de travail au Maghreb, Etat des lieux, amélioration et partage, 27- 29 novembre 2019, Rabat, Maroc », [wcms_761185.pdf \(ilo.org\)](#)
- AICS-Tunisi (Agenzia Italiana per la Cooperazione allo Sviluppo), Rapporto annuale 2020. Tunisia, Libia, Marocco e Algeria, Maggio 2021.
- Alaoui R. (coordonné par) (2013), Dossier « Diasporas marocaines », Revue « Hommes & migrations », n. 03, 2013.
- Bellini E., Conti C., Rottino F. M., Strozza M. (2020), Nuove generazioni e identità, dans « Identità e percorsi di integrazione delle seconde generazioni in Italia », ISTAT, Roma, 2020.
- Berriane M., de Haas H., Natter K. (2021), Social Transformations and Migrations in Morocco, International Migration Institute (IMI), working Paper 171, March 2021.
- Bertini A., Caruso I., Noviello V., Vitolo T. (2017), Colori e connessioni mediterranei. Il caso studio dei tintori di Fés in Marocco e quello dei tessuti africani, Futuro Remoto 2017: Connessioni – 30° Édition, Piazza del Plebiscito 25-28 Mai 2017.
- Caritas e Migrantes (2021), XXX Rapporto Immigrazione 2021, Verso un Noi sempre più grande, Scheda sintetica dossier statistico immigrazione, RICM, Roma, octobre 2021.
- Caruso I., D'Aponte M. (2015), La civiltà islamica e la farmacoepa. La scuola medica di Salerno, Futuro Remoto 2015: Le Frontiere - 29° Édition, Napoli - Piazza del Plebiscito, 15-18 Octobre 2015.
- Caruso I., Greco S. (2019), Les Marocains d'Italie entre coopération et développement, (chapitre 16), dans Marocains de l'Extérieur 2017, (sous la direction de M. Berriane), Ed. Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, Rabat, Maroc, pp.415-419 (accès libre): <https://www.fh2mre.ma/wp-content/uploads/publications/marocains-de-l-exterieur-2017.pdf>
- Caruso I., Noviello V. (2015), Rotte e migrazioni di popoli, merci e saperi, Futuro Remoto 2015: Le Frontiere -29° Édition, Napoli - Piazza del Plebiscito, 15-18 Octobre 2015.

- Caruso I., Vitolo T. (2009), Identità collettive e governo del territorio nelle aree urbane. Dinamiche plurali europee e mediterranee, dans Moccia F. D. (coordonné par), I valori in urbanistica tra etica ed estetica, E. S. I., Napoli.
- Centro Studi e Ricerche IDOS (2013), Un ponte sul Mediterraneo, ed. IDOS, Roma.
- Centro Studi e Ricerche IDOS (2020), Immigrazione Dossier Statistico 2020, ed. IDOS, Roma.
- Cristaldi F., Omenetto S., Il diritto alla sepoltura ai tempi del coronavirus nell'Italia plurireligiosa, dans Centro Studi e Ricerche IDOS, Immigrazione Dossier Statistico 2020, ed. IDOS, Roma, pp. 215-22.
- Devakumar, D., Shannon, G. Bhopal, S.S., Abubakar, I. (2020), Racism and discrimination in COVID-19 responses, in « The Lancet », 395, (10231), p. 1194.
- Fasani, F., Massa, J. (2020), COVID-19 and migrant workers' employment prospects in Europe, <https://voxeu.org/article/covid-19-and-migrant-workers-employment-prospects-europe>.
- Greco S. (2020), Culture et Covid-19: au carrefour des transitions. Relation présenté dans le cadre du webinar « L'importance de la culture et le patrimoine pendant la crise de la Covid-19 », organisé le 12 Mai 2020 par la Commission Culture et Patrimoine de l'Union des Architectes
- Greco S. (2021), Sicurezza alimentare e cooperazione mediterranea: una possibile strategia per il futuro, relation présentée au Meeting International « La scienza per la pace », 28-29 Mai 2021, Université de Teramo (Italie).
- Horton, R. (2020), COVID-19 is not a pandemic, dans « The Lancet », 396, (10255), [https://www.the-lancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)32000-6/fulltext](https://www.the-lancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)32000-6/fulltext).
- ICNARC (Intensive Care National Audit & Research Centre) (2020), COVID-19 Report.
- ISTAT (2021), Le statistiche dell'ISTAT sulla povertà, Anno 2021, Roma.
- ISTAT (2021), Rapporto annuale 2021. La situazione del Paese, 2021, Roma.
- Le Bras H. (1994), Les Limites de la planète. Mythes de la nature et de la population, Flammarion, Paris.
- Leridon H., de Marsily G. (2011) (sous la direction de), Démographie, climat et alimentation mondiale Académie des sciences - rapport sur la science et la technologie no 32, EDP sciences, Paris.
- Ometto S. (2020), Migrazioni e (dis)continuità spaziale nella morte. La gestione delle salme tra vecchie e nuove territorialità, Fondazione Migrantes, Tau editrice, Todi (PG).
- Organization for Economic Co-operation and Development (OECD) (2021), Unemployment Rates, <https://www.oecd.org/sdd/labour-stats/unemployment-rates-oecd-update-february-2021>.
- Pasini N., Merotta V. (2021), La salute, ch.9, dans Fondazione ISMU 2021, Ventiseiesimo Rapporto sulle migrazioni 2020, ed. Franco Angeli s.r.l., Milano.
- Riniolo V. (2021), Razzismo e discriminazione ai tempi della pandemia, ch.17, dans Fondazione ISMU, Ventiseiesimo Rapporto sulle migrazioni 2020, ed. Franco Angeli s.r.l., Milano.
- Sacchetti F. (2017), Aspetti rituali della morte nell'Islam in terra di migrazione, Studi di Sociologia, 4, 2017, pp.371-390.
- Sen A. K. (1999), Development as Freedom, Oxford, Oxford University Press, trad. française 2000, Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, Paris, Editions Odile Jacob.
- UNIONCAMERE (2020), Rapporto Imprenditoria femminile 2020, en collaboration avec Si. Camera sur la base des données de l'Osservatorio dell'imprenditoria femminile.
- United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division (UNDESA) (2020a), International Migration 2020 Highlights, United Nation Publications, New York.
- United Nations Policy Brief, (2020b), COVID-19 and people on the move, United Nation Publications, New York.

- Véron J. (1996), D'un monde fini à un avenir commun, dans Gendreau F., Gubry P. et Véron J. (dir.), Populations et environnement dans les pays du Sud, Paris, Karthala/Ceped, pp. 51-65.
- Vearey, J., Hui, C., Wickramage, K. (2020), Migration and Health: Current Issues, Governance and Knowledge Gaps, World Migration Report, IOM, Geneva, pp. 213-248.
- Vitolo T., Caruso I., Noviello V. (2020), Valorisation of the Intangible Cultural Heritage: questions and perspectives on the Mediterranean Diet, in Amoeda R., Lira S., Pinheiro C. (edited by), HERITAGE 2020, Proceeding of the 7th International Conference on Heritage and Sustainable Development, Green Lines Institute for Sustainable Development, Portugal.

Websites et Media

- <https://www.un.org/sites> <https://piuculture.it/2020/04/marocchini-in-Italia-dati-comunita/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=I8qn3XpMgko&t=138s> (Conférence de presse « COVID-19, analyse des tendances épidémiologiques et mise à jour technico-scientifique » organisée par l'ISS l'8 mai 2020 conjointement avec le Ministère de l'Intérieur).
- https://www.ismu.org/i-tassi-di-affezione-da-covid-19-tra-le-nazionalita-straniere-in-italia/#_ftn1
- <https://www.inail.it/cs/internet/comunicazione/pubblicazioni/rapporti-e-relazioni-inail/relazione-annuale-anno-2020.html>
- <https://www.funerali.org/dottrina/alcune-note-sui-reparti-speciali-entro-i-cimiteri-60548.html>
- <https://www.gofundme.com/f/Cimitero-Islamico-Giardino-della-Pace---Darussalam>
- <https://festivalsvilupposostenibile.it>
- https://www.ey.com/en_gl/recai (Energy Country Attractiveness Index 2020)

Chapitre 20

La communauté marocaine des Pays-Bas

Une communauté établie mise au défi de la pandémie de COVID-19

Nadia Bouras

Introduction

Le 14 mai 1969, les gouvernements marocain et néerlandais ont signé un accord de recrutement, un traité qui a marqué le début de la migration officielle vers les Pays-Bas. Aujourd'hui, plus d'un demi-siècle plus tard, les Marocains des Pays-Bas constituent le deuxième groupe de migrants au sein de la société néerlandaise. Ce chapitre présente les principaux développements de la migration marocaine et met en évidence les caractéristiques sociodémographiques, socio-économiques et socioculturelles de la communauté maroco-néerlandaise en 2021. Il se situe dans le prolongement de la dernière édition de *Marocains de l'extérieur*, qui a analysé les évolutions de la communauté maroco-néerlandaise jusqu'en 2017. L'an 2020 est aussi l'année où le coronavirus a marqué la vie des gens à travers le monde. L'impact de cette pandémie sur la communauté marocaine des Pays-Bas sera également abordé dans ce chapitre.

1. Les caractéristiques sociodémographiques

Les structures par sexe de la population marocaine aux Pays-Bas

La migration marocaine vers les Pays-Bas peut être divisée en trois phases. Pendant la première période qui s'étale entre 1960 et 1973, des milliers de travailleurs invités sont arrivés aux Pays-Bas dans l'espoir de bâtir un avenir économique meilleur. Un petit nombre, d'environ 4.000 travailleurs, a été recruté par les canaux officiels. La grande majorité, cependant, est venue aux Pays-Bas de manière indépendante. Cette migration en provenance du Maroc dans les années 1960 et 1970 était principalement masculine en raison de la croissance économique rapide de l'après-guerre en Europe du Nord-Ouest et surtout du besoin croissant de la région en travailleurs masculins semi-qualifiés et non qualifiés. Plus de 20.000 hommes marocains vivaient aux Pays-Bas en 1972 (Tableau 1), l'année où le Bureau néerlandais des statistiques a commencé à les enregistrer.

La deuxième phase de l'immigration marocaine s'est caractérisée par le regroupement familial. C'est durant cette période d'immigration massive que les femmes et les enfants ont rejoint leurs maris/pères. Par conséquent, le nombre de femmes marocaines a fortement augmenté en cette période. Alors que seules 864 femmes marocaines vivaient aux Pays-Bas en 1972, leur nombre est passé à près de 25.000, atteignant un chiffre record pendant cette phase intense de regroupement familial dans les années 1980 (Tableau 3). Aujourd'hui, les femmes marocaines - des différentes générations - représentent 49% du total de la population marocaine aux Pays-Bas.

Tableau 1 : Population totale marocaine, de 1972 à 2021

	1972	1980	1990	2000	2010	2021
Population totale marocaine	21 760	69 464	163 458	262 221	349 005	414 186
1 ^{ère} génération	20 673	57 502	112 526	152 540	167 305	172 542
2 ^{ème} génération	1 087	11 962	50 896	109 681	181 700	241 644

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021*

Tableau 2 : Hommes marocains, de 1972 à 2021

	1972	1980	1990	2000	2010	2021
Population totale marocaine	20 896	44 784	90 903	140 163	180 226	210 175
1 ^{ère} génération	20 340	38 651	65 129	84 416	88 121	87 381
2 ^{ème} génération	556	6 133	25 774	55 747	92 105	122 794

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-10-2021*

Tableau 3 : Femmes marocaines, de 1972 à 2021

	1972	1980	1990	2000	2010	2021
Population totale marocaine	864	24 680	72 555	122 058	168 779	204 011
1 ^{ère} génération	333	18 851	47 433	68 124	79 184	85 161
2 ^{ème} génération	531	5 829	25 122	53 934	89 595	118 850

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 17-10-2021*

Au cours de la troisième et dernière phase de migration marocaine, qui commence à partir de 1985, les Marocains se sont installés de manière permanente aux Pays-Bas. Actuellement, La communauté marocaine représente le deuxième groupe d'immigrants aux Pays-Bas avec plus de 414.000 personnes, dont plus de la moitié appartenant à la deuxième génération. Par conséquent, les Marocains des Pays-Bas constituent environ 2,4 % de la population totale.

La croissance de la population marocaine aux Pays-Bas les cinq dernières années

Au cours des cinq dernières années, la croissance annuelle de la population marocaine aux Pays-Bas a augmenté progressivement de 1,3% en 2015 à 1,6% en 2019. La croissance absolue de la communauté néerlandaise-marocaine est le résultat direct de l'excédent de naissances et de l'accélération de l'immigration. Depuis 2015, les statistiques ont démontré que le nombre de Marocains qui migrent vers les Pays-Bas dépasse le nombre de ceux qui retournent au Maroc. En 2019, le solde migratoire était de 2.700, alors qu'en 2015, le même nombre de personnes qui sont retournées au Maroc équivalait celui de ceux qui ont migré aux Pays-Bas. Clairement, la croissance ne concerne guère les Marocains de la première génération qui représentent environ 168 mille personnes. Durant les cinq dernières années, la deuxième génération a enregistré une croissance annuelle d'environ 2,2%, alors que la première génération stagne toujours à 0,4%.

Tableau 4 : Croissance démographique de la population totale d'origine marocaine, de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	380755	385761	391088	396539	402492
Croissance absolue	5006	5327	5451	5953	6372
Croissance en %	1,3	1,4	1,4	1,5	1,6
Naissances	5943	5725	5342	4901	4885
Décès	748	836	858	893	974
Excédent de naissances	5195	4889	4484	4008	3911
Immigration	2733	3139	3521	4262	4577
Émigration	2562	2312	2047	2078	1877

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 5 : Croissance démographique de la première génération d'origine marocaine, de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	168451	168336	168536	169018	170357
Croissance absolue	-115	200	482	1339	1683
Croissance en %	-0,1	0,1	0,3	0,8	1,0
Naissances	2	8	7	2	1
Décès	671	746	765	819	873
Excédent de naissances	-669	-738	-758	-817	-872
Immigration	1959	2267	2538	3319	3639
Émigration	1160	1054	923	894	859

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 6 : Croissance démographique de la deuxième génération d'origine marocaine, de 2015 à 2019

	2015	2016	2017	2018	2019
Population	212304	217425	222552	227521	232135
Croissance absolue	5121	5127	4969	4614	4689
Croissance en %	2,4	2,4	2,2	2,0	2,0
Naissances	5941	5717	5335	4899	4884
Décès	77	90	93	74	101
Excédent de naissances	5864	5627	5242	4825	4783
Immigration	774	872	983	943	938
Émigration	1402	1258	1124	1184	1018

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 16-10-2021

La croissance de la deuxième génération est strictement attribuable à l'accroissement naturel, bien que l'effet de ce dernier soit légèrement atténué par une migration nette négative. On constate que l'émigration a représenté deux fois le volume des immigrants en 2015, alors qu'elle est devenue plus équilibrée les années suivantes. Toutefois, la deuxième génération a été plus nombreuse que la première au cours de la dernière décennie : elle a augmenté de 52% en 2010 à 58% en 2021 (Tableau 7). En conséquence, la deuxième génération représente une petite majorité de l'ensemble des Marocains aux Pays-Bas.

Tableau 7 : Croissance de la deuxième génération par rapport à la population totale d'origine marocaine

Année	Population d'origine marocaine		
	1 ^{ère} génération	2 ^{ème} génération	2 ^{ème} génération en %
2010	167 305	181 700	52,06
2017	168 536	222 552	56,91
2018	169 018	227 521	57,38
2019	170 357	232 135	57,67
2020	172 040	236 824	57,92
2021	172 542	241 644	58,34

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Bien que la migration familiale reste le principal motif de la migration des Turcs, Marocains et Surinamais aux Pays-Bas¹, le travail et les études sont des raisons de plus en plus importantes pour ces groupes. Entre 1995 et 2010, la migration familiale représentait près de 85% de l'immigration totale en provenance de ces pays. Depuis lors, cette part a progressivement diminué pour atteindre 60%. Le travail (en particulier pour les personnes hautement qualifiées) et les études constituent désormais pour 3 immigrants sur 10 de ces groupes la principale raison de leur migration vers les Pays-Bas ; il y a vingt ans, c'était le cas pour environ 1 immigrant sur 10.

Parmi les quatre groupes de migrants non occidentaux les plus importants, c'est la structure par âge des personnes d'origine surinamaïse qui ressemble le plus à celle des personnes d'origine néerlandaise : les deux groupes comptent de nombreuses personnes dans la quarantaine et la cinquantaine. Quant à l'histoire migratoire des Turcs et des Marocains, elle se reflète en partie dans la structure par âge. Ces deux groupes comportent de nombreux migrants de la première génération, âgés de 45 à 60 ans, qui sont venus aux Pays-Bas dans les années 1980 et 1990 avec comme principal motif la réunification familiale ou la création d'une nouvelle famille. La communauté marocaine, notamment la deuxième génération, est un peu plus jeune que la communauté turque. Dans les trois autres grands groupes d'origine non occidentale, on rencontre beaucoup d'adolescents d'origine marocaine, presque tous de la deuxième génération.

¹ Pour les Antillais, il y a manque d'information sur le motif de la migration car ils ont la nationalité néerlandaise.

La troisième génération

Les personnes dont les deux parents sont nés aux Pays-Bas, mais dont au moins un parent a une origine migratoire, appartiennent à la troisième génération. Les personnes qui appartiennent à cette génération ont automatiquement des origines néerlandaises. Il y a trois situations dans lesquelles une personne représente la troisième génération : 1) les deux parents appartiennent à la deuxième génération de personnes immigrantes, ou 2) un parent appartient à la deuxième génération et l'autre a des origines néerlandaises, ou 3) un parent appartient à la deuxième génération mais on ne sait pas si le deuxième parent appartient à la deuxième génération ou a des origines néerlandaises.

La troisième génération d'origine marocaine est, par rapport aux trois autres principaux groupes d'immigrants non occidentaux des Pays-Bas, la deuxième moins importante (Tableau 8). En 2020, la troisième génération marocaine ne représentait que 15,2% du total de la troisième génération des allochtones non occidentaux, contre 33,4% pour les Surinamais, 13,3% pour les ex-Antilles néerlandaises et l'île d'Aruba, et 17,4% pour les Turcs. La troisième génération représente toujours moins de 6,3% par rapport à l'ensemble de la population d'origine marocaine. Parmi tous les membres de cette troisième génération, près de 90% appartiennent au groupe d'âge de 0 à 12 ans (Tableau 9).

Tableau 8 : Troisième génération des 4 plus grandes populations migrantes non occidentales, en 2020

	3ème génération non occidentale	Turquie	Maroc	Surinam	Ex-Antilles néerlandaises & Aruba
Les deux parents sont de la deuxième génération	57 667 33,6%	19 562 65,4%	15690 60,3%	13482 23,5%	2424 10,6%
Un parent de deuxième génération, l'autre parent néerlandais	94 187 54,9%	8987 30,0%	8926 34,3%	32 741 57,2%	17 408 76,2%
Un parent de la deuxième génération, l'autre parent est inconnu	19 793 11,5%	1379 4,6%	1423 5,5%	11 027 19,3%	3006 13,2%
Total	171 647	29 928	26 039	57 250	22 838

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

Tableau 9 : Troisième génération (jusqu'à 50 ans) selon l'âge et l'origine migratoire des parents²

	0 à 4 ans	4 à 12 ans	12 à 18 ans	18 à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 50 ans	Total
Origine néerlandaise, sauf troisième génération	6,2%	14,0%	12,0%	15,1%	21,2%	31,4%	6234082
Total des pays non occidentaux	30,6%	40,1%	14,4%	8,1%	4,2%	2,6%	171647
Turquie	38,4%	43,4%	12,3%	4,7%	1,0%	0,2%	29928
Maroc	42,8%	43,8%	9,8%	3,0%	0,6%	0,0%	26039
Surinam	24,0%	39,1%	17,0%	10,7%	5,8%	3,4%	57250
Ex-Antilles néerlandaises & Aruba	23,9%	37,3%	17,9%	12,2%	6,6%	2,2%	22838
Autres pays non occidentaux	30,0%	38,1%	12,9%	7,8%	5,5%	5,6%	35592

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-10-2021

2. Les origines migratoires occidentales et non occidentales

Depuis des décennies, deux paires de concepts sont au cœur du suivi de la position sociale des personnes issues de l'immigration : « allochtone/autochtone » et « occidental/non occidental ». Le gouvernement a renoncé à l'utilisation de la première définition sur proposition du WRR (Conseil scientifique de la politique gouvernementale) car l'étiquette « allochtone » n'est pas du tout correcte pour les enfants des migrants nés aux Pays-Bas, surtout qu'elle a revêtu au cours du temps une connotation négative. Depuis, chercheurs et responsables politiques utilisent encore et fréquemment le double concept occidental/non occidental. Mais selon le WRR, il est grand temps d'écarter également cette dernière distinction, notamment parce qu'elle ne repose sur aucune base scientifique. Elle a également peu de valeur informative en raison de la grande diversité des groupes de migrants aux Pays-Bas. En outre, le terme de « paire » lui-même semble avoir des connotations négatives.

Cependant la science et la politique ont besoin d'informations pour analyser les différents groupes de populations aux Pays-Bas. Il peut s'agir d'informations sur les inégalités en matière de santé, la participation au marché du travail, le désavantage éducatif, la discrimination ou même la criminalité. Lorsqu'ils recherchent ce genre d'informations sur les groupes d'immigrants, les chercheurs et les décideurs politiques utilisent souvent la dichotomie occidental/non occidental. Par exemple, le CBS (Bureau central des statistiques) et le SCP (Bureau de planification sociale et culturelle) divisent souvent la population

² L'origine de la mère est un facteur déterminant, sauf si elle est d'origine néerlandaise ou son origine est inconnue. Dans ce cas, c'est l'origine du père qui est utilisée.

immigrante en « occidentale » et « non occidentale » ou « autre non occidentale » dans leurs rapports sur le chômage, les résultats scolaires, la criminalité et toute une série d'autres sujets.

Cette dichotomie a été conçue vers 1989 au sein du service de la statistique (Statistics Netherlands) afin d'introduire un regroupement parmi le grand groupe de pays d'origine des migrants. Au fil du temps, la dichotomie a été de plus en plus utilisée jusqu'en 1999 où elle fut formalisée après une coordination avec le ministère de l'Intérieur et des relations et le ministère des Affaires sociales et de l'emploi.

Les pays d'origine occidentaux comprennent désormais tous les pays d'Europe, à l'exception de la Turquie, mais aussi tous les anciens États membres de l'Union soviétique, l'Amérique du Nord, l'Océanie, le Japon et l'Indonésie, anciennement connue sous le nom des Indes orientales néerlandaises. Quant aux pays d'origine non occidentaux, ils comprennent la Turquie et tous les pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie, à l'exception du Japon et de l'Indonésie et des anciens États asiatiques membres de l'Union soviétique. Cette distinction s'inspire des différences de position socio-économique et culturelle entre les immigrants occidentaux et non occidentaux. Lorsqu'un groupe ressemble fortement à la population néerlandaise à travers un ou deux aspects, ce groupe est considéré comme étant occidental.

L'utilisation de la dichotomie « occidental/non occidental » dans la recherche et la politique est critiquée depuis un certain temps déjà par différents milieux. En premier lieu, cette distinction n'est pas fondée sur une littérature scientifique. Et on ne voit pas quels sont les fondements théoriques et les critères sur lesquels on peut considérer un pays d'origine comme occidental alors qu'un autre ne l'est pas. Apparemment la sémantique de la classification a une base géographique, mais dans la réalité cette classification n'a pas une logique géographique. La plupart des pays situés à l'ouest des Pays-Bas, comme tous les pays d'Amérique latine, sont considérés comme non occidentaux, alors que de nombreux pays situés à l'est, comme tous les pays d'Europe de l'Est, le Japon et l'Indonésie, sont considérés comme occidentaux.

En fait, la dichotomie est principalement de nature culturelle et concerne la proximité culturelle. Mais même dans ce cas, les critères de classification des pays d'origine des migrants ne sont pas clairs du tout. Par exemple, il est difficile d'expliquer pourquoi le Japon et l'Indonésie, où l'on parle des langues non-européennes et où le shintoïsme, le bouddhisme et l'islam sont les religions les plus importantes, sont considérés comme occidentaux, alors que tous les pays d'Amérique du Sud, où l'on parle des langues européennes et où le catholicisme est la religion prédominante, sont considérés comme non occidentaux. Il est assez étonnant que l'Ouzbékistan et la Papouasie-Nouvelle-Guinée soient considérés comme occidentaux, alors que le Suriname et Curaçao, où le Néerlandais est une langue officielle et où le système éducatif est orienté vers les Pays-Bas, sont considérés comme non occidentaux. Or, s'il y a des migrants qui sont culturellement proches des Pays-Bas, ce sont précisément les migrants de ces derniers pays.

En second lieu, cette dichotomie est devenue de moins en moins informative. Étant donné que la diversité des origines des migrants a augmenté, la dichotomie offre de moins en moins d'informations sur ce qui se passe réellement dans la société. À la fin du siècle dernier, le groupe « non occidental » se composait principalement des pays d'origine traditionnels que sont le Suriname, les Antilles, le Maroc et la Turquie. Entre-temps, d'importants groupes de migrants originaires de Chine, d'Inde, d'Iran, d'Irak, de Syrie, d'Érythrée et de Somalie se sont également installés aux Pays-Bas et sont également qualifiés de « non occidentaux ». La diversité au sein du groupe « occidental » a également fortement augmenté en raison de l'arrivée d'importants groupes de migrants d'Europe centrale et orientale et de pays ayant appartenu à l'ancienne Union soviétique. Par conséquent, il est de moins en moins évident de savoir qui est impliqué lorsque des informations sont faites sur la situation des migrants occidentaux ou non occidentaux.

La diversité socio-économique au sein des groupes de migrants s'est également fortement accrue, ce qui fait que la distinction entre occidental et non occidental a perdu sa capacité informative.

Tableau 10 : Population totale issue de l'immigration occidentale et non occidentale, de 2000 à 2021

	2000	2005	2010	2015	2021
Population totale	15 863 950	16 305 526	16 574 989	16 900 726	17 475 415
Population totale issue de l'immigration	2 775302	3 122717	3 359603	3 665321	4 305908
1ère génération	1 431122	1 606664	1 699751	1 860977	2 312921
2ème génération	1 344180	1 516053	1 6959852	1 804344	1 922987
Population totale issue de l'immigration occidentale	1 366535	1 423675	1 501309	1 626812	1 858730
1ère génération	544 890	582 278	644 486	747 703	951 072
2ème génération	821 645	841 397	856 823	879 109	907 658
Population totale issue de l'immigration non occidentale	1 408767	1 699042	1 858294	2 038509	2 447178
1ère génération	886 232	1 024386	1 055265	1 113274	1 361849
2ème génération	522 535	674 656	803 029	925 235	1 085329

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021*

Troisièmement, le concept de non occidental a un effet exclusif lorsqu'il distingue un groupe de résidents comme « n'étant pas d'ici ». La dichotomie « occidental » et « non occidental » est donc un classement et non une juxtaposition neutre. C'est notamment le cas de la deuxième génération, qui est née et a grandi aux Pays-Bas, et qui est pourtant étiquetée comme « non occidentale ». L'étiquette « occidental » a également une connotation positive, correspondant en partie à un contexte géopolitique.

Tableau 11 : Part des Marocains dans les populations non occidentales des Pays-Bas, de 2000 à 2021

	Origine migratoire	2000	2005	2010	2015	2021
1ère génération	Total allochtones	1431122	1606664	1699751	1860977	2312921
	Total non occidental	886232	1024386	1055265	1113274	1361849
	Maroc	152 540	168 400	167 305	168451	172542
	(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	69 266	82 321	81175	82289	91728
	Surinam	183 249	188 367	185089	179236	176571
	Turquie	177 754	195 678	196385	192311	199402
2ème génération	Total allochtones	1344180	1516053	1659852	1804344	1992987
	Total non occidental	522 535	674 656	803029	925235	1085329
	Maroc	109 681	147 421	181700	212304	241644
	(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	37 931	48 217	57245	66637	79685
	Surinam	119 265	141 063	157190	169426	181695
	Turquie	113 136	163 168	187572	204244	222628

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 12 : Population néerlandaise et populations issues de l'immigration en % du total de la population, de 2016 à 2021

Populations	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Néerlandais	77,9	77,4	76,8	76,4	75,8	75,4
Ayant une origine migrante	22,1	22,6	23,1	23,6	24,2	24,6
Ayant une origine migrante occidentale	9,8	9,9	10,1	10,3	10,5	10,6
Ayant une origine migrante non occidentale	12,4	12,7	13,1	13,0	13,7	14,0
Maroc	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0
Surinam	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1
Turquie	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4
Autres personnes issues de l'immigration non occidentale	4,8	5,1	5,4	5,7	6,0	6,2

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Par conséquent, le WRR conseille de ne plus appliquer la dichotomie standard « occidental/non occidental ». Il est donc préférable de laisser le regroupement et l'étiquetage des pays d'origine dépendre de la recherche spécifique ou de la question politique. Mais bien que le CBS soit d'accord avec la critique de cette dichotomie, il applique toujours les concepts d'occidental et non occidental. C'est la raison pour laquelle la même typologie est utilisée dans ce chapitre, qui est basé sur les statistiques du CBS.

Tableau 13 : Part des Marocains dans les populations migrantes des Pays-Bas en %, de 2019 à 2021

Origine	2019	2020	2021
Marocains en % de la population migrante totale	9,9	9,7	9,6
Marocains en % de la population migrante occidentale totale	22,7	22,4	22,3
Marocains en % du total de la population migrante non occidentale	17,4	17,1	16,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

3. Les modèles de mariage parmi la population marocaine

Globalement, le célibat représente environ 54% de la population d'origine marocaine, soit environ 57% pour les hommes et 51% pour les femmes. Parallèlement, le nombre de mariages qui se terminent par un divorce augmente progressivement. Toutefois, le divorce et le veuvage affectent relativement plus de femmes - de première et de deuxième génération - que d'hommes (Tableau 14). En 2021, 9,6% de femmes ont divorcé contre 5,8% d'hommes. La même année, le veuvage a touché 3,2% de femmes contre 0,4% d'hommes.

Bien que les mariages mixtes (20% en 2020) aient quelque peu augmenté chez les Marocains des Pays-Bas, il n'en demeure pas moins qu'environ 80% des mariages contractés concernent un conjoint d'origine marocaine. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un partenaire qui vit déjà aux Pays-Bas, ce qui ne correspond pas à un mariage dit de migration. En fait, un mariage de migration est un mariage dans lequel l'un des partenaires est venu s'installer aux Pays-Bas dans l'année du mariage ou après, alors que l'autre conjoint était déjà installé aux Pays-Bas avant ce mariage ou bien est né aux Pays-Bas (avec une origine migratoire de deuxième génération).

Il convient de noter que le gouvernement néerlandais utilise une définition étroite des mariages mixtes : un mariage n'est mixte que si l'un des partenaires est d'origine néerlandaise (caucasien). Par exemple, les mariages de Marocains néerlandais avec des partenaires qui sont des immigrants ne sont pas considérés comme mixtes. En 2020, les Marocaines (16,8%) étaient plus nombreuses à épouser un partenaire immigrant que leurs homologues masculins (8,9%) (Tableau 18 et 19).

Le nombre moyen d'enfants nés de femmes d'origine turque ou marocaine a fortement diminué depuis 1980. Les femmes marocaines avaient en moyenne 7 enfants dans la première moitié des années 80, et les femmes turques en avaient près de 5. Le nombre moyen d'enfants dans ces groupes a diminué à 2,9% pour les femmes marocaines et à 1,8% pour les femmes turques de la première génération.

Malgré la forte baisse du nombre moyen d'enfants chez les femmes marocaines, celles-ci ont toujours le plus grand nombre d'enfants parmi les quatre plus grands groupes d'origine non occidentale. Les femmes marocaines de la deuxième génération avaient en moyenne 2,0 enfants en 2020, contre 2,1 en 2010 (Tableau 20). L'âge moyen des femmes marocaines de la deuxième génération à la naissance de leurs enfants est de 31,5 ans.

Tableau 14 : Situation matrimoniale du total de la population marocaine selon le sexe en %.

	Années	Célibataire	Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Total
Les deux sexes	2019	54,6	36,5	1,6	7,3	100
	2020	54,3	36,6	1,6	7,4	100
	2021	54,0	36,6	1,8	7,7	100
Femmes	2019	51,3	36,6	2,8	9,1	100
	2020	50,9	36,7	3,0	9,3	100
	2021	50,4	36,7	3,2	9,6	100
Hommes	2019	57,8	36,4	0,3	5,5	100
	2020	57,6	36,5	0,3	5,6	100
	2021	57,4	36,5	0,4	5,8	100

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 15 : Situation matrimoniale des Marocains de la première génération en %, en 2010 et 2021

Années	Sexe	Célibataire	Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Total
2010	Ensemble	17,73	69,97	2,08	10,21	100
	Hommes	21,67	69,84	0,38	8,09	100
	Femmes	13,34	70,12	3,98	12,55	100
2021	Ensemble	13,5	68,1	4,2 14,2	100	
	Hommes	16,9	71,2	0,8 11,1	100	
	Femmes	10,1	64,9	7,6 17,5	100	

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 16 : Situation matrimoniale des Marocains de deuxième génération en %, en 2010 et 2021

Années	Sexe	Célibataire	Marié(e)	Veuf(ve)	Divorcé(e)	Total
2010	Ensemble	91,79	7,06	0,01	1,14	100
	Hommes	94,56	4,82	0,00	0,61	100
	Femmes	88,94	9,36	0,02	1,68	100
2021	Ensemble	82,9	14,1	0,03	3,0	100
	Hommes	86,2	11,8	0,01	2,0	100
	Femmes	79,4	16,5	0,06	4,0	100

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 17 : Choix du partenaire selon l'origine migratoire, en 2010 et 2020

Pays d'origine	Année	Total des mariages	Partenaire ayant des origines néerlandaises	Partenaire ayant des origines similaires	Partenaire ayant des origines différentes
Maroc	2010	4320	360 (8,3%)	3610 (83,6%)	350 (8,1%)
	2020	4450	390 (8,8%)	3520 (79,1%)	540 (12,1%)
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	2010	1200	500 (41,7%)	440 (36,7%)	260 (21,7%)
	2020	890	380 (42,7%)	250 (28,1%)	260 (29,2%)
Surinam	2010	2830	900 (31,8%)	1460 (51,6%)	470 (56,6%)
	2020	2000	650 (32,5%)	920 (46%)	430 (21,5%)
Turquie	2010	4570	310 (6,7%)	3880 (84,9%)	380 (8,3%)
	2020	4510	360 (7,9%)	3560 (78,9%)	590 (13,0%)

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 18 : Choix du partenaire selon l'origine migratoire et le sexe (hommes), en 2010 et 2020

Pays d'origine	Année	Total des mariages	Partenaire ayant des origines néerlandaises	Partenaire ayant des origines similaires	Partenaire ayant des origines différentes
Maroc	2010	2310	210 (9,1%)	1940 (83,9%)	170 (7,4%)
	2020	2240	220 (9,8%)	1820 (81,3%)	200 (8,9%)
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	2010	610	240	210	150
	2020	450	170	120	150
Surinam	2010	1350	360	750	240
	2020	960	270	460	230
Turquie	2010	2450	190	2000	260
	2020	2400	200	1810	390

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 19 : Choix du partenaire selon l'origine migratoire et le sexe (femmes), en 2010 et 2020

Pays d'origine	Année	Total des mariages	Partenaire	Partenaire	Partenaire
			ayant des origines néerlandaises	ayant des origines similaires	ayant des origines différentes
Maroc	2010	2010	160 (8,0%)	1680 (83,6%)	180 (9,0%)
	2020	2210	170 (7,7%)	1700 (76,9%)	340 (16,8%)
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	2010	590	260	220	110
	2020	440	200	130	110
Surinam	2010	1480	540	710	230
	2020	1040	380	460	200
Turquie	2010	2120	130	1880	110
	2020	2110	150	1750	200

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 20 : Nombre moyen d'enfants par femme, en 2010, 2015 et 2020

Origine migratoire	1ère génération			2ème génération		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Turquie	1,993	2,174	1,867	1,636	1,698	1,628
Maroc	2,811	2,864	2,995	2,129	2,131	2,037
Surinam	1,774	1,674	1,594	1,760	1,560	1,455
(Ex) Antilles néerlandaises et Aruba	1,813	1,674	1,545	1,717	1,712	1,613

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek, Den Haag/Heerlen 16-02-2018

4. La répartition spatiale de la population marocaine

La population d'origine marocaine est encore inégalement répartie. La « Randstad », qui comprend les quatre plus grandes villes occidentales Amsterdam, La Haye, Rotterdam et Utrecht, représente à elle seule 45% des Marocains des Pays-Bas. Elle est suivie par la région Sud (15,93%) et la région Est (9,80%). La présence marocaine constitue une infime minorité, avec moins de 1,5% quant à la région Nord.

Au niveau provincial, 84,2% de la population d'origine marocaine se trouve dans quatre provinces. Il s'agit de la Hollande-du-Sud (31,8%), la Holland-du-Nord (27,4%) et Utrecht (14,1%) étant trois provinces de la région Ouest, suivie de la province de Brabant-du-Nord (10,9%) dans la région sud.

Les provinces de Gueldre (région Est) et de Limbourg (région Sud) arrivent en dernier avec respectivement 5,6% et 4,1% en termes de la présence des Marocains. Les autres provinces se partagent les 6% restants. À l'exception de la province d'Utrecht, la population totale des Pays-Bas et la population d'origine marocaine sont concentrées dans les mêmes provinces

Figure 1: Répartition de la population d'origine marocaine (2020)



Tableau 21 : Part des populations allochtones non occidentales et d'origine marocaine dans la population totale des quatre grandes villes des Pays-Bas, au 1er janvier 2021 (en %)

Population	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
Allochtone non occidentaux	36,1	36,1	38,9	23,8
Maroc	8,8	5,9	7,0	8,7
Ex Antilles néerlandaise et Aruba	1,4	2,6	4,0	0,8
Suriname	7,4	8,4	8,1	2,2
Turquie	5,1	7,5	7,4	3,9

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021*

La préférence des Marocains pour la région occidentale se traduit également dans leur forte concentration dans les quatre grandes villes de celle-ci, où ils représentent 45% de la population d'origine marocaine. Ils sont plus nombreux que tous les autres groupes de migrants dans la « Randstad ». Amsterdam arrive en tête avec 77.210 résidents d'origine marocaine, soit près d'un cinquième de la population d'origine marocaine des Pays-Bas (18,6%) et près de 9% de la population totale de la ville. Rotterdam arrive en deuxième position avec 45.601 Marocains, soit 7% de la population de la ville et 11% de la population marocaine. La Haye et Utrecht sont presque à égalité, abritant respectivement 32.355 et 31.429 Marocains, soit 5,9% et 8,7% de la population de chacune de ces villes.

La concentration des Marocains dans la « Randstad » est plutôt liée aux réseaux sociaux et aux perspectives d'emploi favorables dans ces villes-là. On trouve les migrants originaires de Nador installés principalement à Utrecht et Rotterdam, les migrants d'Al Hoceima davantage concentrés à La Haye, tandis que la plupart des migrants de Tétouan et d'Ouarzazate ont choisi Amsterdam comme destination de résidence. Enfin, on relève des concentrations au niveau de certains quartiers dans les grandes villes comme Slotervaart à Amsterdam, Kanaleneiland à Utrecht et Schilderswijk à La Haye.

Le schéma de la migration marocaine vers les Pays-Bas peut être décrit comme une migration en chaîne, dans laquelle les parents aidaient les nouveaux migrants et leurs amis déjà installés aux Pays-Bas. Les migrants pionniers garantissaient le premier hébergement, le logement et l'emploi, et par conséquent, les nouveaux migrants marocains s'installaient à proximité des Marocains de la même région d'origine.

5. Les caractéristiques socio-économiques

La participation au marché du travail

En 2020, la population active d'origine marocaine, âgée de 15 à 64 ans, est passé à 177.000 personnes (Tableau 22). Cette augmentation significative est due à l'arrivée progressive des deuxième et troisième générations sur le marché du travail. Le taux d'activité augmente progressivement de 54,2% en 2017 à 58,3%

en 2020. Mais il reste nettement inférieur au taux moyen de l'ensemble de la population des Pays-Bas, qui se situe autour de 69,7%. Il est même relativement plus faible que parmi les trois autres principales populations non occidentales (62,2% pour les Turcs, 64,9% pour les Surinamais et 61,5% pour les Antillais).

Les taux d'activité selon le sexe confirment cette situation. Alors que le taux d'activité des hommes marocains arrive à 66,3% en 2020, contre 73,7% pour l'ensemble de la population masculine des Pays-Bas, celui des femmes marocaines ne dépasse pas 50,2% contre 65,7% chez l'ensemble de la population féminine des Pays-Bas. Ces chiffres révèlent la raison principale de la baisse du taux d'activité et qui est la faible participation des femmes d'origine marocaine au marché du travail (Tableau 23).

Tableau 22 : Population d'origine marocaine d'âge actif et position sur le marché du travail, de 2017 à 2020

Années	2017	2018	2019	2020
Population 15-75 ans (x1000)	260	267	270	278
Population active (x1000)	159	166	166	177
Actifs occupés (x1000)	141	153	153	162
Chômeurs (x1000)	18	12	13	8,6
Inactifs (x1000)	101	101	104	108
Taux d'activité (%)	54,2	57,4	56,5	58,3
Taux de chômage (%)	11,3	7,5	8,0	8,6

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 23 : Taux d'activité de la population totale des Pays-Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, de 2017 à 2020

Années	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2017	68,3	72,7	63,9	54,2	63,6	44,7
2018	69,1	73,4	64,8	57,4	65,8	49,0
2019	70,1	74,3	65,9	56,5	63,5	49,3
2020	69,7	73,7	65,7	58,3	66,3	50,2

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Le chômage

Le taux de chômage de la population marocaine est presque trois fois plus élevé que celui de la population autochtone des Pays-Bas. On a enregistré une diminution progressive de ce taux qui est passé de 11,3% en 2017 à 8,6% en 2020, contre seulement 3,0% pour la population néerlandaise. Entre 2017 et 2020, le chômage tout en touchant aussi bien les femmes que les hommes, a affecté les femmes en particulier. Aujourd'hui, le taux de chômage des deux sexes est à part égale (8,6%) (Tableau 25).

Les jeunes de 15 à 25 ans sont la catégorie la plus particulièrement touchée, avec un taux de chômage de 16,9% en 2020. Mais il ne semble pas qu'il y ait une grande différence entre les générations, au vu des chiffres produits entre 2017 et 2020. Cependant, en 2020, les Marocains sont plus touchés que les autres grands immigrés non occidentaux, puisque le taux de chômage des Surinamais et des Turcs est respectivement de 7,4% et 6,1%. Seuls les Antillais, avec un taux de chômage de 8,9%, sont confrontés à plus de défis (Tableau 26).

Tableau 24 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, de 2017 à 2020

Années	Marocains	Turcs	Surinamiens	Antillais et Aruba
2017	54,2	58,1	62,0	55,3
2018	57,4	61,2	66,5	60,3
2019	56,5	63,5	67,6	64,4
2020	58,3	62,2	64,9	61,5

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 25 : Taux de chômage de la population des Pays-Bas et de la population d'origine marocaine, par sexe, de 2017 à 2020

Années	Ensemble Pays-Bas			Marocains		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
2017	3,9	3,5	4,3	11,3	10,8	12,1
2018	3,1	3,1	3,1	7,5	7,3	7,7
2019	2,6	2,7	2,6	8,0	9,3	6,3
2020	3,0	3,0	3,0	8,6	8,6	8,6

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Tableau 26 : Taux de chômage des quatre principales populations allochtones, de 2017 à 2020

Années	Marocains	Turcs	Surinamiens	Antillais et Aruba
2017	11,3	9,6	11,1	13,7
2018	7,5	7,4	7,0	8,4
2019	8,0	5,2	6,2	7,3
2020	8,6	6,1	7,4	8,9

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 18-10-2021

Le statut professionnel et la qualification

La population active d'origine marocaine a un statut de salarié à plus de 85%. Les catégories des indépendants et des entrepreneurs représentent respectivement 14,2% et 10,5% de la population active. Pour les femmes, ces deux catégories comptent 7,1% (8,6% en 2017) et 4,3% (6,9% en 2017), contre 92,9% pour celle des salariées (Tableau 27).

La différence entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le travail rémunéré est relativement importante dans le groupe d'origine marocaine. Les hommes étaient significativement plus susceptibles d'avoir un travail rémunéré que les femmes en 2019 (63,5 contre 49,3 %). A titre de comparaison : les personnes d'origine néerlandaise, 74,3% des hommes et 65,9% des femmes avaient un emploi.

Tableau 27 : Population active (15-75 ans) occupée d'origine marocaine selon le statut dans la profession et le sexe en 2020 (en %)

	Total	Hommes	Femmes
Population active en %	58,3	72,7	50,4
Employés en %*	85,8	80,4	92,9
Indépendantes en %*	14,2	19,6	7,1
Chefs d'entreprise en %*	10,5	14,1	4,3

Source : Élaboré d'après les données de Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS) Voorburg/Heerlen, 21-10-2021

* En % de la population active.

Tableau 28 : Taux d'activité des quatre principales populations allochtones, par sexe, génération et niveau d'instruction, en 2019

	Néerlandais	Populations allochtones (total)	Turcs	Marocains	Surinamiens	Antillais et Aruba
Total %	70,1	61,7	63,5	56,5	67,6	64,4
Sexe						
Hommes	74,3	68,0	73,7	63,5	70,6	68,4
Femmes	65,9	55,6	52,7	49,3	65,0	60,4
Age						
15-25 ans	69,5	53,3	54,5	53,1	58,3	45,8
25-45 ans	89,7	70,9	74,2	64,1	81,0	79,2
45-75 ans	59,4	55,5	54,4	47,4	60,8	56,9
Génération						
1 ^{ère}		58,6	59,7	53,2	63,6	60,4
Dont 25-45 ans		66,4	71,7	61,4	79,5	75,3
2 ^{ème}		67,2	67,7	60,6	72,6	70,9
Dont 25-45 ans		77,5	76,2	67,0	81,7	84,1
Niveau d'instruction						
Bas	50,3	46,4	49,0	41,7	50,8	41,3
Moyen	73,1	69,0	73,3	66,0	72,2	68,5
Haut	82,8	76,0	77,9	76,4	84,4	85,8

Source : Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2020)

En 2019, la deuxième génération non occidentale a plus souvent travaillé (67,2%) que la première génération (58,6%). Dans la tranche d'âge de 25 à 45 ans, la différence entre la première et la deuxième génération d'origine non occidentale était encore plus grande. Pourtant, la deuxième génération non occidentale âgée de 25 à 45 ans travaillait encore moins souvent (77,5%) que les personnes d'origine néerlandaise de la même catégorie d'âge (89,7%). Les personnes très instruites et celles ayant suivi un enseignement secondaire sont plus susceptibles d'avoir un travail rémunéré que les personnes moins instruites. Cela vaut aussi bien pour les personnes issues de l'immigration que pour les autres. Par exemple, 82,8% des personnes très instruites d'origine néerlandaise et 73,1% de celles ayant suivi un enseignement secondaire avaient un emploi en 2019 ; ce pourcentage était considérablement plus faible pour les personnes peu qualifiées (50,3%). En outre, une plus faible proportion de personnes peu qualifiées d'origine antillaise (41,3%) et marocaine (41,7%) avaient un emploi rémunéré par rapport aux personnes peu qualifiées des autres groupes. Les personnes hautement qualifiées d'origine antillaise ou surinamaïse étaient plus souvent employées que les personnes hautement qualifiées d'origine différente (Tableau 28).

En 2020, la participation au marché du travail des hommes et des femmes marocains était de 58,3%, contre 49,5% en 2015. Bien que ce chiffre ait augmenté au cours des cinq dernières années, les Marocains enregistrent toujours le score le plus bas par rapport aux quatre principaux groupes de migrants non occidentaux.

Les prestations sociales

Les personnes d'origine non occidentale sont plus susceptibles de bénéficier de prestations d'aide sociale que les personnes d'origine néerlandaise. En 2019, parmi les quatre groupes non occidentaux les plus importants aux Pays-Bas, 8% de Surinamais et Turcs et 13% de Marocains bénéficiaient d'une prestation d'aide sociale alors que pour les personnes d'origine néerlandaise cette proportion était de 2%. La dépendance à l'égard des prestations d'aide sociale parmi les personnes d'origine marocaine, a diminué ces dernières années après l'augmentation qu'elle a connue depuis 2008 en raison de conditions économiques moins favorables. En revanche, la dépendance à l'égard de l'aide sociale des personnes d'origine néerlandaise est faible depuis de nombreuses années et ne connaît guère de fluctuations. La surreprésentation de personnes d'origine migratoire dans les prestations d'aide sociale a donc diminué ces dernières années.

Indépendamment de leur origine (migratoire), les femmes sont plus susceptibles de bénéficier de prestations d'aide sociale que les hommes. Il en est de même pour les personnes âgées qui reçoivent plus de prestations d'aide sociale que les jeunes. Parmi les personnes d'origine non occidentale, il existe une grande différence entre les générations en ce qui concerne la dépendance à l'aide sociale. En 2019, 5,5% de la deuxième génération des Marocains ont reçu des prestations d'aide sociale contre 19,1% de la première génération. Pour les migrants d'origine occidentale, les différences entre les générations sont plus faibles (Tableau 29).

Ces dernières années, le pourcentage de personnes bénéficiant de prestations d'invalidité est resté pratiquement stable pour tous les groupes. Près de 10 % des personnes d'origine marocaine ont perçu des prestations d'invalidité en 2019, contre 6,5 % des personnes d'origine néerlandaise (Tableau 30).

Tableau 29 : Personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale, par origine et caractéristiques d'origine, en 2019

	Populations					Antillais et Aruba
	Néerlandais	allochtones total	Turcs	Marocains	Surinamiens	
Personnes de 15 ans à l'âge de la pension d'état						
%	1,9	12,2	8,0	12,5	7,6	9,9
Par sexe						
Hommes	1,6	10,5	6,1	10,6	6,2	7,7
Femmes	2,3	13,9	10,1	14,4	8,9	12,1
Par âge						
15-25 ans	0,7	2,9	1,0	1,7	1,5	2,1
25-45 ans	1,8	11,7	6,4	11,7	7,2	9,7
45- l'âge de la pension d'État	2,5	19,6	14,9	22,7	10,7	16,4
Par génération						
Première		16,7	12,0	19,1	10,0	13,4
Deuxième		4,0	3,5	5,5	5,1	4,1

Source : Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2020)

Tableau 30 : Personnes bénéficiant de prestations d'invalidité, par origine et caractéristiques d'origine, en 2019

	Populations					Antillais et Aruba
	Néerlandais	allochtones total	Turcs	Marocains	Surinamiens	
Personnes de 15 ans à l'âge de la pension d'état						
%	6,5	6,6	11,1	9,6	8,5	5,7
Sexe						
Hommes	6,1	6,6	10,2	10,7	7,9	5,8
Femmes	6,8	6,5	12,1	8,5	9,1	5,6
Age						
15-25 ans	1,4	1,4	1,8	1,6	1,7	2,0
25-45 ans	5,2	5,0	7,5	9,1	6,5	5,7
45- l'âge de la pension d'État	9,3	12,6	22,4	17,0	13,4	8,8
Génération						
Première		7,4	15,7	13,2	11,4	6,2
Deuxième		5,1	6,0	5,8	5,4	4,9

Source : Jaarrapport Integratie Centraal Bureau voor de Statistiek (The Hague 2020)

6. La criminalité

Depuis 2005, le pourcentage de personnes soupçonnées d'avoir commis un délit et enregistrées dans les registres de la police a diminué de manière assez constante dans tous les groupes ayant des origines migratoires. Les suspects enregistrés sont souvent des personnes que la police retient lorsqu'il existe un soupçon raisonnable de culpabilité pour un crime. Le pourcentage de suspects enregistrés parmi les Marocains a considérablement diminué de 7,4% en 2005 à 3,1% en 2020. Cette baisse de plus de 50% a été observée parmi tous les groupes.

Quelle que soit leur origine migratoire, les hommes sont plus souvent soupçonnés d'un crime que les femmes. La proportion d'hommes par rapport aux femmes dans les pourcentages de suspects varie selon l'origine. Dans le groupe d'origine non occidentale, la différence entre les hommes et les femmes est un peu plus grande (cinq fois). Moins de 1% des femmes marocaines sont soupçonnées d'un crime ; Les hommes marocains six fois plus souvent (Tableau 31).

Tableau 31 : Suspects de crimes, selon les origines et les structures par sexe, âge et générationnelles, en 2019

	Néerlandais	Populations allochtones total	Turcs	Marocains	Surinamiens	Antillais et Aruba
%	0,6	2,4	1,9	3,5	2,7	4,1
Sexe						
Hommes	1,0	4,0	3,3	6,0	4,6	6,5
Femmes	0,3	0,8	0,4	0,9	1,0	1,6
Age						
12-18 ans	1,1	3,0	2,1	4,0	3,7	4,8
18- 25 ans	1,5	4,3	3,3	7,3	4,8	5,6
25- 45 ans	0,9	2,6	2,3	3,9	3,5	4,7
45+ ans	0,3	1,1	0,9	1,1	1,4	2,4
Génération						
Première	1,0	1,7	1,2	1,8	1,8	4,1
Deuxième	0,9	3,6	2,8	5,3	3,7	4,0

Source : *Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 26-10-2021*

Les jeunes (jusqu'à 25 ans) sont plus souvent soupçonnés d'un crime que les personnes plus âgées et cela est valable pour tous les groupes d'origine. Dans presque tous les groupes d'âge, les personnes d'origine antillaise sont les plus susceptibles d'être soupçonnées d'un crime. Avec 7,3%, la proportion de suspects n'est plus élevée que chez les jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans parmi les personnes d'origine marocaine. Cette proportion est plus de deux fois supérieure à celle du groupe d'origine non occidentale dans son ensemble (3,1%) et presque cinq fois supérieure à celle du groupe d'origine néerlandaise du même âge (1,5%).

La surreprésentation des jeunes immigrants dans les statistiques criminelles est souvent associée, dans les débats publics et politiques et dans la littérature

criminologique, à une faible intégration dans la société néerlandaise. Même si les chiffres montrent que la criminalité enregistrée pour tous les groupes de jeunes adultes, qu'ils soient immigrants ou pas, est en baisse depuis quelques années, la surreprésentation des jeunes adultes immigrants en particulier reste stable pour le moment et diminue à peine.

Dans la littérature criminologique, plusieurs raisons sont avancées pour expliquer les différences d'implication dans la criminalité entre les groupes. Cinq domaines d'influence différents sont souvent mis en avant : (1) la structure familiale et parentale, (2) les antécédents criminels des parents, (3) la position socio-économique, (4) les différences individuelles et (5) les caractéristiques du voisinage. Une structure familiale stable est bonne pour le développement des enfants. Il existe de nombreuses publications sur la relation entre le fait de grandir dans une famille monoparentale et le risque accru de problèmes de comportement des enfants concernés (Van der Laan et Weijters, 2015 ; Astone et al., 1999 ; Echenheim, 2019). Dans le domaine de la structure familiale et parentale, une grande attention est accordée à la théorie dite du foyer brisé (Echenheim, 2019). Les jeunes qui grandissent dans des familles monoparentales ont plus de chances de présenter un comportement criminel car non seulement l'absence de lien chaleureux avec et entre les parents joue un rôle important à cet égard, mais aussi tout simplement parce qu'au sein des familles brisées, il y a littéralement un parent de moins pour assumer les tâches parentales et le contrôle social des enfants (Dykstra et De Valk, 2007).

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes immigrants, la « dissonance culturelle » est souvent mentionnée en relation avec des problèmes ou même des comportements criminels. La dissonance culturelle est l'effet sur le comportement d'une évolution des jeunes dans deux cultures différentes³. Cela pourrait influencer le comportement des jeunes immigrants de deuxième génération, car ils n'arrivent pas à dépasser les contradictions entre deux influences culturelles. Ils grandissent au sein de la culture « dominante » du pays de résidence et à l'école, tandis que les normes et valeurs culturelles de la famille sont souvent encore dominées par le pays d'origine (Lahlah, 2013 ; voir aussi Jennissen, 2015). Cela peut conduire à des normes contradictoires, et éventuellement à des problèmes d'identité et des conflits entre parents et enfants, ainsi qu'à des comportements problématiques en dehors de la famille surtout si la culture au sein de la famille s'écarte davantage de la culture « dominante » à l'extérieur de la famille.

En outre, le comportement des parents peut également jouer un rôle dans l'explication du comportement délinquant des jeunes. Dans le cadre d'une recherche sur les différences de comportement criminel entre les groupes ethniques, Lahlah (2013), a mené une étude dans laquelle il a comparé deux groupes de jeunes de 15 à 18 ans d'origine néerlandaise et néerlandaise-marocaine. Cette étude a montré que le fait d'être témoin de violences entre les parents contribuait à augmenter les chances que ces deux groupes de jeunes commettent eux-mêmes des crimes violents. La transmission intergénérationnelle du comportement criminel serait

³ Par dissonance culturelle on entend l'existence chez un individu d'une ou plusieurs pratiques culturelles marquant un écart au sein d'un ensemble de pratiques plus ou moins homogènes du point de vue de leur légitimité.

plus forte pour les formes de criminalité les plus graves et les plus violentes mais moins prononcée pour les délits mineurs (Echenheim, 2019).

8. Vie associative marocaine

La vie organisationnelle marocaine s'est développée au cours des dernières décennies en raison de l'évolution de la composition et des besoins de la communauté. En 1975, le Comité des travailleurs marocains aux Pays-Bas (KMAN), la première organisation de travailleurs marocains, est fondé à Amsterdam. L'objectif premier du KMAN était de défendre les intérêts des travailleurs marocains. Ils militent contre le mal-logement et pour l'amélioration des conditions de travail. Le KMAN a défendu avec succès les travailleurs sans papiers. Grâce à une grande manifestation, des milliers de travailleurs marocains et étrangers ont obtenu un permis de séjour valide. Le KMAN, qui a également milité pour la démocratisation au Maroc, est devenu une organisation nationale avec divers représentants régionaux. Au milieu des années 1990, le KMAN a perdu sa raison d'être en raison de l'amélioration de la situation politique au Maroc. De plus, la main-d'oeuvre a disparu des Pays-Bas, ce qui réduit la nécessité de défendre les intérêts des travailleurs étrangères.

Toutes ces années, le KMAN s'est concentré sur l'amélioration de la position des travailleurs marocains. Peu d'attention a été accordée à la position des femmes marocaines. Pour cette raison, un petit groupe de femmes actives au sein du KMAN a fondé l'Association des femmes marocaines aux Pays-Bas (MVVN) en 1982. Le MVVN a principalement œuvré pour améliorer la situation sociale et juridique des femmes marocaines aux Pays-Bas et au Maroc. Le MVVN est toujours actif, bien que l'organisation ne joue plus un rôle dominant. Les principaux thèmes concernent toujours les problèmes auxquels les femmes sont confrontées à la suite du divorce, de l'abandon et de la violence domestique.

En 1997, le KMAN est devenu le Centre euro-méditerranéen pour la migration et le développement (EMCEMO). Basé à Amsterdam, EMCEMO se concentre sur la promotion et le soutien de la citoyenneté transnationale des Néerlandais marocains. Les liens avec le Maroc sont principalement axés sur le dialogue et le développement. Les nouveaux thèmes de l'EMCEMO sont la lutte contre la discrimination et l'islamophobie. En plus de représenter les intérêts de la communauté marocaine, l'EMCEMO s'implique également dans l'organisation de conférences et de rencontres socioculturelles.

À la suite du rajeunissement de la communauté marocaine dans les années 1990, la deuxième génération a de plus en plus marqué la vie organisationnelle. Les organisations de jeunesse étaient plus professionnelles que les organisations de leurs prédécesseurs. Avec l'émergence de ces organisations, le cours s'est également déplacé vers les problèmes dans et avec la société néerlandaise. L'organisation la plus importante dans ce contexte est l'Association marocaine hollandaise (Samenwerkingsverband Marokkanen in Nederland, SMN).

La mission du SMN est d'améliorer la position sociale des citoyens marocains néerlandais en vue d'une pleine citoyenneté. Cette mission doit être accomplie par le plaidoyer, la mise en oeuvre de projets, l'éducation communautaire et la liaison avec les organisations de la société civile. Pendant longtemps, SMN a été le porte-

parole de la communauté marocaine et très visible dans les médias en raison des discussions sociales et politiques sur les Marocains. Aujourd'hui, SMN joue un rôle modeste. En raison de l'individualisation, les Néerlandais marocains n'ont plus besoin d'une telle représentation.

D'autre part, le gouvernement néerlandais ne poursuit pas une politique d'intégration active ; l'intégration est considérée comme une responsabilité individuelle, ce qui réduit la nécessité de consulter des représentants spécifiques.

L'individualisation et les grandes différences au sein de la « communauté » marocaine affectent également la vie organisationnelle. Un exemple de ceci est l'émergence d'organisations des cadres marocains hautement qualifiés, comme Gamechangers Academy. Gamechangers Academy est une organisation de et par de jeunes professionnels. L'objectif de cette association est de former des talents, de développer des réseaux et de construire une carrière réussie. Après un demi-siècle de présence aux Pays-Bas, ils sont l'avenir. Bien que leur origine marocaine soit importante, ils s'identifient principalement comme des citoyens du monde.

Les seules organisations qui ont maintenu une position stable au fil des décennies sont les mosquées. La première mosquée marocaine, l'Al Kabir, a été créée à Amsterdam en 1974. La mosquée a commencé dans le sous-sol d'une église et dix ans plus tard a trouvé refuge dans un ancien garage où elle se trouve toujours. Cela fait d'Al Kabir le gardien de la vie maroco-islamique dans la capitale. La plus grande mosquée marocaine est la mosquée Essalam à Rotterdam. La mosquée a été fondée en 1987 et a été rouverte dans un nouvel emplacement après une rénovation en profondeur en 2010. La mosquée peut accueillir 1 500 visiteurs et est ornée de deux minarets de 50 mètres. Là où les mosquées servaient auparavant principalement de salles de prière, elles ont désormais une fonction sociale.

Par exemple, les mosquées offrent une éducation aux jeunes et aux personnes âgées, organisent des conférences, sont plus en contact avec le quartier et sont un partenaire du gouvernement (local). Les Pays-Bas comptent plus de 450 mosquées, dont un tiers sont au service de la communauté marocaine. L'un des plus grands défis pour les mosquées est d'attirer les jeunes. Une façon d'y parvenir est de donner des sermons en néerlandais. La Mosquée Bleue (Blauwe moskee), fondée en 2010 à Amsterdam, est une mosquée qui se concentre spécifiquement sur les jeunes et les nouveaux musulmans. Les sermons sont prononcés en néerlandais et la mosquée est un lieu populaire pour les convertis. La Mosquée Bleue est au coeur de la société d'Amsterdam et est accessible aux musulmans de toutes origines. Les non-musulmans sont également les bienvenus. La Mosquée bleue est socialement active et un participant populaire dans les débats sur la position de l'islam dans la société néerlandaise.

Ces évolutions montrent que les organisations n'ont plus de fonction nationale et sont principalement actives au niveau local.

9. La Corona et son impact sur la communauté marocaine

Très tôt, des données provenant notamment du Royaume-Uni et des États-Unis montraient dès le début de la pandémie, qu'il y a plus d'infections avec le virus dans certains groupes de population, souvent d'origine migratoire, et que la maladie COVID-19 avait un impact plus important au sein de ces groupes. Aux

Pays-Bas, il a fallu attendre un certain temps pour que ce type de données soit disponible. Cela s'explique par le fait que ces groupes ne sont pas représentés dans de nombreuses études aux Pays-Bas ou que les données sur le statut migratoire ne sont pas (complètement) incluses dans les enregistrements des tests et des maladies. Par exemple, les hôpitaux n'enregistrent pas automatiquement les informations relatives au pays de naissance dans leurs registres. Les personnes issues de l'immigration restent donc invisibles dans les rapports sur l'état de santé de la population et les facteurs qui lui sont liés. Seul un petit nombre d'études permet de mieux comprendre le lien entre la COVID-19 et l'origine ethnique.

Risques de mortalité liés aux COVID-19 selon l'origine migratoire

Le nombre total de décès liés au COVID-19 au cours de la première vague (mars-juin 2020) était de 8542 personnes d'origine néerlandaise, 1042 d'origine migratoire occidentale et 456 d'origine migratoire non occidentale. Au début de la première vague (mars-juin 2020), la proportion de mortalité était la plus élevée parmi les personnes d'origine néerlandaise. Entre la semaine 13 et la semaine 15, cette proportion était plus élevée chez les personnes migrantes. Alors que le nombre absolu de décès dus au COVID-19 était le plus élevé parmi les résidents d'origine néerlandaise, les résidents d'origine immigrante avaient un risque relativement plus élevé de mourir du COVID-19. Ceci est particulièrement vrai quand il s'agit d'une origine migratoire non occidentale. Cependant, il y avait des différences d'une semaine à l'autre. Au cours des premières semaines de l'épidémie (semaines 10 et 12), la part des décès dus au Covid 19 dans le total des décès était plus élevée parmi les personnes d'origines néerlandaise et occidentale que parmi les personnes d'origine non occidentale. Au cours des semaines suivantes, le taux de mortalité des personnes d'origine non occidentale a augmenté davantage que celui du reste de la population. Au cours des dernières semaines de la première vague (semaines 21 à 27), le risque relatif de décès lié au COVID-19 pour les résidents d'origine non occidentale était une fois et demie plus élevé que pour les résidents d'origine néerlandaise. Le nombre absolu de décès liés à une origine migratoire non occidentale était alors assez limité par rapport aux semaines précédentes.

Tableau 32 : Taux de mortalité liée au COVID-19 selon l'origine migratoire, de mars à juin 2020

	Origine néerlandaise	Origine migratoire occidentale	Origine migratoire non occidentale
	% mortalité totale		
Période			
Semaine 10-12	4,6	4,7	3,2
Semaine 13-15	35,0	35,8	38,3
Semaine 16-17	30,5	34,5	32,8
Semaine 18-20	14,9	14,7	16,7
Semaine 21-27	3,6	4,8	5,7

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 23-3-2021

L'augmentation du risque relatif de mourir du virus constatée en particulier chez les résidents d'origine non occidentale, ne signifie pas que tous les résidents de ce groupe présentent un risque relatif accru. D'après une analyse complémentaire, il semblerait y avoir des différences au sein du groupe d'origine non occidentale en ce qui concerne les risques de mortalité liés au COVID-19. Parmi les pays d'immigration classiques, le risque relatif était plus élevé surtout pour les résidents d'origine turque et surinamaïse, par rapport aux résidents d'origine néerlandaise. Pour les résidents d'origine marocaine ou antillaise, le risque relatif était à peu près le même, voire inférieur. Par ailleurs, le nombre de décès au sein des différents sous-groupes est resté relativement faible.

Dans les trois grandes villes, 4004 personnes issues de l'immigration sont décédées entre mars et juin 2020, dont 20% à cause du COVID-19. Dans les trois grandes villes, le risque de mourir du COVID-19 était environ une fois et demie plus élevé pour les résidents d'origine non occidentale que pour ceux d'origine néerlandaise. La situation était différente dans la région du sud-est (zones sensibles primaires et secondaires), où l'on n'a trouvé pratiquement aucune différence dans la mortalité due au COVID-19 en fonction de l'origine migratoire. Les différences étaient également faibles dans le reste des Pays-Bas.

Tableau 33 : Taux de mortalité liée au COVID-19 selon l'origine migratoire et la région, de mars à Juin 2020

	Sud-Est	Trois grandes villes	Reste des Pays-Bas
% mortalité totale			
Historique de la migration			
Origine néerlandaise	26,8	17,2	12,8
Origine migratoire occidentale	25,7	19,0	13,2
Origine migratoire non occidentale	26,9	21,7	13,3

Source : Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), Den Haag/Heerlen 23-3-2021

Au cours de la première vague de l'épidémie, un total de 10.067 habitants des Pays-Bas sont décédés avec la COVID-19, confirmée ou suspectée comme cause de décès. Pendant les semaines où le nombre de décès dus à la COVID-19 a été le plus élevé (semaines 13 à 17), plus d'un tiers de tous les décès ont été causés par cette maladie. Un risque de mortalité plus élevé pour la COVID-19 chez les résidents à faible revenu qui ne reçoivent pas de soins (à domicile ou en institution) n'est pas surprenant. Cette corrélation est également constatée pour les autres causes de décès. Des publications mettent en évidence la relation entre les probabilités de mortalité et le statut socio-économique, l'effet d'un faible revenu sur la mortalité pouvant être largement expliqué par le mode de vie, comme le tabagisme, l'alimentation et le surpoids. Des logements plus petits et des conditions de travail moins flexibles pourraient jouer un rôle supplémentaire dans la propagation du coronavirus. En outre, il se pourrait que les personnes à faible revenu soient plus susceptibles de travailler dans des secteurs où il n'est pas facile de travailler à domicile ou de respecter les conseils pour se prémunir du coronavirus au travail. Le risque de mortalité plus élevé par le COVID-19 chez

les personnes de moins de 70 ans appartenant à des groupes à faible revenu est un indicateur possible de ce phénomène.

L'analyse actuelle a montré que chez les personnes immigrantes (non occidentales), les risques relatifs de mortalité liés au COVID-19 sont généralement légèrement plus élevés que chez les résidents d'origine néerlandaise, en particulier dans les régions GGD (services de santé municipaux) d'Amsterdam, Haaglanden et Rotterdam-Rijnmond. Plusieurs facteurs peuvent avoir contribué aux différences de risques de mortalité selon l'origine migratoire (Pareek et al., 2020 ; Leyerzapf, Klokgieters, Ghorash et Broese van Groenou, 2017). Par exemple, les personnes appartenant à certains groupes ethniques présentent une prévalence plus élevée de pathologies telles que l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires (Pharos, 2018 ; CBS, 2018), pathologies dans lesquelles une infection à la COVID-19 est plus souvent mortelle. Cependant, les groupes de migrants ne constituent pas un groupe homogène : il existe une grande diversité parmi les résidents d'origine migrante. Il s'est avéré que certains groupes présentaient un risque de mortalité par le virus significativement plus élevé quand d'autres n'en présentaient aucun ou même un risque plus faible. Cependant, il s'agit de nombres relativement faibles. En outre, lors de la première vague corona, la plupart des sources d'infection se trouvaient dans le sud-est, alors que les personnes issues de l'immigration vivent souvent dans la Randstad. Il n'est donc pas encore possible de tirer des conclusions sans ambiguïté pour la première vague sur les risques de mortalité dus à la COVID-19 en fonction de l'origine migratoire.

Le Corona et l'ethnicité

Si l'on considère la phase ultérieure de la pandémie, diverses études ont montré que les Néerlandais immigrants sont plus susceptibles de souffrir d'un désavantage sanitaire. L'étude « Covid-19 et ethnicité » du service de santé d'Amsterdam (GGD Amsterdam) a cherché à savoir si ces groupes de population ont été particulièrement touchés par le coronavirus au cours de l'année écoulée et quelles en sont les causes possibles. Elle a montré qu'après la deuxième vague de la pandémie, les taux d'infection donnent une image très différente. Le pourcentage de personnes ayant subi une infection au coronavirus est alors nettement plus élevé dans tous les groupes immigrants.

Tableau 34 : Pourcentage de la population présentant des anticorps au virus Corona dans le sang après la première vague à Amsterdam

Antécédents migratoires	%
Néerlandais	5,5
Hindous Surinamais	4,8
Créole Surinamais	8,2
Turc	7,8
Marocain	7,0
Ghanéen	26,5

Source : GGD Amsterdam, 2021

Tableau 35 : Pourcentage de la population présentant des anticorps au virus Corona dans le sang après la deuxième vague à Amsterdam

Antécédents migratoires	%
Néerlandais	12
Hindous Surinamais	16
Créole Surinamais	23
Turc	26
Marocain	31
Ghanéen	42

Source : GGD Amsterdam, 2021

Les dossiers du GGD d'Amsterdam montrent que ces groupes de population ont été hospitalisés relativement plus souvent. Au cours de la période allant de juin 2020 à janvier 2021, parmi les Amstellodamois d'origine immigrante, le nombre d'admissions à l'hôpital dues à la COVID-19 pour 100 000 personnes était plus de quatre fois supérieur à celui des Amstellodamois d'origine néerlandaise. Le nombre d'admissions à l'hôpital était relativement plus élevé chez les Amstellodamois d'origine marocaine et turque, suivis des Amstellodamois d'origine surinamaïse et antillaise.

Les chiffres plus élevés des contaminés parmi les Amstellodamois d'origine non occidentale ne semblent pas être dus à une moindre connaissance des mesures préventives ou à un moindre soutien à celles-ci. Les études montrent que les gens étaient bien au courant de ces réglementations. Cela s'applique à tous les groupes d'âge, indépendamment de leur niveau d'éducation ou de leur maîtrise de la langue néerlandaise.

L'augmentation du nombre d'infections au COVID-19 a de nombreuses causes

On a dit souvent que la pandémie du coronavirus agit comme une loupe, car elle expose et amplifie potentiellement les inégalités existantes dans la société. Cela s'applique certainement à la situation des groupes d'immigrants. Ces groupes de populations sont souvent dans une situation plus vulnérable, pour de nombreuses raisons. La recherche a montré depuis longtemps que ces groupes sont en moyenne en moins bonne santé. Par exemple, le diabète, la dépression ou l'obésité sont beaucoup plus fréquents (jusqu'à quatre à cinq fois) parmi ces groupes. Cet état de santé explique probablement le fait que les personnes appartenant à ces populations, après avoir été infectées par le virus corona, devaient être hospitalisés ou sont décédées. En outre, les personnes appartenant à ces groupes ont en moyenne un statut socio-économique inférieur, ce qui les rend en soi plus vulnérables à la maladie ou à la mort. C'était également le cas pendant la pandémie : le risque de mourir de cette infection pendant la première vague était deux fois plus élevé pour les 20% les plus pauvres de la population que pour les 20% les plus riches.

En outre, des facteurs plus spécifiques aux groupes de migrants, tels que les différences génétiques, la discrimination et le stress chronique dû à la migration, jouent également un rôle. D'autres facteurs liés à la position socio-économique

en général, et des facteurs caractéristiques de certains groupes de population sont notamment une profession qui ne peut pas être exercée à domicile, un petit logement, la culture, la religion, le tabou, la stigmatisation, la perception des plaintes liées au coronavirus, une moins bonne compréhension des mesures barrières et une maîtrise insuffisante de la langue néerlandaise.

Une moindre disposition à la vaccination

Une attention supplémentaire est également nécessaire dans la politique de vaccination des groupes d'immigrants. Une étude, menée entre novembre 2020 et mars 2021, montre que l'état de préparation à la vaccination était le plus élevé parmi les Amstellodamois d'origine néerlandaise, et qu'il était parfois considérablement plus faible parmi les Amstellodamois immigrants. Parmi les premiers, la volonté de se faire vacciner était de 80%, tandis que chez les Amstellodamois d'origine marocaine, par exemple, ce taux ne dépasse pas 30%. Beaucoup de choses ne sont toujours pas claires, mais il est probable qu'un certain nombre de facteurs mentionnés qui influencent le risque d'infection ou l'évolution de la maladie influencent également la volonté de se faire vacciner à savoir la maîtrise de la langue néerlandaise, le tabou et la stigmatisation, et enfin la mauvaise compréhension des informations sur les mesures à prendre.

En dernière analyse, les résultats de l'étude « COVID-19 et ethnicité » montrent que la pandémie du coronavirus touche beaucoup plus sévèrement les groupes de populations d'immigrants que la population d'origine néerlandaise. Cette différence est en partie le reflet de leur état de santé moyen et de leur position socio-économique inférieure, mais il existe aussi d'autres causes. Dès le début de la pandémie, des mesures spécifiques ont été prises pour certains groupes, notamment au niveau local, telles que la traduction des informations, la coopération entre les GGD et l'implication de personnalités appartenant à des groupes spécifiques. Toutefois, cela n'a pas empêché ces groupes d'être plus durement touchés par la pandémie. Les chiffres montrent que beaucoup plus d'efforts seront nécessaires pour mieux les protéger. Les divers facteurs en jeu montrent clairement qu'il n'existe pas d'approche unique.

Conclusion

La pandémie du coronavirus a accéléré un nouveau développement parmi les Marocains et autres musulmans des Pays-Bas que personne n'avait prévu. En raison des restrictions de voyage, de nombreuses personnes ont dû être enterrées aux Pays-Bas. En outre, les personnes décédées du coronavirus n'ont pas été autorisées à être rapatriées et enterrées au Maroc. En conséquence, le nombre de cimetières musulmans aux Pays-Bas a augmenté rapidement.

Le cimetière islamique Riyad Al Jannah à Zuidlaren en est un exemple. Il s'agit du deuxième cimetière islamique des Pays-Bas et du plus grand d'Europe occidentale. Fondé en mai 2020, Riyad Al Jannah a immédiatement répondu à la demande croissante. Au cours des six premiers mois, 250 musulmans ont été enterrés. Dans la plupart des cas, il s'agit de personnes décédées du coronavirus et ne pouvant être rapatriées dans leur pays d'origine. Bien qu'il n'existe pas de données sur les décès par maladie du coronavirus en fonction de l'origine des migrants, selon les estimations, plus de la moitié des personnes enterrées à Riyadh

Al Jannah sont d'origine marocaine. Quatre cents autres tombes ont été réservées par des musulmans néerlandais qui ont choisi d'être enterrés aux Pays-Bas. Cette évolution est assez récente et peut être attribuée à la pandémie mondiale.

De plus en plus de Marocains de la deuxième génération choisissent d'être enterrés aux Pays-Bas, le pays où ils sont nés et qu'ils connaissent le mieux. Les Marocains de toutes les générations considèrent les Pays-Bas comme leur patrie. Trouver le repos éternel ici semble donc logique.

En 2014, la chaîne de télévision d'Amsterdam a lancé la campagne "*Weet je stad*" ("*Connais ta ville*"). Parmi les informations diffusées dans toute la ville une affiche collée dans les arrêts de bus annonçait : « *Sachez que l'Amstellodamois moyen est un Marocain de 40 ans* ». Ces Amstellodamoises d'origine marocaine sont les filles des travailleurs marocains invités aux Pays-Bas et qui sont arrivés dans la capitale dans les années 1960 et 1970. Ils ont été les pionniers de la vie marocaine à Amsterdam. Aujourd'hui, un demi-siècle plus tard, leurs enfants sont devenus des Amstellodamois typiques.

Bibliographie

- Amsterdam UMC, GGD Amsterdam, Pharos Amsterdam (2021), *Covid-19 en etniciteit* (Amsterdam).
- Astone N. M., Nathanson C. A., Schoen R. & Kim Y. J., (1999). Family demography, social theory, and investment in social capital. *Population and Development Review*, 25(1), 1–31.
- Blokland A., Nieuwebeerta P. & Bernasco W., (2010). Criminaliteit en etniciteit. Criminele carrières van autochtone en allochtone jongeren uit het geboortecohort 1984. *Tijdschrift voor Criminologie*, 52(2), 122–152.
- Bovenkerk F. & Fokkema T., (2015). Criminaliteit onder Marokkaanse jongemannen in Nederland: speelt regionale herkomst een rol? *Tijdschrift voor Criminologie*, 57(1), 59–83.
- CBS, (2021), *Jaarrapport Integratie 2020* (Den Haag).
- Cottaar A., Bouras N. & Laoukili F., (2009), *Marokkanen in Nederland. De pioniers vertellen*. Amsterdam, Meulenhoff.
- Dykstra P. & De Valk H., (2007). Criminelen in de familie: Verband tussen crimineel gedrag en familiekenmerken onderzocht [Criminals in the family: Researching the association between criminal behavior and family characteristics]. *Demos*, 23 (1), 6–8.
- Eichelsheim V., (2019). Crimineel gedrag over de levensloop én over generaties: de rol van het gezin, *Tijdschrift voor de criminologie* (61)2: 132–147.
- Hoeve M., Jurrius K., Zouwen van der M., Vergeer M., Voogt M. & Stams, G.J., (2005). *In de schuld, in de fout? Schuldenproblematiek en crimineel gedrag bij adolescenten en jongvolwassenen*. Amsterdam: Kohnstamm Instituut.
- Huijnk W. & Kessels R., (2016). Criminaliteit. In: W. Huijnk en I. Andriessen (red.), *Integratie in zicht? De integratie van migranten in Nederland op acht terreinen nader bekeken* (p. 146–184). Den Haag: Sociaal en Cultureel Planbureau.
- Jennissen R., (2015), Gewelddadige Marokkaanse jeugdcriminaliteit: Een kwestie van culturele dissonantie? *Tijdschrift voor Criminologie*, 57(1), 133–139.
- Lahlah A., (2013). *Invisible victims? Ethnic differences in the risk of juvenile violent delinquency of Dutch and Moroccan-Dutch adolescent boys*. Ridderprint BV.
- Van Gaalen R. & Besjes G., (2018), Studying the intergenerational transmission of crime with population data: The System of Social statistical Datasets (SSD) of Statistics

- Netherlands. In V.I. Eichelsheim, en S. G. A. van de Weijer (Eds.), *Intergenerational Continuity of Criminal and Antisocial Behaviour: An International Overview of Studies* (pp. 44–57). (Routledge Studies in Criminal Behaviour). London: Routledge. DOI: 10.4324/9781315102788-4.
- Van der Laan, & Weijters G., (2015). Daling in geregistreerde jeugdcriminaliteit. Enkele mogelijke verklaringen. *Tijdschrift voor Criminologie*, 57(2), 203–228.
- Van de Weijer S. & Spapens, T., (2019), Intergenerationele overdracht en criminele families: introductie, *Tijdschrift voor Criminologie*, 61(2), 119–131
- WRR (2021), *Afscheid van westers en niet-westers. Naar meervoudige indelingen van herkomstgroepen* (Den Haag).

Chapitre 21

Les Marocains du Royaume-Uni

La résilience d'une communauté face aux changements

Myriam Cherti

Introduction

Malgré la taille relativement petite de la communauté marocaine au Royaume-Uni par rapport aux autres communautés de la diaspora marocaine en Europe, la migration marocaine au Royaume-Uni remonte à au moins deux siècles (comme détaillé dans les deux éditions précédentes, Cherti, 2014 et Cherti, 2018). Les envois de fonds envoyés du Royaume-Uni vers le Maroc continuent d'augmenter par rapport à ceux émanant des pays de destinations plus traditionnelles des migrants marocains. En 2021, le Maroc et le Royaume-Uni ont également célébré 300 ans de relations bilatérales. Les relations de longue date entre les deux pays ont connu un regain ces dernières années, en particulier après que le Royaume-Uni a voté lors d'un référendum pour quitter l'UE en 2016 – un acte connu sous le nom de « Brexit ». Les deux pays visent désormais à développer davantage les projets commerciaux et d'investissement, ainsi qu'à favoriser le dialogue politique et diplomatique, ainsi que les échanges mutuels sur la sécurité, la culture et l'éducation. L'accord d'association Maroc-Royaume-Uni¹, signé en 2019 et entré en vigueur en janvier 2021, accorde la poursuite des relations commerciales bilatérales et offre une protection réciproque aux investisseurs après la phase transitoire du Brexit. Cette nouvelle ère de proximité entre les deux Royaumes apporte également de nouvelles opportunités de migration vers le Royaume-Uni pour les travailleurs qualifiés, les travailleurs migrants saisonniers et les étudiants.

La pandémie mondiale de Covid-19 a eu son impact sur toutes les communautés du monde et la communauté marocaine au Royaume-Uni n'a pas fait exception. La pandémie a touché les Marocains britanniques à plusieurs niveaux : physiquement, économiquement, socialement et psychologiquement. Ce chapitre mettra en lumière comment, malgré les diverses pressions exercées sur la communauté marocaine, la pandémie a également montré à quel point ils sont résilients et comment ils se sont soutenus mutuellement à un moment de grande détresse.

1. Migration et coopération entre le Maroc et le Royaume-Uni

Les deux chapitres consacrés aux Marocains du Royaume-Uni dans les éditions de *Marocains de l'extérieur 2013* et *Marocains de l'extérieur 2017*² ont déjà traité d'une manière détaillée l'histoire de la migration marocaine vers ce pays et qui

¹ <https://www.gov.uk/government/collections/uk-morocco-association-agreement>

² Myriam Cherti, Marocains du Royaume-Uni, in *Marocains de l'extérieur 2013*, (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II des Marocains résidant à l'étranger, pp. 419-463 et Myriam Cherti, Marocains du Royaume-Uni, in *Marocains de l'extérieur 2017*, (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II des Marocains résidant à l'étranger, pp. 491-522.

remonte au XIX siècle ainsi que celle des années 1960. Cette partie du chapitre va se focaliser sur les phases les plus récentes de cette migration tout en soulignant les changements en termes de loi migratoire après le Brexit.

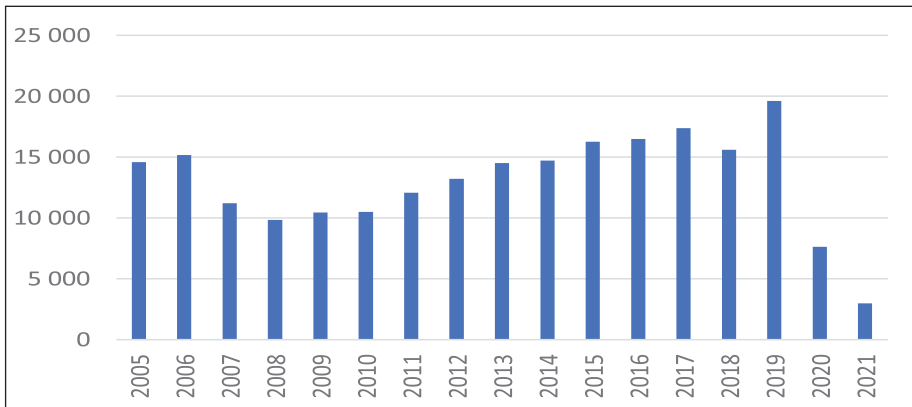
L'histoire récente de la migration marocaine vers le Royaume-Uni

Pour rappel, la migration la plus importante vers le Royaume-Uni a commencé dans les années 1960. Ce fut une migration « non-structurée » due à l'initiative propre des migrants eux même, les amis et les membres de la famille et à la suite d'accords bilatéraux de recrutement de main d'œuvre. Cette migration peut être divisée en quatre phases. La *première*, celle qui a débuté dans les années 1960 et qui été caractérisée par une migration de personnes plutôt non qualifiées originaires du nord du Maroc mais aussi d'une petite communauté de Meknès et Oujda. La *deuxième* phase, celle du regroupement familial, a suivi dans les années 1970. Une *troisième* phase a suivi dans les années 1980, et concernait surtout des personnes semi-qualifiées et des entrepreneurs originaires de grandes villes comme Casablanca. La *quatrième* phase dans les années 1990s et 2000 a été marquée par l'installation de professionnels marocains hautement qualifiés, originaires du Maroc et de France, avec une grande partie qui travaillait dans les secteurs de la finance à Londres.

Cependant, à la suite du Brexit, quelques milliers de banquiers de toutes les nationalités, y compris des binationaux et des Marocains ont déjà abandonné Londres pour la capitale française (Le Monde, 2021).

Le nombre d'étudiants marocains qui fréquentent les universités britannique n'a cessé d'accroître depuis les années 2000, avec le plus grand nombre de visas octroyé en 2021 (ONS, 2021) malgré une régression en 2020 à cause de la pandémie.

Figure 1 : Visas d'autorisation d'entrée délivrés aux Marocains (2005-2021)



Source : Home Office (2021)

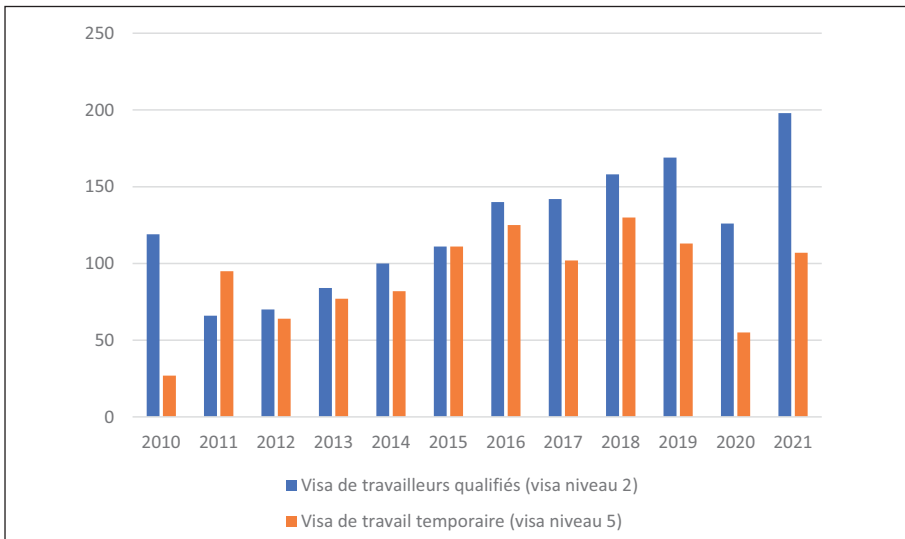
Au cours de la dernière décennie, le Royaume-Uni est devenu de plus en plus une destination pour de nombreux visiteurs marocains (Figure 1). Cette augmentation constante du nombre de visiteurs marocains est due en partie à la disponibilité accrue de vols à bas prix entre les deux pays, ce qui a ouvert des opportunités aux

touristes marocains de la classe moyenne. Depuis 2005, le nombre le plus élevé de visas a été octroyé en 2019, avec presque 20.000 visas (Home Office, 2021). Bien sûr ce nombre a chuté durant les années 2020 et 2021 à cause de la pandémie et des restrictions qui l'ont accompagné.

Les changements intervenus dans les conditions d'entrée des Marocains au Royaume-Uni après le Brexit

Les changements législatifs en matière d'immigration qui ont été introduits après le vote pour la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit) en 2016, signifient qu'il est devenu beaucoup plus coûteux de parrainer des migrants de l'extérieur de l'Union européenne en vertu du niveau 2 du système de points au Royaume-Uni. Ces changements législatifs récents affectent principalement les migrants qualifiés marocains à qui on a offert un emploi au Royaume-Uni et qui ont besoin du parrainage de l'employeur. Les données du Home Office (2021) (Figure 2) montrent que ces changements législatifs commencent à avoir un impact sur le nombre de visas de travail octroyé aux Marocains, en attirant plus de migrants hautement qualifiés (Tier 2/niveau 2) et une diminution des visas temporaires (Tier 5/niveau 5³). Même si on a observé une réduction des visas octroyés pour les deux catégories en 2020 à cause de la pandémie.

Figure 2 : Types de visas de travail délivrés aux Marocains (2010-2021)



Source : Home Office 2021

Le 1^{er} janvier 2021, le Royaume-Uni a déployé un nouveau système d'immigration : le « Points-Based Immigration System » (PBS). Ceci fait suite à la fin de la participation du Royaume-Uni à la libre circulation de l'UE le 31 décembre 2020.

³ Le visa de travail temporaire permet l'entrée pour travailler au Royaume-Uni dans un certain nombre de circonstances différentes, telles que les travailleurs caritatifs, les artistes, le personnel diplomatique et les sportifs.

Dans un sens, le nouveau système est transformationnel. Pour la première fois depuis des décennies, le système d'immigration du pays traitera les citoyens de l'UE de la même manière que les citoyens du reste du monde. À d'autres égards, la nouvelle politique est « plus ou moins la même ».

Le nouveau système d'immigration marque une rupture importante par rapport à la politique gouvernementale précédente en matière de migration liée au travail. Après les élections de 2010, le principal objectif déclaré du gouvernement britannique en matière de politique migratoire était de réduire la migration nette à moins de 100.000 par an. En tant que tel, le gouvernement a introduit plusieurs politiques pour restreindre la migration. Celles-ci comprenaient des restrictions sur les travailleurs qualifiés, dont le nombre était plafonné et qui étaient confrontés à des exigences accrues en matière de compétences et de salaire⁴. L'objectif de migration nette n'a jamais été atteint et a été publiquement abandonné sous le gouvernement de Boris Johnson en 2019. Le gouvernement a déclaré que sa nouvelle politique vise à sélectionner les migrants (Home Office, 2020) qui contribueront le plus à l'économie du Royaume-Uni. Alors que le système précédent visait à restreindre l'immigration à tous les niveaux, le nouveau système est plus ouvert à la migration qualifiée (Migration Observatory, 2021).

Dans le cadre de ce nouveau système (Home Office, 2021), toute personne venant travailler au Royaume-Uni devra prouver que :

- elle a une offre d'emploi d'un employeur avec une licence de sponsor;
- l'emploi offert correspond au niveau de compétences requises;
- elle répond aux normes de la langue anglaise;
- elle remplit les conditions de revenu minimum pour le poste proposé - le salaire minimum général est de £25.600. Si la personne concernée gagne moins que le seuil du salaire minimum requis, mais pas moins de £20.480, elle peut toujours être éligible si elle peut démontrer qu'elle a une offre d'emploi dans une « profession en pénurie » spécifique ou un doctorat pertinent pour le travail.

À l'heure actuelle, le ministère de l'Intérieur a déclaré qu'un minimum de 70 points doit être atteint pour postuler à un emploi au Royaume-Uni. Dans le cadre de ce nouveau système, certaines caractéristiques peuvent être « échangées », par exemple des qualifications plus élevées peuvent être échangées contre un salaire inférieur.

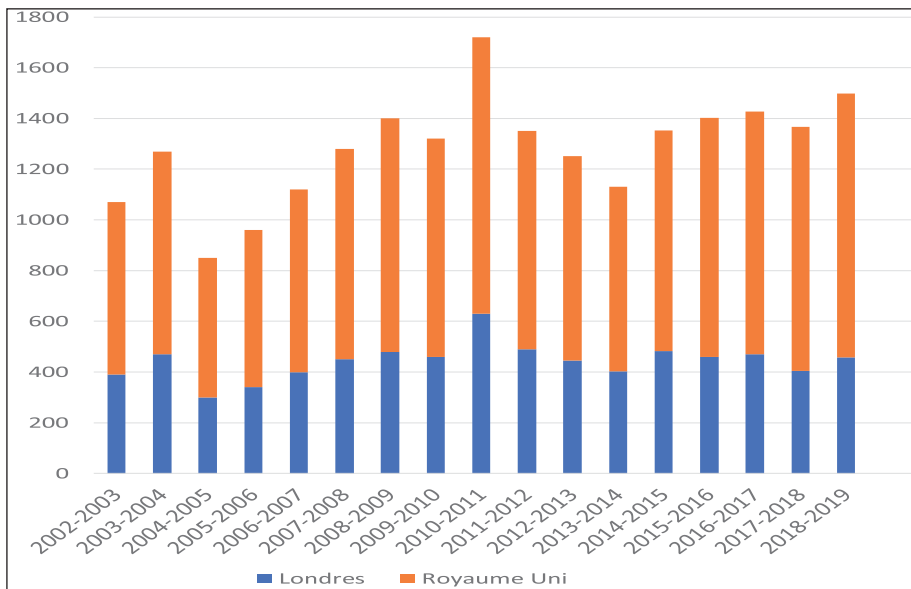
Du point de vue du gouvernement, on considère que cela a un avantage correspondant pour l'économie, car les entreprises rentables et innovantes peuvent se développer et se doter des compétences dont elles ont besoin. À la suite du vote sur le Brexit, le gouvernement britannique considère également le système PBS proposé comme un moyen d'endiguer le nombre d'immigrants peu qualifiés.

La mise en œuvre du nouveau PBS et la prévention des migrants peu qualifiés risquent de provoquer un manque de personnel indispensable dans des secteurs tels que l'hôtellerie, l'agriculture et les soins. Le nouveau système a été mis à l'épreuve pendant la crise du Covid-19 et a déjà montré qu'il existe d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs tels que l'agriculture, les soins et

⁴ Discutées en détail dans le chapitre sur les Marocains au Royaume-Uni en 2017

la santé (Dhingra and De Lyon, 2021). En effet, durant la pandémie, le secteur agricole a cherché à recruter 80.000 saisonniers pour la récolte. Comme cela s'est avéré difficile, la British Growers Association a lancé la campagne « Pick for Britain », visant à connecter les travailleurs dont les emplois ont été déplacés par la Covid-19 pour postuler. Selon l'agence de recrutement Totaljobs, début avril 2020, il y avait une augmentation de 83% des candidatures pour les postes agricoles. Les efforts pour attirer la main-d'œuvre locale ont été complétés par une campagne nationale, appelée « Nourrir la nation », en alliance avec un groupe de recruteurs de main-d'œuvre (ILO, 2020).

Figure 3 : Enregistrement du numéro d'assurance nationale⁵ pour les personnes nées au Maroc



Source : ONS 2020

Le nouveau système britannique basé sur des points devra très probablement être affiné l'année prochaine, car il est testé dans un monde réel émergent provisoirement de la Covid. Quoi qu'il en soit, le pays devra faire des efforts pour devenir attractif pour ceux qui ont les meilleures compétences. Si cela peut être réalisé, et si le système d'application PBS est rendu relativement rapide et facile, il peut s'avérer efficace (Amar, 2020).

Toutes ces modifications législatives récentes doivent être considérées également dans le contexte de la sortie de la Grande-Bretagne de l'UE. Ces changements affecteront non seulement la libre circulation des autres ressortissants européens et de leurs familles, en l'occurrence un certain nombre de Marocains de deuxième

⁵ Le « National Insurance Number » est un enregistrement obligatoire pour pouvoir travailler d'une manière régulière

génération qui ont choisi de s'installer au Royaume-Uni, mais aussi de jeunes travailleurs migrants qualifiés venant directement du Maroc.

Les données disponibles sur le nombre d'immigrants britanniques nés au Maroc et qui présentent une demande d'immatriculation nationale en Grande-Bretagne ne semble pas avoir été significativement affectées jusqu'à maintenant, comme le montre le graphique suivant (Figure 3). Mais les données ne couvrent pas la période d'après le 1er janvier 2021 quand le PBS a officiellement commencé à être appliqué, ni la période Covid qui a été marquée par une augmentation du taux de chômage au niveau national et de nouvelles migrations de travail.

Les nouveaux aspects de la coopération entre le Maroc et la Grande-Bretagne

Le Royaume-Uni et le Maroc entretiennent une amitié étroite et une importante histoire diplomatique vieille de plus de 800 ans. Les relations stratégiques entre le Maroc et la Grande-Bretagne ont connu un essor ces dernières années, notamment après le Brexit. Les deux pays ont lancé une série de négociations notamment dans les domaines de la politique, de la diplomatie, du commerce, de l'investissement, de la défense, de la sécurité, de la culture et de l'éducation.

Les deux pays élargiront les projets de commerce et d'investissement dans le cadre de l'accord d'association Maroc-Royaume-Uni entré en vigueur le 1er janvier 2021. Ce dernier accorde la poursuite des relations commerciales bilatérales et offre une protection réciproque aux investisseurs après la phase transitoire du Brexit.

La signature de cet accord s'appuie sur les liens culturels, politiques et économiques profonds du Royaume-Uni avec la région et démontre un engagement à accroître les échanges commerciaux et un dialogue constructif avec le Maroc. Il est important de noter que l'accord donnera aux exportateurs et aux consommateurs l'assurance dont ils ont besoin pour continuer à commercer librement et en toute confiance alors que le Royaume-Uni quitte l'UE. L'accord garantira aux entreprises et aux consommateurs britanniques de bénéficier de la poursuite des échanges avec le Maroc après le Brexit. Il prévoit, entre autres avantages commerciaux, le commerce en franchise de droits des produits industriels, ainsi que la libéralisation du commerce des produits agricoles, agroalimentaires et de la pêche.

Outre la croissance des échanges, l'accord vise à approfondir la coopération anglo-marocaine à travers la politique étrangère, les liens économiques, sociaux et culturels. L'accord fournit un cadre pour le dialogue politique et pour renforcer la coopération sur des questions importantes telles que le commerce, l'éducation et l'environnement. Cela envoie un signal fort que la Grande-Bretagne est attachée à une relation bilatérale étroite avec le Maroc et continuera à jouer un rôle positif dans la région.

L'ambassadeur de Sa Majesté au Maroc, Thomas Reilly, a déclaré : « *Le Maroc a un marché bien diversifié et moderne dans un certain nombre de secteurs où les entreprises et l'expertise britanniques ont beaucoup à offrir. J'espère que cet accord inaugurerà une nouvelle phase d'investissements bilatéraux accrus dans*

*les économies de chacun, ce qui est si essentiel pour la poursuite d'une croissance économique stable*⁶. »

À la suite du Brexit, il y a aujourd'hui l'équivalent de 2,5 milliards de livres sterling (31,2 milliards de MAD) d'échanges commerciaux entre les deux pays - mais de nouveaux accords garantiront que les consommateurs britanniques et marocains continueront de bénéficier de tarifs préférentiels sur les biens importés, y compris le libre-échange des produits agricoles, agro-alimentaires et produits de la pêche⁷.

Le Maroc dispose non seulement d'une situation géographique favorable avec des routes maritimes existantes et fréquentes, mais il dispose également d'un secteur agricole qui a démontré son adaptabilité et sa compétitivité face à la crise de la Covid-19.

Selon les statistiques publiées par le HM Revenue and Customs du Royaume-Uni, les importations de produits marocains pour janvier 2021 ont augmenté de 51% par rapport à janvier 2020, à la suite du retrait du Royaume-Uni des accords commerciaux de l'Union européenne au début de l'année. Par exemple, l'importation de courgettes marocaines, qui a connu une augmentation de 95 tonnes importées en janvier 2020, à 878 tonnes importées en janvier 2021, soit une augmentation de 822%. La demande sur les fraises marocaines a également connu une augmentation frappante, passant de 231 tonnes en janvier 2020 à 1292 tonnes l'année dernière, soit une croissance de 459% selon les statistiques officielles du gouvernement britannique (McBain, 2021).

L'augmentation de la demande incite la compagnie maritime britannique United Seaways à créer une nouvelle route de fret directe reliant le Royaume-Uni et le Maroc à temps pour les récoltes d'été de cette année, soit la première route sans escale reliant les deux nations de Poole dans le Dorset à Tanger-Med dans le nord du Maroc. Le service utilisera un ferry de fret roll-on et roll-off et contournera les contrôles de l'UE au Royaume-Uni aux frontières européennes (Atalayar, 2021). La nouvelle route maritime directe « Brexit buster » (de Tanger à Poole au Royaume-Uni) devrait aider à contourner les embouteillages post-Brexit et les procédures douanières supplémentaires auxquelles sont confrontées les marchandises arrivant via l'Europe. La cargaison sera expédiée une fois par semaine dans les deux sens et la durée du voyage sera réduite de moitié, passant de six jours par route à travers l'UE à moins de trois jours par mer, tout en réduisant simultanément les émissions. La nouvelle route maritime permettra aux entreprises britanniques de s'approvisionner directement depuis le Maroc et l'Afrique sans intermédiaires, soit une manière plus fluide et plus efficace de faire des affaires. La nouvelle route augmente également les perspectives de croissance des exportations britanniques vers le Maroc et plus profondément en Afrique de l'Ouest.

Les entreprises britanniques de potassium, de gaz et de minéraux ont également des intérêts au Maroc, et la société minière britannique Emerson lève des fonds pour commencer à travailler dans la plus grande mine de potassium d'Afrique (McBain, 2021). Les relations commerciales au Moyen-Orient et en Afrique du

⁶ <https://www.gov.uk/government/news/uk-and-morocco-sign-continuity-agreement>

⁷ <https://www.morocoworldnews.com/2021/10/345184/morocco-sets-its-sights-on-the-uk-grocery-market>

Nord sont importantes pour le succès du Royaume-Uni post-Brexit, et du Maroc au Ghana, le continent montre qu'il peut répondre rapidement à la demande.

Un projet énergétique Maroc-Royaume-Uni prometteur prend également de l'ampleur. Le plan consiste à poser le plus long câble électrique sous-marin au monde, reliant l'énergie renouvelable marocaine au marché britannique de l'énergie⁸. Le projet d'électricité Xlinks Morocco-UK sera une nouvelle installation de production d'électricité entièrement alimentée par l'énergie solaire et éolienne, combinée à une installation de stockage de batteries. Situé dans la région marocaine riche en énergies renouvelables de Guelmim Oued Noun, il couvrira une superficie approximative de 1.500 km² et sera connecté exclusivement à la Grande-Bretagne via des câbles sous-marins HVDC de 3.800 km⁹. L'effort colossal requis pour poser un tel câble serait finalement payant à la fois pour le Maroc et le Royaume-Uni, précise Xlinks, soulignant que le projet apporterait les vastes opportunités d'énergie renouvelable du Maroc au marché britannique de l'énergie. Ainsi l'énergie renouvelable marocaine, générée dans ses parcs éoliens et solaires efficaces, serait distribuée au Royaume-Uni via quatre câbles de 3.800 km de long. La connexion électrique directe permettrait à l'énergie de circuler directement vers le Royaume-Uni, avec un stockage de batterie de 20 GWh pour assurer un approvisionnement régulier en énergie propre vers les îles britanniques.

Les deux pays ont une grande expertise à partager puisque le Royaume-Uni a accueilli en 2021 à Glasgow la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26) et l'expertise marocaine dans ce domaine et son expérience en tant qu'organisateur de la COP22 en 2016 pourraient ouvrir la porte pour que le Royaume-Uni en profite. Le projet a reçu beaucoup d'attention depuis son annonce récente. La BBC (2021) a publié une analyse approfondie du projet, intitulée « comment brancher le Royaume-Uni au soleil du désert ». La recherche de sources d'énergie renouvelables au Royaume-Uni, un facteur important pour respecter ses engagements climatiques internationaux, fait du Maroc, riche en soleil, un candidat probable, malgré la complexité du projet.

Avec toutes ces différentes opportunités de coopération post-Brexit, le Maroc et le Royaume-Uni écrivent une nouvelle page de l'histoire de leurs relations économiques, faisant du Maroc un hub, un pays pivot et une porte d'entrée vers l'Afrique pour renforcer ses investissements et ses exportations vers le continent.

Travailleurs saisonniers migrants

En mars 2019, le gouvernement britannique a réagi en annonçant le lancement du programme des travailleurs saisonniers (SWP) pour 2019 et 2020, géré par deux agences de recrutement, Concordia et Pro-Force. En décembre 2020, plus de neuf mille visas de travailleurs saisonniers avaient été délivrés, les travailleurs ukrainiens constituant une écrasante majorité. La fin de la libre circulation entre l'UE et le Royaume-Uni a entraîné l'extension du quota du programme SWP à trente mille places¹⁰. Cependant, avec la demande croissante de travailleurs

⁸ <https://www.morocoworldnews.com/2021/10/345138/promising-morocco-uk-power-project-gathers-momentum>

⁹ Morocco-UK Power Project - Xlinks

¹⁰ <https://www.jacobinmag.com/2021/06/britain-seasonal-farm-laborers-workers-subminimum-wage-piece-rate-migrants>

saisonniers, en particulier pendant la pandémie, l'une des deux principales agences de recrutement a également commencé à recruter des travailleurs saisonniers au Maroc¹¹.

Dans le cadre du programme SWP, les travailleurs migrants doivent payer £ 244 pour un visa de six mois et fournir la preuve de £1270 d'économies, sous forme de relevés bancaires - excluant ainsi ceux qui n'ont pas de compte bancaire. De plus, ces sommes peuvent dépasser les moyens des migrants temporaires. Souvent, les ouvriers doivent compter sur les employeurs pour certifier leurs fonds d'entretien et organiser le transport.

2. Les particularités sociodémographiques des Marocains du Royaume-Uni

Evolution démographique

Comme il a déjà été souligné dans les deux dernières éditions, il y a plusieurs difficultés à trouver des données précises et proches de la réalité sur le nombre exacte de Marocains du Royaume-Uni. Le recensement britannique enregistre les Marocains par pays de naissance uniquement, ce qui exclut de nombreuses personnes qui se considèrent comme « marocaines », comme les personnes nées de parents marocains au Royaume-Uni, les enfants de mariages mixtes et ceux nés en France ou dans d'autres pays européens et ayant migré au Royaume-Uni.

Les résultats du dernier recensement de 2021 ne sont toujours pas disponibles et les premiers résultats ne seront disponibles qu'à partir de l'été 2022. Le dernier recensement de 2011 avait estimé le nombre de personnes nées au Maroc et installées au Royaume-Uni à 21.246. Ce nombre avait triplé en une décennie sur la base des résultats du recensement de 2001 qui indiquaient qu'il y avait 7.904 personnes nées au Maroc.

L'Office National des Statistique (ONS) produit chaque année des estimations de la population en se basant sur la Labour Force Survey (LFS). Il convient toutefois de noter que, bien que l'EFT et l'enquête annuelle sur la population (APS) associée fournissent des informations importantes sur les caractéristiques de la population résidente, y compris les ventilations par pays de naissance et par nationalité, elles ne sont pas conçues comme une mesure directe de la migration internationale à long terme vers et depuis le Royaume-Uni.

L'estimation de la population annuel (APS) de l'ONS pour 2021 des personnes nées au Maroc était de 17.000 (+/-). Cette estimation marque une réduction comparée à celle de 2017 qui était de 27.000 (+/-) (Figure 4). Il faut noter que les estimations totales de 2021 ont été marquées par une diminution à cause de la pandémie, non pas à cause du taux de décès mais à cause de la manière dont ces estimations ont été calculées.

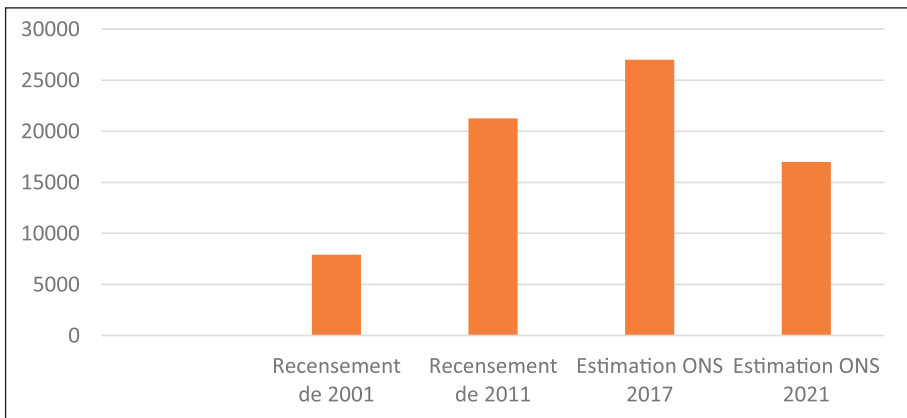
La pandémie a provoqué une perturbation importante des flux et des schémas de voyages et de migration internationaux. Les restrictions de voyage, ainsi que divers facteurs sociaux et économiques, ont influé sur les projets et les décisions des gens de voyager ou de migrer vers et depuis le Royaume-Uni ces derniers mois.

¹¹ <https://pro-force.co.uk/seasonal-worker-pilot/>

Au cours de la même période, on a également observé une baisse de l'activité liée au travail. Les estimations de l'enquête sur la population active montrent que le nombre de ressortissants non britanniques, nés hors du Royaume-Uni qui résident au Royaume-Uni et qui travaillent a diminué au cours de la dernière année. De plus, en raison de la pandémie, tous les entretiens en face à face pour le LFS ont été suspendus et remplacés par des entretiens téléphoniques. Ce changement de mode pour les premiers entretiens a modifié le biais de non-réponse de l'enquête, affectant les entretiens à partir de mars 2020.

La pandémie a poussé l'ONS à accélérer ses plans d'évolution vers l'utilisation des données administratives pour fournir de nouvelles mesures sur la migration (Admin-Based Migration Estimates, ABME), rassemblant de nouvelles données de l'ensemble du gouvernement.

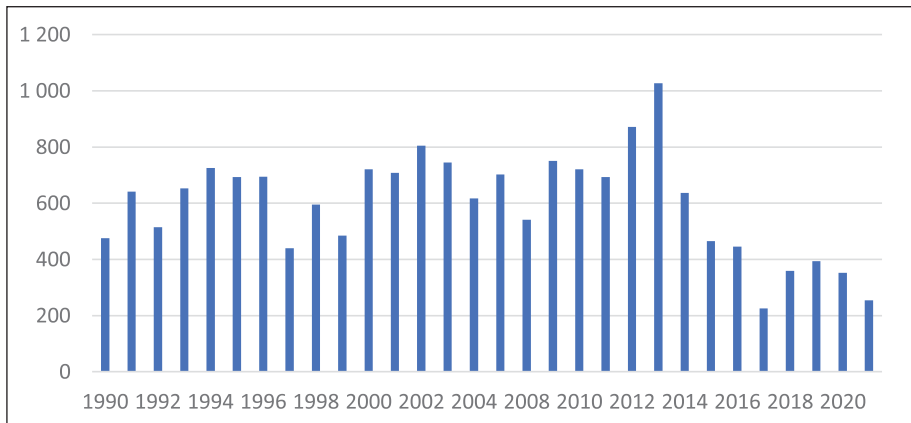
Figure 4 : Nombre de personnes nées au Maroc et vivant au Royaume-Uni



Alors qu'il y a eu plusieurs estimations des Marocains résidents au Royaume-Uni (40.000 par le consulat Marocains en 2011 ; entre 50.000 et 55.000 par le Migrant Refugee Communities Forum en 2009 et un maximum de 65.000 estimé par le Runnymede Trust en 2009), le chiffre le plus près de la réalité de la communauté marocaine serait beaucoup plus proche de celui fourni par le Runnymede que les estimations annuelles de l'ONS qui ne prend en considération que ceux nés au Maroc. En revanche, les résultats du recensement de 2021 vont pouvoir nous démontrer l'évolution de cette communauté d'une manière plus précise, même s'ils ne vont refléter qu'une partie de la deuxième et la troisième génération.

Il faut rappeler que malheureusement les estimations officielles ne prennent pas en compte le nombre de Marocains en situation irrégulière qui sont encore plus difficiles à estimer. Ce nombre de personnes dans cette situation a augmenté en partie à cause des difficultés d'obtention de visa mais également à cause des derniers changements de la législation sur l'immigration qui poussent un bon nombre de personnes à tomber dans l'irrégularité. Tous ces facteurs rendent difficile l'obtention d'un chiffre exact de la population actuelle.

Figure 5 : Effectifs de Marocains ayant obtenu la nationalité britannique entre 1990 et 2021



Source : Home Office (2021)

Entre 1990 et 2021, le ministère britannique de l'Intérieur a accordé 19.014 naturalisations à des ressortissants marocains. Le chiffre annuel de ce type d'attributions a culminé en 2013, avec 1.027 naturalisations, et s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis, avec seulement 254 naturalisations en 2021 (Figure 5). Cette diminution du nombre de citoyennetés attribuées est directement liée aux changements de la législation sur l'immigration déjà mentionnées.

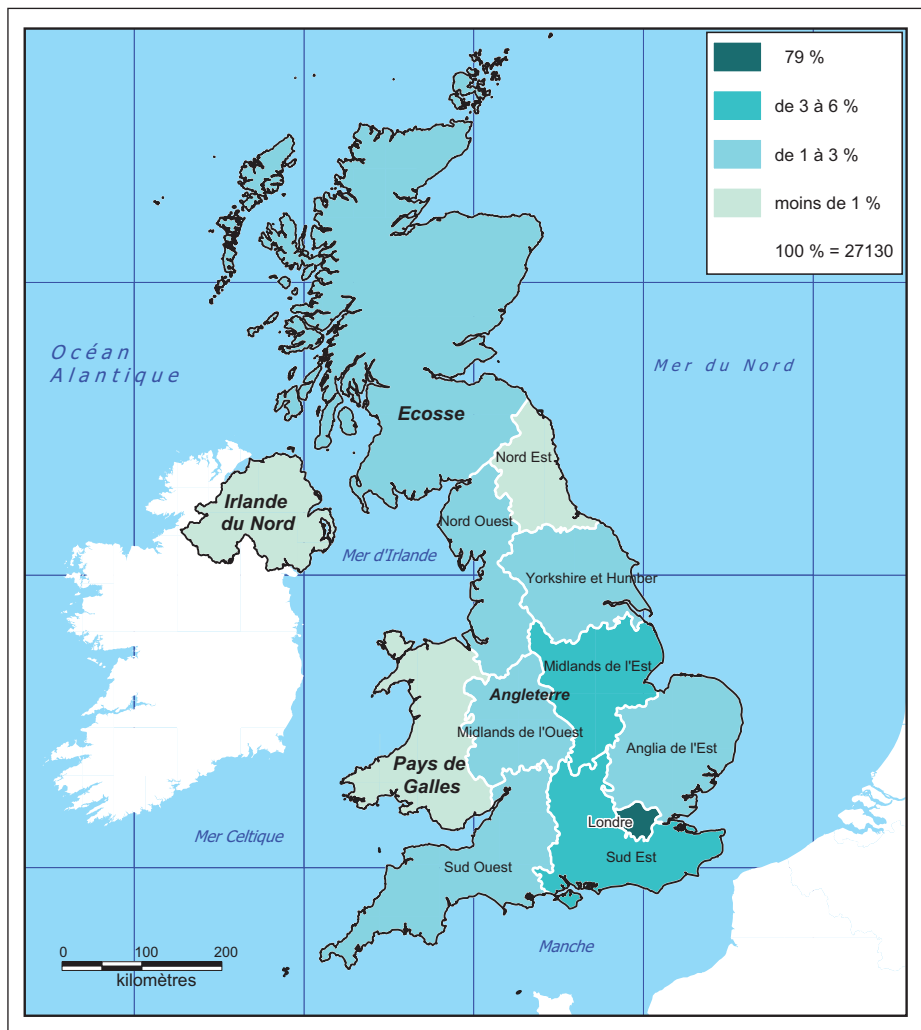
La distribution géographique des Marocains du Royaume-Uni

La carte de la figure 6 a été établie sur la base des données consulaires que centralise la Direction des Affaires Consulaire et Sociales (DACs). Les chiffres diffèrent de ceux de l'ONS car ils couvrent tous les Marocains immatriculés dans les consulats et non seulement ceux nés au Maroc.

Mais quelle que soit la source, les données reproduisent les grandes lignes de la répartition des Marocains dans l'espace du Royaume-Uni. La ville de Londres était et demeure toujours la destination de choix des Marocains au Royaume-Uni avec près de 69% de la communauté Marocaine née au Maroc selon le recensement de 2011. Les estimations de la population annuelle par l'ONS de 2021, estiment que Londres continue à être le pôle d'attraction de la communauté marocaine avec une concentration de 76% de la population totale des Marocains résidents au Royaume-Uni (Tableau 1).

A l'extérieur de Londres, il y a des regroupements de Marocains à Crawley, Edimbourg, St Albans, Slough et Trowbridge. Les Marocains de St. Albans proviennent en grande partie du Nord-Est du Maroc. Ceux qui sont installés à Crawley sont majoritairement originaires de Meknès, quant à ceux de Slough ils viennent du centre et du sud du Maroc et les Marocains de Trowbridge sont natifs d'Oujda dans le Nord-Est. De plus petites communautés marocaines existent à Burnley, Peterborough, Brighton, Manchester et Liverpool.

Figure 6 : Répartition géographique en % des Marocains du Royaume-Uni



Source : DACS, 2021

Tableau 1 : Répartition par grandes régions de résidence de la population née au Maroc dans le Royaume-Uni en 2021¹²

Région de résidence	Population née au Maroc
Angleterre	16.000
Ecosse	1.000
Total au Royaume-Uni	17.000

Source: *Annual Population Estimates ONS 2021*

Depuis les années 1960s le quartier d'installation le plus connu à Londres est North Kensington, communément appelé le « petit Maroc ». La grande majorité des Marocains dans cette partie de Londres proviennent de Larache et Tanger, dans le nord du Maroc, même si dans les dernières années il y a eu une augmentation progressive des populations originaires de grandes villes comme Casablanca et Rabat. D'autres arrondissements ont progressivement attiré plus de Marocains comme Brent, où il y'a plus de 5.000 personnes nées au Maroc selon les estimations de l'ONS pour 2021.

Comme déjà signalé dans les deux dernières éditions (Cherti, 2014; Cherti, 2018) les premiers Marocains qui se sont installés dans le nord de Kensington ont préféré rester en communauté et ont développé un sens d'appartenance très fort à travers les différentes générations malgré les problèmes des conditions de logements précaires et la surpopulation. Ces conditions de logements à hauts risques ont malheureusement marqué la communauté marocaine par l'incendie tragique de Grenfell Tower, à l'ouest de Londres, le 14 juin 2017 où 11 des 72 victimes qui ont péri, étaient Marocains (The Guardian, 2017). En effet, tout un pavillon de ce grand immeuble était connu localement comme « Les appartements marocains ».

La tragédie a secoué l'establishment politique et a provoqué un débat national sur l'application de la sécurité incendie, les insuffisances du logement social britannique et les nantis et les démunis de Londres. Une enquête en cours sur la tour Grenfell a été ordonnée par la première ministre de l'époque, Theresa May, le lendemain de l'incendie. L'enquête est toujours en cours avec de nombreuses questions sans réponse quant à la responsabilité de l'incident tragique.

Un rapport de la Commission pour l'égalité et les droits de l'homme (Equality Human Rights, 2019) publié en 2019 souligne à quel point il était difficile pour les personnes d'accéder à de l'aide et à un soutien immédiatement après l'incendie un an plus tard. Il brosse un tableau de confusion et de complexité dans l'accès à une gamme de services. Cette situation a été exacerbée par le traumatisme de la perte de la famille et des amis et la frustration croissante de se sentir ignoré et oublié, en particulier lorsqu'ils dépendent de l'État. Le rapport souligne que les événements entourant l'incendie et le traitement des résidents et de la communauté à la suite de l'incendie soulèvent de graves questions de droits de l'homme et d'égalité concernant le droit à un logement convenable, le droit à la vie, le soutien aux

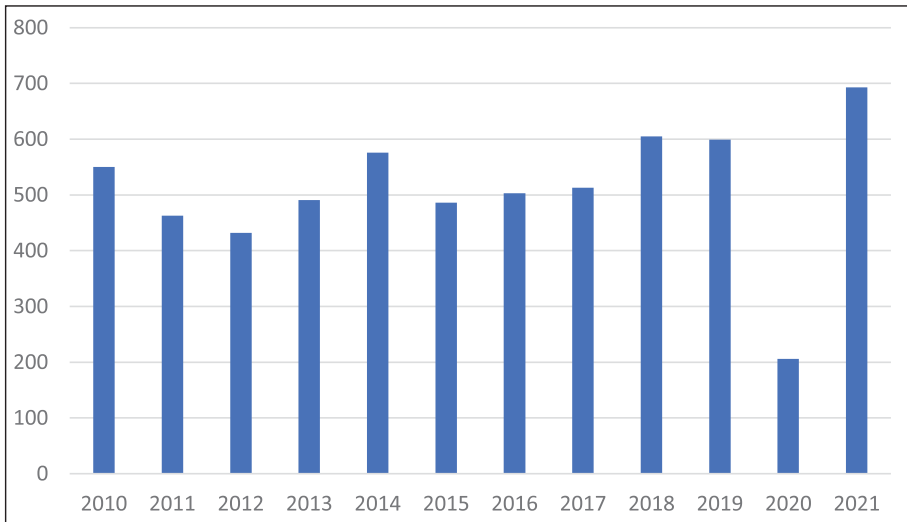
¹² Les estimations de population présentées reflètent la population du Royaume-Uni vers la fin de la troisième vague de la pandémie de coronavirus (COVID-19). Au cours de la période entre mars 2020 et juin 2021, le Royaume-Uni était en confinement en trois périodes (mars 2020, novembre 2020 et janvier 2021). La plupart du temps ces restrictions ont eu des impacts directs sur l'évolution de la population aux niveaux national et sub-national.

personnes qui ont subi des souffrances inhumaines et les traitements dégradants et la discrimination, et les droits des enfants. Le rapport suggère également que les logements fournis aux résidents (à la fois dans la tour Grenfell et après l'incendie) étaient souvent inadéquats. Il soulève des inquiétudes quant aux conditions dans laquelle les divers organes de l'État ont rempli leurs obligations en matière de droits de l'homme pour protéger la vie et suggère que les droits de groupes spécifiques particuliers (personnes handicapées, personnes âgées et familles avec enfants) n'ont pas été correctement pris en compte dans les dispositifs de sécurité incendie. La recherche met en évidence un manque continu de soutien pour les personnes qui ont subi des traitements inhumains et dégradants, en particulier le soutien incohérent, et parfois absent, immédiat et à long terme, tel que le traitement médical, le conseil, les soins de santé mentale et un logement adéquat.

Les étudiants marocains au Royaume-Unis et leur évolution

La population étudiante marocaine a augmenté de 79% entre 2010 et 2021, selon les dernières données du Home Office (2021). Le plus grand nombre de visas étudiants (693) a été accordé en 2021, bien que la pandémie ait provoqué une baisse significative (206) des visas étudiants pour 2020 (Figure 7).

Figure 7 : Nombre de visas d'étudiants attribués à des étudiants marocains (2010-2021)



Source : Home Office (2021)

Une étude récemment publiée par Erudera (2021) a démontré une augmentation remarquable entre les années académiques 2014-2015 et 2019-2020. L'étude, partagée avec Morocco World News, a montré que la saison 2014-2015 a vu l'inscription de 645 étudiants marocains, contre 975 étudiants en 2019-2020. Selon la répartition des étudiants, 880 étudiants marocains se sont inscrits dans des universités en Angleterre, tandis que 45 étudiants se sont inscrits en Ecosse.

Environ les deux tiers des étudiants marocains au Royaume-Uni sont inscrits au premier cycle et les études commerciales et de gestion sont les matières les plus populaires (British Council, 2021). Les trois meilleures universités de destination pour les étudiants marocains sont toutes basées à Londres : City University of London, University of Westminster et University College London.

Les étudiants marocains au Royaume-Uni, la deuxième destination la plus populaire au monde pour les étudiants internationaux, représentent toujours moins de 1% du total des étudiants internationaux du pays. Mais l'augmentation du nombre d'étudiants à 975 pour l'année 2019-2020 place le Maroc au sixième rang des pays africains émetteurs d'étudiants de l'enseignement supérieur au Royaume-Uni (British Council, 2021).

L'un des moyens d'augmenter le nombre d'étudiants marocains optant pour le Royaume-Uni comme destination pour leurs études supérieures est la création de diverses opportunités d'éducation transnationale britannique (ETN) au Maroc. TNE désigne l'enseignement dispensé dans un pays autre que le pays dans lequel l'établissement qui délivre le diplôme est basé, le UK Higher Education TNE faisant référence aux programmes d'études britanniques dispensés en dehors du Royaume-Uni. Au total, 140 universités britanniques dispensent actuellement des programmes de premier cycle et de troisième cycle à l'étranger par le biais de divers partenariats TNE (Jaouadi, 2021).

La TNE au Maroc est de petite taille mais se développe, malgré l'absence d'un cadre réglementaire formel. Sept établissements d'enseignement supérieur (EES) français sont actifs sur le marché, dont quatre ont obtenu la reconnaissance officielle de l'État marocain. Cardiff Metropolitan University est la seule université britannique avec une présence TNE au Maroc, offrant plusieurs programmes de premier cycle et un MBA via un partenariat de franchise avec un établissement privé local. Cependant, les diplômes de Cardiff ne sont pas officiellement reconnus au Maroc. Par ailleurs, plusieurs universités publiques et privées proposent des doubles diplômes en partenariat avec des EES étrangers, principalement en France et dans d'autres pays européens.

L'approche des universités britanniques en matière d'éducation devient de plus en plus ouverte à la diversification entre les pays et les régions et à la saisie des opportunités internationales. Parallèlement à cela, la jeunesse marocaine adoptant avec enthousiasme la langue anglaise, le Maroc devient rapidement un important marché international de l'éducation et un environnement favorable à l'éducation transnationale (TNE).

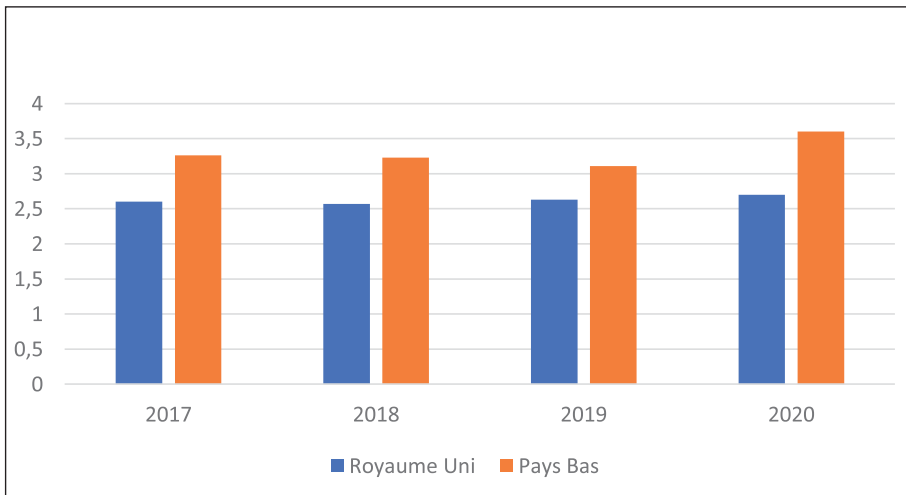
Pour évaluer les opportunités et les obstacles auxquels sont confrontées les universités britanniques au Maroc, le British Council a mené une étude comprenant une recherche documentaire approfondie, des entretiens avec les principales parties prenantes au Maroc et des groupes de discussion en ligne avec des étudiants. Le rapport (2021), intitulé « Comprendre les opportunités et les obstacles à l'ETN au Maroc », a souligné que des changements fondamentaux sont en cours au sein du système d'enseignement supérieur pour répondre aux demandes des industries émergentes et pour soutenir la réputation croissante du Maroc en tant que porte d'entrée entre l'Europe et l'Afrique, et que le Maroc mérite une plus grande attention en tant que marché potentiel de l'éducation

transnationale (ETN) au Royaume-Uni. Les étudiants qui ont participé à l'étude ont également souligné que le prestige d'un diplôme britannique est considéré comme une ouverture d'opportunités d'emploi pour les étudiants à l'international et un avantage concurrentiel sur le marché du travail marocain.

Les transferts de fonds

En 2020, malgré la pandémie et ses effets sur l'économie mondiale, les transferts de MRE ont montré une certaine résilience et ont même augmenté de 6,5% par rapport à l'année précédente. Les transferts des Marocains du Royaume-Uni étaient en 10ème place juste après les Pays-Bas (Office des Changes, 2020). Ceci d'ailleurs n'est pas une année d'exception car même avant la crise sanitaire, le taux des transferts des MRE du Royaume-Uni n'était pas trop loin de celui des Pays-Bas (2,6% contre 3,2%) (Figure 8). Il faut souligner quand même que la taille de la communauté marocaine des Pays-Bas est presque dix fois celle du Royaume-Uni.

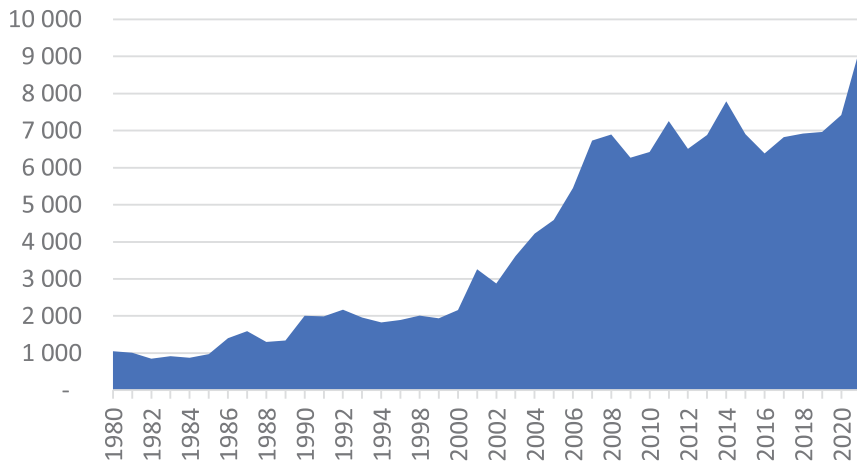
Figure 8 : Taux des transferts des Marocains du Royaume-Uni et des Pays-Bas



Source : Office des Changes 2020

Les transferts de fonds en provenance du Royaume-Uni vers le Maroc ont été marqués par une croissance continue entre 1980 et 2021, selon les estimations de la Banque Mondiale (Figure 9). En effet, ils ont triplé dans les 10 dernières années. Ce flux substantiel des envois de fonds reflète la persistance de la migration et la durabilité des liens transnationaux et transgénérationnels entre les migrants marocains du Royaume-Uni et ceux restés sur l'autre rive.

Figure 9 : Envois de fonds du Royaume-Uni vers le Maroc (millions de dollars 1980-2021)



Source: World Bank (2021)

3. L'impact de la Covid-19 sur les Marocains du Royaume-Uni

Depuis le déclenchement de la pandémie début mars 2020, des millions de vies ont été perdues dans le monde, de nombreuses économies ont dû faire face à la récession, des individus ont perdu leur emploi, des jeunes devaient terminer leurs études à domicile, des problèmes de santé mentale se sont accrues, les inégalités se sont creusées; le tout a obligé les organisations communautaires à s'adapter rapidement pour servir leurs membres de manière nouvelle et innovante. Au Royaume-Uni, tous les segments de la société ont été touchés par la pandémie de la Covid-19, mais les facteurs socio-économiques et les inégalités structurelles, y compris les inégalités sanitaires et sociales de longue date affectant certaines communautés plus que d'autres, ont exacerbé l'impact, comme il sera discuté dans cette troisième partie du chapitre. Cependant, la pandémie a révélé des forces incroyables au sein des différentes communautés à travers le Royaume-Uni.

Comment les communautés musulmane et marocaine ont été impactées

L'impact du virus lui-même et les conséquences des restrictions de confinement imposées en conséquence ont sans aucun doute été incroyablement difficiles pour toutes les communautés - confessionnelles et non confessionnelles - et il n'y a pas un seul segment de la société qui a été épargné. Les musulmans britanniques et les Marocains britanniques ne font pas exception à cette règle, mais il est devenu de plus en plus évident que les communautés musulmanes et ethniques, minoritaires en général, ont été touchées par la pandémie d'une manière différente et plus aiguë (ONS, 2021).

- *Taux de mortalité liée à la Covid-19*

La manière la plus brutale dont les communautés musulmanes et ethniques minoritaires ont été touchées par la pandémie est en termes de mortalité (MCB, 2020). Les preuves ont clairement montré que les minorités ethniques ont été touchées de manière disproportionnée par la Covid-19, et les communautés musulmanes ont été le groupe religieux avec les taux de mortalité les plus élevés (ONS, PHE¹³). Étant donné qu'environ 90% des musulmans sont issus d'origine ethnique et minoritaire, même sans les données, on peut logiquement supposer que les communautés musulmanes ont également été touchées de manière disproportionnée. Selon l'examen entrepris par Public Health England (PHE, 2020), les groupes ethniques reflétaient les taux de diagnostic standardisés selon l'âge les plus élevés à la Covid-19 pour 100.000 habitants, tandis que leurs homologues blancs reflétaient les taux les plus bas. Le Conseil musulman de Grande-Bretagne (MCB), l'Association médicale islamique britannique (BIMA) et l'Association des médecins musulmans, entre autres, ont recommandé que PHE enregistre et publie des données désagrégées qui donneraient une idée plus claire de l'impact sur les différentes communautés religieuses, ce qui permettrait de développer des politiques publiques mieux adaptées pour protéger les différents groupes à risque.

Tableau 2 : Taux de mortalité normalisés selon l'âge des décès liés à la Covid-19 pour 100.000 personnes-années à risque avec des intervalles de confiance à 95% par groupe religieux et sexe, (Angleterre : 24 janvier 2020 au 28 février 2021)¹⁴

Groupes religieux	Taux	Homme		Taux	Femme	
		Limite inférieure de confiance de 95 %	Limite de confiance supérieure à 95 %		Limite inférieure de confiance de 95 %	Limite de confiance supérieure à 95 %
Pas de religion	336.6	327.4	345.8	218.2	209.7	226.6
Chrétiens	401.9	398.0	405.8	249.6	247.1	252.1
Bouddhistes	415.4	334.9	496.0	229.9	178.9	289.8
Hindouistes	605.2	562.5	648.0	346.5	316.9	376.1
Juifs	512.9	466.4	559.5	295.4	264.3	326.6
Musulmans	966.9	926.4	1007.3	519.1	490.3	547.8
Sikhs	573.6	518.0	629.3	345.7	306.3	385.0
Autres religions	404.7	337.4	472.1	200.0	160.3	239.6
Religion non mentionnée	405.1	391.9	418.2	256.0	247.2	264.7

Source: *Office for National Statistics 2021*

¹³ Disparities in the risk and outcomes of COVID-19 (publishing.service.gov.uk) et <https://www.reuters.com/article/uk-health-coronavirus-britain-religion-idUKKBN23Q1O7>

¹⁴ Chiffres de l'Office des statistiques nationales (ONS) basés sur les enregistrements de décès jusqu'au 19 avril 2021 pour les décès liés au COVID-19 survenus entre le 24 janvier 2020 et le 28 février 2021 de personnes âgées de 30 à 100 ans qui pourraient être liés au recensement de 2011 et à l'enquête générale Données du service d'extraction de pratiques pour la recherche sur les pandémies et la planification.

Le 19 juin 2020, l'Office des statistiques nationales a ensuite publié une analyse provisoire selon l'appartenance religieuse, confirmant que le groupe confessionnel musulman avait le taux de mortalité le plus élevé, avec 198,9 décès pour 100.000 hommes et 98,2 décès pour 100.000 femmes (ONS, 2020a).

- Facteurs ayant conduit à des risques plus élevés chez les musulmans et les communautés de minorités ethniques

La pandémie a révélé et exacerbé des inégalités systémiques préexistantes, de longue date, qui affectent déjà les minorités ethniques et les communautés musulmanes (Public Health England, 2020). Il est probable que ces facteurs rendent ces communautés plus susceptibles de contracter la Covid-19, mais beaucoup plus de recherches doivent être faites pour mieux comprendre cela et produire des recommandations politiques pour y faire face.

- Privation socio-économique et pauvreté

Les données montrent que la Covid-19 a eu un impact proportionnellement plus élevé sur les personnes vivant dans les zones les plus défavorisées du Royaume-Uni, avec 128,3 décès pour 100.000 habitants, 118 % de plus que les zones les moins défavorisées (ONS, 2020b). Les taux de mortalité généraux sont normalement plus élevés dans les zones les plus défavorisées, mais la pandémie semble avoir aggravé cette situation. Avec 46% de tous les musulmans britanniques vivant dans les 10 districts d'autorité locale les plus défavorisés d'Angleterre, les musulmans sont plus à risque, en particulier parce que les preuves montrent également que la privation individuelle et celle du quartier augmentent le risque de mauvaise santé générale et mentale. Il a été constaté que vivre dans un quartier défavorisé pourrait avoir les effets les plus négatifs sur les individus les plus pauvres, affectant le plus les musulmans (MCB, 2015).

Le dernier rapport du Centre national d'audit et de recherche en soins intensifs (ICNARC) a utilisé des données jusqu'au 21 mai 2020 et a montré qu'une plus grande proportion de patients gravement malades dans les unités de soins intensifs (USI) avec Covid-19 appartenaient au quintile le plus défavorisé de 25,0% que les moins défavorisés (14,7 %). Cependant, ce schéma était similaire au schéma observé précédemment chez les patients admis pour une pneumonie virale entre 2017 et 2019 (ICNARC, 2020).

L'histoire d'une Marocaine britannique, Fatima Bridle, qui s'est miraculeusement rétablie, a fait la une des journaux¹⁵ en tant que « patiente souffrant le plus longtemps » du coronavirus au Royaume-Uni. Cette Marocaine de 35 ans, originaire de Mohammedia, a défrayé la chronique de la presse britannique dimanche 19 juillet 2020. Fatima a finalement été hospitalisée pendant 130 jours, dont 105 sous assistance respiratoire et 40 dans le coma.

¹⁵ <http://moroccanladies.com/health-news/moroccan-woman-longest-suffering-coronavirus-patient-britain-32858>
<https://www.thesun.co.uk/news/12162617/uk-longest-suffering-coronavirus-victim/>

- Le facteur distribution géographique

Les musulmans de Grande-Bretagne sont concentrés dans les zones urbaines, et en particulier à Londres et dans les West Midlands, les deux régions les plus touchées par le coronavirus. Londres a enregistré le taux de mortalité le plus élevé par rapport à toute autre région d'Angleterre, avec 137,6 décès pour 100.000 personnes, suivi des West Midlands avec 92,6 décès pour 100.000 personnes. En Angleterre, il y a eu 128,3 décès pour 100.000 habitants dans les zones les plus défavorisées, ce qui représente plus du double du taux de mortalité de celui des zones les moins défavorisées (ONS, 2020b). Au Pays de Galles, les taux de mortalité liés au Covid-19 dans les zones les plus défavorisées étaient près de deux fois plus élevés (109,5 décès pour 100.000 habitants) que dans les zones les moins défavorisées.

- Le défis du logement

Le coronavirus se propageant rapidement entre les individus à proximité, les conditions de logement dans lesquelles les individus vivent peuvent avoir un impact énorme sur la probabilité qu'ils contractent la Covid-19. D'après le recensement de 2011, 35% des ménages musulmans sont surpeuplés, disposent de peu de chambres, n'ont pas de chauffage central et les résidents doivent partager une cuisine ou une salle de bain, contre 13% de la population totale. En outre, 28% des ménages musulmans vivent dans des logements sociaux, contre 17% de l'ensemble des ménages (MCB, 2015), ce qui n'offre peut-être pas l'espace et les conditions les plus idéales et de qualité pour une vie décente. La même situation, en termes de surpeuplement, s'applique à de nombreux membres de la communauté marocaine comme évoqué dans l'édition précédente (2018).

La nature intergénérationnelle des ménages musulmans et marocains pourrait également jouer un rôle dans la compréhension du risque pour les communautés. Au début de la pandémie, le conseil donné aux plus de 70 ans était de s'isoler pour réduire le risque d'infection. Il y a 150.200 ménages avec des membres d'âge scolaire (0-15), d'âge actif (16-64) et de personnes âgées (65+) vivant sous le même toit (MCB, 2015). Ces conditions de logement rendent difficile pour les personnes de s'isoler et de maintenir une distance sociale si elles présentent des symptômes de Covid-19, ce qui rend les membres de ces ménages plus susceptibles de contracter le virus auprès des membres de leur famille.

- La vulnérabilité économique

Les musulmans britanniques et les Marocains britanniques étaient économiquement plus vulnérables à la crise actuelle que les groupes ethniques blancs. Le fait que de grandes proportions de ces groupes minoritaires soient en âge de travailler signifie que ces populations sont les plus exposées aux conditions du marché du travail dans son ensemble, mais même parmi les populations en âge de travailler, il existe de nettes inégalités de vulnérabilité à la crise sanitaire (IFS, 2020). Les hommes marocains britanniques, par exemple, ont été plus touchés par le confinement que leurs homologues britanniques car beaucoup d'entre eux travaillaient dans le secteur des services ou étaient des travailleurs indépendants¹⁶.

¹⁶ Voir l'édition précédente.

L'impact économique

- Perte d'emplois et écart de revenu

À la suite de la pandémie, les membres des minorités ethniques étaient plus susceptibles que les autres de perdre leurs revenus, de prendre du retard sur leurs factures ou de devoir demander le crédit universel (la principale prestation de sécurité sociale désormais disponible au Royaume-Uni). Selon l'Institut de recherche sociale et économique, les communautés ethniques minoritaires sont plus susceptibles que leurs homologues blancs d'avoir perdu leur emploi au lieu d'être placées sous le régime de compensation (furlough)¹⁷. Sur 4.000 travailleurs qui ont perdu leur emploi à cause du Covid-19, 21% d'entre eux appartenaient à des minorités ethniques, contre seulement 7% de blancs. L'étude révèle en outre que le nombre élevé de minorités ethniques ayant perdu leur travail peut s'expliquer par le fait d'être des travailleurs indépendants et de travailler dans des secteurs d'emploi précaires. Selon le Runnymede Trust, 25% des travailleurs de minorités ethniques ont des emplois de « l'économie gig » « économie des petits boulots » sans heure, contre 14% de la population générale¹⁸, ce qui les désavantage, car leur revenu n'est pas garanti et ils ne sont pas éligibles pour bénéficier des programmes d'aide d'urgence du gouvernement britannique. Les Marocains travaillant dans les secteurs de commerce et de l'hôtellerie ont également souffert, car ces industries ont fait l'objet de fermetures pendant le confinement.

Une autre étude (Muslim Census, 2020) a examiné l'impact financier de la pandémie sur la communauté musulmane. L'étude a cherché à comprendre comment la pandémie a affecté financièrement la communauté de plus de 3,3 millions de musulmans (ONS, 2018) vivant au Royaume-Uni. Selon l'étude, parmi ceux qui ont perdu leur emploi, 25% ont pu trouver un emploi de remplacement et 44% d'entre eux occupent désormais des postes de « travailleurs clés ». En ce qui concerne le sexe, les femmes ont perdu leur emploi à un taux plus élevé que les hommes (17% contre 12%). Tous âges confondus, les groupes d'âge 16-21 ans et 40 ans et plus affichaient la plus grande proportion de pertes d'emploi avec 19%. Ces données sont corroborées par l'ONS¹⁹. Le régime de compensation (furlough) a été introduit et conçu pour aider les personnes qui ne pouvaient pas travailler et ainsi prévenir les licenciements collectifs. Au total, 9 millions de travailleurs étaient couverts par le régime en juin 2020 (BBC, 2020a). La même étude suggère que 26% de la population active a été mise en congé à un moment donné de la pandémie. Comme pour les pertes d'emplois, les femmes ont été mises en congé de compensation à un taux de 5% plus élevé que les hommes. L'étude a également montré que 36,6% des 16-21 ans ont bénéficié du régime de compensation depuis l'annonce du confinement, ce qui est 10% supérieur à la moyenne nationale. En termes de perception, 29% des musulmans craignaient une future perte d'emploi. Ce sont 9% de plus qu'une étude récente citée dans *The Guardian* (2020a) qui posait la même question au grand public.

¹⁷ In charts: how coronavirus is worsening Britain's racial wealth gap, *The Telegraph*, 18 June 2020.

¹⁸ Ibid.

¹⁹ Boris Johnson warns 'long, long way to go' for UK economy - BBC News.

- La pauvreté

La gravité de l'impact de la pandémie a varié. Selon l'ONS (2020c), le revenu annuel médian au Royaume-Uni est de £29.600. 60% qui se situent sous ce chiffre tombent juste en dessous de £1.000 par mois. L'ONS considère que si le revenu du ménage d'un individu tombe en dessous de £1.000 par mois, il est classé comme vivant dans la pauvreté.

La même étude a révélé que 16% des musulmans britanniques sont tombés dans la pauvreté²⁰ à la suite de la pandémie. Pour donner un contexte à ces chiffres, l'Institut de recherche sur les politiques publiques (IPPR) a calculé une estimation de 1,1 million de personnes supplémentaires tombant dans la pauvreté à la suite de la pandémie (Parkes et McNeil, 2020). Ce nombre équivaut à 1,6% de la population britannique. Cela souligne la comparaison stupéfiante selon laquelle, à la suite de la pandémie de la Covid-19, les musulmans du Royaume-Uni sont tombés dans la pauvreté à un taux 10 fois plus élevé que la moyenne britannique. De plus, 43% des musulmans britanniques de l'étude ont déclaré qu'ils devaient utiliser leurs économies ainsi que l'un des éléments suivants : carte de crédit, découvert, prêt ou emprunt auprès d'un ami ou de la famille. Ces résultats sont un indicateur, soulignant la gravité de la pandémie pour les musulmans britanniques.

Des messages ayant circulé sur certains médias sociaux, tels que les pages facebook « Moroccans in the UK » ou « London Moroccans » se sont fait l'écho de certaines de ces préoccupations financières pendant la pandémie, avec des messages tels que « perdre notre maison si la situation financière empire » et « parvenir à traverser 2020, payer mes dettes, ne pas m'effondrer mentalement, car cela n'aidera pas ma situation financière ».

L'impact social : la montée de l'islamophobie : La représentation négative des musulmans par les politiciens et les médias

Depuis le déclenchement de la pandémie, tout au long de la période du confinement et l'assouplissement des restrictions de confinement à travers le Royaume-Uni, il y a eu une tendance décevante à attribuer la responsabilité de la propagation du virus aux minorités, en particulier celles d'apparence asiatique et les musulmans, à la fois explicitement et implicitement. Cela non seulement perpétue davantage la représentation négative des musulmans dans les médias de manière plus générale, mais alimente la tendance d'extrême droite à blâmer explicitement les musulmans pour la propagation de la pandémie, ce qui alimente les crimes de haine, les préjugés et la discrimination et exacerbe les tensions communautaires. Par exemple, un député conservateur, Craig Whittaker, a affirmé que la « grande majorité » des personnes enfreignant les règles de verrouillage appartenaient aux communautés BAME et que les communautés BAME et musulmanes ne prenaient pas la pandémie au sérieux (BBC, 2020c).

Le Centre de surveillance des médias (CfMM)²¹, un projet du MCB, s'est efforcé d'identifier et d'analyser les cas problématiques d'islamophobie dans les médias grand public et de les signaler aux journalistes et aux éditeurs afin d'améliorer la qualité des reportages. Deux principaux problèmes liés aux reportages des médias

²⁰ Ibid.

²¹ <https://mcb.org.uk/project/media-monitoring/>

ont été identifiés : a) les images utilisées et b) le fait de rejeter la faute sur les musulmans. Il y a eu de nombreux cas (Poole et Williamson, 2021) où des images de personnes visiblement musulmanes ont été utilisées dans la couverture de la pandémie, dont beaucoup n'étaient apparemment pas pertinentes dans le contexte du reportage. Bien que ces incidences aient été peu nombreuses en termes de couverture globale, elles peuvent créer un lien dans l'esprit des lecteurs entre les musulmans et la propagation du virus. Certaines photos montraient des musulmans visibles semblant ignorer les consignes de sécurité, ce qui impliquerait qu'ils ignorent ou enfreignent les règles, et donc sont complices de la propagation du virus. Ceci est particulièrement important étant donné le récit plus large partagé par certains politiciens de haut niveau.

Il y a également eu un certain nombre de cas où les musulmans ont été blâmés pour la propagation, bien que cela soit sans fondement ou basé sur des statistiques gonflées. Le 12 avril 2020, le Times et le Metro ont publié des articles avec des titres affirmant qu'il y aurait un pic de cas pendant le Ramadan (The Times, 2020). Ces gros titres impliquaient que les communautés musulmanes se rassembleraient pendant le Ramadan malgré les règles de verrouillage, et que les experts médicaux mettaient en garde contre un pic inévitable en conséquence, bien qu'il n'y ait aucune preuve à l'appui. Ce reportage blâme dangereusement les musulmans pour quelque chose sans preuve, et bien que les gros titres en ligne puissent être et sont souvent modifiés ou supprimés, cela ne résout pas les dommages que le titre initial cause aux tensions communautaires.

L'impact de Covid sur la Santé mentale

Le Covid-19 a un « impact profond et omniprésent » sur la santé mentale mondiale (Community Practitioner, 2020), le manque de contacts sociaux, la perturbation de la routine, le ralentissement économique et l'incertitude générale posant des problèmes à toutes les communautés. Les sentiments d'anxiété suscités par l'incertitude générale que la pandémie a suscité - quant à sa durée, l'impact qu'une récession pourrait avoir sur l'emploi des gens et leur sentiment général de sécurité financière, associés au fait que de nombreuses personnes pleurent des êtres chers perdus - créent une situation dans laquelle de nombreuses personnes ont besoin d'un soutien en santé mentale.

Une autre conséquence de la pandémie que nous avons constatée est une augmentation du nombre de cas de violence domestique. Au Royaume-Uni, il y a eu un appel à la police pour violence domestique toutes les trente secondes au cours des sept premières semaines de confinement. La ligne d'assistance téléphonique nationale sur les violences domestiques gérée par l'association caritative Refuge a reçu 49% d'appels supplémentaires au cours de la semaine précédant le 15 avril par rapport à la semaine moyenne précédant la pandémie (The Guardian, 2020b). Il y avait des inquiétudes concernant les victimes qui avaient du mal à accéder aux services et ne pouvaient pas demander de l'aide parce qu'elles étaient confinées à la maison avec leurs agresseurs. Les femmes marocaines ont également été touchées par la violence liée à la pandémie et les confinements qui l'accompagnaient. Selon le Centre des femmes marocaines Al Hasaniya, entre mars 2020 et mars 2021, 5.400 femmes ont pris contact dans le

cadre de leur projet sur la violence domestique, une augmentation vertigineuse de 135% par rapport à l'année précédente (Rouass, 2021).

L'impact de la pandémie sur la santé mentale des minorités ethniques a été dévastateur. La Muslim Youth Helpline a enregistré une augmentation de plus de 300% des appels, des discussions en ligne et des e-mails d'adolescents et de jeunes adultes en détresse depuis le début de la pandémie au Royaume-Uni, y compris un pic le week-end de l'Aïd (BBC, 2020b). Cela a conduit de nombreux jeunes à s'isoler, y compris ceux qui n'avaient jamais eu de problèmes de santé mentale auparavant, tandis que d'autres se sont retrouvés aux prises avec le deuil et le chagrin, après avoir soudainement perdu leurs parents et d'autres membres de leur famille et amis.

La combinaison des fermetures ordonnées par le gouvernement britannique et des interdictions de voyager imposées par le gouvernement marocain en raison de la pandémie a aggravé la santé mentale de nombreux membres de la communauté marocaine vivant au Royaume-Uni. Les discussions sur les réseaux sociaux ont reflété l'empressement de beaucoup à retourner au Maroc afin de rendre visite aux membres de leur famille restés au pays. Lorsque les frontières ont rouvert le 15 juin 2021, beaucoup de ceux qui avaient les moyens de voyager se sont précipités pour réserver leurs vols pour le Maroc. Le geste royal de réduire les prix des vols a été un énorme soulagement pour de nombreuses familles qui ont finalement pu rentrer au Maroc. Les acteurs de la société civile et les membres de la communauté marocaine résidant au Royaume-Uni ont souligné (MAP News, 2021) l'importance de ce noble geste royal sur le bien-être moral, financier et social de nombreux Marocains vivant au Royaume-Uni.

Funérailles et inhumation

Les restrictions du confinement et le risque de transmission du Covid-19 signifiaient que les hôpitaux du Royaume-Uni n'étaient pas en mesure d'accueillir les visiteurs, les personnes hospitalisées en raison du Covid-19 ne pouvant souvent pas être visitées par leurs proches ou des personnalités religieuses. Cela signifie qu'un certain nombre de personnes décédées du Covid-19 à l'hôpital sont décédées seules, leurs proches étant incapables de dire leurs derniers adieux en personne. Ismail Mohamed Abdulwahab, un garçon de 13 ans de Londres, est décédé le 30 mars 2020 seul à l'hôpital, sa famille s'auto-isolant et ne pouvant pas non plus assister à ses funérailles. Dans ce qui semble avoir été le résultat direct de cette affaire, le gouvernement britannique a annoncé que les membres de la famille proche pourraient voir leurs proches mourants pour leur faire leurs adieux et afin que d'autres personnes ne soient pas contraintes de traverser les mêmes difficultés (Sky News, 2020).

Au tout début de la pandémie, les communautés étaient conscientes qu'il fallait faire davantage pour garantir que les autorités locales, les prestataires de services funéraires et les cimetières aient la capacité de répondre à l'augmentation potentielle de la demande de services. En mars 2020, le gouvernement britannique a introduit une législation d'urgence pour faire face au Covid-19, qui comprenait une série de mesures et de pouvoirs, y compris une proposition visant à modifier les procédures d'inhumation. Cette clause permettait initialement aux autorités locales, en cas d'augmentation spectaculaire du nombre de décès, de ne pas

tenir compte des garanties légales qui empêchent habituellement l'incinération d'individus contre leur gré. Cela, allait signifier que les musulmans décédés du COVID-19 auraient pu faire l'objet d'une crémation et non d'un enterrement, bien que la crémation ne soit pas pratiquée dans l'Islam (MCB, 2020). Cependant, grâce à une campagne menée par le député de Naz Shah (Yorkshire Post, 2020), soutenu par une série de parlementaires et de chefs religieux, en particulier issus des communautés musulmanes et juives, cette politique a été renversée et l'importance pour les communautés confessionnelles d'enterrer leurs défunts au lieu de les incinérer a été reconnue.

De nombreux services funéraires musulmans sont gérés par des bénévoles dans les communautés, qui ont tendance à être plus âgés. La pandémie a obligé un bon nombre de ces personnes à s'isoler en raison de leur âge ou de leur état de santé, ce qui signifie qu'une nouvelle génération de bénévoles a dû être recrutée et formée pour effectuer les rites funéraires. Dans certains cas, les imams et les bénévoles qui avaient fourni des services funéraires pendant des années ont commencé à utiliser l'application Zoom pour enseigner aux jeunes membres de la communauté comment effectuer les rituels funéraires traditionnels (MCB, 2020).

Traditionnellement, les funérailles musulmanes ont lieu dans les mosquées et sont des rituels ouverts, auxquelles assistent un grand nombre de personnes. *Salaat al-janazah*, la prière funéraire, est généralement pratiquée dans la mosquée en congrégation, beaucoup se joignant à la prière même s'ils ne connaissaient pas le défunt. En raison des mesures de confinement et de distanciation sociale en place, les mosquées ont été fermées et donc il était impossible d'organiser des funérailles, avec la présence de nombreuses personnes à ces funérailles. Au lieu de cela, la *salaat al-janazah* s'effectuait dans le cimetière, les funérailles n'étant suivies que par l'imam et quelques personnes portant des protections sanitaires recommandées tout en gardant une distance de deux mètres les unes des autres. Cela signifiait souvent que les imams effectuaient plusieurs funérailles par semaine, et dans certains cas par jour, en plus d'accomplir leurs autres tâches et de fournir un soutien pastoral à leurs communautés. Certains imams ayant dépassé un certain âge et considérés comme à haut risque et incapables de participer aux funérailles, ce sont les jeunes imams et les personnes qui n'étaient pas à risque qui ont été appelés à remplir ces fonctions là où leurs collègues ne le pouvaient pas.

En plus du nombre extrêmement limité de personnes pouvant assister aux funérailles, celles qui s'auto-isolaient ne pouvaient pas non plus y assister. Pour cette raison, de nombreuses mosquées et prestataires de services funéraires ont commencé à exploiter la puissance de la technologie, à diffuser des funérailles en direct ou à fournir un lien vidéo via une installation de conférence afin que les membres de la famille et les amis qui s'isolent ou ne pouvaient pas y assister puissent toujours participer aux funérailles de leurs proches. Cela a aidé ceux qui ressentaient l'absence de leur communauté pendant les périodes de détresse à se sentir plus soutenus.

Pour le rapatriement de la dépouille d'un immigré marocain, rappelons que cela a été toujours très couteux (jusqu'à 4.000 livres sterling en temps normal), mais durant la pandémie ces prix ont connu une hausse importante. Cependant le plus difficile pour plusieurs familles marocaines, c'était le fait qu'il fallait garder la personne décédée pendant des mois dans la morgue en attendant que

les frontières soient réouvertes. Très souvent, la collecte des donations pour les funérailles s'organisait dans des mosquées et des centres sociaux ou à travers des urnes placées dans les épiceries de Golborne Road, pour aider les défavorisés pour qu'ils puissent être enterrés au Maroc.

Engagement civique et solidarité

Pendant le confinement à l'échelle nationale, la technologie s'est avérée essentielle pour garantir que les mosquées soient toujours en mesure d'atteindre leurs communautés et pour aider les individus à surmonter leur sentiment d'isolement et de déconnexion. De nombreuses mosquées et imams ont exploité le pouvoir des médias sociaux, mettant leurs services en ligne et offrant une diffusion en direct de séances quotidiennes de récitation du Coran et de sermons pour que les fidèles se sentent toujours connectés. De nombreux imams ont également reconnu l'importance de fournir une pastorale à leurs communautés et ont commencé à communiquer virtuellement avec leurs membres.

En outre, un certain nombre de mosquées ont également travaillé avec leurs conseils locaux pour obtenir l'autorisation de diffuser publiquement l'appel à la prière au cours du mois afin d'aider les musulmans à rester connectés à leurs mosquées malgré le confinement. Cela a été initié à North Kensington, où vit une grande partie de la communauté marocaine, où le Centre du patrimoine culturel musulman Al-Manaar a reçu l'autorisation de le faire à titre d'essai du Royal Borough of Kensington and Chelsea (Arab News, 2020).

En 2020, avec le ramadan en confinement, le MCB a produit un guide #RamadanAtHome pour les musulmans britanniques afin de tirer le meilleur parti du mois sacré à la maison et en dehors de la mosquée. Ce guide a également été utilisé par les employeurs et d'autres organisations pour comprendre comment mieux accueillir leur personnel et leurs volontaires musulmans pendant cette période. Ce guide a encouragé l'organisation et la participation à des *iftars* virtuels pour maintenir l'esprit du Ramadan vivant et effectuer les prières de *Taraweeh* en congrégation au sein des ménages.

« Open Iftar », l'initiative phare du Ramadan Tent Project, qui accueille généralement des milliers de personnes rompant leur jeûne ensemble dans un espace public, a plutôt organisé des programmes virtuels tous les soirs, encourageant et favorisant le sens de la communauté qui est l'essence même du mois. Leurs packs #MyOpenIftar ont également été créés, et se composaient de boîtes à outils, de décorations, d'activités, de recettes et de jeux pour aider les personnes isolées à recréer l'expérience culturelle du Ramadan chez elles.

Les *iftars* virtuels et l'Aïd sur appel vidéo WhatsApp ne sont pas nouveaux pour les Marocains vivant à l'étranger. La distance et les frontières ne sont pas des obstacles aux liens familiaux, et chaque année des millions de Marocains se réunissent en ligne pour célébrer le mois sacré avec leurs proches dans différentes villes et pays. Le Ramadan 2020 n'était pas différent, sauf que beaucoup ne pouvaient pas se rassembler autour de la table de l'Iftar même en étant dans le même quartier à Londres, de peur d'enfreindre les règles de distanciation sociale. Comme l'a expliqué ce jeune Marocain britannique (Morocco World News, 2020), « *Le premier jour du Ramadan, j'ai mis en place un appel zoom pour*

pouvoir prendre l'iftar avec eux [mes parents]. C'était super, une fois qu'ils ont compris... Évidemment, la nourriture me manque, mais pour moi, le Ramadan, c'est une histoire de famille, donc c'était vraiment important pour moi d'être avec eux de toutes les manières possibles ».

De nombreuses initiatives locales, complétant les réponses organisationnelles et gouvernementales à la crise, ont comblé les lacunes là où la demande en services publics et en soutien dépassait de loin l'offre. Certains membres de la communauté ont créé leurs propres groupes de solidarité en livrant de la nourriture au domicile des membres vulnérables de la communauté qui se sont isolés; il y eu également des distributions de repas chauds au personnel des hôpitaux locaux.

Parmi les nombreuses réponses collectives et individuelles à la crise, un jeune Marocain britannique (Guerraoui, 2020) a participé à l'appel « Food for London Now »²², lancé par le journal britannique l'Evening Standard, avec ses six camions de nourriture. Cet entrepreneur anglo-marocain, Hicham Haidar, qui est né et a grandi au Maroc et a émigré au Royaume-Uni en 1998 pour poursuivre ses études de commerce, a déclaré : « *L'hospitalité et la générosité coulent dans nos veines et viennent naturellement. En tant que Marocains, nous nous soutenons les uns les autres et partageons les uns avec les autres* ». Il a expliqué que « *Mon entreprise a été fortement impactée par la pandémie comme toutes les autres, mais nous avons dû improviser. Le collectif Together19 a été notre réponse à la pandémie. C'est incroyable ce qu'on peut accomplir lorsqu'on s'entoure de bonnes personnes* » (Guerraoui, 2020). Il a réussi à construire une flotte d'unités de restauration mobiles ou Food Trucks et s'est associé à diverses organisations caritatives et banques alimentaires à Londres. Ils ont également signé divers contrats avec des propriétaires fonciers et des bailleurs à travers Londres pour soutenir le secteur hôtelier et les auto-entrepreneurs. De nombreuses célébrités ont fini par approuver leur campagne, des célébrités de la télévision, des footballeurs professionnels et des chefs renommés. Il a dit qu'il n'avait pas l'intention d'arrêter son action humanitaire à court terme.

L'entrepreneur anglo-marocain a lancé l'initiative des vendeurs de rue « Ensemble 19²³ » pour aider les commerçants à surmonter les difficultés financières et renforcer le sens de la communauté. Aujourd'hui, ils ont accès à plus de 200 sites commerciaux à travers Londres qui accueilleront bientôt des vendeurs de rue et des propriétaires de petites entreprises. À travers ce projet, il a tendu la main à divers organismes pour employer les jeunes sortant des établissements correctionnels et des prisons en plus des associations qui soutiennent les immigrants.

Conclusion

La pandémie Covid-19 a eu un impact significatif et a présenté des défis critiques pour la vie de nombreux membres de la communauté marocaine vivant au Royaume-Uni, mais elle a également révélé des forces cachées et des opportunités pour un travail incroyable au sein des différentes communautés. Pour les communautés musulmanes britanniques en général, cela a conduit à une période sans précédent

²² <https://www.standard.co.uk/news/foodforlondon/food-for-london-now-christmas-appeal-evgeny-lebedev-b71552.html>

²³ <https://together19.co.uk/>

pour les organisations de la société civile de travailler ensemble et de former des partenariats pour répondre aux besoins de leurs communautés locales. Il y a eu un certain nombre d'initiatives aux niveaux local, régional et national qui ont été soulignées par les médias, et le travail innovant des communautés musulmanes en ces temps difficiles a été largement apprécié. Nous avons essayé dans ce chapitre de montrer les différentes façons dont les communautés musulmanes britanniques et marocaines ont été touchées par la pandémie et la myriade d'initiatives locales incroyables mises en place pour relever les défis de la pandémie. Mais il reste des histoires et des efforts incroyables au sein des communautés impossibles à saisir pleinement, mais qui ont joué un rôle inestimable dans la réponse à la crise. Ce chapitre démontre que, malgré la pression que la pandémie a exercé sur la communauté marocaine au Royaume-Uni, elle a fait preuve d'une énorme résilience et force en se soutenant mutuellement et en étendant le soutien aux communautés plus larges dans lesquelles elles vivent.

Le Brexit a également ouvert une nouvelle ère de coopération entre le Maroc et le Royaume-Uni à différents niveaux en matière de commerce, d'énergie renouvelable, d'éducation, etc. Ceux-ci vont sans aucun doute offrir de nouvelles opportunités pour les échanges de compétences, la migration circulaire et saisonnière entre les deux pays, ouvrant un nouveau chapitre de la mobilité humaine entre le Maroc et le Royaume-Uni.

Bibliographies

- Amar A., (2020), « What Is A Points-Based Immigration System And What Are The Advantages And Disadvantages? » <https://immigrationlawyers-london.com/blog/points-based-system-uk.php>
- Arab News, (2020), « London mosques broadcast adhan publicly for Ramadan during coronavirus lockdown », Arab News, 8 May 2020 <https://www.arabnews.com/node/1671591/world>
- Atalayar, (2021), « Morocco and UK launch maritime route between Tangier and Poole » <https://atalayar.com/en/content/morocco-and-uk-launch-maritime-route-between-tangier-and-poole>
- BBC News, (2020a), « More than one in four UK workers now furloughed » <https://www.bbc.com/news/business-52977098>
- BBC News, (2020b), « Craig Whittaker: MP defends saying some Muslims not taking covid seriously » <https://www.bbc.com/news/uk-politics-53612230>
- BBC News, (2020c), « How coronavirus tore through Britain's ethnic minorities » <https://www.bbc.com/news/uk-52894225>
- BBC, (2021), « How to plug the UK into desert sunshine » <https://www.bbc.com/news/business-58909259>
- British Council, (2021), « Understanding TNE Opportunities and Barriers in Morocco » <https://educationservices.britishcouncil.org/sites/siem/files/field/file/news/Understanding%20TNE%20opportunities%20and%20barriers%20in%20Morocco.pdf>
- Cherti M., (2013), « Marocains du Royaume-Uni, in *Marocains de l'extérieur 2013*, (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II des Marocains résidents à l'étranger, pp. 419-463
- Cherti M., (2017), « Marocains du Royaume-Uni », in *Marocains de l'extérieur 2013*, (dir. M. Berriane), édition Fondation Hassan II des Marocains résidents à l'étranger, pp. 491-522

- Community Practitioner, (2020), « The « profound » impact on mental health from Covid-19, <https://www.communitypractitioner.co.uk/news/2020/05/%E2%80%98profound%E2%80%99-impact-mental-health-covid-19>
- Dhingra D. and De Lyon J., (2021), « Labour shortages have become widespread – this is how firms are responding » <https://blogs.lse.ac.uk/businessreview/2021/12/15/labour-shortages-have-become-widespread-this-is-how-firms-are-responding/>
- Equality and Human Rights Commission, (2019), « Following Grenfell: Grenfell residents' access to public services and support », Research Report 126 <https://www.equalityhumanrights.com/sites/default/files/following-grenfell-residents-access-services-support.pdf>
- Guerraoui, S., (2020), « British-Moroccan entrepreneur's food trucks take part in « Food for London »
- Now, « Middle East Online » <https://middle-east-online.com/en/british-moroccan-entrepreneur%E2%80%99s-food-trucks-take-part-%E2%80%9Cfood-london-now%E2%80%9D>
- Home Office, (2020), « New immigration system: what you need to know. » <https://www.gov.uk/guidance/new-immigration-system-what-you-need-to-know>
- ILO, (2020), « Seasonal Migrant Workers' Schemes: Rethinking Fundamental Principles and Mechanisms in light of COVID-19 », ILO Brief https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---migrant/documents/publication/wcms_745481.pdf
- Intensive Care National Audit & Research Centre (ICNARC), (2020), ICNARC report on COVID-19 in Critical care. 22 May 2020. <https://www.icnarc.org/Our-Audit/Audits/Cmp/Reports>
- Jaouadi, N., (2021), « UK Expresses Interest in Morocco for Transnational University Education » <https://www.moroccoworldnews.com/2021/10/345206/uk-expresses-interest-in-morocco-for-transnational-university-education>
- Kasraoui S., (2021), « Moroccan students in the UK Increased by 51% in 6 Years » <https://www.moroccoworldnews.com/2021/08/343712/moroccan-students-in-the-uk-increased-by-51-in-6-years>
- Le Monde, (2021), « Après le Brexit, l'Europe se dispute les banquiers de la City » https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/03/30/apres-le-brexit-la-lutte-entre-les-places-financieres-europeennes-pour-attirer-les-banquiers_6074906_3234.html
- MAP News, (2021), « Return of Moroccans Abroad: Moroccan Community in UK Commends Royal » <https://www.mapnews.ma/en/actualites/world/return-moroccans-abroad-moroccan-community-uk-commends-royal-gesture>
- Migration Observatory, (2021), « Policy Primer: The UK's 2021 points-based immigration system » <https://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/primers/policy-primer-the-uks-2021-points-based-immigration-system/>
- McBain, W., (2021), Moroccan produce satisfies UK's post-Brexit appetite » <https://african.business/2021/05/agribusiness-manufacturing/moroccan-produce-satisfies-uks-post-brexit-appetite/>
- Morocco World News, (2020), « Moroccans in the UK: A Guide to Virtual Iftar and Whatsapp Eid », <https://www.moroccoworldnews.com/2020/05/301798/moroccans-in-the-uk-a-guide-to-virtual-iftar-and-whatsapp-eid>
- Morocco World News, (2021), « UK Sees Increase of Moroccan Students at British Universities » <https://www.moroccoworldnews.com/2019/06/276822/moroccan-students-british-universities>

- Muslim Census, (2020), « Financial Impact of Covid-19 on the Muslim Community »
<https://muslimcensus.co.uk/financial-impact-of-covid-19-on-the-muslim-community>
- Muslim Council of Britain, (2015), *British Muslims in Numbers*, Muslim Council of Britain, July
2015#https://www.mcb.org.uk/wp-content/uploads/2015/02/MCBCensusReport_2015.pdf
- Muslim Council of Britain, (2020), « Together in Tribulation: British Muslims and the COVID-19 »
Pandemic, « Muslim Council of Britain »
<https://mcb.org.uk/wp-content/uploads/2020/11/Together-in-Tribulation-British-Muslims-and-the-COVID-19-Pandemic.pdf>
- Office for National Statistics, (2018), The Muslim Population in the UK <https://www.ons.gov.uk/aboutus/transparencyandgovernance/freedomofinformationfoi/muslimpopulationintheuk/>
- Office for National Statistics, (2020a), « Coronavirus (COVID-19) related deaths by religious group, England and Wales: 2 March to 15 May 2020 », Office for National Statistics, 19 June 2020
- Office for National Statistics, (2020b), « Deaths involving COVID-19 by local area and socio-economic deprivation », Office for National Statistics, 12 June 2020
- Office for National Statistics, (2020c), « Average household income, UK: financial year 2020 »
<https://www.ons.gov.uk/peoplepopulationandcommunity/personalandhouseholdfinances/incomeandwealth/bulletins/householddisposableincomeandinequality/financialyear2020>
- Parkes H. and McNeil C., (2020), « Estimating Poverty Impacts of Coronavirus Microsimulation Estimates », the Institute for Public Policy Research
<https://www.ippr.org/files/2020-06/estimating-poverty-impacts-of-coronavirus.pdf>
- Poole E. et Williamson M., (2021), « Disrupting or reconfiguring racist narratives about Muslims? The representation of British Muslims during the Covid crisis »
<https://journals.sagepub.com/doi/pdf/10.1177/14648849211030129>
- Public Health England, (2020), « Beyond the data: Understanding the impact of COVID-19 on BAME groups »
<https://nhsproviders.org/media/689698/otdb-covid-19-phe-bame-report.pdf>
- Reuters, (2020), « Muslims, Jews have higher COVID death rate, UK figures indicate »
<https://www.reuters.com/article/uk-health-coronavirus-britain-religion-idUKKBN23Q1O7>
- Rouass Saeida, (2021), « Supporting Moroccan and Arabic Speaking Women, the Churchill Fellowship » <https://www.churchillfellowship.org/news-views/blogs/supporting-moroccan-and-arabic-speaking-women>
- Sky News, (2020), « Coronavirus: Burials changing for Muslims amid UK's high COVID-19 death rate » <https://news.sky.com/story/coronavirus-burials-changing-for-muslims-amid-uks-high-covid-19-death-rate-11972112>
- The Guardian, (2017), « Grenfell fire: Grenfell fire: 'The community is close knit – they need to stay here to recover' » <https://www.theguardian.com/uk-news/2017/jul/08/grenfell-fire-british-moroccans-hit-hard-rehousing-decisions>
- The Guardian, (2020a), « Despite UK furlough scheme 6 million fear losing their job »
<https://www.theguardian.com/politics/2020/may/18/covid-6m-britons-fear-losing-their-jobs-despite-chancellor-measures>
- The Guardian, (2020b), « Domestic abuse surged in lockdown, Panaroma investigation finds, The Guardian », 17 August 2020
<https://www.theguardian.com/society/2020/aug/17/domestic-abuse-surged-in-lockdown-panorama-investigation-finds-coronavirus>

- The Institute for Fiscal Studies (IFS), (2020), « Are some ethnic groups more vulnerable to COVID-19 than others? »
<https://ifs.org.uk/inequality/chapter/are-some-ethnic-groups-more-vulnerable-to-covid-19-than-others/>
- The Telegraph, (2020), « In charts: how coronavirus is worsening Britain's racial wealth gap », *The Telegraph*, 18 June 2020
- The Times, (2020), « Expert fears a spike in UK coronavirus cases if communities gather for Ramadan », The Times, 2 April 2020 <https://www.thetimes.co.uk/article/expert-fears-a-spike-in-uk-coronavirus-cases-if-communities-gather-for-ramadan-rwrzs7q3r>
- Yorkshire Post, (2020), « Government agrees to Bradford MP Naz Shah's changes to coronavirus emergency Powers » <https://www.yorkshirepost.co.uk/health/coronavirus/government-agrees-bradford-mp-naz-shahs-changes-coronavirus-emergency-powers-2506231>

Partie III :
Les Marocains du reste du
monde

Chapitre 22

Les Marocains en Afrique de l'Ouest en 2021

Destinations, profils et activités professionnelles de communautés en mouvement

Johara Berriane

Introduction

Contrairement aux autres régions du monde, l'Afrique de l'Ouest a été relativement épargnée par la pandémie liée au Covid-19. Ainsi, au 31 décembre 2021, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale n'ont enregistré ensemble que 1.110.855 cas confirmés, soit 0,2% des cas mondiaux et 10% des cas en Afrique¹. A cette même date, 14713 décès liés au Covid-19 ont été déclarés, soit 0,2% des décès mondiaux et 6% des décès en Afrique². Si la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 a été moins dramatique qu'ailleurs dans le monde, la pandémie planétaire a néanmoins exacerbé les crises socio-économiques que connaissaient déjà la plupart des sociétés ouest-africaines. Ainsi, les mesures restrictives mises en place pour contenir la progression de la maladie durant l'année 2020 ont participé à une fragilisation croissante des populations les plus vulnérables³. Marquées par des cultures migratoires anciennes et une importance cruciale des mobilités pour leurs économies (De Brujn, Van Dijk and Foeken, 2001), les sociétés d'Afrique de l'Ouest ont surtout été impactées par les restrictions imposées aux mobilités internes (fermetures et mises en quarantaine de villes ou de régions, états d'urgence) et internationales (fermeture des frontières maritimes, aériennes et terrestres) mises en place en mars 2020, peu après l'apparition des premiers cas de Covid-19 dans la région⁴. En plus des effets socio-économiques de la crise pandémique, l'Afrique de l'Ouest est secouée depuis des années par des instabilités et des crises politiques et confrontée à des problèmes d'insécurité (coups d'état au Burkina Faso, Mali et Guinée ; insécurités liées à la présence de groupes armés au Sahel) qui impactent aussi les mobilités intrarégionales et internationales.

Malgré ce contexte difficile, les mobilités marocaines vers l'Afrique de l'Ouest n'ont pas connu d'arrêt pendant les années 2020 et 2021. Peu importantes d'un point de vue quantitatif, les migrations marocaines vers les pays d'Afrique de l'Ouest se caractérisent par leur ancienneté et leur transformation récente en lien

¹ Organisation internationale pour les migrations : Une région en mouvement. Tendances de mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre, janvier-décembre 2021, Dakar, 2021, p. 48.

² Ibid.

³ Les restrictions telles que la fermeture d'entreprises, d'écoles, de restaurants et espaces culturels, ainsi que l'interdiction des rassemblements et l'imposition de couvre-feux ont paralysé les économies de la région. Selon le FMI, la croissance du PIB réel de l'Afrique de l'Ouest avait chuté à 0,7% en 2020, contre 3,5% en 2019.

⁴ Organisation internationale pour les migrations : Une région en mouvement. Tendances de mobilités en Afrique de l'Ouest et du Centre, janvier-décembre 2021, Dakar, 2021.

avec la réactivation des relations socio-économiques entre le Maroc et les pays du continent (Berriane, 2019). Ce chapitre a pour objectif de mettre en évidence les évolutions de ces migrations jusqu'en 2021. Alors que les travaux antérieurs ont surtout mis l'accent sur les deux principales destinations ouest-africaines des flux migratoires marocains qui sont le Sénégal et la Côte d'Ivoire⁵, cette contribution propose d'élargir l'étude en comparant ces migrations marocaines vers ces deux pays avec celles -toujours des Marocains- se dirigeant vers les autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Cette recherche se base sur l'exploitation des données statistiques de la Direction des affaires consulaires et sociales (DACs) de l'année 2021 relevant du Ministère des affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Ces données sont complétées par une revue de la presse traitant des relations et échanges entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest au tournant des années 2020.

Bien qu'il n'existe pas une obligation d'immatriculation auprès des ambassades et que les chiffres des consulats ne reflètent pas la totalité de la présence marocaine en Afrique de l'Ouest, l'inscription au niveau des ambassades semble être une pratique plutôt instituée. Ceci est d'autant plus le cas dans des pays qui connaissent des instabilités politiques et où le lien avec les représentations consulaires marocaines peuvent assurer un soutien, voire un rapatriement en cas de crise. Dans des pays où il n'existe pas une grande communauté marocaine et des réseaux communautaires solides, les liens avec les représentations consulaires peuvent être plus importants. On peut donc en conclure que les données consulaires informent sur le profil des Marocains passés à un moment ou un autre par leur ambassade pour se faire immatriculer et offrent de ce fait quelques indications sur l'évolution de ces communautés. Par contre, les données sur les immatriculés des ambassades ne prennent sûrement pas en compte tous les résidents d'origine marocaine installés en Afrique de l'Ouest. Ceci concerne tout particulièrement les Marocains installés dans des pays sans ambassades marocaines et qui doivent se rendre dans des pays voisins pour bénéficier des services consulaires. Il s'agit ici du Togo, de la Guinée Bissau, de la Gambie, de la Sierra Leone, du Libéria et du Cap Vert. Enfin, ces données statistiques pèchent par certaines imperfections comme les départs qui ne sont pas soustraits des registres. Mais étant l'unique source statistique disponible sur les communautés marocaines dans ces pays, elles sont indispensables pour cette étude. Ceci est d'autant plus le cas pour les années 2020-2021, pendant lesquelles les perturbations dues à la pandémie ont empêché le déroulement de missions de terrain comme ce fut le cas pour les éditions précédentes.

Sur la base de ces données, nous allons essayer d'appréhender l'évolution des communautés marocaines en Afrique de l'Ouest, en nous intéressant surtout à leurs profils sociodémographiques, leurs lieux de résidence et d'origine et leur structures sociales⁶. Après un bref retour sur l'évolution historique des mobilités marocaines vers la rive sud du Sahara dans un premier volet, cette contribution s'arrêtera sur les profils socio-démographiques des communautés marocaines

⁵ Voir par exemple Abou El Farah (2014) et Berriane (2019).

⁶ Pour les Marocains résidant dans les pays ouest africains sans représentation diplomatique, leurs données se fondent dans celles des pays où les personnes concernées se sont immatriculées. Elles ne peuvent pas être traitées à part, à l'exception de la partie concernant les lieux de résidence.

installées en Afrique de l'Ouest en 2021. Enfin, une troisième partie analysera les effets des relations politico-économiques entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest sur les activités professionnelles des Marocains des pays étudiés.

1. Des cités sahéliennes aux ports du littoral atlantique : bref retour sur l'évolution des mobilités marocaines vers et en Afrique de l'Ouest

Des commerçants en quête de bonnes affaires

Comme déjà souligné dans plusieurs travaux, les migrations marocaines vers l'Afrique de l'Ouest se distinguent à la fois par leur ancienneté et leurs liens étroits avec les activités commerciales (Abou El Farah et al., 1997 ; Abou El Farah, 2007 et 2014 ; Aouad, 2012 ; Berriane, 2019). Longtemps liée au commerce caravanier transsaharien et au statut de l'islam sunnite de rite malékite dans cette région (Aouad, 2012 : 2), la migration marocaine au *Bilad es Sudan* aurait débuté dès le Moyen-âge et concernait d'abord la Boucle du Niger et principalement la ville de Tombouctou, destinations également des expéditions militaires du Sultan Saadien Mansour Addahabi en 1591 (Abou El Farah et al., 210). Tombouctou a longtemps été un port d'attache de commerçants marocains à partir duquel ils exploraient d'autres marchés plus vers l'intérieur mais où ils ne s'installaient jamais de façon permanente (Aouad 2012 :4). Au cours du XIX^{ème} siècle, une nouvelle vague de migrants marocains majoritairement originaires du Touat et engagés dans des activités commerciales s'établissent dans cette même ville (Ibid., 152). Cependant, quelques décennies plus tard, la présence marocaine dans cette ville sainte ne sera plus aussi importante et diversifiée : alors que dans les années 1860-1870, ils étaient au moins 600, au premier dénombrement colonial en 1912, le nombre de Marocains fut estimé à moins d'une centaine d'individus, majoritairement originaires du Sahara (Guelmim ou Tindouf) alors que les Fassis, les Marrakchis et les juifs du Maroc, autrefois présents dans la ville, se font très rares (Ibid., 6).

Si, avec la colonisation française, le commerce transsaharien entre en décadence au tournant du XIX^e et du XX^e siècle et mène à un enclavement du Sahel et une baisse de la présence marocaine dans le Soudan (Mali actuel), une présence importante de commerçants marocains est observée à la même époque dans les ports atlantiques (Ibid. :4). En effet, au milieu du XIX^{ème} siècle, quelques pionniers fassis arrivent déjà à Saint Louis, capitale et principal port à l'époque du Sénégal français. Grâce à leur succès rapide, ils attireront d'autres ressortissants de Fès, majoritairement musulmans, à la recherche de nouveaux marchés et qui s'enracinèrent durablement à partir des années 1880 (Berriane, 2019 : 572). Dix ans plus tard, des commerçants marocains de confession juive s'orientent également vers le Sénégal mais préfèrent Dakar, capitale de l'Afrique occidentale française à partir de 1902 et grand port africain. Après l'ouverture du port de Casablanca en 1920, les échanges commerciaux entre le Maroc et les ports de Saint Louis et de Dakar se développèrent encore davantage (Marfaing 2007 : 241). Les commerçants fassis exportaient avant tout des vêtements de confection marocaine et des produits de l'artisanat de Fès vers le Sénégal. A travers leurs agences commerciales privées à Marseille, Gênes, Manchester ou Hambourg et l'implantation de maisons d'import-export européennes à Fès, ces commerçants contrôlaient aussi une partie de l'importation des produits européens, tels que les tissus (Le Tourneau, 1987 : 430 cité in Berriane, 2019 : 573). S'y ajoutent des

commerçants originaires du Sud du Maroc (Marrakech, Tafilalt et Goulimine) d'abord investis dans le commerce transsaharien et qui à la suite de la « fermeture du Sahara » s'orientent aussi vers le Sénégal (Abou El Farah et al., 1997 :27).

A partir du XX^{ème} siècle, les « Marocains du Sénégal » pénètrent aussi les autres colonies sur le littoral atlantique ouest-africain. Certains envoient des agents et correspondants originaires de leur famille à Bathurst⁷ en Gambie anglaise (Aouad, 2012 : 4)⁸ et d'autres, attirés par les opportunités qu'offrent le « boom » du caoutchouc que connaît la Guinée à cette époque, s'installent dans la capitale de cette colonie française (Ibid.)⁹. Datant des années 1950, les premières migrations marocaines vers la Côte d'Ivoire sont dans cette même logique. Les premiers arrivants sont aussi des commerçants marocains de Dakar qui souhaitent diversifier leurs marchés en créant des succursales en Côte d'Ivoire. Ils sont suivis par d'autres commerçants du Sénégal et du Mali, confrontés aux difficultés économiques que connaît le Sénégal au lendemain de l'indépendance ainsi que des Marocains du Maroc attirés par le « miracle ivoirien » des années 1960 (Abou El Farah et al., 1997 : 269-274). Ces premiers migrants marocains de Côte d'Ivoire investissent avant tout le commerce des souliers modernes et du textile venu de Dakar et d'Europe (Ibid., 1997 :282-283).

Une légère diversification des formes migratoires s'amorce au tournant du XXI^{ème} siècle

Au tournant du XXI^{ème} siècle, le négoce jouait toujours un rôle important pour les migrations marocaines vers le sud du Sahara. En même temps, on observe une diversification des profils socio-professionnels et socio-démographiques parmi les migrants marocains. Ceci se laisse surtout confirmer pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire, principales destinations de migrants marocains en Afrique de l'Ouest et qui ont fait l'objet d'études approfondies (Abou El Farah, 2014 ; Berriane, 2019). Ainsi, en 2017, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, les Marocains étaient présents aussi dans les secteurs des services, la santé, le BTP, les banques et les affaires, le transport, l'administration et l'expertise (Berriane, 2019 : 592-593). En plus des migrations de travail, on observe aussi une variété de stratégies et de motivations migratoires telles que le regroupement familial (Ibid. : 590-591) ou pour le Sénégal, les études supérieures (Ibid. : 600-604). La variété des formes migratoires mène aujourd'hui aussi à une diversité des formes d'ancrage et de constructions identitaires parmi les Marocains de ces deux pays ouest-africains (Ibid. : 608-609).

⁷ Aujourd'hui appelée Banjul et capitale de la Gambie.

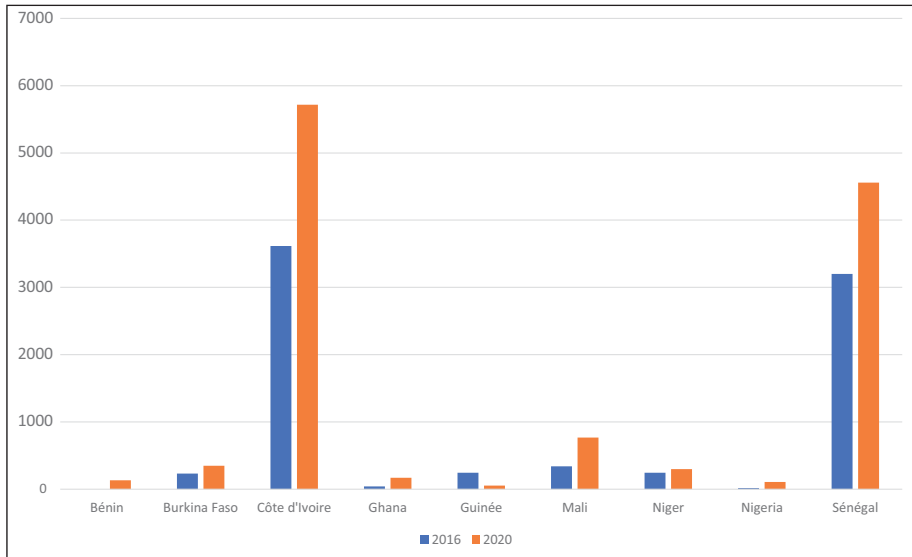
⁸ Selon Aouad, les commerçants marocains auraient pénétré les marchés de l'Afrique britannique, Sierra Leone et Nigéria, pendant l'entre-deux-guerres à partir de Bathurst. Cette histoire est cependant encore méconnue (Aouad, 2012 : 18).

⁹ En Guinée, la présence marocaine est exclusivement judéo-marocaine et se confond avec les activités de la maison Cohen-frères de Tanger dont les employés sont majoritairement des juifs du Maroc. D'abord à Conakry, la maison ouvre une succursale à Kindia (1906), s'installe à Mamou et Faranah (1908), Kankan et Bamako (1912) puis Koulikoro (1913). Au début du XX^e siècle, on ne compte pas moins de seize lieux d'implantations du commerce marocain le long des voies de chemin de fer Saint Louis-Dakar et Dakar-Bamako et dix le long de l'axe de pénétration Conakry-Niger (pour plus de détails, voir Aouad, 2012 :5).

Des installations rares mais continues

Après 2017, les mobilités marocaines vers les pays d'Afrique de l'Ouest continuent à alimenter ces pays. On observe ainsi sur la figure 1 une légère augmentation du nombre d'immatriculés auprès des services des ambassades entre 2016 et 2021, à la fois pour le Sénégal et la Côte d'Ivoire mais aussi pour les autres pays d'Afrique de l'Ouest disposant d'une représentation diplomatique marocaine¹⁰.

Figure 1 : Evolution des effectifs des Marocains immatriculés dans les ambassades du Maroc en Afrique de l'Ouest entre 2016 et 2021



Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

A côté de la Côte d'Ivoire (5715 immatriculés en 2021)¹¹ et du Sénégal (4557 immatriculés en 2021), le premier foyer migratoire ouest-africain pour les commerçants marocains que représentait autrefois le Mali occupe aujourd'hui avec 767 immatriculés la 3ème position parmi les destinations¹². D'autres anciens foyers migratoires comme la Guinée se distinguent aussi par un nombre, certes limité, mais avec une hausse remarquable entre 2016 et 2021¹³. Des hausses moins importantes se laissent observer pour les destinations moins anciennes comme le Burkina Faso ou le Niger¹⁴. Pour le Nigéria et le Ghana, les effectifs de

¹⁰ Ces ambassades couvrent parfois d'autres pays sans représentation diplomatique marocaine, comme la Gambie, le Cap Vert et la Guinée Bissau qui sont couverts par l'ambassade au Sénégal ou les Marocains du Togo, qui s'immatriculent aux ambassades du Bénin ou de Côte d'Ivoire.

¹¹ Ces chiffres obtenus auprès de la Direction des affaires consulaires et sociales divergent légèrement par rapport à ceux fournis par les services consulaires du Sénégal et de la Côte d'Ivoire en 2018 (cf. Berriane, 2019).

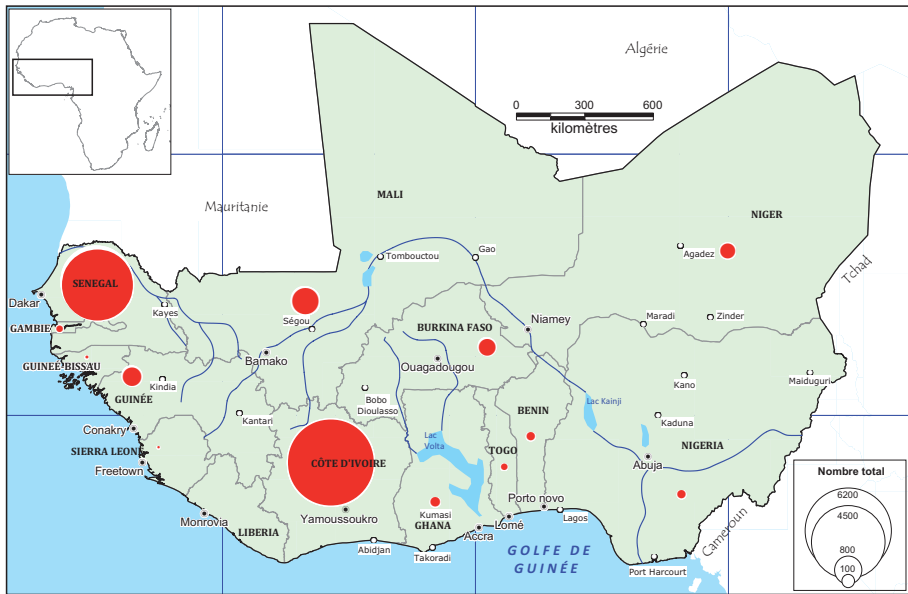
¹² Au Mali, 767 immatriculés en 2021 contre 339 en 2016.

¹³ En Guinée, 443 immatriculés en 2021 contre 244 en 2016.

¹⁴ Au Burkina Faso, 349 immatriculés en 2021 contre 233 en 2016 ; au Niger, ils étaient 243 en

2016 étaient réduits au point de ne pas apparaître dans la figure 1¹⁵. La présence de petites communautés marocaines en 2021 dans ces pays est de ce fait assez remarquable et atteste d'une diversification récente des flux et profils des migrants marocains qui s'aventurent de plus en plus, aujourd'hui aussi vers les principales économies anglophones de la sous-région, comme en atteste la figure 2.

Figure 2 : Présence marocaine en Afrique de l'Ouest en 2021



Source : DACS, 2021

A côté du rôle de l'ancienneté des mobilités marocaines sur l'ancrage de communautés marocaines aujourd'hui, les droits d'entrées et de résidence des ressortissants marocains dans les pays concernés pourraient aussi jouer un rôle dans le choix de la destination et l'apparition de nouvelles destinations. En effet, alors que depuis des décennies déjà, les ressortissants marocains n'ont pas besoin de visa pour la plupart des pays francophones de l'Union économique et monétaire d'Afrique de l'Ouest¹⁶, à partir de 2020 les formalités d'entrée pour les citoyens africains ont été facilitées également par le Nigéria¹⁷, ce qui peut aussi expliquer la récente découverte de cette destination par les migrants marocains.

Ainsi, malgré une légère diversification de leurs destinations ouest-africaines, les migrations marocaines en Afrique de l'Ouest continuent à se concentrer de façon remarquable dans certains pays tels que la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali ou

2016 et 297 en 2021.

¹⁵ Le nombre de Marocains immatriculés au Ghana est passé de 41 à 168 entre 2016 et 2021, celui des Marocains au Nigéria de 17 à 108 toujours entre les deux mêmes dates.

¹⁶ Il s'agit du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Burkina Faso et du Sénégal. Pour la Gambie anglophone, les Marocains sont aussi exempts de visa.

¹⁷ <https://www.infomediaire.net/nigeria-le-pays-adopte-le-visa-a-lentree-pour-les-africains/>

la Guinée. Ces pays se caractérisent par leur rôle comme foyers d'immigration anciens pour commerçants et migrants marocains et dont l'importance perdure aujourd'hui. L'évolution vers la hausse des effectifs des Marocains résidant dans les pays d'Afrique de l'Ouest jusqu'en 2021 indique aussi que la pandémie liée au Covid-19 n'a pas eu d'effet négatif sensible sur les migrations marocaines vers les pays de cette région. Ceci concerne aussi les caractéristiques socio-démographiques des communautés marocaines d'Afrique de l'Ouest qui demeurent également très diversifiées. Un arrêt plus détaillé sur les flux et les profils socio-démographiques des Marocains d'Afrique de l'Ouest en 2021 permet de comprendre davantage les logiques et formes migratoires adoptées par les Marocains s'orientant vers le Sud.

2. Les communautés marocaines en Afrique de l'Ouest en 2021 : origines, installations et profils socio-démographiques

Les lieux d'installation des migrants marocains d'Afrique de l'Ouest : une migration qui se dirige presque exclusivement vers les capitales

Au-delà des différences remarquables entre les pays en termes d'attractivité pour les migrants marocains, il est encore plus important de constater que ces flux migratoires ne se dirigent pas vers des pays mais bien plus souvent vers les capitales. Ceci est surtout le cas pour les pays d'Afrique de l'Ouest accueillant des petites communautés marocaines. A titre d'exemple, 93% des Marocains du Mali et de Guinée sont installés respectivement à Bamako et Conakry, 82% de ceux installés au Burkina Faso sont à Ouagadougou, et 94% des Marocains du Ghana se concentrent à Accra. Pour les plus importantes destinations comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, on observe certes une certaine diffusion dans l'espace des Marocains, mais les capitales restent aussi les principales destinations. Ainsi, Dakar attire 53%¹⁸ des Marocains du Sénégal et Abidjan 76% des Marocains installés en Côte d'Ivoire.

Cette concentration des migrants dans les capitales n'est pas spécifique aux Marocains mais reflète plutôt le rôle central des grandes villes ouest-africaines comme « îlots de prospérité » offrant l'infrastructure, les marchés et la sécurité nécessaires pour accueillir des migrants à la recherche de perspectives économiques (Lefebvre, 2003 :101).

Lieux d'origine des Marocains résidant en Afrique de l'Ouest : une diversification des origines qui se confirme

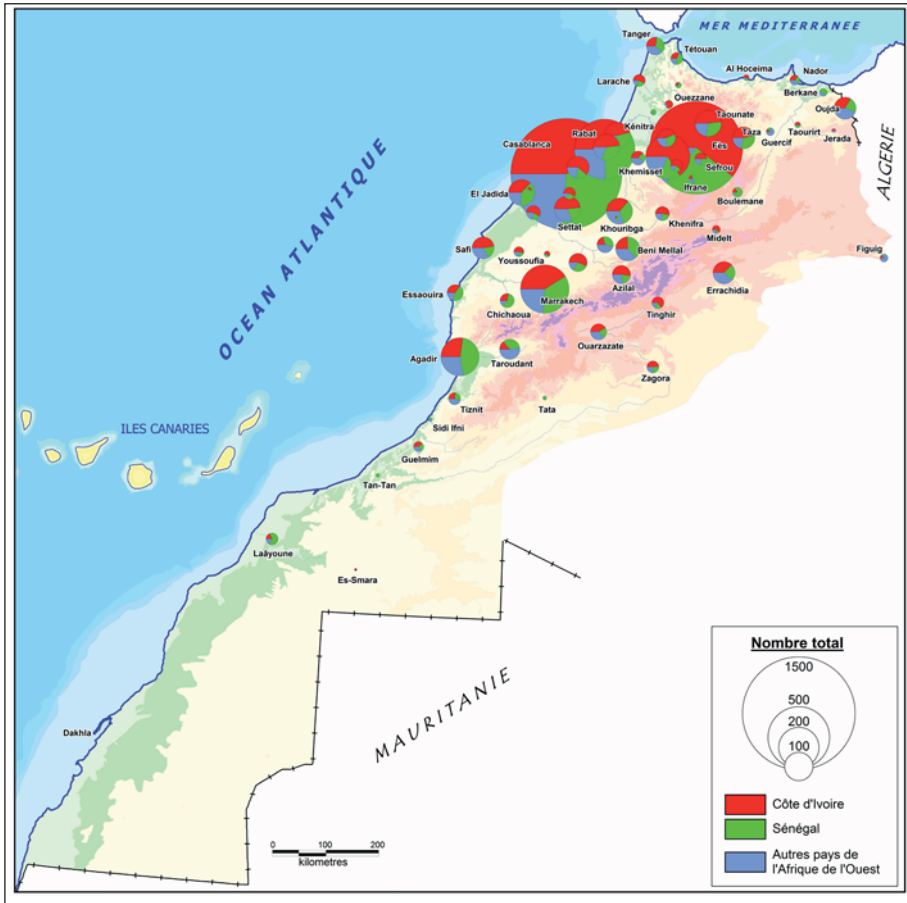
Dans la mise au point de 2017, nous avons observé une diversification des lieux d'origine des immigrés de Côte d'Ivoire et du Sénégal. Ceci était notamment le cas pour le Sénégal, ancienne terre d'accueil pour des originaires de Fès et du Sud marocain et qui, avec le temps, attirait de plus en plus de Marocains de Casablanca¹⁹. La diversification des lieux d'origine était encore plus marquée

¹⁸ Ces données doivent cependant être considérées avec précaution car pour 1830 personnes immatriculées à l'ambassade à Dakar (c'est-à-dire 40%) nous ne disposons pas d'informations sur leurs lieux de résidence dans les pays d'accueil.

¹⁹ Un dépouillement personnel du registre d'immatriculation de l'ambassade du Maroc à Dakar avait indiqué que 737 personnes immatriculées entre 2007 et 2017 venaient de Casablanca contre seulement 291 de Fès et 291 de Rabat.

pour la Côte d'Ivoire dont les ressortissants marocains en 2017 venaient d'une multitude de villes et où les trois principaux foyers d'origine (Fès, Casablanca et Rabat) n'émettaient plus que 38,08% des Marocains immigrant vers ce pays²⁰.

Figure 3 : Lieux d'origine des Marocains résidant en Afrique de l'Ouest



Source : DACS, 2021

L'analyse des statistiques de 2021 pour tous les pays d'Afrique de l'Ouest montre aussi une diversité de lieux d'origine des émigrés marocains installés dans la région. Ainsi, si on prend en compte les données d'immatriculation qui informent sur les lieux d'origine²¹, on observe une multitude de lieux d'origine,

²⁰ En 2017, 15,8% des Marocains de Côte d'Ivoire venaient de Fès, 13,26% de Casablanca et 9,02% de Rabat. Le reste des Marocains provenait de villes comme El Jadida, Settat, Kalaat Sraghna, Marrakech, etc. (pour plus de détails voir Beriane, 2019 : 584).

²¹ Comme pour les lieux de résidence, les données relatives aux origines des Marocains immatriculés sont incomplètes. Il manque des informations sur les lieux d'origine pour 2921 Marocains de Côte d'Ivoire, 2706 Marocains inscrits au Sénégal et 726 Marocains installés

avec une importance remarquable des agglomérations urbaines telles que les villes de Marrakech, Agadir ou Meknès et des villes moyennes proches de l'axe atlantique urbain Rabat-Casablanca, comme l'illustre la figure 3. En même temps, l'importance des anciens foyers d'émigration comme Fès et Casablanca persiste. Ainsi, si on regroupe tous les pays d'Afrique de l'Ouest, Casablanca émet 21,6% des Marocains ayant émigré en Afrique de l'Ouest ; elle est suivie par Fès (17,2%), Rabat (7,8%), Marrakech (4,8%) et une multitude d'autres villes grandes et moyennes. Lorsqu'on zoom sur les deux principales destinations (le Sénégal et la Côte d'Ivoire), la diversification des lieux d'origine est nette et confirme les tendances relevées en 2017. Fès, avec 23%, continue à être la principale ville d'origine des Marocains de Côte d'Ivoire mais ne représente plus que 14,6% des originaires du Maroc au Sénégal. Casablanca émet 20,9 % des Marocains de Côte d'Ivoire et 23,6% des Marocains du Sénégal. Tous les autres émigrés sont originaires des agglomérations grandes et moyennes déjà mentionnées plus haut.

Comme à leurs débuts, les migrations marocaines vers l'Afrique de l'Ouest sont donc aujourd'hui encore principalement des migrations inter-villes. Diversification des foyers d'émigration et continuité des relations translocales connectant les centres urbains situés sur les deux rives du Sahara sont la règle.

Profils sociodémographiques des ressortissants marocains en Afrique de l'Ouest : un taux important de jeunes et de femmes

Marquées par des identités avant tout urbaines, les communautés marocaines résidant dans les pays de la région se caractérisent également par une grande diversité des profils sociodémographiques. La comparaison des profils des Marocains résidant au Sénégal, en Côte d'Ivoire et dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest fait cependant ressortir les grandes tendances qui concernent les communautés marocaines de toute la région. Celles-ci se caractérisent par un taux remarquablement élevé de jeunes et de femmes.

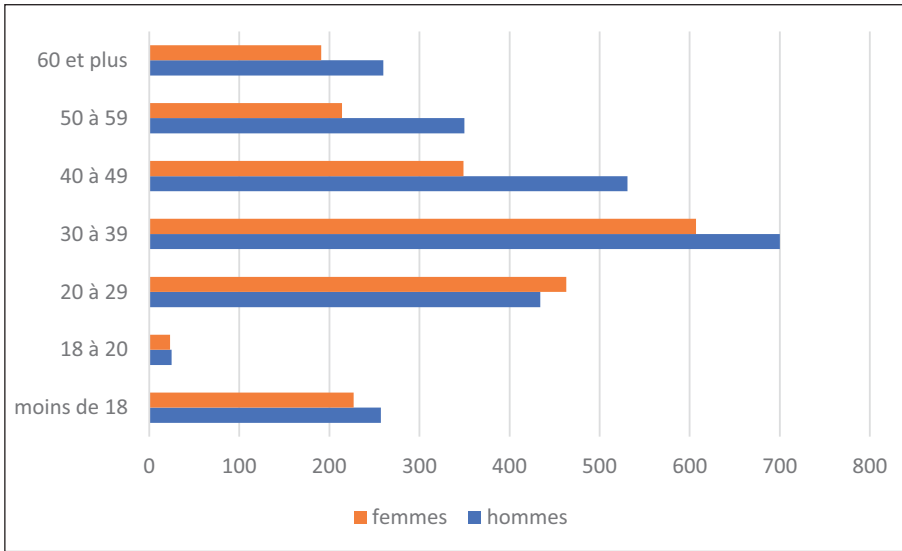
Comme on peut l'observer sur les figures ci-dessous, la catégorie d'âges compris entre 30 et 49 ans regroupent le plus de femmes et d'hommes au Sénégal, en Côte d'Ivoire comme dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest : 47% des Marocains résidant dans ces pays en 2021 se situent dans cette catégorie d'âge. Les femmes sont particulièrement nombreuses : elles représentent 43,5% des Marocains immatriculés à l'ambassade du Maroc en Côte d'Ivoire, 44,7% à celle au Sénégal et 45% de ceux résidant dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Pour le Sénégal, le groupe d'âge des 30 à 39 ans est le plus important et représente 28% des Marocains inscrits à l'ambassade, suivi des 40 à 49 ans et des 20 à 29 ans (19% respectivement). La part des femmes dans ces pourcentages est aussi plus importante parmi les plus jeunes adultes. Elles représentent 52% des personnes âgées entre 20 et 29 ans et 46% des personnes entre 30 et 39 ans²².

dans les autres pays de la région. Ceci représente plus de la moitié des inscrits.

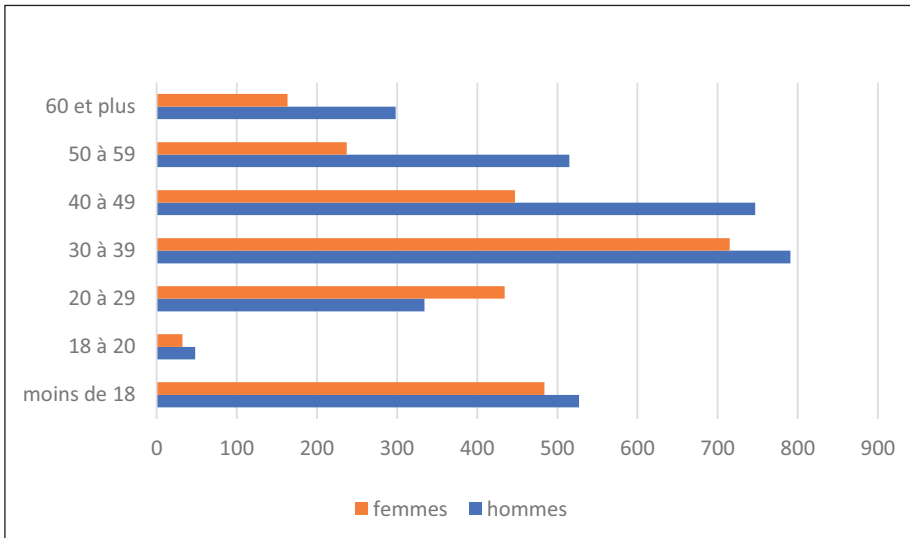
²² Les femmes représentent 40% des personnes de la tranche d'âge des 40 à 49 ans, 38% des 50 à 59 ans et 42% des personnes de 60 ans ou plus.

Figure 4 : Répartition par âge et par sexe des Marocains résidant au Sénégal en 2021



Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

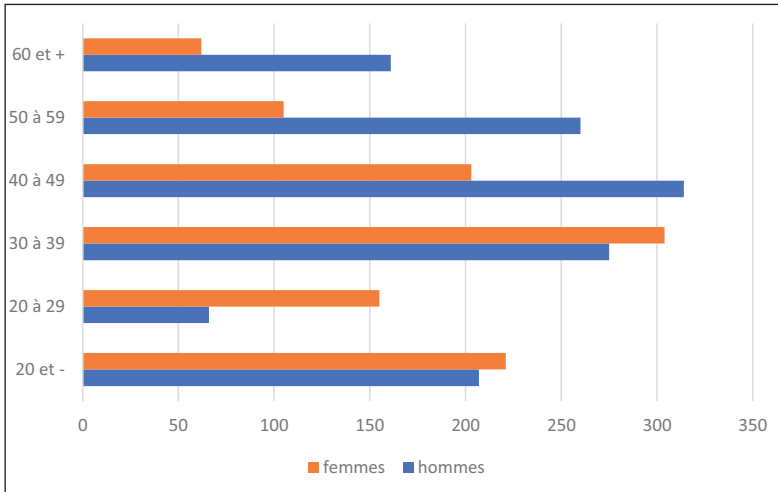
Figure 5 : Répartition par âge et sexe des Marocains résidant en Côte d'Ivoire en 2021



Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

Lorsque l'on analyse la répartition par âge et par sexe des Marocains de Côte d'Ivoire en 2021, on relève des taux assez similaires. Les jeunes femmes et hommes âgés de 30 à 39 ans sont particulièrement nombreux (26%), suivis des 40 à 49 ans (21%). Les femmes sont particulièrement nombreuses parmi les plus jeunes adultes : elles représentent 56% des Marocains âgés entre 20 et 29 ans et 47% du groupe d'âge des 30 à 39 ans²³.

Figure 6 : Répartition par âge et par sexe des Marocains résidant dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest



Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

Les données statistiques sur les profils des Marocains résidant dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest montrent les mêmes tendances. Les trentenaires représentent un quart de la population et les quadragénaires 22%. Dans ces pays regroupés, les femmes très jeunes sont encore plus nombreuses : elles représentent 70% des personnes âgées entre 20 et 29 ans et 52% des 30 à 39 ans²⁴.

Pour tous les pays, on note également le poids remarquable des moins de 20 ans. Au Sénégal, ces derniers représentent 12% des Marocains inscrits à l'ambassade. En Côte d'Ivoire et les autres pays d'Afrique de l'Ouest, ce groupe d'âge représente même 19% des Marocains. Il semblerait donc que la migration marocaine vers ces pays ne soit pas seulement le fait de travailleurs seuls mais aussi de familles avec des jeunes enfants. On est aussi interpellés par la part élevée des jeunes femmes adultes parmi les migrants marocains : s'agit-il d'une mobilité de femmes célibataires ou plutôt d'une migration dans un contexte familial ? L'analyse de la structure sociale permettra de donner des indices supplémentaires pour comprendre les caractéristiques de ces migrations.

²³ Et seulement 37% parmi les 40 à 49 ans, 31% parmi les 50 à 59 ans et 35% parmi les 60 ans et plus.

²⁴ Les femmes ne représentent plus que 39 % des personnes entre 40 et 49 ans, 29 % des personnes âgées entre 50 et 59 ans et 28 % des personnes âgées de 60 ans et plus.

Structures sociales des Marocains résidant en Afrique de l'Ouest : quelles formes de mobilité et d'installations ?

Tableau 1 : Structure sociale des Marocains résidant au Sénégal en 2021

Type d'activité	Effectifs	Pourcentage
Actifs	1756	38,5
Femmes au foyer ou sans emploi	555	12,2
Etudiants	1853	40,7
Retraités	23	0,5
Enfants	197	4,3
Autre-indéterminé-sans	173	3,8
Total	4557	100

Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

La structure sociale des Marocains résidant au Sénégal en 2021 montre que le nombre des étudiants dépasse légèrement celui des actifs. Comme déjà constaté en 2017, cette importance de la communauté estudiantine marocaine au Sénégal s'explique par les opportunités qu'offrent les universités publiques et privées sénégalaises (et notamment à Dakar) en termes de cursus universitaires en médecine générale, médecine dentaire et pharmacie, directement reconnus par l'Etat marocain²⁵. En même temps, la part des actifs et des femmes au foyer ou sans emploi est remarquable, ce qui confirme aussi la thèse d'une immigration « en famille » vers ce pays. Il faut rappeler que depuis 1964 il existe une convention d'établissement entre le Maroc et le Sénégal reconnaissant une réciprocité d'avantages aux nationaux des deux Etats et qui autorise les ressortissants des deux pays à s'établir et à travailler dans le pays partenaire dans des conditions semblables à celles des nationaux du pays (Berriane, 2019 : 578), ce qui pourrait encourager la migration de travail dans les deux sens.

Tableau 2 : Structure sociale des Marocains résidant en Côte d'Ivoire en 2021

Type d'activité	Effectifs	Pourcentage
Actifs	3426	60
Femmes au foyer ou sans emploi	1022	18
Etudiants	121	2,1
Retraités	17	0,3
Enfants	854	15
Autre-indéterminé-sans	275	4,8
Total	5715	100

Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

Bien qu'offrant des conditions de séjour et de travail moins attractives, la Côte d'Ivoire et les autres pays d'Afrique de l'Ouest attirent pourtant une part plus importante de migrants de travail. En Côte d'Ivoire, les Marocains actifs représentent 60% de la population. Ils sont suivis par les femmes au foyer ou sans

²⁵ Pour plus de détails, voir Berriane 2019 : 600-604

emploi qui représentent 18% des inscrits²⁶. S'y ajoute le taux élevé des enfants qui confirme également la thèse du regroupement familial et de l'enracinement des communautés marocaines dans ce pays.

Dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, on observe aussi un enracinement des communautés marocaines : à côté d'une migration de travail (les actifs représentent 57%) et un taux élevé de femmes au foyer ou sans emploi (20%), le nombre des enfants est aussi remarquable (9,3%).

Tableau 3 : Structure sociale des Marocains résidant dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest en 2021

Type d'activité	Effectifs	Pourcentage
Actifs	1361	57
Femmes au foyer ou sans emploi	476	20
Etudiants	55	2,2
Retraités	6	0,25
Enfants	222	9,3
Autre-indéterminé-sans	275	11,5
Total	2395	100

Source : Direction des affaires consulaires et sociales - 2021

Les recherches antérieures avaient souligné l'importance des mariages mixtes pour les communautés marocaines du Sénégal et de Côte d'Ivoire. Stratégies d'intégration pour les premiers commerçants fassis venus s'installer au Sénégal dès la fin du XIX^{ème} siècle, les unions matrimoniales concernent aujourd'hui plus souvent des femmes marocaines qui rejoignent leurs conjoints sénégalais ou ivoiriens rencontré au cours de son séjour d'étude ou de travail au Maroc. S'y ajoute un nombre considérable de mariages maroco-libanais, particulièrement importants en Côte d'Ivoire (Berriane, 2019 : 590-591). Le nombre important de femmes au foyer ou sans emploi installées dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest pourrait éventuellement aussi être le fait de ces mariages mixtes, vu, à la fois, l'importance des mobilités étudiantes vers le Maroc en provenance des autres pays ouest-africains (Berriane, 2012) et la présence de communautés syro-libanaises dans toute la région (Labaki, 1993).

En même temps, les migrations féminines vers les pays d'Afrique de l'Ouest ne sont pas seulement le fait du regroupement familial. On observe en effet une part considérable de femmes actives. C'est notamment le cas en Côte d'Ivoire où elles représentent 43,5% des femmes immatriculées et dans les autres pays ouest-africains où elles représentent 40% des Marocaines installées. L'activité des femmes – comme celle des hommes d'ailleurs - est moins significative au Sénégal, où seulement 22% parmi elles mènent une activité professionnelle. La part importante des étudiantes dans la population marocaine installée au Sénégal explique ces données.

²⁶ Pour l'année 2017, la part des actifs en Côte d'Ivoire était même de 82,4% et le taux des femmes au foyer était seulement de 9,9% (cf. Berriane, 2019 :590). L'évolution de la structure démographique serait-elle peut être l'indice d'un processus d'enracinement en cours ?

Une analyse comparée des caractéristiques des communautés marocaines installées dans les pays d'Afrique de l'Ouest reflète parfaitement la grande diversité des profils socio-démographiques des Marocains qui ont émigré vers ces pays jusqu'en 2021. A l'exception des mobilités étudiantes vers le Sénégal, les migrations marocaines vers les pays d'Afrique de l'Ouest concernent surtout des jeunes hommes et femmes s'expatriant vers le Sud pour travailler ou s'engager dans des alliances matrimoniales. L'importance de la migration de travail, pour les hommes comme pour les femmes, s'accompagne d'une diversification des profils professionnels qui touchent aujourd'hui à une multitude de secteurs économiques et accompagnent dans une certaine mesure l'implantation d'entreprises marocaines dans la région.

3. Domaines d'activité des Marocains en Afrique de l'Ouest en 2021 : l'effet du « retour économique du Maroc » en Afrique se confirme

La mise au point de 2017 avait montré une diversification des activités professionnelles des Marocains du Sénégal et de la Côte d'Ivoire qui était étroitement liée à la présence des sociétés et des investissements marocains. Quatre ans plus tard, cette diversification se confirme davantage et le « retour économique du Maroc » en Afrique de l'Ouest a un effet remarquable sur les profils professionnels des Marocains s'installant dans toute la région. Avant de se consacrer à l'analyse des données statistiques qui rendent compte des domaines d'activités des Marocains résidant en Afrique de l'Ouest, un état des lieux sur les relations politico-économiques entre le Maroc et les pays de la zone en 2021 s'impose.

Investissements et échanges commerciaux entre le Maroc et l'Afrique de l'Ouest : bref état des lieux des dernières évolutions

Rappelons qu'on observe à partir du début des années 2000 une réactivation des relations politico-économiques entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne. Autrefois basée sur la seule coopération bilatérale et des intérêts géopolitiques, la politique africaine du Maroc prend aussi, au début du troisième millénaire, une dimension économique²⁷. Ceci se traduit par la signature de nombreux accords de coopérations économiques portant sur des exonérations des droits de douane, l'introduction par le Maroc d'un cadre juridique incitatif pour encourager les relations commerciales et d'investissements avec les pays au sud du Sahara et la mise en place d'un fonds de 200 millions de dirhams marocains pour renforcer la présence d'opérateurs marocains privés sur le marché africain (Wippel, 2004 ; Lo 2016). Ces mesures ont contribué à une augmentation des échanges commerciaux du Maroc avec l'Afrique subsaharienne, dont la croissance annuelle moyenne était de 14,7% entre 1999 et 2014 (Lo, 2016 : 13-15) et de 20% pour les pays de la CEDEAO durant cette même période (Ibid. : 13). Entre 2011 et 2019, on observe aussi une hausse de 6,6% des exportations marocaines vers le continent africain (Office des changes, 2022 : 20). Cette croissance se poursuit aussi en 2020 en dépit de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, étant donné que les exportateurs actifs vers l'Afrique affichaient un chiffre d'affaires en hausse de 2 Mrds de dirhams pour cette année (Office des changes, 2022 : 15).

²⁷ Voir à ce propos, Berriane, 2019 : 575.

Le nombre d'exportateurs actifs principalement vers l'Afrique a aussi augmenté durant la dernière décennie : en 2019, ils étaient 858 à s'intéresser aux économies africaines, contre seulement 550 en 2011 (Ibid., 20).

Plus remarquable encore est la croissance des investissements marocains observée sur le continent à partir des années 2000²⁸ et qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui. En effet, 40% du total des IDE marocains étaient destinés à l'Afrique subsaharienne en 2015, dont 63% à l'Afrique de l'Ouest (Berahab, 2017 : 6)²⁹. En 2019, 58,7% des IDE marocains étaient destinés au continent africain, dont 55% à l'Afrique de l'Ouest (Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, 2020). On observe également une diversification des secteurs touchés par les IDE marocains présents en Afrique. En 2009, il s'agissait surtout du secteur des banques, de la télécommunication et de l'industrie. A partir des années 2013/14, s'y ajoutent le commerce, les holdings, le secteur des énergies et des mines ou encore le tourisme (Ibid.)³⁰. L'intérêt du Maroc pour les économies ouest-africaines se manifeste aussi dans la demande d'adhésion du royaume à la CEDEAO avec le statut d'observateur et de membre associé³¹. Cette adhésion pourrait notamment mener à une augmentation des exportations marocaines vers les pays de la communauté des Etats ouest-africains car ces exportations ne seraient plus assujetties à des taxes douanières qui pour le moment sont très élevées³².

Aujourd'hui encore le Sénégal et la Côte d'Ivoire sont parmi les principaux partenaires économiques du Maroc en Afrique. En 2019, les exportations du Maroc vers l'Afrique avaient pour principaux clients le Sénégal et Djibouti (2,1 Mds DH pour chacun des deux pays), la Mauritanie (1,9 Mds DH) et la Côte d'Ivoire (1,8 Mds DH) (Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, 2020)³³. Pour la même année, ces deux pays ouest-africains font également partie des trois principaux pays récipients des IDE marocains (Ibid.)³⁴. Aujourd'hui encore, le Sénégal joue le rôle de « hub » économique pour les entreprises marocaines intervenant dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Ceci concerne notamment les banques marocaines telles que Attijariwafa Bank ou la Banque Atlantique, filiale du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP) ou encore Bank of Africa, filiale du Groupe BMCE qui déploient leur projet de

²⁸ idem

²⁹ La part des stocks d'IDE sortants dans le PIB était de 4,4% en 2015. En Afrique subsaharienne, il s'agit surtout d'une participation au capital des entreprises locales et du montage de filiales dans des secteurs à forte valeur ajoutée. En 2015, la Côte d'Ivoire reçoit 30% de ces investissements, suivie de l'île Maurice (16%), du Mali (12%), du Nigéria (8%), du Sénégal (6%), du Togo (3%), du Burkina Faso (2%) et de la Guinée (2%), cf. Berahab 2017 : 6-7.

³⁰ Rôle de l'OCP par exemple dans le secteur des mines et hydrocarbures avec 14 filiales dans les pays africains mais aussi rôle d'établissements et d'entreprises publics marocains comme l'ONEE en Gambie, au Mali, en Côte d'Ivoire ou au Sénégal.

³¹ <https://www.jeuneafrique.com/1325557/politique/adhesion-du-maroc-a-la-cedeao-pourquoi-ca-coince/> Article du 10 mars 2022.

³² 44,7 % pour les exportations vers l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

³³ En 2015, les principaux partenaires du Maroc à l'exportation sont la Côte d'Ivoire, le Sénégal et l'Éthiopie (cf. Berahab 2017 : 4).

³⁴ En 2019, la Côte d'Ivoire attire 21,4%, le Tchad 19,8% et le Sénégal 14,7% des investissements marocains.

développement en Afrique de l'Ouest à partir de Dakar³⁵ ou encore l'entreprise pharmaceutique Sothema qui a créé une filiale au Sénégal (West Afric Pharma) en 2013, en vue de produire des médicaments pour le marché ouest-africain³⁶. L'intérêt des entreprises marocaines pour l'économie ivoirienne est plus récent. À la suite du développement des relations politico-économiques entre le Maroc et la Côte d'Ivoire à partir de 2013, 120 projets ont pu être lancés en Côte d'Ivoire impliquant 50 acteurs marocains et 80 opérateurs ivoiriens³⁷. En plus de la présence des filiales ouest-africaines des banques marocaines, sont aujourd'hui aussi présentes des entreprises marocaines de différents secteurs économiques tels que les nouvelles technologies de l'information, la pharmacie, les études de génie civil, le BTP, l'industrie, le domaine des assurances, les énergies et les mines et le tourisme³⁸ (Berriane, 2019 : 576). En 2020, les deux Etats ont par ailleurs prévu de renforcer leurs échanges commerciaux dans le secteur agro-alimentaire, à travers l'aménagement d'une plateforme logistique fruits et légumes au port d'Abidjan par Tanger Med³⁹ (MAP, 12 juin 2020). La même année, le groupe marocain Palmeraie signe une convention pour construire 15.000 logements en Côte d'Ivoire (MAP, 10 juillet 2020)⁴⁰.

Bien que ces deux économies ouest-africaines restent les principaux partenaires économiques du Royaume, on observe cependant aussi au cours de la dernière décennie une diversification des partenariats et des destinations des investissements marocains en Afrique. Ainsi, en 2019, les IDE marocains étaient présents dans 29 pays africains contre seulement 9 pays en 2009 (Ibid.). Parmi ces pays, les économies ouest-africaines sont aujourd'hui encore en tête (Ibid.). S'y ajoute la présence d'établissements et entreprises publics marocains intervenant dans le secteur de l'énergie et des mines⁴¹. Récemment, de nouveaux accords de promotion et de protection des investissements ont aussi été conclus entre le Maroc et la Côte d'Ivoire (2013), le Mali (2014), la Guinée Bissau (2015), le Nigéria (2016), le Niger (paraphé en 2019) ou le Liberia (2019) (Ministère de

³⁵ Pour plus de détails, voir Berriane, 2019 : 575.

³⁶ https://telquel.ma/2020/11/19/industrie-pharmaceutique-la-percee-dakaroise-de-sothema-sous-la-loupe_1702226

³⁷ <https://fnh.ma/article/-/accords-de-cooperation-le-maroc-et-la-cote-d-ivoire-font-le-point>

³⁸ Parmi les entreprises marocaines présentes en Côte d'Ivoire en 2021, on trouve AGENTIS, INTELICIA, SGTM, ALLIANCES, DOLIDOL, Moov Africa, OCP Africa, Société Ivoirienne de Banque (SIB), TGCC, Webhelp, Banque Atlantique, Attijari Securities West Africa, CDCI, Klapton, JESA et Aluminium CI, CIMAF et ADDOHA. <https://www.globaldiasporanews.com/des-entreprises-marocaines-appuient-la-fondation-ivoirienne-children-of-africa/>.

³⁹ <https://portabidjan.ci/fr/actualites/developpement-de-la-filiere-frutiere-une-delegation-du-port-de-tanger-med-au-port> (8 décembre 2020)

⁴⁰ En mai 2022, le leader du courtage assurance marocain AFMA annonce son installation en Côte d'Ivoire (<https://www.acmrci.com/actualites/39662>) et le 12 juin de la même année la startup marocaine Chari acquiert la plateforme de commerce électronique B2B Diago (<https://www.acmrci.com/actualites/le-marocain-chari-acquiert-la-startup-ivoirienne-de-e-commerce-b2b-diago/>)

⁴¹ L'ONEE accompagne la construction d'une nouvelle centrale électrique en Gambie, un projet d'électrification rurale au Mali, le développement d'une centrale de charbon en Côte d'Ivoire. Cet office a aussi une concession d'une durée de 25 ans pour l'électrification des départements de Saint Louis, Dagana et Podor au Sénégal (cf. Ministère de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, 2020, 14). L'OCP dispose de filiales dans 12 pays africains dont 6 en Afrique de l'Ouest (<https://www.ocpafrika.com/en>).

l'économie, des finances et de la réforme de l'administration, 2020). Ainsi, la volonté du Maroc d'encourager la présence de ses entreprises et ses IDE à la fois dans des pays ouest-africains francophones et anglophones perdure après 2017. A titre d'exemple, en 2020, le Burkina Faso concentrait 10% des IDE marocains en Afrique⁴². L'OCP a signé un accord pour la création d'un complexe industriel d'engrais au Nigéria en mars 2021⁴³. Avec le Ghana aussi, des accords ont été signés en 2017 dans le domaine de l'agroalimentaire, la télécom et les banques⁴⁴ et des projets dans le domaine de la production d'engrais adaptés ou l'immobilier sont en cours de développement⁴⁵. Ou encore au Niger, avec qui un accord d'investissement entre le Maroc et la ville de Niamey a été signé en juillet 2021 pour la réalisation d'un complexe agro-alimentaire et la construction d'une smart city et d'une zone franche industrielle dans la capitale nigérienne⁴⁶. N'oublions pas non plus les acquisitions de banques ouest-africaines par les banques marocaines (Brack, 2014) qui sont toujours d'actualité⁴⁷ ainsi que la présence de Moov Africa, filiale africaine de Maroc Telecom en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Bénin, au Togo, au Niger et au Mali⁴⁸.

Ainsi, on relève des efforts considérables de la part des établissements publics et des grandes entreprises marocaines pour investir les marchés ouest-africains. Nous avons aussi pu relever des initiatives prises pour encourager les PME et les autoentrepreneurs marocains à s'installer en Afrique de l'Ouest, telles que la création d'une chambre de commerce et de l'industrie marocaine en Côte d'Ivoire, d'un Club des investisseurs marocains au Sénégal (Berriane, 2019 :576) ou encore d'une chambre de commerce et d'industrie maroco-nigérienne⁴⁹. Les échanges et collaborations économiques entre le Maroc et les pays ouest-africains ont aussi continué à être développés pendant les années 2020 et 2021 et ne semblent pas être impactés par la crise liée à la pandémie du Covid-19.

Ajoutons à tout cela, un projet d'une grande ampleur qui fait l'objet d'un partenariat entre le Maroc et le Nigéria et qui pourrait impacter plusieurs pays de la sous-région. Il s'agit du mégaprojet du gazoduc qui va acheminer le gaz nigérien jusqu'au Maroc et ensuite en Europe et qui a fait l'objet de plusieurs accords tout en abordant la phase des études et de la mobilisation des moyens financiers⁵⁰. Son intérêt réside dans sa taille, mais surtout dans le nombre de pays

⁴² « Burkina Faso : avec le Maroc, des liaisons fécondes », Telquel, 22 décembre 2020.

⁴³ Le Nigéria est aussi le deuxième pays africain où l'entreprise de matelas DOLIDOL est implantée depuis décembre 2021. <http://www.commodafrica.com/26-03-2021-accord-entre-le-nigeria-et-le-maroc-pour-un-complexe-industriel-dengrais-de-13-md>.

⁴⁴ https://telquel.ma/2017/02/17/le-maroc-et-le-ghana-signent-25-accords-de-cooperation_1535973

⁴⁵ <http://www.mapexpress.ma/actualite/opinions-et-debats/marocghana-volonte-affichee-developper-relations-prometteuses/> - 20 juillet 2020

⁴⁶ <http://www.commodafrica.com/06-07-2021-le-marocain-yummy-investit-eu-28-mds-dans-niamey-et-son-complexe-agro-alimentaire>

⁴⁷ Il s'agit surtout des banques Attijari Wafa Bank, Banque Populaire et BMCE.

⁴⁸ <https://www.agencecofin.com/operateur/0401-83893-maroc-telecom-a-rassemble-toutes-ses-filiales-africaines-sous-la-marque-moov-africa>

⁴⁹ <https://www.maghress.com/fr/marochebdo/42219>

⁵⁰ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/09/16/signature-d-un-memorandum-pour-un-projet-de-gazoduc-nigeria-maroc_6141891_3212.html

concernés et qui sont le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone, la Guinée, la Guinée Bissau, la Gambie, le Sénégal et la Mauritanie. Tous ces pays seront desservis par ce gaz. Ayant l'ambition d'être un catalyseur du développement économique de la région Nord-Ouest de l'Afrique, ce projet profitera effectivement à quelques 400 millions de personnes vivant dans la région. Il aura sans doute un impact dynamisant les flux humains entre les deux rives du Sahara.

Dans quelles mesures la poursuite des efforts de collaborations et de la présence marocaine dans les économies ouest-africaines se répercute sur les migrations de travail marocaines vers la sous-région ?

La diversité des activités économiques des Marocains d'Afrique de l'Ouest

L'analyse des données statistiques de 2021 met en évidence la grande diversité des activités économiques investies par les Marocains résidant en Afrique de l'Ouest. Cette diversité s'accompagne d'un recul marqué de l'importance de secteurs d'activité traditionnels comme le commerce. Une installation marquée de migrants hautement qualifiés, immigration étroitement liée à la présence de sociétés et investissements d'origine marocaine, se laisse aussi observer pour toute la région.

Tableau 4 : Professions occupées par les Marocains actifs immatriculés à l'ambassade du Maroc au Sénégal en 2021

Métiers	Effectifs	%
Commerce	486	28,3
Hôtel-restauration-accueil et art	82	4,7
Enseignement, santé et journalisme	184 (129 médecins)	10,7
Artisans-petits métiers	181	10,5
Bâtiment et construction	60 (31 plâtriers)	3,4
Transport (aérien, routier, maritime)	29	1,6
Salariés, ouvriers, fonctionnaires, employés	450 (210 employés, 51 ouvriers)	26,2
Banques, Business	99	5,7
Administratifs-directions-secrétariat	146 (91 directeurs)	8,5
Ingénierie et expertise	84	4,8
Total	1717	100

Source : DACS, 2021

Au Sénégal, le commerce est certes avec 28,3% le secteur d'activité le plus important pour les Marocains aujourd'hui, mais d'autres domaines d'activité sont aussi investis tels que l'enseignement et la santé, l'artisanat, le secteur des banques et des affaires, l'administration ou l'expertise. Parmi ces activités, on relève notamment l'importance des professions qui exigent un niveau de qualification particulièrement élevé. Ainsi, la part des Marocains hautement qualifiés est de 29,7%⁵¹, ce qui est probablement aussi favorisé par la mobilité étudiante

⁵¹ Nous avons comptabilisé ici les seuls enseignants, médecins, journalistes, banquiers, personnes dans le business, administrateurs et ingénieurs et experts, laissant de côté les employés parmi lesquels on peut sûrement aussi compter des personnes hautement qualifiées.

marocaine vers ce pays. Les autres domaines dont la part est remarquable sont ceux des artisans, des petits métiers et des professionnels dans le secteur des BTP qui représentent ensemble 13,9% des actifs marocains au Sénégal.

Pour la Côte d'Ivoire, les activités menées par les Marocains se sont encore plus diversifiées, malgré des conditions de séjour et de travail très restrictives pour les étrangers⁵². On observe ici surtout un recul encore plus marqué de l'importance du commerce. Aujourd'hui, seuls 28,9% des Marocains sont investis dans le domaine du commerce alors qu'ils étaient 59,8% en 2017 (Berriane, 2019 : 593). La part des salariés, ouvriers, fonctionnaires et employés est aujourd'hui la plus importante et elle regroupe probablement aussi des personnes recrutées dans le domaine commercial. On peut néanmoins en conclure que les commerçants traditionnels n'occupent plus la même place que quatre ans auparavant⁵³. Bien que moins importante qu'au Sénégal, la migration des professionnels hautement qualifiés représente également, avec 18,8%, une part importante des actifs marocains de Côte d'Ivoire. Les artisans, petits métiers et professionnels dans le secteur du BTP sont même légèrement plus nombreux qu'au Sénégal, ce qui reflète à la fois l'existence d'une demande en savoir-faire artisanal marocain mais aussi d'une main d'œuvre marocaine peu qualifiée dans les villes ivoiriennes⁵⁴.

Tableau 5 : Professions occupées par les Marocains actifs immatriculés à l'ambassade du Maroc de Côte d'Ivoire en 2021

Métiers	Effectifs	%
Commerce	921	28,9
Hôtel-restauration-accueil et art	43	1,3
Enseignement, santé et journalisme	45	1,4
Artisans-petits métiers	372	11,7
Bâtiment et construction	48	1,5
Transport (aérien, routier, maritime)	63	1,9
Salariés, ouvriers, fonctionnaires, employés	1544 (1057 employés, 121 ouvriers)	48,5
Banques, Business	76	2,3
Administratifs-directions-secrétariat	380 (195 directeurs)	11,9
Ingénierie et expertise	103	3,2
Total	3178	100

Source : DACS, 2021

⁵² On observe dès 1975 une « ivoirisation » de l'accès à l'emploi dans tous les secteurs de l'activité économique. En 1990, est introduite une carte de séjour devenue obligatoire pour tous les étrangers de plus de 16 ans installés en Côte d'Ivoire (Bredeloup, 2003 :10).

⁵³ En 2017, on avait relevé 2481 commerçants contre seulement 921 en 2021. Il existe aussi un recul du nombre de Marocains actifs entre ces deux dates : en 2017, ils étaient 4144, en 2021 presque 1000 de moins.

⁵⁴ Les données statistiques disponibles ne permettent pas de saisir le moment de l'immigration de ces professionnels. On peut cependant supposer qu'il s'agit de flux venus dans les années 1970 lorsque le « miracle ivoirien » attirait des étrangers ou accompagnant plus récemment les sociétés marocaines de construction impliquées dans des projets de construction, telles que par exemple la mosquée Mohammed VI d'Abidjan.

Lorsque l'on analyse les professions occupées par les Marocains résidant dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, les mêmes tendances se laissent observer. En même temps, dans ces pays moins souvent marqués par une continuité historique des mobilités marocaines, le commerce n'occupe avec 15,7%, qu'une place moindre. Ici on observe une part encore plus importante de personnes hautement qualifiées occupant des postes de responsabilité, représentant 34,2% des immigrés marocains. Ainsi, la présence économique marocaine dans les pays d'Afrique de l'Ouest semble se traduire avant tout par l'expatriation de patrons et autres responsables d'entreprises, alors que les autres activités sont plutôt menées par un personnel local, très souvent formé au Maroc. Les entreprises marocaines implantées dans les pays ouest-africains recruteraient en effet souvent les lauréats ouest-africains formés dans des universités et grandes écoles marocaines et qui disposent de ce fait à la fois de l'expertise nécessaire et d'un double capital culturel⁵⁵. Enfin, il ne faut pas non plus oublier la part encore plus importante des artisans, des personnes exerçant des petits métiers ou travaillant dans le secteur du BTP (en tout 15,6%), ce qui montre bien que ces « petites destinations », et notamment les capitales, peuvent drainer une grande diversité de profils socioprofessionnels à la recherche de bonnes affaires ou suivant les grandes entreprises marocaines présentes depuis le tournant du XXIème siècle dans ces pays.

Tableau 6 : Professions occupées par les Marocains actifs immatriculés à l'ambassade du Maroc dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest en 2021

Métiers	Effectifs	%
Commerce	230	15,7
Hôtel-restauration-accueil et art	121	8,2
Enseignement, santé et journalisme	60	4,1
Artisans-petits métiers	193	13,2
Bâtiment et construction	36	2,4
Transport (aérien, routier, maritime)	27	1,8
Salariés, ouvriers, fonctionnaires, employés	351	24
Banques, Business	80	5,4
Administratifs-directions-secrétariat	250 (143 directeurs)	17,1
Ingénierie et expertise	111	7,6
Total	1459	100

Source : DACS, 2021

Conclusion

Ce chapitre avait pour ambition de saisir les mutations récentes des migrations marocaines vers les pays d'Afrique de l'Ouest. En faisant le point sur les caractéristiques de ces communautés de migrants en 2021, il s'agissait aussi de saisir l'effet de la crise pandémique sur ces mobilités. Finalement, malgré les

⁵⁵ Ceci est notamment le cas pour la Côte d'Ivoire (cf. Berriane, 2019) et le Burkina Faso (https://telquel.ma/2020/12/22/burkina-faso-avec-le-maroc-les-liaisons-fecondes_1705829)

restrictions à la mobilité en contexte pandémique et leurs effets sur les économies et sociétés ouest-africaines, on se rend compte que les migrations marocaines vers les pays d'Afrique de l'Ouest n'ont pas été freinées. Ceci concerne aussi les relations économiques entre le Maroc et les autres pays de la sous-région qui ont continué à se densifier en temps de Covid-19, contribuant ainsi à remodeler les anciennes communautés marocaines héritées du XIX^{ème} siècle en diversifiant leur profil de façon considérable.

Dans le prolongement de la mise au point de 2017 sur les Marocains de l'Afrique de l'Ouest qui mettait l'accent sur les deux principales destinations que sont le Sénégal et la Côte d'Ivoire, cette contribution avait aussi pour ambition d'élargir l'analyse aux migrations marocaines vers les autres destinations ouest-africaines. On se rend ainsi compte que les destinations ouest-africaines des migrants marocains se diversifient et concernent presque tous les pays ou plus précisément toutes les capitales de la sous-région. En même temps, l'ancienneté de certaines destinations pour les migrations marocaines comme le Mali ou la Guinée se reflète aussi dans la présence aujourd'hui de communautés marocaines dans ces lieux. Tout en confirmant les tendances de féminisation et de rajeunissement des communautés marocaines amorcées à partir de la fin des années 1990 pour toute la région, ce focus régional a aussi permis de saisir davantage la diversification socio-professionnelle des communautés marocaines en Afrique de l'Ouest liée à la présence économique marocaine dans cette région qui a été la première destination de migrants marocains.

Bibliographie

- Abou El Farah Y., (2007), Les Marocains d'Afrique subsaharienne. In Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger (Ed.): *Marocains de l'extérieur 2007*. Rabat: Fondation Hassan II, pp. 373–406.
- Abou El Farah Y., (2014), La communauté marocaine en Afrique subsaharienne. In Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger (Ed.): *Marocains de l'Extérieur 2013*. Rabat: Fondation Hassan II, pp. 529–560.
- Abou El Farah Y., Akmir A., Beni Azza, A., (1997), *La présence marocaine en Afrique de l'Ouest: cas du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire*. Rabat: Institut des Etudes Africaines.
- Ministère de l'économie des finances et de la réforme de l'administration : « Maroc-Afrique : une coopération renouvelée », *Al Maliya*, N° 66, Novembre 2020.
- Aouad R., (2012), De Tombouctou à Conakry: Musulmans et juifs du Maroc dans l'espace de la relation Maroc-Afrique noire (fin XIX^e siècle-début XX^e siècle). In: *La bienvenue et l'adieu | I: Migrants juifs et musulmans au Maghreb (XV^e-XX^e siècle)* [online]. Casablanca: Centre Jacques-Berque, 2012 <<http://books.openedition.org/cjb/230>>.
- Berhab R., (2017), « Relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne : Quels potentiels pour le commerce et les investissements directs étrangers ? », *Policy Brief 17/4*, OCP Policy Center.
- Berriane J., (2012), « La formation des élites subsahariennes au Maroc ». In Antil, A. et Mokhefi, M. (dir.) : *Le Maghreb et son Sud: vers des liens renouvelés*, Paris: CNRS Éditions, p.155-171.
- Berriane J., (2019), « Les Marocains de l'Afrique de l'Ouest. Evolutions récentes d'une communauté en mouvement (Sénégal et Côte d'Ivoire) ». In : Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger : *Marocains de l'Extérieur 2017*. Rabat, 2019, pp. 571-611.

- Brack E., (2014), « Liens bancaires et financiers entre le monde arabe et l'Afrique subsahariennes ». In *Confluences Méditerranée* 3 (90), pp. 85–104.
- Bredeloup S., (2003), « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger ». In *Revue européenne des migrations internationales* 19 (2), pp. 85–113. DOI: 10.4000/remi.461.
- De Brujn M., Van Dijk Rijk A. and Foeken, D., (2001) : *Mobile Africa: Changing Patterns of Movement in Africa and Beyond*. Leiden: Brill, 2001.
- Labaki B., (1993), « L'émigration libanaise en Afrique occidentale sud-saharienne ». *Revue européenne des migrations internationales*, Vol.9, N° 2.
- Lefebvre G., (2003), *La migration guinéenne vers Dakar. Mutation d'un espace migratoire international*, Thèse pour le Doctorat en Géographie, Université de Rouen, 2003.
- LeTourneau R., (1987). *Fès avant le Protectorat*. Rabat : La Porte.
- Lo M., (2016), « Relations Maroc-Afrique subsaharienne : quel bilan pour les 15 dernières années ? » *Research paper* 16/10, OCP Policy Center.
- Marfaing L. et Wippel S., (2004), « Espace transsaharien: espace en mouvement. Quelques réflexions pour une approche conceptuelle - une introduction. » In : Marfaing, L. et Wippel, S. (dir.): *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*. Paris: Karthala, pp. 7–26.
- Office des changes 2022 : *Analyse multidimensionnelle de l'évolution du profil des exportateurs marocains actifs*. Mars 2022. <https://www.oc.gov.ma/fr/etudes#wow-book/>
- Wippel S., (2004), « Le renouveau des relations marocaines avec l'Afrique subsaharienne: la formation d'un espace économique transsaharien? » In Marfaing, L. et Wippel, S. (dir.): *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*. Paris: Karthala, pp. 29–59.

Chapitre 23

Les Marocains des pays du Golfe en 2021 (Emirats Arabes Unis et Qatar) La parenthèse de la COVID-19

Mohamed Berriane

Introduction

Parmi les principaux changements qu'a connu l'émigration marocaine internationale depuis les années 2000 et 2010, figure la forte diversification des destinations. Celle-ci concerne d'abord l'Europe, principal réceptacle de cette migration et où les pays du Sud (Espagne, Italie) continuaient à attirer des flux importants alors qu'auparavant c'était l'Europe du Nord qui primait. Mais la diversification concerne aussi l'apparition et la consolidation des foyers d'appel des pays arabes, en particulier les Etats du Golfe. Dans l'édition précédente de cette série (Berriane, 2018), nous avons décrit et analysé les spécificités de cette migration qui contrastaient avec celles de l'émigration se dirigeant vers l'Europe occidentale. Nous avons mis en place le cadre général de cette migration vers les pays arabes dans un premier temps en la situant au sein de l'émigration marocaine en général vers les différents continents. Nous nous sommes ensuite arrêtés sur le cas des pays du Golfe à travers les deux exemples du Qatar et des Emirats Arabes Unis en insistant sur la spécificité de ces foyers d'immigration où les Marocains ne constituent qu'une minorité parmi les nombreux immigrants asiatiques. Nous avons, enfin, dans une troisième partie analysé les profils types des migrants marocains dans les pays du Golfe en insistant sur leur caractère multiple, ce qui contribuait davantage à diversifier la migration marocaine en général.

Dans cette nouvelle livraison, et afin d'éviter les répétitions, nous ne reviendrons pas sur le premier point en renvoyant à la publication précédente¹. Notre objectif est de s'arrêter sur les évolutions éventuelles des communautés marocaines vivant dans les deux pays entre 2017 et 2021 et d'essayer de saisir les effets de la pandémie planétaire dans ces évolutions, mais aussi du grand événement sportif qui aura lieu dans la région à travers l'organisation de la coupe du monde du Foot Ball de 2022.

Pour traiter ces deux points on est moins armés que lors de la dernière édition et on ne dispose que des dernières données de la DACS², alors que la mission de terrain qui avait eu lieu en 2017, n'a pu avoir lieu en 2021 en raison des contraintes dues à la pandémie. Or, les données issues des immatriculations dans

¹ Mohamed Berriane, 2018, Les Marocains des pays du Golfe (Emirats Arabes Unis et Qatar) : *Al Wafidoune* et leur devenir. *Marocains de l'extérieur 2017*, Fondation Hassan II des Marocains Résident à l'Étranger. pp. 677-719.

² Direction des Affaires Consulaires et Sociales relevant du Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résident à l'Étranger. Nos remerciements chaleureux aux responsables de cette direction.

les consultas pêchent par un certain nombre d'imperfections comme on le verra plus loin. L'impossibilité de se rendre sur place a été compensée par des entretiens par téléphone et par l'aide apportée par des collègues résidant dans ces deux pays³.

Le chapitre sera organisé cette fois-ci en trois parties. Dans un premier temps on traitera de l'Etat des lieux de la migration marocaine dans les deux pays en 2021 à partir des données statistiques dont on dispose. Ensuite on essaiera de cerner le nouveau profil de ces Marocains et voir jusqu'à quel point il a évolué depuis la situation décrite en 2017. Enfin dans une troisième partie nous tenterons une mise au point sur les effets de la Covid 19 sur ces Marocains et leur devenir.

La principale source statistique utilisée dans ce chapitre émane de l'application *Al Konsol* que gèrent les consulats du Maroc à l'étranger. Dans notre cas ce sont les consulats de Doha au Qatar et d'Abu Dhabi et Dubaï aux Emirats Arabes Unies. Lors de la mission de 2017 nous avons eu accès directement à ces deux applications pour effectuer des requêtes et exploiter les données des immatriculations des Marocains auprès de ces consulats. Dans l'impossibilité de se rendre directement à ces consulats en 2021, nous avons obtenu des extraits de la base de données auprès de la DACS à Rabat, qui centralise toutes ces données et gère l'application. Il faut cependant souligner quelques imperfections qui entachent la fiabilité de ces données. Deux problèmes se posent à l'utilisateur de ces statistiques. Le premier concerne les déclarations des lieux de résidence des immatriculés qui parfois n'ont rien à voir avec le pays de séjour, sans que l'on puisse expliquer cette anomalie. Le second renvoie à la mise à jour des immatriculations, car il a été relevé que souvent les départs ne sont pas pris en compte, alors que tous les Marocains présents dans le pays ne sont pas immatriculés. Cette absence de mise à jour de la base de données des immatriculation devient handicapante lorsque des bouleversements comme ceux liés à la crise de la Covid 19 ne sont pas pris en compte. Ainsi l'observation et les interviews attestent de départs massifs de familles d'émigrés marocains et autres vivant au Qatar et aux EAU suite à la crise sans que cela ne se traduise dans les statistiques puisque toutes ces personnes qui ne vivent plus dans le pays d'accueil ne sont pas supprimées des registres. Mais faute d'autres données, on n'a pas d'autres choix que de se baser sur ces statistiques tout en relevant leurs imperfections. Les mauvaises déclarations sont soustraites du total des déclarations et l'effectif obtenu est considéré comme un échantillon, alors que les non-déclarations peuvent compenser les départs non soustraits de la base.

1. Etat des lieux de la migration marocaine dans les pays du Golfe en 2021

Le cadre général de la migration des Marocains dans les pays du Golfe ayant été posé dans la dernière livraison, nous nous limiterons dans cet état des lieux aux évolutions récentes ayant touché cette communauté à travers 5 sous-thèmes. Il s'agit du poids de la destination dans l'émigration marocaine, des prémisses d'évolution du modèle migratoire régional, de la spécificité de la migration marocaine, des lieux d'origine et de résidence et de leurs évolutions.

³ Nous exprimons nos sincères remerciements à ces collègues qui ont eu la gentillesse de documenter un guide d'entretien que nous leur avons envoyé.

Le poids de la destination Golfe

Comme nous l'avions déjà montré dans l'édition précédente, l'irruption de la zone arabe dans le champ migratoire marocain à partir du milieu des années 70 correspond à la conjonction de la flambée des prix du pétrole à partir de 1973 d'une part, et la fermeture de l'Europe qui avait débuté au milieu de la même décennie, d'autre part. Après la Lybie, pays pétrolier le plus proche à l'époque, les flux se sont dirigés vers l'Arabie Saoudite puis vers les autres pays du Golfe. Profitant de la flambée des prix du pétrole à l'époque, ces derniers lancent de grands programmes d'infrastructures pour lesquels les populations locales, faibles numériquement, ne pouvaient fournir la main d'œuvre nécessaire.

Aujourd'hui (2021), et bien qu'elle arrive très loin derrière l'Europe, la zone des pays arabes occupe la deuxième place comme destination des migrants marocains avec environ 377.326 résidents, soit 7,3% du total de la migration marocaine dans le monde. En rapportant la situation de 2021 à celle de 2016, l'augmentation des effectifs des Marocains résidant dans les pays arabes a été de 32,2% en 5 ans, ce qui n'est pas négligeable, l'augmentation n'ayant été que de 22,7% en Europe (Tableau 1).

Tableau 1 : Evolution du poids des Marocains des pays arabes dans le total des Marocains du monde

Destination	1993		2004		2016		2021	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Europe	1.279.558	82,6	2.616.871	84,7	3.747.152	90,0	4.600.077	89,1
Pays arabes	196.017	12,7	282.772	9,2	282.430	6,8	377.326	7,3
Amériques	70.270	4,5	178.914	5,7	114.278	2,7	152.912	2,9
Asie-Océanie	731	0,04	5167	0,2	13.213	0,3	6644	0,1
Afrique	2721	0,1	5366	0,2	5482	0,1	28.004	0,6
Total	1.548.566	100,0	3.089.090	100,0	4.162.555	100,0	5.164.963	100,0

Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Les flux de migrants vers cette destination sont restés donc constants, voire plus soutenus qu'entre 2004 et 2016 ou entre 1993 et 2016, période durant laquelle la part des pays arabes dans le total de la migration marocaine a baissé, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage, passant de 12,7% en 1993 à 6,8% en 2016. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation de la part de la destination européenne, mais également par la forte volatilité de cette migration qui est peu permanente et suit les fluctuations de l'économie pétrolière, en plus des effets de tout l'arsenal juridique dont se sont entourés ces pays pour contrôler une immigration considérée comme nécessaire, tout en étant perçue comme envahissante.

L'estimation de ce poids des pays arabes dans l'émigration marocaine totale reste cependant assez approximative. En effet, outre les réserves déjà formulées plus haut quant à la fiabilité des données de la DACS, il faut noter que ces dernières ne sont pas très réactives à l'accélération des événements politiques : Les chiffres de 76.923 Marocains vivant en Lybie que fournit la DACS pour 2016 et de 78.754

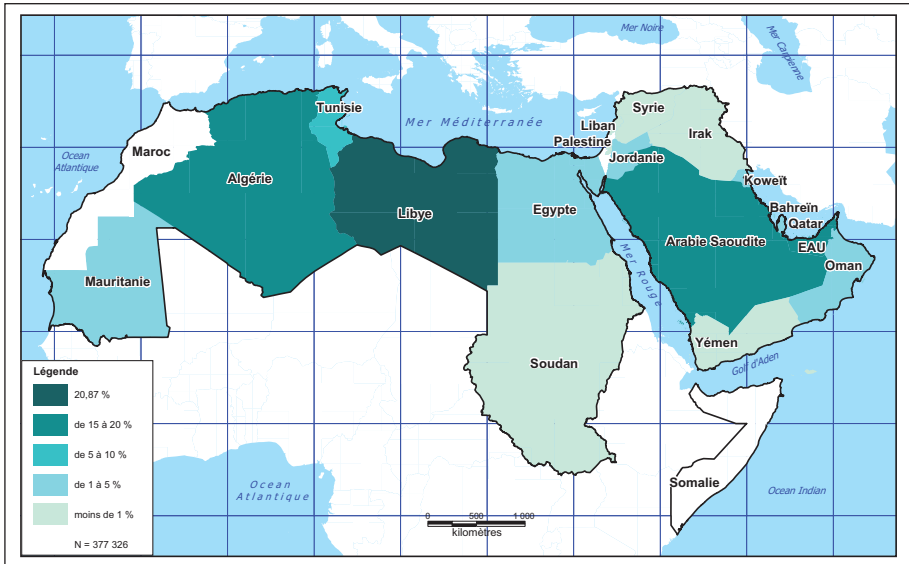
pour 2021 doivent probablement être fortement revus à la baisse à la suite de l'instabilité qui s'est installée dans ce pays. Or, aucun élément officiel ne permet ce réajustement.

Cette présence des Marocains dans la région arabe au sens large est très inégale (Tableau 2 et figure 1). Pour des raisons à la fois historiques et de proximité ce sont les pays arabes du continent africain qui avec plus de 50% concentrent la grande part des Marocains des pays arabes. Cependant ce poids des pays arabes d'Afrique n'est plus le même que lors des années précédentes : il est passé de 70,2% en 2012 à 60,2% en 2016 et 50,9 en 2021. Cette baisse s'explique en fait par l'augmentation de la part des pays du Golfe qui est passée de 28% en 2012 à 46,7% en 2021. A l'autre bout du tableau, l'ensemble des pays arabes regroupés sous l'appellation Proche-Orient ne reçoit que 2,2% de ces flux, ce qui accuse d'avantage la place des pays du Golfe. Nous sommes donc en présence de deux types de migrations (celle vers les pays du Maghreb et celle vers ceux du Golfe) qui diffèrent aussi bien dans leurs aspects historiques que sociologiques.

Tableau 2 : Evolution des effectifs des Marocains vivant dans les pays arabes (2012-2021)

Pays	2012		2016		2021	
	Effectif	%	Effectif	%		
Pays du Golfe	60.127	28,0	106.274	37,6	176.264	46,7
Arabie	35.724		49.856		72.601	
EAU	15.724		37.945		70.809	
Qatar	2.432		6.981		15.669	
Oman	2.504		3.907		5.862	
Bahreïn	1.064		2.535		4.388	
Koweït	2.109		4.555		6.552	
Yémen	359		495		383	
Proche-Orient	3881	1,8	6.221	2,2	8.865	2,4
Jordanie	1774		2.828		3.946	
Syrie	689		1.493		18.57	
Liban	1.066		1.436		2.097	
Irak	23		86		221	
Palestine	329		378		744	
Afrique	150.430	70,2	169.935	60,2	192.197	50,9
Lybie	69.276		76.923		78.754	
Algérie	45.451		48.624		58.696	
Tunisie	30.635		33.777		36.092	
Mauritanie	2.662		3.614		6952	
Egypte	2.376		6.859		11.215	
Soudan	30		138		488	
Total	214.438	100,0	282.430	100,0	377.326	100,0

Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Figure 1 : Répartition des Marocains de l'extérieur dans les pays arabes - 2021

Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Au sein de l'ensemble des pays arabes, les pays du Golfe, objet de ce chapitre à travers les cas du Qatar et des EAU, occupent comme en 2017 la deuxième place en 2021. Ici, ni l'histoire, ni la proximité n'expliquent cette augmentation au fil des années. L'appel des sociétés riches ayant besoin d'une main d'œuvre abondante continue d'être le moteur de ces flux relativement récents si on les rapporte aux mouvements migratoires vers l'Europe commencés il y a un siècle.

Il reste que malgré les chiffres indiqués, les Marocains demeurent toujours quasi-invisibles dans les pays du Golfe, aussi bien dans les statistiques que dans leurs paysages urbains, car noyés dans des millions d'immigrés venant du monde entier et plus particulièrement des pays de l'Asie. Nous sommes, en effet, dans l'un des plus gros foyers mondiaux de réception des migrations internationales de travail, malgré la tendance, pour des raisons évidentes, qu'ont ces pays à minimiser dans leurs statistiques les effectifs des étrangers.

Une immigration souhaitée, mais fortement contrôlée

Pour comprendre les évolutions de ces effectifs et le sens de l'émigration marocaine vers les pays du Golfe, il faut la comparer au modèle de cette même émigration marocaine vers l'Europe. Celle-ci, rappelons-le, devait initialement être un projet de mobilité provisoire car initiée pour répondre d'abord aux besoins en soldats et main d'œuvre durant la guerre, puis pour la reconstruction de l'Europe et son développement. Dans les deux cas ces déplacements de la main d'œuvre marocaine vers la France, puis vers d'autres pays européens, ne devait pas déboucher sur une installation définitive et un enracinement en Europe⁴. Mais ce modèle migratoire

⁴ L'une des appellations de ces immigrés, le mot *Gastarbeiter*, ou travailleurs hôtes, que

initial n'a pas fonctionné comme prévu puisque les premières générations parties vers l'Europe sont aujourd'hui complètement ancrées et enracinées dans leurs pays d'accueils et que leurs descendants des diverses générations suivantes font partie intégrante des sociétés d'accueil.

Comparée à cette migration vers l'Europe, celle en direction du Golfe, ressemble au modèle initial de la première. Aujourd'hui, les Marocains résidant et travaillant dans les pays du Golfe, comme tous les autres migrants, sont considérés comme une main d'œuvre dont on a besoin, mais qui doit repartir lorsqu'on en n'aura plus besoin. D'ailleurs nous avons relevé dans la dernière édition que ces immigrés sont couramment appelés *Al Wafidoun*, qui signifie en arabe les entrants ou les arrivées, soit des travailleurs dont la présence est temporaire puisqu'ils doivent repartir chez eux lorsque le besoin de cette main d'œuvre ne sera plus d'actualité.

Pour appuyer cette interprétation, il faut ajouter que jusqu'à maintenant tout était fait, aussi bien sur le plan juridique que social ou administratif, pour qu'une évolution du processus comme en Europe ne puisse pas avoir lieu. Contrats de travail à durée limitée, législation interdisant tout séjour non lié à un contrat de travail et pénalités extrêmement élevées pour chaque jour d'un séjour illégal sont quelques-unes des procédures mises en place à cet effet. Il faut ajouter à cela les difficultés d'accès à la propriété pour les étrangers sauf dans certaines zones bien délimitées, alors qu'épouser un conjoint du pays est très encadré voire quasi-impossible quand le conjoint pressenti appartient aux classes supérieures. La création d'une société par un étranger est également encadrée et l'acquisition de la nationalité par naturalisation très contraignante voire impensable. Bref tout ce qui peut aider à l'enracinement est évité. Si on ajoute à cela que le droit du travail ne prévoit pas de retraite à la fin de la vie professionnelle, on comprend que la migration vers ces pays pourra difficilement déboucher sur une installation définitive ou un enracinement dans la société à travers la descendance, à l'instar de ce qui est arrivé en Europe⁵.

De ce fait le modèle migratoire des pays du Golfe qui prévalait jusqu'à ces dernières années peut se résumer comme suit :

- Les sociétés de ces pays sont parmi les plus riches du monde grâce aux revenus des hydrocarbures. Par ailleurs la ressource du sous-sol qui fait cette richesse n'étant pas éternelle, ces pays, en particulier les EAU et le Qatar, ont prôné une diversification de leurs économies en développant le secteur des services. Ce dernier fourni désormais aujourd'hui plus de la moitié des emplois. Or, on le sait, industrie pétrolière et services sont deux secteurs grands consommateurs en main d'œuvre et celle-ci est peu disponible sur place, vu les conditions démographiques des nationaux. Par ailleurs les Etats pratiquaient jusqu'à maintenant une politique de redistribution des richesses très généreuse qui pousse les autochtones à être

donnaient les Allemands à ces migrants signifiait que ce n'était que des travailleurs « invités » pour une durée limitée.

⁵ « Le « deal » est clair : ils sont ici pour travailler, gagner de l'argent, en transférer une partie à leur famille et repartir. Nous ne pratiquons pas l'assimilation ou l'intégration. Les étrangers sont appelés à repartir chez eux au terme de leur contrat ». Propos d'un haut responsable qatari cité par Nazim Kurundeyr (Le Monde Diplomatique de juin 2016) et repris par Orian Huchon (2017)

très sélectifs dans le choix de leurs professions. Enfin la société est organisée de telle sorte que l'appel aux domestiques et autres aides ménagers est très fréquent.

- La forte présence de travailleurs étrangers, les populations autochtones devenant minoritaires, explique cette tendance à contrôler l'immigration et le fort ostracisme pour éviter qu'elle débouche sur une installation permanente d'une communauté étrangère majoritaire. En effet, le rapport population locale/immigrés est à l'avantage des immigrés : 50% de la population totale des pays du Conseil de Coopération du Golfe sont des étrangers, alors que ce taux atteint plus de 87% dans chacun des deux pays retenus comme exemples dans ce chapitre⁶.

Nos interlocuteurs qataris ou émiratis n'ont pas nié, en 2017, ce souci de fermeture de la société face aux étrangers présents en son sein. Mais dans la plupart des cas ils le mettent en rapport avec le besoin de sauvegarder la société *khaliji* et de garder intactes ses traditions et coutumes face au risque d'une acculturation et une perte des composantes culturelles de cette société si elle est submergée par des populations étrangères.

- Le modèle migratoire qui en résulte est assez particulier en étant marqué par une forte mobilité et une instabilité de ces populations étrangères, et par des conditions de vie quotidienne et des rapports au pays d'accueil qui ne sont pas toujours sereins.

- L'une des spécificités de ce modèle est le système de la kafala, le *kafil* étant un individu, une entreprise ou une institution auxquels l'Etat délègue le rôle de gestionnaire des flux des étrangers sur le territoire. Le *kafil* joue ainsi un rôle essentiel dans la gestion de l'immigration.

- Dans ce système migratoire les 200.000 Marocains représentent une petite minorité face aux asiatiques venant d'Inde (près de 7 millions), Bangladesh (3,3), Pakistan (3,2), Egypte (2,4), Indonésie, Philippines, etc. On les retrouve parmi le personnel d'exécution (mais faiblement présents dans le bâtiment monopolisé par les asiatiques), les petits emplois sur contrat et des activités plus ou moins illicites, mais aussi une main d'œuvre qualifiée, des imams, des juges, des professeurs, des ingénieurs, informaticiens, chercheurs et de plus en plus de jeunes cadres du tertiaire supérieur.

Dans ce contexte migratoire particulier, la migration marocaine se démarque par plusieurs spécificités.

L'immigration marocaine

Cette immigration arrive dans la région dans le cadre de conventions bilatérales sur la main d'œuvre signées par le Maroc avec ces différents pays, mais aussi de façon inorganisée en s'insérant dans un marché opaque et quasi-informel de vente de visas de travail. L'ANAPEC est un organisme qui joue normalement un rôle non négligeable dans l'organisation des flux de main d'œuvre marocaine par le placement d'employés selon des demandes précises formulées par les Etats.

⁶ Chiffres cités par Oriane Huchon dans « Les migrations – les travailleurs immigrés dans le Golfe », Les Clés du Moyen-Orient, article publié le 17/03/2017
<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-migrations-Les-travailleurs-immigres-dans-le-Golfe.html>

Commencée dès les années 1980, cette migration monte en flèche dès 2010 (selon les dates d'inscription dans les consulats marocains dans les deux pays) avec une évolution saccadées marquée par des ruptures et des poussées⁷. Mais ce qu'il faut noter c'est qu'elle continue jusqu'à nos jours, même si la crise de la Covid 19 a marquée un sérieux arrêt en 2020 et 2021 ainsi que de nombreux retours que ne traduisent pas les chiffres des immatriculations. Cette tendance participe à la diversification et à la complexification de la migration marocaine en général.

Les flux migratoires marocains vers les pays du Golfe passent par quatre canaux que nous avons bien identifiés dans la précédente analyse de 2018. Ces quatre canaux sont toujours fonctionnels bien que la part de chacun de ces canaux a changé au cours des 5 dernières années.

- Le canal passant par les autorités supérieures des deux Etats et du Maroc qui a bien fonctionné lors du début de cette migration. L'exemple le plus spectaculaire fut celui de la communauté marocaine implantée dans l'oasis d'El Khazna à l'initiative de l'émir d'Abu Dhabi, Cheikh Zayd et du Roi Hassan II. Aujourd'hui ce canal ne fonctionne pratiquement plus, sauf en des occasions exceptionnelles comme l'organisation de la coupe du monde de football au Qatar, mais qui rejoint plutôt le canal suivant.

- Le canal des accords étatiques qui organisent les recrutements groupés selon les besoins des Etats du Golfe a fonctionné et fonctionne actuellement à plein au Qatar en raison des besoins énormes qu'exige l'organisation de la coupe du monde de foot-ball en novembre 2022, comme on le verra plus loin.

- Parallèlement le système des visas de travail que distribuent les autorités des deux états à des sponsors (*Kafil*, autrefois, et *Moustakbil*, aujourd'hui pour le Qatar) continue aujourd'hui à alimenter et à entretenir une migration qui devient parfois clandestine (idem). C'est une migration gérée en principe par le droit du travail des deux pays dont on a déjà présenté les grandes lignes plus haut (Berriane, 2018). Il s'agit de l'offre et de la demande sur le marché du travail régulées par le système de la *kafala*. Celui-ci, malgré les efforts des dernières années pour le réformer continue à entretenir la précarité et la misère des travailleurs étrangers, parmi lesquels les Marocains.

- Il y a enfin le canal lié aux expatriations de jeunes marocains formés dans les pays européens et recrutés par des sociétés européennes pour être envoyés travailler dans leurs filiales des pays du Golfe. Le développement spectaculaire des économies des deux pays, la modernisation de leurs Etats et la diversification des économies basée sur le développement d'un tertiaire supérieur (banques, informatique, hôtellerie, tourisme, import-export, services liés au secteur pétrolier) ont des besoins importants en ressources humaines en nombre et en qualité. La place première revient aux expatriés occidentaux et quelques ressortissants des pays arabes voisins, mais les jeunes diplômés marocains, souvent formés en Europe avec parfois un début de pratique professionnelle sont également recherchés en raison de leurs diplômes, expérience et la maîtrise de l'arabe en plus de l'anglais et le français.

⁷ Cf. l'analyse de 2018

Les « délocalisations » des universités anglo-saxonnes, surtout américaines, jouent aussi un rôle dans ces expatriations par l'envoi de jeunes marocains pour travailler dans les antennes qu'ouvrent ces universités surtout dans les EAU.

Ces cadres travaillant avec les grandes sociétés ou dans les universités ne sont pas contraints au droit du travail et du système de la *kafala* car ils évoluent sous des contrats de travail hybrides non liés totalement au droit du travail *khaliji*. Parfois c'est la société qui les emploie qui joue le rôle de *kafil*.

Dans la même catégorie se trouvent les nombreux journalistes marocains qui font carrière dans les journaux ou les chaînes de télévision aussi bien au Qatar qu'aux EAU, les deux pays ayant engagé une véritable compétition pour s'imposer sur le plan médiatique.

Ces « expatriés », intègrent dans leur projet migratoire un retour volontaire ou un départ « ailleurs » souvent planifié d'avance, sans avoir obligatoirement comme destination le pays d'origine, mais plutôt une nouvelle destination où ils vont continuer leurs évolutions à l'internationale. En attendant, ils organisent leur vie à Dubaï ou à Doha en rupture totale avec les autres Marocains et fréquentent des cercles de francophones marocains ou européens.

L'effectif des populations marocaines vivant au Qatar et aux EAU en 2021 peut être évalué à 100.000 personnes, 70.809 (80.000) aux EAU et 15.669 (20.000) au Qatar, du moins selon les données des registres d'immatriculation des consulats et centralisées dans l'application *Al Konsol*. Deux aspects remarquables se détachent de l'étude de ces communautés marocaines du Golfe quant à leurs origines et lieux de résidences (Figures 2, 3 et 4).

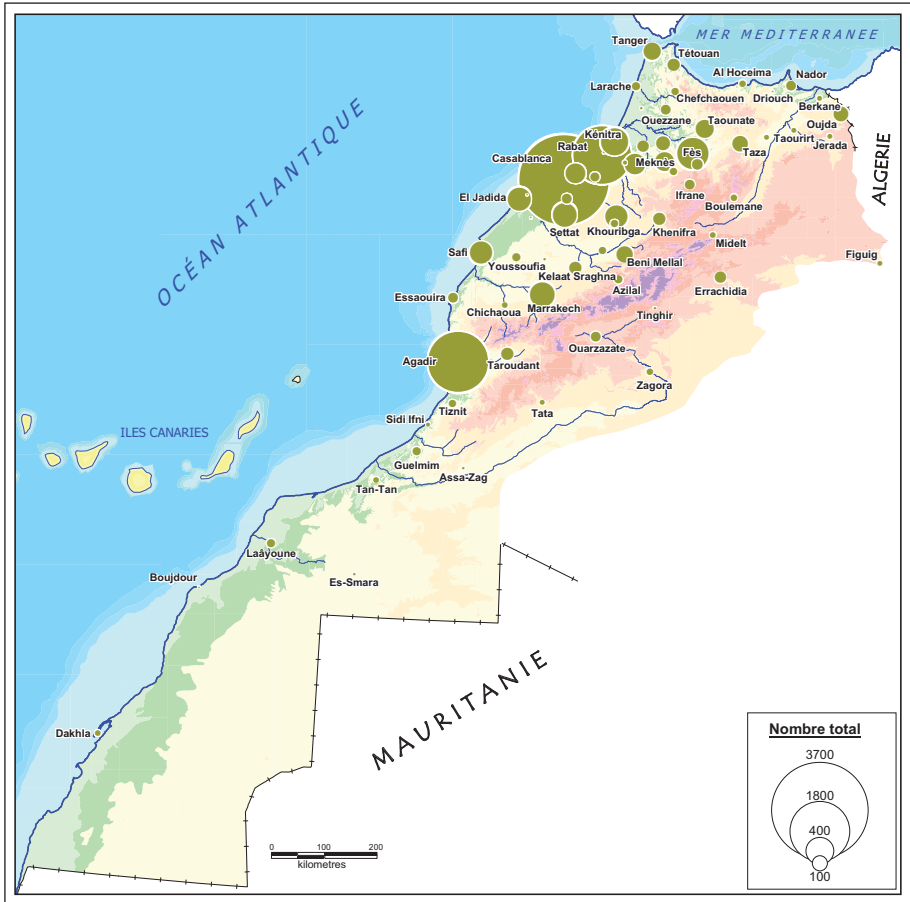
Les origines des Marocains des EAU et du Qatar et leurs évolutions - 2021

L'émigration des Marocains vers les deux pays du Golfe se fait remarquée par la forte concentration spatiale de ses lieux d'origine. Les cartes des figures 2 et 3 illustrent cette concentration. C'est la conurbation atlantique Kénitra-El Jadida qui envoie l'essentiel des émigrés marocains vers les deux pays : 37,4% du total des Marocains vivant au Qatar et 46,1% de ceux qui résident aux EAU. Cependant ce foyer d'origine des Marocains du Golfe qu'est l'axe urbain atlantique envoyait beaucoup plus de Marocains auparavant : en 2017 ces pourcentages étaient de 40,3% pour le Qatar et 49,3% pour les EAU. En fait durant les 5 dernières années, le champ de recrutement des Marocains partis pour les pays du Golfe s'est élargi à d'autres régions au dépend de l'axe atlantique. Apparaît en effet, un autre foyer régional autour de Fès-Meknès, le Moyen Atlas et le Prérif qui est à l'origine de 13% des Marocains aussi bien au Qatar qu'aux EAU. Agadir se détache aussi comme foyer de départ. Ceci dit, cette émigration reste, comme observé lors de la dernière édition, majoritairement d'origine urbaine même si l'on sait que les migrants transitent parfois par la ville avant leur émigration, en déclarant cette dernière comme dernier lieu de résidence. Enfin, les lieux d'origine de l'émigration aussi bien vers le Qatar que vers les EAU deviennent de plus en plus diffus et se répartissent sur l'ensemble du territoire national.

Avec cette diffusion territoriale, la géographie des lieux d'origine des Marocains résidant dans les deux pays tranche avec celle des anciennes migrations vers l'Europe qui étaient fortement régionalisées. On pense ici aux anciens foyers

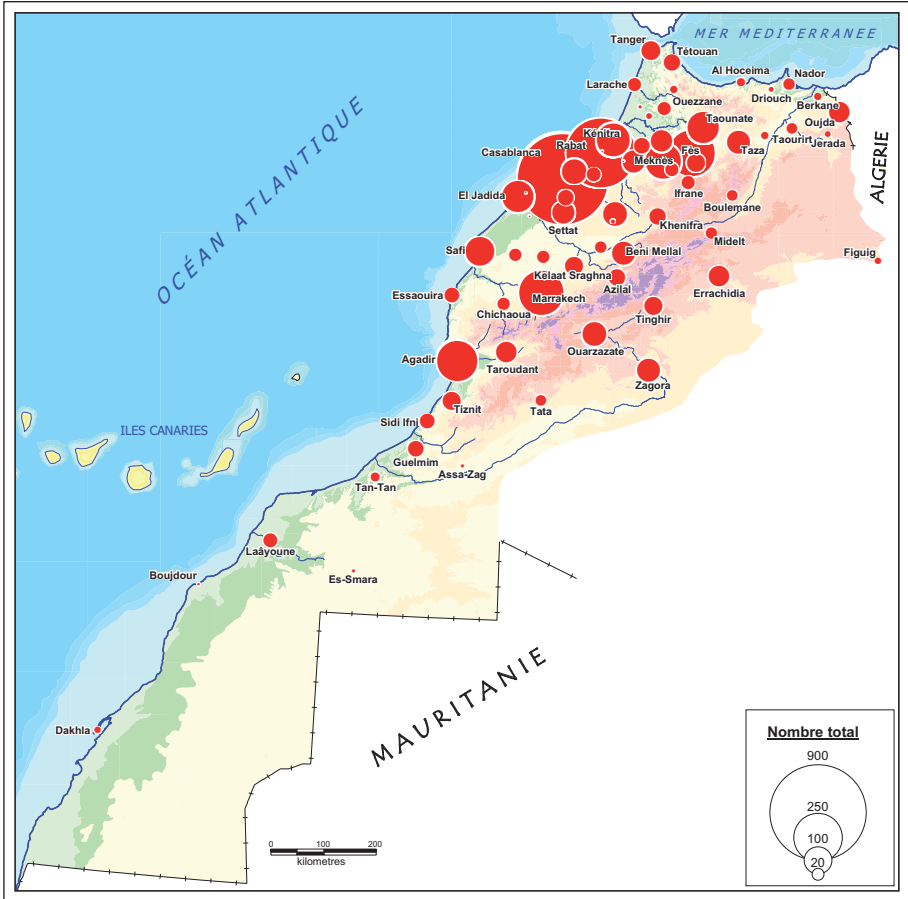
de l'émigration que sont le Souss au sens large, le Rif Oriental ou les oasis qui envoyaient presque exclusivement des émigrés ruraux vers l'Europe avec un véritable système de filières ethniques reliant chaque région à une ou deux destinations dominantes.

Figure 2 : Origines par provinces des Marocains résidant aux EAU - 2021



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Figure 3 : Origines par provinces des Marocains résidant au Qatar - 2021



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

La répartition géographique des Marocains dans les deux pays du Golfe -2021

La concentration spatiale est également la règle pour ce qui est des lieux de résidence dans les deux pays d'accueil (Figure 4). La concentration extrême est atteinte au Qatar où la capitale Doha abrite plus de 99% des Marocains du pays (98% en 2017). Le reste de la communauté marocaine s'agglutine autour de cette ville dans les localités environnantes.

Aux EAU, ces Marocains sont un peu plus disséminés dans le pays dans la mesure où c'est une fédération qui dispose de plusieurs capitales des différents émirats. N'empêche que la capitale de l'union, Abu Dhabi, abrite 43,9% des Marocains du pays, alors que Dubaï, capitale d'émirat et capitale économique de la fédération en concentre 33,5%. Mais si on lui ajoute les deux localités environnantes, Sharja et Ajmane, ce pourcentage passe à 48%. L'histoire de cette migration explique aussi cette répartition un peu plus disséminée aux EAU. Se détachent en effet sur la

2. L'évolution socio-démographique et socio-professionnelle

Arrêtons nous maintenant sur les évolutions du profil démographique puis socioprofessionnel en rapport avec les mutations du marché du travail.

L'évolution du profil socio-démographique

Les structures par âge et par sexe telles qu'elles apparaissent à travers les données de l'échantillon de la DACS montrent clairement que nous sommes en présence d'une migration de travail (Tableau 3 et figure 5).

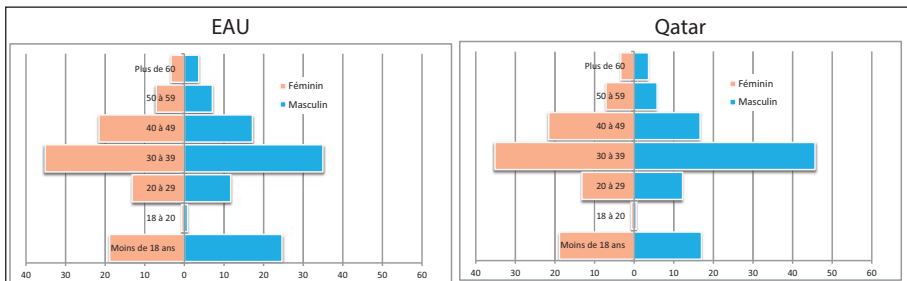
Tableau 3 : Structures par âge et par sexe des Marocains du Qatar et des EAU - 2021

Tranches d'âge	EAU			Qatar		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Moins 20 ans	25,43	19,55	22,20	17,50	29,23	21,85
20 - 49	63,85	69,93	67,20	74,54	63,55	70,46
50 - 60 et plus	10,70	10,51	10,60	7,96	7,22	7,69
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	n = 32.202	n = 39.546	n = 71.748	N=10029	n= 5914	n=15943

Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

La situation en 2021 diffère peu de la situation que nous avons décrite en 2017. La majorité de la population dans les deux pays est composée de jeunes actifs : la tranche d'âge 20 à 49 ans représente 67,20% des Marocains des EAU et 70,46% de ceux installés au Qatar. Mais en même temps le fait que la tranche d'âge des moins de 20 ans regroupe une part non négligeable des populations (21,85% au Qatar et 22,20% aux EAU) indique la présence de familles qui procréent sur place : les moins de 18 ans constituent 21,47% aux EAU et 21,15% au Qatar. Finalement bien qu'on soit en présence d'une migration de travail très temporaire, la communauté marocaine dans les deux pays connaît un équilibre entre les tranches d'âge et une certaine stabilisation.

Figure 5 : Structure par âge des populations marocaines installées au Qatar et aux EAU



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Cela se confirme en partie par la part des femmes au sein de ces communautés. Celles-ci représentent 55,1% des Marocains vivant aux EAU et 37,09% de ceux installés au Qatar. Mais le nombre élevé de femmes aux EAU traduit aussi une forte migration de femmes seules (Berriane, 2018; Aarab et Moujoud, 2018, 2020)⁹.

En fin de compte la structure par sexe et par âge, ainsi que le statut matrimonial laissent supposer une population où prédominent les jeunes célibataires de sexe féminin. Les nombreux métiers et professions qu'elles occupent (hôtellerie, accueil, commerce, hôtesses de l'air, banque, enseignement) conviennent aux femmes, et leur permettent de s'épanouir. Ceci malgré les rumeurs et interprétations tendant à stigmatiser ces femmes en leur prêtant surtout une tendance à exercer des métiers peu honorables. En effet, de nombreux commentateurs n'acceptent pas que la femme puisse porter un projet migratoire seule et sont interpellés par ce déséquilibre démographique au profit de la femme dans ces pays. Mais les transformations sociales du Maroc, en interaction avec la migration en plus de l'émancipation de la femme sont derrière cette présence de plus en plus forte de la femme marocaine dans les flux migratoires (Berriane et al, 2021). Il reste que les nombreux cas de femmes marocaines émigrées seules dans les pays du Golfe et occupant des fonctions dans les divers secteurs de l'économie moderne ou dirigeant des entreprises sont là pour nuancer l'interprétation négative de la migration féminine. L'analyse du profil socioprofessionnel des Marocains des pays du Golfe confirme cette constatation.

Essai d'établissement d'un profil socio-professionnel

Pour l'établissement du profil socioprofessionnel des Marocains actifs occupés résidant dans les deux pays du Golfe nous disposons des déclarations de ceux, parmi eux, qui sont immatriculés auprès des consulats. A partir donc des données de la DACS pour 2021, on peut isoler les métiers et professions déclarés. Il faut cependant attirer l'attention, comme lors de l'édition 2017, que ces déclarations consignées dans les registres sont parfois très vagues et informent tantôt sur le métier, tantôt sur le secteur d'activité, ce qui ne permet pas de dresser des catégories socioprofessionnelles. En effet, le fait d'indiquer comme profession « banquier » ou « secrétaire », ou encore « gérant » ou « informaticien » est très insuffisant pour qu'on puisse situer le déclarant dans une catégorie socio-professionnelle suggérant à la fois le secteur d'activité et la catégorie sociale. La situation se complique davantage lorsque la déclaration se limite à « employé » ou « salarié » ou encore « fonctionnaire ». Néanmoins nous avons essayé de regrouper les déclarants de 2021 en secteurs d'activités et métiers de manière à obtenir des catégories utilisables pour l'analyse, bien qu'on soit conscient des limites de ces informations. En se limitant donc au nombre de déclarants ayant informé la rubrique « profession » et qui sont au nombre de 16.311 au Qatar (10.783 en 2017) et 72.809 aux EAU (51.362 en 2017), nous avons dressé le tableau 4.

Remarquons qu'entre 2017 et 2022, les effectifs des déclarants immatriculés auprès des consulats ont augmenté de 43,4% en 5 ans, l'augmentation étant beaucoup plus importante au Qatar (51,2%) qu'aux EAU (41,7%). Il serait donc

⁹ Voir également le chapitre 5 dans la présente édition

très pertinent d'effectuer une comparaison des structures socioprofessionnelles entre les deux dates pour saisir des évolutions éventuelles.

Tableau 4 : Répartition des Marocains inscrits dans les trois consulats par secteurs d'activités et de métiers (Doha, Abu Dhabi et Dubaï), selon le métier déclaré (2021)

Secteurs d'activités et métiers	Qatar		EAU		Total pour les deux pays	
	v.a.	%	v.a.	%	v.a.	%
Commerce, banques, entrepreneurs	724	6,9	4432	10,1	5156	9,5
Hôtel-restau-accueil, hôtesse, stewards	1044	9,9	2082	5,7	3126	5,7
Sécurité, police	175	1,6	1665	3,8	1840	3,4
Enseignement, santé, justice, culte, journalistes	339	3,2	1626	3,7	1965	3,6
Artisans, petits métiers, ouvriers, salariés, employés	7052	66,9	29.458	67,4	36.510	67,4
Sport et art	273	2,6	597	1,4	870	1,6
Administrateurs, directions, secrétariat	553	5,3	2836	6,5	3389	6,3
Ingénieurs, techniciens, Bâtiment	374	3,6	977	2,2	1351	2,5
Sous-total	10.534	100,0	43.673	100,0	52.207	100,0
Femmes au foyer, nourrissons	3379		15.751		19.130	
Etudiants et élèves	1936		7486		9422	
Autre-indéterminé, sans	462		5899		6361	
Total	16.311	100,0	72.809	100,0	89.120	100,0

Source : *Depouillement des immatriculations de la DACS - 2021*

Même si leur installation est à durée déterminée, les Marocains des pays du Golfe, continuent à s'y installer avec leurs familles entières. 32,0% des immatriculés sont des femmes au foyer, des enfants en bas âge, des élèves et des étudiants (en 2017 ce pourcentage était de 30,9%). Ce sont donc des communautés relativement équilibrées démographiquement. Sur le plan professionnel, 60,8% de ces Marocains sont des actifs occupés : 64,6% au Qatar et 59,9% aux EAU. Comparée à la situation en 2017, celle de 2021 montre une stabilisation du taux des actifs occupés.

67,4% de ces actifs occupés (50,2% en 2017) déclarent être des « ouvriers, salariés et employés, artisans, mécaniciens, menuisiers, plâtriers », soit un personnel d'exécution et d'emploi du bas de l'échelle des professions, mais aussi d'artisans dotés d'un savoir-faire très recherché dans ces pays. Les artisans-plâtriers, par exemple, sont au nombre de 738 (254 au Qatar et 484 aux EAU) et s'exportent bien dans les pays du Golfe et ailleurs. C'est cette grande catégorie qui souffre le plus des conditions qu'impose le droit du travail de ces pays, notamment les contraintes du système de la *Kafala*.

Le reste des actifs occupés, soit 32,6%, exerce une grande diversité de métiers et de professions dans les secteurs économiques modernes. Le commerce occupe presque 10% de ces actifs entre vendeurs des grands magasins, responsables de l'import-export, etc., suivi de l'administration, le secrétariat, la gérance et la direction (6,3%) et de l'hôtellerie, la restauration et l'accueil (5,7%).

Rappelons qu'au début de cette migration, et durant plusieurs années, la littérature a décrit ces communautés marocaines des pays du Golfe en mettant en relief essentiellement le côté misérabiliste de cette migration et en insistant sur l'exploitation de migrants peu au courant des dispositions juridiques qui régissent la migration vers ces pays et les conditions de vie inhumaines dans lesquelles vivent nos compatriotes. Aujourd'hui, si une bonne partie de ces Marocains, notamment les femmes, souffre de nombreux problèmes qui découlent du modèle migratoire en vigueur, les statistiques disponibles et l'observation permettent de mettre en évidence des évolutions qui concernent de jeunes diplômés, partis parfois directement des universités européennes, et des cadres supérieurs et moyens exerçant dans le secteur du tertiaire supérieur (banques, hôtellerie, informatique, import-export), en plus des enseignants, médecins, imams, juristes et ingénieurs, qui se sont installés dans ces pays participant à la construction et à la modernisation de ces Etats.

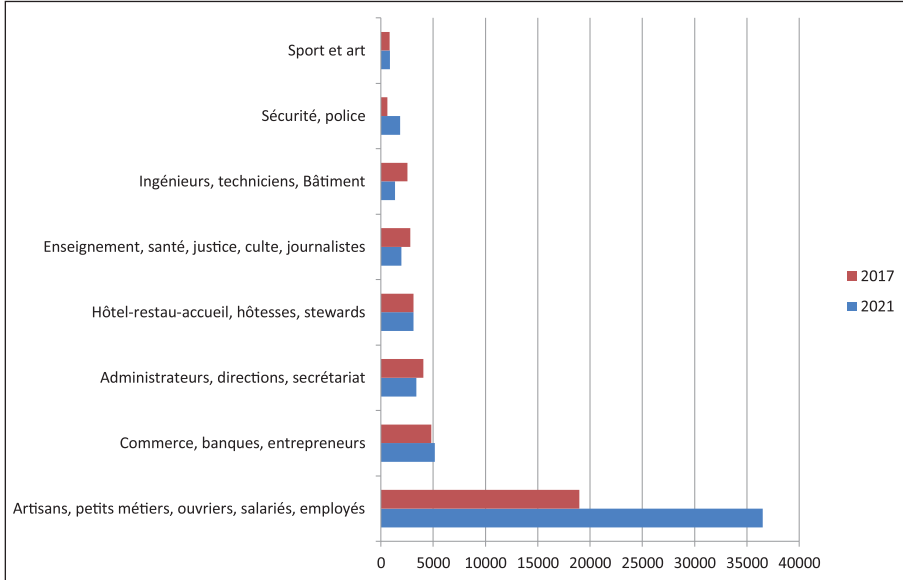
L'évolution du profil socio-professionnel entre 2017 et 2021

Cependant, les données de 2021 montrent qu'une nouvelle évolution s'esquisse. La figure 6 qui propose une comparaison entre les deux dates, 2017 et 2021 met en évidence les grands traits de cette évolution liée en grande partie aux politiques de l'emploi de ces pays. On se rend compte que l'augmentation de la part des secteurs d'activités « artisans, petits métiers, ouvriers, salariés, employés » s'est faite au détriment d'autres secteurs dans lesquels les Marocains étaient fortement présents tels que « l'enseignement, la santé, la justice, le culte et le journalisme » ou encore « les ingénieurs, techniciens et informaticiens ». En même temps les deux autres ensembles d'activités modernes tel que « l'hôtellerie, la restauration et l'accueil » ou encore « le commerce, les banques et les dirigeants d'entreprises » n'ont pas bougé gardant le même poids avec dans le cas du commerce une légère augmentation.

On peut interpréter ces évolutions comme un début des effets des politiques annoncées clairement par les deux pays auxquelles la mise au point de 2017 faisait déjà allusion. Parlant des hauts cadres et des techniciens, nous disions « *Cependant l'évolution dans ces pays des hauts cadres et des techniciens travaillant dans les administrations, les universités et les services publics doit tenir compte du processus de « nationalisation »* ». Les deux pays étudiés avaient déjà lancé sous des appellations différentes des programmes pour substituer les hauts cadres nationaux aux étrangers. Au Qatar une politique dite d'éloignement, *Al Ibtiaad*, consistait à envoyer des étudiants dotés de bourses pour être formés dans des universités européennes et américaines ou de la région (Jordanie) ou dans les antennes délocalisées à Doha des universités étrangères, le tout visant la formation sur place de cadres qatari et la « qatarisation » de l'administration. Aux EAU *Ataamim*, (généralisation) ou *Attaoutine*, (nationalisation) est le programme « *d'emiratization* » qui venait d'être lancé et qui visait le remplacement des

étrangers par des cadres nationaux. Aujourd'hui, lorsque certains postes de management des entreprises sont vacants, celles-ci doivent prospecter durant 3 mois pour trouver un émirati pouvant occuper ce poste. Ce n'est qu'après cette période que l'entreprise est autorisée à recruter un étranger après avoir prouvé que le profil correspondant n'a pas été trouvé.

Figure 6 : Evolution de la part des différents métiers et professions occupés par les Marocains du Golfe



Source : Dépouillement des immatriculations de la DACS - 2021

Les effets de ces politiques publiques se lisent aujourd'hui dans les données détenues par les consulats. C'est ainsi que les postes d'ingénieurs, de techniciens, d'enseignants, de médecins, juges et journalistes font moins appel aux Marocains car occupées par des émiratis ou des qataris. Par contre pour tout ce qui relève du commerce, des banques et de l'entrepreneuriat ainsi que le culte les Marocains gardent leur importance.

Une autre sous-catégorie ayant connu une légère baisse entre 2017 et 2021 selon les données consultées attire l'attention. Il s'agit des employés recrutés par les différentes administrations étatiques faisant parfois l'objet d'accords et conventions bilatérales entre le Maroc et les deux Etats. Il s'agit des fonctionnaires employés dans les secteurs de l'enseignement, de la santé, de la justice, du culte auxquels on peut associer les journalistes et qui sont d'un total de 1965 contre un décompte en 2017 de 2800. Le recrutement des enseignants et des enseignants chercheurs marocains a commencé dès que les deux Etats ont entamé leur modernisation. Des campagnes de mise à disposition d'enseignants chercheurs des différentes universités marocaines ont existé de tout temps. Des responsables occupant des postes intéressants dans les croissants rouges, les musées sont marocains.

Cependant les imams, continuent, comme par le passé, à intéresser les deux pays, avec cependant le même déséquilibre entre les EAU (1113 Imams recensés en 2021 contre 397 en 2017) et le Qatar (seulement 11). Cette importance des imams marocains aux EAU est à mettre en rapport avec le rite malékite que les EAU renforcent comme paravent contre le chiisme iranien.

Par contre le secteur de la justice a perdu du terrain puisqu'on est passé de 64 juges marocains qui étaient inscrits aux deux consulats en 2017 à 58 aujourd'hui, alors qu'au Qatar les 23 juges de l'époque sont devenus 25. Nous avons annoncé cette baisse déjà en 2017 en raison de l'appel fait de plus en plus à des juges mauritaniens, égyptiens ou jordaniens car moins chers.

C'est également le cas pour les journalistes marocains qui étaient très recherchés dans les deux pays auparavant. 58 journalistes marocains exercent au Qatar contre 74 en 2017 et 20 sont installés aux EAU contre 57 en 2017. Outre la chaîne Al Jazira, les journalistes marocains étaient fortement présents dans les diverses chaînes des pays du CCG, d'où la forte mobilité de ces journalistes qui, même s'ils sont stables dans l'ensemble, peuvent changer de chaîne et de pays en fonction des offres qui leurs sont faites. C'est probablement cette mobilité qui se répercute sur la baisse de leur présence dans les deux pays.

Le secteur hôtelier, la restauration et l'accueil se maintiennent et ont même légèrement augmenté. Ces activités font appel à de nombreux jeunes cadres marocains formés au métier et maîtrisant les langues en plus de l'arabe. De nombreuses missions de recrutement se déplacent souvent au Maroc pour auditionner des lauréats des universités et grandes écoles qui occupent parfois des postes de direction. Environ 3126 des actifs occupés dans les deux pays, soit 5,7%, sont employés dans les hôtels et les restaurants. A noter que le secteur est de plus en plus exigeant et privilégie le niveau de formation et surtout l'expérience : l'employeur cherche de plus en plus des employés qui soient opérationnels dès le premier jour et qui continuent à se qualifier en suivant des formations continues. Dans le cas contraire cela se répercute sur le salaire.

Une mention spéciale doit être notée pour le cas du Qatar et en rapport avec l'organisation par ce pays de la Coupe du monde du football de 2022. Sans que l'on puisse disposer de statistiques précises, ces recrutements ne figurant pas dans les statistiques de la DACS de 2021, on sait que le Qatar a commencé le recrutement de centaines d'employés dans les domaines de la sécurité, de la billetterie, de l'information, de l'accueil, etc. C'est ainsi que la gestion du 1,5 million de supporteurs devait faire appel à plusieurs milliers d'agents marocains¹⁰. L'accueil et l'accompagnement également font appel au recrutement de nombreux jeunes marocains grâce à la maîtrise des langues. Selon la presse, l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (Anapec) a lancé début 2022, des appels à candidature pour pourvoir plusieurs emplois pour la Coupe du monde 2022 au Qatar, notamment 560 postes, pour des contrats de neuf mois avec possibilité de prolongation. Les emplois visés sont des agents de billetterie (200 emplois) pour gérer les réservations et la vente de billets. Ces réservations portent sur des voyages organisés, des vols, des billets d'avion et de train. Des vendeurs

¹⁰ L'édition de juin 2022 du Magazine Jeune Afrique titrait ainsi « Maroc : plusieurs milliers de policiers déployés au Qatar pour le Mondial 2022 »

avec une expérience dans la vente de marques de luxe au sein des aéroports et des centres commerciaux qui seront chargés entre autres de l'accueil des clients, de l'encaissement et de la comptabilisation des recettes en fin de journée sont également demandés. Des superviseurs de billetteries et de magasins et boutiques de vente, mais aussi des employés de l'hôtellerie et du commerce, figurent parmi les profils recherchés. D'autres appels ont été lancés par la suite. Mais les contrats proposés sont de durées limitées (autour de 9 mois), tout en étant, précise-t-on, renouvelables.

Ce type de recrutements groupés rappelle celui du personnel destiné à la police, l'armée, les agents de sécurité, les enseignants ou certaines administrations nationales qui a fonctionné pendant des années avant le lancement des campagnes « d'émiratisation » et de « qatarisation » comme indiqué plus haut.

3. Les Marocains des pays du Golfe et l'impact du Covid 19 et l'après-Covid

Cette évolution de l'immigration marocaine vers les pays du Golfe a été fortement perturbée, comme partout ailleurs, par l'épisode de la pandémie planétaire de la Covid 19. Des entretiens par téléphone et par mail avec nos contacts dans les deux pays nous ont permis d'approcher cette phase de crise. Les effets de cette crise ont été multiples et concernent aussi bien les contraintes apportées à la mobilité internationale que les répercussions sur l'emploi, les deux effets ayant des conséquences sur le plan familial et la stabilité.

De sérieuses perturbations de la migration vers les pays du Golfe : la parenthèse de 2020-2021

Avec le déclenchement de la pandémie, et la baisse ou l'arrêt des activités, les principales entreprises des EAU ont continué à payer leurs employés étrangers jusqu'au début de l'été 2020, parfois le salaire fut réduit de moitié, elles ont commencé ensuite à licencier en masse. La politique de l'Etat pour dépasser la crise consistait à soutenir les grandes entreprises et non les individus. De ce fait, plusieurs des migrants marocains sont, soit rentrés au pays, soit ont renvoyé femme et enfants en essayant de trouver des petits emplois. Moins bien payés, ces emplois de substitution étaient destinés à leur permettre de rester en règle vis-à-vis du pays de résidence car, on la vu, la résidence dans les pays du Golfe est conditionnée par l'emploi. Dans ces cas, les salaires versés pouvaient passer de 10.000 Dirhams émirati à 4000, ce qui ne permettait pas de subvenir aux besoins de la famille d'où son renvoi au Maroc. Les embauches ont bien repris en 2022, mais furent très sélectifs car les employeurs évitaient de reprendre les employés les plus avancés dans l'âge et les plus chers. Un autre effet de la crise sanitaire concerne les contraintes apportées à la circulation internationale et interne entre émirats en ce qui concerne les EAU. L'épisode du confinement de Dubaï durant un mois fut assez difficile pour les chauffeurs de taxi et les ouvriers qui circulaient aux sein des EAU, car à chaque passage entre les émirats un test était exigé, test pris en charge par le concerné et assez cher.

Au Qatar où environ 80% des nombreux avantages qui accompagnaient les contrats des travailleurs immigrés touchant moins de 4000 Ryal qatari (prise en charge des frais de scolarisation des enfants jusqu'à 18 ans, couverture sanitaire,

billets d'avions annuels) sont supprimés ou réduits. Baisse des salaires, limitation du billet à un seul aller-retour poussent les travailleurs à renvoyer leurs familles dans le pays d'origine. Au point que les communautés des immigrés, notamment marocains, sont devenues subitement des communautés d'hommes célibataires et que des estimations avançaient une baisse de la population du pays de 160.000 personnes entre mars 2020 et mars 2021¹¹. En plus de la suppression des différents avantages accordés aux employés immigrés, les entreprises sont sommées de baisser 20% de leurs effectifs ou 20% des salaires. L'université a licencié de nombreux contractuels en proposant de nouveaux contrats moins avantageux. Le renvoi des familles s'accompagne du développement de la colocation et d'une baisse de la demande sur les logements.

Les perspectives des années 2020 : un appel à l'immigration se traduisant par des modifications dans les politiques migratoires

La situation décrite plus haut est amenée à changer rapidement. En effet, si dans des pays comme l'Arabie saoudite ou le Koweït, on espère pouvoir renverser la tendance en réduisant le nombre d'étrangers par un rééquilibrage démographique, il semblerait qu'aux Qatar et aux Émirats Arabes Unis l'espoir de réaliser cela soit très faible en raison de la situation démographique des autochtones. De ce fait on continue à favoriser l'attractivité des deux pays pour les flux migratoires entrants. Cependant, bien que la demande des deux pays sur les travailleurs marocains soit toujours d'actualité, les politiques migratoires encouragent de plus en plus une immigration de cadres qu'elles essaient d'attirer en modifiant de façon sensible les lois et réglementations et en introduisant quelques réformes.

Nous avons déjà mentionné quelques réformes bien que timides dans l'édition précédente. Rappelons-nous que la médiatisation par les organisations internationales des droits de l'Homme des conditions de travail sur les chantiers des infrastructures destinées à accueillir la coupe du monde en 2022 au Qatar, mais aussi sur les chantiers grandioses de l'île de Saadiyat¹² aux EAU, a entraîné de nombreuses protestations. Les Etats des deux pays ont du réagir en assouplissant le droit du travail, notamment le système de la *kafala*¹³.

Depuis, la législation a continué à évoluer sensiblement dans les deux Etats. À l'approche de son 50e anniversaire, les EAU ont annoncé une série de lois pour, à l'instar d'autres pays voisins, montrer que ces sociétés sont en évolution. En résumé et de façon générale celles-ci touchent à la protection des données personnelles, les conditions offertes aux investisseurs et entrepreneurs étrangers pour créer et posséder des entreprises Onshore dans presque tous les secteurs. Les nouvelles lois renforcent également la protection des travailleurs domestiques et dépénalisent les relations consensuelles hors mariage. Elles insistent sur un nouveau régime d'assurance-chômage qui offre aux employés une protection

¹¹ Tous mes remerciements à mon ami Abderrahim Benhadda pour ces informations recueillies lors de nombreux entretiens téléphoniques. D'autres collègues ont bien voulu actualiser nos informations sur les deux pays, qu'ils soient tous remerciés ici.

¹² Cette île est destinée à devenir l'un des plus grands districts culturels du monde avec notamment des antennes des musées du Louvre déjà ouverte et du Guggenheim dont l'ouverture est prévue en 2025

¹³ Pour plus de détail, voir le chapitre 24 de la dernière édition

plus substantielle. Des facilités sont prévues également dans l'octroi des visas de séjour, notamment pour les étudiants. De nouvelles règles de parrainage sont édictées pour les enfants des familles vivant dans le pays. Le droit du travail est également revisité avec plus de souplesse : les contrats à durée déterminée plus courts dans la plupart des secteurs d'emploi privé sont introduits; la période de séjour après la perte d'un emploi est prolongée à 180 jours et le partage de l'emploi entre plusieurs employeurs, très pratique pour les étudiants, est également institué. Enfin de nouvelles conditions introduisent d'importants changements. Congé de maternité, protection contre la discrimination, horaires flexibles, travail à temps partiel et congés supplémentaires, nouveau salaire minimum à fixer, limitation des heures supplémentaires, interdiction aux employeurs de garder les documents des employés tel que le passeport, etc. sont les principaux changements. Notons enfin une mesure à grande signification : depuis 2021, la création d'une société par un étranger ne doit plus passer par l'apport de 50% d'un émirati. Les acquisitions du foncier en ville par contre, si elles sont devenues possibles, sont limitées à certaines zones. Plusieurs de ces mesures se retrouvent également dans le Qatar voisin, mais beaucoup plus au niveau des textes que dans la réalité. Le *kafil* (sponsor, garant) ne s'appelle plus ainsi au Qatar. La loi la remplacé par *Al Moustakbil* ou l'accueillant pour enlever au concept son aspect de contrôle. Mais dans la pratique quotidienne, c'est le terme *kafil* est utilisé, alors que le contenu de ce système n'a pas tellement changé.

Quoi qu'il en soit les nouveaux textes sont destinées à la fois à améliorer des conditions de travail décriées, mais aussi à attirer davantage de cadres qualifiés dont les pays ont besoin. Certaines de ces lois sont rentrées en application dès 2021, d'autres attendront 2023. Aux EAU, la reprise a commencé dès l'été 2021 avec une très forte offre d'emplois et une législation destinée à attirer et fidéliser les hauts cadres en les dispensant, par exemple, de l'obligation d'un sponsor durant 10 ans. De nouveaux types de visas sont proposés portant des noms très significatifs, (visa golden, visa green). Des visas destinés à faciliter l'entrée dans le pays pour chercher du travail sont également possibles. D'autres visas pour le tourisme peuvent avoir une durée de 5 ans sans *kafil*, notamment pour les familles des résidents étrangers. A cela s'ajoute la création d'assurances chômage auprès de compagnies privées qui permettent à quelqu'un ayant perdu son travail de continuer à résider dans le pays entre 1 et 3 mois avant d'être renvoyé, le coût du séjour étant pris en charge par l'assurance.

Les effets de ces mesures se répercutent déjà sur l'augmentation du volume des flux migratoires qui ne tarissent pas vers les deux pays.

Conclusion

Dans le chapitre ayant traité des Marocains des pays du Golfe en 2017, nous avons planté le contexte de cette migration marocaine assez récente et qui se distingue de façon remarquable des migrations vers les pays européens. En dernière analyse deux idées s'étaient dégagées à l'époque. Nous étions en présence d'une migration fortement temporaire qui ne débouchait ni sur un enracinement, ni sur une intégration dans la société locale. En même temps ce qui se dégageait c'est le caractère de cette migration, la communauté qui en résultait étant loin d'être homogène. Cela est dû aux différents canaux par lesquels ces Marocains arrivaient

dans le Golfe : une migration officielle souvent de hauts cadres et d'employés dans les secteurs modernes de la finance, de l'hôtellerie, mais aussi dans les diverses administrations, une migration issue du trafic légal ou illégal des contrats de petits employés et une migration des jeunes expatriés. Ceci a débouché sur une communauté diverses composée de différents profils. Le profil des hauts cadres vivant dans une certaine aisance, celui de la masse des salariés et des illégaux qui souffrent et renvoient une image de misère, de précarité et d'exploitation et celui des jeunes expatriés qui vivent en dehors de la communauté marocaine.

Depuis, cette migration continue d'évoluer au grès des changements des politiques publiques migratoires et des dynamiques de la mondialisation dans lesquelles s'inscrivent les économies de ces pays. C'est ainsi que les structures socioprofessionnelles ont tendance à être refaçonnées suite aux effets des politiques volontaristes d'*émiratization* ou de *qatarisation*. De ce fait la part des catégories socioprofessionnelles « supérieures » au sein de la communauté marocaine a tendance à baisser au profit des catégories de petits employés et petits métiers. Il reste toutefois que la génération des expatriés, jeunes arrivés souvent d'Europe, se maintient bien. Par ailleurs, l'extrême mobilité dans le monde de cette catégorie annonce la naissance d'un nouveau Marocain dont les chercheurs doivent tenir compte dans le futur pour la compréhension des migrations marocaines.

La crise de la Covid 19 a quelque peu bouleversé ce schéma, mais en fin de compte ce ne fut qu'une simple parenthèse qui s'est déjà refermée car depuis 2021 les flux migratoires vers ces pays reprennent bien et sont justement bien alimentés par cette dernière catégorie. Foyer d'accueil d'une forte immigration, les pays du Golfe continueront à être des pays d'immigration malgré la parenthèse de la crise sanitaire.

Bibliographie

- Aarab C. et Moujoud N., (2018), « Le stigmate de « la Marocaine » à Dubaï. Les résistances des migrantes à l'épreuve de l'intersectionnalité », *Migrations Société*, n° 173, pp. 99-114.
- Aarab C. et Moujoud N., (2020), « Quand les femmes deviennent pionnières de la transmigration : des Marocaines à Dubaï », in Tarius A., Missaoui L. et Qacha F., « Recherches en cours, *Naissance d'un peuple européen nomade. La route cosmopolite de la mondialisation par le bas* », pp. 236-246.
- Berriane M. et Aderghal M., (2014), Etat de la recherche sur les migrations marocaines, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 23-60
- Berriane M., (2018), « Les Marocaines des pays du Golfe. Al Wafidoune et leur diversité (Émirats Arabes Unis et Qatar), In Mohamed Berriane dir., *Marocains de l'extérieur – 2017*, Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger Rabat – Maroc, pp. 677- 720
- Berriane M., de Haas H. et K. Natter, (2021), « Social transformations and Migration in Morocco », International Migration Institute
- Blachez O., (2011), Conseil de Coopération du Golfe, Les Clés du Moyen-Orient. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Conseil-de-cooperation-du-Golfe.html>
- Cadène Ph. et Dumortier B., (2009), « L'impact politique des flux migratoires dans les États du Conseil de Coopération du Golfe », *L'Espace Politique* [En ligne], 4 | 2008-1, mis en ligne le 11 mai 2009, consulté le 28 février 2017.

- Dazi-Heni F., (2011), « Le Conseil de Coopération du Golfe : une coopération de sécurité et de défense renforcée ? », *CERI CNRS*, <http://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/le-conseil-de-cooperation-du-golfe-une-cooperation-de-securite-et-de-defense-renforcee> (consulté le 20 mai 2018).
- Ezzine A., (2014), Les Marocains des pays arabes, In *Marocains de l'extérieur – 2013*, (Direction M. Berriane). Publications de l'observatoire de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, pp. 563-602
- Huchon O., (2017), « Les migrations – les travailleurs immigrés dans le Golfe », Les Clés du Moyen-Orient, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Les-migrations-Les-travailleurs-immigres-dans-le-Golfe.html>
- Khachani M. (2007), Les Marocains des pays arabes, in *Marocains de l'extérieur – 2013*, Coordination B. Hamdouche), pp. 311-369
- Monfleur L., (2018), Le Conseil de Coopération du Golfe depuis 2011 : un renforcement de la coopération ? Les Clés du Moyen-Orient. <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Conseil-de-Cooperation-du-Golfe-depuis-2011-un-renforcement-de-la.html>

Chapitre 24

Les Marocains des États-Unis

Une communauté diasporique encore peu étudiée

Aomar Boum¹

Introduction : Les premiers arrivants

Jusqu'à récemment, et contrairement à l'Europe et à l'Amérique latine, les États-Unis d'Amérique n'ont jamais été une destination populaire pour les émigrés marocains juifs et musulmans. Malgré le fait que le Maroc ait été le premier pays à reconnaître l'indépendance américaine, seuls quelques Marocains se sont aventurés aux États-Unis. Tout aussi important, et dès 1875, le gouvernement américain a mis en œuvre une politique d'immigration restrictive par le biais de la Loi sur l'Immigration de 1875 (également connue sous le nom de la Loi de Page). Au moment où les Juifs du nord du Maroc cherchaient une nouvelle vie et des opportunités économiques en Amazonie au début des années 1880 et dirigeaient la nouvelle entreprise économique du caoutchouc à Belen, au Brésil, la loi américaine sur l'immigration de 1882 interdisait l'immigration à toute personne considérée comme « condamné, lunatique, idiot ou personne incapable de prendre soin d'elle-même sans devenir une charge publique ». Parallèlement, des taxes ont été introduites pour limiter l'immigration des non-citoyens et réglementer les quotas de nouveaux arrivants. La fin des arrivées d'esclaves africains en 1861 et le début de l'immigration chinoise et asiatique après 1848, en particulier sur la côte Ouest du pays, ont pu appuyer et pourvoir le marché du travail à une époque où la préférence migratoire était limitée aux descendants européens.

Ce n'est donc pas une coïncidence si les débuts de l'immigration marocaine aux USA furent liés à quelques individus, cas exceptionnels d'immigrants ayant tenté l'aventure américaine pour des raisons personnelles spécifiques. Contrairement à l'immigration libanaise vers les États-Unis, qui était en grande partie dirigée par des communautés chrétiennes maronites classées par les recensements fédéraux des États-Unis entre 1880 et 1930 dans la catégorie « Syrie », la population marocaine était principalement musulmane et juive et ne correspondait donc pas à la catégorie de persécution religieuse de l'immigration fédérale. Par exemple, Mustapha Zemmouri (également connu sous le nom d'Esteban le Maure) représente l'histoire d'un esclave marocain de la ville d'Azemmour qui est arrivé en Floride avec son maître Andrés Dorantes en 1528 (Parish, 1974 ; Herrick, 2018 ; Lalami, 2014). Entre 1830 et 1839, le registre du recensement américain montre l'existence de quatre immigrants résidents permanents légaux décrits comme marocains. Bien que le registre ne signale aucune classification par religion, Moïse Elias Levy, un juif marocain de Mogador (Essaouira), est l'un de ces premiers immigrants arrivés avant que les États-Unis ne commencent à restreindre l'immigration. Comme Zemmouri, Levy représente l'exemple d'un

¹ Traduit de l'anglais par Asmae Boukanouf.

autre cas particulier d'immigration. En effet, à la suite des persécutions des juives en Europe, Levy a construit un collectif et une entreprise agricole destinés aux réfugiés juifs de l'antisémitisme. En 1836, son fils David Levy Yulee a été élu au conseil législatif du territoire de Floride et en 1841, il a été délégué de l'État représentant la Floride à la Chambre des représentants des États-Unis, puis au Sénat après 1945. Par ailleurs aucun immigrant marocain naturalisé n'a été enregistré par le recensement entre 1900 et 1930. Cela pourrait s'expliquer par les restrictions de la loi sur l'immigration de 1917 et celle de 1924 (Loi Johnson-Reed). Ces lois encourageaient l'immigration en provenance d'Europe, interdisaient les migrants d'Asie et du Moyen-Orient et imposaient des quotas en exigeant des compétences et des tests d'alphabétisation. Les immigrants d'Europe du Nord et de l'Ouest ont été privilégiés pendant l'entre-deux-guerres.

En l'absence d'études anthropologiques, sociologiques et historiques continues et sérieuses sur les immigrants marocains aux États-Unis, il est extrêmement difficile pour les chercheurs et les décideurs politiques de disposer de rapports et d'estimations clairs sur les immigrants marocains naturalisés et non-naturalisés aux États-Unis. Alors que l'Union européenne a réussi à financer un grand nombre d'études sur les immigrants marocains en France, en Belgique, aux Pays-Bas et dans d'autres pays, les Marocains des Amériques en général et des États-Unis en particulier sont toujours en attente d'études ethnographiques et sociologiques sérieuses et engagées, notamment en raison de l'absence d'intérêt américain pour cette question, surtout que les Marocains représentent des effectifs résiduels comparés aux autres communautés du Moyen-Orient vivant aux États-Unis.

Alors que de nombreuses agences américaines telles que le Bureau du Recensement des États-Unis, le Département de la Sécurité Intérieure, le Bureau des Statistiques sur l'Immigration, et le Département d'État produisent des données annuelles sur les immigrants américains afin d'élaborer des projets de loi, ces rapports ne tiennent pas pleinement compte de l'ethnicité (arabe et amazigh) et de la religion (juive et musulmane). Tout aussi important, le Consulat du Maroc à New York n'a pas été en mesure de compiler des données complètes et annuelles sur les Marocains des États-Unis ou de fournir des statistiques fiables sur les Marocains naturalisés qui retournent temporairement ou définitivement au Maroc. Enfin, les données ne fournissent pas de chiffres clairs sur la religion, l'ethnicité, le lieu d'origine et de naissance, les langues, le sexe et la répartition professionnelle des Marocains aux États-Unis. En plus de cela, un autre défi est la disponibilité et la fiabilité des données concernant la distribution des communautés juives et musulmanes marocaines aux États-Unis. Par conséquent, toute étude sur les immigrants marocains aux États-Unis devrait tenir compte de ce contexte de non-disponibilité et d'inaccessibilité des données.

Dans le présent chapitre, tout en reconnaissant ces limites, je tente une description et une analyse sommaires de la communauté marocaine aux États-Unis, basées sur des données compilées à partir des registres de l'American Community Survey, du Ministère Marocain des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger, du Bureau du recensement des États-Unis, du Département de la Sécurité Intérieure, du Bureau des Statistiques de l'Immigration, et du Département d'État américains. Malgré le défi que représente l'accessibilité des données, nous pouvons tout de même extrapoler certaines tendances et

caractéristiques générales des Marocains vivant aux États-Unis à partir de notre base de données limitée. En termes de communautés nord-africaines et arabes aux États-Unis, les Marocains représentent l'une des populations du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord (la région MENA) qui connaît le plus de croissance aux États-Unis.

1. Histoires, tendances générales et nouvelles réalités

Les Marocains, Juifs et Musulmans, sont principalement concentrés dans les centres métropolitains des côtes Est et Ouest des États-Unis tels que le Massachusetts, New York, la Virginie, la Caroline du Nord, la Floride, le Texas et la Californie et avec une présence limitée dans le Centre-Ouest du pays à l'exception de l'Illinois où un nombre considérable de Marocains résident dans la région de Chicago. Comme d'autres communautés ethniques aux États-Unis, et malgré le manque d'échanges et d'associations communes entre les juifs et les musulmans marocains, les communautés marocaines américaines continuent de se développer sur la base de la proximité culturelle et linguistique. Cela crée une ghettoïsation qui pourrait entraver leur assimilation culturelle dans le tissu plus large de la société américaine et pourrait potentiellement limiter les liens de la communauté avec d'autres ethnies et groupes à l'intérieur des États-Unis.

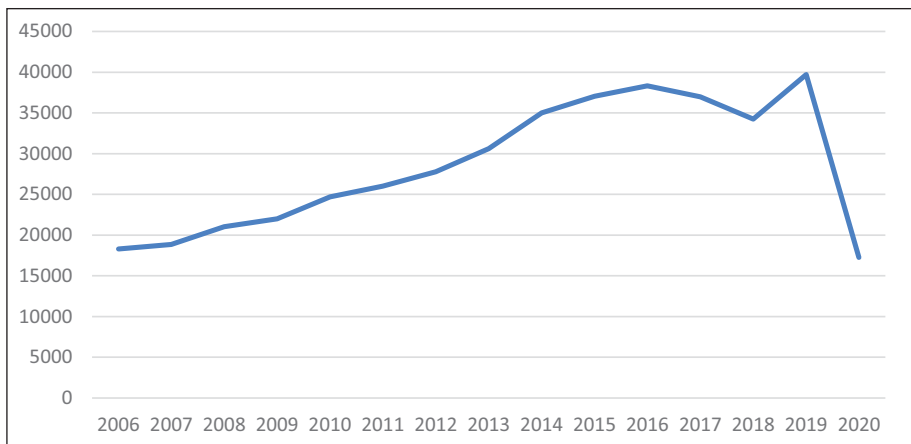
Alors que l'émigration des Juifs marocains s'est accélérée dans les premières années de l'indépendance après la Seconde Guerre mondiale, la majorité de ceux qui sont partis au début ont migré vers Israël, la France et le Canada, et relativement peu ont choisi les États-Unis comme destination d'immigration. Par exemple, en 1948, un groupe de jeunes hommes et de garçons est arrivé à Brooklyn en provenance du Maroc pour étudier dans la Yechiva de Mir du rabbin Avraham Kalmanowitz. Une autre vague d'étudiants a débarqué à New York en 1956 et a joué un rôle central dans la renaissance du judaïsme marocain à une époque de sécularisation croissante. Cette génération a pu résister à l'influence ashkénaze grâce à la proximité de la Yechiva de Mir avec les communautés sépharades syrienne, égyptienne et libanaise de Brooklyn dont les pratiques étaient proches de la tradition juive marocaine. Dans les années 1970, cependant, une importante population d'émigrants juifs marocains a commencé à quitter la France, le Canada et Israël pour s'installer aux États-Unis, la plupart à Los Angeles. Sur les quelques 30.000 à 40.000 natifs et descendants de Juifs marocains aux États-Unis, y compris ceux qui ont immigré d'Israël et s'identifient comme Marocains, la ville de Los Angeles accueille environ 20% de la communauté. Les histoires d'émigration de la communauté juive marocaine de Los Angeles sont historiquement diverses : la communauté comprend des individus qui ont servi dans l'armée américaine pendant et après la Seconde Guerre mondiale et d'autres qui sont venus à titre individuel dans les années 1960, 1970 et 1980. Bien que cette communauté n'a bénéficié que de peu d'attention académique et publique, sa contribution à la préservation d'une tradition juive marocaine globale et à l'économie et au tissu social de Los Angeles est significative.

Contrairement à l'immigration juive marocaine aux États-Unis, la grande majorité des musulmans marocains résidant aux États-Unis ont commencé à arriver en grand nombre à la fin des années 1980. Durant les années 1990, une nouvelle opportunité sera saisie par l'immigration musulmane marocaine. Il s'agit de la

loterie de la carte verte (Green Card), qui a vu le jour grâce au programme de visa d'immigrants de diversité qui a été approuvé par le Congrès dans le cadre de la loi sur l'immigration de 1990. À partir de l'année fiscale 1995, 50.000 visas ont été délivrés chaque année à des ressortissants de pays qui n'ont pas un fort taux d'immigration aux USA, comme le Maroc.

Rappelons que jusqu'à récemment, les États-Unis n'ont pas été une destination d'immigration ou de tourisme importante pour les Marocains qui ont historiquement choisi la France et d'autres pays européens ainsi que la région du Québec pour des raisons linguistiques, culturelles et géographiques. Pourtant, au cours des dernières décennies du siècle dernier et grâce au soft power et à la diplomatie culturelle des États-Unis, les Marocains ont commencé à avoir accès à l'anglais et à considérer les États-Unis comme une destination d'immigration et de tourisme qui pourrait potentiellement rivaliser avec l'Europe. Par exemple, la figure 1 montre l'augmentation lente mais régulière du nombre de visas attribués aux Marocains non-immigrants aux États-Unis pour le tourisme, les affaires, la diplomatie ou l'éducation entre 2006 et 2020. Ainsi, nous pouvons constater à partir de ces chiffres qu'il y a eu une augmentation du nombre de visiteurs marocains aux États-Unis malgré le coût élevé du voyage et de l'hébergement. Toutefois, il y a une forte baisse du nombre d'entrées de non-immigrants en 2020 à cause du COVID-19.

Figure 1 : Evolution des admissions de non-immigrants marocains entre 2006 et 2020



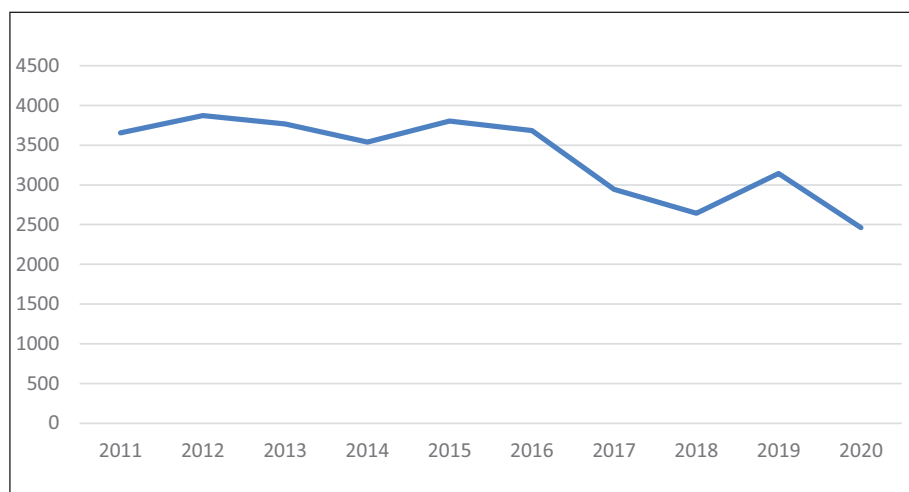
Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Alors que de nombreux experts et analystes situent le nombre d'immigrés marocains aux États-Unis autour de 300.000, il faut reconnaître qu'il s'agit d'une estimation exagérée, même si l'on ajoute les non-immigrés qui dépassent la durée de validité de leur visa. Selon le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger (CCME), le nombre de Marocains aux États-Unis est d'environ 150.000 individus. Ce nombre, qui est une estimation, ne précise pas l'origine ethnique et religieuse de la population. Alors qu'il est aujourd'hui nécessaire que les autorités marocaines

améliorent la qualité de l'immatriculation de tous les Marocains vivant aux États-Unis, le consulat du Maroc à New York affiche l'inscription électronique de 47.900 Marocains au 15 novembre 2016. L'enregistrement électronique des résidents, immigrants et citoyens naturalisés marocains aux États-Unis a commencé en 2007 afin de résoudre la question du manque de données sur les communautés marocaines. Les autorités consulaires marocaines à New York et Washington D.C. soutiennent qu'environ 41.303 Marocains doivent être ajoutés à ceux couverts par l'application électronique. De ce fait le nombre de Marocains aux États-Unis à la fin de 2016 serait selon le consulat marocain d'environ 90.000. Pourtant, les données dont nous disposons de la part d'institutions fédérales américaines telles que le Bureau des Statistiques de la Sécurité Intérieure, situent ce nombre en 2020 à 86.936.

Cependant, il y a une forte croyance qu'un grand nombre de Marocains résidant aux États-Unis de façon légale ou illégale ne sont pas enregistré eux et leurs familles dans les registres du Consulat Général à New York ou celui de l'Ambassade du Maroc à Washington D.C. bien que cela soit exigé par la loi. Il est donc nécessaire que les services consulaires mettent en place les moyens pour faire respecter l'enregistrement et améliorer l'accès aux données sur la communauté. Il est tout aussi important de noter que ces chiffres officiels américains et marocains ne tiennent pas compte des personnes qui dépassent la durée de validité de leur visa et tombent dans l'illégalité, ainsi que les Marocains ayant une double nationalité et les enfants issus de mariages mixtes.

Figure 2 : Evolution des effectifs des Marocains naturalisés entre 2011 et 2020



Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Si le nombre de Marocains enregistrés auprès des services consulaires ne reflète pas la réalité statistique des Marocains résidant aux États-Unis, quelques études basées sur les estimations du Bureau de recensement des États-Unis (l'American Community Survey) donnent des chiffres différents de cette population. En 2016 par exemple, le Migration Policy Institute (MPI) a mené une étude sur un certain

nombre de communautés diasporiques aux États-Unis ; il a conclu que le nombre de résidents marocains est d'environ 84.000 personnes. Mais contrairement à ces chiffres avancés, un certain nombre d'associations et d'organisations marocaines basées aux États-Unis estiment que les Marocains vivant dans ce pays comptent entre 250.000 et 300.000 individus. Ces statistiques contradictoires soulignent le déficit de la recherche sur le sujet et la rareté des données sur la communauté elle-même. Cependant, et sur la base des estimations agrégées de l'Ambassade du Maroc, du Bureau du Recensement des États-Unis, et du Département de la Sécurité Intérieure, on peut avancer que le nombre de Marocains aux États-Unis, y compris les résidents illégaux, est d'environ 120.000 résidents. Par conséquent, en se basant largement sur les données du Département de la Sécurité Intérieure et de l'Ambassade du Royaume du Maroc, le graphique suivant (Figure 2) montre la répartition des Marocains naturalisés aux États-Unis entre 2011 et 2020.

Avec l'augmentation régulière des Marocains par le biais du visa de diversité et leur naturalisation, une communauté marocaine s'établit lentement dans différentes régions des États-Unis. Cette nouvelle vague migratoire transforme également la nature de la migration marocaine aux États-Unis. Nous pouvons décrire cette migration en deux étapes, avec les années 1990 comme la période de transformation de la communauté. La première phase est caractérisée par une vague limitée d'immigration marocaine aux États-Unis, elle correspond à la période comprise entre 1960 et 1970. En fait, au début des années 1980, seuls 8420 Marocains vivaient aux États-Unis (Boum, 2018). Ces immigrants, contrairement à la majorité des Marocains non qualifiés qui ont émigré en Europe, sont arrivés aux États-Unis pour poursuivre leurs études. Bénéficiant des programmes d'échange et des bourses d'études dont le programme Fulbright, de nombreux Marocains ont commencé à rejoindre les universités américaines au lieu d'aller en France. L'un de ces programmes comprenait l'échange académique entre l'Institut Agronomique de Rabat et l'Université du Minnesota. Après avoir obtenu leur diplôme, les étudiants choisissaient de rester et de travailler aux États-Unis.

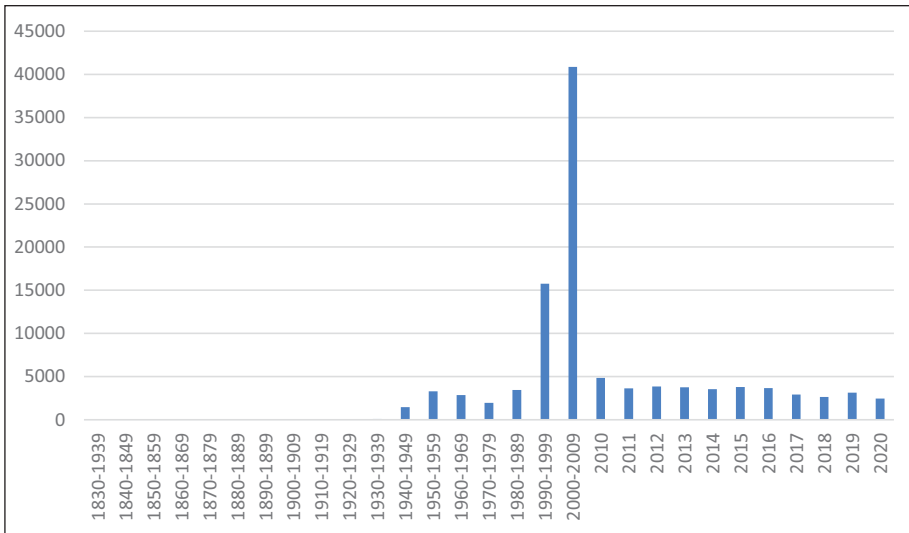
Tout aussi importante et durant les années 1980, une autre vague d'immigrants s'est concentrée autour du pavillon marocain à thème d'Epcot de Walt Disney, à Orlando. Le pavillon a permis à des milliers de Marocains, depuis son inauguration le 7 septembre 1984, de venir travailler pendant de courtes périodes aux États-Unis par le biais de visas de travail temporaires. Beaucoup ont pu prolonger leur séjour et donc s'installer en Floride ou s'installer ailleurs aux États-Unis. D'autres ont dépassé la durée de validité de leur visa et sont restés dans le pays illégalement.

Toutefois, comme mentionné ci-dessus, l'événement déterminant qui a conduit à l'augmentation du nombre de Marocains aux États-Unis reste de loin l'introduction de la loi sur l'immigration de 1990. Promulguée le 29 novembre et signée par George H. W. Bush, cette loi a porté à 700.000 le nombre total d'immigrants autorisés à venir s'installer chaque année aux États-Unis. L'une des principales dispositions de cette loi est le programme de loterie des visas de diversité (DV), dans le cadre duquel environ 50.000 visas d'immigrants ont été mis à disposition par le biais d'une loterie annuelle. Ce programme a pour but de diversifier la population immigrée aux États-Unis en sélectionnant des candidats venant de pays ayant un faible taux d'immigration aux États-Unis.

Depuis son lancement en 1995, le programme, également connu sous le nom de loterie de la carte verte, a changé la nature de la présence marocaine aux États-Unis en augmentant le nombre d'immigrants marocains dans tout le pays, surtout lorsque quelques Marocains ont commencé à voir l'avantage économique de vivre dans d'autres régions et États que la côte Est du pays. Les États-Unis sont devenus une destination d'immigration populaire pour les Marocains. Le nombre de candidats en ligne à la loterie des visas de diversité (Diversity Visa Lottery) a été l'un des plus élevés enregistrés par rapport aux autres pays qui bénéficient du programme. Par conséquent, alors que le nombre de Marocains sélectionnés est resté autour de 2000 sur les 50.000 que les États-Unis accordent chaque année, les immigrants marocains continuent d'utiliser la loterie comme un moyen légal d'émigrer. Cependant, il y a eu une forte baisse après 2016 en raison de la rhétorique anti-immigration qui a suivi l'élection du président Donald Trump et l'appel au sein de nombreux cercles du Congrès américain pour arrêter le programme DV.

Selon le Département de la sécurité intérieure américain, le nombre de Marocains a connu une augmentation significative à partir de la fin des années 1990, lorsque les Marocains ont commencé à venir légalement aux États-Unis via ce programme. Bien que les chiffres ne précisent pas la religion des immigrants, ils montrent un saut énorme après 1990. La figure 3 présente des statistiques sur les Marocains qui ont obtenu un statut légal permanent en remontant jusqu'aux années 1830. Nous devons supposer que la majorité des immigrants entre les premiers stades de la migration et la fin des années 1970 étaient principalement des Juifs marocains.

Figure 3 : Marocains naturalisés entre 1830 et 2020

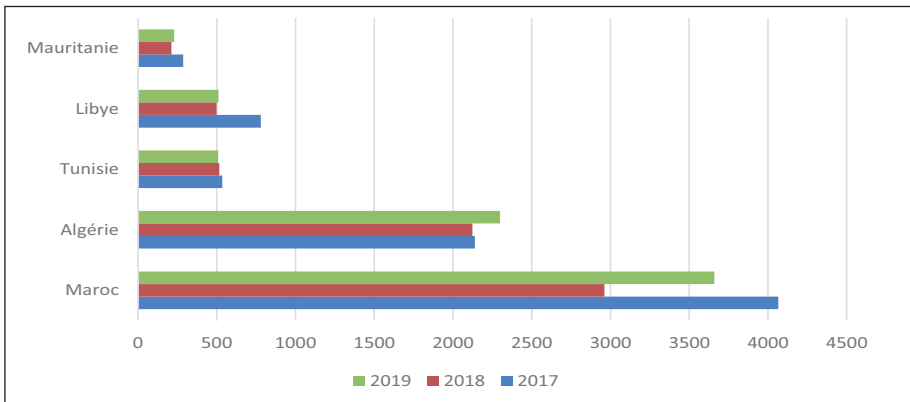


Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Dispersée aux quatre coins des États-Unis, la diaspora marocaine reste l'une des plus importantes d'Afrique du Nord comme le montre la figure 4. Entre 2017 et

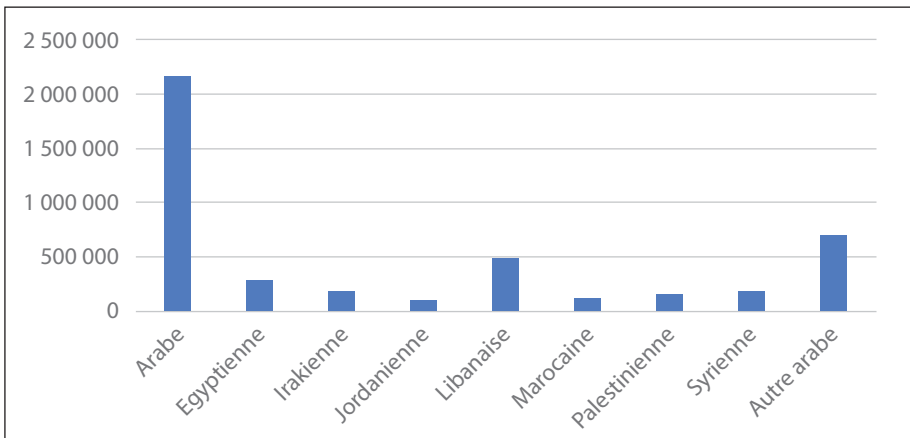
2019, le Département de la Sécurité Intérieure rapporte des statistiques montrant qu'environ 10.686 immigrants marocains sont devenus des Américains naturalisés en comparaison avec les Tunisiens (1562), les Mauritaniens (729), les Libyens (1790) et les Algériens (6561). Alors que le nombre d'immigrants libyens aux États-Unis a toujours été faible compte tenu de la politique de Mouammar Kadhafi à l'égard des États-Unis après 1969, les demandeurs algériens ont récemment bénéficié du programme DV, le gouvernement américain ayant augmenté le nombre de visas pour l'Algérie dans le cadre de ce programme.

Figure 4 : Immigrés maghrébins aux USA naturalisés par pays entre 2017-2019



Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Figure 5 : Estimation du nombre d'immigrants de la région MENA par nationalités, 2019



Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2019

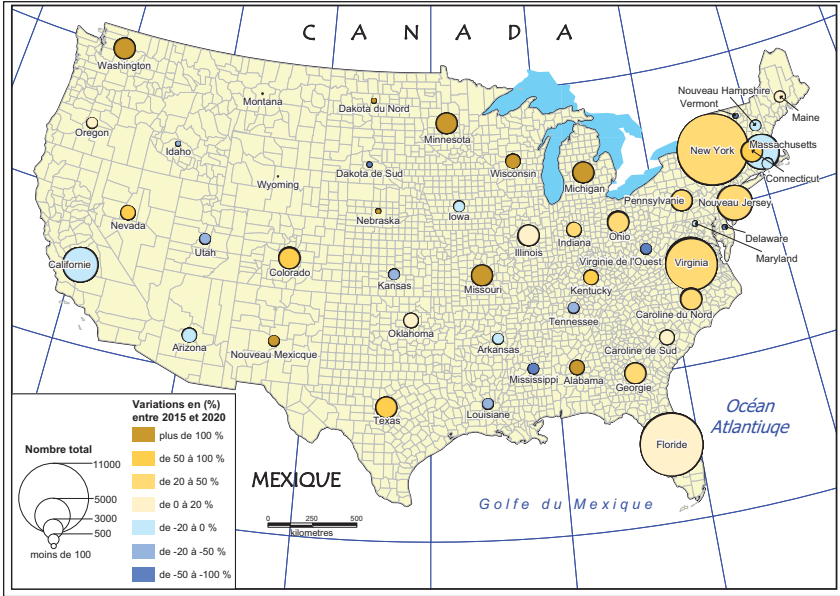
Dans le même temps, et malgré leur pourcentage par rapport à la taille des autres communautés et au sein de la société américaine, le pourcentage d'immigrants marocains augmente par rapport à celui des autres communautés arabes traditionnelles aux États-Unis, à l'exception de l'Égypte et de l'Irak. Le graphique suivant (Figure 5) montre le nombre total estimé de Marocains naturalisés par rapport aux autres communautés arabes en 2019. Alors que les immigrants américains d'origine libanaise restent la plus grande population du Moyen-Orient aux États-Unis (481.758), le nombre d'immigrants marocains naturalisés ces dernières années continue d'augmenter et dépasse parfois celui des communautés arabes historiquement traditionnelles aux États-Unis, comme le Liban et la Syrie. Par conséquent, à l'exception des Égyptiens et des Irakiens, le flux d'immigrants libanais et syriens par rapport aux Nord-Africains a diminué au cours des dernières années. Ce nombre est significatif, surtout s'il continue à rester stable ou à augmenter à l'avenir, ce qui promet de faire des Marocains une communauté importante aux États-Unis à l'avenir.

2. Les résidents permanents marocains en 2020 : Caractéristiques démographiques et socio-économiques

Depuis la dernière édition de Marocains de l'Extérieur publiée par la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger, peu de choses ont changé en termes de stratégie nationale de collecte de données dans les Amériques. Par conséquent, et surtout compte tenu des restrictions nationales et mondiales du Covid-19, nous continuons, en tant que chercheurs sur la migration d'Afrique du Nord vers les États-Unis et le Canada, à faire face à des limitations d'accès aux données sociologiques, économiques et anthropologiques sur les Marocains aux États-Unis. Pour éviter toute répétition des informations abordées dans le dernier rapport (voir l'Édition de 2017), nous avons choisi de privilégier ici une étude de cas limitée qui se concentre sur la petite cohorte de résidents marocains permanents aux États-Unis en 2020. Ce cas montre des caractéristiques similaires de la migration précoce et la tendance des Marocains aux États-Unis. Pour ce qui est de leur installation, il n'y a pas eu de changement en ce qui concerne le choix de la destination aux États-Unis, au niveau des villes et des États côtiers de l'Est et de l'Ouest, à l'exception du fait que nous commençons à remarquer un nombre croissant de Marocains résidant au Colorado, au Nouveau-Mexique, au Texas et en Arizona.

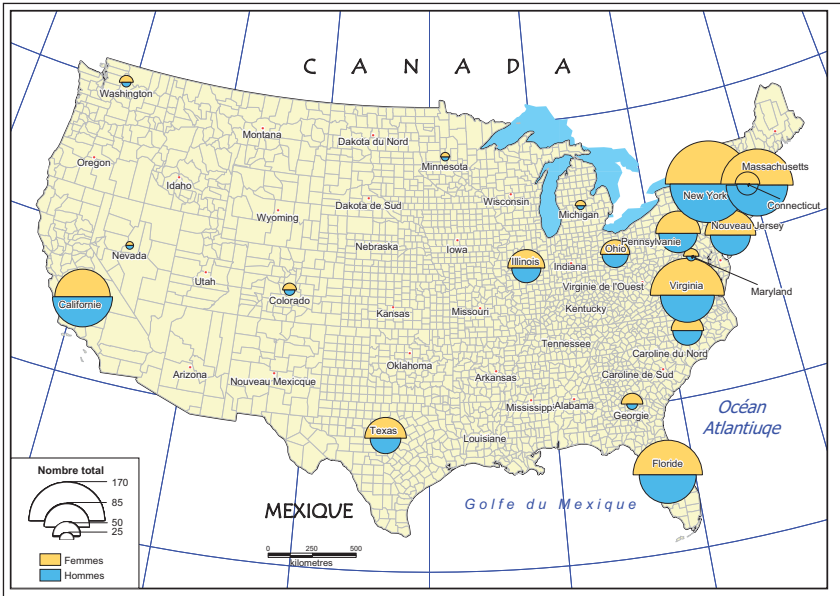
Bien qu'il y ait peu d'informations sur le rôle des femmes marocaines dans l'économie américaine et sur leur vaste niveau social et éducatif, les femmes migrantes représentent une population importante de Marocains aux États-Unis. Le graphique suivant confirme cette tendance. En 2020, les femmes sont au nombre de 1557 contre 1308 hommes. Le nombre de femmes postulant à la loterie vista de la diversité a augmenté au fil des ans, et ce en grande partie à cause de l'évolution sociale du Maroc qui permet de plus en plus aux femmes d'émigrer seules (Berriane et al, 2021). Dans le même sens le graphique de la figure 8 montre qu'il y a plus de femmes marocaines que d'hommes marocains mariés. Cela signifie que ces femmes mariées le sont avec des non-Marocains, ce qui est une tendance observée de plus en plus de femmes marocaines qui épousent des non-Marocains.

Figure 6 : Répartition géographique des Marocains aux Etats-Unis - 2020

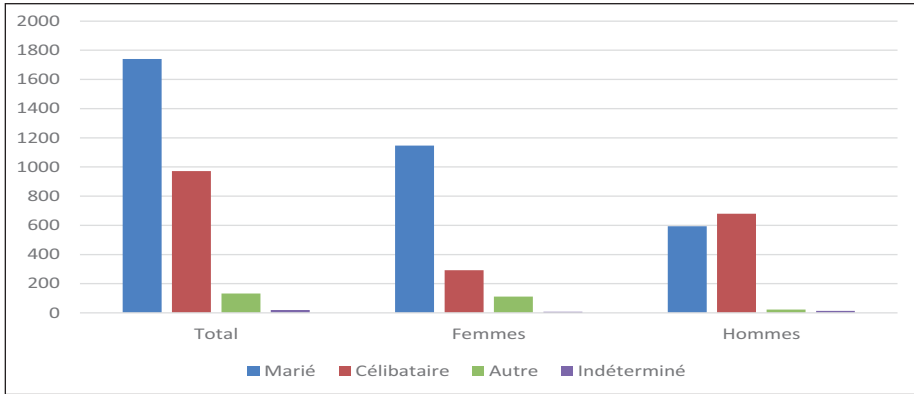


Source: US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Figure 7 : Parts des femmes et des hommes par Etats parmi les Marocains résidant aux USA



Source: US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Figure 8: Répartition des inscrits marocains selon l'état civil et le sexe

Source: US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

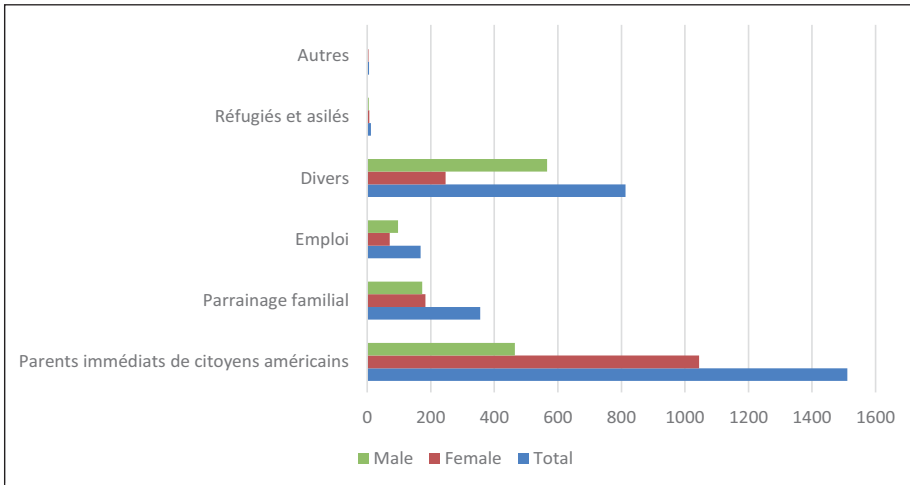
Selon les statistiques de 2016 de l'Ambassade du Maroc, environ 41% des Marocains enregistrés aux États-Unis sont des femmes. Ce chiffre a été constant selon l'American Community Survey qui situe le pourcentage de femmes marocaines à 40%. Pourtant, et malgré leur participation active au marché du travail, en particulier dans l'économie des services tels que le tourisme et la restauration, les femmes marocaines ont tendance à être plus au chômage que les hommes malgré une présence significative de figures féminines clés dans la société américaine. Cela s'explique en partie par leur statut marital et leur rôle de mère qui s'occupe des nouveau-nés. Le coût de la vie ainsi que les frais de garde d'enfants, en particulier dans les grands centres urbains où les Marocains ont tendance à se concentrer, obligent de nombreuses familles et surtout les femmes à rester à la maison et à abandonner leurs rêves professionnels. En 2020, ce pourcentage a dépassé les 40%, car les jeunes femmes marocaines cherchent à émigrer par le biais du programme DV ou épousent des citoyens américains.

En 2020, le nombre de Marocains bénéficiant d'une résidence permanente légale s'élève à 2866 ; seuls 813 Marocains sont arrivés par le biais du programme Diversity Visa ; les autres ont obtenu leur statut légal par le biais du parrainage familial, de l'emploi, de la demande d'asile et autres, (figure 9).

Étant un phénomène récent aux États-Unis, l'immigration marocaine a produit une population dont la dimension essentielle est sa relative jeunesse. Plus de 60% sont âgés de moins de 45 ans. Cette caractéristique de la population suggère que la majorité des Marocains arrivés récemment aux États-Unis sont des jeunes immigrants et des professionnels. Environ 30% des Marocains ont des parents qui continuent à résider au Maroc. Cependant, de nombreux Marocains naturalisés ont choisi de parrainer leurs proches au Maroc, y compris leurs parents, pour émigrer aux États-Unis. Selon le Bureau des Statistiques du Département de la Sécurité Intérieure, environ 1511 personnes ont obtenu un statut de résident permanent en tant que parents immédiats de citoyens américains et 12 personnes en tant que réfugiés et demandeurs d'asiles en 2020. Étant donné que de plus en plus de jeunes immigrants parrainent leurs parents et leurs frères et sœurs plus âgés, il est possible qu'ils soient confrontés à des difficultés économiques au lieu d'améliorer

leur situation financière, surtout si l'on tient compte du fait que la majorité des ménages marocains ont tendance à avoir un revenu annuel médian plus faible, autour de 50.000 dollars. En outre, et bien que le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus soit très faible, ce qui met moins de pression sur les immigrants qui fondent une famille avec un revenu annuel plus faible, les immigrants marocains continuent à soutenir leurs familles au Maroc en envoyant des fonds annuels.

Figure 9 : Répartition des résidents permanents marocains par type d'admission

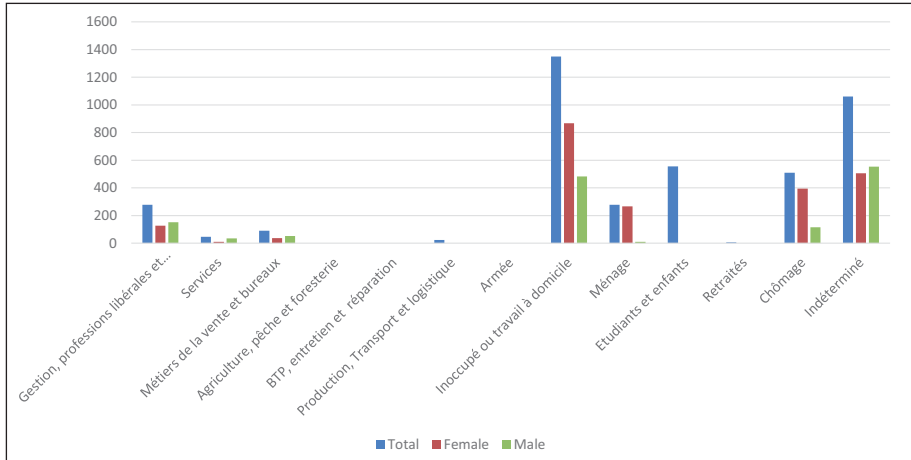


Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Si la jeunesse marocaine constitue une population économiquement active sur le marché du travail, son niveau d'éducation et de formation limite les types d'emplois auxquels elle a accès. Comme le souligne la figure 10, et sur la base des statistiques du Département de la Sécurité Intérieure américain, la majorité des Marocains travaillent dans le secteur privé (plus de 40%). En 2020, la nouvelle cohorte de résidents permanents marocains a tendance à travailler dans le domaine de la vente, des services et de la gestion. En même temps, nous constatons un niveau élevé de chômage au sein de la communauté, qui tend à toucher principalement les femmes. Contrairement à d'autres populations migrantes telles que les Mexicains et d'autres communautés d'Amérique du Sud, la présence des Marocains dans le secteur de l'agriculture est presque nulle. Alors que de nombreux Marocains ont réussi à poursuivre leurs études supérieures et à se faire embaucher par différentes entreprises américaines, un grand nombre d'immigrants qui arrivent dans le pays dans le cadre du programme DV et qui ont pour la plupart un diplôme d'études secondaires ou un baccalauréat ont du mal et/ou ne parviennent pas à terminer leurs études et donc à améliorer leurs chances de mobilité sociale et économique. Par conséquent, beaucoup d'entre eux ont eu du mal, surtout pendant la COVID-19, à concilier leur travail quotidien et leurs études universitaires, ce qui fait que les immigrants marocains, comparés aux autres communautés arabes, sont à la traîne en termes de résultats scolaires. Ces défis affectent le succès entrepreneurial et économique des Marocains par

rapport aux autres communautés, malgré le fait que de nombreux Marocains ont récemment émergé comme des acteurs importants dans les secteurs de la technologie de l'information.

Figure 10 : Répartition des résidents permanents marocains par profession



Source : US Department of Homeland Security, Office of Immigration Statistics, 2020

Face aux difficultés de la migration et de l'adaptation socioculturelle, un certain nombre d'associations et d'organisations ont vu le jour afin d'apporter un soutien social aux membres des communautés. Comme toutes les communautés diasporiques qui font face à la solitude de l'exil et luttent pour s'adapter à la nouvelle culture, économie et société américaine, les communautés marocaines aux États-Unis se sont constituées autour d'associations officielles et non-officielles. Il existe plus de trente associations maroco-américaines actives à travers les États-Unis. Ces associations ont deux caractéristiques : alors que quelques-unes sont soutenues financièrement par le gouvernement marocain, d'autres ont émergé organiquement par des initiatives individuelles et communautaires à travers différentes régions des États-Unis.

La pandémie de la Covid-19 a quelque peu bouleversé ce schéma. Durant cette crise planétaire, la majorité des immigrés marocains aux États-Unis ont été confrontés à une série de vulnérabilités et de défis économiques et sociaux. Comme la majorité de ces immigrés marocains sont bénéficiaires des visas de diversité, leur accès au marché du travail est principalement limité au secteur des services d'accueil qui ont été dramatiquement et négativement affectés par le confinement pandémique. L'absence de filets de sécurité importants et durables a aggravé les difficultés économiques des immigrés, dont beaucoup ont choisi de retourner au Maroc pendant la pandémie. Ces défis individuels ont mis en évidence la fragilité de la construction communautaire chez les immigrants qui va au-delà du lieu d'origine et de l'appartenance religieuse. Néanmoins, et bien que les immigrés marocains aux États-Unis vivaient des difficultés économiques réelles, ils ont continué à envoyer des fonds pour subvenir aux besoins de leurs

familles restées au Maroc, soulignant l'esprit de solidarité sociale avec les familles et les communautés du pays d'origine.

Conclusion

Dans l'ensemble, l'un des points clés à retenir de ces chiffres est que les Marocains prennent une importance croissante sur la scène américaine en tant que population immigrée, même s'ils représentent moins de 0,2% de la population immigrée aux États-Unis. Cependant, en mettant la présence marocaine dans le contexte de l'immigration marocaine en Europe, et compte tenu des défis d'ajustement auxquels la communauté est confrontée, nous pouvons affirmer que la diaspora marocaine aux États-Unis augmente lentement ses effectifs pour devenir potentiellement une communauté ethnique. Par conséquent, en l'absence de données fiables sur la communauté, une stratégie urgente de recherche est nécessaire pour comprendre la composition sociologique et économique de la communauté. Je suggère qu'un travail ethnographique sérieux commence dans les centres communautaires, les synagogues et les mosquées.

Bibliographie

- Aissaoui R., (2006), Political Mobilization of North African Migrants in 1970s France: The Case of the Mouvement des Travailleurs Arabes (MTA). *Journal of Muslim Minority Affairs* 26 (2): 171-186.
- Berriane M., ed., (2017), *Marocains de l'Extérieur-2013*. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger.
- Berriane M., H. de Haas and K. Natter, (2015), Introduction: Revisiting Moroccan Migrations. *The Journal of North African Studies* 20 (4): 503-521, 2015.
- Berriane M., H.de Haas, and K. Nater, (2021), « Social Transformations and Migrations in Morocco », International Migration Institute
- Boum A., (2018), Les Marocains des États-Unis. In *Marocains de l'Extérieur-2017*, (sous la direction de Mohamed Berriane), 551-568. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger.
- Beveridge A A., Susan W., and S. Beveridge, (2014), Les Marocains des États-Unis. In *Marocains de l'Extérieur-2013*, (sous la direction de Mohamed Berriane), 505-526. Rabat: Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger.
- Dumont A., (2008), Representing Voiceless migrants: Moroccan political transnationalism and Moroccan Migrants' Organization in France. *Ethnic and Racial Studies* 31 (4): 792-811.
- Duncan N T. and Brigitte S. Waldorf, (2009), Becoming a U.S. Citizen: the Role of Immigrant Enclaves. *CitySpace: A Journal of Policy Development and Research* 11 (3): 5-28.
- Findlay A., A. Findlay and R. Lawless, (1979), Moroccan Emigration: A National and Regional Problem. *The Maghreb Review* 4 (3): 86-89
- Hakeem Farrukh B., M.R. Habberfeld, Arvind Verma, (2012), *Policing Muslim Communities: Comparative International Context*. New York: Springer.
- Hagopian E., (2009), *Civil Rights in Peril: The Targeting of Arabs and Muslims*. Chicago: Haymarket Books
- Heering L., Rob van der Erf & Leo van Wissen, (2004), The Role of Family Networks and Migration Culture in the Continuation of Moroccan Emigration: A Gender Perspective. *Journal of Ethnic and Migration Studies* 30 (2): 323-337.
- Herrick D., (2018), *Esteban: The African Slave Who Explored America*. Albuquerque: University of New Mexico Press.
- Lalami L., (2014), *The Moor's Account*. New York: Pantheon Books.

- Logan J. W. Zhang and R. Alba, (2002), Immigrant Enclaves and Ethnic Communities in New York and Los Angeles. *American Sociological Review* 67 (2): 299-322
- Maryam A. and D. Beaulieu, (2013), Arab Households in the United States: 2006-2010, *American Community Survey Briefs*- United States Census Bureau 1-5. <https://www.census.gov/prod/2013pubs/acsbr10-20.pdf>, Consulté le 25 juillet, 2018.
- Migration Policy Institute, (2015), The Moroccan Diaspora in the United States. <https://www.migrationpolicy.org/sites/default/files/publications/RAD-Morocco.pdf>
- Portes A. and R. D. Manning, (2012), The Immigrant Enclave: Theory and Empirical Examples. In *The Urban Sociology Reader*, Jan Lin and Christopher Mele, eds., 47-68. London: Routledge.
- Parish, Helken Rand, (1974), *Estebanico*. New York: Viking Press.
- Portes A. and L. Jensen, (1989), The Enclave and the Entrants: Patterns of Ethnic Enterprise in Miami before and after Mariel. *American Sociological Review* 54 (6): 929-946.
- Portes A. and L. Jensen, (1987), What's an Ethnic Enclave? The Case for Conceptual Clarity. *American Sociological Review* 52:768-71.
- Sahraoui N., (2015), Acquiring 'voice' through 'exit': how Moroccan emigrants became a driving force of political and socio-economic change. *The Journal of North African Studies* 20 (4): 522-539.
- Suleiman M., (1984), Arab-Americans: A Community Profile. *Journal of Institute of Muslim Community Affairs* 5 (1): 29-35.
- US Department of Homeland Security, (2020), *Yearbook of Immigration Statistics*. https://www.dhs.gov/sites/default/files/2022-07/2022_0308_plcy_yearbook_immigration_statistics_fy2020_v2.pdf

Les auteurs

Yona Abeddour est co-doctorant à l'Université Ben Gourion du Néguev au Département d'études du Moyen-Orient (Israël) et à Sciences Po Bordeaux au Centre Émile Durkheim de science politique et sociologie comparatives (France). Ses recherches multidisciplinaires portent sur la formation identitaire des immigrants juifs d'origine marocaine de deuxième et troisième génération en France et en Israël. En tant que documentariste, ses films explorent la communauté juive marocaine et mettent en lumière la dynamique des relations judéo-musulmanes. y.abeddour@icloud.com

Mohammed Aderghal est professeur de l'enseignement supérieur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de l'Université Mohammed V de Rabat, directeur du Laboratoire "Ingénierie du Tourisme, Patrimoine et Développement durable des Territoires" (LITOPAD) et président de l'Association des Géographes marocains (ANAGEM). Ses domaines de recherche portent sur les systèmes agropastoraux, les mobilités humaines, les dynamiques des territoires et le changement social dans les campagnes. m.aderghal@gmail.com

Lahoucine Amzil est professeur de l'Enseignement Supérieur à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, de l'Université Mohammed-V de Rabat, membre du laboratoire LITOPAD. Il porte un intérêt particulier aux articulations entre les diverses mobilités liées aux changements en cours dans les espaces ruraux, selon les entrées de l'émergence des spécificités locales, des arrivées touristiques et des mobilités à l'origine des changements géo-écologiques. houcine.amzil@gmail.com

Chadia Arab est géographe, chargée de recherche HDR au CNRS à l'UMR ESO et enseigne la géographie humaine à l'Université d'Angers. Spécialiste des migrations internationales et du genre, ses recherches portent sur les migrations marocaines en France, Espagne, Italie et dans les pays du Golfe (Dubai). Elle publie de nombreux articles scientifiques et plusieurs ouvrages. Le dernier en 2018, s'intitule « Dames de fraises, doigts de fée. Les invisibles de la migration saisonnière marocaine en Espagne », aux Éditions En toutes Lettres, Casablanca. Elle est directrice-adjointe de la SFR (Structure Fédérative de recherche) Confluences – Université d'Angers (<https://confluences.hypotheses.org/>), co-directrice de la collection Géographie sociale aux Presses Universitaires de Rennes et membre du GIS Genre. Chadia.arab@univ-angers.fr

Sara Benjelloun est Docteure en Sciences politiques. Elle est consultante, enseignante et chercheuse associée au Laboratoire Population Environnement Développement (LPED – Aix Marseille) et au Laboratoire mixte international Mobilités, Voyages, Innovations et Dynamiques dans les Afriques méditerranéenne et subsaharienne (LMI MOVIDA). Diplômée en sciences politiques et en relations internationales de Sciences Po Paris et de l'Université Grenoble Alpes, Sara est spécialiste des questions liées aux migrations, aux droits de l'homme, aux politiques publiques et aux relations euro-méditerranéennes. » sara.benjelloun@sciencespo.fr

Johara Berriane est anthropologue et islamologue. Ses travaux portent sur le lien entre mobilité, migration et religion dans l'espace transsaharien, la bureaucratisation des sociétés africaines et la gouvernance humanitaire de la question migratoire. Après un long séjour scientifique au Sénégal, elle entretient sa connaissance des pays du Sahel et des communautés qui y vivent par de fréquentes missions au Sénégal, Mali, Niger et Côte d'Ivoire. Elle est l'auteur de *Ahmad al-Tijâni de Fès : un sanctuaire soufi aux connexions transnationales*, Paris : L'Harmattan et de nombreux articles dans des revues internationales. Actuellement, elle est professeur d'anthropologie à la Universität der Bundeswehr München et chercheure associée au Centre Marc Bloch de Berlin. johara.berriane@gmail.com

Mohamed Berriane est professeur émérite de l'Université Mohammed V de Rabat et membre résident de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, ex-doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rabat, ex-co-directeur du Laboratoire Mixte International MediTer (IRD), membres de plusieurs conseils scientifiques d'organismes de recherches et de revues internationales. Ses recherches passées et actuelles portent sur les mobilités, les questions de développement local et régional et l'impact du tourisme et de l'émigration internationale sur les régions d'origine. Depuis 2010 il intègre à ses préoccupations scientifiques les questions des terroirs et des spécificités locales et leurs rôles dans le développement économique notamment à travers le tourisme. A publié plus de 130 articles et livres, voir <https://um5a.academia.edu/MohamedBerriane>. mohamed.berriane@yahoo.fr

Aomar Boum est originaire de Tata et actuellement professeur au département d'anthropologie, au département d'histoire et au département des langues et cultures du Proche-Orient à l'UCLA et membre du corps professoral de l'Université internationale de Rabat. Spécialisé dans les recherches autour des Juifs du sud du Maroc et les relations judéo-musulmanes, Boum s'intéresse également à la place des minorités religieuses et ethniques telles que les baha'is, les chiites et les chrétiens dans les États-nations post-indépendance du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. aomarb1@gmail.com

Nadia Bouras est historienne, auteure de quatre livres et spécialiste de l'histoire de la migration marocaine. Titulaire d'un doctorat en histoire à l'Université de Leiden, où elle exerce actuellement comme professeure en histoire sociale et des migrations. Elle est affiliée au NIMAR, Institut néerlandais au Maroc à Rabat. Ses recherches portent sur l'histoire du Maroc et l'histoire des migrations marocaines. n.bouras@hum.leidenuniv.nl

Khatima Bouras-Ostmann est chercheuse et enseignante à la Faculté de Philologie de l'Université de la Ruhr à Bochum. Ses préoccupations scientifiques portent sur la sociolinguistique et les recherches en didactiques des langues, plus particulièrement dans le domaine de la migration, sa littérature et les concepts de la politique éducative. Elle a effectué de nombreuses études sur le multilinguisme et les effets des compétences linguistiques ainsi que des facteurs sociaux sur le succès scolaire et la carrière professionnelle. Elle est titulaire d'un M.A. et d'un PhD en Germanistique et recherches en didactiques des langues de l'Université de la Ruhr à Bochum. khatima.bouras@ruhr-uni-bochum.de

Immacolata Caruso est, depuis 1986, chercheuse à l'Istituto di Studi sul Mediterraneo - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISMed-CNR) Naples-Italie. Elle mène des activités de recherche notamment sur les pays du Sud de la Méditerranée dans les domaines de la science politique, de l'économie du développement et des sciences régionales. Coordinatrice scientifique de plusieurs programmes de recherche, elle mène depuis 2009 des études sur les flux migratoires en Méditerranée et sur la connaissance et la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel des régions euro-méditerranéennes. **immacolata.caruso@ismed.cnr.it**

Myriam Cherti est Docteur et chercheuse senior au Centre on Migration, Policy and Society (COMPAS), à l'université d'Oxford. Elle est aussi associée de recherche à l'Université de Sussex, à Brighton au Royaume-Unis. Publications récentes : (2021) *The United Kingdom's approach to missing migrants: Systems, policies, and frameworks. Policy briefing, Global Migration Data Analysis Centre*; (2019) *Oxford University's role in influencing policy: current trends and future opportunities*; (2019) *Les Madrassa en Grande-Bretagne : Comprendre ce qu'ils sont et le rôle qu'ils jouent dans l'intégration des enfants musulmans et marocains*; (2019) *Les Marocains en Grande Bretagne : Une Communauté en Mutation continue*. Voir aussi: <https://www.compas.ox.ac.uk/people/myriam-cherti/> **mcherti@gmail.com**

Moulim El Aroussi est professeur de philosophie à l'Université Hassan II de Casablanca. Il est titulaire d'un Doctorat en éthique, esthétique et politique à Paris I, Panthéon Sorbonne et d'un Doctorat d'État, à l'Université de Casablanca. Ancien Chef de Département de philosophie, il est professeur associé dans plusieurs universités en Europe et dans le Monde Arabe. Parmi ses publications, *Esthétique et art islamique, Les tendances de la peinture contemporaine maghrébine; Les tendances de la peinture contemporaine marocaine; Identité et Modernité, Zoom sur la peinture des années soixante et Les peintres de Doukkala, don de la terre*, en collaboration avec Abdelkbir Khatibi; *Les Arts Plastiques au Maroc* (en arabe), édit. ALESCO. **moulimi@hotmail.com**

Sabrina Greco est démographe, chercheuse à l'Istituto di Scienze del Patrimonio Culturale - Consiglio Nazionale delle Ricerche (ISPC-CNR) Lecce-Italie. Ses thèmes de recherche concernent les relations entre population et environnement, les migrations internationales et les dynamiques de développement des pays méditerranéens et le renforcement du capital humain dans les sociétés en transition (Soudan). Elle a été responsable scientifique des projets « Innovation dans la société : parcours de formation et renforcement du capital humain au Soudan » (INSO) et « A new Sudan through culture, technology and innovation » (SudanInnovation). **sabrina.greco@cnr.it**

Mohammed Khaldi est hispaniste, versé dans les questions des migrations marocaines à l'étranger. Membre de l'Observatoire de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger, il est diplômé es Langue et Littérature espagnoles de l'université de Fès, et en Anthropologie Culturelle à la Sorbonne-Paris IV. Professeur d'espagnol à Paris et à l'Académie de Versailles et bénévole dans des associations de la région parisienne, il rejoint le ministère chargé des affaires des MRE en 1993 avant d'intégrer la Fondation Hassan II pour les MRE où il est collaborateur auprès

de son Secrétariat Général. M Khaldi a contribué aux précédents ouvrages de la série Marocains de l'Extérieur. **Khaldimed61@gmail.com**

Thomas Lacroix est géographe, directeur de recherche au CNRS, affilié au Centre de Recherches Internationales de Sciences Po. Il travaille sur les relations entre le transnationalisme des immigrés et l'Etat, notamment en Afrique du Nord. Il a publié de nombreux ouvrages et articles sur les relations entre migration et développement, la mémoire diasporique, la géographie morale de la migration ou la théorie du transnationalisme. Il est rédacteur en chef adjoint de *Migration Studies*, coordinateur de la série « Migrations » aux Presses universitaires François Rabelais et siège au comité éditorial de *Migration and Development* (Routledge). Il est fellow de l'Institut Convergence Migrations à Paris et chercheur associé à Migrinter, à la Maison Française d'Oxford et au Kellogg College d'Oxford. **thomas.lacroix@cnrs.fr**

André Levy est professeur à l'Université Ben Gourion. Il a obtenu son doctorat en anthropologie, suite à un grand travail de terrain à propos de la baisse de la communauté juive à Casablanca. Il a publié de nombreux articles, comme *sur les voyages racines des Israéliens au Maroc ; les relations judéo-musulmanes dans le Maroc actuel ; relations patrie-diaspora; et le rituel de la Mimouna*. Il a édité un ouvrage intitulé *On Angels, Demons, and Humans (Resling)*, et publié une monographie, *Return to Casablanca : Jews, Muslims, and an Israeli Anthropologist* (University of Chicago Press). Ses sujets de recherche : les concepts de politique identitaire en Israël, l'ethnicité, les États-nations, les diasporas et la politique de l'ethnographie israélienne. **andre.e.levy1@gmail.com**

Nasima Moujoud est maîtresse de conférences en anthropologie à l'Université Grenoble Alpes. Ses travaux portent principalement sur le genre et la production des discours sur travail, mobilité et sexualité dans les contextes du Maroc et de la France. A co-coordonné *L'institutionnalisation du genre au Maghreb et en contexte migratoire* (2015), et *Migrations et enjeux migratoires au prisme des sexualités et du genre* (2018). Ses derniers travaux portent sur les migrations de Marocain-e-s et de Franco-marocain-e-s à Dubaï. Mène des études sur la réactualisation des catégories coloniales et orientalistes dans le contexte français depuis les années 2000. Publications récentes : (2018), « *Migration et travail des Marocaines parties seules (France, Espagne et Italie)*»; (2018), « *Les sans-papiers et le service domestique en France : femmes et non-droit dans le travail* »; (2021), « *Se dire pour ou contre le relativisme culturel : une préoccupation occidentale* ». **nasimamoujoud@yahoo.fr**

Orit Ouaknine-Yekutieli est chercheuse sur le Maroc moderne au département d'études moyen-orientales de l'université Ben Gourion du Néguev. Elle est présidente du Chaim Herzog Center for Middle East Studies and Diplomacy et présidente du BGU Fund for the research of North African Jewry. Ses recherches portent sur le colonialisme, le caïdalisme, l'histoire du travail et la période de Vichy au Maroc. Elle traite également de l'histoire de la communauté juive marocaine et de l'historiographie qui la concerne au Maroc et dans ses diasporas, abordant les questions de mémoire, de production culturelle et de leur pertinence dans les relations intergroupes et interreligieuses. **oritye@gmail.com**

Jordan Pinel est géographe, post-doctorant à l'unité des recherches sur le vieillissement de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) où il travaille sur les inégalités socio-spatiales dans le vieillissement au sein du projet ANR ELVIS. Il a consacré ses travaux aux migrations de retraite de la France vers le Maroc, en analysant les parcours de retraités français et marocains, hivernants ou résidents dans le Souss-Massa. Ses publications récentes portent sur les stratégies résidentielles à la retraite et sur l'habitat et le chez-soi en migration. Il est également *fellow* de l'Institut Convergences Migrations et membre associé de Migrinter (UMR 7301). jordan.pinel@gmail.com

Fatima Qacha est maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) et membre du Laboratoire Lisst-Cers, UMR 5193 (Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires). Ses travaux portent sur les migrations marocaines, historiques et contemporaines, en particulier les mobilités transnationales qui prennent appui sur les réseaux familiaux, d'interconnaissances, de passages et de passeurs. Ses recherches interrogent, en filigrane, la notion d'autonomie en lien avec les réseaux migratoires. fatima.qacha@univ-tlse2.fr

Omar Samaoli est titulaire d'un doctorat en anthropologie médicale de l'Université de Paris V René Descartes, UFR Biomédicale des Saints Pères. Il est chargé d'enseignement en gérontologie à UPCM et l'Université de Lille I, expert/consultant et directeur de l'Observatoire Gérontologique des Migrations en France. Il a été membre de plusieurs laboratoires scientifiques : CREDA (Centre de Recherche et d'Études des Dysfonctions de l'Adaptation (UFR Biomédicale des Saints Pères); GEPAD (Groupes d'Études des Phénomènes d'Adaptation et de Déviance) – EHESS; Équipe de géographie et sociale et gérontologie du CNRS. Après avoir travaillé sur les questions des troubles mentaux au Maroc, il se consacre aux problématiques du vieillissement des populations immigrées, des troubles neurodégénératifs type Alzheimer et la question de la mort dans l'immigration. Omarsamaoli2012@gmail.com

Alain Tarrus est Professeur émérite de sociologie et d'anthropologie de l'Université Toulouse 2 Jean Jaurès, et du laboratoire Certop-CNRS-Université Toulouse 2 et 3, Équipe INTRA. Ses axes de recherches s'intéressent notamment aux réseaux et territoires transnationaux en Europe méditerranéenne de la mondialisation et aux économies souterraines entre pauvres ou *poor to poor*. Publications récentes : (2021), *Birth of a nomadic European people. Territories of the migrants of globalization among the poor in Southern Europe*; (2021) . *Un millénaire de cosmopolitismes féminins à Perpignan et à ses frontières*; (2022), *Trafics de femmes. Au cœur de l'Europe allers et retours entre les Balkans et l'Espagne*. altarrus@gmail.com

Fatima Zibouh est Docteure en sciences politiques et sociales (ULg). Sa recherche doctorale a porté sur les expressions culturelles et artistiques des Belgo-Marocains. Fellow de la VUB, elle est par ailleurs collaboratrice scientifique au Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations de l'Université de Liège. Entrepreneuse sociale et engagée depuis 20 ans au sein de la société civile bruxelloise sur les questions de diversité et d'inclusion, elle a été désignée comme faisant partie des 40 leaders belges de moins de 40 ans par le Belgium's 40under40. fatima.zibouh@gmail.com

Publications de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger

Marocains de l'Extérieur 2017

Année de parution : 2018

Nombre de pages: ...

Marocains de l'Extérieur 2013

Année de parution : 2014

Nombre de pages: 608

Marocains de l'Extérieur 2007

Année de parution : 2008

Nombre de pages : 473

Marocains de l'Extérieur 2003

Edition : Imp.Edit

Année de parution : 2003

Nombre de pages: 371

Marocains Résidant à l'Etranger. Précarité et Droits Humains

Année de parution : 2009

Nombre de pages : 212

Marocains Résidant à l'Etranger. Le Troisième Age

Edition : Imp. Galaxi com

Année de parution : 2006

Nombre de pages : 270

Marocains Résidant à l'Etranger. L'utilisation des transferts. Résultats d'enquête

Année de parution : 2008

Nombre de pages : 160

Observatoire de la communauté marocaine à l'étranger, de la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger

Droits des Marocains en France

Année de parution : 2014

Nombre de pages:136

Marocains de l'Extérieur et Développement. Pour une Nouvelle Dynamique de l'Investissement

Année de parution : 2005

Nombre de pages : 179

Livres Scolaires et Contes pour Enfants.

Année de parution : 2004

Nombre de pages : 104

Marocains de l'Extérieur et Développement. Résultats d'enquête

Année de parution : 2005

Nombre de pages : 179

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger au Service de la Communauté Marocaine. Conseil et Assistance Juridique : Evaluation des activités du Pôle Assistance Juridique 1998-2002

Année de parution : 2004

Nombre de pages : 138

Guides de l'Investisseur Marocain Résidant à l'Etranger

Année de parution : 2002

Nombre de guides : 18

Edition-impression : Galaxi Com

Année de publication 2007.

Remises d'Epargne des Migrants. Expériences et Perspectives.

Année de parution : 2009

Nombre de pages : 158

Publications réalisées avec le soutien de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger

La diáspora marroquí y su influencia en la construcción de la ciudadanía.

Actes de Colloque.

Hassan Arabí; Alfonso Vázquez Atochero, Sonia Parella Rubio

Editorial AnthropiQa 2.0. (Universia012). Badajoz;

Année de parution : 2021.

Marruecos y España ante los retos migratorios de la nueva era. Actes de colloque. Hassan

Arabí; Alfonso Vázquez Atochero

Editorial AnthropiQa 2.0. (Universia004). Badajoz;

Année de parution : 2017.

Langue maternelle et diaspora maghrébine.

Moha Ennaji (Dir.)

Centre Sud-Nord

Année de parution : 2014.

Maroc, les Artisans de la Mémoire

Année de parution : 2006

Partenaires :

- Symbiose ASBL

- Musée Ethnographique d'Anvers

- Ministère Belge de l'Aide au Développement

- Ministère Flamand de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et de Bruxelles

- Ministère de la Culture du Maroc

Nombre de pages : 356

La Inmigración Marroquí y Subsahariana en la Narrativa Española Actual

Auteur : Mohamed ABRIGHACH

Année de parution : 2006

Partenaire : Observatoire Régional des Migrations, Espaces et Sociétés (ORMES)

Nombre de pages : 352

Migration Maghrébine. Enjeux actuels et contentieux

Année de parution : 2006

Partenaires :

- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins
- Fondation Friedrich Naumann

Nombre de pages : 520

Migration et Citoyenneté

Année de parution : 2004

Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

Nombre de pages : 232

Emigration Maghrébine et Mondialisation. L'Emigré au Cœur du Développement

Année de parution : 2004

Partenaires :

- Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- Centre d'Etudes des Mouvements Migratoires Maghrébins (CEMMM)
- Groupe Banques Populaires

Nombre de pages : 558

Atlas de la Inmigración Marroquí en España

Direction Mohamed Berriane et Bernabé Lopez Garcia

Année de parution : 2004

Partenaires Espagnols :

- Centre des Etudes Internationales Méditerranéennes
- Ministère du Travail et des Affaires Sociales
- Secrétariat d'Etat à l'Emigration
- Observatoire Permanent de l'Emigration

Nombre de pages : 527

Emigrés- Immigrés dans le Développement Local

Année de parution : 2003

Partenaires :

- Observatoire Régional des Migrations Espaces et Sociétés. Faculté des Lettres et Sciences Humaines d'Agadir, Université Ibn Zohr- Agadir
- MIGRINTER, Université de Poitiers
- Comité Mixte Inter-Univesitaire Franco-Marocain
- FNUAP Maroc
- IFA
- GTZ (Coopération Technique Allemande)
- Passerelles
- Editions Sud Contact

Nombre de pages : 366

Le Mariage Mixte dans les Relations Euro-Maghrébines

Année de parution : 2003

Partenaires :

- L'Université Mohammed I, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales d'Oujda
- La Cellule d'Etudes des Relations Internationales du Maroc
- Le Groupe Banques Populaires
- La Fondation Konrad Adenauer

Nombre de pages : 496

La Migration Sud-Nord : la Problématique de l'Exode des Compétences

Année de parution : 2002

Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

Nombre de pages : 232

Le Maroc, 3000 Ans d'Art et d'Histoire

Année de parution : 2001

Partenaire : Docteur Mohamed Sijelmasi

Nombre de CD : 2 Cd-roms

La Migration Clandestine Enjeux et Perspectives

Année de parution : 2000

Partenaire : Association Marocaine d'Etudes et de Recherches sur les Migrations (AMERM)

Nombre de pages : 271

Les Marocains Résidant à l'Etranger. Une enquête socio-économique

Année de parution : 2000

Partenaires :

- Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA)
- FNUAP

Nombre de pages : 247

Guide du Code Marocain de la Famille (MOUDAWANA)

Année de parution : 2011

Partenaires : Centre national d'Expertise de la Violence Associée à l'Honneur, Pays-Bas ;
Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Mohammédia

Nombre de pages : 112, (en trois langues : arabe, français et néerlandais)

Migration et Mondialisation

Année de parution : 2012

Partenaires : Centre Sud Nord

Fondation Esprit de Fès

Nombre de pages : 357

Catalogues de l'Espace Rivages : de 2016 à 2023

L'Espace Rivages pour les créateurs MRE

Inauguré en mars 2016, l'Espace Rivages est destiné aux artistes et écrivains marocains résidant à l'étranger afin de présenter leurs productions artistiques et littéraires. Des artistes vivant en Belgique, France, Espagne, Pays -Bas, Allemagne, Etats-Unis, etc. ont été accueillis pour partager leurs créations avec le public au Maroc. Les catalogues des expositions organisées à l'Espace Rivages par la Fondation Hassan II pour les MRE donnent à voir la création artistique de ces artistes à travers la présentation de leurs biographies, leurs travaux et leurs approches artistiques.

- " Du Zellige À L'infini " de Amine Asselman, 2023
- " Traces De Lumière " de Abdelkader Meskar, 2022
- "L'Essence De La Vie" de Mohamed Azouzi, 2022
- "Mon Interprétation" de Salman Ezzammoury, 2022
- "Première Symphonie" de Chaimaa Mellouki, 2022
- "La Noblesse Du Papier" de Said Messari, 2022
- "Rêves De Femmes" de Asmae El Ouariachi, 2022
- "Fragments De Vie" de Abdelatif Habib, 2021
- "Fréquences Du Non-Lieu" de Najib Cherradi, 2021
- "Shifting Shapes" de Hamid Bouhioui, 2021
- "Hassan Kouhen" exposition de Hassan Kouhen, 2020
- "Le Mur" de Hakima Ouamira Et Mohammed Ouammi, 2020
- "Coeur Blanc" de Abdelkhalek Belfquih, 2020
- "Mutation(S)" de Hamida Ouassini, 2020
- "Harmony" de Mohammed Ouammi, 2020
- "Chaos Créatif" de Jean Numa Caux, 2019
- "Multiples Unique" de Maoual, 2019
- "Le Maroc, Terre D'inspiration" de Samir Belhaouss, 2019
- " Etendues " de Youssef Gharbaoui, 2019
- "Marocaines Au-Devant De La Scène" de Leila Alaoui, 2019
- "Figural" de Hamid Douieb, 2019
- "La Continuité D'une Touche" de Mustapha Yesfi, 2018
- "Universum" de Maria Kermadi, 2018
- "Oxymore Suite" de Ibn El Farouk, 2018
- "Les Villes D'Eve" de Alyaa Al Ezzi, 2018
- "Les Toiles Se Dévoilent" de Hanan Bouanani, 2018
- "Le Boomerang » de Ali Sahtoute, 2018
- "Deux Regards" de Mohammed Zouaoui, 2017
- "Douce Mémoire" de Charaf El Ghernati, 2017
- "Visioni Misteriose" de Ahmed Hamid Bouziane, 2017

- "Profondeur" de Monia Touiss, 2017
- "L'au- Delà..." de Adil Haouata, 2017
- "Les Partitions De L'imaginaire" de Moustapha Zoufri, 2016
- "Au Beijing" de Khalid El Bekay, 2016
- Amina Rezki, exposition de Amina Rezki, 2016
- "Les Détails, Un Ensemble" de Rachid Hachami, 2016
- " Lost " de Meriame Mezgueldi, 2016
- "Ode À La Femme" de Rachid Sebti, 2016

Le Discours Royal du 20 Août 2022 a rappelé aux acteurs publics et privés de la société marocaine l'importance que le pays doit accorder aux Marocains de l'extérieur. Alors que toutes les instances dédiées à cette cause réfléchissent à la déclinaison du Discours Royal, la société dans toutes ses composantes a fait preuve d'une fusion exceptionnelle avec l'exploit de l'équipe nationale de football qui comprend bon nombre de jeunes de l'émigration. En même temps et contrairement aux prévisions des uns et des autres, les transferts de la migration marocaine ont continué de croître malgré la pandémie, atteignant des records jamais atteints auparavant, et révélant l'attachement de cette communauté à son pays d'origine en toutes circonstances.

Dans ce contexte, l'accompagnement des Marocains de l'extérieur, appelle plus que jamais à une connaissance approfondie et continue de leurs situations diverses et variées et des importantes mutations que ces communautés connaissent. Avec cette cinquième édition de "Marocains de l'extérieur" qui intervient après celles de 2003, 2007, 2013 et 2017, la Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger, fidèle à sa devise "mieux connaître pour mieux servir", démontre une fois encore sa régularité de parution et son travail de veille, d'observation et d'analyse.

Omar Azziman

Président délégué de la Fondation Hassan II
Pour les Marocains Résidant à l'Étranger

Ont participé à cet ouvrage les auteurs suivants :

Direction Mohamed BERRIANE

Yona ABEDDOUR, Mohammed ADERGHAL, Lahoucine AMZIL, Chadia ARAB, Sara BENJELLOUN, Johara BERRIANE, Mohamed BERRIANE, Aomar BOUM, Khatima BOURAS-OSTMANN, Nadia BOURAS, Immacolata CARUSO, Myriam CHERTI, Moulim EL AROUSSI, Sabrina GRECO, Mohammed KHALDI, Thomas LACROIX, André LEVY, Nasima MOUJOUR, Orit OUKNINE-YEKUTIELI, Jordan PINEL, Fatima QACHA, Omar SAMAOLI, Alain TARRIUS, Fatima ZIBOUH.

